

TRAITE THEORIQUE ET PRATIQUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

Essai sur la répartition des Richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 4^e édition, 1897. Un volume in-8.

De la Colonisation chez les Peuples Modernes. 6^e édition, 1908. Deux volumes in-8.

➤ **Traité de la Sciences des finances.** Tome I: *Des revenus publics*; tome II, *Du budget et du crédit public*, 8^e édition, 1912. Deux volumes in-8.

L'Algérie et la Tunisie. Un volume in-8, 2^e édition, 1897.

L'État moderne et ses Fonctions. 4^e édition, 1911. Un volume in-8.

Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme et l'évolution du socialisme depuis 1895. Le Syndicalisme, 5^e édition, revue et augmentée. Un volume in-8, 1909.

Le Sahara, le Soudan et les Chemins de fer Transsahariens. Un volume in-8, 1905.

La Question de la Population. Un volume in-16. 3^e édition, 1913.

De l'état Moral et Intellectuel des populations Ouvrières et de son influence sur le taux des salaires. Un volume in-18. Paris, 1868, *Guillaumin et C^{ie}* (Épuisé.)

Recherches économiques, historiques et statistiques sur les Guerres contemporaines. Un volume in-18. Paris, 1869, *Lacroix-Verbæckhoven*.

L'Administration locale en France et en Angleterre. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin et C^{ie}*, 1872 (Épuisé).

Le Travail des Femmes au XIX^e siècle. Un volume in-18. Paris, 1873, *Fasquelle*.

La Question ouvrière au XIX^e siècle. 2^e édition. Un volume in-18. Paris, 1882, *Fasquelle*.

➤ **Précis d'économie politique.** Un volume in-18. 14^e édition, 1910. *Delagrave*.

Un chapitre des Mœurs électorales en France, en 1889-90, Brochure in-8, *Librairie Chaux*.

L'Art de placer et gérer sa fortune. Un volume in-18 (Nouvelle édition, 1914, quarante-et-unième mille.) *Delagrave*.

L'Économiste Français, journal hebdomadaire, économique, commercial et financier, fondé et dirigé par M. Paul Leroy-Beaulieu (35, rue Bergère, Paris).

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE

POLITIQUE

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

Membre de l'Institut,
Professeur d'Économie politique au Collège de France,
Directeur de *l'Économiste français*.

SIXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

MAISONS FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1914

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

PRÉFACE

DE LA SIXIÈME ÉDITION

Le public savant et le public des affaires ont continué d'accorder à notre *Traité théorique et pratique d'Économie politique* la faveur qu'ils lui avaient témoignée lorsqu'il vit le jour, il y a près de vingt ans.

En moins de trois années, la cinquième édition en a été épuisée.

Nous leur offrons aujourd'hui, après l'avoir soumise à une revision attentive et l'avoir pourvue d'extensions, sur certains points importants, une sixième édition.

Rien n'y est changé sous le rapport de la doctrine; rien, non plus, sous celui de la méthode.

Nous restons fidèle à celle d'Adam Smith. Nous tenons à nous abstenir de tout ce qui est subtilité inutile, virtuosité d'auteur.

Nous nous en tenons scrupuleusement à l'observation, à la description des phénomènes; nous soumettons au lecteur, sous une forme résumée, mais que nous nous efforçons de rendre complète, tous les éléments d'appréciation; nous le mettons en mesure, autant que cela dépend de nous, de vérifier sur chaque point nos conclusions et nous l'invitons à le faire.

Nous excluons toute règle *à priori*, tout ce qui aurait la prétention de s'imposer comme un dogme.

Nous n'oublions pas, d'autre part, le double caractère de cet ouvrage : *Traité théorique et pratique*.

Il ne s'agit pas ici seulement de satisfaire l'esprit par l'explication rationnelle d'une vaste classe de phénomènes; il s'agit aussi d'éclairer le lecteur pour la conduite de la vie, pour la direction de ses affaires, de lui soumettre des suggestions, de le détourner de manifestes erreurs, de le mettre à même de prendre des décisions qui soient, autant qu'on peut le présumer, en conformité avec l'expérience.

L'expérience, c'est notre grand maître, notre seul maître.

Nous nous appliquons, dans chaque ordre de phénomènes économiques, à dégager les résultats de l'expérience, à étayer celle-ci sur toutes les preuves qui sont à notre portée.

Aussi, dans chaque édition nouvelle, nous nous livrons au travail le plus attentif, le plus minutieux, pour conduire et pousser l'expérience jusqu'au moment le plus récent, de façon qu'elle concorde avec l'ensemble des circonstances et des conditions présentes.

Nous tenons à faire une œuvre qui réalise la vie, qui en ait le mouvement, qui, tout en tenant compte du passé, même le plus lointain, des traditions même bien des fois séculaires, soit absolument adaptée à l'heure actuelle.

Nous n'avons pas manqué à ce soin dans l'édition d'aujourd'hui. Sur toutes les matières, si nombreuses et si diverses, nous nous sommes efforcé de n'oublier aucun élément nouveau.

Il nous a fallu aussi faire des extensions : qu'il s'agisse soit, d'une part, de grands phénomènes généraux comme le régime de la propriété, le caractère et la fonction de l'État, la délimitation de sa sphère d'action et de celle des

particuliers ou des associations libres ; comme également la direction des entreprises et le rôle, les avantages des divers collaborateurs qui y apportent leur concours ; comme encore le mouvement de la population et les causes qui en déterminent les variations ; comme, enfin, la colonisation, les finances publiques et les ressources diverses sur lesquelles elles s'appuient ; soit, d'autre part, d'importants phénomènes plus techniques, comme le régime des mines, celui des forces hydrauliques, les applications diverses de la prévoyance, de l'assurance, de l'assistance ; nous n'avons pas été amené seulement à des revisions, à des précisions, mais aussi, en nombre de cas, à des extensions.

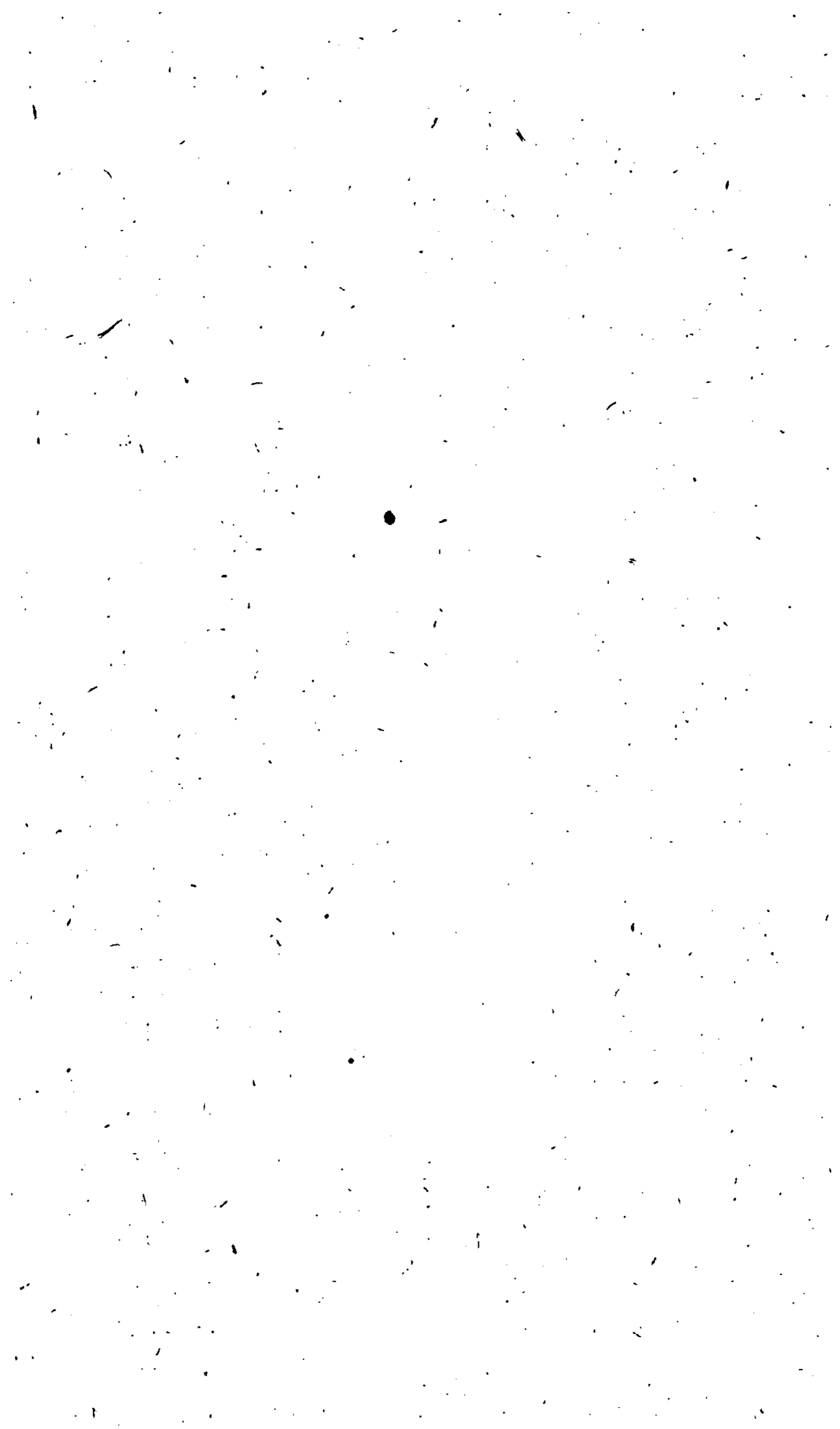
Nous avons décrit, par exemple, les essais si curieux, faits en Angleterre pour la constitution de la petite propriété ; l'œuvre singulièrement plus vaste et plus importante, œuvre colossale, qui s'effectue en Russie pour démembrer le traditionnel collectivisme rural et y substituer la propriété paysanne, sur le modèle de celle de l'Occident.

Le tome II de cet ouvrage, celui qui est particulièrement consacré à la question de la main d'œuvre et à l'évolution ouvrière, a été l'objet de notables extensions.

Nous livrons au public le fruit d'une observation ininterrompue depuis près d'un demi siècle, d'un persévérant labeur qui, sans aucune relâche, s'est concentré sur le même ordre de phénomènes, vaste à coup sûr et l'un des plus importants, certes, pour la prospérité des nations.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Paris, le 2 août 1914.



PRÉFACE

DE LA CINQUIÈME ÉDITION

La faveur que le public veut bien maintenir à notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* en rendait, depuis deux ans, une nouvelle édition nécessaire.

Fidèle à notre méthode invariable, nous avons consacré ce laps de temps à une révision attentive de cet ouvrage.

Nous n'avons rien eu à modifier aux observations nombreuses qui ont le caractère de lois universelles et permanentes. Il y a, en effet, quoi qu'en disent les esprits légers, des lois permanentes et universelles en économie politique, comme dans tout ce qui concerne la pensée et l'activité de l'homme.

L'exposé de ces lois forme le tissu même de ce livre; nous n'avons eu qu'à les confirmer par de nouveaux et plus récents exemples.

Dans les questions d'application, tout un ordre nouveau de faits a pris, depuis le commencement du xx^e siècle, une importance capitale.

Les divers peuples civilisés, par l'initiative soit des particuliers ou des associations libres, soit des gouvernements et des parlements, sont en train d'échafauder tout un ensemble de mesures et toute une législation, dont le principe même était presque inconnu de nos aïeux et de nos pères.

Ils se livrent à des expériences sociales, parfois à des improvisations ou à des aventures, dont le succès ou l'échec aura les conséquences les plus profondes sur le développement de la civilisation.

Tenant essentiellement à maintenir à notre *Traité* le double caractère d'œuvre théorique et d'œuvre pratique, nous avons dû, dans cette cinquième édition, faire une large place à l'exposé de ces innovations. Nous nous sommes appliqué à apporter à cet examen attentif et méthodique le plus haut degré d'impartialité, c'est-à-dire l'absence de tout parti pris.

Le législateur, cédant souvent à des mobiles le plus souvent d'ordre politique et passager, subissant aussi des poussées soit populaires, soit de groupements influents, n'a les yeux fixés que sur les conséquences immédiates ou toutes prochaines et isolées des mesures qu'il adopte et qu'il impose. Les conséquences éloignées et définitives, les répercussions diverses, dans la généralité des cas, échappent à son observation rapide, superficielle et partielle.

Nous nous sommes efforcé d'avoir, de toute la législation sociale qui naît ou qui s'ébauche, une vue plus synthétique et pénétrant plus au fond des choses.

Cette étude critique, au sens le plus général et le plus élevé du mot, nous a induit à des développements qui ne se trouvaient pas dans les précédentes éditions de cet ouvrage.

Le lecteur y trouvera environ deux cents pages nouvelles. Le premier volume, seul, celui qui traite des questions les plus doctrinales, sort de cette révision à peu près sans changement. Les trois autres ont été considérablement remaniés et étendus.

Le contrat collectif de travail; la relation de la hausse des salaires et de la hausse des prix; l'essor, la nature et les droits des syndicats; les grèves; les applications actuelles

et les espérances que suscitent le régime de la participation aux bénéfices et celui de la coopération; l'accroissement de la production des métaux précieux et ses conséquences; le régime des banques en Europe et en Amérique; les *trusts* et ententes entre producteurs; le commerce international; l'assurance soit individuelle, soit collective libre, soit officielle d'État; l'assistance publique et les différentes formes qu'elle revêt depuis le début du xx^e siècle; la question des « sans travail » et du chômage; celle du travail à domicile; les crises économiques, notamment les toutes récentes; la question, si angoissante pour la France, de la population, tels sont les points capitaux qui ont été l'objet, dans cette cinquième édition, d'additions notables.

Nous nous sommes efforcé, comme antérieurement, de fournir au lecteur, à côté de l'enchaînement clair et précis de la doctrine et des principes directeurs, l'exposé de toutes les questions qui occupent actuellement et passionnent les peuples de la civilisation occidentale, et de le mettre en mesure de les comprendre et de les juger.

Nous demeurons ainsi fidèle à la méthode concrète et vivante d'Adam Smith, de qui seul nous nous réclamons et qui n'a jamais séparé de la recherche des lois éternelles l'étude des problèmes spéciaux à son temps.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Paris, juin 1910.



PRÉFACE

DE LA QUATRIÈME ÉDITION

Nous offrons au public la quatrième édition de ce vaste *Traité théorique et pratique d'économie politique*, dont la première parut il y a neuf ans.

L'attention soutenue que non seulement les hommes de science, mais les personnes engagées dans la conduite des affaires pratiques ont bien voulu accorder à ce volumineux ouvrage, nous est une précieuse récompense de nos longs et persévérants efforts.

Elle fournit aussi un témoignage en faveur de notre méthode. Nous nous sommes nettement dégagé de toute conception à priori et de tout exposé purement didactique.

Nous avons voulu, à l'imitation de son premier généralisateur et propagateur, sinon fondateur, Adam Smith, faire de l'économie politique une science éminemment concrète et vivante.

Recueillant chez nos prédécesseurs toutes les observations qui ont paru avoir le caractère de lois universelles et permanentes, nous les avons soumises au contrôle de l'expérience; nous les avons rapprochées de l'évolution accomplie au cours du XIX^e siècle, non pas chez telle ou telle nation, mais, autant que possible, sur l'ensemble du globe.

Nous avons ainsi soumis à une épreuve nouvelle et attentive toutes les formules générales précédemment admises, maintenant à leur rang de vérités universelles celles qui résistent à cette épreuve, reléguant, au contraire, au rang de simples explications d'une portée passagère ou locale celles que cette épreuve ébranle.

Nous nous sommes toujours efforcé, pour les affaires publiques et privées, de suggérer, par l'examen des faits, les règles de conduite qui s'en dégagent, afin de justifier le titre de *Traité théorique et pratique*, que nous avons donné à cet ouvrage.

Nous sommes descendu des généralités, indispensables pour éclairer l'esprit, aux détails nécessaires pour les applications.

Ce livre, disions-nous, en l'offrant pour la première fois au public, est tout « imprégné de réalité ».

Cette méthode, à laquelle nous nous sommes conformé dans toute notre carrière, paraît avoir répondu aux besoins de l'heure présente.

Beaucoup de faits récents ou qui sont encore en cours de développement sont venus appuyer nos observations. Au moment où tant d'esprits superficiels affirmaient précipitamment que la concentration de la production ne cesserait pas de grandir et d'accaparer tous les domaines de la vie économique, on a vu un incontestable réveil, en nombre de branches, de la petite et de la moyenne industrie, même de l'industrie à domicile¹. Un socialiste sincère, comme

¹ Voir les documents suivants, l'un belge, l'autre français : *Rapport à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail*, par MM. Ernest Dubois, professeur à l'Université de Gand, et Armand Julin, chef de division à l'Office du Travail : *les Moteurs électriques dans les Industries à domicile*; Bruxelles, Office de publicité, J. Lebègue et Cie, 1902. — *Rapport au Président de la République de la Commission supérieure du travail dans l'industrie*, *Journal Officiel* du 26 septembre 1903.

M. Bernstein, reconnaît, sans ambages, cette restauration¹.

Celle des industries qui semblait vouée le plus, par sa nature, à une concentration irrémédiable, l'industrie des transports, se voit à la veille, sinon d'une transformation complète, du moins de modifications et de corrections importantes, par l'essor de l'automobilisme, le procédé individualiste par excellence, venant se juxtaposer au cyclisme et en étendre les effets.

Une force nouvelle se répand, qui est favorable aux petits et aux moyens ateliers, au travail domestique même, l'électricité.

En dehors de cette force, la technique contemporaine devient, dans des cas nombreux, favorable à la petite et à la moyenne production².

Les observateurs médiocres, qui croyaient à la disparition de la concurrence par l'envahissement des *trusts* et des syndicats de producteurs, assistent aux embarras financiers de plus d'une de ces combinaisons retentissantes, à la dissolution, après une carrière sans honneur et sans profit, de celui de ces *trusts* qui fit le plus de bruit, le « *trust* de

¹ Voir l'ouvrage d'Ed. Bernstein : *Socialisme théorique et Social-démocratie pratique*, traduction d'Alexandre Cohen. — Paris, Stock, éditeur, 1900.

² Bien d'autres applications récentes tendent à revivifier la petite ou la moyenne industrie. Ainsi, la raffinerie du sucre était naguère l'une des industries les plus concentrées qui fussent, et l'on pouvait croire que cette concentration s'accentuerait chaque jour davantage. Un mouvement inverse est en train de se produire : la substitution des plaquettes aux pains de sucre, vers 1890, a réduit à deux jours une fabrication qui en demandait quinze auparavant et a diminué, dans d'énormes proportions, l'importance des capitaux engagés. Le nombre des raffineries, qui était de 20 en France, de 1880 à 1890, est passé à 32 en 1901 et tend à s'accroître davantage. Au lieu de dizaines de millions de capital, plusieurs des usines nouvelles ont un capital de 1,200,000 à 1,500,000 francs seulement. Voir l'*Économiste Français* du 12 octobre 1901. Voir aussi l'ouvrage de M. Brants, professeur à l'Université de Louvain : *La petite industrie contemporaine*, Paris, Lecoffre, 1901.

l'Océan » ; à la langueur, au cours des années 1902 et 1903, du *trust* américain de l'acier, lequel ne se relève, dans une certaine mesure, en 1904, que grâce à un ensemble de circonstances favorables, et qui, au lieu de dicter les prix, subit ceux que lui imposent de nombreux concurrents ; à l'évanouissement de nombre d'autres ententes de producteurs, comme celle en France des fabricants de superphosphates ¹.

On voit que la nature des choses, laissée à elle-même dans des sociétés libres et énergiques, a des forces réparatrices contre les maux économiques et sociaux. Il n'est pas besoin d'implorer « l'étatisation », remède qui, mille fois pire que le mal qu'on prétendrait guérir, frapperait la société de paralysie générale.

C'est à l'extension de la liberté et de la publicité, non à un monopole d'État, qu'il faut demander le redressement des abus commerciaux ².

Les phénomènes économiques récents, dans leur ensemble, notamment la dépréciation, depuis un quart de siècle, de la propriété rurale et le commencement de dépréciation de la propriété urbaine, détruisent l'une des doctrines les plus fri-

¹ Tous les journaux spéciaux, ainsi le *Phosphate* et l'*Engrais*, qui sont les deux principales feuilles de ce genre en France, sont remplis de renseignements sur la débâcle du syndicat des superphosphates au cours de l'année 1904. On sait, d'autre part, que le syndicat des salines s'était dissous, il y a une dizaine d'années, et n'est parvenu à se reconstituer qu'en 1901. Or, dans la dernière assemblée des actionnaires de la « Société des Salines de l'Est » (printemps de 1905), le rapport du Conseil d'administration déclare que l'on est obligé de baisser les prix pour lutter contre de nouveaux producteurs qui ne font pas partie du syndicat.

² Il a suffi que la convention internationale de Bruxelles mit fin au régime des primes et des droits protecteurs extravagants sur le sucre pour que l'effet des cartels et des ententes de producteurs, lesquelles ne sont pas, d'ailleurs, toujours condamnables, fût restreint et que les prix du sucre tombassent jusqu'à 22 francs les 100 kilos, en 1903, pour se relever, il est vrai, à 40 francs en 1904, mais par l'effet d'une très mauvaise récolte. Les prix suivent maintenant uniquement les influences des récoltes.

volement acceptées, toujours combattue par nous, celle de la « plus-value constante, spontanée et imméritée ».

Dans le domaine économique contemporain, à chaque instant renouvelé et rajeuni par les applications scientifiques, il n'y a pas de place pour des situations indéfiniment croissantes, ni même pour des situations indéfiniment stables.

Jamais, plus qu'à l'époque présente, il ne fut utile de s'éclairer de l'expérience et de réfléchir sur les précédents historiques ou sur les analogies contemporaines.

Un certain nombre d'hommes illusionnés, dupes d'intentions louables, pensent que l'on peut changer les motifs qui ont de tout temps déterminé l'activité humaine et la déterminent encore.

Ils rêvent de détacher les hommes des conséquences de leurs actes, de ne laisser à ceux qui ont de l'initiative et de l'esprit d'entreprise que les mauvaises chances en les dépouillant des bonnes chances, de procurer la sécurité de l'existence, sinon le confortable, à tous les négligents, tous les insoucians et tous les fainéants.

Ils prétendent restaurer toute la réglementation touffue et oppressive des âges de torpeur.

Ces tentatives, si elles se développent et se généralisent, ne peuvent qu'entraver l'essor de la production et l'amélioration du sort de tous.

Elles finiraient par placer les peuples qui s'y complairaient dans des conditions d'infériorité fatale par rapport aux peuples qui maintiendraient leur foi en l'initiative libre.

Il se pourrait que, de cette façon, les destinées du monde vinssent à être retournées : les civilisations, jusqu'à un temps récent frappées d'arrêt, comme celles des peuples asiatiques, pourraient, si elles instauraient chez elles la liberté individuelle et industrielle, prendre un essor indéfini;

d'autre part, les civilisations européennes, si elles s'asservissaient à une réglementation minutieuse, se verraient, à leur tour, frapper d'arrêt, sinon de déchéance.

Le monde futur verrait l'ascension des races asiatiques et la descente des races européennes.

Le péril est beaucoup plus réel qu'on ne pense, et voilà un quart de siècle que, devançant notablement les événements récents, nous l'avons, quant à nous, signalé¹.

Il nous plaît, en jetant un coup d'œil sur notre carrière

¹ Dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, dont la première édition parut en 1880, nous mettions en garde les peuples de la civilisation occidentale contre la concurrence future des Asiatiques, peut-être même un jour des Africains. Nous croyons devoir reproduire ici une page que nous publions dans ledit ouvrage il y a un quart de siècle; il s'agissait des grèves de Chicago de 1879 :

« Ces prétentions, disions-nous, sont excessives; du moins sont-elles prématurées. Abaisser la journée de travail au-dessous de 9 ou 10 heures serait une grande témérité pour la civilisation occidentale; qu'elle prenne garde aux Asiatiques, dont elle ne devine pas assez la prochaine concurrence. Déjà le Chinois, *John the Celestial* ou *Cheap John* (John le Céleste, John à bon marché), a fait son apparition aux États-Unis, ne demandant qu'à travailler dur et longtemps pourvu qu'on lui paie sa journée. Avant vingt ou trente ans, les hommes jaunes viendront en Europe, se souciant peu de toutes les prétentions démocratiques de nos ouvriers et les considérant à leur tour comme des aristocrates. Les repoussât-on, fermât-on à ces émigrants le territoire des nations européennes, ils n'en feraient pas moins chez eux, Chinois, Japonais, Indiens, nègres de l'Afrique qu'on explore et que l'on va coloniser, une concurrence redoutable aux ouvriers européens qui ne voudraient plus supporter une journée de 9 ou 10 heures de travail. Quand Chinois, Japonais, Indiens et nègres auront adopté nos machines, qu'ils auront créé des chemins de fer, qu'ils se seront mis au courant de nos procédés, l'infatuation des ouvriers occidentaux, si elle devenait trop grande, leur attirerait de terribles mécomptes et de durs châtimens. Or, dès l'aurore du xx^e siècle, on verra à l'œuvre, armés de nos engins et de notre science, Japonais, Chinois, Indiens, nègres du Soudan, du Congo ou du Zambèze. Dût-on prohiber leurs marchandises qu'ils n'en seraient guère moins redoutables. Leur travail plus actif, plus soutenu, leurs habitudes plus sobres leur permettraient de produire à meilleur marché pour eux-mêmes et de supprimer l'exportation européenne dans les pays non européens. Aux désirs intempérants et aux prétentions excessives de nos ouvriers, il y a un avertissement que l'on doit opposer et dont ils feront leur profit s'ils ont quelque sagesse : « Prenez garde aux Asiatiques, ces rivaux qui ont pour idéal du bonheur une écuelle pleine de riz. » (Paul Leroy-Beaulieu, *Essai sur la Répartition des Richesses*, 1^{re} édition, 1880, pages 475 et 476; ce passage a été reproduit

déjà longue, de constater que nous avons toujours conseillé à nos compatriotes et aux hommes de la civilisation occidentale l'énergie individuelle et la pratique virile de la liberté, les deux conditions qui ont produit l'essor des nations européennes et qui, seules, peuvent encore le maintenir ou le développer.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Paris, le 10 avril 1905.

dans toutes les éditions postérieures, notamment dans la 4^e et dernière édition, parue en 1897. »

On voit que nous prévoyions, il y a juste vingt-cinq ans, l'essor des peuples asiatiques. Il se peut que leur concurrence, sur le terrain économique, prenne plus de temps que nous ne l'énoncions pour se faire sentir gravement aux nations européennes; mais il n'y a aucun doute qu'elle se fera sentir un jour, d'autant plus sévèrement et d'autant plus rapidement, si les Européens continuent à s'acheminer vers l'amollissement et vers l'indiscipline industrielle.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be organized into several paragraphs, with some lines possibly starting with capital letters or numbers. The overall appearance is that of a document page with significant ghosting.

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION

Le public a fait à ce *Traité théorique et pratique d'économie politique* l'accueil le plus bienveillant. Quatre gros volumes et plus de trois mille pages ne l'ont pas effrayé. En quatre ans, deux éditions s'en sont écoulées.

Nous reportons l'honneur de ce succès à notre sincérité, au soin que nous prenons de soumettre au lecteur, sur ces questions si minutieuses et si diverses qu'embrasse aujourd'hui l'économie politique, tous les éléments d'information, de réflexion et de jugement.

Tenant le plus grand compte de tous les travaux de nos prédécesseurs, extrayant la moelle de leurs écrits, nous nous sommes efforcé de n'être pas un simple continuateur; nous n'avons asservi notre esprit à aucun maître; la devise de l'intelligence indépendante, personnelle et clairvoyante :

Nullius addictus jurare in verba magistri;

nous l'avons prise pour règle directrice.

Toujours, nous nous sommes efforcé de voir le monde économique actuel avec nos propres yeux. Il n'est pas de principe établi que nous n'ayons voulu contrôler nous-même.

La science ne perd rien à cette investigation et à cette révision. Les vérités d'ordre universel en ressortent plus

éclatantes; celles d'ordre passager ou local reviennent au rang subalterne et transitoire qu'on avait le tort de ne pas leur assigner.

Beaucoup de gens croient que la science économique est sans influence sur la direction du monde et, parmi ceux qui la cultivent ou sont censés la cultiver, il en est qui partagent cette fâcheuse opinion. Elle s'exprimait, il y a quelques semaines, dans une réunion internationale d'économistes, qui se tenait à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Nombre de membres y gémissaient sur l'impuissance de la science économique. Ils se trompaient fort; nous le leur avons dit. Ce qu'ils prenaient pour la science, ce sont quelques axiomes simples, les uns vrais, les autres contestables et qui, même les premiers, ne peuvent toujours s'appliquer intégralement ou immédiatement à tous les cas sociaux.

La science fournit des directions générales, de hautes règles de conduite, aussi bien individuelles que collectives, et non des solutions précises à toutes les difficultés concrètes.

Méconnue souvent, parce qu'il y aura toujours des ignorants, des passionnés et des illusionnés, bafouée parfois parce qu'il arrive qu'elle soit ou paraisse incommode et rude, la science économique n'en a pas moins, quoi qu'en disent les esprits superficiels, une influence notable sur le train du monde.

Les peuples et les individus intelligents, instruits et énergiques, s'en inspirent dans leur activité et lui doivent en partie leurs succès: ils cultivent la division et la spécialisation du travail; ils cherchent à accroître le résultat et à diminuer l'effort par la création préalable du capital approprié; ils se préoccupent d'étendre leur débouché; pour stimuler leurs subordonnés et collaborateurs, ils s'adressent plutôt à l'espérance qu'à la crainte; ils rémunèrent convenablement les concours; ils ne s'insurgent pas naïvement

contre la loi de l'offre et de la demande ; ils apprécient les mérites de la concurrence et de la liberté ; ils connaissent et respectent la « loi de substitution », soit des produits entre eux, au cas de renchérissement relatif de l'un d'eux, soit même des diverses catégories de jouissances entre elles, au cas où l'une deviendrait plus malaisée à satisfaire.

La science économique est aujourd'hui autrement précise qu'au temps de Stuart Mill.

On a voulu, dans un temps, faire consister toute l'économie politique dans le libre échange international, et parce que la législation de la plupart des peuples s'écartait davantage de cet idéal, on en concluait à la décadence ou à l'impuissance de l'économie politique ; non seulement c'était là prendre la partie pour le tout, mais encore c'était méconnaître que, dans les relations entre les peuples, il y a d'autres problèmes que des problèmes purement économiques. Certes, l'excessive réaction douanière qui sévit dans la plupart des États est nuisible et condamnable ; mais l'économie politique ne prescrit pas le libre échange absolu entre les peuples ; elle leur conseille seulement, car, ainsi que nous l'avons dit, elle fournit des directions générales et non des solutions concrètes, elle leur conseille d'élargir leur marché¹, de multiplier les échanges, de se défier de l'esprit de monopole et de restriction.

Si, au point de vue douanier, l'économie politique est moins écoutée des peuples qu'il y a quarante ans, d'autre part, elle a remporté récemment sur le terrain gouvernemental, soit national, soit international, d'éclatants triomphes. Ainsi, en matière monétaire, le rejet par les puis-

¹ La réaction douanière, qui sévit dans le monde depuis une vingtaine d'années, ne doit pas faire perdre de vue que les tarifs de la plupart des nations, de la France notamment, sont cependant beaucoup moins restrictifs que ceux d'avant 1860.

sances les plus éclairées, notamment les États-Unis, des doctrines *inflationnistes*; l'échec, que l'on peut regarder comme définitif, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Russie, aux Indes, au Japon, surtout dans l'Amérique du Nord, des partisans de l'argent et l'adoption par tous les peuples, sauf ceux à finances avariées, de l'étalon unique d'or constituent une victoire signalée de l'économie politique sur l'ignorance et sur les passions.

De même, les efforts, parfois insuffisants, mais cependant accentués, qu'ont faits plusieurs États, l'Autriche, la Russie, plus incomplètement le Chili, la République Argentine et le Brésil, pour sortir de la monnaie de papier et revenir à la monnaie métallique, ou pour relever le cours de leur monnaie de papier; c'est des enseignements de l'économie politique que ces États se sont alors inspirés; ce sont les méthodes indiquées par elle qu'ils ont adoptées.

On citerait bien d'autres victoires récentes de l'économie politique dans l'ordre soit de la législation, soit de la libre conduite des entreprises particulières.

Quoique cette troisième édition voie le jour à une date assez voisine de la première, nous avons tenu, suivant notre habitude, à la reviser; nous n'avons rien changé aux doctrines qui proviennent, chez nous, de plus de trente ans, non seulement de lectures, mais de réflexions, d'observations et d'expériences personnelles, ininterrompues. Nous avons tenu à rendre la partie qui concerne les lois et les statistiques aussi proche que possible des faits actuels.

Ce n'est pas là une peine médiocre; elle est utile pour maintenir à un ouvrage de ce genre sa fraîcheur et un intérêt actuel.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Montplaisir, près Lodève, 10 septembre 1900.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

La première édition de ce volumineux ouvrage a été épuisée en moins de six mois.

Le public a témoigné ainsi de son adhésion à notre méthode, qui consiste à traiter l'économie politique comme une science vivante, à la rajeunir, la confirmer, la développer par l'observation attentive de tous les phénomènes récents et contemporains, dans un temps où les expériences abondent et se diversifient.

Il a prouvé aussi qu'il trouve raisonnable et profitable de mêler à l'exposé des doctrines quelque part de prévision sur la tendance et la direction prochaine des phénomènes.

Ces prévisions, nous leur avons fait toujours une large place dans nos ouvrages, plus encore dans celui-ci que dans les autres : prévision sur le taux de l'intérêt, sur la rente de la terre, sur la propriété immobilière urbaine, sur le sort futur des diverses classes sociales, sur le mouvement de la population, sur l'avenir de la colonisation, etc.

La prévision, d'après nous, fait partie intégrante de la science et, dans une certaine mesure, en est le *criterium*. Elle ne peut, sans doute, s'appliquer, en matière aussi complexe, qu'à des périodes prochaines et non à tout l'avenir.

du monde; mais indiquer pour une, deux ou trois générations, les probabilités économiques, c'est déjà d'un certain secours à l'humanité en travail et en marche.

Nous avons intitulé ce livre : *Traité théorique et pratique*; la théorie, en cette riche et ondoyante matière, ne peut, en effet, se séparer de la pratique, ni la pratique de la théorie.

Le public, par l'accueil empressé qu'il a fait à ce livre, nous a tenu compte de nos efforts pour sortir de l'ornière où s'attardaient tant d'écrivains, et pour avoir cherché à rendre à la science économique son vrai rôle qui est, tenant compte de toutes les conditions du temps et du milieu, d'être, non seulement pour les sociétés, mais pour les particuliers, une éducatrice et un guide.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Paris, le 20 juin 1896.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ce livre est le fruit non seulement de vingt-cinq années d'enseignement, mais de trente ans d'observation assidue et ininterrompue du monde et d'activité économique et financière pratique.

L'auteur estime que, pour bien comprendre et profondément saisir des phénomènes concrets singulièrement variés et aux multiples aspects, pour les réunir ensuite dans une légitime synthèse, il ne suffit pas d'étudier, au coin de son feu, d'innombrables volumes écrits par des prédécesseurs, ou de dépouiller d'antiques dossiers et d'interminables enquêtes. Il faut prendre le contact direct des faits, en recevoir le contre-coup immédiat, les suivre dans toute leur réalité.

C'est ce que l'auteur s'est efforcé de faire depuis trente ans. Autant qu'il dépendait de lui, il a développé dans tous les sens son expérience économique pratique, pour fournir une substance abondante et nourricière à ses observations théoriques.

Il s'est mêlé, depuis 1870, au mouvement financier dans les deux mondes, en épiant et en ressentant personnellement toutes les oscillations. Tantôt à son avantage, tantôt à son dam, il a pris des intérêts dans les entreprises les plus

diverses, sur le vieux et le nouveau continent. Il a vu travailler sous ses yeux et à son compte aussi bien des noirs du Fezzan ou des Khammès arabes, que des paysans ou des fermiers languedociens ou normands.

Il a recherché la fréquentation de toutes les personnes, des conditions les plus variées, qui pouvaient lui représenter les échantillons topiques des divers modes de l'activité humaine : grands banquiers, grands industriels, grands propriétaires, explorateurs et colonisateurs asiatiques ou africains, de même que petits patrons, petits cultivateurs, négociants minuscules, ouvriers de fabrique ou de petits métiers. Il a pris une part active au mouvement colonisateur contemporain, et il a tenu, en même temps, à vivre de la vie rustique.

Interrogeant, observant, dans la familiarité des rapports habituels et cordiaux, les gens des situations les plus différentes, il croit avoir fait le possible pour atténuer la lacune entre une science d'observation pure et une science expérimentale.

Il pense ainsi avoir restitué à l'économie politique son vrai caractère, trop oublié depuis longtemps.

On en a fait, depuis trente ans, une pure matière à enseignement, et des professeurs subtils dépensent une prodigieuse dose d'ingéniosité à la transformer en une nouvelle scolastique, quelque chose d'effroyablement compliqué et de désespérément vide, des toiles d'araignée infinies, tissées avec un art merveilleux, et dont on ne peut se servir à aucun usage.

Oui, c'est une nouvelle scolastique, avec une accumulation de distinctions verbales, que devient l'économie politique. Dans le monde spécial des professeurs qui la cultivent, à l'étranger surtout, on n'apprécie que ceux qui apportent quelque contingent de distinctions nouvelles et de nouveau

raffinement, et qui rendent la science plus hérissée de définitions, et plus étrangère à toute réalité concrète. Elle n'aura bientôt plus rien à envier à la science d'Abélard ou d'Albert le Grand.

Ce n'est, certes, pas ainsi que la comprenait Adam Smith. Aussi est-il intéressant de lire les jugements que les néoéconomistes portent sur le célèbre fondateur de notre science. On trouvera plus loin un de ces jugements curieux et étranges, dû à un homme d'ailleurs renommé, le professeur Gustave Cohn, de l'Université de Göttingen : il proteste d'abord contre l'historien Buckle, qui attribuait à la *Richesse des Nations* du célèbre écrivain écossais une « masse d'idées originales » ; il reproche à Smith d'avoir « un horizon philosophique étroit..., d'émousser la pointe aiguë de la science en faveur de la prudence pratique » ; et il écrit : « La *Richesse des Nations* me paraît contenir tant d'inconséquences dans ses principes généraux, et également dans ses doctrines particulières, que toute tentative pour revendiquer et trouver une harmonie intérieure dans cet ouvrage doit être abandonnée ¹ ».

C'est ainsi que la nouvelle scolastique économique traite l'un des plus merveilleux ouvrages qui soit sorti d'une tête humaine. Nous n'hésitons pas, quant à nous, à le dire : c'est la nouvelle scolastique qui a tort.

Avec ce que le professeur Cohn appelle dédaigneusement « la prudence pratique », c'est-à-dire l'observation directe et le sens des nécessités nombreuses et complexes de la vie sociale, avec l'énorme masse de renseignements saisis sur le vif et d'idées de détail originales se fondant dans une

¹ Voir, dans le tome III de cet ouvrage, pages 442 et 443 note, les passages du professeur Cohn sur Adam Smith ; nous ne les avons connus que tardivement et par une traduction américaine : *History of Political Economy*, by Dr Gustave Cohn, professor in the University of Göttingen.

grande conception d'ensemble, Adam Smith avait trouvé la vraie méthode économique. Depuis lors, depuis Ricardo et Stuart Mill, quels que soient les mérites de ces deux écrivains, on a perdu cette méthode¹.

L'économie politique est et doit être une science descriptive : elle constitue une partie de l'histoire naturelle, de l'histoire de l'homme et de l'histoire de la nature. De même que Buffon et Darwin se livrent à de minutieuses études et descriptions d'animaux, de leur structure, de leurs mœurs, avant de tirer des inductions générales, ainsi doit faire l'économie politique ; ou bien elle n'est qu'un amoncellement de mots bizarres sans portée.

Il ne lui suffit pas, non plus, d'étudier l'histoire ; si elle s'y bornait, elle ressemblerait à des naturalistes qui ne connaîtraient les plantes que par des herbiers, ou les animaux que par des squelettes ; la nature vivante doit faire le principal objet de ses observations ; et, certes, elle est riche cette nature sociale vivante, tous les degrés de la civilisation humaine se rencontrant actuellement sur le globe, et les nations civilisées se trouvant, par l'exploration et la colonisation, en contact avec des groupes sociaux à tous les stades du développement humain.

On ne doit pas confiner l'économie politique dans l'air méphitique des salles professorales et des séminaires d'étudiants ; il lui faut l'air libre, la communication directe avec tout ce qui vit, tout ce qui travaille, tout ce qui combine et invente.

¹ On parle souvent de l'École économique classique, et l'on nous rattache nous-même à cette école ; rien n'est plus faux ; ce que l'on entend par l'École économique classique, c'est celle de Ricardo, Malthus et Stuart Mill ; or, nul ne s'est plus efforcé que nous, tout en rendant justice au talent et à certaines des vues de ces auteurs, de démontrer les lacunes de leurs observations, les vices de leur méthode et les exagérations de leurs théories.

Nous tenons, quant à nous, que l'économie politique, observée et interprétée par un esprit attentif, délié et prudent, comporte une faculté de prévision, et peut être de quelque ressource pour la conduite des affaires publiques et des affaires privées, et nous croyons en avoir fourni parfois la preuve.

Combien, au contraire, sont manifestement étrangers à toute intelligence des faits contemporains et à toute prévision des faits prochains, la plupart des fondateurs et des propagateurs de la nouvelle scolastique économique !

Ce qui domine toutes les relations d'affaires entre les hommes depuis vingt ans, c'est la baisse du taux de l'intérêt ; même dans ces jours de crise, le 2 3/4 britannique, qui sera un 2 1/2 dans sept ans, se tient à 106. Les conséquences de cette baisse du taux de l'intérêt, qui peut, d'ailleurs, subir quelques intermittences, sont inappréciables ; dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, paru en 1880, reproduction d'un cours fait en 1878, nous les avons annoncées et décrites. Les néoéconomistes ne se sont, pour la plupart, pas même aperçu de ce phénomène, et ceux qui y ont apporté quelque attention, ç'a été, comme on le verra dans cet ouvrage¹, pour en contester, il y a une dizaine d'années, l'existence.

Ils ont répété indéfiniment les observations de Ricardo et de Stuart Mill sur la rente du sol, sur « la plus-value imméritée », au moment même où, par le fait de circonstances diverses, non pas passagères, mais que l'on peut regarder comme définitives, au moins pour un bon nombre de décades d'années, les fermages diminuent quasi chaque jour dans les campagnes, au point de ne plus rémunérer, même de fort loin, en général, les anciens capitaux

¹ Voir tome II de cet ouvrage, pages 111 et 112 note.

engagés, et où la rente du sol tend à se réduire même dans les villes.

Beaucoup d'entre eux continuent à prêcher la doctrine de Malthus, alors que l'observation attentive montre que, chez tous les peuples civilisés, sans aucune exception, la natalité tend à se restreindre et la population à devenir stationnaire.

Un grand mouvement emporte tous les peuples occidentaux, et commence à entraîner aussi un peuple asiatique, le Japon, vers la colonisation; on a, aujourd'hui, une reproduction de ce qui s'est passé au xvi^e siècle, avec ses débordantes conséquences pour les peuples civilisés; à une ou deux exceptions près, comme Roscher, les néoéconomistes ne s'aperçoivent pas de cette grande transformation, ou n'y prennent aucun intérêt.

En revanche, presque tous s'exclamaient hier, et quelques-uns le font encore aujourd'hui, que la monnaie manquait ou manque au monde, et que l'or se raréfie, au moment où il était si simple de prévoir, et où les bons observateurs écrivaient que, au fur et à mesure que le monde, l'Afrique, l'Amérique, l'Asie, les îles du Pacifique, seront de plus en plus explorées et exploitées — et Dieu sait si ce travail d'exploration et d'exploitation s'effectue rapidement aujourd'hui, — d'énormes quantités d'or seront mises à la disposition du genre humain.

Ils s'en vont aussi gémissant sur l'accentuation de l'inégalité des conditions, au moment où la baisse de l'intérêt et de la rente du sol, l'accroissement de la concurrence et la réduction des bénéfices, coïncidant avec la hausse des salaires et la baisse des prix des marchandises communes, tendent à diminuer graduellement l'avantage des classes opulentes et même des classes moyennes.

Ils prônent presque tous l'État comme l'incarnation de la

vertu, de la prévoyance et de la force de combinaison, à la veille du jour où les scandales dans le personnel dirigeant de l'État vont éclater et se multiplier de toutes parts, en France, en Italie, en Espagne, aux États-Unis, et où, dans des pays plus discrets, l'Angleterre et l'Allemagne, à en juger d'après divers incidents, ils semblent être plutôt dissimulés qu'absents ; au moment encore où l'incohérence quasi générale des Parlements et de presque tous les gouvernements prouve combien l'organisme nécessaire de l'État est fragile et se prête mal à une extension de ses attributions.

Bref, perdus dans la contemplation de leurs rêves intérieurs, comme les bœufs du poète, nous ne dirons pas : Qu'ont-ils prévu ? mais : Qu'ont-ils vu ? Le monde se déroule sous leurs yeux, sans qu'ils l'aperçoivent.

C'est contre cette scolastique que nous avons voulu réagir. Nous avons repris la méthode d'Adam Smith, bafouée par le professeur Cohn. Si quelques-uns venaient à trouver que chez nous, comme il le disait de Smith, « la pointe aiguë de la science est émoussée en faveur de la prudence pratique », nous en appellerions au public de ce jugement.

Ce que nous avons tenu à faire, et ce que nous espérons avoir fait, c'est un livre tout imprégné de réalité.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

Paris, le 21 novembre 1895.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PREMIÈRE PARTIE

OBJET ET UTILITÉ DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE
FACULTÉ DE PRÉVISION EXEMPLES — LA MÉTHODE

CHAPITRE PREMIER

GENÈSE ET NATURE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Nouveauté de l'économie politique comme science. — Cette nouveauté ne peut être un argument contre l'économie politique. — Cette science s'est constituée à la même date que la chimie

Causes qui font que l'économie politique devait se constituer tardivement.
— Elle est une science d'observation, non une science expérimentale.
— Différence importante entre ces deux catégories de sciences.

Origines de l'économie politique. — Sans parler des notions parfois précises des anciens, l'économie politique doit, dans les temps modernes, son origine aux « Chambres Camérales » et beaucoup plus aux écrivains monétaires.

Les définitions diverses de l'Économie politique ou de l'Économique : leurs lacunes ou leurs inexactitudes.

Notre définition de l'Économie politique. — Cette science concerne non seulement les sociétés humaines, mais même un ménage ou une famille, ou un homme isolé. — Démonstration que les principales lois économiques ont aussi leur application dans ces derniers cas.

L'économie politique est très distincte de la technologie.

Les propositions d'appellations nouvelles de la science économique : Ploutologie, Chrématistique, Catallactique. Toutes ces appellations sont trop étroites.

L'Économique est beaucoup plus vaste que la science de l'échange : examen des idées de Mac Leod.

De l'existence de lois naturelles en économie politique. — Démonstration de la fausseté de la définition d'Émile de Laveleye.

Nombreuses lois inéluctables en économie politique. — La monnaie, l'intérêt, la division du travail, le capital, etc.

Le faculté de prévision existe incontestablement en économie politique.
— Exemples nombreux qui attestent la possibilité de prévoir en cette matière.

NOUVEAUTÉ DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE COMME SCIENCE. — Qu'est-ce que l'économie politique ? Quelle est son origine ? Quelle est

l'ampleur de son domaine? Que doit être la méthode dont elle se sert?

Est-elle une science ou un art, ou l'un et l'autre à la fois? Ne serait-elle, au contraire, qu'une simple routine reposant sur des vraisemblances?

Y a-t-il des lois économiques naturelles et universelles, ou seulement des tendances qu'on rencontre dans un genre particulier de société et dans une époque donnée?

L'économie politique a-t-elle redressé sur un point quelconque les idées antérieures, et fixé quelques vérités éclatantes?

Voilà bien des questions sur lesquelles on eût cru, il y a quarante ou cinquante ans, que la lumière était définitivement faite, et qui, à l'heure-présente, sont de nouveau l'objet de controverses animées.

La nouveauté de l'économie politique est d'abord invoquée contre elle.

La matière de l'économie politique a existé bien avant la science elle-même: cette matière, ce sont les hommes réunis en société en tant qu'ils produisent des richesses, qu'ils les répartissent, les distribuent entre eux, et qu'ils les consomment.

Alors que le mot d'économie politique n'existait pas, des phénomènes de production, de répartition, de distribution et de consommation des richesses s'effectuaient instinctivement.

Cette longue antériorité des phénomènes relativement à la science, de l'instinct par rapport à la raison, n'est pas un argument contre l'économie politique, ou elle le serait contre toutes les sciences humaines.

La matière de toute science a existé bien avant la science elle-même; les tâtonnements plus ou moins heureux de l'instinct ont, dans toutes les branches de l'activité et du savoir humains, de longtemps devancé les règles de la méthode que l'observation a lentement élaborées. Toutes les sciences sont tard venues par rapport à leur objet et aux essais empi-

riques de l'homme pour deviner les lois naturelles, s'y conformer et les faire servir à son usage.

La matière de la science appelée chimie a existé bien avant que la science de la chimie fût constituée; des dizaines de siècles, peut-être même des centaines, avant Lavoisier, Priestley et Scheele, les hommes avaient graduellement appris à combiner ou à dissoudre des corps, à faire des composés chimiques pour leurs besoins divers, ou pour satisfaire la curiosité de leur esprit.

De même pour la physique : bien avant que la loi de gravitation fût connue comme loi naturelle et universelle, on se servait du principe de la gravitation pour une foule d'instruments. On avait fait empiriquement bien des applications utiles ou curieuses de la lumière et de la chaleur avant d'être fixé sur ce que sont réellement la chaleur et la lumière. On se servait du levier bien avant que la mécanique eût été constituée en science et qu'on eût fait la théorie du levier. Ainsi encore en navigation, qui est une science singulièrement complexe, les essais humains, les progrès pratiques ont souvent de beaucoup devancé la constitution et le développement de cette science.

La matière d'une science a de toute nécessité existé longtemps avant cette science elle-même; puisque la science naît de l'observation, il faut qu'il y ait quelque chose à observer et qu'en général des générations d'observateurs se succèdent avant qu'une science ne se forme.

L'existence de sociétés qui, pendant des séries de siècles, produisaient instinctivement et confusément de la richesse, la répartissaient et la distribuaient entre leurs membres, et la consumaient bien avant qu'il fût question d'économie politique, n'est donc pas un argument contre l'existence ou contre l'utilité de cette science.

On a fait de tout temps de la chimie pratique, avec des succès divers; mais si le genre humain eût pu, depuis l'origine, connaître les lois naturelles qui président aux combinaisons des corps, il eût évité bien des erreurs, quantité d'échecs, de

forces perdues, de théories vaines et trompeuses: il en est de même pour la physique et la mécanique appliquées. Il n'en va pas autrement de l'économie politique. Si l'on eût connu plus tôt et si l'on connaissait encore plus généralement *les lois de l'esprit humain et de l'activité humaine qui dominent les phénomènes de la production, de la circulation et de la distribution des richesses*, on eût évité, on éviterait encore un nombre prodigieux d'erreurs nuisibles qui arrêtent le progrès des sociétés et des individus et qui, parfois même, les plongent dans la ruine¹.

L'économie politique est une science tardive; elle est, dit-on, de beaucoup postérieure à la plupart des autres sciences humaines. Elle n'est pas, cependant, plus jeune que la chimie. Le *Tableau économique* et les *Maximes*, de Quesnay, qui furent la première proclamation dogmatique et coordonnée de lois naturelles présidant à la production et à la distribution des richesses, datent de 1758; les *Réflexions sur la Formation et la Distribution des Richesses*, de Turgot, qui présentèrent avec plus de précision certaines de ces lois, ont paru en 1766²; les *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*, d'Adam Smith, qui offrirent pour la première fois un corps étendu de doctrines sur l'enchaînement des phénomènes économiques, furent publiées en 1776. D'autre part, c'est en 1772 que paraissent les premiers mémoires de Lavoisier relatifs à sa *théorie chimique*; les *Expériences sur les Différentes Espèces d'Air*, de Priestley, ont été publiées en 1774, et le *Traité*

¹ N'y aurait-il qu'en matière de monnaie et de banque, si les peuples et les gouvernements connaissaient un peu mieux les caractères de la monnaie, on n'aurait pas vu se produire, dans le dernier quart de siècle, les colossales erreurs sur les émissions de billets de banque ou d'État qui ont infligé à la République Argentine, au Brésil, à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce, un instrument des échanges effroyablement variable et déprécié de 20 à 85 p. 100, au grand détriment des transactions et de l'esprit d'entreprise.

² Avant Turgot et même Quesnay, un écrivain original, Cantillon, publia, en 1755, un *Essai sur la nature du commerce en général*, où se trouve établie, de la manière la plus saisissante pour le temps, l'existence de lois naturelles en économie politique.

de *l'Air et du Feu*, de Scheele, en 1777. Si jeune qu'elle soit, l'économie politique serait donc encore l'aînée de la chimie.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST UNE SCIENCE D'OBSERVATION ET NON UNE SCIENCE EXPÉRIMENTALE. — Bien des raisons expliquent que l'économie politique n'ait pu se constituer très tôt dans la série des sciences. Les phénomènes auxquels elle s'applique sont parmi les plus compliqués que puisse observer et démêler l'esprit humain. Ils semblèrent longtemps dépendre uniquement ou de la coutume ou de l'arbitraire du législateur. Il fallait un régime de liberté civile, dans une certaine mesure même de liberté politique, pour que l'esprit fût sollicité à les étudier et à en rechercher les lois.

L'économie politique, enfin, est une science d'observation et non une science expérimentale ; or, pour la sûreté et la rapidité des résultats à obtenir, il y a une grande différence entre ces deux catégories de sciences. Nul n'a mieux décrit cette différence que l'un des plus puissants expérimentateurs de ce siècle, Claude Bernard : « On donne le nom d'observateur, dit-il, à celui qui applique les procédés d'investigation simples et complexes à l'étude de phénomènes qu'il ne fait pas varier, et qu'il recueille par conséquent tels que la nature les lui offre ; on donne le nom d'*expérimentateur* à celui qui emploie les procédés d'investigation simples ou complexes pour faire varier ou modifier, dans un but quelconque, les phénomènes naturels, et les faire apparaître dans des circonstances ou dans les conditions dans lesquelles la nature ne les présentait pas ».

D'après cette lumineuse définition, on voit que l'économie politique ne peut guère être une science expérimentale. Certes, il serait possible à quelque savant opulent ou à quelque société puissante de faire quelques essais sur des combinaisons économiques de production ou de distribution des richesses ; le cas s'est même souvent présenté pour divers modes de rémunération du travail ou d'assistance des pauvres ; mais la faculté de renouveler indéfiniment ces essais, de les diver-

sifier, de les contrôler les uns par les autres, de s'assurer que les résultats tiennent bien à une cause ayant un caractère d'universalité, fait presque toujours défaut¹. Même un souverain absolu, en eût-il le désir, ne pourrait faire, en matière économique, de l'expérimentation dans des conditions vraiment scientifiques. Ce qui est aisé au savant dans son laboratoire de chimie, de physique ou de biologie, est presque impossible en économie politique. L'expérimentation est presque toujours en cette dernière matière ou trop morcelée, ou trop peu fréquente, ou trop peu dégagée de circonstances troublantes pour que les résultats s'en imposent avec une autorité incontestable.

Dans les sciences où l'on peut expérimenter, le savant est acteur ; dans les autres il n'est que spectateur. Si cette dernière situation comporte parfois certains avantages, comme celui d'une plus grande impartialité d'esprit, elle est beaucoup moins suggestive ; elle prête moins à l'isolement des phénomènes, condition excellente, sinon indispensable, pour les bien apprécier, et elle rend plus malaisés la preuve irréfutable, le contrôle universel des vérités découvertes.

ORIGINES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — On a assigné à l'économie politique, comme science, deux origines historiques très diverses et, d'ailleurs, très inégales.

Sans remonter à l'antiquité, aux Grecs et aux Romains qui, avec des notions d'ordinaire très vagues sur l'essence même de la richesse et sur la meilleure organisation sociale pour en accroître le montant et pour l'équitablement distribuer, ont eu cependant, sur quelques points de l'économie politique, des

¹ On peut citer quelques exemples intéressants de ces expériences faites soit par l'État, soit par quelques philanthropes : le prêt de 3 millions octroyé en 1848 par le Gouvernement provisoire aux associations populaires, la somme d'environ 1 million léguée par M. Rampal à la Ville de Paris, pour être prêtée à des Sociétés coopératives, etc., la fondation de la « Mine aux Mineurs » près de Saint-Etienne, le « Familistère de Guise » ; mais si intéressantes que soient ces expériences, elles ne pourraient pas être fréquemment renouvelées, puis modifiées et contrôlées, comme le sont des expériences de chimie ou de physiologie dans de nombreux laboratoires.

idées très précises, très nettes, très scientifiques¹, on peut dire que deux catégories différentes d'hommes ont, à la fin du moyen âge et au commencement des temps modernes, contribué à établir que la production et la distribution de la richesse sont assujetties à des lois naturelles et non aux fantaisies variables des législateurs.

Le grand érudit allemand Roscher fait remonter le développement de l'économie politique en Allemagne aux « caméralistes », c'est-à-dire aux membres des Chambres domaniales (*Schatzkammern* ou *Hofkammern*), autorités collectives qui étaient chargées d'administrer les domaines royaux ou seigneuriaux et de faire rentrer les redevances ou « régales »². Dès 1409 on trouve une de ces Chambres en Bourgogne ; en 1498 et 1501, l'empereur Maximilien en fonde à Insprück et à Vienne qui sont bientôt imitées dans toute l'Allemagne. Ces Chambres avaient des attributions juridiques, financières et économiques, dans le sens pratique et surtout agricole du mot. Des études furent exigées pour les employés de ces administrations : toute une littérature se constitua autour de ce que l'on désignait sous le nom de Sciences Camérales (*Cameralwissenschaften*) : ces sciences se firent une place importante au xvii^e et au xviii^e siècle dans les universités allemandes. Quoique de toutes les observations des membres de ces Chambres et de leurs agents il pût ressortir certains embryons de doctrine sur quelques-unes des lois générales qui président à la formation et à la distribution des richesses, il n'apparaît pas, cependant, que ces germes se soient rapidement développés et dégagés de tous les préceptes purement pratiques qui formaient le fond du bagage de ces offices administratifs.

¹ Aristote a parfaitement compris la nature et le rôle de la monnaie ; mais il a absolument erré sur l'intérêt du capital. Plin, Columelle et autres ont eu une conception assez juste, comme on le verra plus loin, des avantages du travail libre sur le travail esclave. Voir notre chapitre consacré à *la Responsabilité et la Liberté du producteur*.

² « Camera est locus in quem thesaurus recolligitur, vel conclave in quem pecunia reservatur. » (Ockam, Cap. Quid sit saccarium, cité par Roscher: *Grundlagen der Nationalökonomie*, 16^e édition, page 41.

L'autre origine de l'économie politique est autrement nette et puissante. C'est dans les écrits concernant la monnaie qu'on la trouve ; Roscher étend trop en adjoignant aux écrits monétaires les écrits sur le commerce extérieur qui foisonnèrent à la fin du moyen âge et au commencement des temps modernes. Les dissertations de ce temps sur le commerce extérieur des peuples, celle par exemple de Montchrétien, auquel on a fait récemment une grande célébrité, parce qu'il a publié en 1613 le premier livre paru sous le titre, fort inexact en ce qui le concerne, de *Traité d'Économie politique*, fourmillent en général d'observations superficielles et inexactes, de remarques frivoles ou fausses et manquent presque toujours d'esprit critique.

Il en est tout différemment des écrivains monétaires. Les « caméralistes », quoiqu'on en cite plusieurs qui ont eu de vastes connaissances et de la renommée, ne sont pas arrivés à des idées scientifiques aussi précises, aussi définitives, sur un point essentiel de l'organisation économique, que les écrivains monétaires ; ceux-ci sont les vrais pères de l'économie politique.

Au milieu des falsifications effectuées par les rois, les écrivains monétaires, dès le moyen âge, sont arrivés à l'idée de *lois naturelles sur la monnaie*, c'est-à-dire de *lois indépendantes de la volonté du législateur*. Sur ce point spécial, la science s'est très tôt fixée et s'est affirmée en face de la puissance des lois humaines et en contradiction souvent avec elle.

C'est par son intelligence de la nature de la monnaie, par sa persistante protestation contre ceux qui prétendaient en violer les caractères, que la science économique a fait sa première apparition dans le monde. Aristote déjà, et bien d'autres Grecs, avaient connu ce qui constitue la fonction essentielle de la monnaie. Au moyen âge et dans les temps modernes, on fut constamment, souvent vainement, obligé de le rappeler aux souverains. Aujourd'hui, en présence de violations du même genre, de la part d'une foule de gouvernements et de parlements, on doit chaque jour reprendre la même thèse : il existe

en dehors et au-dessus de tous les décrets du législateur des lois naturelles sur la monnaie¹.

La connaissance des lois naturelles, c'est, en effet, ce qui constitue la science. Quel est le domaine de cette science qui a reçu du hasard, plutôt qu'elle ne l'a choisi, le nom d'Économie politique?

On trouve chez les anciens, Aristote, Xénophon, le mot d'*Économie* pour désigner, sinon une science à proprement parler, du moins un ensemble de règles, de préceptes, et un art de l'administration de la richesse. Ce terme d'*Économie* ou plutôt encore celui d'*Économique* nous paraîtrait très préférable à celui d'Économie politique, par les raisons que l'on verra plus bas. S'il ne fallait, pour être compris, respecter souvent les usages reçus et les appellations consacrées par le temps, nous eussions volontiers intitulé cet ouvrage : *Traité d'Économique*, de même qu'on dit : *Traité de Physique*. Pour faire une moindre violence aux habitudes, nous avons pensé à l'intituler : *Traité d'Économie politique et privée*, car beaucoup des lois constatées par l'économie politique s'appliquent tout aussi bien à l'activité d'un homme et au ménage d'un particulier qu'à l'activité d'un peuple et au ménage d'une nation.

LES DÉFINITIONS DIVERSES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE OU DE L'ÉCONOMIQUE. LEURS LACUNES OU LEURS INEXACTITUDES. — Tous les mots dont on use en général, sauf celui d'*Économique*, sont très inexacts pour signifier la science dont nous traitons et pour correspondre à toute l'étendue de son domaine. Les termes variés d'Économie politique, d'Économie sociale, d'Économie publique, qui sont pris, d'ailleurs, souvent dans des sens différents, sont incomplets en ce sens qu'ils semblent indiquer que les règles de la science s'appliquent plus à un groupe

¹ Voir la préface de la cinquième édition de notre *Traité de la Science des Finances* (1892), où nous comparons les émissions désordonnées de billets de banque non remboursables en espèces dans la République Argentine, au Brésil, au Portugal, en Espagne, en Grèce, etc., aux falsifications de monnaies effectuées par beaucoup de souverains du moyen âge. C'est la répétition des mêmes procédés sous une apparence plus subtile, mais dans des proportions agrandies et plus désastreuses.

important d'hommes, qu'à l'homme isolé et au ménage familial. Il en est de même du mot anglais *Political Economy* et des mots allemands *Volkswirtschaftlehre* ou *Nationalwirtschaftlehre*, doctrine de la tenue du ménage d'un peuple ou du ménage national, ainsi que du mot *Nationalökonomie* qui se rapproche plus du terme français¹.

Quel que soit le terme dont on se serve, l'économie politique ou l'Économique a donné lieu à des définitions innombrables, toutes plus ou moins imparfaites ; beaucoup sont très compliquées, quelques-unes originales, notamment en Allemagne. La meilleure nous paraît avoir été donnée par Stuart Mill, non pas dans son grand traité, mais dans un ouvrage moins connu en France : *Unsettled Questions of Political Economy* ; la voici : « L'économie politique est la science qui traite de la production et de la distribution des richesses en tant que cette production ou cette distribution dépendent des lois de la nature humaine » ; il aurait fallu ajouter : et de la nature des choses, car la production et la répartition des richesses sont influencées non seulement par les lois de la nature humaine, mais par certaines lois de la nature extérieure qui font, par exemple, que la terre est plus ou moins productive pour telle ou telle somme de capitaux, et pour tel ou tel cadre d'exploitation, etc. Stuart Mill ne parle pas de la circulation et de la consommation des richesses, dont on fait en général et dont nous faisons nous-même, pour la clarté de l'exposition, des sections différentes de la science ; il les comprend dans la production et la distribution.

Une autre définition de Stuart Mill, qui est plus compliquée et plus prétentieuse, mérite cependant d'être citée, l'auteur la jugeant plus rigoureuse (*stricter*) que la précédente : « L'éco-

¹ M. Maurice Block, très au courant de la langue allemande, critique, dans ses *Progrès de la science économique* (tome I^{er}, pages 74 et suivantes), tous ces termes germaniques qui lui apparaissent comme vagues et prêtant à confusion ; nous avons traduit le mot *Wirtschaft* par ménage ; il est pris souvent dans le sens plus large de : une économie ou un organisme économique, et, dans cette dernière acception, il rend des services et n'a pas d'équivalent en français.

nomie politique, dit-il, est la science qui trace les lois des phénomènes sociaux qui résultent des opérations combinées de l'humanité relativement à la production des richesses, en tant que ces phénomènes n'ont pas été modifiés par la poursuite d'un autre objet ».

Il ne nous semble pas que toutes ces définitions ni celles à formes plus ou moins philosophiques, qui ont été élaborées par divers auteurs allemands, soient suffisamment compréhensibles, nettes et adéquates.

NOTRE DÉFINITION DE L'ÉCONOMIQUE. CETTE SCIENCE CONCERNE NON SEULEMENT LES SOCIÉTÉS, MAIS MÊME UN MÉNAGE OU UNE FAMILLE, OU UN HOMME ISOLÉ. — Nous soumettons aux lecteurs la définition suivante, qui a été de notre part l'objet de longues méditations et qui, si nous ne nous trompons, est beaucoup plus conforme à l'objet de la science : *L'ÉCONOMIQUE est la science qui constate les lois générales déterminant l'activité et l'efficacité des efforts humains pour la production et la jouissance des différents biens que la nature n'accorde pas gratuitement et spontanément à l'homme.*

Cette définition nous paraît beaucoup plus scientifique que la généralité de celles qui ont cours.

L'Économique, en effet, ne règle pas seulement le travail des hommes en société; plusieurs de ses lois s'appliquent tout aussi bien à un ménage isolé, même à un homme isolé. Ce sont les lois générales du travail et de l'efficacité des efforts humains.

Si nous considérons un ménage qui vivrait seul, sans relations avec des voisins, si même nous faisons l'hypothèse d'un Robinson, beaucoup des lois économiques, toutes celles qui concernent la production et la consommation, s'appliquent à lui. L'homme isolé aurait avantage à pratiquer, par exemple, la division du travail, dans la mesure où le comporterait sa solitude: c'est-à-dire qu'il devrait éviter, contrairement à l'opinion de Fourier, les très courtes séances et l'alternance fréquente des occupations variant sans cesse d'objet, qu'il devrait s'occuper à classer ses travaux de manière à consacrer à chacun

une continuité de temps suffisante pour ne pas multiplier les lenteurs de mises en train répétées, les incertitudes de la main et de l'esprit au début de chaque opération.

Cette division du travail ainsi entendue est non pas seulement une loi qui s'appliquerait à ce personnage hypothétique et imaginaire, Robinson ; mais dans notre société si compliquée et si enchevêtrée, chaque homme intelligent et réfléchi la connaît ; chaque travailleur individuel, pour les œuvres de l'esprit aussi bien que pour celles de la matière, la pratique dans sa production isolée ; c'est la soumission à cette loi qui distingue par exemple le véritable travailleur du simple amateur. Ainsi la division du travail dans un certain sens s'applique tout aussi bien aux travaux solitaires qu'aux travaux combinés.

• Une autre loi économique qui concerne tout autant un simple ménage vivant sans relations avec d'autres, ou même un homme isolé, se trouvant seul en face de la nature, ou encore chacun de nous dans ses occupations intérieures n'ayant pas pour objet l'échange ou le lucre, c'est la loi de la productivité du capital et du merveilleux secours que celui-ci prête à l'homme. Fût-il seul au monde, chacun aurait souvent avantage, pour atteindre plus sûrement le but qu'il vise, à ne pas marcher directement vers lui, à ne pas consacrer immédiatement ses efforts à la production de tel ou tel objet difficile, mais à créer d'abord des instruments et des approvisionnements, qui abrégeraient singulièrement sa tâche. N'eût-il aucun compagnon, aucune famille, le naufragé ou l'ermite qui voudrait vivre de chasse et de pêche aurait toujours avantage à se faire un arc ou des flèches, ou un filet et un canot, à se restreindre un peu sur sa consommation présente, et à mettre de côté quelques aliments qui lui permettent de se livrer à une œuvre d'un peu longue haleine ne devant lui donner que des résultats différés, mais considérables. La loi de la productivité des capitaux, celle de la fécondité de l'épargne, ne s'appliquent donc pas seulement à des hommes vivant en société ; elles s'appliquent, et d'autres encore, aux ménages individuels,

supposés isolés et même à cet être hypothétique et imaginaire qui, parfois et pour quelque durée, a pu se trouver un être réel, Robinson.

Bien plus, ces lois économiques de la division du travail, de la productivité des capitaux, de la fécondité de l'épargne, trouvent des applications détournées, inaperçues, dans nombre d'arrangements privés de chacun d'entre nous, qui n'ont aucun rapport avec la société, ni souvent même avec un dessein quelconque de lucre.

Les lois économiques sont donc, comme nous l'avons dit, *les lois générales qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains pour la production et la jouissance des biens que la nature n'accorde pas spontanément à l'homme.*

On objectera peut-être que cette définition est incomplète en ce sens qu'il y est surtout question de la production, non de la circulation, de la distribution et de la consommation des biens. Cette critique nous paraît sans portée. S'il est utile, dans l'intérêt de la clarté de l'exposition, de diviser la science économique en trois ou quatre sections, il n'en est pas moins vrai qu'elles se pénètrent, s'influencent les unes les autres, et que, en définitive, elles se ramènent toutes aux lois générales de la production humaine.

Ainsi, la distribution des biens n'est, en définitive, qu'un chapitre de la grande œuvre de la production. S'il convient que le capital reçoive un intérêt, c'est parce qu'il est vraiment productif, et que le jour où le capital ne serait pas rémunéré la production commencerait à se restreindre. Si l'entrepreneur habile a droit à un profit, à des bénéfices, c'est en tant que son intelligence et ses combinaisons ont développé la production, et dans la mesure où elles l'ont influencée. Si tel ou tel mode de rémunération de l'ouvrier, le salaire fixe ou le salaire à la tâche, ou les primes ou telle autre méthode, sont recommandables, c'est en tant que chacun de ces procédés détermine le plus ou moins d'activité et d'efficacité du travail. De même, pour la consommation des richesses, si l'épargne est louable et la prodigalité condamnable, c'est que celle-ci détruit les

approvisionnement et les instruments de travail et que celle-là les accroît; c'est que la seconde diminue ainsi la puissance de production, que la première, au contraire, augmente. Si le luxe est tantôt innocent et permis, tantôt nuisible et moralement interdit, c'est que, dans certaines circonstances, la perspective de jouissances plus raffinées que celles dont jouit la multitude peut exciter les efforts, l'ingéniosité, la fécondité d'invention, et augmenter, par conséquent, la production, tandis que, dans d'autres circonstances, un luxe ou trop futile ou disproportionné aux moyens de celui qui s'y abandonne compromet la production elle-même.

Ce ne sont donc pas des considérations de pur sentiment ou de conjecturale équité qui doivent influencer sur la distribution et la consommation des richesses, c'est la considération des nécessités de la production elle-même. Tout au moins importe-t-il de connaître ces dernières pour se rendre compte des proportions où la production sera réduite si, par des considérations diverses, on enfreint les règles de la distribution qui sont compatibles avec la plus grande production possible.

De cette analyse, il résulte que *les lois économiques générales qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains* dans la production des biens concernent aussi la circulation, la distribution et la consommation de ces biens.

— L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST TRÈS DISTINCTE DE LA TECHNOLOGIE.

— Ces lois générales qui régissent l'activité et l'efficacité des efforts humains sont très différentes de ce que l'on appelle « la technologie ».

« Il y a, disait Descartes, une science pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi complètement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer, en même façon, à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. »

En écrivant cette superbe période, le grand philosophe anticipait sur tous les progrès des sciences mathématiques, phy-

siques, chimiques et naturelles, et sur les aides merveilleuses qu'elles donneraient à la productivité du travail humain.

Les lois tout abstraites de l'Économie politique sont de toute autre nature. Elles sont autres que la technique de tel art ou de telle industrie, quoiqu'elles puissent y trouver des applications. Elles n'apprennent ni le travail du fer, ni celui de la terre, ni celui des tissus, etc. Elles ont un caractère infiniment plus général. Elles s'appliquent, dans des proportions diverses et suivant des adaptations différentes, à tous les travaux humains : la division du travail et le phénomène corrélatif de sa coordination, l'utilité de la capitalisation, c'est-à-dire la fécondité des instruments, des machines et des installations et la nécessité des approvisionnements ou des avances, la puissance de l'épargne, pour ne citer que quelques-unes des lois économiques générales, sont en dehors et au-dessus de toute technologie.

LES PROPOSITIONS D'APPELLATIONS NOUVELLES DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE : PLOUTOLOGIE, CHRÉMATISTIQUE, CATALACTIQUE. TOUTES CES APPELLATIONS SONT TROP ÉTROITES. — Divers écrivains ont voulu changer le mot d'Économie politique ou d'Économique. Ils lui ont proposé des substituts qui leur paraissaient plus nets, mais qui, à notre sens, ont le tort de rétrécir et de modifier le domaine de la science. Frappés des sens ondoyants qu'a nécessairement tout mot qui appartient depuis longtemps à la langue vulgaire, comme celui d'économie, ils eussent préféré un terme nouveau, qui n'eût pas été encore défiguré et en quelque sorte oblitéré par l'usage de bouches ignorantes et d'esprits sans précision : c'est ainsi que tour à tour on a proposé les termes de *Ploutologie* (de πλοῦτος, riche), celui plus spécial encore et plus étranger au langage commun de *Chrématisique* (de κρήματα, richesses), ou bien encore un terme donnant à la science économique une signification beaucoup plus arrêtée, celui de *Catallactique* (de καταλασσω, échanger).

Outre l'inconvénient de substituer de nouveaux vocables à ceux qui sont reçus depuis longtemps, et de paraître vouloir écarter de la science la foule (*odi profanum vulgus et arceo*), ces

termes répondent beaucoup moins que celui de l'Économique (au singulier) ou d'Économiques (au pluriel¹) à l'ensemble du domaine que notre science doit envelopper.

On verra plus loin combien le mot de Richesses est vague et combien il est loin de limiter une science qui s'occupe de toutes les lois générales pouvant influencer sur l'énergie et l'efficacité des efforts humains dans la production des choses utiles ou agréables à l'homme.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST BEAUCOUP PLUS VASTE QUE LA SCIENCE DE L'ÉCHANGE. — Le terme de *Catallactique* ou du moins l'opinion des hommes assez nombreux, d'esprit subtile et précis, qui ne voient dans l'Économique que la science de l'échange, mérite plus d'être discutée. Au premier rang parmi eux, avec une rare pénétration, une puissante logique et une abondante érudition, se trouve M. Mac Leod.

« Les anciens écrivains, dit-il, tenaient unanimement que l'Échangeabilité (*Exchangeability*), ou la capacité d'être achetée et vendue, est la seule essence, le seul principe de la *Richesse* (*Wealth*) et que tout ce qui peut être acheté, vendu, ou échangé, quelle qu'en soit la nature, est richesse.

« Ainsi Aristote dit : « Et nous nommons Richesse toutes les choses dont la valeur peut être évaluée en monnaie ». Ainsi Ulpien, le célèbre jurisconsulte romain : « Cela est Richesse qui peut être acheté et vendu ».

« Nous avons ici une définition de la même largeur et généralité (*of the same wideness and generality*) que la définition que nous avons donnée de la *Force*. Les anciens auteurs montrent qu'il y a trois genres (*kinds*) distincts de choses qui peuvent être achetées et vendues, et ils classent explicitement (*expressly*) ces trois genres de choses sous la désignation de *Richesse*. Ainsi, non seulement les objets matériels peuvent

¹ Quelques écrivains anglais se servent du mot *Economics* au pluriel comme celui de *Mathematics*, ainsi M. Mac-Leod, dont nous n'approuvons d'ailleurs pas toutes les idées, dans son petit précis intitulé : *Economics for Beginners* « les Économiques pour les Débutants » ; de même Alfred Marshall, *Principles of Economics* (1891), et *Economics of Industry* (1892).

être vendus et achetés, et sont par conséquent de la richesse ; mais le travail peut être acheté et vendu, et par conséquent était classé comme richesse ; et en outre une grande variété de droits abstraits (*abstract rights*), tout à fait séparés des choses matérielles, peuvent être achetés et vendus et par conséquent étaient classés comme richesse. Une des définitions fondamentales du droit romain (*Roman Law*) dit : « Sous le terme *Richesse* (*pecunia*), toute chose, aussi bien meuble qu'immeuble, aussi bien les objets matériels (*corporeal*) que les droits (*rights*) sont compris ». Et cette doctrine est répétée bien des fois dans le droit romain...

« D'où il résulte que, la qualité des choses qui les constitue richesse étant l'*Échangeabilité* (*Exchangeability*), l'Économie politique, ou les Économiques (*Economics*), ou la science de la Richesse, est *la science des Échanges*, ou du Commerce dans son acception la plus large.

« On voit ainsi que les anciens possédaient le véritable instinct scientifique ; ils fixèrent unanimement *la seule Qualité générale*, à savoir l'*Échangeabilité* ou la capacité d'être vendu et acheté comme la seule essence de la Richesse, et ils recherchèrent toutes les différentes natures de Quantités qui possèdent cette Qualité et ils les classèrent comme richesse ¹. »

Dans cet exposé de M. Mac Leod, indépendamment d'une théorie spéciale relativement aux droits abstraits (*abstract rights*) que nous examinerons en parlant du crédit, se trouve très bien

¹ *Economics for Beginners*, by Henry Dunning Mac-Leod, London, 1878, pages 4 et 5. Bien d'autres écrivains ont soutenu la même thèse, que l'Économie politique est la science de l'échange. M. Mac Leod invoque, comme ses prédécesseurs, Condillac, qui publia, en 1776, son opuscule sur « Le Commerce et le Gouvernement considérés relativement l'un à l'autre », et où il est dit que l'Économie politique est la science du Commerce. Il cite aussi un écrivain original, l'archevêque Whately, qui fut professeur à Oxford et qui voulait substituer au mot d'Économie politique celui de *Catallactique* ou science des Échanges. Il mentionne même Bastiat, mais en donnant peut-être à quelques passages de celui-ci une importance exagérée, le professeur américain Perry, qui définit l'Économie politique la science des Échanges ou, ce qui revient au même, dit-il, la science de la Valeur. Un certain nombre d'écrivains récents accepteraient cette dernière définition qui, à notre sens, est beaucoup trop étroite.

formulée la doctrine de ceux qui veulent limiter l'Économie politique ou l'Économique à n'être que la Science des Échanges.

Elle est, toutefois, infiniment plus : les principales lois de l'Économie politique, comme nous l'avons démontré plus haut (voir pages 11 à 13), s'appliquent à tout groupe familial vivant isolé, comme il a pu s'en rencontrer au premier âge du monde, et sans échange à proprement parler¹; elles s'appliquent même à tout homme solitaire, naufragé dans une île, ou volontaire ermite, ainsi que de temps à autre il s'en peut trouver; elle régit également les travaux d'ordre purement domestique ou complètement personnels, étrangers à toute idée de lucre et de vente, comme il s'en produit constamment dans le train ordinaire de la vie, même au milieu des sociétés les plus enchevêtrées.

Si, en faisant de l'économie politique la science seulement des échanges ou la science seulement de la valeur, on peut gagner un peu de précision apparente et se louer d'une formule brève, précise et nette, on laisse, d'autre part, échapper plusieurs et des plus importants phénomènes qui concernent la production, la répartition et la consommation des biens. On aurait ainsi étrangement réduit la science, sous le prétexte de trouver une formule plus scientifique. Celle que nous proposons, d'ailleurs, n'est pas moins rigoureuse, tout en étant plus vaste : *l'ensemble des lois générales qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains pour la production et la jouissance des biens que la Nature n'accorde pas spontanément à l'homme.*

DE L'EXISTENCE DES LOIS NATURELLES EN ÉCONOMIE POLITIQUE.
DE LA POSSIBILITÉ DE PRÉVISION EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE. EXEMPLES
DIVERS DE CETTE FACULTÉ DE PRÉVISION. — Existe-t-il, toutefois, en pareille matière, des lois générales, des lois universelles, des lois naturelles, c'est-à-dire qui tiennent soit à la nature

¹ On pourrait dire, il est vrai, que même dans un groupe familial isolé et sans relations avec le dehors, il se produit des échanges inconscients et occultes, quoiqu'ils ne soient formulés ni en argent, ni en calcul quelconque des quantités échangées.

des choses elles-mêmes, soit au fond en grande partie invariable de la nature de l'homme ?

On l'a nié et on le nie. Il serait, cependant, bien étonnant qu'il n'y eût pas de lois de ce genre. La science moderne a montré, en effet, que l'esprit a ses lois tout comme la matière, que les faits qui émanent de l'esprit de l'homme et de sa volonté, tous ses actes principaux, n'offrent rien de fortuit, qu'ils se présentent avec une constance et une régularité admirables.

Pourquoi les actes économiques, c'est-à-dire ceux qui sont le plus familiers à l'homme, qui forment la trame générale de sa vie, seraient-ils quasi seuls abandonnés au hasard, à la fantaisie, au caprice, et feraient-ils, en quelque sorte, exception dans l'univers ? Ces actes économiques, offrant tant d'uniformité, ne sont-ils pas régis par des motifs uniformes ? Or, ces motifs qui déterminent les actes économiques de l'homme, c'est la mission de la science économique de les discerner. Un pénétrant et subtile économiste anglais, M. Marshall, a pu définir l'Économie politique : une science des mobiles humains (*Economics is a science of human motives*¹); la science de ceux des mobiles qui s'appliquent à la production et à la répartition des biens.

La constitution de l'économie politique, en tant que science, revient simplement à cette constatation qu'il y a des lois de l'esprit humain et de l'activité humaine et qu'il y a, d'un autre côté, des lois sur la façon dont la Nature en général est influencée par les divers degrés et les diverses méthodes de l'humaine activité.

Quelques écrivains ont contesté que la recherche de ces lois de la nature constituât le domaine de l'économie politique. L'un d'eux, dont nous citerons l'opinion, parce que le nombre, la diversité et le pittoresque de ses écrits lui ont valu une certaine autorité, M. Émile de Laveleye, est tombé à ce sujet dans le plus grossier et le plus insoutenable empirisme : « L'économie politique, dit-il, est affaire de législation.... On peut

¹ *The Present Position of Economics*, par Alfred Marshall, Londres, 1885

« définir l'Économie politique : la science qui détermine quelles
 « sont les lois que les hommes doivent adopter, afin qu'ils
 « puissent, avec le moins d'efforts possible, se procurer le plus
 « d'objets utiles à la satisfaction de leurs besoins, en les répar-
 « tissant conformément à la justice et en les consommant
 « conformément à la raison... On appelle généralement les lois
 « économiques des lois naturelles, c'est à tort. Les lois de la
 « Nature, celle de la gravitation ou les affinités chimiques, par
 « exemple, s'imposent à l'homme comme au reste de l'univers.
 « Il doit s'efforcer de les connaître pour en tirer parti, ainsi
 « qu'il le fait déjà dans la plupart des industries et notamment
 « dans l'emploi de la vapeur et de l'électricité. Mais les lois
 « dont s'occupe l'économie politique ne sont pas celles de la
 « Nature, ce sont celles qu'édicte le législateur. Il tire parti
 « des premières en y obéissant, des secondes en les amélio-
 « rant. Les unes échappent à la volonté de l'homme, les autres
 « en émanent¹ ».

Il est impossible de faire plus de confusions et d'être plus délibérément en contradiction avec tous les principes de la science. C'est cet adjectif « politique » ajouté à ce substantif « économie » qui a tellement égaré M. de Laveleye. L'*Économique*, pour prendre la véritable expression, n'a pas affaire qu'avec le législateur ; elle est mêlée à toutes les combinaisons industrielles et commerciales libres, et à une foule d'actes de la vie des particuliers. Ses lois n'émanent pas le moins du monde de la volonté de l'homme, mais dominent cette volonté et s'imposent à elle. L'homme doit tirer parti de ces lois en y obéissant, tout comme il obéit à la force de la gravitation et comme il respecte les affinités chimiques.

L'Économique n'est pas du tout une théorie des actes du législateur, ni une routine administrative ; elle a été longtemps, elle est encore souvent une protestation contre les péchés et les erreurs du législateur.

Prenons quelques exemples pour montrer d'une manière

¹ *Éléments d'Économie politique*, par Emile de Laveleye (librairie Hachette, 1882), pages 2, 3, 10 et 10.

irréfutable l'existence des lois naturelles en économie politique.

En voici un où brille avec éclat l'impuissance du législateur, quand il veut violer les lois naturelles : la monnaie. Si la monnaie dont on baisse le titre se déprécie, si le billet de banque que l'on multiplie et qui n'est pas remboursable en espèces finit par perdre toute valeur, n'est-ce pas en vertu d'une loi naturelle ? L'effet se produit en général si spontanément et si nécessairement, que ni le législateur, ni la généralité du public ne se rendent compte exactement de ses causes.

La lutte obstinée et toujours vaine pendant quinze ou vingt siècles, non seulement du législateur, mais d'une force bien plus grande, les religions¹, pour interdire ou réglementer le taux de l'intérêt du capital, est encore une preuve décisive de l'existence de lois naturelles inéluctables en économie politique.

Si, dans une disette, la demande pour chaque unité d'aliments ayant un surcroît d'intensité et l'offre, d'autre part, en étant diminuée², le prix s'en élève, n'est-ce pas là une loi naturelle ? Soutiendra-t-on que la volonté des hommes pourrait empêcher ce phénomène de se produire ?

Si, dans un pays, par suite de circonstances quelconques, les capitaux viennent à diminuer tandis que la population reste stationnaire ou augmente, toutes autres choses restant égales d'ailleurs, les salaires ont tendance à baisser, n'est-ce pas en vertu d'une loi naturelle ? Si, au contraire, la production des capitaux est abondante et que la population n'augmente pas de

¹ Il est bon de noter que quelques interprètes éclairés des diverses religions, simultanément Calvin et les jésuites, ont défendu l'intérêt du capital, ou, comme on dit, l'intérêt de l'argent. Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, 4^e édition, pages 229 à 252, et aussi le présent ouvrage, au chapitre de l'Intérêt.

² On raconte que Thalès, de Milet, s'étant aperçu, par l'observation du ciel, que l'année serait très favorable à la production des olives, se mit à louer tous les moulins à presser ces fruits et qu'il tint ensuite les producteurs à sa discrétion.

nombre, les salaires ont tendance à hausser, n'est-ce pas aussi en vertu d'une loi naturelle ?

Prenez des exemples plus généraux, toutefois, parce qu'il pourrait peut-être se rencontrer quelques esprits ergoteurs qui contestassent même les vérités que nous venons d'écrire.

On ne nie pas que la division du travail n'ajoute beaucoup, quand on en use avec discernement et habileté, à la productivité du travail humain. N'est-ce pas là une loi naturelle, d'un caractère aussi général, aussi nécessaire, que la force de la gravitation ou que l'existence des affinités chimiques ? Soutiendra-t-on que la volonté du législateur a quelque influence sur cette loi ou qu'elle provient seulement d'un concours des volontés humaines ?

Bien plus, il est prouvé que le degré auquel peut-être poussée la division du travail dépend de l'étendue du marché. Dirait-on aussi que ce n'est pas là une loi naturelle, et que la volonté du législateur ou le concours de toutes les volontés humaines puisse changer quoi que ce soit à cette loi ?

C'est une loi naturelle aussi, qui fait que le capital, c'est-à-dire la création d'instruments appropriés, d'installations et d'approvisionnements permettant de se livrer sans interruption à un travail de longue haleine et d'une utilité différée, ajoute singulièrement dans un grand nombre de cas à la productivité du travail humain. Peut-on dire que ce soit là une loi contingente, dépendant de la volonté des hommes ?

Si un mode de salaire qu'on s'efforce de proportionner exactement à l'effort utile de l'ouvrier donne à ce dernier plus d'entrain et plus d'activité dans le travail, c'est bien en vertu d'une loi naturelle et universelle, en vertu des lois mêmes de l'esprit et du cœur humain.

Que toute consommation ne soit pas utile et que tout travail ne soit pas productif, que la consommation qui consiste à détruire intentionnellement un objet pouvant avoir une utilité prolongée et le travail qui n'a pour but que de le reconstituer, comme le bris d'une vitre ou d'un verre à boire et la réfection d'un objet similaire, que ces deux opérations liées constituent

un ensemble stérile, une déperdition de force, que par conséquent, un incendie, un naufrage, ne puisse jamais être pour une société productifs de richesse¹; n'est-ce pas là une loi naturelle, et la volonté soit du législateur en particulier, soit de tous les hommes en général, y peut-elle quelque chose?

Si nous voulions nous arrêter à l'une des branches importantes de l'économie politique, appelée les finances, nous y verrions éclater fréquemment, à l'encontre soit du législateur, soit parfois de la volonté générale, l'existence de lois naturelles. Indépendamment de ce que nous avons dit plus haut de la monnaie et des billets de banque, voici quelques-uns de ces cas: que l'impôt le plus élevé n'est pas toujours le plus productif, que des droits de douane excessifs sur des objets facilement transportables poussent à la contrebande, que des taxes exorbitantes sur les capitaux arrêtent ou diminuent la capitalisation, que la suppression de certaines catégories d'héritages porte soit à des donations entre vifs, soit à l'accroissement des consommations et à des placements à fonds perdus; tous ces phénomènes ne se rattachent-ils pas à des lois naturelles de l'esprit humain et du cœur humain? N'est-ce pas le cas de recourir à la définition de M. Marshall: « L'Économique est la science des Mobiles humains », en ce qui concerne la production et la répartition des biens?

S'il existe vraiment, comme toute l'expérience, toute l'histoire le démontrent, des lois naturelles en économie politique, il en résulte que, pour ceux qui l'ont étudiée, qui la possèdent et qui ont, en outre, de la pénétration et de la sûreté d'esprit, cette science doit comporter dans une certaine mesure le don de prévision. On a dit que savoir, c'est prévoir.

La prévision des phénomènes futurs, par l'observation des phénomènes passés et présents, n'est pas impossible, dans une

¹ Cet exemple peut paraître bizarre; mais on sait que des écrivains, qui considèrent comme richesse le travail, indépendamment de son résultat, ont gravement soutenu que « briser des verres, cela fait aller le commerce », ou qu'un incendie est parfois avantageux.

certaine mesure toutefois, à l'économiste. Des exemples éclatants et décisifs en ont été fournis.

On a beaucoup contesté l'autorité pratique de l'économie politique. On s'est élevé, des économistes même, contre le dogmatisme de la science. Il est vrai que l'on a souvent compromis le renom de celle-ci par la prétention de décider, au moyen de quelques formules abstraites, sur des problèmes d'une excessive complication. La prétention abusive à l'autorité dans le train des affaires pratiques courantes a jeté quelque discrédit sur la science. La certitude de la prévision dans les questions économiques est souvent entravée par l'entrecroisement et la diversité des causes qui sont en action. Les faits sociaux ne sont pas soumis en général à un seul ordre de causes : outre les mobiles économiques, ils subissent l'influence des mobiles sentimentaux, religieux, politiques, etc. Un fait économique ne peut, d'ailleurs, être isolé, et rarement il se représente dans l'histoire au milieu de circonstances absolument identiques. L'expérimentation, nous l'avons dit, n'est pas possible en économie politique, ou ne l'est que dans des cas rares ; il faut s'en tenir, d'ordinaire, à l'observation. Un subtil écrivain anglais montre combien il est malaisé d'isoler par l'esprit, puisqu'on ne le peut faire en réalité, une cause de toutes celles avec lesquelles elle se trouve en combinaison, et de déterminer ses effets propres. Pour y arriver, il signale trois méthodes : la première est de trouver la même cause agissant dans beaucoup de circonstances différentes (*to find the same cause working in many different surroundings and in all producing the same effect*) et produisant le même effet dans toutes. La seconde, c'est, après avoir découvert, dans un cas particulier, les effets de toutes les causes en action sauf d'une seule, de déduire tous ces effets de l'effet total pour déterminer, par la méthode des résidus (*by the method of residues*) l'effet propre de cette dernière cause. La troisième méthode est la plus simple, mais ne peut pas souvent être appliquée : c'est de trouver deux cas qui se ressemblent l'un à l'autre exactement, sauf qu'une cause déterminée est en action dans l'un et ne l'est pas dans

l'autre, et de faire ressortir par l'opposition l'effet propre de cette cause¹.

On comprend combien, dans les questions pratiques courantes, l'application de ces méthodes est délicate, que souvent même elle est impossible. Aussi, pour se livrer à des prévisions certaines ou simplement approximatives, sur les phénomènes économiques environnants, il faut une singulière pénétration d'esprit, en même temps qu'une rare circonspection.

La prévision, néanmoins, est possible dans beaucoup de cas, quand il s'agit de phénomènes économiques très importants, très accentués, bien circonscrits. Elle peut même atteindre parfois un degré presque absolu de certitude. M. Marshall reconnaît que : « Il peut se rencontrer que l'économiste puisse donner une décision pratique en quelque sorte avec l'autorité de la science, mais que cette décision est presque toujours ou simplement négative ou critique. Cette décision portera qu'un plan proposé ne produira pas l'effet désiré, de même qu'un ingénieur peut dire avec autorité qu'un certain genre d'écluses ne convient pas à tel ou tel canal. Mais un économiste, comme tel, ne peut dire quelle est la meilleure conduite à tenir, pas plus qu'un ingénieur, comme tel, ne peut décider quel est le meilleur tracé pour le canal de Panama. Il est vrai qu'un économiste, comme toute autre personne, peut donner son propre jugement sur la meilleure solution de problèmes pratiques variés, de même qu'un ingénieur peut donner son opinion sur la meilleure méthode de faire aboutir le canal de Panama. Mais dans des cas de ce genre, le conseil n'a que l'autorité de la personne qui le donne : ce n'est pas la voix même de la science qui se fait entendre² ».

La distinction, certes, est nécessaire : dans tous les domaines, dès qu'il s'agit d'application, c'est-à-dire d'un milieu autre que celui du laboratoire et où l'on n'a pu isoler chacune des causes innombrables d'ordres divers qui agissent ensemble, se modifient et, parfois, se contrarient, il faut distinguer entre la

¹ Alfred Marshall. *The Present Position of Economics*, page 45.

² *Id.*, *ibid.*, pages 37, 38.

science et le savant. Outre qu'il y a des savants de qualité très inégale, des circonspects et des impétueux, des réfléchis et des légers, des modestes et des arrogants, les théorèmes d'une science ne se réalisent exactement dans la pratique que lorsqu'on a pu écarter toutes les causes appartenant à un autre ordre que celui de la science en question et pouvant exercer une action perturbatrice. Cette élimination n'est pas possible dans les affaires économiques.

La prévision, néanmoins, y peut aller parfois bien plus loin que ne l'admet M. Marshall et n'avoir pas seulement un caractère négatif ou critique. De même qu'en météorologie on est arrivé à prédire la venue de cyclones et de tempêtes, de même l'économiste peut, avec un degré quelquefois d'absolue certitude, prédire des désastres résultant de telle ou telle législation. Dans les questions de monnaie et de billets de banque, par exemple, dans quelques autres concernant les finances, ce don de prévision ou de divination, si le mot n'est pas trop prétentieux, peut s'exercer avec un véritable caractère scientifique. Quand, à l'Assemblée Constituante, Dupont de Nemours déclarait, au début de la période des assignats et lorsque la dépréciation en était encore faible, qu'il faudrait un jour prochain plusieurs milliers de francs pour payer une paire de bottes, c'était bien la voix de la science qui parlait. Lorsque, en 1887 ou 1888, dans un moment où les principaux banquiers d'Europe et tout le public européen se gorgeaient de valeurs argentines, tel économiste écrivait que, du train dont allaient les Argentins avec leurs émissions de papiers, l'or ferait bientôt, dans ce pays, 300 ou 400 p. 100 de prime sur le billet de banque et que toute la contrée serait plongée dans un déplorable désarroi, c'était bien encore la voix de la science.

Quand, vers la fin de la construction des grands chemins de fer en Europe et des principales œuvres d'intérêt collectif, entreprises de transports urbains, d'éclairage, etc., tel économiste écrivait que, à moins de très grandes découvertes nouvelles réclamant de nombreux capitaux, ou de guerres venant détruire de grandes masses de capitaux, l'intérêt du capital

allait rapidement baisser, c'était bien aussi la voix de la science¹.

Quand le même économiste conseillait, quinze années durant, d'une part aux capitalistes d'acheter toujours, entre les fonds publics d'un même État solvable, celui qui était le plus éloigné du pair ou à la date de remboursement la plus distante, le revenu en fût-il un peu moindre, et, d'autre part, aux États d'émettre toujours, au contraire, leurs emprunts au pair, dût-il leur en coûter un peu plus d'intérêt, c'était aussi grâce à des observations scientifiques aussi certaines que nombreuses qu'il pouvait donner des conseils dont l'expérience a depuis, et avec tant d'éclat, démontré la sagesse. Quand il écrivait aussi que la baisse du taux de l'intérêt devait nécessairement pousser aux constructions et faire très rapidement et très considérablement hausser les terrains dans les villes, c'était la connaissance de l'enchaînement des phénomènes économiques qui lui permettait ces prévisions.

Que l'on ne dise pas que ces phénomènes ne concernent pas l'économie politique à proprement parler ; car quel serait alors le domaine de cette science, si les faits principaux des finances publiques et si les probabilités de rémunération des divers facteurs des entreprises humaines ne faisaient pas partie de la sphère qui lui est dévolue ? Si un certain nombre de savants, ce qui est, d'ailleurs, licite, et, dans une certaine mesure, utile, se consacrent uniquement à des recherches en quelque sorte métaphysiques sur les causes de la valeur et du prix, et qu'ils négligent l'aspect concret des phénomènes, il n'en résulte pas qu'en s'étant armé de toutes les ressources

¹ Voir sur ce point notre ouvrage sur la *Répartition des Richesses et la Tendence à une moindre inégalité des Conditions*, 1^{re} édition 1881, 4^e édition 1897. Nous y annonçons et nous y expliquons d'une manière très claire une baisse très prochaine et très accentuée du taux de l'intérêt chez les nations de vieille civilisation ; notre thèse trouva d'abord des incrédules, notamment chez des écrivains à tendances socialistes, par exemple M. Gide (*Traité d'Économie politique*, 2^e édition, page 575). — Un relèvement, il est vrai, s'est produit, à partir de 1898, par des causes que notre théorie même expliquait (Note de la 3^e édit.).

de la science, un observateur attentif, patient, pénétrant et circonspect à la fois ne puisse faire des prévisions, tantôt approximatives (c'est le cas le plus fréquent), tantôt certaines (c'est un cas rare), sur la marche prochaine des phénomènes économiques.

Ces prévisions peuvent être d'ordres assez variés. Si un économiste dit, par exemple, que, toutes circonstances étant égales d'ailleurs, le peuple qui poussera le plus loin la division du travail acquerra une supériorité industrielle sur le peuple qui la poussera le moins loin, c'est bien aussi la voix de la science qui parle, ce n'est pas la voix de telle ou telle personne.

C'est qu'il existe vraiment des *lois naturelles en économie politique, ou, d'une façon plus générale, en Économie, c'est-à-dire des règles de l'activité humaine et de l'efficacité des efforts humains.*

CHAPITRE II

LE CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET L'UNIVERSALITÉ DES LOIS ÉCONOMIQUES

Arguments par lesquels on conteste à l'économie politique tout caractère scientifique; leur inexactitude.

Prétention que l'économie politique n'offre qu'une méthode et un instrument d'investigation.

Les généralisations en économie politique. Le terme de dogme souvent employé est inexact. — En quoi les lois économiques n'ont pas le caractère de dogmes.

Allégation que les sentiments humains et les institutions humaines considérés comme nécessaires par l'économie politique sont de récente origine. — Fausseté de cette allégation.

Les différents milieux sociaux sont inégalement sensibles à l'action des lois économiques; mais tous subissent cette action, quoique à des degrés divers.

L'école historique en économie politique; ses services; ses lacunes; l'examen sur le vif des diverses civilisations coexistant encore sur le globe donne des résultats plus précis et plus décisifs.

L'école dite d'observation directe fondée par Le Play; elle a fourni de très utiles contributions.

Avantages de l'examen de la matière vivante par l'étude des civilisations primitives existant encore sur le globe.

Preuves nombreuses que les principaux mobiles économiques exercent de l'influence sur les hommes à tous les états du développement humain.

Les ménagements que peut exiger, chez des peuplades primitives, l'application de certains principes économiques, n'entraîne nullement cette conséquence que les lois économiques ne soient pas universelles. L'universalité de ces lois est amplement démontrée.

ARGUMENTS PAR LESQUELS ON CONTESTE A L'ÉCONOMIE POLITIQUE TOUT CARACTÈRE SCIENTIFIQUE; LEUR INEXACTITUDE. — Nous avons, dans le précédent chapitre, indiqué la genèse et les caractères de « l'Économie politique » ou plus exactement de « l'Économique ». Il convient maintenant d'examiner diverses objections qui, dans ces derniers temps surtout, se sont, de

divers côtés, élevées contre cet ordre de connaissances et lui ont contesté de pouvoir constituer, dans toute la plénitude du mot, une science.

L'économie politique, d'après certains de ces critiques qui abondent en Allemagne, même en Angleterre et aux États-Unis, ne serait qu'une série d'abstractions, bien liées entre elles et correctement déduites, sorte de reliquat de la façon de penser *a priori* du XVIII^e siècle. Ces abstractions n'auraient qu'un rapport très éloigné et très incertain avec les phénomènes de la vie réelle; elles ne se rapporteraient qu'à une sorte d'homme idéal tout à fait différent des hommes que chacun connaît. Des reproches de ce genre plus ou moins atténués se rencontrent chez un nombre incalculable d'écrivains, parmi ceux mêmes qui se classent comme économistes.

Nous pourrions en citer d'après les auteurs allemands d'économie politique; nous préférons en extraire des livres ou des discours de professeurs appartenant à la patrie d'Adam Smith et reconnaissant même l'autorité et les services du grand Écossais.

Le président de la section d'Économie politique et de Statistique de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, le professeur Henry Sidgwick, s'exprimait ainsi dans son discours inaugural au congrès d'Aberdeen en 1885: « Je ne pense pas qu'aucun de ceux qui m'écoutent puisse m'accuser de surévaluer le mérite du raisonnement abstrait sur les sujets économiques, ou de le regarder comme suppléant à une investigation soigneuse et approfondie des faits, au lieu d'être un indispensable instrument pour cette investigation. Il y a, en effet, une sorte d'économie politique qui s'épanouit dans une orgueilleuse indépendance des faits. Elle entreprend de résoudre tous les problèmes pratiques de l'intervention gouvernementale ou de la philanthropie privée par la simple déduction d'un ou deux postulats généraux (*general assumptions*), dont le principal est le postulat des effets universellement bienfaisants et harmoniques de l'intérêt personnel quand on le laisse à lui-même. Cette sorte d'économie politique est

quelquefois appelée *orthodoxe*, quoiqu'elle présente cette caractéristique; peu habituelle aux doctrines orthodoxes, d'être répudiée par la majorité des maîtres accrédités en cette matière (*accredited teachers of the subject*). Mais orthodoxe ou non, je dois décliner toute relation avec elle; le plus complètement cette survivante des conceptions politiques *a priori* du XVIII^e siècle sera reléguée à la planète la plus éloignée possible, mieux cela vaudra pour le progrès de l'économie politique. Comme, toutefois, ce genre d'économie politique a encore quelque cours sur le marché, comme le langage de beaucoup de journaux et des orateurs publics révèle encore l'impression qu'un professeur d'économie politique est continuellement en train d'élaborer des lois que les gens pratiques violent continuellement, il vaut la peine d'essayer de préciser la relation entre la science économique que nous avons pour mission d'étudier et les principes de l'intervention ou de la non-intervention gouvernementale¹, etc. »

Je ne m'arrêterai pas ici à établir que beaucoup des lois qui ont été constatées et mises en lumière par les économistes de la fin du XVIII^e siècle ou du commencement du XIX^e sont exactement appliquées, sinon par tous les gens pratiques, du moins par ceux qui sont intelligents et qui réussissent. C'est le cas, notamment, dans les opérations industrielles, de la loi de la plus grande division possible du travail. Je renverrai, d'autre part, au chapitre précédent, pour la démonstration qu'il arrive fréquemment que les prétendus « hommes pratiques » ou les gouvernements qui violent certaines des lois économiques en sont immédiatement et durement châtiés, ce qui est advenu, avec éclat, dans ces trois dernières années, aux gouvernements argentin, brésilien, portugais, espagnol, avec leurs émissions de papier-monnaie, et aux banquiers ou capitalistes qui, dédaignant les avertissements de simples « professeurs », ont coopéré, par leur concours et leurs encouragements, à cette violation des principes. Je répéterai seulement la con-

¹ *The Scope and Method of Economic Science*, by professor Henry Sidgwick, Londres, Mac Millan, 1885.

clusion de la Préface de la cinquième édition de mon *Traité de la Science des Finances* : « Il est des sciences absolument « sereines qui ont de l'indulgence pour leurs contempteurs « et les laissent en repos ; la science des Finances n'est pas de « ce nombre ; elle a une terrible façon de se venger de ceux « qui l'ignorent ou qui la bravent ¹ ». J'étais, certes, autorisé à faire cette réflexion en l'année 1892, après tous les avertissements que j'avais personnellement donnés aux gouvernements argentin, brésilien et autres, en opposition avec le grossier et ruineux empirisme des banquiers anglais : cette observation, vraie des principales lois financières qui sont une partie de l'économie politique, l'est aussi de beaucoup d'autres parties de cette science, mais la démonstration ne peut s'en faire toujours avec le même éclat.

PRÉTENTION QUE L'ÉCONOMIE POLITIQUE N'OFFRE QU'UNE MÉTHODE ET UN INSTRUMENT D'INVESTIGATION. — Le mot d'orthodoxie, que l'on prononce souvent, est très déplacé en économie politique, puisqu'il ne s'agit là ni de dogmes ni de foi, mais de science et de vérités démontrées. Une science est une science ; elle n'est ni orthodoxe ni hérétique. La question est précisément de savoir si l'économie politique est une science.

Il ne semble pas que, pour beaucoup d'écrivains allemands ou anglais, elle en soit une. D'après le passage cité plus haut, de M. Sidgwick, l'économie politique ne serait qu'une méthode pour l'examen des faits : *an indispensable instrument of investigation of facts*, et, en effet, le mérite qu'il reconnaît surtout à Adam Smith, c'est « d'avoir constitué l'économie politique en science indépendante, par une bonne démarcation du champ d'investigation et une méthode de raisonner définie et caractéristique, *with a well marked field of investigation and a definite and characteristic method of reasoning* ². Mais une méthode et un domaine bien spécial et circonscrit, cela ne suffit pas pour faire une science, si jamais avec cette méthode on ne doit trouver de vérités permanentes et universelles. Or, c'est cette

¹ *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition (1906), tome I^{er}, page xi.

² *The Scope and Method of Economic Science*, page 4.

permanence et cette universalité des lois économiques qui sont contestées par bien des auteurs, y compris, semble-t-il, celui que nous venons de citer. Après avoir dit qu'Adam Smith a fait une forte impression sur le lecteur vulgaire (*ordinary reader*) par son convaincant plaidoyer en faveur du « système de la liberté naturelle », par son exposition de la naturelle « division du travail » et par d'autres constatations de ce genre, M. Sidgwick ajoute : « En même temps, Adam Smith était un trop froid et trop sagace observateur pour être conduit, même par la force persuasive de ses propres arguments, à la présomptueuse et superficielle affirmation de l'universalité des tendances qu'il décrit ». Alors, il n'est que trop clair que la science, dans le sens absolu du mot, disparaît. « Attribuer à Adam Smith, continue le critique anglais, une théorie dogmatique du droit naturel de l'individu à une absolue indépendance industrielle (ou plutôt économique), comme certains récents écrivains allemands sont disposés à le faire, c'est construire l'histoire des doctrines économiques d'après ses propres fantaisies ».

Quelques disciples d'Adam Smith, il est vrai, dont l'un singulièrement célèbre, Ricardo, auraient dogmatisé plus que le maître, dit M. Sidgwick, et se seraient lancés dans des généralisations superficielles, usant d'une méthode tout abstraite et purement déductive. Pendant longtemps, ces absolus et abusifs énoncés de principes avaient été en vogue en Angleterre. La facilité et la simplicité avec lesquelles on les pouvait formuler et comprendre les rendaient de puissants instruments d'agitation populaire : aussi n'est-il pas étonnant que les pétitions contre les lois sur les grains (*the anticorn laws petitions*¹) aient déclaré que « le droit inaliénable de chaque homme d'échanger librement le résultat de son travail contre les productions d'un autre peuple constitue un des principes de l'éternelle justice ». Heureusement, ajoute M. Sidgwick, sous

¹ Il s'agit du grand mouvement organisé par Cobden et Bright pour faire rappeler les droits sur les céréales en Angleterre, mouvement qui, comme on sait, eut un plein succès.

la conduite plus philosophique de John Stuart Mill, l'économie politique anglaise rompit toute relation avec cette vieille métaphysique. Nous avouons que Stuart Mill ne nous paraît pas indiqué pour marquer cette rupture, car il est un des économistes auxquels les critiques contemporains reprochent le plus d'avoir fait presque uniquement usage de la méthode déductive¹.

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner ici quelques-uns des points touchés par M. Sidgwick, comme celui du « droit naturel de l'individu à une absolue indépendance industrielle et économique », non plus que le droit, revendiqué comme naturel par les opposants aux *corn laws*, d'échanger le résultat de son travail contre les produits de quelque contrée que ce soit. Il est clair que ce sont là des phénomènes complexes qui dépendent de circonstances très nombreuses et très diverses et qu'aucun homme, ayant une certaine ampleur et quelque pénétration d'esprit, n'a prétendu résoudre par une formule simple et absolue.

Ces exemples seraient mal choisis pour démontrer qu'il n'existe pas de lois universelles en économie politique ou, au contraire, qu'il en existe.

Un autre économiste anglais, d'un esprit très subtil et s'étant acquis une renommée étendue, M. Marshall, paraît, dans la leçon d'inauguration de son cours à l'Université de Cambridge, se faire de l'économie politique une conception analogue à celle de M. Sidgwick. Quoiqu'il appelle ingénieusement l'économie politique la science des mobiles humains dans les phénomènes de la production des biens et des échanges, il semble surtout la regarder comme une méthode d'investigation plutôt que comme une science qui est déjà en posses-

¹ Il est certain que Ricardo et Malthus, et plus encore leurs disciples, parmi lesquels Stuart Mill, ont beaucoup trop généralisé et dogmatisé; mais toute l'économie politique ne tient pas ainsi que l'ont cru beaucoup d'économistes anglais dans la « loi de la rente de la terre » ou la loi de la population; il y a, en Économie, bien d'autres principes plus incontestablement doués du caractère d'universalité et de permanence.

sion de certaines lois universelles. L'Économique lui paraît principalement un *organon*, un moyen d'analyser les motifs positifs des désirs humains pour les différents biens et les motifs négatifs de se soumettre à des fatigues et à des sacrifices pour les produire. Or ces motifs ou mobiles humains sont d'ordre prodigieusement divers : un très grand nombre, sinon la plupart, se réfère à l'acquisition de biens matériels qui sont susceptibles d'être échangés et évalués en une commune mesure, l'argent. Ce sont ceux-là qui forment le champ propre de l'économie politique. Ce n'est pas à dire qu'il ne puisse y avoir ni qu'il n'y ait effectivement d'autres motifs ou mobiles d'action que le désir d'acquérir des biens matériels ; il s'en trouve d'autres, par exemple l'ambition d'obtenir une distinction toute conventionnelle, telle qu'une croix, un titre de noblesse, le droit de mettre une particule devant son nom ou de posséder des avantages sociaux plus ou moins imaginaires ; mais ces mobiles dans la production et les échanges ne tiennent qu'une place plus circonscrite. Bien entendu, outre les mobiles de vanité, il peut s'en rencontrer d'autres d'une origine beaucoup plus pure et se proposant un but plus désintéressé ; mais il n'apparaît pas qu'ils constituent la trame des désirs humains et qu'ils déterminent la généralité des énergies humaines, en ce qui concerne du moins la production et l'échange.

LES GÉNÉRALISATIONS EN ÉCONOMIE POLITIQUE. LE TERME DE DOGME, SOUVENT EMPLOYÉ, EST INEXACT. — Toutes les observations qui précèdent sont très fines et l'on n'en peut contester l'exactitude. Ce qui apparaît moins clairement, c'est la raison pour laquelle M. Marshall refuse tout caractère d'universalité aux lois économiques, et pourquoi il réduit l'économie politique à une méthode (*organon*) pour mesurer ceux des mobiles humains qui se réfèrent à l'acquisition de biens matériels transférables.

« Parmi les mauvais résultats, dit-il, de l'étroitesse de l'œuvre des économistes anglais du commencement de ce siècle, le plus déplorable sans doute a été les facilités qu'elle a four-

nies aux demi-savants (*sciolists*) de citer et de mal appliquer des dogmes économiques. Ces dogmes étaient isolés de leur contexte et présentés comme des vérités universelles et nécessaires, quoique, avec un peu d'attention, on eût souvent découvert qu'ils avaient été originairement présentés non pas du tout comme des vérités indépendantes, mais comme le résultat d'exemples particuliers d'une méthode scientifique d'investigation. Si blâmables qu'aient été pour leurs omissions Ricardo et ses principaux imitateurs, ils n'ont pas commis, au point où l'on le suppose d'ordinaire, la faute de revendiquer un caractère d'universalité et de nécessité pour leurs doctrines ¹. » Et plus loin, l'auteur ajoute : « Je n'attribue aucune universalité aux dogmes économiques, car la théorie qui est la seule partie de la doctrine économique ayant quelque prétention à l'universalité n'a pas de dogme. Ce n'est pas un corps de vérités concrètes, mais un instrument pour leur découverte, semblable, disons-le, à la théorie mécanique ² ».

Certes, il ne peut s'agir, en matière économique, ni de dogmes, ni d'orthodoxie, puisqu'on ne se trouve pas en présence d'une foi ; mais il peut et il doit s'agir de lois. Un instrument de découverte de vérités qui n'arriverait jamais à en découvrir effectivement et à en permettre la conservation et l'accumulation serait un bien pauvre et inutile instrument. Seulement, il en est des lois économiques comme des lois de toute autre science, comme des lois de la Mécanique par exemple : elles ne sont pas seules à agir dans les phénomènes ; des lois d'un autre ordre viennent souvent se mêler à elles, les modifier, les entraver ou parfois même les annuler. Le tort de l'économiste souvent ; c'est, en présence d'un phénomène complexe, sujet à l'action de causes de natures très diverses, de vouloir se prononcer uniquement avec la connaissance d'une partie de ces causes, celles qui sont d'ordre économique. Aussi, ce n'est guère que dans les phénomènes tout à fait simples que l'action des lois économiques se mani-

¹ *The Present Position of Economics*, pages 18 et 19.

² *Id.*, page 25.

feste avec éclat : nous en avons cité plus haut quelques exemples¹. Elles existent et agissent de même dans les phénomènes plus compliqués, mais leur action y est plus difficile à saisir et à démêler, parce que des causes d'un autre ordre, ce que, au point de vue de la science économique, on peut appeler des causes perturbatrices, agissent en combinaison et parfois en contradiction avec elles.

EN QUOI LES LOIS ÉCONOMIQUES N'ONT PAS LE CARACTÈRE DE DOGMES. — L'universalité des lois économiques est quelque chose de tout à fait différent de l'universalité de dogmes économiques ; la première existe et la seconde n'existe pas. Le tort des demi-savants et des esprits légers, ç'a été de vouloir transformer des lois économiques en dogmes économiques ; des lois, ce sont des forces qui agissent toujours également et uniformément, mais qui peuvent, dans la complexité des phénomènes, être modifiées, accrues, annulées, par l'intervention de forces d'une autre nature ; des dogmes, ce sont en quelque sorte des formules universelles et immuables auxquelles on prétendrait ramener les phénomènes, quelle qu'en fût la complexité.

Si l'on considère, par exemple, la question si débattue du libre échange, il est certain que, en se conformant aux seules lois économiques, on décidera pour la plus grande extension possible du marché, comme le meilleur moyen d'accroître la division du travail, de développer la concurrence, d'adapter chaque production aux aptitudes du sol et des hommes, d'accroître, par conséquent, les résultats, à savoir les produits, pour une même quantité d'efforts : mais il serait abusif d'en conclure qu'il faille, dans toutes les circonstances, en tout pays, pratiquer le libre échange absolu. D'autres considérations peuvent venir à la traverse : le profond découragement, la dépression morale que pourrait amener, dans une population médiocrement éveillée, sa mise soudaine en présence des produits d'une contrée, soit mieux douée de la nature, soit mieux

¹ Voir plus haut pages 26 à 28.

outillée, et mieux préparée, le trouble profond et même la déperdition de capitaux, la crise enfin qui peuvent résulter d'une révolution économique subite et radicale, l'émigration qu'elle peut amener et du capital et des hommes. Des considérations politiques, parfois très importantes, peuvent entrer aussi en ligne de compte. Ainsi, tandis que la fécondité de la division du travail, la puissance stimulante d'un très grand marché, doivent être regardées comme des lois économiques, la supériorité du libre échange absolu dans toutes les circonstances n'est qu'un prétendu dogme économique qui n'a aucun titre à s'imposer.

La science constate des lois qui, comme toutes les lois de la Nature, sont simples ; elle ne fournit pas des formules qu'on puisse appliquer sans discernement aux phénomènes, quelle qu'en soit la complexité.

Cela ne veut, certes, pas dire que les lois économiques n'existent pas. Le subtil auteur anglais dont nous parlions, M. Marshall, qui paraît assez disposé, en certains passages, à en contester l'existence, fournit, cependant, en leur faveur, un précieux témoignage. « Il est fort possible, dit-il, que dans d'autres mondes que le nôtre il ne se rencontre pas de propriété privée des objets matériels, ni de richesse dans le sens où on l'entend en général ; mais que des honneurs publics soient conférés, sur une échelle graduée, comme récompense pour chaque action faite en vue du bien d'autrui ; si ces honneurs pouvaient être transférés d'une personne à l'autre sans intervention d'aucune autorité extérieure, ils pourraient servir à mesurer la force des motifs humains aussi convenablement et aussi exactement que la monnaie le fait chez nous. Dans un tel monde on pourrait faire un traité de théorie économique, très semblable à celui-ci même, quoiqu'il n'y fût fait presque aucune mention d'objets matériels et aucune mention de monnaie ¹. »

Cette hypothèse, en effet, n'enlèverait rien à la science éco-

¹ *The Present Position of Economics*, page 24.

nomique ni de sa vérité, ni de ses applications. Cette science, avons-nous dit, est celle des lois générales qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains dans la production ; si l'homme était ainsi fait, que le fond de ses désirs fût de se procurer des distinctions conventionnelles au lieu de biens matériels, et que ces distinctions fussent transférables d'un libre consentement, sans intervention de l'autorité extérieure, les lois économiques continueraient à régir un monde singulièrement étrange et singulièrement éloigné de ce qu'a toujours été et de ce que paraît devoir être toujours le genre humain. On doit dire, toutefois, que, dans une société de ce genre, les êtres étant beaucoup plus dominés par le désir de distinctions conventionnelles que par celui des richesses ou de produits matériels, la production de ces derniers serait nécessairement ralentie.

ALLÉGATION QUE LES SENTIMENTS HUMAINS ET LES INSTITUTIONS HUMAINES CONSIDÉRÉS COMME NÉCESSAIRES PAR L'ÉCONOMIE POLITIQUE SONT DE RÉCENTE ORIGINE. FAUSSETÉ DE CETTE ALLÉGATION. — Un des reproches fréquemment adressés à la science économique, c'est que les sentiments humains et les institutions humaines qu'elle suppose éternels et sur la permanence et la nécessité desquels elle édifie ses raisonnements sont de récente origine, qu'ils ne représentent, pour parler le langage des Allemands, que des catégories historiques, c'est-à-dire des états sociaux passagers. Le xvii^e siècle, le xviii^e et le xix^e siècles formeraient seuls la base des observations des économistes dits classiques ; et comme auparavant, surtout dans des âges plus éloignés, l'humanité se trouvait en un état mental et un état social où les règles constatées par les économistes avaient peu de poids, rien n'indiquerait que, dans son développement ininterrompu, le genre humain ne dût encore arriver à une situation d'esprit et de relations sociales où ces mêmes règles n'auraient plus d'application. Ce ne serait donc que des règles contingentes, propres à une époque et à un état de civilisation, non de véritables lois ayant un caractère de nécessité, de perpétuité et d'universalité. Les lois économiques

se modifieraient sans cesse, c'est-à-dire qu'elles ne seraient pas des lois : ce serait un perpétuel devenir.

Tout l'effort de l'école allemande dite historique s'est porté sur cette démonstration, et il en est resté, chez beaucoup d'économistes, un germe plus ou moins développé de scepticisme. L'économie politique, dite aujourd'hui classique, aurait créé un type abstrait qu'elle considérerait seul et qu'elle traiterait comme un être vivant. Dans une revue économique américaine, je trouve quelques railleries à l'endroit de « l'homme économique, *the economical man*, de Stuart Mill », dans le genre de celles que l'on adresse parfois à « l'homme moyen » des statisticiens, notamment de Quételet.

Qu'il y ait quelque vérité courante dans ces reproches et que les économistes doivent en tirer quelque raison de circonspection, voire de modestie, dans les conclusions pratiques qu'ils formulent et dans les applications qu'ils proposent, on ne le peut contester. Mais rien dans l'étude des civilisations passées ou dans leurs débris survivant actuellement n'est de nature à infirmer l'existence de lois économiques permanentes.

LES DIFFÉRENTS MILIEUX SOCIAUX SONT INÉGALEMENT SENSIBLES A L'ACTION DES LOIS ÉCONOMIQUES ; MAIS TOUS SUBISSENT CETTE ACTION, QUOIQUE A DES DEGRÉS DIVERS. — Les civilisations et les milieux sociaux ont, certes, beaucoup varié, et il est certain qu'ils varieront encore. Les milieux sociaux ont été, sont et seront inégalement favorables à la pénétration prompte des mobiles économiques dans les groupes humains, à leur propagation, à leur répercussion. L'économie politique n'est pas la seule science à laquelle échoit ce mécompte. Toutes les sciences y sont dans la pratique assujetties. Suivant que le milieu sera de l'air, de l'eau ou du mercure, la loi de gravitation et beaucoup d'autres s'appliqueront d'une façon plus ou moins saisissante pour le spectateur, sans qu'en elles-mêmes elles aient été modifiées, fût-ce dans la plus légère mesure.

Il est des milieux sociaux qui n'opposent pas plus de résistance à l'action des lois économiques que l'air à la chute des corps ; d'autres qui se comportent vis-à-vis de ces lois comme

l'eau ou comme le mercure à l'égard de cette dernière. Mais de ce que, par suite de circonstances diverses, la résistance du milieu est plus forte à l'action économique, il serait insensé d'en conclure que celle-ci n'existe pas.

L'ÉCOLE HISTORIQUE EN ÉCONOMIE POLITIQUE; SES SERVICES, SES LACUNES; L'EXAMEN SUR LE VIF DES DIVERSES CIVILISATIONS COEXISTANT ENCORE SUR LE GLOBE DONNE DES RÉSULTATS PLUS PRÉCIS ET PLUS DÉCISIFS. — L'école historique allemande, qui est prônée et imitée maintenant dans nombre de pays, notamment aux États-Unis et en Angleterre, a sans doute fourni d'intéressants matériaux d'études, sur le degré de réfraction que les divers milieux sociaux imposent aux lois économiques, sur la lenteur d'adaptation de certains milieux à ces lois. Mais ce ne sont que des matériaux. Comme le fait remarquer un écrivain qui n'a, cependant, aucun penchant déterminé pour l'économie politique dite classique, « le fil si ténu des faits qui nous a été rapporté par les chroniqueurs et les voyageurs est très insuffisant pour ce dessein (d'édifier une science). Il faut que nous ayons accès à une masse énorme de faits que nous puissions en quelque sorte interroger contradictoirement (*cross-examine*), les contrôlant les uns avec les autres et les interprétant les uns par les autres... Nos informations sur les faits économiques des temps éloignés sont si légères et si contradictoires, que si nous les soumettons à la même critique pénétrante qu'on applique aux exposés contestés des faits sociaux contemporains, la plus grande partie en tombe en poussière, *crumbles away* ¹. »

Toutes les fois que nous possédons une masse vraiment importante de faits certains en ce qui concerne l'antiquité, nous voyons que les relations économiques, sauf en ce qui touche l'organisation servile d'une partie de la main-d'œuvre, se présentent comme étant, dans leur fond essentiel, les mêmes qu'aujourd'hui. Le droit romain en fournit la preuve décisive ²; tout ce que

¹ Marshall. *The Present Position of Economics*, page 46.

² Non seulement la législation sur les différentes formes du prêt, le *mutuum* et le *commodum*, indiquent des relations économiques à Rome qui ne différaient guère, pour le loyer des capitaux, de celles du temps

l'on sait du commerce et de la banque à Athènes reproduit, comme on le verra plus loin quand nous traiterons du crédit, les traits principaux de l'organisation contemporaine. Certains phénomènes anciens, difficiles à comprendre, deviennent aisément intelligibles à la lumière de l'économie politique. C'est ainsi qu'il paraît prouvé aujourd'hui que la ruine de l'Italie sous l'Empire est beaucoup moins due aux *latifundia*, ainsi qu'on l'a répété, qu'au système socialiste qui faisait nourrir la populace de Rome avec les tributs frumentaires de la Sicile, de l'Égypte et de l'Afrique : la culture privée, mise en état d'infériorité, s'en trouvait découragée¹.

Sans contester l'utilité d'étudier le jeu des relations économiques du moyen âge, comme le fait avec patience l'école historique allemande, on peut dire qu'on ne saurait apporter trop de circonspection dans des recherches où les matériaux sont si rares et si imparfaits, et que l'on doit se montrer particulièrement sobre dans les conclusions à en tirer : c'est ici que s'applique le mot de Goëthe, dans *Faust* :

*Was ihr den Geist der Zeiten heiszt
Das ... ist im Grund der Herren eigner Geist ;*

« Ce que vous appelez l'esprit des temps n'est souvent que l'esprit du monsieur qui les examine² ».

La très grande difficulté des interprétations historiques a été démontrée, entre autres, par la longue discussion qui s'est élevée, il y a peu d'années, à l'Académie des Sciences morales et politiques, au sujet du sens à donner au célèbre passage de Tacite sur la propriété chez les anciens Germains ; un homme

présent ; mais encore on sait que la propriété moderne est exactement celle des anciens Romains, et M. de Laveleye n'a cru pouvoir mieux faire pour caractériser la propriété chez les peuples civilisés actuels que de la baptiser du nom de « propriété quiritaire ».

¹ Voir Pigeonneau : *L'Année Romaine et les Corps de naviculaires*.

² Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse se produire de très intéressantes dissertations ou monographies historiques, par exemple : *The Old English Manor*, by Charles M. Andrew, 1892, Baltimore ; mais il faut toujours apporter une très grande circonspection aux conclusions que l'on tire de l'étude des chroniques.

aussi érudit que M. Fustel de Coulanges lui attribuait un sens tout opposé à l'interprétation habituelle admise par M. Emile de Laveleye, et contestait que les anciens Germains eussent pratiqué la propriété collective; les mots : *Arva per annos mutant* et tout le passage avaient, d'après lui, une tout autre signification que celle qui leur a été donnée ¹.

Il est une autre branche d'études comparatives qui, tout en exigeant beaucoup de tact également, peut devenir plus féconde. Le mérite de l'avoir découverte et exploitée appartient tout entier à la France. On oublie en général que tous les types de civilisations, même de celles que nous considérons comme appartenant au passé, existent à l'heure présente dans le monde.

Dans mon ouvrage, *L'État moderne et ses Fonctions*, je m'exprimais en ces termes : « Sans remonter, certes, à l'âge de pierre, les diverses phases de l'art des communications se présentent à l'observateur qui passe d'un continent à un autre, exactement comme les flores des divers climats s'offrent successivement à l'ascensionniste dans les montagnes des pays chauds ² »; et je décrivais l'énorme file des porteurs des explorateurs africains; les caravanes de l'Afrique du Nord ou de l'Asie centrale; les convois de charriots de bœufs des bords de l'Afrique australe, enfin les locomotives variées suivant la densité de population et de trafic des divers États civilisés. Ce ne sont pas seulement les différentes phases de l'art des communications, ce sont les diverses phases de l'échange, de la division du travail et, d'une façon plus générale, les diverses civilisations qui se rencontrent à l'heure présente, presque côte à côte, sur divers points du globe. L'espace, aujourd'hui du moins, offre, en fait de constitutions sociales, la même variété que le temps.

Or, au point où en est la pénétration des peuples barbares

¹ Fustel de Coulanges. *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, (1885), pages 258 à 315.

² Paul Leroy-Beaulieu. *L'État moderne et ses Fonctions*, 3^e édition, page 132.

ou sauvages par les Européens, on peut observer les coutumes, les relations économiques de ces groupements humains en pleine vie, avec beaucoup plus de sûreté qu'on ne restitue les faits économiques du passé, en dérobant péniblement quelques bribes à des textes obscurs de chroniqueurs dont le principal objet était de décrire des batailles ou les gestes de grands personnages. Quelle que fut la géniale perspicacité de Cuvier, si le mégalosaure et les autres animaux gigantesques des premiers âges du monde eussent encore existé sur un point du globe au moment où il écrivait, il est probable qu'il ne se fût pas contenté de reconstituer ces êtres étranges par des conjectures sur quelques débris fossiles des environs de Paris. Aujourd'hui, depuis les Fuégiens et les Esquimaux jusqu'aux copropriétaires du mir russe, en passant par les noirs du Soudan, les Cafres, les Kabyles et Berbères, les Arabes, les Hindous et les Javanais, il n'y a pas de types de société primitive que l'Européen ne puisse étudier sur le vif. La science économique peut échapper ainsi au reproche qu'on lui adresse souvent, et qu'elle n'a jamais complètement mérité, d'être « une étude toute statique, non dynamique et évolutionniste, des faits d'économie ».

L'ÉCOLE DITE D'OBSERVATION DIRECTE FONDÉE PAR LE PLAY; ELLE A FOURNI DE TRÈS UTILES CONTRIBUTIONS A LA SCIENCE. — Si le mérite d'une investigation, aussi curieuse et aussi patiente que conjecturale et aléatoire, à travers les chroniques du moyen âge et des premiers temps de l'âge moderne, revient surtout à l'école historique allemande contemporaine, les services bien autrement grands et positifs rendus à la science par l'observation des types encore existants des sociétés primitives sont entièrement dus à une école française. C'est Frédéric Le Play qui l'a fondée : c'est lui qui, au milieu de l'éblouissant essor des nations de l'Occident, a publié, sous le titre : *Les Ouvriers européens*, une série d'*Études sur les Travaux, la Vie domestique et la Condition morale des Populations ouvrières de l'Europe, d'après les Faits observés de 1829 à 1855*. C'est lui encore qui, après avoir constitué un groupe de nom-

breux chercheurs intellectuels et les avoir pourvus d'une méthode nouvelle, la monographie, a inauguré toute une série de publications sous le titre plus justifié d'*Ouvriers des deux Mondes*, se complaisant à décrire en quelque sorte au microscope les survivants des organisations d'autrefois; c'est lui enfin qui lança dans le monde, comme un paradoxe renouvelé de Rousseau, sa « *Constitution sociale des Races de l'Orient* », observations curieuses dont le sommaire commençait par ces mots, bien faits pour surprendre les peuples civilisés : « *Le bien-être en Orient; les trois causes principales du bien-être; les races modèles de l'Orient; les causes spéciales du bien-être chez les familles décrites, etc.* »¹.

Ce puissant et ingénieux esprit qui, tout en fondant en quelque sorte la micrographie sociale, avait conservé la plus grande force de généralisation, peut être considéré comme l'auteur d'un système de recherches qui pourrait donner des résultats plus précis et plus certains que les tentatives de résurrection, au moyen de simples textes, des sociétés disparues. Son école, à sa mort, s'est scindée en deux branches, dont l'une, sous le nom de « Réforme Sociale », continue l'accumulation de monographies commencées par Le Play, et dont l'autre, sous le titre de « La Science Sociale », fait spécialement profession d'étudier l'évolution des sociétés et des groupes humains².

Il est intéressant de constater que toute cette précieuse série d'investigations, émanant d'hommes dont la tournure générale d'esprit est tout autre que celle de la plupart des économistes dits classiques, conduit, sous la réserve de quelques applications particulières, aux mêmes conclusions générales, notamment sur la liberté, sur l'initiative privée, sur la propriété,

¹ F. Le Play. *Les Ouvriers européens*, 1^{re} édition, 1855; *Les Ouvriers des deux Mondes*, 1858, *La Réforme sociale*, 1864, *La Méthode sociale*, 1879.

² Cette dernière a pour chef M. Demolins: elle a apporté un contingent d'observations frappantes, qui, ayant un tout autre point de départ, justifient les idées fondamentales des économistes. Voir notamment *Le Socialisme devant la Science sociale*, Paris, 1892.

et que le socialisme, à ses différents degrés, n'a pas trouvé de plus convaincus contradicteurs que les adhérents de ces deux groupes : « La Réforme Sociale » et « La Science Sociale ».

AVANTAGES DE L'EXAMEN DE LA MATIÈRE VIVANTE PAR L'ÉTUDE DES CIVILISATIONS PRIMITIVES EXISTANT ENCORE SUR LE GLOBE. — L'examen des sociétés primitives existant encore en grand nombre sur le globe commence aujourd'hui à se répandre. Les beaux travaux de sir Henry Maine, sur les communautés de villages dans l'Inde, ont ouvert la voie à toute une féconde série d'études. Des écrivains perspicaces pensent que l'examen attentif des populations de l'Hindoustan peut beaucoup plus contribuer à l'intelligence du moyen âge que des interprétations tirées des textes des chroniqueurs. Nous-même, nous avons dernièrement, à la suite d'un Japonais, M. Yeiyiro Ono, décrit, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'organisation agricole, industrielle et commerciale du Japon, avant qu'il ne se fût mis à copier l'Europe¹. Dans le grand ouvrage de mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars et les Russes*², les cinq livres, comprenant plus de 400 pages, consacrés à la description de « la Hiérarchie sociale, les villes et les classes urbaines ; la noblesse et le tchine ; le paysan et l'émancipation des serfs ; le *mir*, la famille du paysan et les communautés de villages, la commune rurale et le *self government* des paysans », contiennent, saisis sur le modèle vivant, bien plus de renseignements utiles au sujet de l'évolution des sociétés et des relations économiques primitives, qu'un nombre considérable

¹ Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1^{er} avril 1890, notre article intitulé : *Le Japon ; l'Éveil d'un peuple oriental à la civilisation européenne*, où nous étudions une brochure étendue d'un Japonais, docteur en philosophie de l'Université de Michigan : *The Industrial Transition in Japan*.

² *L'Empire des Tsars et les Russes*, par Anatole Leroy-Beaulieu, 1^{re} édition, 1881 et 1882, voir, dans le tome I^{er}, les pages 266 à 587, et dans le tome II^e, les pages 1 à 58. Ces études de mon frère m'ont beaucoup servi pour mon ouvrage *Le Collectivisme, Examen critique du nouveau socialisme*, 5^e édition, 1908.

d'études historiques pleines de tâtonnements et de conjectures.

L'avantage de l'examen de cette matière vivante, c'est qu'on la tient sous la main, qu'on la sent tressaillir et se mouvoir et qu'on peut l'observer directement sous tous ses aspects. Il y a entre cette étude et les recherches dans les chroniqueurs une différence du même genre qu'entre la contemplation d'une plante sur sa tige et celle d'une plante desséchée dans un herbier. Encore les chroniques ne sont-elles pas des herbiers complets de la plante humaine ; elles n'en offrent que des lambeaux dispersés et insuffisants.

Si l'on veut se rendre compte des modes primitifs de commerce, il est, sans doute, loisible de rechercher ce qu'étaient autrefois les caravanes, comment elles se composaient de groupes de marchands associés pour leur protection commune, comment tous les citoyens aisés d'une ville s'y intéressaient et quels profits elles rapportaient¹. Mais il est tout aussi profitable, comme moyen de contrôle, d'étudier l'organisation actuelle des caravanes qui vont de Tripoli au Soudan, ou même de celles de notre Algérie se rendant dans les oasis sahariennes. En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux le récit du voyage que fit en 1860 le commandant Colonieu (plus tard général) en se joignant à la caravane des tribus du cercle de Géryville qui vont chaque année faire leurs achats de dattes au Gourara et au Touat. La présence des Français dans le Sud-Algérien était alors toute récente, et les mœurs des habitants des oasis n'en avaient été à aucun degré influencées. La description des opérations commerciales de cette caravane jette autant de lumière sur les procédés primitifs de trafic que le pourraient faire les plus laborieuses recherches à travers d'anciens documents.

LES MOBILES DES ACTIONS HUMAINES DANS LA PRODUCTION ET LA RÉPARTITION DES RICHESSES SONT IDENTIQUES, QUOIQUE INÉGALEMENT PUISSANTS, AUX DIVERS ÉTATS DE CIVILISATION : EXEMPLES. —

¹ On trouve, sur ce point, des détails intéressants dans *The Life of Mahomet*, by sir William Muir, new edition, 1878, pages 212 et 213.

Quand on est épris des choses de la colonisation et qu'on n'a cessé pendant un quart de siècle de participer théoriquement et pratiquement au mouvement colonial contemporain¹, on a eu mille occasions d'observer, et de mesurer les divers mobiles qui, aux différents stages de l'évolution de l'humanité, influencent l'activité et l'efficacité des efforts de l'homme.

Or, quoi qu'on ait dit, ces mobiles sont identiques, bien qu'inégalement puissants, chez toutes les civilisations. Qu'il s'agisse de l'homme noir, de l'homme jaune ou de l'homme blanc, c'est toujours en proportionnant la rémunération à l'effort, que l'on obtient le résultat le plus important; c'est en combinant les tâches suivant le principe judicieusement pratiqué de la division du travail, que l'on augmente la productivité humaine; la règle des prix dans les échanges n'est pas autre au fond du Gourara et du Touat et sur les marchés du Soudan que sur les places de Liverpool, de New-York, d'Hambourg ou du Havre. Tous les récits des voyageurs en témoignent. J'ai vu de mes yeux, dans mes parcours et mes séjours fréquents en Tunisie, des Marocains au travail, de même des noirs du Fezzan, gens tout à fait primitifs, qui obéissaient dans le travail libre absolument aux mêmes appâts et aux mêmes séductions que ceux qui déterminent les efforts des ouvriers de l'Europe. Ils ont sur la place de Tunis leur sheik; tout comme maintenant les ouvriers de France ont leur bureau syndical. Ils sont tout aussi sensibles à la loi de l'offre et de la demande, tout aussi friands de grèves quand le moment leur paraît opportun. Comme nos Savoyards ou nos Auvergnats, après la campagne agricole, ils rapportent dans ces montagnes du Fezzan, dont l'accès est aujourd'hui interdit aux Européens, les pièces d'or ou d'argent qu'ils ont amassées. Et cependant, avant notre prise de possession de Tunis en 1881 et l'établissement de nos vignobles, on ne trouvait pas dans la Régence de ces troupes de Soudanais qui ressemblent à s'y méprendre, sauf qu'on n'y rencontre ni femmes ni

¹ Voir notre ouvrage: *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 1^{re} édition, 1874; 6^e édition, 1908.

enfants, aux célèbres bandes agricoles, *agricultural gangs*, de l'Angleterre¹.

PREUVES QUE LES PRINCIPAUX MOBILES ÉCONOMIQUES EXERCENT DE L'INFLUENCE SUR LES HOMMES A TOUS LES ÉTATS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN. — L'influence des principaux mobiles économiques sur les hommes de toute civilisation se manifeste sur toute l'étendue du globe, quoique naturellement l'intensité de ces motifs varie suivant le climat, la sécurité, l'état intellectuel. Que n'a-t-on pas écrit sur la profonde désorganisation que devait amener dans les îles et les pays tropicaux l'abolition de l'esclavage? Le nègre, affirmait-on, ne travaillait que par contrainte; une fois la contrainte disparue, il vivrait de rapines, s'étiolerait et disparaîtrait. Certes, on ne peut nier que l'homme noir, surtout celui qui a toujours été tenu en servitude, a, en général, moins de besoins, moins de prévoyance, moins d'ouverture d'esprit, moins de discipline sur lui-même que l'homme blanc; il est plus enclin à la paresse aussi; les loisirs lui semblent un des plus grands biens de l'homme et qui, pour lui, l'emportent sur beaucoup des satisfactions matérielles que l'homme blanc apprécie davantage. Le travail, après l'abolition de la servitude, a donc été moins soutenu, moins régulier; le noir de la Jamaïque a imité ce type de l'ouvrier de Paris que l'on appelle « le sublime »², et qui ayant assez pour vivre toute la semaine, selon ses goûts, du salaire de trois journées,

¹ C'est depuis peu d'années, surtout depuis 1889, que ces bandes de noirs du Fezzan sont venues faire des campagnes agricoles en Tunisie et se mettre à la disposition des propriétaires européens de grands vignobles. Malheureusement, l'Administration française a arrêté, en 1892, ce mouvement, en voulant soumettre les Fezzanais à l'impôt de capitation, *medjba*, qui est de 26 fr. par tête.

Sur les bandes agricoles en Angleterre, *agricultural gangs*, on peut se reporter à l'article par lequel nous avons fait nos débuts dans la *Revue des Deux Mondes* (septembre 1869), appliquant ainsi, dès nos premiers écrits, une méthode d'observation sur l'organisation et la rémunération du travail, que nous n'avons jamais abandonnée.

² Voir l'intéressant ouvrage d'un ancien patron parisien, M. Denis Poulot, intitulé : *Le Sublime*, auquel M. Zola a largement puisé pour son célèbre roman : *L'Assommoir*.

en passe quatre dans la fainéantise. Les cultures dites vivrières se sont développées, ainsi que la petite propriété noire, un peu aux dépens des plantations de sucre et des grands domaines. Néanmoins, ceux qui prédisaient la ruine absolue, prompte, définitive, se sont trouvés mauvais prophètes. Les noirs émancipés, tout en formant des citoyens d'une qualité un peu inférieure, ne sont en général tombés ni dans la mendicité, ni dans l'étiollement. Moins d'une demi-douzaine d'années après l'émancipation complète des esclaves au Brésil, le pays a produit la plus magnifique récolte de café qu'on ait jamais vue (1891); et s'il faut l'attribuer en partie au bienfait de la Nature, il est incontestable que cette abondance n'eût pas pu coïncider avec un abandon général des plantations par les noirs. Il fallait donc que ceux-ci, à peine déchainés, fussent, dans une certaine mesure, sensibles aux mobiles économiques qui déterminent l'activité de l'homme civilisé.

Les États-Unis ont fourni de ce phénomène une démonstration tout aussi remarquable. La population noire, soudainement émancipée et livrée sans transition à toutes les influences d'une liberté économique et politique effrénée, ne s'y est pas étiolée, n'y a pas disparu. J'ai sous les yeux le rapport du sous-intendant du *Census*, de 1890; j'y lis que, dans les anciens principaux États à esclaves, à savoir les deux Virginies, les deux Carolines, la Georgie, l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane, le Kentucky, le Tennessee, la population a colossalement augmenté de 1870 à 1880 et de 1880 à 1890; pour s'en tenir à ce dernier recensement, car l'exactitude de celui de 1870 a été très contestée, on trouve que l'accroissement du nombre des habitants s'est, de 1880 à 1890, élevé à 9 p. 100 pour les deux Virginies, 15,5 p. 100 pour la Caroline du Nord, 15,2 p. 100 pour la Caroline du Sud, 18,9 p. 100 pour la Georgie, 19,4 p. 100 pour l'Alabama, 13,5 p. 100 pour le Mississippi, 18,8 p. 100 pour la Louisiane, 12,5 p. 100 pour le Kentucky et 14,4 p. 100 pour le Tennessee. Sans doute, ce taux d'accroissement est inférieur au taux moyen pour l'ensemble des États-Unis qui a été de

26,9 p. 100; mais c'est que l'immigration européenne se porte moins, tant par des raisons de climat que par des raisons sociales, dans les anciens États à esclaves¹. Sans doute, aussi, dans l'augmentation de la population de ces derniers États, les blancs sont pour beaucoup; mais il n'en est pas moins vrai que l'élément noir lui-même, quoique passant sans transition de la plus rude servitude à l'absolue liberté économique, ne s'est pas étiolé, n'a pas disparu, qu'il paraît, au contraire, avoir prospéré². Quant à la production du coton, que l'on disait devoir être si gravement atteinte par l'émancipation des noirs,

¹ Voir le n° 12 du *Census Bulletin*, octobre 1890, pages 6 et 7.

² Le nombre des noirs, aux États-Unis, était en 1870, cinq ans après la guerre de Sécession, de 4,886,378; il passa, en 1880, à 6,580,793, en augmentation de 1,694,415. Le *Census* de 1890 constate, sur le territoire de l'Union, la présence d'une population de couleur (*coloured*) de 7,638,360 âmes; mais il faut déduire de ce chiffre 107,475 Chinois, 2,039 Japonais et 58,806 Indiens qualifiés de citoyens de l'Union. Il reste 7,470,040 nègres ou descendants de nègres africains. Le *Census* a compris dans ce chiffre, outre les noirs proprement dits, les mulâtres, les quarterons et les demi-quarterons. Sur les 7,470,040 individus noirs ou de sang mêlé de noir, on comptait 6,337,980 noirs purs, 956,980 mulâtres, c'est-à-dire nés d'un père ou d'une mère de race blanche, l'autre parent étant nègre pur; 105,135 quarterons, c'est-à-dire nés de l'alliance d'un mulâtre ou d'une mulâtresse avec une blanche ou un blanc; enfin 69,936 demi-quarterons, c'est-à-dire descendants à la quatrième génération d'un nègre ou d'une négresse, leur père ou leur mère quarteron ayant contracté alliance avec une blanche ou un blanc.

Ainsi la population noire a encore augmenté d'un million environ, de 1880 à 1890. Pour qu'elle pullule et prospère relativement, comme elle le fait, il faut que le milieu de la pleine liberté économique ne lui soit pas défavorable; il faut qu'elle ressente, sans en être blessée grièvement, l'action des lois économiques du milieu de civilisation le plus avancé. Contrairement aux prévisions d'hommes irréfléchis, l'élément noir s'est prodigieusement développé depuis l'émancipation, et il continue à se développer. Dans la Louisiane, dans le Mississippi, dans la Caroline du Sud, les noirs dépassent en nombre les blancs; ils approchent du nombre des blancs dans la Georgie, la Floride et l'Alabama. Les Américains commencent à être inquiets de cette croissance de la population noire. Le *Census* de 1910 fait ressortir à 9,828,294 la population des gens de couleur (*coloured or negroes*); il en faut déduire 411,285 Chinois, Japonais ou Indiens; il reste 9,417,009 noirs ou mulâtres, soit une augmentation de près de 2 millions de 1890 à 1910. Ce développement ininterrompu du nombre des noirs prouve qu'ils sont sensibles à l'action des lois économiques et aux mobiles économiques, quoique peut-être dans une moindre mesure que nous.

elle a passagèrement fléchi de 1859 à 1870, descendant de 4,309,000 balles dans la première de ces années, à 4 millions 24,000 balles dans la seconde, mais, depuis lors, elle s'est prodigieusement relevée, atteignant 6,357,000 en 1880, 8,562,000 en 1890, 10,266,000 en 1900 et 13,587,000 balles en 1908¹, essor que personne n'eût osé prévoir aux plus beaux temps de la servitude. Quels que soient les substituts divers qu'on ait imaginés pour remplacer le travail esclave, un relèvement si prompt (celui de 1870 à 1880) n'eût pas été possible si la plus grande partie des noirs émancipés n'eût pas été accessible, dans une certaine mesure, aux divers mobiles économiques qui influencent le travail de l'homme blanc.

Les exemples pourraient être multipliés indéfiniment. Quand l'entreprise de Panama eut besoin d'un nombre considérable de travailleurs, il lui suffit, d'offrir un bon salaire journalier d'une piastre d'argent par jour pour voir affluer les noirs libres de la Jamaïque. Les explorateurs de l'Afrique, toutes les fois qu'ils ont voulu les convenablement rémunérer, ont trouvé des porteurs consentant librement aux marches les plus pénibles et les plus aventurées. Des négociants du Congo rapportent que les noirs de cette région, pourvu qu'on les mette au travail à la tâche, fournissent une bonne main-d'œuvre. Quant à l'esprit entreprenant des tribus de la contrée de l'Ogoué, M. de Brazza et les autres explorateurs nous en ont souvent instruits.

L'Afrique du Sud présente la confirmation de cette thèse que les mobiles économiques influencent l'homme qui se trouve à un stage de civilisation très antérieur au nôtre. J'ai l'occasion depuis plusieurs années de m'occuper des mines d'or du Transvaal qui se sont ouvertes à partir de 1887 dans un pays où l'élément européen avait à peine pénétré. Je reçois les bulletins mensuels de plusieurs des exploitations importantes de cette région ; j'y ai vu que, d'abord, on se plaignait de la « scarcity of native labour », la rareté du travail des natifs et

¹ *Statistical Abstract of the United States, 1909* (publié en 1910) page 587.

son haut prix ; puis bientôt les bulletins devinrent moins pessimistes ; depuis 1891 presque chacun d'eux se termine par cette phrase : *native labour abundant*, le travail des natifs est abondant, et l'on ajoute que le prix n'en est pas trop élevé¹. Cependant s'il est un travail auquel des populations primitives soient peu préparées, c'est bien celui des mines.

¹ L'*Economist* (de Londres), dans son numéro du 13 septembre 1892, sous le titre de *South African Land and Gold Companies*, contient une correspondance très curieuse sur le marché du travail et des terres dans l'Afrique du Sud. J'y relève la phrase suivante, qui est caractéristique : « Que l'accroissement de la population blanche, sur lequel vous comptez doive accompagner la construction des chemins de fer, c'est une question sur laquelle beaucoup de personnes impartiales ici (au Transvaal) auront de la peine à tomber d'accord avec vous, en tant que tous les travaux grossiers et une partie des travaux qualifiés sont ici faits par les Cafres, *in as much as all unskilled, and a portion of the skilled, labour is performed by Kaffirs*. Avec la population noire, s'accroissant de la façon la plus alarmante, il est difficile de penser que l'Afrique du Sud puisse jamais compter une considérable population blanche : *With the black population increasing most alarmingly, it is difficult to believe that South Africa will ever have a large white population* ».

Nous n'affirmons pas qu'une population blanche d'une certaine importance ne puisse, à la longue, s'établir dans l'Afrique du Sud, de même qu'il se constitue un notable bloc de population d'origine européenne dans l'Afrique du Nord. Mais il est certain que, dans l'une et l'autre contrée, non seulement la population indigène ne sera pas extirpée, mais qu'elle s'accroîtra considérablement au contact de l'élément blanc, c'est-à-dire sous l'impulsion qu'elle recevra de nos capitaux et de nos arts mécaniques.

Depuis que nous nous occupons des questions de colonisation, c'est-à-dire depuis les débuts de notre activité économique, soit scientifique, soit pratique, nous avons souvent combattu le préjugé vulgaire qui représentait les races inférieures comme disparaissant devant les races supérieures. Cela n'est vrai que des tribus de peuples chasseurs ou pêcheurs, c'est-à-dire des sauvages. Quant aux barbares, c'est-à-dire les peuples pasteurs ou au premier degré de l'âge agricole, la domination européenne les fait rapidement augmenter en population et en richesse. Cela arrive, on le voit, dans l'Afrique du Sud, et c'est de tout point démontré pour notre Algérie, où chaque recensement constate un nouvel et très considérable développement de la population indigène (Voir nos ouvrages : *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, et *L'Algérie et la Tunisie*). Cela ne veut, certes, pas dire que l'on ne doive apporter quelques ménagements à l'application de toutes nos lois aux indigènes des colonies ; mais c'est, en tout cas, la preuve que les Kabyles, les Cafres et les Arabes ne sont pas insensibles aux mobiles économiques qui influent sur les Européens.

Nous n'ignorons pas qu'on pourrait invoquer quelques faits qui, en apparence, contredisent notre proposition que les mobiles économiques habituels à l'homme civilisé influencent aussi l'homme aux stages antérieurs de la civilisation. On pourrait arguer du régime de contrainte auquel les Espagnols soumettaient les Indiens du Mexique et du Pérou pour le travail dans les mines ; mais outre que la dureté de cette sujétion paraît avoir été exagérée, rien ne prouve qu'elle fût nécessaire ; il ne faut pas oublier qu'à ce moment la corvée régnait encore chez les nations européennes. On avait bien cru jusqu'aux derniers jours que la corvée était nécessaire pour amener les fellahs à entretenir les grands travaux d'irrigation de l'Égypte ; cependant, en 1891, on l'y a supprimée, et l'on se procure sans difficulté et sans d'excessives dépenses le nombre de fellahs salariés dont on a besoin pour cet entretien.

Les trafiquants chez les nations primitives ou chez les peuples d'autre race que la nôtre se conduisent aussi d'après des maximes qui ne diffèrent guère de celles qui sont en usage dans le monde civilisé et s'adaptent très aisément à nos usages commerciaux. Ainsi, une peuplade, située dans l'Extrême-Sud de notre Algérie, les Mzabites, produit des commerçants à l'esprit très avisé, et très délié, qui créent du capital par l'épargne, le font fructifier par le placement à intérêt, et, sans même connaître notre langue, se plient aisément à toutes les combinaisons de banque : de même les célèbres Parsees, de Bombay, descendants des disciples de Zoroastre ; de même les Chinois, dont on prétend qu'ils ont inventé, à une date très ancienne, sinon le billet de banque, du moins le papier-monnaie, et qui, comme le fameux Wampoa, à Singapour, luttent avec succès contre les commerçants européens les plus habiles. Le jeune Arménien le moins dégrossi et le petit juif du hameau le plus reculé de la Russie, si on le transporte dans un milieu spéculateur de Paris, de Londres ou de Berlin, deviennent, en quelques années, aussi rompus aux combinaisons du commerce, de la banque, des changes, que le plus vieux routier de l'Occident. Aussi est-il faux de prétendre que

les lois économiques s'appliquent seulement à des temps ou à des races déterminées.

On pourrait encore alléguer la disparition ou l'étiollement des Indiens de l'Amérique du Nord et des nègres de l'Australie, leur inaptitude à se plier à notre régime économique. Cet exemple ne vaudrait en tous cas que pour les peuples chasseurs qui sont à un stage trop éloigné de nous pour pouvoir franchir sans transition toutes les étapes qui les en séparent. Mais l'implacabilité et la rapacité de l'homme blanc, surtout de la race anglo-saxonne, l'abus des liqueurs fortes dont on favorisait le commerce, ne sont-ils pas pour beaucoup dans la triste destinée des premiers détenteurs de l'Amérique du Nord et de l'Australie? On pourrait citer aussi l'exemple de la décadence de Haïti et du petit État libre de Libéria.

Ces exemples, toutefois, ne prouveraient pas contre notre thèse. Nous sommes loin de prétendre, en effet, que toutes les races, dans tous les climats, puissent être sans préparation et sans restriction livrées à un régime de pleine liberté économique; nous ne soutenons pas non plus que, une fois initiées aux arts et aux institutions de l'Europe, des populations primitives puissent être abandonnées complètement à elles-mêmes. Tout au contraire, nous exposons, dans la dernière édition de notre ouvrage sur la Colonisation, qu'il y a des climats et des races où non seulement la civilisation ne peut éclore spontanément et doit être importée du dehors, mais où même elle ne saurait se maintenir indéfiniment, sans une direction tout au moins politique et administrative des races civilisées appartenant aux contrées tempérées¹.

LES MÉNAGEMENTS QUE PEUT EXIGER, CHEZ CERTAINES PEUPLADES PRIMITIVES, L'APPLICATION DE CERTAINS PRINCIPES ÉCONOMIQUES, N'ENTRAÎNENT NULLEMENT CETTE CONSÉQUENCE QUE LES LOIS ÉCONOMIQUES NE SOIENT PAS UNIVERSELLES. L'UNIVERSALITÉ DE CES LOIS EST AMPLEMENT DÉMONTRÉE. — Nous admettons aussi en grande partie l'opinion de Fourier qui se rapporte cependant plutôt au passé qu'au

¹ Voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome II, dernier chapitre.

présent, à savoir que les peuples civilisés n'ont pas su prendre les bons moyens pour faciliter le progrès des populations primitives avec lesquelles ils sont entrés en rapport: « S'ils traitent du bonheur général (les savants et les philosophes), ils oublient d'aviser aux mesures qui peuvent opérer l'accession des barbares et sauvages, peuples assez dignes d'être comptés en calculs philanthropiques, puisqu'ils composent les cinq sixièmes de la population du globe, y compris la populace de la Russie¹ ». Citant cette opinion dans notre ouvrage sur la *Colonisation chez les Peuples modernes*, nous y avons donné une adhésion partielle; de même nous avons, dans une certaine mesure, réhabilité les efforts des Jésuites pour amener chez les Indiens du Paraguay un commencement de civilisation². Dans la mauvaise politique des Européens à l'égard des populations primitives, la part de la volonté oppressive et spoliatrice est souvent aussi grande que celle de l'ignorance. Il nous est arrivé maintes fois dans nos études coloniales de recommander des tempéraments à l'état de pleine liberté économique; nous avons conseillé, par exemple, de ne pas substituer brutalement et sans transition partout la propriété privée à la propriété collective, d'accorder une certaine protection à des populations primitives contre les manœuvres de l'usure, d'introduire, par exemple, à titre tout au moins d'institution temporaire, le régime du *homestead* ou de l'insaisissabilité du petit domaine indigène.

Ce ne sont là ni des négations des principes économiques, ni des infractions à ces principes. Rien dans ces ménagements d'application n'indique que les lois économiques ne soient pas des lois naturelles et universelles. Si, par des circonstances quelconques, un homme était resté longtemps enfermé dans une caverne obscure, on ne pourrait, sans risquer, sinon de l'aveugler, du moins de l'éblouir, l'exposer immédiatement à la lumière crue d'un jour éclatant. Il n'en résulterait pas que

¹ Œuvres complètes de Charles Fourier. *Théorie des Quatre Mouvements et des Destinées générales*, page 192.

² *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édit., t. II, p. 620 à 639.

les lois de la vision ne sont pas les mêmes pour tous les hommes. Il en est ainsi des populations primitives, les sauvages et les barbares. Elles aussi ressentent, quoique dans une mesure atténuée, l'influence des mobiles économiques ; mais elles ont besoin d'être préparées par un stage et par une initiation à l'absolue liberté, surtout étant placées en contact soudain avec des hommes civilisés et souvent avec les échantillons les moins recommandables de notre civilisation. Elles ressemblent à des enfants ou à des adolescents chez lesquels ni la volonté ni l'intelligence n'ont trouvé encore leur équilibre naturel. La loi leur doit un certain secours contre les entraînements ou les fourberies dont elles peuvent être les victimes. Cette aide philanthropique ne tend nullement à démontrer qu'il n'y ait pas de lois économiques naturelles qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains. Nulle part on n'a rencontré une société où, par exemple, la constitution du capital, c'est-à-dire d'approvisionnements et d'instruments, la division du travail, judicieusement appliquée, la rémunération graduée suivant l'intensité, l'intelligence et l'habileté de l'effort, n'eussent de bienfaisants effets ; nulle part, non plus, on n'a découvert de groupe humain considérable où des conditions absolument opposées, c'est-à-dire l'absence de capital, de division du travail, de proportion entre la rémunération et les résultats de l'effort individuel, aient pu constituer une société prospère et progressive. L'existence de lois économiques naturelles est ainsi bien démontrée.

CHAPITRE III

CARACTÈRES SCIENTIFIQUES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, SES RELATIONS AVEC LES AUTRES BRANCHES D'ÉTUDES SOCIALES ET MORALES.

Caractères différents de l'Économique avec Adam Smith et avec Ricardo.

— L'Économique ne constitue pas à elle seule la science sociale. —

L'Économique est, à la fois, une science et un art.

De la prétention de subordonner l'économie politique à la sociologie. —

L'économie politique répond beaucoup plus que la sociologie aux conditions essentielles de toute science. — L'économie politique, comme toute science, est susceptible de développement et de progrès.

Prétention que la base de l'Économique serait trop étroite. — Réfutation de l'accusation que l'égoïsme serait la fin de l'économie politique. —

Preuves que l'intérêt privé et l'égoïsme sont loin d'être synonymes.

L'altruisme se montre surtout dans l'usage des richesses, et l'intérêt privé dans la production. — Exemples nombreux tirés des donations pour des œuvres d'intérêt général.

Le principe de l'intérêt privé et celui de l'altruisme ne sont pas inconciliables ; ils ont des sphères d'application différentes.

L'économie politique fait bon ménage avec la morale. — Rapports de l'économie politique avec les différentes sciences.

CARACTÈRES DIFFÉRENTS DE L'ÉCONOMIQUE AVEC ADAM SMITH ET AVEC RICARDO. — Nous avons démontré que l'économie politique ou l'Économique n'est pas une science *a priori*, résultat de la façon particulière de penser du XVIII^e siècle ; qu'elle ne s'applique pas uniquement à une société de formation récente, celle qui s'est constituée sur les ruines de l'organisation féodale ; que les lois économiques ont eu cours à tous les stages du développement humain et que, si tous les milieux sociaux ne sont pas également pénétrables aux mobiles économiques, aucun ne leur est absolument réfractaire.

Que l'économie politique ne soit pas une science *a priori*, cela est prouvé par la date même de sa naissance. Une science

a priori n'eût pas attendu, pour éclore, le XVIII^e siècle de l'ère chrétienne, car le cerveau humain avait atteint, plusieurs siècles et plusieurs dizaines de siècles auparavant, toute la puissance de conception à laquelle il pouvait parvenir. Il fut échu à l'économie politique la même destinée qu'à la philosophie ; elle eût été constituée en formules dès l'antiquité, et, comme celle-ci depuis Aristote et Platon, n'a progressé que dans des proportions modérées, ainsi en eût-il été de l'économie politique, s'il avait suffi de la force intellectuelle d'un ou de quelques hommes pour la créer. C'est de cette façon que les conceptions sociales *a priori*, bien différentes de l'Économique, se sont multipliées depuis la République de Platon jusqu'au phalanstère de Fourier, en passant par les romans sociaux de Thomas Morus, Campanella, Fénelon. Il suffisait d'une vive imagination et d'un certain esprit de combinaison pour édifier ces constructions tout idéales.

L'Économique est tard venue au monde, précisément parce qu'elle est une science *a posteriori*, une science d'observation. Il fallait, pour qu'elle prit corps, un régime comportant une certaine liberté civile, qui est le milieu où les lois économiques agissent en rencontrant le moins de causes antagonistiques et perturbatrices. C'est pour cette raison qu'elle est née en France, en Angleterre et dans l'Italie du nord. Mais il n'en résulte pas que les économistes aient borné leur champ de vision aux peuples d'une civilisation et d'une époque particulières. On trouve chez les principaux d'entre eux bien des traits d'observation qui se réfèrent aux populations anciennes ou aux populations primitives. Chez le premier coordinateur des vérités économiques, Adam Smith, on rencontre des développements magistraux sur les phénomènes sociaux des civilisations passées. Il suffit de citer tout le livre III, intitulé : *De la marche différente et du progrès de l'opulence chez différentes nations*, où sont étudiées les organisations économiques de l'empire romain et du moyen âge, puis le chapitre VII, très étendu, du livre IV, où l'auteur retrace avec tant de profondeur la naissance et les progrès des colonies, le chapitre IX égale-

ment où il traite de l'agriculture et de l'esclavage, bien d'autres morceaux aussi dans cette vaste enquête qui mérite si bien le nom que lui a donné l'auteur : *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*. Nul écrivain n'eut des idées plus précises et plus justes sur l'origine, le caractère, l'emploi de la fortune et sur les rapports entre les différentes classes dans les divers états de civilisation. Rien ne ressemble moins que le célèbre ouvrage d'Adam Smith à l'exposé dogmatique d'une doctrine *a priori*.

Plus tard, il est vrai, quand les premiers et les plus importants principes eurent été découverts, certains esprits généralisateurs et abstraits, doués d'une grande puissance constructive, Ricardo et son école, se sont complus à transformer l'économie politique en une science déductive ; et si l'on ne peut dire qu'ils se soient trompés sur les principales lois qu'ils ont constatées, ils en ont tiré parfois des applications erronées, en ce sens qu'ils n'ont pas tenu un compte suffisant des causes d'ordre différent qui dans l'ensemble complexe des phénomènes sociaux viennent modifier l'action ou atténuer l'influence de certaines lois économiques ; ces causes d'ordre divers peuvent être soit morales soit physiques ¹.

Les lois économiques ne sont pas seules, en effet, à agir sur la société, et l'effet de certaines peut être atténué ou tempéré par l'action de causes d'un autre ordre.

Aussi importe-t-il de déterminer quelle est la place qu'occupe l'économie politique dans l'ensemble des connaissances sociales et des phénomènes sociaux. On lui reproche souvent de ne tenir compte ni de la morale, ni de la religion, ni de la politique, ni de la statistique, ni de la géographie, ni, d'autre part, des sciences physiques ou naturelles et de leurs progrès ².

¹ La célèbre doctrine de Ricardo sur la rente de la terre est, par exemple, théoriquement vraie, mais, comme on le verra plus loin, presque toutes les conclusions qu'on en a hâtivement tirées sont fausses, parce qu'on ne tenait pas compte de l'intervention modificatrice des progrès des sciences appliquées à l'agriculture et des incessantes modifications qui en résultent dans le classement des terres.

² Suivant un certain nombre d'écrivains, l'économie politique aurait été

Ces reproches sont superficiels ; ils ont été encouragés par la conception excessive que certains économistes, notamment Jean-Baptiste Say, se sont faite de leur science, et par les revendications de prépondérance absolue qu'ils ont émises en son nom.

L'ÉCONOMIQUE NE CONSTITUE PAS A ELLE SEULE LA SCIENCE SOCIALE.
 — L'Économique ne doit pas avoir la prétention d'être toute la science, la science sociale unique, la science par excellence. Elle n'est que l'une des branches de l'ensemble des connaissances sociales ; mais elle en est la partie la plus positive, la mieux coordonnée, la plus incontestable, la seule peut-être qui ait un caractère tout à fait scientifique.

L'économie politique ne doit pas être considérée comme l'adversaire des autres connaissances qu'elle laisse de côté intentionnellement ou qu'elle ignore. Comme toute science, elle est forcée d'abstraire, de même que la chimie, de même que la physique ou la mécanique ; celles-ci aussi pourraient, par des esprits irréfléchis, être accusées de dureté, être appelées, suivant la fantaisie de Carlyle appliquée à l'Économique, des sciences lugubres, *the dismal sciences*.

Certains esprits confus voudraient que l'économie politique n'isolât pas l'étude des faits relatifs à la production et à la richesse, des autres phénomènes sociaux. Ce serait le moyen de n'y point voir clair. Il n'y a jamais eu, pour former une science, d'autre méthode que celle d'isoler les phénomènes qui constituent son champ d'observation. Sans doute, après avoir observé les causes agissant isolément, il convient de rechercher leurs effets en combinaison avec les causes d'ordre différent. De là vient que les principes économiques, comme ceux de toute autre science, ne peuvent être traduits avec une rigueur mathématique dans l'application ; il y faut parfois des corrections, des atténuations que peuvent suggérer le tact, l'habileté, l'expérience de celui qui cherche à appliquer les règles de l'économie politique dans le domaine pratique et ou devrait être complètement renouvelée par la biologie qui, notamment, aurait fait connaître les vrais principes de classification.

concret : les mêmes corrections, les mêmes atténuations s'imposent à celui qui veut faire de la mécanique appliquée ou de la chimie industrielle.

L'ÉCONOMIQUE EST A LA FOIS UNE SCIENCE ET UN ART. — Ainsi se trouve tranchée la question, si fréquemment soulevée et si constamment débattue, de savoir si l'économie politique est une science ou un art. Elle est une science, c'est incontestable, parce qu'elle a découvert et constitué en un corps consistant les *lois universelles qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains dans la production des richesses et dans leur répartition*; elle est aussi un art, parce que l'action des lois peut être diversement influencée, entravée, atténuée ou activée par l'ensemble des circonstances ambiantes qui mettent en jeu des causes d'ordre différent.

Aussi traiterons-nous, dans cet ouvrage, l'Économie à la fois comme une science et comme un art; on la mutilerait quand on lui enlève l'un ou l'autre de ces caractères. Nous rechercherons les lois fixes, certaines, universelles; nous tâcherons, d'autre part, de nous rendre compte comment les conditions présentes, morales, sociales, les antécédents historiques, soit du monde civilisé, soit des nations primitives avec lesquelles il est en rapport, peuvent tempérer et atténuer l'action de ces lois, quelles précautions sont à prendre pour les traduire dans la pratique.

L'économiste anglais Senior fait remarquer que l'économie politique fut traitée au XVIII^e siècle comme un art, comme une branche de l'art du gouvernement (*a branch of statesmanship*). Même les physiocrates, dit-il, ce qui nous paraît tout au moins exagéré en ce qui concerne Quesnay, la considéraient à ce point de vue. Il en fut de même, ajoute-t-il, d'Adam Smith, « car la partie scientifique de son ouvrage n'est guère qu'une introduction aux conseils pratiques ». On ne peut noter, selon Senior, qu'une seule exception, au XVIII^e siècle, à cette conception de l'économie politique, à savoir Turgot. Les « *Réflexions sur la Formation et la Distribution des Richesses* », publiées en 1774, sont un traité purement scientifique. « Elles ne contien-

nent pas un mot de précepte et on pourrait croire qu'elles ont été écrites par un ascète qui eût considéré la richesse comme un mal. » Senior continue ainsi : « Les auteurs anglais qui ont succédé à Adam Smith ont généralement commencé par définir l'économie politique comme une science et se sont mis à la traiter comme un art. M. Ricardo est, cependant, une exception. Son grand ouvrage n'est guère moins scientifique que celui de Turgot. Son abstention de tout précepte et même de toute preuve (*illustration*) tirée de la vie réelle, est d'autant plus remarquable que le sujet de son traité est « la distribution », la branche la plus pratique de l'économie politique, et « la taxation », la branche la plus pratique de la distribution. Les économistes modernes en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Amérique, autant que je suis au courant de leurs ouvrages, ont tous traité l'économie politique comme un art ».

Certaines personnes affirment que cette méthode a notablement retardé les progrès de l'économie politique.

Il y a une part de vérité dans ces observations ; il est curieux, en outre, de remarquer que les deux hommes qui ont le plus traité l'économie politique comme une science pure, à savoir Turgot et Ricardo, étaient précisément des hommes très engagés dans les affaires pratiques, l'un comme administrateur et homme politique, l'autre comme financier, agent de change et spéculateur ayant gagné, dans sa courte vie, la fortune énorme, pour le commencement du siècle, de 15 à 20 millions de francs.

Il nous paraît, malgré les observations de Senior et d'autres, qu'on ne peut traiter l'Économique en science exacte, purement déductive, et en dédaignant, comme l'ont fait Turgot, Ricardo, après eux Cournot, tous les faits, toutes les preuves et illustrations empruntés à la vie réelle et concrète. On risque ainsi de tomber dans des abstractions qui ne correspondent que de très loin aux faits économiques actuels et prochains, ce qui a été, d'ailleurs, le cas de Ricardo notamment. La meilleure méthode à suivre est celle dont on use pour toute science traitant de la matière vivante, pour l'histoire naturelle,

par exemple, où les plus grands esprits, non seulement Buffon, mais Darwin, ne dédaignent pas de multiplier les illustrations. Autre chose est se répandre en préceptes et en conseils, ce qui a toujours un air de pédagogue prétentieux, inexpérimenté; autre chose, fournir des exemples, des preuves tirées de faits parfaitement constatés, soit anciens, soit contemporains. C'est là, d'ailleurs, l'un des côtés intéressants des traités d'économie politique dus à des hommes sagaces, notamment du grand ouvrage d'Adam Smith. On ne peut dissenter des lois qui règlent les actions et les relations des hommes dans la production et la répartition des richesses, comme si l'on parlait, à titre de curiosité pure, des habitants de Saturne ou de Neptune, et que l'on ne dût jamais être lu par aucun d'eux.

DES PRÉTENTIONS DE SUBORDONNER L'ÉCONOMIQUE A LA SOCIOLOGIE.

— Une prétention d'une autre nature s'est élevée, surtout en Angleterre, à savoir que l'économie politique doit être la docile servante d'une prétendue science plus complexe et plus générale, que l'on nomme la Sociologie¹. Cela revient, par un détour, à l'idée qui prévalait au moyen âge, d'asservir à la théologie, c'est-à-dire à une conception plus ou moins arbitraire, toutes les sciences positives. Qu'Auguste Comte ait rendu des services en montrant toute la complexité des phénomènes sociaux, leur enchevêtrement, et pour nous servir d'un mot qui a pris quelque extension, leur « interdépendance »; qu'ainsi il ait mis judicieusement en garde contre l'excès de dogmatisme de certains économistes qui prétendent traduire, sans aucune étude des phénomènes environnants ou contingents et sans atténuation quelconque, toutes les formules scientifiques en règles pratiques absolues, nous l'admettons.

Ce qui, au contraire, ne peut être considéré comme acquis et ce qui, sans doute, ne le sera jamais, c'est l'existence d'une science sociale unifiée, régissant tous les phénomènes sociaux,

¹ Voir le discours de M. Ingram, dans son adresse à la Section d'économie politique, au Congrès de l'Association Britannique pour l'avancement des Sciences, à Dublin, en 1878, et l'article du même écrivain au mot *Political Economy*, dans l'*Encyclopédie Britannique*.

aussi bien ceux de la politique, du droit, de la religion, de la morale, que ceux de l'économique. Cette science sociale générale, décorée du nom de Sociologie, n'a certainement jusqu'ici rien de réel; et aucun indice ne prouve qu'elle soit en train de se former. Ce mot de Sociologie est simplement une rubrique prétentieuse et sonore sous laquelle on agglomère, suivant la fantaisie, des observations disparates ou des systèmes conjecturaux. De coordination vraiment scientifique, on n'en trouve aucune dans ces essais d'indéfinie généralisation.

L'ÉCONOMIQUE RÉPOND BEAUCOUP PLUS QUE LA SOCIOLOGIE AUX CONDITIONS ESSENTIELLES DE TOUTE SCIENCE. — L'Économique, bien plus que la Sociologie, répond aux deux conditions essentielles d'une science, d'après Auguste Comte lui-même, à savoir l'accord ou la continuité et la faculté de prévoir. En dépit de dissentiments, soit apparents soit réels, sur les points de détail ou d'application, la généralité des économistes, aussi bien ceux de ce temps que ceux d'il y a quatre-vingts ou cent ans, reconnaissent les mêmes principes généraux, à savoir : la nécessité du capital, l'excellence, au point de vue de la production, de la division du travail, l'utilité sociale de l'épargne et sa supériorité sur la prodigalité, la fécondité de ressources, au moins normalement, de l'initiative privée, se manifestant soit par l'action isolée, soit par l'action librement combinée des hommes, l'influence sur les prix, d'une demande ou d'une offre soit abondante, soit restreinte, etc.

Personne, parmi les gens sensés, impartiaux et jouissant de quelque autorité, ne conteste en principe ces vérités. Certains font des réserves au sujet de l'application de ces lois dans quelques milieux, ou de leurs effets moraux, ce qui n'est pas contester leurs effets économiques. D'autres, soit par le désir de se mettre en lumière, soit par un penchant naturel de leur esprit, subtilisent, multiplient les distinctions; mais, au moins par la constatation des lois fondamentales, il y a accord, continuité et développement dans les doctrines économiques. C'est surtout sur les conséquences concrètes que l'on tire de

certaines de ces lois, que s'élèvent les divergences. L'ambition, les passions, le caractère et le sentiment sont pour beaucoup dans ces nuances ou dans ces oppositions. Elles n'empêchent pas qu'aucun économiste n'ait soutenu qu'il soit fâcheux de créer du capital, que l'épargne soit en elle-même nuisible, que les prix haussent quand la demande des marchandises diminue ou quand l'offre s'accroît, que la monnaie puisse être arbitraire, et qu'il soit loisible de l'accroître indéfiniment, sans qu'elle perde de sa valeur, etc.

L'ÉCONOMIQUE, COMME TOUTE SCIENCE, EST SUSCEPTIBLE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROGRÈS. — L'Économique offre donc bien le premier caractère que doit avoir une science, celui de l'accord, de la continuité et du développement. On nie quelquefois qu'elle progresse; cependant, il serait aisé de multiplier les exemples de vérités économiques parfaitement établies aujourd'hui, et qui l'étaient moins autrefois. On ne nie plus la productivité du capital et des machines, ni la puissance de la division du travail. Mais prenons des exemples moins généraux. Chacun sait aujourd'hui que la division du travail ne peut se développer qu'en proportion de l'étendue du marché. On admet aussi qu'il y a des travaux productifs et des travaux improductifs, quoiqu'on ne s'entende pas toujours complètement pour le classement dans ces deux catégories; mais, quand on se trouve en présence de certaines espèces bien déterminées, aucun esprit judicieux et instruit n'hésitera: on déclarera improductif tout travail qui n'ajoutera pas une nouvelle valeur aux valeurs existantes, par exemple le travail qui consisterait à détruire un mur en bon état pour le reconstruire identiquement de même; et ainsi s'évanouiront les anciens préjugés de M. de Saint-Chamans, qu'un incendie puisse être productif de richesse ou que la destruction volontaire de la vaisselle dans une partie de campagne soit de nature à « faire aller le commerce ». Or, si triviales que paraissent les vérités que nous venons d'énoncer, elles sont en quelque sorte nouvelles et elles ont une importance pratique considérable, car le préjugé des foules les

conteste encore et la légèreté de certains gouvernements les viole dans la pratique.

De même, l'on tombe d'accord que la contrée qui possède le plus de métaux précieux n'est pas nécessairement la plus riche; que l'excédent des importations sur les exportations de marchandises ne fournit pas la preuve décisive qu'une contrée s'appauvrit¹; que le travail libre, en général du moins, l'emporte en productivité sur le travail contraint ou esclave; que les plus bas salaires ne sont pas ceux qui assurent la production à meilleur compte; que, en dépit de l'assertion d'un écrivain de la fin du XVIII^e siècle, Melon, la formation d'une dette publique intérieure n'est pas une chose indifférente, sous le prétexte que ce serait dans la nation la main gauche qui devrait à la main droite. On multiplierait à l'infini les exemples de ces vérités dont la constatation ou tout au moins la divulgation et la propagation sont en quelque sorte nouvelles. D'une façon plus générale, on peut dire que personne n'émettrait la thèse aujourd'hui que « le mal de l'un est en général le profit de l'autre », ce qui ne s'applique qu'à des cas exceptionnels et à des transactions abusives².

A un point de vue plus doctrinal, les dissertations récentes de l'École autrichienne sur la valeur marginale (*Grenzwert*) et sur l'utilité décroissante de chaque surcroît de satisfactions d'un même ordre eu égard à la satiabilité des besoins; de même ce que l'on a appelé la loi de substitution soit des denrées, soit des services, suivant les prix et les résultats, prouvent la possibilité des progrès en Économie; sans doute, il s'agit là plutôt de précisions que d'innovations, mais c'est ainsi qu'une véritable science se développe: elle se précise.

¹ Nous n'allons pas jusqu'à dire que l'excédent continu d'importation soit une preuve de la richesse d'un pays; c'est, en effet, un cas fréquent, notamment celui de l'Angleterre; mais ce n'est pas une règle.

² Cette énumération témoigne de l'absurdité du mot de Carlyle, cité plus haut, qui qualifie l'économie politique de science lugubre, « dismal science ». Appeler ainsi une science qui, en définitive, constate l'excellence de la liberté humaine, est une des plus frappantes bizarreries d'un esprit fantasque.

les différents cas se dégagent mieux les uns des autres, les divers phénomènes apparaissent avec plus de netteté¹.

Voilà, certes, des preuves du développement de la science économique, conformément à la loi de continuité.

Quant au don de prévision, nous en avons donné des exemples nombreux dans un chapitre précédent².

PRÉTENTION QUE LA BASE DE L'ÉCONOMIQUE EST TROP ÉTROITE.
RÉFUTATION DE L'ACCUSATION QUE L'ÉGOÏSME SERAIT LE FONDEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Le reproche que la base de « l'Économique » serait trop étroite n'est pas plus exact que les précédents. Cette science repose sur cette constatation qu'il y a des lois naturelles déterminant l'activité et l'efficacité des efforts humains dans la production des biens que la Nature ne fournit pas gratuitement à l'homme. Ces lois naturelles elles-mêmes se rattachent à un principe général, à savoir que *l'homme cherche à obtenir la plus grande somme de résultats utiles ou avantageux pour lui avec le moindre effort*; c'est ce l'on a appelé le *principe de la moindre action* ou le *principe de l'économie des forces*. Il suppose qu'en général l'homme recherche son intérêt propre, et qu'il est guidé soit par une méthode réfléchie, soit tout au moins par une expérience accumulée, traditionnelle et inconsciente, ou par un instinct prévoyant, à poursuivre cet intérêt propre en conciliant, dans la mesure du possible, l'obtention de satisfactions positives et la réduction des efforts.

Certains critiques n'admettent pas que l'intérêt propre, ce qu'ils appellent l'intérêt personnel, ce qu'il serait plus juste peut-être d'appeler l'intérêt privé, puisse être le mobile habituel des actions humaines dans l'ordre de la production des biens, car il ne s'agit ici que de ce genre d'activité. Ils flétrissent du nom d'égoïsme cette tendance et la condamnent au nom de la morale.

Il y a dans ces critiques un malentendu. On ne doit pas en premier lieu confondre l'intérêt propre ou l'intérêt privé avec l'égoïsme. Quelques économistes eux-mêmes ont donné dans

¹ Voir plus loin les chapitres consacrés à la valeur et au prix.

² Voir plus haut, pages 26 à 28.

ce défaut¹. La différence est grande entre les deux termes et les idées ou les sentiments qu'ils expriment. L'intérêt propre ou l'intérêt privé est un sentiment très légitime qui porte l'homme à se préoccuper de lui-même, de ses besoins, de ses satisfactions; il est la forme naturelle de l'instinct de conservation. Il n'est pas nécessairement exclusif, et ne comporte ni le mépris d'autrui, ni l'indifférence envers autrui. L'égoïsme est l'exagération, l'exaltation, en quelque sorte la forme morbide du sentiment de l'intérêt personnel; l'égoïsme est exclusif, remplit toute l'âme et n'y laisse aucune place pour la sympathie envers le prochain, l'amour du prochain, ce que l'on appelle, depuis Auguste Comte, les sentiments altruistes ou l'altruisme². Il n'en est nullement ainsi de l'intérêt propre ou de l'intérêt privé : un homme peut être parfaitement sensible, comme tous le sont, sans en excepter même les natures exceptionnelles, telles que celle des saints³, à l'intérêt propre ou à l'intérêt privé, se laisser diriger ou inspirer par lui dans le train journalier de son existence, notamment dans les actes de la production qui n'absorbent pas toute son âme ou toute sa vie, et néanmoins s'occuper du bien d'autrui, se livrer à des œuvres de philanthropie, de charité, ou suivant l'expression qui a cours en France à l'heure présente, de pitié.

PREUVES QUE L'INTÉRÊT PRIVÉ ET L'ÉGOÏSME SONT LOIN D'ÊTRE SYNONYMES. — L'intérêt privé, quand on le considère dans ses diverses manifestations et surtout dans ses résultats, apparaît

¹ M. Maurice Block, dans son intéressant ouvrage : *Les Progrès de la Science économique depuis Adam Smith*, emploie parfois le mot d'égoïsme comme synonyme d'intérêt personnel. La synonymie n'existe pas, et l'économie politique ne prend nullement l'égoïsme comme point de départ.

² L'altruisme, d'après Littré, qui est, comme on le sait, le principal disciple français de Comte, désigne « l'ensemble des penchants bienveillants » et est opposé à l'égoïsme.

³ Il ne faut pas oublier que même les saints ne sont pas insensibles à l'espérance d'une récompense dans la vie future, tout au moins à la satisfaction de leur conscience, tellement il est impossible de détacher complètement l'homme de lui-même et de le confondre avec tout l'ensemble de l'humanité. Les livres religieux les plus ascétiques ou les plus mystiques en conviennent.

souvent comme beaucoup plus large que la simple considération de soi et de ses avantages personnels. Il dépouille le caractère égoïste qu'on lui attribue; il est par exemple fréquemment l'intérêt de la famille. La généralité des hommes peïnera, épargnera, non seulement pour se procurer des jouissances propres, mais pour procurer à sa femme ou à ses enfants quelques satisfactions supplémentaires au delà du nécessaire strict ou pour mettre, en cas d'accident l'enlevant prématurément, l'existence de ces proches à l'abri non pas uniquement de la misère, mais de toute gêne et de toute privation. Ainsi, dans nos sociétés civilisées à familles stables, l'intérêt privé, ce n'est pas l'égoïsme féroce de l'individu, c'est presque toujours l'esprit de famille, le dévouement à un petit groupe, varié comme sexe et comme âges, si bien que l'on peut presque affirmer que, la famille stable venant à disparaître, non pas certes les lois économiques, mais l'intensité de leur action sur l'esprit de l'homme en serait singulièrement altérée et diminuée.

L'Économique est donc très loin de ne tenir compte que de sentiments vulgaires et bas; l'instinct de la conservation n'est, d'ailleurs, pas un sentiment bas, car si la vie est un bien précieux, elle n'est pas moins respectable et estimable pour chacun que pour autrui; les efforts faits pour l'entretenir et même pour l'embellir n'ont rien de méprisable. Quand on parle de l'intérêt privé, on ne traite que de l'intérêt privé légitime qui ne viole aucun droit, ne procède ni par la contrainte sur autrui ni par la ruse; autrement il ne pourrait s'agir que de la perversion de l'intérêt privé.

Cet intérêt s'accommode avec tous les sentiments élevés et sympathiques, avec les sentiments désintéressés même; il a sa sphère propre, qui est celle de la production des biens; ceux-ci ont la leur qui est celle de l'emploi des biens. Il est nécessaire de nettement distinguer ces deux sphères qui sont l'une à l'autre comme deux cercles concentriques.

Un critique américain, une femme, M^{me} Marietta Kies, écrivait dernièrement ces lignes: « Considérant le mouvement qui s'effectue dans la pensée économique (*in economic thought*)

du temps présent et la reconnaissance par les principaux écrivains que les mobiles altruistes peuvent à la longue être aussi vraiment économiques que ceux de l'intérêt propre, et que beaucoup des phases des relations industrielles montrent des essais d'application consciente dans la pratique des principes altruistiques, à la vue de ces faits n'est-il pas temps d'admettre que cette nouvelle idée est devenue assez bien établie pour qu'on la puisse qualifier d'*orthodoxe*?¹ ».

Cette observation mérite quelques commentaires : le mot d'*orthodoxe*, comme nous l'avons dit, ne peut s'appliquer en économie politique et n'y a aucun sens, puisque l'Économie est une science reposant sur des vérités démontrées et non une foi qui comporte des dogmes. Outre cette inadvertance, il se glisse dans le morceau ci-dessus une méconnaissance des idées des principaux économistes anciens. Il ne faudrait pas oublier qu'Adam Smith est l'auteur d'une *Théorie des sentiments moraux* où il développe l'idée que la sympathie est un des mobiles les plus généraux des actions humaines. Bien avant donc qu'Auguste Comte eût inventé le terme d'altruisme, les fondateurs de la science économique faisaient leur part, qui n'est pas étroite, aux penchants bienfaisants, qu'ils appelaient du mot simple, populaire et moins rébarbatif, de sympathie. Mais c'est ici qu'éclate la confusion : l'intérêt privé est le mobile principal, général, sous des formes d'ailleurs très variées, dans les phénomènes de la production, de la circulation et même de la répartition des biens, et c'est ensuite dans l'usage que l'on fait de ces biens qu'apparaissent les sentiments de sympathie ou l'altruisme ; cela ne veut pas dire que, même dans la production des biens, la sympathie ne puisse jouer un rôle. Il est clair, par exemple, qu'un patron qui, en dehors même des questions de rémunération stricte, sera poli, courtois, obligeant envers ses employés et ses ouvriers, aura des chances de recruter un meilleur personnel et d'en tirer plus de

¹ *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, septembre 1891, page 137.

parti. De même, un marchand qui se montrera gracieux, empressé, avenant, toutes autres choses restant égales, aura des chances de voir sa clientèle s'élargir. Cela n'empêche pas que l'intérêt privé ne soit le mobile dominant, sinon absolument exclusif, dans la production et la répartition économique des biens.

Une fois les biens produits et même répartis, la sympathie, l'altruisme, le désintéressement reprennent leurs droits, leur part et leur rôle dans l'usage des biens produits. Ceux qui, comme nous, sont contraires à l'intervention de l'État en toutes choses et qui ont foi en la fécondité de l'initiative privée, des associations libres, assignent une destinée considérable à l'altruisme, à la sympathie et au désintéressement dans l'emploi des richesses. Nous croyons que beaucoup des œuvres dont on veut charger l'État, en lui enjoignant d'user de la contrainte, qui est presque son seul procédé d'action, se pourraient accomplir tout aussi bien, et même avec beaucoup plus de diversité et d'efficacité, par les concours spontanés des particuliers agissant soit isolément, soit en combinaison. Nous avons décrit ailleurs minutieusement¹ ce dévoûment ou même ce genre nouveau de *sport*, élégant et philanthropique, qui fait éclore soit des universités, soit des hôpitaux, soit des maisons de refuge, des « Bouchées de pain », des « Asiles de nuit », des institutions humanitaires de toute nature. Cet épanouissement des œuvres désintéressées, non seulement est compatible avec les lois économiques qui se rattachent à l'intérêt privé, mais il semble en train de prendre un développement inattendu.

L'ALTRUISME SE MONTRE SURTOUT DANS L'USAGE DES RICHESSES, ET L'INTÉRÊT PRIVÉ DANS LEUR PRODUCTION. EXEMPLES NOMBREUX TIRÉS DES DONATIONS POUR DES ŒUVRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. — Il est curieux de constater que quelques-uns des hommes, peut-

¹ Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*, où nous avons décrit minutieusement la nature de l'État, et où nous avons mis en lumière la « variété des mobiles auxquels cède l'individu civilisé, et ce genre raffiné de sport qui se répand en créations d'utilité générale. Alcan, éditeur, 4^e édition, 1910, livre I^{er}, chapitre IV.

être devrait-on dire presque tous, qui ont fait de grandes fondations d'intérêt général, se sont montrés, dans la production et dans la répartition des richesses, très attentifs à leur intérêt propre, très regardants, très âpres même parfois. Tel était le cas de Montyon, le célèbre fondateur des prix de Vertu. Pour acquérir, dans un temps où les fortunes étaient modiques, les 7 à 8 millions qu'il consacra à des fondations littéraires, scientifiques ou philanthropiques, il lui fallut être toute sa vie « très près de ses intérêts », suivant l'expression vulgaire. Avec ses fermiers, ses débiteurs, il se montrait tout à fait strict. La généralité des hommes qui ont un but sérieux et élevé agissent ainsi : ils ne veulent rien laisser perdre en gaspillage ; ils redoutent l'abandon de leurs droits et l'émiettement de leur avoir. Ils ont raison. Ils obéissent dans leur vie économique aux mobiles économiques, ce qui est le seul moyen d'avoir une règle et une méthode ; c'est ensuite dans l'emploi de leurs biens péniblement recueillis et accumulés qu'ils déploient leurs sentiments altruistes ou sympathiques.

Cette distinction des deux sphères est indispensable. Elle seule explique les grandes œuvres privées, qui seraient impossibles si, dans le train journalier de l'existence, on atténuait les mobiles économiques par un alliage excessif de mobiles d'un autre ordre.

Ces fondations, elles émanent d'hommes qui n'ont pu conquérir leurs richesses que par la pratique des lois économiques. Sans parler de tous les millionnaires américains et de nombre de leurs émules anglais et français qui, après avoir appliqué dans l'industrie, le commerce ou la banque, avec sagacité et bonheur, les lois de l'Économique, ont consacré ensuite une notable partie de leur avoir à des fondations d'intérêt général, il est certain petits pays où revit, après une interruption d'une vingtaine de siècles, une antique tradition imposant aux riches, sinon comme une obligation morale, du moins comme une noble tâche, de faire participer leur patrie ou leur municipale à leurs richesses. La Grèce moderne donne de frappants exemples de cet intelligent altruisme. On connaissait

déjà beaucoup de cas de magnifiques donations faites par les opulents commerçants hellènes à leur patrie, quand dernièrement des faits nouveaux de ce genre se sont produits dans des circonstances caractéristiques : « Plusieurs de ces hommes ont vécu une vie de privations pour accroître le legs qu'ils comptaient faire à leur patrie, écrit un correspondant d'Athènes à un grand journal parisien¹. J'en sais un qui est, en l'espèce, le type le plus original qu'il soit possible d'imaginer. Il s'appelle Pougas et est originaire de la Macédoine. J'ignore comment ce brave homme a fait sa fortune. Je sais seulement qu'il n'a rien changé à son genre de vie qui est fort simple. Il dépense, m'a-t-on affirmé, 200 ou 300 drachmes par mois (200 ou 300 fr. moins la perte au change qui varie de 30 à 50 p. 100) et fait bâtir de magnifiques palais qu'il a, de son vivant, légués à la Grèce. Il en a déjà bâti trois, et il ne compte pas s'arrêter là. Le plus curieux, c'est que de ces palais il fait des hôtels qu'il loue assez cher et dont il va céder les revenus au gouvernement hellénique ». Le même correspondant cite un autre exemple sous ce titre : *Un don de cinq millions de francs* : « Celui qui vient de léguer à la Grèce 5 millions de francs n'était ni un prince, ni un roi, ni un empereur. Il ne figurait même pas parmi les gros bonnets de la finance. Parti de bas, il portait un nom obscur, qui est aujourd'hui dans la bouche de tous les Hellènes. Il s'appelait Pantagis Bassanis et était originaire de Volo, en Thessalie. Il est même probable que la plupart de ses compatriotes ignoraient la grande fortune qu'il avait acquise par son constant travail. Ce n'est qu'hier qu'un télégramme du consul de Grèce à Alexandrie annonçait au gouvernement que M. Pantagis Bassanis, décédé récemment en Égypte, avait fait deux parts inégales de son immense fortune. Il léguait l'une, la moins considérable, à ses parents, l'autre, que l'on peut évaluer à 5 millions, à l'Association de la flotte nationale ».

Il est clair que ces Hellènes, si généreux dans la disposition

¹ Voir le *Temps*, du 30 janvier 1892.

de leur avoir, étaient de rudes et sagaces commerçants et travailleurs qui, dans le train ordinaire de la vie, pour la conduite de leurs entreprises, se conformaient, comme Montyon, aux lois économiques. De même, dans le nord de l'Europe : tel brasseur de Copenhague, ayant acquis une colossale fortune, fonda un musée qu'il remplit de chefs-d'œuvre, mais c'est en conduisant son commerce suivant tous les préceptes de l'intérêt privé qu'il s'est procuré les moyens de faire ces largesses. Comme pendant du don pour la flotte grecque dont nous venons de parler, on peut citer les souscriptions recueillies à Copenhague, en 1891 et 1892, qui se sont élevées à plusieurs millions de francs, et qui avaient pour but, en présence de la résistance du Parlement aux propositions gouvernementales, de faire tous les frais des fortifications de Copenhague. Il est probable que la généralité des souscripteurs se conformaient, dans la direction de leur vie professionnelle, aux principes de l'intérêt bien entendu.

Nous pourrions multiplier les exemples de ces libéralités de la part d'hommes qui ont acquis des fortunes en pratiquant exactement les principes économiques. Voici une autre démonstration de ce genre : dans une analyse publiée par le *Temps* (n° du 17 mars 1892), d'un livre sur la Bulgarie (*Das Fürstenthum Bulgarien*, par Constantin Jirecek), nous lisons :

« Les Bulgares sont très économes et n'aiment guère délier les cordons de leur bourse; cependant, ils savent, à l'occasion, faire de grands sacrifices : un médecin, Pierre Bérone, mort en 1871, a légué 400,000 francs pour les écoles; un négociant, Pierre Kérémechtschief, 300,000 francs pour les bourses en faveur d'étudiants bulgares des universités étrangères; le métropolitain Panarète Raschof a laissé toute sa fortune au gymnase (lycée) et à l'école de théologie de Tirnova. »

On ne s'aventure pas en disant que ces généreux donateurs avaient dû se montrer aussi stricts que Montyon pour l'acquisition et la gestion de leur fortune. On n'a jamais pu rassembler les moyens de faire de grandes choses, autrement qu'en

produisant, en trafiquant ou en économisant d'après les principes de la science économique.

En ce qui concerne la générosité des millionnaires américains, la justesse de l'observation qui précède est tout particulièrement démontrée. L'un des hommes qui se sont le plus signalés depuis vingt ans par leurs dons princiers au public est M. Andrew Carnegie, le célèbre maître de forges d'Homestead. Parti enfant d'Écosse et ayant été d'abord simple messager de télégraphe, il a réalisé une fortune qu'on estime supérieure à 1 milliard de francs. De temps en temps, il offre à son pays un million de dollars (cinq millions de francs) pour une Bibliothèque Carnegie, un million de dollars pour un Jardin ou un Parc Carnegie, un million de dollars pour une Salle de concerts Carnegie. Mais ce philanthrope, pour arriver à la fortune et s'y maintenir, a pratiqué et pratique toutes les règles de l'organisation économique la plus stricte. On sait la terrible grève qui a éclaté à Homestead, en juillet 1892, parce que cet industriel philanthrope voulait, à la suite de la baisse de prix des produits, et de divers perfectionnements dans la fabrication, remanier l'échelle mobile des salaires dans ses immenses établissements.

Il y a différentes manières d'employer une fortune, mais il n'y a pas des façons contradictoires et antiéconomiques d'en constituer une et de la conserver.

LE PRINCIPE DE L'INTÉRÊT PRIVÉ ET CELUI DE L'ALTRUISME NE SONT PAS INCONCILIABLES ; ILS ONT DES SPHÈRES D'APPLICATION DIFFÉRENTES. — Ainsi, le principe de l'intérêt privé et celui de l'altruisme ne s'excluent pas ; ils existent souvent dans la même âme et même à un très haut degré, mais ils ont deux sphères différentes d'application. L'un dirige l'homme dans son activité économique, l'autre le conseille et le détermine dans l'emploi de son revenu et de son avoir. Bien loin que ces deux principes soient contradictoires, on peut affirmer, comme une règle générale, sinon universelle, que plus un homme a en vue de grandes fondations et de belles œuvres, plus il se montre et doit se montrer, dans son activité industrielle et

professionnelle, fidèle aux règles économiques strictes, parce qu'elles sont les seules qui peuvent assurer le succès des entreprises et fournir le fonds d'où l'on veut faire des largesses¹. En dehors des règles économiques, il n'y a que coulage, émiettement et mécompte; en les observant, au contraire, avec intelligence, on crée, sans nuire à personne, ce fonds que l'on appelle un capital et qui est la source de tout progrès social, direct ou indirect.

Nous avons montré ailleurs comment Adam Smith, si judicieux et si perspicace d'ordinaire, avait sur un point inexactement pressenti l'avenir quand, parlant des fonctions de l'État, il écrivait : « La troisième fonction de l'État consiste à ériger et à entretenir certains établissements utiles au public, qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu, ni d'un petit nombre, de créer et d'entretenir pour leur compte, par la raison que les dépenses qu'occasionnent ces établissements surpasseraient les avantages que pourraient en retirer les particuliers qui en feraient les frais ». — « Cette proposition d'Adam Smith, disions-nous, est exagérée : la conception qu'il se fait des motifs auquel obéit l'individu est incomplète. Les économistes se la sont appropriée en général, et leur bon renom en a souffert. Ils ont mutilé l'homme. Il est faux que la personne humaine soit uniquement conduite par l'intérêt personnel, ou du moins par la forme la plus grossière de cet intérêt, l'intérêt pécuniaire². » Nous n'avons pas à renier ces

¹ Nous sommes loin de dire qu'il soit désirable que la plupart des hommes fassent l'État ou le Muncipe héritier de la totalité ou d'une très grande partie de leur avoir. Comme, suivant nous, ces collectivités ont, en général, des talents d'administration et de contrôle inférieurs à ceux des particuliers d'une capacité moyenne, il serait à craindre qu'une accumulation excessive de dons à ces corps collectifs, aux dépens des héritages privés, ne conduisit à un amoindrissement des capitaux ou des services que les capitaux rendent. Un régime qui peut avoir quelques avantages à l'état d'exception présenterait de grands inconvénients s'il était général. Les exemples cités dans le texte ont surtout pour but de montrer comment le principe de l'intérêt privé, appliqué même avec une certaine rigueur, n'exclut nullement l'altruisme et la générosité finale.

² Ces lignes sont extraites de notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 34 et 36 (4^e édition, 1910).

lignes; sans nous arrêter à la remarque que l'intérêt personnel est tellement subtil qu'il revêt souvent les formes les plus raffinées et les plus séduisantes, sans refuser à l'altruisme tout ce qu'il revendique et que lui enlèverait en grande partie l'analyse desséchante de La Rochefoucauld, il est certain que c'est bien à l'intérêt personnel, dans tous les sens légitimes de ce mot, que se rattachent les lois qui déterminent l'activité et l'efficacité des efforts humains dans la production; c'est après la production, après la répartition même, que l'altruisme peut survenir pour jouer un rôle dans l'usage des revenus et des richesses.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE FAIT BON MÉNAGE AVEC LA MORALE. —

Ainsi l'Économique n'a à redouter aucun reproche d'une morale impartiale. Quoique ayant sa sphère propre, elle fait avec la morale bon ménage. Elle enseigne qu'il faut bien traiter les hommes, ouvriers, employés, collaborateurs de toutes sortes, pour obtenir d'eux un concours dévoué et efficace. Un bon père de famille, épris de sa femme et de ses enfants, est un bien meilleur sujet économique (*economical man*) qu'un célibataire égoïste; sa pensée, au lieu de se renfermer dans le cercle étroit de sa vie, embrassant toute la série des générations futures, il travaillera sans doute avec plus de courage, s'ingéniera davantage, apportera plus de jugement dans ses consommations et épargnera certainement plus. Les qualités économiques sont presque toutes des vertus : les traités de philosophie et les catéchismes les prêchent, notamment l'amour du travail, la possession de soi, la patience, la persévérance, l'esprit de justice, la sobriété et le goût de l'épargne.

Il est donc très inexact que l'Économique regarde la morale comme indifférente.

Une société qui serait animée de sentiments d'une haute moralité, jouirait d'avantages économiques de premier ordre : elle produirait plus et mieux, avec une régularité plus soutenue; elle se laisserait moins entraîner aux mouvements d'une spéculation désordonnée; elle apporterait dans la répartition des richesses et la fixation des droits de chacun, un précieux

sentiment de modération et d'équité; elle éviterait dans les échanges toutes ces fraudes et ces ruses qui sont des causes perturbatrices et qui, pour les prévenir et les réprimer, exigent tout un appareil coûteux; elle compterait moins de prodiges et plus d'hommes économes; elle développerait, en même temps que la loyauté dans les relations d'intérêt, l'habitude de l'association.

Le premier livre que j'ai écrit traitait « de l'influence de l'état moral et intellectuel des populations ouvrières sur le taux des salaires¹ », et l'on pourrait appliquer la même observation aux bénéfices de la classe des commerçants et des industriels; en mettant de côté quelques exceptions isolées, il est clair qu'ils seraient accrus en général et régularisés, sans préjudice pour personne, par le développement, dans cette classe, de l'intelligence et de la moralité.

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIQUE AVEC LES DIFFÉRENTES SCIENCES. — De même, avec toutes les autres sciences ou tous les autres arts qui ont l'homme ou la Nature pour objet, l'Économique n'est nullement en lutte et elle tire d'elles de précieux concours, ainsi qu'elle leur en apporte.

Avec la philosophie, qui cherche à dégager des faits particuliers les idées générales et qui, par des systèmes divers, arrive à la même conclusion, l'existence de lois naturelles et l'harmonie générale du monde; avec la psychologie qui cherche à saisir les moindres mouvements de l'âme humaine et à mesurer son impressionnabilité aux phénomènes extérieurs²;

¹ Guillaumin, 1868.

² Dans ces derniers temps, notamment au sujet de la théorie de la valeur, fondée sur la décroissance de l'intensité de chaque besoin au delà d'un certain degré de satisfaction (*progressive Abnahme der Bedürfnisintensität*), on a voulu resserrer le lien qui, d'ailleurs, est réel, entre l'économie politique et la psychologie; certains écrivains, d'une école à laquelle l'on a fait dernièrement beaucoup de renommée, l'école autrichienne, vont jusqu'à ne voir dans l'économie politique que de la psychologie appliquée: *angewandte Psychologie*, et, dans le phénomène de la valeur, « qu'un état d'âme », pour ainsi dire, *Seelenvorgang*. Voir, à ce sujet, une intéressante dissertation d'un auteur qui appartient, en grande partie, à cette école: *Die neuesten Fortschritte der nationalökonomische*,

avec l'histoire qui s'efforce de tirer du passé des leçons pour la conduite des hommes et qui donne l'expérience des siècles pour guide aux générations éphémères; avec la statistique, cette laborieuse ouvrière qui recueille tous les faits sociaux et les groupe pour que le savant en puisse induire des conclusions et des règles, l'économie politique n'a nulle peine à s'entendre.

Elle tire des uns et des autres une matière à observation et à réflexion. Mais elle ne s'asservit à aucune d'elles. Elle sait, par exemple, que les faits en eux-mêmes sont silencieux, qu'il faut les comprendre et en tirer la substance de vérité durable qu'ils contiennent. Sans dédaigner l'histoire, elle ne conclut pas que tous les faits historiques soient légitimes et dignes d'approbation, qu'ils étaient nécessairement déterminés par les circonstances du milieu. On peut parfaitement croire, par exemple, que la Révolution française eût pu ne faire ni les assignats, ni la loi du « maximum » et que Philippe le Bel eût pu éviter le faux monnayage, de même qu'on peut rêver que dans une société plus éclairée les guerres de religion eussent pu être évitées. Si la liberté économique, dans son épanouissement, est un fait d'origine récente, il en est de même de la tolérance religieuse, et il est singulier que ceux qui critiquent la première exaltent, en général, la seconde.

Theorie, Vortrag von Dr. Emile Sax, professeur d'économie politique à l'Université de Prague. Leipzig, imprimerie Dunkler et Humblot, 1889. Nous examinerons, ultérieurement, ces théories, notamment en traitant de la valeur; elles contiennent une part de vérité; mais l'école nous paraît y apporter parfois une subtilité et un raffinement excessifs, et en tirer des conséquences qui n'en découlent pas du tout naturellement, comme lorsqu'elle prétend que « la loi de l'intensité décroissante de chaque besoin, après un certain degré de satisfaction », donne une base scientifique à l'impôt progressif. C'est la prétention, très peu justifiée, de la plupart des membres de cette école. « *Insbesondere, dit M. Sax, das Gesetz der progressiven Abnahme der Bedürfnisintensität erklärt uns befriedigend wirtschaftliche Vorgänge, die bisher wirtschaftlicher Aufhellung zu spotten schienen, wie, zum Beispiel, die progressive Steuer* », page 17 (note) de la dissertation citée. Beaucoup d'écrivains, en Autriche, en Hollande, aux États-Unis, ont adopté à la fois toutes ces idées de « l'école psychologique », et toutes ces conclusions que l'on en tire, parfois très inexactement.

Avec le droit, l'économie politique a des rapports spéciaux. Elle a avec lui un fond commun, une base identique ; car le droit repose, comme l'économie politique, sur la responsabilité individuelle, qui elle-même se rattache à deux principes : la liberté et la propriété. Or, responsabilité, liberté et propriété sont, je ne dis pas les grands articles de foi, car il ne s'agit pas ici de dogmes révélés, mais les grandes vérités scientifiques, qu'après beaucoup d'études et d'expériences proclame l'économie politique¹.

Le droit se modifie graduellement dans ses applications pratiques, au fur et à mesure que les sociétés se compliquent et se développent, que de nouveaux rapports et de nouveaux contrats surgissent entre les hommes ; la science économique, prudemment interprétée, peut lui indiquer les changements graduels dont les uns sont nécessaires et les autres deviennent utiles.

Les relations de l'économie politique avec les autres sciences sociales ou arts sociaux ne doivent être ni de subordination, ni de hautaine prédominance². Elle a son domaine propre, qui tient une place considérable dans la vie humaine et dans la vie des nations : c'est elle qui dispose la trame des sociétés. Mais l'Économique n'a garde de prétendre qu'elle doive régenter en tout le monde avec un absolu pouvoir. Elle constate les lois qui déterminent la production et la distribution des richesses ; elle doit être respectée dans ce domaine : parfois, mais rarement, d'autres considérations, tirées de la situation nationale ou politique, peuvent suggérer des atermoiements ou des tempéraments dans l'application.

Considérons la médecine ou l'hygiène : les médecins disent qu'en général le séjour des villes et la vie urbaine sont moins salubres que le séjour à la campagne et la vie rurale ; ils déclarent

¹ Voir, sur ce sujet, toute la troisième partie de cet ouvrage, consacrée à la *liberté*, la *propriété*, la *responsabilité* et la *concurrence*.

² Nous nous contentons de signaler les relations que beaucoup d'écrivains anglais ont établies entre l'économie politique et la biologie ; il y a certainement des rapports entre l'une et l'autre science ; mais, à les trop poursuivre, on risque de tomber dans des subtilités oiseuses.

rent que le travail dans les fabriques est plus pernicieux; les moralistes disent aussi plus dangereux pour les mœurs, que le travail à la maison. Cela ne veut pas dire qu'il faille détruire, comme le rêve le romancier Tolstoï, et les grands ateliers et les villes.

Il peut se rencontrer d'autres nécessités que celles de la médecine, qui fassent que l'on doive enfreindre les lois de la médecine, mais encore faut-il savoir que l'on enfreint ces lois.

Il en est de même des lois économiques : si parfois on est réduit à les sacrifier aux considérations politiques ou internationales, encore faut-il savoir qu'on les sacrifie et qu'il en résulte un mal.

C'est ainsi qu'il convient de tracer, sans présomption ridicule et sans modestie exagérée, la part considérable que l'économie politique doit revendiquer et obtenir dans le monde des idées et dans le monde des faits ¹.

¹ Les fondations d'énorme importance se sont considérablement multipliées, non seulement en Amérique, mais en France, depuis la publication de la 1^{re} édition de cet ouvrage. Citons celles de deux hommes que nous avons connus, le premier très familièrement, à Paris, Nobel et Osiris. Le Suédois Nobel, qui avait en France son principal établissement, a laissé toute sa fortune d'environ 40 millions pour que l'intérêt en fût employé chaque année à décerner cinq prix aux auteurs des plus grandes découvertes en physique, en chimie, en physiologie ou en médecine, ainsi qu'à l'auteur de l'ouvrage d'imagination le plus idéal et à celui qui se serait livré à la propagande la plus efficace et la plus utile contre la guerre et l'esprit de guerre. Chacun de ces prix est d'environ 200,000 francs et une réserve est, en outre, constituée pour prévenir les effets de la baisse possible de l'intérêt et empêcher l'amointrissement notable de ces prix. Quant à Osiris, il a légué 30 millions à l'Institut Pasteur de Paris, organe de recherches physiologiques et médicales. Ces deux hommes, l'un s'occupant d'affaires industrielles (dynamite et naphte) où nous nous sommes rencontré avec lui, le second, d'affaires de finances, s'étaient, dans toute leur carrière, montrés fidèles aux méthodes économiques les plus strictes, avaient toujours été très zélés dans la poursuite ou la défense de leurs intérêts particuliers et avaient poussé très loin l'esprit d'épargne. Nous pouvons l'affirmer de connaissance personnelle. De nombreuses fondations de 1 million et plus ont été faites par des industriels: mentionnons, entre autres dons récents, le legs Débrousse, de 1 million, et le legs Duparchy, de 5 à 6 millions à l'Institut; une demi-douzaine de millions donnés par M. Raphaël Bischoffsheim pour un observatoire dans les Alpes-Maritimes; une vingtaine de millions par la famille Débrousse-Alquier pour des œuvres d'hospitalisation, etc. (Note de la 5^e édition, 1909).

CHAPITRE IV

LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE POLITIQUE

Les différentes écoles en économie politique. — L'école mathématique; son inefficacité.

La loi de substitution rend impossible l'usage utile des mathématiques en économie politique.

Réfutation de la thèse contraire, qu'il n'y a, en économie politique, que des tendances et non des lois.

Allégations contradictoires que l'économie politique est une science épuisée et qu'elle est une science dans l'enfance.

Différence entre l'économie politique et ce que l'on nomme parfois « l'économie sociale » ou « la science sociale ».

Il est inexact que l'économie politique étudie les sociétés seulement à l'état statique.

Plan de l'ouvrage.

LES DIFFÉRENTES ÉCOLES EN ÉCONOMIE POLITIQUE. — Nous ne nous rangerons à aucune des écoles diverses qui sont écloses dans ces derniers temps; sous les noms de : école historique, école éthique, école sociale, école positive, école psychologique, école mathématique, etc., non plus qu'à ce que l'on appelle quelquefois, d'un mot dont nous avons déjà démontré l'inexactitude¹, l'école orthodoxe, ou bien encore l'école optimiste ou l'école déductive et logique. Toutes ces désignations ont surtout pour but de couvrir des visées prétentieuses d'une originalité plus apparente que réelle; les écoles dont il s'agit, si elles s'en tiennent à leur formule, morcellent la vérité et la science.

L'histoire, certes, doit être souvent consultée et peut rendre de sérieux services à l'Économique. Diverses des recherches historiques des économistes allemands ont apporté de très utiles

¹ Voir plus haut, pages 35 et 36.

matériaux à la science, et lui ont fourni ce que l'on appelle des contributions. On ne doit, toutefois, comme nous l'avons remarqué plus haut (pages 41 et 42), ne consulter qu'avec beaucoup de circonspection les documents anciens en matière économique, parce que les faits y sont relatés d'une manière trop épisodique, trop accessoire, et entourés de trop d'obscurité. On court le risque, faute d'une sagace réserve, d'échafauder des généralisations sur une base trop étroite et trop glissante. Nous avons prouvé, à l'endroit cité plus haut, que la contemplation du monde contemporain et l'examen des divers types de civilisations avec lesquelles les peuples occidentaux sont en rapport offrent souvent, sur l'évolution des relations économiques dans l'humanité, des notions beaucoup plus certaines et plus instructives que les bribes arrachées aux vieilles chroniques, sans que nous veuillions, cependant, dédaigner celles-ci et les écarter.

De l'école économique dite éthique, nous ne dirons rien, sinon qu'elle tend à supprimer en quelque sorte la science en la subordonnant à un parti pris qui, si respectable qu'il soit dans ses intentions, risque, toutefois, de rendre moins net et moins précis l'œil de l'observateur. La morale ne doit être étrangère à rien de ce qui est humain; nous avons expliqué (voir pages 68 à 79) que son intervention ne doit pas se produire, d'une façon plus ou moins arbitraire et sentimentale, au moment des recherches scientifiques, mais bien après qu'elles sont achevées, et lorsque l'on passe dans la sphère des applications pratiques.

Nous avons parlé plus haut de l'école psychologique, des services incontestables qu'elle a rendus, mais aussi de l'excès de ses prétentions¹.

L'ÉCOLE MATHÉMATIQUE EN ÉCONOMIE POLITIQUE. SON INEFFICACITÉ.
— Nous devons apprécier une école ou plutôt une méthode qui trouve grande faveur dans un public restreint, à savoir l'école mathématique. Elle est toute française dans ses ori-

¹ Voir la note del a page 79.

gines, devant le jour à un de nos mathématiciens d'une rare puissance intellectuelle, Cournot. Ce vigoureux esprit, qui publia, en 1838, les *Recherches sur les Principes mathématiques de la Théorie des Richesses*¹, passa presque inaperçu de ses concitoyens. Il ne figure pas dans les quatre-vingt-six pages de bibliographie économique, comprenant environ cinq cents noms d'économistes, que Blanqui a jointes à la 3^e édition de son *Histoire de l'Économie politique* (1845), quoiqu'on y trouve l'indication d'ouvrages plus récents. On a fait remarquer aussi que le *Dictionnaire d'Économie politique*, même dans sa dernière édition (1890-92), l'avait oublié. Il est, cependant, un véritable chef d'école ; son disciple, M. Walras, eut pour ses doctrines un écho plus immédiat. La renommée de Cournot, comme celle d'Auguste Comte, s'est faite surtout en dehors de sa patrie, notamment en Angleterre, où on le tient pour un des plus puissants cerveaux qui se soient appliqués aux études économiques. La Grande-Bretagne a produit un brillant esprit, plein de sagacité et d'originalité, qui, dans une certaine mesure, est un élève de Cournot et appliqua, mais d'une façon moins exclusive, la méthode mathématique, Jevons.

Il ne nous paraît pas que cette méthode laborieuse soit appelée soit à préciser la science, soit à la renouveler, soit à l'enrichir, soit à la répandre. Au premier abord, il peut y avoir quelque chose de séduisant dans la tentative de réduire en formules algébriques et en purs théorèmes les vérités économiques. Nous croyons ce procédé inefficace et décevant. Les relations économiques ne sont pas et ne peuvent pas être des rapports mathématiques. Il s'agit, ne l'oublions pas, des lois qui influencent l'esprit humain dans la production ou dans la distribution des richesses et qui déterminent l'efficacité des efforts de l'homme : or, l'esprit des différents hommes est, sans doute, influencé par les mobiles économiques ; mais il l'est à des degrés très inégaux. Des mobiles d'un autre ordre viennent fréquemment en antagonisme avec ces mobiles pure-

¹ Cournot a publié, dans les mêmes idées, un ouvrage postérieur : *Les Principes de la Théorie des Richesses*.

ment économiques; il en résulte que l'on ne peut d'avance mesurer exactement, surtout mathématiquement, les résultats de ceux-ci. Même quand il s'agit des simples oscillations du marché par les variations de l'offre et de la demande des marchandises, il est impossible de prévoir avec une complète précision quelle modification du prix correspondra à telle diminution de l'offre, sans que rien soit changé à la demande, ou à tel accroissement de la demande, sans que l'offre soit altérée. D'abord, toute modification de l'offre influe sur la demande et réciproquement, et cela dans des proportions si variables suivant l'état des esprits et mille circonstances accessoires, qu'il est impossible de savoir avec certitude le *quantum* de hausse ou de baisse qui en résultera.

Ce qui ajoute à la difficulté de prévisions absolument précises, et par conséquent revêtant la forme mathématique, en pareil cas, c'est que la généralité des objets qui peuvent satisfaire un besoin humain ont ce que l'on appelle des succédanés. c'est-à-dire des objets non pas semblables, mais un peu analogues, et pouvant, dans une mesure sans doute diverse, pourvoir au même besoin. Ainsi pour le froment, non seulement le seigle, mais les pommes de terre, les légumes, d'une façon indirecte même le lard, le vin, peuvent être considérés comme des substituts qui peuvent diminuer la demande du froment, quand celui-ci renchérit. Pour le café, la chicorée est un succédané universellement connu; pour le beurre, la margarine; pour l'avoine, le maïs, les fourrages divers. On a bien vu le rôle de ces succédanés depuis le phylloxera, en France: il s'en faut que le prix du vin ait subi toute l'augmentation que faisait supposer la diminution de la récolte, ou même la diminution de l'ensemble des quantités de vin, en y comprenant celles importées, qui étaient fournies au marché français: en effet, l'usage du cidre, de la bière, de toutes les boissons alcooliques, l'emploi de vins de raisins secs, même de vins où entraient, comme matières principales, le glucose ou l'orge, ont suppléé le vin ordinaire pour la généralité du public peu fortuné. C'a été un grand étonnement pour les viticulteurs

français de voir que malgré le phylloxera et l'insuffisance apparente des approvisionnements, y compris les vins importés, les prix ne montaient pas davantage.

Pour le vêtement, le lin, le coton, la laine, le jute, la ramie, etc., même la soie, peuvent souvent se substituer les uns aux autres selon les prix. De même pour le fer, l'acier, le bois; de même pour le bois, la houille, l'antracite, le lignite, le gaz même ou le pétrole pour instrument soit de chauffage, soit d'éclairage. Il n'est guère de catégorie de besoins humains qui ne puisse être ainsi pourvue d'une façon plus ou moins parfaite, avec des matières très différentes, lesquelles se remplacent les unes les autres, suivant que les relations de prix entre elles varient.

Cet emploi des succédanés, que facilitent singulièrement l'habileté et la souplesse de l'industrie et du commerce contemporains, déjoue absolument tout calcul précis, par conséquent tout recours aux mathématiques, en ce qui concerne la prévision des prix suivant les variations de l'offre et de la demande. D'une façon plus générale, la *loi de substitution*, dont nous aurons plus d'une fois à parler dans cet ouvrage, est un obstacle absolu à l'emploi efficace des mathématiques en économie politique. On a bien établi certaines prétendues règles, qu'on a même prétentieusement et abusivement érigées en lois, sur la quotité de hausse du prix du blé dans les cas de déficit plus ou moins marqué de la récolte¹, mais ces règles sont tout à fait empiriques, sujettes à des quantités d'exceptions; on peut à peine les considérer comme des conjectures approximatives et plausibles, et il est prudent de ne les tenir que comme des indications des plus vagues.

Bien plus, non seulement pour la satisfaction d'un même besoin, il y a des succédanés, mais des besoins qui semblent n'avoir entre eux aucune relation sont incessamment en lutte pour se disputer la prépondérance dans le cœur de l'homme

¹ Telle est la « loi de Gregory King », par exemple, qui date du xvii^e siècle, sur les variations du prix du blé suivant les déficits de la récolte. Il en sera question plus loin quand nous parlerons des prix.

et accaparer chacun pour soi les facultés d'achat dont chaque homme dispose. Comme aucun homme ou, du moins, comme l'immense majorité des hommes n'a pas les moyens de satisfaire tous ses besoins, il y a un combat acharné entre eux pour la priorité, et chaque variation de prix dans les objets qui peuvent satisfaire à ces divers besoins peut arracher la prédominance à l'un de ces besoins et la conférer à un autre.

La loi de substitution existe au plus haut degré entre les besoins humains, même d'ordre et d'objet très différents.

Ainsi, il n'y a rien de commun entre un voyage et l'achat d'un tableau : cependant, il se peut parfaitement que si le tableau dépasse légèrement le prix qu'on veut y mettre, on renonce à son acquisition et l'on préfère faire un voyage, et réciproquement.

Où trouver une balance assez fine pour peser des mobiles aussi divers, aussi délicats, se substituant aussi rapidement les uns aux autres ? Comment comprendre dans cette balance et peser successivement tous les mobiles, en étant sûr de n'en pas oublier un seul ? Le recours aux mathématiques en une matière aussi subtile, dont tous les éléments sont si difficilement saisissables, est une pure chimère, une vraie duperie.

LA LOI DE SUBSTITUTION REND IMPOSSIBLE L'USAGE UTILE DES MATHÉMATIQUES EN ÉCONOMIE POLITIQUE. — Aussi, contrairement à divers écrivains contemporains, n'attachons-nous qu'une importance restreinte à tous les essais, si nombreux dans ces derniers temps, de détermination, par des procédés géométriques ou algébriques, du rapport entre les besoins et les satisfactions, ainsi qu'à toutes les conjectures si souvent faites sur les prix qui doivent résulter des diverses combinaisons de l'offre et de la demande. Ce sont pures curiosités et oisivetés de l'esprit, sans aucune conséquence réelle. *La double loi de substitution des besoins les uns aux autres, et des produits entre eux se joue des prétendues lois mathématiques générales sur les prix.*

En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux deux ten-

tatives d'applications de ce genre. La première consiste en un très volumineux et superbe traité allemand : *Untersuchungen über die Theorie des Preises* (Recherches sur la Théorie des Prix), par MM. Rudolph Auspitz et Richard Lieben¹. Il y a étonnamment d'ingéniosité et de science dépensées dans ce gros volume qui foisonne de figures géométriques et algébriques très compliquées. On y étudie successivement la courbe de l'utilité, celle des frais de production (*die Kurven der Nutzlichkeit, der Herstellungskosten, etc.*), leur concavité, leur convexité (*Konvexität jeder Kurve, Konkavität jeder Kurve*), les contre-courbures, etc. (*Gegenkrümmungen*) : tout cela et toutes ces combinaisons se poursuivent pendant 555 pages.

Nous rendons justice à toute la patience et toute la subtilité des auteurs, qui se réfèrent, pour l'établissement de leur théorie, à Jevons, à Walras et aussi à l'école psychologique autrichienne. Nous sommes fâché d'être obligé de dire que, à notre sens, il n'y a aucun enseignement utile à tirer de semblables grimoires. Ce volume, cependant, devons-nous ajouter, trouve de nombreux approbateurs². La seconde tentative d'application émane d'un auteur qui a été un des inspirateurs de la méthode, à savoir M. Walras; nous voulons parler de sa « *Théorie géométrique de la Détermination des Prix* », qui a paru en anglais dans les *Annals of the American Academy* (n° de juillet 1892). L'auteur, enchérissant sur ses essais dans son *Traité d'Économie politique pure*, s'efforce de « présenter le tracé géométrique de la causation des prix de toutes les marchandises, en reconnaissant le fait que ces prix dépendent mutuellement les uns des autres ». La tentative est, certes, magnifique. « Un mécanisme est construit, qui expose l'ajustement complexe du marché, comme l'équilibre automatique d'un système de liquides : *An actual mechanism is constructed so as to exhibit the complex market adjustment as an automatic equilibrium of a system of liquids.* »

¹ Leipzig, Verlag von Duncker und Humblot, 1889.

² Cet ouvrage jouit d'une certaine célébrité, même en dehors de l'Allemagne.

Certes, voilà de bien grandes tentatives ; mais il faut en dire, comme de celle de Phaëton :

Magnis tamen excidit ausis.

Nous ne croyons pas qu'on puisse arriver ainsi à autre chose qu'à des jeux d'esprit purement subjectifs, n'ayant aucune contre-partie dans la réalité.

Ces auteurs oublient absolument *la loi de substitution des besoins entre eux et des produits entre eux* qui se rit de tous ces mesurages et de toute cette notation mathématique des sentiments les plus délicats, les plus nombreux, les plus fréquents et les plus changeants.

L'emploi des mathématiques en économie ou bien n'est qu'un jeu d'esprit, ou trompe l'auteur et le lecteur par l'illusion d'une précision qui ne se peut rencontrer en cette matière. Cette méthode ressemble à celle qu'a suivie un philosophe allemand d'un certain renom, Herbart, qui prétendait mesurer mathématiquement les effets des actions et des réactions des diverses idées et des divers sentiments agissant en combinaison ou en opposition les uns avec les autres ¹.

RÉFUTATION DE LA THÈSE CONTRAIRE, QU'IL N'Y A EN ÉCONOMIQUE QUE DES TENDANCES ET NON DES LOIS. — A l'opposé, beaucoup de personnes veulent qu'il n'y ait en économie politique que des tendances et non des lois, ce qui la transformerait en « science incertaine », selon l'expression de Fourier. Il y a dans cette conception une confusion. Les lois économiques ont en elles-mêmes des effets parfaitement certains ; mais il est impossible en général de mesurer ces effets avec des nombres ; la complication des mobiles d'ordres divers qui influent sur l'homme est telle qu'on ne peut abstraire dans la pratique uniquement les mobiles économiques et calculer leur effet exact.

¹ En se reportant plus haut, à la note de la page 79, on verra qu'une école nouvelle très intéressante, dite École psychologique, tout en ayant fait des remarques très utiles et, sinon des découvertes, du moins des constatations qui précisent des faits antérieurement connus et leur donnent du relief, tend à appliquer à l'économie politique les procédés illusoire d'Herbart.

C'est ce qu'exprime le public quand il dit de tel ou tel homme : Il ne comprend pas son intérêt. De ce qu'il n'y a pas de calcul mathématique possible en économie politique, il n'en résulte pas que l'on ne puisse prévoir; on le peut, au contraire, fréquemment, comme nous l'avons montré plus haut (voir pages 25 à 28); mais cette prévision comporte une certaine latitude quant au temps où l'effet se produira et quant à l'intensité même de cet effet.

ALLÉGATIONS CONTRADICTOIRES QUE L'ÉCONOMIE POLITIQUE EST UNE SCIENCE ÉPUISEE ET QU'ELLE EST UNE SCIENCE DANS L'ENFANCE. — Naguère encore beaucoup de personnes, notamment vers le milieu de ce siècle, étaient tentées de considérer l'économie politique comme une science faite qui n'était plus susceptible que de quelques retouches. « L'économie politique est une science épuisée », me disait, il y a dix ans, un Anglais considérable, qui avant d'occuper une situation politique importante s'était beaucoup attaché aux questions économiques et n'avait pas cessé de s'y intéresser. Aujourd'hui, c'est presque le sentiment opposé qui prévaut. « *Economics is yet so much in infancy that it has but little to teach* », l'économie politique est encore tellement dans l'enfance qu'elle a peu à enseigner; ceux qui sont déjà maîtres de la méthode scientifique peuvent apprendre ce peu rapidement, écrit un des nouveaux économistes anglais, M. Marshall¹. Des économistes allemands, notamment Schmoller, émettent la même idée.

Il nous est impossible d'admettre l'une ou l'autre de ces propositions : l'économie politique n'est ni une science épuisée, ni une science dans l'enfance. Elle est à peu près dans le même état que la plupart des sciences physiques ou des sciences naturelles; on a constaté ou découvert les lois les plus importantes, les lois primordiales, ainsi que la méthode qui sert efficacement dans ce genre d'études; mais pour les lois secondaires et plus encore pour les applications qui, de la part d'une science sociale, ont une souveraine importance,

¹ Alfred Marshall : *The Present Position of Economics* (1885), page 56.

il reste beaucoup à compléter et à trouver; on peut dire que jamais l'économie politique, pas plus qu'aucune autre branche de connaissances humaines, ne sera une science faite, une science épuisée; mais il est encore plus éloigné de la vérité de soutenir qu'elle soit dans l'enfance. Quand on voit l'abondance et l'importance des vérités qu'ont révélées les livres de Quesnay, de Turgot, de Smith et de leurs successeurs sur la nature de la richesse, sur le rôle du capital, du travail, de l'entrepreneur, sur la monnaie, sur les banques, etc., on ne peut sérieusement soutenir que l'on se trouve en présence d'une science rudimentaire, réduite aux bégaiements incertains.

DIFFÉRENCE ENTRE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET CE QUE L'ON NOMME PARFOIS L'ÉCONOMIE SOCIALE OU LA SCIENCE SOCIALE. — On ne doit pas confondre l'économie politique avec ce que divers auteurs ont appelé l'économie sociale. Sous ce nom, devenu très familier en France et qui a reçu sa consécration à l'Exposition de 1889, on a groupé toutes sortes de procédés ingénieux pour concilier les patrons et les ouvriers, pour répandre les bonnes habitudes dans les classes inférieures, et pour amener ou consolider ce que l'on nomme la paix sociale. Il est de toute évidence qu'il ne s'agit pas là d'une science, c'est-à-dire de principes fixes, constants, coordonnés; il s'agit d'un art, c'est-à-dire de questions d'application contingentes et variables suivant les milieux et les hommes; si utiles que puissent être ces observations — et nous n'en contestons nullement l'utilité pratique — elles ne mènent pas à la constatation de véritables lois permanentes et universelles.

Le mot de Science sociale a été employé par l'école de Le Play dans un sens plus étendu; un de ses disciples, M. Demolins, systématisant encore davantage la doctrine du maître, distingue ce qu'il appelle la science sociale de la science économique, celle-ci étudiant à l'état statique les lois de la production et de la répartition des richesses, celle-là s'occupant des « lois de l'évolution des sociétés humaines ». Cette école a recueilli de très intéressantes descriptions sur les populations

adonnées à « l'art pastoral », sur la « culture en communauté », sur la « formation communautaire », sur la « formation particulariste » dans ses embryons et dans ses développements, en d'autres termes sur l'influence des milieux, à savoir les lieux et les temps, en ce qui concerne la constitution sociale et les rapports sociaux. Il y aurait injustice à méconnaître tout le concours que ces études peuvent apporter à la science économique, dans le temps actuel notamment où tout un ensemble d'aspirations chez un grand nombre d'hommes tend à ressusciter, sous le nom de socialisme, l'organisation de certaines sociétés disparues. Nous pensons même que l'activité des deux branches des disciples de Le Play a déjà procuré tout un ensemble de matériaux précieux dont les économistes doivent tirer parti¹. Ils sont surtout utiles pour démontrer les degrés inégaux de sensibilité qu'offrent les différents milieux humains aux lois économiques.

IL EST INEXACT QUE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ÉTUDIE LES SOCIÉTÉS SEULEMENT A L'ÉTAT STATIQUE. — L'économie politique est distincte de toutes les recherches qui précèdent, et tout en les utilisant, en s'en éclairant, elle ne doit pas s'y enfermer et s'y perdre. Il est utile qu'elle s'en serve pour éviter le reproche qu'elle n'étudie la société qu'à l'état statique, qu'elle n'observe par conséquent qu'une phase peut-être temporaire des sociétés humaines, qu'elle ne considère que des sentiments de moderne origine qui lui apparaissent comme éternels, qu'elle prend, suivant la critique de Lassalle au sujet du capital, une catégorie historique fugitive pour toute l'histoire dans le passé, pour toute la destinée dans l'avenir.

Nous avons, dès le début de notre activité économique, tiré un grand parti des études de Le Play²; elles nous parais-

¹ Voir les nombreux ouvrages de Le Play, la revue « La Réforme sociale », publiée par ses disciples, puis, pour une systématisation encore plus accentuée de la doctrine, les études de M. Demolins, sa brochure notamment : *Le Socialisme devant la Science sociale*, Paris, 1892, et sa revue *La Science sociale*, qui paraît depuis janvier 1884.

² Voir, notamment, notre premier ouvrage : *De l'État moral et intellectuel des Populations ouvrières et de son Influence sur le Taux des Salaires*

saient présenter, sur les relations entre les hommes aux différents stages des sociétés, des matériaux aussi importants et plus sûrs, plus précis, plus contrôlables, que ceux qui peuvent provenir de laborieuses recherches, souvent incertaines, à travers les vieilles chroniques¹. Mais en nous aidant de tous ces secours, en profitant, en outre, de tous les renseignements que notre zèle pour la colonisation nous a procurés et nous procure chaque jour, nous sommes arrivé de plus en plus à la certitude qu'il existe des lois positives, permanentes, universelles, déterminant l'activité et l'efficacité des efforts humains dans la production, réglant aussi les procédés de répartition des biens. Les milieux humains, comme nous l'avons dit, peuvent être plus ou moins sensibles à l'action de ces lois, mais aucun n'y est absolument réfractaire. La sensibilité des milieux humains aux lois économiques est proportionnée au degré d'avancement de ces milieux, au perfectionnement intellectuel et moral des hommes qui les composent.

L'Économique est à la fois une partie de la science de l'homme et une partie de la science de la Nature.

L'Économique est une partie de la science de l'homme, c'est-à-dire des mobiles qui le déterminent dans ses actions, et une partie de la science de la Nature, à savoir de la façon générale dont elle répond aux sollicitations de plus en plus pressantes de l'homme pour l'accroissement de la production².

(Paris, 1868), et également notre *Travail des Femmes au XIX^e Siècle* (Paris, 1874).

¹ Il est bien entendu que nous ne prétendons pas contester l'utilité dont peuvent être, pour la science économique, des investigations historiques bien conduites, c'est-à-dire par un homme très sagace, très compétent, très circonspect et très impartial.

² Il est clair que la célèbre théorie de la rente de la terre, de Ricardo, et toutes les controverses qu'elle a suscitées, quant à sa réalité et quant à ses conséquences actuelles, prochaines ou éloignées, et de même toutes les contestations qu'a soulevées la théorie de Malthus, demandent, pour être complètement et sûrement élucidées, une connaissance des lois de la nature extérieure ; c'est ce dont ne se sont pas suffisamment préoccupés la généralité des économistes qui ont traité de ces deux célèbres théo-

PLAN DE L'OUVRAGE: — Dans notre exposé de la science économique, nous nous en tiendrons à la division généralement reçue : la production des biens ou des richesses, la répartition, la circulation, la consommation ; nous détacherons, soit de la production, soit de la consommation, où on le range d'ordinaire, tantôt dans la première, comme les auteurs anglais, tantôt dans la seconde, comme les Français le phénomène si capital de la population et de toutes les questions qui s'y rattachent ; nous en ferons ainsi un livre à part ; aussi, enfin, nous ajouterons une dernière partie sur le caractère et le rôle de l'État, ainsi que sur les finances publiques.

Nous n'avons pas la prétention que cette division soit philosophiquement la meilleure ; mais elle est conforme aux usages, qu'il est inutile de troubler sans un intérêt sérieux et par pure prétention à l'originalité ; elle offre, d'ailleurs, une grande clarté, ce qui, n'en déplaît à certains critiques hautains, est un bien pour tout ordre de connaissances et surtout pour celles qui ne sont pas réservées à un public tout restreint d'initiés. Il ne nous échappe pas que la circulation des richesses, ou l'échange (*exchange*) pourrait, comme l'ont fait certains auteurs, être jointe à la production, puisque, surtout dans nos sociétés contemporaines, la production n'est souvent que du mouvement, et que, en tous cas, les phénomènes de l'échange, de la monnaie et du crédit, qui sont les plus importants de ce que l'on appelle scientifiquement la circulation des richesses, influencent dans une mesure des plus considérables la production elle-même : néanmoins, ces phénomènes de la valeur, de la monnaie, du prix, de l'échange, du crédit et de ses instruments, forment un ensemble assez distinct et assez coordonné pour qu'on en constitue une des principales branches de la science. Nous en dirons autant de la consommation des biens ou des richesses, que beaucoup d'économistes, Stuart Mill entre autres, n'ont pas traitée à part et sur laquelle ils ne se

ries de Malthus et de Ricardo. Ainsi ; « l'Économique » n'est pas seulement une partie de la science de l'homme, c'est aussi une partie de la science de la Nature.

sont expliqués que par voie épisodique, en traitant des phénomènes de la production et de la distribution. La consommation des richesses et tous les phénomènes qui s'y rattachent ont une si grande importance qu'il est indispensable d'en constituer une branche spéciale de la science, afin de lui donner tout le développement et de lui prêter toute l'attention qu'ils comportent ¹.

Il ne nous échappe, certes, pas que ces diverses subdivisions de la science ne peuvent pas complètement s'isoler, qu'elles ne sont pas intelligibles l'une sans l'autre et que chacune sera obligée de chevaucher un peu sur ses voisines. Mais, de même qu'une science est une abstraction qui, dans l'intérêt de l'intelligence de la nature des choses, fait violence à l'ordre concret de la nature en n'examinant que l'action d'une série particulière de causes et non l'action de toutes les causes possibles d'origine diverse en combinaison, de même

¹ Certains économistes récents traitent de la consommation des richesses avant de parler de la production, par la raison, disent-ils, que c'est la consommation ou la demande, qui détermine la production ou l'offre. Ainsi, M. Marshall, dans ses *Elements of Economics of Industry*, a adopté l'ordre suivant : livre I^{er}, Coup d'œil préliminaire (Preliminary Survey) ; livre II, Notions fondamentales (Some fundamental Notions) ; livre III, La Consommation ou la Demande (Demand or Consumption) ; livre IV, La Production et l'Offre (Production and Supply) ; livre V, La Théorie de l'Équilibre entre la Demande et l'Offre (The Theory of Equilibrium of Demand and Supply) ; livre VI, La Valeur ou la Distribution et l'Échange (Value or Distribution and Exchange). Cette division est nouvelle, elle peut paraître plus logique et plus symétrique ; on en peut tirer des effets frappants, notamment par cette opposition de la consommation ou de la demande et de la production ou de l'offre ; mais, n'en déplaise à l'ingénieur auteur anglais, elle nous paraît présenter les phénomènes d'une manière, quoique en apparence plus logique, en réalité beaucoup moins naturelle et moins facile à suivre.

De même, quoique nombre d'auteurs, même en France, aient pris l'habitude de consacrer un premier livre à des définitions de la valeur, du prix, du capital, du revenu, etc. ; nous n'y voyons aucune utilité ni scientifique, ni didactique. Les définitions, pour n'être pas arbitraires, doivent naître de l'examen successif des phénomènes, et nous trouvons tout avantage, quant à nous, à entrer le plus tôt possible *in medias res*, c'est-à-dire au lieu de nous attarder, dès le début, à des abstractions prématurées, nous mettre immédiatement à étudier la matière vivante.

chaque subdivision de la science est une abstraction nouvelle qui rompt encore davantage l'unité des phénomènes vivants. Mais l'infirmité de l'esprit humain, qui est incapable de saisir tous les rapports à la fois, contraint à cette série d'abstractions. Force est bien de s'y plier si l'on veut comprendre. On use de l'analyse, parce que c'est le seul instrument exact de connaissance ; mais on n'oublie pas que l'analyse n'est qu'une dissection et une simple méthode de travail¹.

¹ Sur l'abus et l'inefficacité de l'introduction de la méthode mathématique et géométrique dans les sciences qui ne la comportent pas, un philosophe français, M. L. Liard, aujourd'hui recteur de l'Université de Paris, a publié un livre remarquable, intitulé : *Les définitions géométriques et les définitions empiriques*, faisant partie de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, Alcan, éditeur.

Un ingénieux et pénétrant sociologue, M. Tarde, a imaginé que les économistes devraient renoncer à la division, aujourd'hui devenue habituelle, de leur science, pour en adopter une nouvelle ; voici comment il s'exprime :

« La science de la richesse aurait avantage à remplacer la division
« quatripartite qu'elle conserve par routine et dont les lacunes ou les
« doubles emplois et les superfluités sont manifestes, par une division
« tripartite.

« Elle étudierait les phénomènes qui lui sont propres sous le rapport
« tour à tour de leur *répétition*, de leur *opposition* et de leur *adaptation*.
« La répétition économique comprendrait la reproduction (ce qu'on
« appelle faussement la production) des richesses, et d'abord la propaga-
« tion des jugements et des besoins spéciaux qui donnent à ces richesses
« toute leur valeur, toute leur raison d'être, toute leur existence sociale.
« Elle verrait dans la tendance de cette propagation à rayonner indéfi-
« niment la cause de l'agrandissement des marchés et des industries.
« L'opposition économique traiterait de la concurrence, de ses causes et
« de ses effets, et de sa transformation dans le sens d'une amplification
« grandissante. Et l'adaptation économique embrasserait l'invention,
« l'échange, l'association, présentés comme les trois grands procédés
« connus de l'harmonisation des travaux sur une échelle toujours plus
« vaste. » Tarde : *Les transformations du pouvoir*, 1899, pages 115 et 116.
Que cette division subtile soit scientifiquement intéressante, nous ne le
contestons pas ; mais l'économie politique en deviendrait beaucoup plus
abstruse et moins abordable au public ; or, ce n'est certainement pas
dans cette science qu'il faut pratiquer la maxime : *Odi profanum vulgus
et Arceo*. (Note de la 3^e édition.)

CHAPITRE V

LES BESOINS HUMAINS ET LES RICHESSES

- Causes de la difficulté des définitions. — Le concept de richesse.**
Les différentes définitions de la richesse.
La difficulté d'une démarcation exacte entre des concepts voisins se rencontre dans toutes les sciences.
Le sens large et le sens étroit du concept de richesse.
Définition des besoins au point de vue économique. — Infinie diversité des besoins humains et impossibilité d'une classification rigoureuse.
L'extensibilité des besoins; très grande importance de ce phénomène en économie politique.
La satiabilité de chaque besoin et la loi de l'utilité décroissante des quantités destinées à le satisfaire.
L'importance économique de l'extensibilité des besoins trouve notamment une démonstration dans les phénomènes de la colonisation.
La concurrence des divers besoins entre eux : la loi de substitution.
Le rôle de l'esprit d'imitation, de l'habitude et de l'hérédité dans l'extension et la fixation des besoins humains.

CAUSES DE LA DIFFICULTÉ DES DÉFINITIONS. LE CONCEPT DE RICHESSE.
— L'une des difficultés de toute science, c'est la définition. Cette difficulté est encore accrue quand la science, étant d'origine tardive, a dû emprunter ses termes à la langue vulgaire, qui manque toujours de précision, donne aux mots un sens flottant et variable, tantôt positif, tantôt métaphorique. L'économie politique, plus que toute autre, souffre de cette situation.

Son embarras n'est pas mince pour définir avec une netteté absolue le concept même qui est l'objet de ses recherches, à savoir celui de richesse. Adam Smith, qui a écrit sur les richesses un ouvrage si étendu et d'une si pénétrante analyse, ne s'est pas mis en peine de leur définition, ni non plus la plupart de ses successeurs. Ils ont pensé qu'ils seraient d'autant mieux compris qu'ils ne subtiliseraient et ne dogmatise-

raient pas sur les sens divers que, dans la prose et dans la poésie, peut prendre ce mot dont la pensée humaine s'est le plus occupée et dont la langue a fait le plus emploi.

Stuart Mill, allant plus loin, a presque érigé en principe l'absence de définition : « Chacun, dit-il, a une notion suffisamment correcte pour les usages communs (*for common purposes*) de ce qu'on entend par richesse. Les recherches qui concernent la richesse ne risquent aucunement d'être confondues avec celles qui concernent les autres grands intérêts humains ».

Tous les économistes, cependant, n'ont pu se résoudre à cette sorte d'abdication du pouvoir de définir. Les uns ont proposé, en Allemagne, en Angleterre, même en France, d'abandonner comme trop ondoyant le mot de richesses et de lui substituer celui de « biens ». L'avantage peut être contesté, car le terme de « biens » a des significations beaucoup plus variées encore, et il correspond, dans l'esprit de la plupart des hommes, à des idées beaucoup plus étendues. Il importe, au contraire, de distinguer très nettement les biens des richesses. Les biens sont un concept beaucoup plus général que les richesses. On appelle *biens* au pluriel et *bien* au singulier tout ce qui est susceptible de satisfaire les besoins de toute nature de l'homme, notamment les besoins moraux et idéaux, qui sont très au-dessus de la sphère économique; l'économie politique ne peut confisquer pour elle, ni revendiquer comme lui appartenant particulièrement le mot *biens*, tandis qu'elle peut revendiquer comme étant de son domaine propre et pour ainsi dire exclusif le mot et le concept de richesse. La richesse est aux biens ce que l'espèce est au genre. Le terme de richesse mérite donc d'être retenu; on ne pourrait s'en passer sans enlever beaucoup à la facilité d'exposition et à l'intelligence des phénomènes économiques.

Quelle définition donnerons-nous de la richesse? Ce qui nuit à la précision de ce terme, comme de beaucoup d'autres qu'emploie nécessairement l'économie politique, c'est qu'on s'en est fréquemment servi dans un sens détourné et méta-

phorique, en poésie, en philosophie, en morale, en rhétorique. Il ne viendra à la pensée de personne de dire que de l'hydrogène est de l'oxygène, et réciproquement. Au contraire, on ne choquera personne en écrivant que tel genre de pauvreté est une richesse, que la sobriété est une richesse. La célèbre dot que vante chez une jeune fille pauvre Frosine à Harpagon et qui s'élèverait à 12,000 livres de rente, parce que les goûts modestes de cette personne feraient qu'elle serait simple dans sa toilette, qu'elle ne jouerait pas, etc., est l'exemple comique des sens détournés et souvent contradictoires que la langue vulgaire donne parfois au mot de richesse.

La richesse étant un des principaux objets des désirs de l'homme vivant en société, on donne constamment le nom de richesse à tout ce qui est, qui paraît ou qui devrait être désirable, parexemple à toutes les qualités et toutes les vertus qui permettent de ne pas souffrir de la modicité de la richesse effective.

LES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DE LA RICHESSE. — Parmi ceux qui ont cherché à définir le concept économique de la richesse, les opinions ont beaucoup varié. Certains abstrauteurs de quintessence, en énumérant toutes les prétendues origines du mot : *Reiki*, *Rike* en allemand ancien, *Reich* en allemand moderne, en remontant à la racine sanscrite *ráj*, d'où vient *rajah*, en latin *reg-s*, *rex*, en allemand *Reich*, empire, déclarent que « la richesse, c'est la puissance ; puissance de faire faire par d'autres hommes ce que l'on veut, soit en les rémunérant comme des serviteurs, soit en achetant des produits auxquels leur travail devra s'appliquer ¹ ».

Que telles soient les origines du mot, nous ne le soutiendrons ni ne le contesterons ; que la richesse ait été dans le passé, soit encore dans le présent de la puissance, et que certains hommes n'en soient avides qu'à ce point de vue, nous l'admettons. Néanmoins, le concept de richesse est tout autre que celui de puissance : beaucoup d'hommes

¹ E. de Laveleye, *Éléments d'Économie politique*, page 18.

recherchent ardemment la première, qui se soucient médiocrement de la seconde, et réciproquement.

Une telle définition ne suffit donc pas. D'autres confondent la richesse avec l'utilité, ce qui est tout différent. Bien des choses utiles, bien des qualités précieuses ne correspondent pas à l'idée que tout le monde, savants et vulgaire, se fait de la richesse. Les empiriques, notamment ceux qui veulent que l'économie politique se réduise à la science de l'échange, ont une autre définition toute prête : la richesse, selon eux, c'est tout ce qui peut être acheté et vendu, c'est-à-dire tout ce qui a de la valeur¹.

Cette désignation est infiniment plus précise et en général beaucoup plus vraie. On ne peut, cependant, l'admettre sans certaines corrections. Si on la prenait à la lettre, il en résulterait que tous les avantages, si grands qu'ils soient, qui ne peuvent être directement transférés d'une personne à une autre ne constituent pas des richesses. Or, il est bien des objets qui ne sont pas directement transférables ou échangeables, et dont il est difficile de contester qu'ils soient des richesses soit pour une personne, soit pour un groupe soit pour une nation.

Il en est ainsi, surtout, des richesses collectives, et, dans une certaine mesure, de quelques richesses individuelles. Les premières sont souvent intransférables. Ainsi, des côtes très poissonneuses sont une richesse pour un district. Un très beau climat, à portée d'autres pays moins bien favorisés, comme le climat de Nice ou de Cannes, est une richesse pour la population qui s'y trouve. Si ces choses elles-mêmes ne peuvent être directement transférées, cédées, elles ne constituent pas seulement des avantages intimes pour un homme ou un groupe d'hommes ; mais encore elles peuvent produire des objets transférables et cessibles, comme du poisson abondant ou délicat ; ou bien encore, on peut en faciliter la jouissance, sans précisément la transférer, comme par la location d'em-

¹ Nous renvoyons, pour une étude détaillée de la valeur, au tome II de cet ouvrage, dans la partie qui traite de la *Circulation des Richesses*.

placements. De bonnes routes sont incontestablement une richesse collective pour un pays, quoique non transférables ¹.

Il est, sans doute, malaisé dans certains cas, d'établir une démarcation nette, infranchissable, entre ce qui est richesse, dans le sens économique du mot, et ce qui est simple avantage personnel ou local. La santé, évidemment, est un avantage ou un bien et non pas une richesse; de même, la bonne humeur, de même de belles dents, quoique tous ces avantages personnels puissent avoir dans la vie une utilité économique; un ouvrier ayant une bonne santé sera préféré, même à égalité de force, à un autre qui en a une mauvaise, parce qu'on pourra plus compter sur lui; de même un employé ayant l'humeur facile sera préféré à un autre qui en a une plus ou moins sombre ou acariâtre; néanmoins, ce n'est guère que dans le sens métaphorique du mot que la santé et le bon caractère peuvent passer pour des richesses. Au contraire, une très belle voix, quoiqu'elle ne soit pas directement transférable, peut, dans un pays doué du goût de la musique, être considérée comme une richesse; si l'on ne peut pas, en effet, la transférer d'une personne à une autre, on peut, du moins, s'en servir pour l'agrément d'autrui et s'en faire payer ainsi l'usage.

LA DIFFICULTÉ D'UNE DÉMARICATION EXACTE ENTRE DES CONCEPTS VOISINS SE RENCONTRE DANS TOUTES LES SCIENCES. — La difficulté de la démarcation, dans certains cas spéciaux, entre les simples avantages personnels ou locaux et les richesses, ne doit pas, d'ailleurs, être invoquée avec trop de rigueur contre la science économique. Presque toutes les sciences offrent dans les classifications des incertitudes du même genre: l'histoire naturelle, notamment, en fourmille, sans que personne soit tenté de lui contester un caractère scientifique. « La distinction

¹ Il est vrai qu'on pourrait soutenir que de bonnes routes pourraient être affermées par le rétablissement des péages; ce ne serait pas le cas de toutes, cependant, car certaines routes ou certains chemins ne trouveraient pas preneur, quoique leur utilité diffuse pour l'ensemble de la société dépassât peut-être sensiblement leurs frais d'entretien; de même pour des établissements d'instruction.

entre animaux et végétaux, dit avec raison Francis Walker, est très utile et très convenable; cependant, bien peu de naturalistes seraient en état de dire où finit le règne végétal et où commence le règne animal¹ ». Cette difficulté devient même une impossibilité quand la science s'étend et s'approfondit.

LE SENS LARGE ET LE SENS ÉTROIT DU CONCEPT DE RICHESSE. — Nous considérons qu'il y a deux sens du mot richesse au point de vue économique: un sens étroit et un sens étendu.

La formule suivante nous paraît constituer une définition convenable de la richesse dans le sens étroit et habituel du mot: *Est richesse tout ce qui, correspondant à un besoin humain, se trouve naturellement en quantité limitée par rapport à ce besoin et est susceptible d'une opération économique de vente, d'achat ou de louage.*

D'autre part, dans le sens plus large et plus exceptionnel, quoique encore économique, du mot, on peut dire: *Sont richesses tous les biens qui, se trouvant dans le monde en quantité limitée par rapport aux besoins humains, appartiennent privativement soit à un homme, soit à un groupe d'hommes, soit à une nation, et qui, même s'ils ne sont pas directement transférables, facilitent et rendent plus efficace l'activité économique.*

Le caractère général de la richesse, au point de vue économique, aussi bien dans le sens large que dans le sens étroit du mot, est donc de procurer la satisfaction des besoins humains.

DÉFINITION DES BESOINS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. — Qu'est-ce qu'un besoin? Le lexicographe Littré en donne une définition qu'on peut tenir pour très satisfaisante: un besoin, c'est « le manque d'une chose avec le désir ou la nécessité de l'avoir ».

L'homme produit pour satisfaire ceux de ses besoins que la nature ne satisfait pas spontanément et gratuitement.

Les besoins humains ont leur origine dans la nature humaine, ses nécessités, ses appétits, ses goûts, soit primitifs

¹ *Political Economy*, by Francis A. Walker, page 5. New-York, 1883.

et en quelque sorte innés, soit tels qu'ils se sont développés à travers les âges, soit généraux, communs à toute l'espèce humaine ou à certains groupes notables d'êtres humains, soit particuliers à quelques hommes.

Par anticipation, on dit les besoins humains des simples désirs qui précèdent le manque de l'objet désiré.

Les besoins de l'humanité ont une certaine base immuable et fixe; mais ils sont indéfiniment extensibles et variables dans leurs formes ou leurs objets.

On a voulu classer les besoins; bien des tentatives ont été faites en ce sens. On les a notamment rangés en quelques catégories d'apparence très simples : les besoins naturels et les besoins artificiels, ou bien les besoins rationnels et les besoins irrationnels. Certains économistes austères et farouches ont donné, à ce sujet, libre cours à leur goût de prédication. Ils ont rappelé la belle maxime qu'enseignait Sénèque, sans la pratiquer : « *Si quem volueris esse divitem, non est quod augeas divitias, sed minuas cupiditates.* Voulez-vous être riche, diminuez vos désirs, au lieu d'augmenter vos richesses ». « L'économiste, dit d'une façon trop affirmative M. de Laveleye, ne contredira pas Sénèque », et continuant sur cette voie : « Comien Aristote a raison, ajoute-t-il, quand il dit : La quantité des choses qui suffisent pour rendre la vie heureuse est limitée ! » Comme on ne saurait s'arrêter dans cet essor d'ascétisme, il termine : « Les plus grands parmi les bienfaiteurs de l'humanité, Jésus, Bouddha, Zoroastre, Spinoza ont vécu de peu, parce qu'ils vivaient de la vie de l'esprit qui est la véritable. Une âme d'apôtre dans un corps endurci à tout, tels qu'étaient Socrate et saint Paul, voilà les modèles que recommandera l'économiste¹ ».

Nous n'éprouvons aucune fausse honte à déclarer qu'on mêle dans ces considérations des sciences différentes. Certes, la morale a bien raison de montrer aux hommes l'exemple fortifiant de Jésus, du Bouddha, des apôtres, pour tempérer

¹ *Éléments d'Économie politique*, par Émile de Laveleye, pages 21 et 22.

leur désir effréné des richesses, pour enseigner qu'on peut vivre heureux avec le simple nécessaire, et que la médiocrité ou même la pauvreté peut s'allier avec le contentement. Mais si une société entière était composée d'hommes qui ressemblaient exactement à Jésus ou au Bouddha, il est clair que son impressionnabilité aux phénomènes économiques en serait modifiée, sans d'ailleurs que ces phénomènes cessassent de se manifester¹. Qu'il n'y ait aucune probabilité que la société humaine se transforme de cette façon, la grande voix du genre humain l'a déclaré en proclamant dieu, c'est-à-dire un être supra-humain, Jésus ou le Bouddha.

Dire que les seuls besoins que tel ou tel auteur nomme naturels ou rationnels font partie du domaine économique, comme le fait ainsi M. de Laveleye, c'est confondre également les genres et les sciences. Les lois d'organisation du travail qui président à la fabrication ou au commerce de l'alcool ou de l'opium, denrées dont il est souvent fait un mauvais usage, ne sont pas autres que celles qui influencent la fabrication et le commerce du pain et des autres denrées indispensables à l'existence.

INFINIE DIVERSITÉ DES BESOINS HUMAINS ET IMPOSSIBILITÉ D'UNE CLASSIFICATION RIGOUREUSE. — Sans tomber dans l'ascétisme, d'autres économistes, comme Roscher, ont voulu distinguer les besoins en besoins de nature, besoins de situation ou de convenance, besoins de luxe, en ajoutant que la non-satisfaction des besoins naturels met en danger la vie ou la santé, que la non-satisfaction des besoins de situation déprime, amoindrit et humilie l'homme dans la société, tandis que pour les besoins de luxe la privation est superficielle et sans importance.

Toutes ces classifications et conclusions, sans être fausses en leur principe, tombent dans l'arbitraire. Par suite de deux

¹ Voir plus haut, pages 40 à 56, notre démonstration que, si les lois économiques sont universelles et permanentes, les divers milieux sociaux offrent néanmoins à leur égard des degrés de sensibilité et d'impressionnabilité très inégaux.

phénomènes qui jouent un rôle économique important et dont nous allons parler tout à l'heure, l'habitude et l'hérédité, beaucoup de besoins accessoires, conçus comme non naturels et non nécessaires au début, c'est-à-dire ne répondant pas à la nature universelle et primitive de l'homme, ont fini par devenir essentiels à l'homme civilisé. Le socialiste allemand Lassalle a raison, dans une certaine mesure, quand il dit qu'il ne faut pas ramener les besoins de l'ouvrier civilisé à ceux de membres de peuplades primitives, comme les Botokoudos.

La civilisation a tellement changé l'homme primitif, que l'homme le plus pauvre et le plus abject de la société actuelle, l'indigent du *workhouse* ou du bureau de bienfaisance, mourrait de dégoût, d'épuisement et de souffrance morale si l'on le soumettait à un régime que supportent comme normal les nègres de la Nouvelle-Hollande ou telle autre tribu sauvage.

D'autres classifications des besoins, comme celle-ci de Bois-Guillebert, prouvent déjà une conception plus étendue, mais qui ne peut éviter d'être vague : « Le nécessaire, le commode, le délicat, le superflu, le magnifique ».

Certains économistes rangent les besoins non d'après leur degré de nécessité ou de superfluité, mais d'après leur objet : ainsi les besoins d'alimentation, de vêtement, de logement, de parure, de distraction, d'instruction, etc. Nous retenons cette classification, parce qu'elle permet de démontrer qu'il n'est pas un de ces besoins qui n'ait sa racine dans la nature de l'homme. Celui qui paraît précisément le plus frivole, le besoin de parure, est le plus universel et le plus permanent ; il s'étend à tous les temps, à tous les âges et à toutes les races. Son évolution est des plus intéressantes, car il constitue presque à lui seul ce que l'on a appelé le luxe. La parure a porté d'abord sur la personne humaine elle-même, puis elle s'est étendue à toutes les dépendances de cette personne, à tout ce qui lui appartient : le logement, l'ameublement, les gens de la suite, les animaux familiers, la demeure mortuaire.

Le besoin de la parure constitue en quelque sorte, parmi les besoins humains, la catégorie de l'idéal au moins autant que

celle de la vanité; il a été le grand metteur en œuvre de tous les arts, l'un des facteurs les plus énergiques du progrès¹.

Ce besoin de parure n'est pas propre aux êtres civilisés. Il n'est pas de tribu humaine, si abjecte et si dépourvue, où les explorateurs ne l'aient constaté : certes, chez les peuples sauvages, il s'exprime le plus souvent d'une manière naïve ou grotesque, ou barbare et inhumaine. Mais l'observation de toutes les races et de toutes les civilisations montre que le besoin de parure est aussi essentiel à l'homme que le besoin de se nourrir.

On peut même dire que la vraie misère, la misère noire, l'abjection, consiste moins dans la difficulté de se procurer des aliments nutritifs que dans l'impossibilité d'avoir une certaine parure pour le corps, pour l'abri; c'est le haillon, le galetas sordide, qui constituent la misère extrême et qui, enlevant à l'homme, dans sa vie physique, tout reste d'idéal, le déprime irrévocablement.

Parmi les besoins les plus répandus dans l'humanité, autres que ceux qui tendent directement à la conservation physique, il n'en est guère qui le soit plus que le besoin d'exceller, de se distinguer, de témoigner d'une façon quelconque de sa supériorité sur autrui. La Nature, qui a tant horreur de l'égalité et qui même fait du désir de la supériorité l'un des ressorts les plus efficaces, sinon le plus efficace, du progrès humain, a placé chez la plupart des hommes, notamment chez presque tous ceux qui ont de l'énergie intellectuelle et morale, ce besoin de se montrer supérieur aux autres. Les conceptions de l'excellence et de la supériorité sont très variables, suivant les esprits, suivant les temps et les civilisations. Ce besoin de distinction et d'excellence qui, chez des âmes particulièrement épurées, trouve sa satisfaction dans l'élévation morale ou le développement intellectuel, ne laisse pas que de pousser beaucoup d'hommes à raffiner leurs plaisirs, leurs jouis-

¹ Consulter plus loin le chapitre consacré au luxe. A côté des critiques et des blâmes qu'en méritent les abus, nous établissons que le luxe légitime a été le grand propulseur de la civilisation.

sances ; c'est ainsi que le progrès humain et l'accumulation des richesses laissent en général l'humanité inassouvie. Ce peut être la cause d'un mal moral ; mais c'est aussi un des plus grands stimulants à l'effort, au travail, à l'esprit d'invention.

L'EXTENSIBILITÉ DES BESOINS ; TRÈS GRANDE IMPORTANCE DE CE PHÉNOMÈNE EN ÉCONOMIE POLITIQUE. — L'un des plus grands phénomènes de la nature humaine, qui est encore accru par la vie sociale, c'est la multiplicité et l'extensibilité des besoins. Certains philosophes ont voulu flétrir, comme une infirmité de notre espèce, cette variété indéfinie de goûts, de désirs, cette concupiscence toujours accrue qui jamais n'est satisfaite. Si par comparaison aux êtres idéaux, les anges, ou aux êtres exceptionnels, les sages et les saints, la moyenne des hommes civilisés peut paraître animée de soucis vulgaires en recherchant avec tant d'ardeur le confortable, l'élégance, l'opulence, en s'efforçant de tromper son ennui ou le vide de sa vie par une foule d'objets superflus, de hochets frivoles, il n'en est pas moins vrai que, dans l'échelle des êtres vivants, le nombre des besoins correspond à une supériorité organique, à un excédent d'activité et de vie. Les animaux inférieurs ont moins de besoins que les animaux supérieurs. Même corporellement, l'homme a plus de besoins que l'animal, celui-ci se bornant presque aux besoins de nourriture. L'enfant et le vieillard, c'est-à-dire les êtres incomplets ou décrépits, ont moins de besoins que l'homme en plein développement. Le sauvage en a moins que le barbare, et le barbare moins que l'homme civilisé.

On a dit avec raison que toute l'éducation humaine consiste en grande partie à éveiller des besoins plus élevés et à en préparer la satisfaction : par exemple, pour la lecture, la musique, le dessin, tous les arts, plus prosaïquement même pour la propreté, le soin de la personne, celui de la demeure.

Que ce soit le résultat de la perpétuelle inquiétude de l'homme ou de son aspiration infatigable vers l'idéal, l'extensibilité indéfinie des besoins humains est le phénomène économique fondamental.

On a pu blâmer cette sorte de sysiphisme¹ qui fait que l'homme n'est jamais satisfait, qu'après le nécessaire il recherche le confortable et le décent, après le décent et le confortable, l'élégant et le raffiné, après le raffiné et l'élégant, l'opulent et le magnifique; mais l'humanité, sans ce stimulant qui renaît toujours, tomberait vite dans la torpeur. On lui vante le repos, les moralistes lui montrent combien elle serait plus heureuse si elle recherchait moins les superfluités, qu'elle accordât plus aux loisirs et qu'elle consacraît ceux-ci aux spéculations de l'esprit. Mais, outre que beaucoup d'hommes, jusqu'ici du moins, ne sont guère en état de faire un heureux usage de loisirs trop prolongés, les spéculations de l'esprit, les hautes distractions intellectuelles exigent une production singulièrement développée et compliquée; il faudra que cette production s'accroisse encore énormément avant que tout l'appareil des sciences et des arts puisse être mis à la disposition de tous les êtres humains².

Si les besoins humains étaient stationnaires, l'humanité, avec sa puissance inventive et ses découvertes, tomberait bientôt ou plutôt serait tombée depuis longtemps dans l'oisiveté; ou même la plupart des découvertes ne se seraient jamais faites; l'esprit humain même, n'étant plus stimulé par une concupiscence qui se renouvelle et varie toujours ses objets, aurait été infiniment plus inerte et moins fécond³.

LA SATIABILITÉ DE CHAQUE BESOIN ET LA LOI DE L'UTILITÉ DÉCROISSANTE DES QUANTITÉS DESTINÉES A LE SATISFAIRE. — L'engourdissement de l'humanité, sans l'extensibilité des besoins, eût

¹ Dans mon *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendence à une moindre inégalité des Conditions*, j'ai consacré un chapitre spécial à ce que j'appelle le *sysiphisme*, et à ses relations avec le *paupérisme*.

² Voir plus loin le chapitre consacré à la constatation de cette vérité si constamment méconnue: « Le progrès économique réel est moindre que le progrès économique apparent », et les exemples que nous donnons des « Illusions sur les progrès économiques jusqu'ici effectués ».

³ Nous renvoyons nos lecteurs à notre chapitre sur le Luxe, où il verra comment ce dernier, malgré ses excès, a été le remorqueur de presque toute la civilisation.

été d'autant plus fatal et plus précoce que les premiers besoins, ceux que l'on appelle parfois primordiaux ou primitifs, ceux dont la satisfaction est le plus essentielle au maintien de la vie physique, n'ont qu'une étendue restreinte; ils provoquent bientôt la satiété, la limitation : la satiabilité est la loi des besoins élémentaires. L'homme a besoin d'une certaine quantité de nourriture et de vêtements; mais, au delà d'une quantité donnée, tout surcroît ne provoque plus chez lui, du moins chez l'homme normal, que des désirs moins intenses. Il en résulte que, pour chaque besoin de la nature animale, au delà d'une certaine satisfaction, toute offre nouvelle d'objets destinés à procurer un degré de satisfaction ultérieur n'a plus qu'une moindre utilité. Une école économique ingénieuse a tiré toutes sortes d'observations de la constatation de l'utilité décroissante de toute offre de produits au delà de ce qui est nécessaire pour pourvoir à un besoin déterminé¹. De là vient, par exemple, qu'une légère augmentation de la récolte du blé ou du vin au delà de ce qu'absorbe la consommation habituelle produit, en général, une dépréciation notable de ces denrées. La prompte satiété des besoins essentiels, le degré moindre d'utilité et de désirabilité des quantités surrogatoires produites au delà de ce que la consommation absorbe d'ordinaire, prouvent combien l'humanité arriverait à faire peu d'efforts si les besoins n'étaient pas indéfinis et s'il n'en surgissait pas constamment de nouveaux au fur et à mesure que les besoins dits primordiaux sont plus aisément pourvus. C'est ce phénomène aussi qui explique la torpeur, chez les peuples

¹ Cette école est l'école autrichienne, qui s'est acquise récemment une assez grande célébrité. C'est elle qui a surtout mis en relief ce phénomène, d'ailleurs bien connu, de la diminution graduelle d'intensité des besoins au delà d'un certain degré de satisfaction. Elle a inventé l'expression de *Grenzwert*, valeur marginale ou décroissante. On ne peut dire que ce soient là de véritables découvertes; mais ce sont des précisions intéressantes. Le phénomène était depuis longtemps connu; l'école autrichienne a trouvé pour lui une formule heureuse, ce qui ajoute toujours à la netteté et facilite la déduction des conséquences. Voir plus haut, note de la page 79, et plus loin, dans le tome II de cet ouvrage, les chapitres où nous traitons de la valeur et des prix.

primitifs, des classes élevées et moyennes, parfois même des basses classes.

Sauf en ce qui concerne des natures exceptionnelles, c'est une théorie très erronée que celle qu'il convient de limiter les besoins de l'homme, afin qu'il consacre plus de temps aux distractions morales et aux satisfactions de l'esprit. Jamais l'histoire n'a produit rien de pareil. Les peuplades sauvages, dont les besoins sont embryonnaires et quasi nécessairement stationnaires ne paraissent nullement réfléchir. On a pu dire que les pasteurs des steppes de l'Asie centrale avaient dans leurs contemplations inventé l'astronomie¹; il n'en est pas moins vrai que les sciences, les arts, la philosophie, la poésie, se sont surtout développés sur les coins du globe, Athènes, Rome, l'Italie du moyen âge, où il y avait le plus de besoins, et par conséquent le plus d'industrie, le plus de division du travail, le plus de richesses et le plus d'activité de toute sorte.

La multiplicité des besoins doit être regardée à la fois comme l'un des signes et l'un des principaux ressorts de la civilisation. Elle est à la fois la cause et l'effet de celle-ci, suivant cette influence réciproque que les Allemands appellent *Wechselwirkung*.

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE L'EXTENSIBILITÉ DES BESOINS PROUVÉE PAR LA COLONISATION. — L'importance sociale de l'extensibilité des besoins humains se manifeste notamment quand les civilisés entrent en rapport avec les peuplades primitives par la voie de la colonisation. En observant certaines terres, certaines races, les esprits superficiels sont tentés de considérer les unes et les autres comme absolument réfractaires à tout développement. On croit que jamais la civilisation ne pourra se répandre parmi elles, ou du moins sans avoir supprimé l'une d'elles; c'est ne pas assez tenir compte de l'extensibilité des besoins; mais il faut une certaine éducation, un stage parfois de plusieurs générations pour inculquer aux peuplades primitives des besoins nouveaux. En général, les

¹ C'est une des assertions favorites de M. Le Play.

civilisés s'adressent uniquement aux besoins primitifs et grossiers des barbares : leur besoin d'intoxication, leur besoin de domination physique, en leur vendant des liqueurs fortes et des armes de guerre, auxquelles ils joignent quelques hochets pour satisfaire le besoin essentiel de parure et de vanité. Parfois aussi les civilisés suppriment purement et simplement ces populations primitives dont ils jugent que le stage serait trop long et trop malaisé. Il se commet ainsi des crimes pour extirper des races, au lieu de les élever¹. Il n'en est pas moins vrai que tous ces pays endormis, qu'on s'efforce de réveiller et qui ne sont pas habitables à notre race, l'Afrique, certaines contrées de l'Asie, ne pourront se développer qu'après qu'on aura graduellement provoqué chez les races qui les habitent une grande diversité et une notable extension des besoins.

LA CONCURRENCE DES DIVERS BESOINS ENTRE EUX. LA LOI DE SUBSTITUTION. — Les divers besoins humains, surtout quand on est parvenu à satisfaire assez régulièrement les nécessités physiques indispensables, sont sans cesse en lutte dans le cœur de l'homme pour s'y disputer la prépondérance et accaparer chacun pour soi les facultés d'acquisition dont chaque homme dispose. Il y a entre eux des substitutions, suivant des circonstances très variables, individuelles ou sociales ; l'une de ces circonstances, ce sont les variations des prix des divers objets qui peuvent satisfaire à ces besoins si divers et presque toujours en conflit².

LE RÔLE DE L'ESPRIT D'IMITATION, DE L'HABITUDE ET DE L'HÉRÉDITÉ DANS L'EXTENSION ET LA FIXATION DES BESOINS HUMAINS. — Le phénomène économiquement si prépondérant de l'extension et de la variation des besoins humains s'opère sous l'influence de trois agents : en premier lieu, l'esprit d'imitation chez l'homme ; en second lieu, l'habitude ; en troisième lieu,

¹ Consulter à ce sujet notre ouvrage sur *La Colonisation chez les Peuples modernes*, notamment, dans la 4^e édition, les pages 817 à 824 et 840 à 846.

² Voir plus haut, sur la « Loi de Substitution », les pages 86 à 88.

l'hérédité qui n'est qu'une habitude prolongée, se transmettant avec le sang et s'accroissant par l'éducation.

On ne saurait attacher trop d'importance à l'esprit d'imitation. Les études psychologiques et historiques de ces dernières années ont montré l'intensité de ce facteur. Il joue dans la civilisation un rôle considérable, naguère très frivolement oublié ou contesté. Ainsi se trouve restaurée l'influence des grands hommes et des classes dites dirigeantes, alors même qu'elles n'ont plus aucun pouvoir légal. L'homme est conduit par l'esprit d'imitation à l'égard de ce qui lui paraît grand, beau, noble, brillant¹. Les goûts des classes supérieures passent aux classes aisées, puis de celles-ci à la petite classe moyenne et de cette dernière à la classe populaire. C'est ainsi que l'extension des besoins se propage lentement, mais sûrement, à travers les diverses couches sociales. L'imitation est un des grands agents de progrès.

L'habitude, cette seconde nature, en est un autre ; c'est elle qui fixe les besoins, qui rend permanents tous ceux correspondant vraiment à quelque fibre de l'âme humaine. L'habitude, et encore plus la transmission héréditaire des besoins, s'opposent au recul de l'humanité vers l'engourdissement et le dénuement primitifs. Leur rôle est considérable ; elles laissent peu à peu s'évanouir ou revêtir de nouvelles formes tous les goûts qui ne sont qu'accessoires et qui tiennent à des circonstances passagères ; elles conservent les autres et les étendent. La plupart des meubles d'usage domestique, la distribution même et le nombre de pièces des habitations, beaucoup des objets de vêtement et de toilette, les bas, les souliers, les mouchoirs, le savon, un grand nombre des articles qui donnent à l'alimentation de la variété, à plus forte raison les livres, les journaux, les instruments de musique, les tableaux, les gravures, les photographies, sont des exemples de cette extension graduelle des besoins humains.

¹ On peut consulter à ce sujet le livre de M. Tarde : *Les Lois de l'Imitation*.

Ainsi, la vie devient sans cesse plus variée, plus animée, cherchant à échapper à la monotonie; l'élasticité de l'esprit, la disposition au travail, la fécondité inventive sont entretenues par cette extensibilité et cette multiformité des besoins, sans lesquelles l'humanité tomberait dans une sorte d'assoupissement, comportant seulement une activité presque automatique, bornée et invariable.

DEUXIÈME PARTIE

LES DIVERS FACTEURS DE LA PRODUCTION

LIVRE I

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE DES FACTEURS QUI Y CONCOURENT

Définition de la production. Les divers actes productifs.

Collaboration de l'homme et de la Nature dans la production.

Les quatre industries primitives.

Changements généraux accomplis dans la production ; la production en vue de la consommation directe et la production en vue de l'échange.

— Effets particuliers de la production dirigée presque exclusivement en vue de l'échange.

Concours compliqué qu'apporte l'homme à la production : le capital.

Erreur de Stuart Mill sur l'importance et l'ancienneté du capital.

Antiquité du capital.

DÉFINITION DE LA PRODUCTION. LES DIVERS ACTES PRODUCTIFS.

— Pour satisfaire ses besoins variés, l'homme ne trouve pas dans la nature seule des ressources suffisantes. Celle-ci subvient d'elle-même, en général, à certains besoins rudimentaires de l'homme, comme le besoin de respiration. Parfois aussi, toute l'année dans certains pays, une partie de l'année dans certains autres, elle pourvoit d'elle-même au besoin de chaleur de l'homme ; quelquefois, elle lui offre des abris, comme des grottes, des troncs d'arbres, encore doit-il consacrer quelques efforts pour les rendre tolérables par un aménagement sommaire.

Même les êtres inférieurs doivent, pour vivre, faire des efforts. On retrouve ces efforts dans le monde végétal, à l'état d'in-

conscience, mais d'une incontestable énergie ; chez les animaux, les efforts sont à l'état instinctif, conscient, volontaire ; chez l'homme, non seulement ils sont volontaires et conscients, mais en général méthodiques, combinés, coordonnés, et c'est cette activité méthodique qui a reçu le nom de travail.

Produire, c'est, dans le sens économique, tirer du sein de la nature des utilités pour l'homme : car l'homme ne crée rien, il ne lui est pas possible d'ajouter un atome de matière à celle qui existe ; mais il transforme et il déplace. Le changement de forme ou de lieu, ou de destination ou d'attribution des objets naturels, de manière qu'ils puissent le mieux possible satisfaire aux besoins de l'homme, c'est ce qui constitue la production. On a dit que produire, c'est façonner ou déplacer la matière, de façon à la rendre plus propre à la satisfaction des désirs de l'homme ; cette définition est en général exacte, quoique un peu étroite, parce qu'elle donne à la production une idée trop nécessairement matérielle. Bien des actes sont productifs, dans le sens économique du mot, qui ne se traduisent pas directement en une modification de la matière, soit quant aux éléments qui la constituent, soit quant au lieu où elle se trouve. Tous les concours, quels qu'ils soient, toutes les opérations du corps ou de l'intelligence humaine, qui ont pour objet et pour effet de contribuer à mieux adapter la matière aux besoins de l'homme et à aider ainsi à la satisfaction de ces besoins, sont des actes productifs : ainsi le travail du banquier qui répartit le crédit suivant les exigences légitimes des diverses branches de la production ; celui du comptable qui, par la représentation régulière des résultats des diverses opérations industrielles ou agricoles, empêche le gaspillage ; celui du fonctionnaire qui, dans les limites d'une bonne organisation des cadres administratifs, assure à chacun la jouissance du produit de ses efforts, prévient le vol, le constate, le châtie, et empêche le découragement de s'emparer des producteurs, tous ces actes sont aussi bien des actes productifs que ceux qui consistent directement à façonner la matière ou à la déplacer pour satisfaire les divers besoins humains.

COLLABORATION DE L'HOMME ET DE LA NATURE DANS LA PRODUCTION.

— L'homme, dans la production, est le collaborateur de la Nature. La production ne peut se passer du concours de ces deux facteurs, ni de leur action combinée. La Nature est la force inconsciente, la matière universelle et variée que l'homme féconde par ses sueurs, qu'il apprend à diriger par son esprit, qu'il exploite avec les instruments graduellement perfectionnés que l'observation lui suggère et que l'épargne le met à même de créer.

Les combinaisons par lesquelles l'homme et la Nature collaborent pour la production varient à l'infini; mais dans les sociétés les plus primitives dont on a le souvenir ou dont on retrouve la trace, de même que dans les plus perfectionnées que l'on peut entrevoir ou rêver, la part du travail de l'homme, c'est-à-dire de ses efforts conscients, volontaires, méthodiques, est considérable. « Les dieux, disait Xénophon, nous vendent tous les biens au prix de notre travail. » On peut affirmer que cette formule restera éternellement vraie, et que l'humanité ne verra jamais ce millénium où tous les hommes pourraient faire dans leur vie, suivant le vœu du socialiste Lafargue, une part prédominante aux jouissances de la paresse, ou bien encore, suivant le mot d'un délégué français à la Conférence ouvrière de Berlin, en 1890, M. Delahaye, où il leur serait loisible, grâce aux progrès du machinisme, de ne plus travailler que deux heures par jour¹.

LES QUATRE INDUSTRIES PRIMITIVES. — Dès le début de l'humanité, à l'époque où les familles peu nombreuses occupaient d'énormes espaces, il leur fallait un grand déploiement d'énergie pour se procurer leur nourriture, leur vêtement, et agencer leur sommaire abri. Les quatre industries primitives, correspondantes aux quatre droits primitifs dont il est souvent question : la cueillette des fruits sauvages, la chasse des animaux, la pêche, le pâturage pour quelques troupeaux domestiques,

¹ On peut consulter, plus loin, le chapitre où nous démontrons que : « Le Progrès économique-réel est beaucoup moindre que le Progrès économique apparent ».

exigeaient de nos ancêtres les plus reculés une activité parfois très grande, des efforts qui, pour n'être pas toujours continus, devaient avoir, à certains moments, une extraordinaire intensité.

Ces efforts physiques s'alliaient à un certain déploiement de facultés intellectuelles très spécialisées; non seulement, comme l'a décrit Rousseau, les sens de l'homme sauvage étaient parfois d'une acuité extraordinaire, mais certaines parties de leur intelligence, conformément aux récits véridiques de Cooper, notamment l'esprit de ruse, une certaine pénétration, une vivacité de perception pour les objets pratiques se rapportant à leur genre de vie, atteignaient un rare degré de développement.

Ils ne manquaient pas non plus, toujours dans le cadre étroit de leur existence, d'une sorte de prévoyance et de méthode. Le mot de Montesquieu: couper l'arbre, pour en abattre le fruit, s'applique mal à la plupart des tribus primitives. Les peuplades chasseresses de l'Amérique du Nord paraissent avoir apporté beaucoup de soin dans l'aménagement de leurs terrains de chasse, infiniment plus que les chasseurs actuels chez les peuples civilisés; il semble qu'ils exerçassent cette industrie avec une certaine application de l'intelligence et avec une méthode que l'observation leur avait suggérée. Cela est vrai du moins des tribus prospères¹.

CHANGEMENTS GÉNÉRAUX ACCOMPLIS DANS LA PRODUCTION. LA PRODUCTION EN VUE DE LA CONSOMMATION DIRECTE ET LA PRODUCTION EN VUE DE L'ÉCHANGE. — Le concours que l'homme apporte à la production est nécessairement de deux sortes: il peut être phy-

¹ Nous ne parlons pas ici de certaines tribus abjectes, comme celles des nègres qui peuplaient l'Australie à l'arrivée des Européens. Nous ne discutons pas non plus la question de savoir si les peuples sauvages étaient physiquement plus vigoureux que les civilisés. Cette question ne paraît pas pouvoir se résoudre par une formule absolue. La négative a été démontrée pour la généralité des sauvages des îles du Pacifique; mais ce ne sont pas là les meilleurs types de populations primitives. Le climat, la race, le genre de vie font, d'ailleurs, que les peuplades primitives varient beaucoup entre elles.

sique ou intellectuel, ou bien encore, suivant l'expression plus matérialiste de notre temps, musculaire ou nerveux. Les deux sont toujours associés dans une certaine mesure. Il n'y a pas de travail physique qui ne soit compliqué d'un certain élément intellectuel, si faible soit-il, et réciproquement. Le travail est dit intellectuel ou physique suivant que c'est le premier ou le second de ces genres d'activité qui prévaut dans une tâche déterminée. A la longue, il se forme des catégories de personnes dont les unes sont spécialement adonnées au travail physique et les autres spécialement au travail intellectuel.

Les progrès de la société et de la puissance de l'homme sur la nature modifient, en effet, constamment les conditions de la production. Ils l'ont notamment transformée dans des proportions considérables en ce qui concerne la relation directe du producteur avec les objets qui émanent de son activité.

On conçoit que chez l'homme isolé ou même chez chaque groupe familial organisé primitivement et constituant ce que les Allemands appellent une « économie autonome », on s'occupe d'abord de produire les objets les plus essentiels pour sa consommation propre, et que, après la satisfaction des besoins réputés primordiaux, on pense à produire le superflu ou à se le procurer par voie d'échange. Dans l'économie primitive, on conçoit donc cet ordre considéré comme naturel et logique : production directe du nécessaire, échange du superflu.

On a fait remarquer, notamment les écrivains socialistes, que la production, considérée par rapport à ceux qui y participent, n'a plus du tout ce caractère. Grâce au développement de la division du travail et des échanges, presque plus personne ne fait des produits qui soient à son usage personnel ou à celui de sa famille; on ne produit plus guère que pour vendre et se procurer par voie d'achat ce dont on a personnellement besoin. Tel cordonnier fera ou raccommodera cent cinquante ou deux cents paires de souliers par année, qui, avec sa famille, n'en consomme pas une douzaine; souvent même, les souliers destinés à son usage doivent être achetés par lui, parce qu'ils ne sont pas de la même nature que ceux qu'il confectionne.

Les petits agriculteurs sont presque seuls à faire exception à cette règle et à produire eux-mêmes la grosse masse des objets qu'eux et leurs familles consomment. Encore doit-on dire que même les plus modestes cultivateurs tendent, par la spécialisation des cultures, à se ranger au train commun qui veut qu'on produise en général pour la vente et non pour la consommation propre; l'un ne fait presque que du vin, un autre que des légumes ou des fruits et un troisième que des fleurs.

Dans la société moderne, la production est donc presque exclusivement dirigée en vue de la vente; on n'échange pas seulement le superflu, on échange tout ou presque tout ce que l'on produit pour se procurer tout le nécessaire.

Cette transformation de la production, sur laquelle les écrivains socialistes se sont très longuement arrêtés et que la plupart des économistes ont négligée, n'est pas sans avoir de l'importance.

EFFETS PARTICULIERS DE LA PRODUCTION DIRIGÉE PRESQUE EXCLUSIVEMENT EN VUE DE L'ÉCHANGE. — La production dirigée vers l'échange a, entre autres, l'effet de susciter certains besoins qui sont frivoles ou nuisibles, en les stimulant par les approvisionnements qui s'étalent et viennent chercher en quelque sorte les consommateurs.

L'échange, tel qu'il est modernement constitué, avec sa production par anticipation, ses étalages, sa propagande par la vue, les tentations qu'il suscite, a beaucoup contribué à répandre certains besoins que les moralistes flétrissent comme superflus, artificiels ou nuisibles.

Si chacun était obligé de produire le tabac, l'opium, l'alcool qu'il consomme, s'il ne se trouvait pas partout des approvisionnements ou des étalages de ces denrées, il est probable que beaucoup moins de gens en useraient. C'est un des mauvais côtés de ces phénomènes si bienfaisants : la division du travail et l'échange.

Cette organisation tend à intensifier l'action des trois facteurs, que nous avons indiqués, de l'extension des besoins

humains¹. Pour certaines consommations d'une utilité très contestable, le tabac, par exemple, les « apéritifs », on saisit très nettement l'influence combinée de ces trois agents : l'esprit d'imitation, l'habitude et l'hérédité. Mais si, dans des cas particuliers, cette multiplication des besoins humains et toutes les circonstances qui accompagnent la production en vue de l'échange ont des inconvénients plus ou moins graves, les avantages les compensent amplement. C'est, en effet, grâce à la même production en vue de l'échange et à tout l'appareil qui l'accompagne que se sont aussi répandus, par l'action des trois facteurs que nous avons indiqués, le goût des arts, de la musique, de la peinture, de l'instruction en général, de la propreté, du confortable, de l'hygiène, ainsi que les moyens d'y satisfaire².

Puisque, à l'heure présente, la généralité des hommes produit des objets en vue de l'échange et non de la consommation directe, il en résulte que chaque producteur a les yeux fixés beaucoup moins sur l'usage qu'il pourrait faire personnellement de la chose qu'il produit que sur la valeur qu'elle réalisera. Ce n'est pas le moment de tracer ici une définition philosophique de ce qu'est la valeur et des lois qui en déterminent les fluctuations; nous y consacrerons plus loin une étude détaillée. Si le concept philosophique et scientifique de la valeur offre des difficultés à dégager, il n'en est pas moins vrai que, dans la vie courante, chacun se fait de la valeur en échange une idée suffisamment nette pour la direction des affaires pratiques. Nous nous bornerons à dire, en ce moment, que la valeur échangeable, c'est le pouvoir que la possession d'un objet confère de se procurer en échange une quantité plus ou moins grande soit des produits, soit du travail d'autrui. La valeur, a-t-on dit, c'est la puissance dans l'échange. Cette notion suffit pour l'étude des phénomènes et des pro-

¹ Voir la fin du chapitre précédent, pages 112 et 113.

² Sur cette influence de tout l'appareil de l'échange, des étalages, des annonces, etc., un de nos principaux romanciers, Zola, a écrit un roman intéressant : *Au Bonheur des Dames*.

blèmes de la production. Quand nous examinerons la répartition et la circulation des richesses, nous nous occuperons à fond de la question de valeur.

Que la production soit dirigée en vue de l'échange, c'est-à-dire du maximum de valeur à réaliser; ce qui est le cas général dans les sociétés actuelles, ou qu'elle le soit, ce qui est le cas dans les sociétés primitives, en vue de la consommation directe par chaque producteur des choses qu'il produit lui-même avec son entourage immédiat, c'est-à-dire les êtres dépendant de lui, famille et domestiques, les lois de la production ne varient pas, elles restent identiques. Ce sont les mêmes causes et les mêmes combinaisons dans l'une et l'autre hypothèse qui déterminent le degré de productivité de chaque somme d'efforts.

LA NATURE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. — On a vu que dans la production l'homme collabore avec la Nature, les Anglais disaient autrefois avec la terre, *land*. Mais le mot de terre est beaucoup trop réduit; il correspond à une conception trop étroite de la destinée et du pouvoir de l'humanité; il exprime l'idée du premier âge agricole, alors qu'on n'entrevoit guère que le sol et tout au plus le sous-sol comme producteurs des objets nécessaires à l'homme.

Par le mot de nature, on doit entendre l'ensemble du milieu qui environne l'homme, les forces si variées, infinies en nombre, beaucoup encore inconnues, sur lesquelles l'homme peut ou pourra un jour avoir quelque action.

Cette utilisation des forces, soit dévoilées, soit mystérieuses, de la nature, a été l'un des buts de l'humanité depuis ses premiers bégaiements; elle a fait dans cette science, tout récemment, des progrès énormes. L'homme s'est mis à chercher même le secours de forces qui ne proviennent pas directement de notre planète. Il utilise la lumière du Soleil pour la reproduction des images des objets, et il cherche, non sans quelque espoir de succès, à se servir de la concentration et de l'emmagasinement de la chaleur du Soleil pour des usages industriels. Ainsi, la Nature, considérée comme collaboratrice

de l'homme, est infiniment plus vaste que la terre, regardée comme la simple nourricière de l'humanité.

CONCOURS COMPLIQUÉ QU'APPORTE L'HOMME A LA PRODUCTION. LE CAPITAL. ERREUR DE STUART MILL SUR L'IMPORTANCE ET L'ANCIENNETÉ DU CAPITAL. — L'homme, dans la production, n'apporte pas un simple concours, quoique, à lui seul, il ne puisse rien. Il est le directeur et l'initiateur. Il y consacre son travail actuel, sous la double forme de travail physique et de travail intellectuel; mais ce travail actuel, isolé dans le temps, ne suffirait pas pour obtenir de grands résultats.

L'homme, qui n'est pas aux premiers jours de l'apparition de l'humanité sur ce globe, dispose de moyens d'action qui ajoutent beaucoup à la force de ses bras et à l'ingéniosité de son esprit. Il a graduellement accumulé des provisions qui lui permettent de travailler, sans se laisser distraire, à une œuvre de longue haleine, dont le résultat ne sera atteint qu'au bout de plusieurs jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois; puis il a fait certains objets qui, en eux-mêmes, ne satisfont aucun besoin humain, mais aident à se procurer plus facilement ceux qui servent à cette fabrication : ces objets sont des outils, par exemple un arc et des flèches, un canot, un filet à pêcher, une pioche, une bêche, une charrue, jusqu'aux machines les plus perfectionnées; ce sont aussi des installations, un appontement par exemple, une grande case pour y mettre les approvisionnements à l'abri, une clôture pour y enfermer des animaux, etc.

Ces approvisionnements, ces outils et ces installations qui, tous ensemble, représentent, dans les sociétés présentes, infiniment plus que le travail de toute une année, sont ce que l'on appelle le capital. Plus perfectionnée est la société et plus le capital accumulé excède en importance la production annuelle¹.

¹ Stuart Mill prétend que « la plus grande partie, en valeur, de la richesse existante a été produite par des mains humaines dans les douze derniers mois ». (Voir *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, abrégés et annotés par Laurence Langhlin, pages 81 et 82). Nous avons

ANTIQUITÉ DU CAPITAL. — Dès les premiers jours, l'homme a créé du capital sous ses trois formes : approvisionnements, instruments et installations. Les pierres polies dont se servaient les premiers hommes du temps dit *l'âge de pierre* étaient du capital, comme aujourd'hui la locomotive ou les charrues à vapeur. L'homme est un être porté à constituer des approvisionnements et à faire des outils et des installations. Plus une société est développée, plus les approvisionnements se multiplient, et plus les outils abondent, varient et se compliquent : on en fait maintenant pour aider certaines opérations mentales ou y suppléer, comme la table à calcul. Il en est de même des installations : très rudimentaires à l'origine, elles deviennent de plus en plus complexes et se diversifient à l'infini.

Ainsi, dès que l'homme est sorti du dénûment et de l'impuissance des tout premiers jours de l'humanité, la production s'opère au moyen de trois agents bien distincts : en premier lieu la Nature, en second lieu le travail humain et en troisième lieu le capital.

peine à nous expliquer une proposition aussi inexacte. Il est clair qu'en Angleterre, par exemple, le capital, sous ses différentes formes, représente au moins quatre ou cinq fois, sinon huit ou dix fois, la production annuelle. Qu'on pense à toutes les maisons et usines existantes, tous les aménagements de fonds de terre, de mines, de carrières, tous les navires, toutes les routes, voies ferrées, tous les docks, ports, canaux, tous les outillages, tous les mobiliers, toutes les installations : il est bien clair que tout cela représente infiniment plus que ce que pourrait faire le travail du peuple anglais en douze mois. Nous reviendrons sur cette question en parlant du capital.

CHAPITRE II

LA PART DE LA NATURE ET DES FORCES NATURELLES

DANS LA PRODUCTION

L'école économique anglaise, dite classique, a négligé d'étudier attentivement la Nature ; de là son pessimisme exagéré.

L'école économique française a négligé aussi d'étudier la Nature, sous le prétexte que les dons de celle-ci sont toujours gratuits. Erreur de cette assertion.

Nécessité, pour la science économique, d'observer la nature extérieure. Sans cette étude, beaucoup de phénomènes économiques restent intelligibles.

Les sous-facteurs de la Nature dans ses rapports avec la production.

Le concours que la Nature prête à la production n'est qu'à ses débuts.

La disposition des lieux prépare des vocations nationales naturelles.

Les moyens naturels de jouissance et les moyens naturels d'industrie : leurs effets différents.

Contrées où une civilisation perfectionnée ne paraît pas pouvoir éclore spontanément. La colonisation y remédie ; importance et complexité de ce phénomène.

Les biens de la Nature ne sont ni toujours communs à toute l'humanité ni toujours gratuits. Le rôle de la Nature dans la production se manifeste aussi dans le sous-sol qui est un facteur très important.

Très grande inégalité des dons de la Nature : ses conséquences.

Façon dont un peuple exceptionnellement bien doué de la Nature doit admettre à une sorte de participation les peuples les moins favorisés.

Le droit d'immigration.

La nature interne de l'homme est aussi variable et inégale que la Nature extérieure.

L'ÉCOLE ÉCONOMIQUE ANGLAISE, DITE CLASSIQUE, A NÉGLIGÉ D'ÉTU-
DIER ATTENTIVEMENT LA NATURE ; DE LÀ, SON PESSIMISME EXAGÉRÉ.

— La Nature étant l'un des facteurs de la production, le premier même, il est indispensable d'examiner son rôle économique.

L'ancienne école économique anglaise, avec tous ses très grands mérites, d'Adam Smith à Stuart Mill inclusivement, a péché en délaissant la Nature : il est résulté de cette négligence

des conséquences graves, notamment un pessimisme exagéré. Ce défaut de connaissance de la Nature, ce manque de foi dans ses ressources, l'a induite à de mélancoliques prévisions, dont se sont hâtivement emparés les socialistes, et qui ont reçu des événements de fréquents démentis.

Ne s'occupant de la Nature que sous une forme, la terre, le sol, *land*, dans le sens étroit du mot, elle se contentait d'établir, par une généralisation trop absolue ou prématurée, la diminution graduelle du surcroît de puissance productive de la terre relativement aux couches successives de capital et aux sommes superposées de travail qu'on y incorpore.

Le pessimisme économique de Malthus, de Ricardo et de Stuart Mill vient en grande partie de ce que les circonstances du temps où ils vivaient et les habitudes de leur esprit ne les ont pas sollicités à étudier le rôle de l'ensemble de la nature extérieure, les ressources diverses qu'elle nous réserve et les forces à demi dévoilées, celles encore à peine soupçonnées, qu'elle pourra mettre à notre disposition.

L'ÉCOLE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE A NÉGLIGÉ AUSSI D'ÉTUDIER LA NATURE, SOUS LE PRÉTEXTE QUE SES DONS SONT TOUJOURS GRATUITS. — L'ancienne école économique française, y compris Bastiat, quoique différant considérablement de la précédente et ayant une vue moins étroite des phénomènes qui intéressent l'humanité, quoique plus pleine de foi dans les destinées humaines et dans l'action de l'homme sur les choses, s'est également peu occupée de la Nature, parce qu'elle la considérait ou qu'elle avait tendance à considérer les dons de la Nature comme gratuits, et qu'il lui apparaissait que ce qui est gratuit n'est pas du ressort de l'économie politique.

ERREUR DE CETTE ASSERTION. NÉCESSITÉ POUR LA SCIENCE ÉCONOMIQUE D'OBSERVER LA NATURE EXTÉRIEURE. SANS CETTE ÉTUDE, BEAUCOUP DE PHÉNOMÈNES ÉCONOMIQUES RESTENT ININTELLIGIBLES. — C'est là une erreur, les dons de la Nature ne sont pas toujours gratuits : ils créent entre les peuples aussi bien qu'entre les hommes des inégalités dont il est nécessaire de tenir compte ; aussi, l'examen du rôle de la Nature dans la production

rentre-t-il dans l'économie politique¹. Faute de s'y livrer, plusieurs des plus importants problèmes économiques ne peuvent être résolus : ainsi, la conception nette de ce qu'est la rente de la terre et des variations qu'elle subit suivant l'avancement et les modifications des sciences naturelles ; les inégalités des heures de travail et des salaires dans les divers pays ; la diversité de la population spécifique que l'on peut nourrir sur des territoires différents ; les degrés inégaux des charges des travaux publics et de leur productivité chez les différentes nations ; le grand phénomène surtout de la colonisation, lequel a été l'objet de tant de fausses conceptions de la part des économistes, celui de la nécessité de la permanence indéfinie du lien colonial entre certaines contrées². Tous ces phénomènes ne sont pas explicables aux économistes superficiels qui n'approfondissent pas le rôle de la Nature.

LES SOUS-FACTEURS DE LA NATURE DANS SES RAPPORTS AVEC LA PRODUCTION. — La Nature, dans ses rapports avec la production, peut se diviser en trois sous-facteurs : 1° Le climat et la configuration géographique ; 2° La constitution géologique, c'est-à-dire le sol et le sous-sol ; 3° Les forces des divers agents naturels, par exemple la force motrice des vents et des cours d'eau, la force expansive des gaz, l'électricité, et toutes les applications, sans cesse étendues et renouvelées, qui résultent des progrès de la physique, de la chimie, de la mécanique et des autres sciences ayant la Nature pour objet.

On dit souvent que, dans la production, la Nature représente l'élément passif, et le travail humain l'élément actif.

Cette formule n'est pas exacte au sens strict ; car rien n'est actif et vivant comme la Nature ; elle ne se repose jamais ; elle est toujours en changement et en mouvement, même en travail. On en a un exemple frappant dans la germination. Les

¹ On a vu plus haut, page 94, que « l'Économie est une partie de la science de l'homme et une partie de la science de la Nature ».

² Voir le dernier chapitre de notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes* (6^e édition) ; on y verra combien la permanence indéfinie du lien colonial a, pour certaines contrées, sa racine dans la nature des choses.

forces de la Nature, celles du vent, de l'eau, de la vapeur, etc., sont toujours agissantes.

Néanmoins, la formule que nous venons de citer, quoique inexacte en théorie pure, peut être prise comme relativement vraie dans un sens limité. Elle veut dire alors que la Nature, si elle est toujours active, l'est en général d'une activité propre, uniforme, quasi constante, qui ne s'accroît ni ne se modifie spontanément, en tous cas indifférente aux besoins de l'homme, à leur accroissement et à leur extension ; et que l'homme, au contraire, par ses efforts et son ingéniosité, peut influencer sur la Nature de façon que l'activité de celle-ci se montre, au point de vue productif, plus appropriée aux besoins humains, plus particulièrement tournée à leur satisfaction et plus féconde à leur égard.

En labourant le sol, l'ensemencant et l'émondant ; en élevant des moulins à vent sur les hauteurs ; en disposant des canaux et des dérivations aux chutes d'eau ; en intensifiant celles-ci par des barrages ; en isolant ou en associant, suivant des combinaisons, les divers gaz ; en recueillant, concentrant et distribuant à son gré, pour tel ou tel but, l'électricité partout diffuse ; en aidant, par certaines conditions artificielles, à la germination ; en accomplissant et dirigeant mille forces, hier encore ou aujourd'hui même inconnues ou rebelles, l'homme s'empare de la Nature et la discipline ; il fait tourner l'inépuisable activité de celle-ci à un objet particulier : le soutien et l'embellissement de la vie humaine.

LE CONCOURS QUE LA NATURE PRÊTE A LA PRODUCTION N'EST QU'À SES DÉBUTS. — Certains économistes ont écrit que la part de la Nature diminue dans la production, au fur et à mesure que la civilisation se développe. Cette assertion est inexacte. Le concours que la Nature prête à la production n'est qu'à ses débuts ; il doit merveilleusement se développer, grâce il est vrai à l'esprit d'observation de l'homme et à l'accumulation des instruments et des installations qui sont nécessaires pour capter et pour employer les diverses forces naturelles. Nous ne sommes encore qu'au seuil de cette sorte de magie que

représentera un jour la production scientifique et capitaliste.

La civilisation, au point de vue matériel, consiste dans une connaissance croissante et une utilisation chaque jour plus complète et plus variée des forces naturelles; elle a pour effet de rendre plus intime, plus générale, plus méthodique et plus consciente la collaboration de l'homme avec la Nature. On a remarqué avec raison que les agents naturels, à l'état de liberté et à l'âge d'ignorance de l'homme, sont beaucoup plutôt des agents de destruction que de production : tels sont les cours d'eau avec leurs crues, les rivages de la mer avec leurs marais, les orages, etc. Aux premiers âges de l'humanité et toujours dans une certaine mesure, la Nature non seulement résiste à l'homme, mais semble se plaire à déjouer ses efforts. Il faut une singulière ténacité, prolongée parfois pendant des générations, une rare ingéniosité et fécondité d'esprit, pour transformer en collaboratrice patiente et souple cette puissance sourde et hautaine.

LES BIENS ET LES FORCES DE LA NATURE SONT TRÈS INÉGALEMENT DISTRIBUÉES. — Les biens et les forces de la Nature ne sont pas répandus d'une façon uniforme ni équivalente sur toute la surface du globe terrestre. La Nature, qui aime la diversité et qui déteste l'égalité, les a distribués à sa fantaisie, avançant telle contrée et déshéritant telle autre.

Au simple point de vue de la production élémentaire, il est clair que non seulement toutes les parcelles de terre d'un même district, mais même tous les districts et toutes les régions ne sont pas également fertiles. Les sables de la Poméranie sont, certes, inférieurs en fécondité agricole aux riches vallées de la Loire ou du Rhône; les steppes de l'Asie centrale le sont aux prairies des bords de la Seine, même avant que le travail humain ait en quelque sorte façonné celles-ci. Dans l'enceinte d'un même pays, les montagnes de la Lozère et du Cantal, les plateaux de l'Aveyron, sont loin de valoir les plaines de la Flandre, les vallons normands ou la Limagne d'Auvergne.

Ce n'est pas seulement sous le rapport de la fécondité du sol, c'est par d'autres traits importants que la Nature se montre, suivant les pays, inégale et diverse.

LA DISPOSITION DES LIEUX PRÉPARE DES VOCATIONS NATIONALES NATURELLES. — Presque de tout temps, on a attribué une influence décisive sur la civilisation à l'aspect des lieux, au genre de production du sol, à la configuration géographique et au climat.

Chez les peuples, comme chez les hommes, la disposition des lieux prépare des vocations naturelles. Elle les initie et les incline à certains genres de travaux. Des Phéniciens, des Carthaginois, des Grecs, des Vénitiens, des Hollandais, des Anglais, elle fait des peuples de navigateurs et de commerçants, ce que ne pouvaient être, à un haut degré du moins, ni les Scythes, ni les Parthes, ni les Russes, qui habitaient ou qui habitent encore des continents compactes, sans accès facile aux mers, sans réseau bien relié de cours d'eau.

On a beaucoup disserté sur les climats et la manière dont ils affectent l'organisme humain. Il est certain que l'excès et la continuité de la chaleur oppriment le corps et l'esprit; que l'immensité des obstacles dans les pays tropicaux, tels que les tremblements de terre, les cyclones, découragent la volonté humaine et éloignent souvent l'homme de l'effort soutenu et de la persévérance.

Il est démontré aussi, par toute l'histoire, que l'abondance et la spontanéité des produits naturels presque sans travail humain, la satisfaction facile des besoins élémentaires, comme ceux de la nourriture, de l'abri et du vêtement, émoussent chez l'homme, dans les climats de l'équateur ou des tropiques, le goût de l'activité et le talent d'invention.

LES MOYENS NATURELS DE JOUISSANCE ET LES MOYENS NATURELS D'INDUSTRIE; LEURS EFFETS DIFFÉRENTS. — Toutes ces remarques ne sont pas nouvelles, mais l'on en peut tirer des conséquences économiques importantes.

Nous n'utilisons pas seulement dans la nature les produits et les propriétés qui peuvent servir à la satisfaction directe

et immédiate de nos besoins, comme les plantes, la chaleur du Soleil, la tiédeur de l'atmosphère; nous nous servons encore des propriétés de la Nature qui permettent d'employer la nature elle-même comme instrument dans nos travaux.

Les Allemands ont deux expressions heureuses pour indiquer ces deux catégories de biens: ils appellent les premiers *Naturliche Genussmitteln*, moyens naturels de jouissance, et les seconds *Naturliche Erwerbsmitteln*, moyens naturels d'industrie.

Or, l'abondance presque spontanée des objets directement utiles à l'homme engourdit plutôt son corps et émousse son esprit. Au contraire, l'abondance des dernières propriétés naturelles, celles qui ne servent que d'une manière détournée à la satisfaction des besoins de l'homme et après certains efforts de sa part, comme les mines de fer, de houille, les cours d'eau qui se prêtent au commerce, à l'irrigation, à l'emploi comme force motrice, l'abondance de cette seconde catégorie de propriétés naturelles est au plus haut degré favorable à l'essor de l'énergie et de la prévoyance humaines.

Les contrées septentrionales et les contrées tempérées, moins bien pourvues de produits immédiatement utilisables, le sont mieux de ces matériaux ou de ces forces que la Nature ne prodigue ni ne donne, mais qu'elle cède seulement aux efforts humains. De là le secret de la grandeur lentement acquise par les peuples situés dans les pays septentrionaux ou tempérés.

CONTRÉES OÙ UNE CIVILISATION PERFECTIONNÉE NE PARAÎT PAS POUVOIR ÉCLORE SPONTANÉMENT. LA COLONISATION Y REMÉDIE. IMPORTANCE ET COMPLEXITÉ DE CE PHÉNOMÈNE. — Il est des contrées où une civilisation très perfectionnée ne semble guère pouvoir se développer spontanément: il faut qu'elle y soit importée du dehors. L'esprit de l'homme, en effet, engourdi par le climat et étouffé, en quelque sorte, par l'abondance des produits naturels, n'y serait pas porté à tous les efforts, toutes les recherches, toutes les inventions, toute la prévoyance, toute l'accumulation du capital nécessaires pour avancer

beaucoup en civilisation. La colonisation a précisément pour objet d'apporter les arts, les capitaux, les habitudes mentales et morales des peuples les plus actifs dans ces contrées où, par des conditions physiques à la longue défavorables, sous l'apparence d'une prodigalité de la Nature, la civilisation perfectionnée n'eût pu spontanément se développer et s'épanouir, où il est même douteux parfois que, même venue du dehors, elle puisse indéfiniment se maintenir, sans une sorte sinon de tutelle, du moins de direction extérieure.

De la méconnaissance du rôle économique des agents naturels et de leur influence sur les hommes vient la niaise frivolité avec laquelle beaucoup d'économistes ont traité ce considérable problème de la colonisation, la lamentable étroitesse d'esprit avec laquelle ils l'ont envisagé et en quelque sorte répudié. Une connaissance plus étendue du monde, de l'action des climats et des lieux, a montré aux esprits vraiment réfléchis et suffisamment généralisateurs que, sans la colonisation, un tiers de la Terre, sinon la moitié, demeurerait indéfiniment peu productif, et que le reste de la Terre n'aurait jamais atteint le degré d'aisance ou de richesse où il est parvenu, et à plus forte raison n'atteindrait jamais celui où l'on peut espérer qu'il arrivera.

Il s'agit, dans ce problème si complexe et si capital de la colonisation, moins encore de races irrémédiablement inférieures, quoi qu'on puisse admettre qu'il s'en rencontre, que de conditions défavorables du climat, du milieu, à savoir de l'ensemble des circonstances physiques, à l'épanouissement spontané des diverses facultés humaines qui constituent la civilisation¹.

LES BIENS DE LA NATURE NE SONT NI TOUJOURS COMMUNS A TOUTE L'HUMANITÉ NI TOUJOURS GRATUITS. — Les biens de la Nature ne sont pas tous des biens communs à toute l'humanité, ni des

¹ Sur ce problème si capital de la colonisation, que la plupart des économistes et certains philosophes ont traité avec tant d'ignorance et d'inattention, voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, 1908, particulièrement le dernier chapitre.

biens toujours gratuits, dont l'usage n'exige aucun prix ou ne confère aucune supériorité pécuniaire.

En dehors du climat et de l'abondance des productions naturelles, si inégalement réparties sur le globe, certains traits de la situation géographique ou de la topographie ont une rare importance économique et constituent des avantages qui se font réellement, quoique indirectement, payer.

On dit par exemple que la mer et les cours d'eau sont communs à tout le genre humain ; cela est faux. Il est des pays qui possèdent une vaste étendue de côtes relativement à l'ensemble du territoire et où peu d'endroits sont loin de la mer. Il est d'autres contrées qui constituent des continents énormes, compacts, massifs, où presque tous les points sont éloignés de la côte et où les mers qui les bordent sur une faible étendue se trouvent fermées par les glaces à la navigation pendant une grande partie de l'année.

Les premiers pays ont une supériorité économique naturelle sur les derniers ; la civilisation y naîtra plus tôt ; l'industrie de la pêche s'y développera ; le commerce y prendra de l'essor ; les transports des marchandises et des personnes y seront plus faciles et moins coûteux ; les grandes villes y seront plus nombreuses et la division du travail poussée plus loin ; l'essor de la Phénicie, de Carthage, de la Grèce, de Venise, de la Hollande, des villes hanséatiques, de l'Angleterre, du Japon, en sont la preuve tant de fois répétée.

Ces avantages atteignent le point culminant là où le pays est une île oblongue ou une série d'îles, se rapprochant de cette forme : la Grande-Bretagne, Cuba, Java, le Japon. Il est clair que c'est là une supériorité économique qui se traduit, sous des formes variées, directes ou indirectes, en avantages pécuniaires pour la nation qui la possède. Dans ces contrées le travail de l'homme, à égalité d'efforts, peut être plus productif ; les frais généraux de la production, notamment ceux des transports, y sont moins élevés ; les capitaux, toutes autres circonstances restant égales, peuvent y donner des résultats plus rémunérateurs, soit qu'ils gardent pour eux-mêmes cet accrois-

sement de rémunération, soit qu'ils le répartissent en augmentation de salaires. Dans ces pays privilégiés de la nature, on peut, sur une étendue donnée de territoire, entretenir un plus grand nombre d'hommes, ou assurer à une population de densité moyenne une plus large aisance.

A défaut d'une situation insulaire et de la proximité de la mer pour tous les points du pays, une contrée peut posséder un réseau fluvial naturellement bien constitué; de grands cours d'eau navigables sans travail ou avec peu de travaux jusqu'à des terres assez éloignées de leur embouchure, voisins en outre les uns des autres, de sorte qu'il soit aisé de les rattacher par des canaux. La Chine, les États-Unis, même la France, sont dans ces conditions avantageuses. C'est pour eux une supériorité incontestable sur une grande partie de l'Amérique du Sud, aussi sur la généralité du continent africain, sur certaines contrées de l'Europe, comme l'Espagne et la Russie.

Ces avantages naturels ont pour les pays qui les possèdent une valeur économique, une valeur pécuniaire dans toute la force du mot, quoiqu'il soit difficile ou même impossible de la mesurer avec précision. Ils équivalent à une sorte de capital que ces pays ont été dispensés de former ou d'accumuler eux-mêmes. A défaut de ce contact avec la mer, de cette proximité où sont des côtes tous les points du pays, à défaut de ces fleuves réguliers et se rapprochant les uns des autres, il leur aurait fallu faire beaucoup plus de routes et de chemins qui auraient exigé de considérables dépenses, des emprunts et des impôts.

Un état insulaire, en outre, a besoin de moins de défenses artificielles, moins de forteresses, moins d'armée, moins de service militaire aussi et de servitudes imposées aux citoyens; c'est toute une partie des frais généraux nationaux qui se trouve ainsi amoindrie.

* Sur les conditions du développement économique du Japon au moyen âge, voir l'article que nous avons consacré, dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1^{er} avril 1890, à l'ouvrage d'un écrivain japonais : *The Industrial Transition in Japan*, by Yeijiro Ono; cet ouvrage a été publié en 1890 par l'*American Economic Association*.

LE RÔLE DE LA NATURE DANS LA PRODUCTION SE MANIFESTE AUSSI DANS LE SOUS-SOL QUI EST UN FACTEUR IMPORTANT. — En dehors de la qualité même du sol, de sa configuration et du climat, la part de la Nature dans la production se manifeste aussi dans le sous-sol, que si souvent l'on oublie dans les calculs statistiques.

C'est une idée inexacte que de rapporter simplement la population d'un pays à l'étendue du territoire. Quand on dit par exemple que la Belgique compte 205 habitants par kilomètre carré, l'Angleterre 110, la France 72 et l'Espagne 35, on se place à un point de vue borné et insuffisant. Grâce à la facilité d'échanger ses produits, une nation ne vit pas seulement de son sol, mais aussi de son sous-sol, c'est-à-dire des gisements de charbon, des carrières diverses, des mines métalliques, des sources de pétrole qu'elle possède et de tous les autres produits souterrains. Il y a deux Belgique; il y a deux Angleterre : la Belgique qui est éclairée par le soleil et la Belgique inférieure, celle des mines, celle du sous-sol; il en est de même de l'Angleterre. La France ne possède des gisements houillers et miniers que dans une beaucoup moindre proportion, et aussi l'Espagne où abondent, il est vrai, les mines métalliques, mais où les charbonnages, connus du moins, sont rares. Les pays comme les premiers que nous avons cités, qui possèdent à la fois un sol fécond en produits de l'agriculture et un sous-sol abondant en matières premières industrielles, jouissent sur les autres d'un avantage naturel considérable : ils peuvent entretenir plus d'habitants ou procurer plus d'aisance à une population d'importance moyenne.

Un exemple va le prouver : le rapport, des inspecteurs des mines dans la Grande-Bretagne (*Report of the Inspectors of Mines*) a établi que la production du charbon dans le Royaume-Uni s'est élevée à 185,476,126 tonnes en 1891, contre 181 millions 614,288 tonnes en 1890 et 176,916,724 tonnes en 1889 ; il fait connaître, en outre, que le nombre des mineurs occupés tant aux charbonnages qu'aux mines métalliques était, en 1891, de 707,411, dont 6,112 femmes seulement, lesquelles travaillaient

à la surface¹. On peut admettre que ces 701,299 mineurs du sexe masculin faisaient vivre par leur travail une population peut-être quintuple, se composant, avec eux-mêmes, de femmes, d'enfants, de vieux parents, soit environ 3 millions et demi d'âmes. Ce n'est pas là toute la population que sustentent les mines : il y faut joindre tous les ouvriers, employés, etc., affectés au commerce du charbon, soit à le transporter par terre ou par eau, soit à l'emmagasiner et le distribuer, tous ceux aussi qui font des machines, des appareils pour les mines, qui en préparent le boisage, etc. ; le nombre d'hommes qui, sans être mineurs, sont entretenus par l'industrie des mineurs, doit bien atteindre à la moitié de la population des mineurs : ce serait ainsi 5,250,000 personnes qui, en Angleterre, sans y comprendre les carriers, devraient leur existence aux produits du sous-sol. Il est donc superficiel de négliger celui-ci pour ne tenir compte que du sol lui-même². En 1909, la production du charbon en Angleterre est de 263 millions de tonnes, excédant de 42 p. 100 celle de 1891, qui a donné lieu aux calculs ci-dessus.

TRÈS GRANDE INÉGALITÉ DES DONS DE LA NATURE ; SES CONSÉQUENCES. — Ainsi, les biens de la Nature sont partout inégalement répandus. La diversité des productions incite à l'échange ; mais ces productions diverses ne font pas que tous les peuples et tous les pays soient également bien doués.

L'égalité est une simple idée de l'homme ; la Nature ne la réalise nulle part. Il y a des pays et des peuples naturellement favorisés. Dans l'intérieur d'une même contrée, il se rencontre aussi des groupes d'hommes que la Nature a inégalement pourvus de ses dons extérieurs. Ainsi, le département de la Seine-Inférieure, une partie de celui de la Gironde, ceux du Nord ou du Pas-de-Calais, la plus grande partie de ceux de l'Hérault ou de l'Aude, sont incontestablement mieux traités de la Nature que les départements de la Lozère et des Basses ou des Hautes-Alpes.

On considère, d'ordinaire, tous les dons naturels comme

¹ Voir *The Economist* (de Londres), n° du 19 mars 1892.

² Voir plus loin, à ce sujet, le chapitre que nous consacrons aux mines.

d'un usage gratuit et commun à tous les hommes. C'est une idée radicalement fautive et que beaucoup d'économistes, dont quelques-uns en grand renom, Bastiat par exemple, ont eu le tort d'entretenir. Les seuls dons naturels qui soient vraiment gratuits sont ceux qui se trouvent également répandus dans tout le monde civilisé, et un seul semble être dans ce cas, encore pas complètement, l'air respirable. Tous les autres, qui sont inégalement répartis sur la surface du globe, ont une valeur en eux-mêmes pour le peuple qui en jouit, lui rapportent soit de plus hauts profits, soit de plus hauts salaires, ou se traduisent par une économie de capitaux pour les transports, pour les combustibles, pour les approvisionnements industriels. Ils comportent toujours une économie et un avantage pour un peuple dans ses échanges et ses rapports avec les autres.

Les biens de la Nature n'étant pas également répartis sur toute la surface de l'univers, et leur diversité suivant la région ne faisant pas toujours — loin de là — une compensation stricte, il y a vraiment des pays et des peuples favorisés, d'autres moins; de même pour les provinces ou les groupes d'hommes dans l'ensemble d'un même pays. Les biens de la Nature, quand ils excèdent ainsi dans une contrée ce qui est habituel pour la généralité des autres, ont, même à l'état brut, une valeur économique, c'est-à-dire qu'ils se font payer dans l'échange, sinon toujours publiquement et directement, du moins d'une manière occulte et inconsciente.

Ainsi, sans parler de ces richesses naturelles tout à fait exceptionnelles et absolument localisées, comme le guano du Pérou, le nitrate du Chili et de la Bolivie, où il éclate que le don de la Nature a une valeur pécuniaire pour le pays qui en a été doté, voici le charbon anglais acheté par l'étranger, s'offrant dans des conditions de qualité particulièrement favorable et d'extraction facile : il est exact de dire que l'acheteur étranger paie en espèces le privilège dont jouit l'Angleterre à ce point de vue, et que ce paiement se répartit non seulement entre les propriétaires des charbonnages anglais, mais entre

les mineurs, les ouvriers des ports, les armateurs, etc., et en un mot entre toute la nation anglaise, y compris l'État, qui, grâce à cette supériorité de son charbon et à toute l'impulsion qu'en reçoit le mouvement économique, peut percevoir plus aisément pour lui des revenus élevés que ne le ferait un pays privé de cet avantage naturel ou d'autres équivalents. Il en est de même pour l'étendue des côtes de la Grande-Bretagne, pour ses cours d'eau, pour ses nombreuses criques et anses, facilement abordables et utilisables sans grands travaux : toute la nation anglaise et l'État anglais lui-même en retirent un avantage qui se traduit pour la première en facilités économiques, en épargnes sur ses frais de transport ou ses installations, et pour le second en économies sur les travaux publics généraux ou locaux, par conséquent aussi en diminution d'impôts.

Les biens de la Nature, du moins ceux qui sont localisés, ne sont donc pas gratuits; ainsi qu'on s'est plu à le répéter; ils ne peuvent l'être, parce qu'ils sont toujours la propriété et la jouissance soit d'une nation à l'exclusion des autres, soit d'un district, soit d'un groupe d'hommes.

Sans creuser, autant qu'elle mérite de l'être, cette idée, un économiste anglais, M. Marshall, n'a pas eu tort d'écrire : « La position géographique de l'Angleterre l'a fait peupler par les membres les plus vigoureux des plus vigoureuses races de l'Europe moderne (*by the strongest members of the strongest races of modern Europe*); un procédé de sélection naturelle mena à ses rivages les membres de chaque vague migratoire successive qui avaient le plus d'audace et de confiance en eux-mêmes. Son climat est plus adapté pour soutenir l'énergie que n'importe lequel de l'hémisphère du Nord. Elle n'est divisée par aucune haute colline, et aucune partie de son territoire n'est à plus de vingt milles d'une rivière navigable, et ainsi il n'y avait donc aucun obstacle matériel à la liberté de commerce entre ses différentes parties¹ ».

Ce n'est là qu'une description écourtée, qui ne touche que

¹ *Elements of Economics of Industry*, by Alfred Marshall, 1892, page 14.

les avantages dont jouissait l'Angleterre avant l'ère de la grande industrie mécanique. Les mines de fer et de charbon y en ont ajouté de bien plus considérables.

Ce rôle de la Nature dans la production, ces inégalités des diverses contrées au point de vue des richesses naturelles, l'économiste pratique ne doit jamais les perdre de vue. Quand il s'agit, comme à l'heure présente, de conventions internationales pour la durée du travail; quand, en outre, comme certains socialistes, on rêve d'une égalité internationale des salaires; quand on débat les questions de budget, de finances, d'impôts, de travaux publics, et que l'on compare à ce point de vue les différents peuples, on commet de graves erreurs et qui peuvent avoir de redoutables conséquences pratiques, si l'on oublie que les diverses contrées ne sont pas également bien douées de la Nature et que les biens naturels qui ne sont pas répartis en surabondance et avec uniformité sur toute la planète ne sont jamais gratuits; qu'ils profitent toujours d'une façon particulière, même pécuniairement, soit à un district, soit à un groupe d'hommes. Le rêve d'égalité des socialistes s'en trouve singulièrement atteint¹.

FAÇON DONT UN PEUPLE EXCEPTIONNELLEMENT BIEN DOUÉ DE LA NATURE DOIT ADMETTRE A UNE SORTE DE PARTICIPATION LES PEUPLES MOINS FAVORISÉS. LE DROIT D'IMMIGRATION. — Si un peuple est naturellement propriétaire des biens naturels qu'il détient, la justice et l'humanité exigent qu'il admette à la participation de ces biens naturels tous les autres peuples; c'est ce qui s'opère de deux façons: par les échanges internationaux et par la faculté accordée aux étrangers, sous des conditions de police et parfois de naturalisation ultérieure, de s'établir dans un pays plus privilégié que le leur. Il n'échappe pas, cependant, que cette faculté de participation est loin de correspondre à la jouissance directe, immédiate, sans conditions.

¹ Nous avons développé souvent cette pensée, notamment dans notre *État moderne et ses Fonctions*, en ce qui concerne tous les projets superficiels de législation internationale du travail, et, d'une façon plus générale dans notre *Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*.

des biens naturels dont jouissent par leur simple droit de naissance les nationaux d'un pays qui est amplement doté de ces biens.

Le privilège s'accroît quand la nation qui bénéficie ainsi de territoires favorisés prétend en exclure des particuliers appartenant aux nations moins bien loties, quand, par exemple, elle se montre indirectement défavorable à l'immigration, ainsi que les États-Unis commencent à l'être dans certains cas¹ ; quand elle restreint à des proportions infimes une certaine immigration et l'assujettit à des taxes très lourdes, comme le font les États-Unis et les Australiens à l'égard des Chinois ; ou bien, ainsi qu'on l'a souvent proposé en France, quand on établit des impôts élevés sur les étrangers et qu'on limite la proportion des étrangers aux nationaux dans les travaux publics.

Ces procédés d'exclusion, quand ils deviennent systématiques et qu'ils atteignent un certain degré, constituent en quelque sorte un abus du droit de propriété pour un peuple, des avantages naturels de la contrée où il se trouve placé². Si

¹ En 1892, aux États-Unis, il vient de se produire, de la part même d'hommes très considérables, divers projets ayant pour objet de limiter, dans des proportions énormes, l'immigration, ou même de l'interdire absolument pendant un certain nombre d'années. A notre avis, c'est là un abus du droit de propriété et un manquement à l'humanité. Comme cette prétention émane notamment des classes ouvrières, c'est une des nombreuses contradictions et des flagrantes iniquités du socialisme.

² Il ne nous échappe pas que cette question se complique de nombreux éléments. D'un côté, on peut dire que les peuples qui ne sont que médiocrement prolifiques, comme les Français, ne doivent pas perdre tout le bénéfice économique de leur prudence et de leur réserve, en se laissant envahir à la sourdine par des quantités d'hommes appartenant aux nations prolifiques voisines : les Belges, les Allemands, les Italiens, au risque de perdre, par cet alliage, une partie de l'originalité de leur caractère national. D'un autre côté, en ce qui concerne les Américains et les Australiens, à l'endroit des Chinois, on peut alléguer que la partie de la population chinoise qui tendrait, sans les obstacles légaux, à se déverser sur les États-Unis et l'Australie est, au point de vue de la moralité, dans une situation très inférieure au niveau moyen des races européennes au milieu desquelles elle prétend s'établir ; que, d'ailleurs, elle ne se mêle pas avec ces races et reste toujours un corps étranger, réfractaire, en partie hos-

l'on interdit ainsi, dans un pays ayant de grandes richesses naturelles, soit l'immigration pacifique de groupes étrangers, soit l'infiltration graduelle et isolée d'individus d'autres nationalités, on justifie en quelque sorte les migrations à main armée qui jetaient les barbares de la Germanie sur les opulentes contrées de l'Europe occidentale ou méridionale. Au fur et à mesure que le monde deviendra plus peuplé et les hommes plus mobiles, moins moralement attachés à la glèbe, cette question de l'immigration dans les pays très bien doués de la Nature se fera plus importante, et il n'est peut-être pas impossible qu'il ne ressorte de difficultés à ce sujet une nouvelle source de querelles internationales et de guerres.

Le premier coup d'œil jeté sur la Nature nous a montré la puissance de sa collaboration à l'œuvre productive, la diversité et l'inégalité de ses biens d'où, avec des avantages incontestables pour certains pays ou certains peuples, doivent résulter l'échange entre les nations, la colonisation et la liberté d'émigration et d'immigration.

LA NATURE INTERNE DE L'HOMME EST AUSSI VARIABLE ET INÉGALE QUE LA NATURE EXTÉRIEURE. — Quand on parle de la Nature, il ne faut pas considérer seulement la nature extérieure et inanimée, mais la nature même de l'homme : celle-ci aussi est très variable et très inégale suivant les pays, les races et les individus. Un homme, arrivé à l'âge adulte, est le produit d'une foule de facteurs divers. Le milieu physique, l'hérédité, l'édu-
 tile, et qu'aux inconvénients d'un groupe noir et de groupes indiens, qui, déjà, rendent hétéroclite la population des États-Unis (voir plus haut, page 51), on ne peut joindre celui de la formation d'un groupe considérable de Chinois. On peut aussi mettre en avant les inconvénients monétaires que peut avoir le transfert d'espèces métalliques, des États-Unis en Chine par les Chinois qui y retournent ou qui y envoient leurs économies. La question est donc très complexe : même l'Angleterre, dans ces derniers temps, s'est montrée peu favorable à l'immigration en masse d'israélites russes, et il y a aussi dans ce pays une agitation pour l'interdiction de l'immigration pauvre. Sans prétendre trancher, par une formule absolue, un problème ainsi compliqué, nous maintenons, toutefois, que l'inégalité des dons naturels dont jouissent les diverses contrées imposent aux contrées privilégiées l'obligation morale de recevoir, avec une certaine bienveillance, les immigrants.

cation, son propre passé, ont contribué ensemble à le pétrir.

L'homme est sorti des mains de la Nature il y a des milliers d'années; pendant des centaines de générations, une foule d'influences diverses, soit physiques, soit morales et héréditaires, ont façonné chaque peuple et chaque individu. La volonté survient avec les efforts personnels pour ajouter à cette sorte de fonds acquis, pour le modifier ou le corriger; mais, entre les peuples, comme entre les hommes, il y a des diversités et des inégalités au point de vue de la force physique, de la force intellectuelle, des habitudes morales, de la discipline, des traditions. Il en résulte une sorte de classement naturel de la valeur des peuples et de la valeur des hommes. Ce classement, toutefois, n'est pas absolument définitif. L'effort individuel ou collectif peut, dans une certaine mesure, le corriger; cet effort individuel ou collectif, quand il s'applique à la production, s'appelle *le travail*.

CHAPITRE -III

LE TRAVAIL

Caractères généraux du travail : sa définition.

Le système du travail attrayant, de Fourier.

Les grandes catégories du travail humain.

Le travail productif et le travail improductif.

Le travail physique et le travail intellectuel.

Classification des industries et des travaux.

Caractères différents de productivité des diverses catégories de travaux humains. — L'industrie des transports. — Erreurs opposées au sujet de l'industrie des transports. Carey. — Le grand avantage du développement de l'industrie des transports est d'accroître la division du travail. — Le développement des transports est une mesure défectueuse du développement de la production. Erreur de Proudhon. Illusions à ce sujet. Effet réel des voies de transport. — Les abus dans l'industrie des transports.

La productivité du commerce. — Les abus qui peuvent se glisser dans le commerce de détail : exemple de la boulangerie. — Comment la liberté peut y remédier.

Les travaux des professions libérales et des fonctionnaires publics.

Les professions auxiliaires : les domestiques.

De la proportion et de l'équilibre entre les diverses professions humaines.

La tendance des peuples mous. Comparaison du nombre des fonctionnaires et des commerçants en France et en Allemagne.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU TRAVAIL : SA DÉFINITION. LE SYSTÈME DU TRAVAIL ATTRAYANT, DE FOURIER. — Le travail humain est dans la production le second facteur. C'est lui qui guide la Nature ou qui la manie, qui ajoute à sa productivité en ce qui concerne la satisfaction des besoins de l'homme, en faisant tourner autant que possible au profit exclusif de ce dernier la variété des forces productives dont la Nature est douée.

Qu'est-ce que le travail ? C'est une des formes de l'activité humaine. Mais est-ce toute forme de l'activité humaine ? Non.

Un homme mange ; il est actif. Un autre se promène, un autre danse ; est-ce là un travail ?

L'idée de travail, suivant l'opinion commune, qui est la bonne, suppose deux éléments : d'abord la recherche d'un résultat, d'une utilité ; ensuite l'effort, la contention, la peine. Le travail, ce n'est pas une activité qui n'aurait d'autre but qu'elle-même ; ce n'est pas, non plus, une distraction.

Beaucoup d'hommes, il est vrai, les grands artistes, les bons ouvriers, le paysan qui aime son champ, éprouvent en un certain sens de la satisfaction à travailler ; ils ne sauraient se trouver à l'aise dans l'inaction ou dans une activité papilonne. Il n'en est pas moins certain que l'idée d'effort, de concentration pénible de l'activité de l'homme sur un objet déterminé, à l'exclusion de tous autres, est liée à l'idée de travail.

On l'a dit avec raison : si le travail n'était pas pour l'homme, dans un certain sens, pénible, tous les phénomènes économiques seraient autres qu'ils ne le sont. L'homme est avare de sa peine ; il cherche soit à épargner son travail, soit à le rendre le plus productif possible ; le penchant à l'inaction, le goût du repos, qui dominant les natures faibles et qui même chez les plus fortes se fait une part, ne sont pas sans compensation et sans utilité indirecte : de là, tous les progrès de l'industrie, non seulement dans l'invention des machines, mais dans la combinaison des tâches.

On pourrait soutenir, il est vrai, et l'objection n'est pas sans portée, que ces inventions, ces perfectionnements incessants sont dus plutôt encore au désir d'augmenter la productivité du travail, à la passion du lucre, qu'au besoin même de diminuer pour une tâche donnée l'effort humain. L'objection est vraie dans une large mesure : c'est bien, en effet, dans le puissant et souple système de l'industrie moderne, le goût du lucre et la passion du succès qui, en tenant toujours en haleine l'esprit délié et fécond de l'entrepreneur, provoque la plupart des améliorations industrielles ou agricoles. Néanmoins, le désir chez chacun des participants à la production d'épargner sa peine, c'est-à-dire de restreindre soit la durée, soit l'intensité de l'effort, y contribue aussi. Les « tours de main », à

savoir les procédés abrégés qu'inventent si souvent de simples ouvriers, en sont la preuve.

Le principe de la moindre action, c'est-à-dire du moindre effort pour obtenir un résultat déterminé, ainsi que le principe de l'économie des forces qui n'en est que l'extension, dominant toute la vie économique. Une société est d'autant plus avancée, au point de vue de la production, qu'elle sait mieux appliquer ces principes.

Un même acte, suivant le but auquel il tend, la régularité et la constance avec laquelle il s'accomplit, peut être une distraction ou un travail. C'est ce qui constitue la différence entre un amateur et un homme professionnel : ainsi le danseur qui s'amuse, et le maître à danser ; l'excursionniste et le guide dans les montagnes ; le peintre, le chanteur, le littérateur par amusement et le peintre, le chanteur, le littérateur de profession ; le canotier des jours de fête et le matelot ; le chasseur ou le pêcheur par amusement, et le chasseur ou le pêcheur pour gagne-pain ; le promeneur et le facteur rural. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Pourquoi un même acte est-il distraction chez l'un et travail chez l'autre ? Pour qu'il y ait travail dans le sens économique du mot, il faut différentes conditions : *il convient d'abord que l'effort humain soit un moyen et non un but ; il faut aussi que l'effort ne soit pas isolé, qu'il y ait toute une série d'actes, une activité méthodique et consciente en vue d'un objet déterminé. On doit considérer comme travail toute peine prise d'une façon suivie pour obtenir un résultat productif, c'est-à-dire pour satisfaire les besoins de l'homme.*

Cette idée de contention, de peine, de constance, de régularité, on ne peut la séparer de l'idée de travail. Un écrivain socialiste, aujourd'hui trop oublié et sacrifié à la gloire nouvelle de successeurs très inférieurs à lui, Fourier, avec la merveilleuse richesse d'une imagination tout orientale, avait imaginé un système social où le travail serait un plaisir, où il s'exécuterait dans de courtes séances et où la diversité la plus prodigieuse d'occupations absorberait successivement la

journée très prolongée de l'homme de l'avenir qui ne ferait plus au sommeil qu'une place très réduite ¹.

« Le travail fait les délices, dit-il, de diverses créatures, « comme castors, abeilles, guêpes, fourmis, qui sont pleine-
« ment libres de préférer l'inertie ; mais Dieu les a pourvues
« d'un mécanisme social qui attire à l'industrie et fait trouver
« le bonheur dans l'industrie. Pourquoi ne nous aurait-il pas
« accordé le même bienfait qu'à ces animaux ? » Et l'auteur
énumère sept conditions pour que l'industrie devienne
attrayante : les deux premières concernent le mode de rémuné-
ration, nous ne retenons ici que celles qui touchent l'organi-
sation du travail lui-même : «... 3° que les séances industrielles
« soient variées environ huit fois par jour, l'enthousiasme ne
« pouvant se soutenir plus d'une heure et demie ou deux heu-
« res dans l'exercice d'une fonction agricole ou manufacturière ;
« 4° qu'elles soient exercées par des compagnies d'amis spon-
« tanément réunis, intrigués et stimulés par des rivalités très
« actives ; 5° que les ateliers et cultures présentent à l'ou-
« vrier les appâts de l'élégance et de la propreté ; 6° que la
« division du travail soit portée au suprême degré, afin d'af-
« fecter chaque sexe et chaque âge aux fonctions qui lui sont
« convenables ; 7° que dans cette distribution chacun, homme,
« femme et enfant, jouisse pleinement du droit au travail ou
« droit d'intervenir dans tous les temps à telle branche de
« travail qu'il lui conviendra de choisir, sauf à justifier de
« probité et d'aptitude ² ».

¹ Aujourd'hui, toute l'attention est portée, en ce qui concerne le socia-
lisme, sur Karl Marx ; on a peine à comprendre l'engouement dont s'est
pris le public pour un simple sophiste, un esprit absolument négatif, pla-
giaire, d'ailleurs, de Proudhon, comme on le verra plus loin ; tandis qu'on
laisse dans l'ombre Fourier, ce rêveur si sympathique, si fécond en com-
binaisons positives, la plupart, il est vrai, extravagantes, contenant, tou-
tefois, non seulement des lueurs, mais d'abondants jets de lumière sur
l'évolution de la société et sur les organisations futures. Les œuvres de
Karl Marx, au point de vue des applications possibles, sont des œuvres
mortes ; celles de Fourier sont pleines de vie. Nous avons cru devoir con-
sacrer à Fourier l'un de nos cours au Collège de France, en 1890-91.

² Fourier, *Théorie de l'Unité universelle*, II, 15.

Fourier pensait que, dans ce système de travail attrayant et alternant, les « Harmoniens » pourraient se contenter de 5 h. 1/2 de sommeil pour les gens pauvres et de 4 h. 1/2 pour les gens riches, ceux-ci ayant plus de moyens de distraction auraient « besoin de moins de repos. » Les Harmoniens dormiront fort « peu ; l'hygiène raffinée jointe à la variété des séances les « habitueront à ne pas se fatiguer dans les travaux ; les corps « ne s'useront pas dans la journée, n'auront besoin que d'un « sommeil très court et s'y habitueront dès l'enfance ¹ ».

¹ Voici, à titre de spécimens, d'après le *Nouveau Monde Industriel et Sociétaire* (3^e édition, pages 67, 68), la journée de deux « Harmoniens », l'un pauvre, Lucas, l'autre riche, Mondor. On ne doit pas se laisser trop choquer par l'extravagance de ce programme; au fond, il s'agit d'une théorie sérieuse, quoique absolument fautive à nos yeux :

JOURNÉE DE LUCAS (L'HOMME PAUVRE) AU MOIS DE JUIN:

Heures.	
à 3 1/2	lever, préparatifs.
à 4	séance à un groupe des écuries.
à 5	— de jardiniers.
à 7	le déjeuner.
à 7 1/2	— au groupe des faucheurs.
à 9 1/2	— au groupe des légumistes sous tente.
à 11	— à la série des étables.
LE DINER.	
à 2	— à la série des sylvains.
à 4	— à un groupe de manufacture.
à 6	— à la série d'arrosage.
à 8	— à la Bourse.
à 8 1/2	le souper.
à 9	— fréquentation amusante.
à 10	le coucher.

Je vais décrire, dit Fourier, en cadre de cinq repas, une journée d'homme riche, exerçant des fonctions plus variées que celles du précédent, qui est un des villageois enrôlés au début.

JOURNÉE DE MONDOR (L'HOMME RICHE) EN ÉTÉ.

Heures.	
Sommeil de 10 1/2 du soir à 3 h. du matin.	
à 3 1/2	lever, préparatifs.
à 4	cour du lever public, chronique de la nuit.
à 4 1/2	le défilé, 1 ^{er} repas suivi de la parade industrielle.
à 5 1/2	séance au groupe de la chasse.
à 7	— au groupe de la pêche.
à 8	le déjeuner, les gazettes.
à 9	séance à un groupe de culture sous tente.
à 10	— à la messe.
à 10 1/2	— au groupe de la faisanderie.
à 11 1/2	— à la bibliothèque.

Des diverses conditions mises par Fourier à l'attrait et à la productivité du travail, il y en a deux, la 5^e et la 6^e, auxquelles chaque économiste pourra souscrire. Il est excellent que les ateliers et les cultures offrent à l'ouvrier toute la propreté possible, sinon toute l'élégance. Sans aller jusqu'à accepter intégralement sa formule : « La morale nous ordonne d'aimer le travail; qu'elle sache donc le rendre aimable, et d'abord introduire le luxe dans les cultures et les ateliers », nous considérons comme une incitation à la productivité du travail tout ce qui ajoute à sa décence et à sa propreté. De même, l'utilité de la division du travail a été bien décrite, sous l'une de ses faces, par l'ingénieur socialiste.

Ce qui, au contraire, répugne à l'idée économique du travail, c'est l'absence d'effort, de régularité, de constance, c'est cette alternance fréquente des occupations, ce papillonnage qui se fixe à peine un instant sur chaque tâche.

Les idées de Fourier sur le travail attrayant et infiniment diversifié ont été essayées depuis un quart de siècle dans l'instruction publique où elles semblent avoir donné de bien pitoyables résultats. En tout cas, elles sont incompatibles avec le travail sérieusement productif. Elles substitueraient partout l'amateur au producteur professionnel.

Fourier, dans ses riantes descriptions, s'est aperçu que toute une moitié au moins du travail humain était rebelle à l'attrait, ou comme il dit, à l'attraction, à savoir le travail industriel.

Heures.

à 1	LE DINER.
à 2 1/2	— au groupe des serres fraîches.
à 4	— au groupe des plantes exotiques.
à 5	— au groupe des viviers.
à 6	le goûter à la campagne.
à 6 1/2	— au groupe des mérinos.
à 7	— la Bourse.
à 9	LE SOUPER, 5 ^e repas.
à 9 1/2	— cour des arts, concert, bal, spectacle, réception.
à 10 1/2	le coucher.

On voit qu'on est loin, dans ce régime, du système dit des *Trois-Huit* (division de la journée en trois parties égales, de huit heures chacune dont l'une seulement est consacrée au travail professionnel); les Harmoniens de Fourier travaillent, d'une façon très variée il est vrai, douze à treize heures.

Aussi, dans son système, réduit-il autant que possible l'industrie : « L'ordre sociétaire n'envisage dans les manufactures que le complément de l'agriculture, écrit-il, le moyen de faire déviation aux calmes passionnels qui éclateraient pendant la longue fériation d'hiver et les pluies équatoriales. Aussi toutes les phalanges du globe auront-elles des fabriques, mais elles s'efforceront de porter les produits manufacturés à la plus haute perfection, afin que la longue durée de ces objets réduise à peu de temps le travail de fabrication. Prenons sur ce sujet un principe méconnu de tous les économistes: *Dieu n'a distribué pour le travail manufacturier qu'une dose d'attraction correspondante au quart du temps que l'homme sociétaire peut donner au travail.* Les trois autres quarts doivent être employés au service des animaux, des végétaux, des cuisines, des armées industrielles, enfin de tout travail autre que celui des manufactures. Si l'on voulait dans une phalange *outrépasser la dose d'attraction manufacturière*, pousser ce genre de travail au delà du quart du temps appréciable à l'industrie, enfin donner aux fabriques moitié du temps disponible au travail non domestique, *on verrait avorter l'attraction manufacturière...* C'est d'après ce principe que les manufactures, au lieu d'être comme aujourd'hui concentrées dans des villes où s'amoncellent des fourmilières de misérables, seront disséminées dans toutes les campagnes et phalanges du globe, *afin que l'homme, en se livrant au travail de fabrique, ne dévie jamais des voies de l'attraction, qui tend à employer les fabriques en accessoire et variante de l'agriculture, et non pas en fonction principale, ni pour un canton, ni pour aucun de ses individus* ».

Fourier reconnaît souvent d'une manière très-nette que Dieu n'a pas pourvu le travail manufacturier de la même dose d'attraction que le travail agricole. Aussi, c'est un simple système de société agricole qu'a imaginé Fourier. Malgré ce que l'on a appelé sa puissance de divination, l'ingénieux rêveur

¹ *Nouveau Monde Industriel et Sociétaire*, 151 à 153.

n'avait pas compris combien les inventions et découvertes physiques, mécaniques et chimiques allaient donner d'impulsion au travail manufacturier et porter un coup à la doctrine du travail attrayant et de la rotation des tâches. Si nous avons fait cette longue citation, c'est non seulement pour rendre à Fourier son rang qui est le premier parmi les socialistes (il dépasse, en effet, de cent coudées en imagination et en fécondité d'esprit Karl Marx), mais c'est que, aujourd'hui, ses idées commencent à être reprises par l'anarchiste Kropotkine, par exemple¹, et même, en quelque mesure, pour la rotation des tâches, par le socialiste allemand Bebel, d'après une brochure de M. Eugène Richter².

S'il est vrai, comme nous l'avons dit, que le travail comporte ses jouissances et surtout qu'il est impossible de vivre heureux sans lui, il reste constant qu'il est pénible et que c'est principalement la mise en train de tout travail nouveau qui est malaisée et demande de l'effort. Un des principaux écrivains de ce temps, Flaubert, a souvent parlé des « affres de la composition ». Il n'est pas un homme adonné au travail intellectuel qui n'ait éprouvé cette difficulté de la « mise en

¹ L'idée du travail attrayant est au fond de beaucoup de systèmes socialistes, et, notamment, de la singulière conception sociale que rêvent les « anarchistes ». Dans un livre récent, *La Conquête du Pain* (Paris, 1892, préface d'Elisée Reclus), le prince Pierre Kropotkine a écrit un chapitre intitulé : *Le Travail agréable*. Il y soutient les théories de Fourier : « Peut-on douter, dit-il, que, dans une société d'égaux, où les bras ne seront pas forcés de se vendre à n'importe quelles conditions, le travail deviendra vraiment un plaisir, un délassément ? » (Page 156). Voir, dans ce livre, tout un développement, d'ailleurs curieux, sur la façon dont les machines et les nouvelles méthodes peuvent réduire les travaux rebutants. Certaines de ces réflexions épisodiques sont, en grande partie, vraies, ainsi que l'importance d'installations propres pour stimuler le travail de l'ouvrier. Mais il n'en résulte pas que l'effort prolongé et méthodique devra cesser d'être pénible et que l'humanité pourra jamais se reposer pour la satisfaction de ses besoins sur le seul « travail attrayant » ou le « travail agréable ».

² *Social Demokratische Zukunftsbilder, frei nach Bebel, von Eugen Richter, page 8 ; Die Regierung... beabsichtigt, wie dies schon Bebel empfohlen hat, einen häufigen Wechsel in den Beschäftigungen eintreten zu lassen. Vielleicht Könnte derselbe Arbeiter Künftig an demselben Tage zu verschiedenen Stunden verschieden beschäftigt werden. »*

train » ; elle se renouvelle plus ou moins dès que l'on se reprend à l'ouvrage après l'avoir quitté. Il faut, dès que l'on se remet à l'œuvre, recommencer à fixer son attention, à rassembler ses forces, à se replacer dans le courant d'idées ; il en coûte beaucoup plus de peine d'écrire la première page que la seconde, et la seconde que la troisième ; c'est seulement après quelque temps que le travail va en quelque sorte tout seul, que les idées coulent de source.

Il en est de même du travail physique : des chevaux d'omnibus que l'on arrête à chaque instant se trouvent beaucoup plus fatigués et ne peuvent jamais fournir aucune vitesse accélérée. Une locomotive qui doit desservir toutes les stations, toujours occupée à prendre son élan et à ralentir, ne peut avoir aucune grande rapidité. L'ouvrier adonné au travail physique n'est pas dans d'autres conditions : au commencement de chaque séance, il y a du tâtonnement, et de l'instrument, et de la main et de l'attention. La très grande brièveté des séances, l'alternance fréquente des tâches, contrairement à ce que pensait Fourier, fatiguerait beaucoup plus l'ouvrier et rendrait le travail singulièrement moins productif, en multipliant « les mises en train » avec leurs difficultés spéciales, en soumettant les muscles et les nerfs à ces secousses si épuisantes que comportent les changements de direction, les arrêts multipliés, les reprises diverses.

Cette conception du travail de l'amateur papillonnant est absolument contraire à la conception économique du travail.

Celui-ci doit être vraiment une activité méthodique, régulière et suivie, concentrée sur un objet spécial, pour fournir avec un déploiement de forces déterminé le maximum de résultat utile à l'homme ¹.

GRANDES CATÉGORIES DU TRAVAIL HUMAIN. — Le travail peut être,

¹ De ce que nous combattons l'idée des courtes séances et de la fréquente alternance des tâches, il n'en résulte pas que nous soyons partisan des journées de travail indéfinies de 12, 13 ou 14 heures, qui ont été si fréquentes au temps de ce que nous avons appelé « la période chaotique de la grande industrie », et qui n'ont pas encore complètement disparu. Voir, sur la journée de travail, une partie ultérieure de cet ouvrage.

en principe, de deux natures distinctes : ou physique ou intellectuel ; on dit encore aujourd'hui, où l'on fait tant d'abus de la physiologie, que le travail peut être ou musculaire ou cérébral, expressions que l'on considère comme correspondant aux premières. Le travail intellectuel gagne de plus en plus de terrain, au fur et à mesure que la civilisation se développe par l'accumulation des connaissances et le perfectionnement des méthodes industrielles et agricoles. Le travail intellectuel pur doit, toutefois, rester l'exception.

La plupart des travaux humains sont et tendent à devenir de plus en plus des travaux mixtes, c'est-à-dire où une part est faite à l'intelligence en même temps qu'une à l'effort physique. Il n'y a plus guère que les ouvriers de la dernière classe, notamment les manœuvres, qu'on puisse considérer comme de simples travailleurs physiques. Le travail mixte qui, outre un emploi de la force musculaire, exige une certaine application ou préparation intellectuelle, est ce que les Anglais appellent souvent *skilled labour* (le travail habile) et ce que les Allemands nomment « travail qualifié », c'est-à-dire travail supérieur à l'effort purement manuel.

Ainsi, il y aurait trois grandes natures de travaux : le travail purement ou quasi purement intellectuel, c'est-à-dire celui où il n'intervient que le minimum d'effort physique indispensable pour conserver la trace des actes intellectuels et les communiquer aux autres hommes : tel est le travail du savant, de l'artiste, de l'écrivain, de l'ingénieur, de l'inventeur, du médecin, de l'avocat, etc. ; le travail purement physique, où il n'intervient que le minimum d'intelligence nécessaire pour employer ses efforts suivant des ordres donnés par autrui ; enfin, le travail mixte, partie physique, partie intellectuel, suivant des alliages infiniment divers. C'est ce dernier qui devient le plus général dans un pays civilisé où les sciences sont très cultivées et leurs applications très nombreuses.

TRAVAIL PRODUCTIF ET TRAVAIL IMPRODUCTIF. — Le but que l'homme poursuit, ce ne doit pas être le travail en lui-même, mais le résultat du travail. L'homme a tant de besoins à satis-

faire qu'il ne saurait trop bien diriger ses efforts pour se procurer chaque satisfaction avec le moins de peine possible, de façon non seulement à s'assurer des loisirs qui, dans une certaine mesure et en en faisant bon emploi, sont un bien, mais encore à rendre une partie de son temps et de ses efforts disponible pour satisfaire à des besoins d'un autre ordre.

On peut dire que, considéré au point de vue du bien qu'il procure, le travail est une libération, mais qu'en lui-même c'est une sujétion.

Une certaine doctrine, connue sous le nom de « protectionnisme », a présenté le développement du travail dans une nation, indépendamment même des résultats du travail, comme le but que l'on doit poursuivre. Nous expliquerons ultérieurement les circonstances qui ont fait naître ce sophisme et qui le dissimulent. Il convient de rétablir, dès maintenant, la vérité : ce n'est pas le travail en lui-même qui est un bien, ce sont les résultats que le travail fait obtenir.

Des philosophes et des poètes ont pu dire, par métonymie, comme La Fontaine, que le « travail est un trésor ». C'est là une figure de rhétorique ou une forme ingénieuse donnée à un conseil moral, à savoir au conseil de ne pas plaindre sa peine pour obtenir des résultats utiles à soi-même et aux autres. Mais le travail en lui-même n'est pas le but ; c'est un moyen d'acquérir. Au point de vue économique, un travail n'est louable, méritoire, que lorsqu'il est productif, c'est-à-dire quand il en résulte une utilité pour l'homme.

Ce qu'un particulier, comme un peuple, doit rechercher par les voies légitimes, c'est l'accroissement des résultats du travail et non l'accroissement du travail lui-même, du moins quand ce dernier occupe déjà la plus grande partie de la journée de l'homme et la généralité des hommes.

La division des professions jette, pour le vulgaire, quelque obscurité sur ce point et lui fait croire que tout travail est un avantage pour la société : le système protectionniste s'étaie, en partie, sur cette illusion, que Bastiat a dissipée avec tant d'esprit dans sa célèbre pétition des fabricants d'huile, des

cultivateurs de colza, etc., contre la concurrence du Soleil.

Tout travail n'est pas productif : ainsi, s'amuser à détruire un mur pour ensuite le reconstruire identiquement semblable, à briser des verres ou des assiettes dans une partie de campagne pour en faire fabriquer ou en acheter d'autres, se féliciter, comme certains auteurs, d'un incendie parce qu'il faudra réédifier les maisons détruites et refaire les mobiliers, c'est folie, parce que dans toutes ces occasions des efforts eussent pu être épargnés qui n'ajoutent rien aux richesses de l'humanité.

Un travail est productif toutes les fois qu'il concourt à augmenter les biens qui sont nécessaires, utiles ou agréables à l'homme.

C'est là le seul critérium exact. La question de la productivité ou de l'improductivité des divers travaux humains est l'une des plus débattues et des réputées les plus difficiles de l'économie politique. La casuistique s'y donne grand champ et y arrive parfois à des solutions singulières.

Certains ont voulu que le travail productif dût toujours se résoudre dans des objets matériels. Partisan de cette doctrine et emporté par sa logique inexorable, Stuart Mill a gravement écrit : « Le travail qui consiste à sauver un ami n'est pas un travail productif, à moins que cet ami ne soit un travailleur productif et qu'il ne produise plus qu'il ne consomme¹ ». Il ajoute, il est vrai, que le travail improductif peut être aussi utile que le travail productif, même au point de vue de l'avantage permanent.

Nous ne pouvons admettre des distinctions aussi subtiles ; il n'est pas nécessaire qu'un travail se résolve en un objet matériel pour qu'il soit productif. Si l'on poussait, en effet, cette doctrine à l'extrême, absolument aucun travail n'aurait le caractère de productivité, puisqu'il est complètement prouvé que l'homme ne crée rien et que le travail musculaire lui-

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition de J. Laurence Laughlin, page 60.

même ne peut avoir d'autre effet que celui de changer de lieu un objet ou de modifier le plan et les combinaisons des parties qui le constituent.

Tout travail qui produit une utilité pour l'homme, c'est-à-dire qui satisfait à l'un de ses besoins, est productif. Cette formule permet de trancher la question si débattue de la productivité respective du travail physique et du travail intellectuel.

TRAVAIL PHYSIQUE ET TRAVAIL INTELLECTUEL. — On a peine à comprendre que la question de la productivité du travail intellectuel ait pu être contestée, tellement il est évident que, sans lui, le nombre et l'importance des produits mis à la disposition du genre humain seraient diminués. C'est renverser les rôles que de reconnaître le caractère de productivité au simple travail physique et de le contester au travail de l'intelligence. Le travail intellectuel bien dirigé est tout aussi productif que le travail manuel; il est, par rapport à celui-ci, ce qu'est le metteur en œuvre par rapport à tous ses collaborateurs subalternes.

L'ingénieur qui a combiné, par sa science et ses études, les rouages d'une locomotive, est aussi producteur que l'ouvrier fondeur ou ajusteur qui fait la machine, et que le chauffeur ou le mécanicien qui la conduit.

L'architecte qui a arrêté les proportions, combiné les matériaux et fait le plan d'un bâtiment, est aussi producteur que le maçon ou le couvreur.

Le surveillant ou le contre-maitre, qui distribuent les tâches, qui donnent des conseils et qui réparent les fautes, sont aussi producteurs que l'ouvrier.

Le comptable qui, par des écritures méthodiques et exactes, fait que la production a en quelque sorte conscience d'elle-même, qu'on peut à chaque instant se rendre compte si elle est conduite avec économie ou gaspillage, est aussi producteur que le simple manœuvre.

Une sorte de nouveau fanatisme ou de superstition nouvelle cherche à jeter de l'obscurité sur ces vérités évidentes. Le

dédain du travail intellectuel semble avoir remplacé aujourd'hui, dans une classe de la population, le dédain que professait autrefois une autre classe pour le travail manuel.

D'après cette nouvelle superstition, l'ouvrier qui ferait un violon serait producteur, et l'artiste qui jouerait de ce violon ne le serait pas ; celui qui imprimerait un livre serait producteur, et l'auteur qui l'aurait écrit ne le serait pas ; le garçon pharmacien qui préparerait une potion serait producteur, et le médecin qui aurait rédigé l'ordonnance ne le serait pas.

Cependant, comme on l'a très bien remarqué, les travaux intellectuels ou immatériels peuvent avoir des résultats beaucoup plus durables et plus étendus que les travaux manuels.

Une leçon de professeur peut avoir plus de durée dans l'esprit de l'élève et changer plus son existence que la tasse de café que celui-ci ingurgite.

Parmi ceux qui ont contesté, sinon à tous les travaux intellectuels, du moins à un grand nombre, le caractère de productivité, il en est qui ont établi une distinction entre le travail lucratif pour celui qui s'y livre et le travail productif pour la nation. Ainsi, un chanteur ferait un travail lucratif pour lui-même en exerçant son art, mais non un travail productif pour son pays.

Nous ne pouvons admettre cette distinction. Sans doute, il est des cas où il faut distinguer l'économie privée, l'économie nationale et même l'économie universelle (celle du genre humain tout entier) ; et certains actes qui augmentent les revenus ou les fortunes privées sont indifférents pour le revenu ou la fortune de la nation ou pour le revenu ou la fortune de l'ensemble de l'humanité.

Ce n'est pas le cas, toutefois, de faire cette distinction en ce qui concerne le travail intellectuel ; celui-ci accroît tout aussi bien la richesse d'une nation et de l'univers, que le travail physique. Ainsi, le talent d'un chanteur peut se répercuter sur toute l'économie d'une ville et d'une nation. Il peut attirer des étrangers qui viennent non seulement l'entendre, mais acheter des produits, faire des commandes, procurer des

rémunérations à une foule de gens. Un médecin célèbre a souvent été indirectement une providence pour toute une ville¹. La renommée d'un professeur dans une université allemande peut exercer une action du même genre.

La question ne pourrait donc se poser qu'au point de vue de l'économie universelle (celle de l'humanité tout entière) et non au point de vue de l'économie nationale. Mais même devant celle-ci le travail intellectuel, ajoutant au nombre des jouissances humaines qui sont susceptibles de vente et d'achat, a incontestablement le caractère de productivité.

Une autre idée fautive, qui est parfois soutenue, et dans laquelle semblait verser Stuart Mill au passage cité plus haut (voir page 154), c'est que, pour être vraiment productif, un travail doit produire des objets qui soient susceptibles eux-mêmes de concourir à une production ultérieure. L'étroitesse de cette définition saute à tous les yeux ; il en résulterait que l'humanité serait condamnée au sisyphisme, puisque l'on considérerait comme une fin en soi ce qui n'est qu'un moyen, la production ; d'autre part, un très grand nombre des travaux humains, dans les nations civilisées, seraient rayés de la liste des travaux productifs ; ni les dentelles, ni les parfums, ni les tentures, ni les tableaux, ni les objets d'art, ni la généralité des articles de luxe ou même de simple confortable, ne pourraient, dans cette doctrine étroite, être regardés comme productifs².

Deux sortes de travaux intellectuels surtout sont éminemment productifs : c'est d'abord le travail de découverte ou d'invention ; c'est ensuite le travail d'administration ou de direction.

Le travail purement matériel participe des infirmités de la

¹ Il y avait récemment à Montpellier un médecin dont la réputation était très grande dans toute la région méridionale. Il en résultait que les malades et leurs familles affluaient dans cette ville ; à la mort de ce médecin, les principaux hôtels de Montpellier virent, dans une mesure sensible, se réduire leur clientèle.

² Nous renvoyons, au sujet du luxe, au chapitre spécial qui y est consacré dans une autre partie de cet ouvrage.

matière : il ne peut produire d'autre effet que celui de changer de place ou de combinaison les parties qui la constituent; il ne peut se faire en deux points à la fois; il est borné dans le temps et dans l'espace.

Le travail de découverte et d'invention au contraire, participe des propriétés de l'esprit; il peut se répandre immédiatement sur le monde entier et, d'un autre côté, se répercuter indéfiniment à travers les générations.

La production intellectuelle a donc une intensité inouïe et une durée parfois incommensurable. L'invention de la machine à vapeur, celle du télégraphe, du téléphone, celle des métiers à filer ou à tisser, de l'acier Bessemer, se propagent en quelques années sur l'ensemble du globe; et beaucoup d'autres inventions moins retentissantes ont des effets analogues. Ces services particuliers des hommes de génie ou des esprits ingénieux qui ont perfectionné les arts ont toujours frappé l'humanité. Les anciens transformaient les inventeurs en héros ou en demi-dieux, comme Triptolème. L'économie politique libérale des peuples modernes, sans aucune générosité des États et par une simple extension ou plutôt par une légitime application du droit de propriété, leur fait, d'ordinaire, une part prépondérante dans la répartition des richesses.

Le « magicien de Munroë Park », Edison, n'est pas seulement à l'heure présente un éblouissant inventeur de procédés merveilleux, c'est aussi, quand il réussit à faire un instrument susceptible d'utilisation, un des hommes les plus richement rémunérés de l'univers.

Le caractère productif, dans le sens économique le plus strict du mot, des travaux purement intellectuels, peut d'autant moins être contesté qu'ils forment l'objet de transactions constantes de vente, d'achat, de location, de gage, etc. Les peuples qui avaient résisté longtemps à reconnaître la propriété des inventions, comme le peuple suisse, ont senti que leur intérêt même les obligeait à renoncer au communisme en cette matière.

Il en est de même pour les travaux intellectuels, encore

plus insubstantiels, tels que ceux de la littérature et des arts. Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous lisons le compte rendu d'un débat judiciaire où un directeur de café-concert réclamait à une chanteuse populaire d'énormes dommages-intérêts¹, parce que, moyennant un traitement de 12,500 francs par mois pendant une saison, et de 15,000 francs pendant la suivante, il s'était, sauf certaines exceptions prévues, « réservé exclusivement l'exploitation du talent de sa pensionnaire ».

Certes, parmi ces travaux intellectuels, il en est de bien futiles, comme celui dont nous venons de parler, de condamnables peut-être ou de nuisibles au point de vue de la morale ; mais, dans la production matérielle aussi, il est bien des articles dont le moraliste proscrit ou rationne l'usage. On ne peut, néanmoins, au point de vue économique strict, et sous la réserve des condamnations ou des prohibitions de la morale, leur refuser le caractère de travail productif, en ce sens qu'ils satisfont à des goûts de l'homme, qu'ils valent une rémunération à ceux qui s'y livrent, et qu'ils peuvent servir à toutes sortes de transactions de vente, achat, location, etc. Qui dit travail productif au sens économique du mot ne dit pas nécessairement travail estimable et à l'abri des critiques ou même des flétrissures et des interdictions de la morale.

CLASSIFICATION DES TRAVAUX ET DES INDUSTRIES. — On a fait bien des classifications des travaux humains ; l'ingéniosité de l'esprit et le désir de se distinguer ont multiplié les nomenclatures à ce sujet. Le classement qui suit nous paraît le plus rationnel : 1° les industries extractives, qui puisent au sein de la nature, sans les modifier, du moins essentiellement, les subsistances

¹ Voir, dans le *Journal des Débats*, du 10 avril 1892, le compte rendu du procès de M^{lle} Yvette Guilbert avec le directeur du Concert Parisien. Il résulte de ce procès que cette chanteuse pouvait gagner 250,000 à 300,000 fr. par an, sinon davantage. Sur l'origine et les causes des énormes gains des chanteurs, chanteuses, acteurs, littérateurs, etc., voir notre ouvrage : *Essai sur la Répartition des Richesses* (4^e édition), pages 339 et suivantes, notamment le paragraphe intitulé : « Comment une société démocratique et industrielle enrichit plus ses favoris qu'une société aristocratique ».

utiles à l'homme : la cueillette des fruits sauvages, la pêche, la chasse, l'exploitation des forêts, des mines et carrières, constituent cette première catégorie ; 2° l'industrie agricole, qui tire aussi du sol des matières utiles à l'humanité, mais en soumettant la nature à l'action de l'homme et à la connaissance qu'il a des lois physiques et chimiques, en usant de procédés divers pour multiplier la production des denrées dont le genre humain a besoin ; ici l'homme influe vraiment sur la nature et la dirige ; 3° les industries manufacturières, qui consistent à façonner ou à transformer, soit avec la main de l'homme, soit avec le concours des forces naturelles disciplinées ou soumises, les objets qu'ont livrés l'industrie extractive et l'industrie agricole : les fabriques de tissus, les établissements métallurgiques, toute la variété des usines et des ateliers divers forment cette classe : 4° l'industrie commerciale, qui réunit les marchandises, les conserve, les répartit et les débite entre les consommateurs ; 5° l'industrie des transports, qui se rattache à la précédente, mais qu'on en distingue souvent à cause de la très grande importance qu'elle a prise récemment et qui consiste à déplacer les hommes et les choses ; 6° les services immatériels, comme ceux des fonctionnaires publics, des professions libérales telles que celles de savant, inventeur, architecte, médecin, avocat, écrivain, musicien, artiste, magistrat, administrateur, etc. ; 7° les services personnels ou auxiliaires, ayant souvent un caractère mixte, tantôt immatériel, tantôt matériel, comme ceux des domestiques attachés à la personne ; on pourrait, à la rigueur, ranger ceux-ci dans la sixième classe, mais il peut y avoir quelque intérêt à les en séparer.

Quelques personnes ont inscrit dans une classe particulière, à cause de leur très grande importance sociale, les travaux de découverte et d'invention¹, qui peuvent émaner soit d'ingé-

¹ Les termes de découverte et d'invention, quoique pris souvent comme synonymes par le vulgaire, correspondent à deux idées très différentes. La découverte consiste dans la révélation d'une chose existante, mais jusque-là inconnue, soit un pays, soit un corps, soit la propriété d'un corps, soit une loi physique ou chimique. L'invention consiste dans un

nieurs et de savants professionnels, soit de simples particuliers, mais si éminents que soient les services rendus par les inventeurs, ces merveilleux producteurs, les plus utiles à l'humanité, ils rentrent dans la sixième classe que nous venons d'indiquer.

L'ordre de ces classes, d'ailleurs, n'est qu'une division logique et qui n'indique, par lui-même, aucune supériorité sociale des premières relativement aux dernières.

Le caractère très nettement productif des industries extractives, agricoles et manufacturières, n'est l'objet d'aucune contestation, du moins de notre temps.

On s'est demandé souvent, au contraire, si les travaux de transport, si les professions commerciales, si les occupations libérales, les fonctions publiques et les services rendus directement à la personne ont un caractère productif, ou si elles ne constituent pas des légions de parasites qui vivent aux dépens des vrais producteurs. Quelques explications sur ce point sont nécessaires.

CARACTÈRES DIFFÉRENTS DE PRODUCTIVITÉ DES DIVERSES CATÉGORIES DE TRAVAUX HUMAINS. L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS. — En principe, le cercle des travaux productifs peut s'étendre à l'infini, se prêter aux formes les plus variées et à la division du travail la plus extrême. Toutes les catégories de travaux que nous avons citées dans le paragraphe précédent, aussi bien les dernières que les premières, ont en elles-mêmes un caractère incontestable de productivité; mais dans les quatre dernières catégories énumérées plus haut il peut se constituer, plus que dans le travail des usines, des champs et des mines, une surabondance de rouages, de doubles et de triples emplois, et des abus.

Oui, certes, l'industrie des transports est productive. Beaucoup de denrées n'ont d'utilité qu'à la condition d'être transportées des pays qui les ont produites en excès pour les besoins procédé nouveau pour tirer parti d'une chose, d'une propriété, d'une loi. On peut constituer la propriété des inventions, comme l'ont fait la plupart des peuples, non celle des découvertes. De là vient que le travail des savants, qui s'appliquent surtout à des découvertes, est moins rémunéré que celui des ingénieurs, qui porte surtout sur les inventions.

locaux dans une autre contrée qui en manque et souffrirait de ne les point avoir. Certains produits même n'ont quasi ni utilité ni valeur au lieu de production et en acquièrent une très grande au loin : ainsi la glace à rafraîchir, dont on peut dire qu'en Norvège ou dans le Canada septentrional elle ne vaut rien, même l'été, et dont, suivant Roscher, il s'expédiait, il y a déjà longtemps, chaque année 55,000 tonnes de Boston, où elle valait la tonne un quart de dollar, pour la Havane où elle se débitait, sans doute il est vrai au détail, à 60 dollars la tonne.

Beaucoup de productions sont strictement localisées par la nature et, si les transports ne les répandaient sur l'ensemble du monde, ne pourraient servir qu'à une partie de l'humanité, le coton, le café, le thé, le vin, le sel, le quinquina, le caoutchouc, la houille même, le fer, les métaux, les bois de construction, une foule d'autres. En ce qui concerne les peuples éloignés des lieux où la nature a placé ces denrées, le transport équivaut à une partie essentielle de leur production.

L'industrie des transports, qui permet à chaque pays de se livrer principalement aux cultures et aux travaux auxquels la nature l'a particulièrement destiné, pour se procurer par voie d'échange les autres produits, est une industrie éminemment productive; elle ajoute singulièrement à la puissance de l'humanité; c'est elle qui établit une sorte de solidarité et d'assurance entre les nations. C'est à elle, en grande partie, qu'est due la rénovation de la face du monde depuis trois quarts de siècle.

Il en est des transports de personnes comme des transports de marchandises. Le navire à vapeur qui apporte en Amérique un millier d'émigrants allemands ou irlandais ou scandinaves fait œuvre productive, en ce sens que ces mille hommes manquaient d'occupation régulière ou bien rémunérée dans leur pays d'origine, n'y pouvaient que végéter dans la gêne ou la misère, tandis qu'ils tireront de superbes moissons et d'abondants salaires des terres vierges du nouveau monde. Même en dehors d'une utilité aussi directe et aussi évidente, les simples trains qui emportent les touristes de leur séjour

habituel dans une autre contrée et un autre paysage doivent être regardés comme productifs au sens économique du mot, puisqu'ils procurent à l'homme une distraction agréable.

ERREURS OPPOSÉES AU SUJET DE L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS. CAREY. LE GRAND MÉRITE DU PERFECTIONNEMENT DE L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS EST D'ACCROITRE LA DIVISION DU TRAVAIL. — Bien des préjugés, cependant, règnent encore en sens divers au sujet de l'industrie des transports. Certains la critiquent comme employant un personnel exubérant à déplacer les objets à outrance et sans utilité suffisante ; d'autres mesurent d'après le développement de l'industrie des transports le développement même de la richesse et de la production ; quelques-uns enfin, se rattachant à cette dernière conception, croient qu'il n'y a aucune déperdition de richesse à multiplier à l'infini et sans aucun calcul les moyens de transports de toutes sortes, fussent-ils même entrepris avec des subventions énormes des pouvoirs publics.

Il est utile de redresser ces trois erreurs. Un économiste, souvent paradoxal mais parfois d'une génialité pénétrante, l'Américain Carey, a donné dans la première. Animé d'une sorte de haine à l'endroit de l'Angleterre, condamnant ce que Fourier, quelque temps auparavant, avait si vivement attaqué sous le nom de « monopole insulaire », il s'élève contre le parasitisme que, suivant lui, produit le développement à outrance de l'industrie des transports, notamment des transports maritimes, et la dépendance où il met à l'égard d'un seul peuple toutes les autres nations du monde. Il oppose le *trade* ou trafic au commerce, le premier n'étant, en quelque sorte, que la dégénérescence morbide du second. Il faut lire les chapitres qu'il consacre aux « changements de place de la matière ». Le trafiquant, dit-il, désire perpétuer la nécessité d'effectuer des changements de place ; Carey parle de la décadence de l'Inde sous le régime qui ne songe qu'à accroître les besoins des services du trafiquant (*trader*) et du transporteur ; il soutient que la généralité des nations ont été privées du pouvoir de diversifier leurs occupations et ont été forcées d'accroître leur dépendance

à l'égard du transporteur et du trafiquant. Il traite des inconvénients de se trouver dans la sujétion d'un marché éloigné; il allègue que le système britannique (système de trafiquants et de transporteurs) tend à réduire les autres sociétés à l'état de barbarie¹.

Il y a, sans doute, plus de sentiment que de raisonnement dans ces invectives. Nous les avons reproduites parce que, sous une forme acérée, elles contiennent tous les reproches adressés de tout temps aux peuples commerçants et navigateurs, les Phéniciens, Carthage, en partie les Grecs dans l'antiquité, les Vénitiens, les Génois, les Hanséates du moyen âge, ultérieurement les Portugais et les Hollandais, aujourd'hui, quasi sans concurrents, les Anglais.

Il peut sembler étrange aux esprits superficiels qu'une marchandise change souvent de place pour revenir parfois avec d'énormes détours à son lieu d'origine; on a peine à ne pas voir dans ces pérégrinations multipliées un gaspillage des efforts humains. Voici, par exemple, du fer de Biscaye qui vient subir une opération manufacturière au Creusot et retourne sous la forme de rails ou de machines en Espagne d'où il est parti comme matière brute. Ou bien, voici une toison de laine qui part de la Plata, franchit l'Océan, vient dans une petite ville, naguère obscure, de l'extrémité de la Gascogne, à Mazamet, pour s'y faire laver, puis, cette simple opération faite, traverse la France de part en part pour se rendre à Fourmies où on la file, quitte ensuite Fourmies pour se faire tisser à Roubaix, par exemple, voyage de nouveau afin d'être confectionnée à Paris ou aux environs, et, après toutes ces arrivées, tous ces stationnements, tous ces départs, toutes ces manipulations en cinq ou six villes éloignées, retourne à Buenos-Ayres sous la forme de vêtements pour

¹ Divers autres de ses titres de paragraphes sont à retenir comme caractéristiques : « *Constant waste of capital in all the countries subject to the British System ; enormous friction and consequent waste of power produced by the growing necessity for ships* ». *Principles of Social Science*, by H. C. Carey, Philadelphia, 1858, tome I^{er}, pages 279 à 439.

vêtir le tondeur de moutons qui l'a expédiée six mois ou un an auparavant. Comment un esprit superficiel ne verrait-il pas un gaspillage de forces dans ces incessants changements de place?

Il n'en est rien, cependant : tous ces déplacements sont utiles ; ils sont productifs, puisque le tondeur de moutons de Buenos-Ayres consent à payer un prix qui rémunère convenablement toutes ces opérations successives y compris les frais de ces changements de place.

Le grand mérite de chaque perfectionnement, comme rapidité, sécurité ou bon marché, de l'industrie des transports, c'est qu'il permet une division du travail poussée de plus en plus loin, et l'utilisation de plus en plus complète des avantages soit naturels, soit acquis, que chaque localité possède pour une opération productive déterminée. Cette petite ville de Mazamet excelle dans le lavage des laines ; telle autre localité, par suite peut-être de la nature de ses eaux, a une incontestable supériorité pour la teinture. Si l'on est parvenu à organiser des transports à bon marché, cela suffit pour que de l'extrémité du monde les toisons viennent se faire laver à Mazamet et que la laine aille se faire teindre dans la seconde localité, quitte à parcourir ensuite une nouvelle moitié du monde pour subir une autre opération manufacturière. Bien combinés, ces énormes déplacements n'auront pas été onéreux.

On s'étonnera quelquefois que du vin d'Espagne vienne se faire soigner ou manipuler à Bordeaux pour retourner de là peut-être en Espagne ou du moins dans un pays de langue espagnole ; mais son passage par Bordeaux ne lui aura pas été inutile, parce qu'il y aura reçu des soins qui l'auront amélioré et transformé et dont il n'eût pu bénéficier au lieu de production.

Ce sont surtout les progrès de la navigation qui, dans ces temps récents, ont contribué à ces énormes déplacements : des matières de peu de valeur, le sel, le pétrole, peuvent maintenant être transportées à l'extrémité du monde. Des objets en cours de fabrication peuvent subir, avant leur achè-

vement définitif, des opérations successives dans bien des contrées diverses : de là, l'essor, réputé au premier abord extraordinaire, du trafic par certaines grandes voies de communication, comme le canal de Suez¹. Si les lois douanières ne s'y opposaient pas, ces déplacements de matières, correspondant à une division de plus en plus minutieuse du travail, seraient encore poussées infiniment plus loin.

LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EST UNE MESURE DÉFECTUEUSE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION. ERREUR DE PROUDHON. ILLUSIONS A CE SUJET. — Ce que nous venons de dire indique, d'autre part, l'erreur de ceux qui mesurent au développement des transports le développement même de la richesse ou de la production et qui croient que celui-ci est strictement proportionnel à celui-là. Proudhon est tombé de la manière la plus flagrante dans cette grave et vulgaire confusion. Pour que le trafic des chemins de fer, en ce qui concerne les marchandises du moins, pût doubler ou tripler, selon lui, il faudrait que la production elle-même doublât ou triplât, ce qui ne se peut faire en un laps de temps restreint. Reproduisant ce raisonnement, beaucoup de statisticiens frivoles concluent de ce que le trafic des voies ferrées a effectivement doublé ou triplé, dans un pays déterminé, pour une époque donnée, que la production générale a suivi une progression correspondante. Rien n'est plus faux, et il est indispensable de dissiper cette illusion qui peut avoir de graves conséquences pratiques.

EFFET RÉEL DES VOIES DE TRANSPORT. — Le développement du trafic des voies ferrées et de l'usage de tout moyen de transport perfectionné est beaucoup plus que proportionnel à l'aug-

¹ On peut voir, dans l'*Économiste français*, du 5 mars 1892, un article intitulé : *La Baisse du Fret et la Concurrence maritime entre l'Europe et l'Extrême-Orient*. C'est une analyse du rapport présenté, par son président, à l'assemblée générale des actionnaires de la grande *Compagnie Péninsulaire et Orientale*. Il y est exposé comment les progrès, dans la fabrication des machines à vapeur, permettent aux nouveaux navires « les rôdeurs », les « vagabonds de l'Océan », de se transporter partout, même sur lest, au moindre signal, et d'accepter des frets infiniment réduits : 9 fr. 35 la tonne de charbon, de Cardiff à Bombay.

mentation de la production; il est proportionnel à l'accroissement des échanges, ce qui est tout différent. Dans une contrée où les transports sont à très bon marché et le deviennent de plus en plus, les productions se spécialisent davantage en quelque sorte sur chaque point du territoire, et les échanges s'étendent non pas en proportion de l'accroissement de l'ensemble de la production, mais en proportion de l'accroissement de la spécialisation des productions. Tel district qui faisait à la fois, pour sa consommation propre, du blé, de la viande, des légumes, du vin, et vendait seulement son excédent de vin, ne fera pour ainsi dire plus que du vin, vendra de beaucoup la plus grande partie de ce qu'il en a produit et achètera au dehors le blé, les légumes, la viande, qu'il produisait auparavant par son usage. De même, telle autre contrée ne fera plus que des légumes et des fruits, telle autre que du fourrage, etc. La production en sera facilitée par une adaptation meilleure des sols et des facultés humaines, acquises ou innées, à chaque produit; mais il se peut que la production augmente seulement d'un quart ou d'un tiers ou même d'un dixième, alors que les transports doubleront.

En dehors même de ce surcroît de division du travail et de spécialisation qui est l'un des principaux effets de la diminution des frais de transport, il est beaucoup de cas où celle-ci, sans que la production en elle-même varie, modifie complètement les formes sous lesquelles les produits sont portés sur les marchés éloignés. Quand les moyens de communication sont rares ou chers, on n'utilise le bois dans les montagnes pour le vendre au loin qu'après l'avoir transformé en charbon, ce qui en rend le transport plus aisé et en diminue le poids; de même, on ne vendra pas du vin au loin, mais on transformera ce produit en eau-de-vie, de sorte qu'il soit plus facile à déplacer et que, sous un poids cinq plus faible environ, il représente une valeur nette supérieure. On fera moudre sur place le blé, afin de n'avoir à transporter que la farine, qui ainsi pèsera moins, ou bien, au lieu de transporter les écorces à tan, les écorces de liège, ou les pierres à meule, etc., on leur fera

subir sur place une première façon qui diminuera le poids à déplacer. Le bon marché du prix des transports met fin à tous ces procédés primitifs : on est moins porté à bouillir le vin sur place, à convertir le bois en charbon, le blé en farine, le liège en bouchons, les pierres en meules, sur les lieux mêmes de production, où ces opérations sont toujours faites d'une façon imparfaite ou malhabile ; on envoie au loin tous ces produits bruts qui sont alors soit consommés en nature sur les marchés lointains, soit travaillés dans de grandes usines par des procédés plus perfectionnés.

Il en va de même pour l'industrie. Quand les moyens de transport sont rares ou à prix élevé, il faut travailler le fer là où se rencontre le minerai, fabriquer les draps au bas des plateaux ou des montagnes qui possèdent d'énormes troupeaux de moutons ; il convient de réunir dans une usine toutes les opérations qui concernent un même produit, afin d'éviter des déplacements très onéreux. La facilité et le bon marché des transports modifie toutes ces pratiques : le fer peut aller très loin de la mine chercher de grandes forges où il sera élaboré avec beaucoup plus d'art et de science : la laine, comme dans l'odyssée que nous avons décrite plus haut, peut se rendre en sept ou huit places différentes, très distantes les unes des autres, pour être lavée, cardée, filée, tissée, foulée, teinte, apprêtée, confectionnée : les transports sont si peu coûteux que toute supériorité un peu marquée dont jouit une localité pour une de ces opérations compense au delà les frais du déplacement. Dans ce cas il peut y avoir sept à huit transports d'un même objet sans que la production se soit accrue, dans une proportion quelconque, en quantité ; elle s'est seulement améliorée sous le rapport de la qualité ou du prix de revient.

Ainsi, en tout pays où les moyens de transport sont en voie de perfectionnement, l'accroissement de la production est en général très au-dessous de l'accroissement des échanges et de l'accroissement des transports eux-mêmes ; parfois le premier n'est au second et au troisième que dans la proportion de

1 à 3 ou à 4, parfois même de 1 à 8 ou 10. L'homme qui croit qu'il y a identité entre le développement de la production et celui des transports ou des échanges est un visionnaire : cependant, nulle erreur n'est plus répandue parmi les statisticiens et les simples gens pratiques.

C'en est une du même genre que tous les calculs qui sont faits sur l'économie de temps que les chemins de fer ont procurée à l'humanité au point de vue des voyages. Certains économistes du milieu de ce siècle, qui se complaisaient dans les « curiosités de statistique », sans y apporter aucun discernement, ont répandu à ce sujet, comme dans beaucoup d'autres questions, celle des machines par exemple, dont je parlerai plus loin, les préjugés les plus enfantins et les plus ridicules. Il ne faut pas, oublier, en effet, que si les chemins de fer ont épargné considérablement du temps aux hommes pour leurs affaires ou aussi pour leurs distractions légitimes, comme les voyages d'instruction, de santé et même d'agrément, ils ont imposé, d'autre part, une foule de corvées nouvelles, de déplacements de convenance sans objet suffisamment justifié. En cette matière, comme en toute autre, l'avantage net et réel reste fort au-dessous de l'avantage brut et apparent. Mais tout en se défiant des calculs ineptes de ceux qui veulent, par une sottise arithmétique, nombrer les heures perdues que les chemins de fer ont épargnées à l'humanité, il reste certain que l'industrie des transports est admirablement productive, dans le sens le plus vrai du mot, quels que soient tous les déchets qu'elle comporte, comme toutes les industries humaines et tous les efforts humains.

ABUS DANS L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS. — Les abus ne manquent pas et ne manqueront jamais, quoi qu'on fasse, dans l'industrie des transports comme en toutes autres. Un de ces genres d'abus c'est de multiplier inutilement les lignes ferrées concurrentes entre elles¹, d'outiller à grands frais et pré-

¹ Nous ne partageons pas, cependant, complètement l'idée de Stuart Mill, qu'une seule grande Compagnie de chemins de fer vaut généralement mieux que deux grandes Compagnies desservant la même région. (Voir

maturément une foule de ports voisins qui ne peuvent que se nuire naturellement, d'établir avec d'énormes dépenses des chemins de fer coûteux dans des pays qui ne peuvent entretenir aucun trafic régulier. Quand c'est avec les fonds obtenus volontairement du public qu'on se livre à ces abus, le mal n'est pas grand et il se limite bientôt. Bien autrement redoutables sont ces excès, là où l'État fait les frais de toutes ces entreprises et y subvient par des emprunts ou avec des garanties qui engagent une partie du revenu national. Presque tous les États qui, au moment où nous écrivons ces lignes, sont en train ou sur le point de renier leurs engagements et de tomber dans un noir discrédit : le Brésil, la République Argentine, le Portugal, la Grèce, etc., ont gravement péché à ce point de vue. Comme nous le disions dans notre livre *L'État moderne et ses Fonctions* : « Les travaux publics ont successivement été, pour les peuples, un objet d'indifférence, puis d'intérêt, ensuite d'engouement, enfin de passion »¹.

LA PRODUCTIVITÉ DU COMMERCE. — Ce que nous avons dit des transports peut se dire aussi du commerce. En lui-même et bien conduit, le commerce est incontestablement productif. Les commerçants peuvent être considérés comme les organisateurs indirects de la production dans le monde entier. Ils font un incessant et compliqué travail de combinaison, exigeant toujours des revisions et des retouches, quant aux capacités, aux ressources et aux besoins des différentes contrées ; un travail de répartition aussi des produits entre elles, de façon que l'équilibre se réalise aussi promptement que possible dans chaque lieu, avec la moindre somme de frais et de déchets, entre l'offre et la demande des différentes marchan-

Stuart Mill, édition de Langhlin, page 111). Sans croire à la possibilité de la concurrence, dans toute l'étendue du mot, en matière de chemins de fer, nous pensons, cependant, qu'il arrive, en général, que deux Compagnies distinctes offrent au public des arrangements un peu plus progressifs qu'une seule Compagnie. Nous renvoyons, sur ce point, au chapitre où nous parlons de la concurrence.

¹ *L'État moderne et ses Fonctions*, par Paul Leroy-Beaulieu (4^e édition, 1910), page 164.

dises; c'est une œuvre immense, prodigieuse, délicate, indispensable.

Le commerce, c'est en quelque sorte l'âme de la production, la *mens agitat molem* : il s'arrête et tout s'arrête; il est actif et son activité se communique à tout; c'est lui qui doit pressentir, prévoir, anticiper, spéculer, suivant le mot que condamne le vulgaire frivole; il est susceptible d'entraînements, d'erreurs; mais rien ne pourrait remplacer sa divination habituelle et son agilité. Nous renvoyons aux chapitres où nous parlons des prix et des crises commerciales, pour l'explication plus ample de son rôle et de ses fautes.

Quant à sa productivité, elle est incontestable; sans lui, la production serait livrée à l'incohérence, comme ces animaux auxquels on a enlevé l'organe régulateur, le cervelet. Les déperditions, les déchets, seraient incommensurables.

Les commerçants sont, d'ailleurs, en fait, sinon nominale-ment, les directeurs des transports et des commandes dans le monde entier.

Les commerçants au détail sont en principe productifs comme ces grands organisateurs dont nous venons de parler. Ils conservent d'abord les denrées, les emmagasinent, les soignent, mieux que ne le feraient beaucoup de producteurs; or, la conservation équivaut dans une certaine mesure à la production. Ils proportionnent ensuite les différentes qualités et les diverses quantités de marchandises aux besoins de chacun; ils vendent par parcelles infimes. Ils donnent en général aux articles une certaine main-d'œuvre : l'épicier casse le sucre, grille parfois le café; le boucher découpe la viande. Il est peu de commerces de détail où ne se mêle quelque industrie et quelque manipulation. Ils épargnent au client des déplacements, de la peine, des recherches, des approvisionnements; ils vont souvent au-devant de ses désirs et accommodent les diverses marchandises à ses goûts qu'eux seuls connaissent bien et que beaucoup de producteurs ignorent. Pour le vin, par exemple, comme pour le thé, le café et bien d'autres denrées, ils font les mélanges, les coupages, qui donnent au consom-

mateur le produit auquel il est habitué et qu'il aime. C'est chose curieuse, combien il est difficile à un producteur de vin, c'est-à-dire à un propriétaire de vignobles, si connu et si estimé qu'il soit, de se faire et de conserver ce que l'on appelle une clientèle bourgeoise ; c'est que les consommateurs aiment à boire toujours le même vin, une sorte de vin moyen, qui reste à peu près identique, quelles que soient les années, et qui coûte toujours le même prix : or, ce vin moyen, un propriétaire de vignobles ne le peut fournir ; son produit se ressent trop, et comme prix et comme couleur et comme degré et comme goût, des influences variables des années. Le détaillant aussi épargne à l'acheteur certains soins auxquels parfois il n'est pas apte, comme celui de coller le vin pour le clarifier et de le mettre en bouteilles ; il lui évite encore d'avoir une cave, ce qui, dans les grandes villes, n'est pas toujours aisé. Il se conforme enfin aux habitudes du public en général et même à celles de chaque acheteur en particulier, pour les modes et les époques de paiement. Ainsi, la productivité du commerce du vin est incontestable ; il en est de même des autres.

ABUS QUI PEUVENT SE GLISSER DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL. EXEMPLE DE LA BOULANGERIE : COMMENT LA LIBERTÉ PEUT Y REMÉDIER. — Mais, ici encore, il faut faire une remarque importante. Le commerce n'est productif que dans certaines conditions et dans une certaine mesure. On peut développer à l'excès le nombre des commerçants, de sorte que les rouages, devenus excessifs, peuvent gaspiller le temps et les efforts humains. Il n'est pas nécessaire, dans une ville, de trouver tous les cent mètres un boulanger, un boucher, un débitant, avec une spacieuse boutique très ornée. Il peut arriver que la concurrence excessive des petits commerçants, avec les frais généraux dont ils se grèvent, l'étroitesse de la clientèle de chacun, fasse renchérir les objets, au lieu d'en diminuer le prix ; c'est ce qui se manifeste pour le pain et la viande à Paris. De même encore, ce nombre excessif de petits commerçants et d'intermédiaires peut développer les falsifications.

C'est une considération qu'il ne faut pas oublier dans les querelles et les plaintes des boutiquiers contre les grands magasins ou les sociétés coopératives. Ces deux dernières organisations sont les combinaisons auxquelles la société, dans sa plasticité inépuisable, recourt spontanément pour parer à la multiplication indéfinie des détaillants et aux inconvénients de leur pullulement ; elles interviennent légitimement pour empêcher le commerce de détail de devenir parasitaire. Aussi, bien maladroit est le législateur qui, par une recherche de popularité, recourt à la réglementation ou à des impôts excessifs pour arrêter le naturel essor des sociétés coopératives ou des grands magasins.

Un exemple frappant de ce pullulement abusif des petits commerçants à Paris est fourni par l'industrie et le commerce de la boulangerie. On sait que ce commerce n'est devenu complètement libre dans notre capitale qu'à partir de 1863, par la suppression de la taxe officielle qui était auparavant en vigueur. Or, d'après les recherches d'un spécialiste ¹, M. Armengaud aîné, ingénieur, devenu plus tard conseiller municipal parisien, un décret de 1854 fixait à 601 le nombre des boulangers à Paris, soit, la population étant alors de 1,053,000 âmes, 1 boulanger pour 1,752 habitants. Le décret déterminait que, au fur et à mesure que la population augmenterait, le nombre des boulangeries pourrait être accru, de manière qu'il y en eût toujours une pour 1,800 habitants environ.

Après l'annexion de la banlieue, en 1861, la population étant de 1,667,000 âmes, le nombre des boulangers fut fixé à 907, soit une boulangerie pour 1,838 habitants. Depuis 1863 et surtout depuis 1870 le nombre des boulangeries s'est singulièrement accru à Paris. En 1874 on en comptait 1,400 ; en 1878, 1,523 ; en 1880, 1,586 au lieu de 907 en 1862. En juillet 1880,

¹ *Meunerie et Boulangerie*, par Armengaud aîné, en vente à la Librairie Technologique, Paris, 1883. Voir aussi deux articles que nous avons consacrés à cette question dans l'*Économiste Français*, sous ce titre : *Une Contradiction économique : la Baisse du Prix du Blé et la Hausse du Prix du Pain*

la population parisienne étant d'environ 2,200,000 âmes, il y avait une boulangerie pour 1,300 ou 1,320 habitants en moyenne de 1878 à 1880, au lieu d'une par 1,800 âmes, qui était la proportion habituelle sous le régime de la réglementation. Comme la consommation du pain par tête n'a guère augmenté, la quantité moyenne de farine employée par chaque atelier n'est plus que de 430 à 450 kilogrammes par jour au lieu de 600 à 640 autrefois; c'est-à-dire qu'il faut qu'un boulanger et sa famille trouvent à gagner leur vie avec une production de pain qui n'est guère en moyenne pour chacun d'eux que des deux tiers de ce qu'elle était il y a vingt ans.

Il peut y avoir là du parasitisme; c'est une des causes, mais non la seule, ni peut-être la principale, qui fait que la baisse du prix du pain n'a suivi exactement ni la baisse du prix du blé ni celle du prix de la farine. Il faut tenir compte, en effet, de la hausse des salaires, et, dans une certaine mesure, de celle des loyers et des impôts. (Voir plus loin, à ce sujet, la partie de cet ouvrage sur l'écart entre les prix de gros et ceux de détail.)

Cette tendance au pullulement, c'est-à-dire au parasitisme dans le commerce de détail, est incontestable. Nous en avons indiqué souvent les causes¹. Il n'en résulte pas que la loi doive intervenir. Ces abus de la liberté sont de bien moindres maux que l'engourdissement général que produit un système de contrainte. La plasticité sociale que nous avons si souvent mise en évidence² enfante des combinaisons nouvelles, comme les grands magasins, les sociétés coopératives, les syndicats, pour empêcher ce mal de nuire trop à l'ensemble de l'organisme. Aussi, dans ces derniers temps, les sociétés coopératives se sont-elles développées surtout pour la boulangerie.

¹ Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions* (4^e édition), chapitre XI : *De la Classe des Industriels et des Commerçants, comment elle est affectée par le Mouvement de la Civilisation moderne*.

² Sur le caractère de cette plasticité sociale et sa merveilleuse et bienfaisante fécondité, consulter notre *État moderne et ses Fonctions*, notamment le chapitre V du livre I^{er}.

C'est surtout le penchant des peuples mous, de s'encombrer de commerçants au détail : ainsi les musulmans. Les peuples actifs et à l'esprit éveillé ne laissent pas se développer cette disposition morbide. Un grand nombre de ces détaillants finissent par être des frelons. On voit à Tunis et dans toutes les autres villes arabes de grands gaillards bien découplés, non comme chez nous de vieilles femmes, des enfants ou des infirmes, qui passent toute leur journée à offrir en vente, avec force éclats de voix, une ou deux douzaines de gâteaux ou de confiseries. C'est une déperdition de forces humaines ¹.

Ces aberrations n'empêchent pas que les intermédiaires n'aient, dans la généralité des cas, une grande utilité, qu'ils représentent un des rouages utiles de la division du travail, que par leur compétence, leur connaissance complète de la branche d'affaires dont ils s'occupent, ils n'évitent bien des peines, des pertes de temps, des frais, et qu'aucun homme sérieux et habile ne pourra songer à se passer d'eux ². La productivité des commerçants est incontestable.

LES TRAVAUX DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DES FONCTIONNAIRES PUBLICS. — La même question de productivité se pose pour les professions libérales, les fonctionnaires publics, et pour les services personnels, comme ceux des domestiques. Doit-on dire que les travaux de ces catégories de personnes sont, au

¹ Bien souvent, dans l'*Économiste Français*, j'ai attiré l'attention sur l'encombrement excessif du commerce de détail en France : outre les deux articles précités, on peut aussi se reporter à ceux intitulés : *Les Associations ouvrières de Consommation* (numéro du 20 juin 1885), et, plus encore : *De la Nécessité de modifier l'Organisation du Commerce intérieur* (15 mai 1886), et beaucoup d'autres avant et depuis.

² Comme agriculteur et viticulteur en Tunisie, j'ai éprouvé, pendant une série d'années, toutes les difficultés qui résultent de l'absence d'intermédiaires. Comme la Tunisie produisait trop de vin pour sa consommation propre, mais pas assez pour attirer des courtiers en vin, nous devions, pendant plusieurs années, faire venir nous-mêmes notre vin à Bercy, à Marseille ou à Bordeaux, c'est-à-dire louer des fûts vides, affréter des navires, passer des contrats d'assurances, nous débattre avec les transporteurs, etc. J'estime que nos frais dépassaient de 1 fr. 50 à 2 fr. par hectolitre ceux qu'eût supportés un commerçant expérimenté, outre des peines infinies, des tracasseries nombreux et parfois des procès.

point de vue de l'ensemble de la société, productifs, ou qu'ils sont stériles ?

En principe, il ne saurait y avoir d'hésitation : ces classes de travailleurs concourent très utilement à la production, du moins quand elles ne sont pas en nombre excessif.

La profession est utile, mais il peut y avoir trop de professionnels.

Supprimez les 40,000 gendarmes ou agents de police de France, les six ou sept mille juges : chacun sera tenu de s'armer, de faire la police autour de son champ, de poursuivre, d'arrêter, de châtier soi-même les malfaiteurs. Ou bien les citoyens seront amenés à se concerter, à se former en syndicats pour entretenir eux-mêmes des gendarmes privés, comme au moyen âge en Espagne, lors de la célèbre confrérie policière dénommée la Sainte-Hermandad ; les simples particuliers devront aussi juger eux-mêmes et exécuter les jugements, comme le font dans les territoires encore à demi peuplés de l'Amérique du Nord les rudes pionniers qui, de temps en temps, se livrent à des exécutions sommaires, sous le nom d'application de la loi de Lynch.

Avec cette absence de police et de justice, les agriculteurs, les commerçants, les fabricants perdraient un temps infini, outre les frais en armements, en démarches, en allées et venues, en battues. La production serait singulièrement troublée, toujours précaire, fréquemment interrompue, constamment menacée. Le préjudice qu'en éprouveraient les producteurs et, par conséquent, les consommateurs, dépasserait de beaucoup les traitements qu'ils servent aux gendarmes, aux agents de police et aux magistrats.

D'une façon analogue, on doit reconnaître un caractère de productivité sociale, en principe du moins et sous la réserve d'abus dans la pratique, aux administrateurs, aux employés de bureau, aux médecins, aux avocats, aux professeurs, aux musiciens, aux poètes eux-mêmes.

Ils concourent, ou, en théorie, doivent concourir à aplanir les difficultés entre les hommes, à diriger ou entretenir l'ou-

tillage collectif et gratuit¹, à guérir les maux de l'humanité, à l'instruire, à lui procurer des distractions utiles. Ce sont là des satisfactions correspondant à des besoins. A un autre point de vue, concorde, santé, bonne humeur sont d'excellentes conditions de production. Les professeurs ou les savants qui transmettent les connaissances acquises, les répandent, les épurent ou les accroissent, ont un rôle économique aussi indispensable à une civilisation développée que les travailleurs manuels.

Il peut, toutefois, y avoir de l'excédent et du superflu dans le personnel de toutes ces professions. Il est même inévitable qu'il y en ait. Pour qu'il se rencontre un musicien ou un littérateur de mérite, un savant de talent, il est presque nécessaire que beaucoup de gens, se croyant de l'avenir, se soient exercés inutilement ou follement à la carrière de savant, de littérateur et de musicien. Ces déchets ne se peuvent épargner, l'usage seul et l'expérience prouvant, d'une façon indiscutable, en dehors du moins des hommes de génie, les sujets qui sont vraiment aptes à ces tâches d'élite.

Quand cet encombrement n'est que le résultat de la concurrence libre, le mal se limite de lui-même. Mais souvent l'État l'entretient et le développe, par des encouragements maladroits et son intervention incompétente. La Chine, avec ses masses de lettrés recevant une instruction purement formelle qui seule donne accès aux fonctions publiques, la France avec tous ses concours scolaires, ses diplômes officiels variés, le nombre devenant exubérant de ses licenciés, sont des exemples d'un accroissement du déchet des professions libérales les plus utiles par un zèle malencontreux de l'État².

¹ On peut, sur le caractère productif des diverses fonctions publiques, consulter notre *État moderne et ses Fonctions*, notamment le chapitre IV du troisième livre : *Fonction de Conservation générale*, ainsi que tout le livre IV, consacré aux *Travaux publics, l'État central et les Municipalités*. Sur l'outillage collectif et gratuit, voir encore notre *Traité de la Science des Finances* (6^e édition), tome I^{er}, les chapitres 3, 4, 5 et 6 du livre I^{er}.

² Au moment où nous écrivons ces lignes, un curieux échantillon de cette manie de création d'emplois superflus nous tombe sous les yeux.

L'ÉTAT EST UN PRODUCTEUR À LA FOIS DIRECT ET INDIRECT. — Au lieu d'examiner le caractère producteur des fonctionnaires publics, considérés en quelque sorte individuellement, beaucoup des économistes contemporains, notamment en Allemagne, ont examiné l'organisme entier qui comprend la totalité hiérarchiquement organisée des pouvoirs publics et des administrations publiques, à savoir l'État, et ils ont classé l'État parmi les producteurs, quelques-uns même au premier rang des producteurs. Cette conception, n'a en soi, rien d'erroné; il est certain que l'État, sous ses divers aspects de pouvoir central et de pouvoir local, produit directement ou aide indirectement à la production. Il produit directement quand il fait des routes, par exemple, ou des ports, qu'il reboisè les montagnes et rectifie les rivières; il produit indirectement quand il rend la justice, c'est-à-dire qu'il prête alors un concours auxiliaire à la production, en assurant au producteur plus de liberté dans le travail et la pleine propriété de ses produits. Il en est de même du département et de la commune. Cela ne veut, certes, pas dire que l'État doive se livrer à toutes les œuvres auxquelles on le convie, ni qu'il s'acquitte toujours convenablement, sans grande déperdition de forces, des tâches qu'il entreprend. L'État est assujéti, à ce point de vue, aux mêmes règles de conduite que les citoyens, à savoir notamment de poursuivre la parfaite adaptation des moyens au but proposé. Il est difficile, parfois, à l'État d'échapper à des fautes nombreuses,

Un membre socialiste et révolutionnaire, très connu, du Conseil municipal de Paris, M. Vaillant, vient de demander à ce corps un crédit pour la création « de l'enseignement de l'histoire du jeu en France et à l'étranger ». Il ne s'agit pas des jeux de hasard, comme la rédaction de ce singulier vœu le laisserait supposer, mais des jeux destinés à développer les qualités athlétiques des jeunes générations. Qu'on y prenne garde, nos démocraties autoritaires tendent à retomber graduellement dans tous les abus de l'ancien régime; quand elles auront cent ans de date, elles présenteront autant de parasitisme que celui-ci: elles multiplient les fêtes chômées et elles créent un nombre inouï de fonctions inutiles qui, pour ne pas porter des noms aussi grotesques que ceux de « conseillers juges de rôts », etc., constituent un aussi grand gaspillage de l'activité humaine et des deniers publics.

parce que la concurrence n'agit guère en ce qui le concerne, et que le contrôle impartial et efficace relativement à ses actes est très malaisé à organiser. Nous consacrerons une partie spéciale de cet ouvrage à la mission de l'État et aux ressources dont il dispose. Il reste constant, en principe, que l'État, quand il ne sort pas de son rôle, est un producteur, qu'il est même, pour certaines tâches, très malaisé, parfois impossible de remplacer¹.

LES PROFESSIONS AUXILIAIRES : LES DOMESTIQUES. — Les professions auxiliaires, comme celle des domestiques adonnés au service de la personne, rentrent dans le même cas que les précédentes au point de vue de la productivité. Dans la mesure raisonnable, les domestiques sont incontestablement producteurs. La cuisinière et la femme de chambre qui épargnent à un commerçant, à un médecin, à un savant, à un artiste, le temps qu'ils devraient consacrer à divers soins de ménage, le valet de chambre même qui, par son activité, rend la demeure confortable et élégante, sont des travailleurs productifs, au même titre que le garçon épicier ou boucher, que la couturière ou la blanchisseuse, et que l'ouvrier tapissier ou le frotteur à la journée. Ils satisfont d'abord à un besoin humain incontestable ; en outre, ils sont un des rouages de la division du travail dans une société aisée et prospère. Nous renvoyons au chapitre qui traite du luxe, pour se rendre compte de l'influence que peuvent avoir, sur l'allure de la production sociale, l'embellissement et la largeur de vie des classes moyennes ou élevées.

Nous avons parlé ailleurs² du présent, du passé et de l'avenir de la profession de domestique, au point de vue de ceux qui l'ont embrassée. Le nombre des domestiques-femmes tend en général à augmenter et celui des domestiques-hommes à

¹ Voir, à ce sujet, notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*, 3^e édition, 1900. On peut consulter aussi notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome I^{er}, pages 18 à 133.

² Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*, 4^e édition, pages 288-289, et 521-522; voir aussi notre ouvrage sur *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle*.

plutôt une tendance à se restreindre, ou du moins à ne pas conserver une proportion aussi forte avec le revenu de ceux qui les emploient. En principe, les domestiques sont des travailleurs productifs; dans la pratique il y a, toutefois, surtout pour les domestiques-hommes beaucoup d'abus et de gaspillage ou d'inutilisation de forces, quoique ces excès soient moindres que dans le passé et que dans les pays orientaux¹.

Le progrès des installations mécaniques et celui aussi des mœurs tendront à réduire graduellement ce nombre exubérant de gens, surtout d'hommes, attachés d'une façon permanente au service d'autres personnes. Les gens sages, si riches soient-ils, en arrivent déjà à considérer comme un embarras un trop grand nombre de serviteurs.

DE LA PROPORTION ET DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DIVERSES PROFESSIONS HUMAINES. — Pour tous les métiers dont nous venons de parler, commerçants, transporteurs, fonctionnaires publics, hommes adonnés aux professions libérales, domestiques et gens rendant des services personnels, il ne faut pas perdre de vue cette observation capitale : en principe, ils sont productifs, parce qu'il y a une explication économique de leur rôle et une raison d'intérêt social à leur tâche. Mais il se pose, quand il s'agit d'eux, une question de proportion de leur nombre à la fonction sociale dont ils sont chargés et à l'ensemble de la population. C'est ce qui distingue ces professions de la profession manufacturière et plus encore de la profession agricole.

Tout nouvel ouvrier ajouté au travail des champs produira une utilité quelconque; tout nouveau coup de pioche et de charrue, toute nouvelle main-d'œuvre pour le sarclage d'une pièce de céréales ou d'une vigne augmentera, dans une proportion variable sans doute, mais dans une certaine proportion,

¹ Adam Smith a parfaitement démontré comment, chez les peuples primitifs et non-commerçants, la plus grande part des revenus des gens riches est employée à entretenir un nombre désordonné de subalternes ou de serviteurs à demi oisifs (voir, notamment, le chapitre IV du livre III de la *Richesses des Nations*), pag. 168 et suivantes du tome II de l'édition Joseph Garnier.

la productivité du champ et l'abondance des objets utiles à l'homme.

On n'en peut dire autant de toute nouvelle place de sous-préfet, ou d'employé de bureau, ou d'une façon générale de tout fonctionnaire public, de tout avocat, de tout médecin, de tout domestique, pas même de tout commerçant, qui vient apporter une unité nouvelle au groupe, souvent très nombreux, parfois exubérant, des gens de sa catégorie.

La distinction entre les fonctions du travailleur de l'agriculture et du travailleur de l'industrie, d'une part, et les fonctions soit directrices, soit auxiliaires, des autres professions que nous avons énumérées, c'est que la tâche du premier est indéfinie : l'humanité ne produira jamais trop soit de denrées comestibles, soit d'objets manufacturés pour les besoins si divers de l'homme. Au contraire, la tâche de personnes telles que les commerçants, les fonctionnaires et les gens des professions libérales, qui ne font que répartir les produits ou en surveiller, diriger et seconder indirectement la production, est une tâche plus limitée, plus circonscrite et pour laquelle il peut y avoir beaucoup trop de rouages.

Le nombre des directeurs, des surveillants, des auxiliaires, en un mot des producteurs indirects, doit avoir un certain rapport et garder une proportion modeste avec le nombre des travailleurs de l'agriculture et des usines.

La première école des économistes français, celle des physiocrates au dernier siècle, ne voulait reconnaître de travail vraiment productif que celui de la terre, qui fournit les matériaux que les autres professions mettent en œuvre. Il y avait là de l'exagération ; cependant, sous une forme trop absolue, il se cachait dans cette doctrine un grain de vérité.

Il faut, en effet, toujours se rappeler que les travaux de la terre, c'est-à-dire de l'exploitation du sol et du sous-sol, étant les premiers dans toute la série de la production et fournissant la matière première de tous les autres, déterminent en quelque sorte l'ampleur que pourront prendre tous les travaux qui viendront après ; de même que, dans une usine,

les travaux des fileurs déterminent et limitent l'extension des travaux des tisseurs, des teinturiers, foulonniers, apprêteurs.

Ainsi, tous les progrès des industries diverses qui sont superposés à la production agricole pourraient accroître les agréments et les distractions de l'humanité, mais ils ne sauraient changer notablement la condition de celle-ci que dans le cas où l'agriculture elle-même multiplierait ses produits.

Il y a donc un certain fondement dans l'opinion ancienne qui accordait à l'agriculture une sorte de primauté sur les autres arts. Les vieilles sociétés pourront s'en apercevoir, dans un siècle ou deux, le jour où, le monde étant beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, les contrées neuves de l'Amérique, de l'Océanie et de l'Afrique, ne pourront plus fournir aux contrées vieilles d'aussi forts approvisionnements de denrées alimentaires et de matières premières¹.

LA TENDANCE DES PEUPLES MOUS : COMPARAISON DU NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET DES COMMERCANTS EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

— Nous avons dit que la tendance des peuples mous est de s'encombrer de commerçants au détail, c'est aussi de multiplier les fonctionnaires, les gens adonnés aux professions libérales ou aux services personnels. Le principe de la moindre action ou de l'économie des forces devrait être en ces emplois exactement observé : il ne l'est jamais complètement, et il l'est en outre, d'une façon très inégale, suivant les temps, les pays, les races. Sans doute, il peut y avoir des abus et du gaspillage de forces dans les autres métiers, dans la très petite agriculture, par exemple, surtout dans les très petites fermes, comme celles de l'Irlande ou de la *Terra di Lavoro* en Italie ; mais les progrès de la richesse et l'organisation moderne, là où celle-ci n'est pas entravée, comme en Irlande, par une opposition politique, tendent à réduire cet excès de rouages et à ramener graduellement la culture, comme l'industrie, à l'application judicieuse du principe de la moindre action.

¹ Nous écrivons ces lignes sous la réserve de très grands progrès dans la technique agricole, lesquels sont très probables avec le temps (voir plus loin le chapitre consacré à la *Rente de la Terre*).

Le danger du gaspillage et de l'inutilisation des forces est beaucoup plus grand pour les professions libérales et les fonctions publiques. Plus un peuple est porté au dilettantisme et au raffinement de l'esprit, plus il a tendance à tomber dans ce vice. L'économiste allemand Roscher avait déjà fait remarquer que les fonctions publiques et les professions libérales occupaient une plus forte partie de la population en France qu'en Allemagne. Pour une période plus récente, nous sommes arrivés à une démonstration très frappante de cette vérité.

Dans une étude qu'a publiée *l'Économiste Français*¹, sur la *Répartition de la population par professions en Allemagne et en France*, nous constatons, avec le *Statistisches Jahrbuch* pour l'année 1884 et le document intitulé *Résultat statistique du dénombrement de 1881* en France, qu'il y avait en Allemagne 579,000 fonctionnaires et membres des professions libérales, chez nous 689,000, soit près de 20 pour 100 de plus, quoique la population allemande fût alors de 45 millions d'âmes et que la population française atteignit seulement 37,622,000 âmes. Avec les membres des familles, cette catégorie représentait en France 1,680,700 âmes et en Allemagne 1,585,000 seulement. Le commerce de détail chez nous comprenait, avec les femmes et les enfants, 1,895,000 habitants; en Allemagne, malgré la supériorité de population et quoique les familles y soient plus nombreuses, seulement 1,806,000. Les hôteliers, cafetiers, logeurs et cabaretiers avec leurs familles, atteignaient en France le chiffre de 1,164,590 individus et en Allemagne seulement 756,647.

Sans soutenir que tous ces chiffres soient strictement comparables, il est incontestable que l'appareil productif est plus surchargé en France qu'en Allemagne, de gens qui remplissent simplement des fonctions directrices ou auxiliaires. La déperdition et l'inutilisation des forces sont plus grandes chez nous que chez nos voisins.

Une conséquence pratique de ces réflexions, c'est que les

¹ Voir le numéro de ce journal, du 5 juillet 1884.

peuples qui, par un mauvais système d'éducation, par l'appât de bourses trop nombreuses ou d'encouragements artificiels, attirent vers les professions soit commerciales, soit libérales, ou vers les fonctions publiques, un nombre croissant d'habitants des campagnes ou d'ouvriers de métiers, agissent contre leurs intérêts permanents. Ils ressemblent à une armée où l'on développerait avec exagération l'état-major et les corps auxiliaires aux dépens de la masse des combattants. Ils détruisent ainsi à leur grand détriment l'équilibre qui doit exister entre les différentes occupations humaines, et en multipliant abusivement, aux dépens de l'effectif des travailleurs directement productifs, le nombre des travailleurs indirectement productifs qui n'offrent, d'ailleurs, cette productivité indirecte qu'à la condition d'être en quantité limitée, ils portent une vive atteinte à la force durable de la nation¹.

¹ Sur les défauts de l'instruction et de l'éducation chez les peuples modernes, notamment en France, nous renvoyons à notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions* (3^e édition, 1891), livre V, chapitre III, pages 259 à 287.

CHAPITRE IV

LE CAPITAL. — LA NATURE ET LA GENÈSE DU CAPITAL

Le capital. Aspects divers du capital. Les capitaux de jouissance et les capitaux d'industrie.

Les capitaux au point de vue privé et les capitaux au point de vue général, national ou universel. Erreur de Mac Leod. Inexactitudes de beaucoup de statistiques sur la fortune d'une nation.

Nature réelle du capital. Les quatre formes du capital : les approvisionnements de subsistances, les matières premières, les instruments et les installations. Les deux origines du capital : l'abstinence et l'esprit d'invention ou de combinaison.

Les capitaux par nature et les capitaux par destination.

Le temps est un des éléments essentiels du capital.

Théorie que le capital n'a pu avoir son origine qu'à l'esclavage. Réfutation de cette théorie.

Conditions de la formation du capital.

La permanence et la reconstitution des capitaux.

Productivité du capital. La productivité de certains capitaux sous la forme d'installations est indépendante de tout nouveau travail humain. La productivité est l'attribut caractéristique du capital.

Façon dont se forme le capital dans les sociétés modernes : l'épargne et le placement. L'épargne, au sens économique, consiste surtout dans une direction utile donnée à la consommation et à la production.

LE CAPITAL. FORMES DIVERSES ET ASPECTS DIVERS DU CAPITAL. LES CAPITAUX DE JOUISSANCE ET LES CAPITAUX D'INDUSTRIE. — Le troisième agent de la production, c'est ce que l'on appelle, dans la langue des affaires aussi bien que dans la langue scientifique habituelle, « le capital », ce que les physiocrates, se rencontrant avec le langage vulgaire dans certaines couches de la population, ont nommé « les avances ».

Il n'est pas de facteur plus important de la civilisation et plus caractéristique de ses progrès. Il n'en est pas non plus au sujet duquel on ait plus disserté, subtilisé, quintessencié.

Toutes sortes de systèmes ingénieux ont éclos récemment

sur le capital et y font honneur à la subtilité d'entendement de leurs auteurs, Jevons en Angleterre, en Autriche-Hongrie MM. Carl Menger¹ et surtout de Boehm-Bawerk². Toutes les distinctions et toutes les dissections de l'idée de capital auxquelles on s'est ainsi livré forment un des chapitres les plus intéressants des curiosités de la science économique actuelle, sans qu'on puisse dire, cependant, que l'intelligence des phénomènes pratiques y ait proportionnellement gagné.

On peut considérer le capital à une quantité de points de vue différents : on peut examiner sa nature, son rôle, sa formation contemporaine dans les sociétés actuelles, et on peut essayer de remonter à sa genèse, en tâchant de retrouver le premier embryon de capital et en reconstituant par l'hypothèse ou avec des textes tout le développement du capital humain.

On peut étudier le capital au point de vue universel, ou au point de vue national, ou au point de vue privé.

On peut examiner le capital sous sa forme en quelque sorte idéale et abstraite, celle qui sert à le nombrer et à le transférer.

¹ M. Carl Menger, professeur renommé de l'Université de Vienne, doué de beaucoup d'ingéniosité d'esprit, n'emploie pas le mot de capital dans ses *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre* (Principes d'économie politique). Il distingue les biens ou richesses (on a vu plus haut, page 99, que le mot de richesse, à notre avis, est préférable à celui de biens) en différents ordres ou degrés : les biens qui sont susceptibles d'être consommés sans préparation, le pain, un vêtement, un fruit, une maison, un livre, ce sont, d'après l'auteur, les biens du premier ordre ou premier degré, d'autres biens, tels que la farine, tels qu'un four, tels qu'une pierre à meule, une roue de moulin, etc., ne satisfaisant que médiatement aux besoins humains, sont des biens de deuxième, troisième, quatrième ordre ou degré, suivant l'éloignement où ils se trouvent du besoin auquel ils satisfont par une opération intermédiaire. Ce seraient ces biens de deuxième, troisième, quatrième ordre, etc., qui seraient des capitaux. L'auteur et toute son école ont tiré des aperçus curieux et quelques remarques pratiques de toute cette classification ; mais le mot capital mérite d'être conservé.

² M. de Boehm-Bawerk, professeur à l'Université d'Innsbruck, dans ses deux ouvrages : *Positive Theorie des Capitals*, qui fait partie d'un autre plus étendu, *Kapital und Kapitalzins* « Théorie positive du Capital » et « Le Capital et l'Intérêt », a analysé avec beaucoup de finesse, sinon peut-être sans un certain esprit exclusif, l'idée de capital. Ses ouvrages, qui ne sont pas exempts de quelque scolastique, ont fait une grande impression, notamment aux États-Unis, où il est constamment cité.

dans les opérations de banque, dans la pure comptabilité, et le capital sous sa forme concrète et positive, à savoir dans les objets matériels qui le constituent et dont la forme abstraite n'est en quelque sorte que la représentation.

En se plaçant dans la société actuelle et au point de vue purement privé, on entend par capital toute richesse, quelle qu'en soit la forme, qui donne un revenu ou qui est, du moins, destinée à en donner un. On établit ainsi une antithèse entre les capitaux et les revenus. Le mot même de capital, ramené à son étymologie métaphorique, *caput*, c'est-à-dire la source d'où découle une utilité permanente, en quelque sorte inépuisable, tellement elle se renouvelle, confirme cette interprétation.

Il est, cependant, certaines richesses ne donnant pas de revenu, mais ayant une grande durée, survivant à la consommation immédiate, ne se consommant que partiellement ou même susceptibles de se prolonger quasi indéfiniment, par rapport à l'existence bornée de l'homme, et que l'on assimile aux capitaux : par exemple les meubles durables, les bijoux, les diamants, les collections de tableaux et les objets d'art, même la cave très abondamment pourvue en vins fins d'une personne riche.

On a souvent nommé avec raison ces objets des capitaux de jouissance, *Gebrauchs Capitalien*, comme dit Roscher, par opposition aux capitaux directement productifs ou capitaux d'industrie.

Il est certain que si l'on compare deux personnes, pour se faire une idée de leur fortune, il ne faut pas tenir compte seulement de leurs terres, de leurs maisons, de leurs actions ou obligations, mais encore de leur mobilier, de leur argenterie, des galeries de tableaux, ou des collections d'objets d'art, des bijoux, que l'une d'elles ou que chacune peut avoir. Le cas n'est pas rare où, grâce à ces capitaux de jouissance, telle personne est moitié plus riche ou deux fois plus riche que telle autre qui possède tout autant que la première de richesses rapportant un revenu.

Ce qui est vrai d'un simple particulier l'est aussi, à ce point de vue, d'une nation. Les peuples de l'Europe ont une supériorité de richesse considérable relativement aux pays neufs dans les objets d'art que les premiers possèdent et dont les seconds sont dénués. Comme on le verra plus loin, ce sont là des capitaux, même pour la nation.

Il se trouve ainsi, au sens vulgaire, deux sortes de capitaux : ceux qui donnent ou peuvent donner un revenu ; ceux qui, sans donner un revenu, sont d'une consommation tellement lente par rapport à la vie de l'homme, qu'ils doivent être considérés comme survivant à l'usage quotidien, comme durant parfois plus que leur propriétaire ou même que toute une série de générations humaines ; les premiers sont les capitaux directement productifs ; les seconds, sans être toujours dépourvus, au sens exact, de productivité, n'ont pas aussi nettement le pouvoir d'enfanter de nouvelles richesses et sont plutôt des capitaux de jouissance.

Le mot de capital ou plutôt de capitaux est pris très fréquemment dans une acception plus étroite et plus technique. Opposé aux richesses immobilisées et difficilement réalisables, il signifie parfois dans le langage des affaires l'ensemble des valeurs qui consistent en droits, en créances, susceptibles d'être à chaque instant ou à bref délai transformées en espèces. L'indétermination en quelque sorte, la non-incorporation, est le caractère de cette partie du capital par excellence, celui que l'on peut à chaque moment transférer d'une personne à une autre, d'un emploi à un autre, d'une place à une autre. Il ne faut pas, néanmoins, que cette forme en quelque sorte éthérée du capital en fasse perdre de vue la nature réelle : les capitaux de cette nature qui sont des droits abstraits sur une portion, évaluée en monnaie, de l'actif social, correspondent à des objets parfaitement réels et concrets, comme on le verra plus loin.

LES CAPITAUX AU POINT DE VUE PRIVÉ, ET LES CAPITAUX AU POINT DE VUE GÉNÉRAL, NATIONAL OU UNIVERSEL. ERREUR DE MAC LEOD. INEXACTITUDES DE BEAUCOUP DE STATISTIQUES SUR LA FORTUNE D'UNE

NATION. — Il faut distinguer les capitaux individuels, en quelque sorte subjectifs, et les capitaux au point de vue de la nation ou même au point de vue universel. Bien des choses sont des capitaux pour leur propriétaire, c'est-à-dire des richesses produisant un revenu, ou susceptibles d'en produire un, et ne sont pas des capitaux au point de vue national, encore moins au point de vue du genre humain tout entier.

Ainsi un titre de la dette publique est un capital au point de vue de la personne qui le possède, de même une hypothèque, une créance, un billet à ordre; ce ne sont nullement là des capitaux au point de vue national. Ces droits sont simplement des assignations sur l'avoir d'autrui qui se trouve diminué d'autant. Les titres de la dette publique ne sont nullement un capital au point de vue national, parce si une partie de la nation, les rentiers, sont ainsi constitués créanciers, d'un autre côté l'ensemble de la nation, tous les contribuables, sont constitués débiteurs de sommes strictement équivalentes. Les arrérages à payer pour les intérêts de la dette publique sont des assignations sur le revenu de l'ensemble des habitants du pays, lesquels perdent la disposition de tout ce qui leur est enlevé pour payer les rentiers. Bien plus, l'ensemble des habitants du pays perd même un peu plus que les rentiers ne reçoivent, puisqu'il se joint toujours à ces perceptions et à ces paiements certains frais de manipulation. Ainsi, quoique les titres de la dette publique soient un capital pour ceux qui les possèdent, ils ne constituent, en aucun cas, un capital national; ils forment même une charge nationale.

De même pour les hypothèques, pour les obligations chirographaires, pour les créances de toute nature. L'hypothèque qu'a Pierre sur la terre ou la maison de Paul est bien un capital pour Pierre; mais ce n'est pas un capital pour la nation; car l'avoir de Paul est diminué de tout le montant de l'hypothèque de Pierre. L'obligation hypothécaire du Crédit Foncier est un capital pour son possesseur; mais ce n'est nullement un capital pour le pays; car ce titre est simplement la représentation du droit du Crédit Foncier sur une fraction, évaluée

en monnaie, du produit d'une terre ou d'une maison et, quand l'époque du remboursement sera arrivée, de la valeur même de cette maison ou de cette terre.

Il en est encore ainsi des billets à ordre ou des lettres de change, des effets de commerce en un mot qui remplissent le portefeuille d'un banquier : en supposant que ces billets soient bons, c'est-à-dire que leurs débiteurs soient solvables et loyaux, ils constituent un capital pour le banquier, le meilleur même des capitaux, le plus facilement recouvrable et disponible ; mais ils ne constituent nullement un capital pour la nation ; ils sont simplement une assignation sur la richesse concrète des débiteurs de ces billets, à savoir sur les fils ou les étoffes de laine ou de coton, sur les produits métallurgiques, les approvisionnements de charbon, etc., que détiennent les manufacturiers ou les commerçants qui doivent payer à l'échéance lesdits billets.

Il en est ainsi de tous les droits abstraits et de la généralité des valeurs mobilières qui sont seulement les titres représentatifs d'une richesse concrète : ce sont là des assignations, ayant différents caractères juridiques, sur des richesses positives, lesquelles ont les formes les plus variées : terres, maisons, mines, fabriques, produits manufacturés, etc. Alors même que l'assignation n'est pas précise sur tel ou tel objet, comme par exemple quand il s'agit d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, elle n'en existe pas moins *in globo* et sans spécialisation, puisque tout l'avoir d'un débiteur en répond, et que c'est avec cet avoir, avec les rentrées qui représentent les ventes successives de ses produits, qu'il pense s'acquitter.

Certains économistes, M. Mac Leod par exemple, ont voulu soutenir que les droits abstraits sont eux-mêmes des capitaux ; nous reparlerons de cette théorie à propos du crédit ; disons, dès maintenant, que, quelles que soient l'ingéniosité d'esprit et l'érudition qu'on ait mises à la soutenir, elle est contraire à tout bon sens. Si j'ai une créance de 100,000 francs sur mon voisin, ces 100,000 francs accroissent mon avoir,

mais l'avoir de mon voisin, le débiteur, en est diminué d'autant. Si on compte, en même temps, tout l'actif de celui-ci, sans déduction, et qu'on y ajoute ma créance de 100,000 francs, on fait double emploi.

Le public, notamment les statisticiens, perdent souvent de vue cette distinction entre les capitaux pour une personne et les capitaux pour une nation. Il en résulte qu'en général on évalue bien au delà de la stricte vérité l'importance des richesses d'un pays. On ne fait pas attention que la même richesse ou le même capital se présente parfois, suivant l'aspect où on le considère, sous des formes diverses, et l'on prend chacune de ces formes comme étant un capital propre, quoique toutes ensemble ne soient que différents aspects d'un même et seul capital.

Tous ceux qui se mettent à calculer l'ensemble des capitaux immobiliers d'un pays, et qui y ajoutent la somme des valeurs mobilières se cotant à la Bourse tombent dans une erreur de ce genre, puisque les valeurs mobilières ne sont que les titres représentatifs de choses concrètes, déjà comptées à part, à savoir des terres, des maisons, des usines, des mines, des fonds de commerce, ou bien des assignations sur ces richesses, sous la forme d'obligations, de lettres de change, de billets à ordre, d'ouvertures de crédit, etc.

Bien plus, ce ne sont pas seulement des doubles emplois, ce sont des triples, des quadruples emplois, qu'accumulent, sans s'en rendre compte, beaucoup de statisticiens dans leurs calculs sur le montant total des capitaux d'un pays. Voici, par exemple, une obligation hypothécaire du Crédit Foncier ; elle n'est pas, en elle-même, un capital au point de vue national, on vient de le voir, puisqu'elle n'est qu'une assignation sur le revenu et sur la valeur d'une terre ou d'une maison. On fait donc double emploi quand on compte dans la richesse nationale à la fois cette terre ou cette maison et cette obligation foncière. D'un autre côté, cette obligation peut être la propriété d'une Compagnie d'assurances sur l'incendie, je suppose, qui y a placé son capital ; or, un statisticien léger

comptera aussi dans la richesse nationale la valeur de l'action d'assurances, sans réfléchir que cette valeur consiste pour partie dans l'obligation hypothécaire du Crédit Foncier dont je viens de parler, et voilà le même capital qui est ainsi compté trois fois. D'autre part, il est possible qu'un grand établissement de crédit, le *Crédit Lyonnais* par exemple, ce qui s'est rencontré dans ces dernières années, ait placé une partie de son capital propre en actions de Compagnies d'assurances; le statisticien étourdi n'y prendra garde et ajoutera la valeur de l'action du *Crédit Lyonnais* à toutes les valeurs précédentes, de sorte que le même capital sera compté quatre fois, une première fois comme terre, une deuxième fois comme obligation foncière, une troisième fois comme action de la Compagnie d'assurances qui possède cette obligation foncière, une quatrième fois comme action du *Crédit Lyonnais* qui possède cette action de la Compagnie d'assurances. On pourrait trouver des exemples où un même capital est compté un plus grand nombre de fois encore. Les statisticiens peu réfléchis se livrent ainsi à une véritable multiplication fictive des capitaux, en comptant toutes leurs images, sans tenir compte que ce ne sont que des images, de même que ferait un observateur qui, se trouvant dans un café orné d'une multitude de glaces se reflétant les unes les autres, compterait comme autant de personnes distinctes toutes les images d'une même personne qui apparaîtraient dans ce grand nombre de miroirs.

Beaucoup d'autres biens sont des capitaux au point de vue subjectif ou personnel et ne le sont pas au point de vue objectif ou national, et moins encore au point de vue universel. Ainsi, les clientèles des fonds de commerce, lesquels sont susceptibles d'achats et de vente, comme de la production d'un revenu; certains fonds de commerce très achalandés, une parfumerie, une chocolaterie, peuvent valoir des centaines de mille francs ou même des millions; il en est de même des marques de fabrique, de même encore des brevets d'invention. On peut les céder soit moyennant une somme fixe payable immédiatement, soit moyennant une annuité

comprenant l'intérêt et l'amortissement, soit pour une redevance tantôt fixe, tantôt variable et proportionnelle au débit de la marchandise ou au produit net, soit suivant d'autres combinaisons encore. Ce sont bien là des capitaux personnels; parfois même, mais plus rarement, ce peuvent être des capitaux nationaux, en ce sens que telle marque de fabrique très connue dans le monde, la marque de la maison Boissier par exemple ou de la maison Marquis, pour les bonbons ou les chocolats, peut avoir une valeur même dans d'autres pays que la France. Les propriétaires de ces marques pourraient sans doute, s'ils le désiraient, vendre ou céder moyennant une redevance, indépendamment du prix à eux payé pour chaque objet en particulier, le droit d'être leur représentant exclusif dans telle ou telle contrée. Ainsi, la marque de fabrique, ou la clientèle, quand elle arrive à cette renommée internationale, peut être non seulement un capital pour une personne déterminée, mais même un capital pour le pays de son origine. Les droits d'auteur pour les écrivains de tout à fait premier ordre et d'universelle réputation sont dans ce cas. Ce n'est là, cependant, que l'exception. En général, tous ces avantages dont nous venons de parler ne sont que des capitaux personnels et non des capitaux nationaux; en tout cas, ils ne sont pas des capitaux universels pour le genre humain tout entier.

Certains autres droits sont manifestement des capitaux tout personnels: ainsi les offices ministériels qui ont été constitués en nombre limité et à titre exclusif par les lois de certains pays et qui sont susceptibles de vente et d'achat: en France, par exemple, les offices de notaire, d'agent de change, d'avoué, d'huissier, etc. On ne peut nier que la propriété de ces offices ne constitue des capitaux personnels; certains à Paris valent des sommes énormes et donnent lieu à des transactions fréquentes, les charges d'agent de change s'y cédant couramment pour deux millions et celles de notaire pour huit cent mille francs à un million. Mais il est clair, d'autre part, que ce ne sont pas là des capitaux pour la nation; la valeur de ces

charges vient de ce qu'elles sont constituées en privilèges, que le public ne peut pas s'adresser pour cette catégorie de services à qui lui plaît, et qu'il paie des droits beaucoup plus élevés, notamment pour les services des notaires, que ceux qu'il eût dû payer sous un régime différent. Autant vaudrait dire que les droits féodaux, quand ils existaient, constituaient des capitaux non seulement pour ceux qui en jouissaient, mais pour la nation tout entière. Or, si l'obligation, par exemple, pour tous, d'aller faire moudre leur blé au « moulin banal » appartenant au seigneur constituait une richesse, mettons même un capital pour le seigneur, il eût été absurde de voir dans cette entrave une richesse ou un capital pour la nation.

Il serait, d'ailleurs, plus juste d'appeler ces différents droits, qui sont constitués par la loi à titre de privilèges, des richesses privées, plutôt que des capitaux même privés.

Si certaines choses sont des capitaux pour un particulier, comme les créances, les marques de fabrique, etc., sans être en général des capitaux pour la nation et encore moins pour l'ensemble du genre humain, il existe, d'autre part, une catégorie importante de richesses qui sont des capitaux pour la nation, sans l'être pour les particuliers. Il s'agit de tout le domaine national, et en particulier de cette partie si vaste et si rapidement croissante du domaine public qui consiste en outillage d'utilité générale livré gratuitement à la disposition de tous. Nous renvoyons à notre *Traité de la Science des Finances*¹ et à notre *État moderne et ses Fonctions*², pour l'exposé du développement de cette branche si importante du capital, le capital collectif. Une partie du domaine de l'État consiste en biens analogues à ceux des particuliers et n'en différant guère que par les dimensions ou l'affectation, ainsi des forêts, des constructions de tout ordre, palais, bâtiments servant aux administrations, écoles, églises, etc. Cette partie

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, tome I^{er}, pages 28 à 93.

² Voir notre *État moderne et ses Fonctions*, 4^e édition, pages 158 à 289.

a été à diverses reprises inventoriée.¹ Mais une autre fraction et la plus importante du domaine public constitue un capital très réel, qui demeure en quelque sorte oublié parce que l'Etat n'en fait pas payer la jouissance, ce qu'il lui serait, d'ailleurs, loisible de faire : les routes, les canaux, les installations des ports, les promenades publiques, les musées, les églises et bien d'autres organisations sont dans ce cas. On ne peut refuser à ce domaine public le caractère de capital ; on y retrouve même les deux natures de capitaux que nous avons indiquées plus haut : les capitaux directement productifs, comme les routes et chemins, les canaux et les installations de ports, en supposant que tous ces travaux aient été bien combinés, et, d'autre part, les capitaux de jouissance tels que promenades publiques, parcs, musées, etc. Ce capital, dont la jouissance est collective, devient très important dans une vieille et riche civilisation.

NATURE RÉELLE DU CAPITAL. LES QUATRE FORMES DU CAPITAL : — LES APPROVISIONNEMENTS DE SUBSISTANCES, LES MATIÈRES PREMIÈRES, LES INSTRUMENTS ET LES INSTALLATIONS. LES DEUX ORIGINES DU CAPITAL : L'ABSTINENCE ET L'ESPRIT D'INVENTION OU DE COMBINAISON. LES CAPITAUX PAR NATURE ET LES CAPITAUX PAR DESTINATION. — Nous avons jusqu'ici parlé des formes diverses du capital et des aspects sociaux qu'il présente. Il convient d'en étudier la nature réelle. Pour y réussir, il est nécessaire de dépouiller la complexité des sociétés présentes et de remonter, par la pensée, aux sociétés primitives.

Le capital a été et reste le plus grand agent du progrès humain.

Sans le capital, l'humanité serait demeurée éternellement adonnée à la chasse, à la pêche et à la cueillette² des productions

¹ On trouvera ces inventaires dans notre *Traité de la Science des Finances*, tome I^{er}, pages 30 à 32.

² Le quatrième de ce que les socialistes (voir notamment Considérant) ont appelé les droits primitifs, à savoir celui de pâture, suppose déjà une phase plus avancée du développement humain, et une certaine capitalisation, sous la forme de bétail approprié et apprivoisé ou enfermé dans des clôtures.

spontanées du sol, état que l'imagination des poètes a décrit comme l'âge d'or et qui fut celui de l'extrême et générale misère, de la complète et inquiète dépendance des accidents naturels. Ces trois occupations primitives sont les seules qui fournissent à l'homme des produits immédiats, qu'il puisse consommer sans délai ; mais ces produits sont incertains, inégaux et limités.

Pour se rendre indépendant de la cueillette, de la chasse et de la pêche, pour se constituer des ressources plus régulières et plus abondantes, l'homme a dû faire des approvisionnements et créer des outils. Approvisionnements et outils sont les deux formes primitives du capital ; ils en sont encore les formes essentielles, habituelles et les mieux connues.

Comment le capital a-t-il pu se constituer et se développer ? Par la prévoyance et l'esprit d'invention, par la mise en réserve d'objets dépassant les besoins immédiats ou par la réduction des besoins immédiats au-dessous des moyens actuels de les satisfaire, de façon à créer des réserves pour les besoins futurs ; d'un autre côté, par l'application du travail, non pas à un objet destiné à être consommé immédiatement, mais à un objet propre à faciliter la production ultérieure. On a dit avec raison, quoique dans un sens trop étendu, que « *les capitaux sont des produits intermédiaires qui servent à acquérir plus facilement les produits définitifs* ». Cette définition, toutefois, n'est vraie que pour deux des formes des capitaux : *les instruments et les installations* ; elle ne l'est pas, en général, des deux autres : *les approvisionnements de subsistances et les matières premières*.

Parmi ces quatre formes de capitaux, deux sont des capitaux par nature, c'est-à-dire ne peuvent pas servir directement aux besoins de l'homme ; ce sont les instruments et les installations. Les deux autres formes de capitaux, les approvisionnements de subsistances et les matières premières, ne sont, en général, des capitaux que par destination, c'est-à-dire qu'elles peuvent être consommées directement par l'homme et qu'elles ne deviennent des capitaux que quand l'homme s'en sert pour une production ultérieure.

Ainsi, d'une part, l'abstinence qui permet les réserves, d'autre part, un surcroît d'effort au delà de ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins actuels, et une certaine ingéniosité d'esprit qui devine des moyens d'alléger la tâche future, ce que nous appelons à ses degrés très divers, l'esprit de combinaison ou d'invention, voilà les sources du capital.

Approvisionnement et outils ou instruments, ces deux formes essentielles du capital, se retrouvent aussi loin que l'on peut plonger dans l'histoire des âges. Il serait superflu de rechercher laquelle de ces deux formes du capital est la plus ancienne. Il est probable qu'elles se sont développées simultanément, d'amples approvisionnements ou réserves étant, toutefois, nécessaires pour la constitution d'instruments puissants ; mais c'est par des instruments très simples qu'a débuté l'humanité.

On a remarqué que les diverses périodes de la civilisation sont caractérisées par la nature de leurs outils. Ainsi l'on dit : l'âge de la pierre polie, pour désigner cet état tout à fait barbare où l'homme n'avait pour instruments que des pierres de silex grossièrement taillées ; puis vient l'âge de bronze, l'âge de fer, où le plus utile et le plus répandu des métaux met au service de l'humanité sa force et sa souplesse ; arrive ensuite l'âge des machines, qui sont des instruments plus compliqués que meut tantôt la main ou le pied de l'homme¹, tantôt la force des animaux, plus tard soit le vent, soit l'eau, et à un degré ultérieur du développement humain, la vapeur, le gaz, l'électricité, etc. On commence à distinguer les périodes de la civilisation plus nouvelle par la principale force naturelle que chacune de ces périodes a captée et rendue la servante de l'homme : ainsi l'on dit l'âge de la vapeur pour la partie écoulée de ce

¹ On a parfois voulu distinguer l'outil de la machine, en disant que le premier était mû directement par l'homme, tandis que la seconde l'était soit par un animal, soit par une force naturelle, vent, vapeur, gaz, électricité, etc. Mais cette distinction ne paraît pas s'appliquer à tous les cas ; ainsi, la machine à coudre est bien mue, en général, par l'ouvrière, et la langue vulgaire, qui paraît justifiée, ne lui enlève pas l'appellation de machine ; de même pour la machine à écrire.

siècle, et l'on se met à parler de l'âge de l'électricité pour désigner celui où nous allons entrer. Ces captations successives des forces naturelles proviennent des progrès de la science, de l'esprit de découverte et d'invention¹, et elles exigent pour être efficaces la constitution de nouveaux capitaux, c'est-à-dire de nouvelles installations, de nouveaux instruments ou de nouvelles machines.

Si les approvisionnements sont dus à la seule abstinence ou prévoyance, les outils, instruments ou machines et installations n'ont pu naître que par l'alliance de la prévoyance et de l'esprit de combinaison ou d'invention. Il a fallu un effort de l'esprit humain et de la volonté humaine pour arracher l'homme soit à l'inertie, soit à la simple satisfaction des besoins présents, pour lui donner le souci de l'avenir et lui faire faire des efforts en vue d'aider à la satisfaction, non pas de ses besoins immédiats, mais de ses besoins lointains.

Quand on dit que l'épargne est seule productive du capital, on exagère. L'épargne joue un grand rôle, le principal, puisqu'elle crée les approvisionnements qui permettent à l'homme d'entreprendre des travaux de longue haleine; mais l'invention ou la combinaison ne joue guère un moindre rôle. A l'heure actuelle encore, une des fonctions les plus importantes de l'épargnant, c'est, sinon d'inventer, du moins de combiner et de se rendre compte des mérites respectifs des inventions, pour aider les bonnes et négliger les mauvaises, pour coopérer par exemple à la construction du canal de Suez et se refuser aux projets tentés peu de temps après pour la construction, dans des conditions impraticables, du canal de Panama.

ORIGINE DU CAPITAL. LE TEMPS EST UN DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU CAPITAL. — Essayons de restituer, par la pensée l'origine du capital dans une tribu de peuple pêcheur. Un de ces sauvages, plus observateur que les autres, a constaté qu'un tronc d'arbre flotte sur l'eau et peut même supporter un corps sans se submerger et que, si le tronc d'arbre est creux, il

¹ Nous avons indiqué plus haut, page 160 (voir la note), la différence entre l'invention et la découverte.

émerge en partie et peut porter un poids plus considérable. Frappé et hanté par cette vision, ce sauvage se met à couper un arbre, à le tailler, à le disposer de façon qu'il puisse s'y asseoir et le diriger. Pour ce travail, il lui faut du temps, et le temps est, en effet, un des éléments principaux du capital¹. Il a été obligé de faire des approvisionnements pour vivre pendant qu'il se livre à cette tâche ; il doit ménager ses subsistances, restreindre son appétit présent, afin de pouvoir aller jusqu'au bout de son œuvre : il y parvient. Il est maître d'un canot, il faut qu'il le pousse à la mer ; il se trouve alors possesseur d'un instrument qui facilitera sa pêche. Cet instrument, c'est du capital ; les approvisionnements qui lui ont permis de consacrer tout son temps à le faire étaient aussi du capital².

Ce capitaliste peut disposer de son outil ou pour pêcher plus commodément et se donner moins de peine, ou pour pêcher davantage et céder, moyennant des compensations, une partie du surcroît de sa pêche aux autres membres de la tribu. Le capital a ces deux avantages entre lesquels le possesseur est libre de choisir et qu'il peut aussi combiner dans des proportions variées : ou bien diminuer la peine prise pour un même résultat, ou avec une même somme de peine procurer des résultats plus grands.

Le bon exemple est contagieux, comme le mauvais ; les sauvages les plus intelligents et les plus actifs du même groupe finissent aussi par se construire des canots. Pour cela, il faut

¹ Nous avons dit, plus haut, que l'économiste anglais Jevons et l'économiste autrichien M. de Boehm-Bawerk, ainsi que tout ce qu'on appelle l'école autrichienne contemporaine, ne veulent voir, dans le capital, d'autre élément que le temps ; l'idée que le temps tient une grande place dans le capital ne peut, d'ailleurs, être revendiquée par aucun économiste récent ; nous-même l'avions soutenue et exposée avant de connaître les ouvrages de Jevons et de Boehm-Bawerk ; bien auparavant, les physiocrates, en désignant le capital sous le nom d'avances, en avaient jeté le germe, et les jésuites, au XVIII^e siècle, dans leur défense de l'intérêt du capital, le représentaient comme étant le prix du temps. La théorie qui, dans le capital, considère presque uniquement le temps, sans manquer d'exactitude, est incomplète, comme nous le démontrerons plus loin.

² Voir Francis A. Walker, *Political Economy*, New-York, 1883, pages 63 et 64.

qu'ils fassent violence à leur paresse, et qu'ils réunissent, d'autre part, des approvisionnements afin de pouvoir consacrer pendant un certain temps toute leur force à faire leur canot. Au bout d'une certaine période, la tribu est divisée en deux parties : des hommes intelligents ou prévoyants qui possèdent des canots, ayant eu assez d'énergie de volonté pour en construire ; d'autres hommes moins bien doués qui n'en ont pas. Ceux-ci font naturellement des pêches moins fructueuses que ceux-là ; ils sont moins riches, souvent ils se font les auxiliaires et les subalternes des premiers.

La pêche étant facilitée par le canot, d'autres perfectionnements suivent, tels que le filet à pêcher, le gouvernail, peut-être plus tard la voile. Le capital appelle le capital, il a une merveilleuse puissance reproductrice et stimulatrice. Grâce à ces instruments, quelques membres de la tribu ont maintenant plus de loisirs. Ils peuvent distraire du travail destiné à les alimenter une partie de leur temps et pourvoir à d'autres besoins : se construire des huttes, par exemple, pour se mettre à couvert des intempéries. Ainsi, peu à peu, au sein de la tribu, les esprits les plus avisés et les caractères les mieux trempés émergent au-dessus de la foule, possèdent plus de moyens de production, plus de bien-être. Chaque capital nouveau est non seulement le moyen de se procurer plus de jouissances actuelles, mais permet, en rendant le travail plus productif, d'affecter une partie de ce travail à la création de capitaux nouveaux, c'est-à-dire de nouveaux instruments, de nouveaux approvisionnements, de moyens de progrès.

Une évolution semblable a pu s'accomplir chez une tribu de chasseurs. Un des individus qui la composent a pu remarquer que si, au lieu de poursuivre chaque jour à la chasse les animaux qu'il doit consommer, et de les tuer sans merci, il s'efforçait de les capturer, puis veillait à leur conservation, à leur nourriture, à leur reproduction, il se ferait à lui-même une vie moins précaire et moins dure. Mais il a d'abord fallu qu'il prit plus de peine ou qu'il s'imposât des privations pour atteindre un résultat difficile et lent, qu'il restreignit sa con-

sommation journalière jusqu'à ce qu'il eût constitué son troupeau.

A un stage ultérieur de l'histoire humaine, l'agriculture, c'est-à-dire l'emploi méthodique du travail à faire produire par la terre les plantes les plus utiles au genre humain, est née de la même prévoyance, de la mise en réserve d'approvisionnements analogues et de la confection d'instruments, d'abord primitifs, puis perfectionnés, la bêche, la pioche, la charrue, jusqu'aux machines actuelles les plus compliquées.

THÉORIE QUE LE CAPITAL N'A PU DEVOIR SON ORIGINE QU'À L'ESCLAVAGE. RÉFUTATION DE CETTE THÉORIE. — La description que nous avons faite dans les paragraphes précédents est taxée d'idylle et de pure fantaisie par certains socialistes. Suivant eux, le capital devrait uniquement son origine à la violence et à l'esclavage. Le premier capital pour l'homme aurait été l'homme asservi. L'esclavage seul eût permis la division du travail, la création d'un superflu dépassant les besoins humains, la constitution d'approvisionnements. Le socialiste allemand Lassalle a, sous vingt formes, exposé cette conception qui fait du capital le fils de l'esclavage.

Sans nier que ce fait douloureux de la servitude se trouve dans beaucoup de civilisations primitives, et sans contester que la violence ait fait approprier souvent par les chefs une partie du travail des sujets, la théorie que nous venons d'indiquer ne repose sur aucune observation précise et universelle.

Cette division du travail qu'on attribue à l'esclavage, le louage volontaire de services l'a accomplie en maintes circonstances. Dans beaucoup de sociétés barbares où l'esclavage n'a jamais régné, on voit le capital naître de l'épargne individuelle qui constitue et développe graduellement des approvisionnements, ainsi que de l'ingéniosité individuelle qui crée et multiplie les instruments et les installations.

Si l'on étudie attentivement, comme l'a fait, par exemple, mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu, la commune russe, le *mir*, qui peut être considéré comme un des types des organisations primitives, on voit très exactement comment le capital s'y est

formé et accumulé; c'est toujours la prévoyance, sous la figure de l'épargne, et l'esprit d'invention ou de perfectionnement qui y ont contribué. Au milieu de l'égalité stricte des partages, certains hommes ont su mieux aménager et cultiver leur lot, ont travaillé plus durement, plus intelligemment, ont consommé avec plus de circonspection et de prévoyance, ont constitué des approvisionnements, sous la forme de réserves de blé, ou de grains, ou de fourrages, d'augmentation de leur bétail, se sont pourvus des instruments que comportaient les connaissances d'alors; d'autres hommes se sont trouvés, au contraire, par leur incurie et leur dissipation, sans réserves, sans semences, sans bétail, sans instruments; les premiers ont loué le lot des seconds, ont loué même, c'est-à-dire pris à gages, suivant des combinaisons diverses, les services des seconds. Il s'est formé ainsi dans le *mir*, c'est-à-dire dans la communauté primitive, ce que l'on a appelé des *familles fortes* et des *familles faibles*, les premières épargnantes et bonnes administratrices, les deuxièmes dissipatrices et négligentes. Ainsi s'est constitué le capital et la classe des capitalistes ruraux¹.

Tout indique que, chez les Germains, il en a été de même; ce que l'on attribue souvent à l'esclavage a été fréquemment l'effet du simple louage de services que produit spontanément la nature des choses.

Quant aux faits de violence, de rapt, de domination tyrannique, bien loin d'avoir servi à l'éclosion du capital, ils l'ont entravée. Aucune société dépourvue de l'esprit de justice n'a pu voir la capitalisation se développer chez elle.

Au sein même des peuples qui ont pratiqué soit l'esclavage, soit le servage, les progrès de la capitalisation ont été en raison du relâchement graduel des liens de la servitude, des facilités données à l'esclave pour jouir de son pécule, pour se racheter, pour faire le commerce ou pratiquer les arts et

¹ Voir *L'Empire des Tsars et les Russes*, par Anatole Leroy-Beaulieu, tome I^{er}, pages 458 à 557. Voir aussi mon ouvrage : *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme* (5^e édition), pages 83 à 101.

métiers et pour s'élever. C'était le cas à Athènes et à Rome. Si tant d'affranchis et de fils d'affranchis ont joué un rôle important dans les sociétés anciennes, s'ils sont arrivés à posséder la richesse, à diriger la société au point de vue économique, c'est que la constitution et le développement du capital ne s'accommodent que de la liberté.

Nulle part ce ne sont les classes oppressives qui deviennent les classes capitalistes ; ce n'est pas la tyrannie, la violence et le rapt qui enfantent la capitalisation. Ce sont partout les classes laborieuses, ou du moins les membres les plus actifs, les plus intelligents, les plus prévoyants des classes laborieuses, qui finissent par constituer, dans tout état social, la classe capitaliste. Les bourgeois et les artisans des communes du moyen âge arrivant à composer avec les seigneurs, les grandes cités flamandes, ou hanséatiques ou italiennes, plus tard les juifs, ou les protestants dans les pays qui privaient ceux-ci des droits politiques, ou les parsis aux Indes, les Mzabites en Algérie, aucune de ces couches d'hommes n'a dû la possession du capital à la violence ; ce sont des classes émancipées et non des classes dominatrices. Nulle part ce n'est la vieille noblesse qui possède la masse du capital : celui-ci s'est graduellement formé par l'épargne lente et l'ingéniosité d'esprit d'hommes dépourvus de toute autorité politique et de tout moyen de contrainte.

Dans les pays où l'esclavage est resté rigide et inhumain, comme le Dahomey ou beaucoup des districts de la boucle du Niger, on n'a jamais vu le capital s'accumuler en proportions appréciables et se développer. Le capital, bien loin d'être formé par l'esclavage, a eu à triompher de lui, ainsi que de toutes les inégalités politiques et sociales.

CONDITIONS DE LA FORMATION DU CAPITAL. — Approvisionnement de subsistances et instruments, matières premières et installations, voilà les formes essentielles du capital. Quelques économistes ont contesté ce caractère aux approvisionnements ; on ne comprend guère qu'ils l'aient fait, car l'approvisionnement est, de toute évidence, un capital indispensable dans quel-

que société que l'on se place et quelque chose que l'on entreprenne. Si l'on veut faire un travail quelconque de longue haleine, il faut souvent des approvisionnements pour y coopérer, comme des matières premières, du combustible, les matières premières n'étant qu'une des formes des approvisionnements. Il faut surtout, de toute nécessité, des approvisionnements pour nourrir les ouvriers pendant la durée du travail. Si l'on se rend dans un pays neuf, dans une colonie encore peu développée, en face de la nature brute, il éclate qu'aucune activité soutenue et productive n'est possible sans approvisionnements.

Qu'il s'agisse d'approvisionnements ou d'instruments, de matières premières ou d'installations, ces deux formes essentielles du capital ont exigé, pour se constituer, la prévoyance ou l'épargne, et, d'autre part, le travail. Tout capital est enfant du travail et de l'épargne.

La formation du capital suppose toujours que l'homme ou certains hommes d'élite préfèrent aux avantages présents, à savoir une ample consommation actuelle ou un repos prolongé, des avantages futurs, incertains il est vrai, mais, selon toutes les vraisemblances, plus considérables; c'est un sacrifice des jouissances, des consommations ou des loisirs actuels à des jouissances, des consommations ou des loisirs différés. L'origine du capital est dans la pensée et le souci de l'avenir, dans le goût de l'amélioration durable de son sort, au prix d'un surcroît d'efforts et de privations momentanés.

Il a paru étrange à certaines personnes que les privations, l'abstinence, la non-consommation d'une chose, puissent être l'origine du capital, c'est-à-dire d'objets concrets et positifs. Cependant, en ce qui concerne les approvisionnements, cela est bien naturel. Ne pas les consommer quand on a le droit et le pouvoir de le faire, les conserver, c'est en quelque sorte les créer à nouveau, tout au moins cela leur maintient l'existence.

Lassalle n'a pas eu assez d'ironies contre les privations des capitalistes; il nous montre les grands banquiers avec leurs femmes et leurs filles à l'Opéra, et nous demande s'ils ont le

visage amaigri de privations¹. Ces plaisanteries sont sans portée : outre que, dans le passé lointain, il y a vingt ans, il y a trente ans, il y a quarante ans, ces hommes aujourd'hui opulents ont pu se donner beaucoup plus de mal et faire plus d'efforts que le vulgaire, pour pouvoir mettre de côté une partie du produit de leur activité, il est certain que la plupart d'entre eux n'ont jamais vécu avec toute la largeur et tout le faste que comportaient leurs revenus. Ils se sont mis en garde contre certaines de leurs fantaisies ; ils ont résisté à divers entraînements ; c'est là ce que l'on appelle se priver. Une vie peut être très large, très luxueuse, et comporter, cependant, des économies, c'est-à-dire un retranchement sur les satisfactions de plaisir ou de vanité que l'on pourrait se donner. C'est là ce qui constitue les privations, les sacrifices faits à l'épargne. La difficulté qu'ont les grandes fortunes à se maintenir dans les mêmes familles pendant toute une série de générations prouve que, au sein de l'opulence, ces privations relatives, c'est-à-dire ces résistances aux entraînements et à la vanité, sont aussi malaisées à pratiquer que des privations qui semblent beaucoup plus dures dans des situations plus étroites.

Si l'abstinence, c'est-à-dire la non-consommation d'une chose, crée, de la façon la plus manifeste, le capital sous la forme d'approvisionnements, elle constitue aussi, dans les sociétés modernes, les autres formes du capital, à savoir les instruments et les installations, grâce à ce procédé dont nous parlerons tout à l'heure qui s'appelle le placement.

Une autre objection de Lassalle pour démontrer que l'abstinence ou l'épargne n'est pour rien dans la formation des capitaux se formule dans les termes suivants : voici une action de la Compagnie de chemin de fer de Cologne-Minden ; dans un espace de sept à huit ans, sa valeur a doublé de prix pour l'heu-

¹ Ce même Lassalle qui, dans sa verve et ses saillies, ne craint pas de se contredire souvent, nous peint, d'un autre côté, tel grand banquier de Berlin, qu'il désigne par son nom, ne pouvant prendre aucun intérêt ni aucun plaisir à la musique, parce que sa tête est constamment remplie et agitée du « souci de la capitalisation ».

reux capitaliste qui la possède : est-ce que l'abstinence de celui-ci a été pour quelque chose dans ce doublement? Lassalle fait ici une confusion entre le capital lui-même et sa productivité ou sa valeur échangeable à un moment donné. Le capital lui-même, c'est le chemin de fer; c'est-à-dire la plateforme, les gares, les rails, le matériel de toutes sortes et les approvisionnements; or, c'est bien l'abstinence, l'épargne du capitaliste qui, par le procédé du placement, que nous étudierons plus loin, a permis de constituer tous ces instruments et toutes ces installations; c'est donc bien l'abstinence ou l'épargne qui en est l'auteur; quant aux différences de productivité et de valeur vénale, suivant les temps, de ce capital concret, le chemin de fer, elles tiennent à tout un ensemble de circonstances diverses, mais ne modifient en rien le capital lui-même. Le capitaliste a bénéficié, dans le cas indiqué par Lassalle, de circonstances favorables qu'il a pu prévoir ou qui ont été pour lui des chances heureuses, de même que, dans une foule d'autres cas sur lesquels on se tait, il eût perdu par suite de circonstances défavorables qu'il n'aurait pas prévues et qui auraient constitué pour lui les chances fâcheuses. La productivité d'un capital et sa valeur vénale, quand il est immobilisé, se modifient sans cesse, sans que le capital lui-même change. Le capitaliste bénéficie soit de sa perspicacité soit des chances favorables, de même qu'il souffre soit de sa légèreté et de sa présomption, soit des chances fâcheuses. Cette situation ne change rien à l'origine même du capital, qui doit toujours sa naissance à la prévoyance sous la forme de l'épargne.

La prévoyance n'étant pas une vertu d'un jour, et l'habitude finissant par transformer en seconde nature les dispositions que l'homme s'est appliqué à entretenir, il arrive que ceux qui ont commencé à créer du capital et qui en ont reconnu l'utilité et les bienfaits, ne cessent, pour ainsi dire jamais, de capitaliser. Puis, les sentiments ayant une tendance à se transmettre par l'hérédité et l'éducation, d'autre part l'instinct d'imitation qui est un des facteurs les plus puissants du développement humain se mettant de la partie, il advient que le goût de capi-

taliser tend à se communiquer aux enfants et à l'entourage des premiers épargnants. Ainsi les capitaux, c'est-à-dire les approvisionnements de toutes sortes, les instruments perfectionnés de travail et les installations utiles, vont en se transmettant et en s'accroissant incessamment d'une génération à l'autre.

Au fur et à mesure du développement social, le capital sous la forme d'instruments et d'installations, c'est-à-dire d'outils, de machines, ou d'agencements permanents, devient beaucoup plus important que le capital sous la forme d'approvisionnement, ce qui a pu porter certains économistes irréfléchis à refuser à ces derniers la qualité de capital.

LA PERMANENCE ET LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX. — Le capital est, pour une notable partie, en voie de transformation perpétuelle ; il dure, il a, en quelque sorte, l'éternité, à la condition d'un certain procédé bien connu dans l'industrie qu'on appelle l'amortissement et dont nous parlerons plus loin ; mais il se modifie : l'outillage d'une même usine n'est jamais le même à vingt ou vingt-cinq ans de distance ; les dispositions des bâtiments et jusqu'à ces bâtiments eux-mêmes finissent par être transformés. Dans ces améliorations incessantes, il y a, sans doute, une forte part de capital nouveau, mais il se trouve un noyau de très ancienne origine qui y est confondu, qui en est difficilement discernable, et qui fut le germe, cependant, de tout ce successif développement.

Le capital, a dit Stuart Mill, comme la population elle-même, dure, non pas par la persistance sous une même forme, mais par la reproduction incessante. De même que les générations humaines se confondent, de même aussi les générations de capitaux. Il y a une certaine part de vérité dans cette observation ; mais l'assimilation du mode de durée et de propagation du capital au mode de durée et de propagation du genre humain n'est pas complète. Tandis que chaque être humain, après avoir passé quelque temps sur cette terre, en disparaît, il n'en est pas absolument de même des capitaux. Chaque parcelle de capital, en écartant les cas de destruction par guerre ou par sinistre, si elle a été bien gérée par une succession de

mains prudentes, si l'on y a appliqué le procédé de l'amortissement, qui consiste à prélever sur le revenu qu'elle donne, pour lui faire subir non seulement les réparations qu'exige l'usure, mais les transformations que nécessitent les progrès industriels, peut durer en quelque sorte éternellement¹.

Si l'on pouvait démêler l'inextricable enchevêtrement des faits sociaux, on verrait qu'il n'est pas un capital, dans notre société si riche en machines et en réserves de toutes sortes, dont le noyau ne remonte à l'âge de pierre. La hache de silex grossièrement taillée, la flèche du premier chasseur, le filet ou le canot du premier pêcheur, la bêche, la pioche ou la charrue de bois du premier homme qui ensemença la terre, la quenouille et le fuseau de l'antique pastoure, se sont, sans aucune interruption, par des perfectionnements graduels et des additions successives, transformés en ces machines ingénieuses et si compliquées que nous admirons : le marteau-pilon, la locomotive, le navire à hélice, la moissonneuse ou la batteuse à vapeur, le métier à tisser automatique.

On a souvent défini le capital : du travail accumulé ; c'est à James Mill, croyons-nous, le père de John Stuart Mill, qu'est due cette formule qui n'est pas mauvaise, qui n'est qu'incomplète. Il faut y ajouter quelques mots et dire : du *travail accumulé méthodiquement en vue d'une production ultérieure ou tout au moins d'une consommation lente*. Comme l'a dit Roscher, tout travail dépensé pour un but éloigné tombe dans la définition du capital : il entre toujours dans la définition du capital l'idée de certains sacrifices d'avantages présents, des loisirs, par exemple, ou des objets de consommation, en

¹ Certains capitaux, ceux qui sont sous la forme d'installations, durent parfois des séries de siècles, sans même de très grands changements de forme : il est probable que beaucoup des rigoles d'irrigation de l'Égypte remontent au temps des Pharaons ; dans notre Afrique on a pu ou l'on pourra utiliser, avec quelques travaux de réfection ou d'appropriation, des aqueducs construits par les Romains, comme ceux des environs de Tunis, les citernes de Carthage, etc. Si la civilisation n'avait pas été interrompue dans ces contrées, la continuation de l'utilisation de capitaux vingt ou trente fois séculaires eût été bien plus fréquente.

vue d'avantages différés, l'idée d'une certaine accumulation d'efforts qu'on eût pu ajourner sans privation actuelle. On ne peut s'associer à la plaisanterie de M. Yves Guyot qui, critiquant la définition que le capital est du travail accumulé, demande si le travail de l'écureuil produit du capital¹. D'abord, les mouvements de l'écureuil ne constituent pas un travail, au sens que l'on doit donner à ce mot (voir plus haut pages 143-145); ils ne répondent pas à une activité méthodique en vue d'un but déterminé; en outre, ces mouvements forment simplement une répétition d'actes uniformes et non une accumulation; ce qui est tout différent. On pourrait, au contraire, appeler capital les digues construites par les castors.

PRODUCTIVITÉ DU CAPITAL. — Le capital est-il réellement productif, comme la généralité des économistes l'ont soutenu? Aujourd'hui cette productivité du capital est contestée par nombre de gens, et elle est laissée de côté, en quelque sorte comme une question secondaire, par plusieurs auteurs qui ont appliqué l'ingéniosité de leur esprit à mettre en relief l'un des éléments du capital, à savoir le temps.

C'est l'économiste anglais Jevons qui, le premier, s'est étudié à signaler en première ligne le temps comme élément du capital: « Le capital, selon moi, dit-il, consiste seulement dans l'ensemble des biens nécessaires pour entretenir des travailleurs quelconques engagés dans une œuvre. Le principal élément du capital est une provision d'aliments; mais le nécessaire en vêtements, meubles et autres objets d'usage journalier, est également une des parties intégrantes du capital. Les moyens de subsistance courants constituent le capital sous sa forme libre ou non engagée (*free or uninvested form*). La seule et dominante fonction du capital est de mettre le travailleur en état d'attendre le résultat d'un travail de longue durée, de pouvoir laisser un intervalle entre le commencement et la fin de l'entreprise² ». Et voilà comment Jevons conclut que le capi-

¹ Yves Guyot: *La Science Économique*, page 76.

² Il faut rapprocher cette définition de la conception des physiocrates qui désignaient, en général, le capital sous le nom d'*avances*; il faut aussi

tal c'est du temps; en quoi il a raison, mais pêche par insuffisance. Il rend très bien compte ainsi du capital qui consiste en approvisionnements, et venge très justement ceux-ci des économistes irréfléchis qui ne les comprennent pas parmi les capitaux. Mais il n'exprime pas tous les caractères du capital sous la forme d'instruments et d'installations. Sans doute ce dernier aussi est du temps; c'est du temps employé par celui ou ceux qui ont fait judicieusement les installations et les instruments; c'est en outre du temps épargné à celui ou à ceux qui se serviront des unes et des autres; mais il y a cette particularité caractéristique; dont la doctrine de Jevons ne rend pas compte: c'est que le temps épargné à toute la série de ceux qui se serviront d'un capital sous la forme d'installations et d'instruments est beaucoup plus considérable que le temps employé à faire ce capital. Or, c'est cet écart entre le temps employé à la création de ces instruments et de ces installations, et le temps qu'en épargne l'usage, qui constitue précisément la productivité propre du capital.

La théorie de Jevons, qui fait reposer le capital sur le temps, a été développée, avec infiniment d'ingéniosité, par un économiste autrichien, M. de Boehm Bawerk. La doctrine de celui-ci ayant eu beaucoup de retentissement non seulement en Autriche-Hongrie ou en Allemagne, mais aussi en Amérique¹,

rappeler le mot du socialiste Lassalle: « Toute la production moderne crie au producteur: *Avances, avances!* (c'est-à-dire des réserves ou des travaux préparatoires) ».

¹ Les Américains, dont l'activité en études économiques est très grande depuis dix ans, sont tout particulièrement frappés de toutes les ingénieuses théories de l'école autrichienne contemporaine, dont les chefs sont MM. Wieser, Menger et de Boehm-Bawerk, et dont les travaux, fort originaux, ont porté principalement sur le capital et la valeur: dans un seul numéro de la revue *Annals of the American Academy* (mars 1892), on trouve jusqu'à trois articles ou longues notices consacrés aux théories de l'école autrichienne sur le capital et sur la valeur. Quelques auteurs américains résistent, cependant, à cet engouement général parmi leurs compatriotes. Ainsi dans *The Quarterly Journal of Economics* (avril 1892), on trouve un long article intitulé *The fundamental error of Kapital und Kapitalzins*, l'ouvrage principal de M. de Boehm-Bawerk.

nous allons en faire une analyse¹, quoique, à vrai dire, cette doctrine ait moins d'importance au point de vue pratique où elle ne change rien, qu'à celui de la simple curiosité; c'est ce que, en langage d'école, l'on peut appeler une démonstration élégante.

« Le but de la production, dit M. de Böhm-Bawerk, est de faire des objets propres à satisfaire nos besoins, par conséquent des « objets de consommation ». Nous les produisons en combinant de façons variées nos propres forces avec celles de la nature. Il y a deux procédés pour arriver à ce résultat : par l'un nous allons directement au but, nous nous mettons immédiatement à faire l'objet; par l'autre nous faisons avec préméditation un détour. Cette expression de détour, employée par M. de Böhm-Bawerk, est très ingénieuse. Ce détour consiste à produire d'abord des moyens de production, des instruments qui faciliteront le travail définitif, s'appliquant au produit désiré. Par exemple, un cultivateur désire de l'eau à boire, et, heureusement, à quelque distance de sa maison, se trouve une source. Quand il a soif, il peut y aller, puiser de l'eau dans le creux de sa main et boire. De cette façon, son but est immédiatement atteint. Mais le procédé est incommode : il faut qu'il se rende plusieurs fois par jour à la source, et il est douteux qu'il puisse suffisamment étancher sa soif avec le contenu du creux de sa main; il peut creuser un bloc de bois et en faire un seau; alors il aurait chez lui de l'eau pour toute la journée et pourrait boire à volonté. Pour obtenir cet avantage, avant de boire, il doit aller dans la forêt, abattre un arbre, y tailler un bloc et passer une journée à le creuser (c'est là un détour pour satisfaire le besoin de boire). Le cultivateur peut encore suivre un procédé plus perfectionné : il peut, dans la forêt, abattre un certain nombre d'arbres et les perforer de manière à en faire des tuyaux, pour les poser en conduite par où la source ira d'une façon permanente

¹ Pour plus de simplicité, j'emprunte cette analyse, sans presque rien y changer, à l'ouvrage de M. Maurice Block : *Les Progrès de la Science Économique depuis Adam Smith*, tome I^{er}, pages 366 et 367.

jusqu'à la maison ; il aura ainsi toujours à sa disposition un beau filet d'eau claire et limpide. Seulement, ce procédé est encore plus long que le précédent. Cette production, au moyen de détours plus ou moins nombreux est celle qui se fait en créant des capitaux : c'est la production capitaliste. Les capitaux sont ainsi des produits intermédiaires au moyen desquels on obtient les produits définitifs dans de meilleures conditions. »

Toute cette démonstration est d'une rare élégance et contient beaucoup de vrai ; mais contient-elle toute la vérité ? Les capitaux, tous les capitaux sont-ils toujours des produits intermédiaires, destinés à aboutir à un autre produit ? Cela est vrai de la plupart d'entre eux, de la machine à filer, à tisser, du marteau-pilon, etc. ; on voit très bien, dans ces cas, le produit définitif qui est le tissu et l'article métallurgique. Mais la locomotive à voyageurs, le yacht de plaisance, qui sont incontestablement des capitaux et qui satisfont aux besoins de locomotion, de déplacement, qu'ont non seulement les voyageurs d'affaires pour lesquels le voyage est un moyen, mais aussi les simples touristes pour lesquels le voyage, le déplacement, est le but même, sont-ce là des produits intermédiaires, et quel est dans ce cas le produit définitif ? On ne l'aperçoit pas. Et cependant ce sont bien là des capitaux. Une maison cesserait aussi, dans cette théorie, d'être un capital, car on ne peut dire que ce soit un produit intermédiaire ; or, il est difficile de nier, non seulement au point de vue de la richesse privée, mais au point de vue de la richesse nationale, que les maisons ne soient des capitaux.

La démonstration de M. Böhm-Bawerk s'applique donc à la généralité des capitaux, non absolument à tous. L'auteur la développe et en tire des aperçus toujours curieux : « La production se fait à la rigueur par le concours du travail et de la nature, sans capital ; mais l'on obtient des résultats plus avantageux en se procurant d'abord des capitaux. Seulement, ce dernier procédé exige du temps. Il est sans doute des cas où l'emploi des capitaux (produits intermédiaires) hâte la pro-

duction, mais généralement il la prolonge. Il y a dû reste des degrés. La création de produits intermédiaires (instruments, capitaux) peut exiger un mois, un an, dix ans, cent ans : plus vous leur consacrez de temps, plus parfaite, plus riche sera la production des objets de consommation (la fin ou le but de toute production). Pour avoir du bois à brûler, vous pouvez vous contenter de ramasser du bois sec dans une forêt ; supposons que vous pouvez en réunir ainsi à la main deux stères en une journée : si vous vous impatientez, vous vous ferez peut-être une hache en pierre qui vous coûtera trois jours de travail (détour, trois jours), mais à l'aide de laquelle vous recueillerez dix stères par jour. De progrès en progrès, vous arriverez après des années à avoir une cognée en excellent acier, avec laquelle vous ferez quatre-vingts stères par jour. Mais il fallait plusieurs années de préparatifs (il fallait creuser des mines, forger, etc.) pour produire la cognée ».

Toute cette conception est intéressante et exacte, sauf, nous le répétons, qu'elle est incomplète. Il est très vrai que le capital, c'est du temps, c'est de la préparation, c'est des préliminaires. De là vient que plus la civilisation est ancienne dans un pays, plus il s'y trouve de capital sous toutes les formes ; il y a plus de capital, dont beaucoup quasi-invisible, tellement il est confondu avec la nature, comme les améliorations des fonds de terre, du lit des rivières, etc., en Angleterre qu'aux États-Unis d'Amérique, plus aux États-Unis d'Amérique qu'en Australie et en Australie qu'au Transvaal. De là le temps énorme qu'il faut pour qu'un pays neuf soit bien pourvu non seulement d'instruments, mais d'installations diverses, qui ne sont d'ailleurs qu'une forme d'instruments, et pour que ce pays arrive à pouvoir se soutenir lui-même, au point de vue des capitaux et du crédit, à être *self supporting*. Un jeune écrivain racontait dernièrement que, voyageant du Havre à Paris avec un Américain, dont il avait fait la connaissance sur le bateau de New-York au Havre, et le voyant contempler le paysage avec une ardeur qui ne se lassait pas, il lui demanda ce qui le frappait le plus : « *Oh ! the finish*

of. it », répondit l'Américain¹ (le degré de fini de tout cela). Ce caractère minutieusement fini et achevé d'une vieille contrée vient, en partie sans doute, de l'entretien, mais en beaucoup plus grande partie du capital incorporé sous toutes les formes depuis une longue série de générations.

Le capital, toutefois, a un autre caractère : ce n'est pas seulement une cristallisation de temps, c'est, quand il s'agit surtout du capital sous la forme d'instruments et d'installations, quelque chose qui est en soi productif. Le temps qu'en épargne l'usage est, répétons-nous, beaucoup plus considérable en général que le temps qui a été employé à le former ; et dans cet écart consiste précisément la productivité même du travail.

Cette idée de la productivité du capital doit toujours être mise au premier rang, car c'est l'idée dominante. Fils à la fois de l'épargne et de la combinaison ou de l'invention, le capital sous la forme d'installations et d'approvisionnements est d'une productivité parfois énorme ; non seulement il épargne du temps, mais il rend même possibles certaines œuvres qui, sans lui, quelque temps qu'on y eût consacré, n'eussent jamais été réalisables.

LA PRODUCTIVITÉ DE CERTAINS CAPITAUX, SOUS LA FORME D'INSTALLATIONS, EST INDÉPENDANTE DE TOUT NOUVEAU TRAVAIL HUMAIN. — Quelques esprits subtiles ont contesté que le capital fût productif, parce que seul il ne pourrait rien produire : il lui faudrait le travail humain pour le mettre en mouvement et le féconder. Cette observation, d'ailleurs, n'est pas exacte dans tous les cas : supposez un aqueduc bien établi, il reçoit l'eau à son point de départ, il la porte à l'endroit où l'on a jugé utile qu'il la conduisit ; de même pour une conduite souterraine, de même pour un barrage ; or, une fois l'ouvrage construit, il n'y a aucune nécessité d'une autre intervention humaine pour que l'opération s'accomplisse. On dira peut-être que l'aqueduc, la conduite, le barrage, auront besoin d'un certain entretien qui ne pourra être donné que par la main-d'œuvre humaine ; mais

¹ André Chevrillon, *Revue des Deux Mondes*, avril 1892.

c'est une autre question. Ces installations qui sont du capital, si elles ont été bien faites pourront fonctionner pendant un certain temps; en général plusieurs années, quelquefois beaucoup d'années, sans aucune réparation; or, tant qu'elles seront en cet état, elles seront productives par elles-mêmes, sans aucune aide extérieure, sans aucun travail humain; elles seront productives puisqu'elles amèneront de l'eau dans un endroit où celle-ci est beaucoup plus utile qu'au lieu d'où elle a été dérivée, et qu'en l'autre lieu où elle serait venue naturellement.

Ainsi la productivité propre de certains capitaux, sous la forme d'installations permanentes, même indépendamment de tout nouveau travail humain pour s'en servir, les diriger ou les contrôler, est incontestable.

LA PRODUCTIVITÉ EST L'ATTRIBUT CARACTÉRISTIQUE DE LA PLUPART DES CAPITAUX. — Or, cette productivité propre du capital est un fait tellement considérable qu'on ne peut le reléguer au second plan. L'attribut principal, caractéristique de la plupart des capitaux, c'est d'être productifs, c'est de produire plus qu'ils n'ont coûté, c'est d'épargner plus de temps et plus d'efforts qu'ils n'en ont exigé. Aussi, la productivité est le trait caractéristique des capitaux. Nous verrons que c'est de cette productivité que découle naturellement l'intérêt du capital, que les variations de l'intérêt du capital aux différentes époques et dans les différents pays viennent précisément, en grande partie du moins, de ce que les capitaux sont inégalement productifs aux divers âges de la civilisation et aux diverses périodes de la culture, de l'industrie et des installations d'utilité générale¹.

¹ Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendances à une moindre inégalité des Conditions* (4^e édition). Une des pensées fondamentales de ce livre est la baisse du taux de l'intérêt, due à l'amointrissement de productivité des capitaux nouvellement formés, lorsque l'on a déjà atteint un certain degré de civilisation et que les progrès deviennent moindres ou moins intenses dans les arts de la production. Les prévisions de ce livre, dont la première édition a paru en 1880 et qui fut d'abord un cours fait au Collège de France en 1878-79, ont été justifiées par la baisse croissante du taux de l'intérêt depuis lors, suite, elle-même, de la moindre productivité des capitaux nouvellement formés. Le revirement, modique d'ailleurs, effectué depuis 1898 ne détruit aucunement cette thèse.

Ce n'est pas d'après le temps qu'ils ont coûté que les capitaux rapportent des avantages à leurs propriétaires : celui qui serait disposé à les payer ou à les louer répondrait sans doute à celui qui invoquerait le temps consommé à les préparer :

« Le temps, monsieur, ne fait rien à l'affaire. »

C'est d'après leur productivité propre, que les capitaux sont évalués et qu'ils sont recherchés. Si l'action du Chemin de fer de Cologne - Minden, dont parlait Lassalle (voir plus haut, page 205), avait pris plus de valeur, c'est que, sans doute, le Chemin de fer ayant développé la division du travail, donné plus d'essor à l'industrie, aux cultures, à la population aussi du district, la productivité de ce capital s'était accentuée en raison même des services qu'il rendait. Le temps qu'il avait coûté à faire, les efforts et les frais qu'il avait exigés, n'étaient pas les circonstances déterminantes de cette rémunération du capital.

La théorie, quelque ingéniosité qu'on ait mise à l'exposer, qui ne veut voir dans le capital que le temps, et qui place ce facteur en première ligne, est impuissante à rendre compte de plusieurs des phénomènes les plus considérables qui se rattachent à l'existence et à la rémunération des capitaux.

Les capitaux ont une productivité propre qui varie notablement suivant les temps, les lieux, le milieu social, l'état des inventions, suivant même la nature de chacun d'eux ; cette productivité propre ne peut être mesurée uniquement par le temps ou en fractions de temps.

Nous avons cité des exemples de capitaux, un aqueduc, une conduite d'eau, un barrage, qui sont, par eux-mêmes, productifs, tant qu'ils se trouvent en bon état, et indépendamment de tout nouveau travail humain. Mais la généralité des capitaux n'est pas dans ce cas : la plupart ne produisent que quand la main-d'œuvre humaine les met en action. Est-ce une raison pour nier que ces capitaux soient productifs ? Qui peut nier qu'une charrue soit productive, puisque l'homme qui en est armé fait trois ou quatre fois plus de travail que celui qui

en est dessaisi ? Il en est de même d'une brouette, d'un canot, d'une machine à coudre et de tous les ustensiles.

La nature abonde en objets qui ne sont pas productifs isolément, qui ne le sont que par combinaison, à commencer par les sexes chez les animaux. On dit qu'un taureau est un reproducteur, et personne ne lui conteste cet attribut ; il est clair, cependant, qu'abandonné à lui-même, il ne peut rien produire ; de même une vache. De même, en dehors de certaines installations, comme celles que nous avons décrites et qui sont productives par elles-mêmes, il est vrai que la productivité de la plupart des capitaux est subordonnée à leur union avec le travail actuel. Mais le travail serait présomptueux s'il prétendait que lui seul produit tout ce qu'il fait avec des machines, des installations et des approvisionnements, et s'il contestait aux capitaux d'être, pour beaucoup, on pourrait même dire pour la plus forte part, dans la production, si énormément accrue, du genre humain.

Le capital représente la solidarité du passé, du présent et de l'avenir. Il plonge très profondément ses racines dans le passé, il étend ses branches indéfiniment dans l'avenir. Quoiqu'en ait dit Stuart Mill (voir plus haut page 123), la part du passé est, dans la richesse de tout pays, infiniment plus grande que celle de l'année courante et des quelques années qui l'ont précédée.

FAÇON DONT SE FORME LE CAPITAL DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES : L'ÉPARGNE ET LE PLACEMENT. L'ÉPARGNE, AU SENS ÉCONOMIQUE, CONSISTE SURTOUT DANS UNE DIRECTION UTILE DONNÉE A LA CONSOMMATION ET A LA PRODUCTION. — On a vu comment les capitaux se constituent dans les sociétés primitives, sous les formes d'approvisionnements et d'instruments, auxquelles on doit joindre les installations, qui sont une variété de ces derniers, parfois combinés avec les premiers. La constitution des capitaux n'est pas autre en réalité dans les sociétés perfectionnées ; seulement, elle y présente, au premier abord, à cause de la complication des phénomènes, des caractères moins nets.

En principe, l'accumulation ou l'abstinence ne produit le capital que sous la forme d'approvisionnements ; elle ne peut le produire sous la forme d'instruments ou d'installations. Pour créer cette partie, qui finit par devenir la plus importante du capital (comme cristallisation du travail et de l'invention) ; il ne faut pas seulement s'abstenir de consommer tout ce à quoi on a droit, il faut donner une direction particulière à l'industrie. Aussi a-t-on dit avec raison qu'en général les sommes épargnées sont tout aussi bien consommées que les sommes dépensées, seulement elles le sont d'une autre façon, d'une façon reproductive, mais ici intervient un phénomène propre aux sociétés civilisées, notamment aux sociétés contemporaines.

Grâce à la division du travail dans les sociétés modernes, la simple épargne, pourvu qu'elle soit suivie d'un placement, équivaut à la capitalisation.

On peut épargner de deux manières ; 1° en thésaurisant, c'est-à-dire en enfouissant d'ordinaire ou accumulant des pièces d'or ou d'argent ou leurs signes représentatifs, qui sont alors perdus pour la société ; c'est, pour celle-ci, comme si l'or ou l'argent ainsi accumulés retournaient à la mine ; 2° ou bien, au contraire, en créant des instruments de travail ou des richesses stables, des installations d'une utilité permanente, comme du matériel industriel, des maisons, etc., ou encore en prêtant ses fonds à des sociétés ou à l'État qui les emploient dans l'œuvre de la production.

Quand Lassalle dit que la non-consommation d'une chose n'a jamais pu produire du capital, c'est-à-dire des machines et des installations diverses, et que par conséquent il est faux que le capital soit le fils de l'abstinence ou de l'épargne, il abuse des mots.

Dans les sociétés présentes, la capitalisation se compose, pour la plus grande partie des épargnants, de deux actes liés ensemble : la non-consommation d'une partie de son revenu, suivie du placement de ce revenu épargné, cette dernière opération étant parfois, presque toujours même au moment où j'écris, une œuvre malaisée, très délicate, qui

exige sinon une activité matérielle, du moins du discernement. L'épargne, dans le sens courant et actuel du mot, comprend non seulement la non-consommation d'une partie du revenu individuel, mais encore le placement. Faite avec intelligence, elle constitue le capital.

Si l'on suit les choses comme elles se passent, ou, du moins, comme elles doivent se passer, on voit que la personne qui épargne crée en vérité, parfois sans s'en rendre compte, des approvisionnements, des instruments de travail, des installations diverses, pour faciliter un essor nouveau de l'humanité. Ainsi, au lieu d'acheter de riches toilettes et de se gorger d'une nourriture délicate, et coûteuse, de multiplier autour de soi les luxueuses futilités, toutes choses périssables, ainsi que le lui permettrait, cependant, l'ampleur de son revenu, l'épargnant achète des obligations de chemins de fer ou des obligations du Crédit foncier, ou des actions de sociétés industrielles, ou des obligations de villes, ou des titres de rente sur l'État, c'est-à-dire qu'il met une compagnie, une municipalité ou l'État en situation de faire des travaux publics, d'édifier des maisons, des usines à gaz ou des manufactures quelconques, de construire des égouts, de se livrer à des améliorations diverses, toutes œuvres d'utilité permanente, à savoir des capitaux.

Par son revenu, chacun a la faculté de prélever dans l'ensemble de la production, au prix qui ressort de l'offre et de la demande, une certaine quantité d'objets à son choix; l'épargne, sous la forme d'un placement, consiste à conférer, moyennant une promesse de remboursement et certains avantages ou même sans promesse fixe de remboursement, à une autre personne, soit à un industriel, soit à un agriculteur, soit à une société, à une municipalité, à un état, le droit de faire, au lieu et place de l'épargnant, la commande d'objets divers ou de travail que celui-ci aurait pu faire avec la partie de son revenu qu'il ne consomme pas personnellement, s'il avait voulu la consommer. L'épargnant met ainsi une autre personne en son lieu et place et la substitue à ses droits.

Le placement, ce que Lassalle appelait, comme une caractéristique de notre temps, « le placement dans la production d'autrui », n'a pas d'autre objet : se dessaisir, sous certaines conditions, d'une partie de sa faculté de consommation au profit d'un autre, soit d'une personne réelle, soit d'une personne morale. Sans doute, l'épargnant peut aussi employer lui-même directement son épargne, s'il est industriel, agriculteur et commerçant, en accroissant ses installations, son outillage, en faisant des améliorations. Il le peut aussi même comme simple propriétaire, s'il construit ou agrandit une grange, une cour, s'il fait un drainage ou une conduite d'irrigation, s'il crée une vigne, plante des arbres, ou même simplement s'il accroît son cheptel, s'il incorpore à la terre des engrais de longue durée, si en un mot il emploie une partie de son revenu, c'est-à-dire de son pouvoir de commander du travail ou des produits, à quelque œuvre d'utilité permanente ; de même encore s'il agrandit sa maison, dans la mesure où cet agrandissement peut représenter, au point de vue général, un caractère d'utilité prolongée et en quelque sorte objectif. Mais dans nos sociétés à professions spécialisées l'épargne se fait le plus souvent par un placement dans la production d'autrui, à savoir par la transmission à autrui de la faculté dont on jouit de commander du travail ou d'acheter des produits.

C'est ainsi que, grâce au placement, l'épargne qui est simplement la non-consommation d'une partie de son revenu avec délégation à autrui du pouvoir d'employer cette somme de revenu, se transforme réellement et concrètement en plate-forme de chemin de fer, en rails, en locomotives, en bateaux à vapeur, en outillage industriel et enfin en toutes ces variétés d'approvisionnements, d'instruments et d'installations qui constituent le capital concret.

L'efficacité de l'épargne, en tant que productive du capital, dépend donc de l'efficacité du placement. Si l'épargnant se trompe dans son placement, son capital s'évanouit et pour lui et pour la société : son épargne ressemble à un enfant mort-né.

L'épargne dans les sociétés modernes, si compliquées et si

mobiles, demande ainsi beaucoup de vigilance, de prudence et de pénétration. Ces facultés seraient encore bien plus nécessaires si les états, du moins la plupart d'entre eux, dans leur prodigalité et leur pseudo-générosité, n'offraient pas continuellement aux épargnants une quantité de titres de fonds publics ainsi que des placements dans les Caisses d'épargne à un taux artificiellement rémunérateur, et très onéreux en même temps, très périlleux pour la société. Le placement exigera de plus en plus d'attention et de difficulté. Le métier de capitaliste deviendra de plus en plus épineux et malaisé, relativement du moins à la période de l'histoire dont nous sortons et qui embrasse en Angleterre les années de 1780 à 1880 et en France de 1820 à 1880 ¹.

Une foule d'épargnes sont chaque année englouties dans de mauvais placements, et bien des capitalistes n'ont pas la rémunération de leur abstinence ².

Malgré ces déchets, plus ou moins considérables et à coup sûr très notables, l'épargne se traduit dans la pratique par une direction utile et prévoyante donnée au travail humain. Les sommes épargnées, non pas sans doute celles qu'on accumule et qu'on enfouit, mais celles que l'épargnant emploie directement à une œuvre productive, ou celles qu'il place dans la production d'autrui, sont tout aussi bien consommées que celles qui sont dépensées en superfluités ou en luxe. Elles sont seulement consommées d'une autre façon et par d'autres personnes. Elles servent à entretenir des ouvriers qui font une œuvre d'utilité durable et devant faciliter et accroître la production

¹ Voir, pour tous ces sujets, les chapitres où nous traitons plus loin de l'intérêt du capital, des sociétés anonymes, ainsi que, dans la partie consacrée à la consommation, les passages relatifs aux prodigues et aux avares, au luxe, etc. Consulter également notre *Essai sur la Répartition des Richesses*.

² Certaines épargnes peuvent être fructueuses pour un capitaliste, et infructueuses pour la nation, par exemple quand le capitaliste place ses fonds en titres des dettes publiques nationales, provinciales ou municipales, et que l'État, les provinces ou les communes, sans cesser, cependant, d'être solvables, gaspillent, en totalité ou en grande partie, le produit des emprunts qu'ils émettent.

ultérieure. Dans une société qui épargne beaucoup, on produira moins de dentelles, moins de riches ornements, mais plus de fer et plus de houille, moins d'objets de luxe de toute sorte et plus de machines servant aux fabrications de toute nature.

On dira peut-être que, dans la population française, il y a, à la fois, une immense épargne annuelle et une production très-intense de superfluités et d'articles de luxe. Cela est vrai; mais sans l'épargne la production de ces derniers objets serait encore bien plus importante par rapport à la production des machines ou des instruments et à la création d'installations d'une utilité permanente. Il faut tenir compte, en outre, de ce que les articles de luxe ou de demi-luxe produits en France ne sont pas seulement destinés à la consommation française, mais qu'ils servent d'objets d'échange pour nous procurer des objets de nécessité que notre sol ne peut pas produire ou que nous produirions directement à beaucoup plus de frais qu'en les obtenant par la voie d'échange, le coton par exemple, le cuivre, une partie de notre consommation de charbon, etc.

A la longue, cependant, non seulement la production (celle-ci étant faite en partie en vue de l'échange), mais la consommation des objets de luxe peuvent être plus grandes dans un pays qui a l'habitude de beaucoup épargner, que dans un autre qui épargne peu. Il arrive, en effet, au bout de quelques dizaines d'années ou même de quelques années, que le capital accroissant prodigieusement les forces productives de l'humanité, les nations qui capitalisent beaucoup finissent par pouvoir, sans cesser de capitaliser, vivre plus largement que celles qui ne capitalisent pas. Il en est ainsi, d'ailleurs, dans la vie privée. Prenez deux hommes ayant 10,000 francs de rente chacun : l'un consomme son revenu tout entier, l'autre en économise la moitié; il vit donc moins largement que le premier; mais recherchez-les vingt ans après : le non-épargnant aura toujours, toutes autres choses restant égales, le même revenu, tandis que l'épargnant aura sans doute doublé sa fortune, et son revenu; il pourra donc dans cette situation nouvelle vivre aussi

largement ou même plus largement que l'autre, sans cesser d'épargner; et si vous les examinez de nouveau, au bout d'une seconde période de vingt ans, c'est-à-dire quarante ans après le point de départ, l'épargnant, tout en continuant d'épargner, pourra dépenser beaucoup plus que celui qui avait le même revenu initial et n'aura jamais épargné.

Ainsi, si vous considérez deux hommes, pourvus chacun du même revenu à trente ans, je suppose, dont l'un aura toujours dépensé son revenu et dont l'autre se sera fait une règle d'en dépenser seulement la moitié, pour épargner l'autre moitié, et que l'un et l'autre vivent jusqu'à quatre-vingts ans, sans recueillir aucun héritage ni voir leur situation se modifier autrement que par l'épargne de la moitié du revenu de l'un d'eux, il se peut que celui qui épargne se soit trouvé à la fin de sa vie avoir en définitive plus dépensé dans cette période de cinquante ans que celui qui n'épargnait pas; seulement il aura moins dépensé dans la première période de sa vie et plus dans la seconde. Ce phénomène est surtout sensible dans les périodes où le taux de l'intérêt est élevé, de 4 1/2 à 5 pour cent, par exemple, comme en France de 1850 à 1875¹.

¹ On objectera peut-être à notre théorie sur l'intérêt le relèvement effectué depuis 1898. Il n'y a là, cependant, aucune contradiction. D'abord, ce relèvement laisse subsister la plus grande partie de la baisse effectuée depuis 1875. Ainsi notre *Rente 3 p. 100 Perpétuelle* se tient, en mars 1913, à 89, tandis que de 1860 à 1870 elle restait entre 60 et 73 ou 74, n'ayant atteint ce dernier taux qu'à la fin de cette période. Les obligations 3 p. 100 de nos grandes compagnies de chemins de fer se cotent, en mars 1913, entre 410 et 417, tandis que, aux plus beaux temps de l'Empire, elles n'avaient jamais atteint 350, quoique moins grevées d'impôts. De même, avant la guerre du Transvaal, le 2 3/4 anglais consolidé, futur 2 1/2 à partir de 1903, cotait encore 108 à 110, tandis que, de 1855 à 1870, le 3 p. 100 britannique oscillait entre 87 et 96. Enfin, en mars 1913, les meilleures obligations 3 1/2 ou 4 p. 100 des Chemins de fer américains sont assez près du pair, tandis qu'elles étaient fort au-dessous il y a 40 ou 50 ans. Le relèvement du taux de l'intérêt de 1900 à 1913 tient à deux causes, qui rentrent dans notre théorie : de fréquentes guerres, de 1898 à 1913, et de colossaux armements, d'autre part l'énorme développement des contrées neuves, les deux Amériques, l'Australie, et l'arrivée à la civilisation moderne de vastes contrées : la Russie, la Sibérie, la Chine, le Japon, l'Afrique; enfin l'épanouissement de nouvelles industries, notamment des industries électriques.

CHAPITRE V

LES DIFFÉRENTES SORTES DE CAPITAUX. — LES CAPITAUX FIXES ET LES CAPITAUX CIRCULANTS. — LES APPROVISIONNEMENTS DE SUBSISTANCES, LES MATIÈRES PREMIÈRES, LES INSTRUMENTS ET LES INSTALLATIONS.

Les deux principales divisions et les deux principales subdivisions des capitaux : les approvisionnements et les matières premières, d'une part ; les outils ou instruments et les installations, de l'autre part. — De l'énorme croissance et de l'accumulation du capital sous la forme d'installations.

Ces catégories de capitaux, les outils et les installations, proviennent, non seulement de la prévoyance, mais de l'esprit d'invention et de combinaison.

Les capitaux fixes et les capitaux circulants ou fongibles.

La perpétuité des capitaux, grâce à l'amortissement.

De la relation entre les capitaux fixes et les capitaux circulants.

Formes principales que revêt le capital dans les sociétés modernes.

Le capital et le fonds de consommation.

Les capitaux par nature et les capitaux par destination.

LES DEUX PRINCIPALES DIVISIONS ET LES DEUX PRINCIPALES SUBDIVISIONS DES CAPITAUX : LES APPROVISIONNEMENTS ET LES MATIÈRES PREMIÈRES, D'UNE PART ; LES OUTILS OU INSTRUMENTS ET LES INSTALLATIONS, DE L'AUTRE PART. DE L'ÉNORME CROISSANCE ET DE L'ACCUMULATION DU CAPITAL SOUS LA FORME D'INSTALLATIONS. CES CATÉGORIES DE CAPITAUX, LES OUTILS ET LES INSTALLATIONS, PROVIENNENT NON SEULEMENT DE LA PRÉVOYANCE, MAIS DE L'ESPRIT D'INVENTION ET DE COMBINAISON. — On a vu que les capitaux se présentent en général sous deux formes distinctes : les approvisionnements et les outils ; si l'on veut pousser plus loin la distinction, en se tenant encore dans de vastes généralités, on peut à chacune de ces grandes catégories ajouter une variété, et l'on dira : les approvisionnements de subsistances et les ma-

tières premières d'une part, les outils ou instruments et les installations de l'autre part, voilà les deux genres et le sous-genre de chacun d'eux.

Les matières premières rentrent dans les approvisionnements; mais l'on peut, cependant, les en distinguer, en considérant spécialement comme approvisionnements les objets nécessaires à faire vivre l'homme pendant la durée de la fabrication d'un produit ou jusqu'à la réalisation de ce produit.

Quant aux installations, elles se rapprochent des outils ou instruments, tout en en étant distinctes à divers points de vue : elles sont aussi des moyens d'arriver à une fin qui est le produit, et elles ne sont pas incorporées dans le produit. Ce genre de capitaux, que nous appelons les installations, prend un développement de plus en plus considérable dans les pays civilisés; les installations, ce sont, par exemple, la plate-forme d'un chemin de fer, l'infrastructure, les tunnels, remblais, et les gares; ce sont dans les ports tous les travaux autres que les machines; dans les usines, ce sont tous les bâtiments, toutes les adaptations, dans les mines, ce sont les puits, les galeries, etc.; en agriculture, ce sont toutes les dispositions particulières données au sol, la déclivité, par exemple, pour permettre l'arrosage, ou le nivellement pour faciliter les labours; ce sont encore les drains, les rigoles, les barrages, les clôtures, les constructions, etc.

Le capital, sous la forme d'installations, est prodigieusement considérable et indéfiniment varié dans une société ancienne et opulente. C'est cette forme surtout de capital qui est susceptible d'accumulation et de perpétuité, beaucoup plus que les approvisionnements mêmes, qui se détériorent ou périssent, et que les outils ou instruments, qui s'usent. C'est elle qui donne surtout un démenti à l'étrange assertion de Stuart Mill (voir plus haut page 123) que la plus grande partie de la richesse d'un pays a été créée dans la dernière année.

Cette partie du capital humain arrive parfois à se confondre tellement avec la nature qu'on ne l'en distingue plus : tel canal, ou du moins telle amélioration de rivière peut paraître avoir

toujours existé; de même, telle rigole creusée de main d'homme dans une propriété particulière, telle pente ou tel nivellement, au contraire, donné au sol, tel remblai ou tel déblai. Aussi le capital sous la forme d'installations n'est, parfois, au bout d'un certain temps, plus discernable; en général, cependant, il exige un entretien plus ou moins minime.

En considérant les traits distinctifs de ces deux grandes catégories et deux sous-catégories de capitaux : d'un côté les approvisionnements de subsistances et les matières premières, de l'autre côté les outils et les installations, on voit que, pour les approvisionnements et les matières premières, c'est surtout l'abstinence, la non-consommation qui les a constitués et maintenus; pour les outils ou les installations, il y a un autre élément, c'est l'invention. *Les capitaux, au moins sous ces dernières formes, sont le fruit à la fois de la prévoyance et de l'esprit d'invention ou de combinaison; ce rôle de l'esprit d'invention et de combinaison dans la constitution des capitaux ou, du moins, d'une grande partie des capitaux, est important à retenir.* Quand les ouvriers soutiennent que les capitaux leur ont été volés par les patrons, que c'est la simple main-d'œuvre qui a créé tous les capitaux, ils s'illusionnent de deux façons différentes : les capitaux sont ou des approvisionnements et des matières premières, ou des outils et des installations; or, pour constituer les premiers, il a fallu considérablement épargner, c'est-à-dire restreindre ses consommations journalières, ce qui n'a pas été le cas de la généralité de la population ouvrière ou de ses ascendants; et pour les derniers il a fallu non seulement beaucoup épargner, mais beaucoup inventer et beaucoup combiner, avoir l'idée de ces installations et de ces outils, ou du moins en comprendre très vite l'utilité, et les propager avec ardeur, ce qui n'a pas été le cas non plus de la simple main-d'œuvre.

En définitive, le capital a deux sources différentes, l'une qui est universelle et s'applique à tous les capitaux : l'épargne; l'autre qui a contribué, conjointement avec l'épargne, à la

formation de la majeure partie des capitaux : *l'esprit d'invention ou de combinaison.*

LES CAPITAUX FIXES ET LES CAPITAUX CIRCULANTS OU FONGIBLES. — Dans le langage courant et la pratique des affaires, au lieu de parler, d'une part, des approvisionnements et des matières premières, de l'autre part, des outils et des installations, on emploie pour ceux-là le terme de capitaux circulants et pour ceux-ci le terme de capitaux fixes.

Les capitaux circulants, que l'on pourrait aussi dénommer capitaux fongibles, sont ceux qui ne peuvent servir qu'une fois dans la production, qui s'épuisent, disparaissent et s'incorporent dans le produit. Les approvisionnements, sous leurs formes variées, et les matières premières sont dans ce cas. Une fois achevé le produit auquel ces capitaux circulants ont servi, il ne reste rien d'eux ; ils ont passé entièrement dans le produit ; ils se sont transformés en lui. Ainsi, la laine, l'huile, le charbon qui a servi à chauffer la machine, tout cela a disparu dans la pièce de drap qui est le résultat de la production. La laine s'y retrouve substantiellement ; le charbon ne s'y retrouve pas en tant que matière ; mais il y est en tant qu'utilité, puisque, si ce charbon n'avait pas été consommé pour chauffer les machines, le tissu aurait coûté beaucoup plus à faire. Ainsi les capitaux circulants passent tout entiers dans le produit, soit matériellement, ce qui est le cas pour les matières premières, sauf les déchets, soit au point de vue de l'utilité dont ils pouvaient être, ce qui est le cas du combustible.

Il faut que la valeur des capitaux circulants soit reconstituée tout entière dans chaque produit, c'est-à-dire que le prix de la pièce de drap reproduise le prix de toute la laine, de toute l'huile, de tout le charbon, de toutes les substances tinctoriales et des objets analogues qui ont été employés dans cette pièce de drap : il faut même que le prix du produit reconstitue en principe, outre les prix de toutes ces substances élémentaires, une plus-value qui représente les salaires de l'ouvrier et la récompense de l'entrepreneur et du capitaliste, qui, autrement, auraient perdu leur temps et leur peine, et

auraient agi sans cause. S'il n'en n'était pas ainsi, la production aurait été mal conduite et ne pourrait pas longtemps continuer¹.

Les approvisionnements et les matières premières, une fois le produit achevé, ne peuvent plus être reconstitués que, comme le sont les choses fongibles, par équivalent, au moyen de prélèvements sur le prix du produit.

En plus des capitaux circulants, il y a les capitaux fixes, qui ne se transforment pas, ne disparaissent pas à chaque production, mais qui ont une utilité plus durable, survivant en général à un très grand nombre d'opérations industrielles : ce sont les outils et les installations; les outils, c'est-à-dire tous les instruments, toutes les machines d'une exploitation industrielle et agricole, les animaux de service étant assimilés aux instruments ou aux machines; quant aux installations, nous les avons déjà décrites; ce sont toutes les dispositions particulières données au sol, tous les locaux, soit ateliers, soit maisons, abritant l'homme pendant son travail ou son repos, préservant et conservant les approvisionnements, matières premières et machines; ce sont encore les grandes œuvres permanentes comme les canaux, les chemins de fer, toutes les adaptations en général ayant pour objet la production.

LA PERPÉTUITÉ DES CAPITAUX GRACE A L'AMORTISSEMENT. — Minuscules ou énormes, les capitaux fixes, depuis la simple aiguille jusqu'au plus colossal marteau-pilon, depuis la rigole creusée dans une prairie pour l'arroser, jusqu'au canal de Suez ou au tunnel du Saint-Gothard, servent à des productions indéfiniment répétées et renouvelées; leur utilité ne se communique à chaque produit, auxquels ils collaborent, qu'en des fractions parfois infinitésimales.

Ils ne se transforment pas dans le produit, ils ne s'y incorporent pas totalement. Il suffit de prélever sur le prix annuel des produits d'une usine ou d'une exploitation agricole ce qui

¹ Voir, plus loin, les chapitres consacrés aux salaires, à l'intérêt du capital et aux profits de l'entrepreneur.

est nécessaire pour entretenir les capitaux fixes en bon état et pour les remplacer quand, malgré tous les soins, ils seront devenus hors d'usage; la somme annuelle que l'on prélève sur les prix des produits pour ce remplacement qui finit par être nécessaire à toute œuvre humaine s'appelle l'amortissement.

C'est grâce à l'amortissement que les capitaux, qui ne sont que des objets périssables, jouissent socialement d'une sorte de perpétuité. La conception industrielle, universellement répandue chez les nations civilisées, c'est qu'il est nécessaire que, au bout de toute la série d'opérations auquel il aura servi, le capital fixe soit reconstitué, qu'il le soit sinon matériellement du moins par équivalence et comme valeur.

Bien plus, la pratique générale, chez tous les peuples doués du sens du progrès, c'est que l'amortissement des capitaux fixes doit être calculé non sur l'existence matérielle probable de chacun d'eux, mais sur la durée probable de leur utilité industrielle. Celle-ci, par suite de la série ininterrompue des inventions et des découvertes, ou même par les variations des goûts et des besoins des hommes; peut être beaucoup moins longue que leur durée matérielle; c'est même le cas général.

Nés non seulement de la prévoyance et de l'abstinence, mais encore de l'esprit d'invention et de perfectionnement, les capitaux fixes, c'est-à-dire les outils et les installations, sont sans cesse menacés de perdre une partie de leur utilité relative par de nouveaux progrès. Il est des champs de la production où ces progrès sont d'une rapidité et d'une succession merveilleuse, par exemple pour les machines à vapeur, notamment celles usitées dans la navigation.

La durée prolongée, au point de vue matériel, des capitaux fixes ne doit pas donc faire illusion à leurs possesseurs; il ne suffit pas de prélever sur le prix des produits ce qui est nécessaire pour les reconstituer matériellement ou se procurer un similaire quand ils ne pourront plus servir, épuisés par l'usage et le temps; il faut en reconstituer la valeur dans un délai qui tienne compte de tous les progrès vraisemblables;

c'est là le véritable amortissement industriel. Les bonnes compagnies de navigation, à l'heure présente, jugent qu'elles doivent consacrer à l'amortissement de la valeur de leurs navires, en dehors de leur bon entretien, au moins 5 pour 100 chaque année, parfois 7 pour 100 de cette valeur.

La conception économique présente, parfaitement conforme avec les exigences du progrès humain, consiste à considérer les capitaux, soit fixes, soit circulants, comme devant être perpétuels, quoiqu'ils soient les uns et les autres des objets périssables; les capitaux circulants, on les reconstitue intégralement sur le prix des produits; les capitaux fixes, on les reconstitue par fractions, en se ménageant les moyens de les remplacer non seulement au moment où ils auront matériellement disparu, mais au moment plus rapproché, quoique incertain, où de nouveaux progrès industriels leur ont enlevé une partie sensible de leur utilité.

DE LA RELATION ENTRE LES CAPITAUX FIXES ET LES CAPITAUX CIRCULANTS. — Les capitaux fixes naissent des capitaux circulants : on ne peut construire une fabrique ou un matériel d'usine, si préalablement on ne dispose les approvisionnements pour nourrir les ouvriers dans l'intervalle, ainsi que les matières premières. En outre, les capitaux fixes ne peuvent être mis en œuvre qu'avec l'aide des capitaux circulants : pour faire marcher une fabrique et son matériel, il faut des approvisionnements qui sustentent le personnel ouvrier en attendant la vente des produits, il faut aussi des matières premières, laine ou coton, huile, charbon, etc. Quoique l'on ne puisse dire qu'aucune de ces deux grandes catégories de capitaux, les fixes et les circulants, soit subordonnée à l'autre, les capitaux circulants ont, cependant, une sorte de priorité; ils sont, en quelque sorte, plus indispensables encore; mais, d'un autre côté, il est plus aisé de les réunir. Il doit, dans toute situation économique, y avoir une certaine relation entre ces deux catégories de capitaux. La trop prompte augmentation des capitaux fixes par rapport aux capitaux circulants, c'est-à-dire l'immobilisation exagérée des capitaux et

la raréfaction de ceux qui restent disponibles et agiles, offre des inconvénients et peut même présenter de grands dangers. On le verra plus loin, quand nous traiterons du crédit et des crises commerciales.

Ce rapport de proportion entre les capitaux fixes et les capitaux circulants est impossible à déterminer théoriquement. Il varie considérablement d'après les pays, les lieux, les races, suivant aussi que le pays est en progrès ou stationnaire. La proportion des capitaux fixes aux capitaux circulants dépend aussi du goût de capitalisation, du taux de l'intérêt et du prix de la main-d'œuvre dans une société. Partout où le prix de la main-d'œuvre est élevé, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, on a avantage à accroître les capitaux fixes, c'est-à-dire les outils et les installations, aux dépens des capitaux circulants. Le perfectionnement des habitudes commerciales, la rapidité des transactions et des communications, en permettant d'entretenir de moindres stocks ou approvisionnements, permet aussi d'accroître la part des capitaux fixes. Roscher déjà remarquait qu'en Angleterre il était usuel, pour les chemins de fer, au lieu de multiplier les barrières exigeant des gardiens, comme sur le continent, de construire des ponts au-dessus de la voie. Dans les pays, au contraire, où la main-d'œuvre est à vil prix, comme en Orient, et autrefois dans les colonies à esclaves, et où, d'ailleurs, le goût de capitalisation est restreint, on accroît médiocrement les capitaux fixes, sous leur double forme d'outils de toutes sortes et d'installations¹.

Le capital fixe est bien moins assuré d'un usage complet et prolongé, que le capital circulant. *Fils de l'esprit d'invention et de combinaison, tout autant que de l'esprit d'épargne, le capital fixe est assujéti à beaucoup plus d'aléas, précisément parce que sa forme et souvent sa situation ne peuvent guère être modifiées.* Fait pour une longue durée, il comporte beaucoup

¹ Voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome I^{er}, pages 231 et 232.

plus d'inconnu, les progrès des sciences appliquées, ou simplement les changements de goût, les déplacements de population pouvant enlever au bout de peu de temps aux capitaux fixes une grande partie, parfois la totalité, de leur utilité.

Il faut non seulement une grande prévoyance dans le sens général du mot, mais beaucoup de perspicacité, de force de combinaison, de souplesse d'esprit, beaucoup de confiance aussi dans l'avenir pour constituer, avec des chances sérieuses de rémunération, des capitaux fixes.

Aussi, pour réduire les chances de déperdition, convient-il de faire les capitaux fixes avec une économie qui n'ait rien de sordide au point de vue technique, mais qui ne sacrifie pas à l'esthétique. Les Américains sont passés maîtres en cette matière, et les Français, au contraire, se sont longtemps complu et se complaisent encore dans des exagérations soit de beauté, soit de solidité, qui sont au rebours de l'esprit pratique. Nous connaissons en France des usines qui sont construites en pierres de taille, comme des palais. L'usage américain tient bien plus compte de toutes les éventualités; les industriels d'Amérique savent que les installations productives ne sont pas faites pour l'éternité, qu'il convient de les modifier ou de les remplacer tous les quinze ou vingt ans, pour en avoir d'adaptées aux progrès récents. Il en est de même de beaucoup de nos travaux publics. Nous les construisons avec trop de luxe, trop en vue d'une perpétuité que tous ne comportent pas. Les Américains ouvrent beaucoup plus de voies ferrées que nous dans les contrées peu peuplées, en conformant les conditions de construction au rendement prochain probable, quitte à tout refaire dans vingt ou trente ans, si le trafic prend une très grande importance.

Nous imitons trop les Romains, sans tenir compte de ce que, de leur temps, les arts de la production, et par conséquent les conditions des outils et des installations, se modifiaient avec beaucoup de lenteur, tandis que chez nous ils changent avec une grande rapidité. Il y a souvent une lutte, dans la constitution des capitaux fixes, entre la conception esthétique et la

conception économique ou technique; nous sommes portés en France à sacrifier la seconde à la première, tout au rebours de ce qui se passe en Amérique.

Ce n'est pas qu'on puisse dire que Jean-Baptiste Say eût complètement raison de prétendre que la population française apportait trop de soin à ses habitations et les construisait avec trop de solidité et de luxe, comme si elles étaient faites pour l'éternité, ni que tel économiste contemporain fût justifié à dire qu'en consacrant, d'après les enquêtes administratives, un capital d'environ 45 milliards¹ à se loger, les Français exagéraient la satisfaction du besoin de s'abriter. Le luxe, l'illusion même de l'éternité peuvent très bien se comprendre ou s'excuser quand il s'agit de bâtiments destinés à l'habitation personnelle²; ils doivent, au contraire, être absolument bannis de toutes les installations qui ne visent que la production.

Quoi qu'il en soit des abus que certains entraînements passagers ou certaines habitudes sociales peuvent amener dans la constitution des capitaux fixes, c'est-à-dire des outils et des installations, il reste certain que la multiplicité et l'importance des capitaux fixes est à la fois un des signes les plus sûrs et une des conditions les plus essentielles du développement de la civilisation.

FORMES PRINCIPALES QUE REVÊT LE CAPITAL DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES. — Rien n'étant plus varié et plus divers que les approvisionnements de subsistances, les matières premières, les outils, les installations, le capital revêt dans une société très avancée des formes indéfiniment diverses. Sans avoir la

¹ D'après l'enquête administrative de 1887-89 la valeur vénale de la propriété bâtie, en France, s'élevait à 48,563 millions de francs, dont 43,501 millions pour les maisons ordinaires, 1,909 millions pour les châteaux et maisons exceptionnelles, et 3,152 millions pour les usines; le *revenu net imposable* de toutes les constructions était estimé à 2,090 millions (*Bulletin de Statistique* du ministère des Finances, 2^e volume de 1890, page 77); une nouvelle évaluation en 1909-1910 porte à 3,672 millions la valeur locative de toutes les constructions en France (bâtiments d'habitation et autres) et à 64,798 millions leur valeur vénale (*Bulletin de Statistique*, 1^{er} volume, de 1912, page 290.) Ces évaluations administratives paraissent exagérées d'environ 15 à 20 p. 100.

² Voir, plus loin, les chapitres consacrés au *Luxe*.

prétention d'en faire une classification complète, on peut citer, comme principales incarnations du capital, les suivantes :

1° Les approvisionnements destinés à faire vivre le personnel travaillant à un produit jusqu'à ce que ce produit soit achevé ou même jusqu'à ce que la valeur en soit réalisée.

2° Les matières premières destinées à la fabrication, comme le coton, la laine, les huiles, les substances tinctoriales, le charbon, qui doivent être consommés pour la production ;

3° Les outils, instruments et machines de tout genre, depuis l'aiguille la plus vulgaire jusqu'au plus gigantesque marteau-pilon ;

4° Les constructions de toute nature, aussi bien les maisons destinées à l'habitation de l'homme que les usines, les bâtiments agricoles ou les locaux commerciaux, les uns et les autres, bien entendu, dans la limite de l'utilité présente ou prochaine qu'ils peuvent avoir et qui diffère souvent considérablement de la peine qu'ils ont coûté à faire ;

5° Les animaux de travail ;

6° Toute la variété prodigieuse des installations industrielles, commerciales, agricoles ; dans ce chef rentrent les améliorations durables du sol, comme clôtures, nivellements, dessèchements, drainages, irrigations, plantations d'arbres ou cultures permanentes, engrais durables¹ ; y rentrent aussi les divers travaux publics ou privés, les uns et les autres naturellement dans la limite de leur utilité réelle, présente ou prochaine ;

7° La monnaie métallique, c'est-à-dire les métaux précieux ;

8° Certaines facultés personnelles ou certains biens incorporels.

Cette nomenclature n'est pas limitative ; aucune ne peut guère l'être, tellement le capital est un Protée.

On peut y joindre :

9° Tous ces objets qui, sans servir à la production, sont

¹ Les engrais durables pourraient être classés aussi dans la classe des approvisionnements.

d'une consommation tellement lente, que leur possession assure un avantage durable à ceux qui en jouissent : les meubles meublants, les bijoux, les objets d'art, etc., ce que quelques Allemands ont appelé les capitaux de jouissance.

Certains articles de cette énumération, plutôt que de cette classification, méritent quelques éclaircissements.

Il est arrivé à plusieurs économistes de contester que les approvisionnements fussent du capital. Il est bien clair, cependant, qu'ils en sont un et au premier chef : c'est même en quelque sorte le capital primordial, celui qui est le plus indispensable. Si une troupe d'hommes aborde dans une terre déserte pour fonder une colonie, à la rigueur elle pourrait se passer d'instruments puisqu'il lui serait loisible d'en faire, mais elle ne pourrait se passer d'approvisionnements. C'est la condition absolue de toute entreprise.

D'autres économistes se sont donné beaucoup de peine pour distinguer le capital de ce qu'ils ont appelé le fonds de consommation. Il n'est pas indispensable, ni peut-être bien utile de faire cette distinction qui est, dans la pratique, d'une difficile application. Comme l'homme civilisé vit sur des récoltes dont les principales, celles des céréales et de la vigne, sont annuelles, il est amené à considérer comme fonds de consommation tout ce qui est nécessaire à la subsistance pendant l'intervalle entre une récolte et la suivante. D'autre part, les habitudes de la vie civile font de l'année le cadre qui sert à l'établissement des budgets, à la comptabilité des recettes et des dépenses aussi bien des particuliers que des sociétés ou des États. On est ainsi induit à appeler revenu toutes les recettes de l'année, par opposition au capital qui les produit ou aide à les produire. Cette distinction peut avoir de l'utilité au point de vue de la comptabilité publique ou privée : ainsi, pour une nation, on pourrait considérer comme fonds de consommation tout ce qui lui permet de se nourrir jusqu'à ce que les récoltes suivantes soient disponibles. Il n'en est pas moins vrai qu'en principe tous les approvisionnements quels qu'ils soient sont du capital : aussi les commerçants, même au détail, consi-

dèrent-ils comme une partie de leur capital, c'est-à-dire de leur fonds, tous les approvisionnements qu'ils détiennent et qui sont destinés à la vente. Si l'homme a pu s'élever au-dessus de la vie au jour le jour, qui constituait la triste et précaire situation de l'humanité primitive, c'est au moyen de capitaux. L'usage des capitaux s'est tellement répandu depuis lors et leur abondance s'est si accrue que l'on a fini par considérer comme un « fonds de consommation » en quelque sorte naturel ce qui est, en réalité, du capital.

S'il s'est trouvé des économistes pour contester le caractère de capital aux approvisionnements, certains autres n'ont pas voulu le reconnaître à la totalité des outils. Il s'est rencontré des auteurs pour prétendre que les instruments formant la trousse d'un chirurgien ne seraient pas du capital; il y a dans de pareilles assertions beaucoup de fantaisie ou d'arbitraire. Tout outil, tout instrument, si mince soit-il, l'aiguille par exemple, à plus forte raison les instruments de chirurgie dont il vient d'être question, sont au premier chef du capital. Ils ont été produits non pas pour eux-mêmes, mais comme des intermédiaires qui rendent plus facile l'acquisition ou la réalisation de l'objet tout différent que l'on se propose d'atteindre. Ils sont à la fois le résultat de l'épargne et de l'esprit d'invention ou de combinaison qui s'ingénie à chercher des auxiliaires pour mieux atteindre un but déterminé. Ce sont donc, au premier chef, des capitaux.

Sorti graduellement et péniblement du dénûment primitif, l'homme civilisé est trop porté à perdre de vue l'origine laborieuse et compliquée des agencements, des outils, des approvisionnements, devenus vulgaires, dont personne ne peut plus se passer, et que chacun, avec un sacrifice aujourd'hui imperceptible, peut avoir sous la main; il oublie que ces auxiliaires modestes sont des capitaux, et, cependant, il est impossible, à quiconque réfléchit, de leur contester ce caractère.

Certains auteurs ont été jusqu'à nier que les maisons fussent du capital. Elles ont, cependant, à un haut degré, le caractère non seulement d'approvisionnements durables, mais d'installa-

tions permanentes. Dès que l'homme cesse d'habiter dans une simple grotte, abri purement naturel, dès qu'il s'est organisé une hutte, un gourbi, une tente, il a du capital. Tout refuge artificiel, ayant coûté du travail et devant avoir une certaine durée, a ce caractère. Les habitations lacustres étaient incontestablement des capitaux. Le capital, nous l'avons vu, ce ne sont pas seulement des approvisionnements et des machines, ce sont aussi des installations (voir plus haut, page 225). Le capital sous la forme d'installations prend dans l'ensemble des moyens de production de l'homme une part de plus en plus prédominante. Les maisons sont des installations, d'une durée plus ou moins longue, mais en général d'une longue durée, et pouvant servir aux usages les plus variés, soit à la simple habitation de l'homme, c'est-à-dire à le protéger pendant son repos ou dans les moments d'intempérie, soit à l'industrie, soit au commerce, soit tout au moins à la production domestique, et en fait la plupart des maisons abritent une certaine production qui, sans elles, serait considérablement entravée. Si, par leur caractère d'installations destinées à une certaine durée, ayant coûté du travail accumulé pour une consommation, non seulement actuelle, précaire, mais prolongée, et même pour une certaine production éventuelle, les maisons sont incontestablement des capitaux, elles le sont encore, au point de vue de l'économie financière, en ce sens qu'elles sont susceptibles de donner un revenu, sauf celles qui ou se trouvent trop délabrées ou trop mal situées et qui, pour ces circonstances, perdent leur caractère de capital utilisable; mais cet accident peut tout aussi bien frapper les autres capitaux, tels que les machines. Certaines personnes se demandent si la monnaie est bien un capital; d'autres personnes ont voulu y voir le capital par excellence, ou même le seul capital.

Nous traiterons, dans une autre partie de cet ouvrage, la question de la monnaie. On y verra que l'or et l'argent sont des richesses, mais ne sont pas toute la richesse, ni même la principale richesse; que les peuples les plus riches ne sont pas ceux qui ont le plus d'or, la Grande-Bretagne, jusqu'ici

la nation la plus riche du globe, possédant moins de métaux précieux que plusieurs des autres grands peuples civilisés, et les États-Unis, qui suivent de près la Grande-Bretagne en richesse, ayant eux aussi relativement peu de monnaie métallique.

Nous avons vu quels objets concrets et divers sont les capitaux, approvisionnements de toutes sortes, outils de toutes sortes, installations de toutes sortes, dans la mesure, bien entendu, de l'utilité économique actuelle de chacun; c'est assez dire que le capital et la monnaie ne sont pas identiques. Mais la monnaie étant le moyen usuel d'évaluation et de mesure en quelque sorte des capitaux, en ce qui concerne leur pouvoir d'échange, il en résulte que, en vertu de cette figure de rhétorique que l'on appelle la métonymie, les esprits superficiels en étaient venus à confondre le capital réel avec la monnaie qui servait à les évaluer. Il est clair que c'est là une confusion, car si un homme a, je suppose, 100,000 francs de fortune ou un million, il s'en faut qu'il ait, soit dans ses caisses, soit comme sa quote-part de l'encaisse des banques dont il est créancier, 100,000 francs ou un million de monnaie; sa fortune de 100,000 francs ou de un million consistera en terres, ou en maisons, ou en marchandises, ou en matériel quelconque, ou en créances sur autrui, ou en titres représentatifs de ces divers objets, c'est-à-dire en valeurs mobilières: la quantité de monnaie qu'il possédera sera toujours très faible par rapport à l'ensemble de ses capitaux. Il en est de même pour une nation. On peut estimer, en 1913, à environ 230 milliards¹, nous donnons cette somme approximative-

¹ Quelques personnes estiment beaucoup plus haut les capitaux de la France, mais c'est en faisant beaucoup de confusions et de doubles emplois (voir pages 188 à 195). M. Élisée Reclus va jusqu'à parler de 400 milliards, cela est chimérique. En réalité, la valeur actuelle des fonds de terre, après la crise agricole, ne peut guère être estimée à plus de 65 milliards, celle des constructions de toutes sortes à 45 milliards; l'impôt de 4 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières a produit 126 millions en 1912, ce qui représente 3,150 millions de revenu ou, à 4 1/4 bruts pour 100, environ 74 milliards de capital, mais il y a là beaucoup de doubles emplois, une partie de ces valeurs mobilières repré-

ment), l'ensemble des capitaux de la France, c'est-à-dire de la valeur actuelle des fonds de terre, maisons, usines, matériel de toutes sortes, marchandises, installations productives, etc.; mais il s'en faut considérablement qu'il y ait en France pour 230 milliards de monnaie; les statisticiens les plus exacts ne supputaient, vers 1890, que 4 milliards 1/2 de monnaie d'or pour la France, 3 milliards 1/2 de monnaie d'argent (étalon) compté à sa valeur d'autrefois, double de celle d'aujourd'hui, 250 millions de monnaie d'argent d'appoint, ensemble 8 milliards 250 millions, et en tenant compte de la dépréciation de l'argent, 7 milliards en tout de monnaie¹; mettons 9 milliards 1/2 actuellement (1913), pour tenir compte des apports récents. Ainsi la monnaie en France n'est à l'ensemble des capitaux que dans la proportion de 1 à 24 environ, ce qui prouve bien que la monnaie et le capital ne sont pas identiques.

Certaines personnes rapportent à l'économiste écossais Hume la distinction entre le capital et la monnaie. Elle est beaucoup plus ancienne. Tous ceux qui ont défendu l'intérêt du capital ont eu l'intuition que le capital et la monnaie n'étaient pas des choses identiques, que celle-ci est un moyen de transfert et qu'elle ne constitue pas tout le capital.

La monnaie, l'or et l'argent, pour n'être pas le capital par excellence, n'en sont pas moins des capitaux. La monnaie est, à la lettre, un outil; c'est l'instrument des échanges, l'intermédiaire des créances hypothécaires, ou des immeubles déjà comptés dans les catégories ci-dessus comme terres et comme maisons, etc.; à cause de ces doubles emplois, on peut réduire à 60 ou 63 milliards, la valeur nette de ces capitaux; en y joignant une demi-douzaine de milliards pour le cheptel des fermiers; une quinzaine de milliards pour les industries et commerces non constitués en sociétés anonymes; 7 à 8 milliards pour les mobiliers privés; 4 à 5 pour la monnaie appartenant aux particuliers et non comprise dans les Banques; 17 à 18 milliards pour les fonds publics étrangers possédés par les Français et exempts de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières; une dizaine de milliards pour la partie de la dette publique française possédée par les particuliers (celle que possèdent les sociétés et banques est comprise dans les chiffres ci-dessus), on arrive à 230 ou 235 milliards. Il ne faut pas oublier que la dette publique n'est pas un capital national, mais un capital privé (voir pages 188 à 195).

¹ *La France Économique*, par A. de Foville (1890), page 373.

diaire qui permet d'éviter le troc; elle n'est pas, en général, recherchée pour elle-même; elle l'est comme moyen d'acquisition. La monnaie a été souvent comparée aux grandes routes ou aux voies de transport : on ne l'a créée que pour aider au transfert des produits. Elle coopère, d'ailleurs, à la production en facilitant les échanges, épargnant du temps, des calculs, des déplacements.

Toutes ces conditions la qualifient absolument pour être un capital. Seulement, elle n'est qu'une petite partie du capital d'un pays; et, comme tous les capitaux qui servent aux transports ou aux échanges, elle ne doit pas être en quantité exubérante pour les besoins de la production. Un peuple ou un particulier ne doit pas avoir des quantités surabondantes de monnaie, il doit économiser la monnaie, de même qu'il économise les wagons ou les attelages ¹.

LE CAPITAL ET LE FONDS DE CONSOMMATION. LES CAPITAUX PAR NATURE ET LES CAPITAUX PAR DESTINATION. — De tout ce qui précède, il résulte que, dans le monde civilisé, presque toute richesse est du capital, et, en effet, il n'y a guère rien, en dehors de la nature brute, qui ne soit des approvisionnements, ou des instruments ou des installations. Néanmoins, dans la pratique de la vie, l'homme, dressant, comme nous l'avons dit, sa comptabilité dans le cadre d'une année, ne considère souvent comme capital que ce qui survit à cette durée; il classe, en général, le reste dans ce que certains économistes ont appelé « le fonds de consommation ». Même en admettant cette distinction qui est assez arbitraire, on doit dire qu'il n'est pas de richesse qui, au moins par voie d'échange, ne puisse devenir du capital, de sorte que, dans cette conception, le capital consisterait parfois plutôt dans l'usage que l'on fait d'une chose que dans la chose elle-même, un objet identique, par exemple un chapeau, un vêtement, un hectolitre de charbon, étant du capital pour le marchand qui en tient magasin, et un objet de consommation pour celui qui l'achète.

¹ Voir, plus loin, les chapitres consacrés à la Monnaie.

Il y a, toutefois, des objets qui sont du capital par nature, comme les outils et plus encore les installations, et d'autres qui sont du capital par destination, pouvant, au gré du possesseur, être consacrés à la consommation improductive ou à une œuvre de production.

Nous avons classé, plus haut, parmi les capitaux, certaines facultés personnelles ou certains biens incorporels. On a beaucoup et vivement contesté que des objets immatériels puissent être du capital. Pour nous, nous n'avons à ce sujet aucun doute; le sujet ayant une grande importance, nous allons lui consacrer un chapitre à part.

CHAPITRE VI

LES FACULTÉS PERSONNELLES CONSIDÉRÉES COMME CAPITAUX.

LES ŒUVRES D'ART AU MÊME POINT DE VUE.

Les capitaux incorporels. Le talent, l'éducation.

Analogies frappantes entre la formation ou le développement des facultés personnelles et la formation ou le développement des capitaux.

Les capitaux immatériels existent aussi bien pour les peuples que pour les individus. Les transactions auxquelles ils donnent lieu.

Les œuvres d'art sont des capitaux. Démonstration.

LES CAPITAUX INCORPORELS. LE TALENT, L'ÉDUCATION. — C'est une question souvent controversée que celle de savoir s'il existe des capitaux incorporels. Jean-Baptiste Say paraît avoir, le premier, considéré « les talents et les facultés personnelles acquises » comme « une partie intégrante des richesses sociales », il ne disait pas encore des capitaux. Il tirait, il est vrai, de cette classification des conséquences démesurément exagérées, au point de vue des limites de la science économique. « Depuis qu'il a été prouvé, écrit-il, que les propriétés immatérielles, telles que les talents et les facultés personnelles acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales et que les services rendus dans les plus hautes fonctions ont une analogie avec les travaux les plus humbles ; depuis que les rapports de l'individu avec le corps social, et du corps social avec les individus, et leurs intérêts réciproques, ont été clairement établis, l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier¹. »

¹ *Cours d'Économie Politique, Considérations générales, page 4.*

Certes, il est exact que l'économie politique embrasse, par certains côtés, le système social tout entier, et qu'il n'est guère de phénomènes, dans les relations humaines, qui ne rentre, à quelque point de vue, dans la sphère de l'économie politique; mais cela ne veut nullement dire que celle-ci soit la science sociale universelle, qu'elle fournisse des formules absolument impératives pour toutes les circonstances politiques, sociales et morales, que ses prescriptions soient sacrées et qu'aucune considération d'un autre ordre ne saurait non seulement prévaloir contre elles, mais même être mise en balance avec elles. L'économie politique est, avons-nous dit, la science des mobiles qui déterminent l'homme et l'efficacité des efforts humains dans la production, la répartition et la consommation des richesses; mais il y a dans certains phénomènes compliqués d'autres mobiles que les mobiles économiques; il faut tenir compte souvent de ces autres mobiles; il faut les peser avec les premiers, et, quoique les mobiles économiques doivent généralement prévaloir en tout ce qui concerne la production, la répartition et la consommation des richesses, il est des cas, cependant, où il peut convenir de les tempérer ou de les soumettre à certains alliages. Ne considérant l'homme qu'à un certain point de vue, l'un des plus essentiels, il est vrai, l'un des plus quotidiens, la science économique ne peut, néanmoins, prétendre absorber l'homme tout entier.

Ces explications, que nous avons souvent données¹, étaient nécessaires pour repousser les accusations de certains auteurs recommandables, comme M. Charles Périn, de l'Université de Louvain, qui s'indigne d'entendre parler de produits immatériels, de richesses immatérielles, à plus forte raison de capitaux immatériels, et qui soutient que : « la théorie des produits immatériels, créée par Say, fait franchir à l'économie politique ses limites naturelles, en plaçant dans la catégorie des richesses des objets qu'il est impossible d'y comprendre sans

¹ Voir plus haut, pages 68 à 82; voir aussi l'Introduction à notre *Précis d'Économie Politique*.

faire violence à la nature des choses¹ ». Say se serait rendu coupable de « sensualisme », ce qui est bien possible, d'accaparement et d'assujettissement de toutes les autres sciences sociales ou morales à la seule science économique. Que telle ait été la conception de Say, cela n'est pas contestable; mais ce n'est pas la nôtre.

Il n'empêche que l'habileté d'un chirurgien, la fécondité inventive d'un ingénieur, la science du droit et la rigueur d'argumentation ou la facilité de parole d'un avocat, l'expérience et l'esprit de ressource d'un homme d'affaires, le talent ou le génie d'un peintre, d'un poète, d'un romancier, d'un musicien, ne puissent et ne doivent être considérés comme de véritables capitaux, qu'ils n'aient tous les caractères de ces derniers, qu'ils ne se prêtent aux mêmes usages, aux mêmes transactions dans la vie civile. Ils sont seulement incorporés et l'on ne peut les détacher de la personne.

De ce que nous regardons ces facultés personnelles acquises comme des capitaux, de ce que leur productivité, leur rémunération sont soumises aux mêmes lois que celles qui régissent les capitaux matériels, il n'en résulte pas le moins du monde que nous conseillions au chirurgien, à l'ingénieur, au jurisconsulte, à l'homme d'affaires, au peintre, au poète, au romancier, au musicien, de considérer uniquement leur talent et de le traiter toujours comme un simple capital duquel l'on doit extraire le maximum d'utilité pécuniaire; d'autres considérations peuvent et doivent intervenir dans l'usage de ce capital spécial, si étroitement lié à la personne: la bienveillance, l'intérêt de l'humanité, l'amour de la gloire. Mais ces motifs extra-économiques, qui peuvent dans certaines natures élevées dominer les motifs purement économiques, ne font pas que toutes les qualités énumérées ci-dessus et qui ont coûté beaucoup de peine à acquérir ne soient, à un certain point de vue, des capitaux.

ANALOGIES FRAPPANTES ENTRE LA FORMATION OU LE DÉVELOP-

¹ *Les Doctrines Économiques depuis un Siècle*, par Charles Périn, pages 85 à 89.

PEMENT DES FACULTÉS PERSONNELLES ET LA FORMATION OU LE DÉVELOPPEMENT DES CAPITAUX. — La langue vulgaire et le sentiment général considèrent partout les talents bien définis et susceptibles d'applications productives comme ayant tous les caractères du capital. Quand on examine les choses de près, on voit qu'aucun talent ne peut arriver à une productivité véritable sans une éducation ou un apprentissage, sans une certaine discipline ou une certaine méthode. Or il y a entre l'éducation ou l'apprentissage et la formation des capitaux matériels des analogies qui se manifestent par les traits suivants. On retrouve dans l'un et dans l'autre cas :

1° La même pensée de prévoyance qui suscite des efforts en vue d'un résultat éloigné; sans retirer aucune rémunération actuelle, sans en entrevoir aucune très prochaine, le futur ingénieur, le futur jurisconsulte, le futur artiste se donnent, pendant leur adolescence et une partie de leur jeunesse, une peine considérable dans l'espérance d'obtenir de grands résultats à une époque assez distante. Peu importe que la recherche du gain ne soit pas le seul but de ces efforts, et qu'il s'y mêle aussi soit un goût de l'étude, soit le désir d'être utile à d'autres, soit l'ambition de faire honneur à son nom; l'idée du gain n'est complètement absente que dans des cas si rares qu'ils sont négligeables, quoiqu'elle puisse être subordonnée; il faut, d'ailleurs, remarquer que l'idée du gain peut s'allier à des motifs très nobles, par exemple au dessein de faire un usage généreux, philanthropique ou chrétien de ses bénéfices professionnels, ce qui est arrivé à maint industriel, ingénieur, artiste ou savant heureux¹;

2° Les mêmes sacrifices prolongés et renouvelés du présent à l'avenir, la renonciation, par exemple, à la faculté, quand on a déjà acquis un certain degré de talent ou de savoir, d'obtenir des gains actuels modestes, pour la chance de gains futurs plus considérables. L'étudiant en médecine qui ne se contente pas de suivre les cours habituels et de subir les exa-

¹ Voir plus haut, pages 73 à 76, des exemples divers.

mens de rigueur pour se mettre immédiatement à exercer son art et à en tirer quelque profit, mais qui allonge ses études en voulant devenir médecin dans les hôpitaux, subir les épreuves de l'aggrégation, etc., et qui consacre ainsi à son apprentissage scientifique et professionnel dix ans au lieu des cinq qui sont indispensables, se constitue un capital dans toute la force du mot ; de même le jeune artiste ou le jeune musicien qui, en quittant l'école des Beaux-Arts, au lieu de gagner sa vie par de petits travaux courants, consacre encore trois années de plus à l'école de Rome, ou en voyages, en supplément d'études ou de recherches ;

3° La nécessité de vivre sur des réserves antérieures pendant la période de l'apprentissage ou de l'éducation ; entre cette formation des capitaux intellectuels et celle des capitaux matériels, il y a identité absolue. Ceux qui adoptent la doctrine, d'ailleurs incomplète, de l'école autrichienne, notamment de M. de Boehm-Bawerk, laquelle fait du temps l'élément essentiel du capital, doivent être surtout frappés de cette similitude ;

4° Le même objet, dans l'un et l'autre cas (formation de capitaux matériels, acquisition ou développement des talents personnels), qui est de faciliter et d'augmenter la productivité du travail ultérieur ;

5° La même nécessité, pour que tous ces efforts ne soient pas perdus, que, après l'expiration de la durée de l'apprentissage ou de l'éducation, de même que après le temps employé à créer des capitaux matériels, l'excédent de productivité du travail compense tous les efforts faits, toutes les dépenses, toutes les avances pendant la période de préparation.

On dira peut-être que dans le talent professionnel d'un homme on distingue difficilement ce qui est dû à la nature et ce qui l'est à l'accumulation des efforts et du travail, que ces efforts et ce travail n'arrivent pas à produire dans tous les sujets la même habileté ; cela est vrai, mais il en est ainsi des capitaux matériels qui sont incorporés au sol, notamment de tous les capitaux sous la forme d'installations ; les capitaux matériels d'installations sont, eux aussi, très inégalement pro-

ductifs, et on ne les distingue souvent pas de la nature, à laquelle ils sont incorporés.

Ainsi entre la capitalisation, d'une part, dans le sens tout matériel du mot, et l'éducation ou l'apprentissage de l'autre, il y a parallélisme absolu : identité des motifs, identité des moyens, identité des résultats.

S'il se rencontrait que les mœurs devinssent telles qu'on ne voulût payer qu'un prix uniforme tous les médecins, tous les jurisconsultes, tous les artistes, on mettrait obstacle à l'éducation et à l'apprentissage ; on les rendrait aussi brefs et sommaires, aussi superficiels et inconsistants que possible ; de même que si l'on ne voulait pas reconnaître par un intérêt les services des capitaux, on desséchera à sa source l'esprit de capitalisation.

LES CAPITAUX IMMATÉRIELS EXISTENT AUSSI BIEN POUR LES PEUPLES QUE POUR LES INDIVIDUS. LES TRANSACTIONS AUXQUELLES ILS DONNENT LIEU. — Non seulement il est déraisonnable et contraire à la saine observation de contester qu'il y ait des capitaux immatériels, mais ceux-ci sont infiniment plus répandus et plus divers qu'on n'est porté d'abord à le croire. Ce ne sont pas seulement les facultés personnelles qui ont ce caractère, mais beaucoup d'autres avantages acquis. La réputation d'un homme est un capital ; il arrive fréquemment qu'un établissement s'attache un homme connu, le rémunère largement, non pas pour les services directs qu'il rend, mais pour la réputation dont il jouit. La clientèle d'une maison de commerce est un capital immatériel, qui, parfois vaut des sommes énormes, des centaines de mille francs ou même plusieurs millions. Les lois consacrent l'existence d'une quantité de capitaux immatériels ; les clientèles dont nous venons de parler, qui ont une valeur, pour les bonnes maisons, même dans les industries les plus ouvertes à la concurrence, sont susceptibles de contrats légaux, comme une vente. Les marques de fabrique aussi, quand elles sont estimées, peuvent être considérées comme un capital. Les brevets d'invention, quand ils sont ou paraissent susceptibles d'applications efficaces

sont, au premier chef, des capitaux ; de même les droits d'auteur.

Pour en revenir aux simples facultés personnelles, la loi leur reconnaît le caractère de capitaux : elle admet qu'elles peuvent justifier des apports dans une société. Lorsqu'on constitue une société anonyme, une part du capital peut être représentée par des sommes versées, une autre part peut l'être par des constructions, des agencements matériels, une part peut l'être aussi simplement par les facultés personnelles de tel ingénieur, de tel directeur, qui peut-être mourra le lendemain de la constitution de la société, et qui n'en laissera pas moins dans sa succession un nombre d'actions, quelquefois énorme, qui lui auront été remises comme représentation de son apport purement intellectuel, et qui sont assimilées en tout point aux actions souscrites en argent.

Ainsi, au point de vue du droit civil ou du droit commercial, tout aussi bien qu'au point de vue de la théorie économique, les facultés personnelles peuvent être considérées comme des capitaux¹.

Les capitaux immatériels, ce qui n'a pas été assez observé, existent pour les peuples de même que pour les individus. Les qualités reconnues pour appartenir à un peuple, qu'elles soient héréditaires ou transmises par l'éducation, ont presque autant d'avantages dans les relations internationales que dans les relations entre individus. Les marques de fabrique qui sont réputées pour couvrir des produits estimés, la clientèle acquise à un peuple, le renom qu'on lui accorde d'avoir du goût ou de l'élégance, ou de l'habileté industrielle, ou de la probité commerciale, constituent réellement des sortes de capitaux qui ont pris naissance dans les échanges entre les différents pays.

Une clientèle internationale, des commandes seront acquises *a priori*, pour tel ou tel objet, à telle nation plutôt qu'à telle autre. L'individu profite, à titre de préjugé, jusqu'à preuve du

¹ Voir, plus haut, le curieux procès de M^{lle} Yvette Guilbert avec son *impresario*, page 159.

contraire, de tout mérite, ou souffre de tout démerite de sa nation. Le coiffeur ou le cuisinier français, la modiste ou la couturière française seront, en tout pays, et *a priori*, recherchés, de même le commis ou le garçon d'hôtel suisse ou allemand.

LES ŒUVRES D'ART SONT DES CAPITAUX. DÉMONSTRATION. — On s'est demandé si les tableaux, les statues, les œuvres d'art doivent être considérés comme des capitaux. A un point de vue étroit, celui de la productivité directe, on pourrait leur contester ce caractère; en y réfléchissant attentivement, on doit la leur attribuer. Les capitaux, comme nous l'avons dit, ne sont pas seulement les outils ou les instruments de travail, ce sont aussi les approvisionnements, les installations; ce sont encore les modèles, tout ce qui met pour une longue période l'humanité au-dessus du dénuement primitif, tout ce qui l'aide et la secourt, en dehors des objets purement naturels, dans sa marche vers le progrès, tout ce qui surtout fait qu'une génération est mieux pourvue que les générations précédentes. Par leur permanence, qui leur assure, avec quelque soin, une durée infiniment plus longue qu'à la généralité des œuvres humaines, par le don particulier qu'ils ont de procurer des jouissances renouvelées et prolongées, sans que l'usage les détruise ni même les détériore, les tableaux et les œuvres d'art se classent parmi les plus impérissables des richesses.

On les a quelquefois dénommés des « capitaux de jouissance »; mais ce n'est pas assez dire. Celles de ces œuvres qui atteignent un mérite exceptionnel possèdent, en outre, une vertu éducatrice qui sert à des séries de générations successives. Elles forment le goût; elles n'élèvent pas seulement l'âme, elles développent encore dans une nation des talents artistiques et industriels qui ont une valeur vénale. Elles remplissent, à ce point de vue, une fonction qui les rapproche de de tous les autres capitaux.

Un musée comme ceux du Louvre, de Madrid, de Londres, du Vatican, etc., contribue à répandre tout autour de lui les notions et le sentiment des arts, à susciter, à entretenir, à déve-

lopper certaines facultés productives que les jeunes contrées de l'Amérique et de l'Australie seront fort en peine, pendant des séries de siècles, de fomentier au même degré. Il n'en va pas autrement des palais, des châteaux, construits aux grandes époques de l'art humain, des belles cathédrales et de tous les trésors d'ornementation ou de mobilier qu'elles contiennent. Ce sont autant de sources non seulement de jouissances, mais d'instruction. Ce serait une singulière étroitesse d'esprit que de dénier à ces modèles le caractère de capital.

Ils influent sur l'économie des localités qui les possèdent et même sur l'économie générale d'une nation. Ils sont une source de commerce et d'industrie : ils donnent de l'animation à des lieux qui, sans eux, seraient parfois déserts ; ils accroissent la richesse des villes qui seraient, faute de les posséder, moins opulentes. Beaucoup moins de gens iraient non seulement à Rome et à Florence, mais à Dresde, à Amsterdam, à la Haye, à Munich, à Venise, à Athènes, si des merveilles de l'art ne s'y trouvaient. Ce n'est pas seulement aux beautés de la nature, c'est encore à ses collections sans rivales, que l'Italie doit l'inépuisable légion de touristes et d'étudiants de toute classe qui la visitent.

Les chefs-d'œuvre de l'Art sont donc bien pour ces villes et ces pays un capital qui produit des revenus indirects, sans cesse renouvelés. Des légions d'artistes, parfois médiocrement doués de la nature, vivent encore en Italie de la reproduction ou de l'interprétation des œuvres magistrales de l'Antiquité et de la Renaissance.

Qu'on compare la situation d'un jeune Américain ou d'un jeune Australien qui aurait une vocation artistique, à la situation d'un jeune Italien : quelle différence ! Comme celui-ci est guidé et soutenu par tout ce qu'il voit, tandis que le premier reste dans une complète obscurité ! Que de démarches, de pertes de temps, de dépenses imposées à celui-là pour s'instruire, et épargnées à celui-ci ! Les richesses artistiques resteront peut-être éternellement l'une des supériorités du vieux monde sur le nouveau. Elles pourront compenser, dans une

certaine mesure, l'excédent possible des ressources naturelles de ce dernier. A ces impérissables modèles d'art il serait puéril de contester d'être l'un des plus précieux capitaux de l'humanité.

Quand on examine les choses de haut, on voit que *toute la civilisation est un merveilleux phénomène d'incessante capitalisation matérielle, intellectuelle et morale.*

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

LIVRE II

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ. DU CONCOURS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES TROIS FACTEURS DE LA PRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER

DANS QUEL SENS LE CAPITAL LIMITE L'INDUSTRIE

Controverses au sujet de la proposition que le capital limite l'industrie. Stuart Mill et Henri George.

Fausseté des arguments d'Henri George. Exemples des pays neufs. Pourquoi certaines vieilles contrées se rétablissent rapidement après une grande guerre.

Dans quel sens le capital limite l'industrie.

L'industrie, réciproquement, c'est-à-dire l'état des inventions, des découvertes et des connaissances techniques, limite la productivité du capital.

CONTROVERSES AU SUJET DE LA PROPOSITION QUE LE CAPITAL LIMITE L'INDUSTRIE. STUART MILL ET HENRI GEORGE. — On a vu, dans les précédents chapitres, quelle aide essentielle le capital, sous ses formes diverses d'approvisionnements, de matières premières, d'instruments et d'installations, prête à l'industrie. Divers économistes anglais, notamment Stuart Mill, sont allés plus loin et ont soutenu que « le capital limite l'industrie ».

Cette proposition a été vivement combattue par les socialistes, notamment par Henri George, dans son fameux ouvrage *Progress and Poverty*. Le célèbre pamphlétaire américain, car ce livre est plutôt un pamphlet qu'un traité, se reprend à bien des fois pour détruire la proposition de Mill ¹. Il est difficile de

¹ Voir *Progress and Poverty*, by Henri George, édition d'Appleton, New York, 1881, pages 23 à 26, 51 à 66, 72 à 77, 188.

trouver dans ses sarcasmes autre chose que des subtilités parfois ingénieuses et des déclamations vides.

Stuart Mill a eu le tort de lier cette proposition, que le capital limite l'industrie, à une autre, qui est d'une vérité beaucoup plus contestable, à savoir que le prix de la main-d'œuvre est déterminé par l'existence de ce qu'il appelle « le fonds des salaires ». Laissons cette seconde allégation, que nous examinerons en son temps, et étudions la première.

Les trois facteurs de la production qui sont la nature, le travail et le capital, ne se rencontrent pas dans les mêmes proportions en tout pays et en tout temps. Le genre humain ne s'est pas développé simultanément sur toute la planète; il n'a pas trouvé en tout lieu des conditions également favorables à son essor; et tous les peuples n'ont pas montré la même puissance de créer du capital, c'est-à-dire des approvisionnements en vivres ou en matières premières, des outils et des installations. Tous n'ont pas eu, à un haut degré, soit le goût nécessaire de l'épargne, soit l'esprit d'invention ou de combinaison qui poussent à la création du capital; car, nous avons vu que *le capital a, en quelque sorte, pour mère l'épargne et pour père l'esprit d'invention et de combinaison.*

Le capital manque, en général, aux pays neufs où la nature n'attend que la main de l'homme pour produire des richesses. *Ces pays neufs s'animent à l'afflux du capital. Quand il s'y présente sous ses formes transportables d'approvisionnements, de matériaux et de machines, toute la nature en tressaille.* Sans le capital, les émigrants qui se précipitent dans ces contrées, la Plata, la Nouvelle-Zélande, les colonies du continent australien, ne pourraient que végéter ou peut-être même mourir de faim.

Il faut qu'on leur ait mis en réserve des vivres, des abris, des semences, pour attendre et préparer les récoltes; des charrues pour labourer la terre, des bêtes de somme. S'ils ne trouvent pas toutes ces ressources accumulées, mises à leur disposition par les anciens habitants ou envoyés par les capitalistes du vieux monde, les nouveaux colons sont en proie aux souff-

frances les plus intenses ; ils ne peuvent employer fructueusement leurs bras et se nourrir suivant leurs habitudes. Ils sont condamnés à redevenir ce qu'étaient leurs ancêtres les plus reclus, des sauvages.

C'est le sort qui attend les immigrants sur des plages désertes. La nature peut y être libérale, mais elle fait toujours attendre ses dons, quand le capital n'est pas là pour permettre la patience et pour aider aux efforts de l'homme. Des désastres nombreux de la colonisation, comme ceux de Port-Breton, fondée par le soi-disant marquis de Rays, il y a quelques années, en Océanie, en fournissent la preuve. La situation où l'on retrouve parfois, après quelques mois ou quelques années, des marins naufragés sur une terre déserte en apporte la confirmation¹.

Dans les pays neufs, pour que l'homme n'ait pas à déchoir de la civilisation dont jouit actuellement le genre humain, il faut que le capital, s'il ne devance pas les immigrants, tout au moins les accompagne ; sinon, les nouveaux arrivants auraient à parcourir eux-mêmes toutes les phases écoulées des sociétés primitives, à subir les épreuves qu'ont dû supporter les premiers hommes dans leur absolu dénûment ; et ce serait, même pour les hommes les plus pauvres de la civilisation contemporaine, un ensemble de souffrances et de privations auxquelles peu d'entre eux sauraient résister.

En ce qui concerne les pays neufs, il est de toute évidence que le capital limite l'industrie. Cela ne veut, certes, pas dire que, à la rigueur, des hommes n'y pussent travailler sans capitaux, c'est-à-dire sans approvisionnements, sans matériaux, sans outils, sans installations. Il leur serait loisible d'exercer les quatre droits primitifs de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture ; il leur serait permis de créer laborieusement du

¹ Nous ne parlons pas ici, bien entendu, du cas hypothétique de Robinson qui, lui, était très amplement pourvu de capital sous toutes ses formes transportables, approvisionnements, matériaux, instruments, et qui se mit presque immédiatement à constituer la dernière forme du capital, celle qui consiste en installations.

capital embryonnaire, c'est-à-dire des outils, avec des branches d'arbre, des pierres ou des métaux; mais ce genre de travail infime n'est pas ce que l'on appelle l'industrie; et les hommes civilisés, dont la nature est plus nerveuse, plus inquiète, les besoins plus étendus que ceux des hommes primitifs, ne pourraient guère s'y résigner.

Il n'en va pas autrement dans un vieux pays, pour les districts réputés pauvres qu'il contient. Au fond des contrées les plus anciennement peuplées et cultivées il y a des localités dites reculées où le capital moderne ne s'est pas porté. Soit faute de moyens de communications, soit médiocre attrait et chétive production du sol, soit imprévoyance ou incapacité des habitants, le capital y est peu considérable; il y existe, sans doute, car nul groupe humain civilisé n'en est dépourvu, mais il ne s'y trouve qu'à l'état rudimentaire. La population y vit pauvre; parfois elle y travaille durement, mais sans grand progrès. Survienne un capitaliste, séduit par l'espoir d'exploiter une mine ou de tirer parti d'une chute d'eau; que cet homme entreprenant y apporte le capital, sous ses formes diverses, aussitôt l'industrie peut surgir: elle est en possession des réserves et des moyens qui lui permettent de se développer.

FAUSSETÉ DES ARGUMENTS D'HENRI GEORGE. EXEMPLES DES PAYS NEUFS. POURQUOI CERTAINES VIEILLES CONTRÉES SE RÉTABLISSENT RAPIDEMENT APRÈS UNE GRANDE GUERRE. — L'argumentation d'Henri George est manifestement superficielle et sophistique¹. « Le capital n'entretient pas les travailleurs durant le progrès de leur œuvre (*during the progress of their work*), comme on l'enseigne faussement, écrit-il. Les travailleurs sont entretenus par leur travail; l'homme qui produit, en tout ou en partie, un objet quelconque qui peut s'échanger contre des subsistances, produit virtuellement son propre entretien. Le capital, par conséquent, ne limite pas l'industrie, comme on l'enseigne inexactement, la seule limite à l'industrie étant

¹ Voir Henri George, ouvrage et édition cités plus haut, page 72.

« l'accès aux matériaux qu'offre la nature (*the only limit to industry being the access to natural material*). Mais le capital peut limiter la forme de l'industrie et la productivité de l'industrie en limitant l'emploi des instruments et la division du travail (*but capital may limit the form of industry, by limiting the use of tools and the division of labour*) ».

En vérité, cette dernière phrase nous donne toute satisfaction et détruit tout le fond de l'argumentation d'Henri George. Dire que la quantité du capital existant limite l'industrie, ou qu'elle limite la forme et la productivité de l'industrie, ce sont deux propositions qui, en pratique, sont identiques et, en théorie, presque voisines. Comme nous l'avons dit plus haut, personne ne soutient que l'homme ne puisse *absolument* pas travailler sans capital, on dit seulement que, dans la généralité des cas, il ne peut travailler *efficacement*, au point de vue surtout de la productivité moyenne du travail et des besoins moyens qu'a amenés la civilisation.

La proposition que le capital n'entretient pas les travailleurs pendant le progrès de leur œuvre ne peut non plus se soutenir. Ces « avances », pour employer le terme des physiocrates, qui est en même temps en France, l'expression populaire, à savoir les matières premières, les approvisionnements de denrées, les instruments ou, ce qui revient au même, les moyens pécuniaires de s'en procurer, sans parler des installations, la forme la plus parfaite du capital, sont indispensables à l'ouvrier pour qu'il puisse se livrer à une œuvre de longue haleine, c'est-à-dire aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes des œuvres de la civilisation : et ce sont ces approvisionnements qui le font vivre pendant la durée de ces œuvres de longue haleine. Sans toutes ces conditions, l'ouvrier ne pourrait se livrer qu'à des travaux donnant un produit immédiat ; or il n'y a guère dans ce cas que la chasse, la pêche et la cueillette. Les ouvriers, d'ailleurs, ont parfaitement l'intelligence de ces vérités ; ce qui le prouve, c'est l'énergie des socialistes à demander que l'ouvrier, par lui-même ou ses représentants directs, devienne propriétaire des instruments de travail, dans lesquels ils con-

fondent les matières premières, les installations et aussi, sans doute, les approvisionnements ¹.

Si Henri George n'est pas heureux dans son argumentation théorique qui tend à démontrer la fausseté de la maxime que le capital limite l'industrie, il ne l'est guère davantage dans les exemples pratiques qu'il invoque en faveur de sa thèse « Avec quelle rapidité, dit-il, le capital habituellement en usage est reconstitué dans une société qui a été ravagée par la guerre, cela a été depuis longtemps noté, tandis que la rapide production du capital dont elle peut user ou dont elle est disposée à user est également facile à constater dans le cas de toute contrée neuve ². »

N'en déplaise à Henri George, ce qu'il donne comme des faits universellement reconnus n'est qu'une double erreur. Il reprend une assertion de Stuart Mill relativement à la rapidité de reconstitution du capital détruit par une guerre ; nous avons démontré plus haut (voir page 123), que Stuart Mill se trompait complètement à ce sujet. Si le capital paraît très rapidement se reconstituer dans une société éprouvée par une guerre, c'est que la déperdition du capital, dans la plupart des guerres modernes, est, en réalité, beaucoup moindre qu'en apparence. Des quatre-formes du capital : les approvisionnements de denrées consommables, les matières premières, les instruments et les installations, la guerre ne réduit notablement que la première, elle ne restreint que médiocrement la seconde, et elle laisse presque complètement intactes la troisième et la qua-

¹ De ce que le capital limite, dans un certain sens, l'industrie, et de ce qu'il fournit à l'ouvrier sa subsistance pendant les travaux de longue haleine, il n'en résulte pas qu'on doive adhérer à la doctrine de Stuart Mill, concernant un fonds des salaires en quelque sorte rigide ; nous avons prouvé, depuis longtemps, que l'un des éléments qui influent le plus sur le salaire, c'est la productivité du travail de l'ouvrier (Voir nos ouvrages : *De l'État moral et intellectuel des Populations ouvrières et de son Influence sur le Taux des Salaires* (1867) ; *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle* (1873), notamment page 204 ; notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, etc.). On verra plus loin, au chapitre où nous parlons des causes qui influent sur le salaire, comment ces propositions se concilient.

² Henri George, *op. cit.*, page 74.

rième ; que l'on considère la guerre franco-allemande de 1870-71, l'une des plus terribles de l'histoire moderne, elle a détruit une partie des approvisionnements de denrées consommables qui existaient en France, non pas certes la totalité ; elle a pu causer un gaspillage ou des avaries de matières premières ; quant aux instruments et aux installations, à savoir : les chemins de fer, les usines, toutes les organisations collectives de gaz, d'eau, les routes, les ateliers, les machines et outils de toutes sortes, elle n'y a porté qu'une très modique atteinte. Quelques semaines après la paix, tous nos chemins de fer et presque toutes les usines étaient, sauf les approvisionnements et les matières premières, en état de fonctionner comme auparavant. Quant à ces approvisionnements et ces matières premières qui, eux, les premiers surtout, avaient été beaucoup plus endommagés ou réduits par la guerre, on oublie que la France avait, pour les reconstituer très vite, tout un ensemble de créances sur le reste du monde, sous la forme de valeurs mobilières étrangères, de propriétés ou participations à l'étranger, de coupons à l'étranger, etc. Or, c'est en négociant ces ressources, laissées intactes par la guerre, qu'il a été si aisé pour la France de reconstituer son capital circulant, à savoir ses matières premières et ses approvisionnements¹. Ainsi la rapidité de reconstitution des contrées éprouvées par une guerre vient de ce que le capital détruit par la guerre, dans un pays d'ancienne richesse, est beaucoup moindre qu'on ne le pense en général ; que le capital, sous ses deux formes les plus permanentes et les plus importantes en quantité, les instruments et les installations, est à peine effleuré, et qu'un vieux peuple possède des réserves intactes à l'étranger pour refaire son capital circulant, le seul sérieusement atteint.

L'observation exacte démontre donc la fausseté de la remarque d'Henri George et plus encore de celle de Stuart Mill, qui soutenait que la plus grande partie de la richesse d'un pays a été produite dans l'année même. *C'est précisément parce*

¹ Voir cette démonstration dans mon *Traité de la Science des Finances* (7^e édition), tome II, pages 246 à 265.

que le capital, dans un pays civilisé, notamment sous cette forme d'installations qui a été si peu étudiée jusqu'ici, est prodigieusement considérable, qu'un pays ancien et riche peut se relever rapidement d'un soudain et passager désastre. S'il s'agit, au contraire, d'une contrée à demi civilisée, son relèvement est beaucoup plus lent, ainsi qu'il est advenu à la Russie après la guerre de Crimée et après la guerre d'Orient en 1877, les couches du capital étant chez elle beaucoup moins abondantes et les réserves à l'étranger lui manquant.

Si, d'autre part, au lieu d'un désastre soudain et passager, un pays se trouve la victime de ravages systématiques pendant une guerre prolongée une série d'années, alors la reconstitution du capital détruit demande souvent une ou plusieurs générations, parce que le capital, sous la forme d'instruments ou même sous celle d'installations, peut être très sérieusement réduit, que le capital intellectuel ou moral lui-même, sous la forme d'instruction, d'habileté et d'expérience techniques, a pu également souffrir; tous les historiens disent qu'après la guerre de Cent-Ans en France et celle de Trente-Ans en Allemagne il y eut un recul sensible de la civilisation de chacun de ces peuples, et qu'il a fallu plusieurs décades d'années, d'autres disent même plusieurs siècles, en ce qui concerne la guerre de Cent-Ans, pour qu'ils retrouvassent leur prospérité antérieure. Une observation analogue a été faite pour la dernière période du règne de Louis XIV.

L'assertion d'Henri George au sujet de la rapide production du capital dans une contrée neuve est tout aussi mal venue et aussi contraire aux faits. En réalité les contrées neuves, telles que la plupart des colonies actuelles et les anciennes colonies récemment émancipées, ne progressent si rapidement que grâce aux avances multipliées qui leur sont faites sans discontinuité et sous les formes les plus variées par les vieilles contrées riches. Ce sont des capitaux anglais, hollandais, belges, français, allemands, qui ont construit une bonne partie, sinon la majeure partie des chemins de fer de l'Amérique du Nord; ce sont eux, en tout cas, qui ont construit la presque totalité des

chemins de fer du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de l'Afrique du Nord, de toute l'Amérique Centrale et Méridionale, et non seulement les chemins de fer de tous les pays, mais les ports, les installations d'eau, de gaz, la plupart des fabriques, en un mot presque tous les capitaux sous ces deux formes perfectionnées, les instruments et les installations. Les pays neufs n'ont fourni que les deux autres formes du capital, les approvisionnements de denrées consommables et les matières premières : encore même a-t-il fallu que les vieux pays leur fissent, tout à fait aux premiers jours, l'avance des approvisionnements.

L'erreur d'Henri George est donc absolue. La plupart des capitaux dont usent les pays neufs n'ont pas été produits dans ces pays, ils l'ont été dans les contrées vieilles qui les prêtent et les importent. Ce n'est pas par la voie d'échanges actuels que les pays neufs arrivent à se doter de ces capitaux perfectionnés, les instruments et les installations. Non, il faut que les vieux pays en fassent l'avance et qu'ils renouvellent et accroissent ces avances pendant une énorme série d'années, qui n'est jamais moindre d'un siècle, mais qui souvent est beaucoup plus étendue. Dans nos études coloniales, nous avons toujours affirmé et démontré qu'aucune colonie ne peut vraiment se suffire, c'est-à-dire équilibrer sa situation de créances et de dettes à l'égard de l'extérieur, avant qu'elle ne soit âgée d'un siècle au moins.

Dès que les vieilles et riches contrées cessent de prêter du capital aux pays jeunes, on voit ceux-ci tomber dans une crise aiguë et prolongée; c'est ce qui est arrivé bien souvent à la République Argentine, au Brésil, ce qui vient de leur échoir en 1890, et il faudra bien des années avant qu'ils retrouvent la prospérité dont ils jouissaient, quand la vieille Europe leur faisait des prêts de toutes sortes, prêts aux gouvernements, prêts aux entreprises privées, c'est-à-dire leur expédiait du capital. Ces jeunes pays reviendront sans doute, s'ils sont bien administrés, avant peu d'années à une situation meilleure que la situation présente (1893), mais ils n'y reviendront qu'avec de

nouveaux prêts, c'est-à-dire de nouveaux capitaux européens, dans des conditions, on doit l'espérer, de plus grande circonspection qu'auparavant. Si l'Angleterre supprimait les envois de capitaux en Australie, c'est-à-dire les prêts aux gouvernements coloniaux, aux municipalités, aux entreprises de toutes sortes, aux planteurs, aux éleveurs, aux commerçants coloniaux, il n'y a aucun doute que l'Australie ne tombât dans un état de profonde langueur, dont il lui faudrait énormément de temps pour se relever¹.

Ainsi, il est inexact que le capital se produise si aisément dans les pays neufs, il y vient du dehors; ou qu'il se reconstitue si rapidement après avoir été détruit. *Le peu de connaissance qu'ont nombre d'économistes des questions de finances et des pratiques coloniales les induit à des assertions inexactes sur des phénomènes que l'on ne peut apprécier par simple déduction.* Le capital limite vraiment l'industrie; il faut, toutefois, interpréter dans quel sens il la limite, et donner ici une explication.

DANS QUEL SENS LE CAPITAL LIMITE L'INDUSTRIE. — Un même capital n'a pas en tout lieu, en tout temps, en toutes mains, une productivité constante. Celle-ci, au contraire, varie prodigieusement. L'habileté des patrons, leur esprit de combinaison, le zèle et l'aptitude technique des ouvriers, peuvent parfois augmenter du quart, de moitié, même du double ou de plus, la productivité d'une somme donnée de capital, quelle que soit la forme sous laquelle celui-ci se présente, soit approvisionnements, soit matières premières, soit instruments, soit installations. Il en résulte que si le capital limite l'industrie, ce n'est pas d'une façon rigide, invariable, uniforme, pour chaque quantité de capital. La compétence et l'effort de ceux qui s'en ser-

¹ Un des modes les plus habituels et les plus occultes d'avances de capitaux par les vieilles contrées aux colonies ou aux pays neufs, c'est la très grande importance des crédits et la très grande longueur des délais de paiement, les renouvellements incessants, qui sont accordés par les commissionnaires ou les exportateurs du vieux monde à leurs correspondants des contrées neuves. Aussi, dès qu'il arrive une crise sérieuse, ceux-ci sont obligés de payer les premiers en terres, en maisons, en troupeaux, etc.

vent peuvent, dans une certaine mesure, déplacer cette limite.

Il est clair, par exemple, que si l'on peut obtenir qu'un métier fasse un plus grand nombre de tours à la minute, qu'une double équipe se succède chaque jour pour un même outillage, de façon à en prolonger davantage l'emploi journalier; qu'un bateau à vapeur sorte du port avec un chargement plus complet et qu'il reste moins de temps à quai ou en escales; si le perfectionnement des connaissances maritimes permet que chaque voyage soit moins long, si un même wagon de chemin de fer, grâce à de bons arrangements administratifs, peut circuler plus souvent, rester moins de temps chargé dans les gares et renouveler ainsi plus fréquemment son chargement, un même capital pourra fournir une productivité infiniment plus grande que dans des circonstances contraires.

Ainsi, quoiqu'il soit toujours vrai que le capital limite l'industrie, il faut dire que les inventions, les découvertes, les progrès techniques, ou simplement plus d'habileté et plus d'énergie dans la population ouvrière peuvent reculer la limite que la quantité existante de capital impose au progrès industriel.

Si l'on invente pour les bateaux à vapeur des machines *compound* qui permettent à la fois plus de vitesse et moins de consommation de charbon, si ultérieurement, par une nouvelle amélioration, on substitue aux machines *compound* des chaudières à triple expansion donnant encore de meilleurs résultats pour la vitesse et pour l'économie de charbon, il est clair qu'un même capital employé à la navigation donnera une somme d'utilité notablement plus grande qu'auparavant.

Le capital et l'esprit d'invention ou de combinaison vont en général de compagnie et ont besoin de s'aider mutuellement; sans l'esprit d'invention et de combinaison, l'épargne resterait la plupart du temps passive et se réduirait à une accumulation; sans le capital, d'autre part, l'esprit d'invention et de combinaison ne pourrait guère se traduire en applications pratiques. Ces deux facteurs influent donc l'un sur l'autre réciproquement. Il y a des cas, cependant, où l'esprit d'invention et de combinaison, par de simples perfectionnements de détail ou des

modification de tâches, ou des substitutions de méthode, arrive à tirer un bien plus grand parti qu'auparavant d'une somme de capital donnée, sans lui faire subir d'altération matérielle ou de changement substantiel.

De ces observations on doit conclure que la limite que la quantité existante de capital impose à l'industrie n'est pas une limite constante, qu'elle varie elle-même suivant les connaissances techniques, les aptitudes industrielles et la fécondité de l'esprit d'invention ou de combinaison.

Une autre remarque indispensable, pour servir non pas de correction, mais d'explication à la proposition qui précède, c'est que le capital dans les vieilles contrées civilisées est toujours produit en quantités énormes, qu'en temps normal, sauf des périodes extraordinaires de progrès industriel, il n'est pas en retard sur l'esprit d'invention et de combinaison, qu'il ne lui fait pas défaut, qu'il le précède, au contraire, et qu'il se trouve ainsi presque toujours chez les vieux peuples riches une vaste réserve de capitaux disponibles attendant ou cherchant un emploi.

La raison en est que les conditions générales des nations civilisées facilitent singulièrement, jusqu'ici du moins, la création des capitaux, ainsi qu'on le verra dans le courant de cet ouvrage.

L'INDUSTRIE, RÉCIPROQUEMENT, C'EST-A-DIRE L'ÉTAT DES INVENTIONS, DES DÉCOUVERTES ET DES CONNAISSANCES TECHNIQUES, LIMITE DE LA PRODUCTIVITÉ DU CAPITAL. — S'il est vrai que, dans un certain sens, sous les réserves exposées plus haut, la quantité de capital existante limite l'industrie ou plutôt les applications de l'industrie, il l'est également, d'autre part, que l'industrie, c'est-à-dire l'état des inventions, des découvertes, des connaissances techniques et le degré d'utilité des nouvelles installations à créer dans une société, limite la productivité des capitaux. C'est là une vérité très importante et jusqu'ici inaperçue¹. Les capitaux ne sont pas également productifs dans

¹ Nous croyons que cette théorie, à laquelle nous attachons une importance considérable, a été exposée pour la première fois dans notre *Essai*

toutes les sociétés et à tous les âges du développement de ces sociétés ; c'est une des raisons qui font que les capitaux ont tant de peine à trouver une rémunération abondante dans les vieux pays où les principales œuvres de la civilisation, les plus productives, sont sinon terminées et parachevées (car elles ne le sont jamais), du moins très avancées. Ce sujet, toutefois, se rapporte plus à la répartition des richesses qu'à la production : aussi le traitons-nous avec détail dans une autre partie de cet ouvrage².

sur la Répartition des Richesses et la Tendence à une moindre inégalité des Conditions (1^{re} édition, 1880, 4^e édition, 1897). Notre conception a été portée à la connaissance du public allemand par M. d'Aulnis de Bourouill, professeur à l'Université de Leyde, dans une étude étendue qu'a publiée la revue allemande : *Jahrbüchern für Nationalökonomie und Statistik*, en 1889, sous le titre : *Der Zinsfuß. Die Ursachen seines Sinkens und seine nächste Zukunft*, pages 394 à 413 de la dite revue. Beaucoup d'esprits superficiels restent cependant encore fermés à cette théorie que nous enseignons depuis 1878 et dont l'expérience récente a tellement démontré la vérité.

² Voir plus loin les chapitres consacrés à *l'Intérêt du Capital*.

CHAPITRE II

LES PHASES SUCCESSIVES DES SOCIÉTÉS AU POINT DE VUE DU CAPITAL. — LE PLACEMENT DANS LA PRODUCTION D'AUTRUI OU PAR ASSOCIATION.

Les phases successives des sociétés au point de vue de la formation des capitaux.

Les causes qui développent et celles qui restreignent la formation du capital : 1° la capitalisation devient d'autant plus facile que la production est plus abondante ; 2° la longue sécurité est la première condition extérieure de la capitalisation, surtout de la capitalisation sous ses formes les plus perfectionnées, la création d'instruments et d'installations ; 3° la famille et l'héritage doivent être considérés comme deux des principales causes de la capitalisation ; 4° la moralité d'un peuple ou d'une fraction de ce peuple exerce une très sensible influence sur l'épargne et la capitalisation ; une certaine discipline traditionnelle y contribue ; l'aptitude au travail sous l'aiguillon du besoin et l'aptitude à l'épargne sont deux facultés différentes ; 5° l'ampleur des débouchés, le taux de l'intérêt ont aussi une influence sur la capitalisation ; 6° le placement dans la production d'autrui ; exemples de ce placement dans les anciennes caravanes, l'énorme développement et la diversité de ces placements. Agencements techniques et organisations qui stimulent la capitalisation ; 7° les inventions, les découvertes et l'amélioration des procédés techniques poussent à l'épargne et tendent à accroître la capitalisation ; 8° les lois peuvent restreindre la capitalisation directement ou indirectement ; l'action des impôts ; une assistance publique trop facile.

L'État peut-il se substituer aux individus pour la capitalisation ?

LES PHASES SUCCESSIVES DES SOCIÉTÉS AU POINT DE VUE DE LA FORMATION DES CAPITAUX. — Les nations, du moins celles qui se sont constituées lentement dans le vieux monde et qui n'ont pas été artificiellement soutenues, comme le sont les colonies actuelles par leurs métropoles, ou les pays neufs contemporains par les vieilles et riches contrées, ont dû, au point de vue de la capitalisation, traverser trois phases diverses.

Dans la première, la production est surtout influencée par la nature ; c'est le facteur qui prédomine. Le travail s'y joint bien.

mais comme auxiliaire, non pas cette activité méthodique et progressive qui a conscience de sa puissance et qui sait varier ses applications; le capital y existe, sans doute, mais il y est rudimentaire et ne s'accroît que presque imperceptiblement, ou quelquefois ne s'accroît pas du tout. C'est l'époque non seulement des peuples chasseurs ou pêcheurs, mais même des pasteurs, et aussi des débuts de l'âge agricole. Il n'y a ni fortes avances, ni importantes réserves. L'homme et le peuple vivent sinon au jour le jour, du moins d'année en année, atteignant péniblement la récolte. Les fléaux naturels, une sécheresse, une disette, éprouvent profondément la population, la plongent dans la misère et enlèvent des milliers d'habitants. Les famines périodiques, comme celles qui, de nos jours encore, affligent l'Arménie, l'Asie-Mineure, parfois les Indes, les populations indigènes de l'Afrique, témoignent que l'homme est alors dans la dépendance étroite de la nature.

Le capital seul, sous ses formes variées d'approvisionnements, de matières premières, d'outils et d'installations, qui rendent la production plus régulière et plus intense, avec la division du travail qu'il enfante toujours, comme on le verra plus loin, peut faire franchir aux sociétés humaines cette période d'enfance dépendante et inquiète et les acheminer à un état de choses où elles arrivent sinon à maîtriser complètement la nature du moins à la diriger.

La deuxième période des sociétés humaines est celle où une somme notable de capital s'est déjà accumulée et s'accroît graduellement, mais où le travail humain, devenu plus habile, plus varié que dans la précédente, constitue le facteur principal de la production. Le moyen âge, avec la petite industrie, les petits patrons, les corps de métiers, les marchés restreints, les foires locales ou régionales pour seul débouché, est le type accompli de cette seconde période. C'est ce qu'un économiste ingénieux, M. de Molinari, a appelé l'âge de la petite industrie. Les vastes combinaisons productives, les progrès soudains et profonds, les changements fréquents de procédés et de méthodes y sont inconnus. Il s'opère, sans doute,

dans la société, une évolution qui la perfectionne, la développe et la fait avancer. Mais cette évolution a une lenteur qui la rend presque imperceptible à l'œil. En apparence, la société est presque immobile et comme cristallisée.

Vient ensuite la troisième période, celle où le capital, c'est-à-dire les approvisionnements de toutes sortes, les matières premières, les outils ou machines, les installations, est devenu très abondant, où par l'épargne incessante des hommes prévoyants il s'accumule avec une rapidité croissante, où encore, par les inventions et les découvertes qui se succèdent, par les progrès de l'esprit de méthode et de combinaison, il prend des formes indéfiniment diverses et se prête aux usages les plus multipliés. Le capital ainsi formé sur tous les points du pays, dans toutes les classes, finit par se concentrer : le placement dans la production d'autrui, suivant l'expression du socialiste allemand Lassalle, devient presque la règle, tandis qu'il était une rare exception; ainsi constitué et aggloméré en grandes masses, le capital se met à la tête du travail, il le dirige de plus près, le combine et le coordonne dans des proportions auparavant inconnues, et fait mouvoir le monde.

Cette nouvelle période commence à poindre en Europe vers la fin du xvi^e siècle avec la grande navigation et le commerce lointain; mais elle ne se développe que lentement, et c'est seulement au xix^e siècle, avec l'application de la vapeur comme force motrice, qu'elle offre tous ces traits caractéristiques. La petite industrie, celle où le chef est à la fois en général travailleur manuel et directeur d'une production très morcelée, ne disparaît pas entièrement; on est encore très loin de cette disparition, si jamais l'on y arrive, ce qui n'est pas prouvé; mais elle perd plusieurs des domaines qu'elle possédait et les cède à la grande production.

C'est l'ère dans laquelle nous sommes : le capitalisme, ou la société capitaliste, si décriée par Karl Marx, laquelle se reconnaît à ce que la direction de la production appartient en général au capital ou à ses représentants, ses mandataires, ses élus, qui ne sont plus des travailleurs manuels. En réservant

ici tout jugement, sur les mérites sociaux du système¹, personne ne conteste ses avantages au point de vue de la production; l'énormité des capitaux constitués et sans cesse accrus augmente, dans des proportions considérables, la domination de l'homme sur la nature et l'efficacité du travail humain.

Ce qui importe, au point où nous sommes de cet ouvrage, c'est d'étudier les causes qui ont permis la formation de ces capitaux gigantesques et qui en facilitent l'accroissement.

LES CAUSES QUI DÉVELOPPENT ET CELLES QUI RESTREIGNENT LA FORMATION DU CAPITAL. — Le capital étant le grand metteur en œuvre de la production, et rendant à l'humanité ce précieux service d'accroître la productivité du travail de l'homme et de multiplier ses richesses, il convient d'examiner les causes qui règlent et déterminent la formation ainsi que l'emploi des capitaux, et qui font que certains peuples, en certains temps, capitalisent beaucoup plus que d'autres.

Il est bon de ne pas perdre de vue ici les diverses formes de capitaux, à savoir les approvisionnements de subsistances, les matières premières, les instruments ou outils, enfin les installations. Il est utile aussi de se souvenir que si l'épargne peut, à elle seule, constituer des approvisionnements et des matières premières, ce n'est que par son union avec l'esprit d'invention et de combinaison qu'elle peut produire les deux formes supérieures de capitaux, à savoir les instruments et les installations. Toutes les causes que nous allons énumérer agissent à la fois sur la disposition à l'épargne et sur l'esprit d'invention ou de combinaison, mais elles ont encore une influence plus marquée sur celui-ci que sur celle-là. Dans une société où les conditions sont médiocrement favorables à la capitalisation, ce sont surtout les deux formes supérieures des capitaux, à savoir les instruments et les installations, qui reçoivent peu de développement; à la rigueur, les approvisionnements, notamment les approvisionnements domestiques, peuvent, même dans les sociétés inférieures, être plus

¹ Voir plus loin la partie consacrée à la *Distribution des Richesses*.

largement constitués ; ils souffrent moins des circonstances défavorables.

Cette réflexion faite, voici les causes principales qui influent sur la capitalisation :

1° Le capital étant un prélèvement fait en vue de l'avenir sur la production actuelle ou sur la consommation courante, ou bien encore étant l'affectation à une œuvre d'une utilité différée et éloignée, des forces de travail et d'approvisionnement dont on pourrait user pour une œuvre d'une utilité immédiate, il est évident que *la capitalisation devient d'autant plus facile, que la production est plus abondante* et dépasse davantage les objets qui sont absolument nécessaires à la subsistance et à l'entretien de l'homme.

Un peuple aisé ou riche peut beaucoup plus capitaliser qu'un peuple : qui est pauvre ou gêné, le peuple français, par exemple, à l'heure présente, que le peuple italien ; la France de la deuxième partie du XIX^e siècle, que la France de la première partie. La possibilité de la capitalisation s'accroît avec chaque capitalisation nouvelle.

Il peut arriver, toutefois, que l'abondance même engourdisse l'esprit de l'homme, finisse par lui enlever sa prévoyance et l'encourager au gaspillage. Certaines parties des hautes classes de diverses nations fournissent la preuve de cette regrettable faiblesse. C'est à l'éducation et aux mœurs qu'il convient d'arrêter ces fâcheuses tendances ;

2° La capitalisation étant un sacrifice du présent au profit de l'avenir, des satisfactions actuelles ou prochaines aux satisfactions futures, il faut, pour qu'on s'y décide, qu'on ait une ferme confiance dans le maintien des institutions sociales qui garantissent à chacun le fruit de ses efforts et de ses peines. *La longue sécurité est la première condition extérieure de la capitalisation, surtout de la capitalisation sous ses formes les plus perfectionnées, la création d'instruments et d'installations.* Chacun doit pouvoir judicieusement penser qu'il récoltera ce qu'il aura semé, qu'il ne sera pas privé ultérieurement de la jouissance de son capital et des produits de ce capital. Ce n'est pas

seulement la sécurité réelle et actuelle qui est favorable à la capitalisation, c'est le sentiment et l'opinion que cette sécurité se prolongera indéfiniment ou du moins longtemps. Tout ce qui rend l'avenir incertain diminue le goût de la capitalisation. Les révolutions soudaines n'ont pas toujours cette influence dépressive, quand elles sont brèves ; mais tout état de désordre prolongé, toute anarchie permanente et dont on n'aperçoit pas le terme, détournent de la capitalisation ou ne la permettent du moins que sous ses formes inférieures, presque stériles pour la société dans son ensemble, quoique utiles à l'individu, à savoir la formation d'approvisionnements ou de réserves domestiques aisément dissimulables.

Dans les pays barbares, ou lors des grandes commotions prolongées, aujourd'hui dans les pays musulmans, l'homme prévoyant thésaurise bien, c'est-à-dire qu'il accumule les objets précieux, particulièrement ceux ayant beaucoup de valeur sous un petit volume, les pièces de monnaie, par exemple, les bijoux, pour s'en servir, en les négociant, dans les jours de détresse. Les bijoux, les diamants notamment, sont la grande réserve des princes et des favoris musulmans ; ils en ont souvent pour plusieurs millions, non seulement par goût du faste, mais par prévoyance. Cette sorte de constitution de réserve et d'épargne individuelle, sous une forme passive, aisément transportable, ce n'est pas la capitalisation au sens moderne et social du mot ; c'est-à-dire qu'elle ne contribue pas à créer des exploitations, des industries, des instruments, des installations productives. Dans les états de société dont nous parlons, on craindrait d'attirer sur soi l'attention par un déploiement extérieur de richesse, d'exciter la jalousie ; puis on n'aurait pas le temps, au moment du danger, de réaliser la valeur de ces capitaux immobilisés, et l'on courrait beaucoup plus de risques, en fin de compte, d'être directement ou indirectement spolié.

Il est des pays où la capitalisation, sous ses formes les plus perfectionnées, n'est guère possible qu'aux étrangers qui jouissent de certains privilèges spéciaux, de certaines protections politiques extérieures, comme les Européens dans

les États musulmans où existe soit le régime des capitulations, soit des organisations ayant un caractère analogue.

L'épargne et les capitaux se développent ainsi d'autant plus que l'épargne et les capitaux sont plus efficacement garantis à leurs possesseurs, et que, d'une façon générale, la propriété est plus assurée;

3° Plus l'avenir apparaît comme vaste et comme bien garanti, non seulement pour l'individu, mais pour la famille, et encore pour les créations et les fondations qu'il plaira à chacun de constituer, plus le capital d'un pays aura tendance à s'accroître. Aussi une forte constitution de la famille et le respect de l'héritage sont parmi les conditions qui favorisent la capitalisation.

Ces deux institutions, famille et héritage, sont utiles à toute la société, même à ceux qui n'ont pas de parents et qui n'ont rien à hériter. Elles sont productives dans toute la force du mot, parce qu'elles développent l'esprit de prévoyance et de sacrifice chez l'adulte, et même chez le vieillard. Sans la transmission héréditaire des biens, beaucoup d'hommes arrêteraient plus tôt dans la vie leur activité¹; beaucoup s'ingénieraient moins à obtenir de grands succès industriels; la plupart se contenteraient de se constituer une retraite pour leurs vieux jours et placeraient leurs biens à fonds perdus. Tandis que la conception actuelle générale est que le capital doit être constitué pour l'éternité, on ne le considérerait plus que comme

¹ On dira peut-être que l'héritage fait des oisifs, ce qui est vrai. Le nombre de ceux-ci est, toutefois, moindre qu'on ne le prétend, la plupart des jeunes hommes riches de la bourgeoisie s'occupant d'une manière ou d'une autre, et le plus souvent d'une façon très profitable à la société, dans la direction des entreprises et dans les carrières dites libérales. Quant aux vrais oisifs, ceux surtout qui ne compensent pas leur oisiveté par des goûts scientifiques, littéraires ou artistiques, et qui ne contribuent pas au très utile raffinement intellectuel de la société, ils sont évidemment un poids mort dans l'état social; mais c'est un inconvénient secondaire par comparaison à tout l'élan que la transmission héréditaire donne à la capitalisation. En outre, la diminution du taux de l'intérêt rendra de plus en plus restreinte la classe des oisifs par hérédité, ou leur situation plus précaire. Voir plus loin les chapitres consacrés à l'*Intérêt*, à la *Propriété*, etc.

un instrument viager, et on le laisserait dépérir à chaque génération. Les célibataires, pour la plupart, ayant un moindre souci de ce qui surviendra après eux, épargnent moins que les pères de famille. Encore, cependant, beaucoup de célibataires ont-ils des affections familiales qui ne les laissent pas tomber dans un pur égoïsme ; puis ils subissent l'influence morale de tout le milieu social, qui a été constitué par la famille et par la transmission héréditaire et qui est opposé aux placements à fonds perdus ; ce qui n'empêche pas que le célibataire ne soit un sujet économique très inférieur à l'homme ayant des enfants. Si la transmission héréditaire était supprimée, le milieu social à la longue se modifierait, et les habitudes d'épargne, perdant une partie de leur cause ou de leur raison d'être, finiraient par en être gravement atteintes.

Aussi *la famille et l'héritage doivent être considérés comme deux des principales causes de la capitalisation*, c'est-à-dire du progrès industriel et agricole des sociétés. Sans ces deux institutions, l'ensemble du capital social, par la disparition de l'une des causes les plus actives de son accroissement, serait exposé soit à rester stationnaire, soit même à diminuer, soit tout au moins à ne s'accroître qu'avec infiniment plus de lenteur.

4° *La moralité d'un peuple ou d'une fraction de ce peuple, exerce une très sensible influence sur l'épargne et la capitalisation.* En général, les sectes religieuses persécutées ou dédaignées, et qui ont une constitution propre très solide, celles surtout qui, en fait, se trouvent exclues de la participation aux honneurs publics, fournissent des légions d'épargnants. Les dissidents en minorité, qui se replient sur eux-mêmes et croient devoir donner l'exemple d'une vie rigide, en Angleterre les quakers, dans l'ancienne France les protestants, dans la Russie actuelle les raskolnicks ou hérétiques¹, aux Indes les parsees, d'une façon plus universelle les juifs lorsqu'on ne les admettait pas aux fonctions honorifiques ou politiques, se

¹ Voir sur ce point l'ouvrage de mon frère Anatole Leroy-Beaulieu : *L'Empire des Tsars et les Russes*, passim.

sont signalés ou se signalent encore comme de grands créateurs d'épargne.

Une certaine discipline traditionnelle y contribue ; nos paysans en sont la preuve. Au contraire, l'homme fruste n'a souvent aucune disposition à épargner ; il se trouve complètement sous la dépendance de ses penchants immédiats. Stuart Mill, d'après un observateur des mœurs des Indiens du Saint-Laurent, cite des cas curieux d'inaptitude à la capitalisation, malgré un certain goût du travail : « Il y a, dit cet observateur, sur les bords « du Saint-Laurent, divers petits villages indiens. La terre « défrichée y est rarement, on pourrait presque dire jamais, « cultivée ; à plus forte raison n'entame-t-on pas la forêt pour « la culture. Si chaque famille enclosait un demi-acre de terre « (l'acre égale 41 ares), le travaillait, le plantait en pommes de « terre ou en maïs, cette petite surface suffirait à la nourrir « tout entière pendant une demi-année. Les Indiens souffrent, « de temps en temps, d'une extrême détresse qui, se joignant « à une intempérance occasionnelle, réduit graduellement leur « nombre. Cette apathie, qui nous paraît étrange, ne provient à « aucun degré d'une répugnance pour le travail ; au contraire, « ils s'y mettent très activement, dès que la récompense en est « immédiate. Ce n'est évidemment pas le travail nécessaire qui « est l'obstacle à une culture plus étendue, c'est l'éloignement « du rendement de ce travail. Je me suis assuré que, parmi « quelques-unes des tribus les plus écartées, le travail qu'ils « dépensent excède de beaucoup celui des blancs. Les années « qui se succèdent sont, aux yeux des Indiens, trop éloignées, « pour faire sur eux une sensible impression, quoique, pour « obtenir ce que le travail peut rapporter en un délai de « quelques mois, ils travaillent avec plus d'assiduité même « que l'homme blanc ».

Beaucoup de peuples barbares en sont là : ils ont le sens du travail, non celui de la capitalisation. Stuart Mill ajoute que ces observations sont confirmées par l'expérience des jésuites « dans leurs intéressants efforts pour civiliser les Indiens du Paraguay ». La difficulté réelle était l'imprévoyance de ces

hommes, leur inaptitude à penser à l'avenir, et la nécessité, par conséquent, d'une surveillance incessante et minutieuse de la part de leurs instructeurs. « Ainsi, au début, si l'on abandonnait aux Indiens le soin des bœufs avec lesquels ils labouraient, leur légèreté indolente faisait que, la journée finie, ils laissaient encore ces animaux sous le joug, au milieu des champs. Bien plus, il s'est présenté des cas où ils les dépeçaient pour les manger, croyant, quand on les reprenait, s'être suffisamment excusés en disant qu'ils avaient faim¹. »

Sauf la différence des procédés, nos sociétés modernes regorgent d'individus qui ont conservé cette absolue insouciance de l'avenir, cette incapacité de résister aux besoins immédiats. Soit atavisme, soit faiblesse individuelle de caractère, entretenue par les circonstances du milieu, une grande partie de la classe ouvrière est dans ce cas. Des vices divers, dont le principal est l'ivrognerie, viennent se joindre à cette disposition naturelle et la confirmer en l'accentuant. Pour le peuple, l'épargne et l'ivrognerie sont deux ennemies : l'une gagne ce que l'autre perd.

Ainsi l'aptitude au travail, sous l'aiguillon du besoin, et l'aptitude à l'épargne ou à la capitalisation sont deux facultés différentes. Il entre dans la seconde plus de discipline et une sorte de transmission héréditaire.

On dit souvent qu'une instruction bien dirigée, en rendant l'homme plus sensible à l'avenir et plus prévoyant, peut accroître le goût de l'épargne. De là, ces fables ingénieuses que l'on fait apprendre aux enfants, comme « La Cigale et la Fourmi », ou bien encore ces caisses d'épargne scolaires, fondées en France depuis quelques années, et ces livrets d'épargne donnés en récompense aux enfants. Tous ces essais sont méritoires et peuvent avoir quelque influence ; ce serait se tromper, toutefois, que de la considérer comme bien profonde. Tout le monde demeure d'accord aujourd'hui, contrairement à l'engouement superficiel du commencement et du milieu de ce

¹ John Stuart Mill, *Principles of Political Economy*, édition de Laurence Laughlin (New York, 1885), pages 124-125.

siècle, que l'instruction scolaire, c'est-à-dire la simple transmission verbale, à des âges et à des heures déterminées, de vérités banales, est bien loin d'avoir la force de la tradition, c'est-à-dire de la transmission héréditaire des habitudes et des idées et de toutes les influences du milieu, notamment de l'exemple spontané, constant et inconscient.

Il est difficile de dire si les dispositions nouvelles de « l'âme moderne », pour parler comme nos littérateurs, développent ou affaiblissent, au contraire, le goût de l'épargne et de la capitalisation. Il se pourrait que, pour la généralité des hommes, l'influence fût dans le sens de l'affaiblissement du penchant à l'épargne¹. On a remarqué, avec raison, que la jeune génération de paysans paraît avoir une moindre passion pour épargner, qu'il en est de même des israélites élégants et opulents, succédant à des pères modestes dans leur tenue, dans leur genre de vie, et ambitieux de fortune, indéfiniment accrue. Heureusement, s'il y a quelque relâchement dans l'amour de l'épargne en ce qui concerne l'ensemble de la population, ceux qui continuent à épargner trouvent dans les circonstances extérieures plus d'aide qu'autrefois pour satisfaire leur goût, si utile à la société.

5° *L'ampleur des débouchés, le taux de l'intérêt, ont aussi une influence sur la capitalisation.* Le débouché peut agir de deux manières : il diversifie les modes d'emploi de l'épargne ; il offre des perspectives de gain plus brillantes ; en outre, il relève le taux de l'intérêt. Il est incontestable qu'on est d'autant plus porté à épargner que le taux de l'intérêt, en tenant compte du degré de sécurité, est plus élevé. Quand on a la perspective de placer son épargne à 5 pour 100 nets, par exemple, dans des

¹ Certains écrivains récents se sont mis à critiquer l'épargne populaire et à se plaindre qu'elle tendit à déprimer l'ouvrier et à lui enlever le goût de développer ses besoins. Voici sur cette opinion qui nous paraît très dangereuse un travail d'un statisticien américain, M. Gould, sur la situation comparée des ouvriers aux Etats-Unis et en Europe. M. Léon Say a communiqué à l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1892 et 1893, divers passages de cette étude intéressante, mais assez paradoxale : nous y reviendrons en parlant de la *Consommation des Richesses*.

conditions assez bonnes de garantie, et de doubler son avoir, par cette fructueuse économie, en treize ans et demi environ, le goût de l'épargne est beaucoup plus stimulé que lorsque l'intérêt est seulement de 3 ou de 2 pour 100. Aussi la baisse qui s'opère dans le taux de l'intérêt, et que nous avons si souvent annoncée depuis quinze ans, en en indiquant les causes jusque-là en grande partie ignorées, est-elle de nature à diminuer le penchant à l'épargne¹. D'autre part, cependant, l'esprit des hommes civilisés a été rendu tellement familier avec la prévoyance; le besoin d'assurer ses vieux jours et le désir de laisser une situation à ses enfants sont devenus si sensibles à la généralité des hommes, qu'on peut penser que la capitalisation restera abondante, même avec le taux de l'intérêt à 2 ou 2 1/2 pour 100, ou ultérieurement à 1 1/2 ou 1 pour 100. Autrefois, dans les campagnes surtout, beaucoup de gens thésaurisaient c'est-à-dire épargnaient sans intérêt; le goût de l'épargne pourra donc se maintenir, quoique affaibli sans doute, même avec des taux d'intérêt aussi minimes que ceux que nous venons d'indiquer.

Il faut remarquer, toutefois, que *l'épargne sous la forme de thésaurisation est tout à fait différente de l'épargne sous la forme de capitalisation. Celle-ci, quand l'épargnant ne peut pas employer lui-même son capital, exige le désaisissement. Or, si l'on peut continuer d'épargner même sans intérêt, il n'est pas prouvé qu'un intérêt de 1 ou 1 1/2 pour 100 seulement ne diminuât pas dans des proportions considérables l'habitude du désaisissement, c'est-à-dire du placement, et ne rejetât pas beaucoup d'épargnants vers la thésaurisation, la forme socialement stérile de l'épargne.*

Si le débouché tend à développer la capitalisation, il est naturel que la colonisation ait le même effet. C'est une des conséquences heureuses des colonies que d'offrir de nouveaux placements qui présentent certaines chances de rémunération plus

¹ Voir notamment notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*, 1^{re} édition, 1880, 4^e édition, 1897.

abondante. En même temps, les capitaux envoyés aux colonies ont beaucoup moins à craindre, au point de vue des dénis de justice, des vexations administratives, que les capitaux expédiés dans les pays neufs indépendants. La preuve en a été très souvent faite par nous; les mésaventures administratives, politiques et judiciaires, dont ont été victimes dans nombre d'entreprises de voies ferrées ou d'emprunts publics les prêts consentis dans le courant de ce siècle par les Anglais, les Français, les Belges, les Hollandais, aux Portugais, aux Brésiliens, aux Argentins, etc., témoignent de cette vérité. Dans une colonie les capitaux métropolitains n'ont à redouter que les risques propres aux entreprises mêmes, et non les risques de la déloyauté ou même de l'hostilité administrative, judiciaire et politique. Aussi *la colonisation pousse les peuples vigoureux à la capitalisation, et l'un des principaux mérites des colonies, c'est d'offrir un champ d'emploi aux capitaux*¹. Les grands peuples colonisateurs, les Anglais et les Hollandais, sont aussi deux grands peuples capitalisateurs.

6° *Le placement dans la production d'autrui. Exemples de ce placement dans les anciennes caravanes. Énorme développement et variation de ces placements. Agencements techniques et organisations qui développent la capitalisation.* — Une des conditions les plus essentielles au développement de la capitalisation, c'est, suivant l'expression du socialiste allemand Lassalle, *les facilités qu'offre le milieu social pour le placement dans la production d'autrui*. Les classes qui épargnent, comme il sera amplement démontré plus loin, ne peuvent pas toutes employer elles-mêmes leurs épargnes dans la production; il faut donc qu'elles les placent dans la production d'autrui, ou qu'elles les conservent improductives sous la forme d'approvisionnements ou d'espèces métalliques.

Le placement de l'épargne dans la production d'autrui a existé de tout temps, mais autrefois dans des proportions limitées et avec des garanties précaires. De même, avant nos

¹ Voir notre ouvrage *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 4^e édition, 1891, notamment pages 710 et suivantes.

sociétés anonymes, il existait des associations temporaires pour un but déterminé, et auxquelles un grand nombre de personnes prenaient part. Voici ce que nous lisons dans une Vie de Mahomet, due à un Anglais des plus au courant des choses de l'Orient, Sir William Muir, au sujet du commerce par caravanes entre la Mecque et la Syrie ou l'Abyssinie :

« Le commerce de la Mecque était étendu et rémunérateur
« (*was large and profitable*). De cette ville et de sa cité-sœur
« Tayif, les caravanes se mettaient en marche l'automne, pour
« l'Yémen et l'Abyssinie, et au printemps pour la Syrie. Le
« cuir, la gomme, l'encens, les métaux précieux et les autres
« produits de l'Arabie, formaient la base des exportations. Le
« cuir de la Mecque, Tayif et d'Yémen était très demandé en
« Syrie et en Perse et y atteignait un haut prix. Des marchan-
« dises diverses (*piecgoods*), la soie et les articles de luxe,
« étaient pris en échange à Gaza et sur les autres marchés de
« la Syrie, et rapportés à la Mecque. Nous lisons d'au moins
« six de ces expéditions dans l'année 623, et il n'y a pas de
« doute qu'il n'y en eût plusieurs autres. Certaines de ces cara-
« vanes étaient très considérables et très riches. Une, nous
« dit-on, se composait de 2,000 chameaux, dont le chargement
« était évalué à 50,000 dinars d'or (le dinar d'or, d'après Spre-
« ger, équivaldrait, comme poids de métal, à une quinzaine de
« francs). Le commerce entier d'exportation de la Mecque a
« été estimé par le docteur Sprenger à 250,000 dinars (ce qui
« représenterait 3,750,000 francs), et les marchandises en retour
« à la même somme¹. Le profit ordinaire étant de 50 pour 100²;

¹ Il est clair que les marchandises en retour devaient valoir plus que les marchandises exportées, sinon il n'y eût eu aucun bénéfice, et l'on nous dit plus bas que les bénéfices étaient énormes; peut-être aussi les bénéfices étaient-ils réalisés en métaux précieux que l'on ne comprenait pas parmi les marchandises; mais cela est peu probable, au moins pour la totalité.

² Ces gains énormes représentaient non seulement la rémunération des capitaux qui étaient rares alors, mais l'assurance contre de gros risques. L'auteur nous apprend, en effet, que plusieurs de ces caravanes furent entièrement spoliées ou même détruites par Mahomet, les émigrés qui l'avaient accompagnée et les gens de Médine. Il ajoute que, même en

« il est aisé de voir combien ce trafic était lucratif, et de com-
 « prendre comment les marchands de la Mecque pouvaient être
 « effrayés de toute concurrence qui pouvait menacer sa sécurité.

« La cité tout entière de la Mecque était consacrée à ce com-
 « merce. Tandis que les principaux marchands engageaient
 « dans ces expéditions de grosses sommes, presque chaque
 « citoyen qui pouvait épargner un dinar ou deux (15 à 30 francs)
 « y plaçait son petit capital (*almost every citizen who could*
 « *spare a dinar or two invested in them his little capital*). Une
 « caravane était ordinairement sous la conduite d'un ou deux,
 « tout au plus, des hommes principaux qui possédaient le gros
 « bloc des marchandises; mais ceux-ci, moyennant la moitié
 « du profit, se chargeaient volontiers des petites pacotilles
 « (*smaller ventures*), comme de consignations (*commissions*)
 « dont ils rendaient compte à leur retour. Il arrivait ainsi que
 « dans quelques-unes des plus importantes caravanes presque
 « chaque citoyen de la Mecque, homme ou femme, ayant
 « quelques moyens à sa disposition, possédait une part,
 « quoique petite; et quand une pareille caravane était me-
 « nacée, toute la cité était en alarmes ¹. »

Nous avons tenu à reproduire intégralement ce passage qui est caractéristique. Il montre le mode de l'emploi de l'épargne, même de la plus petite, en Orient, au VII^e siècle de l'ère chrétienne. Si l'on se reporte au récit du commandant (depuis général) Colonieu, sur son voyage au Gourara et à l'Aouguerout (partie du Touat ²), on se prend à penser que les choses se pratiquaient et se pratiquent encore entre nos tribus algériennes du Sud et les habitants des grandes oasis sahariennes, comme Sir William Muir nous indique, qu'elles se passaient pour le commerce entre la Mecque et la Syrie. Le commandant Colonieu s'était joint, en 1860, à la caravane des tribus du cercle de temps normal, ces caravanes étaient exposées à des risques d'attaques de la part de bandits arabes.

¹ Sir William Muir, *The Life of Mahomet* (new edition, 1878), pages 212 et 213.

² *Voyage au Touat* (1860), par le commandant V.-M. Colonieu, dans les *Nouvelles Géographiques*, du 6 février 1892.

Géryville, qui vont chaque année faire leurs achats de dattes au Gourara et au Touat. Il était escorté d'un goum de 100 cavaliers de choix. Quant à la caravane, plus importante en effectif, sinon en valeur commerciale, que celle de la Mecque, elle comprenait 15,000 à 16,000 moutons, 9,000 à 10,000 chameaux, 2,200 hommes à pied, 1,400 femmes ou enfants, 220 cavaliers, y compris ceux de l'escorte. Le commandant Colonieu décrit minutieusement les transactions dont il a été témoin : ventes de moutons, de beurre, d'orge, de fèves et de laine, contre des dattes, des haïcks et des burnous. Quoique ce fait ne ressorte pas explicitement du récit, il est infiniment probable que les caravanistes (comme les appelle le commandant) n'opéraient pas uniquement pour eux-mêmes, mais aussi pour des personnes qui, tout en étant restées chez elles, leur avaient confié à commission des moutons, du beurre, de l'orge, des fèves et de la laine, ou même des métaux précieux, soit or, soit argent¹. Ainsi, le placement de son épargne ou de son bien dans la production d'autrui, ou l'association temporaire pour un but déterminé, a existé et existe encore chez les peuples barbares.

Ce n'est pas une nouveauté ; le développement de la civilisation a seulement multiplié ce mode d'opérer qui, en rendant l'épargne fructueuse même pour ceux auxquels leur profession ou diverses circonstances ne permettent pas de la faire produire directement, développe dans des proportions prodigieuses la capitalisation.

Le nombre est immense et la variété infinie de toutes les orga-

¹ Nous sommes d'autant plus fondé à tirer cette conclusion, que l'esprit d'association pour un but de ce genre est très commun chez les Arabes. Dans un de nos voyages presque annuels en Tunisie, nous voyions, à la fin d'octobre, d'énormes troupeaux de moutons campés dans la plaine d'Utique, près de l'embouchure de la Medjerda, et sous la conduite d'un très petit nombre de bergers. On nous apprit que ces moutons appartenaient à un grand nombre d'indigènes qui s'entendaient pour les confier à une sorte de berger-entrepreneur, lequel, moyennant tant par tête, les conduisait l'hiver dans le Sud-Tunisien, les y entretenait et rendait compte, au retour, au printemps, à chacun des propriétaires, des bêtes qui lui avaient été remises.

nisations qui s'occupent aujourd'hui de recueillir et de faire fructifier les épargnes de ceux qui ne peuvent les employer eux-mêmes. Les établissements intitulés caisses d'épargne, les caisses postales, les caisses de retraite, les sociétés coopératives, d'une façon générale la plupart des sociétés de prévoyance ou des sociétés philanthropiques concourent à ce but.

Les sociétés anonymes, avec leurs objets si divers, leurs perspectives si étendues, leurs titres si variés d'actions et d'obligations, les placements mobiliers de toute nature, les petites coupures d'obligations ou de rentes, comme celles de 3 à 4 francs de rente sur l'État, les titres à lots des villes ou de certaines grandes sociétés, en un mot toute la variété des placements, les uns laissant entrevoir la chance très rare d'énormes lots, les autres n'offrant que de petits intérêts, mais parfaitement garantis et ponctuellement payés, toute cette organisation moderne de l'industrie et du crédit multiplie l'appât à l'épargne et les occasions d'épargner. Il en est de même du remboursement des obligations à prime, lequel restitue, en une fois, sous la forme de capital, une foule de petites économies retenues, sans qu'on en ait conscience, pendant plusieurs années sur l'intérêt.

Autrefois l'homme du peuple ne savait comment placer ses économies. A la campagne, il pouvait acheter quelque lopin de terre, ce qui avait de bons effets, ou prêter à quelque petit propriétaire voisin plus ou moins gêné. A la ville et dans les bourgades, cela lui était plus difficile. Les valeurs mobilières manquaient ou n'étaient pas fractionnées. On ignore en général que les titres de la Rente Nationale Française furent nominatifs jusqu'à l'ordonnance royale du 29 mai 1831; or, les formalités qu'exigent les titres nominatifs les rendent peu accessibles aux petites gens. D'autre part, le minimum des titres de rente fût de 50 francs, soit, au taux de 5 pour 100, environ un millier de francs de capital, jusqu'à la loi du 17 avril 1822; de 1822 à 1848 le minimum fut de 10 francs, ce qui, le taux de capitalisation ayant changé, représentait 250 à 300 francs de capital. Un décret du 7 juillet 1848 abaissa le

minimum à 5 francs de rente, et la loi du 27 juillet 1870 à 3 francs¹. Ainsi l'on put placer sur l'État, en un titre au porteur, des sommes variant, suivant le taux de capitalisation, entre 60 et 100 francs. Beaucoup de sociétés et de villes, le Crédit Foncier, les villes de Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, Roubaix, etc., émirent en outre des titres soit de 100 francs, soit même de 50 francs, parfois pourvus de l'appât de lots. En Angleterre, aux États-Unis, le morcellement des parts de sociétés industrielles et commerciales est encore poussé beaucoup plus loin, car les petites actions de 25 francs y pullulent, ainsi que celles de 125 francs; tandis que chez nous une loi qui prétend protéger la petite épargne, mais qui gêne les transactions, restreint à 500 francs en principe la coupure minima des parts de société, et ne l'abaisse au-dessous que pour les associations ayant un très petit capital.

Notre législation est parfois arriérée et interdit à l'épargne certaines combinaisons qui pourraient lui être utiles et la stimuler; par exemple, on discute en France pour savoir si la création d'actions privilégiées ayant droit à l'intérêt avant les actions ordinaires est permise par la loi; or, c'est là un mode de participation qui n'a rien d'immoral et qui économiquement peut rendre des services aux entreprises incertaines ou embarrassées.

Quoi qu'il en soit de ces lacunes de notre législation, aujourd'hui on va au-devant du petit épargnant, on le sollicite de tous côtés; il n'a pas besoin de se déplacer; les prospectus, les commis voyageurs même de placements le guettent. Il est vrai qu'on doit se défier de cet empressement qui parfois cache le dessein de s'emparer, par des moyens habiles, de l'épargne d'autrui.

Une des institutions qui ont contribué à développer l'épargne dans certains pays, c'est celle des assurances sur la vie, avec la multiplicité de leurs combinaisons. Elles florissent

¹ Voir Alphonse Courtois, *Manuel des Fonds publics*, 7^e édition, page 6. Sur la façon dont les emprunts d'État ont stimulé l'épargne, voir notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome II, pages 229 à 289.

surtout en Angleterre et en Amérique; aux personnes qui se sont liées ainsi par un contrat, elles imposent une sorte de prélèvement régulier sur leur revenu et créent d'une façon incessante du capital.

7° *Les inventions, les découvertes et l'amélioration des procédés techniques poussent à l'épargne et tendent à développer la capitalisation.* — L'influence des inventions, des découvertes et de l'amélioration des procédés techniques est très sensible sur l'épargne et sur la formation des capitaux. Ces inventions, ces découvertes, ces méthodes nouvelles, en facilitant la production, en l'accroissant pour un même effort, diminuent les prix de revient et rendent ainsi un service notable à la société. L'étendue de ce service permet de rémunérer plus ou moins largement les capitaux qui ont été employés à l'application de ces inventions, de ces découvertes, ou de ces nouvelles méthodes. Il n'est guère des unes et des autres qui ne nécessitent, pour leur application, des capitaux sous les formes soit d'approvisionnements, soit de matières premières, soit surtout d'instruments et d'installations. Ainsi chaque invention, chaque découverte, chaque nouvelle méthode, constitue une demande de capitaux, un appel aux capitaux, avec la possibilité de les rémunérer suivant l'importance pratique et l'ampleur du champ d'application de chacun de ces progrès.

L'action qu'exercent les découvertes et les inventions sur l'épargne et la capitalisation n'est pas, toutefois, en raison du mérite scientifique de chacune d'elles; elle est proportionnée à l'ampleur du champ d'application de chaque découverte et de chaque invention, des services matériels qu'elle peut rendre et des capitaux dont elle a besoin. De là l'énorme développement donné à la capitalisation, ainsi que la riche rémunération accordée aux capitaux par la découverte de la vapeur comme force motrice; il s'en faut que la découverte, scientifiquement supérieure, de l'électricité ait eue sur la capitalisation et sur la rémunération des capitaux des effets analogues. A plus forte raison, l'invention de la photographie ou du phonographe a-t-elle exercé une moindre influence sur la produc-

tion et le marché des capitaux. Mais, d'une façon générale, dans une mesure toutefois infiniment variable, toute invention et toute découverte tendent à développer la capitalisation.

8° *Les lois peuvent restreindre la capitalisation directement ou indirectement.* — Les lois peuvent porter atteinte à la capitalisation soit en détournant de l'épargne, soit en détournant du désaisissement volontaire de l'épargne, c'est-à-dire du placement; on a vu, en effet, que le capital ce n'est pas seulement l'épargne, mais c'est l'épargne employée, soit que l'emploi ait lieu par la personne même qui a produit l'épargne, soit qu'il se fasse par une autre personne ou une collectivité quelconque en laquelle a foi l'épargnant. D'une manière plus générale, dans les sociétés modernes la plus grande partie des épargnes est employée, c'est-à-dire mise en œuvre, non par les épargnants eux-mêmes, mais par les tiers auxquels ceux-ci les confient. Le « placement dans la production d'autrui » est la règle habituelle dans les « sociétés capitalistiques », comme les socialistes appellent les sociétés contemporaines.

Or, les lois peuvent restreindre la capitalisation, d'abord d'une première manière: tous les impôts disproportionnés sur les capitaux ou sur leurs revenus, notamment les impôts variables et arbitraires, ceux qui sont inspirés par un esprit d'envie ou de haine pour les classes aisées ou les classes riches, ont immédiatement ou à la longue cet effet de restreindre l'épargne, ou tout au moins le placement. L'impôt variable ou arbitraire a surtout cette conséquence. Des quatre célèbres règles d'Adam Smith sur l'impôt, il n'en est pas qui ait plus d'importance que celle qui proscriit l'arbitraire dans l'impôt. L'arbitraire fiscal ne consiste pas seulement dans la fantaisie et l'omnipotence de ceux qui sont chargés d'appliquer les taxes; il réside aussi dans l'instabilité de la législation, dans les changements fréquents, incessants même et sans raison majeure, du système d'impositions en usage. Toute incertitude, tout ce qui s'oppose à l'établissement de calculs, sur des données relativement fixes, pour des périodes de quelque durée, est un obstacle à l'épargne d'abord, au placement ensuite, c'est-à-dire à

la capitalisation, ou bien ne permet que les modes inférieurs de celle-ci, à savoir l'achat de titres de rente, de fonds d'État et d'obligations de villes.

De même encore, la jalousie de l'État ou des pouvoirs publics à l'égard des capitalistes et des grandes entreprises tend à ralentir l'accroissement de l'épargne ou à l'effrayer dans ses placements, par conséquent à restreindre la capitalisation, notamment les modes les plus perfectionnés et les plus permanents de la capitalisation, à savoir les installations. La prétention qu'ont beaucoup d'États et de villes d'interpréter dans un sens léonin les contrats qu'ils ont passés avec les particuliers, la conception à demi inconsciente, mais si répandue aujourd'hui, que dans les contrats entre les sociétés de capitalistes et les pouvoirs publics les premières doivent supporter toutes les chances mauvaises, mais qu'on ne doit pas leur laisser intégralement toutes les bonnes chances, et que quand celles-ci se produisent les pouvoirs publics doivent chercher, par quelque subterfuge ou en pesant de toute leur autorité, si mal définie et si indéterminée, à réduire les gains des sociétés, ces tendances peu loyales et ces mauvaises pratiques ont cette fâcheuse conséquence de réduire la capitalisation dans son principe ou dans ses applications. Certaines sociétés démocratiques ont un penchant à reprendre ainsi, sous des dehors plus légaux, mais avec aussi peu de réelle probité et avec autant d'imprévoyance, les procédés qui, au moyen âge et au commencement des temps modernes, à l'égard soit des juifs; soit des Lombards, soit des traitants, eurent des suites si pernicieuses.

Toutes ces mesures équivalent à une diminution soit du revenu des capitaux, soit de la sécurité sur laquelle ils aiment à compter. Les taxes mises sur les héritages, quand elles sont élevées et qu'elles dépassent le revenu annuel des capitaux, ont aussi pour effet de restreindre la capitalisation. Jusqu'ici l'on ne s'en est pas aperçu, parce que presque en tout pays les taxes successorales ont été modérées; mais si l'on adoptait les projets de certains prétendus réformateurs et que l'État établît

des droits énormes de 25, 30 ou 40 pour 100 sur certaines catégories d'héritages, non seulement il absorberait comme revenu et détruirait la partie des capitaux qu'il s'approprierait ainsi chaque année, mais surtout il restreindrait préventivement la capitalisation; à plus forte raison s'il supprimait complètement, ainsi qu'on l'y convie parfois, les héritages collatéraux, ou s'il réduisait le droit de tester, le goût et l'habitude de l'économie en seraient atteints, les placements à fonds perdus, c'est-à-dire la destruction des capitaux, en deviendraient plus fréquents.

9° *Autre mode par lequel l'État peut diminuer indirectement la capitalisation : une assistance publique trop facile, et diverses combinaisons analogues.* — Il est une autre façon pour les lois d'étouffer l'esprit de capitalisation. L'épargne étant un sacrifice du présent au profit de l'avenir, il faut, pour qu'elle se produise abondamment, que, dans toutes les classes de la société, chacun soit parfaitement assuré que l'épargne seule pourra lui procurer la jouissance de certains biens. Ainsi les lois qui auraient pour objet de mettre à la charge de l'État ou de la commune tous les gens imprévoyants détruiraient chez une foule d'hommes le sentiment même de la prévoyance. Une assistance publique trop facile qui créerait au pauvre un droit absolu à des secours, surtout à une existence un peu confortable, une charité privée trop généreuse et qui manquerait de circonspection, exerceraient sur les esprits cette action déprimante et les détourneraient de la capitalisation.

Quelques projets notamment qui, au premier abord, apparaissent comme séduisants, auraient ce fâcheux effet : celui des *invalides du travail* ou tous ces plans de retraite obligatoire pour la vieillesse, qui se proposent d'accorder, sans efforts suffisants de sa part, une vieillesse honorée et aisée à tout ouvrier. Si vous promettez à l'homme de lui procurer comme don gratuit ou à demi gratuit les résultats qu'il a attendus dans le passé et qu'il attend encore aujourd'hui de ses sacrifices et de ses efforts, il ne fera plus ni efforts ni sacrifices.

La générosité imprudente de l'État tarirait l'épargne à sa

source, en faisant disparaître les principaux motifs d'épargner, et la capitalisation, qui est le principal ressort du progrès social, en serait arrêtée.

L'ÉTAT PEUT-IL SE SUBSTITUER AUX INDIVIDUS POUR LA CAPITALISATION? — Ce qui vient d'être dit conduit à une autre question, celle de savoir si l'État pourrait se substituer aux individus pour la capitalisation. La solution de cette question est importante pour le choix à faire entre le régime de l'organisation de la société reposant sur l'initiative privée et le régime collectiviste.

On ne peut contester qu'il ne se pratique, dans les États modernes surtout, une sorte d'épargne collective ou de capital collectif : les routes, les ponts, les ports, les canaux, les améliorations des cours d'eau, les bâtiments affectés aux services publics, les monuments même ayant un caractère architectural, les collections d'art, le reboisement des montagnes, d'autres organisations ou installations, auxquels on pourvoit avec les budgets ordinaires ou les budgets extraordinaires, avec des impôts ou des emprunts, représentent incontestablement un capital collectif. Nous avons, dans un de nos ouvrages spéciaux, donné des informations sur l'importance et l'accroissement de cette richesse collective dont la généralité du public a, inconsciemment, la jouissance gratuite¹.

S'il se constitue ainsi un capital collectif considérable à travers les générations, il faut observer que l'État, d'ordinaire, peut bien donner à l'épargne des citoyens une forme particulière de capital, par la voie des emprunts qu'il émet, mais que l'État à proprement parler n'épargne pas ou n'épargne guère, ce qui n'arriverait que s'il avait des séries de budgets en excédent de recettes, excédent qui serait employé à des œuvres durables. Or, la plupart des États, quelles que soient les institutions qui les régissent, ont plus de tendance aux dépenses imprudentes qu'aux économies. Même ceux qui ont très peu de charges, du fait des fautes du passé, à savoir de la dette

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome I^{er}, pages 28 à 67 et 93 à 133.

publique et des obligations d'entretenir une grande armée ou une grande marine, ne savent pas longtemps ménager dans leurs budgets une place considérable aux excédents de recettes. Un État capitalise quand, sans recourir à l'emprunt et uniquement avec les ressources des impôts ou les revenus de son domaine propre, il crée des routes, des écoles, fait des travaux publics, etc.; mais pour qu'il capitalise ainsi, c'est-à-dire qu'il augmente la richesse de la nation, il est indispensable que ces œuvres de paix et d'avenir soient faites sans aucune espèce d'emprunts et que, en outre, les pouvoirs publics y apportent beaucoup de discernement. Ces deux conditions ne se rencontrent guère dans la vie des États. Lorsqu'il fait des travaux avec des emprunts publics, l'État donne simplement une forme particulière, la forme de son choix, à une partie de l'épargne nationale ou de l'épargne étrangère qu'on lui confie; mais il n'épargne pas lui-même et il ne capitalise pas à proprement parler. Il advient, en outre, que les engouements auxquels l'État est toujours sujet et la facilité d'emprunter dont il jouit font que la forme qu'il donne aux capitaux est très loin d'être toujours la plus utile que comporterait la situation du pays¹.

Il est, d'ailleurs, une cause générale pour que les États aient peu d'inclination à capitaliser. Un État obéit à l'impulsion de tous les citoyens ou plutôt de la majorité des citoyens. Or, les individus qui ont le goût de l'épargne ne forment pas l'unanimité de la nation, ni même en général la majorité. Ce sont les natures bien douées, prévoyantes, ordonnées, sachant dominer leurs appétits et leurs passions, ce sont celles-là seules qui ont le goût de l'épargne et la force de volonté nécessaire pour la pratiquer. *La plus grande partie de l'épargne s'effectuant par la minorité des citoyens, c'est la majorité, aujourd'hui dépourvue de tout goût de l'épargne, qui statuerait sur l'épargne collective que devrait faire l'État; il en résulterait que l'État ne pourrait pas se substituer aux individus pour épargner.* Une organisation collective peut être considérée

¹ Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*, 3^e édition, particulièrement pages 61 à 76 et 156 à 171.

comme impuissante à capitaliser, du moins dans des proportions qui approchent de très loin de celles où les capitaux se créent aujourd'hui par l'économie individuelle.

Dans les sociétés anonymes qui ne sont pas uniquement composées de riches et anciens bourgeois, on remarque déjà la répugnance d'un grand nombre d'actionnaires à constituer des réserves et des amortissements un peu considérables¹. Cependant, l'élément si nombreux des purs dissipateurs ou des simples imprévoyants n'a guère d'accès dans ces sociétés. Dans les maisons industrielles ou agricoles qui ont constitué au profit de leurs employés ou ouvriers la participation aux bénéfices, c'est une des grosses difficultés que celle de ménager des amortissements indispensables et des réserves de la plus élémentaire prudence, ce qui ne constitue pas, cependant, à proprement parler, une épargne, ni une augmentation des capitaux, mais simplement un entretien parfait de ceux-ci. A plus forte raison, des Chambres nommées par tous les éléments de la nation, où figurent tant d'imprévoyants, seraient-elles dans l'impossibilité de faire de gros prélèvements sur les revenus annuels pour des améliorations dont le résultat bienfaisant ne se ferait sentir que longtemps après.

Non seulement les États suivent dans leur conduite les impulsions variables de la foule, mais encore ils sont assiégés par une armée de solliciteurs de places ou de pensions et de faiseurs de projets coûteux ; ils sont obligés d'entretenir ou de récompenser le zèle des électeurs et des meneurs d'élections par des largesses ou des promesses. L'État, surtout l'État moderne, c'est-à-dire l'État reposant sur des élections fréquentes,

¹ On a constaté, par exemple, que les filatures de coton dites coopératives, qui sont nombreuses en Angleterre, dans le district d'Oldham, et qui appartiennent en réalité à des actionnaires de ce que l'on appelle en France « les nouvelles couches », ont une tendance à ne faire, sur les bénéfices, que de faibles et insuffisants prélèvements pour les attributions aux réserves, ce qui rend ces sociétés beaucoup plus fragiles et les expose à être emportées par les crises. En France, la même tendance à faiblement doter les réserves se remarque chez la plupart des sociétés qui ne sont pas aux mains de la bourgeoisie riche.

et bien différent en cela de l'ancien État prussien, est ainsi très éloigné de vouloir et de pouvoir faire à l'épargne, sur les revenus dont il dispose, alors même qu'on lui confierait la totalité des revenus du pays, une part qui équivaille, même de très loin, à celle que lui font les classes habituellement épargnantes de la nation. C'est, entre beaucoup d'autres, une des irrémédiables infériorités du collectivisme, que la difficulté qu'il rencontrerait à épargner, c'est-à-dire à capitaliser¹.

Un des plus célèbres ministres des finances et hommes d'État d'Angleterre, M. Gladstone, disait un jour qu'il n'avait qu'un moyen de se garer de la cupidité des divers amateurs de dépenses, c'était de ne ménager dans le budget qu'un excédent de recettes insignifiant, et il ajoutait :

Cantabit vacuus coram latrone viator.

(Le voyageur à sec se moque des voleurs.)

La grande République américaine, d'autre part, après une prospérité inouïe, a inventé, pour absorber l'excédent croissant de ses budgets de recettes, de distribuer toute une manne de pensions aux soi-disant combattants de la guerre de Sécession et à leurs familles : entre 600 à 800 millions de francs par année, à partir de 1890. Ce gaspillage, à diverses reprises, a acculé ce grand pays, débordant de vie, à des embarras.

On peut demander aux États de ne pas gaspiller ; cela même est difficile à obtenir d'eux. On ne peut espérer qu'ils épargnent beaucoup et avec esprit de suite, ni qu'ils capitalisent avec discernement.

C'est sur les particuliers qu'il faut compter, sur leur prévoyance, leur énergie, leur perspicacité, pour accroître avec intelligence, persévérance et compétence, le capital d'une société².

¹ Voir notre ouvrage *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme* (5^e édition, pages 359 à 378).

² Bien entendu, nous ne proscrivons pas ici l'action de l'État ou des communes pour les routes, les chemins, les écoles, etc. Dans notre *État moderne et ses Fonctions*, nous avons consacré plus de cent pages (130 à 240), à la question suivante : *Les Travaux publics, l'État central et les Municipalités* ; nous y renvoyons le lecteur.

CHAPITRE III

LA DIRECTION ET LA RESPONSABILITÉ DE LA PRODUCTION. LA MISSION DE L'ENTREPRENEUR.

De la coordination des trois éléments de la production : nature, travail et capital.

Le producteur autonome. Causes qui s'opposent à ce que ce type se généralise. Il ne pourrait devenir fréquent que dans une société cristallisée.

La structure économique. L'entrepreneur. Il est par excellence le lien naturel entre le capital et le travail.

Causes qui font que c'est au capital, non au personnel ouvrier, que revient le choix des directeurs des entreprises.

Variété des conditions intellectuelles et morales nécessaires à l'entrepreneur.

Les échecs et les déchets dans le système de l'entreprises libre.

La sève ascendante et la sève descendante dans les sociétés libres.

Appendice à la sixième édition. Le recrutement de l'élite.

DE LA COORDINATION DES TROIS ÉLÉMENTS DE LA PRODUCTION : NATURE, TRAVAIL ET CAPITAL. — Dans les chapitres qui précèdent nous avons étudié séparément les trois éléments qui concourent à la production : la nature, le travail et le capital. Ils ne peuvent rester, dans l'acte de production, séparés les uns des autres et agissant chacun spontanément. Ils doivent se coordonner, se combiner, agir de concert. Il faut en un mot qu'ils s'organisent.

Quel est le système d'organisation le plus efficace? Quelle est la structure sociale?

De ces trois éléments il y en a un qui, de toute évidence, dans un état avancé de la société humaine, doit être un élément subordonné : la nature. C'est en quelque sorte l'élément passif qui, dans certaines limites, obéit ou doit obéir, subit la direction, l'impulsion ou la rectification. Sans doute la nature prend souvent sa revanche de cette subordination qu'elle ne

subit jamais entièrement ou sans une certaine résistance. Elle-même exerce sur l'homme, surtout aux âges primitifs et dans les climats extrêmes, une influence mystérieuse; elle fait, en outre, obstacle à ses efforts, mais non un obstacle insurmontable, par des écarts fréquents ou des rébellions soudaines qui embarrassent ou détruisent son œuvre : les inondations, les tremblements de terre, les sécheresses prolongées, les déchaînements imprévus des forces naturelles, caractérisent ces révoltes de la nature contre la domination du travail et du capital. Néanmoins, le développement et la puissance de la civilisation se manifestent et se caractérisent par l'accroissement de la puissance de l'homme sur la nature. Il la dirige sans lui faire violence, en lui dérobant ses secrets et ses forces, en opposant l'une de celles-ci à l'autre. Il l'assouplit et il la guide, en l'observant et en se faisant, pour ainsi dire, son élève, tout au moins son interprète : c'est ainsi qu'il devient peu à peu son maître, en s'inspirant toujours d'elle et en apprenant davantage à la connaître. La nature est donc un élément indispensable à la production, mais subordonné, d'une subordination, toutefois, qui n'est jamais complète.

Restent en présence, comme éléments actifs, prétendant à la domination, le travail et le capital. Comment les faire coopérer? Comment fondre les deux éléments en un seul? Sinon, lequel doit diriger l'autre?

LE PRODUCTEUR AUTONOME. CAUSES QUI S'OPPOSENT A CE QUE CE TYPE SE GÉNÉRALISE. IL NE POURRAIT DEVENIR FRÉQUENT QUE DANS UNE SOCIÉTÉ CRISTALLISÉE. — Il est d'abord un premier type de producteur pour lequel la question qui précède ne se pose pas, c'est le producteur isolé, ce que les Allemands ont appelé le *producteur autonome* : le petit tailleur industriel, le petit cordonnier ou savetier, jadis le porteur d'eau, d'une façon générale l'artisan qui travaille seul, à son compte, directement pour le public, sans autre aide que sa femme ou ses enfants mineurs. L'échantillon le plus achevé, le modèle en quelque sorte de ce type, c'est le petit propriétaire rural. Il réunit à la fois les conditions du capitaliste, du travailleur manuel et du

détenteur des agents naturels. Les trois facteurs de la production : la nature, le travail et le capital, le petit propriétaire les détient simultanément. Quant au petit artisan, travailleur autonome, il unit tout au moins le travail et le capital, le modeste capital qui se réfère à son industrie particulière. Il possède ses propres outils, ses matières premières, ses approvisionnements ; si une partie lui en est prêtée, il en a du moins la jouissance. Ici le capitaliste, bien petit capitaliste, il est vrai, et l'ouvrier sont incarnés dans la même personne. Ils s'entendent donc bien entre eux et n'ont pas de querelles. C'est l'idéal de la simplicité.

Quelques personnes seront tentées de considérer ce type de producteur comme répondant à la nature des choses, parce qu'il répond à une conception aisée et vulgaire de l'esprit humain.

Il n'en est rien ; le travailleur autonome, c'est-à-dire ne subissant que sa propre loi, ne suivant que sa propre direction et formant en quelque sorte un organisme économique complet, ne constitue ni la structure générale, ni même la structure primitive de la société.

C'est une des formes de la production, ce n'est pas la plus ancienne et ce ne peut devenir l'universelle, ni la plus fréquente.

La forme primitive de la production n'a pas été la constitution du producteur autonome ou du producteur isolé. Ni les peuples chasseurs, ni les peuples pêcheurs, ni les peuples pasteurs, ni les premiers agriculteurs n'ont pratiqué la production isolée. Pour chasser, par exemple, de même que pour pêcher, le concours de beaucoup d'hommes, leur action simultanée, le rabattage pour la chasse et des opérations analogues pour la pêche, ont toujours été nécessaires.

Le producteur isolé ou autonome a donc toujours été exceptionnel. On ne peut invoquer pour lui l'ancienneté, la tradition, en quelque sorte le droit naturel.

Ce n'est que dans un état social intermédiaire entre la barbarie primitive et la civilisation progressive qu'il a été possible

que le producteur isolé ou autonome tint une assez grande place, sans pouvoir occuper toute la sphère industrielle ou agricole. Le système de la production au moyen de producteurs isolés ou autonomes, réunissant chacun les différents facteurs de la production, en supposant même un grand échange des produits et une grande division du travail, n'est que très peu compatible avec le progrès des méthodes, des instruments, des installations, de la capitalisation. *Le type du producteur autonome n'est fréquent que dans une société stationnaire, dans une société cristallisée.*

Un peu de réflexion le prouve. Le producteur isolé ou autonome, réunissant en lui les divers facteurs : nature, capital et travail, ou du moins deux d'entre eux, est loin d'être toujours possible. D'abord, beaucoup de travaux dépassent les forces d'un individu isolé ou même d'une famille. On sait, en outre, que, pour certaines œuvres, la force collective de vingt, de cent, de mille hommes, agissant de concert et suivant un plan, dépasse de beaucoup la simple addition des forces de ces vingt, cent ou mille hommes travaillant sans concert entre eux, sans coordination et sans direction. Il est des travaux encore qui doivent être achevés en très peu de temps, en une saison ou même moins, sous peine de voir dépérir toute la partie effectuée de l'œuvre ; aussi faut-il en ce cas réunir et par conséquent diriger de grandes masses d'hommes.

Beaucoup de travaux enfin exigent un capital notable, une longue préparation, une lente combinaison, une intelligence synthétique et directrice. Or, le capital n'est pas également produit par tous les hommes ; il n'est produit que par une minorité, il ne l'est même à un haut degré que par une infime minorité. Les qualités morales qui poussent à la capitalisation, les qualités physiques ou intellectuelles qui la rendent possible, ne sont pas le lot de tous.

Il arrive qu'un certain nombre d'hommes n'ont pas produit de capital ou, en ayant produit, ne l'ont pas gardé, ou n'en possèdent qu'un minime, que beaucoup d'autres n'en ont qu'un médiocre, et que quelques hommes disposent d'un

capital considérable. D'autre part, certains travaux exigeant d'énormes capitaux, il en résulte qu'il n'est pas possible que tous les travailleurs, ni même le plus grand nombre, soient des producteurs autonomes. Cela même fût-il possible que ce ne serait pas désirable. Tous les hommes n'ont pas, en effet, la même intelligence, la même aptitude à s'assimiler les méthodes perfectionnées et à les appliquer; or, si la généralité des travailleurs étaient des producteurs autonomes, le système de production serait nécessairement routinier et languissant. *La production ne peut être progressive que par l'organisation qui permet aux intelligences les plus ouvertes et aux volontés les plus actives d'accroître la sphère de leur production propre en supprimant les productions indépendantes routinières et inefficaces, et en convertissant en agents subordonnés les anciens producteurs autonomes incapables.*

On verra plus loin que, même pour l'agriculture, la constitution si vantée de la petite propriété peut donner, il est vrai, de bons résultats, sous le rapport de l'ardeur au travail; mais que, si la petite propriété, au lieu d'être l'une des formes de l'organisation agricole, en devenait la forme universelle ou de beaucoup prédominante dans un pays, il faudrait s'attendre à ce que l'agronomie ne fit presque aucun progrès: on aurait une énorme main-d'œuvre appliquée à chaque parcelle du sol, mais sans aucune direction scientifique, sans aucune audace d'expérimentation¹. Une masse de producteurs autonomes aura toujours une médiocre aptitude à l'amélioration des méthodes de travail. Cette seule considération fait que le type du producteur autonome, alors même que se réaliseraient certaines inventions, comme celle de la diffusion et de la dispersion à bon marché de la force motrice, ne pourra jamais devenir le type dominant ni le plan général dans une société civilisée.

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE. L'ENTREPRENEUR. IL EST, PAR EXCELLENCE, LE LIEN NATUREL ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL. —
Pour que les grandes et fructueuses combinaisons du ca-

¹ Voir plus loin, les chapitres consacrés à la *Rente de la Terre*, à la *Grande et Petite Propriété*.

pital et du travail se réalisent et fonctionnent de concert, il faut une organisation qui les fasse non seulement se juxtaposer, mais agir suivant un plan déterminé, en se prêtant un concours mutuel.

Quelle sera cette organisation ? Cela revient à se demander quelle est et quelle doit être la structure économique de la société.

Cette structure n'a pas été inventée par la raison pure, non plus, d'ailleurs, qu'aucune chose humaine, soit le langage, soit l'échange. La structure économique de la société s'est constituée spontanément, graduellement, instinctivement, comme tous les grands faits humains.

Quoiqu'on ait parfois abusé de la biologie en économie politique, il est possible d'en faire ici un usage discret, mais décisif.

La société est un être vivant qui, dans son développement et son perfectionnement, crée toujours des organes plus nombreux et plus compliqués. La doctrine de l'évolution, qui domine actuellement toutes les sciences, a constaté, dans sa partie positive¹, que les organismes, en se perfectionnant, vont toujours du simple au composé, que le progrès procède par la différenciation des organes et des fonctions.

L'économie politique s'adapte exactement à toutes les lois qui ont été découvertes par la biologie. Elle est strictement conforme à celle-ci ; tandis que le socialisme, d'autre part, a de nombreuses analogies, une sorte d'identité, avec l'ancienne alchimie.

Les organes et les fonctions du capital doivent coopérer avec les organes et les fonctions du travail ; mais ils ne sauraient être confondus avec eux.

De même que, chez les animaux, le système nerveux se développe au fur et à mesure que l'on s'élève sur l'échelle des êtres, qu'il se distingue des organes de nutrition, de locomo-

¹ Nous ne parlons pas ici de la partie purement conjecturale de la doctrine évolutionniste, comme la recherche des origines ou des fins de la matière et des espèces.

tion, et des autres organes subordonnés, ainsi en advient-il en économie industrielle et politique.

Le premier progrès est constitué par la création de l'atelier; Proudhon s'émerveille devant l'atelier, qui est la concentration et la coordination des forces productives. Il y voit, fût-il embryonnaire, la plus splendide des machines et des organisations. Il y a quelque chose de supérieur à la création de l'atelier, c'est la création de l'entreprise, c'est l'apparition de l'entrepreneur.

L'entreprise, c'est l'organisme économique; l'entrepreneur, c'est le centre nerveux qui lui donne la vie, la conscience, la direction. L'entrepreneur, c'est le point capital, la force motrice de la structure sociale.

C'est à lui qu'appartient la direction de l'entreprise; il participe à la fois du capital et du travail; il est leur point de jonction. Dans la généralité des cas, l'entrepreneur est un homme qui travaille intellectuellement, et non pas seulement par intervalles, mais d'une manière en quelque sorte constante, avec les seuls temps de repos qu'exige la conservation de l'élasticité et de la souplesse de la machine humaine. Souvent, l'entrepreneur a travaillé manuellement ou quasi manuellement, s'étant élevé par échelons, ayant été en contact direct, familial, avec les ouvriers dans les emplois subalternes, ayant ainsi appris à les connaître et à se rendre compte de tous les détails et de tout le fonctionnement de la production. Ceux qui ont cette origine sont les meilleurs des entrepreneurs; c'est à eux qu'échoient les grands succès.

Alors même que l'entrepreneur d'industrie n'a pas fait cet apprentissage si utile du travail soit manuel, soit quasi manuel, ou d'intimes relations avec lui dans les emplois secondaires, quand, par exemple, l'entrepreneur est simplement le fils et l'héritier d'un autre entrepreneur, du moins a-t-il, dès l'enfance et pendant toute l'adolescence et la jeunesse, été à l'école des leçons de choses, reçu la tradition; il s'est imprégné des conseils, des directions de celui qui avait créé l'établissement industriel et agricole; s'il avait de l'intelligence et du caractère,

il a dû se pénétrer de cet enseignement vivifiant, en recevoir un développement technique précoce et voir ses aptitudes éclore et s'accroître rapidement. Chacun tombe d'accord que, pour un jeune artiste, un jeune savant, ce n'est pas un médiocre avantage que d'avoir été de bonne heure à l'école d'un maître habile. Ainsi en est-il, à plus forte raison, dans les choses pratiques de la vie qui exigent moins un essor d'imagination que la préparation continue, la culture incessante des facultés d'observation, de calcul, de combinaison. S'il n'a pas les qualités requises d'intelligence et de caractère, l'entrepreneur qui n'est que l'héritier d'un père ou d'un parent ne tarde pas à être éliminé; ou bien ceux qui ont des intérêts connexes avec lui, voyant son insuffisance, le remplacent, ou bien il échoue et ne peut maintenir l'entreprise qui lui a été léguée.

L'entrepreneur est donc, par excellence, le lien naturel entre le capital et le travail; travailleur, il l'est lui-même dans la généralité des cas, il doit toujours l'être s'il veut réussir; capitaliste, il l'est souvent, non pas toujours; il ne l'est parfois que partiellement, par rapport à l'importance de l'entreprise, c'est-à-dire qu'il ne détient qu'une fraction des capitaux nécessaires au fonctionnement de celle-ci.

CAUSES QUI FONT QUE C'EST AU CAPITAL, NON AU PERSONNEL OUVRIER, QUE REVIENT LE CHOIX DES DIRECTEURS DES ENTREPRISES. —

L'école socialiste ne veut voir en face du travail, en dehors de la nature qui fournit les matières premières et diverses forces, que le capital, et elle s'indigne que ce soit celui-ci qui ait la direction des entreprises industrielles, commerciales, ou agricoles.

Cette conception est inexacte à bien des points de vue, d'abord parce qu'il y a un tiers, comme on l'a vu, qui est le plus souvent à moitié capitaliste, à moitié ouvrier, à savoir l'entrepreneur, et que c'est ce tiers qui remplit en général les fonctions directrices de la production. Il y est, dans la presque totalité des cas, particulièrement apte par son double caractère, sa double origine, par la connaissance qu'il a conjointement et du capital et du personnel ouvrier.

Une autre prétention erronée; une vision confuse et fausse, c'est que le capital étant du travail d'hier, c'est-à-dire mort, un ensemble de choses inanimées, des approvisionnements, des matières premières, des instruments, des installations, il devrait humainement obéir au travail d'aujourd'hui qui est vivant et qui se compose du personnel ouvrier.

Ce n'est pas avec ces abstractions, capital, travail, considérées comme des entités, que l'on identifie l'une avec des objets purement matériels dépourvus d'intelligence et d'âme, l'autre avec des êtres humains, pourvus de sensibilité et de prévoyance, qu'on peut trancher la question de savoir à qui doit revenir la direction des entreprises. La nature l'a résolue partout, en tout lieu, de la même façon, et les raisons de la solution naturelle sont aisées à trouver.

Il est indispensable que les directeurs d'une entreprise aient la jouissance du capital exigé pour son fonctionnement; par conséquent, il faut ou qu'ils soient capitalistes ou qu'ils obtiennent la confiance des capitalistes, le capital étant rebelle à tout asservissement et l'État n'ayant que peu d'aptitude à en former.

Il y a bien des raisons pour que la direction des entreprises appartienne aux capitalistes ou à leurs représentants, et non au personnel ouvrier. Cela ne veut pas dire que, dans certaines conditions, le personnel ouvrier, quand il a formé et qu'il détient des capitaux, ou quand il est parvenu à se gagner la confiance de capitalistes qui le commanditent, ne puisse constituer des entreprises qu'il fait diriger par ses mandataires; c'est ce que l'on appelle les sociétés coopératives, notamment les associations coopératives de production. Alors le personnel ouvrier agit non pas en tant que personnel ouvrier, mais en tant que collection de petits capitalistes, ou comme un groupe de personnes qui a obtenu la confiance de capitalistes lui ayant avancé certains capitaux. Les sociétés coopératives, notamment celles de production, réunissent les deux caractères de travailleurs et de capitalistes, et c'est pourquoi elles peuvent, avec des succès divers, jouer le rôle d'entrepreneur.

De toute façon, il faut toujours ou être capitaliste, ou obtenir la confiance des capitalistes, pour pouvoir constituer et conduire une entreprise, puisque celle-ci a toujours besoin de capitaux, sous les formes diverses d'approvisionnements, de matières premières, d'instruments et d'installations, et que, créés librement par l'initiative privée, les capitaux se dérobent si l'on cherche à leur faire violence, et que si l'on parvenait effectivement à les assujettir ils cesseraient de se renouveler et de s'accroître.

Les raisons qui font que c'est aux capitalistes que revient la direction de la production ou celle des entrepreneurs, sont les suivantes :

1° *Le capital étant le fils de l'épargne, c'est-à-dire de la prévoyance, et de l'esprit d'invention ou de combinaison¹, est beaucoup mieux qualifié que le simple travail pour diriger toute entreprise qui demande à la fois de la combinaison et de la prévoyance;*

2° *Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de mettre en regard le capital considéré comme un ensemble d'objets inanimés et le travail considéré comme un être vivant. Ce qui est en présence ce sont, d'un côté et de l'autre, des hommes, les uns qui se trouvent être des capitalistes, les autres qui se trouvent être des ouvriers. La seule différence entre ces hommes dont les uns sont dits ouvriers et les autres capitalistes, c'est que ceux-ci, ayant constitué du capital par leur abstinence et leur habileté, ont fait preuve de force morale, de prévoyance, souvent d'intelligence, qualités toutes supérieures et qui ont une influence dominante sur le succès de la production, tandis que les autres n'ont pas fourni cette preuve;*

3° *Les capitalistes et les ouvriers ou employés mettent dans la production des enjeux de nature très diverses et exposés à des aléas très inégaux. L'enjeu des capitalistes est affecté d'une façon bien plus durable par le résultat de l'entreprise, et le sort des capitalistes peut en être bien plus profondément altéré.*

¹ Voir plus haut, pages 198 et 226.

L'enjeu des capitalistes, c'est l'existence ou la non-existence du capital; si l'entreprise échoue, celui-ci se trouvera complètement perdu; le capitaliste n'existera plus en tant que capitaliste, il sera anéanti.

L'ouvrier, au contraire, dans le cas d'échec de l'entreprise, ne verra pas sa situation, en général, profondément empirée, surtout d'une manière durable. Il aura reçu sa rémunération habituelle sous forme de salaire, quel que soit le résultat liquide de la production. Il arrivera même parfois qu'il continuera à recevoir sa rémunération intégrale, par privilège, alors que le capital continuera à s'absorber et que le capitaliste ne se repaîtra que d'illusions. Il est très fréquent que des mines, des usines métallurgiques, ou autres, des compagnies de navigation continuent à employer et à rémunérer complètement un nombreux personnel, sans que le capital arrive à rien toucher.

Si, au lieu d'aller simplement mal, l'entreprise devient tout à fait désastreuse, le travail n'est pas absolument perdu pour l'avenir, il est seulement dans l'obligation de se déplacer; l'ouvrier n'éprouve qu'un embarras passager; la force de travail qui existe en lui n'est pas détruite; la force du capital, au contraire, sa valeur, peut être complètement, irrévocablement annulée.

Ainsi, l'enjeu de chaque capital particulier dans chaque production particulière, est plus définitif, plus permanent, plus irrévocable que l'enjeu du travail;

4° *Celui ou ceux qui ont fait des approvisionnements, des préparations, des installations, qui ont tout prévu et dont toute l'existence dépend du succès de l'entreprise, ont plus de droits à sa direction que des hommes qui ne s'en sont pas occupés et qui répondent à un simple appel, prêts à se détacher à chaque instant s'ils entrevoient quelque situation plus favorable;*

5° *On trouve dans le capital et ses représentants plus de garanties d'unité de direction, d'esprit de suite, de bon aménagement, de vues d'avenir, que dans un nombre infini d'ouvriers ou dans les délégués qu'ils pourraient nommer, la plu-*

part de ces ouvriers, quelles que soient d'ailleurs leurs qualités morales ou professionnelles, n'ayant vécu qu'au jour le jour et avec un médiocre souci des jours lointains, presque tous d'ailleurs contribuant à la production pour des tâches partielles, morcelées, et n'étant pas en état d'en comprendre l'ensemble.

Sur 10,000 ou 15,000 ouvriers du Creusot, par exemple, pas un seul peut-être n'embrasse dans son esprit tout l'ensemble de la production, et les installations nécessaires, et les outils, et les approvisionnements, et les achats de matières premières, et les commandes, et les relations des divers ateliers entre eux, et l'entretien, et les amortissements, et les travaux d'avenir, et les réserves, et le choix entre les diverses méthodes. A plus forte raison, la collectivité des ouvriers ignore-t-elle toutes ces choses. Les capitalistes sont bien autrement préparés à s'en rendre compte. La conscience de l'ensemble de la production ne se réalise que dans le cerveau de l'entrepreneur; et celui-ci, pour fonctionner, a besoin soit d'être capitaliste, soit de gagner la confiance de capitalistes et d'obtenir d'eux des capitaux qui remplaceront ceux qu'il n'a pas; ou s'ajouteront à ceux qu'il a.

Tel est le mode de sélection industrielle; il ne diffère aucunement de celui dont la nature s'est servi et se sert encore pour perfectionner les espèces.

Ces raisons déterminantes font que la direction de la production appartient aux capitalistes ou à leurs représentants. Aussi est-ce la nature des choses, la coutume universelle, c'est-à-dire la force instinctive même de la société qui a créé cette organisation que le raisonnement et l'expérience justifient.

Ce n'est donc pas le capital inerte qui conduit la production; c'est ce personnage si important, si divers de situation et d'origine, que l'on confond ordinairement avec le capital, mais qui en est souvent distinct, qui en tout cas est très différent du capitaliste passif, à savoir l'entrepreneur d'industrie.

Cet entrepreneur peut être parfois un simple ouvrier ou un

ex-ouvrier; il peut être aussi, quoique ce soit exceptionnel, un groupe d'ouvriers, à la condition que le groupe ait constitué lui-même un certain capital ou qu'il inspire assez de confiance pour attirer à lui le capital d'autrui.

Le rôle de l'entrepreneur est hors de pair, il grandit toujours au fur et à mesure du développement de la civilisation. C'est à lui surtout qu'est dû le magnifique perfectionnement de la production et l'accroissement du bien-être général depuis un demi-siècle. Il travaille non seulement pour lui, mais infiniment plus, comme on le verra plus loin, pour l'ensemble des habitants du globe. Pendant que, avec une énergie sans pareille, il poursuit son bien propre, il procure celui de tous¹.

En faisant un superbe éloge des qualités maîtresses qu'offrent souvent, en Amérique, les entrepreneurs d'industrie, l'économiste américain Walker² s'écrie : « Quoi qu'il se passe en politique, l'industrie du monde ne tend pas à la démocratie; elle est dans une direction tout opposée ». La formule n'est pas complètement exacte : la démocratie se réalise par un accroissement de rémunération et d'instruction; mais il y aurait une cause d'affaiblissement à vouloir soumettre l'industrie aux formes politiques, à transformer notamment l'entrepreneur, ce personnage si actif, indéfiniment responsable, en une sorte de roi constitutionnel, et, plus encore, de président de République, n'ayant que des pouvoirs nominaux en face de délégués d'une sorte de suffrage universel. On peut affirmer que l'industrie, si ce régime se généralisait, y perdrait l'unité d'action, et l'élan, et la tendance au progrès.

Qu'on n'objecte pas l'organisation des sociétés anonymes, dont nous traiterons dans une autre partie de cet ouvrage. Celles-ci sont, d'abord, assujetties à plus d'abus en général, plus de frais et de gaspillage que les bonnes maisons individuelles similaires. Ensuite, elles sont, tout au moins, des aristocraties de fait; le suffrage qui intervient dans leur direction, outre

¹ Voir plus loin le chapitre consacré aux *Bénéfices de l'Entrepreneur*.

² Walker, *Political Economy*, 76.

qu'il se prête souvent à beaucoup de manipulations, est un suffrage censitaire et où le nombre de voix est, en grande partie, proportionné à la part de propriété de chacun¹.

Que l'entrepreneur soit individuel ou qu'il soit collectif, il faut, pour le succès, qu'il réunisse certaines conditions intellectuelles et morales.

VARIÉTÉ DES CONDITIONS INTELLECTUELLES ET MORALES NÉCESSAIRES A L'ENTREPRENEUR. — Voyons ce qu'est l'entrepreneur, en quoi il diffère, d'un côté de l'ouvrier et de la masse des ouvriers, d'un autre côté de la généralité des capitalistes.

Le rôle de l'entrepreneur comprend des fonctions diverses qui peuvent se ramener à trois principales :

1° Ce doit être un homme d'initiative et, dans toute la force du mot, un homme de tête. Il lui appartient de concevoir une production particulière et d'en combiner et réunir les éléments. Il faut qu'il se rende un compte exact des besoins humains, ou du moins de la partie de ces besoins à la satisfaction desquels il se propose de travailler. Il doit savoir si ces besoins sont déjà suffisamment ou insuffisamment pourvus, et dans le cas où il lui apparaît qu'ils ne sont pas satisfaits comme ils pourraient et devraient l'être, il faut qu'il combine toutes les conditions qui pourront leur procurer cette satisfaction. Il constate, par exemple, que dans telle contrée on peut mettre en exploitation une houillère ou un haut fourneau, que les circonstances naturelles et économiques se prêtent à l'organisation efficace de cette industrie, qu'on peut produire cette houille ou ce fer à bon marché, qu'on en aura, près ou loin, l'écoulement assuré et rémunérateur. Il a dû combiner les prix de revient et les prix de vente. Pour faire ses plans et ses combinaisons avec quelque certitude, il a fallu qu'il se livrât à tout

¹ Nous nous sommes étendu à loisir sur les Sociétés anonymes, et à deux points de vue différents, dans deux de nos ouvrages : voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions* (4^e édition, chapitre XII, spécialement pages 321 à 338); voir, d'autre part, notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions* (3^e édition, livre II, chapitre III, intitulé *Comparaison de l'État moderne et des Sociétés anonymes*, pages 77 à 93).

un long et pénible travail de tête; il a dû vérifier, contrôler, reviser, se mettant en garde contre l'optimisme décevant et le pessimisme décourageant; une certaine instruction, plus encore une certaine expérience, une connaissance ou une intuition des choses et des hommes lui sont indispensables pour le préserver des chances nombreuses d'erreur. Ce travail intellectuel intense, qu'il a consacré à la conception de l'entreprise, il faudra qu'il le précise et le renouvelle pendant toute l'exécution de sa tâche, pendant toute la durée de l'industrie. L'entrepreneur est, par rapport aux ouvriers — et ce n'est pas ici une simple métaphore biologique — ce que le cerveau est aux membres du corps humain;

2° Il a fallu ensuite que cet homme réunit tous les éléments de la production : les capitaux et la main-d'œuvre; les capitaux, c'est-à-dire les approvisionnements, les matières premières, les instruments, les installations, bâtiments, outillage, combustible, tout ce qui entre dans la fabrication de l'article; les sommes nécessaires pour faire vivre les ouvriers pendant toute la durée de la production, alors que les objets n'étant pas encore achevés ni vendus il ne s'effectuera aucune rentrée. Il n'est pas absolument nécessaire que l'entrepreneur soit un capitaliste : il vaut mieux qu'il le soit, et, en général, il l'est dans une certaine mesure; il n'en aura que plus d'expérience et plus de prudence dans la direction; mais il est à la rigueur suffisant, quoique ce soit une condition moins favorable, que l'entrepreneur inspire confiance à des capitalistes et se fasse avancer par eux des capitaux. Cet art de persuader est encore un don qui a sa rareté et son prix.

Il faut ensuite que l'entrepreneur se procure la main-d'œuvre sous toutes ses formes, c'est-à-dire des hommes qui non seulement lui apportent leurs bras, mais qui connaissent le métier ou qui soient susceptibles de l'apprendre; puis, au-dessus d'eux, des contremaitres, des surveillants qui soient capables et loyaux, et, à côté de tout ce monde, des comptables, des employés divers, ayant chacun les aptitudes qui conviennent à sa fonction.

Quelque art de manier les hommes, c'est-à-dire non pas de commander brutalement, mais en évitant les violences inutiles, les discordes, les froissements, d'obtenir un assentissement et un concours qui ne soient pas réduits au strict minimum : cela rentre encore dans les facultés que doit posséder un bon entrepreneur d'industrie.

Il convient aussi qu'il connaisse les meilleures méthodes industrielles, commerciales ou culturelles, que du moins il soit apte à s'en rendre compte, à les comparer, à les apprécier, à choisir entre elles, sans se tromper.

Si l'un de ces éléments manque ou n'est pas bien approprié, toute l'entreprise est en péril : une fois fondée, les mêmes soins incessants sont nécessaires, et les mêmes aptitudes pour qu'elle ne vienne pas à se relâcher ou à se dissoudre.

L'esprit de combinaison, sans cesse en travail, sans cesse fécond, c'est ce qui doit surtout, entre toutes ces facultés que nous venons de décrire, distinguer l'entrepreneur ;

3° Il lui incombe une autre tâche. L'entrepreneur doit veiller à ce que, en fin d'année, l'excédent définitif des rentrées sur les déboursés, du prix de vente sur le prix de revient, vienne démontrer que les éléments de la production ont été bien combinés, bien employés, qu'ils n'ont pas donné lieu à un gaspillage, à une perte. L'esprit de l'entrepreneur est comme le miroir où viennent se refléter tous les éléments et tous les résultats de la production. C'est lui aussi qui porte toute la responsabilité de celle-ci. La main-d'œuvre et les employés sont privilégiés par rapport à lui pour les salaires et les traitements ; les capitalistes sont privilégiés pour l'intérêt de leur capital ; lui seul profite, après tous les prélèvements, de l'excédent définitif du prix de vente sur le prix de revient, mais il supporte seul ou tout au moins, le premier, et pour l'intégralité de sa mise ou de sa fortune, le déficit qui résulte du prix de revient sur le prix de vente.

La faculté industrielle pour lui doit se doubler de la faculté commerciale ; il ne suffit pas qu'il sache organiser la fabrication, il faut qu'il sache acheter et vendre, qu'il se rende compte

des variations des besoins et des goûts, qu'il sache, au plus haut degré, juger et compter.

*Travailleur assidu, comme les ouvriers, travailleur même plus acharné et à préoccupations plus constantes (car il doit l'être et en général il l'est), possesseur d'ordinaire de capital, comme les capitalistes, l'entrepreneur est le seul intermédiaire naturel, le seul lien efficace entre les capitaux et le travail*¹.

C'est une des gloires de l'école économique française d'avoir dégagé et mis en relief la personne de l'entrepreneur d'industrie, au lieu de cette dualité abstraite et morte du Travail et du Capital qu'entrevoyait seulement l'école anglaise jusqu'à une date récente².

Qu'il y a loin de ce rôle si varié, si étendu, si prépondérant et si décisif de l'entrepreneur, à la caricature mesquine qu'en font certains socialistes, notamment Karl Marx, qui ne veut voir en lui qu'un surveillant, un garde-chiourme, une sorte de parasite! Mettez le garde-chiourme le plus accompli, le plus redouté et le plus zélé à la tête d'une entreprise quelconque pour la concevoir, la créer, la diriger dans toutes ses parties; et vous verrez ce qu'il en adviendra!

Quelle différence aussi entre l'activité souple, variée, indéfinie, spontanée, de l'entrepreneur, et le rôle que lui attribuent certains économistes socialisants, le professeur Wagner (de Berlin) par exemple, qui qualifie les entrepreneurs de « fonctionnaires de la totalité (de la nation) pour la formation et la mise en œuvre du fonds national des moyens de production; *Funktionäre der Gesamtheit für die Bildung und Beschäfti-*

¹ Le célèbre socialiste allemand Lassalle reconnaît implicitement la continuité presque ininterrompue du travail de combinaison de l'entrepreneur quand, avec sa verve caustique, il nous représente tel grand banquier de Berlin assistant, du fond de sa loge, à l'Opéra, mais incapable de suivre la musique, tout absorbé qu'il est par ses incessantes combinaisons de capitalisation; ce que dit Lassalle est littéralement vrai de bien des entrepreneurs d'industrie. Ils sont, en quelque sorte, obsédés de leur œuvre, tandis que l'ouvrier, son travail fait, a en général l'esprit libre.

² Le principal mérite du classement de l'entrepreneur, comme facteur de la production, revient à J.-B. Say.

*gung des nationalen Produktionsmittelfondes*¹. » Où vit-on jamais des fonctionnaires avoir autant d'initiative, un rôle aussi peu délimité? Puis les entrepreneurs n'ont aucun mandat pour employer des moyens nationaux de production; ce qu'ils mettent en œuvre ce sont les moyens privés de production qui ou bien leur appartiennent, ou qu'ils sont parvenus à se faire prêter par persuasion.

L'entrepreneur apporte dans la production non seulement ses capitaux ou ceux qu'il a pu se procurer par la confiance qu'il inspire, mais tout son labeur intellectuel, son talent de combinaison et d'organisation, sa capacité commerciale pour bien acheter et pour bien vendre : souvent aussi, toujours même quand c'est un entrepreneur individuel, il y met en jeu un autre élément, son honneur. Si la production échoue, c'est-à-dire si le résultat final ne reconstitue pas au moins tous les éléments absorbés, s'il se traduit en perte, il advient que l'entrepreneur se ruine; bien plus, s'il a contracté des engagements qu'il ne puisse pas tenir, il peut être mis en faillite, c'est-à-dire être déshonoré. Les lois, d'ailleurs équitables et prévoyantes, imposent à l'entrepreneur une responsabilité morale qui est la sévère compensation de son pouvoir directeur.

Plus la civilisation se développe, plus le marché s'agrandit, plus les inventions se multiplient et se succèdent, plus aussi devient considérable la tâche de l'entrepreneur. Rien n'y ressemble plus à celle de l'ouvrier. Celui-ci n'a pas à se préoccuper de la partie commerciale qui exerce une influence si considérable sur les résultats des entreprises; l'ouvrier n'a pas non plus à prévoir les circonstances si mobiles qui peuvent affecter la production, les changements de méthode ou de combinaison de travail qui sont si souvent nécessaires.

Le rôle de l'entrepreneur exige des qualités autrement rares que celles du meilleur ouvrier manuel. Un bon entrepreneur doit être aussi laborieux que le plus laborieux ouvrier; il doit avoir, en outre, de l'expérience, des connaissances, de l'intui-

¹ Wagner. *Allgemeine Volkswirtschaftslehre*, I. *Grundriss*, 2., Auflage, page 40.

tion, d'exceptionnelles facultés intellectuelles et morales; de la force de volonté pour résister aux entraînements; de la décision pour prendre rapidement le bon parti.

Même un excellent contremaître, ou un bon directeur d'usine, diffère de l'entrepreneur; un directeur n'a besoin que d'une partie des qualités qui sont indispensables à celui qui doit deviner et suivre dans leurs variations les besoins et les goûts des hommes; les oscillations de prix des produits, qui doit réunir le talent du commerçant à celui de l'organisateur.

Les facultés que nous venons de décrire sont indispensables, dans des mesures qui varient suivant l'importance et la nature de l'entreprise, à tous ceux qui constituent ou qui conduisent des établissements industriels, commerciaux ou agricoles.

On saisit maintenant pourquoi la conduite de la production est échuë aux entrepreneurs et non pas aux ouvriers ou à leurs délégués; c'est que le travail de conception et d'organisation ne peut ni s'improviser, ni se diviser à l'infini, ni se conférer par voie de concours ou d'élection; c'est que cette tâche, purement intellectuelle, est naturellement supérieure à un travail matériel et physique; c'est que naturellement aussi l'homme qui a conçu le plan d'une production, qui en a réuni tous les éléments, qui y aventure sa fortune s'il se sert de ses capitaux propres, et son honneur s'il emploie des capitaux empruntés, est plus qualifié pour la comprendre et la diriger, que ceux qui répondent simplement à son appel, qui exécutent chacun un menu détail de l'ensemble et qui ne prêtent à l'entreprise qu'un concours physique ou limité.

Il ne faudrait pas abuser, sans doute, des comparaisons entre l'industrie, le commerce ou l'agriculture, ces œuvres de paix, et les organisations militaires, qui sont faites pour la guerre. Les premières se recrutent librement, les autres par la contrainte. Mais au succès des unes et des autres il est une condition commune: c'est l'importance suprême de la direction; un bon général et un bon industriel ont des qualités exceptionnelles, et qu'on ne peut dire que la généralité ni même peut-être un seul de leurs subordonnés possède. L'esprit de combi-

raison et de prévision, ainsi que la force de caractère, en sont les traits caractéristiques. Une douzaine, à plus forte raison quelques centaines d'entrepreneurs habiles peuvent par l'élimination constante de tout gaspillage, par la recherche des meilleurs marchés d'approvisionnement de matières premières et d'écoulement pour les articles fabriqués, par de nouvelles combinaisons des tâches, par l'aptitude à appliquer avec discernement les inventions ou les découvertes scientifiques, par des adaptations ingénieuses, développer dans des proportions énormes la puissance industrielle et la richesse d'un pays.

Les entrepreneurs d'élite, en dehors de tous les procédés fallacieux et incertains de concours, d'avancement bureaucratique ou d'élection, se frayant eux-mêmes la voie, par leur puissance de travail, la fécondité de leurs opérations, le don de persuasion qu'ils possèdent, la productivité qu'ils savent imprimer aux capitaux, sont, à proprement parler, le sel de la terre, le ferment générateur de toutes les améliorations industrielles. D'eux, par rapport à toute la foule des ouvriers, des employés subalternes, il est vrai de dire : *mens agit molem*. Ce sont eux qui, pour chaque époque et chaque pays, par leur pouvoir cérébral maniant et combinant les éléments épars de la production, créent les types d'organisation industrielle les plus parfaits; de là les énormes rémunérations qu'ils recueillent parfois avec un bénéfice infiniment plus grand pour l'ensemble de la société¹. Les types qu'ils ont formés, dont ils ont prouvé l'excellence par leurs succès, sont ensuite reproduits à l'infini : ils jettent une semence que la société multiplie; cette semence est renouvelée d'âge en âge pour chaque genre de production, chaque catégorie spéciale de services, par de nouveaux entrepreneurs géniaux. Tel est le secret du progrès chez les peuples civilisés. Il part de l'esprit fécond de quelques

¹ Voir plus loin, dans la partie de cet ouvrage consacrée à la distribution des richesses, notre théorie, différente de celle qui a été universellement répétée jusqu'ici, sur le *Profit de l'Entrepreneur* et notamment sur l'*Élément particulier des Grands Profits industriels et commerciaux*.

hommes en quelque sorte inspirés, et il se répand graduellement sur tout l'ensemble de la société, par ce procédé si puissant : l'imitation.

Quelques esprits mesquins et niveleurs ont répandu la doctrine que les individus ne sont rien dans le progrès social, et que les foules sont tout, qu'elles seules dirigent et règlent la marche. Nulle assertion n'est plus contraire à la science. La théorie de Carlyle sur le *Hero-worship*, le culte des héros ou des hommes remarquables, serait, malgré ses exagérations, moins contraire à la vérité. Le héros, au point de vue économique, c'est le grand entrepreneur qui a su mesurer les besoins humains insuffisamment satisfaits, concevoir les moyens d'y pourvoir mieux, les réunir, les mettre en œuvre, créer de nouvelles installations efficaces, ou notablement améliorer les anciennes. La sélection naturelle et libre peut seule produire les hommes de cette trempe ¹.

LES ÉCHECS ET LES DÉCHETS DANS LE SYSTÈME DE L'ENTREPRISE LIBRE. — Il est vrai que le système de l'entreprise, tel qu'il fonctionne sous le régime de la liberté des capitaux et des industries, comporte aussi des mécomptes. Il advient que, parmi les entrepreneurs, soit ceux qui ont hérité de capitaux et les possèdent, soit même ceux qui les ont personnellement gagnés, soit encore ceux qui, n'en ayant pas ou en ayant peu, ont réussi à inspirer confiance et à se faire prêter les capitaux d'autrui, certains sont incapables ou malchanceux, échouent, perdant les capitaux qui leur appartenaient ou ceux qu'ils se sont fait avancer. Ces échecs sont parfois retentissants.

Ces déchets sont le résultat nécessaire de la nature des choses et de la nature des hommes. Les entrepreneurs sont faits pour prévoir, combiner, essayer, expérimenter, innover : prévisions, combinaisons, essais, expériences, innovations ne peuvent être toujours justes ; si l'on voulait éviter en pareil

¹ Voir, sur l'importance du rôle des hommes exceptionnels, l'excellent ouvrage de Bagehot : *Lois scientifiques du Développement des Nations*. Voir aussi, sur la fécondité du principe d'imitation, Tarde : *Les Lois de l'Imitation*.

cas tout déboire, il faudrait s'en tenir à la routine la plus stricte; encore celle-ci ne serait-elle pas une garantie absolue. Les échecs même ne sont pas inutiles, parce qu'ils excitent autrui à la prudence, à la réflexion; ils poussent à un contrôle plus minutieux à une revision salutaire et des idées et des faits.

Ce qui importe, c'est que les échecs soient moindres, non pas comme nombre mais comme importance et résultat, que les succès; c'est que, en un mot, les échecs soient simplement des déchets, c'est-à-dire, dans l'ensemble, des pertes accessoires qui n'empêchent pas le gain définitif.

Or, c'est bien ce qui se produit sous le régime actuel de l'entreprise; les entrepreneurs incapables sont graduellement éliminés; leurs capitaux et ceux qui leur ont été confiés sont entamés ou perdus. Mais l'épargne annuelle, en tout pays civilisé, dépasse de beaucoup ces déperditions; la rémunération que l'industrie prise dans son ensemble alloue aux capitaux n'est que partiellement et modestement réduite par ces succès partiels. Ce sont pertes individuelles, pertes d'hommes incapables, imprévoyants, crédules, ou maladroitement avides. La société n'est nullement engagée à ce que les capitaux restent toujours intacts dans les mains qui les détiennent. Son seul intérêt est que le capital collectif augmente et qu'il soit rendu aussi productif que possible; or, le maximum de productivité ne peut être atteint que par le régime de la liberté et de la responsabilité des entreprises; l'échec et la ruine de certaines sont le sacrifice inévitable qu'il faut payer à l'imperfection de l'esprit humain et à la résistance de la nature des choses.

Il est naturel que ce sacrifice incombe aux entrepreneurs et aux capitalistes qui ont été malavisés, imprudents, insouciant. Ne sachant pas faire fructifier le capital, ils le perdent; ce sont misères individuelles, péripéties inévitables de fortunes, qui n'importent pas à l'ensemble de la société, qui lui fournissent, au contraire, des leçons et la servent ainsi. Ces misères, d'ailleurs intéressantes dans certains cas et pouvant

être l'objet de pitié ou de secours, ne doivent ni alarmer, ni démesurément attendrir, puisqu'elles vont toujours avec quelque faute ; le châtement consiste, pour les entrepreneurs imprudents ou incapables, dans l'amointrissement de leur fortune, parfois aussi dans une atteinte à l'honneur, la faillite ; pour les capitalistes associés à l'entreprise malheureuse, sans en avoir la direction, la négligence ou l'incapacité s'expie par le simple retour à la condition d'employé ou d'ouvrier. Ce retour peut, au point de vue mondain, être une déchéance pénible ; mais on revient, ainsi simplement au point de départ, on retombe dans la destinée commune. Telle est la loi de responsabilité des entreprises ; elle a ses duretés nécessaires ; on ne peut dire qu'elle soit inhumaine, car elle est la plus conforme aux conditions du développement progressif, aussi bien au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel, du genre humain¹.

LA SÈVE ASCENDANTE ET LA SÈVE DESCENDANTE DANS LES SOCIÉTÉS LIBRES. — Les cadres de la société sont ainsi toujours en mouvement, les unités humaines les mieux-douées s'élevant spontanément, celles qui ont cessé d'être aptes aux fonctions dirigeantes revenant aux fonctions subalternes. Quoique les sociétés européennes ne soient soumises au régime de la pleine liberté économique que depuis un siècle, il y a dans la classe effectivement conductrice des industries une grande quantité d'hommes, les deux tiers, les trois quarts peut-être, dont les pères ou les grands-pères étaient de simples paysans ou de simples ouvriers ou qui l'ont été eux-mêmes dans leur enfance ; par un mouvement inverse, mais corrélatif, il se trouve parmi les ouvriers ou les employés, qui se plaignent d'être

¹ Voir, sur ce point, dans notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions*, le chapitre que nous consacrons à la *Comparaison de l'État moderne et des Sociétés anonymes*, pages 77 à 93, notamment les paragraphes intitulés : « Les conséquences des erreurs des sociétés anonymes ne portent que sur ceux qui, au moins par négligence, s'y sont associés ; les conséquences des erreurs de l'État portent même sur ceux qui les ont dénoncées et combattues, etc. » Ce qui est vrai des sociétés anonymes, l'est ici des entrepreneurs individuels.

déshérités, déjà un assez grand nombre d'hommes dont les pères ou les ancêtres étaient fortunés; plus le régime de la liberté industrielle aura de durée et plus ce double mouvement d'ascension et de descente sera accentué. Il y a ainsi dans la société, sous le régime d'une organisation libre, comme une sève ascendante et une sève descendante. Ceux qui se trouvent éliminés des fonctions supérieures et rejetés dans les subalternes¹ y trouveront d'ailleurs un sort de moins en moins précaire et de moins en moins misérable, tout l'ensemble des conditions de la civilisation moderne tendant à accroître le bien-être, l'instruction et les loisirs de la classe qui vit du travail de ses mains¹.

APPENDICE A LA SIXIÈME ÉDITION

LE RECRUTEMENT DE L'ÉLITE SOCIALE. — On peut préciser dans une courte formule l'enseignement qui ressort des observations contenues en ce chapitre : l'une des conditions nécessaires à la prospérité et au progrès des sociétés, c'est un système sûr et rapide pour le recrutement de l'élite sociale, c'est-à-dire pour l'accès des hommes les mieux doués, au point de vue de la capacité, de la compétence et du caractère, aux fonctions *économiques* directrices. L'expérience prouve que ni la désignation par les pouvoirs publics, ni l'élection populaire, ni la cooptation par les corps spéciaux ne peuvent procurer un bon et sûr recrutement de l'élite sociale. Cette élite se dégage, au contraire, naturellement, du milieu ambiant, sous le régime de l'entreprise libre et de la direction par les capitaux privés de la généralité des opérations et des œuvres économiques. Sous ce régime le recrutement de l'élite sociale s'effectue, non pas, certes, toujours sans quelques lacunes, mais, dans l'ensemble, de la façon la plus satisfaisante et la plus heureuse. Nul autre système ne saurait lui être substitué.

¹ Cf. notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*.

CHAPITRE IV

CAUSES TECHNIQUES QUI INFLUENT SUR LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL, OU LE TRAVAIL COMBINÉ. — LA DIVISION DU TRAVAIL.

L'organisation du travail. Le travail combiné.

La division du travail, ses formes primitives et successives.

Opinion des économistes et des socialistes sur la division du travail.

Avantages de la division du travail d'après 'Adam Smith'.

Avantages réels de la division du travail.

La division territoriale du travail.

La division héréditaire du travail.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL. — Nous avons décrit les différents facteurs de la production : le capital, le travail, et enfin l'entrepreneur, qui est le lien entre l'un et l'autre, procédant à la fois de chacun d'eux. L'entrepreneur, qui est le metteur en œuvre, a particulièrement pour charge de rechercher et d'appliquer les méthodes qui peuvent donner au travail et au capital le maximum de productivité.

Certaines causes techniques, c'est-à-dire tenant à l'organisation des différentes branches de la production, exercent sur cette productivité une influence considérable. Parmi ces causes, il en est qui sont propres à chaque métier ; elles rentrent dans ce que l'on appelle la technologie, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il en est d'autres qui sont générales et qui, quoique à des degrés inégaux, exercent de l'action sur tous les genres de production ; il est indispensable de les étudier et de les apprécier. Les principales sont : 1° la combinaison du travail ou la coopération des travailleurs ; 2° la division du travail ; 3° les machines. On confond souvent ces trois causes qui ont

dans la pratique entre elles un lien assez étroit, mais qui n'en sont pas moins distinctes.

Les socialistes et les économistes se sont souvent querellés au sujet de l'organisation du travail, ceux-là soutenant que, dans la société actuelle, le travail n'est pas organisé et qu'il importe qu'il le soit; ceux-ci répondant qu'il est organisé tout naturellement, d'une façon très efficace, et qu'il n'a besoin d'aucune réorganisation artificielle.

C'est Proudhon surtout, puis Louis Blanc et tous les socialistes de 1848 qui ont adopté cette conception que le travail dans les sociétés modernes n'est pas organisé conformément aux principes de la science et de la justice, et qui ont pris pour drapeau cette formule : *l'Organisation du Travail*

La vérité, c'est que, dans une société civilisée, libre et inventive, le travail est spontanément en voie d'organisation et de réorganisation constante, se pliant aux combinaisons et aux méthodes les plus diverses, et unissant de plus en plus la complexité dans l'ensemble avec la simplicité dans les cas particuliers.

Quand on examine de haut un grand organisme industriel, l'usine du Creusot, par exemple, et ses dépendances, on est stupéfait de l'immensité et de la variété des tâches, du concours des ouvriers les plus divers; l'énormité de cette œuvre productive confond l'esprit, et il semble difficile qu'elle échappe au chaos. Quand on descend, au contraire, au détail, on voit que dans cette colossale entreprise la tâche de chaque ouvrier est tout à fait précise, circonscrite, fixée d'avance, uniforme. Ainsi se trouvent réunis les deux grands caractères, en apparence contradictoires, de l'industrie moderne, la complexité et la simplicité : c'est une merveille de combinaison.

La productivité du travail humain est singulièrement accrue par la coopération des travailleurs, c'est-à-dire la combinaison de leurs efforts, et ensuite par la division des tâches entre eux et la coordination de ces tâches divisées; ce sont là deux phénomènes différents.

LE TRAVAIL COMBINÉ. — Beaucoup de travaux utiles sont au-

dessus des forces de l'ouvrier isolé ou lui demanderaient un temps incommensurable, qui sont aisés au contraire à quelques ouvriers travaillant de concert, et ne leur demandent qu'un temps restreint.

Pour soulever des fardeaux, pour abattre des arbres, pour scier du bois ou de la pierre, pour rassembler du foin ou du blé, cinq hommes réunis, se prêtant la main, comme on dit, feront beaucoup plus d'ouvrage dans le même temps que cinq hommes isolés. Le produit de la coopération des cinq premiers sera peut-être au produit des cinq autres dispersés comme 2 est à 1 ou 3 à 1 ; parfois même l'écart sera encore plus grand. Nous prenons ici les cas les plus simples ; bien des travaux qu'un homme seul ne pourrait faire ni en cent ni en mille journées seront faits par dix hommes ou par vingt hommes en quelques heures.

La combinaison des forces non seulement abrège en général le travail relativement à chacune des unités humaines employées, mais encore rend souvent possibles des œuvres que le travailleur isolé devrait absolument abandonner.

Dans certains cas, l'accroissement de productivité que procure la combinaison des forces tient à une autre cause. Prenons une industrie primitive, en l'absence de toute machine compliquée : dix rameurs sur une grande barque transporteront plus de marchandises et, pour une certaine durée de travail, fourniront une plus grande vitesse que dix rameurs sur dix petites barques. L'un des avantages du travail combiné, c'est que la continuité d'action peut être plus soutenue, des équipes d'hommes pouvant se relayer. Or, il est des cas où cette continuité du travail est indispensable et où un seul homme isolé ne peut la fournir. S'il s'agit de remonter une rivière à courant rapide, et qu'un homme ne puisse ramer énergiquement que deux heures ou trois heures de suite (nous prenons ces chiffres d'une façon hypothétique), les dix rameurs, sur les dix petites barques isolées, seront obligés de se reposer toutes les deux ou trois heures, de laisser alors leur barque perdre par l'impulsion du courant une partie du chemin par-

couru, ou bien ils devront accoster pour attacher leur barque, pertes considérables de temps et d'efforts. Les dix rameurs, au contraire, sur la grande barque, pourront fournir une force qu'ins'arrête jamais, pendant dix, vingt heures, cinquante, s'il le faut, ou davantage, certains se reposant pendant que les autres continuent de ramer. Cette continuité de force, pendant une longue durée, est interdite aux rameurs isolés; et il en résulte que, pour un trajet long surtout, le travail combiné des dix donnera un résultat bien plus considérable que le travail dispersé des dix autres.

La simple combinaison, la simple coopération des travailleurs, même sans machine, même sans diversité des tâches pour chacun d'eux, produit ainsi des résultats considérables. L'action de cette combinaison ou de cette coopération est double: elle multiplie l'effet des forces humaines, puis, dans certains cas, elle ajoute à la productivité en permettant de substituer la continuité des efforts à des efforts interrompus. Comme l'a dit l'un des premiers économistes, Genovesi: « *l'uomo è un tal potenza che, unita all'altra, non fa un eguale alla somma, ma al quadrato della somma* ».

La force collective qui résulte du travail combiné de cinq, dix ou vingt hommes, même adonnés chacun à la même tâche, est, pour une foule de travaux du moins, très supérieure à la simple addition des forces isolées du même nombre d'hommes.

C'est une des raisons qui font que plus un pays a l'habitude de la combinaison ou de la coopération dans le travail, plus la production y doit grandir.

Certaines des applications de la combinaison du travail sont très connues des ouvriers et se pratiquent quotidiennement: les maçons, par exemple, font la chaîne pour se passer ou se lancer les briques, évitant que chacun perde son temps en allées et venues considérables; de même, la chaîne dans les incendies. Ce sont là des exemples frappants. Mais d'un autre côté, bien souvent, même chez les peuples civilisés, on néglige les combinaisons de travail les plus simples et l'on perd ainsi la moitié, sinon les trois quarts de la productivité

d'une journée; on gaspille des sommes d'efforts qui, par leur isolement, ne donnent qu'un résultat infime.

Proudhon, quand il faisait un si grand éloge de « l'atelier », même sans machine, même sans division du travail, au sens propre du mot, avait la parfaite intuition de cette supériorité du travail combiné.

Cet excédent de la force collective d'un certain nombre d'hommes sur les forces isolées du même nombre d'hommes n'a pas échappé aux socialistes. Ils en ont même fait un argument contre la distribution actuelle des produits, Karl Marx, en cela plagiaire de Proudhon, soutenant que le capitaliste (c'est ainsi qu'il désigne inexactement l'entrepreneur) confisque à son seul profit ce surplus de production que donne la combinaison des forces par rapport à l'isolement de ces mêmes forces. Nous réfutons plus loin cette allégation (Voir plus loin le chapitre consacré au Profit de l'Entrepreneur).

Les anciens et même les peuples primitifs n'ont pas complètement ignoré cet avantage du travail combiné sur le travail isolé. Leur instinct leur en a indiqué certaines applications utiles, particulièrement pour la guerre. C'est ainsi que les relais de coureurs et de porteurs de nouvelles étaient connus et pratiqués chez les Gaulois, ce qui permettait à une nouvelle importante de se répandre sur une grande étendue de pays avec une rapidité relativement considérable. Il en est ainsi encore à l'heure actuelle chez les Arabes d'Afrique, même chez diverses tribus fétichistes du même continent. Plus éveillé pour les choses de la guerre que pour celles de la paix, l'esprit de ces barbares a découvert l'utilité d'une certaine combinaison du travail. Le célèbre vers de Lucrece reproduit cette division et cette coordination des efforts :

Et quasi cursores vitā lampada tradunt.

Cette combinaison s'applique aussi aux forces des animaux : les relais de poste en sont la preuve. Le même cocher peut rester dix heures sur son siège avec quelques intervalles dans une journée, mais en changeant quatre ou cinq fois de chevaux

il fournit une longue carrière; chacun de ses chevaux, au lieu d'aller d'un bout à l'autre du trajet en une série de jours, fait chaque jour (tous les deux jours, en comptant l'aller et le retour) la même fraction du trajet total. Les chevaux ne travaillent ni plus ni moins que s'ils allaient du point de départ de la voiture à son point d'arrivée, mais ils travaillent beaucoup plus utilement quant à l'emploi du temps.

Les peuples chasseurs recourent en général à une combinaison du travail qui est très efficace.

L'habitude et le sens de la combinaison du travail donnent une grande supériorité à un peuple. Même en France, à l'heure présente, il y a des couches de population qui n'en ont aucune idée et qui, par cette lacune, stérilisent en quelque sorte leurs efforts. Il y a peu d'années, je voyais, chez un grand propriétaire du Midi, effectuer quelques travaux de terrassement : une vingtaine d'hommes, de femmes et d'enfants, ramassaient de la terre dans de petits paniers, mettaient ces petits paniers sur leur tête et s'en allaient chacun le porter et en jeter le contenu à trente ou quarante mètres plus loin. Que de pareils procédés enfantins soient encore usités en France à la fin du XIX^e siècle, c'est pitié. Il y avait là plusieurs fautes : d'abord, absence d'un capital un tant soit peu perfectionné, sous la forme de brouettes ou même de tombereaux; ensuite manque de combinaison du travail, ces ouvriers ayant dû avoir beaucoup d'avantage à faire une sorte de chaîne, se passant les paniers, au lieu que chacun fit à chaque instant trente ou quarante mètres pour aller, et trente ou quarante mètres pour revenir avec son fardeau minuscule. Par cette dispersion des efforts, ces hommes, ces femmes et ces enfants ne produisaient sans doute pas la moitié, ni peut-être le tiers ou le quart de ce qu'une même somme d'efforts de leur part eût pu produire avec une combinaison intelligente.

Ce premier et notable effet de la combinaison des forces ou de la coopération des travailleurs ¹ a été trop négligé au point

¹ Nous employons, dans tout ce chapitre, les mots de « coopération des travailleurs » au sens propre, signifiant que les travailleurs se prêtent un

de vue scientifique, de même qu'il l'est souvent dans la pratique. L'attention s'est beaucoup plus portée, au contraire, sur un second phénomène qui a été depuis longtemps, mais notamment depuis un siècle et demi, étudié avec beaucoup d'ingéniosité : la division du travail.

LA DIVISION DU TRAVAIL : SES FORMES PRIMITIVES ET SUCCESSIVES.

— La division du travail est le développement et le perfectionnement du phénomène qui précède, et que nous avons décrit sous le nom de combinaison des forces.

On a dit quelquefois que la division du travail, ou la coopération dans le travail, peut être de deux natures : ce qu'on appelle la coopération simple, d'une part, et la coopération complexe, de l'autre. La première consiste en ce qu'un certain nombre d'hommes se divisent une tâche en quantité, non en qualité ; ils feront tous la même chose, mais ils la feront partiellement et en s'entendant les uns avec les autres, la chose devant être soit mieux faite, soit plus promptement faite, si chacun n'en fait qu'une partie, que si chacun avait la prétention de faire le tout. Les bons exemples de cette coopération simple ou de cette division quantitative du travail sont ceux que nous avons donnés plus haut : les maçons qui font la chaîne pour se passer les briques, les coureurs qui se relaient. Il vaut mieux, selon nous, désigner ces arrangements, comme nous l'avons fait, par le mot de « combinaison du travail », que par celui de « division quantitative du travail », ainsi que le font certains auteurs.

La véritable division du travail est celle que ces derniers auteurs ont appelé « division qualitative du travail ». Elle consiste dans la décomposition du travail en des séries de tâches parcellaires, différentes de nature, à chacune desquelles s'occupent exclusivement des ouvriers qui ainsi se spécialisent,

certain concours dans l'exécution de leur tâche, au lieu de travailler isolément et sans lien ; il ne s'agit nullement ici d'arrangements pour la répartition des produits, comme dans ce que l'on appelle vulgairement, en un sens tout spécial et détourné de son acception primitive, les sociétés coopératives.

soit temporairement, soit en général d'une façon permanente, le produit total étant le résultat des efforts combinés d'ouvriers qui ont fait, chacun ou chaque groupe, un détail différent de l'objet.

La division du travail, ainsi comprise, est regardée, depuis Adam Smith, avec raison, comme le fondement de l'économie politique, on pourrait dire de la société humaine. Le chapitre 1^{er} du livre I^{er} des célèbres *Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations* est consacré à l'exposé de ce phénomène. Les deux chapitres suivants traitent du principe de la division du travail et de ses applications. Avec la description d'une fabrique d'épingles de son temps et toutes les observations sagaces qu'il y a jointes, Adam Smith, se jetant ainsi *in medias res*, procédant du concret à l'abstrait, a vraiment donné à l'économie politique à la fois son domaine propre et sa méthode.

Il n'était, certes, pas le premier à concevoir l'importance considérable de la division du travail. Celle-ci a existé de tout temps dans l'humanité, mais d'une manière très inégale, souvent la spécialisation des tâches n'étant que temporaire dans la vie du travailleur, et non pas permanente pour une longue série d'opérations ou même pour toute la durée de son activité productive, souvent aussi la spécialisation des tâches n'étant pas poussée loin et laissant encore à chacun un ensemble de travaux assez divers.

La séparation des professions a précédé la division du travail au sens technique actuel; cette séparation est bien une division du travail dans l'humanité; mais ce n'est pas la division même de chaque production industrielle en des opérations parcellaires qui se complètent les unes les autres, et dont aucune n'aurait d'utilité sans les autres; ce n'est pas la véritable division du travail, le travail morcelé et engrené, dont parle Proudhon.

L'instinct a nécessairement découvert et pratiqué une division embryonnaire du travail. On a dit que les animaux eux-mêmes la connaissent, du moins ceux qui vivent en troupe ou

en société, comme les abeilles, les fourmis, et cela est vrai dans un sens assez étendu.

Les hommes primitifs ont connu la division du travail qui résulte de la différence de force des sexes et des âges, celle également qui est imposée par les saisons et les variations du temps.

On a dit quelquefois que la division du travail, avant de se dessiner et surtout de s'accroître dans le sein d'une société, a existé de tribu à tribu, de même que l'échange. Cela est fort exact, notamment pour les productions du sol. On rappelle que les caravanes ont existé de toute antiquité; ce qui se rapporte, il est vrai, plutôt au commerce qu'à la division même des occupations. Mais si nous examinons les peuplades primitives avec lesquelles les peuples européens entrent actuellement en rapport dans leurs entreprises coloniales, et qui se trouvent au même stage du développement humain que beaucoup de sociétés de l'antiquité, on voit d'une façon très nette la division du travail se pratiquer de tribu à tribu. En Afrique notamment, par exemple dans le sud de notre Algérie et de notre Tunisie, la division du travail est très nette, et amène l'échange des produits entre les tribus sédentaires des oasis qui se livrent à l'agriculture et un peu aux métiers divers; d'une part, et les tribus pastorales, de l'autre part. Les habitants des grandes steppes du Sahara vendent leurs troupeaux, leur laine et divers autres produits naturels spontanés, aux habitants des oasis qui leur livrent des dattes, de l'orge, et même quelques produits de manufactures communes. Les pasteurs et les laboureurs, ceux-ci comportant déjà un certain développement d'industrie, ont représenté la première grande catégorie de la division du travail. Qu'on se reporte au récit (Voir page 47), de l'excursion du commandant Colonieu, au Touat et au Gourara, vers 1860, on y saisira cette division du travail rudimentaire, et les échanges périodiques dont elle est l'origine ¹.

¹ Nous reviendrons sur ce phénomène de l'échange de tribu à tribu, suite de la division du travail entre tribus, dans le chapitre consacré spécialement à l'échange.

Bientôt, un degré ultérieur de la division du travail, quoique infime encore, est apparu, celui qui est la conséquence de la différence très nette des aptitudes ou de certaines conditions sociales. Sans qu'il soit besoin de dire, avec les socialistes, notamment Lassalle, que le capital et la division du travail ont été le fruit de l'esclavage, assertion que nous réfutons plus loin¹, il est certain que la servitude qui a existé chez un grand nombre de peuples barbares l'a développée ; mais, l'esclavage n'eût-il jamais existé, que la division du travail se fût, néanmoins, répandue. Soit la diversité des forces, l'infirmité de certains hommes qui les rend plus aptes à des services sédentaires, soit une aptitude signalée pour telle ou telle tâche, coïncidant avec le besoin régulier et permanent de cette tâche dans un groupe d'hommes, suffisaient pour amener et développer graduellement la division du travail.

Il importe de distinguer avec soin *les deux étapes de cette division : la première, qui est la simple séparation des professions, chaque homme s'adonnant, en général, à une occupation permanente déterminée, comme celle de menuisier, tailleur, serrurier, etc., et aucun de ces artisans ne pratiquant, sauf des circonstances exceptionnelles, autre chose que son art. La deuxième étape de la division du travail, bien plus moderne, et l'on pourrait dire plus féconde, consiste dans la décomposition technique d'une production particulière en une série de tâches parcellaires qui se succèdent, se coordonnent et se complètent ; cette dernière n'est qu'une méthode de fabrication, l'ouvrier ne faisant pas un produit entier, si simple et si minime que soit ce produit, mais n'en faisant jamais qu'une fraction, un détail.*

OPINIONS DES ÉCONOMISTES ET DES SOCIALISTES SUR LA DIVISION DU TRAVAIL. — Un écrivain ingénieux, aujourd'hui oublié du grand public, a le premier décrit avec quelque étendue la portée de la division du travail : c'est Adam Ferguson, dans son

¹ Voir la partie de cet ouvrage consacrée à la *Répartition des Richesses*, particulièrement les chapitres sur la *Propriété Foncière* et *L'Intérêt du Capital*.

*Essay on the History of Civil Society*¹; c'est à cette description qu'il doit d'être encore cité. Comme on pourra s'en convaincre par les passages suivants, il s'occupe beaucoup plus du premier mode, de la première forme de la division du travail, à savoir la séparation des professions, que du mode ultérieur et de la forme perfectionnée, c'est-à-dire de la décomposition technique d'une production déterminée en tâches parcellaires différentes, coordonnées, superposées et confiées chacune à différents ouvriers ou à différentes équipes.

Voici comment s'exprime Ferguson: « Il est évident que, « quelque stimulé qu'on soit par le sentiment de la nécessité ou par le désir d'atteindre à une meilleure organisation, ou par les avantages de la situation et autres, aucun « peuple ne peut faire de grands progrès dans la culture des « arts de la vie, tant qu'il n'aura pas séparé et confié à des « individus différents les diverses tâches qui exigent une habileté et une attention particulières... La jouissance de la paix « et la probabilité d'être en état d'échanger ses produits contre « d'autres font peu à peu du chasseur et du guerrier un industriel et un marchand. Les accidents qui causent la distribution inégale des moyens de subsistance, l'inclination, des « occasions favorables assignent aux hommes des occupations « différentes, et un sens d'utilité les porte à utiliser leurs professions.

« L'artisan trouve que plus il peut concentrer son attention « sur une partie particulière de son ouvrage, plus il devient « parfait, plus aussi il peut en produire. Tout entrepreneur « manufacturier (*undertaker in manufacture*²) trouve que plus

¹ Cet ouvrage parut à Londres en 1767, neuf ans avant la *Richesse des Nations*, d'Adam Smith; il fut traduit en français en 1783; c'est cette date qui a dû égarer Blanqui, lequel, dans son *Histoire de l'Économie politique*, dit que l'ouvrage de Ferguson « peut passer pour une inspiration d'Adam Smith », tandis qu'il est manifeste que c'est Adam Smith, au contraire, qui a dû recevoir des suggestions du livre de Ferguson, lequel eut un grand nombre d'éditions et de traductions.

² M. Maurice Block fait remarquer que Stuart Mill s'est excusé de se servir de ce mot d'entrepreneur (*undertaker*), qui, à son insu, près d'un siècle avant lui, avait été employé par Ferguson.

« il peut subdiviser la tâche de ses ouvriers, plus il peut
 « employer de travailleurs pour des articles séparés, plus ses
 « frais diminuent et ses gains augmentent;... chaque métier
 « peut occuper l'attention particulière d'un homme, et a ses
 « secrets qu'on ne saisit qu'après un apprentissage régulier.
 « Des nations composées d'industriels et de commerçants
 « arrivent à consister en individus qui ne connaissent que
 « leur profession, qui ignorent les affaires humaines (publi-
 « ques) et contribuent à la conservation et à l'extension de
 « l'État, sans qu'ils aient cru devoir en étudier les intérêts. »

Il y a certainement en germe dans ces passages la distinction du mode supérieur de division du travail, à savoir *la décomposition technique d'un produit en tâches parcellaires distinctes, coordonnées et superposées*; mais cette conception n'est encore chez cet auteur qu'embryonnaire; c'est surtout la division des professions qu'il a en vue.

Dans le livre aujourd'hui presque oublié, sauf ce chapitre, de l'écrivain anglais, on rencontre deux autres passages qui méritent d'être signalés, pour la netteté, en quelque sorte la rudesse de l'expression. Le premier de ces passages a servi d'argument à Karl Marx et le second à Lassalle, les deux principaux socialistes allemands, contre la division du travail et contre la société civile actuelle, *civil society*, comme dit Ferguson. Voici le premier de ces passages :

« On pourrait-douter que la somme de capacité nationale
 « s'accrût avec l'avancement des arts (métiers). Bien des arts
 « mécaniques, en effet, n'exigent aucune capacité; ils réussis-
 « sent le mieux avec l'absence des sentiments et de la raison;
 « l'ignorance est la mère de l'industrie aussi bien que des
 « superstitions. La réflexion et l'imagination sont sujettes à
 « l'erreur; mais l'habitude de mouvoir la main ou le pied est
 « indépendante de l'une et de l'autre. Par conséquent, les ma-
 « nufactures réussissent le mieux lorsque l'intelligence ou
 « l'attention est le moins consultée et que l'atelier peut être
 « considéré, sans grand effort d'imagination, comme une
 « machine dont les organes se composent d'hommes. » Ici l'idée

de la décomposition technique et de la coordination des différentes tâches apparaît mieux. Nous exposerons plus loin les avantages et les inconvénients de la division du travail. Les socialistes, comme Karl Marx, ont tiré des effets oratoires du morceau qui précède, de cette sorte de confession que la division du travail se concilierait le mieux avec l'abêtissement. Certes, Ferguson a tort au fond, comme le prouve l'exemple des Américains du Nord, le peuple qui pousse le plus loin la division des opérations manufacturières et qui néanmoins conserve l'esprit le plus alerte et le caractère le plus ferme. Mais Ferguson a raison, d'autre part, de dire que l'habitude de mouvoir la main ou le pied est en quelque sorte indépendante de l'attention, de la volonté, c'est-à-dire de l'effort, qu'elle devient un instinct qui agit inconsciemment, par conséquent avec un minimum de fatigue. C'est ce que beaucoup de gens oublient. D'autre part, la dernière phrase du morceau qui précède, quoique prêtant à la déclamation, est d'une vérité technique incontestable.

Le second passage de Ferguson, qui soulève les critiques de Lassalle, n'est pas moins digne d'attention : « Le praticien de chaque art ou profession, dit-il, peut fournir aux hommes de science matière à des spéculations générales; le simple acte de penser peut même devenir, dans cet âge de la division du travail, un métier spécial, *and thinking itself, in this age of separations, may become a peculiar craft* ¹ ». Cela aussi n'est que trop vrai, comme le prouve le métier de professeur aux universités ou d'écrivain. L'indignation vient ici mal à propos, car il est clair que Ferguson a pris le mot de « penser » dans un sens élevé où cette faculté n'est guère propre au vulgaire, qu'il s'agisse de civilisations primitives ou de civilisations perfectionnées. Jamais personne n'a soutenu que l'humanité devait tout entière se composer de « penseurs », ni qu'en dehors des « penseurs » proprement dits personne ne fit usage de la faculté de penser.

¹ Nous empruntons ces divers passages de Ferguson aux *Progrès de la Science économique depuis Adam Smith*, par M. Maurice Block.

La théorie de la division du travail était donc ébauchée avec une rare vigueur par Ferguson; elle restait, toutefois, un peu confuse; la méthode de la décomposition des tâches, du travail morcelé et engrené dans une même production ne s'y détachait pas assez de la simple séparation des professions. Adam Smith a ajouté au tableau de son prédécesseur des traits essentiels et ineffaçables: c'est bien la division du travail au sens moderne du mot qu'il a exposée et appréciée dans sa description d'une fabrique d'épingles. Cette méthode de division n'est plus un résultat instinctif, comme la séparation des professions, s'opérant graduellement, spontanément, successivement, c'est une vraie méthode consciente, voulue, cherchant toujours des applications nouvelles. Or, elle a une si grande importance, qu'Adam Smith, tant par la place qu'il lui consacre en tête de son ouvrage, que par les développements qu'il donne à son exposé, fait en quelque sorte reposer sur elle toute l'économie politique.

Il n'a pas tort. Les socialistes mêmes, qui mettent en relief avec tant d'âpreté les inconvénients, la plupart hypothétiques ou exagérés, quelques-uns réels, de la division du travail, et qui, d'ailleurs, ne pourraient pas se passer d'elle dans leur système, reconnaissent toute l'importance, toute la fécondité de cette méthode de production.

Le socialiste allemand Lassalle a trouvé des accents lyriques pour célébrer la division du travail: « La division du travail, « écrit-il, est la source de toutes les richesses. La loi que la « production ne devient plus abondante et à meilleur marché « que par la division du travail, cette loi qui repose sur la « nature du travail, est la seule loi économique qui pourrait « être désignée comme une loi naturelle. Cependant, ce n'est « pas une loi naturelle, car elle n'appartient pas au domaine « de la même nécessité que l'électricité, la gravitation, l'élasticité de la vapeur, etc. C'est une loi sociale naturelle ».

La division du travail seule, d'après Lassalle, peut donner

¹ Lassalle, *Capital et Travail*, page 249.

un surplus : « La production par la division du travail, qui
 « seule donne un excédent sur les besoins du jour, pour
 « devenir possible, suppose toujours une mise préalable d'ac-
 « cumulation de capitaux, et en même temps toujours une
 « division du travail antérieure, qui seule peut fournir ce sur-
 « plus sur le besoin du jour, impossible à atteindre dans le
 « travail individuel¹ ».

Sans prendre à la lettre ces assertions de Lassalle, notam-
 ment en ce que seule la division du travail peut donner un
 surplus sur les besoins du jour, ce qui rendrait impossible
 à comprendre l'origine même de cette division et celle du
 premier capital, on voit que la puissance de la division du
 travail, sa fécondité productive, sont reconnues aussi bien par
 les socialistes que par les économistes. Nous parlerons plus
 loin d'un système que l'on a proposé de substituer à la divi-
 sion du travail, et qui équivaldrait à une sorte d'atténuation
 de cette méthode, à savoir le système de « la rotation du tra-
 vail ». Nous n'examinerons que beaucoup plus loin, dans la
 partie de cet ouvrage consacrée à la répartition des richesses,
 la prétention de Lassalle et des autres socialistes, que, dans
 l'ordre social actuel, les capitalistes ont confisqué à leur profit
 le surplus que donne la division du travail.

Ce qui importe actuellement, c'est de rechercher en quoi
 consistent les avantages réels de cette méthode, quels en
 sont les inconvénients, à quels moyens on peut recourir
 pour les prévenir ou les atténuer, et enfin quelles sont les
 conditions qui déterminent l'étendue de la division du travail
 elle-même.

AVANTAGES DE LA DIVISION DU TRAVAIL, D'APRÈS ADAM SMITH. —
 Selon le grand économiste écossais, la division du travail
 aurait trois avantages principaux :

« 1° L'accroissement de l'habileté de l'ouvrier augmente

¹ Lassalle, *Capital et Travail*, page 131. Voir, pour l'exposé des idées
 des socialistes à ce sujet, et la réfutation de leurs erreurs, mon ouvrage :
Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme (5^e édition), no-
 tamment pages 224 à 234.

« la quantité de travail qu'il peut accomplir, et la division du travail, en réduisant la tâche de chaque homme à quelque occupation très simple et en faisant de cette occupation la seule occupation de sa vie, lui fait acquérir nécessairement une très grande dextérité. » Adam Smith cite divers exemples à l'appui de cette proposition, notamment que des jeunes gens de vingt ans, n'ayant jamais exercé d'autre métier que celui de faire des clous, arrivaient, lorsqu'ils étaient en train, à en faire plus de 2,300 par jour, tandis qu'un forgeron, ne faisant pas de la fabrication des clous son unique métier et ayant appris, cependant, à les faire, ne parvenait à en produire que 800 à 1,000 par jour, et que, d'autre part, un forgeron ordinaire n'en ayant jamais fait et occasionnellement étant amené à en faire, n'en pouvait produire que 200 ou 300 dans sa journée, et encore très mauvais ;

« 2° L'avantage qu'on gagne à épargner le temps qui se perd communément en passant d'une sorte d'ouvrage à une autre » ; cet avantage serait beaucoup plus considérable qu'on n'est porté d'abord à le reconnaître ;

« 3° C'est à la division du travail qu'est originairement due l'invention de toutes les machines propres à abrégé et à faciliter le travail... Quand l'attention d'un homme est toute dirigée vers un objet, il est bien plus propre à découvrir les méthodes les plus promptes et les plus aisées pour l'atteindre, que lorsque cette attention embrasse une grande variété de choses... Une grande partie des machines employées dans les manufactures où le travail est le plus subdivisé ont été naturellement inventées par de simples ouvriers... »

Adam Smith, à propos de ce troisième avantage, ne méconnaît pas qu'il s'en faut de beaucoup que toutes « les découvertes tendant à perfectionner les machines et les outils aient été faites par les hommes destinés à s'en servir personnellement ». Un grand nombre sont dues à cette catégorie de gens que l'on appelle « savants » ou « théoriciens ». Mais ceux-ci également pratiquent, dans le cadre de leurs études, la

division du travail; or « la subdivision du travail, dans les sciences, comme en toutes choses, tend à accroître l'habileté et à épargner du temps¹ ».

Ces observations d'Adam Smith offrent quelques lacunes, quelques inexactitudes de détails; mais, à notre sens, toutes les trois sont d'une vérité certaine.

On a, cependant, contesté, non pas le premier avantage indiqué par Adam Smith, mais les deux autres. Stuart Mill dit que pour le second avantage, l'épargne du temps qui serait perdu en passant d'une opération à une autre, il ne faut pas y attacher trop de portée, et il fait, à l'appui de sa critique, cette observation que le changement de travail, soit physique, soit intellectuel, est en quelque sorte un repos, et que, si l'on passe d'une occupation à l'autre, les mêmes muscles n'étant pas toujours exercés, on peut travailler avec plus d'énergie. Nous n'admettrons pas cette assertion de Stuart Mill, au moins d'une façon générale et au point de vue de la production matérielle; elle n'irait à rien moins qu'à recommander « la rotation du travail », dont il sera parlé plus bas, à la place de la division du travail comportant la spécialisation de l'ouvrier.

Quant au troisième avantage indiqué par Smith, celui que la division du travail suggère aux ouvriers l'invention de machines ou de perfectionnements, il a été l'objet de beaucoup de contestations, et il faut convenir que Smith, sans avoir tort au fond, a mal présenté la question.

Ce ne sont pas les ouvriers, a-t-on dit, ni même les gens d'un métier, contremaîtres, ingénieurs, qui inventent en général les machines et les perfectionnements relatifs à ce métier. Pour le démontrer, on a fait l'énumération des grandes découvertes qui sont dues, non pas à des ouvriers ou à des gens « de la partie », non pas même à des savants, mais à des personnes que rien ne semblait prédestiner, ni dans leurs études, ni dans leurs habitudes de vie, à ces trouvailles. « Le fondateur de la « manufacture du coton était un barbier; l'inventeur du

¹ *La Richesse des Nations*, par Adam Smith, édition de Joseph Garnier, 1859, tome 1^{er}, pages 99 à 101.

« métier à tisser, un ecclésiastique (*clergyman*). Un agriculteur
 « (*farmer*) découvrit l'application de la roue à vis (*screwpro-*
 « *peller*). Un marchand de nouveautés est un des plus entre-
 « prenants faiseurs d'expériences en agriculture (*one of the*
 « *most enterprising experimentalists in agriculture*). Le plus
 « remarquable dessin architectural est dû à un jardinier. La
 « première personne qui fournit Londres d'eau fut un orfèvre.
 « Le premier constructeur en grand de routes en Angleterre
 « était un aveugle, qui n'était élevé pour aucun métier
 « (*bred to no trade*). Le père de la navigation intérieure de
 « de l'Angleterre fut un duc, et son ingénieur était un ouvrier
 « de manufacture (*millwright*). Le premier grand constructeur
 « de ponts en fer fut un maçon habitué aux travaux en pierre
 « (*stone mason*), et le premier grand ingénieur de chemins de
 « fer commença la vie comme ingénieur de houillères (*colliery*
 « *ingeneer*)¹. »

Nous avons cité toute cette nomenclature, quoiqu'elle prête à bien des critiques, ainsi que le lecteur s'en rend compte de lui-même. Par exemple, que le premier ingénieur de chemin de fer ait commencé par être un ingénieur de houillère, il n'y a là rien d'étonnant. Nous avons démontré que les voies ferrées, indépendamment de la traction mécanique, existaient depuis bien longtemps dans les mines avant d'être appliquées sur le sol, et il est tout naturel que le spectacle quotidien des petits chemins de fer, à traction d'hommes ou de chevaux, dans les galeries de mines, ait suggéré l'idée de pareilles installations à l'air libre, puis de moteurs mécaniques².

Il est certain néanmoins qu'un nombre énorme d'inventions ou de découvertes ne sont pas dues à des « professionnels », c'est-à-dire ni à des ouvriers, des contremaîtres, ou des ingénieurs du métier intéressé, ni même à des savants de carrière. Ainsi que nous l'avons souvent répété, « l'esprit souffle où il veut; » parfois il s'abat sur des personnes que rien dans leur

¹ *Laurence Laughlin*, édition de Stuart Mill, New York, 1885, page 106. Ce passage est extrait de « *Hearn's Plutology* ».

² Voir notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 175 à 180.

genre de vie ne semblait signaler à son inspiration; c'est une des grandes raisons pour ne pas soumettre l'industrie à des cadres rigides comme ceux des anciennes corporations ou à la tutelle de l'État et de ses fonctionnaires ¹.

On ne saurait, toutefois, partir de cette constatation pour nier le troisième avantage qu'Adam Smith attribue à la division du travail. Si une multitude de découvertes et d'inventions ne sont pas dues à des « professionnels », il en est beaucoup d'autre part, qui leur sont dues, qui ne se seraient pas faites sans eux. La division du travail y a aidé, les a suggérées, même à de simples spectateurs et à des étrangers au métier. En outre, il n'y a pas que les grandes découvertes et les grandes inventions qui fassent progresser l'industrie; une foule d'améliorations de détail ont le même effet, ce que l'on appelle « les tours de main », « les procédés abrégatifs », toutes les combinaisons minutieuses qui diminuent la peine ou les déchets et augmentent le produit. Or, il est constant que presque tous ces « tours de mains » et « procédés abrégatifs » sont dus à des « professionnels » en contact avec la division du travail, soit ingénieurs, soit contremaîtres, soit simples ouvriers, et qu'ils ont été suscités par elle.

Adam Smith aurait, d'ailleurs, mieux fait d'adopter une autre formule pour ce troisième avantage, et de dire que *la division du travail suggère et facilite l'emploi de machines de plus en plus perfectionnées, et de procédés de toutes sortes augmentant le résultat produit pour une même somme d'efforts.*

Aussi convient-il, en rendant hommage à la sagacité d'Adam Smith, de présenter avec plus de rigueur et d'une façon plus complète les avantages réels de la division du travail.

NATURE EXACTE DE LA DIVISION DU TRAVAIL ET SES AVANTAGES.

— La division du travail, qui entraîne avec elle la spécialité croissante des tâches, est un phénomène d'un autre ordre que la simple division des professions, et elle a des conséquences

¹ On peut consulter, sur cet important sujet, le livre précité: *L'État moderne et ses Fonctions*, et notre autre ouvrage: *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme.*

plus profondes. Elle consiste à *décomposer méthodiquement le travail en une série de tâches parcellaires, différentes de nature, et chacune occupant d'une façon permanente une catégorie particulière d'ouvriers*. Ainsi, pour une fabrique de montres, à un stage à peine rudimentaire de l'industrie, tel ouvrier fera la boîte, tel autre le cadran, tel autre les aiguilles, un quatrième le grand ressort, un autre les petites roues, le dernier ajustera l'ensemble. C'est là une image très imparfaite : car la division du travail, dans l'industrie mécanique moderne, est poussée infiniment plus loin. A Londres, dans la profession d'horloger, on comptait, il y a longtemps déjà, 102 parties différentes, dont chacune avait ses ouvriers spéciaux, et les Américains, qui triomphent dans l'horlogerie à bon marché, qui sont arrivés à faire pour quelques francs des montres et des pendules assez bonnes, semblent avoir encore renchéri sur ce morcellement des tâches.

On arrive à réduire le travail le plus compliqué, comme celui de la construction d'une locomotive ou d'une montre, en des séries de mouvements très simples et presque uniformes, que vingt, quarante, cent catégories distinctes d'ouvriers répètent d'une façon constante pendant des années, parfois pendant toute leur carrière.

Voici les avantages de cette méthode :

1° *La division du travail développe l'habileté professionnelle, qu'il s'agisse de travaux purement matériels ou de travaux intellectuels*. Cet accroissement de dextérité est incontestable. Les muscles, comme l'esprit, se plient aisément à une tâche uniforme; les mouvements que l'on répète sans cesse arrivent à être en quelque sorte mécaniques et à avoir un degré extraordinaire de rapidité et de précision. La facilité de marche d'un guide, la subtilité de vue d'un marin, la promptitude d'un rattacheur de fils dans une filature, l'aisance de parole d'un avocat, la rapidité de calcul d'un comptable, les virtuosités d'un pianiste, sont, dans des ordres divers, parmi les exemples de ces facultés spéciales que développe, chez l'homme ordinairement doué, la pratique constante d'un métier déterminé.

La division moderne du travail, qui n'est pas seulement la séparation des professions, mais la décomposition et la spécialisation méthodique des tâches dans une même industrie, produit des effets du même genre.

Ce n'est pas seulement la dextérité de l'ouvrier qu'elle développe, ce qui est de toute évidence, c'est aussi la compétence du patron et de tous les commerçants en l'article particulier. Celui-ci est beaucoup mieux connu dans tous ses détails, dans tous ses éléments. Il en résulte des avantages considérables dans la direction même de la production, indépendamment de l'exécution proprement dite.

La division moderne réalise le maximum d'aptitude de l'homme pour chaque métier, et, dans un même métier, pour chaque tâche déterminée. *La division du travail correspond ainsi à la nature physique et intellectuelle de l'homme, en ce qui concerne la production.* Bien loin d'imposer une fatigue à l'organisme humain, elle le décharge en quelque sorte de la partie la plus pénible des efforts qui lui incomberaient en dehors d'elle. On remarque la difficulté qui s'impose à la plupart des hommes, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel, de mener de front ou successivement des occupations très différentes. La fatigue du cerveau en est encore plus grande, surtout dans l'âge mûr ou aux approches de la vieillesse. Un professeur très connu de la Faculté de médecine de Paris nous disait qu'il est très imprudent à un homme d'une cinquantaine d'années de vouloir entreprendre des études très différentes de celles auxquelles il s'est livré jusque-là ; le cerveau n'a plus assez d'élasticité pour s'y prêter, et les désordres cérébraux sont alors à craindre, tandis que cet organe peut, même à un âge beaucoup plus avancé, continuer avec un grand succès les opérations auxquelles il a été, de longue date, habitué. Il en est des muscles comme du cerveau ;

2° Le second avantage, très réel et considérable, quoi qu'en dise Stuart Mill, de la division du travail, c'est *d'épargner les pertes de temps* ; cet avantage est double : il porte sur l'épargne matérielle du temps, et sur la beaucoup plus grande producti-

tivité d'une même durée de travail quand on est au fort de l'ouvrage, que lorsqu'on s'y met. Au premier point de vue, chaque ouvrier n'a à changer ni de place, ni d'outil, il fait toujours le même détail et emploie toujours le même instrument, qui ainsi ne chôme pas pendant le travail effectif. Dans l'agriculture, où la division du travail est en général faible, il y a souvent beaucoup de temps perdu pour le passage d'une occupation à une autre. Au second point de vue, les lenteurs de la mise en train sont abrégées, puisqu'elles ne se présentent qu'une fois ou deux dans toute la journée, tandis que, si l'ouvrier passait souvent à des tâches différentes, elles se renouvelleraient à chaque passage d'une tâche à une autre. Nous reviendrons sur ce point en parlant de la *rotation du travail*, système que certains, notamment Fourier, voudraient substituer à la spécialisation constante actuelle ;

3° *La division du travail diminue le temps de l'apprentissage, c'est-à-dire la période pendant laquelle les efforts de l'ouvrier ne donnent que des résultats incomplets tant pour lui-même que pour la société.* C'est ici un très grand avantage, quoiqu'il n'aille pas, comme les précédents et les suivants d'ailleurs, sans quelques inconvénients. Autrefois, pour se rendre maître d'un métier, quatre ou cinq ans d'apprentissage, quelquefois davantage, étaient nécessaires : c'était une lourde charge pour la famille de l'ouvrier. Aujourd'hui, en quelques mois généralement, le jeune homme est suffisamment au courant du détail qui lui incombe dans la production, pour qu'il puisse devenir un travailleur salarié. Il gagne plus tôt sa vie. La production en profite, surtout au point de vue de la quantité et du bon marché ;

4° La division du travail permet souvent de substituer des machines au travail de la main de l'homme ; c'est ce qui s'est produit d'une façon si merveilleuse, aux États-Unis, depuis vingt ans, notamment dans l'industrie de l'horlogerie, en France dans celle du tulle. Le bon marché en profite dans des conditions extraordinaires ; des produits utiles ou agréables sont mis ainsi, moyennant un très léger sacrifice, à la disposition

des classes presque pauvres. On peut acheter, par exemple, pour huit à dix francs des pendules convenables, et pour cinq à six francs des montres qui marchent régulièrement.

Quand on parle de cet avantage de la division du travail, on ne veut pas dire, ainsi que l'alléguait Adam Smith avec quelque exagération, ce qui a suscité diverses objections (voir plus haut pages 332 et 333), que ce soit les ouvriers parcellaires, pour employer le terme de Proudhon, qui fassent les grandes inventions; ni même les gens professionnels; mais, sans insister de nouveau sur ce que ceux-ci trouvent souvent ces abréviations de tâches ou ces perfectionnements que l'on appelle des « tours de main », l'avantage principal de la division du travail au point de vue des machines, est d'un ordre beaucoup plus élevé; le voici : *la division du travail est une sorte de procédé d'analyse qui, par la décomposition de la production la plus compliquée en ses éléments de plus en plus simples, suscite et permet l'introduction des machines.* Pour que des machines puissent utilement fonctionner, il faut, en effet, que les tâches aient été décomposées et morcelées au point que chacune soit devenue très simple, très précise, uniforme, susceptible d'une répétition constante. Peu importe que ceux qui inventent les machines soient des gens du métier, ou des spectateurs, ou des amateurs, ou des savants quelconques. Les tâches partielles et uniformes qui résultent de la division méthodique et analytique du travail sont toujours beaucoup plus favorables à l'introduction des machines, qu'une tâche très complexe incombant à un seul ouvrier ou à une même catégorie d'ouvriers;

5° *Cette même organisation permet d'employer chacun suivant ses facultés, de tirer notamment parti des faibles : les femmes et les enfants.* Sans doute, ceux-ci ont une place notable dans l'industrie domestique, surtout à la campagne; mais toute production où le travail est très divisé, rendant celui-ci plus facile, augmente énormément la demande de leurs bras;

6° On peut encore citer quelques autres avantages de la division du travail. Ainsi, elle tend à réduire les déchets, chaque

ouvrier ayant beaucoup plus d'aptitude pour la tâche très spéciale qui lui est imposée, que pour une tâche très complexe;

7° *La division du travail facilite le contrôle*; elle permet de beaucoup mieux se rendre compte du prix de revient et des causes qui l'influencent; par conséquent aussi, elle en facilite la réduction;

8° *Elle diminue, dans la grande production, le capital exigé pour un même résultat*. Quand rien ne s'oppose à l'énorme accroissement de la quantité des produits (Voir plus bas les *conditions de la division du travail*), des esprits doués du pouvoir d'organisation peuvent constituer les tâches, les engrener, les agencer, de manière que toutes les parties de l'outillage soient sans cesse en travail, qu'aucune ne chôme pendant que les autres fonctionnent. Il en résulte que le capital employé peut être moindre relativement à chaque quantité de produits dans les établissements où le travail est très analytiquement divisé et engrené, que dans ceux où il l'est moins. La rapidité même de la production avec de bonnes applications de la division du travail a aussi le même effet; les objets restent moins longtemps en cours de fabrication, ce qui équivaut à une épargne de capital;

9° En facilitant la production en grand, *la division du travail permet et provoque la constitution de vastes entreprises, ayant à leur tête de grands entrepreneurs, à leur service de grands ingénieurs*, ce qu'un économiste américain, Walker, a appelé le *mastership of industry*, la maîtrise de l'industrie qui, a si puissamment aidé aux progrès de la production.

LA DIVISION TERRITORIALE DU TRAVAIL. — La division du travail ne se borne pas aux individus; elle s'étend aux régions. *Il s'est constitué, par le fait de circonstances naturelles ou historiques, une division territoriale du travail dans l'humanité; elle n'est pas irrévocable, mais il est toujours difficile et long d'y contrevenir.*

Cette division territoriale du travail tient d'abord à certaines causes naturelles, aux influences du climat ou à la nature du sol, qui n'ont pas répandu partout le fer ou la houille et autres

matières premières, qui ne permettent pas en tout lieu la production du coton, du vin, du café et autres denrées. Le développement social et le perfectionnement des voies de communication n'ont pas cessé de l'accroître. Dans l'intérieur d'une même nation, en France par exemple, plusieurs départements méditerranéens étaient arrivés à ne presque plus produire que du vin, la Normandie à ne presque plus faire que du bétail, des laitages et du cidre, la Beauce à ne plus livrer que des céréales, de la viande de mouton et de la volaille.

Se spécialisant plus encore, telle contrée de la Normandie, comme la Vallée d'Auge, se bornait à engraisser le bétail, sans le produire, ni l'élever. Tels autres districts, le Cotentin, la Mayenne, le Limousin, élevaient du bétail sans l'engraisser.

Il n'en va pas autrement de l'industrie. Telle branche de la production des tissus, comme les soieries, devient l'occupation industrielle principale de cinq ou six départements, dont Lyon est le centre, quoique dans toute cette région les éducations de vers à soie aient singulièrement diminué. Telle autre branche de manufacture, celle du coton, s'est presque exclusivement cantonnée en France dans trois départements de Normandie, deux départements du Nord et quelques départements de l'Est. Pour l'industrie de la laine, elle s'est surtout fixée dans deux départements normands, quelques départements de l'Est, qui sont autres que ceux qui travaillent le coton, et enfin dans cinq ou six villes du Midi. Bien plus, l'industrie si prospère de la laine peignée, des mérinos et de la flanelle, s'est cantonnée dans quatre ou cinq villes, Fourmies, le Cateau, Roubaix, Reims, et semble fuir l'industrie de la laine cardée qui, prospère à Elbeuf, Sedan, etc.

Cette division territoriale du travail a eu des origines très diverses, tantôt une aptitude des lieux, ou des eaux, ou des productions de matières premières, ou la proximité des marchés, soit d'approvisionnement, soit d'écoulement, tantôt la densité de la population, la dextérité et la compétence du personnel ouvrier, tantôt simplement la grande capacité d'un ou de quelques hommes, qui ont su doter d'une industrie la loca-

lité où ils résidaient, quoique celle-ci n'y eût, par ses conditions propres, aucune espèce de prédestination. C'est ainsi qu'un bourg perdu au milieu du sud de la France, Mazamet, est devenu un des principaux marchés de la laine lavée et des peaux. Il paraît en avoir été de même à Mulhouse, pour les toiles peintes. Quelle qu'en ait été l'origine dans chaque cas particulier, la division territoriale du travail survit en général très longtemps aux circonstances mêmes qui l'ont causée. Elle produit un milieu particulièrement propre à l'exercice efficace de telle industrie ou de telle culture; et même, quand les avantages naturels que possédait telle ou telle localité pour telle ou telle production, se sont atténués ou ont disparu, ils sont remplacés par des avantages acquis, l'habitude traditionnelle de tel genre de travail, la grande dextérité et compétence qui en résultent.

Tout le monde trouve avantage à la division territoriale du travail : les chefs d'exploitation et les ouvriers y gagnent en habileté; l'émulation en devient plus active; les progrès se généralisent plus vite. Qu'on compare un propriétaire-viticulteur et un vigneron du Médoc, de l'Hérault ou de l'Aude, à un propriétaire-viticulteur et à un vigneron des Basses ou des Hautes-Pyrénées par exemple, ou du Tarn et du Tarn-et-Garonne, la supériorité technique des premiers est éclatante. Ils savent beaucoup mieux traiter cette plante délicate : la vigne, la planter, la tailler, la fumer, la préserver des maladies, faire le vin et le soigner. De même, dans la Vallée d'Auge, dans le pays d'Isigny et dans le Cotentin, on s'entendra infiniment mieux à soigner le bétail, à faire le beurre, que dans beaucoup d'autres districts où la production agricole est infiniment plus composite.

Il en est de même au point de vue industriel; les progrès techniques auront plus de chances de s'accomplir et de se généraliser, pour l'industrie de la laine peignée ou des tissus mélangés, dans une ville comme Roubaix, qui s'est particulièrement consacrée à cette production, que dans vingt fabriques de même nature, éparses sur toute l'étendue du territoire.

La juxtaposition des cultures et des industries de même nature ne s'impose pas, sans doute, comme une loi absolue et qui ne supporte aucune dérogation; il est très utile qu'on s'en écarte de temps en temps, pour essayer des localisations nouvelles; mais elle offre le plus souvent des avantages considérables.

Les commerçants aussi y trouvent leur compte. Ils voient leur tâche simplifiée. En deux ou trois journées ils ont visité les trente ou quarante fabriques analogues de Roubaix ou d'Elbeuf, sans être obligés d'arpenter toute la France.

Comme contre-partie fâcheuse, il est vrai (puisque tout avantage a sa rançon), les crises commerciales, quand elles affectent une industrie déterminée, éprouvent plus cruellement une région, comme la crise cotonnière de 1860 à 1865 pour la Seine-Inférieure, le phylloxera pour le Midi. La division du travail impose ainsi à tous, patrons et ouvriers, une plus grande prévoyance.

Plus la production d'un pays est développée, plus la division territoriale du travail y est sensible; on s'en aperçoit aux États-Unis et en Angleterre, où il y a le district du coton, le district de la laine, le district du lin, le district du fer; etc.

Cette division territoriale du travail est essentielle; elle ne peut pas être, toutefois, définitive, les conditions industrielles pouvant changer. Néanmoins, il est difficile à un centre nouveau, dans un même pays, de lutter contre un centre anciennement constitué; celui-ci finit par être un organe ayant une vie propre, en quelque sorte spontanée. Pour lui faire une concurrence heureuse, pour lutter, par exemple, en France, contre Lille pour l'industrie du lin, contre Roubaix pour les étoffes mélangées, il faut de rares capacités techniques. Il ne suffit pas de posséder du capital et d'avoir autour de soi une population ouvrière; il convient d'avoir une main-d'œuvre expérimentée. Il est souvent utile de transporter un groupe d'ouvriers habiles dans le pays où l'on veut introduire une industrie. C'est ce qui s'est pratiqué fréquemment au cours de l'histoire: on peut noter, par exemple, l'envoi d'ouvriers de

Flandre, il y a plusieurs siècles, en Angleterre, pour l'industrie de la laine; les effets attribués, en partie peut-être exagérés, à l'émigration des huguenots français après la révocation de l'édit de Nantes; l'envoi vers le milieu de ce siècle de nombreux mineurs belges, allemands ou français en Espagne et en Algérie, de vigneronniers méridionaux dans cette dernière contrée. Mais telle est l'influence de la division territoriale du travail et du milieu, qu'il arrive souvent que ces ouvriers habiles dans un métier perdent une partie de leur dextérité et de leur compétence quand on les transporte, même en groupes.

LA DIVISION HÉRÉDITAIRE DU TRAVAIL. — Outre la division individuelle et la division territoriale du travail, il y a aussi pour le travail une sorte de division héréditaire; elle non plus n'est pas irrévocable, il s'en faut de beaucoup heureusement, mais, dans certains cas et pour une certaine durée, elle constitue une force.

L'homme ne doit pas être considéré comme isolé soit dans le temps, soit dans l'espace; il se rattache à toute la série des générations antérieures. Il se fait parfois une sorte de transmission héréditaire des aptitudes, à laquelle s'ajoute l'influence de l'éducation et du milieu. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, il est souvent avantageux que les ouvriers, comme le patron, restent fidèles à l'industrie, à l'usine et au commerce de leurs pères. Sauf pour les natures d'élite, la vocation professionnelle est beaucoup moins caractérisée parmi les hommes qu'on n'est porté d'habitude à le croire. La plupart des hommes d'intelligence moyenne et de caractère moyen, sous la réserve de quelques exceptions sous le rapport physique, sont aptes à la généralité des tâches; c'est l'éducation, les circonstances du milieu, les rencontres et les incidents de leur enfance ou de leur adolescence, beaucoup plus qu'une vocation bien réelle, qui les portent à tel ou tel métier et qui les guident dans la vie.

Certaines races ont acquis, par la longue tradition héréditaire, une merveilleuse aptitude pour une tâche déterminée, ainsi les Juifs et, aux Indes, les Parsees, pour le commerce de l'argent ou du crédit. Le petit Juif, surtout celui des anciens

temps, était, dès l'âge de dix à douze ans, dressé à toutes les finesses, toutes les subtilités, toutes les précautions, toutes les hardiesses que comporte la distribution des capitaux, en petit comme en grand.

Une sorte de division héréditaire du travail se rencontre surtout dans les vieilles sociétés, où toutes les situations sont plus fixées et qui offrent moins d'imprévu. Cette transmission héréditaire, quand elle est absolument libre, a de bons côtés. Tel homme qui n'aurait pas été en état de fonder une grande maison de banque ou d'industrie, peut, y ayant été préparé par toute son éducation et par l'exemple de ses proches, diriger très efficacement la maison déjà prospère qui lui est léguée; les natures moyennes se prêtent bien à ce rôle de continuateur.

Cette transmission n'est pas, cependant, indéfinie. On verra plus loin, quand nous traiterons du crédit, des passages curieux où Bagehot montre les avantages que possèdent les jeunes et audacieuses maisons de banque, relativement aux vieilles maisons opulentes¹.

La division héréditaire du travail, qui constitue une force vive, est exposée à deux dangers : l'infatuation et la routine.

Il est bon qu'un sang nouveau s'infuse continuellement dans une industrie. Toutes les organisations qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher ou d'entraver la liberté des professions sont, en définitive, nuisibles à la production et aux progrès techniques : le régime des castes, dans certains pays d'Orient; les corporations rigides, comme sous l'ancien régime, qui confisquaient en quelque sorte un métier pour ceux qui le pratiquaient déjà et leurs familles; les syndicats de récente formation, dont certains, par exemple celui des verriers en France, émettent la même prétention; les privilèges de certaines professions, comme celles de notaire, agent de change, etc.

Il reste vrai, néanmoins, que, sous un régime de liberté

¹ On peut consulter aussi, sur ce point, *Marshall's, Elements of Economics of Industry*, livre IV, chapitre 12, *Hereditary businesses, why they are not more common*, pages 186-187.

absolue, il peut encore y avoir quelques avantages dans une relative division héréditaire du travail, laquelle n'est jamais ni complète, ni définitive, mais rend l'apprentissage plus prompt et fait profiter davantage de toute l'expérience acquise.

LA DIVISION DU TRAVAIL EST LE GRAND LIEN ENTRE LES HOMMES ET ENTRE LES PEUPLES. — Il n'est pas besoin de démontrer cette proposition : elle a l'évidence d'un axiome. La division du travail est un des traits qui distinguent le plus la société humaine des sociétés animales et qui font que la première ne peut être assujettie aux règles qui dirigent les secondes. Dans celles-ci ou bien la division du travail n'existe pas, ou elle est tout à fait rudimentaire et fixée une fois pour toutes. Pour appliquer la division du travail de la façon la plus complète, la plus analytique et la plus efficace possible, il faut une grande plasticité de la société, c'est-à-dire une grande liberté.

CHAPITRE V

LES INCONVÉNIENTS, LES CORRECTIFS ET LES CONDITIONS DE LA DIVISION DU TRAVAIL. — LA ROTATION DU TRAVAIL; SES INCONVÉNIENTS.

- Reproches adressés à la division du travail: — 1° Les professions rebutantes et viles ;
2° Allégation que, même en dehors des professions répugnantes, la spécialisation excessive du travail détériore l'homme moralement et physiquement ;
3° La division du travail place le travailleur dans une plus grande dépendance des événements et de la conjoncture ;
4° La division industrielle du travail nuit parfois à la division naturelle des occupations.

Les correctifs de la division du travail.

Les conditions de l'extension de la division du travail; la densité de la population; la facilité et le bas prix des communications; l'étendue du marché; une législation commerciale internationale libérale; une grande abondance et une certaine concentration de capitaux; l'esprit d'association; un certain développement intellectuel et scientifique.

De quelques exceptions apparentes à la division du travail. L'analyse industrielle et la synthèse industrielle.

De la rotation du travail présentée comme substitut à la division du travail. Fourier et Stuart Mill.

Obstacles à ce système.

REPROCHES ADRESSÉS A LA DIVISION DU TRAVAIL : 1° LES PROFESSIONS REBUTANTES ET VILES. — Les reproches que l'on fait à la division du travail sont nombreux; ils ont été souvent présentés avec beaucoup de force, notamment par Proudhon, qui soulève la pitié pour « le travailleur parcellaire ».

Parmi ces reproches, les uns s'adressent à la séparation des professions, les autres à la division technique et au morcellement infini des tâches, en même temps qu'à l'uniformité et à la constance de chacune d'elles, dans chaque production, surtout dans la production manufacturière.

La dégradation de l'homme et de la femme par les professions

viles et insalubres. — A la séparation des professions, il est certain qu'on peut adresser des critiques sérieuses. Tous les moralistes, tous les romanciers, tous les auteurs dramatiques se sont plu à mettre en relief les travers, les plis, les tics professionnels, la sorte de mutilation de l'être humain qui, au point de vue physique, comme au point de vue intellectuel, résultent de la prétendue uniformité de pensées et de préoccupations qu'impose l'absolue séparation des professions. Balzac, dans ses romans, M. Taine, dans beaucoup de ses écrits, ont, avec un rare bonheur d'expression, mais aussi peut-être avec une exagération sensible, fait ressortir cette gêne perpétuelle que le cadre professionnel impose à l'homme qui aspirerait à un développement omnilatéral et harmonique.

Cet inconvénient des professions séparées et perpétuelles n'est pas, toutefois, en général, d'une suprême importance. Si les esprits de premier ordre peuvent se trouver contraints par la monotonie des occupations, il ne leur appartient pas de dire qu'ils en sont brisés; des exemples glorieux, comme celui de Spinoza, gagnant sa vie à polir des verres de lunette, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer aux spéculations les plus sereines, témoignent qu'une profession en quelque sorte purement mécanique est conciliable avec l'exercice efficace des plus hautes facultés de l'intelligence. Quant à la généralité des hommes, c'est-à-dire des esprits moyens ou même simplement bien doués, on peut dire que le cadre professionnel est beaucoup moins pour eux une gêne qu'un soutien. Leur vie, une fois que la direction en est ainsi tracée, se développe pour eux avec calme, sans pénibles inquiétudes, sans morales angoisses.

Rien n'est plus aisé, d'ailleurs, pour l'homme, que de réagir contre cette prétendue déformation que la profession lui imposerait; celle-ci laisse toujours d'abondants loisirs que tous les moyens de distraction et d'instruction dans une société civilisée, les arts, la littérature, les sciences, les joies de la famille, les plaisirs mondains, peuvent diversifier de façon à compenser largement la monotonie des travaux habituels et à en prévenir les pernicioeux effets.

L'objection vraie, en ce qui concerne la séparation des professions, c'est que certaines tâches, vraiment humbles, viles, répugnantes, deviennent, dans les villes surtout, l'occupation permanente d'une grande quantité d'hommes. Les balayeurs et balayees de rues, les égoutiers, les vidangeurs, les infirmiers et infirmières, les bouchers, nombre de métiers encore sales et fétides, incombent pendant toute leur vie à certaines catégories d'êtres humains ; beaucoup d'autres professions, à un degré qui permet plus de tenue et de confortable, imposent des inconvénients moraux, comme celui, pour les domestiques, d'être dans la dépendance d'autres personnes humaines, de n'avoir quasi jamais la liberté complète d'arranger leur vie à leur guise.

Ces reproches ont de la gravité, surtout celui qui s'adresse aux professions viles et répugnantes. Mais on ne voit pas comment une société humaine, surtout comportant de grandes villes, y pourrait échapper. L'imagination de Fourier, féconde en rêves ingénieux, avait inventé pour ces besognes sordides, l'expédient des « petites hordes » ; cherchant à utiliser le goût des enfants pour le barbotage, il les chargeait du nettoyage de la voirie et d'autres tâches infectes. Il croyait ainsi concilier ces tristes et nécessaires œuvres sociales avec son principe du « travail attrayant ». Il voulait prévenir « l'abaissement des classes inférieures par l'envahissement des fonctions abjectes ». Il n'existait plus, « dans l'Harmonie, une seule fonction méprisée, réputée ignoble et dégradante pour la classe qui l'exerce ».

Il n'est pas besoin de montrer combien est irréalisable cette rêverie du doux Fourier. L'enfance manquerait, les trois quarts du temps, et de la force, et de la persévérance, et des connaissances même souvent nécessaires pour ces tâches si nombreuses et si pénibles. Puis, ce serait dégrader odieusement cet âge que de l'assujettir à des œuvres aussi immondes.

Il faut donc renoncer à « faire exercer par attraction indirecte la branche des travaux répugnants ». Il faut se résoudre à ce que « le régime d'attraction industrielle tomberait à plat si on

ne trouvait pas un moyen d'attacher de puissantes amorces aux travaux dégoûtants qu'on ne peut¹, en civilisation, faire exécuter qu'à force de salaires ».

D'autres socialistes ont imaginé que les occupations viles et sales devraient incomber à chacun à tour de rôle, ce qui rentre dans le système de la *rotation du travail*, que nous examinerons plus loin, ou qu'elles devraient être tirées au sort à des intervalles déterminés². Il n'échappe à personne que cette solution est aussi peu satisfaisante que possible. Diverses de ces tâches, nécessaires, mais répugnantes, nécessitent une habileté ou une compétence ou une force musculaire qui ne se peuvent acquérir que par le long usage de la profession. Chacun ne peut s'improviser vidangeur, égoutier, boucher, et remplir, en quelque sorte, chacun de ces métiers à ses moments perdus.

La répugnance, en outre, est bien plus vive pour ceux qui ne s'adonnent à ces tâches qu'accidentellement et par intervalles, que pour ceux qui en font profession. L'habitude atténue pour ceux-ci les inconvénients de la tâche et parfois même les supprime : la dégradation que l'on attribue à ces professions n'existe souvent que dans l'esprit du spectateur étranger à la profession elle-même ; il peut se rencontrer des natures douces et humaines parmi ceux qui exercent le métier de boucher, et des hommes qui ne sont dépourvus ni de délicatesse de sentiments, ni même de propreté corporelle, parmi les balayeurs, les égoutiers, vidangeurs, etc. Tolstoï, dans sa *Puissance des Ténèbres*, fait d'un homme adonné à ce dernier métier un type d'une rare élévation morale ; il n'y a

¹ *Œuvres choisies*, de Fourier, publiées par Charles Gide, *Les Petites Hordes*, pages 175 à 177.

² Dans le très ingénieux opuscule, intitulé *Socialdemokratische Zukunftsbilder, frei nach Bebel*, d'Eugène Richter, pages 7-8, l'auteur dépeint les difficultés du recrutement des basses professions sous le système socialiste, et les représente comme devant être provisoirement tirés au sort, jusqu'à ce qu'on soit arrivé, suivant la recommandation de Bebel, à faire exercer par la même personne plusieurs métiers dans la même journée.

pas de raison pour que la souillure physique de certaines besognes immondes, surtout avec des durées de travail diminuées et tous les moyens de distraction sociaux, communique à l'homme une véritable déchéance morale ou intellectuelle.

La science travaille, d'ailleurs, à éliminer ou à adoucir diverses de ces tâches viles et répugnantes. Les machines y contribuent et y contribueront chaque jour davantage¹. Néanmoins, il restera des tâches sordides, des métiers que la généralité des hommes considère comme répugnants, tel que celui de boucher; mais il sera de plus en plus loisible et aisé à ceux qui les exerceront de compenser, grâce aux loisirs accrus et à un bon emploi de ces loisirs, l'influence de la monotonie d'une tâche pénible.

2° ALLÉGATION QUE, MÊME EN DEHORS DES PROFESSIONS RÉPUGNANTES, LA SPÉCIALISATION EXCESSIVE DU TRAVAIL DÉTÉRIORE L'HOMME MORALEMENT ET PHYSIQUEMENT. — Nulle critique n'a été plus fréquemment formulée; elle trouve dans le public un accueil presque général. Nombre de gens sont disposés à juger que la division du travail, telle qu'on la pratique dans la plupart des usines perfectionnées, porte atteinte à l'intelligence et à l'équilibre physique de l'ouvrier. L'homme serait transformé en outil vivant, et il tendrait à devenir lui-même, pendant la durée du travail du moins, un automate. La division imposerait ainsi une sorte de déchéance à l'ouvrier.

C'est un bien mince témoignage à se rendre pour un homme, dit-on, à la fin de son existence, que de n'avoir jamais fait

¹ L'anarchiste Pierre Kropotkine, dans la *Conquête du Pain* (1892), décrit diverses machines usitées en Amérique pour cirer les souliers, laver la vaisselle, nettoyer les couteaux, balayer les planchers, etc. (pages 154 à 164); le transport des matières fécales peut arriver à se faire aussi automatiquement. Kropotkine donne, sans doute, trop dans la doctrine du « travail agréable », de Fourier; mais beaucoup de travaux vils et sales s'exécuteront mécaniquement. Il est incontestable aussi que de meilleurs agencements des maisons et de la vie privée réduiront notablement le nombre des domestiques attachés à la personne; il est possible que cette dernière profession devienne plus tard tout à fait exceptionnelle et surtout qu'elle change de caractère.

pendant trente, quarante ou cinquante années, que des centièmes parties d'épingles, ou un détail toujours identique d'un mouvement d'horlogerie, ou des talons de soulier. A cela on peut répondre que la dignité du travail réside tout aussi bien dans le résultat collectif que dans le résultat individuel. Avoir été l'un des membres actifs d'un immense atelier, comme le Creusot, d'où sont sortis des milliers de locomotives, de ponts en fer, de rails et de machines de toute sorte, quelle que soit la fraction infinitésimale, mais infiniment répétée, de l'œuvre que l'on accomplissait, il n'y a rien là qui soit de nature à assombrir l'esprit de l'homme et à ravaler son cœur. Quand, au lieu de faire constamment soit un talon Louis XV, soit une centième partie d'aiguille, un ouvrier, à la fin de sa journée ou de sa carrière, se remémorerait qu'il a fait constamment des aiguilles tout entières, et des épingles avec les aiguilles, ou des bottes et des souliers de toute catégorie, on ne voit pas en quoi son cœur et son intelligence en seraient relevés. C'est la pensée du travail efficace, sous sa forme la plus utile et de l'immensité du produit de l'industrie tout entière à laquelle il collabore, qui doit faire l'orgueil du travailleur.

Si monotone, d'ailleurs, que soit la tâche, sa constance n'est pas aussi absolue que se le représentent les spectateurs. Il n'est guère exact que, durant toute sa vie, l'ouvrier de la grande industrie ait toujours fait exactement et de la même façon le même détail. L'industrie moderne est si variable, et quant aux genres de produits qu'on lui demande et quant aux procédés d'exécution, par le perfectionnement des machines et des méthodes, que fréquemment l'ouvrier doit changer son mode de travail ; les machines qui se succèdent et les méthodes qui s'améliorent entretiennent l'activité de son esprit. Spectateur d'une œuvre immense, sans cesse renouvelée, acteur même de cette œuvre, dût-il ne remplir toujours que le même bout de rôle, il n'est pas possible que son intelligence ne soit pas animée par toute cette vie, de plus en plus intense et de plus en plus diversifiée, de l'industrie au milieu de laquelle il se trouve plongé.

Quant à l'uniformité de sa tâche jusqu'à ce qu'un progrès la modifie, elle n'impose à l'esprit et aux muscles qu'une fatigue atténuée; l'attention qu'elle exige peut être en quelque sorte machinale; la pensée ou la réflexion peuvent souvent être ailleurs; et il en résulte que le travail qui paraît le plus épuisant est parfois, au contraire, grâce à la parfaite adaptation des muscles et des nerfs, à la familière besogne, une tâche, sinon reposante, du moins peu épuisante et peu pénible.

De tout temps, d'ailleurs, même avant l'industrie mécanique il y eut des tâches uniformes: le tourneur de meules autrefois, le tisserand des villes, qui, encore aujourd'hui, dans les civilisations primitives, comme les pays d'Orient, n'a pas pour distraction le travail des champs.

La détérioration de la population ouvrière par l'excessive division du travail est un vieux thème dont rien ne prouve l'exactitude. Au point de vue physique, la prolongation de la vie moyenne, même en déduisant ce qui peut en être attribué à la diminution de la population enfantine et aux soins de la première enfance, témoigne que les conditions du travail dans les sociétés modernes n'ont pas empiré. Au point de vue intellectuel, il est incontestable que l'ouvrier mécanicien, non seulement l'ajusteur de nos grandes usines, mais tout autre dont la spécialisation est encore plus déterminée, a l'esprit tout aussi délié que l'ancien forgeron, quoique le premier soit engrené dans la division du travail poussée au plus haut degré. Cette division amène un contact entre les hommes, qui maintient l'intelligence en éveil.

3° LA DIVISION DU TRAVAIL PLACE LE TRAVAILLEUR DANS UNE PLUS GRANDE DÉPENDANCE DES ÉVÉNEMENTS ET DE LA CONJONCTURE. — On fait souvent cette critique. Elle contient une part de vérité. Ce mot de conjoncture que nous plaçons ici est le terme favori du socialiste allemand Lassalle. Les ouvriers parcellaires lui seraient livrés pieds et mains liés. Une crise, un changement de mode, l'invention d'une machine leur enlèveraient fréquemment leur gagne-pain. Il n'en était pas ainsi autrefois, affirme-t-on, du tisserand-laboureur, retrouvant dans le travail des

champs l'occupation et la rémunération qui pouvaient lui manquer à certains moments dans le travail industriel.

La part de vérité de ce reproche, sans être nulle, est moindre qu'on ne le pense. Certes, les crises soit générales, soit spéciales à une industrie particulière, ne sont pas très rares; les premières ont même presque un caractère régulier; nous les étudierons plus loin¹. Il ne paraît pas que les « travailleurs parcellaires » y soient plus assujettis que d'autres. Quand l'industrie des soieries, quand celle de la laine ou du coton sont atteintes par une réduction de la demande, et qu'il se produit un chômage soit total, soit partiel, l'ouvrier en serait tout aussi bien atteint s'il faisait le produit tout entier, à savoir toute la pièce de soie, ou de drap ou de coton, qu'au cas où il est soit conducteur, soit fleur, soit tisserand, soit foulonnier, soit apprêteur.

On peut même dire que la très grande division du travail fait que certaines tâches existent, d'une manière presque identique, dans des industries très différentes, de sorte que le passage de l'une à l'autre en est en quelque sorte facilité à l'ouvrier. Ainsi, il y a des ouvriers polisseurs dans vingt branches différentes d'industries, de sorte que si l'une souffre, l'ouvrier polisseur qui y était occupé peut assez aisément passer dans une industrie différente, mais où il faut aussi des polisseurs. La division du travail diminuant le temps de l'apprentissage rend par conséquent moins infranchissable le passage d'une industrie à une autre.

Quant à l'instabilité qui résulterait des machines, nous l'étudierons dans un chapitre postérieur; on a déjà remarqué que souvent l'on confond les effets de la division du travail avec les effets des machines.

En ce qui concerne l'alliance si vantée et en apparence si naturelle des travaux des champs et des travaux de l'industrie, elle n'a pas, dans la pratique, tous les heureux effets qu'on lui attribue en général. Les populations mi-agricoles et

¹ Voir la partie de cet ouvrage consacrée à la *Circulation des Richesses*.

mi-industrielles sont souvent parmi les plus misérables, les plus dépendantes et les plus exploitées. Comme il n'existe aucune concentration de la production pour elles, qu'elles sont propriétaires, d'ordinaire, de leurs métiers, aucun capitaliste n'a intérêt à leur maintenir le travail dans les temps de crise; elles sont moins aptes aussi à s'entendre et à se défendre, et l'alternance des occupations que leur offre leur situation mixte ne leur constitue qu'une assurance d'une portée restreinte.

4° LA DIVISION INDUSTRIELLE DU TRAVAIL NUIT PARFOIS A LA DIVISION NATURELLE DES OCCUPATIONS. — Ce reproche s'appuie sur des faits qui ont singulièrement impressionné les moralistes. La division du travail, aidée des machines, car, ainsi que nous l'avons dit, on confond souvent les effets de l'une et des autres, a mis à la portée des femmes et des enfants des tâches autrefois pénibles et dont seuls les hommes adultes pouvaient s'acquitter. Il en est résulté une énorme demande, dans les manufactures, de la main-d'œuvre des enfants et des femmes. Pendant ce que nous avons appelé « la période chaotique de la grande industrie »¹, les usines ont fait un véritable abus des enfants, des femmes, et des longues heures de travail, soustrayant les premiers à l'instruction et à l'éducation, les secondes à la tenue du ménage, tous enfin à la vie de famille.

Il y a donc une part de vérité dans cette critique; les inconvénients de la division du travail, à ce point de vue, peuvent être combattus par les mœurs, et en partie, pour ce qui concerne les enfants et les jeunes filles mineures, par les lois. Il n'est, d'ailleurs, nullement désirable que les enfants et les femmes ne travaillent pas dans les manufactures; tout ce que l'on doit souhaiter, c'est que le travail n'y soit pas pour eux épuisant, qu'il se concilie avec la tenue du ménage, les néces-

¹ Nous nous sommes servi de cette formule, qui a été, depuis, souvent reproduite, dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*; nous croyons qu'elle mérite d'être retenue; elle caractérise, en effet, au point de vue industriel, la plus grande partie du XIX^e siècle.

sités de l'éducation, de l'instruction et du développement intellectuel et moral¹.

LES CORRECTIFS DE LA DIVISION DU TRAVAIL. — Quoique les critiques précédentes comportent une forte dose d'exagération, il est vrai que la division du travail exige certains correctifs et comporte un régime intellectuel et moral différent de celui qu'on suit d'ordinaire.

Une des conséquences de la division du travail et de l'accroissement de la productivité qu'elle communique aux efforts de l'homme, ce doit être une abréviation de la journée ouvrière. Dans cette « période chaotique de la grande industrie », dont nous parlions plus haut, on a vu des journées de douze, treize, quatorze heures, repas non déduits, régime à coup sûr extravagant et barbare. Des journées de dix heures doivent être considérées comme amplement suffisantes là où le travail est très morcelé; elles constituent la durée maximum, au-dessous de laquelle il est possible de descendre dans divers cas. La division des tâches, aidée fréquemment de machines, permet, sans perte pour la société, de réduire dans une mesure raisonnable le temps de labeur exigé de chaque ouvrier.

La division du travail permet et demande aussi un meilleur emploi des loisirs. Ne consacrant à l'ouvrage manuel que dix heures et parfois moins, jouissant de soixante jours environ de chômage régulier, sans compter les chômages occasionnels et forcés dans chaque profession², l'ouvrier, pourvu aujourd'hui de l'instruction élémentaire, et environné des moyens gratuits ou peu coûteux de perfectionner son intelligence, doit veiller à entretenir et à développer son esprit. La civilisation l'a mis en état de le faire : il faudra, sans doute, il est vrai, l'habitude

¹ Voir, sur ce point, notre ouvrage sur *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle*, *passim*, et notre autre livre : *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 313 à 354.

² En fait, le travail annuel, même dans les professions les plus permanentes, ne s'étend guère sur plus de 285 à 290 jours. Ainsi, les rapports de l'administration des mines constatent que, dans ces dernières années, en France, le nombre moyen de journées de travail des mineurs a varié, suivant les années, de 283 à 287.

héréditaire, c'est-à-dire deux ou trois générations, pour que le travailleur manuel prenne ce nouveau pli.

La vie de famille, sinon le ménage strict, doit également l'occuper davantage, au fur et à mesure que la division du travail lui procurera plus de loisirs et des salaires élevés. Il serait absurde de fermer aux femmes et aux enfants les usines; mais, du moins, ne devraient-ils pas y entrer avant treize ou quatorze ans, ainsi que la plupart des législateurs y ont pourvu; les jeunes mères devraient, autant que possible, renoncer au travail des fabriques; l'ouvrière d'usine ne serait plus alors que la jeune fille adulte avant son mariage, venant en aide à sa famille et s'amassant une petite dot, ou la femme ayant des enfants déjà grands, et, sans détriment grave pour les siens, accroissant le revenu du ménage¹.

Il est possible, d'ailleurs, qu'avant peu d'années le développement de certains services communs, dans les villes du moins, ainsi que l'avait pressenti Fourier, fasse, surtout pour les couches populaires, effectuer en grand et à bon marché certaines des tâches qui incombent aujourd'hui au ménage individuel, comme celles de la cuisine, du blanchissage, du nettoyage en gros des appartements, du chauffage même, etc. Alors les œuvres ménagères seraient très simplifiées, et le temps nécessaire de présence au foyer serait diminué. Il ne resterait plus guère à la femme à se charger que du raccommodage, des soins de propreté minutieux; mais les plus grosses besognes lui seraient épargnées. Ce nouveau progrès de la division du travail et de l'organisation mécanique pourrait avoir des conséquences très heureuses au point de vue de l'hygiène, du confort et de l'allègement des tâches de la femme. Il ne laisserait pas que d'offrir aussi quelques inconvénients, si la femme, par exemple, désapprenait absolument et la cuisine et le blanchissage et d'autres anciennes fonctions qu'elle serait obligée parfois de reprendre au dépourvu.

Il est certain que les philanthropes qui gémissent tant sur

¹ C'est cet idéal que nous indiquions, il y a plus de trente ans, dans notre ouvrage : *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle*.

ce que la femme ouvrière manque à son ménage, ne paraissent pas pressentir la façon dont le « machinisme » simplifiera, un jour prochain, les tâches ménagères, dans les villes du moins.

Ce n'est pas à dire que le foyer domestique devra être abandonné ; il serait singulièrement regrettable qu'il le fût. Il doit rester le centre naturel des joies et des devoirs de la famille, alors même que les occupations qui jusqu'ici y ont été attachées se déplaceraient.

Avec les progrès industriels, d'autre part, on peut espérer que les petits moteurs, soit au gaz, soit à l'électricité, soit à l'air comprimé, soit à l'aide de toute autre force encore inconnue, deviendront à bon marché et rendront une certaine vie à l'industrie domestique. Sans penser que celle-ci arrive à supprimer complètement le grand atelier où la combinaison et la coordination des tâches seront toujours plus perfectionnées, il y aurait, néanmoins, pour toutes les situations de la vie ouvrière, des conditions plus diverses et mieux appropriées à la variété des situations et des devoirs de famille.

Profitons des énormes avantages de la division du travail ; tâchons d'en pallier les quelques inconvénients, dont plusieurs peuvent n'être que passagers. Dieu vend à l'homme, au prix de quelques maux, tous les biens qu'il lui cède ; mais l'homme, avec son intelligence, peut faire que chaque jour devienne plus faible la rançon du progrès économique. Le travail humain, sous le régime de la liberté et de la responsabilité individuelle, est en voie de réorganisation constante pour tirer le meilleur parti des forces nouvelles dont l'homme acquiert la disposition.

LES CONDITIONS DE L'EXTENSION DE LA DIVISION DU TRAVAIL. — Pour que la division du travail puisse prendre le maximum de développement compatible avec l'état des connaissances, générales ou techniques, il faut certaines conditions qui ne se rencontrent ni en tout temps, ni en tout lieu, ni sous toutes les législations. Les principales de ces conditions sont :

1° *La densité de la population* ; dans un pays peu peuplé, où les hommes sont dispersés, chacun est tenu de faire plusieurs

métiers ou plusieurs commerces. C'est ce que l'on voit dans les campagnes reculées et aux colonies peu développées. Aussi la division du travail prend-elle surtout dans les villes toute l'extension qu'on en peut attendre ;

2° *La facilité et le bas prix des communications* ; celle-ci agit comme, en quelque sorte, un succédané de la densité de population ; si, en effet, les communications sont aisées, rapides, sûres et peu coûteuses, la population qui peut être desservie par un centre industriel se trouve accrue ; la célérité et le bon marché des transports amènent une augmentation possible de clientèle. Ces deux causes réunies produisent ce que l'on appelle *l'étendue ou l'importance du marché*.

Le *marché*, au point de vue économique, est un terme figuré qui comprend toute la clientèle possible, pour un objet, dans les conditions existantes de facilités et de coût de transport, d'habitudes des populations et de règlements administratifs ou législatifs.

L'étendue du marché exerce une action d'un côté excitante, d'un autre côté limitative, sur la division du travail. On comprend aisément qu'il en soit ainsi. Pour que la division du travail soit poussée très loin, il faut que l'étendue du marché permette une spécialisation telle que chaque équipe d'ouvriers employée à chaque parcelle de la production puisse être, en temps normal, occupée toute l'année à la tâche spéciale qui lui est affectée. Or il est à remarquer que la division du travail exige pour chaque partie de la production des équipes de travailleurs très inégales en nombre. Prenons telle ou telle branche d'industrie, soit celle de l'horlogerie, soit celle des épingles, soit celle des instruments chirurgicaux : il se peut que l'analyse méthodique la plus parfaite de la production comporte, pour un seul établissement, un nombre d'ouvriers de mille, réparti en cinquante équipes inégales, dont certaines n'occuperont que trois ou quatre ouvriers, et dans des conditions telles que si le chiffre des ouvriers de ces petites équipes spécialisées tombait à un ou à deux seulement, le travail de chacun fût moins productif que si elles étaient composées de

trois ou quatre travailleurs ¹. Cela étant donné, si l'étendue du marché n'offre pas un débouché suffisant pour la production de mille ouvriers occupés soit à la fabrication de l'horlogerie à bon marché, soit à celle des épingles, soit à celle des instruments de chirurgie, il en résulte que la division du travail ne peut pas être portée au point où elle est le plus productive dans l'état donné des connaissances techniques. Si l'étendue du marché n'offre un débouché, par exemple, qu'au travail de deux cents ouvriers employés dans une fabrique d'épingles, d'horlogerie à bas prix ou d'instruments chirurgicaux, il en résultera que les petites équipes spécialisées, celles qui devaient être composées de trois ou quatre ouvriers seulement, sur un ensemble de mille, ne peuvent être formées; il faut alors qu'un même ouvrier soit chargé de deux ou trois de ces tâches spéciales, au lieu de n'en être chargé que d'une. Le dommage serait un peu moins grand, mais il existerait aussi dans le cas où l'étendue du marché ne permettrait que l'emploi de cinq cents ouvriers, au lieu de mille qui forment, par supposition, l'ensemble le plus complet et le mieux distribué; il peut être énorme si l'étendue du marché n'offre d'occupation qu'à cent ouvriers, au lieu des mille susdits. Dans ce cas, il est possible que la fabrication, loin d'être répartie entre cinquante équipes, chacune se composant d'un nombre inégal d'ouvriers très spécialisés, ne puisse plus l'être qu'en dix équipes ou en sept ou huit, et qu'un ouvrier soit chargé, dans cette fabrication restreinte, de sept ou huit des tâches qui sont confiées, dans la fabrication plus importante, chacune à un ouvrier spécial.

Cette nécessité d'une très vaste étendue du marché pour une division très perfectionnée du travail vient surtout de

¹ On peut ajouter que si, dans un établissement où le travail est réparti en séries de tâches, une de ces tâches perfectionnées est confiée à un seul ouvrier, il suffit qu'il soit malade ou absent pour que, sinon tout le reste du travail soit arrêté, du moins il ne s'effectue plus avec la perfection requise, un ouvrier très spécial et très habile n'étant pas toujours aisé à remplacer immédiatement. De là une raison pour que les séries de tâches, même les plus minimes, comprennent plusieurs ouvriers.

l'inégalité en nombre des équipes qu'exige chaque tâche spéciale; il en résulte qu'un groupement de cinq cents ouvriers ne peut souvent pas reproduire la même division du travail qu'un groupement de mille ou douze cents ouvriers.

Il faut remarquer que l'étendue du marché n'est pas seulement bornée par la distance matérielle et par le coût du transport, elle l'est souvent encore par des règlements administratifs ou législatifs. Les anciennes douanes intérieures nuisaient à la production, surtout par l'obstacle qu'elles apportaient à la division du travail : de même le font les droits de douane actuels, perçus aux frontières d'un pays. Ils limitent artificiellement l'étendue du marché.

L'industrie doit nécessairement être beaucoup plus alerte et plus perfectionnée dans un très grand pays que dans un très petit pays, à moins que le très petit pays ne jouisse d'une liberté commerciale très grande et ne trouve chez certaines puissances étrangères un régime de douanes modéré. *Une des principales objections au régime protectionniste, c'est que, en réduisant l'industrie à un marché restreint (mettons 40 millions d'âmes comme en France), il ne permet pas à la division du travail, dans beaucoup de cas, d'être poussée au point où elle atteint le maximum de productivité par tête.* Aussi un très grand pays, pourvu qu'il soit très largement pourvu de capitaux et habité par une population riche, comme les États-Unis d'Amérique, par exemple, souffre beaucoup moins du régime protectionniste qu'un pays moyen, comme la France, et que, à plus forte raison, un tout petit pays. A la longue, il en sera de la Russie comme des États-Unis.

Deux contrées ont jusqu'ici porté la division du travail à un point très avancé, l'Angleterre qui, outre sa population, a, comme clientèle, toutes ses colonies d'exploitation, dont l'Inde est la plus importante¹, et aussi, malgré des essais de ta-

¹ Nous n'ignorons pas que, depuis quelques années, pour l'industrie du coton, l'Inde tend à devenir une moindre cliente de l'Angleterre et même à se transformer à son égard en rivale; mais elle offre encore à la généralité des articles britanniques un énorme débouché.

rifs protecteurs, ses colonies de peuplement; en second lieu les États-Unis d'Amérique qui ne comptent, il est vrai, que 65 millions d'habitants, mais qui, grâce à l'aisance et à la richesse de ceux-ci, ont un marché représentant, comme puissance de consommation en objets divers, beaucoup plus qu'un marché d'Europe ayant la même population.

En Angleterre et aux États-Unis toutes les productions ou presque toutes sont beaucoup plus spécialisées qu'en France ou qu'en Allemagne. Il est rare d'y trouver une usine qui fasse toute la variété d'objets composant un même genre de produits, ou même toutes les opérations se rapportant à un même article. Non seulement beaucoup d'usines se consacreront uniquement à la filature, sans s'occuper du tissage, de l'apprêtage, etc., mais beaucoup d'usines seront affectées uniquement à la production de telle ou telle nature de fils de coton, par exemple, d'un degré de finesse déterminée. Il faut, pour qu'il en soit ainsi, que le marché soit excessivement large, c'est-à-dire qu'il puisse absorber l'énorme production d'une ou plusieurs très grandes usines uniquement occupées à produire un article très spécial. Il en est de même pour la laine, de même dans l'industrie du fer, dans celle de l'horlogerie commune aux États-Unis, etc. *Plus la division du travail est poussée loin, plus il y a de chances pour que le prix de revient diminue; mais il faut un nombre énorme de consommateurs à portée, pour permettre cette division extrême.* Dans les établissements américains où l'on réunit toutes les opérations relatives à un seul article, la production est en général tellement colossale que chaque atelier peut être excessivement nombreux et que les tâches peuvent y être distribuées entre un nombre excessivement considérable d'équipes. En France, en Allemagne, sauf dans les industries qui se sont créées un vaste débouché au dehors, la division du travail ne peut être égale à ce qu'elle est en Angleterre avec son empire colonial ou aux États-Unis avec leur énorme, croissante et opulente population.

La facilité, en comprenant sous ce terme à la fois la rapidité, la sécurité et le bon marché des communications, exerce donc

une influence très favorable à la division du travail. Ainsi s'explique que les abaissements des taxes de transport et du fret maritime développent souvent dans des proportions énormes les échanges et le trafic. Ce n'est pas que la production et la consommation s'accroissent toujours proportionnellement au mouvement des voies ferrées ou des voies maritimes; ç'a été là une erreur, soutenue par Proudhon; nous y reviendrons plus loin au sujet de la part d'illusion que se font les esprits superficiels sur le développement de la richesse et sur le progrès économique. Mais toute nouvelle facilité des communications tend à accroître la division du travail, par conséquent à spécialiser de plus en plus les productions de chaque province ou de chaque district, à réduire par cette spécialisation les prix de revient et les prix de vente, et à provoquer un développement du mouvement des échanges et des marchandises, lequel développement dépasse l'accroissement de l'ensemble de la production, si accrue que soit celle-ci¹.

Le perfectionnement de la science tendant à augmenter sans cesse la célérité et le bon marché des transports, il est certain que la division du travail sera encore portée beaucoup plus loin et surtout plus généralisée qu'elle ne l'est aujourd'hui;

3° *Une législation commerciale internationale libérale est indispensable à l'extension de la division du travail jusqu'au point où, techniquement, dans un état donné des connaissances générales et spéciales, cette division est la plus productive.* C'est surtout pour les moyens et les petits pays, dont le marché intérieur est limité, que cette condition est requise. Aussi peut-on affirmer que lorsque les États-Unis auront cent cinquante ou deux cents millions d'habitants, que la Russie possédera une somme suffisante de capitaux, de voies de communications et d'expérience technique, il sera impossible aux peuples de l'Europe conti-

¹ Voir sur ce sujet, qui est important pour l'exactitude des idées et des jugements, un chapitre précédent sur *la Productivité de l'industrie des transports* (pages 161 à 170), et, plus loin, le chapitre traitant : *De Certaines Illusions sur l'Accroissement de la Production.*

mentale de supporter sur des marchés tierces la concurrence de ces pays, ainsi que celle de l'Angleterre, à moins de renoncer au système de douanes si restrictif qu'ils ont adopté jusqu'ici; il leur faudra former des combinaisons douanières;

4° *Une grande abondance et une certaine concentration de capitaux sont nécessaires pour que la division du travail soit poussée au point techniquement le plus parfait, point qui, d'ailleurs, se modifie sans cesse suivant les connaissances générales et techniques et l'étendue du marché.*

La division du travail exige, du moins à l'heure présente, en l'absence de petits moteurs peu coûteux, une grande concentration des ouvriers; il faut, par conséquent, des constructions considérables, de vastes terrains, de nombreux approvisionnements, beaucoup de machines, car la division du travail est liée, en général non pas toujours, à l'usage de machines de plus en plus perfectionnées. Le capital, sous ses formes diverses d'approvisionnements, d'instruments ou machines et d'installations, doit donc être très abondant; pour que la division du travail soit portée très loin. Il est possible, dans les petites villes, à un ou quelques artisans, de faire grossièrement, lentement et coûteusement, avec un petit assortiment d'outils de peu de prix, les divers articles que, dans des établissements bien agencés, on fabrique avec rapidité, perfectionnement et bon marché, mais non sans des installations très coûteuses et un outillage énorme. Il faut donc que le capital du pays permette de réunir cet outillage et ces installations. Non seulement la division du travail exige beaucoup de capital, mais il est utile que celui-ci soit concentré, puisqu'il s'agit, la plupart du temps, de constituer des établissements colossaux. L'un des moyens de concentration, c'est l'association; sous toutes les formes diverses qu'elle comporte pour les capitaux. Aussi *la division du travail a-t-elle une tendance à être en proportion de l'esprit d'association.*

Les observations qui précèdent sur la concentration des capitaux qu'exige la division du travail ne doivent pas être considérées comme étant en contradiction avec l'assertion faite plus

haut (voir page 339) que la division du travail épargne des capitaux. Il est bien vrai que, une fois établie, la division du travail demande, pour un résultat donné, moins de capitaux qu'un régime de travail, déjà perfectionné, mais moins divisé ; il est vrai, toutefois, que, pour constituer une division du travail parfaite ou approchant de la perfection, une assez grande concentration des capitaux où, ce qui revient au même, l'habitude d'associer les capitaux, est nécessaire ;

5° *Un certain développement intellectuel et scientifique est indispensable à la division du travail.* Il n'est pas besoin de s'étendre sur cette proposition. La division du travail est en proportion, d'une façon générale, du talent de combinaison et de simplification, et, dans chaque cas particulier, des connaissances techniques relatives à chaque article. Nous avons dit que *la division du travail est un procédé méthodique d'analyse qui résout chaque production en ses éléments les plus simples, et ensuite les coordonne.* La science, d'une part, l'observation pratique, de l'autre, y aident singulièrement.

DE QUELQUES EXCEPTIONS APPARENTES A LA DIVISION DU TRAVAIL. L'ANALYSE INDUSTRIELLE ET LA SYNTHÈSE INDUSTRIELLE. — L'esprit est quelquefois frappé d'arrangements qui semblent en opposition avec la division du travail, ce qui se produit, par exemple, pour les *grands magasins*, lesquels tendent à tout vendre, non plus seulement ce qui concerne l'habillement ou l'ameublement, mais peu à peu la parfumerie, l'orfèvrerie, le sucre même et bien d'autres denrées. Ce ne sont pas, là, toutefois, des exceptions réelles à la règle de la division. Il faut noter d'abord qu'il ne s'agit pas ici de fabrication, mais seulement de vente. Or, si la division est excellente pour fabriquer un objet en spécialisant l'ouvrier et l'outillage, il est clair que la réunion des objets à vendre, surtout dans les grandes villes, est très utile au consommateur, qui peut se pourvoir des objets divers à son usage en diminuant le nombre de ses courses, c'est-à-dire de ses frais et de ses pertes de temps. D'autre part, la même réunion des objets divers à vendre épargne aussi une partie des frais soit d'installations, soit de

personnel, les premières n'étant pas strictement proportionnelles à la quantité des approvisionnements ou du débit, et le second ayant moins de moments de chômage dans la journée et fournissant, par conséquent, un travail beaucoup plus efficace¹.

Il faut remarquer, en outre, que dans ces *grands magasins* qui réunissent, pour les mettre en vente, des objets si divers, la division du travail et la spécialisation des tâches sont poussées très loin. Les divers commis ne vendent pas tous les objets indifféremment. Ceux-ci sont distribués en catégories que l'on appelle en France des *rayons*, et chaque rayon a un *personnel spécial*, de sorte que « le chef de rayon » est plus au courant de l'article que la plupart des petits détaillants qui, eux aussi, doivent avoir un assortiment un peu composite, quoique moins varié, que celui des *grands magasins*.

Le personnel directeur n'est guère chargé que des opérations générales d'achats en gros, de la fixation du prix des articles, de la détermination des frais généraux, du recrutement et du maniement du personnel, de la coordination de tous ces *rayons* divers pour en faire un ensemble, enfin des moyens de publicité et de propagande. Or, si l'on veut bien y réfléchir, cette mission, qui malgré son étendue est assez spécialisée, constitue elle-même une nouvelle et très importante application de la division du travail. Les fonctions purement directrices, coordinatrices et propagandistes, émergent ainsi de la masse des tâches particulières et arrivent à constituer une mission spéciale, mission qui consiste surtout à combiner. Bien loin d'être, ainsi que le croient des observateurs superficiels, une infraction ou une exception à la loi de la division du travail, les « *grands magasins* », quand on les observe de près, en sont en quelque sorte une application perfectionnée.

C'est une sorte de synthèse qui vient après l'analyse, mais qui se fonde sur les résultats même de l'analyse. Après que

¹ De là vient, en partie (car il s'y mêle aussi un mouvement de jalousie), la taxation progressive par tête d'employé que l'on applique en France, depuis 1890, aux magasins de vente au détail.

toutes les opérations de la production ont été méthodiquement décomposées de façon qu'elles s'accomplissent le plus rapidement, le plus parfaitement et le moins coûteusement possible, il faut, par un procédé complémentaire, différent, mais non contradictoire, les coordonner.

La division du travail se compose, dans l'ordre purement matériel, aussi bien que dans l'ordre intellectuel, de deux procédés qui se complètent : la décomposition et la répartition des tâches, par une analyse méthodique, entre les hommes spéciaux, de manière à obtenir le maximum de résultat final pour la somme des forces mises en action ; c'est l'analyse méthodique qui y conduit ; puis la coordination intelligente de toutes ces tâches morcelées, de manière à en composer un ensemble : c'est la synthèse méthodique. Les deux procédés, qui peuvent être divisés par l'esprit, doivent être simultanés. C'est ainsi que l'on évite ce qu'Auguste Comte appelait, dans l'ordre purement intellectuel, la spécialité dispersive.

Là où il n'y a pas de tête assez forte pour la tâche de coordination générale, la division du travail échoue. Aussi ne saurait-on assez splendidement récompenser ces esprits coordinateurs qui font réussir la production : c'est là l'origine, comme on le verra plus loin, des grands profits industriels, dont jusqu'ici la plupart des économistes n'ont ni compris ni expliqué les causes¹.

DE LA ROTATION DU TRAVAIL PRÉSENTÉE COMME SUBSTITUT A LA DIVISION DU TRAVAIL. — Un certain nombre d'écrivains, de penseurs, frappés des inconvénients, en même temps que de la nécessité, de la division du travail, se sont demandé s'il ne faudrait pas lui substituer un autre système qui, à leurs yeux, réunirait les mêmes avantages, à savoir celui de « la rotation du travail ».

La production serait divisée en tout autant d'opérations qu'aujourd'hui : chacune de ces opérations occuperait une

¹ Voir plus loin, dans la partie consacrée à la *Répartition des Richesses*, le chapitre concernant : *L'Élément particulier des Grands Profits industriels et commerciaux*.

équipe particulière ; mais cette équipe, au lieu d'être constante, passerait successivement, soit suivant les semaines de l'année, soit plutôt suivant les jours de la semaine ou même les heures du jour, d'une opération à une autre.

Il est certain que ce système de rotation du travail vaudrait mieux, au point de vue de la production, que le système antique faisant faire avec continuité par le même ouvrier tout un article ; le morcellement des opérations serait respecté ; un ouvrier travaillerait, par exemple, toute une matinée ou toute une journée au tissage, puis l'après-midi ou la journée suivante à la filature, et la séance ou les séances d'après à l'apprêtage.

La séparation matérielle des tâches serait maintenue, ainsi que toutes les machines et toutes les installations qui en sont à la fois la conséquence et la cause.

D'après certains penseurs, « la rotation des tâches » devrait comprendre une alternance de travaux bien plus divers que ceux que nous avons énumérés dans l'avant-dernier paragraphe ; elle devrait faire succéder les travaux des champs, par exemple, à ceux de l'industrie.

Ce système séduisant est très peu praticable. D'abord l'industrie contemporaine exige, en général, la concentration non seulement des travailleurs, mais des établissements, dans des centres qui deviennent des villes importantes. Il ne peut plus être question alors de travail des champs : toute la banlieue environnante n'offre pas un travail rural, même de maraîchage, qui puisse servir de tâche alternante aux ouvriers de Paris ou de Lyon ou même de Saint-Étienne et de Rouen¹.

Aussi les partisans de ce système sont-ils les ennemis des villes, comme le séduisant socialiste Fourier ou le célèbre romancier Tolstoï.

¹ On pourrait dire que les procédés rapides de locomotion que l'on entrevoit, telle que la traction électrique accomplissant 160 kilomètres à l'heure (projet en 1893 du chemin de fer électrique de Chicago à Saint-Louis), permettrait d'associer le travail rural au travail des champs en transportant avec une grande célérité les ouvriers du centre des villes au milieu de la campagne ; mais d'autres objections pourraient s'élever.

Le système de « la rotation du travail » a surtout été développé par Fourier, qui pensait qu'il produirait tout autant que la division du travail poussée le plus loin possible ; car Fourier, ainsi qu'on a pu s'en convaincre (voir plus haut, pages 146 à 150), était grand partisan du procédé analytique qui morcèle méthodiquement les tâches¹. On a pu également, au même passage, voir quelle devait être, suivant lui, la journée d'un « Harmonien riche » et celle d'un « Harmonien pauvre », combien elles étaient dispersées en opérations diverses. Toutefois, c'étaient toutes des tâches se rapportant à l'agriculture, à l'arboriculture ou au ménage ; on sait que Fourier, avec une merveilleuse divination, attachait à l'arboriculture une importance singulière pour son temps ; mais cet esprit si ingénieux, si fécond, si hautement supérieur aux sophistes purement négatifs qui ont imprimé leur marque au socialisme contemporain, n'avait pas compris toute la portée de l'industrie, tout le développement que les inventions mécaniques, physiques et chimiques allaient lui donner ; il ne concevait comme domaine de l'industrie que le vêtement ; tout son système, malgré les nombreuses applications de détail dont il est susceptible et dont quelques-unes sont déjà acquises aux sociétés contemporaines, était surtout un système agricole, une idylle agricole et horticole.

Ces « séries passionnées » et ces « groupes composés de sectaires engagés passionnément, sans recourir aux véhicules de besoin, morale, raison, devoir et contrainte » où chacun changeait de travail cinq à six fois, sinon dix fois, dans la journée, obéissant à l'attraction de l'alternance des tâches, s'appli-

¹ Il recommandait la division du travail poussée à la limite la plus extrême possible, et allait ainsi jusqu'à des minuties extravagantes : « Vingt groupes cultivant vingt sortes de roses forment une série de rosistes quant au genre, et de *blanc-rosistes*, *jaune-rosistes*, *mousse-rosistes*, etc., quant aux espèces ». Il conseillait, en tout travail, ces divisions à l'infini ; il est vrai qu'il ne faisait peut-être pas reposer la division du travail sur une analyse bien méthodique et qu'il s'en tenait souvent à des caractères extérieurs et superficiels. Néanmoins, nul n'a été plus préoccupé que Fourier de l'importance capitale de la division du travail.

quaient à l'agriculture, à l'horticulture et aux travaux du foyer; ils n'intervenaient que rarement dans l'industrie.

La rotation du travail d'après Fourier devrait faire que jamais on ne consacrait à la même occupation plus de deux heures par jour. La nature humaine en éprouverait un grand soulagement, parce qu'elle est soumise à « la passion papilonne ». Le travail serait ainsi plus joyeux et, prétendait Fourier, plus habile. On n'aurait plus besoin que de quatre heures et demie à cinq heures de sommeil, et la journée productive serait infiniment plus prolongée; Fourier n'était pas de ces socialistes qui considèrent le travail comme un ennemi qu'il faut réduire de plus en plus; il voulait que même les distractions concourussent à la production. L'émulation y gagnerait prodigieusement dans les groupes de travailleurs. Grâce à ces courtes séances alternantes, les enfants pourraient travailler productivement depuis l'âge de deux ans et demi.

Un autre socialiste contemporain de Fourier, Robert Owen, avec beaucoup moins d'éclat et de fantaisie, prêchait aussi la rotation du travail, l'alternance des occupations agricoles et des industrielles. Ennemi également des grandes villes, il divisait le territoire en districts de 1,000 acres et de 1,000 habitants¹; la suppression des grandes villes est à peu près la condition indispensable de cette alternance des travaux.

Des hommes plus graves que Fourier, et n'ayant pas son admirable quoique folle imagination, ont été plus ou moins enclins à recommander « la rotation des tâches » comme substitut de la division du travail. Il serait peut-être exagéré de comprendre Stuart Mill parmi eux; cependant, s'il n'y conclut pas précisément, ses raisonnements y conduisent. Parlant du deuxième avantage attribué par Adam Smith à la division du travail, à savoir l'épargne du temps que nécessiterait le passage d'une occupation à une autre², il écrit: « Je suis loin de prétendre que ces considérations n'ont pas de poids; mais je pense qu'il y a des contre-considerations (counter-

¹ Roscher, *Gründlagen der Nationalökonomie*, 17^e édition, page 143.

² Voir plus haut, page 331.

« *considerations*) qu'il ne faut pas négliger. Si un genre de tra-
 « vail musculaire ou mental est différent d'un autre, pour
 « cette raison même il constitue dans une certaine mesure un
 « repos de cet autre ; et si l'extrême vigueur ne peut être obte-
 « nue à la fois dans la seconde occupation, elle n'eût pu non
 « plus être indéfiniment prolongée dans la première, sans
 « quelque détente de l'énergie. C'est matière d'expérience
 « commune qu'un changement d'occupation apportera sou-
 « vent du soulagement là où un repos complet eût été autre-
 « ment nécessaire, et qu'un homme peut travailler beaucoup
 « plus d'heures sans fatigue à une succession d'occupations
 « que s'il était astreint tout le temps à la même. Des occupa-
 « tions différentes emploient des muscles différents ou les
 « différentes facultés de l'esprit (*different energies of mind*)
 « dont une partie se reposent et se rafraîchissent (*some of*
 « *which rest and are refreshed*) pendant que d'autres tra-
 « vaillent. Le labeur corporel repose du labeur mental, et ré-
 « ciproquement. La variété elle-même a une influence forti-
 « fiante (*one invigorating effect*) sur ce que, par manque
 « d'appellation plus philosophique, nous nommons les esprits
 « animaux, si importants pour l'efficacité de toute œuvre non
 « mécanique, et n'étant pas même dénués d'importance pour
 « cette dernière, *so important to the efficiency of all work not*
 « *mechanical, and not unimportant even to that* ».

Si les observations de Stuart Mill étaient exactes, la conclu-
 sion que l'auteur ne dégage pas, mais qui en résulte, c'est
 qu'il faudrait organiser le système de « la rotation du travail »
 à la place de celui de la division du travail tel qu'on l'entend
 et qu'on le pratique aujourd'hui.

D'autres auteurs ont exprimé plus ou moins implicitement
 les mêmes pensées, en les formulant parfois comme des espé-
 rances. Tous les écrivains à tendance socialiste se sont senti
 de l'inclination pour ce système : « L'idée de Fourier n'est
 « pas absurde, quoiqu'on l'ait fort raillée, dit un économiste.

¹ John Stuart Mill, *Principles of Political Economy*, édition de Lau-
 rence Langhlin, pages 105 et 106.

« qui est très familier avec Fourier, M. Charles Gide ¹ ; seule-
« ment, pour être mise à exécution, il faudrait que l'ouvrier
« fût changé de travail sans perdre trop de temps ; or, il n'y a
« guère que le phalanstère, où tous les travailleurs et tous les
« genres de travaux seraient réunis en un même lieu, qui pût
« permettre cette espèce de rotation des travaux ».

M. Eugène Richter rapporte que le socialiste allemand Bebel a admis, comme une éventualité, que l'ouvrier dût changer plusieurs fois, non seulement de tâche, mais de profession par jour ². Ce serait le seul moyen, en effet, d'amener l'égalité dans les occupations, sous le régime socialiste, celles-ci étant prodigieusement inégales au point de vue de l'agrément, du confortable et de l'hygiène.

Il est impossible d'adhérer aux arguments donnés en faveur de la « rotation du travail » comme système d'une application fréquente ou générale.

Les considérations de Stuart Mill sont d'abord complètement inexactes : elles expriment le préjugé courant ; mais aucun médecin sérieux ne les admet. Il n'est pas vrai qu'un travail repose d'un autre et que le labeur physique, par exemple, délasse du labeur intellectuel, ou réciproquement. Il faut se reporter à la définition que nous avons donnée du travail qui est « une activité méthodique et soutenue ». Ce qui délasse et distrait du labeur intellectuel, c'est par exemple une promenade modérée faite à loisir, soit à cheval soit à pied ; de même que le délassement du travail physique sera obtenu par une lecture facile ou un morceau de musique ; mais tout cela n'est pas du travail. Quant au travailleur cérébral qui voudrait se reposer en faisant des marches forcées, en se livrant à des *records* prolongés ou à des travaux physiques ayant l'intensité qu'on réclame de tout travail productif, il nuirait certainement à sa santé, et réciproquement pour le travailleur manuel qui voudrait soumettre son cerveau à un exercice intense. Nous parlons, bien entendu, ici, de la généralité des cas, de

¹ *Principes d'Économie politique*, par Charles Gide, 2^e édit., p. 178, note.

² Voir plus haut, page 349.

toutes les natures moyennes et non de quelques êtres privilégiés qui peuvent être à la fois des athlètes se livrant à de grands efforts physiques, et des penseurs ayant de hautes conceptions intellectuelles.

Indépendamment de l'inexactitude manifeste des observations de Stuart Mill, il y a bien d'autres raisons pour que le système de « la rotation du travail » soit impuissant. La perte de temps pour la mise en train, en passant d'un travail à un autre, serait considérable. Nous ne parlons pas seulement ici de la perte matérielle et mesurable pour aller d'un lieu à un autre, changer les outils, s'installer, etc., quoique, certes, elle ne soit pas négligeable, ainsi que le croit Stuart Mill ; nous pensons surtout à la lenteur de la mise en train de tout travail nouveau ; ni les muscles, ni les nerfs, ni l'esprit, quand on les met à une tâche, ne fournissent immédiatement le rendement maximum dont ils sont capables ; ils n'arrivent que graduellement, par l'entraînement, à ce maximum de rendement (voir plus haut, page 337). De même qu'un train express ou un train rapide n'atteint toute la vitesse dont il est susceptible qu'à la condition de ne pas s'arrêter à des stations trop rapprochées, le ralentissement à l'approche de l'arrêt, l'allure lente du départ réduisant dans des proportions notables la moyenne de vitesse. Ainsi en est-il de tout travail physique et de tout travail intellectuel ; les suspensions fréquentes et les reprises multipliées lui sont contraires, pour la quantité de la production d'abord et pour sa qualité ensuite. Huit petites séances sont très loin d'équivaloir à deux ou trois bonnes séances dont elles ont la durée.

Cette alternance incessante d'occupations est contraire à la notion même du travail qui consiste en une activité méthodique et suivie. L'ouvrier, soit intellectuel, soit manuel, finirait, en se dispersant, par n'être plus qu'un simple dilettante, rappelant cet « homme de tous les métiers » que la sagesse universelle tient si fort en suspicion.

Les difficultés matérielles ne seraient pas non plus surmontables dans ce régime de la rotation du travail, et elles auraient

de graves conséquences morales en même temps qu'industrielles. Comme l'a remarqué Proudhon, la responsabilité du travail n'existerait plus si les ouvriers se succédaient dans chaque tâche après les séances de deux heures que prône Fourier, ou celles de quatre ou cinq heures qui ont l'agrément d'autres écrivains; chaque ouvrage cesserait d'être une œuvre individuelle; s'il s'y produisait des fautes, on ne saurait à qui les attribuer; ce ne serait pas une des moindres causes de décadence de la production.

Un des mérites essentiels de la division du travail, telle qu'elle est pratiquée, c'est de rendre la responsabilité du travail beaucoup plus effective, plus facile à constater, la bonne ou la mauvaise façon de chaque détail qui incombe à chaque ouvrier étant aisée à relever.

Le système de « la rotation du travail » ne peut donc, à aucun point de vue, être considéré comme l'équivalent de celui de la « division du travail », ni, par conséquent, comme appelé à lui succéder.

CHAPITRE VI

LES MACHINES. — LEURS AVANTAGES; LEUR ÉVOLUTION; LES CONDITIONS DE LEUR EMPLOI

La question des machines est encore controversée, non pas en général quant à leur influence sur la production, mais quant à leurs effets sociaux.

Les outils, les machines et les installations; différence entre ces trois formes de la capitalisation.

Préjugés populaires contre les machines.

Les premières machines : les bêtes de somme ou de trait.

Avantages et évolution des machines :

- 1° Elles épargnent à l'homme la fatigue ou les dégoûts d'une foule de travaux exténuants ou avilissants;
- 2° Excellant à la fois dans l'infiniment grand et l'infiniment petit, elles accomplissent certains travaux que jamais, sans leur secours, les hommes n'auraient pu faire;
- 3° A des tâches qui exigeaient jadis une force extraordinaire, elles permettent d'employer des hommes de force moyenne et même des femmes et des enfants;
- 4° Elles font l'ouvrage beaucoup plus rapidement sans se lasser;
- 5° Elles reproduisent à l'infini et exactement une certaine production sur un même modèle;
- 6° Elles permettent d'abaisser considérablement le prix des produits, surtout de ceux qui sont d'un usage commun;
- 7° Elles tendent à augmenter l'égalité et à amener une sorte d'uniformité de vie entre les hommes.

Conditions nécessaires à l'emploi des machines;

Les conditions générales et les conditions spéciales; celles propres à la société, au marché, aux matières premières, à l'homme lui-même.

L'esclavage fait dédaigner les machines, de même le bas prix de la main-d'œuvre.

LA QUESTION DES MACHINES EST ENCORE CONTROVERSÉE, NON PAS EN GÉNÉRAL QUANT À LEUR INFLUENCE SUR LA PRODUCTION, MAIS QUANT À LEURS EFFETS SOCIAUX. — Si la division méthodique du travail accroît, dans des proportions notables, la productivité

de celui-ci, les machines en font autant; l'effet dans le même sens en est même beaucoup plus sensible.

Entre la division du travail et les machines il y a, d'ailleurs, une sorte d'alliance; elles s'appellent et se développent mutuellement.

Les machines, dont personne n'a contesté en principe l'influence bienfaisante sur la production (on l'a plutôt exagérée, comme on le verra plus loin¹) ont été, à d'autres points de vue, plus encore que la division du travail, l'objet d'attaques violentes en même temps que de défenses enthousiastes.

L'animosité contre les machines n'a pas encore cessé dans les milieux ouvriers; on en retrouve des traces dans des grèves récentes, celle des verriers belges, par exemple, il y a peu d'années, et aussi chez quelques-uns des syndicats de l'industrie parisienne. De même, les préventions à l'endroit des machines se rencontrent encore sous la plume d'économistes contemporains; certains sont très loin de rendre une justice complète à ces précieux auxiliaires.

On reconnaît en général les services qu'elles rendent au point de vue de la production; il advient même que quelquefois on les exagère en ne tenant pas compte, pour avoir l'excédent de productivité nette qu'elles confèrent au travail humain, du coût de construction de ces machines même, de leur entretien, de leur mise au rebut par suite d'inventions nouvelles, bien avant qu'elles ne soient hors d'usage, du combustible enfin et des diverses matières, huile, graisse, etc., qu'elles consomment²; mais l'on s'étend à loisir sur leurs prétendus fâcheux effets sociaux. Bien plus, le préjugé contre les machines est encore tellement vivant chez divers économistes à tendance socialiste que, en opposition à l'opinion commune, ils ont une disposition à contester, dans certains cas, l'influence, cependant certaine, de diverses machines sur

¹ Consulter le chapitre où nous traitons *De certaines Illusions sur le Progrès de la Production*.

² Voir, sur ce point, le chapitre qui sera consacré plus loin à *Certaines Illusions sur l'Accroissement de la Production*.

l'accroissement de la production elle-même. Un d'eux va jusqu'à dire que les machines appliquées à l'agriculture « n'ont nullement pour résultat une augmentation de produits, qu'elles économisent simplement la main-d'œuvre ¹ »; cette assertion, comme on le verra plus loin par les nombreux exemples que nous fournirons (pages 405 à 414), est complètement erronée. L'emploi des machines, en agriculture comme en industrie, non seulement abaisse le prix de revient, ce qui a son importance, mais, en un très grand nombre de cas, augmente dans des proportions très sensibles, sinon incommensurables, la quantité des produits.

La survivance, même dans les livres des hommes de science, de préventions à l'égard des machines rend nécessaire que cette question soit traitée avec étendue.

LES OUTILS, LES MACHINES ET LES INSTALLATIONS : DIFFÉRENCE ENTRE CES TROIS FORMES DE CAPITALISATION. — L'homme, dès les premiers tâtonnements de la civilisation, a cherché à accroître l'effet de la force de ses membres par certains instruments rudimentaires, l'arc et la flèche, le filet de pêche, la massue, le levier, etc. Plus tard, ces primitifs auxiliaires de la main de l'homme se sont singulièrement multipliés, diversifiés et améliorés. On les distingue encore aujourd'hui en deux catégories, dont la frontière n'est pas toujours aisée à déterminer : les outils et les machines proprement dites.

On justifie cette distinction par l'observation que, pour les premiers, les outils, la force motrice vient directement de l'homme. L'outil n'est qu'une augmentation de la force humaine, une sorte de multiplicateur de cette force : le marteau répond au poing fermé, la bêche à la main plate, la cuillère à la main creusée, la tenaille aux doigts, le soufflet au poumon, la scie aux dents, le couteau et le ciseau soit aux dents, soit aux ongles, etc. On a fait à ce sujet toutes sortes de comparaisons ingénieuses.

Dans les machines proprement dites, la force motrice est

¹ *Principes d'Économie Politique*, par Charles Gide, page 376.

fournie non plus par l'homme directement, mais par la nature extérieure : ainsi par un animal, ou bien par l'eau, le vent, la vapeur, le gaz, l'électricité, l'air comprimé, toutes sortes d'autres forces que nous sommes en train de pressentir, ou que l'avenir nous révélera. Tel est, jusqu'ici, l'évolution des secours que, pour accroître sa faible force, l'homme a cherchés dans la nature extérieure.

Au point de vue économique, les animaux sont de simples machines.

Les outils, définis comme ils viennent de l'être, ne suscitent pas, en général, la même résistance, les mêmes préjugés chez les ouvriers, que les machines proprement dites. Ils sont plus anciennement connus ; leurs effets sont plus restreints, leurs perfectionnements plus lents ; ils appartiennent, en général, aux ouvriers eux-mêmes, non à celui qui les emploie.

On a souvent assimilé aux machines certaines préparations ou adaptations ayant demandé des immobilisations de capitaux et facilitant le travail humain, et même, dans certains cas, permettant de s'en passer absolument tant que ces préparations ou adaptations sont en bon état : par exemple, les routes, les canaux, les rigoles, les conduites d'eau, les tuyaux de drainage, etc.

Beaucoup d'économistes assimilent aux machines tous ces perfectionnements qui ont soulevé souvent aussi de la résistance. Adam Smith nous a appris combien les routes que l'on faisait pour relier Londres à l'Écosse indisposaient les habitants de la banlieue de la capitale, qui y voyaient une diminution de leur monopole d'approvisionnement et, par conséquent, de leurs profits.

Il est bon, toutefois, de distinguer ces organisations permanentes qui, une fois créées, ne demandent plus que de l'entretien pour être utiles. Aussi avons-nous introduit dans la terminologie économique, pour désigner ces genres de capitaux, qui vont sans cesse en croissant dans un pays civilisé, le terme d'*installations*. Ces capitaux diffèrent des machines par bien des côtés. Certains, pour avoir toute leur utilité, nécessitent

l'emploi simultané de machines; mais d'autres rendent des services permanents, sans qu'on ait plus besoin de s'occuper d'eux, ni de leur accorder aucune main-d'œuvre, que de temps en temps, pour les entretenir ou les réparer, comme les conduites d'eau ou les tuyaux de drainage, par exemple.

Il est utile, pour la clarté pratique, que le *capital d'installation* soit distinct du *capital de machines*, quoique, dans certaines occasions, il faille réunir ces deux formes de capitaux. La première a, en général, une durée beaucoup plus prolongée que la seconde. Elle n'excite pas non plus, d'ordinaire, malgré l'exemple cité plus haut des routes d'Écosse, autant d'opposition dans la population ouvrière. Celle-ci est plutôt disposée, en général, à lui faire bon accueil.

PRÉJUGÉS POPULAIRES CONTRE LES MACHINES. — De tout temps les machines ont rendu à la production d'énormes services; mais on peut presque dire que toutes, sans exception, ont été, au moment où on les inventa, l'objet de l'animadversion populaire : les préjugés persistent, en partie, à ce sujet; il est utile de faire le récit, certes bien incomplet, des principales oppositions à l'introduction de ces ingénieux et puissants auxiliaires du travail humain.

Rien de plus instructif que le déchainement successif des colères et des haines soulevées par chacun d'eux. Si l'on eût cédé à la fureur publique, aidée des raisonnements des sophistes, contre ces mécanismes précieux, l'humanité serait privée de ses plus belles conquêtes industrielles et se trouverait encore plongée dans l'engourdissement.

Voici, en s'en tenant aux quatre derniers siècles, quelques exemples de ces luttes, que nous empruntons à l'érudition si vaste et toujours si exacte de Roscher¹, en y joignant quelques traits récents :

On affirme que les copistes voulaient faire excommunier les premiers imprimeurs.

Au xvi^e siècle, la ville de Dantzic interdit l'introduction des

¹ Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbflusses*, zweite Auflage, page 578.

premiers métiers à rubans (*Bandmühlén*); l'inventeur est noyé par le peuple. En Angleterre, en Hollande, en Flandre, en Suisse, en Allemagne, au xvii^e siècle, on prohibe la même invention; le Sénat de Hambourg fait brûler ces métiers.

En 1589, la reine Elisabeth s'oppose à l'introduction des métiers à bas; en France, le roi Henri IV protège l'inventeur de ce procédé; mais, après la mort de ce souverain éclairé, on le persécute.

Dans le Harz (pays minier d'Allemagne), il faut que l'autorité publique veille sur la vie de l'inventeur des soufflets en bois pour le soustraire à la colère des ouvriers fabriquant les soufflets en cuir. En Hollande, en 1623, on interdit une scierie mue par le vent; en France, dans le même temps, on prohibe les boutons faits à la mécanique.

Dans des temps plus près de nous, les pêcheurs mettent en pièces les premiers bateaux à vapeur. Le conseil des prud'hommes de Lyon fait brûler le siège de Jacquart, l'inventeur du célèbre métier qui porte son nom, et Jacquart lui-même court trois fois le risque d'être tué.

Heargreaves, l'inventeur du métier à filer, est poursuivi par les ouvriers et meurt dans la misère.

Les ouvriers anglais exaltés en 1830, sous le nom de Luddites, détruisent les charrues nouvelles et les instruments agricoles perfectionnés.

Même de nos jours, il se passe des faits analogues. Le président Santa Anna, au Mexique, s'opposa à un projet de chemin de fer par intérêt pour les pauvres muletiers. Des Bédouins, pour ménager le travail des porteurs d'eau, détruisent une canalisation amenant l'eau à la ville de Dschidda.

L'Europe continentale a vu nombre de grèves de mécaniciens pour faire obstacle à l'introduction des machines-outils¹.

¹ Nous examinerons plus loin jusqu'à quel point les questions de salaires, de transformation de l'évaluation du prix des tâches avec des procédés nouveaux et de réglemens d'atelier, ont contribué à ces résistances qu'ont soulevées et que soulèvent encore les machines nouvelles. Il y a là, sans

Dans plusieurs ports du continent européen, de 1875 à 1883, les ouvriers ont voulu empêcher par la force l'installation des premiers élévateurs à grains.

Dans la grande grève des verriers belges, il n'y a pas encore une demi-douzaine d'années, les ouvriers ont brisé les « fours à bassin » qui rendaient l'ouvrage plus rapide, plus hygiénique et moins coûteux.

Ainsi, l'imprimerie, les soufflets en bois, précédant ceux en fonte, les métiers à bras ou à rubans, la machine à filer, les scieries à vent en attendant celles à vapeur, les machines agricoles, les bateaux à vapeur, les locomotives même, tous ces engins et des quantités d'autres, ont suscité l'animadversion de la foule. Que serait, cependant, notre humanité, si chaque génération n'eût enrichi son patrimoine de quelques-uns de ces puissants auxiliaires ou de ces précieux abrégiateurs du travail humain ?

On retrouve, vivant et arrogant, le préjugé contre les machines dans toutes les récentes enquêtes parlementaires ou administratives faites, depuis 1871, en France, sur la situation des populations ouvrières, et dans nombre de publications de syndicats ouvriers.

Passons rapidement en revue les avantages des machines, puis nous étudierons les difficultés sociales que suscite leur application.

LES PREMIÈRES MACHINES, LES BÊTES DE SOMME OU DE TRAIT. — Nous devons mentionner une première catégorie d'auxiliaires que l'on a assimilés aux machines, à savoir les animaux. Il est intéressant de noter que partout où la civilisation s'est développée même à l'état rudimentaire, l'homme a cherché à se faire aider par l'animal, le centre de l'Afrique faisant seule exception à cette règle, ce qui peut avoir contribué à y maintenir l'esclavage. Dans ces régions centre-africaines, pour le

doute, dans chaque espèce, des questions délicates à trancher ; mais il demeure vrai, en outre, que, abstraction faite de ces difficultés de fait, les machines nouvelles rencontrent, en général, un accueil peu empressé dans le public.

moment du moins, le cheval, ne vit pas, ni le chameau, et les autres animaux, l'éléphant, par exemple, ne sont pas suffisamment apprivoisables par des peuplades aussi enfantines, pour pouvoir leur rendre des services.

La civilisation, dans un sens un peu développé, paraît s'être arrêtée en Afrique avec la bête de somme. Au sud de l'Adamaoua, nous disait l'explorateur Mizon, le cheval ne peut pas vivre, faute de fourrages, et l'invasion arabe, avec ce qu'elle apportait de développement social relatif, n'a pas été plus loin.

Dans le centre de l'Afrique (car il en a été autrement dans l'Asie Centrale ¹), ce sont les bêtes de somme qui ont borné la civilisation. On comprend qu'il en ait été ainsi : bête de somme ou de trait et de labour, ce premier auxiliaire a tellement accru la puissance de l'homme. Lassalle et Marx se sont évertués à démontrer que l'esclavage a été la première source et la première forme du capital. Nous avons déjà réfuté cette allégation (Voir pages 201 à 207) et nous ajouterons à cette réfutation quelques traits complémentaires en parlant de la propriété. Les deux écrivains socialistes eussent été mieux inspirés, quoiqu'ils eussent encore péché par exagération, en disant que la bête de somme ou de trait a été historiquement et est encore une des formes les plus indispensables du capital ², une des conditions sans lesquelles l'esclavage a beaucoup de chances de se développer ou de se perpétuer.

Commentant, complétant et précisant Proudhon, M. de Foville a établi que le prix de transport des marchandises, à dos d'homme, d'après les habitudes des colporteurs d'Europe, serait de 3 fr. 33 par tonne et par kilomètre, en admettant un poids de 30 à 36 kilogrammes, un parcours journalier de

¹ En Amérique, on a vu des civilisations assez avancées, comme celle des Aztèques, sans bêtes de somme; mais il paraît s'y être trouvé des institutions assez analogues à l'esclavage.

² Il est clair que, si l'on parvenait à généraliser les moteurs mécaniques, notamment les très petits moteurs à bon marché, tant pour les transports que pour la culture, les bêtes de somme et de trait deviendraient moins indispensables. (Note de la 1^{re} édition, 1896.)

30 kilomètres et un salaire de 3 francs par jour. Arrive la bête de somme : deux mules portant chacune 175 kilogrammes et faisant 30 kilomètres chaque jour, sous la conduite d'un seul muletier, font ressortir le prix de la tonne kilométrique à environ 87 centimes, guère plus du quart du prix du transport à dos d'homme.

D'après le général Daumas, 15 marchands se réunissant pour un voyage au Soudan, sous la conduite d'un chef, par conséquent en tout 16 hommes, et ayant 60 chameaux, dont 15 portent les provisions de route et les bagages des gens, à raison de 400 kilogrammes par bête et de 40 kilomètres par jour, pour deux voyages en moyenne par an, comprenant 160 jours de marche, feraient ressortir le prix de la tonne kilométrique à 42 centimes.

La traction coûte naturellement moins cher que le transport à dos de bête. Le roulage accéléré revenait entre 40 et 45 centimes la tonne par kilomètre et le roulage ordinaire à 23 ou 28 centimes en moyenne, chiffre qui, parfois, descendait un peu au-dessous de 20 centimes. Mais il y faudrait joindre l'entretien des routes et l'amortissement de leur capital de construction¹; même avec ces additions, ce serait 13 ou 14 fois moins que le prix de transport à dos d'homme².

Telles sont les premières machines, les bêtes de somme; elles sont contemporaines des premiers canots sur les fleuves, des premières pirogues sur la mer, si même elles ne leur sont antérieures. Elles ont de plusieurs milliers d'années précédé la machine perfectionnée de nos jours, la locomotive qui transporte les marchandises, en France, à guère plus de 5 centimes en moyenne la tonne par kilomètre et qui arrive même dans certaines contrées, comme les États-Unis d'Amérique, à un prix de transport de 1 centime par tonne et par kilo-

¹ La généralité des économistes ne fait pas ces déductions, aussi toutes les évaluations courantes sur l'accroissement de la production sont-elles exagérées dans des proportions considérables. Voir plus loin le chapitre consacré à ce sujet.

² Consulter A. de Foville : *La Transformation des Moyens de Transport*, pages 58 et suivantes.

mètre pour les denrées de beaucoup de poids et de peu de valeur, prix 300 fois moindre que le transport primitif par les porteurs humains.

C'est aussi pour les travaux des champs que la bête de somme peut être assimilée à une machine. Il était nécessaire d'insister sur son rôle. Il y a des pays entiers, des immensités même du globe, où cette première machine est en quelque sorte inconnue¹.

AVANTAGES ET ÉVOLUTION DES MACHINES. — Nous arrivons aux machines proprement dites, à ces organismes inanimés qui sont la création directe de l'homme, chez lesquels il a insufflé et il entretient l'activité et la vie. Examinons d'abord leurs avantages ; nous étudierons ensuite leurs inconvénients réels ou supposés :

1° *Le premier avantage des machines, c'est d'épargner à l'homme la fatigue ou les dégoûts d'une foule de travaux exténuants ou avilissants.* Qu'on pense à l'affreux travail de l'esclave tournant la meule pour moudre le grain, ou à l'épouvantable banc des rameurs sur les anciennes galères. Quoi qu'aient pu écrire certains romanciers de la chambre de chauffe des navires à vapeur², l'allègement n'est pas contestable. Le moulin à vent, à eau ou à vapeur et le navire à hélice ou à voiles ont partiellement, sinon totalement délivré de leurs tâches les plus fatigantes une foule d'êtres humains. Les porteurs de lourds fardeaux sur la tête³, les femmes qui faisaient

¹ Dans notre *État moderne et ses Fonctions* (pages 132 à 134), nous indiquons que les divers procédés qui se sont succédé dans les pays civilisés existent encore simultanément, à l'heure présente, sur l'ensemble du globe.

² Voir le *Jack*, d'Alphonse Daudet.

³ Quand on arrive dans un port du nord de l'Afrique, à la Goulette, par exemple, on voit des nègres du Soudan ou des Arabes s'assujettir sur le dos et sur la tête des malles énormes qu'ils fixent avec une grosse corde leur passant sur le front. Ils font ainsi 700 ou 800 mètres. On est stupéfait de l'effort de ces hommes ; il est impossible que leur cerveau n'en soit pas atteint. Au contraire, l'ouvrier d'un chemin de fer anglais ramasse sur une sorte de truc une grande quantité de bagages qu'il pousse tranquillement devant soi ; il est évident que la personne humaine se trouve ainsi relevée en dignité et que son intelligence doit y gagner.

le halage ont été aussi relevées, par des inventions récentes, de ces tâches bestiales; de même font les grues à vapeur, les élévateurs à grains, les dragues, et quantité d'autres agencements ingénieux. Les souffleurs dans les verreries perfectionnées commencent à n'avoir plus besoin d'épuiser leur poitrine et d'abrèger leurs jours dans un travail dont une machine se met à se charger.

Qu'on songe à ce que serait l'enlèvement des vidanges dans les villes et toutes sortes d'autres tâches nécessaires et immondes, si certaines machines ne venaient pas atténuer, sans les avoir encore toujours complètement supprimés, les dégoûts de ces besognes aussi indispensables qu'abjectes.

N'y eût-il à l'actif des machines que ce seul avantage, cela leur vaudrait la bienveillance des philanthropes éclairés. La dignité humaine se trouve dans bien des cas et se trouvera de plus en plus relevée par les machines. L'homme, grâce à leur secours, peut espérer qu'il sera un jour complètement affranchi de toutes les tâches avilissantes ou exténuantes, qui furent autrefois un des prétextes de l'esclavage et qui contribuèrent tant à l'inégalité sociale.

Certains économistes maussades qui ne veulent voir la société qu'avec des « dark eyes¹ » ont plus ou moins contesté l'importance de ce service que les machines rendent à l'humanité. Bien plus équitable et plus perspicace, l'anarchiste prince Kropotkine, dans un récent ouvrage², fait un tableau en quel-

¹ Aux fêtes du troisième centenaire de l'Université de Dublin, où je me trouvais, le célèbre professeur Max Müller (d'Oxford), faisant une allocution aux étudiants, dit qu'il divisait toutes les personnes de sa connaissance en deux catégories : ceux qui voyaient le monde avec des *bright eyes*, des yeux brillants, et ceux qui ne le contemplaient qu'avec des *dark eyes*, des yeux sombres, les premières étant frappées de tout ce qu'il y avait de beau dans le monde, et les dernières ne distinguant que ce qui s'y trouvait de mal.

² Nous avons déjà, page 350, cité quelques exemples parmi ceux qu'on trouve dans l'ouvrage de Kropotkine; *La Conquête du Pain*, 1892; voir particulièrement le chapitre sur *le Travail agréable*, pages 153 à 165. Comme le dit Kropotkine, il est probable que le développement des applications de mécaniques aux affaires du ménage finira par réduire beaucoup la domesticité

que sorte idyllique de l'évolution et des destinées des machines ainsi que de la libération graduelle qui en résultera pour l'humanité civilisée.

2° Les machines accomplissent certains travaux que jamais les hommes, en si grand nombre qu'on voudût les réunir et à quelque apprentissage qu'on les assujettit, ne pourraient faire sans leur secours. *Elles excellent à la fois dans l'infiniment grand et l'infiniment petit.* Qu'on pense aux marteaux-pilons de certaines grandes usines métallurgiques, lesquels pèsent dix tonnes ou davantage, peuvent frapper deux ou trois cents coups par minute, pétrir d'énormes masses de fer, ou, avec une extraordinaire délicatesse, briser une noisette sans la réduire en poussière; aux chaudières à vapeur de certaines usines ayant une force de 10,000 à 12,000 chevaux, c'est-à-dire de 20,000 à 30,000 hommes qui ne se reposeraient jamais; aux vitesses de 100 à 120 kilomètres à l'heure qu'ont maintenant les locomotives à vapeur les plus perfectionnées, à celles de 150 à 160 kilomètres que l'on entrevoit pour la traction électrique, aux merveilleux tirages des presses rotatives les plus nouvelles. D'un autre côté, la machine à diviser de Perraux peut partager un millimètre en 3,000 parties égales. A une exposition universelle d'il y a déjà une douzaine d'années, figurait une machine qui, avec une livre de coton, faisait un fil de 320 milles anglais de long, soit de plus de 520 kilomètres. Les machines employées dans les chemins de fer pour imprimer les billets en frappaient il y a quelque temps 70,000 par jour, et les améliorations se succèdent incessamment.

Comme pour la nature, on peut se demander si la machine n'est pas encore plus extraordinaire dans l'infiniment petit que dans l'infiniment grand; pour l'un et pour l'autre, elle dépasse prodigieusement la main de l'homme. Ces merveilles ne pourraient être accomplies ni par aucune collection d'individus, ni par l'être humain le plus habile, le plus préparé et le plus spécialisé.

3° *Les machines peuvent employer à des tâches qui exigeaient jadis une force extraordinaire des hommes de force moyenne, et*

même des femmes et des enfants. Il peut en résulter, quand on sera sorti, comme on commence à le faire, de ce que j'ai appelé *l'époque chaotique de la grande industrie*¹, une utilisation meilleure et plus complète de l'humanité.

Alors même, ce qui n'est pas contestable, que, dans le passé surtout, et encore dans le présent, cette faculté de substitution d'êtres plus faibles aux moins forts ait pu causer des abus et des excès, il reste vrai que, en elle-même, cette faculté est un avantage ; il faut seulement en user conformément à l'humanité et à la raison.

4° *Les machines font l'ouvrage beaucoup plus rapidement sans se lasser.* C'est, en certaines circonstances, un avantage considérable quand le temps peut manquer ou quand, par ses variations, il peut porter un préjudice à l'ouvrage. Ainsi, en agriculture, les faneuses, les faucheuses, les moissonneuses, les lieuses, etc., qui permettent de rentrer les récoltes en peu de jours, sauvent une partie des blés ou des foins, que les intempéries auraient soit détruits soit détériorés.

5° Un autre avantage des machines, le plus sensible peut-être dans l'organisation économique, c'est la *faculté qu'elles ont de reproduire à l'infini et très rapidement une certaine production sur un même modèle* ; c'est là que les machines atteignent toute leur puissance. Le métier circulaire dans la bonneterie faisait, il y a quelques années, jusqu'à 480,000 mailles à la minute ; cette vitesse peut avoir encore été dépassée depuis lors. Avec les presses rotatives perfectionnées, dix compositeurs et cinq pressiers livrent autant de travail que 200,000 ou 300,000 copistes il y a cinq siècles².

¹ Je me suis servi de cette expression, à mon sens très exacte : *l'époque chaotique de la grande industrie*, dans mon *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une Moindre Inégalité des Conditions* (1^{re} édition, 1881 ; 4^e, 1897). Depuis lors, cette expression a fait quelque chemin dans le monde, et je l'ai trouvée en usage chez divers écrivains anglais.

² Voir de nombreux exemples dans Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, 2^e édition, 1881, pages 556 à 560. Chaque collection de rapports sur les expositions universelles contient de nouvelles descriptions enchérissant les unes sur les autres.

L'humanité est parvenue à capter, au moyen des machines, des forces naturelles de plus en plus souples et disciplinées. Il est remarquable que les premiers agents naturels que l'homme soit parvenu à utiliser, à savoir ceux qui se révélaient d'eux-mêmes, étaient précisément les plus irréguliers dans leur action, et que cette irrégularité a survécu à l'usage qu'en faisait l'industrie. Ainsi, la première force motrice naturelle adaptée par l'homme à ses usages, le vent, a beaucoup d'inégalité ; il est souvent violent et destructeur, d'autres fois si faible qu'il nous échappe. La seconde force motrice utilisée, l'eau, est aussi, quoique à un moindre degré, intermittente et peu facilement divisible, du moins à un certain degré. Les forces, au contraire, en quelque sorte latentes, que l'homme a su réduire plus tard à son service, ont beaucoup plus d'avantages : ainsi, la vapeur, qui est une force constante, maniable et divisible ; l'électricité, qui paraît l'être encore à un plus haut degré et est susceptible, en outre, de se transporter à de grandes distances.

On a souvent parlé de l'infériorité relative de la machine à vapeur, qui n'emploie efficacement que les neuf dixièmes à peu près de la force produite. Non seulement les machines vont sans cesse en se perfectionnant, mais les forces naturelles qu'elles servent à capter sont de plus en plus dociles, souples, divisibles, c'est-à-dire ont une aptitude de plus en plus grande à se plier à la diversité des besoins humains.

Aussi est-il impossible de se faire une idée des destinées des machines, qui paraissent devoir dépasser toutes les limites que leur assignerait l'imagination.

6° *De toutes les conditions précédentes, il résulte que les machines tendent à abaisser considérablement le prix des produits, surtout de ceux qui sont d'un usage commun.* Dans toutes les industries qui comportent un grand emploi de ces instruments, dans toutes celles qui, correspondant à un goût général de l'homme, ont un débit très étendu, dans celles aussi où la matière première a peu de valeur, le recours aux machines doit produire une véritable révolution dans les prix. Il en

résulte que c'est la population la moins aisée qui profite le plus des machines, en tant que consommatrice, de même qu'elle en bénéficie, d'autre part, par l'allégement du travail et même, en beaucoup de cas du moins, par l'amélioration hygiénique des tâches industrielles ou agricoles.

7° *Les machines tendent à augmenter l'égalité et à amener une sorte d'uniformité de vie entre les hommes.* Cette observation est d'une capitale importance, et l'on n'en peut contester la justesse sans un manifeste parti pris. Les machines ont abaissé dans des proportions colossales le prix d'une foule d'objets qui offrent à l'homme de grandes et de hautes satisfactions, en même temps qu'elles ont réduit notablement le temps pour se les procurer.

Un des chercheurs qui ont le plus approfondi l'évolution des valeurs et de la fortune dans l'histoire, Cibrario, dans son *Economia Politica del Medio OEvo*, évalue à 3,970 francs de valeur actuelle de notre monnaie les seize volumes qui composaient la bibliothèque d'un avocat italien en 1428. Une Bible manuscrite, avant l'invention de l'imprimerie, se payait habituellement de 400 à 500 florins, environ un millier de francs. Aujourd'hui, il n'est guère d'ouvrage utile ou célèbre qu'on ne puisse se procurer pour 1 fr. 50; 2 ou 3 fr., à savoir la moitié ou le tiers du salaire journalier d'un bon ouvrier ordinaire des villes et moins que le salaire ou tout juste le salaire quotidien d'un ouvrier des champs. On a même souvent, pour 50 ou 75 centimes, soit le prix d'une heure de travail d'un ouvrier habile, une édition populaire d'un chef-d'œuvre de l'esprit humain.

Ce sont les machines qui ont ouvert au peuple la vie intellectuelle et la vie artistique. L'impression à bon marché des gravures, la photographie, permettent à l'homme de peu de moyens de s'entourer de la reproduction de belles choses d'art, de conserver auprès de soi les portraits de ses parents, de ses amis, des hommes qu'il admire. De même, la machine permet et permettra de plus en plus à l'ouvrier, même à la famille ouvrière tout entière, de faire connaissance avec les

beautés de la nature. Les 5 à 6 heures qu'un train de plaisir met à se rendre de Paris à la Manche, et les 10. ou 15 fr. qu'il en coûte, aller et retour, font que, avec deux jours fériés, comme ceux de Pâques ou de la Pentecôte, des ouvriers parisiens peuvent voir la mer ; bientôt il leur sera loisible aussi de contempler les Alpes. Toutes ces améliorations ne sont qu'au début : on peut prévoir que, dans un quart de siècle ou même avant, la généralité des trains à grande distance feront 80 à 100 kilomètres à l'heure, sinon davantage, de sorte que, en deux heures, une famille ouvrière parisienne pourrait aller humer l'air de la Manche ; les prix aussi baisseront dans des proportions sensibles ; quand le capital des chemins de fer français aura été amorti, il est probable qu'il n'en coûtera pas plus de 2 à 3 centimes par kilomètre pour voyager en chemin de fer et que les prix actuels pourront baisser de moitié, sinon même des trois quarts. Une famille ouvrière, composée de cinq personnes, pourra, pour une trentaine de francs, c'est-à-dire pour la valeur de quatre à cinq journées de travail d'un ouvrier habile, se payer un déplacement de Paris aux côtes normandes ou picardes pendant les chômages de la Pentecôte.

Ainsi les machines établissent une sorte d'égalité dans le genre humain. Les jouissances de la lecture, celles de la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art reproduits ou des grandes beautés de la nature, ne sont plus et seront de moins en moins le monopole d'une classe. La machine en ouvre l'accès aux moins aisés.

Si cela est vrai de ces jouissances d'ordre supérieur, ce l'est bien plus de celles de la vie courante. C'est la machine qui permet, par le vêtement, par l'ameublement, une similitude extérieure, approximative, entre la vie de l'ouvrier d'élite et celle de l'homme riche. Certes, la façon des vêtements et des meubles de ce dernier est infiniment plus raffinée. Mais pour des yeux un peu grossiers, des yeux de myope, et même pour l'utilité réelle des choses, il y a une approximation qui tend à l'égalité. Grâce à la machine, au concours plutôt de machines

excessivement nombreuses, non seulement celle qui file et celle qui tisse, mais celles qui exécutent les transports sur terre et sur mer, l'ouvrier peut avoir des tapis à 3 ou 4 francs le mètre, des rideaux de vitres, des papiers de tenture, des meubles divers, des pendules, des gravures ou des photographies, à un bon marché extrême. Il est loisible à sa femme de se parer de tulles, de dentelles et de perles imitées. Ainsi le règne des machines prépare l'ère non pas d'une égalité complète, certes, qui serait un malheur, mais d'une sorte d'uniformité de jouissances et de confortable parmi les hommes.

Nous répondrons dans le chapitre suivant aux objections qui ont été faites au sujet du peu d'influence qu'auraient les machines sur le développement de la production agricole et sur l'économie des constructions.

Les couches les plus profondes de l'humanité se trouvent avoir à leur disposition par les machines un bien plus grand nombre d'objets d'utilité proprement dite, d'agrément, d'éducation, d'ennoblissement de la vie. Le genre humain doit donc remercier le Ciel de la faculté qui lui a été donnée de perfectionner sans cesse, et sans qu'on y entrevoie une limite possible, ses instruments de travail. Il doit s'incliner avec une pieuse reconnaissance devant les inventeurs des machines, et sinon leur dresser des autels et en faire, comme autrefois, des demi-dieux, du moins perpétuer leur souvenir par des signes matériels et par la vénération publique.

Le législateur et tous les hommes prévoyants doivent aussi s'appliquer à entretenir dans la nation une opinion générale qui soit favorable aux machines et un état d'esprit qui en facilite l'éclosion et le succès.

CONDITIONS NÉCESSAIRES A L'EMPLOI DES MACHINES. — Le champ pour l'emploi des machines, quoique s'étendant chaque jour, est limité par certaines conditions. Elles sont à peu près les mêmes que pour la division du travail. Aussi y renvoyons-nous le lecteur. (Voir plus haut, pages 357-364.)

Il y a des conditions générales et des conditions spéciales à l'emploi des machines.

Parmi les conditions générales, les principales sont l'étendue du marché, c'est-à-dire le débouché, l'importance, la concentration et l'audace des capitaux, l'instruction et l'habileté technique de la population, l'aptitude qu'elle a et le goût qu'elle se sent pour les engins mécaniques.

L'étendue du marché est une condition indispensable, puisque les machines, reproduisant indéfiniment le même objet, arrivent à des résultats d'autant plus efficaces qu'elles fabriquent un plus grand nombre d'exemplaires de cet objet, ce qui exige que le débit en soit très considérable, il faut donc pouvoir placer d'énormes quantités d'objets uniformes ; la facilité et le bon marché des communications contribuant à l'étendue du marché contribuent aussi par conséquent à la propagation des machines. Un pays de 72 millions d'âmes, comme les États-Unis, offre un bien meilleur terrain pour l'emploi des machines de la façon la plus variée, la plus spéciale et la plus efficace, qu'un pays de 20 ou de 30 millions d'âmes, surtout sous un régime restrictif de relations commerciales internationales.

Il est nécessaire, d'autre part, que le capital se trouve très abondant, très concentré, soit naturellement par l'existence de grandes fortunes, soit artificiellement par le goût de l'association, il faut aussi qu'il soit doué d'une certaine dose de hardiesse, pour fournir les énormes avances, parfois aléatoires, que nécessite, sous des formes diverses : bâtiments, installations, outillage, l'établissement de ces engins.

Quant à l'aptitude technique des populations, elle est indispensable pour qu'on y puisse recruter facilement une main-d'œuvre capable de conduire, de servir et de réparer ces instruments délicats. L'homme primitif répugne aux machines ; son esprit grossier ne sait pas en calculer les résultats.

On raconte que les nègres de la Jamaïque, quand on se mit à leur donner des brouettes, les remplissaient à moitié et les portaient sur leur tête. Il advient constamment qu'un propriétaire, épris de progrès, qui remet à ses fermiers ou à ses métayers des machines agricoles élémentaires, telles que des

faucheuses, des râtaux à cheval pour ramasser le foin, s'aperçoit, au bout de peu de temps, qu'après les avoir essayées on ne s'en sert plus. C'est que ces machines troublent les habitudes; en outre, il arrive que parfois un accident, une pierre, les dérange: l'homme qui n'a pas l'esprit un peu éveillé s'en dégoûte; s'il ne sait pas leur faire quelques réparations sommaires, pour la perte d'un boulon ou de quelque accessoire, il faut chercher souvent au loin des ouvriers spéciaux, ce qui est une cause de perte de temps et de renchérissement.

Les machines n'acquièrent ainsi tout leur développement que dans les pays riches et instruits, avancés déjà en civilisation et pratiquant de longue date la grande industrie. Dans les pays où ne se trouvent pas ces conditions, il faut introduire les machines graduellement, afin de mettre la population à une sorte d'apprentissage, et souvent il faut faire venir du dehors des ouvriers qui servent d'instructeurs.

Outre ces conditions générales, il est des conditions spéciales à chaque nature de production qui peuvent y rendre aisé ou difficile l'emploi des machines. Pour qu'il y ait avantage à recourir aux engins mécaniques, il faut qu'il s'agisse de produire des objets d'une très grande consommation, d'un débit constant, presque régulier, qui ne soient pas trop sujets à de fréquents changements de mode: il faut aussi que le goût individuel et l'art ne tiennent pas une place prépondérante dans ces articles.

Les machines s'adaptent surtout, d'autre part, à certaines conditions de la matière première. Il faut que celle-ci soit assez uniforme et flexible; aussi les machines se sont-elles introduites d'abord dans l'industrie du coton, plus tardivement dans celle de la laine et du lin; on éprouve beaucoup de difficulté à les faire réussir pour une matière première dont il est souvent question dans ces dernières années, la ramie. Elles ont donné des résultats moins assurés pour la soie, les fils de soie étant moins réguliers que ceux de coton. Néanmoins l'ingéniosité des hommes spéciaux est telle, qu'on finit,

en général, par trouver l'instrument s'adaptant même à une matière première considérée d'abord comme rebelle.

Une autre considération qui a plus d'importance, c'est que quand la matière première est chère et constitue une très forte partie du prix de la marchandise, la machine a moins d'utilité : la réduction de main-d'œuvre qu'elle peut opérer a moins d'importance dans le prix total et élargit moins le débouché.

Pour les objets tout à fait de luxe, on aime les exemplaires individuels, les modèles qui ne sont pas courants et ne se retrouvent pas partout, les dessins qui ne sont pas répandus à un nombre infini d'exemplaires, quelque chose d'achevé en un mot et de personnel, que la machine ne donne pas. De là vient que, dans les industries de grand luxe, les machines ont moins d'emploi. Elles conviennent surtout aux objets communs ou demi-communs, d'usage sinon vulgaire, du moins très répandu. Elles n'ont qu'une part restreinte dans la production des objets de grand luxe, qui exigent beaucoup de variété et de la fantaisie. Aussi les rencontre-t-on moins dans l'industrie de la soie que dans celle du coton, dans les soieries brochées que dans les soieries unies, dans la joaillerie que dans la quincaillerie.

Elles conquièrent, cependant, toujours de nouveaux domaines. Ainsi, sur 27,000 métiers à soie à Zurich, il s'en trouvait à peine 1,150 à la machine en 1873, et sur 115,000 à 120,000 à Lyon on n'y en trouvait que 6,000 à peine. Depuis lors, dans la soie, la machine a infiniment gagné sur le travail à la main.

Ce dernier, toutefois, confié à de bons ouvriers et pour des œuvres riches et rares, conservera toujours l'avantage de la personnalité et de la fantaisie.

Une dernière considération influe beaucoup sur l'usage des machines, c'est le prix de la main-d'œuvre. On a vu dans un des chapitres précédents que l'homme est porté à gaspiller celui de trois facteurs de la production : nature, travail humain, capital, qu'il possède dans la plus grande abondance. Ainsi, dans les pays où la main-d'œuvre est peu coûteuse et

toujours à la disposition de qui en a besoin, les machines sont dédaignées. Dans les colonies, lors de l'esclavage, on en était venu à abandonner les machines agricoles les plus élémentaires, telles que les charrues, les herses, etc., et à tout faire à force de bras¹. Après l'émancipation, il en fut tout autrement, et les machines, tant pour la culture que pour la fabrication du sucre, prirent un très rapide essor.

Même pour le travail libre, quand il est à bas prix, on méprise les machines; il y a une raison de ce mépris, c'est que l'utilité des machines, en ce qui concerne l'économie du prix de revient, est moindre alors, mais il y a, en outre, une grande part de préjugé. Dans les pays à bas salaire et à esprit engourdi, comme l'Espagne, le Mexique, notre Afrique du Nord en ce qui concerne la population indigène, il est certains genres de peine que l'homme subit sans compter, par exemple les déplacements et les marches. Il résulte des rapports aux Assemblées générales d'actionnaires des chemins de fer de l'Est de l'Espagne et des Chemins Mexicains (Vera Cruz à Mexico) que la concurrence des muletiers le long de la voie se prolonge indéfiniment malgré la rémunération très faible qu'ils gagnent. L'obstination dans les habitudes prises y est aussi pour quelque chose.

Nous trouvons dans la *Dépêche Tunisienne*, du 24 juillet 1892, une pétition d'habitants de Souk el Arba, un ancien grand marché des céréales en Tunisie, se plaignant de ce que, depuis l'abolition à Tunis du droit de 40 piastres (60 centimes) par caffé de blé (le caffé vaut environ 6 hectolitres), les indigènes « comptant leurs fatigues pour rien, n'ont pas hésité à franchir les 150 kilomètres qui les séparent de la capitale », sans recourir le moins du monde aux chemins de fer².

Aussi, dans les pays à bas salaire, les machines, notamment

¹ Voir notre ouvrage : *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome I^{er}, pages 231 à 233.

² Cette pétition des marchands de Souk el Arba, craignant que le marché des céréales ne se transporte à Tunis, rappelle celle citée par Adam Smith, des propriétaires des environs de Londres, contre la construction de routes de cette ville en Écosse.

les voies ferrées, doivent-elles faire payer très peu cher leurs services.

Par contre, il arrive souvent que des grèves, qui non seulement renchérissent le prix de la main-d'œuvre, mais font que l'on n'est plus assuré de l'avoir au moment voulu, développent l'emploi des machines.

CHAPITRE VII

LES REPROCHES FAITS AUX MACHINES. — LE RÉGIME SOCIAL ET LE MACHINISME

Caractères généraux des reproches adressés aux machines.

Première objection : Les machines exproprieraient de leur travail l'ouvrier et sa famille sans indemnité.

Les effets perturbateurs des machines pour l'ouvrier comparés aux compensations et aux gains qu'elles lui procurent.

Allégation que les machines agricoles n'augmentent pas la production, mais diminuent simplement la main-d'œuvre employée; réfutation de cette allégation.

Compensation générale que la plasticité sociale et l'extensibilité des besoins humains offrent à l'ouvrier évincé de son métier par les machines.

Conditions nouvelles, très différentes de celles du commencement du siècle, des progrès du machinisme; facultés nouvelles d'adaptation.

Effets protecteurs des machines pour l'ouvrier.

Les abus du travail à domicile sont beaucoup plus criants et plus tenaces que ceux du travail dans de grands ateliers mécaniques : le *Sweating System*.

De l'insalubrité des industries mécaniques et des progrès de l'hygiène dans les ateliers.

Les machines et les accidents.

Adaptation nécessaire du milieu social et des habitudes individuelles aux machines.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES REPROCHES ADRESSÉS AUX MACHINES.

— A tous les avantages que nous avons décrits et dont la plupart ne peuvent être contestés par un esprit attentif, on oppose, comme contrepartie, les inconvénients qu'auraient les machines à différents points de vue.

Certains de ces inconvénients rentrent dans la catégorie de ceux qui sont adressés à la division du travail, et que nous

avons déjà examinés : la machine amènerait une sorte de dégradation de l'ouvrier, qui deviendrait son serviteur, sinon son esclave. En se reportant au chapitre où nous avons traité de la division du travail¹, on trouvera la réponse à ces vaines allégations.

Les critiques les plus sérieuses adressées aux machines consistent à dire qu'elles exproprient l'ouvrier et sa famille, sans indemnité, du travail auquel ils étaient habitués; qu'elles introduisent dans l'industrie, et par conséquent dans la vie des travailleurs manuels, une instabilité qui y était auparavant inconnue; que les compensations dont parlent les partisans des machines en ce qui concerne soit l'élargissement du débit de la marchandise produite, soit même l'abaissement de ses prix, n'existent pas au degré annoncé ni surtout d'une façon immédiate.

Ces objections ont été soutenues avec une grande vivacité, parfois avec une certaine éloquence, par Sismondi, par Proudhon, et plus récemment, avec des arguments plus subtils et plus précis, par la plupart des socialistes de la chaire. Toute cette légion d'écrivains s'est complue à décrire ce qu'elle a appelé, d'après Proudhon, « les effets subversifs des machines ».

PREMIÈRE OBJECTION : LES MACHINES EXPROPRIERAIENT DE LEUR TRAVAIL L'OUVRIER ET SA FAMILLE SANS INDEMNITÉ. — Il n'y a dans cette proposition qu'une pétition de principe : certainement, il peut arriver et il arrive qu'un ouvrier soit obligé, par suite de l'invention d'une machine, de modifier le travail auquel il se livre, ou même parfois de changer complètement de métier. Il peut se faire même, s'il n'a pas de l'agilité d'esprit et de la dextérité de main, qu'il reste un certain temps, à la suite de l'invention d'une machine, sans trouver à s'occuper fructueusement.

Les mots d'*expropriation* et d'*indemnité* ne sont, toutefois, ici nullement à leur place. La même situation peut se produire

¹ Voir pages 346 à 355.

et se produit souvent par de tout autres causes; ainsi une simple découverte physique ou chimique, sans qu'il en résulte nécessairement une introduction de machines, peut faire abandonner la demande de tel ou tel produit, de la garance par exemple, et tous ceux qui y étaient employés ont à se pourvoir ailleurs. Une modification du goût du public et un changement de mode peut avoir la même conséquence. Une foule de fléaux naturels aussi : le phylloxera pour les vigneron, etc.

Dans tous ces cas, l'ouvrier peut voir le métier qu'il exerçait cesser d'être fructueux et devenir en quelque sorte stérile; mais il n'y a là aucune expropriation dont il soit victime et qui lui crée un droit quelconque vis-à-vis de la société.

Tout homme est propriétaire de son travail; mais il ne peut en retirer un avantage que si ce travail est apprécié par le public et si ses produits sont l'objet d'une demande. Il n'a aucun droit sur l'ensemble des consommateurs et ne peut les contraindre à lui acheter les objets dont ceux-ci n'ont pas besoin, ou à les payer plus cher parce qu'ils sont faits d'après des méthodes imparfaites, que s'ils avaient été exécutés d'après les méthodes les plus perfectionnées.

Il n'y a là aucune assimilation avec les cas où la société s'empare d'un objet appartenant à un particulier et doit à celui-ci une indemnité raisonnable. C'est un fait purement extérieur qui oblige l'ouvrier à chercher une autre occupation. On peut discuter pour savoir si, en ce cas, il serait humain de lui accorder l'assistance publique, ou s'il n'est pas infiniment préférable, comme nous le pensons, que les industriels et les ouvriers fassent, en vue de ces éventualités et de beaucoup d'autres, des actes de prévoyance individuelle ou collective.

Aucun homme en particulier, et le genre humain en général, n'a jamais joui et ne jouira jamais d'une complète stabilité. Il y a une instabilité qui vient de la nature même des choses, de toutes les circonstances extérieures si variables. Que l'esprit de découverte et d'invention ajoute encore à cette instabilité, cela n'est pas contestable; mais la question est de savoir s'il ne fournit pas, d'autre part, des ressources surabondantes, non

seulement pour compenser largement cet inconvénient au point de vue social général, mais aussi pour l'atténuer, dans la mesure la plus étendue, au point de vue de ceux-mêmes qu'atteint ou que menace ce genre nouveau d'instabilité.

LES EFFETS PERTURBATEURS DES MACHINES POUR L'OUVRIER, COMPARÉS AUX COMPENSATIONS ET AUX GAINS QU'ELLES LUI PROCURENT.

— Les machines, dit-on, jettent une quantité d'ouvriers sur le pavé, diminuent, quelquefois passagèrement, d'autres fois d'une façon définitive, la demande de bras dans l'industrie où elles s'introduisent, et forcent l'ouvrier à chercher du travail pendant des semaines ou des mois de privations et de souffrances.

Il peut y avoir une légère part de vérité dans cette critique ; mais le plus souvent on la formule avec une manifeste exagération.

Écoutez Proudhon :

« Par cela même, dit-il, que les machines diminuent la
 « peine de l'ouvrier, elles abrègent et diminuent le travail,
 « qui de la sorte devient chaque jour plus offert et moins
 « demandé. Peu à peu, il est vrai, la réduction des prix faisant
 « augmenter la consommation, la proportion se rétablit et le
 « travailleur est rappelé ; mais, comme les perfectionnements
 « industriels se succèdent sans relâche et tendent continuel-
 « lement à substituer l'opération mécanique au travail de
 « l'homme, il s'ensuit qu'il y a une tendance constante à
 « retrancher une partie du service, partant à éliminer de
 « la production les travailleurs... Il ne s'agit pas seulement
 « ici d'un petit nombre d'accidents, arrivés pendant un laps
 « de trente siècles, par l'introduction d'une, deux ou trois
 « machines ; il s'agit d'un phénomène régulier, constant et
 « général. Après que le revenu a été déplacé, comme dit Say,
 « par une machine, il l'est par une autre, et toujours par une
 « autre, tant qu'il reste du travail à faire et des échanges à
 « effectuer. Voilà comme le phénomène doit être présenté et
 « envisagé ; mais alors convenons qu'il change singulièrement
 « d'aspect. Le déplacement du revenu, la suppression du

« travail et du salaire est un fléau chronique, permanent, « indélébile, une sorte de choléra qui tantôt apparaît sous la « forme de Gutenberg, puis qui revêt celle d'Arkwright; ici « on le nomme Jacquart, plus loin James Watt ou marquis « de Jouffroy. Après avoir sévi plus ou moins longtemps sous « une forme, le monstre en prend une autre; et les écono- « mistes, qui le croient parti, de s'écrier : Ce n'était rien ¹. »

Voilà comment s'exprime le fougueux controversiste.

D'autres écrivains, comme Sismondi, allaient jusqu'à se demander ce que deviendrait la population ouvrière de l'Angleterre si l'on inventait, dans les temps futurs, une machine si parfaite qu'un seul ouvrier suffit à faire mouvoir tout l'engrenage mécanique du pays. Cette fiction hardie rappelle celle de M. Renan sur la tyrannie éventuelle dont les progrès de la science menaceraient le genre humain : en supposant, disait-il, qu'un savant trouvât, dans les temps futurs, un procédé chimique ou physique pour pulvériser la planète, il est certain qu'il pourrait, par la terreur, réduire l'humanité tout entière dans un véritable esclavage.

Il est inutile d'argumenter contre ces jeux de la fantaisie.

Les machines, comme l'expérience historique le prouve, n'ont pas pour effet de diminuer d'une manière durable la demande de travail, soit dans le genre humain, soit dans une société déterminée. Les besoins de l'homme, en effet, sont infinis et prodigieusement extensibles en variété; c'est là la grande loi du genre humain, particulièrement des nations civilisées. Quand un des besoins est plus aisément et plus largement satisfait qu'auparavant, les autres besoins deviennent plus exigeants et de nouveaux besoins même apparaissent, dont auparavant personne n'avait l'idée.

Quoique la généralité des socialistes de la chaire se complaisent à décrire et même à exagérer les effets perturbateurs des machines, certains font exception; l'un de ceux-ci, Emile de Laveleye, a fait un apologue ingénieux : supposant une orga-

¹ Proudhon. *Contradictions économiques*, 4^e édit., t. I, pages 148-149.

nisation primitive plus ou moins servile, il écrit : « Un seigneur
 « entretient sur son domaine cent ouvriers qui travaillent pour
 « lui. Il invente (ou on invente pour lui¹) différentes machines,
 « grâce auxquelles il épargne la moitié de la main-d'œuvre,
 « de sorte que 50 hommes suffisent désormais pour faire toute
 « la besogne. Laissera-t-il sans emploi les cinquante hommes
 « dont le travail n'est plus nécessaire, et jettera-t-il à l'eau,
 « comme inutiles, les provisions dont il les nourrissait? Nulle-
 « ment. Il continuera à les entretenir en leur faisant confec-
 « tionner de nouveaux objets à son usage. Le même nombre
 « d'ouvriers sera employé, plus de choses utiles seront pro-
 « duites et plus de besoins satisfaits² ».

Cet apologue de Laveleye rappelle les dissertations de Las-
 salle sur la prétendue origine du capital qui n'aurait pu voir
 le jour et se développer qu'avec l'esclavage (Voir plus haut
 page 201). En réalité il n'en est rien ; la servitude, comme nous
 l'avons démontré (Voir page 203) est peu favorable, soit à l'in-
 vention, soit à l'application des machines, celles-ci, comme le
 capital, s'épanouissant surtout sous le règne de la pleine liberté
 économique et sous l'impulsion de la concurrence.

La proposition fondamentale, en ce qui concerne les effets
 des machines relativement à la main-d'œuvre, c'est que *les
 machines dégagent, c'est-à-dire rendent disponibles, en même
 temps que du travail, du capital et du revenu*. Ce revenu rendu
 disponible crée une nouvelle demande de produits ; ce capital,
 rendu disponible, donne les moyens de fournir ce surcroît de
 produits demandés : et grâce à cette disponibilité corrélative
 de revenu et de capital, la main-d'œuvre inemployée du fait de
 l'introduction de telle ou telle machine dans l'industrie trouve
 un nouvel emploi.

Si la théorie démontre qu'il en est ainsi, la pratique vient
 singulièrement à son appui : car, en considérant les machines
 les plus célèbres introduites dans le monde, celle à imprimer,
 la presse rotative perfectionnée, le navire à vapeur, la locomot-

¹ Les mots entre parenthèses sont de nous.

² Emile de Laveleye, *Éléments d'Économie politique*, page 97.

tive, il est constant que, sinon immédiatement, du moins au bout de quelque temps, la demande de travail s'est plutôt accrue qu'elle n'a diminué dans toutes ces industries où la machine s'est fait une part si belle. Il y a un plus grand nombre d'hommes que jamais employés à imprimer et à transporter les marchandises.

Il peut n'en être pas toujours ainsi pour chaque métier ; par exemple, le nombre des marins a un peu diminué dans la Grande-Bretagne, de 5 ou 10 pour 100 peut-être depuis vingt années. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, que la compensation de demande de travail s'effectue dans le même métier ; elle peut très bien s'opérer dans un métier différent ; et c'est ce qui n'est pas rare. La transition alors peut être un peu plus difficile pour l'ouvrier.

Cette compensation d'une nouvelle demande de main-d'œuvre à la suite de l'invention des machines a été contestée par les arguments suivants :

1^{re} objection : Toute invention mécanique, en entraînant une baisse de prix, n'amène pas nécessairement un accroissement de débit. Il y a des marchandises dont la consommation est constante ou quasi constante : on peut citer les cercueils, les berceaux, les béquilles, le blé même.

Cette observation n'est strictement vraie que du premier de ces objets, les cercueils ; elle ne l'est que relativement des autres, notamment des berceaux dont, sans avoir un plus grand nombre d'enfants, on peut faire un plus fréquent usage en les renouvelant plus souvent. Il est clair que lors même qu'on trouverait au moyen de machines ou de toute autre invention à faire les cercueils au quart du prix actuel, la consommation n'en quadruplerait pas. Cependant cette objection est beaucoup moins vraie que ne le supposent ses auteurs : outre que les objets cités plus haut sont tout à fait exceptionnels et que la consommation du blé est susceptible de beaucoup d'extension, même à égalité de population, pour l'élevage de la volaille par exemple, on peut dire qu'il n'y a pas une seule marchandise utile dont la consommation soit strictement limitée. Même

pour les cercueils, l'habitude des familles riches d'avoir trois cercueils, l'un de sapin, un autre de chêne et un de plomb, pourrait se répandre. Si les cercueils coûtaient beaucoup meilleur marché, beaucoup de gens peut-être les feraient faire plus épais et plus solides ou plus travaillés. Quoi qu'il en soit, aucun homme sensé ne soutient que la consommation de tout objet, sans exception, qui baisse de prix, doive augmenter soit en proportion de cette baisse soit dans une proportion plus forte encore.

S'il en était ainsi, les seuls besoins primitifs de l'humanité seraient de plus en plus largement satisfaits, et il ne se serait produit aucun besoin nouveau.

Il ne faut jamais oublier la loi de la satiabilité de chaque besoin déterminé et l'autre loi corrélatrice de l'extensibilité des besoins en variété.

Après avoir fait étalage de ces quelques marchandises dont le besoin est supposé constant, les cercueils, les berceaux, les béquilles, etc., on aborde un argument meilleur :

2^e objection : Il y a des industries qui sont solidaires d'une autre, qui en sont les accessoires et dont le développement ne peut être plus que proportionnel à celui de celle-ci. Voici, par exemple, les bouteilles ou les tonneaux pour mettre le vin, les ressorts de montre, la production des boulons pour les rails, les chaudières et les constructions métalliques. S'il se produit dans une de ces industries en quelque sorte accessoires et dépendantes d'une industrie plus considérable quelque invention mécanique abaissant le prix de revient, le débit des produits n'en peut beaucoup augmenter, parce que ce débit est réglé par la production d'une autre industrie plus importante et où, par hypothèse, il peut ne s'être opéré aucun progrès.

Que le prix des bouteilles ou des tonneaux s'abaisse de moitié, si la production et la consommation du vin, de la bière, du cidre, de l'huile restent stationnaires, la demande des bouteilles et des tonneaux n'augmentera pas. Si l'ensemble des articles métallurgiques continue à se produire dans les mêmes conditions, la diminution de moitié ou même des trois quarts du

prix des boulons ne les fera pas demander et consommer davantage; et une foule d'articles manufacturés sont dans ce cas d'être de simples accessoires d'un autre produit.

Il y a une incontestable part de vérité dans ces observations; elles ne contiennent pas, cependant, la vérité totale. La demande d'un objet accessoire, dont le prix a baissé, ne s'accroît sans doute pas en proportion stricte de la baisse; à la rigueur, elle pourrait même ne pas s'accroître du tout; il est rare, toutefois, qu'elle ne profite pas, elle aussi, quand un progrès en fait baisser le prix, d'un certain accroissement de la demande. En premier lieu, on ménage moins un objet qui coûte moins cher, on le renouvelle plus souvent, on en fait plus facilement provision. En second lieu, il est rare qu'un article ne puisse servir qu'à l'état d'accessoire ou de complément d'une seule production. Ainsi les bouteilles et les tonneaux servent à conserver le vin, le cidre, la bière; mais les uns et les autres peuvent être des récipients pour une foule d'autres denrées pour lesquelles on n'avait pas accoutumé de s'en servir et auxquelles on les emploie à la suite d'une baisse de prix. Il en est de même des boulons pour les constructions mécaniques. Il est fréquent qu'un perfectionnement abaissant beaucoup le prix d'articles de cette nature, accessoires de fabrication, en étende l'emploi à des usages auxquels ils n'étaient pas primitivement destinés. Ils contribuent, en outre, par leur baisse de prix, à diminuer le coût tant d'établissement que d'entretien des produits plus complexes dans lesquels ils entrent comme un élément secondaire.

D'une façon générale, si spécialisée que soit la destination d'un objet et si peu extensible qu'elle paraisse, il est très rare qu'une forte et soudaine diminution du prix n'en augmente pas le débouché.

Cela ne veut, certes, pas dire que, dans une industrie où une machine s'introduit, l'élargissement de la demande des produits soit suffisant pour que le nombre d'ouvriers n'éprouve aucune diminution, ni que ce développement de la consommation soit immédiate. Il est certain que, dans bien des cas, les

machines ont pour effet de restreindre, au moins momentanément, le nombre des ouvriers employés dans cette industrie même et de forcer parfois un certain nombre à changer de métier. Mais il n'en résulte pas que, surtout à l'époque actuelle, comme on le verra plus loin (pages 414 et suivantes), ce mal qui est la rançon habituelle de tout progrès humain soit un mal profond et durable.

3° Une troisième objection qui a été faite au sujet des bienfaits des machines, c'est que beaucoup d'inventions mécaniques n'accroîtraient pas la production, mais diminueraient simplement l'importance de la main-d'œuvre employée. On soutient notamment que les machines agricoles seraient dans ce cas ; elles ne feraient pas produire davantage à la terre ; elles rendraient seulement la production moins coûteuse.

Arrêtons-nous à cette objection ; car si elle était vraie, une grande part de l'action bienfaisante attribuée aux machines disparaîtrait.

RÉFUTATION DE L'ALLÉGATION QUE LES MACHINES AGRICOLES N'AUGMENTENT PAS LA PRODUCTION, MAIS DIMINUENT SIMPLEMENT LA MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE. — Citons ici textuellement un économiste socialisant : « Les seuls produits dont la multiplication pût
« apporter une amélioration notable dans la condition des
« classes ouvrières, ce seraient les produits agricoles, car la
« première condition du bien-être matériel, c'est de se nourrir
« et, s'il se peut, de se bien nourrir. Or, quels ont été les
« effets du machinisme sur cette industrie ? Il n'y a pas même
« 100,000 chevaux-vapeur employés dans l'agriculture, et
« encore, presque tous, sinon tous, n'ont-ils nullement pour
« résultat une augmentation des produits. *Les faucheuses, bat-*
« *teuses, moissonneuses, économisent simplement la main-d'œuvre,*
« *mais elles n'ajoutent pas un grain de blé à la récolte*¹. On n'a
« pas encore trouvé le moyen de fabriquer à la mécanique,
« ou même par des procédés chimiques, quelque perfectionné
« que soit l'art des falsifications, les produits alimentaires ».

¹ C'est nous qui soulignons ces lignes, afin de les mettre plus en relief.
² Gide : *Principes d'Économie politique*, 3^e édition, page 376.

Cette observation est gravement inexacte ; certes, les exemples ont été bien choisis par l'auteur. Il n'apparaît pas, au premier abord, que les faucheuses, les batteuses et les moissonneuses ajoutent un grain de blé à la récolte ; c'est, toutefois, même pour l'effet de ces instruments, une vue superficielle. Par la rapidité de leurs opérations, ces machines permettent de faire le travail dans les conditions les meilleures, c'est-à-dire au point le plus convenable de la maturité de la plante, et de profiter des jours de beau temps en évitant les intempéries. Si, dans une commune, une récolte faite à bras devait prendre trois semaines, au lieu que faite avec des faucheuses, faneuses, moissonneuses, elle ne doive exiger que huit jours, il est clair qu'en recourant à ces machines on peut mieux combiner le travail avec le degré exact voulu de maturité, et qu'on a bien plus de chances aussi d'échapper aux intempéries.

Pour tout homme qui réfléchit, pour tous ceux surtout qui sont au courant des opérations agricoles, qui les ont pratiquées et qui les pratiquent, il est incontestable que les faucheuses, faneuses, moissonneuses, si elles n'ajoutent rien à la récolte en terre, ajoutent sensiblement à la récolte engrangée, la seule dont l'homme, qu'on le considère soit comme producteur, soit comme consommateur, ait vraiment à se soucier. Ce n'est pas seulement une économie qui résulte des machines agricoles, c'est une véritable augmentation des quantités disponibles pour le consommateur.

C'est ce qui ressort surtout de l'examen de beaucoup d'autres machines agricoles qu'on passe sous silence. Considérons, par exemple, les treuils pour défoncements, qu'il s'agisse soit de treuils mus à la vapeur, soit de treuils à manège mus par des chevaux. L'un des grands besoins de l'agriculture intensive, ce sont les défoncements, qui ou bien permettent aux racines des plantes de se frayer aisément un chemin dans le sol, ou bien encore, de temps à autre, ramènent à la surface de nouvelles couches moins épuisées où les plantes, même superficielles trouveront des éléments plus substantiels.

Ces treuils pour défoncements rendent des services énormes, non pas tant par l'économie de main-d'œuvre (car l'économie ici est faible), mais par la puissance de végétation et de production que les défoncements profonds confèrent à la plante. Dans nos départements méditerranéens : l'Hérault, l'Aude, le Gard, les propriétaires intelligents ne font plus défoncer qu'avec des treuils : au bout de sept ou huit mois, la vigne, sur ces défoncements à la machine, est d'une régularité et d'une luxuriance extraordinaire, comme si elle avait deux ans de plantation. Cette supériorité du défoncement mécanique se fait sentir, pour les vignes, pendant peut-être toute leur existence, c'est-à-dire pendant quarante ou cinquante années, mais, à coup sûr, de la façon la plus sensible pendant les dix ou douze premières années. On ne risque aucunement de se tromper en disant que la production du vin dans ces plantations est supérieure de moitié pendant les deux ou trois premières années où elles produisent, et d'un quart ou d'un cinquième pendant les six, huit ou dix années suivantes.

Citons encore quelques exemples. Voici le semoir pour le grain. Il épargne de la main-d'œuvre ; mais ce n'est là que l'avantage secondaire ; il permet de mieux profiter du temps, des éclaircies ; c'est encore là un avantage accessoire. Voici le grand avantage du semoir ; en premier lieu, il ménage la semence ; cela est incontestable : « En divisant toutes les
 « terres à blé de culture ordinaire, dit un recueil agricole que
 « j'ai en ce moment sous les yeux, en trois catégories qui sont
 « les terres franches et saines, les terres argileuses et humi-
 « des et les terres très légères — calcaires ou sablonneuses —
 « les quantités de semence doivent être approximativement
 « les suivantes : dans les terres fortes, mais saines, 180 à
 « 190 litres, si l'on sème à la volée, et de 120 à 130 litres, si
 « l'on sème en ligne et au semoir ; dans les terres très fortes,
 « mais argileuses et humides, 200 à 220 litres à la volée, et 130
 « à 140 litres au semoir ; dans les petites terres légères, 150 à
 « 175 litres, si l'on sème à la volée, et 115 à 125 au semoir ».

Ainsi l'économie de la semence avec cette machine qui s'ap-

pelle un semoir est en moyenne d'au moins 50 litres à l'hectare. Comme on ensemence tous les ans en France au moins 7 millions d'hectares en blé et 14 millions d'hectares en céréales, cette seule et simple petite machine économiserait 3 millions et demi d'hectolitres de blé et environ 7 millions d'hectolitres de céréales de toute nature ; c'est-à-dire que la partie de la récolte qui serait mise à la disposition de l'homme serait accrue d'autant, ce qui équivaldrait à un accroissement identique de la production. Le bénéfice réel serait même supérieur à cette proportion, car personne n'ignore que les blés de semence sont parmi les plus beaux et valent en général un cinquième ou un sixième de plus que les autres.

Ce n'est là, toutefois, encore qu'une des façons dont le semoir contribue à augmenter la quantité de céréales que l'homme a disponibles pour ses usages variés autres que la semence. Tous les grains étant répandus méthodiquement avec une régularité presque absolue sur le sol, il arrive beaucoup moins que certains se nuisent les uns aux autres par leur juxtaposition ou que certaines parcelles du sol en restent dépourvues. Il y a donc beaucoup plus de chances pour que tout le sol soit cultivé, pour que la récolte soit abondante et pour qu'en même temps elle soit moins exposée à l'une des causes principales de détérioration, la verse. C'est ainsi que les agronomes sont arrivés aujourd'hui à déclarer que « l'on doit toujours semer le blé très clair, que l'on peut même descendre jusqu'à 50 ou 60 litres à l'hectare, et que l'on récoltera ainsi plus de blé que si l'on en semait 200 litres ». Mais cela ne peut se faire qu'avec un instrument régulateur, un semoir, c'est-à-dire une machine, et voilà comment les machines agricoles augmentent la production.

Le sujet est tellement important et les observations superficielles des modernes Jérémie induisent tellement en erreur les esprits peu réfléchis, qu'on nous permettra encore un exemple. Je le prends également dans mon voisinage. Étant donné un pays montagneux et méridional où les vallons sont très étroits, où il se trouve des cours d'eau à pente rapide, un

homme entreprenant a l'idée non seulement de faire un barrage et des rigoles pour arroser les bas-fonds, ce ne sont pas là des machines, ce sont des installations¹, mais d'établir une turbine qui fait remonter l'eau à 30 ou 40 mètres, de sorte qu'on puisse arroser plusieurs dizaines d'hectares de coteaux brûlés par le soleil. On y fait lever alors tantôt des luzernes, tantôt des orges, tantôt des blés, des fourrages divers ou des légumes, et l'on y obtient d'abondants rendements; toute cette production, ou du moins tout ce grand accroissement de la production au delà de ce que cette terre desséchée aurait produit, c'est bien à cette machine, la turbine, machine agricole dans le cas présent, qu'on le doit.

Il en est de même pour toutes ces vignes submergées, si nombreuses à l'heure actuelle dans le Midi de la France, et qui donnent une récolte si extraordinaire. L'eau est montée dans la plupart des cas sur le vignoble grâce soit à des turbines, soit à des locomobiles, et la production de ces terres ainsi irriguées atteint les chiffres vraiment merveilleux de 150 à 200 hectolitres à l'hectare. Sans cette submersion, le rendement serait moindre dans la généralité des cas de moitié, souvent même des trois quarts, beaucoup de ces sols étant naturellement très peu fertile.

Même dans l'agriculture plus spécialisée, ces moulins à vent pour monter l'eau, ces norias à godets qui sont bien des machines, permettent d'irriguer des jardins qui ne seraient jamais arrosés suffisamment avec des bras humains.

Il faut donc une certaine dose d'aveuglement ou d'irréflexion pour soutenir que les machines agricoles n'accroissent pas la production. Il en est de même des machines employées dans les industries accessoires à l'agriculture, dans la meunerie, par exemple. Chacun sait que les appareils les plus récents et les plus parfaits tirent du blé une quantité de farine beaucoup plus considérable et réduisent dans une me-

¹ Voir plus haut, pages 224 à 240, les différentes formes de capitaux, à savoir les approvisionnements de subsistances, les matières premières, les instruments ou machines et les installations.

sure très forte la proportion du déchet; s'il en est ainsi pour les moulins, il en va de même pour les appareils perfectionnés, les machines employées dans les sucreries; on en a eu la preuve dans l'application de la récente loi sur les sucres en France, où la proportion de sucre extraite d'une quantité déterminée de betteraves allait toujours en augmentant, ce qui pouvait tenir en partie au meilleur choix des semences des betteraves, mais ce qui provenait aussi des machines.

Que celles-ci aient donc pour effet d'augmenter la production agricole, surtout cette partie de cette production qui est à l'usage immédiat de l'homme, déduction faite de ce qui doit être engagé dans la reproduction et des déchets, cela est incontestable pour tout esprit non prévenu. L'action des machines pour réduire les déchets ou pour les recueillir et les utiliser est notamment très sensible; c'est ce qui se voit, par exemple, pour le bois, autre produit agricole, dans les scieries. Or, la réduction des déchets ou leur meilleure utilisation, équivaut à un accroissement de la production, puisque conserver, c'est en quelque sorte créer.

On peut espérer d'un usage plus fréquent des machines agricoles, notamment pour défoncements, défrichements, ensemencements, irrigations, dessèchements, nivellements, une très sensible augmentation des subsistances et des autres produits ruraux utiles ou agréables au genre humain: on n'est encore qu'aux premiers tâtonnements du machinisme rural¹.

Les mêmes auteurs dont la vue myope ou trouble n'a pas discerné que beaucoup de machines agricoles ajoutent à la production ou, ce qui est équivalent, à la conservation du

¹ Certaines installations contribuent également à l'accroissement même de la production agricole. Un chemin de fer Decauville au mouvement régulier laissera tomber moins de raisins dans la vendange, ou moins de grains dans la récolte, qu'une série de charrettes cahotées; une bonne pompe laissera perdre moins de vin dans le décuvage que l'usage d'un nombre infini de seaux à la main; un filtre ou une machine à pasteurisation empêchera certains vins de tourner; un téléphone rural, en évitant des allées et venues de contremaitres ou d'ouvriers, fera que la journée des uns et des autres sera plus productive.

grain, du vin, du sucre, à l'économie des semences sans diminution du rendement, etc., ont encore imaginé que l'ouvrier, même comme consommateur, profite peu des machines. A les en croire, 60 ou 75 pour 100 du revenu de l'ouvrier seraient employés à la nourriture et au logement; or, les machines n'interviendraient pas dans ces industries. Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette objection en ce qui concerne la nourriture.

Voici maintenant comment on formule la même objection au sujet du logement: « Il y a aussi, dit un économiste socialisant, une industrie qui est d'une importance capitale au point de vue du bien-être, c'est la construction des maisons. Or, les machines ne s'appliquent guère à ce genre de production, si ce n'est pour des constructions exceptionnelles. On bâtit de nos jours comme du temps de Noé, en superposant des pierres ou des briques avec du ciment. Il en résulte que le nombre de maisons confortables, une des conditions essentielles pourtant du bonheur, de la santé, de la vie de famille, de la moralité même, ne s'accroît pas dans la mesure des besoins: le loyer est toujours une grosse charge pour les riches, une ruine pour les pauvres; leur prix renchérit plus encore que celui des subsistances alimentaires. On ne fait pas non plus les maisons à la mécanique¹ ».

Il ne nous paraît pas exact que, pour les ouvriers des villes, la nourriture et le logement absorbent 60 à 75 pour 100 du revenu. Le premier chiffre peut être vrai pour les simples manœuvres et les ouvriers ruraux; peut-être le second peut-il s'appliquer à certaines catégories de ces derniers dans les provinces les plus pauvres². Mais il est absolument exceptionnel. En tout cas, c'est une grande erreur de croire que les machines n'aient aucune influence sur le prix des constructions. D'abord les moyens de transport, de chargement et déchargement, c'est-à-dire en grande partie les chemins de fer,

¹ *Principes d'Économie politique*, par Charles Gide, 3^e édition, page 376.

² Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, pages 182 à 229.

les bateaux et les chalands à vapeur, ont une action très sensible sur le prix des matériaux, notamment dans les villes où ceux-ci arrivent de loin. Ensuite, les machines fabriquent des planchers en fer, infiniment meilleur marché que ceux en bois; elles taillent des volets, des fenêtres entières, des portes, des parquets, des pièces d'escalier, tous objets qui de 1877 à 1883, pendant la grande activité des constructions à Paris, nous étaient expédiés de Norvège, n'ayant besoin que d'être posés, ce qui a suscité toutes sortes de réclamations et de protestations de la part des fabricants nationaux, lesquels sont parvenus à faire protéger leurs fenêtres, volets et portes travaillés à la main relativement aux mêmes articles norvégiens faits mécaniquement. De même les machines fabriquent la serrurerie, les pièces de toiture, etc. Enfin, même dans la maçonnerie pure et simple, on use maintenant davantage de grues; on s'en sert couramment pour le déchargement des matériaux¹; on y recourt aussi fréquemment pour élever les matériaux du sol aux divers étages. Il est vrai que jusqu'ici, dans l'acte même de construction, c'est-à-dire de juxtaposition ou de superposition des matériaux, les machines ne jouent pas toujours un rôle considérable, celui qu'elles pourraient y jouer et qu'elles y joueront sans doute à l'avenir; mais, ce qui est très important, les machines sont très employées pour la confection, même le transport, le déchargement, de beaucoup de matériaux qui entrent dans la fabrication des maisons, et chaque jour il en sera ainsi davantage.

Le prix de construction n'a pas très sensiblement augmenté depuis 25 ou 30 ans, et il est inexact que la généralité des loyers ait haussé, du moins sensiblement, dans cette période, même à Paris. Cependant, les salaires des ouvriers carriers,

¹ Nous invitons les auteurs qui prétendent que les machines n'ont aucune influence sur le logement, à faire une promenade, au printemps, sur le quai des Invalides et le quai d'Orsay, à Paris; ils y verront décharger, au moyen de grues à vapeur, avec une extrême rapidité et très peu de frais, les nombreux chalands qui apportent à Paris de la pierre de taille, des moellons, de la chaux, du sable, etc.

plâtriers, couvreurs, maçons, fumistes, serruriers, se sont accrus de 60 à 80 pour 100 depuis 30 ans, quelques-uns même ont doublé. Si le prix des constructions et celui des loyers est très loin d'avoir suivi une progression analogue, malgré surtout que les terrains aient beaucoup haussé, cela tient à deux causes : d'une part, la baisse du taux de l'intérêt qui a compensé la hausse du terrain ; d'autre part, l'emploi nombreux des machines dans la fabrication des matériaux, leur transport, et dans l'établissement même de pièces entières de menuiserie, de serrurerie¹, etc.

Cela ne veut pas dire que les machines aient, dès à présent, pris dans la construction des maisons, notamment à la campagne, toute la place qui peut leur être attribuée ; c'est

¹ Voir notre *Essai sur la répartition des Richesses*, pages 182 à 229. Nous maintenons dans le texte les observations parues dans la première édition de cet ouvrage (1896). « On s'en va toujours répétant, ajoutions-nous en note, que les loyers ne cessent de hausser, notamment à Paris ; l'assertion est inexacte. Depuis vingt ou trente ans même, sur cent maisons du centre de Paris, de la Madeleine à la Bastille, il n'y en a pas dix où les loyers se soient accrus. Seulement, personne ne se contente plus des appartements qu'occupaient autrefois les gens de même situation. Des familles riches et très bien posées occupaient, il y a trente ans, rue Godot-de-Mauroy, rue Caumartin ou rue de la Chaussée-d'Antin, un appartement ayant un escalier très simple, une antichambre étroite, un salon, une salle à manger, trois ou quatre chambres au plus. Les familles, dans la même condition sociale, rougiraient aujourd'hui d'une installation aussi modeste ; elles veulent avoir un grand escalier prétentieux, stucqué, chauffé, et aux fenêtres ornées de vitraux ou de stores, souvent un ascenseur, une vaste antichambre, deux salons, quatre ou cinq chambres au moins, des cabinets de toilette pour les principales, une salle de bains, une lingerie, un office, une salle à manger pour les domestiques. Nous parlons des appartements simples et laissons de côté ceux qui veulent, en plus, une galerie, un billard, etc. Ce changement considérable d'habitudes fait croire que les loyers ont beaucoup haussé, parce que, en effet, on dépense davantage à son loyer, mais l'appartement de la rue Godot-de-Mauroy, de la rue Caumartin ou de la rue de la Chaussée-d'Antin et de tout ce vaste centre de Paris, de la Madeleine à la Bastille, et des Batignolles au Luxembourg, ne se loue pas un centime de plus qu'il y a trente ans. » Depuis le début du xx^e siècle, les choses se sont, dans une certaine mesure, modifiées, et il y a eu vers 1910-12 une vive poussée à la hausse des loyers de toute catégorie. La hausse des salaires, la réduction de la journée de travail, la tension récente du taux de l'intérêt y ont contribué ; néanmoins, les observations ci-dessus conservent une part notable de vérité.

graduellement et lentement, comme on le verra plus loin, que les machines se répandent. On a vu les maisons démontables s'étaler à l'Exposition de 1889; elles sont, depuis longtemps, en usage dans certaines régions des États-Unis; il ne serait pas étonnant qu'elles se répandissent: en tout cas, dès maintenant, les machines interviennent efficacement dans la fabrication de beaucoup des matériaux ou des pièces que le bâtiment emploie, et c'est ce qui compense l'élévation du prix des salaires. Il pourra arriver un temps où le maçon et les autres ouvriers employés à la construction d'une maison ne seront presque plus que des ajusteurs.

En réalité, c'est l'ouvrier qui profite le plus, non seulement comme producteur, mais comme consommateur, de l'introduction des machines, de même que des installations de toutes sortes, parce que les unes et les autres ne peuvent guère servir efficacement qu'à des opérations uniformes et très fréquemment répétées, c'est-à-dire qui s'appliquent à des marchandises communes et d'un usage général. L'avenir démontrera, beaucoup plus que ne le font le récent passé et le présent, l'immense utilité des machines pour toutes les consommations de l'ouvrier sans qu'aucune en soit exceptée.

COMPENSATION GÉNÉRALE QUE LA PLASTICITÉ SOCIALE ET L'EXTENSIBILITÉ DES BESOINS HUMAINS OFFRENT À L'OUVRIER ÉVINCÉ DE SON MÉTIER PAR LES MACHINES. — Ce n'est pas toujours dans l'industrie même qu'il exerce que l'ouvrier trouve, par un élargissement du débouché, la compensation de la réduction du travail qu'amène la machine pour la production de chaque article déterminé. Cette compensation, dans le sein de la même industrie, se rencontre souvent, mais non pas toujours.

Cela ne veut pas dire que, même dans le cas où cette compensation directe et immédiate ne s'effectue pas, un grand nombre d'ouvriers demeurent sans ouvrage. Comme on le verra plus loin, les machines se répandent graduellement; alors le recrutement des ouvriers dans l'industrie où la machine a amené une réduction de main-d'œuvre, sans qu'elle soit com-

pensée par un élargissement du débit ou du débouché, est momentanément suspendu; quelques-uns des ouvriers, en outre, les plus éveillés et les plus diligents, trouvent à changer de métier, et le nombre de ceux qui demeurent longtemps sans ouvrage est généralement restreint.

Voici sous l'influence de quelle cause s'opère la compensation générale. Ainsi que nous l'avons dit, *toute machine qui abaisse le prix de revient d'un produit, en même temps qu'elle rend disponible de la main-d'œuvre, rend aussi disponible du revenu et crée une demande nouvelle soit pour les mêmes objets, soit pour d'autres objets.*

Arrêtons-nous à la disponibilité du revenu : elle est évidente. Si, par l'effet des machines, une paire de bas, par exemple, arrive à ne plus valoir que 3 francs, au lieu de 5 francs, comme les revenus n'ont pas diminué il se produira de deux choses l'une : ou le public consommera un plus grand nombre de paires de bas, ou il emploiera l'économie qu'il fera sur cet article à acheter d'autres objets dont il se privait auparavant. On pourrait alléguer, il est vrai, que le public pourra simplement capitaliser l'économie qui résultera pour lui du moindre prix des bas; mais, outre qu'il est certain qu'un petit nombre seulement de personnes, étant donnée la nature humaine, y sera porté, on a vu plus haut que même la capitalisation, c'est-à-dire le placement de l'épargne de manière qu'elle produise un revenu, exige la dépense de cette épargne et sa transformation en travail, seulement en travail fournissant une utilité durable, comme des machines ou des installations (Se reporter aux chapitres traitant *Des capitaux*). Ainsi *la demande de travail sur l'ensemble du marché, laquelle dépend de l'importance du revenu, restera la même ou approximativement la même avant et après l'invention de la machine venant diminuer la main-d'œuvre dans une industrie particulière; seulement cette demande de travail pourra porter sur des objets différents.*

Nous n'ignorons pas que l'on peut faire et que l'on fait trois objections à cette démonstration qui est, cependant, confirmée par l'ensemble des faits. La première de ces objections, c'est

que l'invention de machines, venant diminuer la main-d'œuvre et le prix de revient dans une industrie déterminée, peut ne pas faire baisser le prix du produit; il advient parfois que l'industriel qui a introduit les machines parvient à maintenir les mêmes prix courants et profite seul de la diminution du prix de revient. Cela, sans doute, est théoriquement possible, mais ne peut guère se faire intégralement ni pendant longtemps; cela est contraire aux maximes modernes du commerce et à l'action si puissante de la concurrence dans une société absolument libre et ayant acquis un très haut degré de développement. Alors même, toutefois, que l'industriel ou les industriels qui auraient introduit des machines dans une industrie déterminée parviendraient à garder pour eux le bénéfice de la diminution de prix de la main-d'œuvre, sans baisser le prix de vente, la démonstration que nous avons faite plus haut n'en serait pas entamée. Il faudrait toujours que ces industriels fissent un emploi quelconque de ce surperflu de revenu: ou ils l'affecteraient à grossir leurs consommations propres, ou ils le capitaliseraient, et ce serait, ainsi qu'on l'a vu, dans l'un et l'autre cas, une dépense effectuée soit improductivement, soit reproductivement, et en tout cas une demande de travail.

La seconde objection a été surtout développée par Stuart Mill et se réfère à la théorie, dont on verra plus loin l'exposé et la réfutation au moins partielle, du fonds des salaires. Stuart Mill s'est efforcé d'établir qu'une demande de marchandises ne constitue pas une demande effective de main-d'œuvre. « *Demand for commodities, dit-il, is not demand for labour*¹ »; et il s'étend à ce sujet avec beaucoup d'acuité d'esprit. Il entend par là que la simple demande de marchandises, même appuyée par une disponibilité de revenu pour les payer, ne suffit pas pour constituer l'ensemble des conditions nécessaires à la production de ces marchandises, à savoir des agents naturels, de la main-d'œuvre et du capital. Les agents naturels

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition Laughlin, page 87.

existent toujours quand on les sait capter; la main-d'œuvre, elle, est rendue disponible, dans l'hypothèse que nous envisageons, par les machines; mais ce n'est pas une main-d'œuvre toujours appropriée, ni par sa situation, ni par ses aptitudes, aux nouvelles industries pour les produits desquels il y a une recrudescence de demande; quant au capital, c'est lui surtout qui peut faire défaut; pour toutes ces installations nécessaires à développer la production des industries dont la demande s'accroît, il faut un capital nouveau, un capital frais en quelque sorte, et celui-ci n'afflue pas immédiatement.

Bien plus, Stuart Mill et, avec lui, toute une école soutiennent que l'accroissement du capital fixe, quand il s'opère aux dépens du capital circulant, peut être défavorable aux ouvriers¹: « *Increase of fixed capital, when at the expense of circulating, might be prejudicial to the labourers* ». Cela est théoriquement vrai; si l'on emploie une trop grande partie du capital à construire des maisons, à faire des installations industrielles même, usines, chemins de fer, bateaux à vapeur, etc., et que l'on développe cette partie du capital en réduisant celle qui est consacrée aux approvisionnements de denrées, de matières premières, d'objets en cours de fabrication, qui constituent, les deux premières catégories surtout, le capital circulant, l'emploi de la main-d'œuvre peut se trouver momentanément réduit par ce défaut de proportion entre les deux grandes classes principales de capitaux.

Stuart Mill, cependant, a assez de perspicacité pour ajouter: « Je ne pense pas, toutefois, que dans l'état actuel des transactions, des améliorations dans la production soient souvent, si jamais, nuisibles, même temporairement, à la classe laborieuse dans son ensemble: *Nervertheless, I do not believe that, as things are actually transacted, improvements in production are often, if ever, injurious, even temporarily, to the laboring classes in the aggregate* »².

La formule que la demande de marchandises n'équivaut pas

¹ Stuart Mill, *op. cit.*, livre I, chap. v, par. 2.

² *Id.*, édition de Laughlin, page 97.

à une demande de main-d'œuvre n'a guère, dans les sociétés modernes, telles qu'elles sont constituées actuellement et avec l'immensité des ressources dont elles disposent, qu'une valeur théorique. En fait, le capital circulant et disponible est exorbitamment abondant dans toutes les vieilles et riches sociétés. Il est toujours prêt à se porter vers toute branche d'industrie lucrative, et chaque demande de marchandises y trouve une offre correspondante de capital pour en développer la production. Bagehot, d'un autre côté, a montré avec quelle rapidité, par l'intermédiaire des banquiers, le capital est transféré des industries languissantes dans les industries qui sont en accroissement¹.

Aussi, l'objection ci-dessus ne pourrait avoir de force que dans les pays où le capital ne s'accroît pas et où l'immobilisation en machines, aux dépens du capital circulant, diminuerait assez sensiblement la quantité de capital qui reste pour rémunérer les travailleurs. Ceci se rapporte à la théorie dite « du fonds des salaires », que nous examinerons ultérieurement². En tout cas, aucune société civilisée contemporaine ne se trouve dans ces conditions, et il n'est guère probable qu'il s'y en rencontre dans l'avenir. Même les pays qui ne produisent pas assez de capitaux indigènes pour suffire d'une part à tout le développement du machinisme, et de l'autre à l'emploi d'une main-d'œuvre croissante, ne sont pas embarrassés pour s'en procurer du dehors, s'ils offrent des garanties de loyauté et de prudence; tous les vieux et riches pays, en effet, forment plus de capitaux qu'ils n'en peuvent employer, dans l'état technique donné, d'une façon suffisamment rémunérative pour indemniser largement les épargnants.

On a voulu tirer précisément de l'émigration des capitaux des vieux pays un autre argument contre la compensation générale qui s'établit, sur l'ensemble du marché de la main-d'œuvre, à la suite de la réduction de celle-ci, par l'emploi de machines, dans telle ou telle industrie particulière. Ces capi-

¹ Voir plus loin la partie consacrée au *Crédit*.

² Voir plus loin les chapitres consacrés au *Salaires*.

taux qui s'exportent étant, dit-on, perdus pour le pays, ne peuvent plus entretenir de la main-d'œuvre dans leur contrée d'origine. Cela est vrai, mais cette émigration de capitaux ne s'opère que par la baisse du taux de l'intérêt dans leur pays originaire ; or, l'introduction des machines a pour effet immédiat de créer une nouvelle demande de capitaux, par conséquent de tendre à en relever l'intérêt et à les retenir dans le pays.

Ce n'est qu'à la longue que les machines libèrent des capitaux ; le prix de revient d'une même quantité d'articles baissant grâce à elles, il en résulte que le capital circulant pour une production déterminée devient moindre ; d'autre part, la production étant plus rapide avec les machines, le capital circulant peut se renouveler dans une période plus brève, et ce renouvellement plus rapide équivaut à une diminution du capital circulant nécessaire.

Quant à l'effet immédiat des machines, c'est d'accroître la demande des capitaux et ainsi d'en diminuer l'émigration, en même temps qu'elles en suscitent la formation.

L'extension de la production par les machines rend aussi nécessaire que la production des matières premières augmente, la manufacture des fils ou des tissus de coton, par exemple, ne pouvant se développer que si la production du coton elle-même s'est accrue. Dans l'état présent du monde, cet accroissement de la production des matières premières est très rapide, et il n'est pas arrivé qu'une de ces matières fût en retard pour l'approvisionnement des machines destinées à les travailler. Presque toutes les matières premières, au contraire, depuis trente ans, le coton, la laine, la soie, ont considérablement baissé de prix, malgré l'énorme accroissement de la demande et de la consommation. Il est probable que cette augmentation de la production des matières premières, ou la substitution de certaines à d'autres, si quelques-unes étaient plus difficiles à accroître en quantité, se continuera dans l'avenir, même quand la terre sera tout entière densément peuplée ; les méthodes agronomiques sont réservées, en effet, à de grands progrès, et la culture intensive et scientifique

de tout le globe devra maintenir la production agricole dans la voie ascendante où elle n'est aujourd'hui portée que par l'exploitation extensive et en quelque sorte routinière d'immenses contrées peu peuplées¹.

Ainsi, dans l'état présent du monde et dans l'avenir, autant que nous pouvons l'envisager, toutes les conditions sont réunies et le seront de plus en plus pour que la société économique manifeste une grande élasticité et plasticité, et pour que les compensations, sur le marché général de la main-d'œuvre, s'offrent nombreuses, presque sans obstacle, à la diminution de main-d'œuvre que les machines peuvent amener dans une industrie déterminée. Il n'en était pas ainsi au commencement et au milieu de ce siècle; la société n'offrait pas la même plasticité; de là viennent les souffrances qui furent alors ressenties et qui, dans le temps actuel, se trouvent très atténuées et le seront, sans doute, encore davantage dans les temps futurs.

EXEMPLES DE QUELQUES COMPENSATIONS OFFERTES PAR LES MACHINES A LA MAIN-D'ŒUVRE. — Les critiques des machines, même au point de vue ouvrier, ont trop les yeux uniquement portés sur l'industrie où ces instruments font leur introduction, et ils ne sont frappés que de leurs effets « subversifs » ou perturbateurs, et non de leur influence compensatrice. Disons qu'il en est de même de certains enthousiastes, Bastiat notamment et toute son école, qui ont fait des tableaux très exagérés du développement de certaines industries, à la suite de l'introduction des machines, notamment de l'industrie du coton dans le Lancashire².

Les machines créent directement, pour elles-mêmes, toute une nouvelle demande de travail. Dans la pratique, l'invention de chaque machine très avantageuse suscite une énorme

¹ Voir plus loin les chapitres que nous consacrons à la *Rente de la Terre*.

² Dans le chapitre où nous parlons plus loin des *Illusions communes sur l'importance du Progrès de la Production*, nous démontrons que certains dithyrambes sur l'influence des machines ne sont conformes qu'aux apparences et non à la réalité économique.

demande immédiate et de capital et de main-d'œuvre. D'abord, ces machines, il faut les construire, puis les entretenir et les réparer : d'où toute une légion d'ouvriers métallurgistes devient nécessaire, toute une foule de poseurs, d'ajusteurs, de serruriers, de menuisiers. Les grandes usines, surtout celles qui sont aux champs, ont fréquemment installé des ateliers spéciaux pour cet objet. Ces machines demandent beaucoup d'espace ; d'où il leur faut de vastes halles et tout un personnel de maçons, de charpentiers, de couvreurs, etc., aussi bien pour créer les installations premières que pour les maintenir en bon état.

Ces machines nombreuses et exigeantes, il les faut nourrir, entretenir de charbon, d'huile, etc., ce qui pousse à l'accroissement du nombre des ouvriers mineurs, des ouvriers employés dans les huileries, des transporteurs, etc. Voilà bien des compensations, du moins partielles, à la main-d'œuvre que les machines épargnent pour l'opération spéciale qu'elles exécutent, soit de filer, soit de tisser, soit d'apprêter, etc. L'épargne de main-d'œuvre des machines les plus parfaites, si l'on tient compte de toute celle qu'elles exigent pour leur installation, leur entretien, leurs réparations, leur alimentation, est toujours beaucoup moindre en réalité qu'en apparence.

Certaines machines nouvelles créent autour d'elles toute une branche d'industries qui n'existaient pas auparavant ; il en est qui ont une répercussion des plus étendues sur tout l'ensemble du corps social, et il est impossible de suivre tous les rejetons qui résultent d'une invention mécanique. La photographie, avec les instruments et les préparations qu'elle nécessite, a constitué une branche de production qui occupe des dizaines de mille personnes. Il en est de même, à un plus haut degré, des machines ou installations électriques, de la téléphonie, etc.

Au lieu des quelques centaines de copistes qui existaient autrefois dans les cloîtres, il se rencontre aujourd'hui mille fois plus de typographes et d'ouvriers qui se rattachent

à l'imprimerie. Si l'on dit qu'il a fallu quatre siècles environ pour arriver à ce prodigieux résultat, voici une autre invention de machines qui, en cinquante années à peine, a créé tout un monde d'ouvriers ayant, la plupart, des occupations permanentes et assurées, les chemins de fer. Il se rencontre en France, à l'heure présente, 250,000 à 300,000 employés de cette gigantesque industrie; et le nombre des chevaux, par conséquent aussi des cochers et palefreniers, n'a pas diminué dans cet intervalle d'un demi-siècle. La division du travail en même temps que l'augmentation de la production, la première plus encore que la seconde, ont prodigieusement accru, au grand bénéfice de la société, les transports de marchandises¹; en même temps il est né de nouveaux besoins de déplacements pour les personnes, une curiosité de l'esprit, un goût de voyages.

Voilà quelques exemples, parmi les plus frappants, de certaines compensations qu'offrent les machines à la réduction de main-d'œuvre, parfois permanente, mais beaucoup plus souvent momentanée, dans telle ou telle branche d'industrie. En dehors de ces rénovations complètes et de ces énormes extensions d'une branche importante de la production, on retrouverait dans une foule de cas le même phénomène, si l'on pouvait suivre toutes les applications mécaniques dans leurs répercussions infinies.

Il peut, néanmoins, de l'introduction brusque d'une machine dans une industrie à la main, résulter une perturbation momentanée, une gêne plus ou moins durable pour certaines catégories de personnes. Les copistes de profession ont, certes, dû souffrir de l'invention de l'imprimerie, surtout ceux dont l'esprit peu agile a continué de s'attacher avec obstination à leur ancien métier. Sans remonter aussi loin, dans le premier

¹ Voir plus haut (pages 166-170) le chapitre où nous démontrons que le développement des transports est presque en tout pays beaucoup plus considérable que le développement de la production. Nous revenons sur cette vérité essentielle dans le chapitre que nous consacrons plus loin aux *Illusions communes sur l'importance du Progrès de la production.*

tiers de ce siècle, lors de l'apparition du tissage mécanique, il y eut dans le monde, notamment en Angleterre, une grande intensité de souffrances. De pauvres gens, dont l'intelligence n'avait été dégrossie par aucune instruction, se cramponnaient désespérément au métier à la main; autant de cette inertie mentale, de cette inaptitude à s'adapter aux conditions économiques nouvelles, que des machines elles-mêmes, il résultâ pour une partie de la population ouvrière une misère qui dura quelques années. Aujourd'hui ces fâcheux résultats des machines ont beaucoup moins de chances de se reproduire, du moins avec une étendue et une intensité équivalentes. Les effets momentanément ou partiellement perturbateurs des machines sont et seront de plus en plus singulièrement atténués, parce que le milieu social est beaucoup mieux préparé aux conquêtes successives du machinisme, beaucoup plus familier avec lui, offre bien plus de facilités d'adaptation.

CONDITIONS NOUVELLES, TRÈS DIFFÉRENTES DE CELLES DU COMMENCEMENT DU SIÈCLE, DES PROGRÈS DU MACHINISME; FACULTÉS NOUVELLES D'ADAPTATION. — Les écrivains de la première moitié de ce siècle, Sismondi, Proudhon, dans leurs descriptions de ce que ce dernier a appelé les « effets subversifs des machines », avaient sous les yeux le tableau navrant et inquiétant de ce que nous avons appelé « la période chaotique de la grande industrie ». D'un côté, une population ignorante sans épargne, sans entente avec elle-même, sans protection légale; d'un autre côté, des engins qui faisaient subitement irruption dans ce milieu social non préparé, et qui entraient en lutte avec la seule main de l'homme. Aujourd'hui, d'abord la population est plus instruite, grâce non seulement au bagage scolaire qui a son importance, mais surtout au spectacle vivant, mouvant et progressif de l'industrie, et même de la culture scientifiquement organisée. Elle est munie de droits reconnus, notamment de ceux d'association et de coalition; elle a, en général, quelques épargnes, soit individuelles, soit collectives; elle jouit de la protection légale pour les femmes, les enfants, pour son salaire, etc. Voilà déjà un premier changement qui

n'est pas sans conséquence. Moralement, la population ouvrière est bien plus en état de se reconnaître, de se défendre et d'aviser.

Un second changement, non moins important, s'est accompli au point de vue industriel et technique. Toutes les grandes industries aujourd'hui, même l'agriculture dans les pays un peu avancés, sont déjà en possession de machines. On améliore celles-ci et on les perfectionne; mais ces perfectionnements sont, d'ordinaire, successifs et graduels. L'industriel qui a acquis un outillage coûteux ne le met pas au rebut immédiatement dès qu'une machine meilleure est annoncée; souvent même, le voudût-il, il ne le peut pas, soit faute de ressources, soit parce que la distribution des lieux et des bâtiments ne s'y prête pas. Il ne renouvelle que peu à peu son matériel. Cette gradation préserve en général de tout changement soudain et profond le personnel ouvrier.

La machine aujourd'hui amène moins de perturbation, parce que son introduction est lente, sa propagation graduelle. Les brevets d'invention servent aussi de modérateurs, en rendant le changement moins instantané. Il faut, d'ordinaire, un quart de siècle au moins, parfois beaucoup plus, pour qu'une machine conquière toute l'industrie à laquelle elle s'applique. Il advient même qu'elle ne parvient pas toujours à l'envahir et à l'occuper tout entière. La machine à vapeur fut découverte dès le commencement du xviii^e siècle; ce ne fut que soixante-huit ans plus tard qu'on commença à s'en servir en Angleterre et cent dix ans après sa découverte qu'on l'employa sur le continent européen. La machine à parer ou décatisser les draps avait déjà plus de cent ans d'existence, que beaucoup de pièces de draps étaient encore parées à la main¹.

Pour prendre des exemples plus connus et plus frappants : on rencontrerait encore, au moment où nous écrivons, dans quelques manufactures, et on rencontrerait, certes, dans un grand nombre il y a vingt ou trente ans, la *mulljenny* primitive ou

¹ Roscher. *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses*, 2^e édition, page 571.

métier à filer inventé à la fin du siècle dernier, quoique des métiers beaucoup plus perfectionnés, le renvideur *selfacting*, aient fait leur apparition vers le milieu du siècle et aient été remplacés eux-mêmes plus récemment par des instruments plus parfaits. Dès la fin du premier tiers de ce siècle, le bateau à vapeur, inventé près de cinquante ans auparavant, franchissait l'Atlantique. Une quantité de perfectionnements se succédèrent : l'hélice qui remplaça les roues, les chaudières à double expansion, puis celles à triple expansion, les chaudières multitubulaires, etc. Le percement d'isthmes comme celui de Suez vint encore favoriser la navigation à vapeur. On pouvait croire et l'on annonça, en effet, vers 1870 ou 1875, que la navigation à voiles allait complètement disparaître; il n'en est rien. En l'an 1892, soit une soixantaine d'années après que le premier steamer fit la traversée de l'Atlantique, non seulement on se sert encore de navires à voiles, mais l'on en construit chaque année dans la Grande-Bretagne, quoique beaucoup moins que de navires à vapeur, et même, par diverses causes, vers 1890, en dépit du perfectionnement des chaudières, l'usage des voiliers a un peu repris¹. Le navire à aubes ou à roues n'a pas, lui non plus, complètement cédé la place aux navires à hélice; pour certains services, il continue à être préféré. De même, on trouve encore en usage quelques-uns de ces instruments certes arriérés, les steamers à chaudière n'ayant ni triple, ni même double expansion.

Chaque progrès industriel met du temps à triompher, et les esprits qui ne sont pas complètement engourdis peuvent en général aviser et se garer. Ce n'est pas en un jour que le gaz disparaît devant l'électricité, ou le fer devant l'acier, ou l'acier

¹ Dans le premier semestre de 1892, on a enregistré, dans la Grande-Bretagne, 330,997 tonnes de nouveaux steamers et 184,432 tonnes de nouveaux voiliers. Si l'on défalque 141,433 tonnes de steamers et 142,306 tonnes de voiliers rayés des registres dans la même période, pour pertes ou autres causes, l'accroissement de la marine britannique, dans le premier semestre de 1892, a été de 189,564 tonnes de steamers et de 42,126 de voiliers (*The Economist*, n° du 30 juillet 1892, page 972). — Dans les quatre années 1906 à 1909, il est vrai, on n'a plus construit pour la marine britannique, en moyenne et par an, que 40,045 tonnes de voiliers contre 809,788 tonnes de steamers.

ordinaire devant l'acier Bessemer. Voici par exemple vingt ans environ que les premières lampes électriques ont été installées dans les plus beaux quartiers de Paris, et cependant c'est encore le gaz qui illumine la presque totalité de la capitale; et il est probable qu'ainsi que les voiliers n'ont pas complètement disparu devant les steamers, de même le gaz ne s'éteindra pas absolument devant l'électricité. Bien plus, on voit apparaître dans beaucoup de villes l'éclairage public au pétrole. Il arrive constamment, dans le monde techniquement très perfectionné où nous vivons, qu'une invention nouvelle et plus parfaite ne supprime pas l'usage d'une invention antérieure qui est en général moins parfaite : on se sert toujours de la poudre, par exemple, et même l'emploi n'en a guère diminué, malgré la découverte de la dynamite et de bien d'autres explosifs.

La cause de la lenteur de la conquête intégrale par une machine perfectionnée de tout le terrain qui semble lui revenir apparaît avec netteté quand on considère les choses de près. Tandis que, au commencement du siècle, les machines nouvellement introduites luttent contre la main de l'homme, tout à fait désarmée, la main de la fileuse à la quenouille ou du tisserand à domicile, et qu'elles triomphaient facilement de ce faible adversaire, aujourd'hui la lutte s'établit d'ordinaire entre les machines nouvelles et les machines anciennes déjà en usage. Il faut que les premières triomphent des secondes qui sont, sans doute, moins perfectionnées, mais qui offrent en général une moindre infériorité que celle du fuseau ou du rouet de la fileuse par rapport à la *mulljenny*. Ce qui prolonge et facilite surtout la transition, c'est que nombre de fabricants ont intérêt, pour ne pas perdre un capital coûteux, pour ne pas se lancer dans des dépenses colossales de renouvellement, à ne modifier leur matériel que peu à peu. Ainsi *la secousse est moins vive, aujourd'hui que les machines luttent pour ainsi dire entre elles, qu'autrefois, il y a cinquante ou quatre-vingts ans, quand elles luttaient contre la main de l'homme.*

EFFETS PROTECTEURS DES MACHINES POUR L'OUVRIER. — C'est un

point de vue borné que de considérer uniquement les machines comme ajoutant simplement et toujours à l'instabilité de la vie de l'ouvrier. *Les machines, sous la forme de capital que le patron a intérêt à entretenir et à faire produire si peu que ce soit, protègent, au contraire, fréquemment l'ouvrier contre le chômage.* Ainsi, aux époques de crise, les ouvriers des industries mécaniques chôment en général beaucoup moins que ceux des industries à la main. A Lyon où le tissage manuel domine encore, quand le commerce se ralentit les fabricants qui, en réalité, ne sont que des commerçants, ne possédant aucun outillage et ne supportant pas des frais généraux étendus, cessent pour la plupart immédiatement leurs commandes, et les métiers à la main, propriété des ouvriers ou des chefs-ouvriers, ne battent plus. Dans les fabriques pourvues de métiers mécaniques, de la banlieue lyonnaise et des départements voisins, au contraire, même lorsque les commandes se ralentissent, les fabricants continuent, en général, à faire travailler au moins à demi-temps. Ils supportent des frais généraux considérables qui persistent à courir, même quand l'usine chôme ; ils ont un matériel ample et délicat qu'un long chômage détériore ; ils pourraient craindre aussi que leurs ouvriers ou que les meilleurs, qui ne sont pas propriétaires de leurs métiers et que rien ne retient, ne se missent à se disperser en cas d'absence prolongée de travail. Toutes ces conditions et d'autres encore font que les patrons qui possèdent des ateliers mécaniques ne recourent au chômage complet qu'après avoir beaucoup lutté pour s'y soustraire. Il en est ainsi dans toutes les industries mécaniques. Dans les manufactures de coton ou de lin, à Lille, à Roubaix, dans les Vosges, à Rouen, etc., on voit des fabricants qui momentanément ne font aucun bénéfice, continuer, pour les raisons susindiquées, à faire travailler, sinon toute la semaine, du moins quelques jours, ou sinon à journée complète, du moins quelques heures journallement. C'est l'intérêt même du patron, possesseur d'un vaste matériel, qui ajourne ou qui réduit le chômage. Dans l'industrie du bâtiment, où il n'y a presque pas de machines, du moins

pour le travail même de maçonnerie et de pose des pièces, dans la fabrication des articles de Paris, où il en est de même et où souvent l'ouvrier est propriétaire des quelques instruments qui lui sont indispensables, quand une crise survient on congédie tout le personnel ouvrier. Soit les chômages à intervalles indéterminés, soit les mortes-saisons régulières, sont ici très fréquents. Au contraire, dans les ateliers métallurgiques et les mines, où toute une organisation mécanique doit être maintenue en haleine et en bon état, on lutte beaucoup plus contre les crises; l'on a des interruptions moins fréquentes, et l'on occupe plus longtemps soit la totalité des ouvriers, soit un certain nombre.

Ainsi, *la machine, à laquelle on reproche d'être une cause d'instabilité, arrive à protéger indirectement l'ouvrier contre le chômage complet et la morte-saison.* Dans son propre intérêt, pour ne pas se détériorer, le capital employé en outillage industriel garde toujours à son service un grand nombre de travailleurs.

Il n'est pas de situation plus précaire, plus livrée sans défense à toutes les circonstances fâcheuses, notamment à toutes les crises, que celle de l'ouvrier à la main ou de l'ouvrier qui possède ses instruments de travail.

Le socialisme, qui est d'une incurable myopie et, voyant tout trouble, confond tout, a inventé cet idéal que les instruments de travail doivent appartenir à l'ouvrier; c'est oublier que *l'ouvrier propriétaire de ses instruments de travail n'a personne intéressé à le faire travailler dans les temps de langueur ou de crise commerciale.*

Rappelons encore que *les machines ont suscité des industries qui ont constitué à leur personnel des occupations tout à fait permanentes*: les chemins de fer par exemple, les grandes compagnies de navigation à vapeur.

Il est à peine besoin de dire que les taux extrêmement bas de rémunération se rencontrent dans le travail à la main, que dans les industries à machines les ouvriers sont presque partout plus payés, que la main-d'œuvre concentrée dans des

usines se défend mieux et est plus capable de se faire respecter, que les industries à machines sont à peu près les seules où les salaires puissent s'élever sans que le prix des produits s'accroisse, parce que les perfectionnements mécaniques successifs compensent en général les augmentations du prix de la main-d'œuvre.

Il advient même parfois que des ouvriers employés aux machines bénéficient, au moins momentanément, de rémunérations énormes, parce que, même à la suite de perfectionnements mécaniques, c'est une opération très délicate que de reviser le tarif de la main-d'œuvre. Dans ses études sur les *Trades Unions*¹, il y a un demi-siècle, M. le comte de Paris citait des exemples très typiques de puddleurs qui étaient arrivés à se faire une rémunération de 10,000 à 11,000 francs par an, rémunération évidemment abusive et temporaire, qui était la conséquence du maintien passager de l'ancien tarif de main-d'œuvre avec des machines plus parfaites. Au mois de juin et juillet 1892 la très grande grève qui éclata aux États-Unis dans les ateliers métallurgiques de la compagnie Andrew Carnegie paraît avoir eu pour origine un remaniement de tarifs, après une découverte de machines. L'administration réduisait l'échelle de proportion des salaires à chaque unité produite, en se fondant sur ce que de nouveaux perfectionnements mécaniques laissaient à l'ouvrier, même avec le tarif remanié, un salaire supérieur à l'ancien. *Ces questions d'adaptation des tarifs de main-d'œuvre aux nouveaux procédés mécaniques, au fur et à mesure qu'ils se succèdent, sont très délicates et peuvent donner lieu à des conflits; il y a, toutefois, en pareil cas, plus de chances pour que l'ouvrier en retire un gain que pour qu'il y subisse une perte.*

NÉCESSITÉ DE DIVERSES ADAPTATIONS SOCIALES POUR PARER A QUELQUES INCONVÉNIENTS DES MACHINES. — D'autres objections ont encore été soulevées contre les machines. On a parlé notamment du surmenage qu'elles imposent à l'ouvrier; le cas s'est

¹ Comte de Paris, *Associations ouvrières*, chapitre v.

souvent présenté dans cette période que nous avons appelé « l'époque chaotique de la grande industrie ». Il peut se manifester encore, mais beaucoup plus exceptionnellement. Stuart Mill, dans une heure maussade, a écrit qu'il était douteux que les machines aient diminué la fatigue d'aucun être humain¹. Karl Marx a dramatisé ce qu'il a nommé la lutte de l'homme contre la machine, ce travailleur de fer asservissant le travailleur de chair. Ce qui est certain, c'est qu'il importe de ménager la force nerveuse de l'homme. Le travail à la machine, s'il était aussi prolongé que le travail à la main, pourrait, dans certains cas, être plus épuisant. Aussi, des journées plus réduites, par exemple des journées de neuf à dix heures au maximum, avec le repos hebdomadaire et l'absence du travail de nuit, doivent s'imposer, sous le régime de l'industrie mécanique, sinon par la force de la loi, ce que nous n'admettons que pour les enfants et les filles mineures, du moins par celles des mœurs.

D'autre part, s'il faut que la journée de travail ne soit pas trop longue, il ne convient pas non plus de se bercer de l'idée que l'intensité du travail compensera toujours l'abréviation de sa durée. Au delà d'une certaine limite, l'intensité du travail devient une très rude épreuve pour l'organisme humain².

Un autre reproche est que les machines, exagérant le travail des femmes et des enfants et le substituant de plus en plus à celui des hommes, ceux-ci se trouvent moins occupés. Nous examinerons plus loin cette critique et diverses autres adressées à l'industrie moderne. Il a pu, pendant la « période chaotique de la grande industrie », et en l'absence de toute réglementation législative sur le travail des enfants et des femmes

¹ Qu'on pense au tourneur à la meule, au ramoneur, au vidangeur obligé de remuer lui-même les matières, au banc de rameurs sur les galères, etc., et on pourra juger de l'exactitude de cette boutade de Stuart Mill (Voir, d'ailleurs, plus loin, la partie de cet ouvrage consacré à *La Consommation*).

² Voir mes ouvrages : *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle*, passim, et *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 346-347.

mineures, se produire des abus de ce genre. A l'heure actuelle ils deviennent de moins en moins fréquents.

Les excès de travail imposés aux femmes et aux enfants ont, d'ailleurs, de beaucoup devancé les machines. Ils sont encore le plus sensibles dans la couture, la broderie et les divers métiers de la petite industrie qui n'usent guère d'engins mécaniques. Nous en avons cité souvent bien des exemples. Les enquêtes faites par M. Le Play et son école, sous la forme de monographies, dans la série des *Ouvriers des deux Mondes*, en regorgent. Faisons ici quelques emprunts à la science si merveilleuse de Roscher : il note, d'après les auteurs anciens, Plaute, Pausanias, Festus, la dureté du travail et l'emploi des femmes, ainsi que leur inconduite, dans les mines des anciens Égyptiens, les mauvaises mœurs des anciennes ouvrières des fabriques qui ne pouvaient guère être que des ateliers dépourvus de machines à Rome ou en Grèce. Il rappelle, d'après les célèbres et exacts historiens du moyen âge, Muratori et Guicciardini (1566), que des maux analogues se rencontraient en Italie au xiv^e siècle et que, en Flandre, le travail d'enfants de 4 à 5 ans était très répandu au xvi^e siècle. En Angleterre, d'après Chamberlain (*Present State of England*) et Macaulay, une quantité d'enfants de 8 à 10 ans étaient employés sous Charles II, à tricoter des bas¹.

LES ABUS DU TRAVAIL A DOMICILE SONT BEAUCOUP PLUS CRIANTS ET PLUS TENACES QUE CEUX DU TRAVAIL DANS DE GRANDS ATELIERS MÉCANIQUES : LE SWEATING SYSTEM. — S'il était nécessaire de prouver que « le machinisme » n'a nullement créé les maux qu'on lui attribue, l'excès ou la précocité de travail dont on se plaint, la mauvaise hygiène des ateliers et la dégradation du travailleur, il suffirait de citer les faits si tristes constatés depuis une demi-douzaine d'années en Angleterre sous le nom de *Sweating System*, système de la sueur. On sait que l'on désigne par ce mot une méthode de cessions successives

¹ Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbflusses*, 2^e édition, page 580.

de contrats de confection de vêtements, qui arrive, en dernière analyse, à faire exécuter, sous la conduite d'un petit entrepreneur, des travaux de coupe, de couture et de repassage, à des prix tout à fait infimes, avec une durée de travail extraordinaire et dans des locaux absolument abjects et malsains. Nous parlerons plus loin, avec quelque détail, de ce régime, en traitant de la rémunération de l'ouvrier. Qu'il nous suffise de dire en ce moment que, depuis septembre 1887, l'attention du *Board of Trade* et celle du Parlement, ainsi que du public, ont été attirées sur les souffrances de ce mode de travail. La Chambre des Communes a fait faire à ce sujet une enquête qui est pleine de révélations émouvantes.

Dans l'*East London*, notamment dans les quartiers de *White-chapel* et de *Saint George in the East*, il n'y a presque pas de maison, nous dit-on, qui n'abrite un *sweater* ou petit entrepreneur de confection et ceux qu'il exploite. On affirme que les locaux n'ont souvent que deux ou trois mètres carrés, et qu'une demi-douzaine et parfois plus d'hommes, de femmes, de petites filles, y travaillent 15, 16, 18 heures par jour, on va jusqu'à prétendre 36 heures de suite parfois. Nous donnons ces constatations pour ce qu'elles sont et sans dissimuler que nous y soupçonnons un peu d'exagération ou, du moins, la transformation en pratiques habituelles de ce qui probablement n'est, dans cette sorte d'enfer même, qu'un excès exceptionnel¹. On pense qu'il y a au moins 2,000 de ces taudis clandestins. Le salaire irait rarement à 2 fr. 50 par jour pour ce labeur effroyable. Parmi les ouvriers employés, les uns coupent les pièces, les autres posent la doublure, d'autres fafilent pour l'essayage, d'autres ne font que les boutonnières. On emploie bien quelques machines à coudre dans ces petits ateliers; néanmoins cette industrie ne peut être considérée à proprement parler comme une industrie mécanique : celle-ci n'existe vraiment

¹ Nous traitons plus loin avec quelques détails cette question du *Sweating System*, en parlant des sous-contrats, et il ressort, en effet, de notre étude, que les descriptions souvent faites ne sont pas dépourvues de quelque exagération.

que lorsque l'instrument est actionné par un moteur comme la vapeur, l'électricité, etc.

On peut donc regarder le *sweating system* comme étant à la fois un exemple du petit atelier et de l'industrie dépourvue de moteur mécanique. C'est là que se rencontrent les grandes souffrances; et il est infiniment difficile d'y trouver des remèdes efficaces. Les lois sur le travail des enfants et des jeunes filles n'y sont pas respectées. Par une complicité à la fois du petit entrepreneur, le *sweater*, du personnel qu'il emploie et de tous les habitants du voisinage plus ou moins liés d'intérêts avec les uns et les autres, ces ateliers sont clandestins, comme des maisons de jeu. Les agents d'inspection des manufactures et même les *policemen* ne peuvent les découvrir que rarement.

Le *sweating system* est une des frappantes et vivantes démonstrations de cette vérité trop méconnue : l'industrie sans moteur mécanique, et se pratiquant dans de petits ateliers, se trouve, en général, dans des conditions beaucoup plus fâcheuses pour l'hygiène de l'ouvrier, la modération du travail et le prix de la main-d'œuvre, que l'industrie à moteur mécanique s'exerçant dans de vastes installations.

On cherche, sans y parvenir, le moyen de supprimer le *sweating system*. Il est à craindre qu'il se perpétue tant que l'industrie de la confection ne s'exercera pas dans de vastes usines à moteur mécanique où des centaines d'ouvrières travailleront au grand jour avec des couseuses automatiques¹. Le machinisme et l'industrie concentrée, ici comme dans bien des circonstances, donneront à l'ouvrier des garanties hygiéniques, morales, légales, que l'industrie dispersée et sans moteur mécanique ne pourrait lui procurer.

Quant à la prétendue élimination des hommes par les femmes, cette critique provient d'une observation superficielle et unilatérale. En premier lieu, certaines occupations des

¹ Dans notre ouvrage *Le Travail des Femmes au XIX^e Siècle*, nous avons décrit, il y a quarante ans, les ateliers mécaniques Godillot pour la confection, qui faisaient un excellent contraste au *sweating system*.

hommes ont été prodigieusement développées depuis les machines, et les femmes s'en trouvent exclues ou s'y font de plus en plus rares : les transports, par exemple, soit par terre, soit par eau, les mines, la métallurgie, les constructions et tous les travaux de force. Autrefois, et dans quelques pays primitifs encore, on les rencontrait en ces emplois pénibles et peu appropriés à leur sexe ; on y en trouve même aujourd'hui quelques-unes en Belgique et en Italie, pays de population prolifique et pauvre. En France, en Angleterre, aux États-Unis, soit les lois, soit les mœurs, s'opposent à ce que la femme soit assujettie à des tâches aussi épuisantes. Ainsi les hommes ont conquis, pour eux seuls, un terrain qui s'est d'ailleurs élargi et où auparavant la main-d'œuvre féminine était en usage concurremment avec la leur.

D'autres emplois pour les hommes ont surgi depuis les machines, notamment la construction et la réparation de ces engins mécaniques.

On n'a pas assez remarqué, non plus, qu'il s'est fait une certaine interversion entre des travaux autrefois exécutés par les femmes et d'autres auxquels les hommes pourvoyaient. Ainsi, avant les machines, les femmes filaient et les hommes tissaient, aujourd'hui dans les tissages ce sont surtout des femmes qui sont occupées, et dans les filatures surtout des hommes. De même, les hommes font à la machine de la broderie, de la dentelle, comme à Nottingham et à Saint-Pierre-lès-Calais. Enfin, même dans les usines où les métiers n'occupent absolument que des femmes, comme dans les établissements de couture mécanique mus à la vapeur, il y a toujours quelques hommes qui sont employés comme chauffeurs et comme ajusteurs ou serruriers pour réparer les instruments, tandis que, avant les machines, la couture n'employait pas un seul homme.

Il ne serait pas difficile d'énumérer d'autres métiers où les hommes sont aujourd'hui occupés en grand nombre, alors qu'autrefois il ne l'y étaient qu'exceptionnellement : les grands magasins de nouveautés et autres par exemple ; le public

commet souvent même des erreurs grossières à ce sujet ; il croit que ces commis de magasins, ces « calicots », comme il les appelle, sont déplacés et accaparent abusivement des emplois qui devraient être réservés aux femmes ; il oublie que le maniement fréquent de lourdes pièces d'étoffes est une tâche physique très pénible et très peu appropriée à la faiblesse féminine.

Il est ainsi inexact que les machines tendent à remplacer partout ou presque partout les hommes par les femmes ou les enfants ; ce qui est vrai, c'est que, après la première période chaotique de la grande industrie, il est résulté de l'organisation industrielle nouvelle, reposant sur les machines et sur la concentration des ouvriers, *une nouvelle distribution des tâches entre les hommes et les femmes, beaucoup d'anciennes tâches féminines devenant des tâches masculines, et réciproquement. Cette interversion vient de ce que les machines ont transformé les anciens métiers au point de vue des degrés d'effort physique qu'ils exigent.* Ce mouvement continue et ne sera, pour ainsi dire, jamais à son terme. La société n'étant plus figée dans des cadres fixes et les procédés de production se modifiant toujours, *on ne peut dire que telle profession restera soit éternellement masculine, soit éternellement féminine, soit éternellement mixte¹.*

DE L'INSALUBRITÉ DES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET DES PROGRÈS DE L'HYGIÈNE DANS LES ATELIERS. — Les adversaires des machines se plaignent aussi des conditions d'insalubrité auxquelles elles soumettent les travailleurs, notamment les femmes et les enfants. Ces critiques en général ardentes, justifiées souvent dans le principe, s'appliquent surtout à un ordre de choses qui n'est plus ou qui disparaît chaque jour. La fabrique n'a probablement jamais été plus malsaine que l'atelier domestique dont il nous reste de si tristes peintures dans les enquêtes de Blanqui et de Villermé. L'usine primitive, toutefois, celle

¹ Les machines ont ouvert aux femmes quelques nouvelles carrières, dans la photographie, par exemple, la téléphonie, la typographie, où l'hostilité des hommes, toutefois, les cantonne dans des ateliers spéciaux

de la première moitié de ce siècle, improvisée en l'absence de toutes règles bien établies, pour abriter des machines mesquines, rampant presque sur le sol et n'exigeant que peu d'espace pour leur développement, machines grossières d'ailleurs, dont l'entretien se bornait au strict nécessaire, cette primitive usine avec ses nombreux et bas étages superposés, ses pièces étroites et manquant d'air, tout imprégnées d'odeur d'huiles et de matières diverses, était, sans doute, au point de vue hygiénique, bien défectueuse.

La science et les exigences techniques ont transformé cet informe asile de la grande industrie : au lieu de tous ces étages superposés, on a d'amples rez-de-chaussée, bien éclairés, bien ventilés ; les anciens métiers de 500 broches ont été remplacés par d'autres de 1,500 à 2,000 qui prennent un beaucoup plus grand espace. C'est le perfectionnement même de la machine qui a quadruplé et parfois décuplé le cube d'air de chaque ouvrier. Ces instruments nouveaux sont très coûteux, leurs rouages très délicats, il les faut soigner souvent presque comme des objets de luxe, les tenir avec une propreté méticuleuse, et il en résulte que l'atelier lui-même devient propre et reluisant. Nous avons vu des ateliers de tissage avec des tapis. On peut beaucoup attendre encore, à ce point de vue, des progrès du machinisme. Les conseils en principe si justes de Fourier sur la propreté dans le travail, les espérances, dans le même ordre d'idée, de l'anarchiste prince Kropotkine ont des chances de se réaliser. Il est de l'intérêt du fabricant, comme de l'ouvrier, que l'usine soit aussi saine et aussi agréable que possible ; et il se pourrait qu'un jour l'usine pût devenir une école de propreté et de bonnes habitudes¹.

¹ Nous rappellerons ici la charmante description de Lowell, dans les *Lettres sur l'Amérique du Nord*, de Michel Chevalier. Nous avons visité nous-même, il y a quelques années, à Lyon, un atelier de broderie mécanique, où les ouvrières, presque toutes de jeunes filles, nous ont fait l'impression la plus riante par leur bonne tenue, le soin de leur personne, l'exquise propreté. Elles revêtent des vêtements de travail en entrant à l'usine ; il pourrait en être ainsi un jour, de la généralité des ouvriers.

Quant à la propreté et l'hygiène, il ne faut pas oublier que le genre humain,

LES MACHINES ET LES ACCIDENTS. — Il reste encore un triste chapitre, qui, lui, ne disparaîtra jamais complètement, c'est celui des accidents. Il est très vrai que les machines sont cause d'accidents : toutefois, plus elles se perfectionnent, mieux on les connaît, mieux on les entretient, plus la population y est familiarisée, et plus aussi il y a de chances pour que les accidents deviennent moins nombreux.

Soit spontanément, soit poussés préventivement par la loi ou répressivement par les tribunaux, sans qu'il soit besoin que celle-là sorte de la circonspection nécessaire et ceux-ci de l'impartialité requise, il se produit chaque année une amélioration dans les conditions de fonctionnement des machines au point de vue du danger qu'elles offrent. La science et les inventions y aident, c'est-à-dire précisément cet état de constantes recherches et de progrès incessant qui est suscité par le développement des machines. On invente des freins de plus en plus puissants, soit pour retenir les trains de chemins de fer lancés à toute vitesse, soit, dans les descentes de mines, pour arrêter la cage si le câble se rompt ; on découvre de nouvelles substances moins dangereuses, comme la grisoutine à la place de la poudre ou de la dynamite ordinaire.

Tout ce que l'on peut attendre ainsi de l'ingéniosité industrielle ne prévaudra jamais complètement contre la négligence, la présomption ou même parfois l'économie excessive et sordide dans les réparations ou les remplacements d'appareils usés ou défectueux. Néanmoins les accidents dus aux machines sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le croit d'ordinaire ; il est certaines machines, les chemins de fer, qui ont de beaucoup diminué la proportion des morts dans l'industrie à laquelle elles prêtent leur concours.

Nous extrayons de l'*Annuaire de la France* pour 1882 le
depuis la chute de l'Empire Romain, a été voué à la saleté, et que c'est à peine si les classes élevées commencent à être débarrassées de ce triste défaut. Peu à peu, la propreté tend à gagner du terrain, et les inventions mécaniques y aident, non seulement pour les usines, mais pour les boucheries, les étables, les écuries. L'ancien ordre de choses répugnait à la propreté.

nombre suivant des morts accidentelles en l'année 1879 : 4,071 noyés, 1,085 personnes écrasées par voitures, charrettes, chevaux, 761 par des corps durs, des éboulements de terrains ou de constructions, 126 tuées par des roues de moulin, des mécaniques diverses ou des explosions de mines, 93 par des machines à vapeur, 386 par des accidents de chemins de fer, 1,486 tombées d'un lieu élevé. Dans ce total de 8,008 morts accidentelles, il n'y en a qu'une partie tout à fait infime qui soit due aux machines. Si l'on considère que 1,085 personnes ont été écrasées par des voitures, charrettes et chevaux, tandis que 386 seulement ont été tuées par des accidents de chemins de fer, alors que la somme des transports est infiniment plus grande par ce dernier mode que par le premier, on ne court aucun risque de se tromper en affirmant que *les machines bien loin d'avoir accru la mortalité par accidents, l'ont, au contraire, notablement diminuée*¹.

ADAPTATION NÉCESSAIRE DU MILIEU SOCIAL ET DES HABITUDES INDIVIDUELLES AUX MACHINES. — Il reste vrai, néanmoins, que les machines ont des inconvénients de diverse nature. Il peut advenir notamment que, dans quelques cas limités et pendant

¹ *L'Annuaire Statistique de la France pour 1897* donne, en ce qui concerne les accidents de l'année 1894, une classification différente, à savoir : 12,486 morts accidentelles, dont 3,410 noyés, 1,222 tués ou écrasés par des voitures, charrettes, chevaux, 677 par la chute de matériaux ou des éboulements, 77 par des explosions, 564 par des accidents de chemins de fer, 1,332 par des chutes d'un lieu élevé, 193 par armes à feu, 928 brûlés ou asphyxiés, 117 foudroyés, 467 morts de faim ou de froid, 478 d'abus de boissons, 1,983 morts subitement sur la voie publique, 1,038 morts par des causes diverses. (*Annuaire statistique de la France 1897*, page 468).

D'après l'*Annuaire* de 1909 (page 310) les morts par suite d'*accidents du travail* ont été, pour les cinq années et demie du 1^{er} juillet 1899 à fin de 1905, de 9.055 sur un total de 14,366,724 ouvriers, dont 816 dans les mines et carrières, 792 dans les meuneries, sucreries et industries d'alimentation, 958 dans les hauts fourneaux, forges et travail du fer, 432 dans les produits chimiques, l'éclairage et les cuirs et peaux, 146 dans le papier et l'imprimerie, 3,130 dans les entreprises de travaux publics, maçonnerie, charpente, plomberie, etc., 385 dans le travail du bois, broserie, vannerie, 229 dans la poterie, verrerie, 359 dans les industries textiles, 1,578 dans les transports par terre et par eau, 199 dans le groupe agricole et 31 dans les industries non classées (Note de la 6^e édition).

quelques mois, des machines nouvelles privent certains ouvriers de la besogne à laquelle ils étaient habitués et dont la permanence leur paraissait assurée. C'est le prix auquel se paie tout progrès.

Il en résulte que la prévoyance humaine doit être plus développée; que l'on doit, dans les jours de travail actif, se ménager quelques ressources pour les moments de crise; qu'il faut tenir son esprit en éveil et ne pas se river désespérément à une occupation comme le mollusque à son rocher. C'est affaire aux associations entre ouvriers, dont les formes peuvent être si variées et si nombreuses, aux bureaux ou aux sociétés de placement, aux assurances qui n'ont encore pris possession que de la plus petite part de leur domaine naturel, d'aider la population ouvrière à réunir les moyens qui lui sont nécessaires pour supporter, quand elle en est atteinte, les effets momentanément perturbateurs des machines, pour lui faciliter la transition et le passage d'un métier à un autre. C'est enfin aux institutions philanthropiques ou de bienfaisance de parfaire, quand cela est indispensable, dans quelques cas particuliers, les ressources que sa propre initiative n'aurait pu procurer à l'ouvrier pour le préserver de ce risque. Il y a là une application de la mutualité, de l'assurance, en dernier lieu seulement de la bienveillance et de l'assistance.

Les inconvénients des machines deviennent chaque jour plus légers, à mesure que le milieu social est plus familier avec ces instruments; ils ne sont rien auprès des inappréciables services que les machines rendent à l'humanité et surtout à l'ouvrier.

CHAPITRE VIII

DU CADRE A DONNER A LA PRODUCTION. — AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA PRODUCTION EN GRAND ET DE LA PRODUCTION EN PETIT

Le cadre à donner à la production et la structure industrielle.

Cadres restreints de la production dans l'ancien temps et dans les civilisations endormies.

Transition de la petite à la moyenne production. Origine des fortunes industrielles.

La production en grand; ses avantages. Inconvénients et dangers de la production en grand.

La concentration du commerce de détail.

La grande production dans l'agriculture.

Les domaines qui restent à la moyenne et à la petite industrie.

Les proportions actuelles de la grande et de la petite production comparées à celles du passé.

De la possibilité du retour de certaines industries concentrées, à l'état de dispersion et de morcellement.

LE CADRE A DONNER A LA PRODUCTION ET LA STRUCTURE INDUSTRIELLE. — Il ne suffit pas d'étudier isolément les différents facteurs de la production, la nature, le capital et le travail, et les modifications que chacun d'eux peut et doit subir pour acquérir le plus haut degré de productivité. La capacité productive d'une société tient aux différentes méthodes de coordination et de coopération de ces facteurs, en un mot à ce que nous avons déjà nommé *la structure industrielle*.

L'un des problèmes qui se rattachent à cette structure est celui de l'ampleur du cadre à donner à chaque organisme économique, à chaque *Wirtschaft*, pour employer un mot allemand très compréhensif, dont l'analogue strict manque dans la langue française. Convient-il d'avoir pour type la production en grand ou la production en petit? Naturellement, il

peut arriver, et il arrive, en effet, que chacun de ces deux modes, production en grand et production en petit, l'emporte pour telle ou telle nature de travail. Néanmoins, pour la généralité des tâches, il est difficile que les deux méthodes de la *production concentrée* et de la *production dispersée* puissent s'équivaloir. En tout cas, il est bon de déterminer les mérites et les défauts de l'une et de l'autre et le domaine qui, dans une bonne structure économique, doit appartenir à chacune.

La production concentrée dans de grands ateliers et confiée à des groupes nombreux d'ouvriers travaillant de concert, sous une direction unique, n'est pas à proprement parler une découverte récente. Historiquement, on en trouverait de nombreux exemples dans tous les temps et chez des peuples de civilisation très variée. Il est certain que les Égyptiens, quand ils construisaient des pyramides ou qu'ils creusaient le lac Mœris, employaient de véritables armées industrielles, hiérarchiquement constituées et disciplinées. De même en devait-il être pour certains des grands travaux publics des Romains.

Malgré ces antécédents, que l'on peut regarder comme exceptionnels, la production en grand, la constitution d'organismes industriels énormes et même gigantesques, leur propagation surtout et la prise de possession par eux, sinon l'acaparement, de branches entières de la production, doivent être considérés comme des faits économiques relativement récents, comme les traits caractéristiques de la structure économique contemporaine.

Ce n'est guère que dans le courant de ce siècle, notamment dans la seconde partie, que le cadre de la production en grand est devenu commun et qu'il a manifesté une tendance à s'élargir chaque jour.

L'amélioration des voies de communication, la rapidité et le bas prix des transports, en étendant la marche ou le débouché, ont donné à la production en grand la possibilité de se constituer, avec la chance d'écouler facilement ses produits; la division du travail, le progrès des machines et le développement scientifique lui ont assuré, dans beaucoup de cas,

supériorité sur la production dans des cadres restreints; l'accroissement rapide des capitaux et la facilité de les réunir, en constituant des associations comme les sociétés anonymes où des milliers de personnes sont intéressées pour des parts limitées, ont permis de rassembler les ressources nécessaires à la fondation et à la marche de très vastes établissements.

La production en grand a donc pris subitement un très vif essor. Elle a ses détracteurs, qui sont nombreux et dont nous examinerons les arguments. Elle a, d'autre part, ses panégyristes enthousiastes, parmi des esprits doués de beaucoup de finesse et de perspicacité. Nous n'en citerons que deux. Le premier est M. de Molinari qui, dans ces derniers temps, a écrit tant de livres ingénieux où il ramène toute l'évolution économique, toute la transformation sociale et même morale, dont nos pères, nous et nos enfants, avons été, sommes ou serons les témoins, à cet unique facteur: la substitution de la grande industrie à la petite industrie. M. de Molinari y voit, avec quelque exagération peut-être, mais non sans une incontestable pénétration, une véritable rédemption de l'humanité, un acheminement à une sorte de terre promise, où le bien-être, les loisirs et la liberté de l'homme prendraient un développement que nous entrevoyons à peine. Les tâtonnements et les malaises de l'ère de transition, de ce que j'ai dénommé moi-même « la période chaotique de la grande industrie », dissimuleraient aux yeux de certains observateurs superficiels l'immense bienfait de cette évolution. Une fois la grande industrie beaucoup plus développée encore qu'elle ne l'est, une fois son triomphe assuré dans toutes les branches du travail humain, sans presque aucune exception, quand l'adaptation se serait faite entre elle et l'ensemble du milieu social, à savoir les lois et les mœurs, la production dans de vastes cadres, la grande industrie apparaîtrait comme la véritable émancipatrice du genre humain.

M. de Molinari n'est guère moins lyrique, dans son panégyrique de la grande industrie, que Fourier lui-même qui, lui, jouissait vraiment du don de prophétie, puisqu'il écrivait sous

le Premier Empire et sous la Restauration, époque où les principaux facteurs de la production concentrée, à savoir les chemins de fer et le télégraphe électrique, n'existaient pas¹.

Le second panégyriste enthousiaste de la production en grand est l'économiste américain Francis Walker. Il ne lui consacre pas des volumes entiers, comme M. de Molinari, mais des paragraphes animés d'un accent poétique. Le personnel de la production est comme une armée : la concurrence et la production en grand mettent à la tête des différents corps les esprits les plus clairs et les plus vigoureux de la communauté : *the clearest and strongest minds of the community*. « L'industrie du monde, dit-il encore, ne tend pas à la démocratie, mais à une direction tout opposée » ; observation exacte dans un certain sens, mais non sans une certaine correction, à savoir que la forme nouvelle de la Société en grand, la Société anonyme, permet d'allier dans une certaine mesure l'énormité du cadre industriel et la dispersion des fortunes.

Quoique plein d'admiration pour les merveilleux résultats de la grande production et pour le développement qu'elle donne aux rares facultés des chefs qui la dirigent, Walker,

¹ Sur la doctrine de Fourier, se reporter plus haut, pages 145-150. On dira peut-être que Fourier ne prônait pas la grande industrie à proprement parler, puisque même le travail manufacturier lui agréait fort peu (Voir plus haut, page 149), et que, d'un autre côté, il bornait ses « phalanges » à 1,500 ou 1,600 personnes. Il n'en est pas moins vrai que Fourier a été, en quelque sorte, le poète du travail fait en grande réunion, et de tout le bien-être qui en résulterait pour l'humanité. Il a prôné la division du travail poussée jusqu'au point le plus extrême possible : on a de lui les formules les plus frappantes en faveur du travail concentré : « *Les économies ne pouvant naître, dit-il, que des grandes réunions, Dieu a dû composer une théorie sociétaire applicable à des masses nombreuses, et non à trois ou quatre familles* ». Il a prôné « *les armées industrielles* » : « *C'est par défaut d'armées industrielles, écrit-il, que la civilisation ne sait rien produire de grand et échoue sur tous les travaux de quelque étendue* ». Il écrivait cela avant les chemins de fer. Karl Marx lui a dérobé cette expression d'armée industrielle. Beaucoup des rêves de Fourier se sont déjà transformés en réalités ; d'autres auront le même sort dans l'avenir. Quand on examinera l'histoire des idées de ce siècle avec attention et impartialité, on verra que le grand homme qu'a produit le socialisme, c'est Fourier et non Karl Marx, esprit haineux et négatif.

moins ardent que M. de Molinari, ne laisse pas que d'apercevoir certaines conséquences fâcheuses de cette concentration des foules ouvrières et de leur subordination, en tant que travailleurs, à la volonté et à l'intelligence de quelques-uns ¹.

Le problème du cadre à donner aux organismes productifs est essentiellement un problème économique; mais les solutions qu'il reçoit ont une influence profonde sur toute la vie sociale, politique, morale, sur le foyer domestique même. Toute l'organisation humaine en est plus ou moins affectée.

En étudiant ce chapitre de la structure industrielle, nous devons distinguer l'industrie manufacturière proprement dite, le commerce et l'agriculture. La grande et la petite production ne se comportent pas d'une façon strictement semblable dans toutes les trois. Nous nous occuperons en ce moment spécialement des deux premières, réservant la structure de la production agricole pour la partie de ce livre où nous traiterons de la rente de la terre, des propriétaires et des exploitants ruraux.

CADRES RESTREINTS DE LA PRODUCTION DANS L'ANCIEN TEMPS ET DANS LES CIVILISATIONS ENDORMIES. — La pratique générale dans les anciens temps et aujourd'hui encore chez les populations primitives, c'est la production dans des cadres très étroits. Elle se fait soit par des travailleurs isolés, soit du moins par de très petits groupes de travailleurs qui sont ou associés ou recrutés et dirigés par l'un d'eux, sous la responsabilité de ce dernier. On a alors ce que l'on appelle « l'atelier » et que divers auteurs, notamment les Allemands, opposent à « la fabrique » : « *Handwerk und Fabrik* ² ». En France, le mot atelier n'a pas gardé sa signification étroite, et parfois on l'emploie comme synonyme, soit de fabrique, soit de chacune des grandes divisions d'une manufacture. Par contre, le mot

¹ Francis A. Walker *Political Economy*, passim.

² Tel est, précisément, l'antithèse que Roscher donne pour titre à l'un de ses chapitres, voir *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses* page 521.

d'artisan et celui d'ouvrier ont conservé leur sens propre et antithétique l'un par rapport à l'autre.

Les petits groupements de quelques travailleurs, soit associés, soit engagés par l'un d'eux et faisant l'ouvrage au compte de celui-ci, constituent l'organisation la plus générale de l'industrie à travers l'histoire et encore le régime de tous les peuples non civilisés. Les deux formes de l'association ou du petit patronat se rencontrent dans cette structure industrielle à compartiments mesquins.

On peut en citer divers exemples bien connus : les *artels* russes, les ateliers du moyen âge où le nombre de compagnons était statutairement borné pour chaque maître par les règlements de la corporation. En Russie, on rencontrait de plus (l'on rencontre sans doute encore) des groupes errants d'ouvriers d'un même métier qui compensaient ainsi par leurs déplacements les inconvénients du manque de voies de communication, et, dans des pérégrinations en quelque sorte régulières, faisaient sur place ou réparaient les objets dont chaque localité avait besoin. Même en France, dans les campagnes reculées ou dans les petites villes, parfois aussi dans les quartiers des grandes villes, on voit des ouvriers errants, mais en général isolés, pour de petits travaux qui ne se présentent pas constamment ; ainsi le raccommodeur de porcelaines, le réparateur de fontaines, le repasseur de couteaux et d'ustensiles en fer, etc. Ce sont là les survivants des anciens temps.

Roscher, avec la masse énorme d'informations qu'il a su classer, dit que dans cette fourmilière humaine qui s'appelle Canton, il n'y avait pas, en 1854, d'entreprise occupant plus de vingt ouvriers, et qu'il ne s'en trouvait pas à Bokhara, ville importante, cependant, qui groupât plus de cinq travailleurs. Les récits des voyageurs sont très topiques sur l'organisation de ces industries chez les peuples endormis d'Asie, ou chez les peuplades et tribus primitives de l'Afrique. Les descriptions soit du capitaine Binger, soit des autres explorateurs dans la Boucle du Niger et dans la partie du Soudan que nous occupons,

nous retracent des ateliers de forgeron qui ne devaient guère différer de ceux de nos petites localités du moyen âge.

Le caractère principal de ces petits ateliers, qui apparaît encore aujourd'hui dans les endroits reculés ou dans les industries peu mobiles où ils se sont maintenus, c'est que le maître ou patron diffère peu des ouvriers; il travaille avec eux, il a le même ou presque le même niveau d'éducation; son sort ne diffère pas du leur; souvent il ne gagne pas plus ou guère plus. A l'origine, ces petits ateliers ne travaillaient qu'à façon, c'est-à-dire qu'il fallait leur fournir les matières premières. Ils ne possédaient souvent que les outils, l'établi et le local où se faisait le travail. Le maître, lui-même, ou patron, ne recevait fréquemment qu'un salaire fixe pour prix de son travail; ce qu'on appelle aujourd'hui le bénéfice, et qui est distinct du salaire et de l'intérêt du capital engagé, n'existait pas parfois pour nombre de ces artisans. On possède un règlement de la Saxe électorale de 1623 (*Kursächsische Taxordnung*) qui détermine le salaire journalier des maîtres, de même que celui des compagnons, et ne fixe le premier un peu plus haut que parce que les maîtres fournissent l'établi ou le local du travail « *den Werkzeug halten* »; nous pensons, en effet, que par ce mot de *Werkzeug*, il ne faut pas entendre les instruments ordinaires que chaque compagnon pouvait sans doute posséder, mais cet ensemble varié d'outils à demeure qui se rencontre dans beaucoup d'industries même primitives et que l'on nomme parfois « l'établi ».

Le maître ou patron (quand l'organisation n'était pas constituée par voie d'association ouvrière, comme en quelques contrées) avait donc double raison de recevoir une rémunération un peu plus élevée; d'abord il détenait « l'établi » et le local, soit qu'il l'eût loué, soit qu'il en fût propriétaire, puis il exerçait une surveillance et une direction tout élémentaire sur la confection de l'ouvrage, surveillance qui vaut encore aux ouvriers que l'on nomme des « chefs de colle » en agriculture ou dans les travaux publics un petit surcroît de rémunération, 25 à 50 centimes par jour, par exemple.

TRANSITION DE LA PETITE A LA MOYENNE PRODUCTION. ORIGINE DES FORTUNES INDUSTRIELLES. — Dans ces petits ateliers, d'une façon générale, on ne travaillait guère au début que sur commande, exactement comme les façonniers aujourd'hui. Comme ni les compagnons ni même le maître, la plupart du temps, ne possédaient les matières premières, et que les clients les leur apportaient, ils ne pouvaient anticiper sur les besoins futurs. Peu à peu, cependant, l'économie de certains maîtres leur fournit les moyens de se pourvoir de matières premières, et leur prévoyance les induisit à le faire et à travailler par avance en vue des besoins probables ¹. A la tâche purement industrielle qui consistait à façonner la matière qu'on leur remettait, se joignit une tâche commerciale, un peu spéculative, celle de faire les achats de matières premières au moment le plus opportun et dans les lieux où l'on pouvait se les procurer au meilleur compte; celle aussi de prévoir les variations de la demande des produits; cette tâche commerciale et spéculative fut pour beaucoup, sans doute, dans l'essor de quelques-uns des maîtres ou patrons de la toute petite industrie. C'est surtout ainsi que se formèrent quelques fortunes et que l'écart entre la situation du maître et celle des compagnons, si faible d'abord, tendit à s'accroître.

On a pu voir, depuis trente ou quarante ans, une transformation de ce genre s'opérer dans beaucoup de districts reculés, pour certaines industries, par exemple pour celle de la meunerie. Le meunier propriétaire ou locataire d'un petit moulin à vent ou à eau, travaillait en général à façon pour les agriculteurs du voisinage; il prenait des sacs de blé et leur rendait des sacs de farine, gardant seulement une certaine quantité de cette mouture à titre d'indemnité de son travail; comme les frais de cette opération étaient bien connus et variaient peu,

¹ Une des circonstances qui poussa le plus à la production par anticipation et en vue de besoins pressentis, ce fut l'établissement de grandes foires, comme autrefois celle de Beaucaire, dans le midi de la France, celle de Gournay, en Normandie et, aujourd'hui, celle de Nijni Novgorod, en Russie.

ses gains étaient modestes, et la situation de ce meunier ne différait que peu de celle de l'aide ou des deux ou trois aides qu'il pouvait employer. Mais il advint que, ayant quelques économies, le meunier se mit à acheter pour son compte du blé aux agriculteurs pressés d'argent, et à vendre pour son compte de la farine, parfois au loin. C'est dans ces opérations commerciales, plus que dans des opérations industrielles qui étaient stationnaires et connues, que certains de ces meuniers purent amasser une fortune; puis, les voies de communications se perfectionnant et quelques progrès s'effectuant dans la meunerie, il leur fut alors loisible, avec leurs capitaux accrus, d'augmenter leurs installations industrielles.

Ainsi, le passage de la situation de maître-ouvrier façonnier, travaillant sur commande et avec la matière d'autrui, à chef-artisan, acquérant à son compte les matières premières et entreprenant une production en vue d'une consommation future probable, a été la transition entre la production en petit et la production en grand.

Les règlements corporatifs, toutefois, rendaient très difficile, parfois impossible, cette transition, par la limitation rigoureuse du nombre d'ouvriers que pouvait employer chaque maître. Heureusement la puissance publique, par des privilèges, soit dans un sentiment très juste de l'intérêt général, soit poussée par des dons d'argent, accordait des dérogations particulières dans maints cas à la rigueur du régime des arts et métiers. *Le privilège, qui est devenu un mot odieux, fut d'abord un instrument de liberté, une liberté octroyée, il est vrai, mais qui était bienfaisante au milieu d'un système d'assujettissement général.*

Avant que la grande industrie à proprement parler se fût constituée, c'est-à-dire que la force motrice fût produite artificiellement en grand par la vapeur (car on usait depuis longtemps de l'eau ou du vent), il s'était déjà constitué un certain nombre de vastes ateliers; ils formaient, cependant, de rares flots au milieu de l'océan d'ouvriers isolés ou de petits groupes minuscules de travailleurs. Ces quelques vastes ateliers repo-

saient sur le principe de la division du travail et d'une ingénieuse coordination des tâches plutôt que sur les machines, qui, à proprement parler, étaient peu en usage.

L'industrie avait une tendance à faire éclater sur plus d'un point les cadres étroits où elle était enserrée, à se munir de plus en plus de capitaux, à travailler de plus en plus en vue des besoins probables de l'avenir et non pas seulement des commandes actuelles, et à chercher à étendre son débouché au loin, non contente de le borner au marché prochain.

Les mérites de la production dans les cadres restreints d'autrefois, c'était l'autorité directe, souvent cordiale, que le maître pouvait exercer sur ses compagnons, sa responsabilité très effective vis-à-vis de la clientèle qui était voisine, peu changeante et qu'il connaissait personnellement. Les inconvénients du régime consistaient dans le peu de développement intellectuel du patron, en général du moins, le manque de capitaux qui rendait l'outillage défectueux, l'insuffisance de la division du travail qui obligeait le même ouvrier à faire plusieurs tâches, l'esprit de routine enfin qui résultait de toutes ces conditions. D'autre part, autant que cette routine le permettait, cette sorte d'organisation patriarcale développait un certain amour-propre professionnel et portait chacun à s'acquitter de sa tâche avec une certaine conscience.

Les chômages, sous ce régime, étaient assez fréquents, puisqu'on ne travaillait guère que sur commande et souvent avec les matières premières des clients; d'autre part, les crises prolongées, sauf dans des pays d'exportation, comme les Flandres, étaient rares. On ressentait sensiblement le résultat de tous les incidents qui affectaient la prospérité du district, comme l'état des récoltes. A tout prendre, il est probable que ces chômages enlevaient aux artisans plus de journées de travail que ne le font aujourd'hui les grandes crises; mais l'interruption était rarement aussi complète et aussi suivie; elle n'obligeait pas à un aussi grand déploiement soit de la prévoyance, soit de l'assistance.

LA PRODUCTION EN GRAND : SES AVANTAGES. — Quoiqu'il se fût

constitué, par la force des choses et grâce à l'esprit de combinaison et de recherche du mieux, qui est la caractéristique de l'homme, quelques vastes ateliers ou réunions de travailleurs au temps même de la domination générale de la petite industrie et des corporations d'arts et métiers, la production en grand n'est vraiment née qu'à la fin du siècle dernier en Angleterre, par les découvertes d'Arkwright et d'Heargraves pour la filature et par le recours à la vapeur comme force motrice. Le perfectionnement des voies de communications, sous le rapport de la facilité, de la rapidité et du bon marché, vint aussi prodigieusement y aider. D'autres facteurs qui coopérèrent à la même transformation, en même temps que quelques-uns furent la conséquence du nouvel ordre de choses et réagirent sur lui à leur tour¹, ce furent le grand développement de l'épargne et par conséquent des capitaux, l'essor de l'esprit d'association, la propagation de l'instruction dans la masse du peuple et notamment de l'enseignement scientifique et de l'enseignement technique, les progrès même de la science dans tous les domaines, enfin diverses améliorations législatives ou administratives, telles que l'octroi à tous de la liberté de domicile, la suppression des passeports, la destruction de tous les règlements corporatifs obligatoires, l'abolition des douanes intérieures, etc.

Cet ensemble si varié de facteurs nouveaux, parmi lesquels il est possible que nous en oublions quelqu'un, a frayé la voie à la production en grand ou production concentrée. Ce n'est pas au goût de l'énorme ou à ce besoin de sociabilité, faisant rechercher et aimer les vastes agglomérations d'hommes, que la production concentrée doit sa propagation et les nombreux succès qu'elle a remportés, c'est aux avantages propres qu'elle possède dans beaucoup des branches du travail humain.

Voici quels sont les si précieux avantages de la production

¹ Rien n'est plus commun que cette influence réciproque des causes et des effets, que les Allemands appellent *Wechselwirkung*. Un effet est produit par une cause, puis il agit à son tour sur celle-ci et en accroit l'intensité.

concentrée dans les cas très nombreux où elle peut s'appliquer, qui ne constituent pas, toutefois, comme on le verra plus loin, l'universalité du domaine de l'activité humaine :

1° Le premier et le plus ostensible de ces avantages, quoiqu'il ne soit pas le plus considérable en réalité, c'est celui qui avait tant frappé Fourier, à savoir *l'économie très notable dans les installations et dans l'entretien*. Pour une usine de 50,000 broches de filature, il n'est pas besoin de dix fois plus de terrain et de dix fois plus de constructions que pour une usine de 5,000 broches. Une machine à vapeur de 200 chevaux est très loin de coûter dix fois autant qu'une machine à vapeur de 20 chevaux. La première machine ne dépense pas dix fois plus de charbon que la seconde et n'a pas besoin de dix fois plus de chauffeurs et de mécaniciens. Cet avantage se rencontre dans la généralité des entreprises humaines. Si l'on veut dans un très grand domaine construire une cave pouvant contenir 15,000 ou 20,000 hectolitres de vin, il est loin d'en coûter dix fois plus cher que pour une cave de 1,500 à 2,000 hectolitres : une futaille qui contient 300 hectolitres ne coûte pas dix fois plus cher qu'une futaille contenant 30 hectolitres.

Stuart Mill cite comme exemple de la supériorité de la grande production relativement à la moyenne ou à la petite l'organisation du service postal. S'il y avait, dit-il, trois, quatre ou cinq entrepreneurs de l'industrie postale, au lieu d'un seul, chacun d'eux devrait avoir presque autant de bureaux dans les villes ou dans le pays qu'en a le service unique, presque autant de facteurs que ce dernier. Cette observation est vraie en partie ; on verra, toutefois, plus loin (à l'occasion même du service postal) que lorsque la grande industrie se transforme en monopole absolu et se trouve soustraite à la concurrence, elle perd beaucoup de son efficacité.

Ces économies d'installation et d'entretien sont, sans doute, variables. Tantôt elles ne sont proportionnellement que de 10 pour 100 ; tantôt elles atteignent 25, 30 ou 50 ; mais elles

constituent toujours un avantage fort appréciable. S'il faut, nous supposons, 100,000 francs de capital pour les constructions d'une usine de 5,000 broches et qu'il ne faille que 700,000 ou 800,000 francs pour une usine de 50,000 broches et que la réduction de l'entretien soit proportionnellement aussi forte, on voit qu'il y a là une supériorité très sérieuse de la production en grand sur la production en petit ou sur la production moyenne, et que, à moins d'autres circonstances qui soient plus favorables à ces deux dernières, il sera difficile à celles-ci, au point de vue du prix de revient, de lutter contre la première;

2° Un second avantage de la production en grand, c'est qu'elle permet souvent l'emploi de machines ou d'installations qui seraient trop onéreuses pour la petite production ou la production moyenne, en ce sens qu'elles n'y pourraient trouver un emploi assez continu et assez constant ou bien encore qu'elles coûteraient trop cher pour les services à en retirer : par exemple des grues mécaniques ou des élévateurs pour le chargement ou le déchargement; de petits chemins de fer Decauville dans les cours ou dans les champs, soit pour transporter les matières premières ou les objets fabriqués d'une partie de l'usine dans une autre, soit pour rentrer les récoltes et distribuer les engrais; des téléphones pour correspondre sans déplacement entre les différentes parties d'une usine;

3° Un autre avantage échoit à la production en grand, c'est que les frais généraux, c'est-à-dire la partie des dépenses qui ne consiste pas en main-d'œuvre proprement dite ni en achats de matières premières, n'augmentent pas d'ordinaire d'une façon proportionnelle à l'accroissement de la production. Il ne faut pas dix fois plus de commis, de caissiers, de comptables, dans une usine de 50,000 broches que dans une de cinq mille. Il ne faut pas plus de ports de lettres, ni de déplacements ou de démarches pour acheter 1,000 balles de coton dans un port que pour en acheter 100, ni pour se procurer 1,000 tonnes de houille que pour s'en assurer une centaine. Bien plus,

les achats en grand se font en général dans des conditions plus avantageuses. On peut mieux profiter des occasions, on obtient des remises des vendeurs, qui sont heureux de se débarrasser de fortes quantités à la fois. Les entreprises de transports, que ce soient des compagnies de chemins de fer ou des compagnies de bateaux, accordent des rabais pour les expéditions très considérables. Il leur en coûte moins de manipulation et même de frais de traction pour expédier un wagon complet ou un bateau complet à l'adresse d'un seul industriel que pour transporter des marchandises différentes en faibles quantités appartenant à 20 ou 30 commerçants ou fabricants divers.

La surveillance et le contrôle aussi, quand l'entreprise a le bonheur d'avoir à sa tête des hommes très attentifs et doués d'une grande force de combinaison, peuvent être organisés d'une façon moins coûteuse, relativement au nombre d'ouvriers employés et à la quantité d'articles produits. Un contre-maître peut presque aussi bien surveiller et diriger une vaste salle bien aménagée où sont réunis 60 ouvriers qu'une plus petite où il s'en trouve seulement 15 ou 20. On peut inventer quelquefois, dans la grande production des méthodes de contrôle très ingénieuses. Il y a une trentaine d'années, M. Boucicaut, m'ayant invité à voir en détail l'organisation de ses grands *Magasins du Bon Marché*, me montrait un groupe de commis qui avaient pour mission, me disait-il, de rechercher les erreurs commises dans les factures, et qui touchaient des primes sur les erreurs qu'ils découvraient. Il peut se produire de ces améliorations, et des simplifications pour tous les travaux d'administration et de direction, jusqu'à un certain point du moins; car il arrive un degré, qu'il est impossible de déterminer *à priori*, et qui tend à s'éloigner de plus en plus, où la grandeur du cadre finit par dépasser les forces d'administration et de direction d'un homme ou d'un groupe d'hommes, ainsi que les moyens pratiques et efficaces de contrôle et de comptabilité;

4° *La production en grand peut pousser beaucoup plus loin*

la division du travail que la petite ou même la moyenne production : or, on peut dire que chaque nouveau degré de la division du travail accroît le rendement de l'effort humain. On a vu que la division du travail, dans la plupart des industries, exige la formation de beaucoup de groupes de travailleurs excessivement inégaux en nombre. Cette méthode analytique de décomposer les tâches peut exiger qu'il y ait, par exemple, 50 groupes ou équipes ou séries de travailleurs, et que certains de ces groupements emploient chacun 50 ou 100 ouvriers, tandis que d'autres n'en occupent que 2 ou 3, de façon que le maximum de l'harmonie, c'est-à-dire de la force productive, dans l'état technique des connaissances, comporte l'agglomération de 1,800 ou 2,000 travailleurs par exemple; si, la production se faisant en moins grand, le nombre des travailleurs n'est que de 400 ou 500, il faut nécessairement renoncer à former quelques-unes des séries qui n'occupaient chacune que 2 ou 3 travailleurs sur 1,800 ou 2,000; on est donc obligé, dans la moyenne production, de renoncer à quelques-unes des séries de la division du travail auxquelles la grande production peut recourir. Certaines séries de travailleurs, au lieu d'être chargées d'une opération unique, doivent l'être de 2, 3 ou 4 opérations différentes, et par conséquent s'en acquittent moins bien. Si, là où l'organisation type la plus parfaite comporte 1,800 ou 2,000 travailleurs, on n'en emploie que 80 ou 100, la division du travail sera encore beaucoup plus élémentaire que dans le cas précédent; la production par tête d'ouvrier sera donc ou moindre en quantité ou inférieure en qualité, ou souvent l'un et l'autre à la fois.

5° *La grande production épargne le gaspillage des forces humaines ou des journées humaines.* — De même la grande production assure une plus complète utilisation de certains agents qui sont indispensables à des productions plus restreintes. Dans une grande maison industrielle, le caissier, par exemple, les hommes de peine, les charretiers, sont occupés tout le temps normal du travail. Dans des maisons plus restreintes, il

se peut que le caissier se croise les bras le quart de la journée ou la moitié, et de même l'homme de peine et de même le charretier; on les emploie, sans doute, à d'autres tâches dans ces moments de loisirs; mais, où ils s'acquittent moins bien de ces tâches accessoires, ou celles-ci auraient pu et dû incomber à des gens dont le travail a une moindre valeur technique que le travail d'un comptable ou que celui même d'un bon charretier qui, contrairement à la croyance populaire, n'est pas le premier manoeuvre venu.

Le gaspillage des forces humaines ou des journées humaines est surtout sensible dans le petit commerce, particulièrement depuis que, la petite industrie ayant disparu, les petits commerçants ne font que débiter les marchandises sans y travailler. Dans la généralité des petits magasins de chemiserie, de ganterie, de parfumerie, etc., les commerçants, non seulement les femmes, mais les hommes, restent à flaner quasi toute la journée, en attendant le client qui ne se présente souvent que deux ou trois fois dans le jour et rarement une fois par heure. C'est là toute une légion de loirs et de parasites, et l'on a peine à concevoir comment tant de prétendus moralistes en désirent la perpétuation indéfinie. Dans les petits commerces où l'on donne une certaine façon aux produits, comme dans diverses branches de l'alimentation, dans les modes, etc., le petit commerçant se doublant d'un petit artisan, le gaspillage des forces humaines ou des journées humaines est moins sensible;

6° *Une grande maison de commerce ou d'industrie peut avoir aussi et a souvent, par le fait même de son importance, de sa durée probable, des avantages moraux relativement aux maisons plus petites.* Elle est beaucoup plus connue qu'elles; pour peu que ces antécédents soient honorables, elle inspire plus de confiance; sa clientèle est plus assurée; moins variable; elle a un intérêt manifeste à ne pas tromper ni sur la qualité ni sur le prix des marchandises, car elle est livrée à la plus grande publicité, elle se discréditerait vite. Beaucoup de petits commerçants, au contraire, s'imaginent que leur clientèle se renou-

velant, se composant de passants, ils peuvent être moins attentifs tant sur les prix que sur la qualité, et abuser d'un acheteur qu'il considèrent comme fortuit. La grande maison de commerce, et il en est dans les diverses branches de production, qui s'est fait un système de l'exacte probité, arrive à prendre dans l'opinion publique une situation très difficile à ébranler ;

7° *La production concentrée est en général plus favorable au personnel ouvrier au point de vue des garanties d'hygiène, de modération du travail, des institutions de prévoyance, de la continuité des occupations, de la possibilité pour le travailleur de faire valoir ses droits.* Nous renvoyons pour le développement de cette proposition, d'une vérité incontestable, à ce que nous avons dit plus haut de *sweating system* (pages 431 et suivantes) et aux observations que nous présenterons encore à ce sujet dans un chapitre postérieur ;

8° Voici enfin le dernier avantage de la production en grand, à propos duquel on doit se servir de la formule anglaise *last, non least*. *Cette production en grand assure une beaucoup plus grande division et un beaucoup plus grand développement du travail intellectuel.* Le premier effet déjà de la production moyenne, par rapport à la petite production, c'est d'émanciper le chef, le patron, du travail manuel, non pour le rendre oisif, mais pour qu'il vague plus librement aux travaux de surveillance, de direction, de combinaison. Bientôt ce n'est plus seulement le chef, se sont ses principaux aides qui sont délivrés du travail manuel et qui sont tout entiers affectés au travail supérieur.

Quand on n'a qu'un groupe de 5 à 6 ouvriers à surveiller et à conduire, il est bon que l'on travaille avec eux et de la même façon ; la direction d'un si petit groupe ne vaudrait pas qu'on restât sans employer ses mains. On n'est alors en quelque sorte qu'un « chef de colle ». Dès que le nombre d'ouvriers à contrôler et diriger atteint 20 ou 25, il vaut beaucoup mieux que le surveillant ne travaille pas de ses mains, qu'il examine la façon dont l'ouvrage s'exécute, donne des indications, conduise en un mot la besogne.

Avec la grande production, le rôle de chacun des principaux collaborateurs s'élève singulièrement en même temps qu'il se spécialise : le chef lui-même, qu'il soit le patron individuel, dirigeant en personne son industrie, ou qu'il soit un directeur, soit à gages fixes, soit, généralement avec une participation dans les résultats, devient un personnage tout nouveau et d'une suprême importance. Ce n'est pas ce garde-chiourme dont parle avec si peu d'intelligence, ou avec un si étrange parti pris Karl Marx. Très distinct du personnel ouvrier, il a ou doit avoir l'esprit cultivé, ouvert, rempli de connaissances et d'expériences techniques, fertile en combinaisons.

Plus l'établissement est important, plus il fait d'affaires et plus il y a de chances que, avec des sacrifices proportionnés à l'importance du succès, on puisse se procurer un chef de premier ordre, un de ces hommes dont l'économiste américain Walker dit, avec tant de justesse, qu'ils sont parmi les esprits les plus clairs et les plus vigoureux du pays tout entier, « The clearest and strongest minds of the community ». Pour la conduite d'un grand organisme industriel, l'analyse méthodique, la décomposition et la coordination des tâches, le choix des matériaux, des machines, celui des installations, toutes les opérations d'achats et de vente, un pareil chef peut avoir une influence aussi décisive que celle qu'avaient des généraux comme Turenne, Condé, Frédéric le Grand ou Napoléon sur la conduite des armées.

Le « Hero-worship », le culte des héros, dont parle Carlyle, est tout aussi légitime dans la production industrielle que dans l'art militaire ou dans la politique.

La grande production a donc suscité et elle développe chaque jour davantage une spécialité nouvelle du travail, le travail uniquement consacré à la direction, à la combinaison, la plus générale des spécialités et, au moins dans la production matérielle, la plus récente.

Ce n'est pas seulement le chef même que la grande production doit ainsi transformer, ce sont tous les principaux collaborateurs. Beaucoup de ceux-ci sont tirés d'une tâche

toute routinière et sont consacrés à un labeur plus industriel et plus original. La grande production concentrée devient de plus en plus scientifique : elle exige, elle suscite et elle forme un état-major d'hommes plus instruits, plus souples d'intelligence, plus amis des recherches et des expériences, d'un esprit plus inventif. Elle peut entretenir et rétribuer des ingénieurs à l'année, des chimistes spéciaux qui fassent corps en quelque sorte avec l'établissement, des dessinateurs, etc. Elle peut prélever sur le revenu des sommes qu'elle consacre aux expériences et à des essais pour l'amélioration des méthodes et des procédés. On a ainsi un organisme qui est infiniment plus complet, plus progressif, tout en restant, relativement à chacune des unités produites, moins coûteux.

Tels sont les avantages de la production en grand : ils consistent surtout, outre l'économie relative d'installations et d'entretien, en ce qu'elle porte au maximum la division du travail tant intellectuel que matériel, l'emploi des machines, l'utilisation complète et régulière des forces et des aptitudes humaines, et l'application de tous les progrès scientifiques. Il en résulte qu'une exploitation ayant, je suppose, 5 ou 10 millions de capital, suivant la nature de l'industrie, et employant 1,000 ou 2,000 ouvriers, peut produire, si elle est bien dirigée, beaucoup plus et à meilleur marché que dix exploitations ayant en moyenne 500,000 francs à 1 million de capital et employant 100 à 200 ouvriers ; à plus forte raison l'avantage est-il plus considérable, si la comparaison s'établit avec 100 petites maisons ne disposant chacune que de 50,000 à 100,000 fr. de capital et de 10 à 20 ouvriers.

Les chiffres de 5 millions et de 10 millions, de 1,000 ou 2,000 ouvriers, sont, d'ailleurs, loin d'être limitatifs ; ils peuvent être décuplés pour certaines entreprises manufacturières, centuplés même peut-être pour certaines entreprises de transports.

Il n'y a pas de limite fixe à la grande production ; cette limite varie suivant le débouché des industries, la mesure de division du travail et d'emploi des machines que chacune

d'elles comporte, suivant aussi la force intellectuelle et morale du personnel directeur. Ce qui est grande production dans telle industrie, comme en agriculture de nos jours, serait considéré comme une moyenne production dans une autre branche de l'activité humaine, telle que la filature par exemple, et comme une production infime dans la catégorie des mines, des établissements métallurgiques ou des transports mécaniques. Ainsi, une exploitation de 2 millions de francs constitue, à l'heure présente et sur le continent européen, un exemple de grande production en agriculture, de moyenne en filature, de petite en métallurgie, d'infime en voies ferrées.

Jusqu'à une limite incertaine et mobile, qui se déplace, mais pour reculer en quelque sorte chaque jour davantage, la concentration des capitaux et des ouvriers offre, pour la production des marchandises communes, des conditions si particulièrement favorables, que la moyenne et la petite industrie auraient depuis longtemps disparu, si la production en grand n'était, à son tour, exposée à certains vices qui parfois la rongent et la ruinent, et si, d'autre part, diverses branches très intéressantes de l'activité humaine n'étaient rebelles à ce mode de production.

INCONVÉNIENTS ET DANGERS DE LA PRODUCTION EN GRAND. --

1° La grande production est, dans les domaines qui lui conviennent, beaucoup plus efficace que la moyenne ou la petite, si elle est bien organisée; mais elle est aussi, comme tout appareil très compliqué, très perfectionné et très délicat, d'une susceptibilité qui l'expose à des dangers sérieux. Le moindre relâchement dans la surveillance et le contrôle la conduit à la ruine.

Le coulage s'y introduit plus aisément, s'y dissimule mieux, s'y développe plus vite; le favoritisme aussi peut s'y insinuer dans le choix des agents. L'œil du maître ne peut être partout à la fois dans ces usines gigantesques; on s'efforce d'y suppléer par l'exactitude et les perfectionnements de la comptabilité, que l'on peut nommer la conscience de l'industrie moderne.

Si cette comptabilité et les contrôles qui s'y rattachent perdent quelque chose d'une rigueur qui doit être inflexible, on voit foisonner les dépenses inutiles, les malfaçons, le gaspillage des matières premières.

Une vigilance de tous les instants est donc nécessaire pour que la production en grand ne vienne pas à perdre ses avantages sur la production moyenne et même sur la petite. Il faut aussi que l'esprit de combinaison et de perfectionnement se conserve, que l'énergie de volonté des chefs ne sommeille pas, que l'on soit toujours prêt à faire sur les revenus les prélèvements pour l'amortissement, le renouvellement du matériel; même au point de vue du personnel, il faut de temps à autre un certain rajeunissement. Une vieille maison ne peut subsister et se maintenir longtemps qu'à la condition de se modifier sans cesse ¹.

Aussi le sort des grands établissements dépend surtout de la direction. C'est comme une armée qu'un seul homme doit inspirer et conduire. Non seulement en Amérique où c'est un cas fréquent, mais même en Europe, beaucoup d'humbles villages se sont transformés en grandes villes parce qu'il s'y est trouvé un homme énergique et clairvoyant : Essen, par exemple, en Prusse, avec le célèbre fondeur Krupp; le Creusot en France avec Schneider. Dans le commerce, pour l'organisation de grands magasins, on a vu des succès analogues dus à une personnalité : Boucicaut, le fondateur du « Bon Marché », à Paris, en offre l'exemple.

Pour que cette prospérité se maintienne longtemps, il faut que la direction, le chef ou le conseil d'administration, reste aussi ferme, aussi actif, aussi assidu, aussi progressif presque que le furent les fondateurs. Les fautes dans la production en grand se répercutent et se propagent avec plus de rapidité et plus d'intensité que dans la moyenne et dans la petite produc-

¹ On trouvera plus loin, quand nous traiterons du crédit, l'analyse de quelques réflexions très justes de Bagehot sur certains désavantages qu'ont les grandes et vieilles maisons opulentes, relativement aux jeunes maisons plus audacieuses.

tion, et il y est plus difficile de relever un établissement qui a été compromis. On citerait un bon nombre de ces usines gigantesques qui, quelques années après la mort ou la retraite de leurs fondateurs, ont dé péri ¹. Dans la grande industrie, le sort de tout le nombreux personnel employé dépend en grande partie des qualités personnelles du chef ou du comité de direction. La capacité personnelle de ce chef ou de ce comité est le facteur le plus décisif du succès.

2° On reproche souvent à la grande production d'accroître la dépendance ou la subordination de l'ouvrier, de lui imposer une discipline de fer qui répugne à la nature humaine et de diminuer pour lui les chances d'élévation, d'essor au-dessus de la condition ouvrière.

Ces reproches concernent plutôt les conséquences morales de la grande production que ses conséquences économiques, et nous aurons l'occasion d'en examiner le fondement en parlant des classes ouvrières et de leur avenir. Dès maintenant, il convient de dire, toutefois, que ces critiques sont exagérées, et à un certain point de vue même complètement fausses. Si la production en grand nécessite, il est vrai, une discipline rigoureuse pendant le travail, elle permet, d'autre part, de réduire la durée de la journée, et elle laisse à l'ouvrier beaucoup plus d'heures de loisir. Il est très difficile, en outre, aux grands industriels, de s'immiscer efficacement dans la manière de vivre ou de penser de leurs ouvriers qui, à ce point de vue, et sauf des exceptions très rares, jouissent de plus d'indépendance personnelle, en dehors du temps consacré au travail.

Si l'on se reporte aux maux de la petite industrie, si souvent constatés et si souvent oubliés, si l'on repasse les enquêtes émouvantes et de Blanqui et de Villermé autrefois sur la rue des Étaques à Lille et sur les tisserands à la main, celles beaucoup plus pénibles encore de la Chambre des Communes sur le *sweating system* (Voir plus haut, page 431), on constate que

¹ On peut citer, par exemple, les *Établissements Cail*, dont les actions, après avoir valu 1,400 à 1,500 francs, sont tombées à rien, les *Forges et Mines de Terre-Noire*, qui ont fait faillite, et beaucoup d'autres.

la production en grand assure beaucoup plus le bien-être et la dignité de l'ouvrier, que seule elle offre des garanties sérieuses pour l'hygiène des ateliers, les précautions contre les accidents, etc. Les ouvriers de la grande industrie peuvent, d'ailleurs, s'entendre et se soutenir; ils constituent une masse collective organisée et redoutable, qu'aucun industriel, soucieux de ses intérêts, n'ira provoquer ou froisser à la légère.

Cette même production concentrée permet et suscite même, par l'émulation, la création et l'essor de toutes sortes d'institutions de prévoyance sociale. L'expérience, qui est la grande maîtresse de la science économique, a prouvé la fausseté de la remarque de Lassalle qui a été et est encore constamment répétée sous des formes diverses : à savoir que le capital (lisez les machines et les associations de capitaux) avait supprimé tous les rapports humains entre les différents agents industriels. Or, c'est la grande production qui seule a su, pu et voulu s'occuper de l'avenir de la population ouvrière, de l'enfance, de la vieillesse et de la maladie, des distractions aussi, de l'éducation, etc.

Si l'on voulait replonger l'ouvrier dans la dépendance et la subordination; dans des conditions de mauvaise hygiène et d'insuffisantes garanties professionnelles, il suffirait de substituer à l'industrie exercée dans des usines l'industrie à domicile, de remplacer les grands ateliers par les petits ateliers, qui, à des degrés divers, sont ou peuvent être l'asile du sweating system.

Quelques personnes entrevoient que la production concentrée pourrait céder de nouveau un jour la place à la production dispersée. Grâce à l'invention de petits moteurs à bon marché, ou à la distribution peu coûteuse de la force motrice en proportions minimales, le travail à domicile pourrait être rétabli dans beaucoup d'industries. Les industriels, fatigués d'avoir affaire dans de grandes usines à des ouvriers remuants et exigeants, lassés aussi de risquer d'énormes capitaux en installations et en outillage, favoriseraient cette transformation. L'ouvrier deviendrait propriétaire de ses instruments de travail et locataire de la force motrice. Certes, une pareille

substitution ne serait facile, autant qu'on en peut juger, que dans certaines industries, celle des tissus, par exemple, la petite quincaillerie, etc. Si elle vient à s'effectuer, ce qui n'est pas impossible, il n'est pas sûr que la population ouvrière gagnât en indépendance, ni en loisirs, ni au point de vue des conditions hygiéniques. Il pourrait advenir, contrairement à ce qu'attendent la plupart des philanthropes, que la réapparition, dans des conditions scientifiques nouvelles, de la production dispersée et à domicile, aux dépens de la production concentrée, amenât une rétrogradation de la population ouvrière à beaucoup de points de vue.

Quant au reproche que la grande industrie empêche l'essor des ouvriers d'élite en diminuant le nombre des cadres successifs qui séparent le simple travailleur manuel du très grand patron, il contient aussi beaucoup moins de vérité qu'on ne le suppose. Cette grande industrie offre elle-même des situations diverses à différents degrés de l'échelle manufacturière ou de l'échelle commerciale, qui comportent des émoluments notables, très fréquemment un intérêt, sinon dans les bénéfices à proprement parler, du moins dans la fabrication ou dans la vente. L'homme à l'esprit éveillé est, en général, vite remarqué et fait carrière. Il est dans des conditions meilleures que le fonctionnaire de l'État, parce que le favoritisme est moins fort ou moins répandu dans les administrations privées que dans les administrations publiques. L'esprit de parti, les considérations qui s'attachent aux brigues électorales, y sont étrangères. L'intérêt direct non seulement du patron ou du conseil d'administration, mais même de chaque chef d'atelier, à faire de bons choix techniques, est en général très stimulé par les allocations sur le résultat de la production¹. Il advient ainsi que des hommes sortis de la classe ouvrière parviennent assez souvent avec rapidité, vers 35 ou 40 ans par exemple, à des postes élevés et lucratifs, tandis qu'il leur eût été plus

¹ Voir, sur ce point, notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions*, le chapitre consacré à la comparaison de l'État et des Sociétés anonymes, pages 76 à 91.

malaisé d'y arriver sous le régime du simple patronat. Dans nombre de grands établissements industriels ou commerciaux, des chefs de section ou de rayon gagnent dix à douze mille, parfois quinze ou vingt mille, même trente ou quarante mille francs par an.

Il est vrai que ces situations sont moins nombreuses dans la grande industrie que n'étaient les positions plus modestes des petits et moyens chefs d'atelier faisant des affaires passables; mais, d'autre part, comme la masse ouvrière est plus rémunérée dans son ensemble, comme beaucoup plus de sécurité et de régularité est attachée aux situations des collaborateurs de la grande industrie à tous les degrés, il y a compensation. A un autre point de vue, l'industrie concentrée et toutes les installations mécaniques créent une quantité de places bureaucratiques qui n'existaient pas autrefois, de sorte que l'on peut dire que la gradation sociale n'en est pas fâcheusement altérée et que la classe moyenne, soit inférieure, soit supérieure, qui est la *robur nationum*, ne se trouve guère diminuée par la concentration industrielle. Elle devient seulement un peu plus bureaucratique, ce qui peut la soumettre à certains assujettissements matériels, mais ce qui n'enlève rien à son indépendance d'esprit¹.

Nulle part, ni les statistiques de l'impôt sur le revenu par exemple, ni l'observation directe des principaux phénomènes de la vie économique individuelle, le nombre des loyers de chaque catégorie et la proportion des vacances dans chacun d'eux; le produit des différentes classes de voyageurs dans les chemins de fer, la fréquentation et le prix des diverses catégories de places dans les théâtres, etc., ne témoignent d'une tendance à la réduction de la classe moyenne².

¹ Il est clair, cependant, qu'à la longue le phénomène de la baisse du taux de l'intérêt, dont nous avons souvent parlé dans nos principaux ouvrages et dont nous traiterons plus bas, pourrait amoindrir la situation de la classe moyenne et également de la classe supérieure, par rapport à la classe ouvrière qui est la principale bénéficiaire des progrès sociaux.

² Nous renvoyons à notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la tendance à une Moindre Inégalité des Conditions*, pages 314 à 340.

3° Une critique qu'on adresse encore à la production concentrée, c'est que, à la longue, elle aboutirait au monopole, l'établissement le mieux organisé parvenant à éliminer tous les autres et dictant alors sa loi au marché par le relèvement des prix ou la falsification des marchandises. A la rigueur, dit-on, ce même monopole pourrait résulter de l'entente, dans chaque branche d'industrie, des trois ou quatre, ou même des sept ou huit maisons qui auraient acquis une supériorité incontestable. Ce sont là les syndicats de vendeurs, les *kartels*, comme disent les Allemands, les combinaisons que l'on nomme aussi aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne des *corners*, par lesquelles on « étrangle » les vendeurs à terme de marchandises et l'on provoque une hausse artificielle.

Cette fâcheuse issue de la grande production ne nous paraît pas, en général, à craindre; ce n'est pas que ce danger ne se soit jamais manifesté et qu'on doive le considérer comme toujours chimérique. Il serait réel sur un marché restreint; les trois ou quatre plus grandes raffineries de sucre de France, ou raffineries de pétrole, les cinq ou six principales usines métallurgiques, pourraient facilement s'entendre, et de même dans les divers pays, suivant leur étendue, si elles étaient protégées contre la concurrence étrangère par des tarifs douaniers très élevés : c'est ce qui paraît être arrivé en France pour la raffinerie de pétrole. Aussi est-il de la plus haute importance, sinon de pratiquer le libre-échange absolu, du moins de fixer des tarifs douaniers modérés. Avec la faculté d'importation du dehors on rend absolument impossible à la grande industrie de dégénérer en monopole de fait. Le monde, en effet, est un trop grand marché, et les capitaux disponibles en quête d'emploi et d'aventures y sont trop abondants, pour qu'on puisse y accaparer toute une production, comme on l'a essayé en vain pour le cuivre, de 1888 à 1889.

LA CONCENTRATION DU COMMERCE DE DÉTAIL. — La concentration s'est produite non seulement dans l'industrie à proprement parler, c'est-à-dire dans la fabrication, mais aussi dans le commerce, notamment dans celui de détail pour certains articles,

ceux de vêtement d'abord, puis d'ameublement, un peu aussi aujourd'hui certaines branches du commerce d'alimentation.

Cette transformation repose sur quelques-uns des principes qui ont donné tant d'essor à la grande industrie : *l'économie des installations et l'économie des frais généraux*. Il s'y joint, en outre, plus de sécurité pour l'acheteur, les grandes maisons hésitant davantage à se compromettre par des falsifications de marchandises et des exagérations de prix ; plus de facilités de s'approvisionner pour l'acheteur également, qui trouve, moyennant un déplacement unique, assez loin de chez lui parfois il est vrai, la possibilité d'acheter, en les comparant les uns aux autres, une grande variété d'objets qu'il eût dû autrement rechercher dans dix ou vingt boutiques différentes.

Les *Grands Magasins*, qu'ils soient la propriété d'un seul patron, comme l'ancien *Bon Marché*, fondé par M. Boucicaut, ou celle d'une Société anonyme de capitalistes, ou celle d'une association coopérative, procurent donc à l'ensemble des consommateurs des avantages très précieux. Ils diminuent, et rendent moins chers et plus souples les rouages de la production, de même que des agencements analogues dans les manufactures influencent dans le même sens les rouages de la fabrication.

Une autre différence des *Grands Magasins* avec les petits d'autrefois ou ceux d'aujourd'hui, c'est qu'ils représentent le *commerce actif*, tandis que les autres représentent le *commerce passif*. J'entends par là que, au moyen d'étalages très variés, de circulaires, de prospectus et d'échantillons, les *Grands Magasins* vont solliciter l'acheteur, éveiller ses goûts, susciter ses commandes, et lui épargnent ainsi des perplexités, des embarras et des recherches, tandis que leurs petits rivaux attendent simplement les commandes.

A un autre point de vue encore, les *Grands Magasins* constituent le commerce actif ; ils sont toujours à la recherche du progrès, des meilleurs marchés d'approvisionnement, des modifications qui peuvent rendre les produits plus utiles ou plus attrayants.

Aussi constituent-ils un des organes importants de la production moderne. Ils ont, sans doute, des inconvénients ; nous ne leur reprocherons pas de rendre disponible toute une catégorie de petits vendeurs au détail qui menaient la plupart une vie aux trois quarts oisive au fond de leurs boutiques, n'ayant chacun affaire qu'à un très petit nombre de clients dans chaque journée et ne se livrant d'ailleurs à aucun travail de fabrication. Cette vie de lézard du petit détaillant n'a rien de recommandable. Non seulement le pullulement de ces petits détaillants était inutile en ce que beaucoup menaient une vie absolument fainéante, mais, en outre, comme il sera montré plus loin dans les chapitres où nous traiterons des prix de gros et des prix de détail, la surabondance de leur nombre faisait souvent hausser les prix, au détriment de la classe populaire surtout.

Fourier, qui a eu tant d'idées géniales, avait entrevu les mérites et le succès futur des *Grands Magasins*.

Ce que l'on pourrait surtout reprocher à ces organismes, c'est précisément d'abuser parfois de la réclame et de s'y répandre en frais parasites énormes (quoique, néanmoins, l'ensemble des frais y reste toujours proportionnellement au-dessous de ceux des Petits Magasins). Un autre reproche, c'est que leurs étaiaages et leurs prospectus développent parfois à l'excès la concupiscence et la convoitise chez les femmes, surtout chez celles dont les moyens sont restreints par rapport à leur situation sociale¹. Ils les poussent à acheter au delà de leurs forces ; mais, comme par une excellente pratique, les *Grands Magasins* ne vendent qu'au comptant, le mal se trouve limité, à moins que la convoitise n'aille jusqu'à porter au vol. Ces inconvénients, quoique non négligeables au point de vue moral, sont secondaires à côté des services rendus par ces installations.

¹ Un romancier, qui s'est proposé de décrire toutes les conditions et tous les drames de la société contemporaine, Zola, dans son livre *Au Bonheur des Dames*, a fait une peinture assez exacte et vivante de ces grands bazars modernes : au point de vue de la vérité, ce roman est un de ses meilleurs.

On peut les considérer comme étant un retour perfectionné à ces anciens marchés situés dans les centres des villes, les *soukhs* aujourd'hui dans les cités arabes, où l'on trouvait côte à côte, dans un ordre méthodique, toutes les diverses marchandises. On peut encore les comparer, à cause de l'énorme quantité de visiteurs nationaux ou étrangers qu'attirent les grandes villes et qui affluent immédiatement aux *Grands Magasins*, à de vastes foires, comme celles de Beaucaire jadis en France, de Nijni Novgorod en Russie, où de très loin l'on vient faire des achats nombreux et divers en peu de temps pour toute l'année.

Il serait très utile que ces installations, au lieu d'être cantonnées dans le vêtement, l'ameublement et l'épicerie, s'étendissent aux principales denrées d'alimentation, notamment à la boucherie et à la boulangerie; il s'y rencontre, dans la première surtout, des difficultés particulières qui seront, on doit l'espérer, surmontées un jour.

La prétention de supprimer ou de gêner dans leur développement ces puissants et économiques organes de la distribution des produits est contraire à l'ensemble des intérêts sociaux, notamment à ceux de la classe moyenne et de la classe populaire. Tout ce que l'on peut demander, c'est que le système fiscal n'avantage pas les *Grands Magasins* aux dépens des moyens ou des petits. Il est incontestable qu'autrefois ces derniers étaient sacrifiés par un système de taxes qui ne tenait guère compte que de l'importance du loyer. Aujourd'hui on paraît s'être rapproché bien davantage de l'égalité fiscale, et il est possible qu'on l'ait atteinte ou même qu'on ait renversé l'inégalité aux dépens du commerce concentré. On a introduit, en effet, en France, un système de taxation progressive par tête d'employé¹. Il ne faudrait pas tomber dans un excès de rigueur, ni oublier que les *Grands Magasins* fournissent beaucoup, en France, d'abord aux nombreux étrangers de passage et ensuite à l'exportation directe.

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome I, chapitre consacré à l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

LA GRANDE PRODUCTION DANS L'AGRICULTURE. — La production concentrée a dans l'agriculture plusieurs des effets bienfaisants que nous lui avons reconnus dans l'industrie ou le commerce. Néanmoins, certaines circonstances spéciales dont les unes tiennent à la nature du sol et de ses productions, les autres à la nature même de l'homme et au sentiment de la propriété, modifient dans une certaine mesure, quand il s'agit de l'art agricole, divers des avantages que nous avons signalés. Nous renvoyons le lecteur à une autre partie de cet ouvrage qui traite de la propriété foncière; nous y examinerons comparativement la grande, la moyenne et la petite culture, en même temps que les divers modes de tenure du sol.

LES DOMAINES QUI RESTENT A LA MOYENNE ET A LA PETITE INDUSTRIE. — *La tendance au coulage qui menace toujours la production en grand est l'une des causes qui maintiennent, dans une certaine mesure, la petite et la moyenne industrie.* Ce n'est pas la seule cause du maintien de l'une et de l'autre.

Elles conserveront toujours une partie de la sphère de l'activité humaine, par le caractère de certaines productions ou de certaines localités. Il est d'abord des produits dont le débit n'a pas assez d'étendue et de régularité pour permettre qu'on les fabrique dans de vastes usines. Certains objets, en outre, par leur nature, ne tombent guère dans la sphère de la division du travail et des machines. Il est des articles qui n'ont de prix que par l'originalité de chaque unité produite, pour ainsi dire, où la répétition et l'uniformité repoussent l'acheteur. La généralité des objets d'art et des objets de grand luxe est dans ce cas. Personne ne proposera l'entreprise des tableaux en grand ou des sculptures d'art en grand. Beaucoup d'étoffes aussi et d'articles ciselés, beaucoup de meubles, de bijoux, d'objets décoratifs, ne sont estimés que parce qu'ils constituent des exemplaires uniques, ou tout au moins rares : cela exclut la production en grand.

Tout ce qui n'est pas de consommation commune, tout ce qui se fait par les mains d'un homme ou de deux, tout ce qui exige de la fantaisie, peut et doit rester dans le domaine de

la petite production. La grande production tend à l'uniformité, à la banalité et, au point de vue du goût et de l'art, à la médiocrité.

Les réparations aussi et l'entretien des objets, lesquels sont chose variable et diverse, ne se prêtant pas à beaucoup de régularité, échappent en partie, sinon toujours, à la grande industrie. Il est aisé de fabriquer des objets dans de vastes usines ; il l'est beaucoup moins de les y réparer. Souvent, en outre, les réparations doivent être faites sur place, et c'est l'un des principaux débouchés qui soient conservés aux artisans des petites villes, qui ont beaucoup plus rarement qu'autrefois à fabriquer des objets neufs. De tout temps, les réparations ont été le refuge du petit artisan. Or, celles-ci s'accroissent en proportion de toute l'augmentation d'ustensiles et de meubles dont on s'entoure. Les progrès pour les réparations et l'entretien n'ont pas suivi ceux pour la production proprement dite.

Il est vrai que chez les peuples qui font un très grand emploi du capital et des machines, on prend l'habitude de mettre beaucoup plus tôt au rebut les instruments et même les objets à usage personnel, et de ne pas s'acharner en réparations renouvelées. C'est ainsi que chacun a pu remarquer combien les Anglais savent peu réparer, c'est-à-dire recoudre et rapiécer leurs vêtements, ce qui donne parfois aux gens du peuple en Angleterre un air plus pauvre que n'ont nos ouvriers français. Il reste vrai, cependant, que les réparations et l'entretien, d'une part, la production des articles de luxe de l'autre, maintiennent un champ important à la petite et à la moyenne industrie.

Il est aussi beaucoup de cas pressés où l'on a besoin d'avoir sous la main soit un marchand, soit un artisan, c'est ce qui maintient dans chaque quartier et dans chaque petite ville des représentants des principales industries ménagères ; il est vrai que diverses transformations, comme le téléphone, la rapidité des transports, tendent à rendre, même dans les cas pressés, le voisinage immédiat d'un fournisseur moins indispensable,

mais ils ne suppriment pas absolument cette convenance pour les cas imprévus.

La civilisation contemporaine fait, d'autre part, éclore à chaque instant des métiers nouveaux qui, par les conditions où ils s'exercent, se prêtent peu à la production concentrée ou à l'organisation au moyen de grands capitaux : la photographie par exemple, l'industrie du petit loueur de voitures, le travail dispersé des cochers se prêtant difficilement à la surveillance, et leur esprit d'insubordination devant, à la longue, dégoûter les patrons, quoique l'organisation en grand de l'industrie du louage de voitures ait eu d'excellents résultats au point de vue de l'alimentation, du couchage et de l'hygiène des chevaux. *Comme toujours, la grande production s'est montrée là beaucoup plus ingénieuse, plus inventive et plus progressive que la petite.* Elle a transformé la ration du cheval, en la faisant composite et en profitant des données de la science ; elle l'a rendue ainsi beaucoup moins coûteuse, de même pour la litière où elle a introduit une tourbe bien moins dispendieuse que la paille. La diminution considérable de la mortalité dans les écuries de la principale compagnie parisienne, et l'allure plus rapide des chevaux depuis cette transformation, ont démontré combien elle était justifiée. Jamais de petits loueurs ne se seraient avisés de cette réforme. Les cochers, dans la grève de 1892, contre la compagnie *l'Urbaine*, ont même sottement dénoncé dans des manifestes ces utiles améliorations. Néanmoins, il est possible que l'état de dispersion où s'exerce l'industrie du louage des voitures, et le mauvais caractère des cochers, finissent par la transformer de nouveau en petite industrie¹.

¹ Nous avons nous-même, lors de la grève des cochers de *l'Urbaine*, en 1892, indiqué une transition à cette transformation : ce serait que les grandes compagnies parisiennes de voitures de place cessassent graduellement d'être propriétaires des chevaux et des voitures, qu'elles fussent seulement les fournisseurs des écuries et également des rations, pour les cochers qui le voudraient. Evidemment, il faudrait du temps pour cette transformation, mais dans l'état d'esprit actuel des cochers, elle paraît avoir des chances de se généraliser.

LES PROPORTIONS ACTUELLES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE PRODUCTION COMPARÉES A CELLES DU PASSÉ. — Il est très difficile de se rendre compte soit des proportions actuelles de la grande et de la petite production, soit des rapports de l'une et de l'autre avec ce qu'était chacune d'elles à une époque antérieure. Les statistiques sont très loin d'avoir en cette matière toute la précision désirable.

Il est possible, toutefois, avec les relevés de notre impôt des patentes qui frappent les industriels, les commerçants et les membres des principales professions libérales, de se faire une idée approximative à ce sujet. Nous pouvons, avec les statistiques fiscales, former le tableau suivant :

NOMBRE DE COTES IMPOSÉES A L'IMPOT DES PATENTES
EN FRANCE

Années.		Années.	
1830.....	1,163,255	1872.....	1,568,628
1840.....	1,375,919	1879.....	1,640,764
1845.....	1,352,930	1891.....	1,673,885
1850.....	1,437,437	1897.....	1,727,454
1859.....	1,613,146	1906.....	1,820,323
1869.....	1,679,741	1910.....	1,861,612

Nous devons dire que le nombre des patentés est inférieur, en réalité, au nombre des cotes, parce que certains industriels ayant plusieurs établissements paient plusieurs cotes. L'Administration a fait le relevé pour certaines années du nombre réel de patentés : il était, en 1859, de 1,437,922 contre 1,613,146 cotes ; en 1869 il s'élevait à 1,481,470 en face de 1,679,741 cotes ; enfin, en 1872, à 1,338,129 contre 1,568,628. Le rapport n'a pas très sensiblement varié : on peut considérer que le nombre actuel de patentés réels est inférieur de 220,000 à 250,000 au nombre des cotes imposées ; d'autre part il faut déduire 128,350 patentés des professions libérales¹.

¹ L'Administration, pour 1910, décompose ainsi le nombre de cotes, ou, plus exactement, pour nous servir de ses expressions, « le nombre de droits fixes ou portions de droits fixes et de patentés du tableau D » : Patentés

Il resterait ainsi en France, en dehors des professions libérales et de l'agriculture, environ 1,500,000 personnes exerçant l'industrie ou le commerce à leur compte, ce qui est un chiffre très élevé, si l'on prend en considération les membres de la famille.

On ne voit pas, d'après le tableau qui précède, qu'il y ait une tendance à la diminution de ce nombre. La législation a, sans doute, beaucoup changé depuis 1830, mais on a graduellement exempté de l'impôt des patentes un grand nombre de petits artisans, de sorte que, en réalité, le chiffre des personnes qui exercent à leur compte l'industrie et le commerce est notablement plus élevé que 1,500,000. On a accordé une immunité complète aux petits fabricants à façon et aux artisans qui n'emploient pas d'ouvriers ou qui n'en occupent qu'un ou deux¹.

On ne peut guère estimer à moins de 1,700,000 environ le nombre réel des patrons dans le commerce et l'industrie et des artisans autonomes.

Il est possible qu'on objecte que ce sont surtout les débitants de vins et de liqueurs qui maintiennent cet effectif considérable de petits commerçants ou artisans. Ils y contribuent, en effet, mais ils ne suffisent pas à expliquer une quantité aussi considérable de travailleurs autonomes, l'agriculture non comprise. Les débits de boissons de toute catégorie étaient, sans y comprendre Paris, au nombre de 365,875 en 1869 (déduction faite des pays cédés à l'Allemagne); on en comptait 354,852 en 1879, puis, ce commerce étant devenu libre à partir de 1881, le nombre des débits s'est rapidement élevé à 424,486 en 1896. Depuis 1900, les débitants de Paris

du tableau A (commerçants ordinaires et artisans occupant des ouvriers) : 1,476,935; Patentés du tableau B (hauts commerçants) : 46,044; Patentés du tableau C (industriels) : 210,233; Patentés du tableau D (professions libérales) : 128,350.

¹ Voir, sur toute cette matière, notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome I^{er} (pages 480 à 503), et aussi notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*, 4^e édition (pages 288 à 314).

ayant été astreints, comme les autres, à la licence, figurent dans les relevés administratifs; en l'an 1910, Paris compris, le nombre des débitants de boissons pour la France entière est de 477,899¹.

En défalquant ce chiffre des 1,700,000 patrons ou commerçants et artisans autonomes, il reste au moins 1,200,000 de ceux-ci. On doit ajouter que les débits de boissons sont souvent adjoints comme accessoires à des commerces différents et plus importants. Comme les débits de la dernière classe ne paient que 20 francs de licence annuelle, bien des petits artisans et des petits commerçants, même en articles qui ne concernent pas l'alimentation, paient cette licence pour avoir le droit de vendre quelques verres de vin ou de liqueurs à leurs chalands, sans tirer de ce négoce leur bénéfice principal.

Il demeure vrai, toutes défalcatons faites, que la petite et la moyenne production, au moins dans la France qui est un pays à industries de luxe et de demi-luxe et à population très aisée, conservent une notable partie du domaine industriel et commercial. Il est certain que, à côté des grandes industries concentrées qui défient la concurrence des petits producteurs, les progrès scientifiques et les inventions font surgir de petits métiers nouveaux; nous rappelons l'exemple de la photographie, pour n'en citer qu'un.

DE LA POSSIBILITÉ DU RETOUR DE CERTAINES INDUSTRIES CONCENTRÉES, A L'ÉTAT DE DISPERSION ET DE MORCELLEMENT. — Si éclatants que soient les triomphes de la grande production, il ne serait pas impossible qu'un degré ultérieur de l'évolution industrielle rendit à la petite production une partie du domaine que la première lui a récemment arraché.

C'est la vapeur surtout, employée comme force motrice, qui a rassemblé les ouvriers dans de vastes usines. Il serait possible qu'une autre force beaucoup plus souple, que le genre humain commence seulement à capter, l'électricité, restituât à la petite industrie beaucoup des productions qui lui ont été

¹ *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* (du Ministère des Finances) 2^e volume de 1911, pages 186-187.

soustraites. Si l'on parvient, ce qui ne semble pas douteux, à transporter, à peu de frais, la force motrice à de grandes distances, à la distribuer en quantités très variables et très menues, à compter exactement chaque consommation de l'énergie électrique, on ne voit pas ce qui s'opposerait dans nombre de cas à la restauration du travail au foyer domestique ou, du moins, dans de petits ateliers.

Certes, diverses productions, comme celles des mines et de la métallurgie, exigeant l'action commune d'un grand nombre d'hommes et l'emploi de très vastes installations, seraient, autant qu'on peut s'en rendre compte, rebelles à ce retour perfectionné vers une ancienne organisation. Mais la filature, beaucoup plus encore le tissage, un nombre énorme d'opérations variées, redeviendraient pratiques dans des ateliers restreints ou au foyer même de l'ouvrier.

Les patrons, comme nous l'avons dit plus haut (voir page 462), auraient grand intérêt, surtout les patrons nouveaux ne possédant pas encore d'établissement, à favoriser cette transformation. Ils finiraient par n'être plus que des fournisseurs de matières premières et des acheteurs de produits fabriqués. Ils amèneraient peu à peu l'ouvrier à être propriétaire de son instrument direct, comme il l'était autrefois du rouet et du métier à tisser. Dégagé ainsi de la possession de l'outillage, sauf l'organisme général de transmission de la force, soulagé aussi de la surveillance du travail, le patron redeviendrait beaucoup plus libre et aurait moins de souci. Le penchant à l'insubordination des ouvriers réunis en grandes masses, pourra hâter cette transformation, si elle est aidée par des progrès scientifiques.

Nous avons cité telle industrie, exercée à grands renforts de capitaux, comme celle des voitures de place dans les villes, qui tend, par les prétentions des ouvriers, à devenir impraticable sous sa forme actuelle et qui devra céder la place soit à de petites entreprises individuelles ou familiales, soit à des associations coopératives. Il peut advenir qu'il en soit ainsi de beaucoup d'autres.

Le directeur d'un des *Grands Magasins* de Paris me disait qu'il considérait l'organisation de ce commerce comme transitoire et il la donnait comme arriérée. Il pensait que, à l'avenir, au lieu d'avoir ainsi un stock colossal de marchandises préparées à l'avance, encombrant d'immenses locaux et nécessitant un personnel énorme, on n'aurait plus pour ainsi dire qu'un musée, des échantillons et des prospectus bien faits, sur la vue desquels la clientèle ferait des commandes qui seraient vite exécutées.

Cet aperçu d'un des principaux commerçants de Paris me frappa : nous le donnons ici comme renseignement.

Dans l'industrie même, nous croyons à des transformations nombreuses, dont l'une pourra être la résurrection, pour beaucoup de productions, de l'industrie de famille et du petit atelier.

Les moralistes se loueront de ce changement, s'il s'accomplit. Il aura, à divers points de vue, de bons effets. On ne doit pas se dissimuler, toutefois, que tout ne serait pas gain pour l'ouvrier dans ce nouvel arrangement. *Le travail isolé ou dispersé, malgré toutes les facilités de réunion et de coalition, la possession surtout de son métier mettraient l'ouvrier beaucoup plus dans la dépendance du donneur d'ordres ou de commandes, qu'il n'est aujourd'hui dépendant du grand manufacturier*¹.

¹ L'automobilisme, qui paraît susceptible d'un très grand développement pour les transports locaux, pourrait ressusciter un assez grand nombre de petites ou de moyennes entreprises de locomotion, de même que faire réapparaître beaucoup d'auberges disparues et rendre la vie aux hôtels à voyageurs des villes secondaires. Les progrès de l'électricité dans toutes les sphères d'applications peuvent avoir des résultats analogues. (Note de la 3^e édition, 1900.) Les faits sont en train de confirmer cette prévision que nous faisons il y a neuf ans; l'automobilisme a suscité pour les garages, réparations, débits d'essences, nombre de moyens et de petits commerces nouveaux; les hôtelleries des pays pittoresques et dédaignés retrouvent de la vie ou se multiplient et les entreprises moyennes de transport par automobiles commencent à devenir nombreuses. (Note de la 5^e édition, 1909.)

Sur certaines résurrections de la moyenne et de la petite industrie, se reporter à notre ouvrage *Le Collectivisme, etc.*, 5^e édition, pages 492 à 503. Nous y avons démontré que « la constitution de l'industrie dans chaque temps est déterminée par la technique du moment » et que « la technique actuelle est plutôt en général favorable à l'industrie moyenne ou petite ».

CHAPITRE IX

DU PROGRÈS DANS LA PRODUCTION, DE SON ALLURE VARIABLE ET DE SES LIMITES ÉVENTUELLES. — DES ILLUSIONS COURANTES SUR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE ; DES DÉDUCTIONS A FAIRE

Le développement de la production n'a pas une allure régulière.

Des limites éventuelles à l'accroissement de la production. Examen à ce point de vue des trois facteurs : le travail, le capital et la nature.

Objections tirées de la loi de Ricardo à la théorie du développement indéfini de la production. Examen de ces objections.

Le progrès économique procède par périodes et par séries.

La limitation de l'accroissement de la production pourrait venir un jour de la préférence donnée par l'homme aux loisirs, et de son indifférence relative pour un nouveau surcroît de consommation. De même il pourrait se produire une lassitude d'épargner ou une répugnance à placer ses épargnes.

Le progrès économique est toujours beaucoup moindre en réalité qu'en apparence ; l'éblouissement qu'il cause.

Exemples d'illusions sur l'importance réelle du progrès économique.

Une cause spéciale de déchets considérables dans la production contemporaine est la rapidité même des inventions et des découvertes, qui fait mettre au rebus des machines ou des outillages encore matériellement susceptibles de longs services.

Le développement de la production est loin en général d'être proportionnel à l'accroissement des recettes des voies ferrées ou du transit par les canaux, ou même à l'essor du commerce extérieur.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION N'A PAS UNE ALLURE RÉGULIÈRE ET CONSTANTE. — On vient, dans les chapitres précédents, d'étudier les causes qui influent sur le développement de la production. Ces causes agissent, soit chacune d'elles isolément, soit par leur combinaison entre elles, dans des proportions très variables suivant les temps et les époques. Aussi le progrès de la production n'a pas une allure régulière. Tantôt il est excessivement rapide, comme nous l'avons vu depuis 1820 en France et dans l'Europe Continentale, plus encore depuis 1840 jusque vers 1880 ou 1885. En Angleterre, l'origine de ce

mouvement intense d'accroissement de la production remonte plus haut, vers 1780.

Dans des temps normaux, c'est-à-dire qui ne sont pas affligés par des guerres trop longues, par une insécurité trop prolongée, une oppression fiscale trop lourde, un excès arbitraire gouvernemental et la servitude imposée à l'esprit et aux sciences, le progrès humain paraît ininterrompu. Il y a eu, certes, dans l'histoire des périodes de recul, de décrépitude, suivie d'une nouvelle incubation et d'une renaissance; pour l'Europe, par exemple, après la chute de l'Empire Romain, pendant les invasions des barbares et la mise en fusion nouvelle de la société; en France pendant la guerre de Cent-Ans avec l'Angleterre; en Allemagne pendant la guerre de Trente-Ans. Dans les trois cas que nous venons d'indiquer, la population et le bien-être, l'activité au travail et à l'épargne, l'étendue des cultures peut-être aussi, ont, autant qu'on peut s'en rendre compte, sensiblement diminué. Mais ce ne sont pas des causes économiques, ce sont des causes étrangères, surtout politiques, c'est le désordre et le chaos, en un mot, qui ont amené cette rétrogradation.

L'action des causes économiques, quand elles ne sont pas troublées par des causes extérieures, paraît devoir engendrer un accroissement continu, quoique irrégulier, de la production. Dans certains temps et dans certains lieux, par suite d'influences diverses, le travail sera plus ou moins énergique, le goût de l'épargne plus développé, l'esprit d'initiative plus animé et plus hardi, la faculté d'invention et de combinaison plus féconde. Dans d'autres, tous ces différents facteurs du progrès économique se montreront un peu plus émoussés. Il semble, toutefois, qu'en considérant la nature humaine et la nature extérieure, ainsi que les relations de l'une avec l'autre, leur influence réciproque l'une sur l'autre, le progrès économique ne doive pas cesser de s'effectuer. On aurait des périodes de progrès particulièrement rapide, d'autres de progrès languissant, qui ne cesseraient pas cependant d'être du progrès, quoiqu'ayant une allure lente.

Toutes les inventions, toutes les découvertes anciennes seraient conservées; aucune ne se trouverait perdue, sauf l'intervention de ces causes extérieures extra économiques dont nous parlions il y a un instant. Toutes les applications fécondes de la science à l'industrie ou à l'agriculture seraient continuées, et chaque année il s'y en opérerait quelque nouvelle plus ou moins importante. Tout le capital anciennement constitué serait non seulement entretenu, mais encore graduellement amorti, c'est-à-dire renouvelé et remplacé, et l'épargne, qui ne se lasse pas, y ajouterait sans cesse des parcelles de capital nouveau.

Ainsi, sauf les variations d'intensité, les alternances irrégulières de très grande rapidité et de relative lenteur, on pourrait compter sur la continuité du progrès économique, en tant du moins que les causes économiques seules sont en jeu, car des désordres politiques, comme ceux qu'on a vus à certaines périodes de l'histoire, ou même des actes de législation malencontreux, présomptueux et oppressifs, ou encore de fâcheuses influences morales qui affaibliraient chez l'homme le sens de la responsabilité ou l'énergie de la volonté, qui lui feraient préférer les jouissances immédiates à l'amélioration graduelle de sa condition, et qui ébranlèrent certaines institutions très utiles au point de vue économique, comme la famille stable ou l'héritage, pourraient affecter singulièrement l'ensemble des forces productives, les réduire au-dessous de ce qu'elles étaient, et amener, par conséquent, un recul de la production¹.

A s'en tenir, toutefois, aux causes économiques pures et simples, certains économistes ont entrevu qu'il y aurait des limites éventuelles, quelques-uns même ont dit des limites prochaines, à l'accroissement de la production. Cette question, qui est capitale, ainsi que celle de la mesure exacte du progrès déjà accompli, méritent d'être examinées de près.

¹ Consulter, à ce sujet, la conclusion de notre ouvrage *L'État moderne et ses Fonctions*: nous y indiquons que certaines influences énervantes pourraient compromettre et même suspendre le progrès économique.

DES LIMITES ÉVENTUELLES A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION.
EXAMEN A CE POINT DE VUE DES TROIS FACTEURS : LE TRAVAIL, LE CAPITAL ET LA NATURE. — Existe-t-il une limite ou des limites à cet accroissement?

Il ne saurait y en avoir que si les différents facteurs de la production ne sont pas indéfiniment extensibles ou que, tout au moins, l'un d'eux soit exposé avec le temps à décliner.

Ces trois facteurs sont le travail, le capital et la nature. Les deux premiers paraissent susceptibles de s'accroître sans cesse, autant que nous en pouvons juger, et pour une période d'un si grand nombre de siècles qu'il est loisible pratiquement de la considérer comme illimitée.

Le premier facteur, le travail, peut augmenter de deux façons : ou par l'accroissement même de la population, ou par l'accroissement de la productivité de chaque unité de travail. L'augmentation de la population peut être considérable dans l'ensemble du monde à l'heure présente ; elle peut l'être même encore, tout au moins grâce à la faculté d'échanger les produits, dans les contrées qui sont aujourd'hui le plus encombrées. Nous n'insisterons pas en ce moment sur ce point ; nous renvoyons le lecteur à la partie de cet ouvrage où nous traitons de la population.

On doit attacher bien plus d'importance à l'accroissement de la productivité de chaque unité de travail. Ce que l'on recherche, en effet, surtout dans le progrès économique, c'est moins la faculté de pouvoir entretenir dans le même état qu'aujourd'hui un beaucoup plus grand nombre d'êtres humains, que celle de pouvoir donner à une population légèrement croissante plus de bien-être, plus de distractions élevées et morales, et plus de loisirs.

L'accroissement de la productivité de chaque unité de travail peut venir ou de ce que les membres de l'homme deviennent plus vigoureux ou plus agiles, ses sens plus aiguisés, ou plutôt du perfectionnement des connaissances techniques, des meilleures méthodes industrielles, des progrès des sciences appliquées, de

combinaisons mieux entendues dans la décomposition et dans le groupement des tâches.

De ce côté, on peut dire que les perspectives d'amélioration sont très étendues, sinon absolument indéfinies.

Le second facteur de la production, le capital, a, lui aussi, un champ de développement immense. Il peut s'accroître presque indéfiniment en quantité et s'améliorer prodigieusement en qualité. L'accroissement en quantité consiste en ce que l'épargne ne se lasse pas, qu'elle se fait sans cesse plus abondante dans les nations où l'esprit de prévoyance pénètre chaque jour davantage toutes les classes. Il en résulte que *les différentes sortes de capital, à savoir les approvisionnements de denrées de consommation mises en réserve, les matières premières, les instruments et machines de toute nature et les installations de toutes sortes, deviennent de plus en plus nombreuses.* On répare et l'on entretient ou l'on renouvelle les anciens capitaux et l'on y en joint d'autres.

Le capital gagne, en outre, en qualité et en efficacité, parce le capital nouveau, grâce au progrès des sciences, s'incorpore dans des machines plus puissantes et plus ingénieusement combinées que les anciennes. Il y a vingt ou vingt-cinq ans on évaluait, par exemple, que les machines à vapeur en usage n'utilisaient que 7 à 8 pour 100 de la force produite; aujourd'hui, grâce à l'amélioration des chaudières, on calcule qu'elles en utilisent 11 à 12 pour 100; peut-être dans dix ou quinze ans en utiliseront-elles 14 ou 15 pour 100, sinon un jour 20 à 25 pour 100. On a eu avantage, il y a une vingtaine d'années, à transformer des navires à vapeur assez récents, pour les allonger et y placer de nouvelles chaudières, infiniment plus économiques que les anciennes.

Ainsi, une même somme de capital n'est pas d'une utilité invariable dans tous les temps et dans tous les pays : suivant les inventions et les découvertes, elle est plus ou moins avantageuse. On aura plus loin des détails à ce sujet, lorsque nous parlerons de l'intérêt des capitaux.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas du côté du capital que peut

venir l'arrêt du développement de la production. Il y aura toujours lieu à un surcroît de machines ou d'instruments et à un surcroît d'installations; il se passera bon nombre de siècles avant que la terre n'en soit saturée.

Ce que l'on pourrait se demander, toutefois, c'est si les besoins humains, dont chacun est susceptible de satiété, justifieront un accroissement indéfini de la production; si, arrivés à un certain point de satisfaction, ils ne se refuseraient pas à payer le prix du superflu de jouissances que l'emploi à outrance de la force productive de l'homme et de la nature pourrait leur procurer. Si l'on parvenait à ce point, certes bien éloigné, que la satiété humaine imposât à l'augmentation de la production une limite, cela voudrait dire que le genre humain serait complètement pourvu de la généralité des choses nécessaires et agréables, et qu'il préférerait une extension de ses loisirs à de nouveaux objets de consommation au delà d'une certaine quantité¹.

Ce serait alors dans la balance qu'établirait l'homme entre un surcroît d'objets de consommation et un surcroît de loisirs, et dans la préférence qu'il accorderait à ce dernier, que la limitation de la production trouverait sa cause, ce ne serait pas dans l'impossibilité même d'un progrès nouveau.

Le troisième facteur de la production, qui est en quelque sorte le premier, la nature, peut-il, lui aussi, s'étendre et s'accroître, comme le travail de l'homme et comme le capital? Physiquement, matériellement, et au sens strict du mot, il ne le peut pas par l'action de l'homme. La nature, comme étendue et comme propriétés, reste toujours semblable à elle-même.

¹ Il ne serait pas indispensable, pour qu'il en fût ainsi, que tous les membres de la société, sans exception, fussent pourvus des choses nécessaires ou agréables: il y aura toujours des pauvres. Il suffirait que la généralité des hommes, une fois un certain bien-être acquis, préférât un accroissement de loisirs à un complément d'objets de consommation ou de jouissances. Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*, particulièrement le chapitre xv, intitulé: *Du Sisypheisme et du Paupérisme*, pages 409 à 410.

Mais dans le sens figuré, dans le sens relatif plutôt, qui seul intéresse l'homme, la nature peut aussi s'étendre, c'est-à-dire qu'elle peut être mieux connue de l'homme et mieux le servir.

Une chose qui existe, mais dont nous ignorons l'existence, est pour nous comme si elle n'existait pas; elle ne commence à exister à notre point de vue que le jour où nous commençons à la connaître. L'Amérique n'existait pas pour l'Europe avant 1492, ni l'Australie avant 1787, ni le Congo avant la traversée de l'Afrique équatoriale par Stanley en 1874-77.

La nature s'est accrue pour le genre humain civilisé, et continue encore de s'accroître pour lui par les explorations et les découvertes géographiques, par les découvertes et les inventions scientifiques qui apprennent à capter, à maîtriser et à asservir les forces naturelles. La force de la vapeur n'existait pas pour le genre humain, en tant qu'auxiliaire de l'homme, avant Papin, ni celle de l'électricité avant Ampère. Beaucoup d'autres forces sommeillent encore sans doute, qui seront un jour éveillées et mises en activité par l'homme, qui en tirera un concours souple et docile.

Ainsi, dans l'état présent du monde, les trois éléments de la production : travail, capital, nature, peuvent s'étendre quasi indéfiniment; mais il y a entre eux cette différence essentielle : les deux premiers, le travail et le capital, peuvent s'étendre d'une manière absolue et indéfinie; le troisième élément, la nature, ne peut s'accroître que dans un sens relatif et qui doit aboutir un jour lointain à la limitation et à l'arrêt.

Le progrès économique est sous la menace de cette limitation que l'on entrevoit dans des perspectives très reculées, au bout d'un grand nombre de générations. Certains penseurs anglais, Malthus, Ricardo, Stuart Mill, avaient considéré cette limite comme existant déjà ou tout au moins comme très prochaine.

Ce fut de leur part une grave erreur d'optique; dont se ressentit toute leur conception de la science et du monde, et qu'aggravèrent encore leurs serviles disciples. De là vint le

ton lugubre qu'ils donnèrent souvent à leurs jugements et à leurs prévisions, et qui permit à Carlyle d'appeler l'économie politique, *the dismal science*.

Ils se sont beaucoup appesantis sur une formule qui est vraie, au sens relatif, et fautive au sens absolu, à savoir : *la loi du rendement non proportionnel*; ce qui veut dire que, au delà d'un certain degré de travail ou de capital employés, tout surcroît de capital et de travail obtient un rendement proportionnellement moindre que celui qu'avaient obtenu les premières quantités de travail et de capital.

Le rendement proportionnel décroît ainsi à partir d'une limite qu'on ne peut fixer *à priori*, mais que l'expérience indique dans chaque cas particulier. Cette proposition est incontestablement vraie quand il s'agit de la culture du sol et que l'on suppose les connaissances agronomiques stationnaires et les méthodes de culture identiques. Il est certain que, au delà d'une certaine fumure dans les meilleurs champs, tout accroissement d'engrais ne donne qu'une augmentation proportionnellement moindre de rendement, de même au delà d'une certaine quantité de labours d'entretien, de hersages ou de sarclages. Nous étudierons plus loin avec quelques détails cette question, en parlant de la célèbre théorie de Ricardo sur la rente.

DE L'ÉPUISEMENT DE CERTAINES RICHESSES NATURELLES. — Ricardo et Stuart Mill eussent pu aller beaucoup plus loin et faire remarquer que non seulement le rendement par rapport au travail et au capital décroît au delà d'un certain emploi de ces derniers, mais qu'il y a même un épuisement complet de certaines richesses naturelles qui ne se reproduisent pas : ainsi, par la chasse ou par la pêche, les éléphants, les cachalots disparaîtront, l'ivoire n'existera plus ou ne se trouvera qu'à titre d'échantillons, et les souples « baleines », qu'on a été obligé de remplacer dans les parapluies vulgaires par des baguettes d'acier cassantes; ce qui est plus grave, la houille, le pétrole, le fer, les métaux, une fois consommés, ne se reconstituent pas, et les réserves du genre humain, à

ce point de vue, pourront être un jour complètement dissipées¹.

On ne peut nier que les appréhensions qui, de temps à autre, se sont manifestés à ce sujet et qui parfois ont pris la forme d'une panique, comme en 1875 au sujet de la houille, ne contiennent quelque part de vérité. Il pourrait être judicieux de régler l'exploitation de certaines richesses naturelles qui ne se reproduisent pas, la pêche des cachalots et des phoques, la chasse des éléphants, comme on règle celles du poisson de rivière et du petit gibier.

Quant à la houille, au pétrole, aux gisements miniers, l'État, lorsqu'il adopte des mesures, en général les prend à contre-sens; ainsi, en 1875 et dans les années suivantes, alors que la crainte d'une disette future de charbon, crainte singulièrement exagérée, eût dû néanmoins incliner les esprits vers un certain ménagement des richesses minérales non reproductibles,

¹ Nous avons sous les yeux une très intéressante brochure d'un statisticien américain très connu et très apprécié : *The Future Situs of the Principal Iron Production of the World*, by Edward Atkinson (Baltimore, 1890). L'auteur entrevoit que les principaux gisements de fer du monde civilisé, du moins de l'Europe et de l'Afrique du Nord, seront bientôt épuisés. Ainsi, dans le célèbre district minier de Bilbao, on aurait déjà extrait environ 40 millions de tonnes de minerai de fer, et ce qui en resterait pourrait servir à la demande actuelle pendant vingt années environ. Il y a beaucoup de fer encore dans le sud de l'Espagne et dans le centre, et l'on ne s'est pas occupé de l'exploiter; mais il est moins bien situé et il coûtera plus de frais de transport, sans compter qu'il parait, au moins celui du centre, être de qualité inférieure (S'il en était comme le dit M. Atkinson, ce serait là une application, en ce qui concerne les mines, de la théorie de Ricardo, voir plus loin l'examen de cette théorie). Les minerais de l'île d'Elbe, autrefois célèbres, seraient quasi complètement épuisés. M. Atkinson donne une quantité de détails sur les mines anglaises, allemandes, américaines. Nous ajouterons aux informations du statisticien américain que les célèbres mines de fer de Mokta-el-Hadid n'existent, pour ainsi dire, plus; la Compagnie de ce nom tire maintenant la plus grande quantité de ses minerais de l'autre extrémité de l'Algérie, la province d'Oran, aux mines de la Tafna. Par contre, on a découvert, depuis l'ouverture du xx^e siècle, de riches gisements de fer en France: en Lorraine, en Normandie, en Anjou, etc.

Pour un autre minerai, le cuivre, on a vu se fermer par épuisement, en 1891, les mines de Vignaës, en Norvège, et diverses mines situées dans le sud de l'Afrique.

le gouvernement français lança des circulaires pour mettre les concessionnaires de mines non exploitées en demeure d'avoir à en commencer et à en pousser activement l'exploitation ; ces injonctions, heureusement bientôt abandonnées, allaient directement et manifestement contre le but que l'on eût dû poursuivre, puisqu'elles auraient eu pour effet d'accroître la consommation prodigieuse de la houille et de faire disparaître plus vite les réserves de l'avenir, lesquelles consistent en grande partie dans les mines non encore exploitées.

Toutes ces alarmes sur l'épuisement de certaines richesses naturelles sont en général excessives ; elles ne tiennent aucun compte des progrès scientifiques. Il y a 15 ou 20 ans, comme on l'a vu plus haut, la machine à vapeur n'employait réellement que 7 ou 8 pour 100 de la force produite ; aujourd'hui, grâce au perfectionnement des chaudières, elle en emploie 10 à 12 pour 100 ; qu'on arrive, ce qui se fera certainement sous peu, à rendre utilisable 20 à 22 pour 100 de la force produite, que la généralité des appareils de chauffage, encore bien imparfaits et grossiers, se perfectionne, et l'on pourra se procurer autant d'avantages qu'aujourd'hui, au point de vue de la force et du calorique, avec beaucoup moins de houille. D'autres forces naturelles d'ailleurs sont chaque jour captées par l'humanité, telle qu'aujourd'hui l'électricité, demain peut-être la force des marées ; celle des cours d'eau est à peine utilisée ; la chaleur du Soleil sera un jour aussi emmagasinée et peut-être transportée à distance. De même, de nouveaux métaux, inconnus ou inemployés hier, le nickel, l'aluminium, commencent à prendre une place importante dans l'industrie. C'est à peine si l'homme a levé récemment le tout petit coin de l'immense rideau qui lui dissimulait les merveilles de la nature et en même temps la faculté disciplinable des forces naturelles¹.

¹ Si, pour certaines substances, comme le pétrole, on avait des raisons fondées de craindre un trop-prompt épuisement, le meilleur moyen d'y obvier serait d'établir un impôt sur chaque unité produite. L'impôt, en augmentant le prix, restreint la consommation, et, par conséquent, rationne et conserve.

Il ne faut pas oublier, en outre, que l'homme civilisé exploite à l'heure actuelle une très petite partie seulement du monde. Presque toute l'Afrique, la majeure partie de l'Asie, une grande fraction de la Polynésie et les districts inhabités et situés loin des grandes voies de communication en Amérique, pour ne pas parler de la Russie, sont aujourd'hui soustraits à son action industrielle.

LES OBJECTIONS TIRÉES DE LA LOI DE RICARDO A LA THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT INDÉFINI DE LA PRODUCTION. EXAMEN DE CES OBJECTIONS. — La loi de Ricardo sur *le rendement non proportionnel*, en ce qui concerne la culture du sol, pourrait inquiéter davantage. Nous étudierons dans un chapitre ultérieur cette célèbre théorie qui fait le plus grand honneur à l'ingéniosité d'esprit de son auteur et qui explique un certain nombre de phénomènes relatifs à la propriété foncière. Il est indispensable de dire, toutefois, dès maintenant, que malgré la grande part de vérité théorique qu'elle contient, et quoiqu'elle trouve même de nombreuses applications, elle est fort loin d'avoir, soit actuellement, soit prochainement, la portée pratique qu'on lui a attribuée.

En premier lieu, la terre ne fera pas, de très longtemps, défaut à l'homme civilisé. Outre tous les immenses espaces de l'intérieur des deux Amériques, il y a quasi toute l'Afrique et une notable partie de l'Asie à mettre en rapport. Ce sera l'œuvre non seulement du xx^e siècle, mais tout au moins aussi du xxi^e, et l'on devra s'estimer heureux si elle est complètement achevée au xxii^e siècle¹. Le progrès des moyens de communications ayant encore devant lui un champ immense, le fret soit sur terre soit sur mer devant encore, suivant toutes les probabilités, baisser et amener de plus en plus dans les vieux pays les denrées des pays neufs ou des vieux pays aujourd'hui engourdis et que l'on va ranimer, il ne peut pas être question de diminution du rendement proportionnel de l'ensemble des terres du globe avant plusieurs siècles.

¹ Voir, sur ce sujet, notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*. 6^e édition.

Bien plus, même dans un très vieux pays comme notre Gaule, on peut s'attendre, dans un délai difficile à fixer, 20, 30 ou 50 années, à un très vif essor de l'art agricole et à un immense développement de la production des subsistances et des matières premières.

La loi de Ricardo sur la diminution du rendement relativement au surcroît de travail et de capital employé au delà d'une certaine somme de l'un et de l'autre n'est vraie qu'en supposant une technique agricole stationnaire. Mais chaque progrès des connaissances et de la pratique agricole vient reculer la limite où le rendement cesse d'être proportionnel. Or, il est permis de dire que l'agriculture est absolument dans l'enfance, tant au point de vue des applications mécaniques que des applications physiques et chimiques : le personnel agricole n'a pas encore la souplesse d'esprit et la préparation qui lui permettront de tirer tout le parti possible de la science acquise. La science agricole même en est à ses premiers rudiments ; on est sur la trace de découvertes pour le choix des semences, la nutrition des plantes, l'usage des engrais, la nitrification artificielle du sol, qui peuvent transformer radicalement la production des substances alimentaires et des matières premières et qui effectivement la transformeront.

Les progrès accomplis depuis un siècle et qui ne sont pas à dédaigner dans cette industrie encore si routinière et si primitive sont à peine un indice de ceux que réalisera, dans un demi-siècle ou tout au plus un siècle, l'agriculture vraiment scientifique. On juge parfois des progrès assez médiocres de l'art agricole par le développement de la production moyenne du blé à l'hectare. Dans le premier tiers du XIX^e siècle, cette moyenne était, en France, de 10 hectolitres environ ; aujourd'hui, elle est de 18 à 19 hectolitres ; il y aurait donc eu presque doublement en moins de 100 ans. Mais ce n'est là qu'un indice insuffisant et trompeur. Il faudrait ajouter que les meilleures terres ne sont plus en général consacrées à la culture du froment, beaucoup sont mises en prairies, d'autres en vignes, d'autres en betteraves, en lin, en cultures industrielles, de sorte que

les meilleures terres du pays ne figurent plus ou ne figurent qu'à des époques d'assolement très éloignées parmi les productives de blé. Il faudrait rappeler encore que, d'autre part, des terres médiocres ou mauvaises sur lesquelles on n'eût osé semer du blé autrefois se trouvent aujourd'hui fréquemment emblavées, de sorte que la surface mise en blé, qui n'était que de 4,600,000 hectares en 1820, comprend, en 1908, 6,564,370 hectares. Alors le progrès de la production agricole ressort davantage.

Il ne paraît nullement téméraire de penser que, dans un demi-siècle par exemple, quand la science agricole aura fait quelques nouveaux progrès, qu'elle aura pénétré davantage les lois de la végétation, et quand le personnel rural aura l'esprit plus ouvert, la France pourrait produire 250 à 300 millions d'hectolitres de blé, 150 à 180 millions peut-être d'hectolitres de vin¹, et les autres denrées dans une progression à l'avenir. On est loin des sombres prévisions de Ricardo et de Stuart Mill qui paraissent ne s'être pas doutés de l'influence que pouvait avoir la science sur la production agricole de même que sur les transports des produits agricoles, une diminution des frais de transports équivalant pour les consommateurs éloignés des lieux de production à une diminution du prix de revient même des produits.

En disant qu'il serait possible que la production agricole pût fournir dans un demi-siècle en France, du moins dans un

¹ En ce qui concerne le vin, dont nous pouvons parler avec quelque connaissance de cause, on parvient à produire dans les vignobles et même dans les vignes plantées en terrains sablonneux mais fortement fumés, jusqu'à 150 ou 200 hectolitres à l'hectare ; nous ne parlons pas des rendements, dont il est souvent question, de 300 ou 400 hectolitres, parce qu'ils sont très exceptionnels. Ces vignobles, si productifs, donnent un vin qui pèse fréquemment 9 à 9 1/2 degrés d'alcool, c'est-à-dire le degré habituel pour la consommation de ménage ; il est aussi assez coloré. On commence à employer des levûres artificielles qui paraissent devoir améliorer singulièrement les vins communs ; d'autres procédés aussi de vinification sont à l'état d'expérience, qui augmentent la proportion d'alcool dans le vin, développent la couleur et le bouquet. Le phylloxera, en forçant les viticulteurs à un plus grand nombre d'observations scientifiques et d'essais, aura transformé la viticulture d'une routine en une véritable science.

siècle (car les méthodes nouvelles sont lentes à se répandre), 250 à 300 millions d'hectolitres de blé et 150 à 180 millions d'hectolitres de vin, nous n'entendons pas affirmer qu'on produira effectivement ces quantités. Il faut tenir compte, en effet, de la satiabilité des besoins humains, de ce que, au delà d'un certain degré de satisfaction, le besoin assouvi dédaigne la marchandise offerte en excès, ce qui parfois la fait baisser dans des proportions effroyables et ramène la production en arrière par le découragement d'une partie des producteurs. C'est ce phénomène que l'École économique autrichienne s'est attachée, depuis quelques années, à mettre en relief, sous le nom de *Grenzwert* ou valeur terminale, valeur décroissante au delà d'un certain point qui correspond à un certain degré de satisfaction du besoin auquel elle est appropriée¹. Il est donc très possible, surtout la population française n'augmentant pas ou n'augmentant guère, que, tout en pouvant produire, dans un siècle, sans grands efforts, 250 à 300 millions d'hectolitres de blé et 150 à 180 millions d'hectolitres de vin, la France reste très en deçà de ces quantités : cela est même très probable; c'est alors le consommateur, satisfait, sinon assouvi, qui, en laissant tomber les prix, ne soutiendra pas le producteur.

Il reste vrai que de très vastes perspectives d'amélioration sont ouvertes devant l'industrie agricole, et que la célèbre loi du « rendement non proportionnel », tout en trouvant son application, dès maintenant, dans un certain nombre de cas, sera bien loin, de très longtemps, d'avoir une influence générale sur la totalité de la production rurale ou même sur la plus grande partie.

Cela ne veut, certes, pas dire que le progrès en agriculture puisse être indéfini, que la production de blé de la France, après s'être accrue, pour une récolte moyenne, de 55 ou 60 millions d'hectolitres dans la période de soixante-dix ans qui s'est écoulée de 1820 à 1890, pourra augmenter régulièrement de

¹ Voir plus loin, dans une autre partie de cet ouvrage, notre exposé de la théorie de la *Valeur*.

55 à 60 millions d'hectolitres dans chaque nouvelle période de soixante-dix années, ce qui la porterait à 670 ou 720 millions d'hectolitres dans sept siècles et à 1,220 ou à 1,320 millions d'hectolitres dans quatorze siècles, et ainsi de suite.

Il est certain que l'esprit, même en tenant compte des plus grands progrès de la science, entrevoit néanmoins une limite, de plus en plus éloignée il est vrai, au développement de la production: Dans vingt-huit siècles, pour représenter simplement la continuation de l'accroissement obtenu de 1820 à 1890, la production du blé en France devrait s'élever à 2 milliards 520 millions d'hectolitres environ, et dans cinquante-six siècles à 4 milliards 920 millions d'hectolitres, soit plus de 40 fois la production actuelle, ce qui représenterait une moyenne de 400 à 500 hectolitres à l'hectare, en supposant la quantité emblavée augmentée de 50 pour 100 aux dépens des terres en friche. Ces perspectives, certes, paraissent absurdes, et il semble certain que, dans des temps éloignés, on arrivera à un état à peu près stationnaire, surtout pour la production des denrées alimentaires et des matières premières.

Mais est-il nécessaire de prévoir les malheurs de si loin, de nous tourmenter l'esprit par la pensée de ce qui se passera dans 56 siècles, ou même dans 28, ou même dans 14? Outre que ce que l'on appelle l'état stationnaire pourrait, dans certaines conditions sociales et après un développement considérable, n'être pas un malheur redoutable, il nous suffit d'avoir établi que, pour un certain nombre de siècles du moins, la nature n'empêchera pas plus que le travail ou le capital l'accroissement de la production. Ce n'est pas de ce côté que ni nous, ni nos fils, ni nos arrière-petits-fils, ni les arrière-petits-fils de ces derniers, doivent redouter une limite à l'accroissement de la production. Celle-ci pourra se développer sinon jusqu'à la fin des siècles, du moins pendant une très longue série de générations, du fait de ces trois facteurs la nature, mieux connue et mieux asservie; le capital, plus abondant et plus efficace; le travail, sinon plus énergique, du moins plus scientifique et plus méthodique.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE PROCÈDE PAR PÉRIODES ET PAR SÉRIES: — Il faut, toutefois, ne jamais oublier que le progrès économique s'opère par périodes et par séries et qu'il est accompagné ou suivi de certains malaises. Il y a les séries calmes et les séries actives : la période qui s'est écoulée de 1815 jusque vers 1875 peut compter parmi les séries actives ; celle où nous sommes entrés depuis cette dernière date, parmi les séries calmes. *De même que la productivité du sol varie suivant l'avancement des sciences et l'état des connaissances agricoles, de même la force de productivité des capitaux varie suivant la nouveauté ou l'ancienneté des sociétés et suivant l'importance des inventions et des découvertes en application.*

Les capitaux nouvellement formés sont en ce moment moins productifs que ne l'ont été ceux qui les ont immédiatement précédés. Les capitaux qui ont fait le premier et même le second réseau des chemins de fer, à savoir les lignes à grand et à moyen trafic, ont été bien plus productifs que les capitaux qui, depuis quinze ans, construisent les petites lignes, les unes affluentes, les autres parallèles aux anciennes et jouissant d'un minime trafic. Les capitaux qui ont fait les premières installations d'eau, d'éclairage, de transports urbains ou suburbains dans les grandes agglomérations, ont été en général plus productifs que ceux qui ajoutent à ces premières œuvres de simples compléments ou qui font des entreprises analogues dans de petites villes, des bourgs et des districts peu peuplés¹.

Si ni la nature ni les capitaux ne manqueront donc, de longtemps, au développement du progrès économique, l'allure de

¹ Cette observation a été, pour la première fois, faite par nous dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses* (1^{re} édition, 1880; 4^e édition, 1896); c'est sur elle que nous avons édifié notre doctrine de l'intérêt des capitaux et de sa tendance à la baisse, dans les données actuelles du milieu économique depuis 1875. On trouvera cette théorie développée plus loin, au chapitre de *l'Intérêt des Capitaux*. Nous l'avons souvent mise sous les yeux du public, notamment dans nos articles de *L'Économiste Français*, et, quoique, de 1900 à 1913, des circonstances diverses aient produit un relèvement, d'ailleurs modéré, du taux de l'intérêt, notre théorie se confirme.

ce progrès, néanmoins, ne dépendra pas seulement du montant des capitaux et de l'étendue de la nature mise à la disposition de l'homme, mais des découvertes et des inventions nouvelles, et surtout de l'intensité d'action possible, pour la satisfaction des besoins principaux et généraux de l'humanité, de ces inventions et de ces découvertes en cours d'application.

On comprend ainsi que le progrès économique, c'est-à-dire l'épargne de la peine pour l'homme, et l'accroissement de ses jouissances, y compris ses loisirs, s'il est singulièrement extensible, ne le soit pas d'une façon régulière et d'une allure constante.

LA LIMITATION DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION POURRAIT VENIR UN JOUR DE LA PRÉFÉRENCE DONNÉE PAR L'HOMME AUX LOISIRS, ET DE SON INDIFFÉRENCE RELATIVE POUR UN NOUVEAU SURCROÎT DE CONSOMMATION. DE MÊME IL POURRAIT SE PRODUIRE UNE LASSITUDE D'ÉPARGNER OU UNE RÉPUGNANCE À PLACER SES ÉPARGNES. — Il se pourrait, d'autre part, que certains instincts de l'homme, s'ils venaient à triompher complètement, pussent notablement ralentir l'allure du progrès économique, sinon même complètement l'arrêter. Parmi les biens que l'homme recherche se trouvent les loisirs; la préférence donnée aux loisirs sur la généralité des autres biens dégénère en ce défaut que l'on appelle la paresse. Il se pourrait que cette préférence pour les loisirs s'accroîtât au fur et à mesure que l'homme pourrait plus facilement produire les choses nécessaires à ses besoins principaux; il pourrait advenir que, après avoir pourvu aux exigences essentielles de la nature physique, beaucoup d'hommes préférassent une bien plus grande somme de repos au maintien d'un temps de travail qui leur procurerait plus d'objets de consommation qu'autrefois. De même, qu'on voit dans les grandes villes un certain nombre d'ouvriers, bien payés, au lieu de travailler tous les jours, hors le dimanche, ne plus travailler que trois, quatre ou cinq jours par semaine¹,

¹ Ceux que M. Denis Poulot, dans son livre original sur l'ouvrier de Paris, appelle « les sublimes » ou « les sublimes de sublimes ». Voir *Le*

ainsi ces habitudes pourraient se généraliser avec l'accroissement de la production et imposer soit un ralentissement, soit même une limite à l'accroissement ultérieur. La même détente des ressorts productifs pourrait s'effectuer du côté des capitaux, beaucoup de gens se fatiguant à la longue d'épargner ou du moins de placer leurs épargnes, quand l'intérêt en tomberait à un taux très faible, comme 1 1/4 ou 1 1/2 pour 100, par exemple.

C'est plutôt de ce relâchement des ressorts intimes de l'homme, que de la résistance de la nature extérieure à répondre à ses efforts, qu'on peut appréhender, pour un jour plus ou moins lointain, un état de stagnation économique, ce que l'on a nommé : l'état stationnaire.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE EST TOUJOURS BEAUCOUP MOINDRE EN RÉALITÉ QU'EN APPARENCE : L'ÉBLOUISSEMENT QU'IL CAUSE. — D'autre part, et c'est ici une observation des plus importantes, presque toujours négligée dans les traités d'économie politique, et plus encore dans les délibérations des Chambres et les décisions des gouvernements, *le progrès économique est beaucoup moindre en réalité qu'en apparence; il contient une part d'illusion; cette part d'illusion est une des causes des déceptions qu'éprouvent beaucoup d'esprits, et du mécontentement ou de la colère qui anime certains autres.*

Les machines, les expositions, les chemins de fer, les inventions diverses ont grisé un certain nombre de cerveaux et leur font grossir au delà de la réalité les progrès réellement acquis au genre humain. Ils prennent pour un accroissement net de la puissance productive, ce qui n'est qu'un accroissement brut, duquel il convient de faire d'abondantes déductions. Ils confondent, en outre, avec l'accroissement de la production, l'accroissement des échanges ou celui des transports, tandis que ces deux derniers l'emportent de beaucoup sur le premier, la division du travail et la spécialisation des productions.

Sublime, par Denis Poulot. On sait que M. Zola a fait un grand usage de ce livre dans son roman *L'Assommoir*.

ayant pour effet un accroissement des échanges et des transports qui, comme il sera démontré plus loin, et comme il est naturel, est plus que proportionnel à l'accroissement de la production elle-même.

L'interprétation des statistiques et le lyrisme de certains économistes au sujet des machines, du commerce, etc., contiennent, avec une part de vérité solide, une notable part d'erreur et de déclamation.

Il est indispensable, pour avoir une vue exacte des arrangements sociaux, de séparer toute cette ivraie de ce bon grain.

EXEMPLES D'ILLUSIONS SUR L'IMPORTANCE RÉELLE DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE. — Nous allons donner quelques exemples de ces illusions qui, au point de vue social, sont très dangereuses. On a supputé, en 1881, que l'ensemble des machines existant en France avait une force de 3,608,524 chevaux. Or, chaque cheval-vapeur, d'après les calculs des spécialistes, déploie autant de force que vingt hommes environ. On en a conclu que, outre les dix millions de travailleurs en chair et en os qui représentent la partie adulte et masculine de la population française, il y avait chez nous 72 millions de travailleurs de fer et d'acier. Les esprits ardents croyaient se conformer à la vérité scientifique en disant que chaque travailleur humain possède en France sept esclaves de fer à son service qui travaillent pour lui, sous sa surveillance ; d'où l'on tirait cette autre conclusion que la production de la France aurait environ septuplé depuis un siècle.

Ces tableaux enchanteurs jettent l'enthousiasme chez beaucoup de gens, mais aussi l'aigreur dans un grand nombre d'esprits.

Des hommes dont la situation s'est sans doute améliorée, mais modestement, se croient victimes de la civilisation parce qu'ils s'imaginent que le progrès général de l'humanité a été plus rapide que leur propre progrès à eux. Il leur semble, comme à M. Delahaye, le délégué ouvrier à la Conférence de Berlin, que, avec ces progrès de l'industrie, ces 3,608,524 chevaux-vapeur, représentant une force égale à celle de 72 mil-

lions d'hommes, chaque Français devrait pouvoir travailler douze fois moins qu'autrefois, ou, si l'on veut, trois ou quatre fois moins que jadis, en ayant, pour lui et sa famille, trois fois plus d'objets de consommation. De là vient que M. Delahaye a déclaré à ses collègues de la Conférence de Berlin, non sans les plonger dans l'ahurissement, que le progrès des machines permettrait bientôt à l'homme de ne plus travailler que deux heures par jour.

A l'heure où nous écrivons, le nombre de machines à vapeur et de chevaux-vapeur est bien plus considérable encore qu'en 1881. Il a presque triplé. L'*Annuaire Statistique de la France*, en effet, paru en 1905 évalue pour l'année 1903 à 103,258 le nombre des machines à vapeur et à 10,016,929 le nombre des chevaux-vapeur, non compris les bâtiments de la marine militaire¹. En multipliant par 20, puisqu'il est admis que chaque cheval-vapeur équivaut, comme puissance, à vingt hommes, on a une force qui représente celle de 200 millions d'hommes. Ainsi, chacun des 10 millions de travailleurs en chair et en os, formant la partie masculine adulte de la population française, aurait à son service en moyenne une vingtaine d'esclaves de fer ou d'acier; cela suffirait, sans doute, à beaucoup de gens, pour trouver justifiée l'assertion de M. Delahaye.

Les descriptions exubérantes et superficielles de certains économistes ont entretenu et accrédité des illusions de ce genre. L'analyse de ces 10,016,929 chevaux-vapeur, équivalant à une force de 200 millions d'hommes environ, et quelques considérations sur tous les frais que nécessitent les machines, démontreront qu'il y a, dans tout cet étalage de développement de la puissance productive, beaucoup d'équivoque et de fantasmagorie.

D'abord 7,895,674 chevaux-vapeur, soit les quatre cinquièmes de l'ensemble, sont employés uniquement aux transports, à savoir 6,839,037 chevaux-vapeur dans l'industrie des chemins

¹ *Annuaire statistique de la France*, XXIV^e volume, 1905, page 164.

de fer et 1,036,637 dans la navigation soit maritime soit fluviale. Ils déplacent donc les personnes et les produits, mais ne produisent pas directement. Il en résulte, comme nous l'avons démontré, que l'homme se meut infiniment plus, soit pour son agrément, soit pour ses devoirs, soit pour ses affaires; il en résulte aussi que la division régionale du travail dont nous avons parlé plus haut (voir pages 163 à 170) se trouve accrue. Tel pays ne produira presque plus que du vin, tel autre que du bétail, et ils échangeront l'excédent considérable de leur production propre au delà de leur consommation. Telle ville laverá la laine sans la filer, telle autre la filera sans la tisser, une troisième la tissera sans l'apprêter, et il y aura souvent des centaines de kilomètres entre ces villes qui se livrent chacune à une opération de la production qui doit être complétée par d'autres opérations dans des villes très éloignées. Les grandes villes s'accroîtront et donneront lieu à d'énormes déplacements d'hommes et de marchandises. *Il s'en faut que l'accroissement réel de la production soit proportionnel à cet accroissement du mouvement et des échanges.*

Il reste 2,122,000 chevaux-vapeur, parmi lesquels 143,161 seulement étaient employés dans l'agriculture et 207,387 dans les industries alimentaires, le reste dans toutes les autres industries¹. Ainsi, la production des subsistances n'a jusqu'ici été, en France du moins, que faiblement aidée par tout ce machinisme. Il faut espérer que, à l'avenir, elle le sera beaucoup plus. (Voir plus haut, pages 405 à 410.)

Il y a des observations non moins capitales à faire au sujet de cet étalage de la puissance des machines. Ces 10,016,929 chevaux-vapeur représentent, dans la pratique beaucoup de doubles emplois. Un certain nombre de ces machines servent

¹ Voici la décomposition : 447,305 chevaux-vapeur dans les industries textiles du vêtement, 400,387 dans les usines métallurgiques, 347,259 dans les mines et carrières, 366,185 dans le bâtiment et les entreprises de travaux divers, 92,167 dans les industries chimiques et tanneries, 60,306 dans les papeteries, imprimeries, fabriques d'objets mobiliers et d'instruments, 57,098 dans les services de l'État, enfin 143,161 dans l'agriculture, et 207,387 dans les industries alimentaires, minoteries, sucreries, brasseries, féculeries, etc.

simplement à faire d'autres machines ou des instruments qui ne sont pas directement consommables. Ainsi les marteaux-pilons et les chaudières des industries métallurgiques servent à faire des parties de locomotives ou de rails.

Une considération plus importante encore, c'est que ces 10,016,929 chevaux-vapeur ne se sont pas faits tout seuls, ne se reproduisent pas tout seuls, ne s'entretiennent pas d'eux-mêmes, et qu'ils exigent un personnel humain énorme, uniquement pour les construire, pour les réparer, pour les nourrir, pour les surveiller et en tirer parti. Il faut les nourrir avec de la houille que plus de cent mille ouvriers extraient de la terre principalement à cette fin (car la consommation domestique de la houille est très inférieure à la consommation industrielle) et qu'un nombre peut-être égal d'ouvriers transporte en charrette, par voies ferrées, par bateaux. Ces chevaux-vapeur, il faut les loger spacieusement, leur construire des bâtiments, les y installer, et un nombre énorme de maçons, de charpentiers, de couvreurs, d'ajusteurs, y sont occupés. Ces chevaux-vapeur encore, il faut les réparer et les renouveler, les remplacer bien avant l'âge même où ils seraient devenus incapables de servir, parce que les perfectionnements qui se succèdent font que les machines sont démodées et abandonnées pour faire place à d'autres, bien avant qu'elles ne soient vermoulues. Des centaines de mille ouvriers produisent le fer, le cuivre, les métaux divers, les huiles, les graisses, qui doivent servir à la construction, à l'entretien de ces 10,016,929 chevaux-vapeur. Un nombre considérable d'autres sont assujettis à les surveiller et à les diriger, car s'ils sont puissants, ils demandent à chaque instant le contrôle et la surveillance de l'homme.

Ces 10,016,929 chevaux-vapeur, équivalant théoriquement, comme force, à 200 millions d'hommes, représentent donc une force brute, non une force nette; il en faudrait déduire les trois quarts peut-être ou les quatre cinquièmes pour éviter les doubles emplois et avoir la force nette.

Non seulement toutes ces déductions sont à faire, mais il

convient aussi de tenir compte des déchets ou des exubérances inutiles, des excroissances en quelque sorte parasites de la production. Une certaine somme d'efforts et de forces est soit gaspillée ou tout au moins hors de proportion avec le résultat produit. Il y a d'abord les essais nombreux, les expériences hasardeuses, dont beaucoup tournent mal et ne servent à rien au moins pour le moment. Les 1,300 millions de francs, représentant une quantité énorme de journées humaines, qui ont été employées dans les travaux ou la réclame du Canal de Panama, par exemple, sous M. de Lesseps, ne laissent pour résultat que quelques tâches ébauchées, se détériorant chaque jour, d'une grande œuvre qui sera peut-être reprise sur un autre plan. Bien d'autres entreprises modestes que tout le monde ignore sont ainsi avortées.

Dans une mesure beaucoup moindre, les réclames, les étalages, les échantillons, absorbent certaines forces qui devraient être déduites du résultat utile des entreprises et qui le sont, en effet, dans la comptabilité des industriels intelligents ou des sociétés bien tenues; mais cette déduction n'apparaît pas dans les statistiques générales de la production. Celles-ci sont donc exagérées, puisqu'elles représentent comme des œuvres vivantes et utiles en elles-mêmes, tous les essais avortés et toutes les dépenses de publicité qui ne servent qu'à faire connaître un objet et réellement ne s'ajoutent pas à sa valeur¹.

Nous ne jugeons pas ces pratiques qui souvent sont très

¹ Voici un renseignement à propos de l'énormité de ces frais de publicité dans certains pays et certaines industries. Tous ceux qui ont voyagé en Angleterre ont vu s'étaler partout des réclames en faveur des deux savons rivaux : le *Pears' Soap* et le *Sunlight Soap*. Le *Pears' Soap* vient de se constituer en une société anonyme au capital de 810,000 livres sterling (20,250,000 fr.). Le rapport des commissaires chargés de vérifier les apports fait ressortir que, pendant les sept années 1885 à 1891, les bénéfices bruts se sont élevés à 985,599 livres sterling, dont il faut déduire, pour frais de publicité, 609,665 livres sterling, ou 15,241,625 fr., soit 2,200,000 fr., en moyenne, de frais de publicité par an; en 1889, ils auraient même atteint 126,994 livres sterling, environ 3,175,000 francs, et l'on parlait de les augmenter encore.

exagérées et auxquelles il est possible qu'un public plus éclairé renonce, quoiqu'on ne puisse pas l'affirmer, surtout pour une date prochaine.

Il est une catégorie de production notamment où l'excès est visible, quoiqu'il trouve en partie une explication rationnelle : c'est l'imprimerie. Les neuf dixièmes, certainement, des choses qui s'impriment demeurent absolument inconnues ou dédaignées de ceux auxquels on les destine. Soit documents officiels qui foisonnent, soit prospectus, soit livres de toutes sortes et sur tous sujets, la plus grande partie n'est jamais soit achetée par le public, soit lue. Cent ouvrages qui se répètent et se copient sur le même sujet, mille romans sur le même thème, les uns et les autres, à l'exception d'un très petit nombre d'heureux, restant intacts ou presque intacts chez l'éditeur, les prospectus que l'on remet aux passants qui, sans les regarder d'ordinaire, les déchirent ou les jettent, les énormes volumes officiels que l'on distribue gratuitement à des catégories de personnes dont pas une, sur cent, n'y jette un coup d'œil, il y a là une quantité de forces perdues. Elle ne le sont pas toutes, toutefois, absolument, ni surtout indirectement. Il est dans la nature de l'esprit humain, que, pour qu'il y ait une chance qu'une belle œuvre intellectuelle éclore, il convient qu'il se produise cent ou mille œuvres médiocres ou mauvaises ; la sélection ne s'opère, dans les travaux intellectuels, que sur un nombre considérable de sujets.

De même pour tous ces prospectus surabondants, ces documents officiels non consultés, il y a parfois une utilité indirecte, quoique l'utilité directe paraisse hors de proportion avec la dépense, c'est-à-dire avec les forces humaines consommées. Il est utile qu'une idée nouvelle ou un produit nouveau puisse se faire connaître, et il n'y a guère d'autre moyen d'y parvenir qu'une publicité qui permet il est vrai à des quantités d'idées fausses ou banales d'encombrer la presse et la poste. Quant à tous ces documents officiels, mal rédigés en général et surabondants, ils sont souvent la condition indispensable du contrôle. Un œil vigilant peut parfois découvrir dans l'un

d'eux quelque constatation qui mette sur la voie de gros abus à réprimer.

Ainsi, toute cette surabondance, cette redondance de certaines productions, ne sont-elles pas sans quelque explication; et un régime de liberté ne peut s'en passer. Or, la liberté est tellement féconde que ces déperditions de forces sont bien plus que compensées par le surcroît qu'elle donne à la productivité humaine; si considérables que soient ces déperditions au point de vue absolu, elles ne représentent qu'une fraction de certaines productions et une petite fraction de la production totale. Le régime de contrainte ou de réglementation qui pourrait les prévenir ou du moins les réduire aurait des inconvénients bien autrement grands, en plongeant la société dans l'inertie et la routine ou en lui infligeant des gaspillages d'une autre sorte et beaucoup plus colossaux encore.

Il n'en est pas moins vrai que pour avoir une vue exacte du progrès économique, il importe de tenir compte de tous ces déchets de la production, de tous ces « laissés pour compte » en quelque sorte, et des tentatives avortées.

Tout concorde donc à prouver que le résultat réel et net du progrès économique est beaucoup moindre que le résultat brut et apparent.

UNE CAUSE SPÉCIALE DE DÉCHETS CONSIDÉRABLES DANS LA PRODUCTION CONTEMPORAINE EST LA RAPIDITÉ MÊME DES INVENTIONS ET DES DÉCOUVERTES, QUI FAIT METTRE AU REBUT DES MACHINES OU DES OUTILLAGES ENCORE MATÉRIELLEMENT SUSCEPTIBLES DE LONGS SERVICES. — Cette cause spéciale de déchet dans la production moderne a une importance énorme. Les progrès industriels suscitant sans cesse des appareils plus perfectionnés que ceux qui la veille étaient en usage, il en résulte que beaucoup d'installations et d'instruments doivent être délaissés quelques années à peine après avoir été faits, et alors qu'ils sont, d'une façon absolue, en bon état. Ne pouvant lutter contre les instruments ou les installations de création tout à fait récente, on les abandonne. Beaucoup d'engins qui, considérés en eux-mêmes, seraient susceptibles encore d'une utili-

sation prolongée, se trouvent frappés de stérilité précoce par des perfectionnements qui leur sont postérieurs.

La marine, soit militaire, soit commerciale, offre les meilleurs exemples de ces mises au rebut d'appareils considérés peu de temps auparavant comme très perfectionnés. On sait qu'un navire de commerce, beaucoup plus encore un paquebot à voyageurs, se trouve au bout de huit à dix ans, en général, douze ou quatorze ans tout au plus, être considéré comme d'un type arriéré. Soit pour les chaudières, soit pour l'hélice, soit pour les autres dispositions, il peut difficilement supporter la concurrence des navires tout à fait récents. Il en est de même pour nombre de machines industrielles; aussi voit-on souvent délaissées, vendues comme du vieux fer et tomber sous le marteau du démolisseur, des outillages qui ne sont vieux que de douze ou quinze ans et qui, si l'on ne consultait que leur état matériel, eussent pu être maintenus en activité pendant une période double ou triple.

Il advient aussi, parfois, que les nouveaux instruments sont d'une supériorité telle sur ceux qui ont quelques années de plus, qu'on peut en tirer avantage même en ne les utilisant que partiellement. Il est de notoriété publique que la quantité des marchandises transportées sur mer est loin de s'être accrue dans la même proportion que la capacité de transport des marines marchandes du globe, notamment de la marine britannique. Fréquemment, des steamers perfectionnés se contentent d'un demi-chargement; il n'est pas même rare qu'ils fassent un voyage sur lest, comme en ont témoigné les statistiques du canal de Suez en 1891, lors de la disette en Europe.

Les inventions et les découvertes mêmes, dans leur succession rapide, sont ainsi une cause de déchets notables; il reste, bien entendu, un profit net de ces découvertes et de ces inventions, mais ce profit net est bien moindre que le profit apparent, si l'on fait toutes les déductions nécessaires. La production contemporaine, qui paraît et qui est énorme, a ainsi beaucoup de pertes à réparer ou à compenser; d'où

l'accroissement net de la production est toujours très inférieur à l'accroissement apparent.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EST LOIN, EN GÉNÉRAL, D'ÊTRE PROPORTIONNEL A L'ACCROISSEMENT DES RECETTES DES VOIES FERRÉES OU DU TRANSIT PAR LES CANAUX, OU MÊME A L'ESSOR DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — Dans la presse, dans les discussions du Parlement, on prend souvent comme mesure du développement de la production l'accroissement des recettes des chemins de fer ou du trafic sur les canaux, ou des chiffres du commerce extérieur. Assurément, ce sont là des indices utiles, mais non des mesures exactes : le développement de la production va, en général, avec plus de lenteur que le développement du mouvement des voies ferrées. On en a déjà donné des raisons (Voir pages 163 à 170), mais il est utile d'y revenir, tellement l'erreur est commune.

Proudhon a versé dans cette conception grossière que pour que le mouvement des voies ferrées augmente dans une proportion déterminée, il est nécessaire que la production s'accroisse préalablement dans la même proportion : « Pour obtenir, dit-il, avec une circulation d'un quart moins chère, en d'autres termes d'un quart plus puissante, le même revenu qu'auparavant, il faudra renforcer la production aussi d'un quart¹ ». Or, cela est absolument inexact. Pour que le mouvement se développe sur les voies ferrées et les canaux, il n'est pas nécessaire que la production s'accroisse dans une mesure strictement, ni même approximativement correspondante, il suffit qu'elle se distribue autrement et qu'elle accentue non seulement la division individuelle du travail, mais la division régionale du travail. On l'a démontré plus haut : avec de mauvaises voies de communication, le paysan fait moudre le blé près de lui et n'expédie au loin que la farine ; avec de bonnes voies de communication, il s'abstient de faire moudre par de mauvais moulins et il expédie directement son blé ; dans le premier cas, il fait du charbon de bois qu'il envoie au loin, dans

¹ Proudhon, *Contradictions économiques*, 4^e édition, tome I, page 166.

le second cas il expédie le bois lui-même; dans le premier cas, il transforme son vin en eau-de-vie et vend cette dernière qui est plus transportable, dans le second cas il s'abstient de cette opération et vend le vin lui-même dont le poids matériel est cinq ou dix fois plus considérable, et ainsi de suite. Avec de bonnes voies de communication, on fait venir à Mazamet des laines de Buenos-Ayres pour les laver et on les dirige sur Sedan, Elbeuf, Reims, Fourmies, pour qu'on les y file ou les y tisse. La division de ces opérations n'eût pas été possible avec de mauvaises voies de communication; on eût, sur les même lieux, lavé, filé et tissé la laine. La moindre supériorité d'une localité ou d'une usine pour une opération industrielle fait que de tous les points du pays on vient faire effectuer cette opération industrielle dans cette localité ou cette usine. Ainsi, *les bonnes et, peu coûteuses voies de communication développent de plus en plus la division régionale du travail et augmentent ainsi la production, mais elles ne l'augmentent pas en général dans une proportion correspondante à l'accroissement du mouvement dont elles bénéficient.* De là vient que le mouvement des voies ferrées s'accroît si rapidement, quand les tarifs sont bas; il peut doubler ou tripler, alors que la production n'augmente parfois que d'un quart ou d'un tiers.

Il en est de même, à un certain point de vue, pour le commerce extérieur: il représente lui aussi, non seulement l'accroissement de la production, mais l'accroissement de la division internationale du travail. Pour ne prendre qu'un exemple: avec un système de douanes libéral qui adopte le régime de l'admission temporaire, il se pourrait que 10 millions de francs de toiles de coton faites dans les Vosges allassent se faire teindre ou imprimer en Alsace et qu'elles rentrassent en France pour une somme de 11 à 12 millions de francs; il serait absurde de croire que la production française se fût accrue de 21 à 22 millions de francs, à savoir des 10 millions exportés et des 11 à 12 importés; en réalité l'avantage pour la production française, au lieu d'être de 21 à 22 millions, pouvait être de 500,000 francs ou 1 million tout au plus, que la faculté de

teindre et d'imprimer à Mulhouse, c'est-à-dire dans des usines plus aptes à cette opération, avait épargnés à la fabrication française. De même, pour les introductions de fils anglais que l'on tissait en France pour les réexporter à l'étranger, l'augmentation de la production ne consistait pas dans la somme de la valeur importée et de la valeur exportée, mais au contraire dans la différence ou dans l'excédent de valeur de la seconde relativement à la première. Ces explications ne tendent nullement à infirmer les mérites de la liberté commerciale qui, en développant la division du travail, rend les opérations productives moins coûteuses et plus efficaces. Mais dans un très grand nombre de cas il serait exagéré de croire que la production réelle d'un pays s'accroît exactement dans la même proportion que le montant de son commerce extérieur.

Ainsi beaucoup des dithyrambes des économistes et des statisticiens donnent des idées fort exagérées de la réalité du progrès économique ¹. L'accroissement de la production a été, sans doute, très considérable depuis un siècle ; mais le résultat vraiment net en est beaucoup moindre que ne le ferait croire un examen superficiel. Il importe de rétablir la vérité, parce que la vérité est toujours bonne à connaître et bonne à dire, et que, dans le cas présent, elle peut éclairer les hommes d'État et les administrateurs ; elle peut, en outre, calmer des impatiences, adoucir des douleurs et diminuer des ressentiments.

¹ Ce n'est pas absolument sans raison que Proudhon (*Contradictions économiques*, tome I, pages 149 et 150), se moque des hyperboles de J.-B. Say et Dunoyer (répétées plus tard par Bastiat et autres), au sujet du développement de la population ouvrière du duché de Lancastre. Il y a chez ces économistes, dans leurs descriptions lyriques, un grand nombre de lacunes et de fausses conceptions. Le surcroît de travail du Lancashire et de la population de la même région a été, en grande partie, du travail déplacé et de la population déplacée ; c'est ce dont ces dithyrambes ne tiennent pas compte.



TROISIÈME PARTIE

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS MODERNES

LIBERTÉ, PROPRIÉTÉ, RESPONSABILITÉ, CONCURRENCE

CHAPITRE PREMIER

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ DU PRODUCTEUR

La responsabilité du producteur. — La liberté économique et la propriété.

— Le travail contraint est d'une façon générale inférieur en productivité au travail libre. — Examen de l'esclavage antique, du servage, des corvées et de l'esclavage moderne.

Résultats de la suppression de l'esclavage dans les divers pays, du servage, des corvées, etc.

Causes qui ont longtemps maintenu ou qui maintiennent certains modes de contrainte.

De l'évolution de la liberté humaine.

LA RESPONSABILITÉ DU PRODUCTEUR. — Après avoir étudié les différents facteurs de la production et les ressources qu'ils présentent, avant d'aborder les lois naturelles de la répartition des produits, nous devons décrire les conditions générales du développement des sociétés modernes et les effets de ces conditions générales sur la production elle-même.

La principale de ces conditions, c'est la responsabilité de chacun. *Le grand principe économique est la responsabilité.* La responsabilité économique s'entend en ce que chacun profite ou souffre des conséquences de ses actes, des résultats de son travail et de son industrie.

Cela ne veut, certes, pas dire que l'homme ne profite ou ne souffre que des seules conséquences de ses actes propres ; les êtres humains se touchant les uns les autres, ayant entre eux

des liens nombreux, dépendant d'ailleurs, soit isolément soit par groupes, d'une foule de circonstances extérieures, peuvent être affectés en bien ou en mal par des causes très diverses dont certaines ne proviennent pas de leurs actes individuels. Mais il y a, par dessus tout, la responsabilité économique propre à chaque homme, laquelle l'accompagne partout, influence chaque instant de sa destinée.

Tout le développement social a tendu à rendre cette responsabilité de plus en plus efficace et réelle : tout ce qu'on peut arracher par prévoyance aux circonstances extérieures, grâce à des méthodes qui sont loin d'avoir épuisé leur fécondité de combinaison, l'assurance par exemple, le progrès humain le tente sans cesse, afin de rendre la propre responsabilité de chacun plus efficace et d'éliminer les forces extérieures perturbatrices ou d'en réduire la part.

La responsabilité est donc le grand mobile du monde économique. Tous les efforts doivent tendre à la rendre de plus en plus effective, de plus en plus consciente et de plus en plus immédiate à tous les degrés de l'échelle de la production. Plus le travailleur, quel qu'il soit, intellectuel ou manuel, est pratiquement responsable de son travail, c'est-à-dire plus sa rémunération est exactement graduée sur les résultats de ce dernier, et plus le travail a de chance d'être productif.

Tout ce qui, au contraire, interfère avec la responsabilité du travailleur et limite les conséquences de cette responsabilité, émousse chez le travailleur le sens de cette responsabilité même et nuit à la productivité du travail.

Pour qu'il y ait une responsabilité effective, il faut un régime de liberté ; on ne peut moralement être responsable de ses actes qu'à la condition d'en être le maître. Aussi la liberté du travail est la condition d'une société économique prospère.

LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ET LA PROPRIÉTÉ. — Quand on examine les sociétés modernes, on voit que deux conditions générales président à leur fonctionnement et à leur développement, la liberté et la propriété. Quand on étudie les sociétés passées dans leur évolution, on se rend compte qu'elles ont toujours

tendu à affranchir la personne humaine par une extension et une précision de plus en plus grande de la liberté et de la propriété.

C'est par les garanties dont sont entourées la liberté individuelle et la propriété individuelle que l'on a toujours jugé, jusqu'à des théories récentes, du degré d'avancement des sociétés. Le grand mot de Montesquieu que les terres sont cultivées en raison non de leur fertilité naturelle, mais de la liberté dont jouissent les habitants, est confirmé par l'histoire générale.

La liberté et la propriété forment en quelque sorte l'atmosphère, l'air libre, le milieu élastique où, lorsqu'aucun obstacle n'intervient, les lois naturelles de la production ont toute leur action bienfaisante.

Les progrès constants de la liberté et de la propriété ont été simultanés, parallèles dans l'histoire. L'humanité est allée graduellement, par un travail de plusieurs dizaines de siècles, du régime de la contrainte, de la servitude ou du servage, de l'assujettissement sous des formes diverses, au régime de la pleine liberté individuelle, et du régime de la communauté primitive, ou de la propriété collective du clan et du village, ou de la propriété de famille, ou de la jouissance précaire, au régime de la propriété privée et individuelle perpétuelle.

Des sociétés qui s'ignoraient les unes les autres, qui sont séparées non seulement par les espaces, par les religions, les langues, les coutumes, ont suivi une marche assez analogue. Ce n'est pas l'œuvre réfléchie, la conception *a priori* de quelques philosophes ou de quelques parlements, c'est le développement humain naturel qui a fait évoluer la société partout où l'on trouve une civilisation avancée, progressive et forte, vers la liberté individuelle et vers la propriété privée. On constate cette évolution en Chine, au Japon, aux Indes, aussi bien que chez les nations européennes. Ces pays, cependant, ne sont que depuis quatre siècles en relations suivies avec l'Europe; encore ces relations, sauf pour l'Inde, sont-elles bien superficielles, et la propriété privée, de même que la liberté,

a devancé de beaucoup dans ces contrées, notamment en Chine, le contact avec les Occidentaux. De même chez les peuples musulmans, on trouve partout la propriété melk (privée) à côté de la propriété arch (commune) et partout où la culture s'est perfectionnée chez ces peuples, dans les oasis du Désert par exemple, en opposition avec les steppes du Sahara, c'est la première qui prévaut¹. Ce n'est, certes, pas un argument suffisant que d'opposer à un concours aussi général de l'ensemble des peuples civilisés ou à demi civilisés l'exemple du Pérou sous les Incas, société qui s'écroula sans aucune résistance, ou de la population javanaise qui, elle, cependant, admet un certain développement de la propriété privée, mais qui ne sut pas davantage se soutenir au premier contact avec l'Europe. Les partisans de l'école historique ne peuvent contester que, aussi bien en Asie qu'en Europe, les peuples n'ont pu arriver à un certain degré de culture, de bien-être et de développement intellectuel qu'au moyen de ces deux conditions générales, la liberté individuelle, plus ou moins complète, en tout cas assez prononcée, et la propriété privée.

Ce développement parallèle de la liberté individuelle et de la propriété personnelle a eu pour conséquence d'accroître la responsabilité de chacun, de faire bénéficier davantage les individus de leurs efforts et de leurs talents, de les faire souffrir aussi de leurs fautes et de leurs vices, de rendre les sociétés, en stimulant toutes les énergies qu'elles contiennent, plus prospères et plus progressives.

LE TRAVAIL CONTRAINT EST D'UNE FAÇON GÉNÉRALE INFÉRIEUR EN PRODUCTIVITÉ AU TRAVAIL LIBRE. EXAMEN DE L'ESCLAVAGE ANTIQUE,

¹ Il y a des pays musulmans qui n'ont subi que tardivement l'influence européenne, et où la propriété privée est poussée jusqu'à un morcellement infini, la Tunisie notamment. Un champ d'oliviers appartient fréquemment à sept ou huit propriétaires, dont chacun possède de huit à dix arbres qui ne sont même pas contigus; bien plus, il advient que tel individu est propriétaire du sol et un autre des arbres ou de certains arbres qui sont dessus. De même, dans le midi méditerranéen de la France, j'ai pu constater qu'il est fréquent qu'on soit propriétaire d'un étage de maison, les autres étages appartenant à d'autres personnes. On me dit qu'il en est ainsi dans certains villages de Bretagne.

DU SERVAGE, DES CORVÉES ET DE L'ESCLAVAGE MODERNE. — L'humanité n'est arrivée à cette conception que par des tâtonnements et après des expériences infinies en nombre. La liberté n'a pas été partout la première ou la principale, et elle n'est pas demeurée toujours l'unique forme de l'organisation du travail. L'esclavage s'introduisit bientôt dans les sociétés humaines, et il s'y est parfois prodigieusement prolongé. L'idée que le travail, du moins sous la forme la plus grossière, devait être lié à la servitude, fut bientôt familière à l'homme primitif. Ses préjugés se joignaient à ses passions pour l'enraciner. L'esclavage avait alors trois causes différentes, la guerre, les dettes et même la volonté de celui qui se faisait esclave ; dans un pays et un temps où la liberté du travail n'existait pas, il n'y avait parfois d'autre ressource pour un homme déchu que de se faire librement l'esclave d'un homme puissant ou riche ; de là la servitude volontaire. Les codes des nations modernes, notre code civil notamment, ont dû prendre des précautions pour empêcher le retour de ce que nous considérons comme une aberration et qui fut longtemps une pratique courante : elle renaîtrait certainement si les lois ne s'y opposaient et ne déclaraient nul tout engagement personnel sans condition et de durée indéfinie.

Après l'esclavage, et comme atténuation des liens sociaux qui accablaient la personne humaine, on a connu la servitude de la glèbe qui ne laissait ni la liberté du domicile, ni celle de la profession, puis les corvées ou tâches obligatoires, tantôt directement réglementées, tantôt arbitraires, que l'on imposait à certaines catégories d'hommes pour des travaux dont ils ne devaient pas profiter ou dont le profit pour eux devait être indirect ou minime ; les prestations en nature qui sont plus légitimes, comme sur nos chemins, parce que celui qui doit le travail matériel peut se libérer en argent, suivant un tarif fixé d'avance, et que, d'ailleurs, l'œuvre à laquelle s'applique la prestation intéresse en général directement le prestataire.

Indépendamment de ces servitudes directes, soit spéciales, soit temporaires, on a été longtemps sans admettre, puisque

l'on n'y est arrivé que d'hier, que chacun doit jouir de la liberté du domicile, de la liberté des professions, de la liberté même d'émigrer et d'immigrer; encore ces deux dernières sont-elles astreintes parfois à certaines restrictions qui n'ont pas toujours, il est vrai, une cause économique.

Sous tous les anciens systèmes d'entraves à la liberté humaine, les hommes les plus éclairés se rendirent aisément compte que *le travail contraint n'est pas toujours le plus productif, que l'homme sans intérêt dans les résultats de son activité devient naturellement indolent et insouciant. Aussi la force des choses, indépendamment de toute doctrine et de toute influence sentimentale, fit bientôt brèche dans ces cadres de contrainte où l'on enfermait la personne humaine. Le pécule sous l'esclavage antique, n'avait pas d'autre objet que de créer une inégalité parmi les esclaves, d'intéresser chacun d'eux au résultat de sa production particulière; les affranchissements, en dehors de ceux assez rares qui provenaient d'un sentiment d'affection, avaient aussi le même but. On promettait à un esclave de l'affranchir s'il produisait beaucoup, ou on lui vendait son affranchissement, ou encore on soumettait la libération à certaines participations ou redevances que l'affranchi exerçant un métier payait à son ancien maître.*

Ainsi s'explique le développement que pouvaient prendre les métiers chez les anciens; *le pécule empêchait l'esclave de devenir inerte ou engourdi; les esclaves habiles enrichissaient le maître, mais s'enrichissaient également; de là aussi la très grande situation qu'eurent bientôt dans la société romaine les affranchis et fils d'affranchis.*

Même dans l'esclavage, il se faisait ainsi une sélection qui portait à la liberté, par le grossissement de leur pécule, puis à la richesse, les hommes les plus habiles, les plus entreprenants, les plus persévérants.

Les récits des voyageurs modernes en Afrique nous retracent les mêmes tableaux. Si la traite est impitoyable, c'est-à-dire la capture et la conduite sur les marchés des individus qu'on asservit, si des souffrances inouïes, des traitements

épouvantables, de nombreuses hécatombes souillent cet ignoble commerce, il n'en est pas moins vrai que dans la généralité des cas l'esclave, une fois dans la main de son maître définitif, est traité avec une certaine humanité, qu'il peut même s'élever en situation, qu'il advient qu'on l'affranchisse et qu'il parvienne aux premiers rangs sociaux. Toutes les relations des voyageurs africains en témoignent, celles notamment du capitaine Binger, soit dans sa brochure *Esclavage et Islamisme*, soit dans les récits de sa nouvelle mission, en 1892, de délimitation des territoires français et des territoires anglais de la côte continentale¹.

Ainsi, même sous l'esclavage, la nature des choses reprend ses droits, sinon en totalité, du moins en partie; elle force à combiner le principe de la responsabilité dans le travail, de la rémunération variant suivant le travail, ou plutôt suivant ses résultats, avec le principe de la contrainte. Plus celui-ci perd de terrain et en cède au premier, plus la société progresse et plus le bien-être de tous s'accroît.

Il en fut de même pour la servitude de la glèbe : les seigneurs durent constamment y admettre des transactions. Quand il se rencontrait des serfs particulièrement bien doués, il y avait intérêt à leur faire un sort à part, à suspendre ou à diminuer pour eux les effets de la servitude, parfois même à leur vendre la liberté.

Le régime de la corvée, qui différait singulièrement des précédents, puisqu'il n'était pas une mainmise définitive sur la personne humaine, mais un impôt de certaines journées de travail, a également presque partout disparu, quoiqu'on l'ait longtemps considéré comme impossible à remplacer dans certains pays et pour certaines tâches. En soi, il était loin d'équivaloir aux obligations militaires que les peuples modernes font peser sur leurs citoyens et qui leur prennent d'abord trois belles années de leur riante jeunesse, plus deux fois vingt-huit jours et deux fois treize jours dans leur matu-

¹ Voir Binger : *Esclavage et Islamisme*.

rité. Jamais la corvée n'avait été si oppressive. Si l'on y a renoncé, c'est qu'il est devenu prouvé par expérience que c'est en général une détestable méthode de travail ¹. Le régime des prestations, qui n'a nullement le même caractère, puisque d'abord il s'agit d'un travail directement utile au prestataire et qui admet l'option entre le labeur en nature et le rachat en argent, est néanmoins l'objet de très nombreuses attaques et devra un jour ou l'autre soit disparaître soit être singulièrement modifié.

L'expérience a souverainement démontré que tout travail contraint est un travail peu productif. La crainte n'a pas une influence permanente et soutenue sur l'homme; l'espérance est un mobile d'action bien supérieur. La crainte, à supposer qu'elle soit toujours effective, déprime les facultés humaines, de sorte que les efforts de l'homme deviennent de moins en moins énergiques. L'espérance, au contraire, anime et vivifie. La crainte détend la volonté et le ressort humain, l'espérance a l'effet opposé. Puis, si barbare que l'on soit, on ne peut toujours châtier ni menacer; les gardes-chiourmes, auxquels on a fait une réputation si terrible, finissent par se montrer indulgents, tolérants, envers leurs subordonnés; il faut bien qu'ils s'accoutument à ceux avec lesquels ils vivent; ils ne peuvent échapper toujours au milieu d'inertie et d'insouciance qui les enveloppe. On le voit dans toutes les colonies pénitentiaires, dans notre Nouvelle-Calédonie notamment, le paradis des forçats.

Dans les colonies pénales les plus rigoureusement organisées, en Australie, aux temps de la déportation, les colons, en général des *squatters*, c'est-à-dire des propriétaires de trou-

¹ Dans des cas tout à fait exceptionnels, et d'un danger immédiat, ne comportant aucun temps pour recruter librement des travailleurs, par exemple dans un incendie, dans les invasions de sauterelles en Afrique, on peut encore trouver des arguments pour justifier ou excuser la corvée. Encore doit-on dire que tous les récits s'accordent sur le gaspillage de forces humaines et l'iniquité du traitement que l'on imposait aux indigènes en Algérie lors des dernières invasions de sauterelles. Peut-être en organisant à temps des équipes de travailleurs libres, réussirait-on mieux.

peaux, étaient amenés à tâcher de gagner les bonnes grâces des *convicts* qui leur étaient assignés : ils avaient pour eux quelques douceurs et leur octroyaient des rémunérations qui dépassaient celles autorisées par les règlements ; c'était la meilleure façon qu'avaient trouvée les plus prévoyants et les plus intelligents d'entre ces maîtres pour faire travailler efficacement des hommes qui, par leur condition, étaient astreints au travail forcé ¹.

Qu'il s'agisse d'esclaves, ou de serfs, ou de *Khammès* arabes (individus engagés pour dette à un travail qui leur donne un cinquième de la récolte jusqu'au paiement complet de leur dette), ou de corvéables, ou de prestataires, ou de prisonniers, l'expérience prouve que le travail de chacun des hommes de cette catégorie est très inférieur à celui d'un homme libre, convenablement rétribué. On n'estime, par exemple, le produit du travail du prestataire sur nos chemins vicinaux qu'à 66 pour 100 du produit du travail d'un ouvrier ordinaire ².

Les plus éclairés des anciens avaient déjà cette conception, et le travail des hommes libres se maintint longtemps, même toujours, à côté de celui des esclaves. D'après Roscher, au temps d'Homère, à celui d'Hésiode, il y avait des travailleurs à gages et à la journée, *δῆτες* ou *σοῖθοι*. Varron, dans son traité de l'agriculture (*De Re Rustica*), conseille de faire faire les travaux difficiles, demandant soit de l'effort, soit du soin, par des travailleurs libres. Pline parle dans le même sens d'une façon beaucoup plus générale et philosophique : *Coli rura ab ergastulis pessimum est et quidquid agitur a desperantibus*. Une célèbre revue anglaise, l'*Edinburgh Review*, faisait remarquer, au temps de l'esclavage, que dans l'après-midi qu'il était d'usage d'accorder chaque semaine aux noirs pour leurs

¹ Voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome II, pages 298 à 301.

² Voir notre : *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, tome I^{er} pages 904 et 905. On a, par une loi de 1903, autorisé les communes à remplacer les prestations en nature par une *taxe vicinale* assise sur la propriété foncière ; près de la moitié des communes en 1910 avaient effectué cette transformation qui est, pour elles, facultative.

propres travaux, ils faisaient tout autant de besogne que d'habitude dans un jour entier.

C'était, d'ailleurs, une règle générale, au temps de l'esclavage moderne, celui des colonies de plantations, le plus dur qui ait jamais existé, de confier à des hommes libres, à des travailleurs à gages, tous les travaux demandant un peu de soin. Au Brésil, avant la suppression de la servitude, on employait aux tâches principales des sucreries et des distilleries des travailleurs libres salariés, et l'on ne faisait faire par les esclaves que les travaux de pure force, n'exigeant aucune application; même les charretiers étaient des travailleurs libres. Sous le servage en France au ^x^e siècle, la généralité des tâches agricoles étaient accomplies par des serfs; cependant le labourage, qui demande du soin, était souvent confié à des travailleurs libres, *hospites*. On essaya fréquemment d'astreindre des serfs à un travail manufacturier; mais dans la plupart des cas on s'aperçut que ce régime était peu productif, et l'on préféra accorder à ces serfs la faculté de s'occuper à leur guise, moyennant des redevances fixées ².

C'est ainsi que *la liberté fait irruption par des voies détournées au milieu du régime de la contrainte*. L'expérience récente confirme absolument toute cette série de faits. Nous-mêmes avons fait l'essai sur une propriété tunisienne de l'emploi des *khammès*, travailleurs engagés pour dettes et qui reçoivent le cinquième des récoltes. Si favorable au propriétaire que paraisse un système qui met le tenancier dans sa main et accorde à celui-ci une si mince rémunération, nous avons dû y renoncer; après avoir essayé de le perfectionner par l'octroi d'un salaire fixe pour les autres besognes que le labour et le faucillage. L'incurie de ces pauvres gens, leur instinct de vol, rendaient bien préférable de recruter des travailleurs à gages, même indigènes.

¹ Nous empruntons tous ces détails à Roscher, dont on connaît l'immense érudition et la précision; il cite minutieusement tous les auteurs de ces informations : *Grundlagen der Nationalökonomie*, Siebzente Auflage, page 152.

L'esclavage et le servage apprennent à dédaigner les bêtes de somme, les machines, tout emploi de capital. La remarque en a été faite pour les Antilles, et le travail dans ces conditions devient très peu productif¹.

EXEMPLES DE LA SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE, DU SERVAGE, DES CORVÉES, ETC. — Toutes les fois que l'on a supprimé soit l'esclavage, soit le servage, soit les corvées; la généralité des hommes a cru que l'on éprouverait un immense déficit de produits. Dans quelques cas, ce déficit s'est, en effet, manifesté; pendant une certaine période; il a, toutefois, toujours été moindre qu'on ne l'avait auguré; souvent aussi le déficit a été nul ou tellement passager qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte.

Une population servile, immédiatement affranchie, peut avoir une soif ardente de fantaisie et de loisirs. On prédisait aux Antilles Anglaises, lors de l'émancipation en 1833, que toutes les plantations seraient désertées. Il y a eu, sans doute, un déchet immédiat considérable. Mais la catastrophe annoncée ne s'est pas produite. Si la production du sucre a fléchi, d'autre part celle des « cultures vivrières », qui était presque complètement abandonnée, s'est développée. La quantité moyenne du sucre importée annuellement des Indes Occidentales en Angleterre, pendant les six années qui précédèrent l'émancipation, avait été de 3,965,034 quintaux, elle fut pendant les quatre années d'apprentissage² de 3,058,000 quintaux; pen-

¹ Voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, pages 231 et 232.

² La loi de 1833 déclara l'esclavage entièrement aboli dans les possessions anglaises. A partir du 1^{er} août 1834, les esclaves habitant les colonies étaient transformés en apprentis-travailleurs (*apprenticed labourers*) devant travailler au profit de leurs anciens maîtres. Cet état intermédiaire de l'apprentissage, stage préparatoire à la liberté, devait durer pour les apprentis ruraux, c'est-à-dire employés sur les plantations, jusqu'au 1^{er} août 1840, pour les apprentis non ruraux jusqu'au 1^{er} août 1838. Les apprentis étaient sous la tutelle de juges de paix spéciaux. Les mesures propres à assurer l'exécution de la loi et des contrats étaient confiées aux législatures locales ou aux pouvoirs locaux.

Les législatures coloniales et le gouvernement métropolitain évitèrent de

dant la première année de pleine liberté, elle tomba à 2,824,000; puis, dans la deuxième année, à 2,151,117 quintaux, ce qui ne représente que 55 pour 100 de la moyenne antérieure à l'émancipation. En 1845, l'exportation du sucre des Indes Occidentales remonta à 2,854,000 quintaux, elle atteignit 3,199,821 en 1847 et, en 1848, elle s'éleva à 3,795,311, soit presque exactement le chiffre de l'exportation des années antérieures à 1834¹. Il y eut donc une période de perturbation assez longue : néanmoins, il ne faut pas en conclure que les nègres, ayant quitté les plantations, fussent généralement oisifs ; un grand nombre se mettaient à cultiver des champs pour se nourrir, au lieu qu'autrefois toute la nourriture était tirée du dehors. Il y avait là une compensation au moins partielle.

Voici comment s'expriment à ce sujet les documents anglais, quelques-uns peut être un peu optimistes.

En 1842, lord Stanley, secrétaire d'État des Colonies, s'expliquait en ces termes sur les résultats de l'acte de 1833 : « Le nombre des noirs devenus propriétaires par leur industrie et leur économie s'élevait, pour toute l'île de la Jamaïque, à 2,114 en 1838 ; deux ans après, en 1840, on en comptait 7,340. A la Guyane, on a vu 150 ou 200 noirs s'associer pour acheter des domaines de 150,000 à 250,000 ou même 400,000 francs. Des villages importants s'étaient formés, composés de jolies chaumières avec une bonne église et occupés par des habitants nombreux, appliqués au travail et convenablement vêtus ». Dans un rapport sur la Guyane Anglaise en 1840, on lit que le nombre des noirs propriétaires, y compris les membres de

prolonger cette situation transitoire et périlleuse de l'apprentissage pendant toute l'étendue du délai légal. L'émancipation définitive eut lieu pour quelques colonies dès 1833, pour la plupart en 1838, pour les dernières en 1839 ; aucune n'attendit le mois d'août 1840 (Voir notre ouvrage *La Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, pages 197 et 198).

² On dira peut-être que l'immigration d'Asiatiques et d'engagés noirs de la côte d'Afrique a aidé à ce relèvement ; mais cette immigration, qui fut très considérable à Maurice, à la Réunion et assez forte dans les Antilles françaises, fut très faible dans les Antilles anglaises (Voir notre : *Colonisation chez les Peuples modernes*, pages 202 à 205).

leurs familles, était déjà de 15,906 individus, qui avaient construit à leurs frais 3,222 maisons. Le rapport se terminait ainsi : « Lorsque le paysan de la Guyane s'élève d'un degré sur l'échelle sociale et devient propriétaire d'une petite étendue de terres fertiles, il est peu de conditions aussi dignes d'envie que la sienne, peu de contrées aussi heureusement partagées. A l'aspect de cette prospérité des labours de la Guyane anglaise, on est tenté de dire de la partie cultivée de la colonie ce que Goldsmith disait de la vieille Angleterre et de ses produits : chaque morceau de terre nourrit son homme ». Un officier de la marine française qui a fourni aux colonies la plus grande partie de sa carrière, le capitaine de vaisseau Layrle, envoyé en mission à la Jamaïque, écrivait : « Les noirs n'ont pas abandonné les cultures, c'est un fait. Maintenant, si par travail on entend celui qui rapporte au planteur, celui qui, sous le régime précédent, profitait à une poignée de blancs qui le monopolisaient, il se fait moins de travail, cela est vrai ; mais si l'on fait entrer en ligne de compte le travail des noirs sur leurs propres terrains (car il est notoire qu'il a été fait depuis trois ans pour 2,500,000 francs d'achats de terre par les affranchis), on trouve que la diminution du travail n'a pas été aussi considérable qu'elle le paraît d'abord ; seulement le travail a pris une autre direction ».

Une commission française chargée, en 1853, par le gouverneur de la Martinique, de visiter les deux îles de la Barbade et de la Trinité, s'exprimait en ces termes : « L'aspect de la Barbade est éblouissant au point de vue agricole et manufacturier : l'île entière est un vaste champ de cannes qui se tiennent et se suivent, plantées à une distance moyenne de six pieds carrés. Pas une herbe ne salit ces belles et régulières cultures. Les sucreries sont vastes, propres, et tout le matériel de la fabrication est installé avec luxe¹ ».

Pour que ces explications soient bien comprises, il faut ajouter que plusieurs des Antilles Anglaises, la Jamaïque notam

¹ Ces renseignements sont extraits de notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, pages 200 à 203.

ment, avaient des espaces incultes énormes, et qu'il était assez naturel que la population noire émancipée, cédant à l'attrait d'une liberté complète et subite, se dispersât sur ces immenses territoires où la fertilité vierge du sol lui fournissait facilement les subsistances. Dans les petites îles, comme la Barbade, où la population était très dense et le sol tout entier occupé, la désertion des plantations fut bien moindre.

Le noir, surtout l'ancien esclave, n'est certainement pas le meilleur échantillon du travailleur libre, et la secousse produite par un régime qui remplace presque sans transition l'esclavage le plus dur par une liberté complète doit nécessairement causer une grande perturbation. Néanmoins, l'expérience prolongée a démontré que le noir, libre depuis longtemps, se laisse séduire, par l'appât des salaires, à un travail assez énergique. Quand M. de Lesseps voulut creuser le canal de Panama, il se procura sans aucune peine, malgré tous les dangers du climat, des millions de noirs, de la Jamaïque particulièrement, qui fournissaient un travail assez rude pour 5 francs par jour : il ne fut jamais question de les remplacer par des Chinois, et si l'entreprise de Panama croula, ce ne fut pas faute de bras noirs pour les travaux.

Au Brésil, l'émancipation des esclaves n'apporta pas une perturbation aussi profonde qu'on s'y serait attendu dans les plantations. Sans doute les nègres affranchis eurent parfois le désir de témoigner de leur liberté en quittant la *fazenda* (factorerie) où ils avaient été dans une condition servile, et en se rendant dans une autre, ou même en se livrant quelque temps à une existence oisive de vagabonds, autant que leurs faibles ressources le leur permettaient. Mais ce ne fut qu'une courte transition, et très peu de temps après l'émancipation, une demi-douzaine d'années seulement, le Brésil produisit, en 1891, la plus magnifique récolte de café qu'on ait jamais vu. L'immigration italienne ou allemande avait pu y aider dans une certaine mesure ; on sait, toutefois, que les Allemands se portent en général dans les provinces méridionales du Brésil qui ne produisent pas de café, et l'immigration dans l'ensemble du

pays n'avait procuré qu'un nombre d'ouvriers très faible par rapport au nombre de noirs occupés dans les factoreries. C'est donc bien par les noirs, anciens esclaves et engagés aujourd'hui librement, que sont cultivées de beaucoup la plus grande partie des plantations de café ou de sucre au Brésil.

Quand, aux États-Unis, l'esclavage fut supprimé après la guerre de Sécession, il se trouva des prophètes pour dire que c'en était fait de la culture du coton et que, en outre, abandonnée à elle-même, l'indolente race noire finirait par disparaître comme avaient disparu les Indiens. L'expérience a démenti ces pronostics. La culture du coton n'a éprouvé, à la suite de l'émancipation, qu'une perturbation temporaire. Mais elle a très vite repris et est devenue à peu près triple de ce qu'elle était avant la suppression de l'esclavage : elle atteignait, en effet, 4,309,000 balles en 1859; elle tomba à 1.948.000 balles après l'émancipation des noirs, en 1866, et oscilla entre 2.198.000 et 2.409.000 balles de 1867 à 1869; à partir de 1875, elle fut toujours supérieure à 4 millions de balles, puis oscilla entre 5 et 7 millions de balles de 1879 à 1888; à partir de 1897, elle dépassa, en général, 10 millions de balles et excéda 13 millions dans les années 1904, 1906 et 1908¹. Ce progrès colossal n'est pas dû à la substitution de bras blancs aux bras noirs, les blancs étant toujours rares dans les plantations de coton; on a, il est vrai, développé l'usage des machines, ce qui arrive toujours après la suppression du travail forcé, mais ce sont bien les noirs qui restent les principaux ouvriers ruraux dans le Sud.

Quant à la prétention que la race noire disparaîtrait, elle a été contredite par une expérience de quarante ans. Le recensement de 1870 a relevé la présence de 4,886,378 noirs aux États-Unis, soit 10 pour 100 de plus qu'en 1860. En admettant que les États du Sud eussent dissimulé par politique le nombre des nègres avant ou pendant la guerre de Sécession, on constate que, dans l'intervalle du recensement de 1870 à 1880, ce nombre a passé à 6,580,793 âmes, soit une augmentation de 1,694,415 ou de près de 35 pour 100; de 1880 à 1890 il

¹ *Statistical Abstract of the United States*, 1909, page 587.

s'est élevé à 7,638,360, et de 1890 à 1900 à 8,840,000, soit un nouvel accroissement de plus de 2,200,000 âmes ou de plus de 30 pour 100 en 20 ans. Une population qui s'accroît ainsi doit naturellement trouver le moyen de vivre, c'est-à-dire de travailler, car les Américains ne l'entretiendraient pas avec des aumônes¹.

Il est, sans doute, possible qu'une certaine quantité de ces noirs travaillent un moindre nombre de journées par semaine, tout comme le font certains ouvriers parisiens; mais il est probable, d'autre part, que chaque unité de la durée de leur travail est plus effective. En tout cas, la production, toutes les productions trouvent le moyen de se passer de bras serviles.

Dans une autre partie du monde, l'Afrique du Sud, quand les mines d'or furent découvertes au Transvaal, il y a une douzaine d'années, et que la production s'en développa très activement au point de produire au moment où nous revoyons ces lignes (1899) plus de quatre cents millions de francs d'or par an, on se demanda si l'on trouverait des ouvriers pour extraire du minerai le métal précieux. Le travail européen eût été trop cher. Les noirs affluèrent; les rapports que j'ai fréquemment sous les yeux de nombreuses Compagnies de mines d'or du Witwatersrand se terminent presque tous par ces mots : *native labour abundant*; quelques-uns se plaignent bien que ce travail indigène libre ne soit pas de première qualité, mais tel quel, il atteint le but qu'on se propose, sans qu'il soit besoin de recourir à aucune contrainte, et il permet une exploitation économique, le prix de l'extraction de l'or ne dépassant pas 30 à 40 francs la tonne de minerai extraite et broyée, ce qui est un prix de revient assez faible². Le nombre des ouvriers noirs

¹ Il est vrai qu'il s'agit ici de la population *coloured*, c'est-à-dire de couleur, laquelle, outre quelques centaines de mille jaunes, comprend les mulâtres; or, ceux-ci augmentent par des unions mixtes entre noirs et blancs; mais ces unions sont rares. Le *Census* de 1910 fait ressortir à 9,828,000 la population de couleur; il en faut déduire 411,000 Chinois, Japonais ou Indiens; il reste 9,417,000 noirs ou mulâtres. (Voir aussi plus haut, page 51, note).

² Les mines d'or du Witwatersrand n'apparaissent pas comme excessivement riches en elles-mêmes. Très peu produisent une once d'or ou davantage par tonne : la mine Robinson et deux ou trois autres seule

employés est au personnel total comme 8 ou 9 est à 10.

Comme de l'esclavage, il en a été du servage lors de son abolition. Roscher dit que sur les domaines du comte Bernstorff on recueillait, après l'émancipation, 8 fois $\frac{1}{3}$ la semence en orge (*roggen*), au lieu de 3 fois auparavant, 9 fois $\frac{1}{3}$ la semence de seigle (*gerste*), au lieu de 4, 8 fois la semence d'avoine, au lieu de $2\frac{1}{3}$. L'abolition du servage en Russie peut avoir porté un coup très dur aux propriétaires fonciers, mais elle n'a pas diminué la production agricole : les paysans qui ont à supporter les annuités de rachat, taxe assez lourde, devant durer un certain nombre d'années à partir de l'émancipation et dont ils seront dégagés plus tard, fournissent une production qui va en croissant.

Cela ne veut, certes, pas dire que la liberté ne comporte pas des faiblesses et des défaillances individuelles, ou même dans des groupes restreints ; mais, toutes circonstances étant égales d'ailleurs, là surtout où la concurrence des bras existe par une certaine densité de la population, la liberté arrive, tout au moins après une courte période de transition, à procurer une production plus abondante sous quelque forme que ce soit, et, sinon immédiatement, du moins au bout d'un certain temps, une production moins coûteuse, grâce à tous les ingénieux perfectionnements et à toutes les combinaisons fructueuses qui ne peuvent foisonner que dans un milieu de liberté¹.

La même influence a été constatée pour la suppression des corvées. Quand on se mit à creuser le canal de Suez, ce fut avec des corvées de fellahs. Par l'influence de l'Angleterre, ces corvées furent retirées aux concessionnaires et l'on crut l'entreprise définitivement compromise. Le contraire se produi-

ment. La plupart ne recueillent que la moitié à peine ou les trois quarts d'une once à la tonne ; mais comme le prix d'extraction et de traitement oscille entre 15 et 40 francs au plus la tonne et que l'once d'or vaut 105 francs, il y a des bénéfices même avec un tiers d'once d'or à la tonne, ce qui est peu.

¹ Consulter sur ce point l'ouvrage de mon frère Anatole Leroy-Beaulieu : *L'Empire des Tzars et les Russes*, tome I^{er}, pages 380 à 458.

sit : cette suppression des corvées fut un bienfait pour la Compagnie et pour l'œuvre. On appliqua les dragues à couloir de M. Lavalley, et avec des ouvriers libres convenablement rémunérés on acheva le canal d'une façon beaucoup plus économique qu'on n'eût pu le faire avec des corvées de fellahs, qui mettaient et transportaient négligemment quelques pouces de terre dans de petits paniers.

Maîtres de l'Égypte, depuis la révolte d'Arabi pacha, les Anglais, après quelque hésitation, ont radicalement supprimé les corvées pour l'entretien des canaux d'irrigation : on rompit ainsi avec une tradition de plusieurs milliers d'années ; depuis cette suppression, les canaux sont tout aussi bien entretenus qu'auparavant. Le travail librement recruté y suffit.

M. de Brazza et d'autres voyageurs en Afrique nous disaient que, avec le travail à la tâche, on obtient de bons résultats des nègres de la région du Congo. Il faut trouver un procédé autre que l'arbitraire ou que le hasard et l'approximation ou l'évaluation conjecturale, pour réaliser dans la rémunération cette règle : à chacun selon ses œuvres. Je me suis constamment entretenu avec les Français, civils et militaires, et quelques étrangers qui, depuis vingt ans, explorent l'ouest et le centre de l'Afrique, et j'ai trouvé chez tous la confirmation de cette vérité.

Notre Algérie et notre Tunisie nous en offrent aussi la preuve : pour les travaux de mines, comme à Mokta el Hadid et à la Tafna, pour ceux de routes, pour ceux de l'agriculture, les bras indigènes abondent. La rémunération équitable les attire, et de là vient que la population arabe et kabyle se met à se multiplier, ainsi qu'en témoignent les recensements successifs. Quelques propriétaires, un peu audacieux peut-être à l'heure présente, vont même jusqu'à commencer à confier aux indigènes certains travaux très délicats, comme celui de la taille de la vigne. C'est encore une très rare exception ; mais pour tous les travaux ne demandant que de la bonne volonté, les bras indigènes s'offrent en abondance.

Bien plus, j'ai vu dans mes voyages annuels depuis vingt ans en Tunisie, sur diverses exploitations, les nègres fezzanais, ayant mis un mois ou six semaines à se rendre dans ce pays, séduits par l'appât de hauts salaires (à savoir 1 fr. 75 ou 2 francs par jour) travailler soit à des terrassements, soit à l'extraction du chiendent dans les terres légères et sablonneuses de la région du cap Bon. Ils paraissent réussir moins dans les terres fortes de la vallée de la Medjerdah qui exigent une beaucoup plus grande vigueur physique. Je les ai vus aussi travailler avec ardeur aux terrassements pour les constructions nouvelles à Tunis.

Les voyageurs africains n'ont jamais manqué, non plus, de porteurs librement recrutés, et l'on sait que, pour la moindre expédition, il leur en faut une cinquantaine, parfois plusieurs centaines. Si ces porteurs ne sont pas toujours fidèles et que quelques-uns désertent au cours du voyage, il faut se rappeler tous les maux auxquels ils sont exposés : famine, fièvres, insécurité, rencontres guerrières, etc.

Ceux des économistes qui se hâtent tant de dire que l'organisation économique actuelle n'est bonne que pour des sociétés très perfectionnées, devraient un peu se rendre compte par eux-mêmes des conditions du travail dans les divers pays de la terre. Il est bon d'être lettré et de dépouiller consciencieusement de vieilles chroniques dont le sens exact n'est pas toujours aisé à découvrir, mais il est bon aussi d'être voyageur, d'examiner sur place la façon de vivre des races, à des degrés si divers de civilisation, que l'Européen rencontre aujourd'hui sur le globe. Sauf les peuples tout à fait au premier échelon, comme les peuples chasseurs, tous les autres sont accessibles aux principaux mobiles économiques, notamment à l'appât de la rémunération pour un travail librement accepté¹.

¹ Pour les peuples chasseurs, il faudrait une époque de transition assez longue : l'exemple de l'œuvre des jésuites au Paraguay et en général dans les Missions n'était pas à dédaigner. Voir notre : *Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome II, pages 630 à 638.

Nous ne voulons pas dire, non plus, que même chez les peuples pasteurs et au premier âge agricole on puisse soudainement introduire toutes les

CAUSES QUI ONT LONGTEMPS MAINTENU OU QUI MAINTIENNENT CERTAINS MODES DE CONTRAINTE. — On nous demandera peut-être, s'il en est ainsi, pourquoi l'esclavage a été un fait si général, pourquoi il a tant duré et dure encore dans une notable partie de l'Asie et la presque totalité de l'Afrique. C'est d'abord qu'il est conforme aux passions de l'homme et à ses préjugés; l'expérience seule, non la raison *a priori*, a démontré que le travail contraint est moins productif en général que le travail libre. C'est ensuite que, même cette démonstration faite et cette conviction acquise, la suppression de l'esclavage, comme tout grand changement social, entraîne une perturbation profonde plus ou moins durable, mais qui risque de ruiner, et ruine, en effet, un certain nombre de propriétaires d'esclaves, qui les force tout au moins à s'ingénier, à prendre de la peine et à courir des risques par de nouvelles combinaisons, et qui ensuite les atteint dans leur prestige social.

On ne doit pas non plus contester que certaines circonstances sociales ou économiques tendent à entretenir l'esclavage. Ainsi, dans certains pays où il est très répandu en Afrique, on manque absolument ou presque absolument de bêtes de somme et de moyens de transport: il en résulte que l'on n'a souvent comme objets d'échange à offrir pour des marchandises indispensables que les captifs, qui se transportent eux-mêmes. En outre, là où la population a peu de densité et où, règles économiques des vieilles sociétés; il peut y avoir certaines précautions à prendre, au point de vue de l'usure notamment, de l'expropriation, etc.

Notre pensée n'est pas, d'autre part, que toutes les races se vaillent et que tous les climats soient également propices au *self government* par exemple et à l'essor spontané, au développement ininterrompu du progrès économique; notre opinion est, au contraire, que la colonisation n'est pas un fait passager et que le lien de dépendance politique de certaines contrées africaines vis-à-vis des nations de race européenne devra être indéfiniment maintenu, quoique peut-être avec certaines atténuations, si l'on veut éviter un retour à la barbarie (Voir notre : *Colonisation chez les Peuples modernes*, 6^e édition, tome II, chapitre final, pages 685 à 691).

Le dédain peu justifié où nombre d'économistes ont tenu la colonisation est pour beaucoup dans les erreurs et les exagérations où certains sont tombés.

par conséquent, il n'y a guère de concurrence de bras, on peut courir le risque de manquer de travailleurs au moment opportun, si l'on ne s'en est pas assuré d'avance, et en l'absence de tribunaux africains réguliers pour faire exécuter les contrats, l'esclavage ou le servage paraît le seul moyen d'arriver à cette fin.

C'est pour cette raison qu'on a observé une relation fréquente entre la densité de population d'un pays et la liberté du travail. Les modes de contrainte, esclavage, servage, corvées, immigration par engagements de longue durée, se sont surtout maintenus dans les contrées à faible densité de population. D'après Tucker, dans les districts russes où il n'y avait que 25 habitants par mille anglais carré (environ 2 kilomètres et demi carrés) le servage aurait une justification au point de vue économique, du moins en se plaçant au point de vue du propriétaire. Dans l'ouest de l'Europe, où la population rurale atteignait 110 habitants par mille anglais carré, le travail libre serait plus avantageux au propriétaire foncier. C'est ainsi qu'en Angleterre l'affranchissement des serfs aurait commencé au xiv^e siècle avec une population moyenne de 40 habitants par mille carré et se serait achevé au xvii^e siècle alors que le mille carré avait en moyenne 92 habitants : le point de partage (*Wendepunkt*) entre les deux régimes se placerait d'après le même écrivain à une densité de 66 habitants par mille carré¹, environ 26 habitants par kilomètre carré. Cette observation ne doit être prise que comme une approximation. Elle contient une part de vérité. On a vu que l'émancipation des noirs avait produit beaucoup moins de perturbation dans l'île de la Barbade où la densité de la population était très considérable, qu'à la Jamaïque où elle était très faible et où les terrains incultes et sans maître abondaient.

De là viennent les systèmes artificiels auxquels on a recouru au premier âge de certaines colonies, par exemple la déportation de condamnés et la mise en assignement des *convicts*

¹ Voir Roscher : *Grundlagen der Nationalökonomie*, page 151.

chez les colons, ou l'immigration par contrat de travailleurs étrangers, notamment asiatiques, indiens, chinois, plus récemment japonais (en Nouvelle-Calédonie, 1892); de là aussi le célèbre système Wakefield, qui tend à empêcher la dispersion prématurée des colons, par la vente des terres du domaine à un prix relativement élevé. Quelques-uns de ces expédients peuvent avoir leur raison d'être, en les conciliant avec la liberté humaine¹.

En définitive, la liberté, au point de vue de la puissance productive du travail, reste en tout état de cause un régime supérieur aux divers modes de contrainte : et s'il peut y avoir quelques précautions à prendre pour la transition entre la contrainte et la liberté, on ne saurait ni indéfiniment ajourner le triomphe de cette dernière, ni l'assujettir à des règlements étroits.

Les diverses races humaines, toutes celles du moins qui sont au-dessus de l'âge de la simple cueillette, de la pêche et de la chasse, sont sensibles à la généralité des mobiles économiques qui dirigent l'homme civilisé : le degré de sensibilité à ces mobiles peut varier de l'une à l'autre, mais on retrouve celle-ci, comme en témoignent les nombreux exemples que nous avons fournis, chez les races les plus diverses et dans les climats les plus différents.

DE L'ÉVOLUTION DE LA LIBERTÉ HUMAINE. — Ce qui, dans le cours des siècles et dans toutes les civilisations, a poussé à libérer le travail humain, à adoucir et à atténuer l'esclavage par le pécule, par des tolérances diverses, par des affranchissements fréquents, ultérieurement à supprimer complètement l'esclavage, puis le servage, après avoir fréquemment transformé en simples redevances l'obligation du service personnel, ce qui a amené aussi l'abolition de la corvée, puis du compagnonnage obligatoire, puis de l'apprentissage obligatoire, des examens pour l'exercice d'un métier manuel; ce qui a porté à la reconnaissance de la liberté du domicile et de la liberté des

¹ Voir notre ouvrage : *De la Colonisation chez les Peuples modernes*, notamment sur les débuts de l'Australie; 6^e édition, tome II, pages 294 à 315.

professions, ce ne sont pas simplement des doctrines théoriques, ni même les idées chrétiennes et philanthropiques, quoi qu'elles y aient, certes, puissamment contribué, qu'elles aient détruit les derniers restes de ce réseau d'entraves dont était garrottée la personne humaine. Mais le principe de cette émancipation graduelle, c'est dans la force des choses qu'il s'est rencontré, dans l'intérêt même des deux parties, dans la supériorité du travail libre sur le travail contraint, laquelle se faisait successivement connaître dans divers champs de l'activité humaine et arrachait aux maîtres eux-mêmes des concessions. Il se créait ainsi peu à peu une atmosphère générale favorable à la liberté et antipathique à la contrainte. Il en a été ainsi, du moins, toutes les fois que les maîtres et les serviteurs n'étaient pas séparés par une différence de race ou de couleur qui créait entre eux une distinction naturelle manifeste. Dans ce dernier cas, la part des idées chrétiennes et philanthropiques pour amener l'affranchissement a été beaucoup plus prépondérante. D'autres facteurs de ce progrès furent encore les inventions, les découvertes, les voies de transports, les améliorations industrielles et techniques, qui comportaient moins qu'auparavant la rigidité des anciens cadres.

Aujourd'hui, la liberté civile peut être considérée comme presque absolue dans l'Europe Occidentale. Elle est encore entourée de certaines restrictions dans l'Empire Russe, notamment pour l'exercice des professions et le droit d'aller et venir.

L'esclavage fut aboli de fait dans le vieux monde par l'invasion des barbares et par le christianisme. Il a disparu en 1833 des colonies anglaises, en 1848 des colonies françaises, en 1865 des États-Unis d'Amérique, puis successivement des Antilles espagnoles et du Brésil.

Les États musulmans et les petites tribus fétichistes du centre de l'Afrique restent seuls à méconnaître complètement la liberté individuelle, de même que certains méconnaissent encore en grande partie la propriété privée territoriale.

Quant au servage, dès 1256 on commence à l'abolir en Italie, à Bologne, dès 1298 on s'y met en France, et au xvii^e siècle il ne restait plus guère de serfs dans notre pays; la Révolution de 1789 n'avait plus à en affranchir que quelques milliers. En Angleterre, on a vu plus haut que, commencée au xiv^e siècle, l'émancipation des serfs y fut achevée au xvii^e. Cette élimination graduelle du servage, en dehors de toute influence des doctrines théoriques qui avaient alors peu de prise sur les gouvernements et sur les peuples, est le plus beau témoignage de la force pratique du principe de liberté; c'est la liberté qui s'est elle-même frayée graduellement et péniblement sa route, cheminant toujours, usant tantôt de l'appât de redevances qui séduisaient les maîtres, tantôt du rachat, profitant de toutes les occasions, aussi bien des malheurs publics que des bonheurs publics, et finissant par s'imposer. En Russie, le servage fut aboli il y a maintenant un tiers de siècle (en 1861) par un acte de souveraineté, et vers 1910 il n'en restera plus trace, puisque les annuités de rachat auront alors disparu¹.

Quant aux entraves secondaires à la liberté humaine, on trouvera quelques renseignements historiques sur ce sujet dans un chapitre ultérieur où nous traitons de la concurrence, de la réglementation et du monopole. Il suffit de dire que c'est au ministère de Turgot en France, en 1776, que revient le mérite de l'abolition des cadres forcés qui, sous le nom de maîtrises et de jurandes, violentaient la liberté industrielle. Ces organisations ayant été rétablies après la chute de Turgot, la Révolution de 1789 les supprima définitivement.

En Angleterre, le vieux système des guildes et des coutumes industrielles (*old trade customs and gild regulations*) fut démantelé par tous les progrès qui s'accomplirent dans l'industrie à partir de 1760².

¹ L'État russe a payé aux propriétaires une indemnité dont il fait l'avance aux paysans qui la lui restituent en 49 annuités.

² Un économiste anglais contemporain, Marshall, décrit ainsi ces progrès :

« Le quart de siècle qui commença en 1760 vit les améliorations (*impro-*

Dans certaines localités, on les voulut maintenir; il advint alors que l'industrie abandonna ces places inhospitalières; les efforts pour les faire respecter en invoquant l'autorité publique furent vains et elles tombèrent en désuétude, sans qu'il fût besoin de texte de loi pour les abroger.

Peu à peu, dans le courant de quatre ou cinq décades d'années, toute l'Europe Occidentale et Centrale suivit l'exemple que la France avait donné. L'Allemagne elle-même se décida à reconnaître la pleine liberté de changer de domicile et de contracter mariage.

La liberté de coalition, les droits d'association et de réunion, la suppression de tout ce qui peut rappeler une attache quelconque, par exemple de l'obligation du livret pour l'ouvrier, viennent consacrer cette émancipation aujourd'hui à peu près complète, de l'individu.

Nous n'ignorons pas que des efforts sont faits pour le charger de chaînes nouvelles, sous le prétexte de lui donner l'appui de la force collective, que les syndicats qu'on voudrait

vements) se suivre l'une l'autre dans les manufactures encore plus rapidement que dans l'agriculture; citons durant cette période: les canaux de Brindley qui rendirent beaucoup moins coûteux le transport des marchandises encombrantes; la production de la force par la machine à vapeur de Watt et celle du fer par les procédés de Cort pour le puddlage et le laminage (rolling) et par la méthode de Roebuck pour le fondre avec de la houille au lieu de charbon de bois devenu rare; Hargreaves, Crompton, Arkwright, Cartwright et d'autres qui inventèrent ou du moins rendirent plus économique la *spinning Jenny*, la *mule Jenny* et la machine à carder Wedgwood, qui donna une grande impulsion à l'industrie des poteries, laquelle déjà se développait rapidement; diverses importantes inventions pour l'impression sur étoffes au moyen de cylindres, le blanchiment avec des agents chimiques et autres perfectionnements. Une filature de coton fut pour la première fois mue par la machine à vapeur en 1785, la dernière année de cette période. Le commencement du XIX^e siècle vit les bateaux à vapeur et les presses à vapeur pour l'imprimerie, et l'usage du gaz pour l'éclairage des villes. Les transports par chemins de fer, la télégraphie, la photographie vinrent un peu plus tard. Notre propre âge a eu des améliorations innombrables et de nouvelles économies dans la production... Mais la base (*groundwork*) de tous ces changements qui se sont effectués depuis 1785 doit être cherchée principalement dans les inventions et découvertes de la période de 1760 à 1785. » (Marshall, *Economics of Industry*, page 18.)

rendre obligatoires feraient réapparaître les anciennes corporations, que des essais ont déjà été tentés depuis quelques années en ce sens dans quelques pays. Ces tentatives peuvent avoir une action perturbatrice sur le développement économique et social. Elles ne semblent pas, cependant, destinées à triompher, notre structure industrielle et la rapidité des inventions et des découvertes, la mobilité qui s'ensuit dans les cadres de la production, ne permettant guère la restauration de ces organisations vieilles et qui sont tombées de décrépitude.

En tout cas, à l'heure présente, et malgré diverses menaces à l'horizon, la liberté reste, comme elle l'a toujours été, l'une des grandes conditions générales du développement de l'industrie et de l'individu.

CHAPITRE II

LA PROPRIÉTÉ

- Nature et caractère de la propriété. Nécessité du *jus abutendi*. — Force expansive de la propriété, son extension aux domaines les plus variés. Interdépendance de la liberté et de la propriété.
- Genèse de la propriété. La propriété est un fait naturel et instinctif. La terre a toujours été propriété particulière.
- Les diverses théories du droit de propriété.
- Origine et évolution de la propriété foncière personnelle.
- Ordre historique des propriétés.
- La part sociale dans chaque propriété privée. La propriété n'est pas onéreuse à la société ni aux consommateurs dépourvus de biens.
- La propriété privée peut être regardée comme une participation aux bénéfices établie par le cours naturel des choses.
- Les charges spéciales à la propriété foncière compensent largement en général l'utilité primitive du sol pour la société, avant les capitaux qui y furent incorporés par les propriétaires successifs.
- La propriété privée est le fondement de l'existence nationale. La propriété des nations serait dépourvue de titres si ceux de la propriété personnelle n'étaient pas valables.
- Raisons de la perpétuité de la propriété privée. Amoindrissement notable de la production et crises sociales profondes que susciterait toute limite de durée, si lointaine fût-elle, assignée à la propriété.

NATURE ET CARACTÈRE DE LA PROPRIÉTÉ. NÉCESSITÉ DU JUS ABUTENDI. — La propriété a suivi chez la généralité des peuples un développement analogue à celui de la liberté.

La propriété est le droit absolu d'un homme sur le produit de ses efforts, sur les choses qu'il est le premier à mettre en valeur et auxquelles il donne une forme durable, il confère une productivité permanente.

Elle a un lien indissoluble avec la liberté; aussi a-t-elle subi la même évolution.

De la communauté primitive qui n'a jamais été absolue¹, mais qui prévalait, dans une certaine mesure, quand l'homme ne faisait que recueillir, par la chasse, par la pêche ou par la cueillette, les dons spontanés de la nature, on est passé à la propriété collective du clan ou du village, premier dégagement de la communauté primitive, lorsque l'augmentation de la population et le progrès de l'esprit humain ont porté à une agriculture rudimentaire, informe, exigeant d'énormes étendues de jachères et de terrains incultes.

Un nouvel essor de l'intelligence humaine a peu à peu constitué la propriété foncière individuelle, au fur et à mesure que la culture est devenue plus perfectionnée, inégale, intensive, comportant des avances qui ne pouvaient être rémunérées que par une série d'années; dans ces conditions, le capital, l'habileté de l'exploitant, la longue durée de la possession, sont devenus les conditions nécessaires d'un rendement considérable.

Pendant longtemps encore cette propriété privée est restée assujettie à des servitudes collectives, dont le nombre alla peu à peu en diminuant et le poids en s'allégeant : les redevances féodales, l'obligation pour tous les propriétaires voisins de faire certaines cultures similaires (en allemand *Flurzwang*), le ban des vendanges, le moulin banal, le four banal, le droit de vaine pâture, le droit de glanage et de grappillage, les droits des usagers forestiers, la réserve des produits pour l'approvisionnement de certaines villes ou de certains marchés.

Toutes ces limitations de la propriété privée ont successivement et, en général, graduellement disparu; on en a considéré l'abolition comme nécessaire, non pas tant au propriétaire lui-même, qu'aux progrès de la culture et du rendement agricole.

¹ La propriété collective n'a jamais été absolue : les tribus chasseresses possédaient chacune leur territoire de chasse; et les « sans-patrie » y eussent été très maltraités. Nous renvoyons, pour plus de détails, à notre ouvrage : *Le Collectivisme. Examen critique du Nouveau Socialisme* (3^e édit., Alcan, 1909).

Par un procédé d'émancipation lent, mais ininterrompu, on est ainsi arrivé de nos jours à la propriété complète, absolue, qui reconnaît au propriétaire un plein droit d'usage sur sa chose, et, en outre, comme corollaires, le droit de transmission, le droit de don et l'héritage.

Quelques écrivains, M. de Laveleye notamment, ont voulu considérer cette propriété complète, comme propre à un seul peuple, un très grand peuple il est vrai; le peuple romain, et ils l'ont appelée du nom de « propriété quiritaire¹ ». Cette désignation est inexacte, car on retrouve la propriété avec des caractères tout aussi nets et tranchés chez des peuples qui n'ont jamais été en relations avec les Romains, le peuple chinois, par exemple.

Ce qui est vrai, c'est que les jurisconsultes de Rome ont trouvé la formule la plus précise du droit de propriété, à savoir le *jus utendi et abutendi*, le droit d'user et d'abuser. Cette formule a soulevé bien des critiques, le second terme en a paru excessif.

Il est nécessaire, cependant, que la propriété confère tout aussi bien le droit d'abuser que le droit d'user; au point de vue moral, le « jus abutendi » est certainement de trop; mais, au point de vue strictement légal, il est indispensable; sinon, la propriété deviendrait conditionnelle, soumise à chaque instant à l'arbitraire, aux préjugés, à l'intervention plus ou moins ignorante et tracassière des autorités publiques. Sans le jus abutendi, la propriété serait dans des conditions aussi défavorables que les concessions de terres faites sous certaines clauses impératives ou restrictives en certaines colonies, notamment en Algérie, système qui a été constamment condamné par l'expérience.

Le propriétaire qui abuse de sa chose, qui laisse sa terre en friche, qui n'en enlève ni le chiendent, ni les chardons, qui ne la cultive pas en bon père de famille, suivant les bons procédés agronomiques du temps, commet certainement une faute morale, il est répréhensible, l'opinion publique doit lui

¹ Voir Laveleye : *Les Formes primitives de la Propriété*, passim.

tenir rigueur; dans certains cas, comme pour les chardons qui répandent leurs graines au loin, les voisins peuvent exercer des répétitions contre lui. Néanmoins, ce propriétaire, sous la réserve des indemnités que ses voisins lésés directement par son fait peuvent obtenir, a le droit légal d'abuser de sa chose et de n'en tirer aucun parti. *Une obligation morale ne peut pas toujours être, en effet, une obligation légale.* Le propriétaire qui laisse sans culture une bonne terre commet en quelque sorte une escroquerie au préjudice de la société; il vole la société. Il n'en résulte pas que la loi ou l'autorité doive intervenir; son intervention, en effet, si l'on considère tout l'ensemble des propriétés et des cultures, quelque justifiée qu'elle parût dans certains cas particuliers, serait beaucoup plus préjudiciable que ne l'est son abstention.

Si elle intervenait pour cause d'abus, il faudrait qu'elle s'érigeât en juge de l'usage de la terre, c'est-à-dire des cultures, des méthodes. L'opinion publique peut juger, et avec elle les autorités légales, que telle façon de cultiver est absurde et dommageable, qu'elle détériore la terre; mais il y a de leur part bien des chances d'erreur. Si elles prétendaient intervenir, il serait impossible de définir avec une précision suffisante les cas d'intervention; on serait forcément ramené soit à une réglementation excessive, soit à l'arbitraire; un caractère précaire et dépendant s'attacherait à la propriété et lui enlèverait une grande partie de sa vertu. Toute compensation faite entre les biens et les maux, il vaut infiniment mieux dans l'intérêt social que quelques propriétaires *abusent* de leur terre, la négligent, n'en tirent pas parti, et que chacun soit assuré que, dans l'usage de sa propriété, il ne sera entravé par aucune immixtion officielle sous quelque prétexte que ce soit.

C'est ainsi que le *jus abutendi* fait partie du droit de propriété, ce qui n'empêche pas que moralement celui qui abuse de sa propriété ne soit coupable.

FORCE EXPANSIVE DE LA PROPRIÉTÉ; SON EXTENSION AUX DOMAINES LES PLUS VARIÉS. INTERDÉPENDANCE DE LA LIBERTÉ ET DE LA PROPRIÉTÉ. — En même temps qu'elle se précisait et que ses

caractères devenaient chaque jour plus nets et plus complets, la propriété n'a pas cessé de s'étendre à un plus grand nombre de domaines; propriété des instruments de travail, propriété des approvisionnements, propriété du bétail, propriété de la maison et de l'enclos y attaché, propriété des terres défrichées par l'individu et mises par lui en valeur : voilà l'évolution quant à la terre et quant aux choses matérielles. Mais *le principe de la propriété est si naturel à l'homme et si indispensable au développement du genre humain que, peu à peu, continuellement, la propriété gagne de nouveaux domaines et s'étend à des droits qui n'ont rien de corporel; tout ce qui est objet actuel ou virtuel de l'activité humaine, en tant qu'il est saisissable, finit par y être soumis.* La propriété industrielle naît et se propage, puis la propriété scientifique, la propriété artistique, la propriété littéraire. *Au fur et à mesure que la civilisation se développe, que les besoins de l'humanité s'amplifient et se raffinent, que la production se diversifie, de nouvelles natures de propriété apparaissent spontanément.*

On devient propriétaire d'un fonds de commerce, d'une marque de fabrique, d'une composition musicale, d'un procédé industriel, d'un poème, d'un air même ou d'une chanson.

Quoique ce développement incessant de la propriété n'aille pas sans quelques minuties et quelques étrangetés, chaque extension de la propriété correspond, dans l'esprit des hommes, à une extension de la responsabilité et de la productivité.

On juge que l'on ne peut mieux servir l'humanité en général, assurer le bien-être et les jouissances de tous, même de ceux qui ne possèdent rien, qu'en stimulant, par la propriété individuelle, les efforts et les soins de ceux qui exploitent le sol, de ceux qui, par l'épargne, constituent le capital, puis des commerçants, des industriels, des inventeurs, des savants, des artistes, des auteurs, de tous ceux qui ajoutent au fonds commun de l'humanité un produit quelconque, une amélioration, une idée heureuse.

La relation et, en quelque sorte, l'interdépendance de la liberté et de la propriété est facile à établir. Cette formule des

grandes nations : *Liberty, Property*, qui tient tant de place dans les célèbres lettres de Junius, est la vraie formule du développement humain. Elle ne veut, certes, pas dire, comme l'ont pensé certains interprètes superficiels, qu'il soit nécessaire pour que chaque homme soit libre qu'il ait une propriété matérielle, notamment une propriété foncière. Elle signifie que l'affranchissement de la personne humaine, son émancipation de la contrainte collective, est liée à un mouvement analogue dans les choses, que si celles-ci restaient soumises à la communauté elles entraîneraient également une sujétion constante de la personne humaine au groupe ou à la collectivité. C'est ainsi que l'affranchissement des choses du joug collectif, la faculté de les transmettre, de les échanger, de les léguer, ira de pair avec l'affranchissement des personnes. Un régime d'où la propriété privée est absente et qui n'admet aucune concurrence entre les détenteurs de la terre, les détenteurs des capitaux, c'est-à-dire les détenteurs de travail, entraîne nécessairement des arrangements qui suppriment la liberté effective, notamment les libertés les plus essentielles et les plus personnelles, celle d'aller et de venir, celle du domicile, pour ne pas parler de celle des professions¹.

GENÈSE DE LA PROPRIÉTÉ. LA PROPRIÉTÉ EST UN FAIT NATUREL ET INSTINCTIF. LA TERRE A TOUJOURS ÉTÉ PROPRIÉTÉ PARTICULIÈRE. — *La propriété est un fait instinctif antérieur à la réflexion, comme tout ce qui est essentiel à l'homme, comme le langage, comme la constitution des sociétés, comme l'établissement de la famille et de la patrie.* Tous ces grands faits ne sont pas sortis d'un contrat précis, d'une convention expresse, ils seraient alors accidentels, perpétuellement contestables et arbitrairement modifiables. Ils sont, au contraire, instinctifs, parce qu'ils étaient nécessaires à la vie de l'homme et au développement humain. Peu à peu ils se sont précisés, définis ; ils ont trouvé leur explication, leur formule.

Comme dit l'un des plus grands penseurs modernes : *Am*

¹ Voir notre ouvrage : *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*, 5^e édition, pages 143 à 205.

Anfang war die That ¹, au commencement il y a le fait ; le fait qui précède tout raisonnement, qui est l'acte d'adaptation de l'homme et de la société aux conditions naturelles de leur existence.

On considère souvent la terre, pour ne parler que de la propriété la plus apparente et celle qui a été longtemps la plus contestée ², comme ayant été primitivement commune à tout le genre humain. C'est une manifeste et grossière erreur. *Jamais l'humanité n'a regardé un seul instant la terre comme commune à tous*, et il est contraire à la nature physique que la terre soit commune. Aussi, à aucun moment de l'histoire, si loin que l'on veuille remonter, on ne trouve la communauté absolue de la terre.

On a dit, d'autre part, que la communauté des biens était propre aux bêtes et aux anges. Pour ce qui est des anges, on se trouve dans un monde tout hypothétique ; mais toutes les religions qui parlent de ces êtres ultra terrestres admettent une hiérarchie, c'est-à-dire des rangs différents entre eux, par conséquent une inégalité qui ne se concilie pas avec l'idée fondamentale de la communauté.

Quant aux bêtes mêmes, il est inexact que la pleine communauté existe parmi elles, du moins parmi les plus développées d'entre elles. Une fourmilière ne se laisserait pas envahir par des fourmis étrangères et ne permettrait pas à celles-ci de chercher à récolter dans un certain rayon ; de même pour les abeilles, qui ne permettraient pas à d'autres de butiner aux alentours de leur ruche. Les animaux qui vivent en troupes considèrent comme à eux le territoire qu'ils parcourent d'ordinaire, et font le plus rude accueil aux survenants. Chaque bête regarde son terrier comme étant bien à elle, et, si l'état de sa force le lui permet, ne souffrirait pas qu'une autre s'en emparât.

¹ Goethe, *Faust*.

² Aujourd'hui la propriété privée des capitaux, c'est-à-dire des instruments de travail, est tout aussi contestée par les socialistes que celle de la terre.

Ce sont les lois de la matière tout aussi bien que les lois de l'esprit humain qui imposent la propriété comme le mode le seul efficace et le seul praticable de l'exploitation du globe. En premier lieu, une molécule de matière ne peut être occupée et façonnée par deux personnes à la fois, d'où découle la nécessité qu'elle soit, temporairement du moins, à l'une ou à l'autre. Si un homme se couche soit au soleil, soit à l'ombre, il est clair qu'un autre homme ne peut prendre la même place sans l'en chasser; si un homme pêche dans un ruisseau, un autre, non plus, ne peut, sans l'écarter, se mettre au poste où il est placé qui est peut-être le meilleur et le plus digne de convoitise. Ainsi la propriété, tout au moins temporaire, des choses est dans l'essence des choses elles-mêmes.

Pour produire, c'est-à-dire pour satisfaire à ses besoins, quand on a dépassé la période de la simple cueillette, de la pêche et de la chasse, et même de la pâture, il faut donner à la matière une certaine transformation; la détention de la matière par celui qui la transforme ainsi ne peut plus alors être seulement momentanée et brève, il faut qu'elle se prolonge tout autant que dure la transformation que la matière a subie; sinon, celui qui a transformé utilement la matière ne retirerait pas tout le fruit de ses peines; le travail et l'épargne qui doivent donner à la matière, à la terre notamment, des améliorations durables, ne se produiraient pas. L'homme s'apercevrait qu'il est dupe.

La nécessité du capital pour la production et son origine dans l'épargne individuelle donnent naissance à la propriété des instruments de travail, des approvisionnements, des installations. La nécessité d'améliorations permanentes du sol engendre la propriété privée et durable de la terre. On verra plus loin comment ces deux natures de propriétés sont devenues perpétuelles et s'il est désirable qu'elles gardent cette perpétuité.

Sans la propriété privée, il n'y aurait d'épargne, et, par conséquent, de création de capital et d'amélioration aux fonds de terres, que celles qui seraient faites par l'action combinée de

groupes étendus, à savoir l'État. Or, on sait que s'il n'est pas absolument impossible à l'État d'épargner, que si certains États même épargnent effectivement par la création de moyens de transport ou l'édification de bâtiments utiles, sans endettement correspondant, ce n'est pas, cependant, l'habitude de la généralité des États, et que cette épargne continue de leur part rencontre dans leur organisme même beaucoup d'obstacles. A plus forte raison ne pourrait-on pas leur confier des améliorations à la culture des terres ; l'organisme même de l'État ne se prête guère à des tâches très minutieuses, très compliquées et très variables¹.

Alors même qu'on constituerait la propriété dans les mains de l'État ou de la nation, on ne rentrerait pas dans cette prétendue règle de la communauté de la terre. La terre serait toujours possédée par un État à l'exclusion et à l'encontre des autres États, ce qui violerait tout autant le postulat dont on se prévaut que la terre doit être commune à tous. Or, comme l'inégalité de situation, de climat, de fertilité naturelle, est énorme entre les différentes contrées, on n'aurait nullement réalisé le prétendu idéal que l'on rêve.

En fait, ni les peuples chasseurs, ni les peuples pasteurs, ni les peuples pêcheurs, ni les peuples au premier degré de l'âge agricole, n'ont admis et ne pouvaient admettre la communauté de la terre.

La terre a toujours été propriété particulière. Chez les peuples chasseurs, chaque tribu a toujours revendiqué son territoire de chasse à l'encontre de toutes les autres tribus. Tel territoire pouvait être meilleur que tel autre, il n'en était pas moins approprié à une tribu qui n'aurait jamais admis qu'une autre y vint en partage avec elle. Bien plus, il adviendrait que, dans une tribu de peuple chasseur, il y aurait même parfois quelque propriété particulière à l'un des membres de la tribu. M. de Molinari, dans des lettres de voyage, dit tenir

¹ Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 38-54, et 77-94.

de bonne source que, au Canada, quand un sauvage a trouvé un terrier il met devant une baguette avec un signe, et que la propriété des bêtes qui sont dans ce terrier lui est reconnue par les autres membres de la tribu. Ce serait là une singulière application du brevet d'invention.

Les peuples pasteurs ont toujours eu des territoires de parcours déterminés, et il est nécessaire qu'il en soit ainsi. Il faut que chacun sache sur quoi il peut compter pour organiser son existence et qu'il ait la possession assurée et prolongée d'une chose pour pouvoir l'aménager. Il faut que chacun bénéficie du bon aménagement et souffre du mauvais. Si dure et si pleine de privations que soit la vie des peuples chasseurs ou des peuples pasteurs, si peu nombreux que soit le nombre des membres de chacune des tribus qui les composent, leur vie serait encore bien plus dure, plus pleine de privations, le nombre des membres de la tribu serait encore bien plus restreint, leur sort plus précaire, si les territoires de parcours n'étaient pas appropriés de manière à éviter un usage déprédateur et à permettre à chaque tribu d'organiser son existence avec quelque sécurité et quelque prévoyance.

Aussi les luttes sont-elles acharnées, mortelles, impitoyables, quand il en survient entre des tribus chasseresses ou pastorales pour la contestation de terrains.

De même pour les peuples pêcheurs; une tribu d'Esquimaux ou même de Fuégiens n'admettra pas qu'une autre vienne dans les eaux qu'elle a explorées et qu'elle exploite, et l'on sait quelles jalousies menacent de mettre toujours aux mains dans les mers du Nord-Amérique les pêcheurs anglais et les pêcheurs américains, sur les côtes de Terre-Neuve, et sur le Grand-Banc les pêcheurs français et les pêcheurs anglais, sur certaines côtes de la Méditerranée les pêcheurs français et les pêcheurs italiens.

Il est facile de dire que les eaux sont communes au genre humain tout entier; jamais l'histoire ne l'a reconnu; jamais l'humanité n'a admis cette communauté et cette promiscuité pour la pêche maritime. On a trouvé que le meilleur moyen d'établir la paix, c'était la délimitation et l'appropriation

C'était aussi le meilleur mode de prévenir l'exploitation déprédatrice qui a fait disparaître diverses espèces d'animaux. Si la mer est déclarée libre et commune, c'est comme route ; mais là où elle est surtout productive, c'est-à-dire sur les côtes, le consentement universel et la nécessité de la paix ont porté à l'approprier. Encore peut-on dire que la mer et les cours d'eau n'étant soumis qu'à un droit de propriété incomplète, puisqu'ils ne constituent pas une propriété personnelle, mais seulement une sorte de propriété nationale, il en résulte que les richesses qu'ils contiennent sont exploitées sans merci ; *les pouvoirs publics, presque en aucun pays, n'ont su protéger les ressources alimentaires des rivières ou de la mer et en assurer la conservation comme l'auraient fait des propriétaires particuliers.*

Les peuples au premier âge agricole ont toujours aussi pratiqué la propriété, sinon la propriété personnelle, du moins la propriété familiale et, sinon encore celle-ci, du moins la propriété de la commune, du clan ou de la tribu. Pour être un peu plus étendue, celle-ci en est pas moins une propriété exclusive, comportant une inégalité souvent très grande entre les différents groupes humains. Nous parlerons plus loin de certaines de ces propriétés dites primitives et de l'évolution qu'elles ont subie ; à titre d'exemple contemporain, nous pouvons citer ce que nous rapportent les plus récents explorateurs français en Afrique, le survivant de la mission Crampel, ou M. Dybowski ou M. Casimir Maistre, qui se sont aventurés dans la région séparant l'Oubanghi du Baghirmi : des villages barricadés, souvent fermés de remparts de buissons dans le genre de ceux dont Robinson Crusoé entourait sa hutte, ne cultivant chacun que la zone la plus étroite de terre pour fournir la récolte de l'année, étant, d'ailleurs, en état d'hostilité acharnée, de suspicion constante à l'endroit des villages voisins. Plusieurs de nos explorateurs sur la côte occidentale d'Afrique nous ont fait des tableaux analogues pour quelques-uns des pays qui ont échappé aux conquérants musulmans, tels que Samory ou Thiéba.

La communauté de la terre est donc un simple rêve qui n'a

jamais eu aucune réalisation historique, aussi loin qu'on puisse remonter.

La terre a toujours appartenu, d'une façon divisée, soit à des clans ou tribus, soit à des familles, soit à des individus. L'origine de la propriété privée même personnelle se perd dans la nuit des temps. Les Romains la faisaient remonter à Numa, c'est-à-dire au plus sage et au plus prévoyant de leurs rois. Quelques-uns en reculaient même la constitution jusqu'à Romulus. Pour la formation de la propriété privée en Chine, certains écrivains ne parlent que du III^e siècle avant l'ère chrétienne ; mais il est probable qu'elle est plus ancienne ; en tout cas le principe de la propriété privée a poussé en Chine des racines si profondes qu'il n'y a guère de peuple qui y soit aussi attaché : même le droit d'expropriation pour utilité publique n'y semble pas admis. La Bible est pleine de passages qui témoignent de l'existence de la propriété personnelle aux temps les plus anciens, du moins pour certaines catégories de terres, celles plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers, tels que la vigne ou le figuier.

LES DIVERSES THÉORIES DU DROIT DE PROPRIÉTÉ. — *Fait instinctif, absolument général dans l'humanité, résultant des conditions nécessaires de l'utilisation du sol par le genre humain et de l'établissement de la paix entre les différentes nations, les divers clans ou tribus, les divers hommes, la propriété doit-elle se justifier, en outre, devant la science ou devant la justice, par des arguments rationnels ? La nécessité est, certes, le plus grand argument, si, comme Montesquieu l'a dit avec une raison si profonde, les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Examinons, toutefois, les diverses théories qui ont été faites du droit de propriété.*

On a beaucoup disserté sur les fondements de ce droit. Quatre théories principales se sont produites à son sujet : 1^o la théorie de l'occupation en vertu de laquelle un homme est maître de ce qu'il est le premier à occuper et qui n'appartenait à personne avant lui ; 2^o la théorie de la loi qui fait de la propriété une émanation directe du législateur ;

3° la théorie du travail et de l'épargne, qui donne pour base à la propriété privée l'effort personnel fait pour mettre en valeur un objet matériel ou une découverte; 4° la théorie de l'utilité sociale qui, résumant en quelque sorte toutes les autres, assigne pour origine et justification à la propriété l'intérêt général.

Ces quatre théories distinctes contiennent chacune une part de vérité; mais elles sont chacune isolément incomplètes et ne donnent qu'une idée insuffisante de ce grand phénomène social, la propriété.

Des quatre, la plus faible est la théorie qui fait de la propriété une création de la loi. Quoique des esprits puissants, Cicéron, Hobbes, Bossuet s'y réfèrent, elle est singulièrement imparfaite. A moins d'entendre la loi dans le sens de loi naturelle et nécessaire, comme Montesquieu, et non de loi humaine émanant de la volonté de souverains ou de corps délibérants, il est impossible d'en faire découler le droit de propriété.

Nous avons exposé ailleurs avec quelques détails et quelques exemples la *genèse des différents droits*. Nous avons montré que *tous ont leur origine dans la nature des choses, dans l'instinct humain et dans les nécessités de l'adaptation de l'homme aux conditions du milieu où il est placé*. Il nous a été aisé de décrire la façon dont la loi intervient, soit sous la forme successive et un peu confuse de la coutume, soit sous la forme plus nette et plus soudainement impérative d'un texte écrit. Soit la coutume, soit la loi, n'invente rien et ne crée rien; elles interviennent après qu'un certain nombre de faits nombreux et constants ont constitué un arrangement déterminé. Quand cet arrangement s'est déjà répandu, qu'il a l'adhésion générale, que son utilité est prouvée, reconnue, la loi intervient pour le sanctionner, pour le transformer en quelque sorte de raison instinctive en raison écrite, pour faire disparaître les dernières oppositions individuelles et accidentelles qu'il pourrait rencontrer, pour lui trouver une formule, le définir, consacrer ses relations normales avec les autres arrangements existants.

La loi ne crée donc aucun droit; elle sanctionne et définit les droits existants; ceux-ci naissent spontanément. La loi n'est jamais antérieure à un droit, elle lui est toujours postérieure, de même que la grammaire, le dictionnaire ou la syntaxe sont postérieurs au langage, ou que les différentes lois relatives à l'échange et aux pratiques commerciales sont postérieures au phénomène même de l'échange et aux différentes pratiques, aux diverses méthodes qu'il a suscitées¹.

Il en est ainsi, de la manière la plus éclatante, du droit de propriété, de tous les genres de propriété. Non seulement la loi n'a pas créé la propriété foncière personnelle, ni la propriété mobilière, mais elle n'a même pas créé la propriété artistique, ou la propriété littéraire, ou la propriété des inventions. Chacune de ces trois dernières propriétés existait bien avant que le législateur les eût formulées, définies, sanctionnées et garanties. Sous l'ancien régime, en l'absence de toute loi sur la propriété littéraire, un auteur trouvait le moyen, Jean-Jacques Rousseau, par exemple, pour son *Émile*, de tirer un certain nombre de milliers de francs de son livre. De même pour la propriété des inventions, tel ou tel homme ingénieux trouvait le moyen de vendre l'usage de ses découvertes. Il est dans la nature des choses qu'il en fût ainsi. En cédant un manuscrit à un imprimeur, en en faisant tirer immédiatement un grand nombre d'exemplaires, on arrive sur le marché avec une primeur qui vaut un certain prix; plus tard, on peut faire des contrefaçons, mais celles-ci se présentent quand le marché est déjà approvisionné, quand le premier goût de cette lecture, le plus vif en général, a été satisfait; les risques de mévente sont plus grands pour l'édition tardive que pour la première. Ainsi, c'est la nature même, non la loi, qui a créé le droit d'auteur; de même pour celui de l'inventeur: il lui est en général loisible de tenir assez longtemps secret son invention, son procédé; pendant ce délai, il peut en tirer lui-même un parti exclusif, ou en céder la jouissance à autrui. De même encore et

¹ Voir les développements que nous avons donnés à cette idée dans notre ouvrage: *L'État moderne et ses Fonctions*, 4^e édition, pages 130 à 142.

à plus forte raison, parce qu'ici le fait s'impose encore davantage, pour la propriété d'une clientèle commerciale. Bien avant que la loi se fût occupée de ces sortes de transactions, un marchand qui avait sa boutique bien située, et qui était parvenu à la bien achalander, avait la possibilité de céder son fonds à un autre en se faisant payer non seulement la valeur des installations et des approvisionnements, mais encore une somme surrogatoire, quelquefois considérable, parfois énorme, pour la renommée dont jouissait sa boutique, et la clientèle qui lui était assurée.

Ainsi, avant toute loi, les propriétés dont nous venons de parler existaient, seulement elles n'étaient pas garanties; l'exercice pouvait en être entravé; il l'était fréquemment pour certaines natures de propriétés; le propriétaire ne percevait qu'une partie des fruits, à la condition encore d'être toujours sur ses gardes et en éveil. Il ne faut pas confondre ces deux idées distinctes: la garantie de la loi et la création par la loi.

La théorie qui fait naître le droit de propriété du travail et de l'épargne est vraie dans la généralité des cas, non toutefois dans l'universalité. Il faut écarter d'abord une confusion: *on n'a jamais voulu dire, du moins les esprits réfléchis et sérieux, que l'importance de la propriété fût toujours proportionnelle à l'importance du travail ou à l'importance de l'épargne. Des quantités égales de travail et d'épargne peuvent avoir des résultats très différents, prodigieusement inégaux, non seulement suivant l'habileté et la prévoyance du travailleur et de l'épargnant, mais suivant des circonstances extérieures, parfois incontrôlables. Pour démontrer que la propriété ne vient pas du travail et de l'épargne, il ne suffirait donc pas de démontrer qu'une très grande et très productive propriété est parfois le fruit d'un petit travail et d'une modeste épargne, et que, d'autres fois, une très petite et assez stérile propriété est le résultat de grands travaux et d'énormes épargnes. Un homme, travailleur et capitaliste, peut être assez heureux en cherchant une mine de charbon pour mettre immédiatement la main sur des gisements puissants, presque à fleur de terre, et bénéficier avec de*

médiocres efforts d'une propriété d'une immense valeur (la mine de Courrières, dans le Pas-de-Calais). Une réunion, au contraire, de capitalistes et de travailleurs, faisant de grands sacrifices et de grands efforts, peut être assez malheureuse (en général, il se joint presque toujours quelque inhabileté dans ce cas) pour ne découvrir qu'une mine à couches peu profondes, irrégulières, et rapportant très peu ou ne rapportant rien. Ce sont là les deux exemples extrêmes qui se rencontrent parfois dans le champ de l'activité ; mais ils ne prouveraient nullement que la propriété n'est pas due en général à l'épargne et au travail ; ils démontreraient seulement que l'importance de la propriété n'est pas toujours strictement proportionnelle à l'importance du travail ou à l'importance de l'épargne qui ont servi à l'acquérir : or, cela est de toute évidence.

Il y a, cependant, d'ordinaire, une certaine relation moyenne, dont on ne s'écarte que médiocrement dans la généralité des cas, entre une quantité déterminée de travail ou d'épargne, employée avec discernement suivant les connaissances du moment, et les résultats qu'elle donne.

De même, il se peut parfaitement que le travail ou l'épargne ne soient pas dus au propriétaire actuel, que celui-ci ait reçu la propriété en héritage : cela ne détruirait pas la théorie, nous renvoyons sur ce point à l'examen que nous faisons plus loin de la transmission par suite de mort.

On peut citer quelques cas exceptionnels où le travail n'est pas apparent comme origine de la propriété : ainsi une chute d'eau à l'état brut, qui est la propriété des riverains, ou que, du moins, on ne peut utiliser sans leur consentement, et par conséquent sans leur payer un certain prix ; une mine de charbon, dans les pays où la loi accorde la propriété du tréfonds aux propriétaires de la surface ; les terrains dans les villes, etc. Ces exemples prouvent, non pas d'une manière décisive que la propriété n'ait pas pour origine le travail et l'épargne, mais que son importance n'est pas proportionnelle à l'importance du travail et de l'épargne qui ont servi à l'acquérir. Or, cela est incontestable. *On rencontre néanmoins, sauf des exceptions*

*infiniment rares, toujours quelque épargne et quelque travail à la source de toute propriété*¹. Si la chute d'eau ou si la mine, dans certaines législations, accroît, suivant l'expression juridique, au propriétaire des rives ou au propriétaire de la surface, c'est en vertu de l'adage que l'accessoire suit le principal; or, pour acquérir la terre voisine du cours d'eau ou superposée à la mine, il a toujours fallu quelque peine. C'est pour faciliter les arrangements sociaux, et pour maintenir la paix, qu'on a admis, dans les cas qui précèdent, que les propriétés accessoires suivraient le sort de la propriété principale: il est vrai que la suite des temps et des découvertes a pu renverser l'ordre d'importance des propriétés, et faire que ce qui était jadis accessoire, le tréfonds ou l'usage du cours d'eau, devint le principal, c'est-à-dire eût plus de valeur que la terre riveraine du cours d'eau ou superposée à la mine. Quant aux terrains dans les villes, il en est de même: *le sentiment instinctif de tous les peuples a admis que la propriété comporte de bonnes et de mauvaises chances, et que, en équité, il est convenable, de même qu'il est pratique, de ne pas enlever au propriétaire les bonnes chances, même les chances exceptionnelles qui peuvent survenir à l'occasion de sa propriété puisque, d'autre part, il supporte toutes les mauvaises chances d'altération, de dépréciation, même de perte totale*. Nous discuterons cette question ultérieurement, dans le chapitre consacré à ce que l'on a appelé *la plus-value imméritée*: « *unearned increment*. »

Pour revenir à ces propriétés, jadis accessoires, devenues aujourd'hui plus considérables, les chutes d'eau, les mines, etc., aucun esprit judicieux ne conteste qu'elles ne puissent être l'objet de réglemens administratifs, de tempéraments, de redevances, de contrôle, etc.; mais le principe même de la propriété privée, en dépit de quelques exemples contraires, notam-

¹ On cite souvent l'exemple du diamant trouvé, ce qui n'implique aucune peine de la part de celui qui l'a ramassé: mais, outre que même la série d'actes qui consiste à ramasser un objet, l'examiner, le conserver, le porter au marché, n'est pas absolument dépourvue de toute peine, il arrive rarement qu'on trouve ainsi des diamants sur les chemins.

ment dans les États allemands, apparaît encore, même pour ces biens, comme le plus fécond et le plus conforme à l'ensemble des intérêts sociaux.

En opposition à la doctrine que la propriété a pour origine le travail ou l'épargne, on invoque souvent la conquête qui, dans des temps reculés, a servi à l'établissement de la propriété foncière, ou bien encore les confiscations par l'État ou par les princes, de certaines catégories de biens, qu'ils distribuaient à des favoris ou qu'ils vendaient à un prix insignifiant. L'histoire offre, certes, un certain nombre de faits de cette nature. Presque tous les pays du monde ont été l'objet de conquêtes dans les temps reculés.

La France a été successivement envahie et possédée par les Romains, les Francs, les Burgondes et barbares divers, enfin par les Normands au x^e siècle. Ce sont là de bien vieilles spoliations. Les terres distribuées entre les conquérants, et toutes ne l'ont pas été, n'étaient pas en réalité les mêmes terres que celles qui existent aujourd'hui. Elles offraient bien la même surface, mais la plupart, dans ces temps ignorants et peu industriels, n'avaient aucunement subi toute la série de travaux d'amélioration, de construction, d'incorporation de capitaux qui ont transformé depuis lors le sol. L'objection de ces antiques conquêtes n'a donc pas toute la portée qu'on lui suppose. En tout cas, elle n'aurait de l'importance que dans les pays, comme l'Angleterre, où les terres ont été immobilisées par la loi dans les mêmes familles qui les avaient reçues au jour où le pays fut conquis.

Dans les contrées, au contraire, comme la France, l'ancienne race conquérante, guerriers francs, burgondès, normands, ne possède plus qu'une partie infime du sol. L'immense majorité de la terre de France appartient à des bourgeois ou à des paysans, descendants de vilains ou de serfs, qui l'ont achetée avec les économies qu'ils avaient lentement formées dans la pratique de leur métier. On ne peut dire que ceux-ci doivent quoique ce soit à la conquête des Romains, des Francs, des Burgondes, des Wisigoths ou Ostrogoths et des Normands.

Ces propriétaires actuels sont les anciens opprimés, souvent les anciens dépossédés, qui ont racheté les terres aux anciens spoliateurs ¹.

Dire, comme Karl Marx, que la propriété moderne a pour origine la spoliation des biens d'Église, des biens des couvents et des anciens communaux, c'est d'abord universaliser un fait qui peut avoir quelque importance, mais qui n'est qu'un fait partiel en ce qui concerne la propriété foncière, c'est ensuite reverser sur l'ensemble des pays d'Europe des critiques qui ne peuvent avoir de portée que pour quelques contrées exceptionnelles, la Grande-Bretagne et l'Irlande ².

En France, s'il a été confisqué par la Révolution des biens d'Église, des biens des couvents et des biens nobles, ils n'ont pas été donnés gratuitement, mais cédés à prix d'argent, dans des circonstances très difficiles; leurs acquéreurs ont été, en général, d'ailleurs, de petites gens, paysans ou petits bourgeois, ayant beaucoup peiné et travaillé. De même pour les communaux français, si on les a parfois partagés, c'est également entre villageois; la grande et la moyenne propriété n'en ont pas, comme en Angleterre, tiré parti.

A ces reproches qui reposent sur des faits lointains, la plupart vieux de plusieurs dizaines de générations, les derniers de plusieurs générations tout au moins, on peut d'ailleurs

¹ En ce qui concerne la France, la plupart même des nobles qui détiennent la terre ne sont que d'anciens bourgeois, ayant rempli quelques charges d'échevinage, de judicature, qui les ont anoblis; ils ont acheté les terres qu'ils possèdent, et ils ne les détiennent pas comme descendants des conquérants. L'ancienne propriété féodale peut être considérée comme ayant complètement disparu.

² Dans les pays comme l'Angleterre et l'Irlande, où la propriété est encore en partie aux mains des descendants des anciens conquérants, surtout en Irlande où ceux-ci ont fait peu de chose pour l'amélioration du sol, et où la confiscation des biens des couvents a donné lieu à des largesses de la part de la Couronne à quelques favoris, où en outre les communaux ont souvent été usurpés par de grands propriétaires, on comprend que la propriété privée soit moins respectée, et que l'on applique différentes mesures pour obvier à la concentration de la terre en quelques mains. Le plus simple, cependant, serait de supprimer les majorats et les substitutions.

opposer une des grandes lois générales de l'humanité, qui est indispensable au maintien de la paix et au bon fonctionnement social : la prescription. On a dit avec raison que « la prescription est la patronne du genre humain », en ce sens que sans elle il ne peut y avoir que griefs éternels, discordes implacables et impossibilité de tout fonctionnement social régulier.

Prouver qu'il s'est produit des abus et des dénis de justice à l'origine lointaine de telle ou telle catégorie de propriété, ce n'est aucunement infirmer le principe même de la propriété. Celui-ci n'en est pas moins indispensable au bien-être du genre humain.

La théorie qui fait reposer le droit de propriété sur l'occupation mérite aussi l'examen : *Res nullius cedit primo occupanti*. Cette théorie est très respectable parce qu'elle donne une règle fixe qui maintient la paix et établit l'ordre. Par occupation il faut naturellement entendre la possession effective, prolongée et incontestée. *Dans la généralité des actions humaines, tout le monde se range à cette règle du droit du premier occupant*. Deux mendiants n'ont pas plus de titre l'un que l'autre à se tenir à telle ou telle place qui paraît à chacun d'eux préférable; de même pour deux pêcheurs le long d'un cours d'eau, de même encore pour deux hommes qui veulent se mettre sur un objet élevé afin de mieux voir un spectacle qui les intéresse l'un et l'autre. Tous reconnaîtront que celui qui est venu le premier et a occupé la position a droit à la garder. Si l'on supprime cette règle que le consentement du genre humain applique dans toutes les actions, il ne peut plus y avoir d'autre droit que la force, s'exerçant à chaque instant, sans rien fonder de stable, puisque les relations de force entre les hommes varient sans cesse.

On dira peut-être que la terre n'a jamais été *res nullius*, la chose de personne, qu'elle appartient nécessairement à la communauté des hommes. Cette proposition est inexacte : nous avons prouvé que jamais la terre n'a été considérée par le genre humain comme une propriété commune, et qu'il est, d'ailleurs, impossible que chaque parcelle de terre ou même

chaque district appartienne à toute l'humanité. On n'a aucun moyen de conférer aux Chinois, aux Kalmouks, aux Patagons, aux Peuls, aux Paghoins et autres peuples de toutes les parties du monde, la copropriété du Médoc ou du Beaujolais. La terre ne peut pas être une propriété commune à l'humanité : elle est *res nullius* jusqu'à ce qu'elle soit occupée par quelqu'un, c'est-à-dire possédée effectivement et avec continuité. Il est certain qu'historiquement c'est bien l'occupation qui a été le fondement de la propriété tant pour les nations ou les clans et familles que pour les individus.

L'occupation de la terre, en stricte équité, devrait s'allier à son exploitation, et dans l'immense majorité des cas il en est ainsi : l'occupant, le propriétaire, travaille la terre ou la fait travailler. Nous examinerons plus loin le rôle du fermier et du propriétaire. Exceptionnellement, il y a des occupants qui ne mettent pas la terre en exploitation ou en suffisante exploitation. On ne les inquiète pas, cependant, par les raisons que nous avons données plus haut (voir pages 535-536).

A ce droit du premier occupant, un écrivain philosophe a, dans un livre récent, opposé ce qu'il appelle le droit des derniers survenants. M. Fouillée propose de constituer pour eux des réserves sociales, ce qui paraît une précaution bien chimérique, puisqu'elle serait vite épuisée. « Le droit des derniers survenants » n'est nullement à comparer avec celui du premier occupant. Celui-ci est absolument indispensable à l'exploitation, puisqu'il faut bien déterminer une règle de possession et que celle du premier occupant est la plus simple, la plus élémentaire, la plus compréhensible à l'homme, la plus universelle qui se puisse rencontrer. *Ce n'est pas autant dans l'intérêt du premier occupant, comme on le verra plus loin, que dans l'intérêt de la société, qu'on a admis cette règle de possession.*

Quant aux derniers survenants, ce qu'ils peuvent demander, c'est qu'on ne les prive pas de moyens d'existence, ni même des moyens d'ascension sociale. Or, la propriété privée ne leur enlève ni les uns ni les autres. Le régime de la propriété privée

est celui qui comporte et le plus de produit et le plus de travail : les derniers occupants, quoique non propriétaires, y trouvent donc satisfaction en ce qui concerne les moyens de subsister. Ils ne sont pas dépourvus, non plus, de moyens d'ascension. La liberté de transactions immobilières, ce que l'on appelle le *Free Trade in land*, leur offre la possibilité de devenir un jour propriétaires. Par le fait, dans une société un peu ancienne et où la terre est dans le libre commerce, il y a, parmi les propriétaires fonciers, beaucoup plus de récents survenants que de premiers occupants.

Ce qui constitue la raison suprême de la propriété en général et de la propriété foncière en particulier, ce qui lui donne une base inébranlable, c'est l'intérêt de la société entière.

Il ne s'agit pas seulement de philosopher *in abstracto*; il faut que le genre humain soit nourri, abrité, vêtu, qu'il jouisse d'un bien-être croissant et d'une liberté entière : la propriété est le seul agencement social qui puisse procurer ces biens. Elle seule, sans aucune discussion, sans vérification importune et d'une impartialité ou d'une compétence douteuse, sans arbitraire, assure à chacun la jouissance de la plénitude du résultat de ses efforts. Sans doute, ce résultat n'est pas toujours proportionné strictement à la peine prise ; quand un homme a appliqué ses efforts à une matière déterminée, il profite de toutes les chances heureuses et souffre de toutes les chances mauvaises qui sont attachées à cette matière. L'impossibilité de distinguer, dans la généralité des cas, ce qui est le fait propre de l'homme et ce qui tient aux conditions propres de la matière occupée par lui, veut qu'on adopte la règle qui précède, règle simple, aisément compréhensible à tous, et qui ne laisse place dans l'application à aucune incertitude ; cette incertitude serait le plus grand des maux au point de vue du déploiement de l'activité humaine.

En ce qui concerne la bonne exploitation de la terre, il ne peut y avoir de doute qu'elle exige dans les mains de l'exploitant une possession très prolongée ; les avances faites à la terre par une bonne culture ne peuvent, en effet, être restituées

en peu de temps. Sans cette possession prolongée, assurée, exempte de toute intrusion méticuleuse et de tout contrôle vexatoire, la terre ne saurait être amenée au maximum de production ou aux environs du maximum de production que permet l'état des connaissances agronomiques. La propriété collective n'a jamais été en état de sustenter une population dense, de la préserver des famines, de rendre l'art agricole progressif. La propriété foncière privée, seule, peut amener l'abondance et le bas prix des denrées. On verra plus loin les raisons qui conseillent de maintenir à cette propriété le caractère de perpétuité dont elle jouit actuellement chez presque toutes les nations civilisées. Elle est aussi avantageuse au milieu social qu'à l'individu. Un coup d'œil rapide jeté sur l'évolution de la propriété foncière dans les principaux pays éclairera complètement cet important sujet.

ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE PERSONNELLE.

— Née instinctivement et graduellement des nécessités du travail et de l'épargne, *la propriété s'est constituée et précisée au fur et à mesure que l'épargne est devenue plus abondante, le travail plus éclairé, plus intensif et plus méthodique.*

Examinons la genèse et l'évolution de la propriété privée, dans certaines communautés primitives, dont quelques débris subsistent encore, par exemple dans le *mir* russe ou communauté de village en Russie, ou dans la *dessa* (collectivité) javanaise.

On a vu plus haut que, dès les temps historiques les plus reculés, contrairement à l'opinion qui veut qu'elle ait été d'abord une propriété commune du genre humain, la terre a toujours été la propriété particulière, soit de tribus, soit de familles, qui, avec un soin jaloux, tenaient les survenants à l'écart.

La terre n'a donc jamais été commune; mais la propriété a pu être collective, c'est-à-dire que, au lieu de reposer sur une tête individuelle, elle pouvait afférer, d'une façon indéfinie, à tous les membres d'un groupe humain plus ou moins étendu, mais généralement assez restreint. Cette propriété collective, qui est bien

différente de la communauté de la terre entre les hommes a existé et existe encore chez les tribus chasseresses et les tribus pastorales. Aux unes et aux autres, elle n'a pu assurer ni la paix, ni l'égalité : certainement pas la paix, puisqu'il y a entre les différentes tribus de peuples chasseurs ou de peuples pasteurs des luttes constantes pour la fixation des limites des terrains respectifs de chasse ou de parcours. L'histoire est pleine des invasions des peuples pasteurs chez les civilisés. Les peuples pasteurs jouissant de la propriété collective, n'ont jamais pu former une société absolument stable : ils se sont toujours signalés par leurs instincts, sinon de vols à proprement parler, du moins de maraude et de pillerie.

Cette propriété collective n'assurait pas, non plus, et n'assure pas encore aux peuples pasteurs l'égalité. Les peuples pasteurs sont, en général, les plus aristocratiques de tous les peuples : on se plaint par exemple, constamment en Algérie, de l'aristocratie arabe, de la féodalité arabe, des chefs des grandes tentes, et maintenant que l'on connaît mieux les Touareg, on sait que ce sont des tribus très aristocratiquement organisées, comportant des nobles et des serfs.

Il n'y a de peuples démocratiques que les peuples sédentaires, adonnés à l'agriculture, et ayant adopté la propriété privée, parce que cette dernière permet l'action individuelle et l'essor de la personne humaine, qui, sous le régime de la collectivité, se trouvent entravées et garottées. On n'a qu'à penser au contraste qu'offrent dans l'Afrique française les Arabes purs, propriétaires collectifs, constitués aristocratiquement, et les Kabyles, propriétaires individuels, constitués démocratiquement¹.

Chez les peuples pasteurs, la propriété collective de la terre est un leurre en réalité. Comme la terre ne sert qu'en tant que terrain de parcours pour le bétail, et que la possession du bétail est très inégale, il résulte que chaque membre d'une tribu de peuple pasteur profite de la propriété collective dans une mesure très inégale et qui correspond au nombre de têtes

¹ Voir mon ouvrage : *L'Algérie et la Tunisie.*

de bétail dont chacun est propriétaire. Ceux qui n'ont pas de bétail sont en pratique exclus de cette propriété collective, ceux qui ont beaucoup de troupeaux y ont, au contraire, une part prépondérante. Ce leurre de la propriété collective, ou cette inégalité énorme dans sa jouissance, se retrouve dans toutes les organisations, comme celle des anciens Romains, où chacun pouvait envoyer son bétail paître dans le champ public; on le constate aujourd'hui également dans certains communaux qui se sont maintenus soit en France, soit en Suisse, soit ailleurs, et où chacun a part à la jouissance du communal, en proportion du nombre de têtes de bétail qu'il possède.

Cette observation est capitale : elle est utile aussi pour l'intelligence de l'évolution de la propriété foncière au premier âge agricole.

Si l'on examine attentivement les vestiges des sociétés primitives, le *mir* russe et la *dessa* javanaise, cités plus haut, on voit la propriété privée naître peu à peu, comme une conséquence naturelle de la diversité des efforts humains et de leurs résultats. *Dans ces communautés on reconnaît, dès l'origine, deux sortes de propriétés privées : 1° la maison et l'enclos y attaché : c'est la dignité humaine, le besoin d'intimité et de liberté, la famille, le ménage, qui font que jamais, chez aucun peuple ayant franchi la première étape du développement humain, la maison ou la hutte et quelques mètres de terre environnante ne sont restés dans la communauté; 2° la seconde propriété privée que l'on rencontre dans ces sociétés primitives, c'est celle des objets mobiliers, c'est-à-dire des instruments de travail, des approvisionnements, grains, laine, etc., du bétail.*

L'inégalité entre les hommes d'un même groupe commence par la propriété mobilière, et c'est l'inégalité de la propriété mobilière qui, à la longue, rompt le cadre de la propriété collective de la terre, et fait tomber le sol lui-même dans la propriété privée.

Dans ce *mir* russe et dans cette *dessa* javanaise qui pratiquent, d'une façon autrefois absolue, aujourd'hui beaucoup plus relâchée, la propriété collective du sol, on répartit périodiquement entre les habitants les champs qui entourent le vil-

lage : le partage se faisait primitivement chaque année; on exclut les étrangers, de même que, à l'heure présente dans les *Allmends*¹ suisses, car rien n'est dur aux survenants comme la propriété collective; il est défendu, en général, de vendre la maison à un étranger, c'est-à-dire à un homme n'appartenant pas au village. Ce sont là des obstacles à la liberté et à la bonne exploitation; mais si l'on répartit les champs, on ne répartit pas les moyens de les cultiver; chacun doit posséder, et chacun à l'origine possédait ses instruments, ses approvisionnements, son bétail.

Les uns sont économes et entendus, ils soignent mieux leur lot, le labourent plus profondément, le défendent mieux des herbes; ils entretiennent mieux leur bétail; ils ne consomment pas tout le produit qui leur échoit; ils en mettent de côté une partie et créent des approvisionnements. Ils deviennent ainsi relativement riches.

Les autres sont moins actifs, plus engourdis, moins prévoyants; ils traitent moins bien leurs terres et récoltent moins; ils ne conservent pas de provisions; ils n'entretiennent bien ni leur bétail, ni leurs instruments de travail; ils finissent par n'avoir ni bétail, ni semences, ni outils convenables.

Quand, au partage suivant, un lot leur échoit, ils ne le peuvent mettre en valeur. Ils mourraient de faim à côté du morceau de terre auquel ils ont droit. Ils sont obligés de s'entendre avec les hommes de leur village qui ont été plus énergiques et plus prévoyants : ils leur cèdent leur lot et se mettent à leur service. Parfois même, c'est la coutume du village qui décide que ceux qui n'ont su garder ni bétail, ni instruments de travail, ne participeront plus au partage des terres. L'on arrive ainsi partout à faire une part plus forte à ceux qui ont plus de bétail, plus d'approvisionnements et plus d'instruments. C'est là nature des choses qui le veut, car ceux qui sont privés de ce capital ne peuvent pas cultiver pour leur compte.

Ainsi, dans ces communautés primitives, on voit se consti-

¹ L'*Allmend* est une propriété collective qui a dû être fort répandue autrefois, et dont il reste encore en Suisse d'assez nombreux vestiges.

mer bientôt deux catégories d'habitants : celles que, dans la langue expressive de ces petites communautés russes, on appelle *les familles fortes* et *les familles faibles*, les familles fortes de leur ardeur au travail, de leur intelligence, de leur prévoyance et de leur économie; les familles faibles par leur propre inertie ou leurs habitudes de dissipation. Par le cours naturel des choses, la terre finit par appartenir aux premières, et par échapper aux secondes; l'intérêt social, d'ailleurs, c'est-à-dire celui d'une production abondante et à bon marché, exige qu'il en soit ainsi.

C'est une grande erreur de croire que ce qu'on appelle le prolétariat n'existât pas dans les groupes primitifs à propriétés collectives; il s'y constitua très tôt, au contraire, se composant de tous les imprévoyants, les gaspilleurs et les « malchanceux », lesquels, en général, sont des esprits et des caractères faibles. Tous ceux qui n'ont pas su se constituer ou conserver des approvisionnements, des instruments et du bétail, deviennent de véritables prolétaires, aussi bien dans les collectivités agricoles primitives que chez les peuples pasteurs.

Le socialiste allemand Lasalle, on l'a vu plus haut, a voulu faire naître le capital et la division du travail de l'esclavage. Cette explication n'est nullement nécessaire. Le capital et la division du travail sont nés spontanément d'une façon embryonnaire : ils se sont ensuite prodigieusement développés par le *libre louage des services*. Ceux qui, par incurie et par faiblesse, n'ont pas su exploiter leur lot primitif de terre ont été obligés de se mettre en service, de se placer sous la direction d'autrui et de travailler à gages. Le libre louage du service est aussi ancien que l'humanité. Dans les récits les plus primitifs on trouve, soit à côté des esclaves, soit en leur absence, des serviteurs libres; et la genèse de ces louages de services est, dans la plupart des cas, celle que nous venons de décrire.

Un autre procédé encore, dans ces petites communautés primitives, a donné lieu à l'inégalité dans la possession de la terre. On ne partageait, en général, que le sol qui était aux

environs mêmes du village; on laissait à l'état de friche, de jachère ou de parcours, ce qui était éloigné. On ne le cultivait pas; cela eût donné trop de peine.

Les familles fortes dont je parlais il y a un instant, c'est-à-dire ayant le goût du travail et les moyens de travail, se trouvant bien pourvues de capital mobilier, instruments, approvisionnements, bétail, pouvant en outre engager les travailleurs libres qui étaient hors d'état d'exploiter par eux-mêmes, sont allées défricher des parties de ce sol laissées incultes: elles les ont encloses, nivelées, ensemençées, épierrées, desséchées ou irriguées. En faisant ainsi, elles ne nuisaient à personne; le pâturage commun, les bois aussi, étaient, en général, surabondants. Elles augmentaient, au contraire, la production des denrées utiles; elles accroissaient la demande du travail agricole, et offraient une occupation rémunératrice aux imprévoyants qui n'avaient pas su garder leur capital d'exploitation. *Dans les communautés primitives, toutes les terres ainsi peu à peu gagnées, par l'initiative des individus ou des familles, sur le désert ou la forêt, devenaient propriétés privées.*

Il en a été souvent ainsi à Java; quoique la propriété collective de village s'y soit encore maintenue; au moyen âge, dans l'Occident, bien des vieilles chroniques ou des vieilles chartes indiquent cette conquête sur la solitude, *de eremo*, comme la source de propriétés privées.

Une troisième méthode qui s'est imposée graduellement a conduit, notamment en Russie, à des conditions assez analogues, c'est-à-dire à une appropriation privée de plus en plus prolongée. Les terres mêmes qui entouraient le village, et qui primitivement étaient réparties ou alloties, soit tous les ans, soit tous les deux ou trois ans, finirent, d'un consentement général, par ne plus l'être qu'à des intervalles plus éloignés, tous les cinq ans, tous les dix ans, tous les vingt ans, et dans la généralité des pays civilisés elles firent place définitivement à la propriété perpétuelle.

Pourquoi aurait-on tiré au sort chaque année ou tous les deux ans? Pourquoi chaque occupant n'aurait-il pas pu con-

server plus longtemps le lot qu'il avait appris à connaître et auquel il s'était attaché? L'intérêt bien entendu de chacun, comme le sentiment, s'opposaient à cette possession errante. L'intérêt du petit groupe, propriétaire collectif, n'y était pas moins contraire; et tout le monde finit par en avoir la perception. Au fur et à mesure que la production s'améliorait et que la population devenait plus dense, il fallait faire à la terre des avances qu'il devenait impossible de compenser et de recouvrer en un petit nombre d'années : des travaux de dessèchement, d'irrigation, de nivellement, des plantations d'arbres fruitiers, des constructions, d'abord sommaires, puis bientôt solides et durables. Une possession précaire et de courte durée n'eût pas permis toutes ces incorporations de capitaux dans le sol. Puis, à quoi eût-il servi de refaire des partages de terres entre tous les habitants, puisqu'un certain nombre, en négligeant d'entretenir leurs instruments de travail, leur bétail, et de constituer des approvisionnements, s'étaient mis hors d'état de cultiver pour leur compte?

Le nombre d'habitants augmentant, les lots devenaient, en outre, de plus en plus petits, de sorte que beaucoup de gens finissaient par ne s'en plus soucier. La division du travail commençant à se répandre, les métiers se précisant, tels que ceux de serrurier, forgeron, menuisier, charpentier, et finissant par occuper toute l'année ceux qui y étaient adonnés, et les déshabituer du travail rural, il y eut toute une partie de la population qui n'attacha plus grande importance au partage des terres. Ce qu'elle demandait, c'était d'être assurée d'avoir des subsistances en abondance et à bon marché, ainsi qu'une demande régulière de travail dans le métier auquel elle s'était adonnée. On arriva vite à la perception confuse que la propriété foncière privée, définitive, à l'abri de toute contestation, garantissait bien plus ces conditions de prospérité que la possession précaire et errante.

Telle est l'origine exacte de la propriété foncière privée; c'est ainsi qu'elle s'est dégagée graduellement et presque en tout pays de la propriété collective. On retrouve tous les

traits de cette évolution aujourd'hui encore dans les restes de communautés agricoles qu'offre à notre observation l'orient de l'Europe et l'Asie. Les descriptions minutieuses faites par mon frère¹, Anatole Leroy-Beaulieu, du *mir* russe, en fournissent la preuve la plus formelle. Celle-ci est confirmée par les aveux d'un écrivain qui a vanté avec amour la propriété collective, M. Émile de Laveleye, et qui, cependant, présente à notre vue, dans la *dessa* javanaise ainsi que dans les villages du moyen âge et dans ceux de divers pays, la propriété privée naissant spontanément, sans contrainte, sans délibération, sans entente, comme toutes les institutions nécessaires à l'humanité, par la vertu seule de son principe et par les bienfaits sociaux qu'elle engendre.

C'est que *la propriété privée, le progrès agricole, l'accroissement de la population, vont ensemble*. Comme l'a dit Aristote dans sa *Politique* : *ce qui appartient à beaucoup est le moins soigné*², par conséquent aussi le moins productif.

Cet exposé de l'évolution, ainsi qu'en témoignent actuellement encore le *mir* et la *dessa*, prouve que, sauf quelques cas d'usurpation exceptionnels ou propres à certains pays, l'Irlande entre autres, c'est bien du travail et de l'épargne qu'est née, en général, la propriété foncière privée³.

¹ Voir le grand ouvrage de mon frère : *L'Empire des Tsars et les Russes*, tome I^{er}, pages 458 à 587. Cette description du *mir* est très importante pour comprendre la genèse et l'évolution de la propriété foncière privée. Voir aussi Émile de Laveleye : *La propriété primitive*; ce livre, qui a été fait pour vanter la propriété collective, contient, à notre sens, indirectement, la plus éclatante justification de la propriété privée. Voir également, pour plus de détails, mon ouvrage : *Le Collectivisme. Examen critique du Nouveau Socialisme*.

² Cité par Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, siebzehnte Auflage, page 188.

³ Un des juristes et historiens, à la fois les plus scientifiquement et les plus pratiquement au courant des institutions primitives des peuples, Sir Henry Sumner Maine, membre du Conseil de l'Inde, écrit dans son *History of Early Institutions* (Histoire des Institutions primitives) : « Je pense exprimer les conclusions suggérées par toute l'histoire des lois dans l'humanité, en disant qu'il ne peut y avoir aucune avance matérielle en civilisation, à moins que la propriété foncière ne soit possédée par des groupes

ORDRE HISTORIQUE DES PROPRIÉTÉS. — Telle étant son origine, il était naturel que la propriété privée ne se constituât pas au même moment pour toutes les natures de biens. *Il y a un ordre naturel des propriétés dans l'évolution sociale* : d'abord les choses simplement mobilières, le fruit immédiat du travail, le gibier ou le poisson capturé, les productions spontanées arrachées au sol, forment les propriétés privées primitives ; bientôt s'y ajoutent les instruments de travail que chacun a faits ou s'est procurés : la flèche ou le filet, la hache ou la pioche, ou le canot, puis les approvisionnements, que quelques hommes d'élite constituent.

Une propriété privée déjà plus perfectionnée, c'est l'abri, la hutte, la tente ou le gourbi, cette demeure faite de bois, de feuilles et de terre. Vers le même temps, les animaux domestiques ou domestiqués, que l'intelligence de l'homme s'est assujettis et qu'entretiennent ou multiplient ses soins, forment la principale richesse individuelle. L'inégalité apparaît bientôt et va en s'accroissant au fur et à mesure du développement social.

A un degré ultérieur de l'évolution humaine, chez les peuples sédentaires, dans les villages, l'instinct universel, le goût de l'homme pour l'indépendance et l'intimité, consacrent la propriété privée de la maison et de l'enclos attenant au verger. *C'est sur ce coin de terre privilégié que naît la culture soignée et intensive ; celle par laquelle l'homme se rend vraiment maître de la nature.*

Plus tard, la terre arable, tirée de l'état inculte par quelques hommes économes et entreprenants, et saisie sur les terrains boisés et les pâturages communs, également surabondants alors, entre aussi dans le domaine de la propriété personnelle.

au moins aussi petits que des familles : *I believe I state the inference suggested by all human legal history, when I say that there can be no material advance in civilisation unless landed property is held by groups at least as small as families* ». Tel est le témoignage de l'homme qui, de notre temps, a le plus profondément étudié l'évolution des peuples d'Orient.

Les prairies restent plus longtemps indivises, parce que l'action de l'homme est plus lente à s'y faire sentir; elle y est importante cependant. Pour les niveler, les assécher ou les irriguer, y réduire ou en extirper les mauvaises herbes, les enclore enfin et les fumer, il faut toute une continuité d'efforts, et il y a un écart énorme entre la bonne prairie, bien préparée par toute une série de soins, produisant de 6,000 à 10,000 kilogrammes d'excellent foin à l'hectare, et la prairie primitive la meilleure qui ne donne pas, dans les circonstances les plus favorables, avant d'avoir reçu toute cette suite de préparations, le quart ou le tiers de cette production, et encore de médiocre qualité.

La forêt résiste pendant une plus longue période à l'appropriation individuelle, ainsi que les versants des montagnes, parce que l'homme peut moins modifier cette catégorie de biens, que le capital a sur ces natures de terres une influence moins profonde. Il arrive même que, dans certains pays, un peu en France, beaucoup en Allemagne et en Suisse, les forêts et les hauts pâturages, les alpes comme on les appelle, sont demeurés, au moins en grande partie, la propriété collective soit des hameaux ou des communes, soit des États. Cela ne veut, certes, pas dire que ces restes de la propriété collective appartiennent à tout le monde, ni que tous en aient la jouissance, car chaque village ou chaque district en interdit avec une jalousie implacable l'usage aux villages ou aux districts environnants, souvent même aux nouveaux survenants, aux habitants récemment établis. *La propriété privée est tellement dans les instincts de l'homme que même les propriétés dites collectives, c'est-à-dire les biens des communes, des districts ou des États, sont gardés avec un zèle tout aussi vigilant, que les propriétés individuelles contre l'intrusion du voisin, à savoir des autres communes, des autres districts et des autres États.*

Au point de vue du maintien et de l'amélioration des conditions climatiques de l'ensemble du pays, ainsi que de la régularité du régime des eaux, il est souvent utile que les forêts en montagne et le versant des montagnes élevées appar-

tiennent à l'État. Qu'un État comme la France ait deux ou trois millions d'hectares de territoire forestier national, cela peut être nécessaire. Il n'en a qu'un million d'hectares aujourd'hui, et il serait utile qu'il se préparât dans les Alpes, dans les Pyrénées, dans les Cévennes, un domaine plus étendu et qu'il s'appliquât à le bien constituer et le bien entretenir¹. Dans une contrée comme l'Algérie, il serait utile que l'État possédât et défendit deux millions environ d'hectares de forêts sur les hauts plateaux et les versants de l'Atlas.

Il y a pour les forêts une situation particulière; leur exploitation est plus facile à soumettre à des règles uniformes et présente des conditions moins variables. Ce que l'État doit, d'ailleurs, rechercher dans les forêts qu'il possède, c'est moins un produit direct que les résultats climatériques et l'amélioration du régime des eaux.

Ce n'est pas que la propriété privée soit incapable d'entretenir des forêts. La grande propriété y réussit très bien, notamment en Angleterre; la moyenne aussi peut y jouer un rôle utile, mais la petite propriété, et notamment la propriété parcellaire, est presque partout, par imprévoyance, par préjugé, hostile à la forêt².

Sous la réserve de ce qui concerne les forêts en montagne, telle a été l'évolution de la propriété foncière en ce qui touche la terre, c'est-à-dire le bien qui, aux esprits superficiels, apparaît comme commun à toute l'humanité. C'est par des extensions graduelles que la propriété, comme on l'a dit au chapitre précédent, a envahi tous les autres domaines, jusqu'aux sciences, aux lettres, aux arts, créant ainsi, par l'assentiment unanime de tous les peuples, un nombre infini et chaque jour plus considérable et plus varié de droits.

¹ La superficie des forêts de l'État en France, est, en chiffre rond, de 960,000 hectares; dans les pays allemands elle s'élève à environ 4,000,000 d'hectares dont 1,828,000 pour l'ancienne Prusse.

² Voir mon *Traité de la Science des Finances* (8^e édition), tome I^{er}, pages 45 à 66, sur les forêts et les domaines des États; et aussi, sur le rôle de l'État en pareille matière, et la façon insuffisante dont il s'en acquitte, mon ouvrage: *L'État moderne et ses Fonctions*, pages 143 à 156.

LA PART SOCIALE DANS CHAQUE PROPRIÉTÉ PRIVÉE. LA PROPRIÉTÉ N'EST PAS ONÉREUSE À LA SOCIÉTÉ NI AUX CONSOMMATEURS DÉPOURVUS DE BIENS. — *L'humanité agissant instinctivement, a jugé que la contrainte est un médiocre moyen d'amener les hommes à faire de grands efforts physiques et intellectuels, que le seul procédé capable de porter au maximum l'énergie de chacun, c'est de lui assurer la jouissance pleine et entière, sans aucune restriction, en général sans limite de durée, de tout ce qu'il aurait produit de toutes les façons et des améliorations qu'il aurait conférés à la matière.*

On dira qu'il n'est pas de propriété à la formation de laquelle l'ensemble de la société n'ait contribué; et cela est vrai. La propriété foncière, par exemple, profite de l'augmentation du district en population et en richesse, des routes et moyens de communications, dans une certaine mesure (car nous verrons que ce n'est pas sans restriction) des meilleurs procédés techniques ou agronomiques qui se découvrent ou se répandent. Il en est de même pour la propriété en quelque sorte la plus personnelle, la propriété artistique ou littéraire; l'artiste ou l'écrivain a bénéficié de tout le mouvement intellectuel du milieu environnant, de la clientèle accrue que l'extension de l'instruction procure à ses œuvres; l'inventeur n'aurait sans doute rien pu découvrir sans une foule d'inventions précédentes auxquelles il était étranger; il a reçu, de toutes parts, des suggestions qui souvent l'ont mis sur la voie et acheminé à ses découvertes. Ces observations sont d'une justesse incontestable; nous ne faisons, en ce moment, que les énoncer, nous réservant de les étudier de plus près dans une autre partie de cet ouvrage, en parlant du socialisme.

Elles n'infirmement nullement le principe de la propriété en quelque ordre de biens que ce soit. *La propriété ne confère pas au propriétaire la plénitude du résultat utile de la chose sur laquelle elle porte, elle ne lui en attribue qu'une partie et en général une faible partie. Dans les fruits de tout bien approprié, il y a une part sociale qui dépasse de beaucoup celle qui échoit définitivement au propriétaire.*

Dans les pays les mieux cultivés, comme l'Angleterre et le nord de la France, dans ceux qui sont l'objet d'une exploitation intensive, le propriétaire ne perçoit guère comme fermage-absolument net que le quart, le cinquième ou le sixième du produit brut, le reste s'en allant en salaires, en engrais, en instruments de travail, en frais de toutes sortes, en impôts, en réparations, en assurances. Il est très rare, sauf dans les pays de culture tout à fait primitive où l'on se contente d'une sorte de cueillette des fruits naturels, que le revenu tout à fait net du propriétaire, déduction faite des non-valeurs, comme remises aux fermiers dans les mauvaises années ou pertes par l'insolvabilité de ceux-ci, dépasse le quart, parfois le cinquième ou le sixième du produit brut. Un bon hectare qui donnera 35 hectolitres de blé à 16 francs l'hectolitre, soit 560 francs, et 120 ou 150 francs de paille, en tout 600 francs, ne s'affermira guère plus de 150 francs, sur lesquels il faudra bien déduire 30 à 40 francs d'impôts (non seulement l'impôt foncier annuel, mais l'impôt de transmission répandu sur le temps moyen pendant lequel une propriété reste dans les mêmes mains¹), de réparations (lesquelles, y compris les constructions nouvelles auxquelles on est exposé de temps en temps, équivalent bien à 7 ou 8 p. 100 du fermage brut), soit d'assurances, soit de frais de gestion là où le propriétaire ne gère pas (ces frais sont en général de 5 p. 100 du revenu) ou d'indemnité personnelle pour son temps, ses soins et ses déplacements là où il gère. Ainsi une propriété dont le revenu brut, c'est-à-dire la somme de produits, est de 600 francs par hectare, donne rarement, dans les pays de culture intensive, un fermage brut de plus de 150 francs et un fermage tout à fait net de plus de 110 francs.

La propriété n'est pas une organisation onéreuse à la société et aux consommateurs parce que, sans elle, tous les frais énormes,

¹ Nous ne tenons compte, bien entendu, que de l'impôt foncier et de l'impôt sur les transmissions entre vifs; nous laissons de côté toutes les taxes sur les produits agricoles, lesquelles renchérissement en général le prix de l'objet et tombent à la charge du consommateur.

Voir notre *Art de placer et gérer sa fortune*.

successifs, accumulés pendant une série de générations, pour amener la terre à cet état de production intensive, ne se seraient pas faits ou se seraient mal faits, et que cette même terre qui, par hectare, produit 35 hectolitres de blé et 8,000 à 10,000 kilogrammes de paille, n'aurait sans doute fourni avec le même travail annuel, que le quart ou tout au plus le tiers ou la moitié de ce qu'elle donne, grâce au précieux stimulant que l'organisation de la propriété, pendant toute une série de générations, a constitué pour les détenteurs successifs. La part du propriétaire est, en général, bien inférieure à tout l'excédent de produit qui provient de toutes les installations et de tous les amendements durables dont la série des propriétaires qui se sont succédé a doté le sol ¹.

On estime pour l'ensemble de toute la France la production agricole totale à une douzaine de milliards de francs au moins par an. Les dernières statistiques n'évaluent qu'à deux milliards et demi environ le revenu foncier rural ², encore convient-il d'en déduire pour l'impôt foncier, les assurances, les réparations, les frais de gestion là où le propriétaire ne gère pas et l'indemnité correspondante pour ses soins, là où il gère, les assurances, les pertes sur fermage, etc., au moins 500 millions, ce qui ne laisserait que 2 milliards de revenu foncier vraiment net, soit le sixième de la production agricole. Or, qui oserait soutenir que toutes les installations faites par les propriétaires fonciers, tous les capitaux incorporés au sol depuis que la terre est propriété privée, tout le surcroît d'at-

¹ Dans un chapitre postérieur, en étudiant la théorie de Ricardo sur la *Rente de la Terre*, nous examinerons la proposition que la propriété serait onéreuse aux consommateurs, parce qu'elle leur ferait payer les produits au prix de revient le plus élevé, et non au prix moyen. Disons seulement ici que cette proposition est, de fait, très inexacte.

² Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome I^{er}, page 414. Une statistique de l'administration des Finances en 1881 évalue à 2,645 millions l'ensemble du revenu net rural avant toute déduction pour impôts, réparations, assurances, non-valeurs, etc. D'autre part, la dernière *Statistique Agricole de la France, Résultats généraux de l'Enquête Décennale de 1892* (page 440), publiée par le Ministère de l'Agriculture en 1897, évalue à 2,368 millions la valeur locative de la terre en France en 1892.

tention et d'efforts qui résultent de l'organisation propriétaire, n'aient pas augmenté la production agricole d'un sixième ¹? S'il en est ainsi, il résulte que la propriété privée n'est nullement onéreuse à la société, notamment aux consommateurs. Or, comme l'augmentation de la production par suite de tous ces agencements dépasse de beaucoup le sixième, non seulement le régime de la propriété privée n'est pas onéreux aux consommateurs non propriétaires, mais il leur est considérablement profitable.

Il en est de même pour la propriété industrielle. Dans une fabrique il est rare que, année moyenne et en considérant tout l'ensemble des industriels d'une branche de production, en déduisant également toutes les sommes qui doivent être portées aux amortissements, renouvellements d'outillage, etc., le gain net ressorte à plus de 10 ou 12 p. 100 du produit brut. Or, toute l'énergie qui résulte du stimulant de la propriété, tous les soins qu'assure la permanence de la possession de l'entreprise, sans parler de ce qui provient de l'utilité même des installations, ne peuvent-ils, par des agencements heureux, des combinaisons bien calculées, un contrôle vigilant, accroître de 10 à 12 p. 100 au moins le montant des produits? Dans notre opinion, l'accroissement dû à ces causes doit être, en général, infiniment supérieur.

Qu'on passe aux propriétés du caractère le plus élevé : l'ingénieur Bessemer a fait, dit-on, avec ses brevets d'invention, une fortune de 25 à 30 millions de francs; mais, depuis son invention jusqu'à l'heure présente (fin de 1893), il a été produit au moins dans le monde 150 millions de tonnes d'acier par son procédé, sur chacune desquelles il a bien été fait une économie de 180 à 200 francs; c'est donc 27 à 30 milliards d'économie que le monde a réalisées, grâce à Bessemer; les 25 ou 30 millions qu'en a retirés son auteur ne représentent que 1 pour 1,000 de l'ensemble de ce bénéfice social, sans compter que le monde continuera à profiter indéfiniment

¹ Nous examinons plus loin les rôles respectifs du fermier et du propriétaire, là où ne se pratique pas le faire-valoir ou gestion directe.

de l'invention de Bessemer, tandis que les bénéfices qui en échoient à l'inventeur sont dès maintenant épuisés¹.

Aussi la propriété des découvertes industrielles qui a été très longtemps contestée, même par des économistes de talent et de savoir, Michel Chevalier entre autres, à cause des difficultés et des procès qu'elle soulève parfois, se montre non seulement peu onéreuse, mais même très bienfaisante pour l'ensemble de la société. Les pays qui pendant longtemps avaient repoussé le principe de cette propriété, la Suisse par exemple, ont fini par l'admettre. La Suisse, dans ces dernières années, a reconnu les brevets d'invention, parce qu'il lui a été prouvé que tous les inventeurs désertaient son sol et se cachaient d'elle : ne reconnaissant pas la propriété industrielle, il lui était impossible de lutter, sur le terrain des découvertes et des applications pratiques, avec les contrées qui sanctionnaient cette propriété.

La propriété artistique ou littéraire n'est pas soumise à d'autres lois et n'a pas d'autres conséquences. Le peintre ou le sculpteur, ou le poète qui gagne 10,000, ou 20,000, ou 50,000 fr. avec un tableau, une statue, un drame ou un roman, peut sembler chèrement rémunéré; mais des centaines de mille êtres humains, pendant des générations successives, se réjouissent à la contemplation ou à la lecture de ses œuvres. On dira peut-être qu'il y eut de grands poètes à des époques où la propriété littéraire n'existait pas; on les rémunérerait alors avec des pensions ou des subsides de mécènes ou de princes, entraînant une certaine servilité. Certes des poètes de tout à fait premier rang continueraient de composer des vers quand ils n'en recevraient aucun prix matériel : ils chantent comme le fait l'oiseau, par un besoin de nature. Mais outre que l'humanité serait coupable envers eux en profitant de leurs œuvres sans les rémunérer, toute la variété d'auteurs d'un génie moins élevé et moins désintéressé, utiles cependant à l'instruc-

¹ Dans un chapitre consacré plus loin au *Profit de l'Entrepreneur* et aux *Causes et Éléments de ce Profit*, nous donnons des détails précis sur cette invention Bessemer, et nous y joignons d'autres exemples.

tion et à la distraction du genre humain, se sentiraient moins portés au travail et à la production s'ils ne devaient pas en tirer un profit proportionnel à l'agrément qu'ils répandent dans la société.

Ainsi : toute propriété peut être considérée comme une redevance légère que paie la société pour les avantages beaucoup plus considérables et plus durables dont elle bénéficie. En tout ordre de travail et de recherches, la propriété féconde et la communauté stérilise.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE PEUT ÊTRE REGARDÉE COMME UNE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ÉTABLIE ET DÉFINIE PAR LE COURS NATUREL DES CHOSE. — Si l'on examine attentivement les agencements sociaux, on voit que *la propriété* a bien le caractère que nous venons d'indiquer : *elle est une participation aux bénéfices sociaux* ; seulement, au lieu que cette participation soit arbitraire, sans cesse sujette à mensuration nouvelle et à contestation, ce qui lui enlèverait une partie de son efficacité stimulante, elle est déterminée par la nature même des choses. Le propriétaire obtient tout ce qui reste du prix des produits après que tous les frais en ont été payés. S'il arrive à faire que ses produits soient particulièrement estimés, recherchés, et que le prix s'en élève, tant mieux ; de même si, sans élévation de prix, il parvient à rendre les produits plus abondants ; de même encore si, sans en accroître la quantité, il parvient à en diminuer les frais ; et, dans les trois cas inverses, tant pis pour lui. S'il arrivait, d'ailleurs, à ne pouvoir tirer bon parti de la chose qu'il possède, il serait fatalement amené, de gré ou de force, à la vendre, c'est-à-dire à la céder à un autre probablement plus habile.

Le prix de vente n'est alors autre chose, notamment pour la propriété foncière, que l'indemnité payée au propriétaire pour toutes les dépenses actuellement utiles que lui et tous ses prédécesseurs, dont il est le représentant et l'ayant cause, ont faites sur la terre cédée.

On s'est beaucoup occupé, depuis un quart de siècle et surtout dans ces dernières années, de la question de l'indemnité

qui serait due par le propriétaire au fermier sortant ou même au fermier restant (*sitting tenant*) pour les améliorations durables que celui-ci aurait faites au bien exploité par lui. Dans un rapport très complet présenté au *Congrès international d'Agriculture* de La Haye, en 1891, M. d'Aulnis de Bourouill¹ étudia cette matière épineuse, où les solutions sont très difficiles. La vente de la propriété foncière n'a pas, en général, d'autre caractère que celui d'une indemnité que le nouveau propriétaire fournit à l'ancien pour toutes les dépenses antérieures dans la mesure où le sol en bénéficie encore. Seulement ce règlement se fait sans difficulté, par l'accord seul du vendeur et de l'acheteur, et sans que les tribunaux aient jamais à intervenir.

Le prix de vente, disent certains économistes, n'est autre que « l'escompte de toutes les récoltes futures »; c'est ainsi que s'exprime Mac Leod; il faudrait dire de tout le résultat net des récoltes futures, déduction faite des frais. Mais on peut concevoir aussi le prix de vente, dans la généralité des cas, comme l'indemnité pour toutes les dépenses antérieures dans la mesure où celles-ci ont une utilité durable. On paie les travaux de défrichement, de nivellement, de clôtures, de dessèchement, d'irrigation, de défoncement, de plantations, de fumure, de constructions, etc., dans la mesure où elles sont jugées utiles à la production présente et future. On paie aussi, dira-t-on, les forces naturelles du sol; mais, ces forces naturelles du sol n'ont pu être utilisées qu'à la condition que certains travaux fussent faits; l'utilité de ces travaux a été nécessairement très variable, suivant que les circonstances naturelles étaient plus ou moins propices. Un défrichement, un défoncement, un dessèchement, appliqués à une terre d'alluvion, ont été certainement plus utiles que les mêmes opérations appliquées à des terres arides de montagne; aussi

¹ *Congrès international d'agriculture à la Haye, en 1891. Section V^e. Économie rurale. Les rapports entre le propriétaire et l'exploitant du sol, rapporteur le baron d'Aulnis de Bourouill, professeur d'économie politique à l'Université d'Utrecht.*

disons-nous que le prix d'achat est une indemnité qui est donnée pour les dépenses faites, dans la mesure où elles ont une utilité présente et future. Mais, fera-t-on encore remarquer, dans certains cas le propriétaire recueille plus par la vente que la somme représentant ses dépenses propres ou celles de ses prédécesseurs; cela peut se rencontrer, en effet, quand les dépenses ont été consacrées à un sol éminemment fertile. Cela, toutefois, a une contrepartie. Dans un très grand nombre de cas, infiniment plus nombreux que ceux qui rentrent dans la catégorie précédente, le propriétaire ne retire pas dans le prix de vente — bien loin de là même — l'équivalent des dépenses que lui et ses prédécesseurs ont affectées à la terre pour la mettre en état; c'est qu'il se sera trompé, s'y sera mal pris et aura été mal servi par les circonstances. *D'une façon générale, on peut dire que le prix donné pour les terres dans une vieille société est loin d'équivaloir à l'ensemble des dépenses qui ont été faites depuis l'origine pour l'améliorer. C'est une preuve encore que la société n'est pas lésée par la propriété foncière, puisque la classe des propriétaires, prise dans son ensemble, ne retrouverait sans doute pas, dans le prix de vente, la compensation de toutes les incorporations successives de capitaux dans le sol. Tout au plus certains propriétaires pourraient-ils s'en prendre à d'autres propriétaires de l'inégalité des résultats de leurs propres efforts et dépenses et des efforts et dépenses de ceux-ci. Mais cette inégalité même des résultats est le stimulant nécessaire pour que les propriétaires fonciers, comme toute autre classe d'individus, s'efforcent d'apporter dans l'œuvre difficile de l'amélioration et de l'aménagement du sol le maximum de perspicacité, d'étude et de réflexion. Quand nous étudierons plus loin la célèbre loi de Ricardo sur la rente de la terre, nous pourrions préciser les idées que nous venons d'émettre.*

Il n'est que quelques cas où le prix d'achat de la terre ne puisse pas être considéré comme la compensation pour toutes les incorporations utilement faites de capitaux dans le sol; ces cas sont ceux des terrains des villes, par exemple, des terres

absolument incultes auxquelles quelque phénomène nouveau, et en général passager, confère une utilité toute soudaine, comme les sables de certaines parties du littoral méditerranéen pour la plantation des vignes résistant au phylloxera, enfin de l'immensité des terres vacantes des pays neufs, lesquelles ont d'ailleurs un prix infime, 1 dollar l'acre ou 12 fr. 50 l'hectare, quand elles sont arpentées, aux États-Unis ou au Canada, de 30 à 60 francs l'hectare en Tunisie, 32 francs par hectare dans tout le sud de l'Afrique¹. Cependant, même dans ce temps de communications faciles et peu coûteuses, les hommes d'Europe n'émigrent que lentement vers ces contrées, et quand ils y vont, peu se font cultivateurs, ce qui démontre que les origines de la propriété sont pénibles.

Quant aux terrains dans les villes, on n'en a jamais jusqu'ici contesté pratiquement la plus-value au détenteur, parce que ce serait une cause d'évaluations très incertaines, de tracasseries vexatoires, et que le principe général est que la propriété comporte de mauvaises chances, et de bonnes chances, qu'on ne peut revendiquer celles-ci pour l'État en laissant les premières à la charge du détenteur : on romprait ainsi l'équilibre. Nous examinerons plus amplement cette question en traitant de ce que l'on a appelé l'*unearned increment*, ou la plus-value non gagnée.

LES CHARGES SPÉCIALES A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE COMPENSENT LARGEMENT EN GÉNÉRAL L'UTILITÉ PRIMITIVE DU SOL POUR LA SOCIÉTÉ, AVANT LES CAPITAUX QUI Y FURENT INCORPORÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS. — La prétention que les propriétaires fonciers s'enrichissent aux dépens de la société, parce que la terre leur fournit un surcroît de rémunération au delà de celle qui échoit en moyenne aux capitaux engagés dans d'autres occupations humaines, ne peut supporter un examen un peu minutieux. Un

¹ Pour la Tunisie, nous parlons de terres vierges de travail humain, notamment de puits, et non défrichées ; pour l'Afrique du Sud, nous lisons dans *The Economist*, du 3 septembre 1892, page 131 : « *Land can be bought in the southern parts of the Transvaal, Free State, Cape and Natal at about 10 sh. per acre, where horses, sheep and cattle thrive and where cereals of all kinds will grow* ».

économiste qui a peu de tendresse pour la propriété foncière, et manifeste des propensions évidentes au socialisme, M. Ch. Gide, dit lui-même que, s'il fallait restituer au propriétaire le montant de toutes les impenses d'utilité durable faites au sol depuis Jules-César, la société se trouverait en très grande perte. En stricte justice, si la société voulait, contre toute prévoyance, reconstituer la communauté du sol, elle devrait une indemnité non seulement pour toutes les dépenses d'une utilité durable faites au sol depuis Jules-César, mais même depuis les premiers temps de l'appropriation, fussent-ils plus anciens.

La société a, d'ailleurs, toujours tiré des redevances spéciales des propriétaires terriens. Les traces de l'ancienne communauté et la compensation de la perte de celle-ci, ce sont toutes les charges qui, à divers points de vue, ont pesé et pèsent sur la terre : autrefois, toutes les fonctions onéreuses étaient dévolues au propriétaire, celles de rendre la justice, de défendre le pays gratuitement, d'entretenir la police ; nombre de servitudes et de redevances incombaient aux possesseurs des anciens fiefs. Peu à peu, il est vrai, des abus finirent par transformer en moyens de jouissance ou d'oppression un ensemble de droits et d'obligations qui constituaient antérieurement des charges, mais on porta remède à cette dégénérescence.

Aujourd'hui la propriété foncière a cessé d'être, dans le sens ancien du mot, une fonction ; elle ne comporte plus des droits ou des charges propres pour la milice, pour le jury, pour l'administration¹. Quelques personnes en concluent que la propriété foncière est en décadence, qu'elle a perdu tout caractère social et toute raison d'exister. Il n'en est rien. Sa raison d'être économique a conservé toute son importance : elle en a acquis

¹ On sait qu'en Angleterre, les *justices of peace*, à la fois juges correctionnels et administrateurs du comté, se composaient des principaux propriétaires désignés à cet effet par le souverain. Voir notre ouvrage *De l'administration locale en France et en Angleterre*. Il y a quelques années, on leur a enlevé la justice, et actuellement on leur enlève l'administration.

une nouvelle, au contraire, au fur et à mesure que l'agriculture s'est compliquée, qu'elle est devenue plus diversifiée, plus variable, plus progressive, échappant par conséquent plus encore que par le passé aux conditions d'une exploitation uniforme et peu changeante qui est la seule que de vastes communautés, l'État notamment, pourraient diriger.

La propriété foncière ne tient plus, dans l'ensemble de la richesse d'une vieille nation, qu'une place beaucoup moindre que dans le passé. En 1908-09, l'ensemble des revenus soumis aux constatations de l'*Income tax* dans la Grande-Bretagne et l'Irlande atteignait, en nombre rond, 1,010 millions de livres sterling, soit 25 1/4 milliards de francs; les revenus de la propriété foncière rurale (*land*) ne figuraient dans ce chiffre que pour 51,894,826 livres, environ 1,300 millions de francs, guère plus du vingtième de l'ensemble des revenus; les petits revenus au-dessous de 4,000 francs étant exempts de la taxe, on peut dire que le revenu de la propriété foncière, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, est loin d'équivaloir au vingtième de l'ensemble des revenus. Il est très inférieur au revenu des maisons et constructions de toute nature, lequel s'élève à 216,664,907 livres sterling, ou plus de 5 milliards 1/4 de francs¹. En France, l'ensemble du revenu des terres n'atteint pas le dixième du revenu total des habitants; il est évalué par la dernière statistique agricole ministérielle, celle de 1892, publiée en 1897, à 2 milliards 368 millions de francs contre 2,645 millions en 1882; encore faut-il déduire 200 à 250 millions pour réparations soit ordinaires, soit extraordinaires, assurances, pertes de fermages dans les mauvaises années, frais de gestion, etc., ce qui ne laisse ainsi que deux milliards environ, dont l'impôt foncier et les prestations prennent 302 millions²; le revenu de la propriété rurale n'excède plus, même en France, le revenu

¹ *Statistical Abstract for the United Kingdom*, paru en 1910, pages 36 à 39; il s'agit des revenus soumis aux constatations de l'*Income tax* et non pas des revenus imposés; ceux-ci n'atteignent, en 1909-10, que 693,323,082 livres sterling ou 17 milliards 1/2 de francs environ.

² *Statistique Agricole de la France*, Résultats généraux de l'Enquête Agricole de 1892 (publiée en 1897) page 440.

des constructions, lequel a été évalué par la statistique de 1899-1900 à 2 milliards 344 millions de francs¹.

On comprend que, tenant dans l'ensemble de la richesse nationale et des revenus du pays, lesquels pour la France montent au moins à 27 ou 28 milliards, une place aussi modeste, au lieu de celle prépondérante qu'elle occupait autrefois, la propriété foncière n'ait plus le même relief et qu'elle ait cessé d'être une fonction sociale, les personnes des autres professions ayant autant de capacité, d'intérêt au maintien de l'ordre et autant de loisirs.

La propriété terrienne reste néanmoins plus grevée en général que beaucoup d'autres catégories de revenus, notamment que les revenus strictement personnels. Presque partout elle est chargée d'un impôt foncier qui représente 12 à 15 p. 100, quelquefois moins, mais très souvent plus, du revenu net, déduction faite des sommes nécessaires aux réparations de toute nature, assurances, frais de gestion, etc. Elle a, en outre, à acquitter des droits de mutation beaucoup plus élevés que la plupart des autres catégories de richesses; ces droits de mutation qui, en France, montent à 7 p. 100 et qui s'appliquent bien trois ou quatre fois par siècle, en moyenne, font profiter la société d'une notable partie de la valeur de la terre. *Cette association, par l'impôt soit annuel, soit intermittent, de la société avec le propriétaire foncier, apporte à la première une très grande compensation de ce que la terre eût produit, si elle avait été livrée perpétuellement à la jouissance commune de l'humanité ou de la nation.* Quant à savoir si tel ou tel propriétaire n'a pas été avantage par l'excellence naturelle de la partie du sol à laquelle il a consacré ses efforts, suivant la théorie de Ricardo que nous examinerons plus loin, tandis que tel ou tel autre propriétaire aurait été desservi par la mauvaise qualité du sol qu'il aurait occupé, cela est indifférent à la société prise dans son ensemble, et ne concernerait que les divers propriétaires entre eux; de même que les personnes qui sont étrangères à une loterie

¹ Consulter notre *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, tome 1^{er}, pages 445 et 446.

auraient mauvaise grâce à critiquer que tel ou tel participant jouit d'un très gros lot, tandis que beaucoup d'autres participants ne recueilleraient pas leur mise : cela est affaire aux gens qui ont mis à la loterie. *Pour ébranler la base de la propriété foncière*, il ne suffirait donc pas de démontrer que telle ou telle catégorie de propriétaires reçoit des avantages très considérables et supérieurs à la moyenne habituelle, relativement à ses efforts et à ses dépenses ; *il faudrait encore prouver que tout l'ensemble de la classe des propriétaires est sensiblement plus rémunéré, relativement à sa peine, à son intelligence, à ses capitaux, à ses risques, que l'ensemble des hommes exerçant, dans des conditions analogues, d'autres professions.* Or, c'est une démonstration que non seulement personne n'a faite, mais qui apparaît comme tellement contraire au bon sens et à toute donnée pratique, que personne n'est tenté de l'entreprendre.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE EST LE FONDEMENT DE L'EXISTENCE NATIONALE. LA PROPRIÉTÉ DES NATIONS SERAIT DÉPOURVUE DE TITRES SI CEUX DE LA PROPRIÉTÉ PERSONNELLE N'ÉTAIENT PAS VALABLES. — *Les nations n'ont pas d'autre titre pour la possession de leur territoire, que les simples propriétaires pour celle de leur champ.* C'est une remarque capitale qui n'a pas été suffisamment faite.

Nous nous sommes appliqué à la mettre en relief dans notre ouvrage : *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme.* La propriété et la liberté des nations et des communes se rattachent, par un lien indissoluble, à la propriété individuelle et à la liberté individuelle. La propriété et la liberté sont aussi bien les fondements du droit public et du droit des gens que du droit privé. En dehors d'elles, il n'y a place que pour le chaos.

C'est l'occupation prolongée et le travail successif des générations qui peuvent seuls légitimer la possession par une nation, du territoire qu'elle détient. Affirmez que l'occupation et la transmission héréditaire n'ont aucune valeur quand il s'agit de la propriété personnelle, et je vous mets au défi de trouver un titre pour la possession par un peuple, de son territoire national.

Pourquoi le peuple français, par exemple, posséderait-il seul les 536,000 kilomètres carrés de son territoire, ces espaces privilégiés qui contiennent les riches plaines du Nord, les belles vallées de la Seine, de la Loire, du Rhône et de la Garonne, toutes ces terres qui semblent à souhait pour des productions de choix, ces beaux herbages de la Normandie, ces splendides vignobles qui donnent les vins les plus renommés ? Quel droit le peuple français a-t-il à soutenir que les habitants des plaines sablonneuses de la Poméranie ou de la Prusse ne peuvent, sans enfreindre la justice, s'emparer de son sol qui est plus fertile que le leur ? *Quel titre le peuple français peut-il invoquer pour soutenir sa prétention ? Simple-ment l'occupation prolongée et la transmission héréditaire.* Mais si ces circonstances ne créent pas un titre pour la propriété personnelle, elles n'en créent pas un davantage pour la propriété communale ou pour la propriété nationale.

Si l'on conteste au propriétaire personnel le droit de conserver son plantureux vignoble de Château-Margaux ou du Clos-Vougeot, sous le prétexte que la nature a aidé à le rendre productif et à conférer aux vins de ces crus les qualités qui les font rechercher et payer si cher, quel droit auraient les communes du Bordelais ou de la Bourgogne à revendiquer pour elles-mêmes la propriété de ces biens privilégiés et à en exclure les pauvres habitants des hauts plateaux de l'Aveyron ou de la Lozère ou des Hautes-Alpes ? De même, les communes de la Normandie, si elles déniaient aux particuliers le droit de propriété sur les riches herbages de leurs vallées, quel droit auraient-elles de le revendiquer pour elles-mêmes et d'en exclure les habitants des terres granitiques et ingrates de la Bretagne, du Limousin ou des sables malsains de la Sologne ? Pourquoi les nouveaux survenants, c'est-à-dire les barbares, les Tartares des steppes désolées de l'Asie centrale ou les Arabes des déserts de l'Asie méridionale et de l'Afrique, les Touareg du Sahara, ne réclameraient-ils pas leur part des vignobles plantureux, des belles prairies arrosées, des terres riches en moissons ? *Ou chaque lopin de terre appartient à*

celui qui l'a occupé, qui s'y est maintenu, l'a cultivé et transmis à ses héritiers, ou il appartient non pas à une commune, non pas à une nation, mais au genre humain tout entier. Supprimez la propriété privée, base unique de la propriété nationale, et les nations n'ont plus de titres pour légitimer la possession de leur territoire : le monde est livré à la force dérégulée, les nations pauvres et barbares ont le droit de rançonner les nations plus anciennement civilisées et plus opulentes.

RAISONS DE PERPÉTUITÉ DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE. AMOINDRISSEMENT NOTABLE DE LA PRODUCTION ET CRISES SOCIALES PROFONDES QUE SUSCITERAIT TOUTE LIMITE DE DURÉE ASSIGNÉE A LA PROPRIÉTÉ. — Une critique souvent adressée à la propriété, telle qu'elle est constituée non seulement en Occident, mais chez toutes les nations ayant une très grande densité de population et parvenues à un certain degré de richesse et de liberté, c'est le caractère de perpétuité qui y est attaché. Pourquoi ne se contenterait-on pas d'une possession viagère, ou du moins centenaire, biséculaire même si l'on veut? La perspective, dit-on, d'une durée aussi longue, n'exercerait-elle pas sur l'esprit de l'homme la même influence que la perpétuité?

Le raisonnement est à peine captieux, car *une durée limitée, si longue fût-elle, apparaîtrait, sinon au début de la période du moins au milieu ou vers la fin, comme très courte, et aurait, lorsque l'on approcherait du terme, tous les inconvénients d'une tenure tout à fait précaire.*

Le régime de la propriété perpétuelle épargne à une nation beaucoup de pertes et beaucoup de crises; en réalité, on ne peut, sans notable préjudice social, lui en substituer aucun autre.

Pour avoir de l'efficacité, une propriété doit durer autant que la durée maxima du produit de l'effort qui l'a créée. La propriété des meubles dure autant que ces meubles mêmes; celle d'une machine, autant que cette machine, plus même car elle s'étend aux éléments disjoints et vermoulus de cette machine et de ces meubles; celle d'une maison autant que cette maison.

Si le propriétaire d'un objet, par une vigilance qui ne se dément pas et une épargne incessante, entretient ces biens en un état toujours parfait, s'il a soin de ne pas les laisser dépérir, s'il les répare et s'il les refait, la propriété doit durer tout autant. Une maison peut se tenir debout pendant des séries de siècles.

Les capitaux incorporés au sol se distribuent en deux grandes catégories. Les uns sont très apparents et, d'ordinaire, d'une très longue durée, comme les constructions; dans la valeur d'une ferme les bâtiments et l'outillage immobilisé entrent pour une part très importante, rarement pour moins du quart et parfois pour la moitié. Ces constructions voient passer toute une série de générations. Un grand nombre ont plusieurs siècles d'ancienneté, mais, bien entretenues, réparées, modifiées, refaites partiellement, elles restent d'un bon usage. D'autres incorporations de capital sont également très apparentes et d'une durée prolongée : les plantations d'arbres forestiers, par exemple, soit en futaies, soit en taillis, qui survivent à des séries de générations humaines; même les plantations de certains arbres ou arbustes fruitiers, la vigne, qui, sauf des fléaux exceptionnels, produit facilement pendant quatre-vingts ans ou cent ans et qui, dans les crus renommés, comme le Clos-Vougeot, offre, affirme-t-on, des ceps ayant deux ou trois siècles d'existence; des pommiers ou des poiriers produisent pendant quatre-vingts ou cent ans, sinon plus.

La seconde catégorie d'améliorations foncières ne se distingue pas aisément du sol lui-même, qui est perpétuel; bien plus, elle lui communique une utilité qui souvent est perpétuelle aussi. Ainsi en est-il du premier défrichement, de l'assainissement, du nivellement; il n'est guère de sol brut qui ne réclame ces premiers soins. Des cloisons bien entretenues, formées de fossés, de remblais et de haies, des rigoles d'irrigation maintenues en bon état, ou des canaux de dessèchement et de drainage, une prise d'eau que l'on conserve avec soin, peuvent durer des séries de générations, indéfiniment même, si on les répare : encore à l'heure actuelle on retrouve dans la

Mésopotamie les restes des anciennes canalisations des Babyloniens; les paysans de la plaine de Valence se servent aujourd'hui des rigoles des Maures.

Notez qu'il ne s'agit pas là de ces amendements de détail ou superficiels, comme ceux qui peuvent être dus à un bon fermier pendant la courte durée d'un bail de neuf ou douze ans, les seuls habituels sur le continent; on demande, cependant, pour ces améliorations dues au fermier, quoiqu'il fût loisible à celui-ci de s'entendre avec le propriétaire, une indemnité à l'expiration du bail; mais la difficulté d'apprécier l'influence pratique de ces amendements et de les décrire même légalement avec précision est un grand obstacle à l'établissement et au règlement de cette indemnité. On s'en convaincra en lisant le consciencieux rapport fait au Congrès international d'Agriculture de la Haye par M. d'Aulnis de Bourouill, dont nous avons parlé précédemment (Voir page 572).

Quand on a discuté au Congrès international d'Agriculture à Paris, en 1889, cette question de l'indemnité pour le fermier sortant, on a voulu classer les améliorations rurales en deux catégories, suivant qu'elles étaient fondamentales, définitives en quelque sorte, ou superficielles et temporaires: on a appelé les unes *améliorations foncières*, et l'on réservait pour les autres le nom d'*améliorations culturales*. En usant de ces dénominations, M. d'Aulnis de Bourouill reconnaît qu'elles ne sont pas d'une parfaite exactitude.

Si l'on éprouve tant de difficultés dans la fixation d'une indemnité pour des améliorations culturales faites très récemment, pendant une durée de bail en générale très courte¹, que serait-

¹ D'après M. d'Aulnis de Bourouill; dans les Pays-Bas, « les baux à terme des terres sans habitation (*losland*) se font souvent d'année en année; ceux des autres terres se font pour des temps très différents, variant pour la plupart entre trois et sept ans, selon les différents modes de culture. Les baux d'une durée plus longue sont relativement exceptionnels; la province de Zélande paraît être la seule où les baux de sept, de quatorze ou de vingt et une années sont de coutume ». En France, il est rare que les baux soient aujourd'hui de plus de neuf à douze ans, ils sont même très fréquemment de trois, six ou neuf. Ces courtes durées rendraient l'explo-

Ce pour des améliorations foncières datant de loin et absolument incorporées au sol ?

Cette terre qui, à l'observateur superficiel, apparaît, sauf les constructions, comme différant peu de ce que l'a faite la nature, a été l'objet, au contraire, de modifications infinies. Cette basse prairie était un marécage couvert de joncs et d'arbustes malsains; il a fallu la défricher, l'assécher, la niveler, creuser des canaux et des rigoles d'écoulement, y établir des clôtures; c'est la même matière à coup sûr, de même qu'un meuble est la même matière que le bois avec lequel il a été fait, mais ce n'est pas la même forme; or, c'est la forme seule qui donne à la matière un caractère individuel, une utilité pour l'homme, une force productive définie et déterminée.

La perpétuité de la propriété foncière se justifie par ces deux circonstances que beaucoup des amendements dont le sol a été l'objet, pourvu qu'on se charge de les constamment entretenir, ont une durée en quelque sorte perpétuelle, et que, d'autre part, ces amendements sont tellement mêlés au sol lui-même, en ont tellement modifié le fond et la forme, qu'il est impossible de les distinguer de lui et de les évaluer en dehors de lui.

Ces amendements, en outre, sont tellement coûteux, leur réussite est parfois si incertaine, on risque tant, dans beaucoup de cas, à les entreprendre, que toutes ces dépenses et tous ces aléas ne peuvent être compensés dans l'esprit de l'homme que par une jouissance d'une durée illimitée. Mais l'homme même, dit-on, est tellement borné dans le temps, que quelques dizaines d'années de jouissance pourraient lui tenir lieu de la perpétuité. Cela n'est pas exact; sans parler des affections de famille qui lui tiennent au cœur et qui lui font voir une prolongation de lui-même dans ses enfants et ses petits-enfants,

tation déprédatrice, si le propriétaire ne surveillait avec soin, par lui-même ou ses agents, et ne se chargeait de la plupart des dépenses d'amélioration, plantations, clôtures, drainage, irrigations, etc. Le propriétaire, même pour les terres affermées, a un rôle considérable à jouer, et, quand il ne s'en acquitte pas, en général la terre dépérit.

la perpétuité de la propriété foncière lui permet, à chaque instant de son existence, de réaliser son bien par une vente, non seulement sans perte, toutes circonstances restant égales d'ailleurs, mais en se faisant escompter en quelque sorte par l'acheteur l'utilité future d'améliorations fondamentales qui ne sont pas encore en rapport. *Le prix de vente*, peut-on dire en modifiant un peu Mac Leod, *c'est l'escompte du produit net de toutes les récoltes futures d'une terre.*

Que gagnerait-on à remplacer la propriété perpétuelle par une propriété viagère, ou cinquantenaire, ou centenaire, ou biséculaire? d'effroyables crises et un amoindrissement certain de la production.

Cinq à six ans avant l'époque fixée pour la cessation de la propriété, on cesserait toutes les cultures qui demandent plus d'une demi-douzaine d'années pour être rémunératrices, celle des fourrages permanents, par exemple, comme la luzerne, à plus forte raison la conversion de terres arables en prairies, qui exige souvent soit des clôtures, soit des nivellements, soit des canalisations. Quinze à vingt ans avant le terme on ne planterait plus de vigne; cet arbuste ne commençant à produire qu'à la troisième ou quatrième année, n'étant guère en rapport, surtout dans des terrains médiocres, qu'à la septième ou huitième, et exigeant des dépenses de défoncement, de construction, de futailles, qui ne peuvent être amorties que dans un grand nombre d'années. Trente ou peut-être quarante ans avant le terme fatal on suspendrait toute plantation des arbres fruitiers, comme les pommiers, les amandiers, les orangers, les oliviers, qui ne commencent à produire qu'à douze ou quinze ans et qui ne sont en plein rapport que vers vingt ou vingt-cinq ans; enfin cinquante ou soixante années avant l'échéance de la jouissance du sol, on renoncerait à faire des semis d'arbres forestiers, lesquels demandent en général trois quarts de siècle, un siècle ou même davantage, pour avoir sinon toute la valeur dont ils sont susceptibles, du moins une grande valeur. Ce serait aussi un quart de siècle avant le terme de cette possession précaire que cesseraient toutes les dépenses

considérables d'améliorations permanentes, les barrages pour irrigations, les dessèchements, les constructions coûteuses, celles de celliers par exemple, de caves soit à vin, soit à fromages, etc.

Ainsi, la possession à temps, même de cent années, même de deux cents années, serait loin d'équivaloir, comme stimulant de la production, à la propriété perpétuelle, parce que, si longue que fût la propriété temporaire, elle aurait toujours un terme, et que cinq ans, dix ans, vingt, trente, quarante ans avant ce terme, les divers amendements, améliorations, incorporations de capitaux au sol, suivant la durée de reconstitution ou de compensation qu'exige chacun d'eux, se trouveraient suspendus.

L'argument que l'on tire des baux à ferme, qui n'ont qu'une durée restreinte, pour arriver à la conclusion que la propriété aussi pourrait être réduite en durée sans grand préjudice social, repose sur une base fragile. On ne fait pas la distinction de la très grande dissemblance des rôles du fermier et du propriétaire : le fermier n'est chargé que de la culture proprement dite ; le propriétaire a pour fonctions d'abord de contrôler le fermier et de veiller à la bonne exploitation, ensuite de pourvoir à tous les agencements permanents et de les améliorer, constructions, clôtures, une partie de l'outillage agricole, pressoir, futailles, etc., toutes les impenses pour drainage, irrigation, plantations et autres. Le propriétaire n'est nullement un parasite et un oisif, comme on se plaît à le croire, il a un rôle actif, et, s'il ne s'en acquitte pas convenablement, sa propriété en souffre, ses revenus diminuent, et il est contraint de céder la place à autrui.

Le propriétaire est, vis-à-vis du fermier, là où il y a fermage, le représentant des intérêts permanents du sol ; s'il cesse d'être chargé de ce soin, le sol dépérira. On sait combien un mauvais fermier, mal contrôlé par un propriétaire inconscient, peut, en quatre ou cinq années d'exploitation défectueuse, détériorer une terre pour longtemps. Combien, à plus forte raison, en serait-il ainsi au cas où la propriété n'étant plus perpétuelle et le terme de son expiration approchant, le propriétaire et le

fermier s'entendraient pour une culture déprédatrice, en même temps que le premier cesserait toutes dépenses nouvelles ?

On dira peut-être que l'État se concerterait longtemps à l'avance, dix, quinze ou vingt ans, avec les détenteurs du sol, pour leur prolonger leur possession moyennant une redevance. Mais que de difficultés pour cette entente, que d'occasions de suspicion et de corruption, de pression administrative, d'amoindrissement de la liberté du citoyen¹ ! Un État avec des fonctionnaires ne se trouverait nullement, par rapport à l'ensemble des détenteurs du sol, sur toute l'étendue du territoire, dans la situation où est aujourd'hui un propriétaire relativement à ses fermiers. Les fermiers ont devant eux mille propriétaires avec lesquels ils peuvent traiter ; chaque propriétaire privé, un peu intelligent et prévoyant, a pour souci de tirer un bon parti de sa terre en la ménageant. Le gigantesque monopole de l'État que l'on voudrait créer serait dans une situation très différente : il serait nécessairement ou oppressif ou corruptible. Qu'on pense aux difficultés inouïes que suscite dans un pays tout remaniement, si léger qu'il soit, de l'impôt foncier. En France, depuis trente ou quarante ans qu'il en est question, on n'ose, de peur de dépenses et de l'impopularité, opérer la réfection du cadastre : trente années de travail, dit-on, et 600 millions de francs, seraient nécessaires. On redoute, en outre, le mécontentement qui en résulterait. Dans beaucoup de communes l'impartialité des répartiteurs est suspecte². Or cette opération de revision d'un impôt foncier qui prélève en moyenne 12 à 15 p. 100 du revenu de la propriété serait une bagatelle auprès de la revision, à des intervalles plus ou moins éloignés, du prix de location de toutes les terres, si celles-ci appartenaient à l'État. Ce serait une effroyable crise politique,

¹ Qu'on se rappelle les scandales des banques en Italie, en 1893, de la Compagnie de Panama dans la même année en France, des pensions aux États-Unis, et qu'on pense si l'on peut charger un parlement de renouveler tout l'ensemble des baux d'un pays.

² Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, tome I^{er}, pages 417 à 438.

crise administrative, crise sociale, crise de production, qu'amènerait le système de la possession temporaire des terres, si prolongée que fût cette production, durât-elle un siècle ou deux.

En vain on arguerait des possessions à titre emphythéotique qui existent dans certains pays, notamment en Angleterre, sous le nom de *leaseholds*; c'est un système bâtard, reste du moyen âge, et qui est la conséquence des majorats et des substitutions, lesquels maintiennent artificiellement la terre dans les mêmes familles et la soustraient au libre commerce.

Comme la nature des choses a toujours besoin de se faire cours, elle a trouvé cet expédient de la tenure emphythéotique, pour combiner les exigences et les conséquences de la vie sociale et de la vie économique avec les cadres rigides de la loi.

Il est fréquent en Angleterre pour les biens urbains, et il se rencontre encore, quoique moins souvent, pour les biens ruraux, qu'ils soient détenus par le possesseur en vertu d'un bail, tantôt de 80 ou 100 ans, tantôt de 800 ou 900 ans, ou même davantage. Dans un seul numéro d'un grand journal anglais qui me tombait sous la main, lors d'un de mes récents voyages dans le Royaume-Uni, je relève, au milieu des annonces, les cas suivants, assez remarquables, de tenures emphytéotiques à céder¹ : cinq maisons louées pour une durée de 95 ans; sept autres maisons louées pour 84 ans encore à courir; une résidence de campagne, maison et jardin, louée pour 80 ans; une maison et une boutique qui sont affermées pour une période encore à courir de 848 années, au prix pour le sol même de 6 shellings 6 pence par an. Au premier abord, ce chiffre énorme de 848 années me fit croire à une faute d'impression, mais il n'en était rien. Je trouvai quelques autres indications de *leaseholds* (tenures emphythéotiques) pour une durée égale ou même supérieure : ainsi, sur les bords de la mer, près de Ryde, dans l'île de Whigt, on annonçait la cession de terrains à

¹ *Daily News*, du 11 juillet 1892, page 12 : *Sales by auction*.

bâti, loués pour une durée de 999 ans, chiffre qui était plusieurs fois répété : *building leases for terms of 999 years, in lots, various eligible sites, etc.*

La prétention de créer des arrangements sociaux, des droits respectifs de propriétaires et de locataires pour un millier d'années, est singulièrement présomptueuse. La vente pure et simple à perpétuité, constituant une opération une fois terminée, comporte moins de présomption, à notre sens.

On aura remarqué qu'il s'agit là toujours de terrains à bâtir ou de maisons, rarement de propriétés rurales. Le système, cependant, pourrait s'étendre à celles-ci, mais avec plus d'inconvénients. Le grand argument de fait qu'invoquent les personnes qui sont partisans de la reprise de la terre par l'État et de son affermage par lui moyennant des baux emphytéotiques, c'est l'exemple d'une méthode semblable suivie à Londres par un certain nombre de ducs possesseurs de majorats, le duc de Westminster surtout, le duc de Norfolk et deux autres.

Nous ne considérons nullement ce système comme recommandable : l'avantage qu'en retirerait l'État serait modique auprès de la très forte secousse sociale qui en résulterait et de la corruption même à laquelle seraient exposées toutes les administrations de l'État en pareil cas. A Londres, les relations entre les possesseurs de *leaseholds* et les représentants des ducs sont très tendues ; aux élections de comté, en 1892, elles ont donné lieu aux polémiques les plus violentes et à un changement complet de front des électeurs londoniens, qui, par hostilité contre les ducs, ont passé du parti conservateur au parti radical¹.

M. de Laveleye a en vain demandé que, dans les colonies, au lieu d'aliéner la terre à perpétuité, les gouvernements la

¹ Pour l'approfondissement de ces questions, sous leurs divers aspects, nous nous permettons de renvoyer à nos trois ouvrages : *Essai sur la Répartition des Richesses*, 4^e édition, pages 182 à 229 ; *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*, 5^e édition, pages 148 à 205 ; *L'État moderne et ses Fonctions*, 4^e édition, pages 61 à 96.

concédaient par bail emphytéotique. Cela se comprendrait pour des terrains urbains ou de simples terrains de parcours, mais le bénéfice de cette mesure n'en compenserait pas les inconvénients multiples. *Toutes les fois que l'on a voulu limiter la propriété, soit en durée, soit en liberté d'allures laissée au propriétaire, on a diminué l'activité économique et l'esprit d'entreprise.* Tel a été l'effet, par exemple, des concessions de terres, octroyées sous des conditions résolutoires, même dans les cahiers des charges les mieux combinés dans diverses colonies, notamment dans notre Algérie.

Il faut remarquer que *la propriété perpétuelle ne signifie pas le moins du monde l'immobilisation de la terre dans les mêmes familles. Le commerce de la terre doit être aussi libre que possible, soumis à des droits très modiques qui, au maximum, ne devraient pas dépasser 1 p. 100 de la valeur et auxquels les formalités très simplifiées ne devraient pas ajouter un surcroît de charges de plus de 1 p. 100 également.* Dans ces conditions la terre serait l'objet de cessions fréquentes; elle échapperait rapidement aux mains des incapables; elle recevrait constamment de nouvelles améliorations fondamentales. Les nouveaux survenants, comme parle M. Fouillée dans sa *Propriété Sociale*, trouveraient en cette liberté, cette facilité et cette sécurité des transactions immobilières, la sauvegarde de leurs droits. La terre, comme les machines, irait ainsi promptement à l'exploitant le plus capable.

La propriété privée perpétuelle, jointe à la liberté, au bon marché et à la sécurité des transferts du sol, évite ainsi à une nation de redoutables crises sociales; elle développe beaucoup la production, parce qu'il n'y a aucune menace suspendue sur les améliorations; que celles-ci, n'étant pas soumises à des vérifications plus ou moins impartiales et compétentes, ne sont jamais interrompues. Enfin, par l'impôt foncier (pour l'État et les communes) qui tombe rarement au dessous de 10 p. 100 du revenu net (tandis qu'il est plus faible pour la généralité des autres revenus), par les droits de mutation qui sont payés en moyenne tous les trente ou quarante ans et qui

le seraient sans doute tous les douze ou quinze ans s'ils étaient plus modérés¹, le Trésor public participe largement à toutes les plus-values du revenu foncier et de la valeur foncière, alors même que ces plus-values rémunéreraient insuffisamment, comme c'est un cas fréquent, les capitaux que les propriétaires prodiguent en améliorations.

La conclusion de cet examen, c'est que *la propriété doit être perpétuelle si l'on veut qu'elle produise tous ses fruits et que la nation ne soit pas périodiquement éprouvée par d'épouvantables secousses sociales, auprès desquelles les crises commerciales actuelles les plus aiguës n'auraient aucune importance.*

¹En France les transmissions entre vifs d'immeubles à titre onéreux ont porté en 1909 sur une valeur de 2,311 millions de francs et en 1910 sur une valeur de 2,486 millions de francs; elles ont produit à l'État, en principal et en décimes additionnels, un impôt de 153,718,000 fr. en 1910. En supposant que tous les ans la perception soit égale, on voit que en un siècle l'État tire, des droits de mutation entre vifs sur la propriété foncière, 16 milliards environ; les droits de succession sur les immeubles ou de donation entre vifs viennent y ajouter, chaque année, une somme de 170 à 175 millions; l'ensemble des droits de mutation à titre gratuit a produit, en effet, 340 millions, en nombre rond, en 1911, sur lesquels la moitié environ (on n'indique pas la proportion exacte) doit être fournie par les mutations d'immeubles (les immeubles, tant constructions que terres, formant actuellement, au moins la moitié de la fortune des Français). Ainsi, en un siècle, l'État, en dehors de l'impôt foncier annuel, perçoit, par les seuls droits sur les mutations à titre gratuit ou à titre onéreux, 33 à 34 milliards sur la propriété foncière. On ne peut estimer actuellement la valeur de celle-ci à plus de 110 ou 115 milliards environ, soit 45 milliards pour la propriété bâtie et 65 à 70 milliards pour la propriété non bâtie (la valeur locative de la terre est estimée dans la Statistique agricole ministérielle de 1892, parue en 1897, à 2,368 millions, impôts, assurances, réparations non déduits, et cette valeur ne s'est, certainement, pas accrue depuis lors). L'État perçoit ainsi, par ses droits de mutation dans le courant d'un siècle, environ 30 p. 100 de la valeur de la propriété immobilière : cela vaut mieux que si on la lui faisait revenir en nature, avec des indemnités à payer par lui pour les améliorations durables, ou sans indemnités, ce qui supprimerait celles-ci. (Voir le *Bulletin de Statistique*, du Ministère des Finances, livraison de mai 1912, pages 598 et 599, et livraison de décembre 1912, page 656, et également la *Statistique Agricole* de 1892, publiée en 1897 par le Ministère de l'Agriculture, page 440).

CHAPITRE III

L'HÉRITAGE. — EXAMEN DU DROIT A L'OISIVETÉ

L'héritage se rattache à la propriété et, comme elle, est sorti de l'instinct de l'homme.

L'héritage et la famille.

La structure sociale, reposant sur la propriété privée, exige le maintien de l'héritage.

Énorme déperdition économique qui résulterait de la suppression de l'héritage. En quelques générations ce régime ramènerait la production aux étroites limites des époques de barbarie.

Déboires immédiats qu'éprouverait l'État par la suppression de l'héritage. Recettes décroissantes qu'il encaisserait. Analyse des documents statistiques sur les successions en France.

La guerre à l'héritage couvre une guerre analogue à la famille.

Objection que l'héritage produit des générations d'oisifs.

Causes naturelles qui empêchent la conservation indéfinie de fortunes dans les mains d'oisifs.

L'HÉRITAGE SE RATTACHE A LA PROPRIÉTÉ ET, COMME ELLE, EST SORTI DE L'INSTINCT DE L'HOMME. — La propriété privée comporte l'héritage, c'est-à-dire la transmission des biens du mourant soit à ses parents les plus proches, soit aux personnes qu'il a expressément désignées. La première forme s'appelle l'héritage *ab intestat*; la seconde constitue l'héritage par testament. *L'une et l'autre formes sont essentiellement respectables, utiles à la société, en ce sens qu'elles contribuent puissamment à la formation des capitaux et à leur conservation.*

L'héritage, comme la propriété, est l'un de ces grands faits instinctifs qui tiennent à la nature de l'homme même et que l'on retrouve, avec des différences secondaires, chez les nations

les plus séparées les unes des autres par le développement historique, par la langue et par les institutions.

Il ne faut pas croire que l'humanité, plus que le règne animal, puisse se passer de l'instinct et des combinaisons instinctives; c'est dans l'instinct humain de conservation et d'amélioration qu'ont leur racine tous les grands faits sociaux.

La notion de l'héritage est étroitement liée à la notion de la propriété. Les objets qui constituent la propriété ayant été transformés d'une manière durable par l'homme, cette transformation ne cesse pas à sa mort, et on comprend qu'il ait le droit d'en disposer. Si un homme, par exemple, par son travail, ou, ce qui est la même chose, en déléguant à d'autres travailleurs une partie des consommations auxquelles il a personnellement droit, s'est fait un mobilier ou une maison, tant celle-ci que celui-là lui survivent; on comprend donc qu'il puisse laisser ces choses durables, qui sont son œuvre, à qui lui plaît. Il peut en investir qui bon lui semble.

Si, au lieu d'un mobilier ou d'une maison, cet homme a pris un terrain nu et l'a planté soit en vignes, soit en arbres fruitiers, soit en pins ou en chênes, toutes ces plantations, qui sont sa chose, lui survivent, et il est équitable qu'ayant créé des utilités prolongées ou même perpétuelles, il puisse les laisser, après lui, à la personne qu'il désigne.

Sans l'héritage, il n'y a pas de propriété véritable; il n'y a qu'une tenure précaire, puisque la chose qui est l'œuvre d'un homme passe bientôt entre des mains qui sont autres que celles qu'il eût préférées.

L'HÉRITAGE ET LA FAMILLE. — Si la notion de l'héritage est liée à la notion de propriété, elle l'est tout aussi indissolublement à la notion de famille.

On a fait *a posteriori* des théories de l'héritage, de même que l'on a fait *a posteriori* des théories de la propriété, l'un et l'autre étant des produits de l'instinct humain et des nécessités humaines qui ont devancé tout raisonnement.

Ces théories *a posteriori* sur l'héritage se ramènent à deux principales : l'une qui le fait dériver de la propriété de famille

des anciens Germains et, en général, des peuples primitifs; l'autre qui le rattache à la fiction de la dévolution par la volonté du mourant à ses parents survivants, fiction romaine.

L'une et l'autre théorie ont ainsi le sentiment de la famille pour fondement. *Jamais ou presque jamais ce n'a été la nation qui a recueilli les biens délaissés par un particulier; d'abord la nation, cette énorme entité, est d'origine moderne. Anciennement, il n'existait que de petits groupes.* Ensuite l'affection se porte surtout sur des groupes restreints, nous entendons l'affection pratique, toujours présente, agissante, inclinant la généralité des hommes à des efforts quotidiens et à des sacrifices fréquents.

La famille n'est très fortement constituée que dans les pays de propriété personnelle et d'héritage. Ainsi, la famille monogame avec un état civil régulier; la transmission d'un nom patronymique, ne se rencontre guère que chez les peuples sédentaires, agricoles, pratiquant la propriété privée et respectant l'héritage individuel.

Au contraire, la famille polygame, la filiation lâche, l'absence d'état civil et de nom individuel caractérisé se trouvent chez les familles à propriété collective et à héritage incertain ou collectif, comme les Arabes ou comme les anciens clans du moyen âge. C'est la propriété privée et l'héritage qui ont à la fois constitué la famille forte et émancipé l'individu.

Fait instinctif dans l'humanité, l'héritage s'est développé, précisé, a fini par trouver dans les diverses législations des formules juridiques à peu près analogues. Il repose sur le droit qu'a un homme qui, par son travail, son intelligence, son épargne, a créé de la richesse, de la transmettre à la personne qu'il affectionne. En l'absence de testament précis, les plus proches parents sont considérés comme devant hériter du mort, parce que, en général, un lien particulier d'affection les unissait à lui, parce que, aussi, ils ont souvent participé directement ou indirectement à la formation ou à la conservation de la richesse du décédé, ce qui est le cas habituel pour sa veuve, pour ses enfants, parfois pour ses frères, ou parce

que le décédé et ses parents collatéraux qui héritent de lui descendaient d'un ancêtre commun qui avait lui-même amassé ces biens.

LA STRUCTURE SOCIALE, REPOSANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE, EXIGE LE MAINTIEN DE L'HÉRITAGE. — Il ne peut exister, dit avec raison Herbert Spencer, dans une même société, deux structures opposées se développant simultanément. La structure qui s'est de plus en plus épanouie dans l'humanité, par suite de l'instinct humain et des nécessités du milieu, c'est celle de l'activité et de la responsabilité individuelles, trouvant leur sanction dans la propriété privée. Une propriété privée qui n'a que la durée de la vie du possesseur, c'est-à-dire une durée très incertaine, est naturellement précaire. Chacun sait que les usufruitiers administrent, en général, et sauf quelques exceptions négligeables, beaucoup moins bien que les propriétaires; à peine peut-on attendre des premiers un entretien convenable de la chose dont ils sont les détenteurs en quelque sorte provisoires. Quant à espérer qu'ils fassent des changements, des améliorations, qu'ils hasardent de nouvelles incorporations de capitaux au sol ou de nouvelles méthodes culturales demandant de notables frais, chacun est d'accord que c'est une chimère. L'usufruitier serait dupe s'il agissait ainsi. Le code civil français, qui a été rédigé avec beaucoup d'expérience et en pleine connaissance des faiblesses humaines, ne met même pas à la charge de l'usufruitier les reconstructions de bâtiments écroulés; il lui interdit les changements d'affectation des terres; il oblige sa succession à indemniser le propriétaire, à l'expiration de l'usufruit, si la jouissance a été manifestement déprédatrice, si, par exemple, dans une cour plantée de pommiers, ceux-ci ont disparu.

Cette prévoyance du code, ces relations souvent difficiles entre usufruitiers à vie et propriétaires, ces indemnités dues parfois, témoignent de l'infériorité de l'usufruit relativement à la pleine propriété, en ce qui concerne la production, l'entretien et, à plus forte raison, le progrès cultural.

Combien plus difficile serait cette situation si le nu-proprié-

taire, au lieu d'un particulier, était l'État! Le nu-propriétaire particulier peut toujours exercer un contrôle personnel, prévenir les abus quand ils sont trop criants, soit par des avertissements amiables, soit même par des recours en justice, si la négligence ou la rapacité de l'usufruitier faisait dépérir la chose. L'État pourrait-il exercer sérieusement ce contrôle, avec impartialité et compétence, sans intrusion excessive et vexations, au moyen de ses fonctionnaires dont beaucoup sont ou indifférents ou tâtilons et tyranniques? S'il était prouvé à la mort du détenteur que la chose a été très avariée par sa faute, quelle indemnité pourrait-on obtenir de sa succession, puisque, en tout état de cause, sa succession échoirait à l'État?

Entre l'usufruitier ordinaire et le nu-propriétaire, il existe, en général, des liens de famille et d'affection. L'usufruitier est, dans la plupart des cas, soit la mère ou le père du nu-propriétaire, soit son oncle, soit son beau-frère ou sa belle-sœur; il en résulte que, sachant qu'à l'expiration de l'usufruit le bien doit aller à une tête chère, ou tout au moins connue et familière, l'usufruitier est souvent retenu dans l'abandon aux instincts d'égoïsme ou de déprédation que suscite toute puissance précaire. Avec l'État comme héritier, le même sentiment n'existerait pas.

La suppression de l'héritage entraînerait pour la propriété foncière l'arrêt presque absolu de toutes les améliorations durables, dans l'ordre que nous avons décrit plus haut, à la page 584. Elle produirait des effets encore plus pernicioeux; elle nuirait à l'entretien même des biens, beaucoup plus que ne le ferait la propriété expirant à terme fixe. Une propriété qui aurait cent ans ou même cinquante ans de durée, tant qu'on ne serait pas dans la dernière ou dans les deux dernières décades de cette période, permettrait, non pas certes des améliorations fondamentales et d'un rapport à longue échéance, mais du moins un entretien convenable ou à peu près convenable de toutes les installations et des bâtiments, en tant que murs, planchers, couvertures, clôtures, canaux d'amenée,

drainage, etc. Une propriété purement viagère, c'est-à-dire, pouvant cesser à chaque instant, serait entretenue avec beaucoup moins de prévoyance et périliterait davantage. Quant à soutenir que l'État aurait des agents pour inspecter toutes les propriétés, rappeler à l'ordre, contraindre, autant vaudrait dire que la moitié de la nation serait appelée à surveiller l'autre. Les cas de collusion aussi ou, au contraire, ceux de tyrannie seraient les uns et les autres très fréquents, les premiers, sans doute, dominant, par suite de la faiblesse humaine.

Ce que nous avons dit des biens ruraux s'appliquerait aussi aux usines, à l'outillage industriel, aux maisons, à tout enfin. *Le détenteur viager serait nécessairement un détenteur négligent et peu progressif.*

L'État, sans doute, n'aurait pas la prétention de garder tous ces biens qui lui écherraient, sinon la suppression de l'héritage ne serait qu'une méthode pour amener progressivement le collectivisme. Les esprits les plus élevés, de même que les historiens les plus judicieux, ont, pendant des siècles, critiqué la main-morte et ses abus; ce n'est, sans doute, pas pour qu'on la rétablisse en la rendant graduellement universelle.

L'État mettrait donc en vente tous ces biens qui lui seraient échus, mais le prix qu'il en recevrait ne pourrait être celui que l'on donne à l'heure actuelle pour une propriété perpétuelle; ce ne pourrait être qu'un prix très réduit, puisque non seulement la durée de l'occupation ne dépasserait pas la vie de l'occupant, mais que tout ce que celui-ci aurait pu ajouter sous une forme quelconque pendant sa vie à la valeur du bien serait confisqué à sa mort. L'État aurait donc d'énormes déboires sur ce prétendu enrichissement qu'il attendait. Nous reviendrons plus loin sur cette observation capitale.

En tout cas, la propriété n'étant plus cultivée en vue de sa possession perpétuelle, mais seulement en vertu de la plus précaire des jouissances, celle qui est bornée à la vie de l'homme, non seulement recevrait infiniment moins d'améliorations qu'aujourd'hui, mais serait beaucoup moins bien entre-

tenue. Elle dépérirait de plus en plus, à chaque détenteur viager dans les mains duquel elle passerait.

ÉNORME DÉPERDITION ÉCONOMIQUE QUI RÉSULTERAIT DE LA SUPPRESSION DE L'HÉRITAGE. EN QUELQUES GÉNÉRATIONS, CE RÉGIME RAMÈNERAIT LA PRODUCTION AUX ÉTROITES LIMITES DES ÉPOQUES DE BARBARIE. — Au point de vue économique, l'héritage a pour effet, comme pour objet, l'augmentation et la conservation du capital, autant dans l'intérêt social que dans l'intérêt individuel. Il excite et il prolonge l'activité et l'épargne de l'homme; il ouvre à son esprit des horizons illimités; il donne à son œuvre un caractère de perpétuité.

Sans l'héritage, les efforts et les épargnes de l'individu se borneraient à la satisfaction de ses besoins immédiats ou très prochains. A quarante ou cinquante ans, ce qui est le cas pour tous les hommes entreprenants et habiles, si l'on avait assuré le repos et le confortable de sa vie ultérieure, on cesserait de travailler et surtout d'économiser. Un économiste anglais, qui, cependant, a quelque tendance à critiquer avec excès l'ordre social actuel, M. Alfred Marshall, a écrit à ce sujet une page assez remarquable, développant cette idée que le principal motif de l'épargne est l'affection de famille : *the chief motive of saving is family affection* :

« Que les hommes travaillent et épargnent principalement par le souci de leur famille et non d'eux-mêmes, cela est prouvé par ce fait que rarement ils dépensent, après qu'ils se sont retirés de la carrière, plus que le revenu qui leur vient de leurs économies, préférant laisser intacte une richesse accumulée pour leur famille; tandis que, dans cette contrée seule (le Royaume-Uni), vingt millions sterling par an (500 millions de francs) sont épargnés sous la forme de polices d'assurances et ne peuvent être disponibles qu'après la mort de ceux qui les ont mis de côté.

« Un homme ne peut avoir de plus fort stimulant à l'énergie et à l'entreprise que l'espoir de s'élever dans la vie, et de laisser ses enfants partir d'un degré de l'échelle sociale plus haut que celui de ses débuts à lui-même. Ce stimulant peut

même se changer en une passion prépondérante (*an overmastering passion*), qui réduit à l'insignifiance le désir du bien-être ou des plaisirs ordinaires et qui quelquefois même détruit les sentiments raffinés et les aspirations plus nobles. Mais, comme il est prouvé par la merveilleuse croissance de richesse en Amérique durant la génération présente, ce stimulant rend l'homme un puissant producteur et accumulateur de richesse.

« Les plus grandes épargnes sont faites par ceux qui ont été élevés dans une situation étroite et habitués à un sérieux et dur travail, qui ont conservé leurs habitudes simples, en dépit de leurs succès en affaires, qui nourrissent, avec le mépris pour les dépenses d'apparat, le désir d'être trouvés à leur mort plus riches qu'on ne le pensait. Ce type de caractère est fréquent dans les couches les plus tranquilles des vieilles et énergiques contrées, et il était très commun dans les classes moyennes des districts ruraux en Angleterre pendant plus d'une génération, après le poids accablant de la grande guerre contre la France et des lourdes taxes qui lui survécurent¹. »

L'économiste ingénieux qui a défini l'économie politique une « science des mobiles humains » ne pouvait mieux s'exprimer sur la principale source de l'épargne, à savoir l'affection de famille. Les 500 millions de francs placés annuellement dans le Royaume-Uni en assurances pour causes de mort ne sont qu'une part modeste de l'amoncellement d'épargnes qui est faite, non pour le bien-être même de l'épargnant, mais pour celui de ses parents survivants, surtout de ses descendants.

L'une des pensées les plus familières à l'homme, même dans les classes les plus humbles, est celle de se survivre, de laisser une trace de son passage : l'héritage est l'institution qui correspond le mieux à ce désir.

Ce n'est un mystère pour personne qu'en général un célibataire, dans la seconde moitié de sa vie, se donne beaucoup moins de mal et fait moins d'épargnes qu'un père de famille. Il arrive même qu'il place parfois son bien ou une partie de son

¹ *Elements of Economics of Industry*, by Alfred Marshall, 1892, pages 153 et 154.

bien à fonds perdu, ce qui est très rare de la part d'une personne un tant soit peu aisée, ayant des enfants. Encore doit-on dire que les célibataires ont souvent des affections, des parentés chères, qui les inclinent à ne pas se désintéresser absolument de l'avenir qui suivra leur mort.

La nature prévoyante a donné, en général, aux affections d'autant plus de force qu'elles se portent sur un nombre plus restreint d'hommes. Jamais un homme, ordinaire du moins, n'aimera avec la même ardeur, le même sentiment de vigilance ininterrompue, le même esprit de sacrifice constant, ses 40 millions de compatriotes, s'il est français, ses 95 millions de compatriotes, s'il est américain du Nord, ses 140 millions de compatriotes, s'il est russe, ses 350 ou 400 millions de compatriotes, s'il est chinois, et à plus forte raison les 1,600 ou 1,700 millions d'êtres humains, qu'il aime sa femme, ses enfants, même ses parents plus éloignés ou ses amis.

Faites qu'une fortune individuelle, au lieu de garder une forme distincte, d'échoir à quelques personnes déterminées d'avance, aille se disperser, tomber en poussière, ajouter un infiniment petit aux ressources du budget d'un très grand État, et personne n'aura souci des travaux persévérants et des épargnes indéfinies.

Il est un certain nombre d'hommes riches qui instituent pour héritier soit leur commune, soit un établissement d'utilité publique, soit beaucoup plus rarement l'État, et dans ce dernier cas avec une affectation particulière. Nous avons cité des exemples curieux de ces dispositions testamentaires (Voir plus haut, page 72 à 76); mais encore ces hommes veulent-ils disposer librement de leur bien, avoir le mérite de leur action, laisser en général leur nom attaché à une fondation qui leur plaît. Si l'État se déclarait lui-même possesseur de leur avoir à leur mort, il est très douteux qu'ils fissent les mêmes épargnes et les mêmes efforts.

En quelques générations humaines, le régime de la collation forcée de toutes les successions à l'État ramènerait la société à la barbarie primitive. L'esprit humain perdrait une grande

partie de sa prévoyance et de son énergie ; il ne se formerait guère de capitaux nouveaux ; les capitaux anciens seraient de plus en plus mal entretenus ; certainement, en moins d'un siècle de ce régime, la misère s'abattrait sur le pays, qui ne pourrait plus nourrir ses habitants. *De même que la propriété perpétuelle, avec toutes ses puissantes conséquences sur la production, sur l'esprit et le caractère de l'homme, a permis au genre humain d'accroître prodigieusement le nombre de ses membres et d'augmenter singulièrement le bien-être de chacun d'eux, ainsi, par réciproque, mais avec beaucoup plus de rapidité, la suppression de l'héritage, c'est-à-dire la dévolution à l'État de toutes les successions, ramènerait la pauvreté, l'inertie, la dépopulation.*

DÉBOIRES IMMÉDIATS QU'ÉPROUVERAIT L'ÉTAT PAR LA SUPPRESSION DE L'HÉRITAGE. RECETTES DÉCROISSANTES QU'IL ENCAISSERAIT. ANALYSE DES DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LES SUCCESSIONS EN FRANCE. —

Le recul rapide de la société vers le dénuement des âges primitifs n'est pas douteux dans l'hypothèse de la suppression de l'héritage. Il serait encore hâté par cette circonstance que l'État consommerait comme revenus les sommes qui, chez les particuliers dont il hériterait, étaient considérées comme des capitaux. *Il est très important que les impôts proviennent des revenus et non des capitaux des citoyens.* Dans le premier cas, les citoyens se gênent et se restreignent ; dans le second cas, la source même du progrès social, le capital, est diminué.

On ne pourrait attendre, d'autre part, de l'État, qu'il reconstituât, par ses propres efforts et sa propre prévoyance, l'équivalent des capitaux privés que la suppression de l'héritage empêcherait désormais de naître. En proie aux appétits des fonctionnaires ou des électeurs faméliques qui assiègent le budget, l'État est, en quelque sorte, impuissant à l'épargne ; tout au moins y est-il beaucoup moins bien doué que l'individu. C'est, au contraire, un grand consommateur et un grand destructeur de capitaux. Les œuvres même d'utilité durable qu'il entreprend, canaux, ports, chemins de fer, etc., il ne peut y pourvoir que si les particuliers, par la voie des emprunts

publics, lui en fournissent les moyens avec leur épargne accumulée. En définitive, l'État met souvent en œuvre les capitaux des particuliers; mais l'épargne vraie provient de ceux-ci.

En outre de la très forte diminution de l'épargne annuelle, des moindres soins d'entretien donnée aux capitaux, de l'amoin- drissement de l'activité des hommes entrepreneurs qui se retireraient plus tôt de la carrière, et de l'inévitable et très rapide décadence qui résulterait de l'ensemble de ces cir- constances défavorables, la suppression de l'héritage causerait à l'État presque immédiatement de considérables mécomptes sur les ressources qu'il obtiendrait de cette draconienne mesure.

C'est folie de s'imaginer que l'on pourrait ainsi subvenir sans aucun impôt, à toutes les dépenses actuelles des pouvoirs publics (État, communes, départements).

L'ensemble des dépenses publiques d'un pays comme la France, dit-on, localités et État central réunis, si l'on laisse de côté certains services, tels que ceux de la poste, des télé- graphes, des téléphones, etc., qui ne sont pas à proprement parler des impôts, monte à 5 milliards de francs environ¹. Or, l'actif net des successions oscille, en France, entre 5 mil- liards 1/2 et 5 milliards 761 millions par année (ce dernier

¹ Les recettes d'impôts pour l'État, en l'année 1912, ont été les suivantes : 620,215,000 fr. de contributions directes (d'État) et taxes assimilées; 126,118,000 fr. d'impôts sur le revenu des valeurs mobilières; 811,025,000 fr. de droits d'enregistrement; 224,624,000 fr. de droits de timbre; 13,011,011 fr. d'impôts sur les opérations de bourse; 659,748,000 fr. de droits de douane (sels, sucres et huiles minérales, brutes non comprises); 657,777,000 fr. de contributions indirectes (sans les sels, sucres, huiles minérales brutes et les monopoles); 2,152,000 fr. sur les huiles minérales brutes; 34,700,000 de droits sur le sel; 171,700,000 de droits sur le sucre; 41,900,000 du monopole sur les allumettes chimiques; 534,200,000 du monopole des tabacs; 23,900,000 de celui des poudres; ensemble 3,921,070,000 fr.; il en faut déduire environ 135 millions de frais des monopoles; il reste 3,786,070 fr. de véritables impôts d'État; nous laissons en dehors les recettes des postes, télégraphes et téléphones, qui, aux tarifs actuels, ne sont pas des impôts. Il y faut joindre : 575,874,000 fr. de contributions directes locales; 315,101,000 de droits d'octroi (1911); environ 300 millions de taxes locales diverses, autres que celles qui correspondent à un service rendu, soit 1,190 mil- lions environ d'impôts locaux et 4,976 millions d'impôts nationaux et locaux.

chiffre est celui de l'année la plus récente, 1911). On aurait donc, à s'en tenir à ces chiffres, 7 à 800 millions de superflu annuel qu'on pourrait affecter à l'Assistance publique, à l'hygiène et à d'autres services intéressants.

Malheureusement, les résultats réels seraient tout autres. Si l'héritage était supprimé, les biens laissés par les décédés et que l'État mettrait en vente n'auraient plus, il s'en faudrait considérablement, la valeur qu'ils ont aujourd'hui. Au lieu de représenter des jouissances perpétuelles, ils ne représenteraient plus que des jouissances précaires, subordonnées à la durée de la vie de l'acheteur; ils perdraient ainsi environ la moitié de leur valeur. Il y aurait toute la différence que l'on trouve aujourd'hui entre la valeur d'un usufruit et celle d'une pleine propriété. Ainsi, les 5 milliards $1/2$ ou 5 milliards $3/4$ se trouveraient immédiatement, par cette seule cause, réduits à 2 milliards $3/4$ environ.

Ce n'est pas le seul retranchement qu'il faudrait faire. Comme il a été dit plus haut, tous les biens, soumis désormais à une simple jouissance viagère, cesseraient d'être l'objet d'améliorations durables et de rendement différé, ou, du moins, ils ne le seraient plus qu'avec une bien moindre fréquence. L'épargne se trouverait réduite dans une proportion impossible à déterminer, mais qui dépasserait certainement la moitié, puisque le principal mobile de l'épargne, celui de laisser à sa famille une situation améliorée, aurait disparu. Tous les biens quels qu'ils soient : terres, maisons, fabriques, outillages, seraient entretenus avec beaucoup moins de soin. De ce chef, il y aurait, sinon dès le premier jour, du moins au bout de peu de temps, un nouveau déchet considérable qu'on peut estimer à moitié, si bien que les 5 milliards 760 millions, déjà réduits par la cause exprimée dans le précédent paragraphe à 2 milliards $3/4$, se trouveraient encore ramenés, par cette cause nouvelle, à 1.350 millions.

Le dernier mot n'est pas encore dit : non seulement la généralité des propriétaires de toutes natures de biens, meubles et immeubles, épargneraient beaucoup moins et

entretiendraient avec moins de soin leur propriété, mais un certain nombre, ne pouvant plus laisser leur avoir à leur famille, se mettrait à le gaspiller. Ce que l'on appelle les placements à fonds perdu ou la simple prodigalité se répandraient à l'infini. Ce serait une nouvelle et très énergique cause d'amoin-drissement des sommes nettes que recevrait l'État. Les 5 milliards $\frac{3}{4}$ sur lesquels il aurait compté en supprimant l'héritage se fondraient ainsi dans ses mains, et ce qui y resterait équivaldrait d'abord à 1 milliard ou 1,200 millions, pour se réduire chaque année, un pareil régime devant, en quelques générations, ramener le dénuement de la primitive barbarie¹.

LA SUPPRESSION DE CERTAINES CATÉGORIES DE SUCCESSIONS AURAIT DES RÉSULTATS ANALOGUES, QUOIQUE ATTÉNUÉS, A CEUX DE LA SUPPRESSION TOTALE DE L'HÉRITAGE. — Si, au lieu de supprimer complètement l'héritage, on s'avisait, par une de ces demi-mesures qui plaisent aux caractères incertains et aux esprits superficiels, d'abolir quelques catégories de successions ou de les frapper de droits exorbitants, on arriverait à des résultats analogues, mais atténués. Le coup porté au progrès économique et à la richesse sociale serait moindre, mais sensible néanmoins.

Il a été très souvent question en France de la suppression d'un certain nombre de degrés successoraux pour l'héritage *ab intestat*. Divers députés ont fait, depuis 1880, des propositions dans ce sens, et en 1888, M. Peytral, ministre des finances, préparait un projet de loi à ce sujet. On s'imaginait trouver ainsi, les uns disaient 30, les autres 50 à 60 millions, qui écherraient naturellement à l'État. Si l'on en vient à voter un jour de semblables mesures, on éprouvera de dures et promptes déceptions.

Si certaines législations, comme la nôtre, bornent au 12^e degré, ce qui est éloigné (car les cousins germains ne sont

¹ Déjà, depuis quelques années, la perspective d'une moindre sécurité sociale, par les progrès du socialisme, jointe à la baisse du taux de l'intérêt dans la période 1880-1900, a augmenté sensiblement les placements à fonds perdu, comme en témoignent les rapports des compagnies d'assurances.

qu'au 4^e degré), les successions *ab intestat*, ce n'est pas qu'elles admettent qu'en un cas quelconque la succession dévolue à l'État vaille mieux que la succession dévolue à des particuliers; c'est par une raison purement pratique et qui tient aux conditions de la vie moderne. On a pensé que dans nos sociétés mouvementées, où les déplacements sont fréquents, où les familles ne restent guère perpétuellement à leur lieu d'origine, la parenté au delà du 12^e degré devient en général fort incertaine, qu'elle est sujette à contestations, à procès, et que, dans ce cas, les successions, quand aucun testament n'est intervenu, ne sont, d'ordinaire, que la cause de litiges inextricables qui absorbent tout l'actif. Voilà la raison qui a inspiré notre législation sur la limitation du degré successoral. C'est un conseil qu'adresse le Code aux personnes n'ayant que des parents excessivement éloignés, de faire un testament, pour éviter que leur héritage soit dévoré par les gens d'affaires.

Ce n'est donc pas dans une pensée de lucre personnel que l'État a fixé cette lointaine limite du 12^e degré; en fait, cette limitation ne lui apporte que très peu de profit. Les successions en déshérence qui échoient à l'État sont insignifiantes. Elles se sont élevées en 1889 à une somme de 3,704,709 francs, pour retomber, en 1890, à 1,830,146 fr.; elles ont été en 1891 de 2,008,402 fr., en 1892 de 2,150,498, en 1897 de 2,369,000, en 1898 de 2,567,000; elles ont atteint, exceptionnellement, 11,283,000 francs en 1904, et ne figurent plus que pour 864,900 francs au budget de 1911 et 1,245,100 francs au budget de 1912¹. C'est en moyenne tout au plus 3 millions sur un budget de 5 milliards. Encore doit-on dire que ces millions proviennent d'un nombre énorme de toutes petites successions. Il suffit qu'il y en ait cinq à six mille par an de quelques centaines de francs chacune, pour former ce maigre total. Le *Journal Officiel* publie périodiquement les noms des titulaires de livrets des Caisses d'épargne qui n'ont pas donné de nouvelles

¹ *Bulletin de Statistique*, du Ministère des Finances, livraisons de novembre 1891, pages 462 et 463, novembre 1893, pages 574 et 575, novembre 1899, pages 454 et 455, décembre 1906, pages 740 et 741, février 1912, pages 200 et 201.

depuis bien des années. Il se trouve ainsi délaissé des quantités de ces dépôts, dont la plupart montent soit à quelques centimes, soit à quelques francs, très peu atteignant ou dépassant 50 francs. Il est bien des hommes dont la vie est mouvementée et qui, changeant de lieu, de métier, passant par des vicissitudes diverses, oublient de retirer ces minces dépôts, ou dont les familles les abandonnent tantôt par ignorance tantôt par recul devant les formalités. Mais dès que la somme est importante, soit en dépôt à ces caisses, soit en actif mobilier, le mourant s'en souvient, et, à moins que la mort ne le saisisse soudain en pleine santé et en pleine activité, il aime mieux léguer son avoir soit à un ami ou à un domestique, s'il n'a pas de parents, soit à une œuvre déterminée de bienfaisance ou de charité, souvent même, avec une affectation spéciale. *Les fortunes privées ont horreur de l'impersonnalité; elles ne consentent pas à s'y perdre, elles font tous leurs efforts pour y échapper.*

Il est intéressant de juger de la faible relation qui existe entre les successions en déshérence dont profite l'État, et les successions qui sont dévolues par testament à des étrangers. En 1911, les successions en déshérence, accrues des biens vacants recueillis par l'État, ont monté à 1,133,000 fr. Dans la même année, l'ensemble des successions dévolues, par testament, à des personnes non parentes du défunt, s'est élevé à 276,900,665 fr., soit près de 250 fois plus; ainsi les successions en déshérence et biens vacants ne représentent que 1/2 p. 100 au plus des successions dévolues par testament à des étrangers.

En cette même année 1911, l'ensemble des successions dévolues à des parents entre le 5^e degré et le 12^e degré (or, il n'a été jusqu'ici question en France de supprimer le droit successoral *ab intestat* qu'à partir du 6^e degré) n'a monté qu'à 80,448,887 francs; il s'agit là des successions au delà du degré de cousin germain¹; en appliquant à ces 80,448,887 francs, de 1911, la même proportion de déshérence que celle qui est constatée pour des successions entre

¹ Voir le *Bulletin de Statistique*, du Ministère des Finances, livraison de décembre 1912, page 661.

étrangers, soit 1/2 p. 100, on voit que l'État hériterait seulement par la suppression du droit successoral à partir du 5^e degré, de 5 à 600,000 francs par an, pas davantage.

La suppression de plusieurs degrés successoraux serait une œuvre de brutalité et aussi de naïveté. Ce n'est pas le tout que de vouloir confisquer les biens, il faut encore rendre la confiscation inévitable; or, le testament laisse une porte par laquelle passeraient toutes les fortunes privées pour échapper à l'État. Si le testament était interdit, en partie la donation, entre vifs, de la main à la main, au déclin de la maturité de l'homme, en partie, et au pis aller, le placement à fonds perdu, supprimeraient en fait l'hérédité de l'État.

Les taxes, quand elles sont très modérées, que perçoit l'État sur les héritages, sont une participation légitime, récompense de la garantie qu'il donne à la paisible dévolution des biens suivant la volonté du testateur ou suivant les inclinations que la coutume universelle suppose à celui-ci, et les droits qu'elle reconnaît à l'héritier. Encore importe-t-il à un haut degré que ces impôts soient restreints. Nous avons émis, dans notre *Traité de la Science des Finances*, l'opinion qu'ils ne devaient en aucun cas dépasser une année de revenu, c'est-à-dire au grand maximum 4 à 5 p. 100, après déduction du passif. Le tarif français des taxes successorales est tout à fait scandaleux : il atteint, en 1913, après les surtaxes votées au budget de la dite année, 12,40 p. 100 en ligne directe, et 25 p. 100 entre collatéraux proches et 34 p. 100 entre non parents. C'est là une véritable confiscation des héritages qui ne peut avoir que de mauvais effets sur les progrès de la richesse et le maintien de l'activité sociale; c'est une incitation à toutes sortes de méthodes d'évasion fiscale et c'est ensuite une sorte d'amorce à des confiscations complètes.

L'ensemble des taxes successorales a produit en France, 331,487,879 francs en l'année 1911, la plus récente dont on connaisse les résultats au moment où nous revoyons ces lignes; il y faut joindre des droits de timbre qui, dans presque tous les cas et parfois d'une façon très sensible, quand il y a quelque

inventaire, quelque partage judiciaire et à plus forte raison quelque litige, s'ajoutent aux droits de succession. On verrait alors que les perceptions de l'État français sur les successions, en 1911, ont dû dépasser 350 millions de francs au minimum.

Voici, vu l'importance du sujet, le montant des valeurs successorales sur lesquelles les droits ont été assis, le montant des droits et leurs produits en l'année 1911¹ (les tarifs ont été relevés aux budgets de 1913, au cas où il n'y a qu'un ou deux héritiers) :

Degré de parenté.	Taux du droit (décimes compris). - Pour 100.	Valeurs successorales. Francs.	Droits perçus par l'Etat. Francs.
1° En ligne directe au premier degré.	1 à 6,50	3,502,912,585	88,878,360
2° En ligne directe au second degré.	1,50 à 7 »	260,087,802	7,516,156
3° En ligne directe au delà du second degré.	2 à 7,50	4,445,694	131,544
Totaux en ligne directe.		3,767,446,081	96,526,061
4° Entre époux.	4 à 12,25	517,300,011	30,626,317
5° Entre frères et sœurs.	10 à 18,25	392,302,034	47,619,564
6° Entre oncles ou tantes et neveux et nièces.	12 à 23	376,745,796	54,287,383
7° Entre grands-oncles ou grand'tantes, petits-neveux ou petites-nièces et entre cousins germains.	15 à 26	165,030,399	29,877,999
8° Entre parents au delà du 4° degré.	18 à 29	80,448,887	16,135,460
Total entre collatéraux.		1,014,527,116	147,920,408
9° Entre personnes non parentes (particuliers).	18 à 29	273,479,890	56,192,193
10° Aux établissements publics ou d'utilité publique.	9 à 29	3,420,775	722,878
Total entre non parents.		276,900,665	56,915,071
Total général.		5,576,173,873	331,987,879

En y joignant les droits de timbre qui frappent plus ou moins la généralité des successions, on arrive au moins à 350 millions de produits pour le fisc. Si l'on ajoute 27,941,064 fr. perçus en 1910 sur les donations entre vifs, 109,748,829 fr. pour les taxes sur les transmissions de meubles et valeurs mobilières entre vifs à titre onéreux, 164,087,387 fr. sur les

¹ Voir le *Bulletin de Statistique* (du Ministère des Finances), décembre 1912, page 661.

transmissions d'immeubles également entre vifs à titre onéreux, et d'un autre côté les droits de timbre sur les valeurs mobilières, soit 69,854,433 fr., en 1910, 1 million pour le droit spécial d'accroissement, enfin 11,756,740 fr. de droits sur les opérations de bourse¹, on a un total de plus de 734 millions en chiffres ronds que l'État perçoit sur les transmissions de meubles ou d'immeubles effectuées dans le courant d'une année, en dehors des impôts directs annuels ou sur le revenu. En un siècle, cela représente 73 milliards 1/2. Or, il est difficile, déduction faite des doubles emplois, notamment entre valeurs mobilières et valeurs immobilières (les premières étant souvent la représentation des secondes²), d'estimer à plus de 230 milliards la richesse de la France.

Ainsi, l'État français dévore dans chaque siècle, par les simples droits sur la transmission des biens, soit entre vifs soit à la suite de décès, environ le tiers de l'ensemble de la fortune des particuliers. Cette perception est excessive.

La loi prussienne est bien plus modérée, qui exempte les successions en ligne directe de tout impôt, ainsi que celles entre époux, ce qui est peut-être aller trop loin (un droit très modéré, soit 1 p. 100, est admissible, même dans ce cas), et qui ne perçoit que 2 p. 100 sur les successions entre frères et sœurs, 4 p. 100 sur les successions entre collatéraux jusqu'au 8^e degré, et 8 p. 100 dans tous les autres cas. Cette même loi admet un taux de capitalisation gradué d'après l'âge du bénéficiaire en ce qui concerne les usufruits. Quant à la loi d'Empire (Allemagne) sur les successions, elle ne frappe pas jusqu'ici (mars 1913) les successions en ligne directe.

Cette loi prussienne, aussi circonspecte que la loi française est spoliatrice, date de 1891³.

L'État peut s'adjuger, comme il le fait en France, de gros

¹ Tous ces chiffres sont tirés du document contenant le relevé des produits de l'Enregistrement, du Domaine et du Timbre en 1909 et 1910. (*Bulletin de Statistique*, du Ministère des Finances, 1^{er} volume de 1912, pages 596 à 633).

² Voir plus haut, pages 188 à 195 et 238.

³ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, t. I^{er}, page 652.

profits par des droits élevés sur les successions ; ce sont là de mauvais impôts, quand on les porte à un taux aussi exorbitant. Ils entravent le progrès de la richesse et l'amélioration des cultures ; ils gênent, parfois ruinent l'héritier, et le mettent moins en état de bien entretenir et de continuer avec succès l'œuvre qui lui est dévolue. Ils encouragent et suscitent la fraude ; ils créent des relations de violente hostilité entre le contribuable et le fisc.

S'il s'agissait de supprimer complètement ou presque complètement des degrés de succession, les conséquences seraient plus graves. L'État ne retirerait de sa voracité aucun profit sérieux ; à peine capterait-il autant de dizaines de mille francs qu'il croirait capter de millions ; le testament d'abord, ensuite la dation entre vifs d'une façon ouverte ou clandestine, enfin le placement à fonds perdu et le mauvais entretien même des biens, suivant que telle ou telle de ces mesures serait légalement interdite, représenteraient les artifices successifs auxquels recourrait la nature des choses, pour déjouer la brutale et inique cupidité de l'État.

La nature des choses a une ironie qui se joue du législateur, qui perce à jour tous ses projets et y résiste avec obstination, quand ils font violence aux sentiments et aux droits soit individuels, soit de famille, qui constituent les principaux mobiles humains dans la production des richesses.

Il serait, d'ailleurs, singulièrement heureux que les particuliers, par toutes les ruses successives énoncées ci-dessus, parvinssent à déjouer les projets de confiscation que tel ou tel État pourrait nourrir relativement à l'héritage.

Le respect des lois naturelles, c'est-à-dire des lois dans le sens très élevé où les entend Montesquieu, s'impose à tous ; c'est une obligation absolue, c'est l'impératif catégorique du philosophe allemand ; mais les lois artificielles, au contraire, qui ne sont que des fantaisies et des caprices de majorités législatives et qui vont contre la nature des choses, n'imposent qu'une obligation relative ; il est très heureux que la force plastique de la société se révolte parfois contre elles, les rejette

et y substitue des procédés qui maintiennent, au moins en partie, les relations normales et nécessaires entre les hommes.

LA GUERRE A L'HÉRITAGE COUVRE UNE GUERRE ANALOGUE A LA FAMILLE. — Si les socialistes, en général, s'attaquent à l'héritage, ils n'épargnent pas davantage la famille. En cela ils sont logiques, car les deux institutions sont indissolublement liées l'une à l'autre. Proudhon soutient que la famille offre un caractère « monarchique et patricien » ; qu'elle conserve et maintient le principe d'autorité ; qu'elle a été la base des vieilles sociétés féodales, et que c'est précisément contre cette antique et patriarcale constitution que se révolte la jeune démocratie.

« L'homme qui fait souche devient aussitôt, par la paternité même, concentré et féroce ; ~~il est ennemi de l'univers ;~~ ses semblables lui paraissent tous étrangers, *hostes*. Le mariage et la paternité, qui semblaient devoir augmenter en l'homme l'affection du prochain, ne font qu'animer sa jalousie, sa méfiance et sa haine. Le père de famille est plus âpre au gain, plus impitoyable, plus insociable que le célibataire, pareil à ces dévots qui, à force d'aimer Dieu, en viennent à détester les hommes..... L'homme est en lutte pour sa subsistance avec la nature, et, pour l'avenir de ses enfants, avec la société tout entière..... Le caractère anticommuniste, j'ai presque dit antisocial de la famille, se montre dans toute sa naïveté chez les enfants et les femmes, etc.¹ »

Fourier nomme le mariage : « Un groupe essentiellement faux ; faux par le nombre borné à deux, par l'absence de liberté et par les dissidences de goût qui éclatent dès le premier jour ». Saint-Simon n'a pas été plus tendre à l'égard du mariage et du ménage ; l'on sait que c'est au sujet du rôle de la femme et de l'union libre ou plurale que s'effectua la scission qui désagrégea son école.

L'école de Karl Marx n'apporte pas envers l'institution familiale des dispositions plus respectueuses ou plus conciliantes. On ne saurait être plus outrageant et plus violent à son endroit

¹ *Contradictions économiques*, 4^e édition, tome II, page 279.

que certains d'entre eux, M. Deville, par exemple ; ce ne sont pas quelques enfants perdus du socialisme, c'est tout l'esprit de la doctrine qui est hostile au mariage, comme au ménage, comme à la famille.

Les tendances du socialisme ont trouvé leur expression la plus complète et la plus logique, à ce point de vue, dans une parole d'un socialiste espagnol, avocat de profession, qui fit quelque bruit et fut mêlé à des procès mondains retentissants, M. Ruban Donadeu : « Je voudrais être appelé, disait-il, non plus Ruban Donadeu, mais le numéro 2300 de Figueras, ma ville natale¹ ». Voilà la vraie formule : *ici, tout est supprimé : non seulement l'héritage, la propriété, mais encore la famille, l'état civil, le nom, tout ce qui fait et maintient l'individualité ; c'est le nihilisme, qui est le terme dernier du socialisme, dont l'abolition de l'héritage, puis celle de la propriété individuelle, seraient les premières étapes.*

Il n'y a aucun doute que la suppression de l'héritage, si elle pouvait devenir effective, c'est-à-dire si elle n'était pas tournée par le testament ou la donation entre vifs, ne portât à la longue un coup terrible à la famille, qu'elle en relâchât considérablement les liens. On dira que les membres des familles de prolétaires, c'est-à-dire de gens sans fortune et n'offrant aucune perspective d'héritage, restent souvent très unis et très tendres les uns pour les autres. Cela est vrai ; mais, outre que, dans nos sociétés, il y a bien peu de familles qui n'aient quelque chose à transmettre, notamment à la campagne, le milieu social engendre une sorte d'atmosphère de sentiments auxquels chacun participe, même ceux qui ne se trouvent pas dans les circonstances ayant, par leur généralité, donné naissance à ces sentiments. Enfin, il est hors de doute que, dans une partie des classes ouvrières des grandes villes, où l'esprit de famille n'est plus soutenu et entretenu par aucune communauté d'intérêts matériels, les liens finissent par singulièrement se relâcher, les parents par se perdre de vue

¹ Fouillée : *La Propriété sociale*, page 33.

L'héritage et la famille vont ainsi de compagnie; toute atteinte à l'un aurait sa répercussion sur l'autre; et si la famille, par les habitudes de prévoyance, d'ordre, d'effort, de sacrifice, qu'elle suscite; par les traditions qu'elle conserve, est un facteur économique des plus puissants, l'abolition de l'héritage, outre tous les dommages matériels que nous avons vu qu'elle produirait, serait en outre, de ce côté, une cause de grand affaiblissement moral pour la société.

OBJECTION QUE L'HÉRITAGE PRODUIT DES GÉNÉRATIONS D'OISIFS. LE DROIT A L'OISIVETÉ. RÉSUMÉ DE LA DOCTRINE ÉCONOMIQUE CONCERNANT L'HÉRITAGE. — Une objection qui mérite d'être examinée c'est que l'héritage, s'il fait des économes, fait aussi des fainéants: Il pousse les pères à un surcroît d'efforts, mais il dispense de toute activité les fils. Il constituerait ainsi, dans les vieilles sociétés, un noyau toujours grossissant d'hommes indolents, vivant sur le produit du travail du passé, n'apportant à la société, en échange des consommations qu'ils y puisent, aucun service présent:

..... *fruges consumere nati*

sorte de corps mort pesant sur toute la production et réduisant la part des producteurs actuels.

Il est vrai qu'un certain nombre d'hommes ne savent pas se montrer dignes des fortunes que leurs parents laborieux et économes leur ont transmises. Ils les gaspillent, ou, d'une façon plus fréquente, ils vivent inertes dans l'oïveté.

C'est là un mal; mais il ne faut pas en exagérer l'importance; les prodigues sont bientôt cruellement punis par les conséquences propres de leur prodigalité: cette fortune qu'ils n'ont considérée que comme un instrument de plaisir leur échappe. Ils forment, d'ailleurs, une rare exception.

Beaucoup d'hommes, non seulement ayant de grandes fortunes, mais descendant de personnes qui en possédaient déjà, vivent occupés parmi les grands industriels, les grands commerçants, les grands propriétaires résidant et faisant œuvre

productive, comme dans les départements du nord de la France sur les terres à sucreries ou distilleries, dans ceux du midi sur les vignobles. On en rencontre beaucoup aussi dans les fonctions publiques auxquelles ils sont le plus aptes et dans les professions libérales. On trouve ainsi nombre d'hommes qui sont nés avec de la fortune, qui ont le goût de l'activité, qui pratiquent l'économie, que leur éducation a pourvus d'habitudes d'ordre, de régularité, de prévoyance, de circonspection, lesquelles sont très utiles à la bonne conduite des affaires.

La classe qui se compose de ces hommes s'appelle dans tous les pays la bourgeoisie, qu'on divise souvent en grande, moyenne et petite bourgeoisie; c'est elle qui a surtout le sens héréditaire de l'administration. Le jour où la haute et la moyenne bourgeoisies disparaîtraient par la suppression de l'héritage, où à chaque génération ce seraient des hommes sortis du rang qui seuls devraient avoir la direction de toutes les entreprises, la gestion de tous les biens, ce jour-là un pays serait presque décapité; il perdrait l'équilibre, il lui manquerait un organe essentiel. C'est la haute et la moyenne bourgeoisies qui possèdent et pratiquent le mieux l'art si difficile des placements et de la direction des entreprises: quand la haute et la moyenne bourgeoisies s'abstiennent ou quand le petit public dédaigne leurs avis, on voit se constituer et s'effondrer, par mauvaise conception ou mauvaise gestion, une foule d'entreprises aventurées, comme celle du *Canal de Panama* (1880-1890), et un nombre d'autres aussi désastreuses.

L'histoire naturelle a parfaitement prouvé qu'il y a, soit par la transmission du sang, soit par l'éducation, une sorte de continuation de certaines qualités morales dans la descendance de parents bien doués; ce n'est pas là une règle absolue mais c'est une rencontre fréquente; la suppression de l'héritage ferait que tout serait à recommencer à chaque génération, que les qualités transmises deviendraient en grande partie des forces perdues.

Le genre humain se soutient et progresse par deux forces, l'une et l'autre indispensables : la force de conservation qui est la tradition, et la force d'impulsion qui consiste dans l'initiative : celle-ci le plus souvent est due aux nouveaux venus, aux gens en quelque sorte inspirés qui surgissent à tous les degrés de l'échelle sociale, et dont ceux qui se trouvent tout à fait bien doués parviennent à se hisser aux premiers rangs ; mais la force de conservation et de tradition, sans laquelle on verrait prévaloir l'incohérence, la faiblesse, le gaspillage, est, en général, fournie par l'hérédité. On ne peut s'en passer. On a toujours célébré dans l'histoire l'influence des classes moyennes fortes, bien constituées, leur sagesse en même temps que leur libéralisme, leur penchant au progrès, comme leur éloignement de l'utopie. Les nations qui ont le plus possédé cet élément et lui ont laissé le champ libre, la Hollande, la Belgique ou les Flandres, l'Angleterre, ont eu la destinée la plus assurée. Or, par classes moyennes, on entend non pas des classes n'ayant que très peu de revenu ou de fortune, mais les groupes d'hommes adonnés au commerce, à l'industrie, à la grande agriculture, aux professions libérales, groupes comprenant des hommes dont certains ont et transmettent de très grosses fortunes. En supprimant l'héritage, on mettrait fin à ces classes moyennes, à cette bourgeoisie qui peut avoir des défauts, qui a besoin d'être sans cesse renouvelée par le double mouvement de l'élimination graduelle des éléments les plus faibles et de l'ascension, graduelle aussi, des éléments populaires les plus vigoureux, mais qui, sans aucun privilège, constitue un des organes les plus essentiels de toute société.

Un célèbre écrivain anglais, le Dr Johnson, a eu, sans doute, un joli mot à propos du droit d'aînesse, quand il dit que l'avantage de cette institution était de ne faire qu'un sot par famille. La justesse de cette boutade n'est pas, cependant, complètement prouvée, puisque dans les grandes familles de la pairie anglaise il s'est rencontré et il se trouve encore quelques hommes de premier ordre, sans compter beaucoup

d'autres qui sont utiles comme agriculteurs, initiateurs de progrès, etc. Il s'y trouve aussi un certain nombre de fous et de sots, comme le disait Johnson.

Mais ici le défaut est dans l'organisme qui conserve artificiellement les biens dans la famille, quelles que soient les fautes des héritiers successifs, et détruit ainsi la responsabilité qui doit être toujours la compagne de la propriété. C'est l'indisponibilité des biens par les majorats et les substitutions, qui est le grand vice, et qui s'oppose, en ce qui concerne du moins la propriété foncière, à l'accession des nouveaux venus bien doués.

Là où prévalent l'absolue responsabilité de chacun et la disponibilité incessante des biens, la fortune ne peut rester longtemps dans les familles qui ne savent pas en faire un bon usage, c'est-à-dire un usage avantageux à la société.

CAUSES NATURELLES QUI EMPÊCHENT LA CONSERVATION INDÉFINIE DE LA FORTUNE DANS LES MAINS D'OISIFS. CALCULS A CE SUJET. — La très grande baisse du taux de l'intérêt, que nous avons si souvent annoncée dans nos ouvrages et dont nous suivons et marquons, depuis vingt ans, les étapes successives, s'opposera encore davantage à la conservation prolongée de fortunes dans des mains débiles ou toujours ouvertes. La rente de la terre, en dehors des propriétés des villes, lesquelles, d'ailleurs, sont exposées à beaucoup de fluctuations, n'ayant pas, contrairement à l'opinion de Ricardo, une tendance à s'élever naturellement sans travail dans l'état présent du monde, il en résulte que les sommes laissées par héritage, ou plutôt l'utilité de ces sommes, sous les formes de rente, d'intérêt, de revenu en un mot, ont tendance à se réduire et à s'évaporer d'année en année¹. L'héritier, absolument inactif et oisif, même quand il n'est pas prodigue, à moins qu'il ne soit très économe, en quoi il serait utile à la société, voit se réduire de plus en plus le rendement net de son héritage par comparaison

¹ Voir sur ce point notre *Essai sur la Répartition des Richesses, et la Tendance à une Moindre Inégalité des Conditions* : toutes ces idées y sont développées avec beaucoup de preuves à l'appui.

avec l'accroissement continu de la richesse du milieu social¹. Les conversions de dettes, les diminutions de profits, viennent constamment lui rappeler la nécessité d'ajouter une richesse nouvelle à la richesse héréditaire. Une famille, même ayant une grande fortune, si elle consomme strictement son revenu et vit dans l'oisiveté, verra, au bout de vingt-cinq ou cinquante ans, et à coup sûr au bout d'un siècle, sa position amoindrie dans des proportions énormes².

¹ Ce n'est pas à dire le moins du monde qu'on doive louer ou excuser la prodigalité. Voir dans la partie de cet ouvrage : *Sur la Consommation des Richesses*, les chapitres consacrés à la prodigalité et à l'épargne.

² M. le vicomte d'Avenel, qui a obtenu récemment deux des principaux prix de l'Académie des Sciences morales et politiques (1892), pour des recherches de très longue haleine sur les mouvements des prix depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, a, dans quelques articles de la *Revue des Deux Mondes*, tiré de ses ouvrages encore inédits quelques études intéressantes sur le pouvoir d'achat de l'argent et sur le taux de l'intérêt pendant toute cette durée de six siècles. On y trouve des renseignements curieux sur ce que serait devenue une valeur mobilière qui n'aurait jamais reçu aucune modification et se serait transmise, toujours identique en poids de métal, à un seul héritier d'une génération à l'autre. Empruntons quelques citations à son article intitulé : *La fortune mobilière dans l'histoire; le crédit et la ruine des anciens capitalistes* (*Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} août 1892) : « Mille livres à la mort de Charlemagne valaient intrinsèquement 81,000 francs qui, ayant un pouvoir (d'achat) neuf fois plus grand que les nôtres en adoptant les calculs de Guérard, correspondent officiellement à 729,000 francs produisant, à 10 pour 100, un intérêt de 72,900 francs. Sautons les quatre siècles qui séparent la mort de Charlemagne de l'avènement de saint Louis : nos mille livres ne contiennent plus que 21,770 francs d'argent de l'an 1225, équivalant à 98,000 francs de 1892, leur pouvoir n'étant plus que de quatre fois et demie supérieur aux nôtres, et produisant à 10 pour 100 un revenu de 9,800 francs. En 1400, le pouvoir de l'argent et le taux de l'intérêt sont les mêmes, mais la livre est tombée de 16 francs à 7 fr. 53; les 1,000 livres correspondent à 7,530 francs qui en valent présentement 33,880 et donnent 3,388 francs de rente ». En l'an 1500, d'après M. d'Avenel, ces 1,000 livres primitives (du temps de Charlemagne), n'équivalent plus qu'à 4,640 francs de poids d'argent, représentant 27,840 francs d'aujourd'hui, le pouvoir de l'argent ayant remonté de 4 1/2 à 6; mais le taux de l'intérêt n'est plus que de 8.33 pour 100, et le revenu ne représente plus que 2,319 francs actuels. « De 1500 à 1600, tout baisse à la fois : la livre tournois de 4 fr. 64 à 2 fr. 57, le pouvoir de l'argent de 6 à 2 1/2, le taux de l'intérêt de 8.33 à 6.50, et le rentier se trouve, en 1600, à l'aurore des temps modernes, avec 417 francs de nos jours à dépenser par an... En 1700, son petit pécule a continué à s'évaporer.

Il faudrait aussi s'entendre sur ce que l'on appelle l'oisiveté. Il y a l'oisiveté apparente et l'oisiveté réelle. Cet homme qui passe pour oisif aux yeux de la foule, parce qu'on le voit souvent aux promenades, aux spectacles, aux réunions, en voyage, etc., fournit parfois une somme de travail énorme. Sa pensée toujours occupée, sa réflexion constante, les observations que lui suggère tous les milieux où il se trouve, représentent, en dépit de son inoccupation ou de ses distractions apparentes, un labeur qui dépasse de beaucoup celui de la plupart des êtres humains.

Parmi même ces bourgeois prosaïques, en apparence inertes, combien en est-il qui ne s'occupent pas de soigner et

Quoique le pouvoir de l'argent se soit légèrement relevé, les 1,000 livres, ou 4,440 francs y relatifs, ne rapportent, à 5 p. 100, que 222 francs. Au moment de la Révolution, la livre est tombée à 0 fr. 90, le pouvoir de l'argent à 2 : notre homme ne touche plus alors que 90 francs (ou plutôt l'équivalent de 90 francs actuels). Enfin en 1892 il a, pour toute fortune, 900 francs de capital, soit, à 4 p. 100, 36 francs d'intérêt. C'est un ouvrier, qui possède, comme beaucoup d'autres, quelques économies représentées par un livret à la Caisse d'épargne... On voit que la somme ou plutôt le revenu dont il s'agit, pris pour symbole de la valeur mobilière, a subi, depuis le XIII^e siècle, un dépérissement de 96 p. 100 par la dépréciation de la monnaie, de 75 p. 100 par la diminution du pouvoir de l'argent, et de 60 p. 100 par le fait de l'abaissement du taux de l'intérêt. En juxtaposant ces trois causes de moins-value qui ont agi de concert, une somme de 1,000 francs (de revenu) de l'an 1200 s'est trouvée, par la première, réduite à 37 francs ; ces 37 francs ont été, par la seconde, réduits à 9 fr. 25 ; et ces 9 fr. 25 ont été, par la troisième, réduits à 3 fr. 70. Ces 3 fr. 70 sont tout ce qui reste des 1,000 francs de revenu mobilier de l'an 1200.

Si l'on prend pour point de départ l'an 1500, ajoute M. d'Avenel, des 1,000 francs de revenu d'alors il ne reste aujourd'hui que 15 francs ; si l'on préfère partir de l'an 1700, sur 1,000 francs de revenu dans cette année il ne reste que 166 francs, et, cependant, il s'est écoulé à peine deux siècles.

Ces calculs méritent qu'on s'y arrête, on peut les considérer comme approximativement exacts sans les avoir minutieusement vérifiés. Supposons un bourgeois qui, sous saint Louis, aurait joui d'un revenu mobilier de 50,000 francs, par exemple, relativement au pouvoir d'achat de l'argent à ce moment, comparé à celui de notre époque ; ce revenu mobilier résulte par hypothèse de contrats qu'il eût fallu renouveler d'époque en époque, en tenant compte successivement des modifications de l'in-

de surveiller leurs propriétés, d'empêcher que le fermier n'ait une exploitation déprédatrice, de faire faire avec économie et à temps les réparations utiles, de pourvoir à quelques améliorations dont leurs lectures leur auront suggéré l'idée ? Combien d'autres qui possèdent des maisons et s'occupent aussi de leur bon entretien, de leur location, de la rentrée des revenus ! Combien surtout sont absorbés par le soin de placer et de gérer attentivement leurs capitaux, d'en tirer un peu plus que le 2 1/2 ou le 3 p. 100 qui sont fournis par les fonds d'État de premier ordre, et s'ils y parviennent, c'est avantageux à l'ensemble de la société, comme à eux-mêmes. Quelle est la délicatesse de cette tâche, quel flair et

térêt, et en voyant l'utilité du revenu se modifier, c'est-à-dire en général s'abaisser, suivant les fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie. En 1892, ce bourgeois ou du moins son héritier, en supposant qu'il n'y eût jamais eu à chaque génération qu'un héritier recueillant intact l'avoir de son père, et sans que sa mère lui eût rien laissé, ne se trouverait plus posséder qu'un revenu représentant un pouvoir d'achat de 185 francs, une misère. De même, un bourgeois ayant un revenu mobilier d'un pouvoir d'achat de 50,000 francs de notre époque en l'an 1700, et l'ayant transmis de génération en génération dans les conditions supposées plus haut, n'aurait laissé à son héritier vivant en 1892 qu'un revenu équivalant à un pouvoir d'achat de 8,300 francs, ou plutôt, car M. d'Avenel a calculé l'intérêt actuel à 4 p. 100, tandis qu'il n'est réellement que de 3 p. 100 (pour notre Rente d'État et nos grandes obligations de Chemins de fer), un revenu ayant un pouvoir d'achat de 50,000 francs en l'an 1700 ne représenterait plus pour l'héritier actuellement vivant qu'un revenu ayant un pouvoir d'achat de 6,225 francs, c'est-à-dire une étroite aisance, au lieu de la richesse primitive.

On doit faire, toutefois, une correction à ces calculs : dans cette évaporation presque absolue de la valeur réelle d'un revenu mobilier depuis l'an 1200, ou depuis l'an 1500 ou même depuis l'an 1700, il est intervenu des facteurs artificiels, à savoir les falsifications de monnaies, l'affaiblissement du poids d'argent contenu dans la livre : cela est exact. La fortune mobilière transmise, par hypothèse, depuis l'an 1200, ou depuis l'an 1500 ou depuis l'an 1700, a dû subir l'action de ces faits injustes, mais légaux.

Comme on doit espérer que les gouvernements seront assez sages pour ne plus falsifier la monnaie, soit ostensiblement, soit indirectement, écartons tout ce qui, dans les exemples allégués, est l'effet de cette cause inique. En l'an 1500, d'après M. de Wailly, cité par M. de Foville (*La France Économique*, année 1889, page 361), la livre tournois avait un poids

quelle prudence elle réclame, quelle expérience qui ne peut être puisée que dans l'éducation pour les individus n'étant pas exceptionnellement bien doués ! Ces êtres en apparence indolents sont les distributeurs, intelligents et prudents, des capitaux aux cinq parties du monde et au nombre chaque jour croissant d'industries et d'entreprises nouvelles. Tandis que le petit public, dont l'esprit n'a pu s'éclairer faute de loisir, ni le don d'observation se fortifier, faute d'objets de comparaison, a une tendance à devenir la proie de tous les engouements, ces prétendus oisifs, détenteurs de fortunes qu'ils ont faites ou qu'ils ont reçues en héritage, réfléchissent, examinent, étudient, et se décident en connaissance de cause. Ils

équivalant à 5 fr. 47 de nos jours, et en 1700 un poids analogue à 1 fr. 52 ; en supposant qu'aucune falsification ou altération des monnaies ne fût survenue, et en modifiant, d'après cette base, les calculs de M. d'Avenel, un revenu équivalant en l'an 1500 à 50,000 francs de rentes de nos jours ne serait plus représenté aujourd'hui, à cause des modifications dans le pouvoir d'achat et dans le taux de l'intérêt, que par 4,102 fr. 50, en supposant l'intérêt à 4 p. 100, comme l'a admis M. d'Avenel, et plutôt par un revenu de 3,076 fr. 87 en mettant l'intérêt à 3 p. 100 ; de même un revenu ayant un pouvoir d'achat équivalant à 50,000 francs de rente de nos jours en l'an 1700 ne serait plus représenté aujourd'hui que par un revenu de 9,462 francs, c'est-à-dire une médiocrité assez étroite, au lieu d'une large opulence.

Sans remonter aussi loin et faire des calculs aussi compliqués que M. d'Avenel, nous avons, dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, considéré simplement un bourgeois anglais au début du xviii^e siècle, ayant 15,000 francs de rente en fonds britanniques 6 p. 100, une fortune sérieuse alors ; par l'effet seul des conversions successives de 6 p. 100 en 2 3/4, de 1888 à 1903, l'héritier de ce bourgeois n'avait plus (en supposant qu'il n'eût rien ajouté ni rien retranché à son capital) que 6,875 francs de revenu, représentant aujourd'hui très peu de chose. Bien plus, ce revenu déjà si écorné l'a été encore en 1903 par la conversion qui était antérieurement décidée et acceptée tacitement par le rentier du 2 3/4 en 2 1/2, de sorte que le rentier britannique qui disposait vers 1720 de 15,000 francs de revenu ayant un très grand pouvoir social n'a plus à partir de 1903 que 6,250 francs, ayant un assez minime pouvoir social.

Le revenu foncier a, sans doute, moins décliné, mais lui aussi a décliné (Voir plus loin les chapitres consacrés à la *propriété foncière*, à la *rente du sol*, etc.) sauf pour certains heureux possesseurs, non pas tous, de terrains dans les villes.

Ainsi, au fur et à mesure que les générations s'écoulent, l'héritage s'évapore graduellement.

conservent à la société et font fructifier des capitaux qui lui sont encore plus utiles qu'à eux-mêmes.

Combien aussi, parmi les hommes que l'héritage pourvoit de moyens d'existence, s'adonnent aux professions libérales et y apportent, en même temps qu'une préparation héréditaire qui souvent est très utile, des idées plus larges, plus élevées, plus désintéressées, que ne le font les gens ayant eu à pourvoir eux-mêmes à toute leur subsistance? Un des défauts des sociétés démocratiques, c'est précisément de ne pas savoir utiliser assez ces anciennes forces que rien ne remplace : au lieu de laisser, non pas la totalité, certes, mais une grande partie des fonctions purement administratives aux hommes qui ont reçu quelque fortune de leur famille et que leur éducation y a souvent très bien préparés, on prétend qu'elles soient presque toutes remplies par de nouveaux venus, dépourvus de ressources personnelles. C'est un véritable gaspillage de forces : ces nouveaux venus, pour se faire un avoir et pour donner cours aux facultés d'énergie et de hardiesse qu'on doit attendre d'eux, devraient surtout s'adonner aux professions les plus actives : celles du commerce, de l'industrie, de l'entreprise sous toutes ses formes. En intervertissant ainsi les rôles, on fait que les carrières qui demandent de l'initiative se trouvent dépourvues d'une partie des recrues que la nature en quelque sorte leur destinait, et que les carrières, au contraire, qui exigent surtout de l'expérience, de l'éducation, une certaine élévation de sentiments, de la circonspection, de l'ordre, de la tenue, sont encombrées de gens qui possèdent peu ces qualités. On renchérit tous les services publics, et en général ils fonctionnent plus médiocrement¹.

¹ C'est le vice de la plupart des démocraties sans contrepoids. Il est sans doute utile qu'un ouvrier puisse être conseiller municipal ou maire, mais il est certain que des conseils municipaux composés principalement d'ouvriers, et des mairies occupées par des travailleurs manuels seront, en général, et sauf des cas exceptionnels, dans des conditions très inférieures, en ce qui concerne l'administration, l'économie, à des conseils municipaux ou des mairies dont l'élément dit bourgeois ne serait pas

En dehors de toutes ces occupations, il en est d'autres, moins précises, qui ont une sérieuse utilité sociale, souvent inaperçue, et qui ne peuvent guère échoir qu'aux personnes réputées oisives : c'est, par exemple, l'intérêt intelligent et soutenu aux lettres, aux sciences, aux arts, sous leurs formes aujourd'hui si variées et dans leurs applications si infinies. Nous ne parlons pas ici des « professionnels » de la littérature, de l'art et de la science, mais de ce public indispensable d'amateurs, de dilettantes, de collectionneurs. On peut en médire, les ridiculiser, les traiter de nullités ; il n'en est pas moins vrai qu'il manque quelque chose, au point de vue social et économique, à une nation qui ne possède pas une classe de ce genre. Il est difficile que le goût s'y développe autant, que certaines professions artistiques qui sont agréables et productives s'y épanouissent au même degré. Un collectionneur, un fureteur, si spécial et si minime que soit la branche ou le détail auquel il s'attache, contribue à sauver de la destruction ou de l'oubli des choses intéressantes pour l'humanité, quelque meuble exquis, quelque porcelaine parfaite, quelque émail admirable, par conséquent à stimuler tous ces arts raffinés qui, eux-mêmes, ne sont pas sans quelque influence sur les arts plus grossiers¹.

Parmi les gens réputés oisifs, il s'en rencontre donc un nombre considérable, de beaucoup la plus grande partie, qui jouent un rôle utile à l'ensemble de la société dans le concert infini des occupations humaines.

Il reste néanmoins des oisifs véritables, qui ne s'inté-

exclut. Il ne se trouve presque plus personne pour dire ces vérités. La suppression du concours des plus imposés, en ce qui concernait les emprunts et les impositions extraordinaires dans les petites communes rurales, y a amené un grand gaspillage. Les idées de M. Le Play et son école sur les services publics gratuits peuvent être un peu exclusives, mais, au point de vue de la bonne gestion des affaires publiques ainsi que de l'utilisation de toutes les forces sociales, elles contiennent une très grande part de vérité.

¹ Voir dans le tome III de cet ouvrage les chapitres consacrés au *luxe*.

ressent à rien de bienfaisant, qui sont inutiles et méprisables :

... *telluris inutile pondus.*

En stricte morale, le droit à cette oisiveté, complète, stérile, qui n'est animée par aucune pensée sociale, n'existe pas : celui qui mène cette vie est condamnable. Il n'en résulte point qu'on doive matériellement inquiéter même cette sorte d'oisifs : leur conscience et l'opinion publique doivent les flétrir, voilà tout. Si la loi intervenait pour les priver d'une partie ou de la totalité de leurs revenus, son intervention serait beaucoup plus dangereuse qu'utile. Elle porterait atteinte à la liberté et à la propriété ; elle risquerait de se laisser entraîner à des vexations envers des catégories d'hommes qui ont une utilité indirecte, comme les prétendus oisifs des catégories décrites plus haut. Il ne faut pas croire, on ne saurait trop insister sur cette distinction capitale, comme nous l'avons dit déjà, que tout ce qui est condamnable en morale doive être sujet à une répression de la loi. Tout ce qui peut inquiéter, limiter la liberté et la propriété, en dehors de quelques cas simples où l'intérêt social primordial se trouve manifestement en jeu, est beaucoup plus préjudiciable à la société que la tolérance d'un certain nombre d'inévitables abus.

A tout considérer, le surcroît d'énergies et d'épargnes que suscite, chez les hommes entreprenants et actifs, le désir de transmettre à leurs proches ou à leurs amis un héritage, de laisser avec leur fortune, gardant un caractère individuel ou déterminé, la trace de leurs efforts et de leur bonne gestion, dépasse de beaucoup, dans une société, non seulement les capitaux perdus ou consommés par un certain nombre d'héritiers, mais encore ce qu'auraient pu produire par un surcroît d'activité ou un autre genre d'activité les gens enrichis par un héritage ou comptant sur un héritage et qui meurent partiellement ou totalement oisifs.

La société, considérée comme un être qui a besoin d'une production abondante et qui profite de tous les stimulants et de tous

les progrès, est le grand et définitif gagnant à l'héritage individuel.

Décréter que l'État hérite des particuliers, alors même qu'on ne lui reconnaîtrait de droit à l'héritage qu'en l'absence de descendants du décédé ou de parents collatéraux rapprochés, ce serait vouloir l'amointrissement progressif des capitaux de la nation, c'est-à-dire du fonds permanent qui aide celle-ci dans son travail, qui lui facilite les progrès et qui lui assure une graduelle amélioration de son sort.

CHAPITRE IV

LA CONCURRENCE

Définition de la concurrence.

Les divers systèmes d'organisation du travail au point de vue légal.

Le monopole.

Le système de réglementation, de concessions et de tutelle. Les corporations. Étapes dans la voie de la liberté du travail au moyen âge et au début des temps modernes.

Le régime de libre concurrence.

Avantages divers de ce régime.

Les critiques adressées à la concurrence.

Prétendu *processus* par lequel la concurrence se détruirait elle-même et aboutirait au monopole.

Circonstances qui contrarient ce *processus*.

La concurrence et les coalitions de producteurs.

Importance capitale et rôle prépondérant de la *loi de substitution*. Nouveaux détails au sujet de cette loi.

Dernière objection faite à la concurrence : les combinaisons dans les industries qui ne peuvent être accessibles à tous.

Supériorité alléguée du monopole pour ces industries ; réfutation de cette prétention.

Les monopoles les plus excusables, comme celui des postes et des télégraphes, ne peuvent échapper à de nombreux défauts : critiques de l'administration postale et télégraphique.

Le régime de la concurrence est le seul qui soit normal et doive être général.

DÉFINITION DE LA CONCURRENCE. — Nous avons étudié, d'une façon générale, l'influence de la liberté sur le développement humain et sur la productivité du travail. Mais nous n'avons parlé encore que de la liberté de l'homme considéré isolément. *Quand les diverses libertés humaines se mêlent, sont en contact et aux prises les unes avec les autres, sans aucune limitation artificielle du dehors, c'est-à-dire sans aucune restriction*

imposée par l'autorité, on a le phénomène très complexe, dominant en économie politique, que l'on appelle : la concurrence.

La concurrence s'entend d'un milieu absolument libre, où producteurs, consommateurs, sont en face les uns des autres, armés de droits juridiques absolument égaux, et où toutes les transactions résultent uniquement, de l'accord final des volontés des parties en présence. La concurrence est donc la liberté économique, conçue dans les effets que produisent naturellement l'entrecroisement spontané des efforts, la contradiction des prétentions diverses et la conciliation que la nécessité des choses amène.

La concurrence est le phénomène économique par excellence : on a pu dire que, sans elle, l'économie politique n'existerait pas en tant que science. Son action se fait sentir sur toutes les parties de l'économique : sur la production des richesses, sur la distribution des forces et des efforts, sur le partage des produits dans la répartition, sur la circulation et le crédit, sur les consommations elles-mêmes.

Nous allons, dans ce chapitre, étudier la concurrence dans ses traits généraux, renvoyant aux parties de cet ouvrage qui concernent les prix, ou les profits des entrepreneurs, les salaires et la situation des ouvriers, le crédit, etc., pour diverses questions spéciales se rattachant à cet important phénomène.

La concurrence est la *mise en contact des libertés économiques individuelles et collectives* qui tantôt s'accordent et s'unissent dès la première heure, tantôt s'opposent les unes aux autres, se heurtent et finissent par se concilier, de façon à assurer le maximum de progrès et de bien-être dont une société est susceptible.

La concurrence est souvent présentée sous la formule de la loi de *l'offre et de la demande : demand and supply*, qui, d'une façon générale et sous la réserve des causes perturbatrices extérieures à l'ordre économique, régit toutes les relations d'intérêt entre les hommes.

LES DIVERS SYSTÈMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL AU POINT DE

VUE LÉGAL. — Soit l'histoire, soit l'étude présente du monde, offrent à l'observateur trois systèmes légaux d'organisation du travail : 1° le système des monopoles ; 2° le système de la réglementation ; 3° le système de la libre concurrence et de la liberté du travail, le *Free Trade* anglais, dans le sens le plus étendu¹, et la *Gewerbefreiheit* allemande, également au sens le plus large.

De ces trois systèmes, il est rare qu'aucun ait été appliqué d'une manière absolue et à l'exclusion complète des deux autres, mais l'un a toujours prédominé et déterminé la structure sociale des divers pays et des diverses époques.

LE MONOPOLE. — Le monopole (de *μονος* seul, et de *πολειν*, vendre) indique que le droit de produire ou de vendre un produit est accordé par privilège à un seul individu ou à une seule collectivité, ou, ce qui revient au même, qu'il est assumé par l'État avec interdiction à tous autres de se livrer à cette production ou à cette vente. Dans un sens plus large on dit aussi qu'il y a monopole quand, sans être assumé par l'État, à l'exclusion de tous autres, et sans être octroyé à un seul individu ou à une seule collectivité, le droit de produire ou de fabriquer tel ou tel objet est concédé exclusivement à telle ou telle catégorie d'individus ou de collectivités, soit que le nombre en soit limité avec précision, soit qu'il se trouve restreint par les conditions que l'on exige, conditions de naissance, ou de capital, ou de diplômes, etc. Enfin, dans un sens tout à fait figuré, on étend parfois la désignation de « monopole » à toute production et à tout commerce qui est limité par la nature même et où le nombre des personnes qui

¹ On a pris l'habitude de considérer le mot *Free Trade* comme s'appliquant uniquement à ce que nous appelons le *Libre Échange*, c'est-à-dire la liberté du commerce international. Le mot anglais est susceptible d'une acception beaucoup plus générale : ainsi l'on dit le *Free Trade in land*, qui est une des revendications des radicaux anglais. Le mot *Free Trade* est souvent pris dans le sens de *Concurrence universelle*. On dit quelquefois aussi, dans une grande ampleur d'acception : *Free Exchange*. (Voir l'ouvrage posthume de Sir Louis Mallet, intitulé *Free Exchange*, London 1891).

y sont engagées ne peut être indéfiniment et soudainement étendu : on dira, par exemple, le monopole des propriétaires fonciers ; mais cette formule n'a rien de scientifique et doit être bannie de la langue précise.

Le monopole doit s'entendre d'une restriction légale et imposée arbitrairement, non pas de certains avantages naturels.

Le système de monopole n'a jamais embrassé tout un état social dans l'histoire des nations civilisées¹. Généralisé dans les mains de l'État, il se confondrait avec le Collectivisme. Distribué, d'autre part, en une série de concessions, chacune se composant d'un seul produit ou d'une seule catégorie de produits, il offrirait, avec quelques atténuations, une situation analogue ; ou bien, si ces concessions ne s'étendaient pas absolument à tout, si elles laissaient encore, sous quelques réserves, une certaine liberté d'accès aux professions diverses ou du moins à beaucoup de professions, on aurait le second système de structure sociale que nous examinerons tout à l'heure.

Il est des pays, toutefois, où les monopoles abondent ou bien abondaient : la Tunisie, par exemple, avant l'occupation française en 1881, et le Venezuela sous la dictature du général Blanco.

Diverses industries importantes, les marchés également, étaient constitués en monopoles affermés à des particuliers ou à des compagnies, nationaux ou étrangers, qui avaient le droit d'exclure tous les autres producteurs ou de ne leur permettre l'exercice de l'industrie monopolisée que moyennant des redevances qu'ils leur imposaient.

Ce n'était pas une pensée économique en général, mais une idée fiscale ou de spoliation, qui faisait ainsi aliéner à quelques compagnies par des États barbares le droit exclusif soit de fabriquer la porcelaine, soit de presser les olives, soit de

¹ On rapporte que les Indiens du Pérou, sous les Incas, étaient soumis à un régime de collectivisme à peu près complet ; dans l'histoire des races européennes on ne trouve rien de semblable.

pêcher sur certains territoires, soit de tenir tel ou tel marché ou même la totalité des marchés dans le pays.

La plupart des monopoles, dont plusieurs existent encore dans des pays avancés en civilisation, ont eu pour origine et ont encore pour justification, soit réelle, soit spécieuse, une idée fiscale. Parfois s'y joint, mais tardivement et accessoirement en général, une idée administrative, politique, ou un dessein hygiénique, ou même moral. Le monopole de certains explosifs, comme la poudre, a été institué par quelques États, la France notamment, au nom de la sécurité publique, qui, d'ailleurs, n'y est nullement intéressée. Le monopole de la fabrication ou de la vente de l'alcool, ou de l'une et de l'autre, a été prôné dans beaucoup de pays, et institué en Suisse au nom de l'hygiène et de la morale qui souffrent des abus alcooliques, plus réellement avec l'intention de tirer de la denrée monopolisée le plus haut produit fiscal possible. Le monopole de la fabrication ou de la vente du tabac, qui s'étend maintenant à la plupart des contrées du continent européen, a eu pour objet et a l'effet de procurer d'énormes ressources fiscales aux États. C'est aussi un intérêt fiscal que l'on poursuit avec le monopole des allumettes¹.

Quand il s'agit de quelques grands services s'étendant sur tout le territoire, présentant une simplicité relative, une grande régularité, se prêtant peu aux modifications, du moins aux transformations soudaines et profondes, la poste aux lettres par exemple, se rattachant aussi, par certains côtés, à l'administration pour la transmission exacte des communications entre les divers pouvoirs publics et entre ceux-ci et les administrés, le monopole est en général revendiqué par l'État. Il en est souvent ainsi pour le télégraphe, même pour le téléphone. On tend, d'autre part, dans certains pays, à l'appliquer aux voies ferrées. Les villes constituent parfois en monopole l'éclairage et la fourniture d'eau. Il advient que l'on le réclame aussi parfois, notamment en Angleterre, pour les tramways.

¹ Pour tous ces monopoles, voir mon *Traité de la Science des Finances*. 8^e édition, tome 1^{er}, pages 815 à 824 et 866 à 870

Il s'opère une certaine poussée en faveur de l'extension des monopoles de l'État ou des communes. Nous indiquons simplement cette tendance en ce moment. Elle nous paraît très dangereuse et au point de vue économique, et au point de vue politique, et au point de vue moral; ce serait une cause d'affaiblissement de l'esprit d'entreprise, des libertés publiques et de l'indépendance individuelle. Nous renvoyons à une partie postérieure de ce livre où nous traiterons du rôle de l'État pour juger des divers monopoles soit constitués, soit projetés¹. L'examen que nous allons faire de la concurrence et de ses effets jettera ainsi, par répercussion, de la lumière sur les conséquences des monopoles.

LE SYSTÈME DE RÉGLEMENTATION, DE CONCESSION ET DE TUTELLE. LES CORPORATIONS. LES PROCÉDÉS POUR ATTÉNUER LES INCONVÉNIENTS DE CE RÉGIME. LES « MAÎTRES LIBRES »; LES PRIVILÈGES. — Le système mixte qui, sans étouffer toute liberté, l'entraînait, tient une très grande place dans l'histoire et n'a pas complètement disparu de la généralité des métiers. Il a trouvé son plus complet épanouissement au moyen âge.

Il s'appliquait à des sociétés restreintes, ne connaissant que les industries exercées par de petits groupes, suivant des méthodes presque constantes, avec des instruments peu variables et un rayon d'approvisionnement et d'écoulement très étroit, sauf pour les marchandises de grande valeur. Il s'alliait, en général, avec la restriction du droit d'établissement et de domicile, parfois même, comme jusqu'au milieu de ce siècle en Bavière, avec la restriction du droit de mariage.

Il a trouvé son cadre et sa formule dans les anciennes *Guilds*, les *Zünfte*, les corporations avec les *jurandes* ou *maîtrises*. C'était une sorte d'*embrigadement des industriels et de cristallisation de l'industrie*.

Le nombre des *maîtres* était, dans chaque localité, fixé pour chaque métier; le nombre maximum des *compagnons* et des *apprentis* pour chaque maître, sauf les modifications que l'on

¹ Nous renvoyons aussi, pour des détails étendus, à notre ouvrage : *L'État Moderne et ses Fonctions*, 4^e édition.

était libre d'y apporter avec l'assentiment des membres ou des autorités de la corporation, mais qui rencontraient d'ordinaire une tenace résistance. Les attributions de chaque métier étaient délimités et à peu près inextensibles; les frontières entre les différents métiers ne devaient pas être dépassées; on ne tolérait pas les usurpations ou les empiétements de l'un sur l'autre, ce qui donnait lieu à des procès interminables entre des corporations de métiers voisins, fripiers et tailleurs, rôtisseurs et cuisiniers, pâtisseries et boulangers, etc.

Les procédés de fabrication, souvent aussi le produit même, en ce qui concernait son poids, sa largeur ou sa longueur, ses matières premières, le travail technique, comme le nombre de fils de trame ou de chaîne dans une étoffe, étaient aussi l'objet de règlements.

On ne pouvait devenir à son gré ni apprenti, ni compagnon, ni maître; il fallait une place vacante, puis pour les degrés supérieurs un certain stage, diverses conditions, des épreuves, comme le chef-d'œuvre. Une fois maître, on ne pouvait étendre à son gré ses affaires ni les diversifier, ni souvent les déplacer.

Ce n'était pas, sans doute, une pensée d'oppression qui avait suscité ce faisceau de liens. Il était né des circonstances, des périls qui entouraient l'industrie au moyen âge, périls résultant des menaces des pillards, des bandes armées, des preneurs de villes, des prétentions aussi des seigneurs, périls encore d'une autre nature qui, dans un temps aussi barbare, où les lumières étaient si faibles et si peu diffuses, pouvaient être la conséquence de l'interruption des traditions techniques et de la perte des procédés.

Réunis, les maîtres, les compagnons et les apprentis pouvaient mieux se défendre contre les attaques de la gent armée, contre les vexations des grands; dans un temps où l'idée de progrès n'existait pas et où l'on se jugeait très heureux si l'on conservait intacts les procédés techniques du passé, on n'appréhendait pas que cette cristallisation de l'industrie fût à elle-même un obstacle.

Postérieurement, on se mit à raisonner sur une organisation qui avait été le produit spontané de circonstances fâcheuses, et l'on prétendit qu'elle avait pour objet de protéger les consommateurs contre le travail inhabile, et les producteurs contre l'excès de la concurrence.

Si rigide qu'il fût, ce système a toujours comporté certains tempéraments légaux, sans quoi il eût empêché tout essor industriel et complètement immobilisé la société. *Il existe dans tout état social une force plastique qui spontanément crée avec plus ou moins de peine, plus ou moins de temps, plus ou moins de résistance, les organes nécessaires au développement humain, ou modifie, en les y appropriant davantage, les organes existants.* Une effroyable oppression, continuée pendant plusieurs générations, peut seule empêcher l'action bienfaisante de cette force plastique instinctive.

Comme intermédiaire entre ce régime de tutelle et celui de l'absolue liberté, on a connu le régime des concessions faites par l'autorité, notamment par l'autorité royale. On créait ainsi les maîtres libres, en dehors des corporations, ce que l'on a appelé en Allemagne des *Frei-und-Gnaden-Meister*, des « maîtres libres et de faveur ». De même pour échapper aux cloisons étroites où le régime des corporations enserrait et mutilait l'industrie, sans lui permettre des combinaisons nouvelles, l'autorité accordait parfois des *privilèges*. Ce mot est devenu odieux, la signification s'en étant altérée. A l'origine, au moyen âge, et pendant la première période des temps modernes, le privilège, c'est-à-dire la *priva lex*, fut le grand moyen d'émancipation de l'industrie. C'était le procédé par lequel on permettait à un homme entreprenant et en avance sur le gros des producteurs du temps de se soustraire aux règlements minutieux de la routine, et de donner libre cours aux inspirations de son génie manufacturier. L'autorité royale en France, par l'octroi de privilèges de ce genre, rendit d'importants services. Un privilège, c'est-à-dire le droit de travailler suivant son propre plan et ses propres conceptions, était, dans l'ordre industriel, quelque chose d'analogue à ce que

furent longtemps les « ports francs » dans l'ordre commercial, un affranchissement des servitudes et des tracasseries générales.

Plus les pays étaient éclairés et prospères, et plus on y éprouvait le besoin de briser les mailles du réseau des corporations et des règlements ; à son tour l'atténuation du régime corporatif exerçait une heureuse action sur le développement de la contrée.

ÉTAPES DANS LA VOIE DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL AU MOYEN ÂGE ET AU DÉBUT DES TEMPS MODERNES. — Il est intéressant de donner quelques détails sur cet essor et cette multiplication graduelle des « maîtres libres » et indépendants des corporations. Ces renseignements ne seront pas inutiles à un moment où les ouvriers et leurs flatteurs, grossis de nombre d'ignorants, cherchent à reconstituer ces cadres étroits et obligatoires, sorte de gangue industrielle. C'est l'Italie, du xv^e et du xvi^e siècle, au temps de sa très brillante prospérité, et les Pays-Bas du xvii^e siècle, qui ont surtout fait un pas décisif dans la voie de la liberté du travail.

Le statut de la ville et du duché de Milan en 1502, est on ne peut plus explicite à ce sujet : il pose en principe que l'exercice de tout métier et de tout commerce, quel qu'il soit, est permis à tout homme et à toute femme, à moins de prohibitions spéciales : « *Quilibet civitatis et ducatus Mediolanensis et terrarum subjectarum statutis communis Med... vel aliunde, tam masculus quam femina, tute et impune et ubique et in quolibet loco in civitate et ducatu Med... possit facere et exercere ac operari quamlibet artem seu artificium, ministerium et laborerium cujuscumque generis et maneriei sit : nisi in contrarium jure municipali reperiatur cautum*¹ ». On remarquera toute la redondance du texte, afin de rendre la liberté proclamée plus explicite. Cette liberté existait non seulement pour les artisans ou fabricants, mais aussi, en ce qui concerne du moins les marchandises principales, pour les marchands : « *Quælibet per-*

¹ *Stat. Mediola. a. 1502, fol. 135, cité par Roscher, Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisses, 2^e édition, page 654.*

sona possit portari facere et vendere ... tam novum, quam vetus... ubique etiam in plateis publicis et quolibet die, non obstante aliqua prohibitione ». Ces droits étaient accordés même aux étrangers, à charge, toutefois, de réciprocité. « *Nullus forasterius negociator possit stare in civit. Med., si est de aliqua terra in qua negociatores Mediol. stare et uti et negociari non permittantur.* » L'économiste Verri a pu écrire avec raison que l'esprit de réglementation ne fut introduit dans le grand-duché de Milan que par la domination espagnole.

Charles-Quint, élevé aux Pays-Bas, n'avait pas les idées étroites de ses successeurs ; il y avait trouvé une grande liberté du commerce pour le temps, et avait contribué à la développer encore ; les corporations dans cette belle contrée si avancée n'étaient pas closes, le droit de maîtrise s'obtenait pour quelques florins, et le passage d'un métier à un autre était facile. Il se trouvait des esprits vigoureux pour réclamer dès 1659, pour la ville de Leyde par exemple, l'abolition absolue de ces entraves, si atténuées qu'elles fussent.

Les Villes Hanséatiques, dès le commencement du xvi^e siècle, prirent l'habitude de créer des maîtres libres (*Freimeister*) en dehors des corporations : ainsi Lubeck dès 1519. A Brême, le premier cordonnier libre date de l'an 1600 ; il est rapporté avoir introduit des améliorations et notamment le travail à la tâche : *Neue Erfindungen, Stücklohn, etc., einführte*, et il fut en butte à beaucoup d'opposition. L'Électeur Auguste força en 1576 la corporation des tisseurs de lin à recevoir dans son sein, sans chef-d'œuvre, un tisseur de damas (*Damastweber*) et à lui permettre d'occuper des compagnons. Une ordonnance prussienne de 1734 confère la maîtrise à tous les anciens soldats, sous la réserve de n'employer ni compagnon ni apprenti¹.

En France, Louis XI, l'un des souverains les plus éclairés, institua beaucoup de maîtres libres. En 1568, il fut admis en principe que les nouvelles inventions seraient en dehors des cadres des corporations. Le titre de *Manufacture Royale*, qui, à

¹ Roscher, *op. cit.*, pages 655 et 656.

partir du xvii^e siècle, s'applique à tant d'ateliers, était un moyen de les affranchir du joug des règlements usuels ¹.

Le célèbre édit de Turgot en 1776 abolit, on le sait, toutes les jurandes et maîtrises, à l'exception de celles des barbiers et coiffeurs qui avaient acheté de l'État leur privilège, et, pour des raisons de sûreté publique, réelles ou prétendues, des pharmaciens, imprimeurs et joailliers. On sait que malheureusement la chute de Turgot, six mois plus tard, entraîna le rétablissement non pas de toutes les corporations, mais du plus grand nombre. Sur les 110 qui avaient été abolies, 21 le restèrent, les autres furent transformées en 44 seulement, avec des règlements moins étroits. Enfin, le 17 juin 1891, l'Assemblée Nationale Constituante supprima de nouveau et définitivement jusqu'à ce jour ces cadres vermoulus.

Dans le reste de l'Europe, la liberté du travail à l'intérieur se fonda graduellement et arriva à un épanouissement complet vers 1850.

En Angleterre, les anciennes réglementations et restrictions étaient liées au régime municipal, les communes ayant dans ce pays beaucoup plus d'indépendance que sur le Continent. La grande industrie mécanique, qui commença à se constituer vers 1760², fit éclater tous ces cadres étroits. Un économiste anglais, dans un intéressant ouvrage, a retracé très heureusement ce triomphe spontané de la force sociale plastique : « Les vieilles coutumes du commerce et les règlements des guildes, dit-il, n'étaient pas compatibles avec la nouvelle industrie. Dans quelques localités on y renonça d'un commun accord ; dans d'autres on les maintint avec succès pour un temps. Mais ce fut un succès fatal, car la nouvelle industrie, incapable de s'épanouir sous les anciens liens, abandonna ces localités pour d'autres où elle pouvait être plus libre. Alors des ouvriers s'adressèrent au Parlement pour réclamer le renforcement des vieilles lois parlementaires prescrivant les modes d'exercice du commerce et même pour le rétablisse-

¹ Levasseur, *Histoire des Classes ouvrières*, I, p. 438 ; II, p. 20.

² Voir plus haut la note de la page 530.

ment de la fixation des prix et des salaires par les juges de paix (*justices of peace*). Ces efforts ne pouvaient qu'échouer. Les vieux règlements avaient été l'expression des idées sociales, morales et économiques du temps... Après que les ouvriers eurent reconnu la folie de tout effort pour faire revivre les vieux règlements de l'industrie, il n'y eut plus aucun désir de restreindre l'esprit d'entreprise. Les souffrances du peuple anglais, au point le plus extrême, ne furent jamais comparables à celles qui avaient été causées par le manque de liberté en France avant la Révolution; et on argua que, si ce n'avait été la force que l'Angleterre tira de ses nouvelles industries, elle aurait probablement succombé à un despotisme militaire étranger, comme les villes libres qui l'avaient précédée. Si petite que fût sa population, elle porta parfois presque seule le fardeau de la guerre contre un conquérant qui maîtrisait presque toutes les ressources du continent; et à d'autres moments elle subventionnait de plus grandes, mais de plus pauvres contrées dans leur lutte contre lui. A tort ou à raison on pensait en ce moment que l'Europe serait tombée d'une façon permanente sous la domination de la France, comme elle était tombée à une époque antérieure sous celle de Rome, si la libre énergie des industries britanniques n'avait fourni le nerf de la guerre contre l'ennemi commun : « *had not the free energy of English industries supplied the sinews of war against the common foe¹* ».

Les villes d'Angleterre qui voulurent maintenir la vieille réglementation se virent désertées par les industries nouvelles² : ainsi s'explique peut-être en partie le développement relativement faible dont bénéficièrent depuis un siècle, en dehors de la métropole, les vieilles cités anglaises, tandis

¹ Alfred Marshall : *Elements of Economics of Industry*, 1892, pages 19 à 22.

² La liberté générale des métiers fut introduite en Angleterre, d'après Roscher, par l'Act 54, George III, bien que 300,000 signataires eussent pétitionné en faveur du régime de restriction encore en usage, tandis que 2,000 seulement avaient protesté contre lui. (Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfleisches*, page 655).

que des localités inconnues prenaient un essor merveilleux. Il en serait, sans doute, de même dans le cas de restauration plus ou moins complète d'un système analogue de contrainte et de restrictions industrielles : les pays qui s'y adonneraient se trouveraient abandonnés du progrès qui leur préférerait des terres où rien ne gênerait son expansion et ses combinaisons.

LE RÉGIME DE LIBRE CONCURRENCE. — Le régime de libre concurrence, *Free Trade* ou *Free Competition*, *Gewerbefreiheit*, est, au sens complet du mot, d'introduction récente. On peut même dire que, à l'exception de l'Angleterre peut-être, il n'existe nulle part encore à l'état absolu. D'un autre côté, la concurrence tient une place si considérable dans le développement du genre humain, qu'on n'est jamais, ni en aucun lieu, parvenu à la complètement étouffer. La concurrence est la grande loi non seulement de l'humanité, mais de la nature entière, du règne végétal comme du règne animal. C'est la gloire de l'école scientifique du XIX^e siècle d'avoir découvert le rôle absolument prépondérant de la concurrence, qui est au monde vivant ce qu'est la gravitation au monde inorganique.

Au point de vue économique, comme nous l'avons dit plus haut (page 624), la concurrence est la mise en contact et en jeu, les unes avec les autres, des diverses libertés humaines, des diverses activités humaines qui, par une émulation que détermine l'intérêt propre, cherchent à utiliser le mieux possible leurs facultés.

La concurrence est la grande force, la principale du monde économique, c'est la force, à la fois impulsive et régulatrice et coordinatrice par excellence ; en dehors d'elle il n'y a que chaos, arbitraire et fantaisie, incertitude.

La concurrence est un ferment social de premier ordre. C'est elle qui stimule ou suscite les énergies, les talents, qui pousse à la recherche incessante du mieux, qui met fin à tous les essais incohérents, prématurés et infructueux, qui soutient au contraire les entreprises douées de vitalité, leur permet de s'étendre et de porter tous leurs fruits.

Quoique la concurrence soit par essence la loi de la nature organisée, quoique jamais on n'ait pu complètement l'étouffer,

ses avantages ont été découverts *a posteriori*, après des expériences indéfinies, non *a priori* et par la raison pure.

Elle est devenue la règle de l'humanité civilisée. Sauf quelques monopoles d'État, qui ont été constitués dans un dessein fiscal, et quelques professions restées sous le régime de la réglementation, comme celles de notaire, d'agent de change, de médecin, de pharmacien, plus rarement de libraire, d'imprimeur, de boucher et de boulanger, et parfois aussi certains services se faisant dans des conditions particulières, comme ceux de colporteur, portefaix, commissionnaire, la concurrence s'exerce, chez les peuples civilisés, dans tous les métiers et tous les commerces sans aucune entrave. Même dans les professions que nous venons d'indiquer, la concurrence n'est pas complètement proscrite ; elle existe au plus haut degré pour les médecins, à un certain degré pour les pharmaciens, les notaires, les agents de change ; mais on a jugé, par des considérations que nous n'avons pas à apprécier ici et qui parfois sont erronées, que certaines de ces professions, dans un intérêt plus ou moins évident de sécurité ou de police, devaient être réglementées, c'est-à-dire que le nombre des professionnels y devait être déterminé d'avance, ou que l'accès à ces carrières devait se trouver soumis à certaines justifications d'études et de capacité.

En tout cas, le nombre des professions réservées est infime à côté de celui des professions librement ouvertes, et le premier, au lieu de s'accroître, a une tendance à diminuer chez les principaux peuples.

Nous ne parlons pas en ce moment de quelques grands services qui ne peuvent, d'après la nature même des choses, s'exercer sans un certain concours ou sans une autorisation de la puissance publique, parce qu'ils ont besoin d'user de la propriété nationale ou départementale ou communale, ou de contraindre les particuliers à leur céder une partie de leurs propriétés propres : ainsi les chemins de fer, les tramways, les compagnies d'éclairage ou d'adduction d'eau, qui ne peuvent s'établir sans se servir de la voie publique, c'est-

à-dire du domaine de tous, et tantôt l'encombrer, tantôt la bouleverser par des travaux de premier établissement et de fréquent entretien, ou bien encore qui ont besoin d'être armés, c'est-à-dire de jouir par délégation de la puissance publique, du droit d'expropriation ou d'occupation des biens ou d'une partie du bien d'autrui, moyennant indemnité, mais contre la volonté du propriétaire.

Dans les cas qui précèdent, la concurrence ne peut plus exister d'une manière absolue. La concurrence n'est complète, en effet, que là où des efforts soit individuels soit collectifs peuvent s'accomplir sans imposer à autrui par la contrainte aucun concours de quelque genre qu'il soit. Or, du moment où une industrie est tellement constituée qu'elle ne peut fonctionner sans créer des installations qui empiètent sur la voie publique, qui en modifient l'usage, du moment surtout qu'elle a besoin du droit d'expropriation, on n'est plus dans le domaine de la concurrence absolue. Celle-ci suppose l'accord libre des volontés ; dans les cas que nous venons d'indiquer, au contraire, cet accord libre ne peut exister, puisque la création de ces industries doit priver quelqu'un, contre son gré souvent, de son droit d'usage ou d'une partie de son droit d'usage de la chose publique, la route, la rue, ou même de son terrain, de sa maison, qui sont indispensables pour le fonctionnement de l'entreprise dont il s'agit.

Même dans ces cas de services exigeant, par la nature des choses, une autorisation de la puissance publique ou une délégation des droits de contrainte (l'expropriation) que celle-ci est seule à posséder, s'il ne peut être question de concurrence au sens absolu du mot, on verra que le meilleur régime est en général celui qui se rapproche le plus de ce que serait la concurrence et qui impose à celle-ci la moindre limitation.

AVANTAGES DE LA CONCURRENCE. — La concurrence est le régime le plus propre à assurer, développer, perfectionner la production et, d'autre part, la consommation. C'est la méthode qui assure le mieux l'approvisionnement régulier du marché, dans les conditions de prix les plus avantageuses aux consomma-

teurs. C'est la seule aussi qui donne au progrès humain toute l'expansion et toute la vitesse dont il est susceptible.

Si l'on veut analyser, voici les principaux avantages de la concurrence :

1° *Elle facilite singulièrement le classement des capacités humaines*, ce qui est un très grand point. Sous le régime de la libre concurrence, ce classement est soustrait à l'arbitraire et à la faveur. Ce n'est plus l'autorité, c'est-à-dire très souvent soit l'ignorance, soit le caprice, qui classe les hommes, met ceux-ci au haut, ceux-là au bas de l'échelle sociale. La nature même se charge de ce classement ; il n'est pas besoin de réunir les hommes dans des comices, où l'intrigue et l'intimidation ont toujours une grande part, pour leur faire juger quel est le plus capable et le moins. La concurrence est une méthode sûre qui évite les tâtonnements et n'est guère susceptible d'erreur. *Elle applique automatiquement la maxime : « A chacun selon ses œuvres »*. Celui qui satisfait au meilleur prix les besoins ou les goûts de ses semblables voit le public venir à lui, non pas par groupes organisés et obéissant à un mot d'ordre plus ou moins judicieux, mais isolément, par l'impulsion seule de l'intérêt individuel. Celui qui rend ainsi service à la société, en la fournissant à meilleur compte que d'autres, reçoit sa récompense, sans qu'il soit besoin de mettre en branle des jurys d'examen, toujours incertains ou prévenus, pleins de préjugés.

Rien ne classe les hommes avec autant de sûreté et de promptitude que la concurrence : elle élève les hommes intelligents et énergiques, elle abaisse les autres. Nous avons parlé de *la sève ascendante* et de *la sève descendante dans l'humanité*, de ce va-et-vient perpétuel qui tire de l'obscurité et des bas-fonds les éléments les plus vivaces et les plus utiles, y replonge, au contraire, les éléments détériorés qui se trouvaient à la lumière et au sommet : c'est la concurrence qui joue ce rôle, le premier de toute l'économie sociale.

Dans les carrières où la concurrence est libre, la faveur, la naissance, l'âge, servent médiocrement un sujet, et, en tout

cas, ne le préservent pas de la décadence s'il n'y joint des mérites propres; dans celles, au contraire, où elle est limitée, ce sont souvent les éléments prépondérants du succès.

A la concurrence on ne peut opposer que la hiérarchie faite d'autorité, que l'autorité soit exercée par une personne ou par un corps restreint et fixe, qu'elle le soit, sous une autre forme, par un grand nombre d'hommes convoqués à des époques espacées pour émettre des jugements ou des votes solennels. L'expérience prouve que toute hiérarchie constituée dans ces conditions est très inférieure à celle que produit naturellement la concurrence. Ce n'est que dans les carrières livrées à la concurrence qu'on voit des hommes jeunes, énergiques et intelligents, se placer vite aux premiers rangs, n'y rester que le temps pendant lequel ils sont utiles, céder la place à d'autres dès que ces autres sont plus utiles qu'eux-mêmes¹.

On dit avec raison que *la concurrence est un concours toujours ouvert où le public est juge*; nous ajoutons : *où le public se prononce dans les meilleures conditions, c'est-à-dire dans une complète indépendance de jugement et de volonté, sans être soumis à toute cette pression, toutes ces intrigues, tout cet ahurissement qu'entraînent les comices; où il est, en outre, libre à chaque instant de modifier ses décisions.*

La concurrence est le procédé de sélection par excellence, le seul qui agisse avec précision, rapidité et, sinon avec infailibilité, du moins avec une habituelle sûreté.

2° *La concurrence constitue le stimulant le plus énergique qui puisse exister dans l'humanité.* Le classement que la concurrence effectue s'exerçant avec rapidité, précision et sûreté, et étant, d'autre part, soumis à une révision perpétuelle, toutes les activités de l'homme non seulement sont mises en jeu pour s'élever, mais aussi pour se maintenir. La concurrence mène les hommes par les deux sentiments humains les plus puissants : l'espoir et la crainte. Aucun être énergique n'étant, sous ce régime, privé d'espoir, aucun homme parvenu au plus

¹ Voir sur ce point notre ouvrage : *L'État Moderne et ses Fonctions*, pages 76 à 91.

haut rang n'étant complètement dépourvu de crainte, il s'ensuit que l'activité humaine est portée au plus haut point.

3° *La concurrence facilite et hâte les progrès industriels et leur propagation; elle abaisse les prix, réduisant les profits exagérés.*

Chacun, ne pouvant s'élever qu'à la condition que ses services ou ses produits soient appréciés par le libre jugement du public, consulté à chaque instant et en dehors des conditions où s'exercent la faveur, l'intrigue, l'intimidation, il en résulte que tous les hommes, ceux du moins qui ont quelque intelligence ou quelque énergie, s'efforcent de rendre leurs services plus utiles, leurs produits plus séduisants, c'est-à-dire soit meilleurs, soit à prix moins élevé. Pour y parvenir, il faut trouver les meilleures méthodes de production, les combinaisons les plus avantageuses, les instruments les plus perfectionnés. Les esprits les plus déliés et les plus inventifs de la société s'y ingénient; les autres s'efforcent tout au moins d'imiter les organisations, les installations, les procédés que les premiers ont découverts.

Ainsi la force d'invention d'une société est au maximum là où existe la libre concurrence; la force de propagation des inventions y est aussi au plus haut point.

On verra plus loin en quoi consistent les grands profits industriels et commerciaux. Nous avons fait de ces considérables bénéfices industriels et commerciaux une étude attentive, et nous croyons pouvoir beaucoup mieux dégager qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'élément qui les constitue : ils représentent simplement un perfectionnement réalisé par tel ou tel industriel dans sa production particulière, relativement à la moyenne des productions de ses concurrents.

C'est la concurrence qui, d'une part, fait que ces perfectionnements constituant de gros bénéfices pour leurs auteurs sont fréquents et que, d'autre part, ils se propagent rapidement, de sorte qu'ils demeurent peu de temps l'avantage exclusif d'une ou quelques personnes¹.

¹ Voir dans le tome II de cet ouvrage le chapitre consacré aux *Causes spéciales des grands bénéfices industriels.*

La concurrence crée, en effet, un état social où tout le monde en quelque sorte est aux aguets, en quête d'un progrès quelconque, important ou minime, et d'une application nouvelle. Ceux qui ont l'esprit d'invention s'efforcent d'inventer; ceux qui jouissent de l'esprit de combinaison, s'efforcent de combiner; ceux à qui n'est échu que l'esprit d'observation ne laissent perdre aucune bonne occasion d'imiter.

Nullé force n'est plus opposée à ce que l'on appelle l'état stationnaire et le penchant à la routine que la libre concurrence.

4° La concurrence pousse les capitaux, les produits et les personnes à se porter le plus rapidement possible vers les lieux et les emplois où ils peuvent rendre le plus de services, par suite des variations des besoins humains, des inégalités et des diversités des aptitudes humaines, de l'imprévu aussi des circonstances extérieures.

Dans les pays, du moins, où la population est éclairée et où des voies de communication existent, on n'a pas trouvé de meilleur moyen de prévenir les effets désastreux des disettes ou des famines que d'assurer au commerce le maximum de liberté, et c'est ainsi que les nations occidentales n'ont, de longue date, jamais eu à souffrir cruellement des insuffisances de récoltes; c'est ainsi également que, aux Indes même, dans l'Afrique française aussi, les effets des famines en quelque sorte périodiques ont été très atténués.

Il peut se rencontrer encore des nations arriérées, à population engourdie et à moyens de transports embryonnaires, où, dans des circonstances exceptionnelles, il puisse être utile de faire agir l'autorité publique pour empêcher de grands désastres, et de recourir à des approvisionnements et à des distributions que dirigent des fonctionnaires gouvernementaux. La Russie, après sa mauvaise récolte de 1891, en a donné l'exemple. Mais outre qu'il n'est pas absolument prouvé que la libre concurrence n'eût pas agi avec autant de discernement et d'efficacité que l'administration officielle, qu'on a accusée de beaucoup de dilapidations et d'erreurs, il s'agissait

là de conditions tout à fait anormales, d'un pays peuplé de gens qui étaient serfs encore il y a une cinquantaine d'années, où la liberté des professions et du commerce se trouve non seulement nouvelle, mais est loin d'être entière, où le réseau des voies de communications était alors embryonnaire, ne comprenant qu'une trentaine de mille kilomètres de voies ferrées, pour un pays dix fois grand comme la France, laquelle possède aujourd'hui cinquante mille kilomètres de chemins de fer. Des préoccupations politiques très légitimes ont porté le gouvernement russe à assumer la tâche de distribuer, en partie, les approvisionnements dans les provinces atteintes; mais il est clair que soit aux États-Unis, soit en Angleterre, en France, en Belgique, en Hollande ou en Allemagne, et dans tout pays habitué de longue date à la concurrence et possédant un bon outillage, on peut se fier absolument à l'initiative privée en pareil cas.

De même que la force de la pesanteur ou la gravitation porte des liquides dans des vases communicants à chercher toujours le même niveau, ainsi la concurrence porte les producteurs, quels qu'ils soient, à chercher toujours, pour leurs services ou leurs marchandises, le prix net le plus élevé possible, ce qui aboutit, sauf les exceptions temporaires, à une sorte de nivellement, les produits et les hommes tendant à se rendre toujours aux lieux et aux occupations où ils sont le plus utiles, et refluant de ceux et de celles où ils le sont le moins. Ce mouvement n'est, certes, jamais aussi rapide et aussi complet que celui qui s'effectue pour des molécules matérielles, diverses autres considérations pouvant compenser chez les hommes les simples mobiles économiques; mais c'est encore sous le régime de la concurrence qu'il s'effectue avec le plus de constance et de régularité¹.

5° *Mettant en jeu et aux prises toutes les variétés des juge-*

¹ Pour ce qui concerne le rôle de l'État ou des pouvoirs publics dans les cas de détresse, et notamment l'organisation de l'Assistance, voir dans le tome III de cet ouvrage les chapitres consacrés au *Paupérisme* et au *Rôle de l'État*.

ments humains, la concurrence évite mieux que toutes les autres organisations les engouements excessifs et les paniques qui, les uns et les autres, causent des déperditions de forces. Cette observation a de l'importance. Il est très rare que l'État ne soit pas la proie d'engouements ou de paniques ; tout en représentant l'universalité de la nation, les hommes au gouvernement ne sont issus, en général, que de la majorité des suffrages ; ils attachent une très grande importance à ce qu'on appelle l'opinion publique, c'est-à-dire à ces courants souvent superficiels ou passagers qui entraînent les foules irréflechies. C'est ainsi qu'en France et dans toute l'Europe occidentale on voit, de 1877 à 1890, un engouement désordonné pour les travaux publics qu'on exécute sans discernement et sans esprit critique : c'est une cause de gêne pour les pays riches comme la France, une cause de ruine et de banqueroute pour divers autres. De même encore en 1873 et en 1874, quand la houille se mit à renchérir en Europe, les gouvernements s'émurent et, s'il n'eût dépendu que d'eux, ils eussent pris des mesures très exagérées ; le gouvernement menaça ainsi, en France, de déchéance tous les concessionnaires de mines de charbon qui ne les exploitaient pas ; tandis que l'intérêt réel du pays est qu'un certain nombre de mines restent inexploitées, et que l'exploitation même des bonnes ne soit pas poussée à outrance, afin de ménager pour l'avenir cette richesse qui ne se reproduit pas.

La libre concurrence évite ou tempère ces engouements et ces paniques qui s'emparent soit des foules, soit des assemblées délibérantes. Elle laisse toutes les variétés d'esprits et de jugements humains avoir leurs conceptions propres et y conformer les actes. Ainsi s'établit un équilibre. *Les uns sont optimistes et confiants, les autres pessimistes et défiants ; aucune tendance ne prévaut donc absolument sur l'autre ; la société n'est jamais lancée à toute vapeur dans une seule direction ; elle trouve en son propre sein des contrepoids ou des freins.*

Par toutes ces raisons, la concurrence, qui est un organisme malléable, souple, plastique, toujours en voie de perfection-

nements et d'améliorations, développe au plus haut degré la puissance productive de la société humaine et évite autant que possible, dans la distribution, les erreurs et les pertes.

LES CRITIQUES ADRESSÉES A LA CONCURRENCE. — 1° *Le premier reproche adressé à la concurrence, celui qui frappe le plus certains esprits, doués de peu de sens philosophique, c'est qu'elle serait une force anarchique et incohérente. Nul reproche n'est plus mal fondé. Il est absurde de confondre les forces spontanées et instinctives avec les forces incohérentes et anarchiques. Or, la concurrence est une force instinctive et spontanée. Rien, au contraire, n'est cohérent comme l'instinct; c'est le résultat de l'adaptation de l'être au milieu où il vit. Quand il s'agit de sa conservation, de tous les mouvements de la vie organique, la raison raisonnante a beaucoup plus de faiblesses, d'incertitudes, d'obscurités que l'instinct.*

Que la concurrence, c'est-à-dire le jeu libre des volontés humaines en contact et aux prises les unes avec les autres, ne soit pas anarchique, c'est ce qui est prouvé par la régularité de la plupart des volontés humaines non réglementées. La preuve de cette régularité n'est plus à faire; elle se rencontre, avec peu d'oscillations en une période limitée, dans tous les actes humains et dans toutes les relations humaines : naissances, mariages, déplacements, correspondances, etc. Un historien anglais, Buckle, a fourni une admirable démonstration de cette sorte de *déterminisme social*. En ce qui concerne la concurrence, on voit encore la preuve de cette régularité dans la constance de l'approvisionnement des villes au moyen du commerce libre et l'afflux rapide des marchandises dès que la demande s'accroît. C'est ce qui faisait dire à l'ingénieur abbé Galiani : *Il mondo va da se.*

La concurrence est déterminée par un sentiment universel, le désir du profit, et elle est guidée par les oscillations des prix, lesquelles sont la mesure et l'indice des chances de profit.

La concurrence est une sorte de sens social, quelque chose comme ce que le sens de la conservation est pour l'individu.

2° *Le second reproche adressé à la concurrence, c'est qu'elle*

n'est jamais complète et que par conséquent elle ne peut réaliser tous les mérites qu'on lui attribue. « La concurrence parfaite (*perfect competition*) exigerait une parfaite connaissance de l'état du marché, écrit un économiste anglais contemporain, et quoique l'on ne s'écarte pas beaucoup des faits actuels de la vie en attribuant cette connaissance aux contractants quand il s'agit des affaires qui se traitent à *Lombard Street*¹, au *Stock Exchange* (la Bourse) ou au marché des produits en gros (*wholesale Produce Market*, Bourse du Commerce), il serait tout à fait déraisonnable de penser qu'il en est de même quand on étudie les causes qui déterminent l'offre du travail à un quelconque des degrés inférieurs de l'industrie². » Cette observation contient quelque part de vérité. Il est vrai que la connaissance exacte de l'état du marché échappe à beaucoup d'hommes qui seraient intéressés à le connaître, et non pas seulement aux ouvriers pour l'industrie où ils sont engagés, mais à nombre d'agriculteurs, de capitalistes et de marchands. Dans le monde moderne, toutefois, avec l'imprimerie, le télégraphe, le téléphone, les agences d'information de toutes sortes, les syndicats et chambres représentatives existant presque en chaque métier, s'il arrive encore rarement que l'on ait une connaissance complète de toutes les conditions d'un marché déterminé, il est très rare aussi, en dehors d'une grande légèreté et d'une coupable insouciance, qu'on en soit tout à fait ignorant.

Si tous les hommes ne peuvent pas, par eux-mêmes, par leurs propres informations et leurs propres lumières, se tenir au courant de toutes les conditions du marché qui les intéresse, c'est-à-dire de l'infinie variété des causes qui peuvent agir sur ce marché soit directement soit médiatement, d'autre part tous les hommes doués d'un esprit un peu avisé ou même simplement d'une certaine prudence et d'un certain bon sens peuvent, en se contentant d'imiter les hommes de

¹ C'est la rue où siègent la Banque d'Angleterre et les principales banques anglaises.

² Marshall, *Economics of Industry*, 262, 263.

leur milieu qu'ils connaissent pour expérimentés et bien informés, éviter les très grosses erreurs.

3° On dit aussi que la concurrence ne peut être complète pour une autre raison, à savoir que, eussent-ils les connaissances et les informations nécessaires, les hommes ne peuvent pas passer brusquement, tous du moins, d'un métier dans un autre, les aptitudes leur faisant défaut ou même les moyens matériels de déplacement, qu'il en est de même, dans une moindre mesure, pour les capitaux, lesquels sont souvent engagés et ne peuvent quitter brusquement tous un emploi pour un autre. Enfin certains mobiles souvent respectables, qui ne sont pas d'ordre économique, des liens de famille, l'amour de la terre natale, la puissance de l'habitude, peuvent retenir les hommes, en dépit des considérations d'intérêt matériel, dans des lieux et des professions où ils sont moins rémunérés et moins utiles.

Ces remarques sont d'une incontestable vérité; *elles ne vont nullement à l'encontre des mérites de la concurrence. Elles montrent seulement que celle-ci n'agit pas sur les hommes avec la même inexorable précision et rapidité que la pesanteur sur les molécules inertes.* Mais de ce que les lois de la mécanique pure ne se traduisent pas dans la pratique sans certaines atténuations, par la résistance des milieux et des frottements, on n'en conclura pas que ces lois n'existent pas ou que la mécanique appliquée soit en opposition avec la mécanique pure. Ainsi en est-il des lois économiques, de la loi de l'offre et de la demande, de la concurrence; on a quelquefois attribué à celles-ci une action plus mécanique, plus régulière et plus ample que celle qu'on constate dans la pratique. Mais soit cette résistance plus ou moins grande des milieux, soit ces atténuations ou ces retards produits par d'autres causes, telles que les sentiments qui ont été indiqués plus haut, n'empêchent pas que la concurrence détermine les effets bienfaisants que nous avons indiqués : elles en rendent seulement les effets moins complets et moins soudains.

Toutes les conditions de la vie moderne tendent, d'ailleurs,

à écarter ou, à atténuer de plus en plus les obstacles qui gênent l'action de la concurrence ou ralentissent sa marche, telles que l'ignorance, le goût de la routine, l'aversion pour le changement de résidence ou d'occupation. Ainsi, sans jamais être complète, la concurrence devient et doit devenir de plus en plus vive, par conséquent produire de plus en plus les effets bienfaisants que nous avons indiqués.

4^o *On reproche à la concurrence d'assurer la domination aux forts et d'écraser les faibles. La première partie de cette proposition est vraie, la seconde ne l'est pas.* La concurrence amène, en effet, dans la direction des industries, la prédominance des individus les mieux doués, c'est-à-dire de ceux qui sont à la fois les plus intelligents et les plus énergiques; cela est, d'ailleurs, encore plus avantageux à la société prise dans son ensemble qu'à ces hommes dits privilégiés¹.

L'humanité ne peut se passer de commandement : il faut, sinon des classes directrices, du moins des individus qui dirigent, qui organisent, qui donnent des ordres et auxquels le gros du public, soit par soumission, soit par intérêt, soit par situation, obéisse. La concurrence fait que ces postes, ceux de chef d'industrie, chef d'atelier, contremaître, etc., ne peuvent être longtemps occupés que par des hommes vraiment capables. Comme la capacité de ces hommes se fait sentir et sanctionner par l'excellence des services qu'ils rendent, par les progrès qu'ils introduisent, par les combinaisons heureuses qu'ils imaginent et qu'ils appliquent, enfin par la multiplication ou le bon marché des produits utiles, *tout le monde n'a qu'à s'applaudir de ce que la concurrence amène le triomphe des forts, ce triomphe se traduisant par un progrès général pour l'ensemble de la société.*

Quant à l'écrasement des faibles, il est faux que la concurrence l'amène en général. En donnant, au contraire, aux faibles une bonne direction, en les maintenant dans la situation subalterne qui leur convient, elle leur assure par le

¹ Voir plus haut, pages 640-642.

progrès général plus de produits, plus de loisirs et même plus d'indépendance. Dans une société où règne de longue date la concurrence, même les simples ouvriers, n'ayant qu'une médiocre ouverture d'esprit et un caractère moyen, jouissent de beaucoup plus de bien-être qu'ils n'en obtiennent dans une société dépourvue de l'aiguillon de la concurrence, c'est-à-dire dans une société engourdie.

Ce qui est exact, toutefois, c'est que la concurrence ne ménage pas et malmène les natures qui sont à la fois molles et présomptueuses, qui n'ayant aucune capacité ont la prétention de remplir des fonctions directrices, qui s'attachent à des procédés vieillis, qui combattent les progrès ou ne savent pas s'y adapter. Tel est le cas de ce petit marchand de parapluies dont le romancier Zola nous décrit la lutte obstinée contre le Grand Magasin qui s'est élevé en face de lui ¹. Ceux qui prétendent ainsi diriger une industrie ou un commerce et qui n'ont aucune faculté d'adaptation aux circonstances, au milieu, aux inventions, sont éliminés : en général quand il leur reste un peu de clairvoyance, ils peuvent se garer, c'est-à-dire se retirer, céder la place, avant d'être trop démantelés. S'ils s'entêtent indéfiniment, ils doivent finir par une catastrophe. Il est naturel qu'il en soit ainsi ; cela est nécessaire et utile. Si les natures molles, incapables et présomptueuses n'étaient pas punies en quelque sorte de l'usurpation de fonctions qu'elles commettent en se hissant et voulant se maintenir à des postes qui dépassent de beaucoup leurs aptitudes, la société serait encombrée d'un état-major de plus en plus surabondant de parasites pour lesquels elle devrait peiner ; elle verrait, en outre, tout progrès échouer contre la force d'inertie de tous ces incapables.

Il peut se trouver parmi ceux-ci quelques gens intéressants par des qualités de douceur, de bonté et de loyauté : c'est le devoir de chacun de les prévenir, de les déconseiller d'assumer un rôle pour lequel ils ne sont pas faits, de leur faciliter

¹ Voir le roman de Zola : *Au Bonheur des Dames*.

le passage à des positions plus en harmonie avec leur nature molle ou peu inventive. Dans certains cas, ce peut être aussi un devoir moral de leur donner assistance et de leur faire la charité. Mais ce serait une grande faute que de vouloir les maintenir dans des fonctions directrices pour lesquelles ils n'ont aucune aptitude, et de les aider à faire obstacle au progrès.

Si la loi prétendait protéger les prétendus faibles contre les prétendus forts, c'est-à-dire les incapables contre les capables, maintenir aux premiers les fonctions directrices qui, dans l'intérêt général, doivent échoir aux seconds, on nuirait à tout le monde et l'on retomberait dans la misère primitive.

La concurrence est innocente de ce méfait qu'on lui impute, l'écrasement des faibles. *Sa formule bienfaisante est : A chacun sa place ; les natures subalternes doivent remplir les emplois subalternes ; les natures fortes doivent occuper les positions élevées ;* quand les premières oublient cette loi naturelle, la concurrence la leur rappelle, quelquefois avec dureté ; les amis, les hommes charitables, peuvent s'efforcer d'adoucir cette dureté ; mais *cette action de la concurrence est dans le plan général de l'univers et dans l'intérêt social.*

5° *On accuse la concurrence de rendre l'industrie instable et de multiplier les crises. Certes, la concurrence rend l'industrie mobile et progressive ; mais il n'en résulte pas que les crises se trouvent multipliées ou intensifiées ou prolongées par elle.* La mobilité de l'industrie tient à des causes dont certaines sont éminemment bienfaisantes et dont une autre se rattache à un penchant qui témoigne à la fois du goût d'amélioration et de l'inquiétude de l'esprit humain. Les causes bienfaisantes de la mobilité industrielle, c'est, d'abord, l'esprit d'invention qui fait sans cesse éclore des procédés, des combinaisons ou des instruments plus perfectionnés que les anciens ; le progrès humain est à ce prix ; une autre cause de cette mobilité de l'industrie, c'est la solidarité des marchés, qui, par voie de répercussion, ébranle les places les plus éloignées quand des accidents graves ou des sinistres se produisent sur un point quel-

conque du monde civilisé. Une troisième cause enfin de cette mobilité industrielle, et celle-ci est plus critiquable, quoiqu'on ne puisse complètement la qualifier de [pernicieuse, c'est la mode avec ses fluctuations fréquentes. Si les variations de la mode, en effet, témoignent d'une certaine légèreté et d'une certaine inquiétude de l'esprit, d'autre part elles sont un indice du penchant à l'amélioration, aux essais, au progrès. On peut lutter contre les bizarreries et les exigences de la mode, ne pas s'y soumettre aveuglement ou servilement; mais on ne peut soutenir que celle-ci ait toujours tort, ni qu'il n'y ait pas un élément de progrès, une application de l'activité d'esprit dans son inconstance même.

Quant à dire que la concurrence multiplie, intensifie ou prolonge les crises, c'est une proposition sans fondement. Les crises ont existé de tout temps; sous le régime des marchés étroits et de la petite industrie cantonnée dans les cadres des corporations, elles étaient fréquentes. Une disette locale entraînait une crise pour tous les métiers. L'appauvrissement, par une cause quelconque, d'un district plongeait dans la plus noire détresse tous ceux qui s'y trouvaient, et les entraves au changement de domicile, à l'accès et à l'exercice des métiers, ne leur laissaient aucun moyen d'atténuer la dureté de leur sort. La concurrence, au contraire, permet aux gens engagés dans les professions délaissées de passer rapidement dans les autres, aux hommes des districts atteints par un fléau naturel ou artificiel de se rendre dans un autre où ils trouvent de l'emploi; elle facilite aussi aux capitaux les changements rapides de destination. Enfin la solidarité même des marchés empêche les crises de prendre trop d'intensité ou trop de durée. La concurrence agit, en ce qui concerne les crises, comme une sorte d'assurance. Le tribut qu'on lui paie est un peu plus fréquent, mais les grands désastres prolongés sont en général évités. A coup sûr, ils sont moins fréquents que sur les marchés restreints d'autrefois.

6° LA CONCURRENCE EST AUSSI ACCUSÉE D'AMENER LA DÉTÉRIORATION DE QUALITÉ DES PRODUITS. LES ALTÉRATIONS, LES

SOPHISTICATIONS. — Il peut y avoir quelque vérité dans ce reproche, mais il n'est pas impossible de se garantir contre cet inconvénient, et il n'est nullement prouvé que, même en l'absence de toute concurrence, les mêmes défauts ne se produisissent pas.

Ce qui pousse surtout à la détérioration des produits, ce sont les goûts mêmes du public, qui veut avoir l'apparence des choses sans mettre le prix nécessaire pour en avoir la réalité. Les exemples abonderaient : on veut offrir à ses amis des vins portant les noms pompeux des grands crûs, tout en les payant bon marché ; on tient à avoir des étoffes paraissant de soie pour le vêtement et pour l'ameublement, sans y mettre, comme on dit, le prix ; de même pour nombre de denrées soit alimentaires, soit autres.

La constitution démocratique de la société avec les fortunes changeantes, instables et le désir effréné de l'égalité, poussent à rechercher ainsi des marchandises en quelque sorte imitatives et à faible prix de revient. On se contente de succédanés inférieurs.

Les progrès aussi de l'industrie, notamment de la chimie, facilitent toutes les imitations. Beaucoup de ces objets imités sont achetés sans ignorance de cause, comme les meubles plaqués, les bijoux fourrés, les dentelles faites à la machine, l'orfèvrerie de Ruolz.

Il ne faut pas croire, non plus, que toutes les denrées à bon marché qui en imitent une plus chère et qui se substituent à elle dans les ménages peu fortunés, soient nécessairement mauvaises. Le vin de raisin sec, par exemple, a rendu d'énormes services aux petites bourses, alors que la crise du phylloxera était dans son plein ; de même le café mêlé de chicorée ou de pois chiches leur est utile ; de même encore la margarine, faite de graisse et qui, sans être malsaine, supplée économiquement le beurre ; on peut encore citer les étoffes soie et coton, les étoffes Renaissance et une foule d'autres objets que la concurrence a permis d'établir à très bas prix. On doit considérer que la production de ces succédanés

inférieurs, pour la plupart inoffensifs, est d'une très grande utilité populaire, et qu'elle constitue un des triomphes les plus précieux de l'industrie moderne.

Il n'y aurait lieu de s'en plaindre que lorsqu'il y a tromperie sur la nature de la marchandise vendue, que l'on donne du vin de raisin sec pour du vin naturel, de la margarine pour du beurre, de la chicorée pour du café, une étoffe mi-partie soie et coton pour une étoffe toute de soie. Les lois punissent les tromperies de ce genre, et s'il n'est pas toujours absolument facile de s'en garantir, on a grand'chance d'y échapper en s'adressant aux maisons de choix, ce qui ne veut pas dire seulement les maisons luxueuses, mais les Grands Magasins déjà anciens et ayant une vieille renommée à conserver, les Sociétés coopératives, et surtout en ne prétendant pas avoir un objet de bonne qualité pour les deux tiers, la moitié ou le quart du prix normal.

7° *On reproche à la concurrence, dans certains genres de commerce de détail, d'amener l'enchérissement des produits.* Quand il y a dix boulangers ou dix bouchers, dit-on, dans une localité où il en faudrait seulement cinq à six, chacun d'eux, ayant une clientèle trop restreinte et une proportion de frais généraux trop élevés par rapport au débit de sa marchandise, est amené à vendre soit le pain, soit la viande, plus cher que si le nombre de ces commerçants était plus limité.

C'est ainsi que le nombre excessif des boulangers est accusé de coûter 750 millions par an à la France, au delà de ce qu'amènerait une organisation plus rationnelle (Voir plus haut pages 173-75.)

Il y a quelque vérité dans ce reproche ; nous l'avons souvent reconnu. *Cet inconvénient ne se rencontre, toutefois, que pour les produits qui ou bien ne sont pas aisément transportables, ou ne peuvent s'accumuler et se garder longtemps sans se détériorer : c'est le cas du pain ou de la viande, qui perdent de leur qualité s'ils viennent de loin, la plupart des hommes aimant à manger le pain tendre, et le choix pour la viande étant plus restreint quand il faut faire les commandes au loin*

sans avoir vu la marchandise, outre que souvent le trajet l'altère. Les consommateurs doivent donc, en général, se contenter pour ces denrées du commerce local.

Est-ce à dire qu'ils doivent subir ses lois ? En aucune façon. Cet inconvénient n'est que passager, et ils ont mille façons de se défendre : dans les villes et même dans les campagnes, pour les denrées qui se peuvent aisément transporter et conserver, ils ont les Grands Magasins, qui réduisent considérablement les frais généraux et qui ont intérêt, ayant une clientèle très étendue et stable, qu'ils pourraient facilement perdre, à fournir des marchandises de bonne qualité. Grâce aux Grands Magasins, le consommateur échappe au renchérissement du petit commerce de détail, surabondant pour tous les objets de vêtement, d'ameublement, de ménage, pour l'épicerie.

Les consommateurs ont encore une autre ressource, dont ils commencent à largement user, l'association coopérative. Ainsi, *la cherté produite par l'exubérance du commerce de détail est transitoire dans un pays où il y a de l'initiative et des capitaux. Un degré ultérieur de la concurrence fait éclore les Grands Magasins à frais généraux très réduits. Ceux-ci, à leur tour, peuvent être tenus en bride par les associations coopératives.* Aussi doit-on considérer comme provenant d'une niaise sensiblerie et d'une ignorance absolue des conditions du progrès, l'opposition que font certains hommes, en dehors de ceux directement intéressés à cette opposition, soit aux *Grands Magasins*, soit aux Sociétés de coopération¹.

Ces utiles organisations réduisent le commerce de détail à ses usages utiles ; elles dégagent un grand nombre d'hommes dont le temps s'écoulait à distribuer quelques rares marchandises et les rendent disponibles pour les fonctions plus actives de la production. Quant à la détérioration même de la marchandise, nous ne croyons pas qu'on en puisse citer un exemple plus frappant que celui d'une denrée qui est produite en

¹ On ne doit accorder, toutefois, à ces organismes aucune immunité fiscale particulière (Voir plus loin les chapitres consacrés à la coopération).

France sous le régime du monopole, les allumettes. Depuis vingt ans que cet article constitue le monopole soit d'une Compagnie, soit de l'État, les allumettes sont d'une qualité lamentable, par comparaison soit avec ce qu'elles étaient auparavant, soit à ce qu'elles sont encore à l'étranger¹. La libre concurrence aurait vite éliminé, en lui enlevant tout débouché, un fabricant aussi malhabile.

8° *On objecte à la concurrence des abus de réclames, de publicité, des pertes et des gaspillages de forces.* Il y a aussi quelque vérité dans ce reproche. Nous avons cité plus haut nous-même les sommes énormes dépensées en annonces ou réclames par une compagnie anglaise qui fabrique du savon, le *Peer's soap* (voir page 499, note). Nous avons dit également que tous ces étalages ont quelquefois sur les goûts et les habitudes des consommateurs une influence excitatrice qui n'est pas sans inconvénient.

Cette exubérance dans les moyens auxquels la concurrence recourt, ce gaspillage de prospectus, d'affiches, d'annonces, de réclames, causent, sans doute, quelque déperdition de forces. Ils ont, toutefois, une contrepartie qui, au point de vue économique et social, fait beaucoup plus que compenser ce défaut; ils assurent un essor rapide aux établissements les mieux conduits; ils leur permettent, grâce à l'extension de leur clientèle, de réduire leurs prix de revient; les dépenses en prospectus, en annonces, en petits ballons rouges ou bleus, en envois d'échantillons, en voitures de parade, que font le *Bon Marché* ou le *Louvre*, sont bien plus que compensés par les très grandes économies d'installations, de personnel, de frais généraux en un mot, qu'amène l'élargissement du débouché de ces grandes maisons. Si tous les frais déduits, les dépenses de publicité y comprises, il ne restait pas un avantage net à l'acheteur, la plupart des consommateurs continueraient à s'approvisionner chez le petit et routinier marchand voisin.

Il n'est pas rare que cette publicité à outrance, si elle a le

¹ Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 8^e édition, tome I^{er}, pages 362 et 815.

tort de provoquer à des dépenses exagérées quelques personnes faibles et disposées à la prodigalité, fasse connaître d'un autre côté à des gens qui les auraient toujours ignorés, et qui ont avantage à se les procurer, des instruments utiles, des marchandises d'un grand usage, des objets pouvant offrir des satisfactions innocentes et légitimes.

Sans fermer les yeux sur quelques abus particuliers, inséparables de tout ce qui est humain, on doit donc, si l'on considère les choses dans leur ensemble et dans toutes leurs conséquences, renvoyer la concurrence indemne de ce reproche relatif à l'excès des dépenses de publicité et aux faux frais de toute sorte. Les socialistes ont parfois invoqué, à l'appui de leur système, l'avantage que procurerait à la société la suppression ou la simplification des annonces, réclames, étalages, etc.¹. Cette épargne serait bien minime, complètement négligeable, auprès des effets de l'engourdissement qu'amène le monopole, surtout quand, au lieu de le restreindre, dans un intérêt fiscal, à un ou deux objets, on a la prétention de l'étendre à tout².

9° La critique la plus grave adressée à la concurrence a été formulée par Proudhon, et, depuis lors, indéfiniment répétée. *On allègue que la concurrence finit par se dévorer elle-même, et que, les forts écartant les faibles et s'entendant entre eux après leur triomphe, ou bien encore le plus fort de tous écartant définitivement tous les autres, elle aboutirait, en fin de compte, au monopole. Le reproche est spécieux dans quelques cas; mais, quand aucun obstacle légal ni douanier ne se dresse devant la concurrence et ne l'entrave dans ses opérations et ses métamorphoses, il n'arrive jamais qu'elle aboutisse au monopole absolu et durable.*

« Le monopole, dit Proudhon, avec sa verve habituelle, est
« le terme fatal de la concurrence, qui l'engendre par une inces-
« sante négation d'elle-même... Le monopole est l'expression
« de la liberté victorieuse, le prix de la lutte, la glorification

¹ Schæffle, *Quintessenz des Socialismus*.

² Voir notre ouvrage : *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*.

« du génie; c'est le stimulant le plus fort de tous les progrès, accomplis depuis l'origine du monde¹. »

On conçoit le *processus* par lequel, suivant Proudhon et une foule d'écrivains à sa suite, la concurrence aboutirait au monopole. Les plus forts et les plus habiles dans chaque production éliminent graduellement les plus faibles en offrant, ce que l'infériorité de leur prix de revient leur permet de faire, les marchandises à plus bas prix, *underselling*; puis la lutte s'établit entre les plus forts et les plus habiles eux-mêmes et, de deux choses l'une, ou bien ils s'entendent entre eux pour déterminer la production de chacun et les prix: l'on a alors un monopole collectif; ou bien cet accord ne s'établissant pas, ils continuent la lutte jusqu'à ce que l'un d'eux, celui qui est souverainement fort, souverainement habile, triomphe de tous ses concurrents et soumette tout le marché à son monopole personnel et absolu.

Cette conception est toute théorique; elle ne peut se réaliser que temporairement, sur un marché restreint; elle n'aboutit jamais d'une façon durable sur un marché étendu, c'est-à-dire où l'abondance et le bas loyer des capitaux, l'étendue des voies de communication, le coût peu élevé des transports, l'instruction très répandue et l'esprit d'initiative assurent de nombreuses et diverses sources d'approvisionnements.

Il est, certes, concevable à la raison qu'un des concurrents, dans une branche restreinte de la production, acquière une supériorité sur tous les autres, mais il ne se rencontre pas, en fait, qu'il possède toute l'abondance des capitaux et des ressources, toute l'activité d'esprit, toute la puissance de travail qui seraient nécessaires pour se substituer seul à tous les autres producteurs sur un marché d'une très vaste étendue et qui n'est pas entouré de barrières douanières élevées. Si la grandeur de la production constitue un avantage, l'énormité illimitée de la production a des inconvénients difficilement surmontables. Quel que soit le talent industriel d'un homme,

¹ Proudhon, *Contradictions Économiques*, 4^e édition, tome I^{er}, pages 220 et 221.

il ne peut être tel qu'il défie absolument toute rivalité sur la terre entière en quelque sorte, et aujourd'hui, sauf l'action des droits de douane élevés, la concurrence pour un produit quelconque s'exerce entre toutes les nations du globe, les dépenses de transport et notamment le fret maritime étant très bas

De même que les grands empires ont toujours fini par se démembrer, de même et à beaucoup plus forte raison la concurrence industrielle, ayant autrement de vivacité, de persistance et de ressources, que la lutte armée entre les nations, un monopole commercial personnel, s'il venait, par impossible, à se constituer, ce dont il n'existe aucun exemple, se délabrerait bientôt.

La nature humaine est telle que les très grands succès énervent et l'amollissent, de sorte qu'une maison qui est parvenue à une très grande supériorité a de la peine à conserver toute l'agilité, tout l'esprit de recherche, toute l'initiative qui lui ont valu ses succès. Quand elle ne sait pas se borner dans ses ambitions, elle finit par périr, et quand elle se borne, ce qui est le cas habituel, non seulement d'autres maisons vivent à côté d'elle, mais elles grandissent et finissent par l'égaliser et même la surpasser. Il est très difficile de maintenir au tout à fait premier rang une maison pendant longtemps. Bagehot, dans son livre *Lombard-Street*, a très ingénieusement démontré, à propos des affaires de banque, et la même observation vaut pour les affaires d'industrie, toute la supériorité qu'ont, à beaucoup de points de vue, notamment pour l'audace et l'initiative, de jeunes maisons, cherchant à faire fortune ou à augmenter une fortune secondaire, relativement aux vieilles et très opulentes maisons¹.

Le monopole personnel absolu et durable est donc un rêve, sous un régime de pleine liberté commerciale, d'abondance des capitaux, de facilités des communications et d'instruction générale.

Reste le monopole collectif, provenant d'ententes ou de

¹ Bagehot, *Lombard-Street*, pages 9 à 11 et 15 à 17.

coalitions entre les principaux producteurs qui, par leur concert, peuvent dominer, du moins momentanément, le marché. Des essais de monopole collectif se rencontrent beaucoup plus souvent que des essais de monopole personnel. On a vu un très grand nombre de tentatives de ce genre dans ces dernières années, sous les noms de *corners* ou de *trusts* en Angleterre et en Amérique, de *Kartelle* et *Consortium* en Allemagne et en Italie, de syndicats en France. Quelques-unes de ces campagnes tendant au monopole sont restées célèbres, celle du Syndicat des cuivres, par exemple, chez nous, en 1888 et 1889.

Ces ententes n'ont jamais eu un succès durable; les plus ambitieuses et les plus retentissantes ont abouti à un échec décisif qu'il était facile de prévoir et que, en effet, les gens au courant des questions économiques avaient prévu et dénoncé¹.

Proudhon avait fait grand bruit, de son temps, de ce qu'il appelait la coalition des Mines de la Loire; il semblait que ce fût une épouvantable machination de nature à ébranler toute la société: « Un traité de coalition ou plutôt d'association, « écrivait-il, car les tribunaux seraient fort embarrassés de « définir l'une et l'autre, vient de réunir dans une même com- « pagnie toutes les mines de houille du bassin de la Loire. « Sur la plainte des municipalités de Lyon et de Saint-Étienne, « le ministre a nommé une commission chargée d'examiner « le caractère et les tendances de cette effrayante Société... La « coalition des mines de la Loire a posé la question sociale « en des termes qui ne permettent plus de fuir² ».

¹ Dans l'*Économiste Français*, au début même de la formation du fameux Syndicat des Cuivres, qui a fini par la ruine des participants, notamment de la *Société des Métaux* et du *Comptoir d'Escompte*, nous écrivions que l'échec de cette tentative de monopole était certain, malgré l'appui des plus grands financiers. Voir l'*Économiste Français*, des 24 et 31 décembre 1887. Dans le même organe, un peu plus tard, nous publions un article de M. Raffalovich, remémorant tous les syndicats antérieurs ayant le même but, et l'insuccès définitif de leurs tentatives d'accaparement (*Économiste Français*, du 26 janvier 1889).

² Proudhon, *Contradictions Économiques*, 4^e édition, tome I^{er}, pages 202 et 203.

A l'heure présente, ces alarmes et ces déclamations de Proudhon, au sujet de cette entente entre quatre compagnies houillères, font sourire.

Il est impossible, dans l'état présent du monde, de maîtriser longtemps tout un marché : le fameux Syndicat des cuivres s'est ruiné. Au moment où nous écrivons, une entente plus discrète qui s'était formée, il y a deux ou trois ans, entre les principaux producteurs de zinc en Europe, ne peut maintenir les prix de cet article qui fléchit de 30 p. 100; il en a été de même des syndicats des huiles, du café, etc. Nous donnerons un peu plus de détails à ce sujet dans une partie postérieure de cet ouvrage en parlant des prix.

Reprenant la pensée de Proudhon, M. Gide écrit : « Il est très visible que l'organisation industrielle de notre temps s'achemine, non vers la concurrence, mais vers le monopole de fait exercé par de puissantes compagnies isolées ou syndiquées¹ ». Cette formule résulte d'une observation incomplète :

Trois circonstances empêchent les accaparements et les coalitions de producteurs d'avoir une suite durable; en premier lieu, les hauts prix suscitent des concurrences nouvelles, soit dans le pays, soit ailleurs. C'est ce qui est arrivé pour le cuivre et pour le zinc; on recherchait sur toute l'étendue du globe des mines nouvelles et on les mettait en exploitation; le Syndicat des cuivres se trouvait chaque jour en présence de nouveaux producteurs avec lesquels il devait traiter pour maintenir les cours; de même aussi pour le zinc. Ces hauts prix du cuivre et du zinc en Europe ont provoqué une énorme production de ces métaux en Amérique. On recherchait, en outre, tous les vieux objets de cuivre et même de zinc pour les faire fondre et les mettre dans le commerce.

En second lieu, les hauts prix restreignaient la consommation, le consommateur s'efforçant de faire des économies sur la denrée.

En troisième lieu, ce qui est très important, les hauts prix

¹ *Principes d'Économie politique*, 3^e édition, page 77.

d'une denrée déterminent le recours à des matières différentes, mais pouvant remplir le même office; c'est ce que l'on appelle LA LOI DE SUBSTITUTION, qui est une grande sauvegarde pour le consommateur, et dont nous allons parler plus loin.

Aucune entente entre producteurs ne peut, sur un marché étendu et souple, triompher longtemps de ces trois obstacles.

Il peut arriver, toutefois, qu'une entente entre producteurs parvienne à s'imposer temporairement au marché, surtout si des droits de douane ferment dans le pays l'accès aux produits étrangers similaires. Un territoire de 5 ou 600,000 kilomètres carrés, peuplé de 40 à 50 millions d'habitants, est beaucoup trop étroit pour que la concurrence s'y puisse exercer à l'aise. Si les droits de douane sont à peu près prohibitifs, il peut arriver que quelques raffineurs de pétrole ou quelques raffineurs de sucre, ou quelques métallurgistes puissent maintenir un certain temps des prix artificiels. S'ils ont quelque discrétion, c'est-à-dire quelque modération dans leur avidité, ils pourront prolonger un peu plus cet état de choses. La faute ici est au défaut de liberté commerciale internationale; contre les coalitions de producteurs dans les quelques industries très concentrées, la modicité des droits de douane, à plus forte raison leur suppression, serait le remède décisif. *Toutes les coalitions sont impuissantes devant une liberté commerciale illimitée.*

Un certain accord entre les producteurs, quand il ne va qu'à régler avec prudence la production et les prix en temps de crise, n'est pas, d'ailleurs, toujours condamnable ou subversif. S'il a des prétentions excessives, les concurrents surviennent et ramènent les prix au taux normal. Il est si tentant pour des hommes entreprenants de se lancer dans une industrie où les prix sont élevés, et il leur est si facile d'obtenir des capitaux et du crédit, que toute entente abusive se voit, à bref délai, aux prises avec de nouveaux et audacieux surveillants¹.

¹ Étant intéressé dans diverses entreprises industrielles qui, par leur nature, semblent se prêter aux coalitions de producteurs, et ayant

Aussi, dans le cours habituel des affaires, ces ententes ne peuvent se pratiquer souvent ni se soutenir longtemps. Les hommes et les capitaux aux aguets des entreprises favorables leur font une vie précaire. Ces *corners* ou *trusts*, ces *Kartelle*, ces *Consortium* et ces *syndicats* peuvent avoir des inconvénients momentanés; il arrive qu'ils jettent du trouble par intervalles dans quelques industries; ce mal n'est pas contestable; mais il est peu de chose auprès de l'esprit d'incessantes recherches et de progrès continu qu'entretient la concurrence. La liberté commerciale internationale réduit ce mal au minimum.

LA LOI DE SUBSTITUTION *sauvegarde les intérêts de la société contre toutes les prétentions excessives*. Nous avons parlé plus haut (voir pages 86 à 88 et 112) de cette *loi de substitution* qui, surtout dans un état social aussi ingénieux et aussi fécond en ressources que le nôtre, laisse rarement et longtemps le consommateur au dépourvu.

IMPORTANCE CAPITALE ET ROLE PRÉPONDÉRANT DE LA LOI DE SUBSTITUTION. — *Cette loi consiste en ce que la très grande cherté d'un produit fait recourir à l'emploi de produits différents, pouvant rendre, plus ou moins complètement, le même service*. Il est nombre de marchandises qui peuvent ainsi se suppléer les unes les autres. La grande cherté du coton pendant la guerre de Sécession (1860-1865), non seulement développa la culture du coton aux Indes et en Égypte, mais encore imprima un grand essor à l'industrie du lin et des tissus légers de laine. Antérieurement, sous le Blocus continental, la cherté du sucre de canne fut pour beaucoup dans le développement de la production du sucre de betterave. Quand, sous le phylloxera, le prix du vin de vendange renchérit considérablement en

quelque influence sur la direction de certaines entreprises, je me suis toujours efforcé de les éloigner de tout ce qui ressemble à une coalition, à un *cartel*; j'ai fait valoir souvent que la lutte à mort pour écraser les concurrents nouveaux ou pour en limiter le nombre, ou pour dominer le marché, est presque toujours très onéreuse et inefficace, et qu'il est mille fois préférable, à la longue, pour les producteurs, de ne mettre aucun obstacle au cours naturel du commerce.

France, on inventa le vin de raisins secs, ces fruits venant de Grèce et de Turquie, où l'on n'avait pas les installations pour faire du bon vin, ni l'expérience de la vinification.

Dans les derniers cas que nous avons cités, il s'agit de marchandises qui sont plutôt diverses par la forme que par la nature. Mais la loi de substitution s'applique tout aussi bien à des denrées absolument différentes, qui, toutefois, peuvent fournir le même emploi. La cherté ou la rareté des pailles a fait employer la tourbe comme litière. L'huile végétale, le gaz, le pétrole et l'électricité peuvent se substituer entre eux pour l'éclairage. A l'heure présente, la cherté du gaz dans certaines villes en France a développé l'emploi du pétrole, même pour l'éclairage public. Beaucoup de métaux différents peuvent aussi se suppléer les uns les autres : le renchérissement du cuivre sous le fameux Syndicat a servi à développer l'usage du nickel, de même que de l'aluminium.

L'industrie moderne, aidée par la science, suscite ainsi soit des substances, soit des procédés, qui peuvent se remplacer entre eux, de sorte que la cherté de l'un d'eux provoque un plus grand emploi des autres. *C'est une concurrence naturelle entre les choses.*

La loi de substitution s'applique aussi aux personnes et aux agencements industriels entre eux. Si les salaires haussent trop par rapport à l'efficacité du travail, la loi de substitution développe les machines et les installations à demeure qui évitent du travail. Il en est ainsi de tout. La concurrence est, comme nous l'avons dit, un concours où le public seul est juge; mais le public, et chaque individu dans le public, a le droit, s'il est mécontent des lutteurs, d'introduire dans la lice tout élément nouveau qui lui paraît pouvoir jouer plus utilement leur rôle, et il ne manque jamais d'user de ce droit.

Nous avons montré, dans une autre partie de cet ouvrage, que la loi de substitution s'applique non seulement aux marchandises et aux services, mais même aux besoins humains, en ce sens que, sous l'influence des variations de prix et de la satiabilité ou de la diminution d'intensité, les besoins humains

peuvent se substituer, dans une certaine mesure, les uns aux autres¹.

La loi de substitution est le moyen souverain par lequel, en beaucoup de cas, sinon en tous, le consommateur échappe aux prétentions excessives du producteur; et, grâce aux progrès de la science contemporaine, la loi de substitution devient chaque jour plus efficace. C'est la loi dont l'action est prédominante dans les relations économiques.

DERNIÈRE OBJECTION FAITE A LA CONCURRENCE. LES COMBINAISONS DANS LES INDUSTRIES QUI NE PEUVENT ÊTRE ACCESSIBLES A TOUS. —

10° Une dernière objection, qui, celle-ci, ne s'étend pas à l'ensemble des opérations économiques, mais à certaines catégories importantes de ces opérations, consiste à dire que, dans des cas, sinon très nombreux, du moins d'une très grande importance, la concurrence devient en fait absolument illusoire.

La concurrence n'est tout à fait effective que dans les industries où le nombre des entreprises peut toujours s'accroître et où l'entente entre les entrepreneurs n'est pas, en quelque sorte, suggérée par le très-petit nombre des concurrents et par la difficulté, sinon quelquefois l'impossibilité, de créer des entreprises similaires.

Or, il est des cas où, soit cette impossibilité, soit tout au moins cette difficulté existe; quand il s'agit des entreprises qui, ou bien demandent d'énormes capitaux, ou exigent certaines autorisations publiques, certaines délégations même de la puissance publique, comme le droit d'expropriation, ou qui, en se multipliant, deviendraient tellement gênantes pour le public, au point de vue de la sécurité ou de la commodité des relations, qu'il est impossible de supposer que le nombre en puisse croître d'une manière indéfinie.

Les entreprises de chemins de fer, celles de tramways, celles d'éclairage public et d'adduction d'eau, celles de concessions de canaux, sont dans ce cas. On en pourrait encore citer

¹ Voir plus haut, pages 86 à 88, 112 et 662.

quelques autres, les téléphones par exemple, là où cette industrie n'est pas accaparée par l'État. Les câbles transatlantiques; vu l'énormité des dépenses qu'ils exigent, rentrent, à un autre point de vue, dans cette catégorie.

Dès que le nombre des concurrents est limité par la nature des choses, la concurrence, dit-on, cesse d'être efficace.

On conçoit qu'il y ait, d'un point à un autre, deux ou trois compagnies de chemins de fer, ayant des lignes absolument ou presque parallèles, quatre ou cinq même si l'on veut; on ne conçoit pas qu'il s'en constitue dix ou douze, à plus forte raison vingt ou trente, et cela même deviendrait très gênant par tous les terrains qu'elles s'occuperaient; par les interruptions dans la viabilité ordinaire, etc. De même on peut accorder à deux ou trois Sociétés le droit de poser sur les mêmes parcours des conduites de gaz ou d'eau sous la voie publique, encore trouve-t-on souvent qu'il vaut mieux qu'il n'y en ait qu'une; mais on ne concevrait pas que cinq, six, dix ou douze Sociétés, enfin un nombre illimité, reçussent l'autorisation de poser sous une même voie des conduites de ce genre; cette voie serait dans un état de bouleversement perpétuel pour les travaux d'installation et de réparation. De même pour les tramways, il ne peut y avoir un nombre illimité, sur un même parcours, de compagnies de tramways.

Cette objection a une certaine portée; elle n'est pas, cependant, aussi absolue qu'on l'imagine.

Il est très vrai que dans tous les cas que nous venons de citer la concurrence ne peut être complète et indéfinie. Les deux ou trois compagnies de chemins de fer, de tramways, d'éclairage, d'adduction d'eau, les cinq ou six même, si l'on admettait un pareil nombre, qui desservent directement ou indirectement un même district, sont toujours tentées de s'entendre pour les prix et pour le partage du trafic, et aucune prescription légale ne peut empêcher complètement cette entente.

Il peut arriver aussi qu'un genre de services, exigeant l'immobilisation d'énormes capitaux qui deviennent impropres

à toute autre destination, soit rémunérateur pour une compagnie ou pour deux, mais qu'il soit manifestement insuffisant pour rémunérer la troisième entreprise, qui viendrait à se fonder, ou la quatrième. Dans tous ces cas, la concurrence étant limitée par la nature des choses, l'entente entre les producteurs existants est bien tentante et offre beaucoup de facilités.

Même dans ces cas, la suppression de la concurrence n'est pas aussi complète, et le consommateur n'est pas aussi dépourvu de secours qu'on veut bien l'imaginer. D'abord, des compagnies de chemins de fer qui n'ont pas exactement le même parcours peuvent, néanmoins, se faire une certaine concurrence, et c'est ce qui arrive quand le réseau ferré d'un pays a des mailles très serrées. En outre, les questions d'amour-propre, qui sont très vives chez les directeurs, les éloignent souvent d'une entente complète. En fait, des compagnies de chemins de fer exploitant des districts différents se font, en beaucoup de cas, une certaine concurrence. Ainsi la voie de Paris-Orléans et extensions est très éloignée de la voie de Paris-Lyon-Méditerranée ; néanmoins elles se font concurrence pour les voyageurs de France en Espagne, à destination soit de Saragosse, soit de Madrid. La Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon, se font une certaine concurrence pour les voyages à destination de l'Allemagne du Sud, et de la Suisse ; de même la Compagnie des chemins de fer du Nord et celle de l'Est, pour les voyages dans le centre de l'Allemagne. Les ports, même situés aux extrémités différentes du territoire, sont toujours en concurrence les uns avec les autres. Bordeaux, par exemple, est en concurrence avec Marseille pour les marchandises venant d'outre-mer à Paris, et même Marseille et Bordeaux avec le Havre, de sorte que les trois Compagnies de Paris-Lyon-Méditerranée, de Paris-Orléans et prolongements, enfin de l'Ouest, quoique desservant des contrées tout à fait différentes, sont en concurrence pour les relations entre Paris et les contrées lointaines. De même, quoique la Compagnie des chemins de fer du Nord détienne les ports les plus rapprochés de l'Angleterre,

Calais et Douvres, elle est en concurrence pour le transport des voyageurs avec la Compagnie de l'Ouest, qui a un parcours maritime plus long, il est vrai, par Dieppe et New-Haven, mais un parcours terrestre moindre.

Toutes ces Compagnies, dit-on; n'étant qu'au nombre d'une demi-douzaine, pourraient s'entendre; cela est vrai, mais pratiquement les questions de personnes, d'amour-propre, sont en général un obstacle à une entente absolue.

On ne voit, en général, que la concurrence directe, mais il faut tenir compte aussi de la concurrence indirecte, par exemple celle que la navigation côtière, le service d'escales, ou la navigation intérieure sur les rivières et canaux, font aux chemins de fer.

Enfin, il ne faut pas oublier *cette grande loi de substitution* dont nous parlions il y a quelques pages; elle joue presque partout un rôle considérable.

Les Compagnies d'éclairage, par exemple, ont à compter avec elle, puisque gaz, électricité, huile minérale, bientôt peut-être d'autres inventions, se disputent le public.

Le monopole absolu n'existe jamais ou presque jamais, et la concurrence trouve toujours quelque fissure par où s'introduire.

Il est des cas, cependant, où la concurrence directe est très comprimée : ce sont ceux de certains services qui exigent un usage en quelque sorte privilégié ou exclusif de la voie publique, ou bien qui rendent nécessaire une autorisation administrative pour expropriation; dans ces cas, chemins de fer, tramways, Sociétés de distribution d'eau ou d'éclairage dans les villes, et quelques très rares industries de ce genre, il nous paraît très légitime que la puissance publique qui est appelée à donner une autorisation, stipule certains tarifs *maxima* et même des réductions éventuelles de ces tarifs dans le cas d'accroissement notable des bénéfices de l'entrepreneur, de façon, toutefois, à ne jamais absorber l'accroissement du bénéfice et à laisser à l'entrepreneur un intérêt considérable au développement de sa clientèle. Il n'y a dans ces stipulations, en principe, pour les quelques très rares industries dont

je parle, aucune dérogation à la liberté du travail: il s'agit d'entreprises qui ne peuvent fonctionner sans une autorisation de la puissance publique pour l'usage privilégié ou exclusif de la voie au moyen de rails, de pose de conduites, etc., ou par l'exercice du droit d'expropriation. Ne pouvant, pour des raisons de sécurité ou de commodité, accorder cette autorisation à un nombre indéfini de concurrents simultanés ou successifs, la puissance publique vend cette autorisation, en quelque sorte: cette vente se traduit par un tarif maximum et par des décroissances stipulées dans ce tarif au fur et à mesure des accroissements de bénéfices, de manière à n'absorber, toutefois, qu'une part, et non pas la principale même, de ces bénéfices.

C'est ainsi que le droit absolu laissé aux compagnies de chemins de fer américaines, jusqu'à ces récentes années, de modifier à leur gré, sans avis préalable, sans aucune réserve au profit de l'intérêt général, leurs tarifs, peut être critiqué. Ces compagnies, ne pouvant fonctionner qu'à la condition de jouir du droit d'expropriation et de certains autres privilèges, la concurrence ne pouvant, par la nature des choses, être illimitée entre elles, il est naturel qu'on les astreigne à certains règlements. Il convient, toutefois, que la puissance publique, en ces matières, comme en toutes autres, agisse avec une très grande modération et une absolue bonne foi. Le but qu'elle doit poursuivre en pareil cas, ce ne doit pas être de réduire au minimum les bénéfices possibles de l'entrepreneur; c'est de cet esprit que sont animées, depuis quelques années, diverses municipalités françaises, notamment la municipalité parisienne, et elles empêchent ainsi toute entreprise nouvelle de se créer, la perspective de bénéfices importants et croissants étant la seule raison qui puisse déterminer les capitalistes à des entreprises nouvelles et aventureuses¹.

Il ne faudrait pas, non plus, vouloir étendre, en dehors des quelques cas très exceptionnels que nous avons relatés et de

¹ Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions*, 3^e édition, pages 229 à 240.

deux ou trois autres peut-être qui s'y peuvent joindre, ce régime de tarification. On ne devrait pas, par exemple, sous prétexte qu'un industriel a besoin d'user d'une partie de route à faible fréquentation pour établir un embranchement particulier avec un chemin de fer, ou qu'il lui est utile de relier par un pont ou par un tunnel au-dessus ou au-dessous de la voie publique, deux parties d'un même établissement, vouloir intervenir dans ses affaires, dans la fixation de ses prix ou dans la répartition de ses bénéfices. Le grand point, c'est de respecter toujours la liberté et la concurrence, de n'arriver à une réglementation que dans des cas d'absolue, d'évidente nécessité.

Une question qui peut se poser, c'est celle de savoir si, dans le cas où, par la nature des choses, la concurrence illimitée, indéfinie, n'est pas possible dans une industrie, il vaut mieux la constituer en monopole ou l'abandonner à quelques concurrents, alors même qu'entre ces derniers la concurrence serait mitigée. Beaucoup de personnes et surtout d'États, notamment la France, se prononcent en général pour la première solution. Il est assez curieux que Stuart Mill ait donné des arguments dans ce sens. Son commentateur américain, M. Laughlin, s'exprime ainsi¹ : « Une seule grande compagnie, très souvent, au lieu d'être un monopole, vaut beaucoup mieux que deux grandes compagnies, car il y a peu de probabilités de concurrence et de bas prix, quand les concurrents sont si peu nombreux qu'il leur est facile de s'entendre pour mettre fin à la concurrence ; comme M. Mill le dit au sujet des chemins de fer parallèles : « Personne ne peut désirer
« voir l'énorme gaspillage de capital et de sol (pour ne pas
« parler de l'accroissement d'inconvénients de toutes sortes :
« *not to speak of increased nuisance*) que comporte la construc-
« tion d'un second chemin de fer pour relier les mêmes loca-
« lités déjà reliées par un premier chemin de fer existant ; alors
« que les deux ne feront pas de meilleure besogne que ne le

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition J. Laurence Laughlin, page 111.

« pourrait faire un seul, et que, au bout de peu de temps, ils
 « auront probablement fusionné (*and after a short time would*
 « *probably be amalgamated*). »

Il y a dans cette observation une grande part de vérité, non pas, toutefois, toujours toute la vérité. Dans beaucoup de cas, la construction de chemins de fer parallèles peut n'être qu'une sorte de chantage et une œuvre stérile, ou même un gaspillage nuisible de capitaux. Mais, dans nombre de cas aussi, il vaut mieux qu'il y ait plusieurs compagnies qu'une seule, alors même que la concurrence serait mitigée entre elles; on a plus de chances ainsi, comme le prouve l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre, d'avoir plus de tendance au progrès, plus d'efforts, plus d'innovations heureuses, ne serait-ce que par la rivalité des amours-propres et par la diversité des esprits, quand même on se serait entendu pour le partage des bénéfices matériels. Dans ces quelques cas exceptionnels, le choix entre le monopole et la concurrence, qui ne peut jamais être complète, ne peut se faire *à priori* et par des raisons de principe; c'est essentiellement une « question d'espèce », comme disent les jurisconsultes; mais, il faut toujours faire entrer en ligne de compte, alors même qu'elle n'emporterait pas la balance, la puissance vivifiante de la concurrence, même limitée, par rapport au monopole.

LES MONOPOLES LES PLUS JUSTIFIÉS, COMME LE MONOPOLE POSTAL, NE PEUVENT ÉCHAPPER A DES INCONVÉNIENTS NOMBREUX. — L'exemple que Stuart Mill a tiré de la poste, pour justifier certains monopoles, n'est pas aussi probant qu'il le croit. Certes, si trois ou quatre compagnies voulaient se charger simultanément en concurrence du service des lettres dans un même rayon, il y aurait beaucoup de forces perdues. Il n'est pas exact, comme le dit Stuart Mill, que chacune d'elles devrait avoir autant de bureaux qu'en a la poste unique. Il est probable, au contraire, que chacune s'arrangerait pour placer ses bureaux dans les endroits qui seraient à une certaine distance des bureaux des autres compagnies; mais il faudrait vraisemblablement, pour ces trois ou quatre compagnies concurrentes, plus de distribu-

teurs ou facteurs que pour une organisation unique. En outre, le public aurait à un certain point de vue moins de commodités, pour les affranchissements, par exemple, si les timbres des diverses compagnies étaient différents, ce qui serait essentiel si les compagnies gardaient vraiment leur individualité et que la concurrence existât réellement.

La concurrence en matière postale peut donc être une complication pour le public; aussi ce service, qui est à la fois général, simple et constant, se trouve-t-il celui qui comporte le mieux un monopole d'État. Il n'en est pas moins vrai que l'organisation postale souffre, à beaucoup de points de vue, des défauts inhérents au monopole. Elle n'est pas assez progressive, ou elle est mal progressive et ne conçoit l'amélioration que sous la forme de diminution de taxes, d'aggravation des dépenses et de réduction du produit net.

Elle accable ses facteurs de tâches multipliées dont certaines n'ont aucun rapport avec la distribution des correspondances et qui font que celle-ci en souffre sensiblement. La rapidité en est ralentie¹. Elle ne sait pas exactement proportionner ses tarifs au service rendu ou au coût de ce service, et elle ne prend pas l'initiative des améliorations les plus utiles. C'est ainsi que, pour le transport de sommes par la poste, le prix des lettres chargées est tel, en France, que l'on a les plus grands avantages à ne pas charger les lettres ou à ne déclarer qu'une faible partie de la valeur, et à faire assurer le surplus par des compagnies spéciales. Après vingt et un ans de ces droits exorbitants contre lesquels les publicistes, dont nous fûmes, s'étaient vivement élevés, on s'est décidé à réduire ces tarifs en 1892, mais la réduction est encore insuffisante. De même en ce qui concerne le dernier délai pour la remise des correspondances à destination des départements, il continue, à Paris, à

¹ Ainsi, à Paris, pendant toute une partie de l'année, à savoir les mois d'hiver, la poste ne distribue guère les lettres et les journaux, en dehors des quartiers du centre, que vers 8 h. 1/2 ou 9 heures moins un quart du matin, ce qui est beaucoup trop tardif. Beaucoup de personnes sont obligées de quitter plus tôt leur domicile.

varier, suivant les bureaux postaux, entre 5 heures et 6 heures du soir, quoique, les trains étant devenus plus rapides depuis quelques années, les départs des gares s'effectuent entre 8 heures 1/4 et 10 heures. La routine administrative n'a tenu aucun compte de ces changements : il s'est créé, il y a une douzaine d'années, à Paris, des agences privées qui, moyennant une très légère rémunération, reçoivent les lettres jusqu'à trois quarts d'heure seulement avant le départ des trains et en garantissent l'expédition, alors que les bureaux de poste les mieux outillés faisaient la levée beaucoup plus tôt.

Ainsi se vérifient les deux remarques que nous avons faites : d'une part, que le monopole, même dans les services auxquels il est le mieux adapté, a d'inévitables inconvénients ; d'autre part, que, si monopolisée que soit une industrie, la concurrence trouve toujours quelque fissure pour s'y infiltrer partiellement.

Le monopole postal assure mieux que ne le ferait la concurrence l'uniformité du service sur tout l'ensemble du territoire, en ce sens que les régions les plus ingrates, les moins peuplées, se trouvent à la portée de bureaux de poste et de télégraphe dont les employés ont très peu d'occupation ; mais cette uniformité du service est, en grande partie, acquise aux dépens de la perfection dans les endroits peuplés.

L'Administration postale, monopolisée, avec ses cadres identiques, est, d'ailleurs, très chère. On ignore en général en France que l'administration des postes depuis quelques années ne rapporte quasi rien à l'État. Elle paraît rapporter parce que l'on ne tient pas compte de toutes les dépenses : l'intérêt et l'amortissement des bâtiments occupés, les pensions de retraite aux vieux fonctionnaires (cette dépense figure au chapitre de la dette publique), enfin et surtout les transports par chemins de fer, qui sont gratuits pour l'État, mais qui n'en constituent pas moins une charge, l'État payant, sous la forme de subventions ou de garanties d'intérêts, la dépense qu'il n'acquiesce pas directement. En réalité, le service des postes inflige en France à l'État une perte d'une vingtaine

de millions de francs au moins par an, sans tenir compte des subventions aux paquebots, lesquelles ont en partie un autre caractère¹.

A un autre point de vue aussi les monopoles exercés par l'État ont des inconvénients, parfois, sensibles. L'État, qui est à la fois l'organisme qui fait les lois et qui les applique, est le propre et seul juge de sa responsabilité : les citoyens, dans des différends avec lui, se trouvent toujours dans une position inférieure à celle qu'ils auraient s'ils étaient en face de simples particuliers ou de compagnies. Pour les cas d'avaries, de retards, même d'erreurs grossières entraînant des pertes, l'État souvent se met à couvert. C'est ainsi que, en France, il décline toute responsabilité pour les transmissions de télégrammes. Chaque dépêche transmise porte imprimé ce préambule monstrueux : « L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (loi du 29 novembre 1850, art. 6). » Des erreurs graves arrivent fréquemment et causent des préjudices sérieux, par exemple pour des inexactitudes dans la transmission des ordres relatifs à des marchés ou à des transactions de Bourse. Plusieurs fois, on a essayé de poursuivre l'État, et jamais l'on n'a obtenu gain de cause. Il est possible qu'un jour ou l'autre on obtienne la suppression ou la modification de l'inadmissible article de loi que nous venons de citer. Mais jamais les particuliers ne seront en aussi bonne posture pour plaider contre l'État ou transiger avec lui, que pour plaider ou transiger avec un simple particulier.

Un autre exemple des détestables pratiques liées avec le monopole d'État, c'est l'habitude qui existe encore aujourd'hui en France, que les dépêches entre les particuliers, si elles paraissent avoir de l'importance, sont communiquées au ministre de l'intérieur et dans les départements aux préfets et aux sous-préfets. Ces fonctionnaires surprennent ainsi beaucoup d'actes privés de leurs administrés.

¹ Voir notre ouvrage : *L'État moderne et ses Fonctions* (3^e édition), pages 163 et 214.

À beaucoup de points de vue le monopole postal, si étourdiment vanté par les socialistes et quelques économistes socialistes, est une organisation socialement et économiquement pleine de défauts.

LE RÉGIME DE LA CONCURRENCE EST LE SEUL QUI SOIT NORMAL ET QUI DOIVE ÊTRE GÉNÉRAL. — Sans contester que par diverses raisons, soit de politique, soit de police, soit d'administration, soit même de commodité, quelques très rares services puissent être érigés en monopole, on voit que ceux même dont la raison d'être à ces points de vue est la plus justifiée, offrent des défauts considérables.

La concurrence est le seul régime qui soit normal, le seul qui assure le progrès indéfini et régulier. Comme le dit un écrivain américain, F. Walker : « *There is no life in restraint, its only office for good is to prevent waste and save the misdirection of energy. There is no life in it, and no force can come out of it* », il n'y a aucun principe de vie dans la réglementation. Nous ne nions pas qu'il peut se rencontrer des cas, assez rares d'ailleurs, où, à côté de ses immenses avantages, la concurrence a quelques inconvénients, que nous avons énoncés plus haut; mais l'initiative intelligente soit des particuliers, soit des associations, peut en général et assez aisément les surmonter. La concurrence n'exclut pas, d'ailleurs, l'exercice des droits de police, de protection des mineurs, dans tous les cas où seraient menacés directement et évidemment les intérêts soit de la santé publique, soit de la morale, soit de l'enfance ou de l'adolescence. Il importe seulement que l'exercice de ces droits de police et d'administration générale s'effectue avec discernement, sans aucune pensée préconçue de porter atteinte à la liberté industrielle, et avec le souci, au contraire, de la respecter ¹.

¹ Sur les grands *trusts* américains et les combinaisons de producteurs en général, leurs inconvénients et leurs avantages, voir le tome IV de cet ouvrage, pages 35 à 66.

QUATRIÈME PARTIE

LA RÉPARTITION DES RICHESSES

LES DIVERSES CATÉGORIES DE COPARTAGEANTS. — LES LOIS NATURELLES QUI DÉTERMINENT LE PARTAGE

CHAPITRE PREMIER

PART DE LA NATURE ET DU MILIEU SOCIAL DANS CHAQUE PRODUIT ET L'ATTRIBUTION DE CETTE PART

La part de la nature et la part de la société dans chaque produit.
De l'attribution de la part des dons exceptionnels de la nature. Les dons naturels personnels.

Les avantages appropriés résultant du milieu social. La société est un vaste et instinctif système de participation aux bénéfices.

Cas où un homme a la jouissance de dons de la nature extérieurs à lui. La doctrine de la plus-value imméritée ou de *l'unearned increment* : les conséquences auxquelles elle conduirait. La Société s'approprierait toutes les bonnes chances des entreprises privées et en laisserait aux particuliers toutes les médiocres et toutes les mauvaises chances.

Cas où les avantages de la nature et du milieu social sont gratuits ; cas, au contraire, où ils se font payer.

LA PART DE LA NATURE ET LA PART DE LA SOCIÉTÉ DANS CHAQUE PRODUIT. — L'on a vu dans la deuxième partie de cet ouvrage que la production s'accomplit par le concours de trois facteurs différents : la nature, que les anciens économistes, en se servant d'un mot trop étroit, appelaient la terre (*land*), le travail et le capital.

La production étant l'œuvre commune de ces trois facteurs, comment s'effectue la répartition ? La nature, qui contribue à

la production, reçoit-elle aussi une part du produit? Il est clair que la nature, qui intervient incontestablement dans la constitution du produit, n'apparaît pas dans le partage. Y est-elle représentée par un homme qui s'arrogé le droit de parler en son nom et de s'approprier sa part? Sur ce point, deux opinions différentes se dressent en face l'une de l'autre. D'après l'une de ces opinions, qui a été soutenue avec acharnement par Bastiat, tous les dons de la nature seraient gratuits; sa collaboration à la production ne se ferait jamais payer. D'après une autre doctrine, qui compte beaucoup plus d'adhérents et a laissé dans la science une trace bien plus profonde et plus durable, la nature ferait payer son concours à la production, et la part de la nature serait versée au détenteur des agents naturels, c'est-à-dire dans la plupart des cas au propriétaire foncier, au propriétaire de mines, au propriétaire d'une chute d'eau, dans des cas exceptionnels et plus fugitifs à tout industriel qui serait parvenu à mettre la main sur une force naturelle ou à découvrir et à tenir secret le moyen de l'exploiter.

La question qui se pose au sujet de la nature peut également être soulevée au sujet de la société: de même que, dans la production, la part de la nature est incontestable, de même aussi celle du milieu social, c'est-à-dire des antécédents, des traditions, des connaissances techniques générales, de l'outillage même collectif.

Le concours que la société dans son ensemble, indépendamment de l'acte de chaque individu isolé, apporte à la production, donne-t-il lieu à une part dans la distribution de celle-ci? dans ce cas, qui perçoit cette part? Ce concours est-il tout à fait gratuit, de manière qu'il se résolve en une sorte d'utilité diffusée pour l'ensemble des membres de la société, sans constituer un bénéfice personnel, exclusif ou privilégié à aucun d'entre eux?

Les mêmes dissidences d'opinion se produisent à ce sujet, que pour le concours de la nature.

Suivant un certain nombre d'auteurs, le propriétaire du sol et du sous-sol et, d'une façon plus générale, le détenteur de

tout agent naturel ou même l'entrepreneur de toute industrie, non seulement absorberait pour lui ce qui, dans le produit, représente l'effet direct de son travail ou de ses combinaisons personnelles, ou bien encore le rendement des améliorations permanentes qu'il a apportées au sol, des installations qu'il a constituées, mais prélèverait encore pour lui-même comme un mandataire qui s'imposerait sans titre, toute la partie dans le produit qui représente l'œuvre de la nature ou de la société, ou des deux réunies.

Cette question, si grave au point de vue de la répartition et de la justice, se pose particulièrement pour la propriété foncière, dans le produit de laquelle la part de la nature ou du milieu social paraît plus difficilement séparable de la part de l'activité, du mérite et des dépenses du propriétaire.

S'il en était ainsi, tout en ayant été très utile et très légitime à l'origine, la propriété foncière pourrait devenir, avec le développement social, onéreuse au consommateur, en donnant au propriétaire plus que le produit de ses peines.

D'autre part, la terre étant limitée en espace et dans les vieilles nations toute appropriée, la propriété étant, en outre, perpétuelle, le droit des premiers occupants se transformerait en un privilège héréditaire, à l'exclusion des derniers survivants, quelque fût le mérite de ceux-ci. Les descendants devenus forts, c'est-à-dire énergiques et entreprenants, des anciennes familles faibles, à savoir molles, paresseuses et incapables¹, se trouveraient, dans toute la force du mot, expropriés, déshérités sans compensation. Ils ressembleraient au convive de Malthus, qui se présente sans que son couvert soit mis à la table².

Il convient donc d'examiner si, dans la distribution de chaque produit, la nature et le milieu social, qui ont incon-

¹ Voir plus haut, page 559, la signification et l'origine de ces mots : *famille forte, famille faible*.

² On sait que Malthus a supprimé des dernières éditions de son ouvrage cette métaphore saisissante qui avait indigné un certain nombre de lecteurs et qui n'a pas peu contribué au succès de son livre.

testablement collaboré à sa formation, ont leur part, et qui touche cette part.

DE L'ATTRIBUTION DE LA PART DES DONS EXCEPTIONNELS DE LA NATURE. LES DONS NATURELS PERSONNELS. — Ce n'est pas à la propriété foncière, tant s'en faut, que se limite l'intérêt de cette recherche; elle s'étend à tous les ordres de l'activité humaine.

Le concours de la nature et celui de la société se retrouvent dans tous les produits humains, aussi bien dans les produits intellectuels que dans les produits matériels; on pourrait même soutenir qu'il est encore plus sensible dans les premiers que dans les seconds.

Ce concours de la nature se signale non seulement par les inégalités des facultés productives des différents terrains, mais par les inégalités des facultés productives des différents hommes. Les diversités des capacités professionnelles ont toutes, à un certain degré, quelques-unes à un degré éminent, une origine qui est dans le don de nature et non pas seulement dans l'effort individuel.

Le premier avocat, le premier chirurgien, le premier ingénieur, ne sont pas seulement tels parce qu'ils ont beaucoup travaillé, mais aussi parce que la nature les a spécialement bien doués. Beaucoup d'autres, avec une dose égale de travail, n'arrivent qu'à un résultat qui est moitié ou dix fois moindre.

La différence entre la rémunération annuelle d'un avocat, d'un chirurgien, d'un ingénieur de capacité moyenne, laborieux et assidus, et la rémunération annuelle du premier ou des deux ou trois premiers de la profession, à égalité de peine, représente le produit des dons naturels, la supériorité de ces dons, chez quelques individus; et cette part, qui théoriquement serait due à la nature, est revendiquée et absorbée par l'homme qui possède ces dons.

Ainsi, la part des dons de la nature échoit à l'individu dans lequel ces dons sont incorporés. Cette magnificence des dons de la nature et des bénéfices qu'ils procurent aux individus qui les possèdent est surtout sensible pour les qualités

inventives et, d'autre part, pour les facultés artistiques. Un poète, un romancier, dont les œuvres se vendront à 200,000 exemplaires, un dramaturge dont les pièces ont cinq ou six cents représentations sur les scènes principales et se trouvent jouées sur tous les théâtres, n'ont souvent pas pris plus de peine soit pour l'élaboration de cette œuvre à grand succès, soit pour la préparation de toute leur vie, que tel confrère modeste et laborieux, dont le livre trouve à peine quelques centaines de lecteurs ou dont la pièce n'a que quelques représentations devant un auditoire clairsemé; l'un gagnera 2,000 à 3,000 francs par an et l'autre de 100,000 à 200,000 fr.

La cantatrice de premier ordre, que l'on paie 10,000 francs par soirée, si elle a, d'ordinaire, travaillé plus que la simple choriste, n'a pas souvent fait plus d'études ni pris plus de peine que la chanteuse qui tient les troisième ou quatrième rôles et qui gagne difficilement sa vie.

Dans toute profession, il y a des rémunérations exceptionnelles, prodigieuses, qui sont la récompense moins d'un travail acharné que de dons de nature très rares. Il faut dire, cependant, qu'en général, pour tirer un parti complet de ces dons éminents de la nature, il faut un très grand travail, dépassant celui auquel se livre la moyenne des hommes. Mais les différences de rémunération, dans ce cas, sont loin d'être strictement proportionnelles ou même approximativement proportionnelles aux différences de labeur.

Ce n'est pas seulement dans quelques rares professions, celles des lettres, des sciences, des arts, que la part de la nature dans la production se fait sentir, et que sa part dans la répartition échoit à une personne humaine qui est détentrice de ces dons de nature; dans la plupart des occupations humaines on retrouve quelques cas analogues, parfois même en assez grand nombre.

Il n'est guère de genre de travail où, même entre gens d'égal labeur, la rémunération ne varie du simple au double, parfois au quintuple ou au décuple entre les têtes de ligne et ceux qui sont dans le rang. Or, l'intensité des efforts des uns

et des autres, en y comprenant même la préparation professionnelle, n'offre certainement pas, le plus souvent, un aussi grand écart.

Au point de vue d'une certaine justice abstraite, celle qui ne voudrait voir pour la rémunération des travaux humains d'autres règles que l'appréciation du mérite moral de chacun, beaucoup d'esprits trouveront que cette disproportion entre la peine et la récompense prête à regret et à critique.

Ce n'est pas à ce point de vue tout idéal que l'homme doit se placer, mais à celui des nécessités pratiques du développement du genre humain. L'ouvrier même simplement habile par la dextérité naturelle de ses doigts, la sûreté naturelle de son coup d'œil, la prestesse ou la souplesse naturelle de son esprit, la finesse naturelle de son goût, l'énergie naturelle de son caractère, reçoit aussi, outre la rémunération de son effort à proprement parler, la rémunération des avantages que la nature lui a conférés. Ce qui est vrai d'un individu peut l'être aussi de tout un groupe. L'ensemble des ouvriers d'art de Paris a plus de goût et de dextérité, dit-on, que l'ensemble des ouvriers d'art de Berlin; aussi les produits plus appréciés des premiers comportent-ils pour les ouvriers d'art de Paris un supplément de rémunération qui représente non pas un surcroît de labeur de leur part, mais une supériorité résultant soit du don de la nature, soit de certaines influences heureuses du milieu social.

Il est nécessaire, pour le bien-être et le progrès de l'ensemble du genre humain, que cette part dans la répartition qui représente les dons exceptionnels de la nature, les avantages naturels, échoie à ceux qui sont les détenteurs de ces dons. C'est librement que les hommes paient plus cher ces services rares, et c'est dans leur intérêt propre; il les ont toujours payés instinctivement. Toujours ils ont plus accordé à l'ouvrier ou à l'artiste naturellement habile, et c'est dans des temps récents seulement qu'un abus du raisonnement et la considération d'une prétendue justice ascétique ont suscité des critiques ou des scrupules à ce sujet.

C'est la nature même des choses qui veut que le détenteur des dons naturels exceptionnels perçoive, outre la rémunération stricte de son effort, une rémunération supplémentaire représentant le prix des dons naturels qu'il détient.

C'est le seul moyen d'obtenir de lui qu'il mette en œuvre dans toute leur plénitude ces dons de la nature, et qu'il en tire, non seulement à son propre profit, mais au profit de tout le groupe humain environnant ou de toute l'humanité, le maximum d'utilité possible.

Le socialisme ou le communisme, en s'efforçant de changer cet état de choses, sous prétexte de justice, en voulant priver les détenteurs des dons naturels personnels de toute la part de rémunération qui est due à ces dons eux-mêmes, n'arriveraient qu'à supprimer la manifestation de ces dons et la participation du public dans les avantages ou les jouissances qui en résultent.

La contrainte, on l'a vu, est, dans la généralité des cas, impuissante à stimuler les hommes¹; ceux-ci sont beaucoup plus sollicités aux efforts par l'espérance de grands avantages que par la peur de châtiments. On ne peut pas forcer un auteur à écrire, surtout à bien écrire, une femme à chanter, surtout à apporter dans son chant tout l'art, tout le sentiment dont elle est capable, ni même un inventeur à inventer, ni, pour descendre à un degré inférieur de l'échelle des capacités, un dessinateur industriel ou un ouvrier mécanicien, très bien doués de la nature, à travailler beaucoup mieux, quoiqu'ils le puissent aisément, que la généralité des membres de leur profession. Si l'on a la prétention de ne rémunérer que l'effort et non le don naturel, les détenteurs de ces dons de la nature se refuseront tacitement, inconsciemment même, à les mettre en œuvre, ne voyant pas pourquoi ils feraient mieux que les autres en étant strictement rémunérés comme eux.

La contrainte n'a aucune vertu en pareil cas : si l'on admet qu'elle puisse forcer à un travail physique, elle ne peut susciter

¹ Voir le chapitre antérieur consacré à la *Responsabilité et la liberté du producteur*, pages 507 à 532.

dans ce travail toutes les différences qualitatives qui sont si précieuses à la société.

On dira que, dans les cas qui viennent d'être cités, les dons de la nature sont absolument incorporés à la personne humaine, qu'il est impossible de dédoubler celle-ci. Cela est vrai : tout au moins pour ces avantages naturels personnels, est-il indispensable que la rémunération exceptionnelle à laquelle ils donnent lieu vienne échoir à la personne même qui possède ces avantages, sinon, dans la généralité des cas, ils seraient perdus pour l'ensemble de la société. Nous parlerons plus bas des avantages naturels qui ne sont pas incorporés dans une personne humaine¹.

LES AVANTAGES APPROPRIÉS RÉSULTANT DU MILIEU SOCIAL. LA SOCIÉTÉ EST UN VASTE ET INSTINCTIF SYSTÈME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES. — Il en est des avantages appropriés résultant du milieu social comme des avantages exceptionnels de la nature. La part de la société, c'est-à-dire de l'ensemble du groupe humain, des traditions, de l'éducation, d'un certain outillage

¹ Ce n'est pas aux seuls avantages de la nature extérieure à l'homme et, grâce au droit de propriété, détenus par certains hommes, que les socialistes contestent le droit à une rémunération, c'est aussi (pour beaucoup d'entre eux, du moins) aux avantages naturels personnels. On en aura la preuve dans beaucoup d'écrits socialistes, et notamment dans l'ouvrage de M. Fr. Mehring : *Die Deutsche Socialdemokratie und Ihre Lehren*, où l'auteur, qui n'est pas précisément socialiste, expose nettement les idées du parti : il reconnaît notamment que le partage selon le mérite perd du terrain devant le partage selon les besoins, ou plutôt devant le partage égal. Le génie et le talent, dans cette opinion, sont des primes extraordinaires accordées par la nature, l'homme qui en a été doué n'y est pour rien ; en mettant ces dons à la disposition de la société, il est assez payé, assez honoré. D'autre part, au sujet des travaux intellectuels, qui en général se rattachent à certains dons de nature, le socialiste Most écrit : « Payer plus cher les travaux agréables que les travaux désagréables (travaux physiques), c'est une insanité qui ne peut exister que dans une société qui repose, comme la nôtre, sur les principes contraires au bon sens ».

Les auteurs de ces critiques ne négligent qu'un point, qui est capital, à savoir comment, sans des rémunérations exceptionnelles, on pourra amener les détenteurs de dons naturels personnels éminents à mettre ces dons aussi complètement en œuvre que la société, dans son intérêt propre, doit le désirer.

collectif intellectuel ou matériel, des excitations ou suggestions ambiantes, est incontestable dans chaque produit. Elle y tient souvent une grande place.

Si tel écrivain de génie ou de talent, si telle cantatrice, avec les mêmes cordes vocales, le même raffinement de goût, la même sensibilité artistique, étaient nés parmi les Zoulous ou les Hurons, ni celle-ci ni celui-là ne seraient sortis du rang.

De même, si Arkwright, Stephenson, Edison ou Bell, étaient nés parmi les Patagons ou les Esquimaux, ils n'auraient pu donner à leur esprit inventif aucun essor, et seraient restés obscurs et indigents. Ainsi également, pour nous placer à un degré plus bas de l'échelle sociale, tel contremaître ou ouvrier habile, qui, soit dans les arts industriels, soit dans les industries mécaniques, gagne 15 ou 20 francs par jour, s'il était né parmi les sauvages serait resté semblable aux autres, ou même peut-être, car ces natures raffinées et intelligentes sont souvent faibles de corps, aurait été inférieur à la généralité des autres.

Si l'on trouve extrême cette hypothèse qui fait naître ces hommes si manifestement bien doués au milieu des tribus sauvages, supposons seulement qu'ils aient reçu le jour dans une société comme celle du moyen âge, en pleine campagne, sans écoles, sans routes, dans un milieu dépourvu de raffinement artistique et de toute idée de progrès, il est clair qu'ils n'auraient pu tirer qu'un parti très restreint, sinon même aucun parti, de leurs dons naturels. S'ensuit-il que, le milieu social ayant beaucoup contribué à la mise en œuvre de ces dons de nature, il soit injuste que le détenteur de ces avantages naturels reçoive une rémunération exceptionnelle dont il dispose à son gré ?

En général, il est incontestable que les hommes, très bien doués voient leur rémunération considérablement s'accroître quand ils se trouvent dans un milieu social propice ; cela vient de ce que, dans ce groupe social bien développé, ils procurent de l'utilité et des jouissances qui sont beaucoup mieux appréciées et d'un bien plus grand nombre d'hommes. Ils n'encais-

sent de gros profits que parce que beaucoup de gens sont bien aises de tirer parti de leur talent, même en les rémunérant largement.

On ne peut, comme nous l'avons dit, forcer soit Victor Hugo à écrire, soit la Patti à chanter, soit Stephenson, Edison et Bell à inventer ; mais il est possible d'intéresser les uns et les autres à déployer sans relâche leur talent. *Les fortes rémunérations sont le moyen dont la société use naturellement pour extraire de ces hommes le maximum d'utilité ou de jouissance qu'ils peuvent conférer à l'humanité.* On y joint, sans doute, parfois des honneurs, des distinctions ; mais ces distinctions et ces honneurs sont toujours plus arbitrairement décernés, et n'ont pas en général l'effet excitateur qu'ont ces rémunérations spontanées, payées librement par tous ceux qui participent à l'utilité ou à la jouissance de ces dons incorporés dans une personne.

Ces rémunérations exceptionnelles constituent une sorte de naturelle participation aux bénéfices. On vante souvent le système de la participation aux bénéfices résultant d'une sorte d'accord ou de contrat : nous en examinerons plus loin les avantages et les inconvénients. *On ne prend pas assez garde qu'il existe une sorte de naturelle participation aux bénéfices, que tout le système de rémunération en usage repose instinctivement sur elle, que cette participation s'exerce en quelque sorte automatiquement en dehors de toute formule étroite, sans débat, par l'accord libre et sans cesse renouvelé des volontés.*

Ces hautes et exceptionnelles rémunérations pour les dons rares de la nature et pour leur mise en œuvre par leurs détenteurs ne sont, en effet, qu'une participation inconsciente et innommée dans les bénéfices que les détenteurs de ces dons répandent sur l'ensemble du milieu environnant.

Si le milieu social a beaucoup participé à l'éclosion, peut-être même à la formation, tout au moins au développement, de ces dons de la nature, incorporés dans un homme, c'est lui aussi qui, d'ordinaire, en retire les plus grands avantages. *La société est le gros gagnant à tous les dons exceptionnels qui éclosent dans son sein.*

Qu'on considère n'importe lequel de ces hommes merveilleusement doués, soit un poète comme Victor Hugo, soit une cantatrice comme la Patti, soit des inventeurs comme Stephenson, Bell, Edison, que sont les 5 ou 6 millions de fortune qu'a laissés le premier, la somme double ou triple que peut posséder la seconde, le capital triple ou quadruple encore ou même décuple qu'ont pu encaisser les derniers, auprès de l'immense somme de jouissances que directement ou indirectement ils ont procurée à des centaines de mille ou à des millions d'êtres humains. Nous citions plus haut l'exemple de Bessemer qui, dit-on, a gagné 1 million sterling ou 25 millions de francs avec son procédé. Le prix moyen de la tonne d'acier était, en France, en 1836 de 804 francs, en 1855 de 864, en 1860 de 667, en 1865 de 500, en 1875 de 318, en 1887 de 239 francs ; il est à l'heure actuelle de 130 à 150 francs, ayant ainsi baissé de plus des quatre cinquièmes ou d'environ 700 francs par tonne depuis 1855. D'autre part, la production de l'acier par les procédés Bessemer et Martin, qui était de 9,600 tonnes en 1865, s'est élevée à 223,000 en 1875, à 433,000 en 1882, à 472,000 en 1887 et à davantage encore en 1894. Il est, sans doute, au-dessous de la vérité d'admettre que la moitié de cet accroissement de la production de l'acier vient du procédé Bessemer, le reste étant attribuable aux améliorations postérieures ou à d'autres causes : ce serait donc 250,000 tonnes d'acier par an dans la France seule qu'aurait fait naître le procédé Bessemer ; or, en admettant, ce qui est également plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, que la moitié de l'économie depuis 1860 soit attribuable au procédé Bessemer, soit 250 francs par tonne environ (pour 500 francs d'économie totale), on voit que Bessemer fait gagner au public français plus de 60 millions de francs par an ; or, si l'on considère que la production de l'acier en France ne représente guère que la vingtième partie de la production dans l'ensemble du monde ¹, ce serait ainsi plus de 1 milliard par

¹ M. de Foville donne les chiffres suivants pour la fabrication de l'acier en 1887 : 3,094,000 tonnes dans le Royaume-Uni, 3,400,000 tonnes aux États-Unis, 472,000 tonnes pour la France, 138,000 tonnes pour la Bel-

an que le procédé Bessemer, en laissant de côté toutes les améliorations postérieures, ferait gagner au monde civilisé. Ce gain dure depuis trente ans environ (la première statistique quinquennale française qui parle de l'acier Bessemer, est de 1865); à partir de 1875, la production de cet acier était déjà énorme. On peut donc évaluer, sans exagération, à une vingtaine de milliards de francs au moins le bénéfice que, en s'arrêtant à l'époque présente, Bessemer a procuré au monde civilisé; s'il est exact qu'il ait reçu lui-même 25 millions de francs, cela représente seulement une participation de 1,20 p. 1,000. Peut-on avoir une participation plus modeste?

Grâce à ces rémunérations que reçoivent pour prix non seulement de leur travail, mais de dons naturels exceptionnels, les hommes de grand talent, la société s'assure, moyennant un prix en général insignifiant, la jouissance de bénéfices de tout genre et quasi incommensurables.

Il faudrait tenir compte aussi de l'utilité indirecte dont ces hommes doués de talents exceptionnels sont à la société, de leur influence éducatrice, excitatrice, stimulatrice, de la trace prolongée qu'ils laissent, de la répercussion en tous sens qu'ont leurs œuvres. Qu'il s'agisse soit de Victor Hugo ou Lamartine, soit de la Patti, soit de chirurgiens comme Velpeau ou Nélaton, soit d'inventeurs comme Arkwright, Stephenson, Edison et Bell, l'utilité diffuse dont ils sont à la société par leur exemple, leurs suggestions, l'émulation qu'ils suscitent, est un des principaux facteurs du progrès de la civilisation; les utilités indirectes sont impalpables, insaisissables, inévaluables, mais ont un grand prix.

Carlyle ne se trompait pas quand il parlait du *hero-worship*; c'est par l'action des héros que le genre humain s'améliore. Le genre d'héroïsme se modifie seulement aux divers stages gique. Si l'on considère qu'il faut y ajouter l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, qui sont de grandes productrices, pour lesquelles M. de Foville ne donne pas d'évaluation, et la Russie, on verra que la production de l'acier dans l'ensemble du monde atteint bien vingt fois celle de la France. Tous les chiffres cités dans le texte sont empruntés à M. de Foville : *La France économique*, année 1889, pages 217 et 219

de la civilisation; il est moins fréquent aujourd'hui, tout en n'ayant pas complètement cessé, l'héroïsme guerrier: ce sont surtout les grands inventeurs, les grands artistes qui sont les héros du monde perfectionné.

Si, au lieu de se tenir tout à fait sur les sommets de l'échelle sociale, on se place à des degrés un peu plus bas, on voit encore que l'organisation qui fait jouir chaque homme, plus intelligent que la moyenne, du produit de cette supériorité d'intelligence, et qui lui assure ainsi un sort plus avantageux, à des degrés divers, que celui de la généralité des hommes, est la meilleure organisation qui se puisse concevoir. C'est la seule qui soit efficace, parce que c'est la seule qui induise les hommes bien doués à tirer le meilleur parti possible de leurs dons naturels, qu'autrement certains laisseraient sommeiller ou qu'ils ne mettraient en œuvre que dans la mesure suffisante pour leur assurer une existence modeste.

Ainsi, l'organisation la plus favorable à l'ensemble de la société est celle qui attribue aux hommes exceptionnellement bien doués tous les profits que la mise en œuvre de leurs dons naturels est susceptible de leur procurer sous le régime de la liberté des contrats. Nulle autre organisation ne peut efficacement suppléer à celle-là dans l'intérêt social.

CAS OU UN HOMME A LA JOUISSANCE DE DONS DE LA NATURE EXTÉRIEURS A LUI. — Nous venons d'étudier les cas où les dons naturels sont incorporés dans une personne humaine; et, de notre examen, il est résulté qu'il est conforme à la nature des choses, d'abord, à l'intérêt social ensuite, que la personne qui détient ces dons bénéficie de tous les profits qu'ils peuvent lui procurer sous le régime de la liberté des transactions.

Il est des cas où les dons de la nature sont extérieurs à l'homme et où c'est seulement le droit de propriété, tel qu'il est constitué chez les peuples civilisés, qui en confère la jouissance exclusive à telle ou telle personne.

Cette « organisation propriétaire », pour parler comme Proudhon, est-elle injuste, onéreuse à la société?

Sans revenir sur la question de la propriété que nous avons

traitée dans une précédente partie de cet ouvrage, et sans anticiper sur l'examen de la doctrine de la rente de la terre, auquel nous consacrerons les chapitres suivants, nous allons répondre à cette question.

Il est incontestable, d'abord, contrairement aux assertions de Bastiat, que les dons de la nature extérieurs ne sont pas toujours gratuits. Ils n'apparaissent comme tels qu'au début de la civilisation, quand le genre humain est très clairsemé et qu'il ne fait des productions naturelles qu'un usage restreint. Même alors, telle forêt est plus giboyeuse que les autres forêts et telle côte plus poissonnière que les autres côtes, de sorte que le groupe de familles primitives qui exploite cette côte privilégiée et cette forêt privilégiée, et qui en défend à outrance l'accès aux étrangers, se trouve bénéficiaire, non seulement de son travail, mais d'un bienfait particulier de la nature. Il se trouve profiter, à l'exclusion du reste du genre humain, d'un hasard, de la *conjoncture*, comme dit Lassalle.

Il ne peut en être autrement. A des stages plus avancés de la civilisation, les mêmes avantages naturels s'offrent dans beaucoup de cas. Pour une culture perfectionnée, telle terre plus profonde, plus riche en éléments fertiles, donnera, à égalité de travail et d'avances, des récoltes plus importantes que les autres terres. Tel sol, sans être, d'une manière absolue, plus fertile, produira des denrées plus raffinées et qui auront une plus grande valeur. Telle chute d'eau sera facilement utilisable et fournira une force motrice d'une grande importance, que la généralité des autres cours d'eau, même avec des travaux analogues, ne pourront égaler. Telle mine offrira, soit une plus grande abondance de minerais, soit plus de régularité dans les couches, ou bien encore sera à une moindre profondeur au-dessous du sol, ou contiendra moins d'eau, et ainsi de suite. Plus la civilisation se développe et plus l'utilité de certains dons naturels se fait sentir, en même temps que d'autres dons naturels perdent de la valeur qu'on leur attachait. Parfois, des qualités très subtiles constituent des avantages naturels appréciables et qui se font payer : une belle vue, une exposition au

midi ou l'absence de vent, pour des maisons d'habitation, une certaine transparence et pureté des eaux pour divers usages industriels, ou encore, pour certaines productions, un degré déterminé, soit d'humidité, soit de siccité de l'air.

Quand ces dons naturels sont assez rares, ils ont une valeur, c'est-à-dire qu'on les paie. Celui qui en est le détenteur légal en tire profit, en plus de ce qui peut lui être payé pour sa peine.

Cette organisation trouve de nombreuses critiques; il semble injuste à certains hommes qu'une personne profite non seulement de son propre travail, mais d'avantages spéciaux de la nature qu'elle se trouve occuper.

Ces critiques, en se plaçant au point de vue général du développement humain et de l'intérêt social, doivent être considérées comme frivoles et négligeables. L'organisation qui fait profiter le détenteur de tous les avantages naturel de la terre qu'il détient légalement est la seule organisation qui assure à l'ensemble de la société le maximum de jouissance possible de ces dons de la nature.

C'est ce régime qui pousse les hommes à avoir l'esprit en éveil, à rechercher toutes les aptitudes que peut offrir, aux points de vue les plus variés, le sol dont ils sont les propriétaires légaux, à expérimenter les meilleurs moyens de tirer parti de ces aptitudes, à s'y efforcer et s'y ingénier, à n'épargner pour cet objet aucun essai, aucune dépense, aucune démarche.

Ces avantages naturels extérieurs ne sont pas tels, en général, qu'ils se manifestent avec certitude au premier coup d'œil. Il est aisé, après les faits accomplis, de dire que telle mine est excellente, offre des gisements à la fois abondants et réguliers; ou que telle prairie est de premier ordre et très supérieure à la généralité des prairies environnantes. Mais alors que le sol était à l'état brut, il n'était pas facile de découvrir, sur des indices incertains ou décevants, qu'on trouverait dans tel endroit une mine excellente, tandis que, dans tel autre endroit, on n'en rencontrerait que de médiocres, ni d'autre part que tel sol bour-

beux, couvert de joncs, malsain, arriverait à donner une herbe abondante et bienfaisante pour les troupeaux. De même, il est aisé, après que des sables ont été transformés en beaux vignobles indemnes de phylloxera, de dire que cette immunité est un don de la nature et qu'il est injuste que tel homme en bénéficie; mais, outre que cette immunité n'appartient pas à tous les sables, c'est la certitude d'en tirer tout le profit qui a induit à faire l'expérience que probablement n'aurait jamais faite la société prise en bloc¹.

Ainsi, cette organisation est la seule stimulatrice. Que d'énergies sont mises en œuvre par la poursuite des mines d'or! On connaît ce type californien, australien, transvaalien, du *prospector*, l'infatigable chercheur de filons: cette race, prise en bloc, éprouve des mécomptes infinis; quelques membres excessivement habiles ou heureux ont des chances énormes; mais c'est précisément l'énormité de ces chances, si rares qu'elles soient, qui suscite l'ardeur et soutient le courage de ces hommes doués d'imagination et de persévérance. On a dit bien des fois que le produit net de toutes les mines d'or du monde récompenserait insuffisamment la totalité des efforts des chercheurs de mines heureux et malheureux, s'il était partagé entre tous également².

Ce qui est vrai des mines d'or l'est des mines de houille, de celles de zinc, de cuivre, de toutes les richesses naturelles, généralement répandues dans la nature, et qui, tantôt sur un point, se révèlent, non pas *a priori* en général, mais *a posteriori*, avec une énorme intensité, tandis que sur les autres points

¹ En voulant généraliser cette plantation dans les sables, on s'est aperçu que, si elle donnait d'excellents résultats aux environs d'Aigues-Mortes et de Cette, où l'on trouve une couche d'eau douce à peu de profondeur, elle échouait complètement dans la Gironde.

² Dans nos ouvrages: *l'Essai sur la Répartition des Richesses* et *Le Collectivisme, Examen critique du Nouveau Socialisme*; nous avons établi combien le bénéfice de ce que les socialistes appellent, d'après Lassalle, la *conjoncture*, en un mot les circonstances favorables, soit imprévues, soit difficiles à discerner, surexcite les efforts des hommes bien doués. C'est là un des principaux éléments de progrès des sociétés modernes.

elles demeurent au-dessous des apparences et des promesses.

En va-t-il autrement de l'agriculture et de la propriété foncière ? Ceux qui liront attentivement les chapitres suivants et qui examineront les faits avec une observation rigoureuse et impartiale pourront conclure en connaissance de cause.

Même les terrains dans les villes, la propriété la plus contestée, celle dont le plus value est la plus influencée par le milieu social environnant, offre un tel caractère d'aléa, de variabilité, qui fait qu'il y a tout avantage à la laisser suivre les règles ordinaires du droit de propriété. Il est avantageux que la population des villes, surtout à leur naissance, ne se répande pas sur des surfaces infinies, que le terrain soit en quelque sorte rationné, que la partie située au centre soit réservée pour les usages les plus utiles à la société, tels que les emplacements du commerce. Pour cet aménagement intelligent il faut que les propriétaires évitent de gaspiller à leur usage personnel, en constructions d'une superficie trop étendue, tout le terrain qu'ils possèdent ; il est indispensable qu'ils l'allottissent, sinon réellement, du moins en pensée, qu'ils en conservent des réserves intactes pour les besoins futurs. Toute cette organisation est indispensable. Le gaspillage du terrain dans une ville nuirait beaucoup à son développement, à la commodité des relations. Les propriétaires de terrains rendent donc un service réel, par ce seul fait qu'ils les ménagent et les réservent.

On dira que leur récompense est disproportionnée à leur peine. Cela est vrai dans certains cas, mais tout à fait faux dans beaucoup d'autres. Un grand nombre de gens se sont, sinon ruinés, du moins embarrassés, par l'achat de terrains qui n'ont pas bénéficié de la plus-value espérée. Beaucoup de villes se voient arrêter soudain dans leur croissance après un début plein de promesses. D'autres diminuent et s'étiolent. Il est certain que, si cette diminution ne s'applique actuellement en général qu'à de petites villes, on verra avant cinquante ou cent ans, par les vicissitudes industrielles devenues plus nombreuses, des villes aujourd'hui importantes et florissantes

décliner. Cela se voit déjà, sinon pour de grandes villes entières du moins pour certains quartiers de grandes villes où les terrains et les constructions ont perdu de la valeur depuis vingt, trente ou quarante ans¹.

On ajoutera peut-être que les municipalités elles-mêmes, sinon l'État, pourraient se charger d'allotir, de conserver, et de vendre tous les terrains non bâtis dans leur sein ou à proximité, que l'État ou les municipalités en tireraient un grand profit. Cela est fort douteux ; et nul homme prudent n'oserait, à l'heure actuelle par exemple, conseiller à la Ville de Paris d'acheter les terrains qui avoisinent sa banlieue, les côteaux de Suresnes, de Puteaux et de Meudon. Elle obtiendrait sans doute, de vastes étendues de ces terrains sans trop de dépense et elle pourrait pour 40 ou 50 millions de francs se procurer quelques milliers d'hectares, de quoi loger plusieurs centaines de mille individus, si la population se portait de ce côté. Mais qui peut dire avec certitude, ou même avec une très grande probabilité, qu'elle s'y portera, du moins prochainement ? De même, si les Villes de Nice, ou de Rome, avaient fait tous les achats de terrains que telle Société immobilière fit sur leurs territoires et aux environs, de 1880 à 1883, il est certain que, à l'heure présente, c'est-à-dire dix à douze ans après l'opération, elles y auraient considérablement perdu, et il n'est nullement prouvé que dans quarante ou cinquante ans elles y gagneraient.

L'échec de la plus grande partie des sociétés immobilières, soit qu'elles achètent des terrains pour les conserver nus et les détailler, soit qu'elles y construisent pour les revendre, témoigne de la très grande incertitude de ces opérations².

¹ Nous nous sommes très étendu sur ces questions dans nos ouvrages précités : *L'Essai sur la Répartition des Richesses* et *Le Collectivisme*.

² C'est un point de fait que la plupart des Sociétés immobilières échouent. On se rappelle le désastre éclatant de la grande *Société immobilière*, sous le Second Empire, qui avait voulu créer de nouveaux quartiers à Marseille, et qui était dirigée par les premiers financiers du temps. Dans ces vingt-trois dernières années, 1871-1894, on a vu également périr la plupart des grandes Compagnies immobilières parisiennes : la

Vouloir en charger les villes serait risquer de compromettre leurs finances dans le présent, en vue de bénéfices aléatoires et très lointains. Bien d'autres inconvénients, d'ailleurs, s'y joindraient. Ce serait accroître les attributions des municipalités, qui ont déjà beaucoup à faire avec leurs tâches actuelles, risquer d'y introduire ou d'y développer la corruption, le favoritisme, etc.

Cependant, il est de l'intérêt de tout le groupe que le terrain existant encore dans les villes ou à côté des villes soit rationné, de manière à éviter tout gaspillage, qu'on en tienne en réserve des parties pour les besoins imprévus et très importants qui peuvent survenir. L'appât d'une grosse plus-value amène ce rationnement, cet aménagement, ces réserves. L'appât est, d'ailleurs, souvent trompeur.

LA DOCTRINE DE LA PLUS-VALUE IMMÉRITÉE OU DE L'« UNEARNED INCREMENT » ; LES CONSÉQUENCES AUXQUELLES ELLE CONDUIRAIT. LA SOCIÉTÉ S'APPROPRIERAIT TOUTES LES BONNES CHANCES DES ENTREPRISES PRIVÉES ET LEUR LAISSERAIT TOUTES LES MAUVAISES. — Sous le prétexte que la plus-value du sol est souvent le résultat de circonstances naturelles ou sociales et que par conséquent le propriétaire ne l'a pas gagnée, *unearned increment*, beaucoup d'économistes anglais, en considérant quelques cas

Compagnie foncière de France, la Rente foncière, la Foncière Lyonnaise, les Immeubles de Paris, etc. Certaines de ces sociétés achetèrent de 1880 à 1885 d'énormes quantités de terrains à Nice, Cannes, San-Remo et autres localités qui paraissaient avoir devant elles un avenir illimité. Elles ont été amenées depuis lors à inscrire dans leurs bilans simplement *pour mémoire*, ces terrains qui leur avaient coûté plusieurs dizaines de millions.

Rappelons la catastrophe, si connue dans l'histoire coloniale, citée par Merivale et par nous-même, de la colonie de l'Australie du Sud vers 1840. Cette colonie (voir notre ouvrage sur *La Colonisation chez les Peuples modernes*) avait cru pouvoir édifier sa fortune sur des ventes et des spéculations de terrains. On connaît également les mécomptes arrivés à la République Argentine avec sa nouvelle capitale La Plata.

Enfin, la ruine récente et complète des sociétés immobilières à Rome, a été pour beaucoup dans les embarras, si cuisants à cette époque (1894) de l'Italie. Les années 1892 et 1893 ont vu aussi une crise intense provoquée en Australie par les mécomptes des placements en terrains et, d'autre part, la chute de nombre de sociétés de constructions à Londres.

isolés, au lieu de l'ensemble entier des opérations similaires, voudraient qu'elle fût confisquée par les pouvoirs publics, État ou municipalités, ou qu'elle fût considérablement réduite par eux. Des mesures de ce genre auraient pour conséquence de supprimer ou de réduire presque à néant le mobile qui porte les propriétaires à se conformer à l'intérêt social et à le seconder.

Si, dans tous les cas où la plus-value est très forte, les pouvoirs publics s'en emparaient, les propriétaires cesseraient de se mettre l'esprit en peine pour tirer de leur chose le parti le plus avantageux à la société. En ce qui concerne les terrains des villes, on ne les ménagerait plus, on les gaspillerait en constructions superflues. En ce qui concerne les mines, les chutes d'eau, on ne prendrait plus la peine de les rechercher, de les soumettre à une utilisation rationnelle, de les exploiter en vue de l'avenir, d'y faire de grands travaux de réparation et d'aménagement.

La doctrine qui repose sur l'UNEARNED INCREMENT conduit dans la pratique à l'une de ces deux solutions : ou bien le collectivisme, c'est-à-dire toute l'impulsion économique confiée à l'État, ou bien le retrait à l'individu de toutes les chances favorables, en laissant à sa charge toutes les chances défavorables, ce qui enlèverait à l'individu tout mobile économique d'initiative.

Pour que le mobile économique subsiste, il faut que le bénéfice entier des rares chances très favorables équilibre l'énormité des chances médiocres ou mauvaises.

Tout prélèvement fait, au profit de l'État, sur les rares chances très favorables des opérations individuelles ne peut mener qu'au découragement et à la torpeur.

La doctrine dite de « la plus-value imméritée », ou de *l'unearned increment*, quoique le grand nom de Stuart Mill y soit attaché, et malgré toute la verve d'Henri George, est donc une doctrine superficielle, l'une des conceptions les plus étroites qui puissent naître dans le cerveau d'un observateur unilatéral.

Il faut, en outre, remarquer que souvent les avantages exté-

rieurs, qui proviennent soit de la nature, soit du milieu social, et dont bénéficie le détenteur légal de l'objet favorisé, sont essentiellement changeants. On le verra plus loin pour l'agriculture et pour les mines. Tel progrès scientifique rend tout à coup très productive et très rémunératrice une nature de terres ou de gisements qui était dédaignée la veille, et, par contre, enlève une partie de son utilité à une autre nature de terres et de gisements qui était très appréciée. Les plus-values sont souvent ainsi passagères et précaires.

Si donc les pouvoirs publics voulaient prélever une part dans la plus-value des entreprises favorables, ils feraient d'abord une grande maladresse, puisqu'ils étoufferaient l'esprit d'entreprise en détruisant l'équilibre nécessaire entre les bonnes chances, les médiocres et les mauvaises; ils commettraient ensuite une injustice, puisqu'ils assumeraient une part dans le résultat des opérations ayant bien tourné, sans supporter leur part dans les opérations ayant une mauvaise issue. Ils agiraient à peu près comme le banquier de Monaco, qui se réserve toujours un plus grand nombre de chances que celles qu'il laisse au public, et rend ainsi la partie inégale: seulement, dans ce cas, l'inégalité des chances serait troublée dans des proportions infiniment plus fortes. Enfin, les pouvoirs publics donneraient droit, en quelque sorte, à des revendications, quand la plus-value, par des circonstances nouvelles, se serait changée en moins-value, de la part de ceux dont ils auraient ainsi confisqué une partie des bénéfices¹.

¹ Le Conseil du Comté de Londres (*County Council*), assemblée à tendances radicales et un peu socialistes, a adopté quelques mesures dans le sens de la confiscation par la communauté de l'*unearned increment*. Ces mesures, si elles passent dans la pratique, soulèveront les plus graves difficultés et elles sont beaucoup moins équitables que le *County Council* ne le suppose. Si, par exemple, sous le prétexte que l'ouverture de tel boulevard donnera une plus-value à telle catégorie d'immeubles, on veut imposer aux propriétaires une contribution équivalant à cette plus-value, d'abord on court le risque de se tromper considérablement dans l'évaluation, d'y laisser s'insinuer du favoritisme; ensuite, les propriétaires peuvent répondre avec raison qu'ils n'avaient pas demandé ce travail; parfois ils peuvent être fort empêchés pour payer cette contribution, ce

CAS OÙ LES AVANTAGES DE LA NATURE ET DU MILIEU SOCIAL SONT GRATUITS; CAS, AU CONTRAIRE, OÙ ILS SE FONT PAYER. — Dans les développements qui précèdent, nous avons admis que les avantages naturels pouvaient, dans certaines circonstances, n'être pas mis gratuitement à la disposition du genre humain. On ne peut sérieusement contester que, dans nombre de cas, il n'en soit ainsi. Les arguments de Bastiat pour prouver que les dons naturels sont toujours gratuits, ne peuvent résister à l'examen; toute la démonstration du sympathique écrivain est superficielle et empreinte de parti pris.

Tout au plus pourrait-on prétendre que les avantages naturels sont gratuitement à la disposition de certains groupes humains, à l'exclusion d'autres groupes humains : ainsi, par exemple, les belles vallées de la Seine, du Rhône ou de la Garonne, les riches gisements houillers du Nord ou du Pas-de-Calais, seraient gratuitement à la disposition des populations qui y sont situées ou qui en sont voisines; mais on ne pourrait soutenir qu'ils sont gratuitement à la disposition des habitants des plateaux de la Lozère ou des pentes des Alpes et des Basses-Alpes, encore moins des Touareg ou des habitants de la Terre-de-Feu, ou des hordes du Pamir et des plateaux du centre de l'Asie; et, cependant, tous ces habitants des contrées pauvres font, eux aussi, partie du genre humain. A moins d'établir un système de compensations et de redevances des nations riches envers les nations pauvres, des pays bien doués envers les pays mal doués, on ne peut donc dire que la jouissance des richesses naturelles soit concédée par la

qui peut les obliger à se dessaisir de leur bien; puis l'ouverture de ce boulevard peut porter un préjudice considérable aux propriétaires des immeubles situés sur une autre voie dont la fréquentation se trouvera diminuée; la communauté ira-t-elle donner une indemnité à ces propriétaires pour moins-value? Ce serait équitable; mais quelle complication inextricable! De tout temps et en tout pays on a demandé aux riverains des voies publiques quelque participation aux dépenses d'établissement des chaussées, du pavage, etc.; mais jamais on n'a eu la prétention de confisquer pour la communauté des plus-values hypothétiques, alors que la communauté ne se charge nullement d'indemniser les particuliers pour des moins-values provenant souvent de faits naturels ou sociaux.

nature elle-même également à tous les membres, sans exception, de l'humanité¹.

De même que c'est un avantage propre à l'individu d'être né avec un cerveau bien fait plutôt qu'avec un cerveau mal fait, et d'avoir reçu des membres robustes, normaux et dispos, plutôt que des membres étiolés ou rabougris, de même, en dehors de toutes les conventions artificielles de la société, c'est souvent un avantage d'être né en tel lieu plutôt qu'en tel autre, et c'est, par contre, souvent un désavantage d'avoir reçu le jour et d'avoir été élevé dans telle région plutôt que dans telle autre.

Ce désavantage, il est vrai, peut être atténué par la faculté d'émigration, et le droit, qui est naturel, selon nous, pour tout homme, de s'établir dans toute localité de son choix, fût-elle soumise à une nation étrangère, à la condition qu'il en accepte les lois; mais cette compensation n'est jamais complète, se heurtant souvent d'abord à des obstacles légaux, puis à d'autres obstacles qui résultent des différences de langue ou de mœurs, des frais de transport, des dispositions même de la généralité des habitants.

Ainsi, en fait, beaucoup d'avantages naturels ne sont pas à la disposition du genre humain tout entier, mais seulement à celle de groupes plus ou moins nombreux. La faculté d'échange vient, comme la faculté d'émigration, tempérer en partie l'inégalité des dons naturels entre les hommes des divers pays; et voilà une des raisons qui, au point de vue très élevé des droits du genre humain tout entier, militent en faveur de la plus grande liberté possible des échanges internationaux².

Jamais néanmoins cette compensation, due à la faculté des échanges, ne sera complète.

¹ Voir, pour d'autres aspects de cette idée, les développements que nous y avons consacrés dans d'autres parties de cet ouvrage, pages 126 et 142.

² Pour le droit d'immigration et d'établissement, se reporter encore plus haut, pages 139 à 142.

Du moins dans l'intérieur de ces groupes restreints, dont nous avons parlé, la jouissance des avantages naturels doit-elle et peut-elle être concédée gratuitement à tous les membres des dits groupes ? On n'y pourrait parvenir qu'en supprimant la propriété individuelle, ce qui serait supprimer le principal aiguillon au travail, à l'esprit de recherche et de progrès. Le genre humain, bien loin de profiter d'une pareille subversion de toutes les conditions qui ont aidé à son développement, retournerait par cette voie, et par des étapes graduelles, au dénûment primitif.

Il est donc dans les nécessités sociales, il est conforme en outre à l'intérêt social, que certains dons naturels ne soient pas gratuits pour la communauté ; c'est même, on l'a vu, le seul moyen de faire que les dons naturels soient l'objet d'une étude, d'une recherche, d'une poursuite, d'une captation incessantes, d'une exploitation de plus en plus productive.

Quels sont maintenant les dons naturels qui sont gratuits et quels sont ceux qui ne le sont pas ? La démarcation n'est pas faite une fois pour toutes entre ces deux grandes catégories de dons : elle change constamment, suivant les progrès de la science et les modifications du milieu social ; mais *la tendance du développement social porte d'une façon marquée à l'extension des dons naturels absolument gratuits et communs, sinon pour le genre humain tout entier, du moins pour des groupes de plus en plus étendus de l'humanité et à la réduction du prix de la plupart des dons naturels non gratuits.*

Un don naturel est gratuitement commun aux hommes en général ou aux membres d'un groupe humain, quand il est si abondamment répandu, soit sur la terre en général, soit dans tel ou tel district, et, de plus, à un état de diffusion tel que chacun peut, sans effort et, en quelque sorte, spontanément, en jouir pour la satisfaction complète du besoin qu'il en a. L'air qu'on respire, la chaleur du soleil, représentent par excellence cette catégorie de dons naturels. Les diverses forces universelles et en quelque sorte ubicuitaires de la nature, une

fois qu'elles sont connues, se trouvent dans le même cas : ainsi la pesanteur, l'élasticité des gaz, l'électricité; il faut, sans doute, dans la généralité des cas, des instruments, des machines, des installations pour tirer un bon parti de ces forces naturelles, mais ce que l'on paie alors, c'est simplement l'installation, la machine, l'instrument, ce n'est pas la jouissance de la force elle-même.

Tous les dons naturels qui, au lieu d'exister à l'état d'absolute diffusion dans la nature, sont, au contraire, localisés, se rattachent à une parcelle particulière du sol ou se trouvent incorporés dans une personne humaine, tous ceux surtout qui ne sont pas en manifeste surabondance relativement aux besoins et aux désirs humains cessent, en général, d'être gratuits; c'est la force des choses, beaucoup plus que les arrangements sociaux, qui met, dans ce cas, obstacle à la gratuité; l'aménagement même de l'exploitation et de la jouissance de ces biens, ainsi localisés et incorporés, exige une appropriation.

Le genre humain n'en souffre pas; il jouit souvent autant d'une richesse privée que d'une richesse commune. Il a une disposition naturelle, presque irrépressible, à gaspiller les richesses communes, de sorte que si celles-ci ne sont pas en quantités surabondantes dans la nature, elles vont en diminuant et disparaissent, comme le poisson dans les fleuves et les rivières et même sur certaines côtes, comme le gibier aussi. Au contraire, les richesses appropriées sont, en général, soumises à un aménagement, à un rationnement, à un entretien et à une reconstitution rationnels; tous les hommes peuvent en profiter, d'ordinaire, par la voie de l'échange, et le prix de ces richesses appropriées tend à diminuer plutôt qu'à s'élever, par la concurrence entre les divers possesseurs, entre les divers pays, par tous les progrès de la science, par l'application, de plus en plus étendue et variée, de la loi de substitution, dont nous avons parlé plus haut¹.

L'examen de ce qui se passe, au point de vue de la propriété

¹ Voir pages 661 à 664.

foncière et des produits du sol va, contrairement à l'opinion superficielle et aux générations hâtives des économistes du commencement et du milieu de ce siècle, en fournir la preuve décisive.

Il vaut donc souvent beaucoup mieux pour l'ensemble des hommes qu'une richesse soit privée plutôt qu'elle ne soit commune; dans le premier cas, étant beaucoup mieux sauvegardée, reconstituée ou même accrue, l'usage pour tous, par la voie de l'échange, en devient de moins en moins onéreux; dans le second cas, étant en général gaspillée, l'usage pour tous en devient graduellement plus difficile et plus restreint¹

¹ Dans notre *Traité de la Science des Finances* tome I^{er}, livre I^{er}, chapitre VII, nous avons étudié, au point de vue fiscal la théorie des *special assessments*, suivant la méthode américaine, ou *contributions particulières pour plus-value due à des œuvres des pouvoirs publics*; nous avons montré les inconvénients de l'arbitraire de cette législation.

CHAPITRE II

EXPOSÉ DE LA THÉORIE DE RICARDO SUR LA RENTE DU SOL

Place de la théorie de la rente du sol dans la science économique.

Les prédécesseurs de Ricardo. — L'école anglaise contemporaine et la théorie de la rente.

Exposé des divers cas de rente observés par Ricardo. — Les quatre cas de rente de la terre.

La rente du sol pour les terrains dans les villes.

La rente de la terre n'est pas une cause du prix des denrées. On peut confisquer ou déplacer la rente de la terre ; on ne peut la supprimer.

Les terres qui ne paient aucune rente.

La rente de la terre, au sens scientifique du mot, n'est pas une richesse.

La rente de la terre peut s'élever sans accroissement parallèle de la population et sans augmentation du prix des denrées.

Conséquences tirées par l'école de Ricardo et par divers écrivains socialistes de la théorie de la rente du sol. — Les hypothèses de Stuart Mill.

Les opinions de Stuart Mill sur la plus-value imméritée, l'*unearned increment*. — Conséquences pratiques de sa doctrine.

PLACE DE LA THÉORIE DE LA RENTE DU SOL DANS LA SCIENCE ÉCONOMIQUE. — L'une des questions les plus intéressantes, les plus importantes, les plus controversées de l'économie politique est celle de la *Rente du sol*. On a le choix entre l'expression *Rente du sol* et celle qui a le plus généralement cours : *Rente de la terre*. Cette dernière semble viser uniquement les terres cultivables, mais il s'agit tout aussi bien des terrains dans les villes ; il s'agit aussi du sous-sol, c'est-à-dire des mines, également des chutes d'eau, et, d'une façon générale de tous les agents naturels qui, par leur localisation en quelque sorte, peuvent être appropriés.

Il est des personnes qui, par les arrangements sociaux, notamment par le droit de propriété, se trouvent posséder un pouvoir exclusif sur un agent naturel, et peuvent en confisquer, en quelque sorte, l'utilité ; nous avons examiné, dans le chapitre précédent, cette situation au point de vue général, et indiqué les raisons qui la justifient.

Un examen plus détaillé est nécessaire en ce qui concerne la rente de la terre ou du sol et du sous-sol. Une théorie, en effet, s'est produite qui a eu un énorme retentissement et qui a condensé en quelques formules abstraites, d'une singulière précision, des observations très frappantes. Cette théorie a été ensuite développée, commentée ; on en a tiré des conséquences capitales, fort effrayantes d'ailleurs et décourageantes, au point de vue du développement de l'humanité et de la répartition de la richesse.

La théorie dont nous parlons est due au célèbre économiste anglais Ricardo¹. Nulle peut-être n'a fait verser plus d'encre. Elle a été souvent regardée comme « le pont aux ânes » de l'économie politique.

La théorie de Ricardo a été en général très mal comprise, aussi bien par ses partisans enthousiastes que par ses adversaires. Elle s'est trouvée surtout complètement exagérée et dénaturée par Stuart Mill. On l'a remplacée par une formule beaucoup plus étroite, plus absolue, et ayant des prétentions pratiques

¹ Ricardo, né en 1772, de race juive, était un banquier, ou plutôt un agent de change (*broker*), qui fit rapidement une énorme fortune estimée entre 15 et 30 millions, par des spéculations très heureuses sur les fonds publics, à une période (1792-1815) où ils offraient des oscillations énormes. Il se retira de bonne heure des affaires et se consacra à la science et aux discussions financières dans le Parlement, où un bourg pourri d'Irlande, Portarlington, l'avait fait entrer. Il se fit connaître d'abord par des écrits financiers fort ingénieux, notamment : *Letters on the high price of bullion* (Lettres sur le haut prix du métal, sous le régime du cours forcé des billets de banque) ; il publia, en 1815, son : *Inquiry into Rent* (Recherches sur la rente), qui contenait l'embryon de sa fameuse doctrine, puis, en 1817, ses *Principles of Political Economy and Taxation* (Principes d'économie politique et de l'impôt), qui la développèrent ; il mourut en 1824. On considère, en général, que Ricardo est le plus grand nom de l'économie politique après Adam Smith.

infiniment plus étendues que n'en avaient les observations du fondateur de la doctrine. Or n'a plus vu en elle que ce qu'on a appelé *the law of diminishing returns*, la loi des rendements décroissants de la terre ; et sur cette formule on a édifié tout un échafaudage sinistre de prévisions sur l'avenir de la société, et de jugements sévères sur la répartition des richesses.

Stuart Mill, esprit d'une singulière pénétration pour tirer toutes les conséquences logiques d'une idée, mais d'une étroitesse qui ne lui permettait pas d'embrasser plusieurs idées à la fois, et d'une ignorance pratique qui faisait que l'entrecroisement des causes de diverses origines et leur action se limitant et se contrariant les unes les autres lui échappaient ; Mac Culloch, qui ne fut guère qu'un délayeur et un renchérisseur des idées d'autrui ; Rossi également, esprit d'une rare stérilité, mais excellent miroir qui reflétait admirablement, en leur donnant plus de relief, les théories de ses maîtres ; tous les disciples, en un mot, ont contribué à modifier tout au moins le sens et la portée des observations de Ricardo.

Ricardo avait fait les remarques suivantes : *d'une part, le prix d'une marchandise homogène est le même et à un même moment et sur un même marché, quelle qu'ait été l'inégalité des frais de production ; d'autre part, toutes les terres n'ont pas naturellement la même force productive, ni la même situation plus ou moins avantageuse par rapport au marché ; et enfin, au delà d'un certain degré de capitaux employés à la culture du sol, il advient que l'emploi d'un surcroît de capitaux produit souvent un rendement proportionnellement moindre que ne le faisaient les capitaux antérieurs.* De ces trois phénomènes, rapprochés de l'unité de prix d'une marchandise homogène, le blé, la viande, il résulte qu'il peut arriver que l'on paie au détenteur légal de la terre un loyer non pas seulement pour les travaux qu'il a faits, mais pour la supériorité naturelle de fertilité du sol relativement aux autres sols en culture, ou pour son avantage de situation. Le propriétaire touche donc parfois un

revenu ou loyer pour la jouissance, qu'il cède, des « facultés productives et impérissables du sol » ou des avantages particuliers qui résultent pour certaines parcelles du sol du milieu social.

Ainsi formulées, les observations de Ricardo sont d'une exactitude incontestable, et, cependant, la plupart des conséquences qu'en ont tirées Stuart Mill, Rossi, un grand nombre d'autres économistes et la généralité des socialistes, sont absolument fausses dans l'état présent du monde, et il n'est pas prouvé qu'elles deviennent jamais vraies à un moment quelconque dans l'avenir. On se trouve, au sujet de la loi de Ricardo, dans cette situation singulière que presque toutes les prétendues conséquences pratiques de la théorie Ricardienne sont aussi profondément inexactes et empreintes de superficialité que les objections théoriques qui ont été soulevées par Bastiat contre la vérité même de cette doctrine. Il faut éclaircir tous ces malentendus qui proviennent autant des partisans enthousiastes de la théorie de Ricardo, que de ses aveugles contradicteurs.

LES PRÉDÉCESSEURS DE RICARDO. — L'ÉCOLE ANGLAISE CONTEMPORAINE ET LA THÉORIE DE LA RENTE. — La doctrine de Ricardo n'a été scientifiquement formulée que par lui; néanmoins, plusieurs économistes ou écrivains ont eu auparavant le sentiment assez intense, quoique confus, que *le rendement de la propriété foncière obéit à des lois qui ne sont pas toujours strictement les mêmes que celles qui régissent le profit des capitaux*. Roscher fait remarquer avec raison¹ que, dès le xvii^e siècle, Boisguillebert paraît, dans son *Traité des grains*, avoir conçu l'embryon de la loi de Ricardo, quand il dit : « Le prix du blé détermine jusqu'où la culture peut s'étendre, car, au moyen du fumier, on peut, à volonté, obtenir un accroissement de produit, si seulement le prix couvre les frais. » Toute la doctrine ricardienne est en germe dans cette proposition, puisqu'elle repose sur l'uniformité du prix d'une même

¹ W. Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^e Auflage, page

marchandise, à un même moment et au même marché, et sur l'inégalité des frais de production des diverses quantités de cette même marchandise. Mais, dans l'esprit de Boisguillebert, et encore plus dans celui de ses lecteurs, la formule ne se dégagait pas avec netteté. Les physiocrates ont eu une aperception très tenace, quoique très vague, du même phénomène; la productivité mystérieuse que la terre avait à leurs yeux, « le produit net » qu'elle était seule à donner, suivant eux, sont évidemment des commencements de la doctrine, mais bien confus, car les physiocrates attachaient à l'universalité des terres cette faculté de fournir un « produit net », c'est-à-dire un excédent au delà des frais, faculté qui, d'après Ricardo, n'appartient qu'à certaines terres, les plus fertiles ou les mieux situées. D'une façon plus incertaine et plus obscure que les physiocrates, Adam Smith est venu cependant assez près de la théorie de la *rente de la terre*. Mais, en laissant de côté des auteurs secondaires, le penseur qui, avec Ricardo, a commencé à mettre en relief la théorie de la rente du sol est Malthus, dans son *Inquiry into the Nature and Progress of Rent* (1815), *Recherches sur la nature et l'accroissement de la rente*¹. C'est avec raison que l'on a pris l'habitude de réunir les noms de Malthus et de Ricardo. Ils ont, l'un et l'autre, avec des différences de détail, la même conception générale de la société et du monde. L'œuvre de l'un a complété l'œuvre de l'autre. Le grain de vérité abstraite qui se rencontre dans la théorie de chacun d'eux a donné lieu, de la part de leurs disciples, aux mêmes exagérations, aux mêmes terreurs excessives, aux mêmes propositions folles.

Quoique Malthus ait entendu assez nettement d'abord la théorie de la rente de la terre, il l'embrouilla plus tard, et c'est vraiment Ricardo, Ricardo seul, qui, avec une précision toute géométrique, lui a, du premier coup, donné sa formule définitive.

¹ En anglais, le mot *rent* s'entend, même dans l'usage courant, du revenu de la terre.

En vain, vers le milieu de ce siècle, un écrivain très ingénieux, qui, dans un lourd fatras, a apporté à la science d'importantes contributions, Carey, aux États-Unis d'Amérique, en France un autre économiste doué du plus rare et du plus séduisant talent de style, Bastiat, ont bataillé contre la loi de Ricardo. Ils avaient le grand tort d'en nier l'incontestable vérité théorique, et de ne pas distinguer, le second surtout, les causes d'un autre ordre qui, dans la pratique, réduisent le plus souvent à peu de chose, parfois même suppriment complètement, en les contrariant et les annulant, les conséquences de la célèbre et, en soi, véridique théorie de Ricardo.

Aussi, leurs appréciations, empreintes de parti pris et insuffisamment soutenues par les faits, ne purent prévaloir contre les formules si nettes du maître, qui s'imposaient à l'esprit avec une force irrésistible.

Pendant plus d'un demi-siècle, la théorie de Ricardo, et ce que l'on appelait les conséquences de cette théorie dominèrent donc absolument la science, surtout en Angleterre et en Allemagne.

Depuis lors, même dans ces pays, à la lumière de faits nouveaux que Ricardo et Malthus pouvaient difficilement entrevoir, que Stuart Mill, au contraire, aurait dû pressentir et comprendre (car ils commençaient à s'accomplir de son temps); mais que le peu de souplesse de son esprit l'empêchait d'observer, la théorie de Ricardo a été examinée de plus près, avec un respect moins superstitieux; elle a été soumise davantage au contrôle de l'expérience: elle n'a pas souffert de ce surcroît d'étude et de contrôle, au point de vue de sa vérité abstraite; mais on est arrivé à se convaincre que, grâce à l'intervention fréquente de causes d'un autre ordre et d'une autre nature, elle avait dans le monde actuel, et qu'elle aurait peut-être aussi dans le monde futur, des applications plus réduites que celles qu'on lui attribuait.

Les plus récents économistes anglais sont disposés, tout en rendant hommage aux exceptionnelles facultés de Ricardo et à l'importance de sa doctrine, à réduire celle-ci, dans le

domaine de la pratique, à la portion congrue. L'un d'eux, M. Sidgwick, écrit : « Il est vrai, comme je l'ai dit, que parmi les disciples d'Adam Smith il n'y en eut pas peu qui se précipitèrent dans des généralisations superficielles que le maître eût évitées. En Angleterre, en particulier, l'influence de la méthode plus abstraite et purement déductive de Ricardo tendait dans cette direction¹. » Un autre économiste anglais, souvent cité par nous, M. Alfred Marshall, a été bien plus loin dans la restriction ou la réserve. Après avoir dit que : « parmi les mauvais résultats de l'étroitesse de l'œuvre des économistes anglais du début du siècle, le plus déplorable, sans doute, a été les facilités qu'elle a fournies aux demi-savants de citer et de mal appliquer des dogmes économiques », il ajoute : « Si blâmables qu'aient été pour leurs omissions Ricardo et ses principaux successeurs, ils n'ont point commis, au point où on le suppose d'ordinaire, la faute de revendiquer un caractère de nécessité et d'universalité pour leurs doctrines². » Ici, Ricardo est particulièrement visé et quasi-blâmé.

Nous n'irons pas aussi loin que l'auteur que nous venons de citer. Nous croyons qu'aussi bien Ricardo que Malthus prétendaient à un caractère de nécessité et d'universalité pour leurs doctrines, et le premier avait plus ce droit que le second. Mais autre chose est la vérité abstraite d'une loi, autre chose le champ d'application pratique qui lui est ouvert quand elle doit lutter, dans l'entrecroisement infini des causes agissant sur les phénomènes, avec des causes d'un autre ordre qui peuvent en atténuer ou en annuler l'effet.

Les deux économistes anglais, dont nous citons tout à l'heure les réserves à l'endroit de Ricardo, sont professeurs à l'Université de Cambridge. Bien autrement hostile à cette théorie est un autre économiste anglais notable, M. Thorold Rogers, professeur à l'Université d'Oxford et à King's College, à Londres. Dans son ouvrage bien connu : *Interprétation éco-*

¹ Henri Sidgwick, *The Scope and Method of Economic Science*, 1885, page 7.

² Alfred Marshall, *The Present Position of Economics*, 1885, page 19.

nomique de l'histoire, il ne néglige aucune occasion d'attaquer Ricardo : « La théorie (de Ricardo), dit-il, avec ses annexes
 « de la loi des rendements décroissants, de la marge de cul-
 « ture, de la terre qui ne peut payer aucune rente, a été con-
 « sacrée et a fourni la matière d'innombrables dissertations.
 « A mon sens, elle repose en partie sur un lieu commun et en
 « partie sur une erreur, et l'adhésion générale qu'elle a obte-
 « nue est l'un des obstacles qui nous empêchent de résoudre
 « le problème d'une importance capitale qui s'impose à nos
 « méditations¹. » M. Rogers exprime ailleurs bien plus rude-
 ment sa pensée : « Il était réservé, dit-il ironiquement, au
 « génie d'un agent de change de Londres (on sait que Ricardo
 « exerçait cette profession) de découvrir que la misère du tra-
 « vailleur devait servir de levier à une hausse ininterrompue
 « de la rente foncière ; il était réservé aux économistes et aux
 « gentilshommes campagnards d'accepter sa théorie, et aux
 « faits de la réfuter². » — « Je m'étais aperçu depuis plus de
 « vingt ans, écrit-il encore, que la théorie de la rente, de
 « Ricardo, est une théorie en l'air ; que le grossissement de
 « la rente, sous un régime de libre-échange, était dû à une
 « série d'influences temporaires, parmi lesquelles la fertilité
 « du sol, l'accroissement de la population et la loi des rende-
 « ments décroissants ne jouaient qu'un rôle absolument subor-
 « donné. Pour moi, la plus-value de l'avenir n'avait qu'une
 « existence hypothétique, peut-être même chimérique³. »
 Nous avons réuni ces citations parce que M. Rogers est l'un
 des hommes qui ont le plus étudié l'histoire de la terre anglaise,
 d'après les livres anciens et les registres des fermages, notam-
 ment des riches collèges d'Oxford. M. Rogers professe, en
 outre, des opinions qui, sur plus d'un point, sont radicales. Il
 va trop loin, selon nous, en contestant à Ricardo tout mérite
 et à sa théorie toute vérité ; mais il n'est que juste à l'égard des

¹ Thorold Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, traduction française, Guillaumin, page 148.

² *Id.*, *ibid.*, page 165.

³ *Id.*, *ibid.*, page 440.

conséquences extravagantes que des disciples, purs logiciens, ont tirées des idées du maître.

Aujourd'hui, la théorie de Ricardo, tout en tenant une place importante dans la science économique pure, ne la domine plus tout entière et en occupe une beaucoup moindre dans l'économie politique appliquée.

EXPOSÉ DES DIVERS CAS DE RENTE OBSERVÉS PAR RICARDO. — Il est très important de définir exactement le mot *rente* (*rent*) dans son acception scientifique. On le confond souvent avec le fermage; or, il exprime une idée toute différente.

Le fermage consiste dans le loyer que paie un cultivateur à un propriétaire pour l'usage de la terre de celui-ci; or, cette terre, en dehors de quelques très rares exceptions, n'est pas du tout à l'état de nature. Elle a reçu, en général, des préparations infinies dont les unes sont directement visibles et dont les autres ont cessé de l'être, dont les unes sont susceptibles d'évaluations tout au moins approximatives, dont les autres échappent à toute mensuration. Une terre louée contient le plus souvent des constructions, des installations quelconques, comme des puits, des mares, quelques rigoles, ou simplement quelques travaux à un cours d'eau, pour l'endiguer et le contenir; elle a, d'ordinaire, quelque clôture; elle a été l'objet de quelques fumures ou amendements; tout au moins, dans l'hypothèse où il s'agit de la terre la plus nue, elle a été plus ou moins nivelée, desséchée, assainie; quelques fossés ont servi à écouler les eaux; en tout cas, elle est défrichée; et la culture la plus élémentaire, la plus primitive, y a laissé une trace durable, en faisant que les plantes inutiles ou nuisibles y couvrent moins totalement le sol, qu'elle résiste moins à la charrue, qu'elle est plus aérée, tout au moins à la surface, plus meuble, etc. Voilà quelques-uns des travaux d'utilité persistante qui se rencontrent dans les terres louées, même les plus mauvaises et les plus mal tenues. Or, le fermage correspond d'abord à l'intérêt de toute la partie de ces dépenses restée actuellement utile, et dans la mesure de l'appréciation qu'on fait de cette utilité. Le fermage est donc,

soit pour la totalité, soit pour la plus grande partie, ou, tout au moins, pour une partie, suivant les cas, le loyer d'installations ou de préparations humaines d'une utilité permanente, dont le sol bénéficie encore, et que le fermier trouve ainsi toutes faites, sans avoir à les effectuer lui-même.

La *rente de la terre*, au sens scientifique, économique, du mot, est un élément tout à fait différent. Elle ne se réfère à aucun travail du propriétaire ou de ses ayants cause : elle représente simplement l'avantage naturel de fertilité ou l'avantage social de situation qu'ont certaines terres relativement aux plus pauvres terres ou aux plus mal situées, que la nécessité d'approvisionner suffisamment le marché force à mettre en culture et que le prix des denrées induit à le faire¹.

« La rente, dit expressément Ricardo, est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant, l'on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire². »

La première partie de la phrase ne rend pas absolument la pensée de Ricardo, car comme toutes les terres ont des facultés productives et impérissables, il en résulterait, à lire ce qui précède, que toutes les terres donnent lieu à une rente, tandis que, d'après la théorie de l'auteur, il se rencontre de nombreuses terres en culture qui ne produisent aucune rente ; c'est seulement l'avantage de fertilité naturelle ou de situation de certaines terres relativement à d'autres en culture qui habituellement donne lieu à la rente au sens scientifique.

La seconde partie de la définition de Ricardo, à savoir la

¹ Nous négligeons, pour rendre la démonstration plus claire en ce moment, un autre cas de rente, celui dont il sera parlé plus loin et qui forme le troisième cas de la rente de la terre.

² *Œuvres complètes de Ricardo*, traduction de Coustancio, Guillaumin, 1882, page 34.

distinction très nette de la rente, d'une part, et de l'intérêt ainsi que du profit, de l'autre, est essentielle. Mais les disciples de Ricardo et les calculateurs l'oublient constamment dans la pratique, et prétendent que la rente a haussé d'une période à une autre, souvent quand les fermages seulement ont haussé par suite d'améliorations générales faites aux fonds de terre, sous la forme de drainages, plantations, constructions, etc., l'incorporation de nouveaux capitaux à la terre étant, d'ailleurs, incessante dans tout pays civilisé, et venant joindre son influence améliorante à celle des anciens capitaux dont l'action n'est pas épuisée.

Aussi, rien n'est-il si difficile que de dégager cet élément : la rente, des autres éléments qui l'enveloppent et qui ont des apparences analogues, l'intérêt et le profit des capitaux engagés dans le sol. Il n'y a guère qu'un cas où la rente, au sens scientifique du mot, apparaît avec netteté, c'est celui des terrains dans les villes ou agglomérations, quand on les loue absolument nus, à titre d'emplacements favorisés, pour des usages commerciaux ou industriels, et sans que le propriétaire et ses prédécesseurs aient donné à ces terrains aucune façon spéciale. Alors la rente se manifeste avec éclat comme le loyer, non plus des « facultés primitives et impérissables » du sol, mais de l'avantage de situation dont jouit telle ou telle parcelle grâce au milieu social environnant ou à telle ou telle circonstance particulière. Les mines offrent aussi parfois quelques cas où la rente se montre avec netteté. Pour les terres en culture, au contraire, il est plus rare que l'élément rente se manifeste complètement ou presque complètement dégagé de tout autre ; mais il peut exister à l'état enchevêtré et assez difficilement mesurable.

Examinons la façon dont naît et se développe la rente de la terre, d'après Ricardo et son école. Plaçons-nous dans l'état d'une société naissante.

Quand dans un pays tout le sol n'est pas occupé et que la population n'est pas très dense, les hommes ont à proximité une grande quantité de terres disponibles de bonne qualité.

Les agriculteurs les mettent en valeur sans que personne ait à payer un fermage ou une rente, puisque l'on n'a qu'à choisir entre les espaces vacants. Mais, au bout d'un certain temps, la population augmente, toutes les terres de bonne qualité, toutes celles, du moins, qui sont près du marché ont été appropriées. Elles ne suffisent pas à l'approvisionnement de la population. Les agriculteurs qui surviennent ne peuvent plus se procurer que des terres de qualité médiocre, qui donnent un moindre rendement que les précédentes, ou bien des terres plus éloignées du marché et qui exigent plus de frais pour le transport des produits. Se trouvant en cette situation défavorable, certains de ces nouveaux survenants, au lieu d'aller occuper des terres médiocres ou éloignées, peuvent aller trouver les occupants des terres bonnes et bien placées et leur offrir une redevance pour la jouissance de ces terres, en dehors même et en plus de l'intérêt des capitaux qui y ont été engagés. Cette redevance peut égaler tout l'écart entre la productivité naturelle des bonnes terres et la productivité naturelle des terres médiocres que la demande croissante des produits agricoles induit à mettre en culture. Supposons que les meilleures terres donnent 20 hectolitres de blé de rendement à l'hectare et que, pour le même travail et les mêmes frais, les terres médiocres, que la nécessité de pourvoir suffisamment le marché induit à cultiver, donnent seulement 10 hectolitres à l'hectare : la redevance à payer aux possesseurs des bonnes terres peut aller jusqu'à 10 hectolitres. Cette redevance peut aussi égaler la différence des frais de transport des produits des terres situées le plus près du marché et des frais de transport des produits des terres les plus éloignées que les besoins de l'alimentation font cultiver ; supposons que cette différence de frais de transport absorbe pour les terres les plus éloignées un surcroît de dépenses annuelles équivalant au prix de 5 hectolitres par hectare de terre, la rente pourra s'élever jusqu'à 5 hectolitres par hectare des terres les mieux situées, puisque c'est là l'excédent de frais qu'il en coûte pour transporter la récolte de la terre la plus éloignée

dont les produits sont nécessaires à l'approvisionnement du marché.

La rente de la terre peut, d'ailleurs, se produire alors même qu'il n'y a pas de fermage; le propriétaire peut la toucher lui-même, sous la forme d'un accroissement de ses revenus, sans louer sa terre. Reprenons la démonstration qui précède en la variant seulement sur un point: la population croissante a exigé un approvisionnement plus considérable; les nouveaux agriculteurs ne s'adressent pas aux premiers qui ont pris les terres les meilleures et les mieux situées; ils vont tous mettre en culture des terres de fertilité naturelle inférieure ou des terres moins bien situées; le blé, si nous considérons particulièrement ce produit, leur coûte plus cher à produire ou à transporter qu'aux propriétaires des premières terres; or, comme il faut que le prix, pour que la production se maintienne, indemnise le producteur de tous ses frais, et que, d'ailleurs, les récoltes de ces terres moins fertiles ou plus éloignées sont indispensables à l'approvisionnement des habitants, le prix du blé haussera; il haussera dans une proportion équivalant au renchérissement des frais de production ou de transport qu'ont à subir les propriétaires des terres les moins fertiles et les plus distantes. Comme, d'autre part, il ne peut y avoir sur le marché et au même moment qu'un même prix pour un objet d'une même nature et d'une même qualité, ce n'est pas seulement le blé produit par les terres médiocres et les terres éloignées qui se vendra plus cher que le blé ne se vendait auparavant, c'est aussi le blé produit par les terres les meilleures et les mieux situées. Ainsi, les propriétaires de celles-ci, alors même qu'ils exploiteraient en personne, percevraient, grâce à cette hausse, due à la cause qui vient d'être dite, un supplément de rémunération, lequel serait la rente au sens scientifique du mot. Ce supplément de rémunération durerait autant que ces circonstances.

Il est des pays où le fermage ne se rencontre guère, les États-Unis d'Amérique; ce que l'on y appelle *farmer* n'est pas

en général un fermier, mais un propriétaire exploitant. Quoique le faire-valoir soit la règle générale en Amérique, il est incontestable qu'il s'y rencontre des cas de rente de la terre ; celle-ci est perçue directement par le propriétaire qui fait valoir.

La population ayant une tendance, dit-on, à aller toujours en croissant, ce qui est, du moins, le cas pour les populations primitives, on est obligé pour l'alimenter, affirme-t-on, et cela arrive fréquemment, non pas toujours, de recourir de plus en plus aux terres de médiocre ou de mauvaise qualité et aux terres mal situées ; ainsi le privilège des détenteurs des bonnes terres et des terres bien situées irait sans cesse en augmentant. La rente de la terre croîtrait naturellement avec l'accroissement de la population ; le propriétaire pourrait dormir, suivant une description pittoresque du socialiste américain Henri George, que la rente de sa terre s'accroîtrait toute seule, en règle générale, pour peu que la population augmentât.

Ainsi la rente de la terre repose sur ces données : 1° l'unité de prix sur un même marché des produits exactement similaires, comme le sont la plupart des produits agricoles, le blé notamment, quels qu'aient été les frais divers de production de chacun de ces produits similaires ; 2° l'inégalité de fertilité naturelle ou de situation des diverses terres. A ces deux données se joint l'hypothèse suivante : la nécessité pour le marché d'un approvisionnement déterminé et qui ne peut être complété qu'avec le produit des terres les moins bonnes et les moins bien situées.

Or, ces deux données sont d'une vérité incontestable : on ne peut nier que, sur le même marché, au même moment, le blé ne se vende au même prix, quoique telle quantité de blé ait coûté beaucoup plus cher à produire que telle autre ; en second lieu, il est certain, quoi qu'en dise Bastiat, que la productivité des terres varie non seulement en raison des façons qu'elles ont reçues de l'homme, mais aussi en raison de leurs éléments naturels et qu'une terre d'alluvion peut produire plus

qu'une terre maigre et à faible couche végétale ; l'avantage de situation de certaines terres pour l'économie des frais de transport est également évident. Quant à l'hypothèse ci-dessus, elle est admissible et peut se rencontrer réellement.

Les observations de Ricardo sont donc d'une complète exactitude théorique. La rente de la terre, telle qu'il l'a décrite, a parfaitement sa raison d'être. Les faits peuvent se passer comme il vient d'être dit. Il est possible, d'autre part, que l'intervention d'autres facteurs vienne dans la pratique modifier fréquemment la succession des phénomènes qu'a décrits Ricardo. Mais avant d'examiner l'intervention de ces facteurs, il convient de préciser encore et de développer les diverses hypothèses où Ricardo s'est placé et les différentes observations qu'il a faites.

LES QUATRE CAS DE RENTE DE LA TERRE. — Comme on l'a vu, par ce qui précède, la rente de la terre, au sens scientifique du mot, repose sur une différence dans les frais de production et sur l'uniformité de prix pour les objets semblables, sur le même marché et au même moment.

De là résultent d'une façon nette les deux cas possibles de rente de la terre que nous avons décrits plus haut :

1° L'avantage de fertilité naturelle de certaines terres qui fait que, à égalité de dépenses, on obtient sur une même superficie un plus fort rendement que sur d'autres terres, dont la nécessité d'approvisionner le marché exige la culture ;

2° L'avantage de situation de certaines terres qui y diminue les frais de transport pour l'arrivée sur le marché, ou qui rend la conservation des denrées, par exemple, les fruits ou le lait, plus facile à cause de la brièveté du voyage, que pour les terres plus distantes qu'il faut aussi cultiver pour les besoins du marché.

Voilà les deux cas les plus simples de rente de la terre ; mais il y en a encore deux autres que nous avons passés sous silence, parce qu'ils sont un peu plus compliqués ;

3° L'avantage qu'ont certaines terres, au point de vue non pas de la quantité des produits, mais de leur qualité. Cet avan-

tage est très sensible et a un grand prix pour certaines denrées. pour les vins fins, par exemple, pour les tabacs de la Havane aussi, dit-on. Soit la combinaison de certains éléments dans le sol, soit aussi l'exposition et le climat, font que certaines parcelles de terre, en supposant, d'ailleurs, des soins égaux, produisent des vins de qualité très différente. On connaît le classement en cinq classes des grands vins du Médoc : les 1^{ers} cru, les 2^{es} cru, les 3^{es}, les 4^{es}, puis les 5^{es} cru, et au-dessous les vins dits « bourgeois », puis ceux dits « artisans » et ceux dits « paysans ». On affirme que le classement des diverses parcelles du Médoc entre toutes ces catégories est le même qu'au temps du Prince Noir, c'est-à-dire au xiv^e siècle. D'autres croient trouver dans Ausone et d'autres auteurs latins la preuve que les vins de Bordeaux, sous l'Empire Romain, jouissaient de la même recherche que de nos jours. Il en est de même en Bourgogne, en Champagne, et les explications embrouillées de Bastiat sur le Clos-Vougeot tombent à faux ; de même sur les bords du Rhin, en Hongrie, en Espagne, en Portugal, etc. Si c'est surtout pour le vin que se révèle, au point de vue de la qualité, l'éclatante supériorité de certains terrains, il est bien d'autres denrées où elle se manifeste, quoique d'une façon moindre ; il y a des crus de cidre, des crus de beurre, des crus de café, des crus de tabac ; pour la viande même, les prés-salés ; pour les fruits, etc.

Cet avantage de certaines contrées pour la qualité donne lieu aussi à une rente de la terre, même à une très considérable, à la plus considérable de toutes ; seulement elle ne se développe que très tard, dans les pays où il y a beaucoup de richesse, du luxe et du raffinement. Comme on paie l'hectolitre de vin du Midi 10 à 20 fr., celui des bons vins courants du centre 20 à 30 fr., et l'hectolitre des vins réputés de Bordeaux entre 50 et 500 ou 600 francs, et qu'il s'en faut de beaucoup que ces énormes différences de prix soient compensées pour chaque hectare par les différences des quantités produites, il en résulte une rente énorme pour les terrains qui ont ce privilège de qualité.

4° Le quatrième cas de rente de la terre est plus subtil et a été l'objet de plus de contestations ; on ne peut nier, cependant, qu'il ne puisse se rencontrer, quoiqu'il soit plus rare que les trois précédents. Voici quand il se produit. Il arrive un moment dans la culture du sol où tout surcroît de capital qu'on y emploie produit un moindre rendement proportionnel que les sommes antérieures de capitaux qu'on y a consacrées. S'il s'agit de fumure, par exemple, une certaine dose de fumier ou d'engrais donne un résultat déterminé ; si l'on augmente la dose, on peut encore, par hypothèse, obtenir un résultat proportionnel égal ; mais il arrive un moment où tout surcroît de fumier qu'on ajoute aux quantités antérieures produit un rendement portionnellement moindre. Le point où se manifeste ce moindre rendement proportionnel est plus ou moins éloigné, suivant les connaissances agronomiques et suivant le sol lui-même, mais il est incontestable qu'il existe ; on en a fait bien des fois l'expérience dans la pratique.

Si, au lieu de fumures, on prend une autre hypothèse, celle du sarclage, par exemple, ou de l'arrachage des mauvaises herbes dans les champs ensemencés, il en va de même. Une première somme consacrée en un certain nombre de journées de femmes pour sarcler un champ donnera un certain résultat ; si l'on double le nombre de journées, le résultat restera peut-être proportionnellement égal, mais si on le triple, le quadruple, et qu'on augmente ainsi à l'infini, il est clair qu'un moment arrivera où tout surcroît de dépenses en sarclage donnera un rendement proportionnel décroissant. Il en est de même pour les épierrements, de même aussi pour les labours d'entretien. Ce point où une nouvelle incorporation de capitaux sous une forme ou sous une autre à une parcelle du sol produit un rendement décroissant peut être très éloigné. Il est peu de terres, sans doute, qui y soient arrivées. Mais on conçoit très bien qu'on y arrive, alors même que ce soit rare.

Cette diminution de rendement du produit des nouveaux

capitaux incorporés au sol, au delà d'une limite, d'ailleurs très variable, est aussi une cause de rente de la terre. Si, par le développement de la population, la demande des subsistances devient plus forte, qu'elle ne puisse être satisfaite que par l'emploi d'un surcroît de capitaux à la culture et qu'on soit arrivé à ce point où ce surcroît de capitaux donne un moindre rendement proportionnel, il faut que les prix des produits agricoles haussent, puisque, s'il ne haussaient pas, les propriétaires du surcroît de capitaux nécessaire pour le plein approvisionnement du marché ne recueilleraient pas les profits ordinaires et n'auraient aucun motif de donner à leurs capitaux cet emploi. La hausse des denrées qui résulte de ces circonstances fait naturellement hausser la rente de la terre; elle porte aussi à mettre en culture des terres mauvaises qui n'y étaient pas auparavant.

L'érudit économiste allemand Roscher cite, d'après des écrivains agronomes, von Flotow, von Thunen, etc., des applications frappantes de ces différentes causes de rente de la terre. Suivant le premier, sur certaines terres de première classe, le boisseau (*scheffel*) de seigle coûtait, à l'époque où il écrivait, à peine 1 thaler 1/2 (5 fr. 62) de frais, et sur des terres de dixième classe (*zehnter Klasse*) 3 thalers, soit 11 fr. 25. D'après de Thünen, d'autre part, quand un demi-pouce d'épaisseur d'engrais sur un acre de terre élevait le rendement en grains de moitié, un deuxième demi-pouce d'engrais ne l'augmentait que de trois huitièmes, et un troisième demi-pouce que d'un quart, et ainsi de suite¹.

Nous citons ces faits, entre beaucoup d'autres, à titre d'exemples et sans nous porter garant de leur complète exactitude dans l'état actuel de la technique agricole laquelle est, d'ailleurs, très variable. Mais on ne peut contester qu'il existe un point où un surcroît de capitaux employés à la culture du sol ne donne plus un rendement proportion-

¹ Wilhelm Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^{te} Auflage, pages 376 et 377.

nellement égal à celui que produisaient les capitaux antérieurs.

LA RENTE DU SOL POUR LES TERRAINS DANS LES VILLES. — C'est surtout en ce qui concerne les terrains urbains que la théorie de la rente de la terre de Ricardo se manifeste avec un éclat irrésistible. Ici il ne s'agit pas de la productivité du sol en denrées, mais des avantages que donne telle ou telle parcelle soit pour le développement d'un commerce, d'un achalandage, soit pour la réduction des frais de ce commerce.

Les terrains dans les grandes villes atteignent fréquemment 200 ou 300 francs le mètre, assez souvent 700 ou 800 fr., et exceptionnellement jusqu'à 2,000 ou 3,000 fr. ; on en a même vu valoir jusqu'à 5,000 ou 6,000 fr. le mètre. Si au lieu de les vendre on les loue, on peut obtenir un loyer correspondant. Il est clair qu'il n'y a aucune relation entre cette immense valeur ou cet immense revenu des terrains dans les villes et le travail du propriétaire, d'autant que cette valeur et ce revenu peuvent se rencontrer pour un terrain absolument nu auquel on n'aura rien fait. Toutes les explications entortillées de Bastiat échouent ici complètement.

C'est bien la loi de Ricardo qui se manifeste dans ce cas ; ce n'est pas à proprement parler l'avantage de la nature même qui se fait payer, quoique ce soit parfois le cas, pour l'exposition au Midi, par exemple, laquelle est, en général plus recherchée que l'exposition au Nord ; mais c'est, surtout, l'avantage qui résulte de tout le milieu social environnant. On peut très clairement ramener les diverses causes de hausse de la valeur et du revenu des terrains dans les villes aux diverses hypothèses de Ricardo.

Ainsi, au point de vue commercial l'inégalité de la location des terrains dans les villes représente l'inégalité de rendement net qu'on aurait avec un même capital et une même peine pour une boutique ouverte dans un quartier central, la place de la Bourse à Paris, par exemple, et pour une boutique ouverte dans un quartier tout à fait excentrique, Neuilly

ou Levallois-Perret, à plus forte raison pour une boutique placée tout à fait à l'extrémité de l'agglomération métropolitaine.

Ou bien encore, l'inégalité de la location des terrains urbains représente l'infériorité de frais qu'exige pour l'exploitation d'un commerce ou d'une industrie telle situation qui est à proximité d'une gare ou du marché, relativement à telle autre situation qui en est éloignée.

D'autre part, en ce qui concerne l'habitation personnelle, la supériorité du loyer de tel terrain ou de telle maison ou de tel appartement, situés dans le centre, toutes les autres circonstances étant égales, représente l'économie de frais de transport, omnibus, voitures, etc., et de temps qu'il faudra pour se rendre aux occupations ou aux distractions habituelles, relativement à la somme de frais de transport et de temps qui sera exigé si l'on occupe un terrain, une maison ou un appartement beaucoup plus éloigné soit du centre des affaires, soit des lieux de distraction.

Pour ce qui est des quartiers élégants ou fashionnables qui sont recherchés pour d'autres raisons que les raisons d'affaires, et où la valeur des terrains atteint aussi, soit en loyer, soit en capital, un grand prix, on a un cas analogue à celui de la supériorité qu'offrent certaines terres pour la qualité et le raffinement des produits relativement à certaines autres. Pour ces terrains-là, ce que l'on paie, au delà de la valeur infime du sol pour produire des denrées, ce sont divers avantages, les uns naturels, les autres sociaux, une meilleure exposition, plus d'air, la proximité de parcs ou de promenades, moins de mauvaises odeurs, moins de bruit, moins de contacts pénibles ou tristes.

Ainsi, pour les terrains dans les villes, les diverses observations de Ricardo trouvent leur application d'une façon saisissante.

Il est d'autres cas aussi où elles se manifestent avec précision. La valeur locative d'une chute d'eau, par exemple, peut être considérée comme équivalant à l'économie de charbon

pour la production d'une force déterminée, économie dont il faudrait déduire, toutefois, l'intérêt et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'aménagement et à l'utilisation de la force résultant de la chute.

LA RENTE DE LA TERRE N'EST PAS UNE CAUSE DU PRIX DES DENRÉES. ON PEUT CONFISQUER OU DÉPLACER LA RENTE DE LA TERRE ; ON NE PEUT LA SUPPRIMER. — Il est très important de retenir, et Ricardo n'a pas manqué de le constater, que la rente de la terre n'est pas la cause du prix des denrées ; elle n'intervient pour rien dans ce prix. Elle en est la conséquence.

Elle a pour cause, nous l'avons dit, l'unité de prix pour des denrées semblables, quelle qu'ait été l'inégalité des frais de production de ces denrées.

En supposant que la rente de la terre fût supprimée légalement, que les fermiers actuels fussent délivrés par une loi quelconque de toute obligation de payer leurs fermages, la rente subsisterait tout aussi bien, puisque les frais de production des denrées seraient inégaux pour les divers terrains ; seulement, ce seraient les fermiers qui percevraient à leur profit même cette rente. Les consommateurs n'y gagneraient rien ; les denrées ne baisseraient pas de prix, puisque le prix doit toujours être tel qu'il compense, en y joignant le profit habituel, les frais de production sur les plus mauvaises terres dont la nécessité d'approvisionner suffisamment le marché exige la culture, et que, d'autre part, aucune loi ne peut faire que les consommateurs achètent à des prix différents des objets absolument semblables.

La suppression légale de la rente de la terre ou du fermage, à supposer qu'on vint à l'édicter, substituerait purement et simplement les fermiers dans tous les avantages des propriétaires, sans que le public, c'est-à-dire la société dans son ensemble, y gagnât rien.

A l'heure actuelle, les fermiers qui paient des rentes élevées n'ont pas à se plaindre relativement aux fermiers qui paient des rentes plus faibles, en supposant que les degrés de fertilité des terres correspondent exactement à ces divers degrés

de rentes. L'excédent de redevance des premiers correspond à la jouissance d'un instrument meilleur et plus productif; ils peuvent, en payant ces rentes plus élevées, faire autant de bénéfices que les fermiers qui occupent des terres moins bonnes et paient des rentes moindres.

L'État pourrait faire passer la rente des propriétaires aux fermiers en supprimant le fermage, ce qui serait un procédé analogue à celui souvent suivi au moyen âge quand les souverains transféraient à telle personne les biens confisqués sur telle autre; s'il agissait ainsi, le bénéfice qu'il conférerait à la classe des fermiers serait très inégal, considérable pour ceux qui occupent de très bonnes terres, faible ou négligeable ou quasi nul pour ceux qui occupent des terres mauvaises ou médiocres.

L'État pourrait encore confisquer à son profit même la rente de la terre, et l'on verra plus loin les énormes inconvénients qui en résulteraient; mais *il n'est pas en sa puissance de supprimer la rente, parce qu'il n'est pas en sa puissance de faire que les frais de production soient égaux sur toutes les terres, ni que des produits exactement similaires se vendent à des prix inégaux sous prétexte que leurs frais de production ne sont pas les mêmes*¹.

LES TERRES QUI NE PAIENT AUCUNE RENTE. — S'il est des terres qui paient une rente dans le sens scientifique du mot, il peut y en avoir d'autres (et, en fait, il s'en rencontre beaucoup) qui n'en paient pas; les terres les plus mauvaises en culture, d'ordinaire, ne paient pas de rente, la rente étant surtout la différence entre la productivité des terres plus fertiles relativement aux terres les moins fertiles. Dans la pratique, on ne voit

¹ On pourrait seulement soutenir que la rente de la terre serait, en quelque sorte éludée, si l'État, se constituant le propriétaire de toutes les terres du pays, vendait toutes les denrées au prix de revient moyen; mais ce système aurait de bien plus graves inconvénients.

Un économiste anglais, excellent logicien, a fort bien dit: « La rente vient non du monopole des propriétaires fonciers, mais des rendements décroissants. (*Agricultural rent, as it actually exists, is not a consequence of the monopoly of the soil, but of its diminishing productiveness*). » Cairnes, *Logical Method*, page 206.

que peu de terres qui ne soient ou ne paraissent susceptibles d'un certain loyer, si minime qu'il soit. Cela vient de ce que, en général, les très mauvaises terres font partie d'un ensemble où se rencontrent des terres meilleures; le prix qu'on paie pour une ferme est un prix total, donné en bloc, sans distinction pour chaque pièce de terre; or, il arrive parfois, souvent même, que dans cet ensemble appelé une ferme, il y ait des parcelles ingrates pour lesquelles isolément le fermier ne consentirait à payer aucun loyer; il les cultive, simplement en y faisant ses frais de culture et sans aucun excédent. Fût-il un peu plus que ses frais de culture et dût-il consentir à payer un loyer même pour ces très mauvaises terres, que la rente pourrait très bien ne pas exister en ce qui les concerne, dans le sens scientifique du mot. Le loyer de ces terres pourrait venir, en effet, de quelques avantages collatéraux qui y seraient joints: la jouissance de quelque bâtiment ou la faculté de transporter les récoltes dans le bâtiment d'une terre voisine, ou d'y faire reposer la nuit le bétail qui paît le jour sur la terre la plus ingrate; de même encore, d'une façon plus rudimentaire, l'usage d'une mare soit sur la terre elle-même, soit sur une terre voisine à proximité, ou encore l'usage d'un chemin etc..

Il est certain qu'un très grand nombre de terres ne paie aucune rente dans le sens économique de ce terme; on verra plus loin que c'est même peut-être la très grande majorité des terres, dans notre état de civilisation, qui n'acquiesce aucune rente, en prenant ce vocable dans l'acception rigoureusement scientifique.

Si dans un pays civilisé toute terre, si mauvaise qu'elle soit, a toujours une petite valeur, ne serait-ce qu'une dizaine de francs l'hectare, ce qui représente le prix de trois à quatre journées de travail rural, ce n'est pas qu'elle soit toujours actuellement susceptible de rente, c'est d'abord qu'il est rare qu'une terre, au milieu d'un pays civilisé, n'ait pas été l'objet de quelque petit travail d'une utilité permanente: défrichement, nivellement, épierrement, ameublissement du sol par des labours, c'est ensuite que, cette terre, même détestable,

comporte toujours en elle quelques chances, si faibles soient-elles, d'amélioration par une découverte technique ou scientifique, ou par un événement social quelconque. On achète à un prix infime ces éventualités. Le nombre est très grand en France des terres dont l'achat ne coûterait par hectare que le prix représentant le salaire d'un très petit nombre de journées de travail ¹.

LA RENTE DE LA TERRE, AU SENS SCIENTIFIQUE DU MOT, N'EST PAS UNE RICHESSE. — Il y a beaucoup de confusion à ce sujet, et il convient d'y faire la clarté. La rente de la terre, définie comme l'a fait Ricardo et comme nous l'avons fait nous-même, n'est pas une richesse. Quand elle croît, ce n'est pas un bonheur pour un pays, ni nécessairement un malheur quand elle diminue.

Ricardo est très formel à ce sujet et avec raison. Écoutez-le : « Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela en raison du surplus qu'on en retire sous la forme de rente. Et cependant, à l'époque où les terrains sont les plus fertiles, les plus abondants, les plus productifs, ils ne donnent point de rente; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent, — le même travail donnant moins de produits — qu'on détache une partie du produit primitif dans les terrains de premier ordre pour le paiement de la rente. Il est singulier que cette qualité de la terre qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée, au contraire, comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. *Si l'air, l'eau, l'élasticité de*

¹ Nous avons vu vendre, il y a quelques années, dans la partie montagneuse du département de l'Hérault, 50 hectares de terres, dites, il est vrai, *le Roc*, pour 500 francs, et achetés à ce prix par un grand propriétaire voisin qui avait, à proximité, des bergeries, écuries, et toute une ferme. Ce prix représentait tout au plus la valeur de 3-1/2 à 4 journées de travail par hectare. Le nombre de terres qui se vendent entre 50 fr. et 200 ou 250 fr. l'hectare, soit entre 15 ou 20 et 70 ou 80 journées de travail, est très considérable en France.

« la vapeur et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des
« qualités variables et limitées; si l'on pouvait de plus se les
« approprier, tous ces agents donneraient une rente, qui se déve-
« lopperait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qua-
« lités¹. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités et plus
« hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents,
« parce que des quantités égales de travail industriel donneraient
« moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps,
« la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une
« prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

« Si l'excédent de produit qui forme la rente des terres est
« réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans,
« les machines récemment construites deviennent moins produc-
« tives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur
« aux marchandises fabriquées non seulement avec ces machines,
« mais avec toutes celles du pays, et l'on paierait alors une
« rente à tous ceux qui posséderaient des machines plus produc-
« tives². »

Sauf dans certains membres de phrases un excès de concision et quelques faiblesses dans la traduction, d'ailleurs malaisée, ce morceau est très exact en ce qui touche la rente au sens théorique du mot. Comme celle-ci est produite parce que les nécessités de l'alimentation forcent ou bien de mettre en culture des terres plus mauvaises, ou des terres plus mal situées, ou d'appliquer aux terres un surcroît de capitaux dont le rendement proportionnel est moindre, il est clair que le développement de la rente, au sens scientifique du mot, ne constitue pas du tout une richesse pour la société; c'est le signe de ce que les nouvelles terres qu'on met en valeur sont naturellement plus pauvres ou de ce que l'art agronomique

¹ Ce membre de phrase ne répond pas exactement à la pensée de Ricardo; il eût fallu mettre, pour bien rendre celle-ci : « ... à mesure que l'on utiliserait les différentes séries décroissantes de qualité de ces agents naturels ». C'est ce qu'exprime, d'ailleurs, le membre de phrase qui suit dans le texte.

² *Œuvres complètes de David Ricardo*, traduction de Constancio et Fonteyraud, Guillaumin 1882, pages 42 et 43.

fait peu de progrès, puisque les nouveaux capitaux appliqués au sol donnent un moindre rendement que les anciens.

Ajoutons que le supplément de revenu qui échoit aux propriétaires par la rente (toujours au sens scientifique), l'ensemble des consommateurs en est privé, puisque ce surcroît vient en général d'une hausse du prix des denrées¹. Bien plus, la masse des consommateurs supporte un retranchement de revenu qui est plus fort que l'accroissement de revenu dont bénéficient les propriétaires par l'augmentation de la rente; cela va de soi, celle-ci n'ayant augmenté que parce qu'on a été obligé de mettre en culture des terres qui exigent plus de frais de production; une partie de ce que les consommateurs paient en plus pour l'approvisionnement en denrées est donc absorbée par l'accroissement des frais de production, et une partie seulement de cet excédent de dépenses des consommateurs profite aux propriétaires.

Ainsi, *la rente de la terre et son accroissement ne sont pas une richesse sociale*. Mieux vaudrait, au point de vue de la richesse, que toutes les terres eussent la productivité des meilleures, et que tous les capitaux appliqués au sol eussent uniformément la productivité *maxima*; dans ce cas il n'y aurait plus de rente de la terre que pour les différences de situation, c'est-à-dire de frais de transport, et pour les différences de qualité des produits.

Il advient, cependant, souvent que l'on considère la rente de la terre comme une richesse, qu'on s'applaudit par exemple d'avoir fait hausser les fermages par des droits protecteurs, en mettant les propriétaires nationaux à l'abri de la concurrence des terres en partie plus fertiles ou mieux travaillées qui se trouvent au loin. On a simplement ainsi prélevé artificiellement sur les consommateurs un tribut qu'on a conféré aux propriétaires. Mais l'augmentation de la richesse sociale dans ce cas est une illusion; elle n'existe pas, puisqu'elle ne saurait

¹ On verra plus loin, toutefois, que si la hausse du prix des denrées est une des causes habituelles de la hausse de la rente de la terre, elle n'est pas toujours indispensable à celle-ci.

consister qu'en une augmentation réelle de produits et non en un renchérissement.

Certaines circonstances, toutefois, ont accrédité cette opinion que la hausse de la rente de la terre est soit une richesse, soit tout au moins un signe du développement de la richesse. Ces circonstances consistent en ce que, lors des grandes inventions industrielles et de l'application de la force mécanique aux manufactures, le bien-être augmenta beaucoup et également la population; les consommateurs, qui avaient, à bien meilleur compte qu'auparavant, les produits manufacturés, purent consacrer une plus forte partie de leur revenu aux produits agricoles soit grossiers, soit raffinés. La technique de l'agriculture n'ayant pas fait dans le même temps d'aussi sensibles progrès, toute l'attention des hommes d'initiative se concentrant surtout, dans cette période du développement économique, sur l'industrie et le commerce, il en résulta que cet accroissement continu de la demande des produits agricoles, par suite de l'essor industriel de la société et de la plus forte population, fit hausser le prix de la généralité des denrées que produit la terre. Les fermages où, d'ailleurs, la rente de la terre n'entre en général que pour une faible partie, se mirent à hausser sensiblement. La société put supporter, sans en souffrir manifestement, cette hausse, sinon de tous les produits agricoles, du moins d'une grande partie, parce qu'elle en trouvait plus que la compensation dans l'énorme surcroît de production et la baisse de prix des articles manufacturés, en même temps que dans la diminution des frais de transport des produits agricoles eux-mêmes.

Il est donc exact que, à certains moments du développement économique et par suite de circonstances passagères, les produits agricoles peuvent hausser de prix et la rente de la terre peut s'élever en même temps que tout l'ensemble de la société s'enrichit et que les consommateurs trouvent parfois, dans l'abaissement du prix des produits manufacturés et dans le développement de l'activité générale, plus que la compensation de cette hausse des denrées agricoles et de la rente. Or,

comme ces périodes du développement économique, de 1840 à 1860, par exemple, ou même à 1865, sont assez récentes, l'impression est restée gravée dans l'esprit de beaucoup d'hommes que la rente de la terre est en elle-même une richesse et que son développement est favorable à l'essor général de la nation; beaucoup croient faire une grande concession en disant que la hausse de la rente de la terre est, sinon la cause, du moins le symptôme de l'accroissement de la richesse. Ainsi modifiée et atténuée, la formule peut être accidentellement vraie, mais ce n'est pas une vérité universelle, ni même générale et habituelle. En elle-même, la rente n'est pas une richesse.

Si la rente, au sens scientifique du mot, ainsi que nous l'avons toujours employé plus haut, c'est-à-dire si le prix que l'on donne pour la différence de fertilité ou de situation des terres, n'est pas une richesse à proprement parler, il est clair, d'autre part, que les améliorations faites aux fonds de terre et les revenus de ces améliorations sont bien une richesse. Chaque année, il se consacre des sommes énormes, d'une façon que les statistiques ne peuvent enregistrer, en améliorations foncières; quand elles sont bien combinées, elles donnent un revenu, ces améliorations et ce revenu, qui n'est acquis aux dépens de personne et qui est très distinct de la rente au sens scientifique du mot, sont bien une richesse et il est très désirable d'en voir le développement. Quand une nation est prospère dans son ensemble, d'une prospérité ancienne et bien assise, les améliorations agricoles sont, d'ordinaire, nombreuses et le revenu qu'elles donnent peut prendre un certain essor. Aussi, comme le vulgaire confond en général le revenu provenant des améliorations foncières avec la rente de la terre, il conclut que celle-ci est une richesse pour la société, tandis qu'elle ne l'est pas et que ce sont seulement les premières qui le sont.

LA RENTE DE LA TERRE PEUT S'ÉLEVER SANS ACCROISSEMENT PARALLÈLE DE LA POPULATION ET SANS AUGMENTATION DE PRIX DES DENRÉES. — Ricardo et son école ont surtout considéré que c'est l'accroissement de la population et l'élévation en résul-

tant dans le prix des denrées qui sont les causes de la rente de la terre et de son développement successif. Il est exact, en effet, que, à certaines époques de l'histoire, ces deux faits concomitants ont pu soit faire naître soit développer la rente. Mais il n'est pas absolument indispensable que la population s'accroisse ni que les prix des denrées haussent pour que la rente monte : le même résultat peut se produire quand la population, quelle qu'elle soit, fait une plus forte demande de produits agricoles et quand, par suite de progrès agronomiques restreints, on peut produire une quantité accrue de denrées agricoles sans que les frais de production pour ce surcroît de quantité s'accroissent.

Une population même stationnaire peut faire un plus grand usage des denrées agricoles, notamment de celles qui sont un peu raffinées. Il suffit que sa richesse et son bien-être augmentent : si les inventions mécaniques lui permettent de se procurer à meilleur compte qu'auparavant les objets manufacturés, elle peut employer la partie devenue ainsi disponible de son revenu à faire une plus forte demande et une plus forte consommation des denrées produites par le sol. C'est ce qui arrive presque toujours pour une population où les manufactures se perfectionnent. Cet accroissement de demande des produits du sol peut avoir un de ces trois effets ; ou le prix de ces produits augmente à la charge du consommateur qui, ayant plus de ressources, consent à les payer plus cher ; ou le prix de ces produits augmentant pour le producteur, comme dans le cas précédent, le consommateur néanmoins, en général, ne supporte aucun renchérissement parce que la diminution de certains frais accessoires, comme de ceux de transport, ou de l'élaboration manufacturière de certains de ces produits, comme de la minoterie pour le blé, compense largement la hausse de ces denrées au lieu de production ; ou bien même, malgré l'accroissement de la demande, les denrées agricoles ne haussent nullement parce que certains progrès agronomiques permettent de les produire en plus grande quantité et sans augmentation de frais.

Dans les deux premiers de ces cas et, quoique la population soit restée stationnaire, il y aura une augmentation de la rente de la terre; il est certain qu'une population stationnaire qui est, d'ailleurs, en progrès pour les manufactures, peut consommer plus de grains et surtout beaucoup plus de viande, de vin, de bière, de beurre, d'œufs, de laine, lin, soie, etc., pour les tissus; qu'elle ne le faisait avant les découvertes techniques qui ont rendu son industrie progressive.

Dans le dernier cas, celui où les progrès agronomiques permettent une production accrue sans élévation correspondante en prix, il peut se produire deux résultats différents, suivant l'intensité et la soudaineté de ces progrès agronomiques: la rente de la terre peut s'en trouver accrue si ces progrès agronomiques ne sont pas assez soudains, assez généraux, assez intenses pour troubler profondément et déprimer sensiblement l'état des prix. Des progrès agronomiques modestes et surtout très graduels, coïncidant avec un développement de richesse, d'autre part, dans l'ensemble de la population et permettant de satisfaire, sans que les prix augmentent, mais aussi sans qu'ils fléchissent notablement, à une demande accrue des produits agricoles; peuvent amener une certaine augmentation de la rente de la terre; s'il s'agit de progrès agronomiques ainsi universels et restreints, il est possible que la rente de la terre s'élève quoique les prix des denrées n'augmentent pas ou même quoiqu'il diminue légèrement, puisque la quantité en est, par hypothèse, accrue sans accroissement corrélatif des frais de production. On a ainsi *ce phénomène qui peut se rencontrer, quoiqu'il ne soit pas très fréquent, d'une hausse de la rente de la terre s'accomplissant sans hausse des prix des denrées ou même avec une légère baisse de ceux-ci.*

Pour que ce phénomène se rencontre, il faut supposer que ces progrès agronomiques s'étendent à toutes les catégories de terre, aussi bien à celles du dernier ordre et que, d'un autre côté, le résultat de ces progrès n'est pas tel que l'offre des

produits agricoles dépasse de beaucoup soudainement la demande antérieure et les habitudes de la population.

Nous admettons ainsi que la hausse de la rente de la terre est possible à la rigueur même avec une population stationnaire et même sans hausse du prix des denrées, mais il s'en faut que l'on doive adopter l'opinion du socialiste américain Henri Georges que, « même en dehors de l'accroissement de population, toute amélioration dans les méthodes de production et d'échange fait hausser la rente, *irrespective of the population, the effect of improvements in methods of production and exchange is to increase rent* ¹ ». Nous examinerons ultérieurement cette proposition ; nous verrons qu'elle est loin d'être fondée et que de très soudains, très généraux, très intenses progrès agronomiques, bien loin de faire hausser la rente de la terre, auraient une tendance, au contraire, à la faire disparaître et que, pratiquement, dans beaucoup de pays ils l'ont fait et la font encore fléchir ².

CONSÉQUENCES TIRÉES PAR L'ÉCOLE DE RICARDO ET PAR DIVERS ÉCRIVAINS SOCIALISTES DE LA THÉORIE DE LA RENTE DU SOL. — LES HYPOTHÈSES DE STUART MILL. — Nous avons exposé aussi exactement que possible la théorie de la rente de la terre ; nous n'avons pas hésité à la déclarer vraie dans ses lignes générales. La différence naturelle de fertilité des terres, la différence de situation, la diminution possible du rendement des nouveaux capitaux appliqués à la culture au-delà d'une certaine somme déterminée, ces trois circonstances combinées avec l'unité de prix des denrées similaires, quelle que soit l'inégalité des frais de production, peut faire naître et développer la rente de la terre.

La vérité de la loi de Ricardo, en soi, n'est donc pas contestable. Reste à voir les applications de cette loi et les conséquences qu'on en a tirées.

D'après les disciples de Ricardo, les conséquences de cette loi seraient à la fois très étendues et très défavorables à l'hu-

¹ *Progress and Poverty*, by Henri George, New-York, 1881, page 220.

² Voir le chapitre suivant.

manité. La conception, qu'on en a dégagée est aussi affligeante que celle qui ressort de la prétendue loi de Malthus. C'est chez Stuart Mill, surtout, excellent logicien et très médiocre observateur, que la loi de Ricardo prend des proportions démesurées et terribles. On en peut juger par ce résumé :

La doctrine de la rente dépend de la loi des *rendements décroissants* ou de la *productivité décroissante* (*law of diminishing returns, of diminishing productiveness*); la productivité du sol est comparable à un ruban élastique et extensible qui, si loin qu'on l'a tendu, peut être toujours tendu un peu plus, mais avec un effort proportionnel beaucoup plus grand : « *We may compare it to a highly elastic and extensible band, which is hardly ever so violently stretched that it could not possibly be stretched any more, yet the pressure of which is felt long before the final limit is reached, and felt more severely, the nearer that limit is approached*¹ » ; la terre impose à une production croissante des difficultés croissantes. Voilà, au point de vue du bien-être du genre humain. Voici, d'autre part, au point de vue de la justice : la rente de la terre, c'est *la plus-value imméritée, l'unearned increment*; or, comme la généralité des causes en action tendrait à développer la rente du sol, la « plus-value imméritée » aurait une tendance à toujours grandir.

Les disciples aveugles de Ricardo, ne voulant voir en action dans le monde que la loi découverte par leur maître, sont arrivés à des observations et à des prévisions que tous les faits contemporains ont déjoués. Ce n'est pas seulement dans le présent, par des causes qu'on pourrait considérer comme accidentelles ou passagères, que les conséquences hâtivement tirées de la doctrine de Ricardo ne se sont nullement manifestées et qu'on a vu se produire, au contraire, des phénomènes tout opposés; c'est aussi à bien des époques du passé que la même constatation a été faite avec une absolue certitude. Il faut donc que la loi de Ricardo soit combattue, dans l'enchevêtrement des diverses causes agissant sur le milieu

¹ *Principles of Political Economy*, by John Stuart Mill, édition de Laurence Laughlin, New-York, 1885, page 130.

physique et social, par une ou plusieurs autres lois antagonistes qui souvent l'atténuent, parfois la neutralisent, ou qui même en triomphent complètement, et font sentir leur influence dans le sens opposé.

C'est ce qui existe, en effet; mais avant d'en faire la démonstration, exposons pleinement toutes les conséquences que l'École, et notamment Stuart Mill, avec une force de logique qui n'a d'égal que son aveuglement, a tirées de la doctrine ricardienne.

Stuart Mill, au sujet de l'action de la loi de la rente de la terre sur le milieu social, fait trois hypothèses qui lui paraissent envelopper toutes les éventualités possibles : 1° la population augmente, le montant du capital et les améliorations agricoles ainsi que les connaissances agronomiques restant stationnaires, alors la rente de la terre doit hausser, ce qui, en effet, n'est guère contestable; 2° la population restant stationnaire ainsi que les améliorations agricoles, le capital augmente; dans ce second cas aussi, d'après Mill, la rente de la terre doit hausser; la demande des produits agricoles s'accroît, en effet, on en veut surtout de plus raffinés, on consacre plus de terres aux jouissances de luxe, les parcs, les jardins, les chasses; 3° la population reste stationnaire et des progrès agricoles s'effectuent, alors Stuart Mill avoue que la rente du sol doit baisser, l'offre des produits s'accroissant alors que la demande, par hypothèse, ne s'est pas accrue puisque la population et le capital sont restés stationnaires.

Les trois hypothèses de Stuart Mill sont beaucoup trop étroites, et les jugements qu'il porte dans chacun de ces trois cas, sont, sauf dans le premier, beaucoup trop décisifs et trop généraux. Nous avons vu, par exemple, que la rente de la terre peut croître, à la rigueur, quoique ce ne soit pas le cas habituel, même quand la population n'augmente pas ou augmente peu, et que l'art agricole fait quelques progrès¹.

Quoiqu'il en soit, de toutes ces hypothèses, Stuart Mill tire

¹ Voir plus haut, pages 728 à 731.

la conclusion que la tendance générale est à la hausse de la rente de la terre; cette hausse peut être passagèrement interrompue par quelques progrès soudains dans les sciences appliquées à la culture, ou par la diminution des frais de transport pour l'importation provenant de pays lointains, peu peuplés ou misérables; ce ne seraient, toutefois, là, d'après Mill, que de courtes périodes de répit; les progrès dans l'agriculture ne pourraient pas se renouveler chaque jour comme dans l'industrie; les contrées neuves finiraient par se peupler et par absorber leur propre production de denrées alimentaires ou de produits agricoles divers. On reviendrait toujours, en fin de compte, à cette loi inéluctable que, toutes autres circonstances restant égales [d'ailleurs, la terre imposerait « à une production croissante des difficultés croissantes ».

Aussi les disciples enthousiastes de Ricardo tirent-ils de sa doctrine les conséquences théoriques suivantes: 1° la rente du sol a une tendance, sauf pendant quelques périodes d'interruption généralement brèves, à croître naturellement; durant l'inaction et le sommeil même du propriétaire, la plus-value imméritée ou l'*unearned increment* se développe de plus en plus; 2° la rente du sol constitue un prélèvement considérable et illégitime des propriétaires sur les consommateurs; ce prélèvement tend à s'accroître de plus en plus. C'est un lourd tribut que ceux-ci paient à ceux-là. L'organisation actuelle est une organisation coûteuse pour la société; 3° cela est indépendant de la volonté des hommes et des institutions, c'est une loi naturelle fatale: le développement de l'humanité est arrêté ou entravé par les obstacles de plus en plus grands que le sol oppose à une production accrue.

Ces conséquences théoriques que certains tirent de la doctrine de Ricardo devaient naturellement conduire quelques-uns à des conséquences pratiques singulièrement graves. C'est en adhérant à cette doctrine que Proudhon a prononcé sa fameuse formule: « la propriété, c'est le vol ». Dans leurs revendications pour la nationalisation du sol, Colins et Karl Marx se sont aussi appuyés sur la théorie ricardienne; de

même Rossi et Henri Georges, quand l'un admet timidement et que l'autre réclame impérieusement que l'État s'empare de la rente du sol par l'impôt, et se substitue ainsi soit totalement, soit partiellement, aux propriétaires fonciers.

LES IDÉES DE STUART MILL SUR LA PLUS-VALUE IMMÉRITÉE, L'« UNEARNED INCREMENT ». — LES APPLICATIONS DE CETTE DOCTRINE. — C'est toujours à Stuart Mill et à son interprétation de la doctrine de Ricardo qu'il faut revenir pour trouver exposées avec le plus de conviction et de logique les conséquences que certains esprits ont tirées de la loi ricardienne. Dans ses *Principes d'économie politique*, ouvrage surtout d'exposition, où la pensée personnelle de l'écrivain est contenue et se dégage peu, on ne rencontre encore que des indices des idées propres de Mill; elles se dessinent et s'accroissent dans ses opuscules postérieurs : la théorie de « la plus-value imméritée de la terre *unearned increment of land* », s'y épanouit et y trouve son vrai théoricien :

« Supposez, dit Mill, qu'il y a un genre de revenu qui tend
 « constamment à s'accroître sans aucun travail ou sacrifice de
 « la part du propriétaire, que les propriétaires constituent
 « une classe dans la communauté que le cours naturel des
 « choses enrichit progressivement, concurremment avec une
 « complète passivité de leur part (*consistently with complete*
 « *passiveness on their own part*). Dans un cas semblable, il
 « n'y aurait aucune violation des principes sur lesquels repose
 « la propriété privée si l'État s'appropriait cet accroissement
 « de richesse, ou quelque part de cet accroissement, au
 « moment où il se produit. Ce ne serait pas, à proprement
 « parler, prendre quelque chose à quelqu'un, ce serait sim-
 « plement appliquer une accession de richesse créée par les
 « circonstances au profit de la société, au lieu de la laisser
 « devenir un surcroît immérité aux richesses d'une classe
 « particulière.

« Maintenant, tel est le cas de la rente. Le progrès ordinaire
 « de la société dont la richesse augmente a une tendance en
 « tout temps à accroître le revenu des propriétaires fonciers,

« à leur donner à la fois un revenu plus élevé et une plus forte
 « proportion de la richesse de la communauté, indépendam-
 « ment de tout trouble et de toute dépense de leur part. Ils
 « deviennent plus riches, en quelque sorte, en dormant, sans
 « travailler, risquer ni économiser... »

Ces considérations, qui conduisirent Stuart Mill, dans les derniers jours de sa vie, à devenir le président de l'*English Land Tenure Reform Association* (Association anglaise pour la réforme de la tenure de la terre), sont entourées de certains ménagements dans la pratique. Stuart Mill admet que la communauté doit seulement s'approprier l'accroissement futur de la rente de la terre ; il excepte expressément la valeur annuelle présente, ou la valeur présente en capital, de la terre possédée par des particuliers au moment où sera mis en vigueur le système de la dévolution à la communauté de l'accroissement de la rente du sol. C'est seulement de l'accroissement futur que la communauté doit s'emparer.

Dans un autre passage il développe encore plus pleinement sa pensée :

« Quelques personnes demandent : mais pourquoi prendre
 « une mesure exceptionnelle pour la terre, *but, why single*
 « *out land*? Est-ce que chaque propriété n'augmente pas de
 « valeur avec l'accroissement de la prospérité? Je réponds :
 « non. Toute autre propriété a des fluctuations de valeur,
 « tantôt en hausse, tantôt en baisse. Je défie qu'on me montre
 « aucun genre de propriété ne participant pas du sol, et suffi-
 « samment imposante pour mériter qu'on en tienne compte,
 « qui tende constamment à hausser, sans que rien soit fait par
 « les possesseurs pour lui donner une valeur accrue. Bien loin
 « de là, l'autre des deux genres de propriété qui donnent un
 « revenu, à savoir le capital, au lieu d'augmenter, diminue
 « effectivement en valeur quand la société progresse. Plus la
 « contrée est pauvre, plus nous remontons loin dans l'histoire,
 « plus haut nous trouvons l'intérêt de l'argent. Le sol seul — en
 « prenant le sol comme le terme général pour toute la matière
 « terrestre — a le privilège d'augmenter constamment en valeur

• par des causes naturelles; et la raison en est que le sol est
« strictement limité en quantité; l'offre n'en augmente pas
« pour faire face à l'accroissement continu de la demande...

« C'eût été un bonheur si cette distraction de la richesse
« publique eût été prévue et empêchée il y a longtemps!
« Arrêtons du moins la formation de semblable façon de
« fortunes plus gigantesques! L'association réclame pour
« l'État le droit d'imposer à la terre une taxation spéciale
« équivalant à des avantages spéciaux. »

Ce n'est pas seulement les terrains urbains que Stuart Mill a
en vue dans tout ce passage, c'est la terre d'une façon générale,
y compris la terre arable : « Les contrées sont fortunées,
« dit-il, du moins elles seraient fortunées si elles étaient
« convenablement gouvernées, où, comme dans une grande
« partie de l'Orient, la terre a été empêchée de devenir la pro-
« priété permanente des individus et où l'État est par consé-
« quent seul propriétaire (*and the State consequently is the sole*
« *landlord*). En tant que les dépenses publiques sont couvertes
« par les redevances des terres, ces contrées sont libres de
« taxes, car payer à l'État seulement ce qui eût été payé à
« des propriétaires particuliers, si la terre avait été appropriée,
« cela revient à n'être pas taxé du tout ¹ ».

Le grand logicien, dont les yeux sont absolument fermés à
la complexité concrète des phénomènes sociaux, ne s'aperçoit
pas que si ces pays où l'État est seul propriétaire sont mal
gouvernés et malheureux, c'est, en grande partie, que, la
propriété privée perpétuelle indiscutable n'y existant pas, il
ne s'y trouve pas d'hommes ayant de l'esprit d'entreprise, de
la sécurité, de l'aisance et de l'indépendance.

Ce n'est, d'ailleurs, là, qu'une observation accessoire; car,
comme on le verra plus loin, toute cette série de raisonne-
ments repose sur un postulat, qui non seulement n'est pas
démonstré, mais qui est en contradiction avec des faits nom-

¹ Nous empruntons ces citations au mémoire de M. Francis A. Walker
sur l'*Unearned increment*; voir *Political Economy*, de Walker, pages 386
à 388.

breux, concordants, persistants; ce postulat, c'est celui de la tendance au développement spontané et constant de la rente du sol.

En France aussi, et en dehors des socialistes purs, il s'est trouvé des esprits tout théoriques, fermés au spectacle du monde extérieur, pour émettre des formules aussi rigides et aussi peu démontrées que celles de Stuart Mill. La plus-value constante et progressive du sol est un des phénomènes les plus établis de l'économie politique, dit un auteur français récent. « On peut considérer comme incontestable, écrit un professeur d'économie politique, que la valeur de la terre est destinée à augmenter sans cesse, et cela en vertu de causes tout à fait indépendantes du fait du propriétaire ¹ ».

Si en était ainsi, comme la propriété privée date, tout au moins dans l'occident de l'Europe, d'une vingtaine de siècles, il est clair que la rente de la terre, c'est-à-dire, au sens scientifique du mot, le loyer pour la supériorité de fertilité naturelle ou de situation de certaines terres par rapport aux plus mauvaises et aux moins bien situées qui sont en culture, devrait atteindre des sommes énormes, dont on ne retrouve pour les terrains ruraux aucun exemple ou presque aucun exemple dans la pratique. Le fermage, qui est très distinct de la rente, puisqu'il représente, outre celle-ci, l'intérêt de toutes les incorporations au sol de capitaux d'une utilité prolongée, est très loin lui-même, sauf dans de rares districts, de monter à des sommes très élevées par hectare et de représenter, surtout précisément dans les terres les mieux cultivées, une très forte proportion de la production brute. Aussi, au simple aspect général des choses, quand on regarde l'agriculture réelle, on est très frappé des exagérations tout au moins que la plupart des disciples de Ricardo ont imprimées à sa doctrine.

C'est tout au plus des terrains urbains que l'on pourrait tenir le langage que la plupart de ces économistes appliquent à la terre en général ².

¹ Charles Gide, *Principes d'économie politique*, page 492.

² Pour les terrains dans les villes, voir plus haut, pages 719 à 721.

Une autre prétention émise par la même école, ou du moins par ses plus récents représentants, c'est que la propriété, telle qu'elle est constituée avec la rente de la terre, serait une organisation très coûteuse pour les consommateurs, parce qu'elle ferait payer la totalité des denrées produites par le sol au prix le plus élevé et non pas au prix moyen, l'ensemble des consommateurs se trouvant ainsi frustré de la différence. Cette formule est bien en harmonie avec la théorie générale de Ricardo. Il reste à voir si elle trouve une application pratique un peu étendue et si précisément le surcroît de bénéfices alloué aux bonnes terres, lesquelles, avec la science moderne, varient sans cesse pour chaque production, ne représente pas une prime à l'esprit de recherche et d'invention, de sorte que la société y trouve un ample dédommagement.

Nous nous sommes efforcé d'exposer avec clarté et d'une façon complète la théorie de Ricardo ainsi que les conséquences qu'en ont tirées ses disciples. Nous avons reconnu que la théorie en elle-même est vraie; il reste à examiner quelle est l'étendue de son application, si cette loi des rendements décroissants et de la rente qui en résulte pour les possesseurs des terres les meilleures et les mieux situées ne trouve pas en face d'elle des lois antagonistes d'une autre origine et d'une autre nature, de sorte que, vraie en principe, la doctrine de Ricardo ne soit susceptible, par l'intervention de causes contraires, que d'applications assez restreintes. Alors tomberaient toutes les conséquences que des disciples aveugles ont tirées de la théorie du maître; alors se dissiperait cette sorte de cauchemar qui menace l'humanité d'éprouver des difficultés croissantes pour son approvisionnement de denrées agricoles et d'être obligée de servir une redevance croissante aux propriétaires, non pas pour les rémunérer de leurs efforts et de leurs sacrifices en capitaux, mais pour leur payer la « jouissance des facultés productives et impérissables du sol. »

¹ Voir plus loin, pages 784 et 785, la mention des impôts établis récemment en divers pays sur « la plus-value » dite « imméritée » ou « non-gagnée ».

CHAPITRE III

LES CAUSES ANTAGONISTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA RENTE DU SOL.

Critiques adressées à la doctrine de Ricardo.
Conditions exigées pour que la loi de Ricardo produise son plein effet.
Les fluctuations de la rente de la terre dans l'histoire.
De l'ordre historique des cultures.
L'ordre de fertilité des terrains n'est pas fixé d'une manière immuable. Les découvertes agronomiques le renversent fréquemment.
De la proportion des fermages et de la rente soit au prix des produits agricoles soit à l'ensemble du revenu national.
De la participation indirecte des ouvriers, dans beaucoup de cas, à la rente de la terre, par la hausse des salaires.
Influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la rente de la terre.
De grandes et soudaines découvertes agronomiques et d'intenses progrès agricoles font baisser la rente de la terre : perspectives d'avenir à ce sujet
De l'élimination graduelle de la rente de la terre.
De l'appropriation des terres par l'État ou par la commune.
De quelques applications privées de la loi de Ricardo.
Résumé de la théorie de Ricardo. Perspectives prochaines du prix des produits et de la rente de la terre.
Appendice à la 6^e édition : La baisse du revenu des terres en France depuis 1880, d'après les évaluations administratives. — Les lois ou projets de loi en Allemagne, en Angleterre et en France pour attribuer aux pouvoirs publics (États, provinces ou communes) une partie *importante de la plus-value* dite *imméritée*. — Conséquences probables de ces lois.

CRITIQUES ADRESSÉES A LA DOCTRINE DE RICARDO. — Reçue avec un applaudissement général et un assentiment universel en Angleterre où elle venait faire pendant à la doctrine de Malthus, complétant ainsi le caractère de science lugubre (*dismal science*) que Carlyle attribuait à l'économie politique, la doctrine de Ricardo a soulevé, au contraire, en France et en Amérique, beaucoup d'opposition et de contestation. A vrai dire, elle n'a jamais été admise complètement en France que par Rossi. Jean-Baptiste Say la contesta dès l'origine, mais en général avec des arguments confus.

Il était réservé à un américain, Carey, d'élever contre la théorie de Ricardo, ou du moins contre la fréquence de son application et contre toutes les conséquences qu'on en a tirées, des objections géniales de la plus haute portée. Bastiat, avec son art de répandre, par le charme du style et de la pensée, les notions économiques approximatives, s'empara des objections de Carey et, non sans les exagérer beaucoup lui-même, leur donna un retentissement auquel, seul, l'auteur américain n'eût pu prétendre.

La violence et l'évidence des faits depuis vingt ans, la grande baisse des fermages et de la valeur des terres dans toute l'Europe depuis 1870 ou 1875, alors même que quelques personnes puissent prétendre, sans preuves certaines, que ce phénomène est transitoire, ont enlevé une partie de son crédit à la doctrine de Ricardo. On a vu plus haut que, même en Angleterre, les économistes contemporains, M. Sidgwick et M. Marshall, pour ne pas parler de M. Rogers, reconnaissent que Ricardo et surtout ses disciples ont beaucoup trop hâtivement généralisé¹.

Il importe d'examiner très attentivement non pas seulement les objections doctrinales qui se sont élevées contre cette théorie, mais l'ensemble des faits qui la contrarient et qui, tout au moins, démentent les lugubres conséquences qu'en avaient tirées les disciples de Ricardo et notamment Stuart Mill.

Le tort de Carey et de Bastiat, ç'a été de nier l'exactitude théorique de la loi ricardienne; le tort de Ricardo et surtout de ses disciples, très excusable chez le premier, beaucoup moins chez les seconds, ce fut de ne pas discerner, de ne pas pressentir toutes les causes antagonistes qui, dans la pratique, soit ralentissent et modifient, soit annulent complètement l'action de cette loi des « rendements décroissants du sol ».

La loi de Ricardo ne cesse pas d'être vraie en elle-même,

¹ Voir plus haut, pages 706 à 709.

mais elle ne représente qu'une seule des causes qui agit sur la complexité des phénomènes agricoles; elle trouve souvent en face d'elle des causes d'un ordre différent, causes absolument antagonistes, qui atténuent, modifient ses effets, ou qui même, triomphant complètement d'elle, produisent des effets contraires. Aussi, dans la pratique, l'action de la loi de Ricardo est intermittente, contrariée par des obstacles, très souvent même suspendue, et la portée de cette loi est infiniment moindre que ne le pensait le célèbre économiste et que ne l'affirmaient surtout ses disciples.

CONDITIONS EXIGÉES POUR QUE LA LOI DE RICARDO PRODUISE SON PLEIN EFFET. — Pour que la loi de Ricardo produise les conséquences qu'en ont tirées les disciples du grand économiste, il faudrait la réunion des cinq conditions suivantes: 1° que le rang des bonnes terres fût invariable; 2° que toutes les bonnes terres d'un pays fussent occupées et qu'il n'y eût pas de relations faciles de ce pays avec les autres où il resterait encore des terres fertiles disponibles; 3° qu'il n'y eût pas de progrès ou qu'il n'y eût que peu de progrès dans la technique agricole, dans les industries se rattachant à l'agriculture et en transformant les produits, dans les voies de transport; 4° qu'il n'y eût pas de baisse générale du taux de l'intérêt obligeant les nouveaux capitaux formés à se contenter d'un moindre rendement que ceux qu'exigeaient les capitaux antérieurs; 5° que l'accroissement de la population fût continu ou, sinon son accroissement, du moins son enrichissement.

Ces cinq conditions sont nécessaires pour que la loi de Ricardo produise son plein effet; si l'une d'elles vient à manquer, la loi de Ricardo, nous ne disons pas est détruite dans son principe, mais est contrariée dans la pratique, parfois annulée, parfois même doit céder la place à des phénomènes tout contraires.

Si les cinq conditions que nous avons relatées se rencontrent, alors la loi de Ricardo agit avec intensité; c'est ce qui s'est manifesté à certaines époques. Dans la première partie de ce siècle on a vu ces conditions presque réunies, non pas

qu'il n'y eût des progrès dans la technique agricole, mais ils étaient restreints et graduels, et quant aux progrès industriels ils se trouvaient considérables, mais précisément comme les progrès agricoles n'avaient pas suivi du même pas, cette inégalité contribuait dans une certaine mesure au développement de la rente de la terre. D'autre part, si le marché intérieur était élargi par des moyens de communication plus perfectionnés, le progrès des moyens de communication ne s'était pas étendu encore aux transports à grande distance, par exemple aux transports maritimes. Dans cette période de l'histoire on a pu voir les denrées agricoles, du moins certaines : la viande, le beurre, les œufs, augmenter considérablement; on a pu dire que la rente de la terre croissait spontanément de 1 p. 100 par an, ce qui n'était qu'une formule approximative, mais qui pendant un certain nombre d'années put représenter, quoique avec une très forte exagération, une tendance générale.

La nécessité de la réunion des cinq conditions que nous avons énumérées pour que la loi de Ricardo s'applique avec l'intensité qu'ont signalée ses disciples n'a pas complètement échappé à ceux-ci.

Stuart Mill s'efforce de démontrer qu'une nation arrive facilement au moment où les meilleurs sols sont en culture, que les progrès agricoles n'ont qu'une portée restreinte et que l'importation de denrées d'un usage général est nécessairement limitée. Il admet que la loi de Ricardo n'opère que dans un état donné de l'art agronomique et des connaissances agricoles : *in any given state of agricultural skill and knowledge*; et ailleurs : *unless there is a simultaneous improvement of production*.

Or, précisément toute la civilisation tend à modifier fréquemment l'ordre de productivité des terres en faisant mieux connaître à l'homme les divers éléments du sol et la façon d'utiliser chacun d'eux, à développer les connaissances agronomiques, à réduire tous les frais soit de transport, soit

* *Principles of Political Economy*, édition de Laughlin, pages 130 et 146.

d'élaboration des produits agricoles, comme pour le sucre, à diminuer le taux de l'intérêt, si bien que la formule que « la terre oppose à une production croissante une résistance croissante » paraît devoir devenir de plus en plus archaïque.

La loi de Ricardo trouve en quelque sorte en face d'elle toute la civilisation. Tous les progrès de la technique agricole et beaucoup des progrès de la technique industrielle tendent à diminuer la rente du sol, laquelle n'est pas un phénomène universel, mais simplement représente une différence de fertilité ou de situation. Il y a un antagonisme absolu entre la loi de la productivité limitée du sol et la loi du progrès des connaissances humaines. Tout accroissement du pouvoir de l'homme sur la nature est un obstacle à la loi de Ricardo.

Ces deux lois luttent sans cesse l'une contre l'autre, tantôt la première triomphe, tantôt la seconde; et l'on peut dire que, dans la phase de l'histoire du monde où nous sommes entrés, ce n'est pas la loi de productivité limitée du sol qui paraît devoir prédominer.

LES FLUCTUATIONS DE LA RENTE DE LA TERRE DANS L'HISTOIRE. — Depuis que l'on s'est appliqué à suivre dans l'histoire le développement des phénomènes économiques, on voit que la rente de la terre ou plutôt les fermages (car la rente ne forme qu'une partie difficilement discernable de ceux-ci) n'ont jamais suivi avec constance une direction uniforme. Il y a eu des alternances plus ou moins irrégulières de périodes de hausse et de périodes de baisse. On peut dire que, en général, il serait naturel que l'ensemble des fermages dans un pays haussât, parce que les nouvelles incorporations de capitaux aux terres sont un des phénomènes les plus constants de la civilisation, et que ces nouveaux capitaux incorporés au sol dépassent de beaucoup la détérioration des anciens capitaux qui y ont été immobilisés.

Néanmoins, si incomplètes que soient les données historiques, l'érudition a constaté des cas très nombreux de baisse des fermages et à plus forte raison de baisse de la rente, car quand les fermages baissent, la rente baisse beaucoup plus

encore. Roscher, avec sa science infinie et précise, signale beaucoup de cas de ce genre. De 1654 à 1663, c'est-à-dire pendant neuf ans, période par conséquent de quelque durée, la Suisse traversa une très intense crise agricole, avec une grande dépression du prix du blé, une forte baisse de la valeur foncière, de nombreux cas d'insolvabilité, d'émeutes rurales et d'émigration. Les historiens attribuent cette crise à ce que durant la guerre de Trente Ans (1618 à 1648) les Suisses avaient tellement développé leur agriculture qu'ensuite, quand il leur fallut retrouver la concurrence des États voisins, ils n'eurent plus un débouché suffisant pour leurs produits.

Ce cas est remarquable, venant à l'appui d'une importante démonstration que nous ferons plus loin, à savoir que *des améliorations agricoles notables, soudaines et générales tendent à faire baisser la rente de la terre*. Les écrivains anglais spéciaux : Child (*Discourse of Trade*), Temple (*Observations upon the United Provinces*), Tooke (*History of prices*), parlent de cas nombreux de baisse semblable du revenu ou de la valeur de la terre en Angleterre au xvii^e et au xviii^e siècles. Ce ne sont pas seulement, comme le pourraient croire des observateurs superficiels, les calamités publiques qui produisent ce fléchissement de la rente, ce sont aussi des événements heureux. Tooke démontre par de nombreux exemples, dans sa célèbre histoire des prix, qu'une suite ininterrompue d'excellentes récoltes a cet effet de déprimer les fermages. Les écrivains agronomes allemands, Thaer et d'autres, attribuent la longue crise agricole dont souffrit l'Allemagne après 1820, c'est-à-dire la baisse du prix des produits, celle des fermages et celle de la valeur des terres, à la généralité des progrès effectués dans les années précédentes ¹.

Roscher cite bien d'autres cas de ces fluctuations dans le sens de la baisse. Mme de Sévigné, en 1689, c'est-à-dire avant les désastres du règne de Louis XIV et alors qu'on était presque

¹ Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*. 17^{te} Auflage, pages 392 et 393.

encore dans la période florissante parle de fermages fléchissant dans des proportions colossales, de 10,000 livres par exemple à 2,000. Le philosophe anglais Locke fait aussi allusion à la baisse de la rente de la terre : *The falling of rent an infallible sign of your decay of wealth*; la conséquence tirée par Locke n'est pas nécessairement exacte; la baisse de la rente, on l'a vu, n'est pas toujours un signe de la diminution de la prospérité publique, mais la constatation du fait même de la baisse de la rente n'est pas insignifiante chez un écrivain de cette puissance d'observation ¹.

Si l'on examine la marche du revenu des terres dans les principaux pays au XIX^e siècle, on est loin de constater, même indépendamment de la période toute récente, une allure constante dans le sens ascensionnel. L'écrivain anglais Porter, dans son *Progress of the nation*, constate la grande hausse de la rente de 1800 à 1815 ou 1820, sous l'influence particulièrement du développement industriel et de la très forte demande des produits agricoles, et, d'autre part, le recul très considérable de cette même rente du sol de 1815 à 1840, avant le rappel des lois sur les céréales (*corn laws*). Beaucoup de fermages baissèrent alors d'un quart ou d'un tiers, quelques-uns même de moitié. Puis une période nouvelle de hausse se manifesta vers 1850; une autre période de dépression suivit à partir de 1880 et a duré jusque vers 1906, avec une légère tendance à l'amélioration, à partir de cette dernière année ².

On n'est nullement justifié à prétendre que les périodes de dépression de la rente soient exceptionnelles; on les met, en général, sur le compte des pays neufs et du bon marché des communications maritimes ³; pour cette raison, on allègue

¹ Roscher, *Grundlagen der Nationalökonomie*, 17^{te} Auflage, page 395.

² On nous permettra de renvoyer à notre *Essai sur la Répartition des Richesses et la Tendance à une moindre inégalité des Conditions*, pages 78 à 126, pour de nombreuses observations à ce sujet. La première édition de ce livre parut en 1880, c'est-à-dire à peine au début de la crise agricole.

³ D'autres attribuent la crise agricole de l'Europe à la démonétisation de l'argent; nous examinons plus loin dans les chapitres consacrés à la *Monnaie* cette opinion qui n'a aucun fondement.

que ce sont des phénomènes passagers, mais rien ne le prouve. *La rente de la terre a très fréquemment fléchi dans l'histoire, simplement par le fait de générales améliorations agricoles.* Il serait tout à fait téméraire de prétendre que la baisse des fermages et de la valeur des terres, qui est si sensible dans toute l'Europe depuis plus de quinze ans, soit à son terme. En supposant même qu'une reprise de la rente doive se manifester dans un temps plus ou moins rapproché, il est parfaitement possible que, par des causes qui peuvent être diverses, une future période de dépression succède à cette période de relèvement.

Rien donc, dans le domaine des faits observés, ne justifie l'assertion que la rente de la terre ait une tendance spontanée à s'accroître constamment. Il est arrivé que deux hommes d'un grand mérite et d'une rare autorité ont écrit leurs principaux ouvrages dans des périodes où la rente de la terre était en forte hausse, à savoir Ricardo son *Inquiry into Rent*, en 1815, ses *Principles of Political Economy and Taxation*, en 1817; John Stuart Mill ses *Principles of Political Economy* en 1848. *Cette rencontre fortuite qui fit écrire deux puissants penseurs à un moment d'ascendance de la rente a eu des conséquences très profondes sur tout le développement de la science économique en Europe; la série des disciples a été en renchérissant sur les généralisations exagérées des maîtres, sans observer les faits soit historiques soit contemporains qui leur eussent montré que, pour la propriété rurale du moins, la rente n'a pas de tendance fixe à hausser.*

Il est également prouvé que les principaux produits agricoles ne suivent nullement la direction constante vers la hausse qu'on leur a souvent attribuée. M. le vicomte d'Avenel, dans ses *Recherches sur les prix qu'a couronnées naguère* (1892), l'Académie des Sciences morales et politiques, montre d'une façon saisissante combien ont prodigieusement varié en hausse et en baisse, non seulement les prix occasionnels, mais même les prix moyens du blé, dans les cinq derniers siècles. Les tables dressées par M. Germain Garnier sur les prix moyens,

par séries de dix en dix années, du setier (125 kilogrammes de blé, du XIII^e siècle à la fin du XVIII^e, sont également décisives, surtout si l'on considère les trois derniers siècles seulement. On voit que, pour les dix décades du XVII^e siècle à Paris, le prix moyen du setier de blé fut, *en monnaie actuelle*, de 18 fr. 03, 20 fr. 76, 27 fr. 79, 23 fr. 44, 31 fr. 92, 33 fr. 40, 18 fr. 25, 25 fr. 05, 24 fr. 69, 25 fr. 67; pour les huit premières décades du siècle suivant (XVIII^e siècle), le prix moyen décennal fut de 29 fr. 05, 17 fr. 01, 15 fr. 46, 18 fr. 80, 18 fr. 32, 17 fr. 64, 28 fr. 05, 21 fr. 96¹. Dans tous ces chiffres que nous ne prenons, d'ailleurs, que comme les résultats de recherches de spécialistes, il est impossible de trouver la trace d'une direction constante. Les prix, en notre monnaie, du setier de blé de 125 kilogrammes sont moindres au XVIII^e siècle qu'au XVII^e. A la fin du XIX^e siècle, le blé en France, avec un énorme droit protecteur (5 francs par 100 kilogrammes jusqu'en 1894, et 7 francs depuis lors), valant habituellement 14 fr. à 16 fr. l'hectolitre de 80 kilogrammes, soit en moyenne 18 fr. 75 le setier, coûtait sensiblement moins en monnaie que pendant la plus grande partie du XVII^e siècle, et guère plus que dans les périodes des plus bas prix du XVIII^e siècle, malgré la très grande hausse des salaires et le très fort accroissement de la population.

Si la viande sur pied a beaucoup plus haussé, elle tend à baisser depuis vingt ans; de même le beurre, le fromage, le vin, qui avaient sensiblement haussé, reculent de prix. On prétendra, certes, que la cause en est dans les apports exotiques; mais les progrès agricoles y sont aussi pour beaucoup, surtout sous le régime hautement protectionniste qui existe en France, et s'ils devenaient très intenses et très généraux ils suffiraient à amener et à maintenir un recul notable des prix.

DE L'ORDRE HISTORIQUE DES CULTURES. — Une question très

¹ En Angleterre aussi le XVIII^e siècle a été une période de grand bon marché des produits alimentaires, dû aux notables progrès agricoles effectués par les propriétaires eux-mêmes, et le blé y a été beaucoup moins cher qu'au XVII^e siècle. (Voir Thorold Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, pages 160, 234 et passim.)

intéressante en ce qui concerne la théorie de Ricardo, ou plutôt les conséquences pratiques de cette théorie, c'est la question de l'ordre historique de la mise en culture des terrains. Ricardo, par voie d'hypothèse, il est vrai, plutôt que de démonstration, admettait que l'humanité, sous la pression de l'accroissement de la population, passe graduellement de la culture des meilleures terres à la culture des terres médiocres, puis des terres les plus mauvaises. On conçoit que la loi des rendements décroissants eût, dans ce cas, agi avec une rare intensité.

Or, il est absolument prouvé, par l'observation des faits actuels dans les pays neufs, et des documents relatifs au passé, que l'ordre historique de la mise en culture des terres est très différent; il serait exagéré de dire qu'il est tout à fait inverse, mais il est tout autre.

C'est à l'Américain Carey que revient le mérite d'avoir démontré que l'homme commence par cultiver les terres assez légères des coteaux, voire même des plateaux, et qu'il n'aborde que graduellement, beaucoup plus tard, les terres profondes des vallées et surtout celles des estuaires. Les premières sont bien plus faciles à mettre en œuvre par des hommes n'ayant que des moyens de culture imparfaits; la mise de capital y est beaucoup moindre, ainsi que la préparation de toute nature. Ces terres, en outre, sont les plus saines. Les sols profonds des vallées longeant les grands cours d'eau restent longtemps incultes à l'état de marais, de terrains malsains, qui exigeraient d'énormes travaux. Quand l'humanité est assez avancée pour attaquer ces sols qui contiennent le plus d'humus, et qui avec le temps porteront de beaucoup les plus belles récoltes, ce sont des terres de premier ordre qui viennent se mettre en concurrence avec les terres de second ou de troisième ordre antérieurement seules cultivées.

L'histoire montre qu'il en est ainsi, le noyau de toutes les civilisations se trouvant sur les plateaux ou sur leurs pentes, les riches terrains d'alluvion, avec les travaux de dessèchement, d'assainissement, de défrichement, de défoncement, de

défense qu'ils nécessitent, n'ayant été utilisés que beaucoup plus tard. L'observation des pays neufs consacre la même loi. Aux États-Unis, au Brésil, à la Plata, on trouve cette succession des cultures; de même dans notre Afrique, tout le sahel de l'Algérie est couvert d'exploitations, alors que la vallée incomparablement plus riche du Chélif se trouve encore déserte. En Tunisie, les sols légers de la presqu'île du Cap Bon attirent les colons européens; les terres profondes de la Basse-Medjerdah ne sont l'objet d'aucun travail.

Sur les domaines particuliers on peut faire la même remarque: dans telle grande propriété tunisienne, dont j'ai eu l'occasion de suivre le développement depuis trente ans, on a commencé par planter en vignes les coteaux; ce n'est que plus tard qu'on a planté les bas-fonds. La terre de ceux-ci est infiniment plus profonde, plus riche en éléments fertiles, tout aussi bien exposée; mais foulée depuis des siècles par les pieds des bestiaux, n'ayant jamais été divisée, ameublie, aérée par la culture, formant une croûte résistante, imperméable, submergée une grande partie de l'hiver; desséchée par le soleil en été, elle a été bien plus malaisée à mettre en culture. Les plants de vignes y prenaient moins facilement; les maladies, le *pourridié* surtout, y étaient plus fréquentes. Non seulement il a fallu beaucoup plus d'efforts pour la plantation, mais pendant toute une série d'années le rendement a été bien moindre que dans les vignes de coteaux. C'est seulement quand la terre aura, par une longue culture, été ameublie, aérée, rendue perméable à l'eau, assainie, que les plantes s'y développeront facilement; le rendement deviendra alors bien plus considérable que celui des terres des collines qui auront été les premières mises en culture; mais il y aura fallu douze, quinze ou vingt années de préparation.

On a là, sur un espace restreint, l'image de ce qui s'est produit dans le monde entier.

Sur beaucoup de points du monde, le genre humain ne cultive pas encore les meilleures terres: les deltas ou les estuaires des grands fleuves comme le Mississipi, les Amazones, le Rio de la Plata.

La formule de Carey sur le rendement croissant de la terre à cause de l'augmentation de l'habileté et du capital peut se dresser en face de la formule de Ricardo. Elles ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre; ce sont deux faces de la vérité: dans un pays où tout le sol est exploité, et où l'art agronomique est stationnaire et où la population s'accroît, la loi de Ricardo trouve son application; mais de tels pays et de tels temps sont rares chez les peuples civilisés. Dans un pays, au contraire, où l'art agronomique fait de très grands progrès, la formule de Carey sur les rendements croissants grâce au développement de l'habileté humaine et du capital humain rend beaucoup mieux les faits.

L'ORDRE DE FERTILITÉ DES TERRAINS N'EST PAS FIXÉ D'UNE MANIÈRE IMMUABLE. LES DÉCOUVERTES AGRONOMIQUES LE RENVERSENT FRÉQUEMMENT. — Ricardo et surtout ses disciples, en parlant de bonnes terres, de terres médiocres, de terres mauvaises, semblent avoir cru qu'il y a une sorte de hiérarchie fixe et constante des terres, suivant leur degré de bonté. Or, rien n'est plus inexact, et cette observation importe beaucoup, sinon pour la vérité théorique de la loi de la rente de la terre, du moins pour ses conséquences pratiques.

Les découvertes scientifiques, physiques, chimiques, l'art agronomique, ont, en grande partie, pour objet et pour effet de diminuer les différences entre le rendement des différentes terres, de fournir à certains sols réputés parmi les mauvais les éléments qui leur manquent, de faire que telle matière terrestre considérée comme inférieure devienne égale à la matière terrestre longtemps tenue pour supérieure, ou que du moins elle s'en rapproche.

Dans un admirable petit livre : *Des Systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, M. Hippolyte Passy, observateur d'une grande expérience, a prouvé, par des exemples nombreux, certains et pertinents, que le classement de bonté des terres est fréquemment bouleversé par les modifications de l'art agronomique. Des terres qui, au commencement du siècle, avec le peu de raffinement de la civilisation, étaient

considérées comme les plus mauvaises, sont devenues, deux ou trois décades d'années plus tard, les plus fécondes : « Telles sont, entre autres, dit M. Passy, qui écrivait en 1852, « les terres qui se composent de couches sablonneuses ou « graveleuses d'une certaine épaisseur. Longtemps ces terres, « moins propres, dans l'état d'imperfection où se trouvait « l'art, à produire du blé ou des farineux, que celles où « domine l'argile, ont été l'objet d'un dédain dont les traces « n'ont pas cessé d'exister dans le langage et les opinions « d'un grand nombre de cultivateurs. Il a fallu, pour les mettre « en honneur, qu'on eût appris à les amender, et que les « produits fins et recherchés qu'elles donnent à meilleur « marché que tous les autres devinssent d'un usage plus « général. Aujourd'hui, ces sortes de terres sont de plus en « plus appréciées et les bons agriculteurs leur accordent la « préférence. En Angleterre, par exemple, elles commencent « à l'obtenir, et c'est un fait que dans plusieurs contrées où « les terres qualifiées de bonnes sont affermées sur le pied « de 22 à 25 shellings l'acre (68 à 78 fr. l'hectare), les terres « autrefois dites maigres et pauvres se louent de 30 à 35 « (de 94 à 109 fr. l'hectare). »

Le statisticien anglais bien connu, Porter, dans son *Progress of Nation*, constate la même vérité : « L'opinion relative à « l'altération que subit le système de fermage, par l'usage « qui se répand d'appliquer les sols légers à des emplois « dont on croyait les fortes terres seules susceptibles, est « confirmée par les communications faites aux commissaires « de la loi des pauvres ». Des découvertes, comme celle de l'usage longtemps ignoré de la chaux dans plusieurs parties de l'ouest de la France, dans la Mayenne notamment, ou la découverte d'une manière, ont transformé des terres dédaignées en terres très productives. « Dans les départements les « plus riches et les mieux cultivés, dit M. Passy, la distinction « entre les terres des trois premières classes du cadastre ne « répond plus aux faits actuels, et il est des terres sableuses, « récemment défrichées, qui, transformées en peu d'années en

« excellents fonds, donnent maintenant des rentes de la plus
 « haute élévation. » Les terres réputées les plus riches n'ont
 augmenté souvent que faiblement de revenu, et celles consi-
 dérées comme les plus pauvres ont parfois prodigieusement
 haussé : « Voici quelle a été, dit M. Hippolyte Passy, la
 « progression des fermages dans plusieurs communes des
 « départements de l'Eure et de l'Oise, suivant les classes de
 « terre adoptées par le cadastre à des époques dont la plus
 « ancienne n'excédait pas 23 ans, en 1829, (époque où nous
 « avons constaté les faits et établi une moyenne) :

	Revenu moyen d'un hectare par classe de terre :				
	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	4 ^e classe.	5 ^e classe.
« Suivant le cadastre.....	58	48	34	20	8
« D'après les baux du mo- ment (1852).....	80	78	60	50	40

« On voit combien se sont atténuées les différences dans un
 « espace fort court. C'est de 38 pour 100 que, comparative-
 « ment aux évaluations cadastrales, s'est élevé le revenu des
 « terres de première classe, c'est de 250 et de 500 pour 100
 « que s'est élevé celui des terres de quatrième et de cinquième
 « classes. Or, le mouvement de progression n'est pas à son
 « terme, et a continué à se déclarer, et nous connaissons
 « des communes où les terres désignées il y a trente ans
 « comme les plus productives ne sont plus celles qui
 « maintenant rendent aux propriétaires les plus hauts fer-
 « mages¹ ».

M. Hippolyte Passy écrivait à une période (1852) où les fermages étaient en forte ascension.

Ainsi, il n'y a rien de tel qu'un rang fixe de fertilité des terres. La bonté d'une terre représente simplement une relation de tels ou tels éléments du sol avec l'art agronomique actuel et avec les produits que les hommes demandent actuellement. Ce classement est constamment modifié par les connaissances scientifiques

¹ Hippolyte Passy, *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale*, 2^e édition, 1852, pages 54 à 56.

et par l'abondance ou la rareté des capitaux mis à la disposition des exploitants.

Autrefois, quand une grande partie de la population des campagnes se nourrissait de châtaignes, les terres plantées en châtaigniers étaient classées, dans les montagnes du Midi de la France, par le cadastre, comme terres de première classe; à l'heure actuelle que la population dédaigne ce genre de nourriture, ces terres n'ont presque plus de valeur. De même en Vaucluse, les terres qui produisaient la garance, avant qu'on fût arrivé à produire chimiquement cette belle couleur rouge; de même encore les taillis de châtaigniers pour des cercles aux futailles, avant qu'on ne se fût avisé de se servir de cercles en fer; de même aussi les plantations de mûriers dans le midi de la France quand l'éleve des vers à soie y était florissante; de même, enfin, quoique dans une moindre mesure, les bois de haute futaie pour la marine ou pour les hauts fourneaux avant le règne du fer et du coke, ou les simples bois taillis avant que les fourneaux à charbon se fussent répandus jusque dans les chaumières. Si beaucoup de terres montent de la 5^e classe à la 2^e ou à la 1^{re}, il arrive que certaines déclinent de la 1^{re} ou de la 2^e classe aux derniers rangs.

Les plaintes si constamment élevées contre l'inégalité du cadastre, les demandes si fréquentes de sa revision, sont le témoignage de la conscience universelle contre la prétendue existence d'un classement quasi invariable des terres.

Les résultats obtenus dans certaines garrigues du Midi, transformées en vignobles, dans les plantations de vignes en terrains sablonneux, sont aussi des exemples entre mille autres de la même vérité. Personne n'ignore en France que les pays où les fermages se sont soit le plus élevés, soit le mieux maintenus, ce ne sont pas les anciennes provinces riches, la Normandie par exemple ou l'Île de France, ce sont des provinces réputées pauvres : la Sologne, la Bretagne, les Landes.

DE LA PROPORTION DES FERMAGES ET DE LA RENTE DE LA TERRE SOIT AU PRIX DES PRODUITS AGRICOLES SOIT A L'ENSEMBLE DU REVENU NATIONAL. — Sur un autre point important, la théorie de Ricardo

se trouve complètement en défaut. Non seulement la rente de la terre, au sens scientifique du mot, mais les fermages, ce qui est très différent¹, forment une part chaque jour moindre de la production générale du pays et même de la production agricole.

Si l'on envisage certaines civilisations primitives, comme celle de nos Arabes d'Afrique, le cultivateur, serf de sa dette, le khammès², pour l'appeler de son nom arabe, n'a droit qu'au cinquième de la récolte qu'il a préparée, ensemencée et moissonnée, les quatre autres cinquièmes allant au propriétaire, qui fournit, il est vrai, les bœufs, la semence, la charrue, en même temps que la terre. Comme sous ce régime, il n'y a presque pas eu de capital incorporé au sol, et que les khammès eux-mêmes s'abritent sous les gourbis qu'ils construisent, on peut estimer à un cinquième et demi environ la semence et l'intérêt, l'amortissement ou l'entretien des bœufs, qui se nourrissent sur les terres vacantes et les jachères; il reste donc bien net plus de la moitié pour la rente de la terre.

Après ce colonat au cinquième, vient le métayage, tel qu'il existe dans une partie de la France. Le propriétaire fournit non seulement la terre, mais tous les animaux et instruments de travail, tous les bâtiments, y compris le logement du métayer, et il retire, en général, la moitié du produit; nous disons en général, parce que les coutumes locales mettent parfois certains frais spéciaux, les impôts, les engrais ou autres, à la charge du propriétaire. En supposant même le partage à moitié, comme le propriétaire doit supporter seul l'entretien des bâtiments, l'assurance, le renouvellement de l'outillage, des installations diverses, etc., on peut penser que si le métayage laisse comme revenu net le tiers du produit

¹ Voir plus haut, pages 709-711.

² Le khammès est en général un débiteur qui ne peut s'acquitter et qui reste attaché au domaine de son créancier jusqu'à ce qu'il ait pu le rembourser. S'il veut changer de domaine, le nouveau propriétaire chez lequel il entre doit rembourser au premier propriétaire la dette du khammès. Tel est, du moins, l'état de choses que nous avons expérimenté nous-même en Tunisie.

brut au propriétaire, c'est un bon résultat pour ce dernier. Il s'en faut que le revenu net soit la rente de la terre au sens scientifique du mot. La plus grande partie, en général la totalité, ne fait que représenter ou ne suffit même pas parfois à représenter l'intérêt et l'amortissement de l'ensemble des incorporations de capitaux au sol, constructions, clôtures, défrichements, assainissements, nivellements, irrigations, plantations, etc., et enfin l'intérêt du capital même d'exploitation que le propriétaire fournit.

Si l'on se place maintenant dans un état de culture très perfectionnée (car le métayage, on le verra plus loin¹, ne convient, sauf exception, qu'à une culture assez primitive), on s'aperçoit que l'ensemble du revenu des propriétaires ruraux atteint à peine le cinquième ou le sixième de la production agricole. C'est le cas, à l'heure présente, en France.

En France, le revenu net foncier rural était évalué à 1,200 millions de francs au temps de Lavoisier, c'est-à-dire en 1790, à 1,900 millions en 1851, à 2 milliards 750 millions en 1874, au moment où l'on était à l'apogée des fermages; en 1879-81 l'administration des finances ne l'estimait plus qu'à 2 milliards 645 millions; depuis lors la crise agricole a sévi; le *Bulletin de Statistique* (du ministère des Finances, décembre 1888), estimait que la valeur moyenne de l'hectare de terre en France avait baissé de 1,830 fr. en 1879 à 1,785 fr. en 1884²; en supposant, ce qui est très modéré, qu'une baisse analogue de 2 1/2 p. 100 se fût produite pour la même période dans le revenu net de la propriété agricole, on n'aurait plus eu, pour ce dernier, que 2 milliards 580 millions environ. Enfin, la *Statistique agricole de la France, Résultats généraux de l'Enquête décennale de 1892*, publiée par le Ministère de l'Agriculture en 1897, fixe (page 440 du dit document) à 2,368 mil-

¹ Voir dans le tome II de cet ouvrage le chapitre consacré à la tenure de la terre

² Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, 4^e édition, pages 105 et suivantes, et notre *Traité de la Science des finances*, 7^e édition, tome I^{er}, pages 414 et suivantes.

lions la valeur locative de la terre en France en 1892, en recul de 277 millions depuis 1881 ; malgré d'énormes droits protecteurs, le revenu net de la propriété rurale aurait donc fléchi de 277 millions en 10 ans. L'ensemble de la production agricole est évalué, dans le même document officiel, en 1892, à 10,611 millions pour la production végétale et à 7,204 millions pour la production animale, ensemble 17,815 millions¹. Or, 2 milliards 368 millions environ de revenu net sur 17 milliards 815 millions de production, cela représente moins du septième. On voit combien, relativement à l'ensemble de la production agricole, s'est affaiblie la part du revenu net des propriétaires, c'est-à-dire des fermages ou de ce qui en tient lieu. Il y a loin de là aux quotes parts prélevées sous un régime primitif par le propriétaire arabe employant des khammès, ou même par le propriétaire contemporain occupant, dans des contrées en général pauvres, des métayers.

D'autre part, ces 2 milliards 368 millions environ de revenu déclaré net par nos statistiques administratives doivent subir diverses déductions : environ 242 millions d'impôt foncier (centimes additionnels compris), et avec la part des habitations rurales dans l'impôt sur la propriété bâtie et sur les portes et fenêtres, le tout réuni, approximativement 300 millions² ; il faut déduire aussi l'entretien des bâtiments, des clôtures, des canaux d'irrigation et de dessèchement, des plantations, d'une partie de l'outillage, futaies, pressoirs, toutes dépenses à la charge du propriétaire, et les assurances ; tout ce second chapitre, soit par les dépenses ordinaires et annuelles qu'il impose, soit par certaines autres dépenses extraordinaires mais revenant presque périodiquement, atteint bien encore, en moyenne, 300 millions, soit 12 1/2 p. 200 environ du fermage brut : il est bon de déduire aussi au moins 5 p. 100 pour insolvabilité de certains fermiers ou remises à eux faites dans des années calamiteuses, pertes auxquelles on ne peut dans une longue série d'années complètement échapper ; ces 5 p. 100 représentent

¹ *Statistique agricole de la France*. (Enquête de 1892) pages 440 et 441.

² Voir notre *Traité de la Science des Finances*, 7^e édition, tome 1^{er}, p. 414.

418 millions. Toutes ces déductions atteignent 718 millions à retrancher du revenu de 2,368 millions de la propriété rurale; le revenu vraiment net pour les propriétaires tombe ainsi aux environs de 1,650 millions de francs, pour une production agricole totale de 17,815 millions, et ne représente que 9 p. 100 environ de cette production.

En laissant de côté, si indispensables qu'ils soient pour la clarté du sujet, ces retranchements légitimes, ou en s'en tenant aux constatations administratives, le revenu des propriétaires ruraux (impôts non déduits) est passé de 1,200 millions de francs, au temps de Lavoisier, à 1,900 millions en 1851, à 2,750 millions en 1874 (point culminant), à 2,645 millions (évaluation du ministère des Finances) en 1879-80, et à 2 milliards 368 millions en 1892. En soixante années, de 1791 à 1851, l'augmentation du revenu des propriétaires ruraux avait été de 60 p. 100, et en cent une années, de 1791 à 1892, elle a été d'environ 100 p. 100. Mais ces chiffres appellent bien des observations, sans lesquelles on tomberait dans de graves erreurs. Il faudrait tenir compte de ce que la monnaie n'a pas le même pouvoir social en 1892 qu'en 1791. Sans qu'on puisse exactement chiffrer, à cause de l'énorme complication des éléments, cette diminution du pouvoir social de la monnaie depuis un siècle, on ne la peut contester. En second lieu, les salaires agricoles moyens sont évalués à 60 centimes par journée de travail en 1788, à 1 fr. 42 en 1842 et à 2 fr. 22 en 1882¹; ayant presque quadruplé dans ce cours d'un siècle, alors que le revenu, évalué en argent, des propriétaires ruraux, a seulement doublé, ce qui est bien peu conforme aux conséquences qu'on avait tirées de la loi de Ricardo.

Une autre observation, des plus capitales, c'est que ce doublement, en un siècle entier (1791-1892), du revenu des propriétaires ruraux, est très loin de s'être effectué sans sacrifices et sans dépenses de leur part. Ce n'est pas la rente, au sens scientifique du mot, qui s'est accrue dans ces proportions,

¹ *La France économique*, d'Alfred de Foville, année 1889, page 99

c'est le revenu des propriétaires. Chacun sait que les incorporations de capitaux au sol ont été prodigieuses depuis un siècle : les constructions ont dû être d'abord singulièrement agrandies et renouvelées ; les fermiers ne veulent plus demeurer dans les étroites, basses et humides chaumières qu'occupaient leurs arrière-grands-pères ; pour un matériel agricole beaucoup plus considérable et plus étendu, pour des récoltes plus importantes en quantité, pour un bétail plus nombreux, il a fallu toute une série de bâtiments nouveaux ; de même encore, les défrichements, les dessèchements ou drainages, les barrages et irrigations, les amendements d'une utilité permanente faits en partie par les propriétaires, soit que ceux-ci y contribuent avec leur fermier, ce qui est souvent le cas, soit que ces amendements proviennent de propriétaires exploitant directement ; les changements de culture nécessitant une dépense de capital, comme les conversions de terres labourables en prairies, les plantations de vignes, de pommiers, d'arbres fruitiers de toutes sortes, etc. ; tout cet ensemble d'incorporations de capitaux au sol représente dans le courant du siècle écoulé une somme prodigieuse. Il n'y a rien d'exagéré à penser que dans un pays comme la France on consacre chaque année en constructions rurales nouvelles ou en amendements durables du sol une somme de 500 millions de francs aujourd'hui ; peut-être au commencement du XIX^e siècle et au milieu n'y affectait-on que 200 millions ; en tout cas, plusieurs dizaines de milliards, vraisemblablement entre 25 et 30 milliards, ont été employés depuis un siècle en augmentation des capitaux incorporés au sol par les propriétaires. Le développement, en un siècle, de 1,200 millions environ du revenu des propriétaires ruraux (sauf les déductions à faire pour les causes exposées plus haut, page 757), ne représente donc à aucun titre une augmentation de la rente du sol, au sens scientifique du mot. Cette augmentation de la rente, ce *natural and unearned increment*, cette plus-value naturelle et imméritée, pour employer les expressions de Stuart Mill, on la recherche en vain, du

moins en ce qui concerne la masse de la propriété foncière rurale, pendant le dernier siècle écoulé.

Il en est de même dans la plupart des pays, notamment en Angleterre. M. Thorold Rogers, l'économiste anglais qui s'est fait une spécialité d'étudier la marche des prix et les modifications des situations sociales dans l'histoire de son pays, écrit les lignes suivantes : « Seul, j'ai étudié la rente au
« point de vue historique. J'ai suivi pendant plus de six
« siècles le passé de plusieurs domaines, domaines dont les
« facultés indestructibles, ainsi que les appelle Ricardo, n'ont
« pas varié, mais dont les fermages comparés à d'autres
« valeurs mesurables en monnaie ont subi des mouvements
« stupéfiants. J'affirme, en connaissance de cause, que, tandis
« que le prix du blé a monté dans la proportion de 1 à 8, la
« rente, exprimée dans les mêmes unités ou symboles moné-
« taires, a monté dans la proportion de 1 à 80. Les facultés
« indestructibles du sol qui, aux yeux du cultivateur expéri-
« menté, ne sont rien moins qu'indestructibles, justifient
« d'autant moins cette élévation fabuleuse de la terre de
« labour, que la rente des prairies naturelles, qui participent
« beaucoup plus du caractère d'indestructibilité, n'a suivi
« que de très loin cette progression ¹. »

Ce passage appelle diverses observations. D'abord, il s'agit de six siècles, nous dit l'auteur, c'est-à-dire de ce qu'était la rente du sol en Angleterre au XIII^e siècle; ensuite, il est question des mêmes unités ou symboles monétaires, c'est-à-dire que l'auteur considère seulement le poids d'argent ou d'or formant la rente au XIII^e siècle, et le poids d'argent ou d'or formant la rente au XIX^e. Il ne tient, par conséquent, aucun compte de la dépréciation des métaux précieux, qui est le résultat de

¹ *Interprétation économique de l'Histoire*, par Thorold Rogers, page 148. D'après un autre passage de Rogers (page 164), la rente des pâturages aurait monté de 1 à 10 en deux siècles trois quarts, c'est-à-dire de la fin du XVI^e siècle à 1854, pendant que le blé montait de 1 à 8, ce qui ferait que le propriétaire de pâturages n'aurait guère pu acheter que 25 p. 100 de blé de plus en 1854 qu'en 1580, par exemple.

la découverte de l'Amérique, d'abord, puis, dans une mesure beaucoup plus faible, de celle des mines d'or de la Californie et de l'Australie. Or, il est bien clair qu'un même poids d'argent ou d'or en 1292 et un poids d'argent ou d'or en 1892 ne sont pas, du tout, des valeurs identiques; c'est ce qui ressort, d'ailleurs, de ce que, dans cet intervalle de six siècles, le prix du blé, d'après M. Rogers, ait monté dans la proportion de 1 à 8.

Il est certain, en outre, que la terre à la fin du XIX^e siècle et la terre à la fin du XIII^e siècle ne sont pas des choses comparables. Une somme énorme de capitaux y a été incorporée pendant ces six siècles, comme constructions, clôtures, drainages, assainissements, irrigations, etc.

Si l'on veut avoir des idées précises, il faut étudier la marche des fermages à une époque moins lointaine, dans un temps où le pouvoir d'achat des métaux précieux a moins varié, et où la terre elle-même se rapprochait plus, sous le rapport de toutes les installations et des incorporations de capital au sol, de ce qu'elle est aujourd'hui. Il faut comparer, par exemple, le XVIII^e siècle au XIX^e. Or, sans trouver dans le livre de M. Rogers des chiffres très précis pour cette période, on y rencontre des indications utiles. Il note « la passion subite et universelle pour l'agriculture, qui s'empara, au XVIII^e siècle, des gentilshommes anglais. » — « Elle n'a pas été uniquement inspirée, dit-il, par le désir de se vouer à l'instruction de leurs fermiers; elle eut, je crois, pour point de départ la saine appréciation des profits qu'ils allaient tirer d'une culture perfectionnée. La jalousie qu'éveillait dans leurs cœurs la vue de l'opulence et de l'influence croissante de la nouvelle aristocratie d'argent les poussa à rivaliser de richesse avec une classe qu'ils méprisaient et qu'ils détestaient... Ils résolurent sagement de se distinguer en se rendant utiles et en s'adonnant à l'agriculture. » « On a, dit Young, tenté plus d'expériences, fait plus de découvertes et déployé plus de bon sens en dix années que pendant les cent ans qui les ont précédées. » Puis, il ajoute : « Si ce noble esprit se sou-

« tient, nous verrons l'agriculture portée à la perfection. »

Parlant de la hausse de la rente ou plutôt des fermages au XVIII^e siècle, M. Rogers écrit encore : « Cette fois la hausse a
« été légitime et justifiée par les progrès que les propriétaires
« avaient introduits... Louant l'exemple donné par les pro-
« priétaires anglais du XVIII^e siècle, il serait de mauvais goût
« d'insister sur les avantages qu'ils en ont retirés. Ils renou-
« velaient la tradition de leurs prédécesseurs du XIII^e et du
« XIV^e siècle, qui s'étaient efforcés d'améliorer la race de leurs
« moutons en achetant des béliers de choix, et leurs terres, en
« les soumettant au drainage, opération qui exigeait une somme
« de dépenses égale à la valeur du fonds. Les fermiers qui
« leur avaient succédé avaient été obligés de renoncer à ces
« amendements trop dispendieux pour eux ».

L'écrivain anglais entre ensuite dans quelques détails sur lord Lowell, « un des premiers innovateurs et l'un des plus entreprenants » de ces agronomes, qui introduisirent des « amendements considérables et coûteux ¹ ».

Qu'en Angleterre, comme en France, des sommes énormes dans les derniers siècles, et tout aussi bien au XIX^e siècle qu'au précédent, aient été incorporées au sol par les propriétaires, et aient conféré à la terre une productivité durable, on ne le peut sérieusement contester. *Prendre la hausse des fermages pour la hausse de la rente, au sens scientifique du mot, c'est-à-dire pour une plus-value spontanée et imméritée, c'est être complètement dépourvu du don d'observation et de l'esprit critique.*

D'après les statistiques les plus approximativement exactes, le revenu net de la terre (*land*) dans l'Angleterre proprement dite aurait été de 500 millions de francs en 1800, 700 millions (mais en papier-monnaie déprécié de 8 à 10 p. 100) en 1804, de 750 millions en 1838, 1,200 millions en 1857, les statistiques de l'*income tax* donnent 1,250 millions (50,124,175 liv. st.) en 1875; mais il s'agit des terres qui, avec les autres res-

¹ Rogers, *Interprétation économique de l'Histoire*, traduction française (Guillaumin), pages 160 et 161.

sources de leurs propriétaires, produisent un revenu individuel d'au moins 2,500 francs ; depuis 1875 le déclin des fermages en Angleterre a été ininterrompu. En 1908-09, le revenu net des terres soumises aux recherches de l'Administration du Revenu Intérieur en vue de *l'Income tax* (*brought under the Review of the Inland Revenue Department for the Purposes of the Income tax*) n'est pour l'Angleterre et le pays de Galles que de 910 millions de francs environ (36,384,362 liv. st. ¹) ; il s'agit des terres appartenant aux personnes supposées avoir plus de 4,000 fr. de revenu total ; quoique la petite et la toute moyenne propriété rurale soient très rares en Angleterre, on peut, par une large concession, relever ces chiffres d'un dixième². Ainsi la valeur locative des terres anglaises en 1875, avant l'époque de très grande crise, aurait été de 1,375 millions de francs environ et, en 1908-09, après cette crise, de 1,001 millions de fr. approximativement. Ce serait, depuis 1800, une augmentation de 510 millions de francs ou de 100 p. 100. Mais qui doute que, dans cette période de plus d'un siècle, la terre anglaise n'ait bénéficié de travaux énormes, effectués par les propriétaires : constructions, clôtures, drainages, conversions de champs en prairies, dessèchements, aménagements et installations de toute nature ? Quand 15 ou 20 milliards auraient été dépensés de cette façon en ces 108 années, on ne devrait pas s'en étonner. Puis, le pouvoir social de la monnaie est beaucoup moindre en 1908 qu'en 1800. Devant ces faits, que devient la prétendue plus-value spontanée et ininterrompue du sol ?

Si, d'autre part, on veut comparer la valeur locative des terres, nous ne disons pas la rente qui en est très distincte, à l'ensemble du revenu national, on sait que l'on ne peut guère estimer celui-ci à moins de 40 ou 45 milliards pour le Royaume-

¹ *L'Income tax* laissait indemnes jusqu'en 1877 les revenus au-dessous de 2,500 francs et jusqu'en 1895 ceux au-dessous de 3,750 ; il ne s'applique depuis lors qu'à ceux de plus de 4,000 francs.

² Consulter, pour une étude beaucoup plus étendue et plus détaillée, ainsi que pour un plus grand nombre de renseignements statistiques, mon *Essai sur la Répartition des Richesses* et mon *Collectivisme*. Voir aussi la collection des *Statistical Abstracts of the United Kingdom*.

Unitoutentier; or, la valeur locative des terres soumises à l'examen des commissaires de *l'income tax* est, pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande réunies, de 1,300 millions de francs en 1908-09 (51,894,826 liv. st.); en accroissant ce chiffre de 10 p. 100 pour tenir compte des petites propriétés exemptes de l'impôt sur le revenu, on a un total de 1,430 millions de francs, soit 3 à 3 1/2 p. 100 tout au plus de l'ensemble du revenu national. Comme on est loin de toutes les prévisions de l'école de Ricardo!

On pourrait développer cette démonstration par de nombreux exemples tirés d'autres pays, mais cela paraît superflu.

DE LA PARTICIPATION INDIRECTE DES OUVRIERS, DANS BEAUCOUP DE CAS, À LA RENTE DE LA TERRE, PAR LA HAUSSE DES SALAIRES. — Dans nombre de cas, nous ne disons pas dans tous, les ouvriers participent, par une hausse notable de leurs salaires, à la supériorité de fertilité qu'offrent certains sols par rapport à la généralité des autres, dans un état donné de la technique agricole. Dans les beaux vignobles du département de l'Hérault, par exemple, pour une journée de travail très courte, qui se tient souvent au-dessous de huit heures et qui jamais ne dépasse neuf heures, les salaires sont deux fois et même deux fois et demie plus élevés que dans le département à sol granitique et peu fertile de la Haute-Vienne¹. Le peu de productivité de la terre en ce dernier pays, étant donné, du moins, les procédés agronomiques, ne permet guère que les salaires haussent notablement. Comme le métayage y est en vigueur et que, déduction faite de ses charges d'entretien des bâtiments, assurances, etc., la moitié qui échoit au propriétaire se réduit au tiers, on voit que si les salaires agricoles dans la Haute-Vienne devaient monter au même taux que dans l'Hérault, non seulement le propriétaire dans ce premier département ne recevrait absolu-

¹ Dans la Haute-Vienne, les journaliers ruraux ne sont guère payés, non nourris, que 1 fr. 50 à 1 fr. 60 en hiver et 1 fr. 80 à 2 fr. 50 en été; les femmes reçoivent environ 1 franc par jour. Dans les vignobles de l'Hérault, les hommes gagnent généralement 3 fr. à 3 fr. 50 en hiver et 3 fr. 80 à 4 francs en été, quelquefois davantage.

ment plus rien, mais même le produit brut ne suffirait pas à payer ces salaires. Nous supposons, bien entendu, que les procédés agricoles ne soient pas modifiés.

De même dans la riche Normandie, les salaires sont notablement plus élevés que dans la pauvre Bretagne; l'inégalité de fertilité naturelle n'est pas, sans doute, la seule cause de cette différence, mais elle y contribue.

Ce n'est pas qu'il y ait toujours un rapport exact entre la fertilité du sol et le taux des salaires ruraux. Dans des pays naturellement fertiles et à population très prolifique, comme les Flandres et la Terra di Lavoro (Terre de Labour) dans l'ancien royaume de Naples, la culture étant beaucoup plus morcelée que la propriété, la population étant, d'ailleurs, peu instruite, il y a une concurrence acharnée entre les petits fermiers, de même qu'entre les ouvriers agricoles, et il en résulte que les bas salaires y vont avec des fermages élevés. Mais on peut considérer ces conditions comme appartenant plutôt au passé et destinées à disparaître¹.

Toutes autres conditions égales, à savoir la densité de la population, son instruction, son habitude de l'association, il y a une tendance à ce que les ouvriers participent à la fertilité naturelle du sol par des salaires plus élevés.

INFLUENCE DE LA BAISSÉ DU TAUX DE L'INTÉRÊT SUR LA RENTE DE LA TERRE. — Un phénomène que nous avons beaucoup étudié dans notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, et que nous expliquerons plus loin, la baisse du taux de l'intérêt, doit opérer aussi une action profonde sur la rente du sol et contribue à l'empêcher de s'élever. Un des points de la doctrine de Ricardo, c'est que, au delà d'un certain degré, les nouveaux capitaux incorporés au sol donnent un rendement proportionnellement moindre que celui des capitaux antérieurs. Cette observation est vraie, si l'on suppose la technique agricole stationnaire. Ricardo pense que la nécessité d'employer de nouveaux capitaux qui donnent un rendement décroissant et

¹ Voir le chapitre suivant et aussi les chapitres relatifs aux salaires.

de rémunérer suffisamment ceux-ci, doit faire hausser le prix des produits et élever la rente de la terre (Voir plus haut pages 717 à 718). Ce résultat se produirait, dans l'hypothèse où il s'est placé, si le loyer des capitaux était toujours identique; mais l'un des faits les mieux démontrés, c'est que le loyer des capitaux a une tendance à baisser. Il en résulte que, en 1894, par exemple, on était disposé à incorporer des capitaux au sol par l'espérance d'une rémunération qui aurait paru trop chétive en 1870 ou en 1860. Les nouveaux capitaux peuvent souvent se contenter de rémunération moindre que les capitaux anciens, de 3 p. 100 par exemple au lieu de 4 ou 5; aussi, bien loin que l'emploi des nouveaux capitaux pousse à l'augmentation du prix des produits et à l'accroissement de la rente du sol, il doit porter à la baisse de l'un et de l'autre. L'affaiblissement du loyer des capitaux a donc des effets qui viennent puissamment contrarier l'action de la loi de Ricardo

DE GRANDES ET SOUDAINES DÉCOUVERTES AGRONOMIQUES ET D'INTENSES PROGRÈS AGRICOLES FONT BAISSER LA RENTE DE LA TERRE : PERSPECTIVES D'AVENIR A CE SUJET. — Contrairement à ce que prétend Henri George, il n'y a aucun doute que les découvertes agronomiques importantes et généralement appliquées n'aient pour effet de réduire la rente du sol; il n'en serait autrement que si la population s'accroissait dans des proportions très rapides. Mais on ne peut plus admettre l'ancienne doctrine que partout où pousse un pain naît un homme; nous démontrerons plus loin que l'ensemble des causes qu'on comprend sous le nom de civilisation tend plutôt à diminuer qu'à accroître la prolificité effective.

Des progrès agricoles très sensibles, de très vastes applications de capitaux au sol, ont pour effet d'accroître notablement les produits. Si la population n'augmente que peu et qu'elle ait déjà des ressources et des habitudes de vie qui lui permettent de satisfaire assez largement ses besoins de nourriture et de vêtement, tout soudain et important accroissement des quantités produites amène une baisse qui peut être très considérable. C'est ici que trouve son application la formule de

l'école économique autrichienne sur la *Grenzwert* (valeur marginale ou décroissante), la *Gesetz der progressiven Abnahme der Bedürfnisintensität*, la loi de la décroissance progressive de l'intensité du besoin et de la chute progressive de la valeur d'une denrée quand l'offre s'en accroît notablement et soudainement, les hommes désirant avec intensité un certain degré de satisfaction de leur faim et de leur soif et n'éprouvant plus qu'un désir s'amointrissant de plus en plus pour toute augmentation de satisfaction de ce même besoin au delà d'un certain degré. C'est en vertu de cette loi que toute récolte exceptionnellement abondante de blé ou de vin, à plus forte raison toute série de récoltes semblables, avilit singulièrement le prix de ces denrées. Il peut arriver que la valeur totale d'une excellente récolte tombe au-dessous de la valeur totale d'une récolte moyenne ou d'une récolte mauvaise.

Or, de très grands progrès agricoles doivent amener un considérable et continu accroissement de la production. Jusqu'ici, cet accroissement s'est bien manifesté, mais avec lenteur; puis, au point de départ, la généralité de la population était si mal pourvue de substances alimentaires, que les effets de cet accroissement de production n'ont pas été très sensibles sur les prix ni sur le revenu net des propriétés. Mais supposons que l'on accomplisse maintenant certains de ces progrès notables qui sont à l'étude et dont nous entretenons les agronomes ou les chimistes, MM. Grandeau, Gautier, Berthelot, Dehérain et bien d'autres. On sait que, à l'heure actuelle, la production du blé en France est d'environ 17 à 18 hectolitres à l'hectare, après avoir été de 10 à 12 seulement, de 1820 à 1845; le progrès est assez sérieux, d'autant que la culture du blé s'est étendue à 7 millions d'hectares, au lieu de 5 environ dans les années que nous venons d'indiquer. Mais, si les assertions des chimistes et des agronomes sus-dénomés sont exactes, on pourrait, par divers moyens, arriver à une production de 30, à 35 ou 40 hectolitres de blé par hectare. D'autres, MM. Berthelot, Dehérain, entrevoient des progrès

bien plus gigantesques, par l'utilisation des microbes qui dans le sol produisent naturellement les nitrates et dont l'action pourrait être beaucoup mieux secondée¹. Nous ne recherchons pas si ces moyens sont actuellement pratiques, mais il ne répugne pas à l'idée qu'ils le deviennent; alors, au lieu des 110 à 120 millions d'hectolitres de blé qu'elle produit et des 120 à 125 qu'elle consomme, la France produirait 220 à 250 millions d'hectolitres. Comme, par hypothèse, le même progrès, grâce à la diffusion des connaissances agronomiques, se serait manifesté dans les autres pays, l'exportation n'offrirait pas plus qu'aujourd'hui un large débouché.

Supposez, ce qui est encore plus admissible, que, pour le vin, on arrive à une production, en France, de 120 à 150 millions d'hectolitres, au lieu des 30 à 35 millions des récentes années et des 50 à 55 millions environ d'avant le phylloxera (le maximum atteint a été de 83 millions en 1875); une production de 120 à 150 millions d'hectolitres n'aurait rien d'extraordinaire, pour peu que l'art agronomique fit des progrès très sérieux, car elle ne représenterait qu'une moyenne de 60 à 75 hectolitres à l'hectare pour une superficie de 2 millions d'hectares de vignes en France et en Algérie; or, cette superficie pourrait être aisément doublée.

Admettez, en outre, que, toujours par les progrès de la science appliqués à l'agriculture, il y eût un accroissement analogue chez toutes les nations civilisées, pour les autres produits agricoles : bétail, beurre, lin, chanvre, etc., il est presque certain que la population n'augmenterait pas dans des proportions correspondantes; la consommation, sans doute, s'élèverait notablement, mais il est douteux qu'elle pût maintenir des prix rémunérateurs pour toutes les terres. La loi de la décroissance de la valeur des produits quand ils s'offrent en excès, au delà de ce qui est nécessaire pour un certain degré de satisfaction, cette loi, que nous étudierons plus loin et qui correspond au phénomène bien connu de la satiabilité, se ferait

¹ Consulter à ce sujet deux articles publiés par M. Dehérain, membre de l'Académie des Sciences, dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1893.

vivement sentir. Les 220 ou 250 millions d'hectolitres de blé produits en France, par hypothèse, pourraient avoir une valeur moindre que les 110 à 120 d'aujourd'hui, et, de même, les 120 à 150 millions d'hectolitres de vin en pourraient avoir une moindre que les 30 à 35 millions des temps récents, ou que les 55 millions actuels, en tenant compte de l'importation et des vins fabriqués¹. Cette excessive abondance, provenant des progrès de la science, pourrait réduire notablement les fermages et, par conséquent, la rente, qui en est un des éléments. Les terres naturellement les plus pauvres ou les moins bien situées, ne seraient plus en culture et ne serviraient plus qu'à la dépaissance naturelle, ou bien encore ces terres des moins bien douées, tout en restant en culture, ne produiraient pas l'intérêt des capitaux précédemment incorporés au sol.

Ainsi de très profonds, très soudains, très généraux progrès agronomiques ont plutôt une tendance à déprimer à la longue les fermages et la rente du sol, grâce à cette loi de la valeur marginale ou décroissante, dont il sera plus longuement question dans une autre partie de cet ouvrage. Un propriétaire ou un agriculteur qui augmente notablement sa production particulière par une méthode plus scientifique, par un surcroît de soins et une plus grande incorporation de capitaux au sol, travaille à son propre avantage, surtout pour la période prochaine d'années. Mais dès qu'il est imité par tous les autres propriétaires, l'augmentation de la production, à moins qu'elle ne soit lente et modérée, finit par tourner contre la classe même des propriétaires.

Maintenant, y a-t-il quelque vraisemblance qu'on généralise assez vite les rendements énormes dont nous entretenons MM. Grandeau, Armand Gautier, Schlœsing, Berthelot, Dehérain

¹ Ces lignes étaient écrites avant la « mévente des vins », très accentuée à partir de l'an 1901. L'élévation très rapide de la récolte française moyenne d'une trentaine ou une quarantaine de millions d'hectolitres à 60 ou 65 millions a fait reculer dans des proportions énormes le prix des vins. Quelques autres causes peuvent s'être jointes à l'abondance de la récolte; mais celle-ci a été le facteur déterminant de la mévente.

et autres? Nous l'ignorons; mais il est possible que, avec le développement de la culture scientifique, on y parvienne à assez bref délai.

Il ne faut pas oublier que, en dépit d'améliorations récentes, l'agriculture chez les nations civilisées peut être considérée comme étant encore dans l'enfance; nos arrière-neveux seront, sans doute, stupéfaits de notre ignorance en pareille matière.

On ne peut qu'applaudir à la formule suivante du statisticien et économiste américain Atkinson: « La terre elle-même », écrit-il, « peut être épuisée si on la traite comme une mine; elle peut être maintenue quand on la traite comme un laboratoire. Son potentiel dans l'accroissement de la fertilité et de la production, si l'on s'en sert comme un outil ou un instrument pour arracher de l'acide nitrique et du carbone à l'atmosphère et transformer ces éléments en nourriture pour l'homme et la bête, est jusqu'ici une quantité inconnue, *is as yet an unknown quantity* ».

Une révolution dans l'art agronomique n'est nullement improbable. Les recherches de MM. Schläsing, Berthelot, Dehérain, Wischnegradski, sur la fixation de l'azote par la terre et sur le rôle des organismes inférieurs pour l'absorption de l'azote peuvent, avec bien des expériences d'autre nature, arriver à produire des résultats énormes. Il semble que l'on ne soit pas éloigné d'une véritable révolution agronomique, et que l'agriculture doive, au siècle prochain, se montrer aussi rapidement progressive que l'industrie.

L'idée des rendements nécessairement décroissants et de la rente de la terre nécessairement croissante n'a pu se développer que chez des hommes dont l'attention n'était nullement portée sur les progrès actuels et probables des sciences physiques, chimiques et mécaniques.

DE L'ÉLIMINATION GRADUELLE DE LA RENTE DE LA TERRE. — Il est beaucoup plus probable que la rente de la terre est peu à peu éliminée, non pas qu'elle disparaisse complètement et n'existe dans aucun cas; des terrains particulièrement bien

situés ¹, quelques sols exceptionnellement bien doués, comme ceux par exemple des grands crus de vins ², produisent incontestablement une rente, au sens scientifique du mot. Mais la généralité des autres terres, bien loin de payer une rente, au sens scientifique, ne rétribue pas l'intérêt des capitaux qui ont été incorporés au sol. On voit dans les campagnes et l'on voyait, même avant la crise, qui date de 1875 environ, de nombreuses terres qui sont sorties de culture : cela se rencontre notamment dans les pays de montagnes ; sur le flanc et les plateaux des Cévennes dans l'Hérault, nous avons souvent aperçu des terrasses, objet d'un immense labeur de construction de murs, où l'on cultivait soit la vigne soit les grains et les fourrages et qui, depuis 25, 30 ou 40 ans (nous ne parlons pas d'un abandon récent) sont délaissés, ne servant plus qu'à la pâture. Ce n'est pas la concurrence extérieure, celle de la Russie, de l'Amérique ou de l'Australie, qui a amené ce délaissement déjà ancien, c'est la concurrence intérieure même ; c'est l'augmentation de la production, la baisse des prix et la hausse des salaires, ce sont les voies de communication qui ont enlevé à ces pauvres terres le monopole du marché local.

Beaucoup d'autres terres qui ne sont pas abandonnées, peut-être le tiers ou le quart des terres de France, donnent un rendement qui ne représente pas l'intérêt des capitaux incorporés sous la forme de constructions, de clôtures, de plantations, de puits, de dessèchements, d'irrigations, de nivellements, d'épierrements, d'assainissements, de chemins ruraux, etc. Ces terres, on les maintient en culture, précisé-

¹ Nous mettons toujours à part les terrains dans les villes, dont nous avons parlé plus haut (voir pages 719 à 721).

² Encore doit-on dire que ces sols sont assujettis à des risques nombreux de moins-value. Ainsi le célèbre cru de « l'Hermitage », dans la vallée du Rhône, a été, beaucoup plus vite que les vignobles communs, détruit par le phylloxéra ; il était impropre à produire autre chose que de la vigne et il a coûté beaucoup plus à replanter, ces vignes étant presque sur le roc, et il faudra attendre de nombreuses années avant que le vin ait la même qualité.

ment à cause de tous les travaux qu'on y a faits et que, n'en tirât-on que 1 p. 100 ou 1/2 p. 100 de l'intérêt de ces capitaux, ce qui doit être un cas très fréquent, on a encore avantage soit à les affermer, soit même à les faire valoir.

La doctrine abstraite de la rente du sol, telle que l'a formulée Ricardo, et surtout l'extension extravagante que lui ont donnée les disciples, ne tiennent pas compte que la mise en exploitation de la terre est l'objet des mêmes efforts, des mêmes déceptions parfois, que toutes les autres entreprises humaines. Parmi les hommes qui s'adonnent aux incorporations de capitaux au sol et aux améliorations agricoles, un grand nombre, même avec beaucoup de science, se trompent, n'obtiennent que des résultats insuffisants : le prix ne les rémunère pas. D'autres, au contraire, réussissent et le prix les rémunère largement, au delà de leur mérite. Si l'on fait une moyenne, on voit qu'il peut y avoir des gains immérités, mais qu'il y a aussi beaucoup de pertes imméritées; la société prise dans son ensemble, bénéficiant des améliorations dont les auteurs ne retirent qu'un résultat insignifiant¹, n'a pas le droit de se plaindre de ce que certains autres propriétaires obtiennent un gain très considérable relativement à leurs efforts et à leur mérite.

Nous ne croyons pas nous trop avancer en résumant ainsi les observations précédentes : *les progrès agricoles tendent à éliminer peu à peu la rente de la terre, par la baisse des prix et la hausse des salaires; très peu de terres donnent notablement plus que l'intérêt normal des capitaux qui y ont été engagés; un beaucoup plus grand nombre de terres donnent beaucoup moins que cet intérêt. Ce qui les retient dans la culture, c'est précisément que, si faible que soit cet intérêt des capitaux incorporés, il vaut encore mieux que le néant.*

¹ Des améliorations peuvent (et c'est un cas fréquent) ne donner aucun résultat au propriétaire qui en est l'auteur, et néanmoins être très avantageuses à la société; en effet, il est rare qu'une amélioration agricole, même non rémunératrice au point de vue du propriétaire, n'augmente pas sensiblement le produit brut, ce qui est profitable à la société.

Les terrains dans les villes peuvent se ressentir des mêmes influences. Les progrès en vue dans les communications paraissent devoir en réduire l'accroissement de valeur. Avec les prochaines locomotives électriques faisant 150 à 160 kilomètres à l'heure, l'abréviation de la journée de travail, le développement même de la vélocipédie et de tous les perfectionnements mécaniques auxquels elle peut se prêter, il adviendra que l'on pourra vaquer à des occupations régulières dans une ville et demeurer les uns à 5 ou 6 lieues, les autres à 10, 12 ou 15 lieues de cette ville. Déjà dans la plupart des grandes villes, notamment à Paris, les quartiers centraux perdent de la valeur au point de vue locatif.

DE L'APPROPRIATION DES TERRES PAR L'ÉTAT OU PAR LA COMMUNE.

— Les observations qui précèdent nous dispensent de longs développements sur l'injustice et l'impraticabilité de la substitution de l'État ou de la commune, comme propriétaire, aux particuliers. Dût-on donner des indemnités équitables, ce plan amènerait la décadence d'abord, puis la ruine de la civilisation.

Avec sa bureaucratie inflexible, uniforme et lente, non seulement l'État serait un mauvais exploitant, mais il serait aussi un mauvais propriétaire. Il ne faut pas oublier que le propriétaire a un rôle considérable et très minutieux dans l'économie rurale : s'il n'exploite pas lui-même, il doit surveiller sa terre pour qu'elle n'éprouve aucun détriment, contrôler les actes du fermier, veiller à l'entretien convenable et économique de toutes les installations : bâtiments, clôtures, drainages, canaux d'irrigation, puits, barrages, et du matériel permanent : futailles, pressoirs, souvent machines agricoles, ainsi que des plantations, etc. Un bon propriétaire doit, dans certains cas, être le commanditaire du fermier, savoir lui faire à propos quelques avances, lui accorder, en cas d'accidents ou de mauvaises années, soit des remises, soit tout au moins des délais. Il doit souvent lui donner des conseils, consentir et contribuer à des changements de cultures, faire quelques essais et expériences.

Il est clair que la bureaucratie de l'État ou de la commune

ne peut se charger de ces soins. Ce serait le triomphe de l'uniformité, de la routine, les conditions les plus impropres au progrès agricole.

A chaque renouvellement des baux de l'État, il y aurait, d'ailleurs, une crise terrible; le favoritisme, la corruption, l'esprit de parti, enlèveraient à la location le caractère d'opération purement économique qu'elle doit avoir. En cas de dissentiment entre le fermier et l'État propriétaire, le premier aurait des garanties très diminuées. La liberté civile serait gravement atteinte, et la liberté politique disparaîtrait par l'accroissement énorme du pouvoir de l'Administration sur la population agricole.

Au point de vue financier, tout le budget serait bouleversé, quand on se trouverait dans une période de dépression de la valeur locative des terres, comme celle qui s'est produite de 1820 à 1840 en Angleterre, et, dans toute l'Europe occidentale, de 1875 à la fin du XIX^e siècle.

En dehors du système de la reprise de la terre par l'État, qui constituerait un recul rapide vers la barbarie, on éprouverait des résultats détestables aussi d'un impôt absorbant la rente, tel que Rossi l'admettait.

Un impôt absorbant la rente, c'est-à-dire la partie du revenu foncier qui est censée représenter le loyer de la fertilité naturelle et exceptionnelle du sol ou de son avantage de situation, serait nécessairement un impôt arbitraire. Il est impossible de distinguer la rente de la terre, au sens scientifique du mot, de l'intérêt des capitaux engagés dans le sol. Ce système d'impôt, absorbant toute la rente, c'est-à-dire toute la plus-value prétendue naturelle, est recommandé par le socialiste américain Henri George. C'est un système connu et pratiqué de longue date; c'est celui de la Turquie et de divers peuples mahométans: l'impôt foncier, essentiellement variable, confisquant tout ce qui dépasse les frais d'exploitation et un léger bénéfice pour le propriétaire. Il en résulte des embarras de toutes sortes pour l'Administration, la corruption et l'arbitraire chez les fonctionnaires publics, enfin, le découragement chez les

agriculteurs, qui ne font plus aucun progrès : c'est ce système qui a transformé en solitudes et en landes plusieurs des contrées autrefois les plus prospères et les mieux douées du globe. En outre, l'État, qui aurait la prétention de s'emparer de la plus-value imméritée, ne voudrait pas supporter les moins-values imméritées, celles par exemple résultant du phylloxera, de la maladie des vers à soie, de la découverte de l'alizarine dépréciant la garance, des huiles de sésame et d'arachide, dépréciant celle de colza, etc.

La théorie de ceux qui s'indignent contre la rente de la terre répond à l'idée que la société doit confisquer pour elle toutes les bonnes chances, après le fait accompli, c'est-à-dire tous les gains dépassant l'ordinaire, et qu'elle peut laisser aux particuliers toutes les mauvaises chances. Or, l'application d'un pareil régime mettrait fin à toute initiative et à tout progrès.

Ce sont les bonnes chances seulement, si rares qu'elles soient, qui soutiennent l'ardeur de l'entrepreneur. Toute industrie, même celle de l'exploitation du sol, doit offrir quelques gros lots qui agissent sur l'imagination des hommes et les encouragent à risquer une mise, à persévérer, à s'ingénier. La confiscation des bonnes chances jetterait le monde dans l'absolue torpeur.

DE QUELQUES APPLICATIONS PRIVÉES DE LA THÉORIE DE RICARDO. — Si exagérées que soient les conséquences qu'on en ait tirées, et quelque défigurée que l'aient faite Stuart Mill et divers autres, la théorie de Ricardo est susceptible de certaines applications pratiques qui sont souvent négligées.

La principale de ces applications, c'est que l'exploitant d'un domaine doit porter d'abord ses soins sur la complète exploitation des terres les meilleures, dans l'état des connaissances agronomiques, et des mieux situées qu'il ait à sa disposition, c'est-à-dire soit des plus proches du marché, soit des plus rapprochées de la ferme ou des bâtiments destinés à la garde des récoltes. Il ne doit que subsidiairement cultiver les terres plus pauvres ou moins bien placées, c'est-à-dire qu'il ne les doit mettre en culture que lorsqu'il a tiré tout le parti possible des premières et qu'il est arrivé au point où un supplé-

ment de travail et de capital n'amènerait plus qu'un rendement décroissant. *Une certaine intensité de l'agriculture est une des conséquences naturelles de la théorie de Ricardo dans ce qu'elle a de vrai et de pratique.*

L'agriculteur ne doit pas oublier que ses efforts et ses capitaux n'obtiennent pas exactement le même rendement dans toutes les terres.

Or, beaucoup d'exploitants sans doute conformément empiriquement leurs actes à cette observation ; mais nombre d'autres n'en tiennent aucun compte, parmi les petits et les moyens propriétaires ignorants notamment, parmi les petits et moyens fermiers ou métayers ayant peu de capacité intellectuelle. Souvent les uns et les autres disséminent uniformément leurs efforts et leurs ressources sur des terrains inégalement doués ou inégalement favorisés sous le rapport de la situation. Mieux vaudrait souvent laisser en dépaissance les terres pauvres ou écartées, et consacrer un surcroît de travail aux terres riches et bien situées. *La petite et la moyenne propriété, la petite et la moyenne culture en France, faute de réflexion et de comptabilité, gaspillent ainsi beaucoup de forces.* Ce défaut se retrouve parfois aussi, mais à un moindre degré, dans la grande propriété et la grande culture ; la comptabilité notamment, venant en aide à l'esprit de combinaison, y évitent, d'ordinaire, cette organisation défectueuse.

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE RICARDO. — PERSPECTIVES PROCHAINES DU PRIX DES PRODUITS ET DE LA RENTE DE LA TERRE. — D'une vérité indiscutable en principe, la théorie de Ricardo n'a nullement dans la pratique les conséquences inflexibles et socialement désastreuses auxquelles avaient cru son auteur et beaucoup plus encore ses disciples. Elle se heurte, dans la complexité des faits, à tous les progrès des sciences qui ont un lien avec l'exploitation du sol, et qui, à chaque instant, modifient l'ordre hiérarchique des terres et les proportions des rendements. La rente du sol, comme le prix des denrées, subit des oscillations très variables suivant les époques. Bien loin d'avoir une tendance à croître toujours, elle aurait plutôt,

pour les terrains ruraux, si on la prend dans le sens scientifique du mot, tendance à décroître quand les progrès agricoles deviennent très intenses. La valeur locative de la terre, défalcation faite des impôts, des réparations, des non-valeurs pour les mauvaises années, des assurances et charges diverses, représenterait malaisément, dans l'ensemble d'un grand pays, l'intérêt normal de toutes les dépenses de capitaux faites, pendant des séries de générations, pour la transformation d'une terre brute en une terre productive, à savoir le nivellement, l'assainissement, le défrichement, le défoncement, les clôtures, les constructions et installations de toutes sortes.

La catégorie des propriétaires peut être temporairement avantagée par certaines circonstances passagères, ce qui advient de temps à autre à toutes les catégories de personnes coopérant à la production ; d'autre part, elle subit souvent un préjudice général, du fait de circonstances différentes et adverses. Elle n'a pas une situation à part de celles des autres catégories sociales. Elle est exposée à des alternances de prospérité et d'adversité, vicissitudes qui ne sont pas indifférentes pour donner du ton aux efforts humains par la perspective, d'un côté, de rémunérations amples, et, de l'autre, de possibilité de recul et de détérioration.

Quant au genre humain civilisé, il n'est sur le point ni de manquer de subsistances, ni de voir celles-ci renchérir ; et s'il n'y avait pas quelque témérité à faire des prévisions dans une matière assujettie à des influences si nombreuses et si diverses, nous inclinerions plutôt vers la prévision d'une diminution de prix, que d'une augmentation, pendant les prochains siècles, des denrées principales par rapport à l'unité moyenne du travail humain.

C'est ainsi que *la loi de civilisation générale, c'est-à-dire d'une connaissance de plus en plus approfondie de la nature, d'une accumulation de plus en plus considérable de capitaux et d'une organisation du travail de mieux en mieux combinée et de plus en plus effective, triomphe de la loi des rendements décrois-*

sants du sol ou en relègue les effets à une période absolument lointaine ¹.

¹ Nous ne nous sommes occupés dans le texte de cet ouvrage, en ce qui concerne la production agricole et les perspectives de la rente du sol, que des progrès prochains et limités qu'entrevoient les savants les plus au courant des problèmes agronomiques, MM. Schlœsing, Dehérain, Berthelot et autres, et nous avons établi que ces progrès doivent éliminer graduellement la rente, sauf des cas très rares, et que même ils doivent laisser sans rémunération une forte partie des capitaux anciennement incorporés au sol. Les propriétaires prévoyants devraient amortir soigneusement toutes leurs installations, même celles réputées les plus impérissables.

Si, au lieu de nous en tenir aux progrès prochains et limités, nous envisageons le vaste avenir, la rente du sol et même les fermages sont bien autrement menacés.

Nous avons sous les yeux un discours que le célèbre chimiste Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et membre de la Société Nationale d'Agriculture (cela dit pour nos lecteurs étrangers), vient de prononcer le 5 avril 1894, au banquet de la Chambre Syndicale des Produits chimiques.

Nous croyons devoir reproduire plusieurs passages de ce discours; sans doute, il s'y trouve un souffle de lyrisme scientifique qui ne le cède pas au lyrisme poétique le plus audacieux; l'imagination de Fourier n'a rien trouvé de plus saisissant, et c'est un des plus grands savants de ce siècle qui s'exprime en ces termes :

« On a souvent parlé, dit M. Berthelot, de l'état futur des sociétés humaines, je veux, à mon tour, les imaginer telles qu'elles seront en l'an 2000 : au point de vue chimique, bien entendu; nous parlons chimie à cette table.

« Dans ce temps-là, il n'y aura plus dans le monde ni agriculture, ni pâtres, ni laboureurs : le problème de l'existence par la culture du sol aura été supprimé par la chimie! Il n'y aura plus de mines de charbon de terre et d'industries souterraines, ni par conséquent de grèves de mineurs! Le problème des combustibles aura été supprimé par le concours de la chimie et de la physique. Il n'y aura plus ni douanes, ni protectionnisme, ni guerres, ni frontières arrosées de sang humain! La navigation aérienne, avec ses moteurs empruntés aux énergies chimiques, aura relégué ces institutions surannées dans le passé. Nous serons alors bien prêts de réaliser les rêves du socialisme... pourvu que l'on réussisse à découvrir une chimie spirituelle, qui change la nature morale de l'homme aussi profondément que notre chimie transforme la nature matérielle!

« Voilà bien des promesses; comment les réaliser? C'est ce que je vais essayer de vous dire.

« Le problème fondamental de l'industrie consiste à découvrir des sources d'énergie inépuisables et se renouvelant presque sans travail.

APPENDICE A LA SIXIÈME ÉDITION

LA BAISSÉ DU REVENU DES TERRES EN FRANCE CONSTATÉE EN 1907-12 RELATIVEMENT AUX ANNÉES 1879-1884 D'APRÈS LA NOUVELLE ÉVALUATION ADMINISTRATIVE DU REVENU DES PROPRIÉTÉS NON BATIES. — Une laborieuse opération administrative faite en France pour la revision de l'impôt foncier dans les années 1907-1913 fournit des renseignements très précis sur la baisse des revenus fonciers en France depuis l'année 1880. La réévaluation du revenu de la propriété non bâtie a été prescrite par la loi du 31 décembre 1907; cette réévalua-

« Mais revenons à nos moutons, je veux dire à la chimie. Qui dit
« source d'énergie calorifique ou électrique, dit source d'énergie chimique.
« Avec une telle source, la fabrication de tous les produits chimiques
« devient facile, économique, en tous temps, en tout lieu, en tout point
« de la surface du globe.

« C'est là que nous trouvons la solution économique du plus grand
« problème peut-être qui relève de la chimie, celui de la fabrication des
« matières alimentaires. En principe, il est déjà résolu : la synthèse des
« graisses et des huiles est réalisée depuis quarante ans, celles des sucres
« et des hydrates de carbone s'accomplit de nos jours et la synthèse des
« corps azotés n'est pas loin de nous. Ainsi le problème des aliments, ne
« l'oublions pas, est un problème chimique. Le jour où l'énergie sera
« obtenue économiquement, on ne tardera guère à fabriquer des aliments
« de toutes pièces, avec le carbone emprunté à l'acide carbonique, avec
« l'hydrogène et l'oxygène pris à l'eau, avec l'azote tiré de l'atmosphère.

« Ce que les végétaux ont fait jusqu'à présent à l'aide de l'énergie
« empruntée à l'univers ambiant, nous l'accomplissons déjà et nous
« l'accomplirons bientôt mieux, d'une façon plus étendue et plus parfaite
« que ne le fait la nature, car telle est la puissance de la synthèse
« chimique.

« Un jour viendra où chacun emportera pour se nourrir sa petite
« tablette de matière azotée, sa petite motte de matière grasse, son
« petit morceau de fécule ou de sucre, son petit flacon d'épices aroma-
« tiques, tout cela fabriqué économiquement et en quantités inépuisables
« par nos usines; tout cela indépendant des saisons irrégulières, de la
« pluie ou de la sécheresse, de la chaleur qui dessèche les plantes, ou
« de la gelée qui détruit l'espoir de la fructification; tout cela enfin
« exempt de ces microbes pathogènes, origine des épidémies et ennemis
« de la vie humaine.

« Déjà, nous avons vu la force des bras humains remplacée par celle de
« la vapeur, c'est-à-dire par l'énergie chimique empruntée à la combus-
« tion du charbon; mais cet agent doit être extrait péniblement du sein
« de la terre et la proportion en diminue sans cesse. Il faut trouver mieux;
« or, le principe de cette invention est facile à concevoir : il faut utiliser
« la chaleur solaire, il faut utiliser la chaleur centrale de notre globe.
« Les progrès incessants de la science font naître l'espérance légitime de

tion n'est pas encore complètement terminée pour tout l'ensemble du pays au moment où nous revoyons ces lignes (mars 1913); mais elle est suffisamment prouvée pour être très instructive.

D'après le rapport publié au *Journal Officiel* du 9 août 1912, la proportion des travaux de réévaluation terminés au 1^{er} janvier 1912 ressortait à 79,71 p. 100 du nombre des communes et à 77,47 p. 100 de la superficie des propriétés imposables; c'est donc plus des trois quarts du territoire qui avaient été, à cette date, réévalués.

La superficie des 25,364 communes où l'opération était terminée est de 32,994.681 hectares et la valeur locative afférente à cette superficie s'élève à 1,281,532,442 francs, soit une valeur locative moyenne de 39 francs par hectare.

La nouvelle évaluation (1907-1912) accuse, par rapport à celle

« capter ces sources d'une énergie illimitée. Pour capter la chaleur cen-
« trale, par exemple, il suffit de creuser des puits de 3 à 4.000 mètres de
« profondeur, ce qui ne surpasse peut-être pas les moyens des ingénieurs
« actuels et surtout ceux des ingénieurs de l'avenir. On trouvera là la
« chaleur, origine de toute vie et de toute industrie. Ainsi l'eau atteindrait
« au fond de ces puits une température élevée et développerait une pres-
« sion capable de faire marcher toutes les machines possibles.

« Sa distillation continue produirait cette eau pure, exempte de microbes,
« que l'on recherche aujourd'hui, à si grands frais, à des fontaines
« parfois contaminées. A cette profondeur, on posséderait une source
« d'énergie thermo-électrique sans limites et incessamment renouvelée. On
« aurait donc la force partout présente, sur les points du globe, et
« bien des milliers de siècles s'écouleraient avant qu'elle éprouvât une
« diminution sensible.

« Ce jour-là, la chimie aura accompli dans le monde une révolution
« radicale, dont personne ne peut calculer la portée : il n'y aura plus ni
« champs couverts de moissons, ni vignobles, ni prairies remplies de bes-
« tiaux, l'homme gagnera en douceur et en moralité, parce qu'il cessera
« de vivre par le carnage et la destruction des créatures vivantes. Il n'y
« aura plus de distinction entre les régions fertiles et les régions stériles.
« Peut-être même que les déserts de sable deviendront le séjour de prédi-
« cation des civilisations humaines, parce qu'ils seront plus salubres que
« ces alluvions empestées et ces plaines marécageuses engraisées de
« putréfaction qui sont aujourd'hui les sièges de notre agriculture.

« Dans ce règne universel de la force chimique, ne croyez pas que l'art,
« la beauté, le charme de la vie humaine soient destinés à disparaître. Si
« la surface terrestre cesse d'être utilisée, comme aujourd'hui, et disons-le
« tout bas, défigurée, par les travaux géométriques de l'agriculture, elle
« se recouvrira alors de verdure, de bois, de fleurs; la terre deviendra un
« vaste jardin arrosé par l'effusion des eaux souterraines et où la race
« humaine vivra dans l'abondance et dans la joie du légendaire âge
« d'or. »

de 1879-1884, une diminution de 370,289,705 fr., soit de 22, 65 p. 100.

Cette diminution affecte 76 départements; elle oscille entre 6 à 10 p. 100 dans neuf départements, entre 11 et 20 p. 100 dans vingt, entre 21 et 30 p. 100 dans dix-huit, entre 31 et 40 p. 100 dans vingt, entre 50 et 75 p. 100 dans trois départements. Par contre, on constate dans onze départements des augmentations peu importantes, qui sont, dit le Rapport administratif, la conséquence des progrès de la culture intensive et de la mise en exploitation de vieux terrains autrefois incultes.

On a vu que la valeur locative moyenne de l'hectare de terre ressort à 39 francs pour l'ensemble des 25,364 communes où l'opération est terminée. Cette évaluation moyenne n'atteint que

Nous avons reproduit textuellement la plus grande partie de ce discours tel qu'il a paru, signé de M. Berthelot, dans le *Temps* du avril 1894.

Certes, il serait téméraire d'avoir la certitude que ces prévisions s'accompliront toutes et que, dès l'an 2000, c'est-à-dire dans 106 ans, ces progrès immenses seront effectués.

Aussi, avons-nous jugé prudent de nous en tenir aux améliorations limitées qu'entrevoient pour un avenir prochain MM. Dehérain, Schoësing, Grandeau et autres.

Il n'est pas inutile, cependant, d'opposer ces prévisions d'un des plus grands chimistes du XIX^e siècle aux désolantes lamentations des disciples de Ricardo et notamment de Stuart Mill.

Toute la civilisation travaille contre la rente de la terre.

L'absolue ignorance et insouciance des sciences de la nature, des problèmes de la colonisation, etc., où se sont complus Ricardo, Stuart Mill et autres, sont les causes de leur désolante conception économique du monde futur.

Pendant six ou sept décades d'années, nombre d'économistes n'ont fait que rabâcher de prétendus apophtegmes qui détruisent toutes les applications des sciences naturelles. Tel est le sort particulièrement de la théorie de la *Rente du Sol*, ou, du moins, des conséquences logiques qu'on en tire. (Note de la 1^{re} édition 1895).

La théorie de la rente de la terre de Ricardo reçoit, depuis 10 ou 15 ans en France, une application en sens inverse de celle que prévoyait son auteur et la plupart de ses adeptes. Les progrès de la culture dans les bons sols et l'inaptitude de beaucoup de terres mauvaises ou médiocres à profiter des engrais ou à se prêter au fonctionnement des machines agricoles font que ces terres médiocres sortent de plus en plus de la culture et sont abandonnées comme terres arables; il en résulte que les fermages baissent non-seulement sur cette catégorie de terres, mais même, par répercussion, sur les terres les meilleures. (Note de la 3^e édition, 1900.)

7 francs dans les Basses-Alpes, 8 francs dans la Corse, 9 francs dans les Hautes-Alpes; elle oscille :

Entre 11 et	20 francs dans	5 départements
— 21 et 30	—	23
— 31 et 40	—	24
— 41 et 50	—	8
— 51 et 60	—	12
— 61 et 70	—	5
— 71 et 80	—	»
— 81 et 90	—	3
— 91 et 100	—	2

Enfin l'évaluation de la valeur locative moyenne de l'hectare de terre s'élève à 134 francs dans le département du Nord et à 319 francs dans celui de la Seine.

Qu'il soit officiellement constaté que, de 1879-84 à 1907-1912, en une trentaine d'années environ, et cela malgré la prospérité générale et quelque accroissement — quoique modique — de la population, malgré aussi l'incessante incorporation de nouveaux capitaux au sol, la valeur locative de la terre ait diminué en France de 22, 65 p. 100, c'est un fait qui prouve combien est folle la croyance suggérée aux esprits superficiels par les écrits de Ricardo que la Rente de la terre est et doit continuer d'être, chez les peuples civilisés, en progrès constants.

On ne peut avoir une réfutation plus péremptoire.

La grande baisse de la rente de la terre ou plutôt, car le mot de rente au sens donné par Ricardo n'est pas ici à sa place, la grande baisse de la valeur locative des terres effectuée en France, et constatée par les évaluations administratives en Belgique et dans toute l'Europe occidentale et centrale, de 1875-80 à 1900 environ, ne s'est pas en général davantage accentuée dans les premières années du xx^e siècle. Cette baisse est depuis lors restée à peu près stationnaire. A partir de 1905 environ et, d'une façon plus sensible et plus générale, de 1907 et de 1908, il y a même eu un léger relèvement de la valeur locative en Belgique et en France. Ce relèvement, jusqu'ici modeste, quoique appréciable, est attribué à diverses causes : d'une part, l'Amérique du Nord et les Indes ont eu, en plusieurs des années de cette période, de médiocres récoltes, d'autre part et surtout peut-être, la hausse générale des salaires et la prospérité industrielle dans les années 1906 à 1912 ont mis très à son aise la population ouvrière et lui ont permis de consommer plus de viande, plus de lait, plus de beurre, de fromage et d'œufs, de payer toutes les denrées, le vin également, plus cher; la laine et les autres matières textiles ont beaucoup monté, par la très grande demande des

usines. Il résulte de cette hausse des prix des produits agricoles, particulièrement de la viande et des produits lactés, que la terre a été plus recherchée et que son loyer a un peu remonté; mais c'est à peine s'il a regagné le cinquième ou le quart de ce qu'il avait perdu dans les trente années antérieures. La plupart des régions ont profité, quoique très inégalement, de ce modique relèvement.

L'amélioration modeste dont les revenus fonciers commencent à bénéficier depuis 1904 ou 1905 se maintiendra-t-elle, se généralisera-t-elle, s'accroîtra-t-elle? Certaines circonstances, notamment le plus grand bien-être, par suite de l'élévation des salaires dans la population ouvrière, paraissent devoir tout au moins en favoriser le maintien. Il est douteux, toutefois, que cette amélioration prenne de très grandes proportions et surtout qu'elle puisse jamais, en dehors d'incorporations au sol de nouveaux capitaux considérables, reporter la valeur locative et la valeur vénale des terres en France au niveau où elles se tenaient de 1870 à 1875 : les progrès agricoles, sans doute, y feront obstacle en augmentant notablement l'offre des denrées, de celles du moins dont les conditions de production sont très extensibles.

En tout cas, il ressort de ces mouvements divers au cours du XIX^e siècle et au commencement du XX^e que la valeur locative et la valeur vénale du sol ne suivent pas, au cours de la civilisation, une direction rectiligne, que tantôt elles haussent et tantôt elles baissent, que, par conséquent, les conséquences qu'on a voulu souvent tirer de la loi de Ricardo ne sont aucunement fondées en fait.

Disons en terminant que certaines personnes veulent expliquer la hausse des denrées depuis l'ouverture du XX^e siècle, et particulièrement dans les années toutes récentes (1908 à 1912), par l'énorme accroissement de la production de l'or; on sait que, tandis que la production annuelle de l'or était tombée aux environs de 500 millions de francs vers les années 1881-1885, elle a fait un prodigieux bond, depuis notamment la découverte des mines d'or du Transvaal qui, à elles seules, en 1912, ont produit près de 1 milliard d'or en une seule année, et que, pour le monde entier, cette production depuis 1906 dépasse annuellement 2 milliards d'or et excède même, en 1912, 2 milliards et demi. Il est possible que cette énorme augmentation de la production de l'or ait eu quelque influence sur les prix depuis 1906 et surtout depuis 1910, mais nous la considérons jusqu'ici comme secondaire et nous ne croyons pas qu'elle rende compte à elle seule de la hausse d'un grand nombre de denrées¹.

¹ Les mauvaises ou médiocres récoltes de 1909 à 1912, de même que les épizooties, ont contribué, dans une forte mesure, en ces années, à la

LES LOIS OU PROJETS DE LOI EN ALLEMAGNE, EN ANGLETERRE, EN FRANCE, POUR ATTRIBUER AUX POUVOIRS PUBLICS (ÉTAT, PROVINCES OU COMMUNES) UNE PARTIE IMPORTANTE DE LA PLUS-VALUE : CONSÉQUENCES PROBABLES DE CES LOIS. — Nous avons dit que les socialistes, et notamment Henri George, ont proposé de confisquer pour l'État tout ce que Ricardo appelait la Rente de la Terre; c'est-à-dire tout ce qui dans la *plus-value* du revenu du sol paraît provenir, non des capitaux engagés ou de l'habileté de l'exploitant, mais du développement du milieu social, soit en population, soit en industrie, soit en richesse (Voir plus haut, pages 731 à 740). C'est la thèse surtout soutenue par le célèbre socialiste américain Henri George¹.

Quelques gouvernements européens à partir de 1909 sont entrés dans la voie de l'attribution aux pouvoirs publics (État, provinces, communes) de la *plus-value* du sol, c'est-à-dire de l'augmentation de revenu des propriétaires, réputée imméritée ou non gagnée (*un-earned*). Nous n'avons pas à examiner ici les mesures prises ou projetées à ce sujet; il suffit de les mentionner.

C'est au cours de l'année 1909, à un moment où l'Empire allemand se trouvait avoir de très grands besoins de ressources, que le Parlement s'est occupé d'imposer la *plus-value* imméritée de la valeur des terres constatée entre deux transactions immobilières. Il n'a fait que généraliser ainsi des taxes communales, de peu d'importance d'ailleurs, qui se perpétuaient à ce sujet dans quelques centaines de communes allemandes depuis le moyen-âge. La taxe établie, et qui correspond à notre impôt sur les mutations à titre onéreux, mais qui est graduée selon la plus-value ne provenant pas de dépenses du propriétaire, varie entre 10 et 30 p. 100 de cette plus-value constatée entre deux transactions immobilières, suivant que la dite plus-value est de 10 à 30 p. 100 ou de proportion plus élevée, la taxe de 30 p. 100 s'appliquant aux plus-values de plus de 200 p. 100. On évaluait à 45 millions de marks ou 54 millions de francs le produit de cette taxe dont 40 p. 100 étaient abandonnés aux communes et 10 p. 100 aux États confédérés; l'Empire ne retenant que 50 p. 100.

On alléguait que les taux de la taxe, pour les cas les plus fréquents, étaient trop élevés, et qu'ils avaient entraîné une hausse accentuée de certains produits agricoles : céréales, sucre, vin, pommes de terre, légumes, laitage, etc.

Nous donnons dans le tome III du présent ouvrage des renseignements détaillés sur la production de l'or et de l'argent dans les quatre derniers siècles et y renvoyons le lecteur.

¹ Voir son ouvrage : *Progress and Poverty*, books VI, VII, VIII et IX, particulièrement le chapitre 2 du livre VIII, ce qu'il appelle *The Remedy*, le remède.

quents, ceux de plus-value de 10 à 40 ou 50 p. 100, étaient relativement modérés et que l'ensemble de la perception restait bien au-dessous de celle qui résulte du droit uniforme de 7 p. 100-perçu en France sur toutes les transactions immobilières. Il n'en est pas moins vrai que l'impôt allemand est vicieux en ce qu'il ne peut être assis qu'arbitrairement, en ce qu'il comporte aussi pour l'avenir des entraînements et qu'il est de nature à restreindre l'initiative et l'activité des propriétaires du sol.

Le gouvernement anglais en 1909-1910, dans le fameux budget de M. Lloyd George, est allé beaucoup plus loin que le gouvernement allemand. Il a décidé une évaluation nouvelle de toutes les terres et l'établissement d'un impôt de 20 p. 100 sur toute plus-value non gagnée (*unearned*) qui serait constatée à la suite d'une transmission immobilière, soit par vente, soit par héritage, soit à un renouvellement de bail.

En France, M. Klotz, ministre des finances, poussé par ces exemples, a communiqué à la Commission du budget l'idée d'établir un impôt sur la plus-value pour réduire, disait-il, à 5 1/2 p. 100 le droit sur les ventes d'immeubles qui est aujourd'hui uniformément de 7 p. 100. D'autre part, le préfet de la Seine, dans le projet de budget de la Ville de Paris pour 1913, a proposé un impôt élevé sur la plus-value des immeubles constatée par les évaluations administratives décennales relatives à la propriété bâtie. Le Conseil municipal de Paris n'a pas donné suite à ce projet.

On doit considérer cette base d'impôts, la *plus-value* dite *imméritée*, comme défectueuse: elle est, au plus haut degré, incertaine et fragile, le départ à faire, dans l'essor de la valeur soit locative, soit vénale, entre le résultat des dépenses engagées par le propriétaire ainsi que de la bonne direction donnée à son exploitation et l'influence des circonstances sociales ambiantes ne pouvant jamais se faire avec exactitude, l'impartialité de l'administration ou des jurys étant toujours suspecte en pareil cas. C'est donc bien une taxe à base fuyante et arbitraire, susceptible, d'ailleurs, des plus grands entraînements. En admettant même que le départ entre les causes méritoires et les causes imméritées de la plus-value pût se faire avec exactitude, ce mode d'impôt aboutirait à confisquer pour les pouvoirs publics une grande partie des bonnes chances que comportent toutes les entreprises humaines en laissant aux particuliers la plénitude des mauvaises chances; cela détruirait l'équilibre des mobiles humains et ne pourrait que décourager les hommes d'initiative et les porter à l'inertie.



TABLE DES MATIÈRES

Préface de la 6 ^e édition.	VII
Préface de la 5 ^e édition.	XI
Préface de la 4 ^e édition.	XV
Préface de la 3 ^e édition.	XXIII
Préface de la 2 ^e édition.	XXVII
Préface de la 1 ^{re} édition.	XXIX

PREMIÈRE PARTIE

Objet et utilité de la science économique. — Faculté de prévision.
Exemples. — La méthode.

CHAPITRE PREMIER

GENÈSE ET NATURE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Nouveauté de l'économie politique comme science. — Cette nouveauté ne peut être un argument contre l'économie politique. — Cette science s'est constituée à la même date que la chimie.	1
Causes qui font que l'économie politique devait se constituer tardivement. — Elle est une science d'observation, non une science expérimentale. — Différence importante entre ces deux catégories de sciences.	5
Origines de l'économie politique. — Sans parler des notions parfois précises des anciens, l'économie politique doit, dans les temps modernes, son origine aux « Chambres Camérales » et beaucoup plus aux écrivains monétaires.	6
Les définitions diverses de l'Économie politique ou de l'économique : leurs lacunes ou leurs inexactitudes.	9
Notre définition de l'économie politique. — Cette science concerne non seulement les sociétés humaines, mais même un ménage ou une famille, ou un homme isolé. — Démonstration que les principales lois économiques ont aussi leur application dans ces derniers cas.	11
L'économie politique est très distincte de la technologie.	14
Les propositions d'appellations nouvelles de la science économique : Ploutologie, Chrématistique, Catallactique. Toutes ces appellations sont trop étroites.	15
L'Économique est beaucoup plus vaste que la science de l'échange : examen des idées de Mac Léod.	16
De l'existence de lois naturelles en économie politique. — Démonstration de la fausseté de la définition d'Émile de Laveleye.	18
Nombreuses lois inéluctables en économie politique. — La monnaie, l'intérêt, la division du travail, le capital, etc.	20
La faculté de prévision existe incontestablement en économie politique. — Exemples nombreux, qui attestent la possibilité de prévoir en cette matière.	29

CHAPITRE II

LE CARACTÈRE SCIENTIFIQUE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET L'UNIVERSALITÉ
DES LOIS ÉCONOMIQUES

- Arguments par lesquels on conteste à l'économie politique tout caractère scientifique; leur inexactitude. 29
- Prétention que l'économie politique n'offre qu'une méthode et un instrument d'investigation. 32
- Les généralisations en économie politique. Le terme de dogme souvent employé est inexact. — En quoi les lois économiques n'ont pas le caractère de dogmes. 35
- Allégation que les sentiments humains et les institutions humaines considérés comme nécessaires par l'économie politique sont de récente origine. — Fausseté de cette allégation. 39
- Les différents milieux sociaux sont inégalement sensibles à l'action des lois économiques; mais tous subissent cette action, quoique à des degrés divers. 40
- L'école historique en économie politique; ses services; ses lacunes; l'examen sur le vif des diverses civilisations coexistant encore sur le globe donne des résultats plus précis et plus décisifs. 41
- L'école dite d'observation directe fondée par Le Play; elle a fourni de très utiles contributions. 44
- Avantages de l'examen de la matière vivante par l'étude des civilisations primitives existant encore sur le globe. 46
- Preuves nombreuses que les principaux mobiles économiques exercent de l'influence sur les hommes à tous les états du développement humain. 49
- Les ménagements que peut exiger, chez des peuplades primitives, l'application de certains principes économiques, n'entraîne nullement cette conséquence que les lois économiques ne soient pas universelles. L'universalité de ces lois est amplement démontrée. 55

CHAPITRE III

CARACTÈRES SCIENTIFIQUES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, SES RELATIONS AVEC LES
AUTRES BRANCHES D'ÉTUDES SOCIALES ET MORALES

- Caractères différents de l'Économique avec Adam Smith et avec Ricardo. — L'Économique ne constitue pas à elle seule la science sociale. — L'Économique est, à la fois, une science et un art. 58
- De la prétention de subordonner l'économie politique à la sociologie. — L'économie politique répond beaucoup plus que la sociologie aux conditions essentielles de toute science. — L'économie politique, comme toute science, est susceptible de développement et de progrès. 64
- Prétention que la base de l'Économique serait trop étroite. — Réfutation de l'accusation que l'égoïsme serait la fin de l'économie politique. — Preuves que l'intérêt privé et l'égoïsme sont loin d'être synonymes 68
- L'altruisme se montre surtout dans l'usage des richesses, et l'intérêt privé dans la production. — Exemples nombreux tirés des donations pour des œuvres d'intérêt général. 72
- Le principe de l'intérêt privé et celui de l'altruisme ne sont pas inconciliables; ils ont des sphères d'application différentes. 76
- L'économie politique fait bon ménage avec la morale. — Rapports de l'économie politique avec les différentes sciences. 78

CHAPITRE IV

LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE POLITIQUE

Les différentes écoles en économie politique. — L'école mathématique son inefficacité.	83
La loi de substitution rend impossible l'usage utile des mathématiques en économie politique.	88
Réfutation de la thèse contraire, qu'il n'y a, en économie politique, que des tendances et non des lois.	90
Allégations contradictoires que l'économie politique est une science épuisée et qu'elle est une science dans l'enfance.	91
Différence entre l'économie politique et ce que l'on nomme parfois « l'économie sociale » ou « la science sociale ».	92
Il est inexact que l'économie politique étudie les sociétés seulement à l'état statique.	93
Plan de l'ouvrage	95

CHAPITRE V

LES BESOINS HUMAINS ET LES RICHESSES

Causes de la difficulté des définitions. — Le concept de richesse.	98
Les différentes définitions de la richesse.	100
La difficulté d'une démarcation exacte entre des concepts voisins se rencontre dans toutes les sciences.	102
Le sens large et le sens étroit du concept de richesse.	103
Définition des besoins au point de vue économique. — Infinité diversité des besoins humains et impossibilité d'une classification rigoureuse.	103
L'extensibilité des besoins ; très grande importance de ce phénomène en économie politique.	108
La satiabilité de chaque besoin et la loi de l'utilité décroissante des quantités de produits destinées à le satisfaire.	109
L'importance économique de l'extensibilité des besoins trouve notamment une démonstration dans les phénomènes de la colonisation.	111
La concurrence des divers besoins entre eux : la loi de substitution.	112
Le rôle de l'esprit d'imitation, de l'habitude et de l'hérédité dans l'extension et la fixation des besoins humains.	112

DEUXIÈME PARTIE

La production des richesses.

LIVRE I

LES DIVERS FACTEURS DE LA PRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE
DES FACTEURS QUI Y CONCOURENT

Définition de la production. Les divers actes productifs.	115
Collaboration de l'homme et de la Nature dans la production.	117
Les quatre industries primitives.	117

Changements généraux accomplis dans la production; la production en vue de la consommation directe et la production en vue de l'échange.	
— Effets particuliers de la production dirigée presque exclusivement en vue de l'échange.	118
La nature au point de vue économique.	122
Concours compliqué qu'apporte l'homme à la production : le capital.	
Erreur de Stuart Mill sur l'importance et l'ancienneté du capital.	123
Antiquité du capital.	124

CHAPITRE II

LA PART DE LA NATURE ET DES FORCES NATURELLES DANS LA PRODUCTION

L'école économique anglaise, dite classique, a négligé d'étudier attentivement la Nature; de là son pessimisme exagéré.	125
L'école économique française a négligé aussi d'étudier la Nature, sous le prétexte que les dons de celle-ci sont toujours gratuits. Erreur de cette assertion.	126
Nécessité, pour la science économique, d'observer la nature extérieure. Sans cette étude, beaucoup de phénomènes économiques restent intelligibles.	126
Les sous-facteurs de la Nature dans ses rapports avec la production.	127
Le concours que la Nature prête à la production n'est qu'à ses débuts.	128
Les biens et les forces de la nature sont très inégalement distribués.	129
La disposition des lieux prépare des vocations nationales naturelles.	130
Les moyens naturels de jouissance et les moyens naturels d'industrie : leurs effets différents.	130
Contrées où une civilisation perfectionnée ne paraît pas pouvoir éclore spontanément. La colonisation y remédie; importance et complexité de ce phénomène.	131
Les biens de la Nature ne sont ni toujours communs à toute l'humanité ni toujours gratuits. Le rôle de la Nature dans la production se manifeste aussi dans le sous-sol qui est un facteur très important.	132
Très grande inégalité des dons de la Nature : ses conséquences.	136
Façon dont un peuple exceptionnellement bien doué de la Nature doit admettre à une sorte de participation les peuples les moins favorisés. Le droit d'immigration.	139
La nature interne de l'homme est aussi variable et inégale que la Nature extérieure.	141

CHAPITRE III

LE TRAVAIL

Caractères généraux du travail; sa définition.	143
Le système du travail attrayant, de Fourier.	145
Les grandes catégories du travail humain.	151
Le travail productif et le travail improductif.	152
Le travail physique et le travail intellectuel.	155
Classification des industries et des travaux.	159
Caractères différents de productivité des diverses catégories de travaux humains. — L'industrie des transports.	161
Erreurs opposées au sujet de l'industrie des transports. Carey. — Le grand	

avantage du développement de l'industrie des transports est d'accroître la division du travail.	163
Le développement des transports est une mesure défectueuse du développement de la production. Erreur de Proudhon. Illusions à ce sujet. Effet réel des voies de transport. — Les abus dans l'industrie des transports.. . . .	166
La productivité du commerce. — Les abus qui peuvent se glisser dans le commerce de détail : exemple de la boulangerie. — Comment la liberté peut y remédier.	170
Les travaux des professions libérales et des fonctionnaires publics.	175
L'État est un producteur à la fois direct et indirect.	178
Les professions auxiliaires : les domestiques.	179
De la proportion et de l'équilibre entre les diverses professions humaines.	180
La tendance des peuples mous. Comparaison du nombre des fonctionnaires et des commerçants en France et en Allemagne.	182

CHAPITRE IV

LE CAPITAL. — LA NATURE ET LA GENÈSE DU CAPITAL.

Le capital. Aspects divers du capital. Les capitaux de jouissance et les capitaux d'industrie.	185
Les capitaux au point de vue privé et les capitaux au point de vue général, national ou universel. Erreur de Mac Leod. Inexactitudes de beaucoup de statistiques sur la fortune d'une nation.	188
Nature réelle du capital. Les quatre formes du capital : les approvisionnements de subsistances, les matières premières, les instruments et les installations. Les deux origines du capital : l'abstinence et l'esprit d'invention ou de combinaison. Les capitaux par nature et les capitaux par destination.	195
Origine du capital. — Le temps est un des éléments essentiels du capital.	198
Théorie que le capital n'a pu avoir son origine qu'à l'esclavage. Réfutation de cette théorie.	201
Conditions de la formation du capital.	203
La permanence et la reconstitution des capitaux.	207
Productivité du capital. La productivité de certains capitaux sous la forme d'installations est indépendante de tout nouveau travail humain. La productivité est l'attribut caractéristique du capital.	209
Façon dont se forme le capital dans les sociétés modernes ; l'épargne et le placement. L'épargne, au sens économique, consiste surtout dans une direction utile donnée à la consommation et à la production.	217

CHAPITRE V

LES DIFFÉRENTES SORTES DE CAPITAUX. — LES CAPITAUX FIXES ET LES CAPITAUX CIRCULANTS. — LES APPROVISIONNEMENTS DE SUBSISTANCES, LES MATIÈRES PREMIÈRES, LES INSTRUMENTS ET LES INSTALLATIONS.

Les deux principales divisions et les deux principales subdivisions des capitaux : les approvisionnements et les matières premières, d'une part ;

les outils ou instruments et les installations, de l'autre part. — De l'énorme croissance et de l'accumulation du capital sous la forme d'installations.	224
Ces catégories de capitaux, les outils et les installations, proviennent, non seulement de la prévoyance, mais de l'esprit d'invention et de combinaison.	226
Les capitaux fixes et les capitaux circulants ou fongibles.	227
La perpétuité des capitaux, grâce à l'amortissement.	228
De la relation entre les capitaux fixes et les capitaux circulants.	230
Formes principales que revêt le capital dans les sociétés modernes.	233
Le capital et le fonds de consommation.	240

CHAPITRE VI

LES FACULTÉS PERSONNELLES CONSIDÉRÉES COMME CAPITAUX
LES ŒUVRES D'ART AU MÊME POINT DE VUE

Les capitaux incorporels. Le talent ; l'éducation.	242
Analogies frappantes entre la formation ou le développement des facultés personnelles et la formation ou le développement des capitaux.	244
Les capitaux immatériels existent aussi bien pour les peuples que pour les individus. Les transactions auxquelles ils donnent lieu.	247
Les œuvres d'art sont des capitaux. Démonstration.	249

LIVRE II

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ. LE CONCOURS ET LA MISE
EN ŒUVRE DES TROIS FACTEURS DE LA PRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

DANS QUEL SENS LE CAPITAL LIMITE L'INDUSTRIE

Controverses au sujet de la proposition que le capital limite l'industrie. Stuart Mill et Henri George.	253
Fausseté des arguments d'Henri George. Exemple des pays neufs.	256
Pourquoi certaines vieilles contrées se rétablissent rapidement après une grande guerre. Erreur de Stuart Mill.	258
Dans quel sens le capital limite l'industrie.	262
L'industrie réciproquement, c'est-à-dire l'état des inventions, des découvertes et des connaissances techniques, limite la productivité du capital.	264

CHAPITRE II

LES PHASES SUCCESSIVES DES SOCIÉTÉS AU POINT DE VUE DU CAPITAL. — LE PLACEMENT
DANS LA PRODUCTION D'AUTRUI OU PAR ASSOCIATION.

Les phases successives des sociétés au point de vue de la formation des capitaux.	266
---	-----

Les causes qui développent et celles qui restreignent la formation du capital : 1° la capitalisation devient d'autant plus facile que la production est plus abondante ; 2° la longue sécurité est la première condition extérieure de la capitalisation, surtout de la capitalisation sous ses formes les plus perfectionnées, la création d'instruments et d'installations ; 3° la famille et l'héritage doivent être considérés comme deux des principales causes de la capitalisation ; 4° la moralité d'un peuple ou d'une fraction de ce peuple exerce une très sensible influence sur l'épargne et la capitalisation ; une certaine discipline traditionnelle y contribue ; l'aptitude au travail sous l'aiguillon du besoin et l'aptitude à l'épargne sont deux facultés différentes ; 5° l'ampleur des débouchés, le taux de l'intérêt ont aussi une influence sur la capitalisation ; 6° le placement dans la production d'autrui ; exemples de ce placement dans les anciennes caravanes ; l'énorme développement et la diversité de ces placements. Agencements techniques et organisations qui stimulent la capitalisation ; 7° les inventions, les découvertes et l'amélioration des procédés techniques poussent à l'épargne et tendent à accroître la capitalisation ; 8° les lois peuvent restreindre la capitalisation directement ou indirectement ; l'action des impôts ; une assistance publique trop facile. 269

L'Etat peut-il se substituer aux individus pour la capitalisation. 288

CHAPITRE III

LA DIRECTION ET LA RESPONSABILITÉ DE LA PRODUCTION.

LA MISSION DE L'ENTREPRENEUR

De la coordination des trois éléments de la production : nature, travail et capital. 292

Le producteur autonome. Causes qui s'opposent à ce que ce type se généralise. Il ne pourrait devenir fréquent que dans une société cristallisée. 293

La structure économique. L'entrepreneur. Il est par excellence le lien naturel entre le capital et le travail. 296

Causes qui font que c'est au capital, non au personnel ouvrier, que revient le choix des directeurs des entreprises. 299

Variété des conditions intellectuelles et morales nécessaires à l'entrepreneur. 305

Les échecs et les déchets dans le système de l'entreprise libre. 312

La sève ascendante et la sève descendante dans les sociétés libres. 314

Appendice à la sixième édition : le recrutement de l'élite. 315

CHAPITRE IV

CAUSES TECHNIQUES QUI INFLUENT SUR LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL OU LE TRAVAIL COMBINÉ. — LA DIVISION DU TRAVAIL

L'organisation du travail. Le travail combiné. 316

La division du travail, ses formes primitives et successives. 322

Opinion des économistes et des socialistes sur la division du travail. Avantages de la division du travail d'après Adam Smith. 325

Nature exacte de la division du travail et de ses avantages réels.	330
La division territoriale du travail.	339
La division héréditaire du travail.	343

CHAPITRE V

LES INCONVÉNIENTS, LES CORRECTIFS ET LES CONDITIONS DE LA DIVISION DU TRAVAIL

LA ROTATION DU TRAVAIL ; SES INCONVÉNIENTS.

Reproches adressés à la division du travail ; — 1° Les professions rebutantes et viles ;	346
2° Allégation que, même en dehors des professions répugnantes, la spécialisation excessive du travail détériore l'homme moralement et physiquement ;	350
3° La division du travail place le travailleur dans une plus grande dépendance des événements et de la conjoncture ;	352
4° La division industrielle du travail nuit parfois à la division naturelle des occupations.	354
Les correctifs de la division du travail.	355
Les conditions de l'extension de la division du travail ; la densité de la population ; la facilité et le bas prix des communications ; l'étendue du marché ; une législation commerciale internationale libérale ; une grande abondance et une certaine concentration de capitaux ; l'esprit d'association ; un certain développement intellectuel et scientifique.	357
De quelques exceptions apparentes à la division du travail. L'analyse industrielle et la synthèse industrielle.	364
De la rotation du travail présentée comme substitut à la division du travail. Fourier et Stuart Mill.	366
Obstacles à ce système.	371

CHAPITRE VI

LES MACHINES. — LEURS AVANTAGES ; LEUR ÉVOLUTION ;

LES CONDITIONS DE LEUR EMPLOI

La question des machines est encore controversée, non pas en général quant à leur influence sur la production, mais quant à leurs effets sociaux.	374
Les outils, les machines et les installations ; différence entre ces trois formes de la capitalisation.	376
Préjugés populaires contre les machines.	378
Les premières machines : les bêtes de somme ou de trait.	380
Avantages et évolution des machines :	
1° Elles épargnent à l'homme la fatigue ou les dégoûts d'une foule de travaux exténuants ou avilissants ;	383
2° Excellent à la fois, dans l'infiniment grand et l'infiniment petit, elles accomplissent certains travaux que jamais, sans leur secours, les hommes n'auraient pu faire ;	385
3° A des tâches qui exigeaient jadis une force extraordinaire, elles permettent d'employer des hommes de force moyenne et même des femmes et des enfants ;	385
4° Elles font l'ouvrage beaucoup plus rapidement sans se lasser ;	386

5° Elles reproduisent à l'infini et exactement une certaine production sur un même modèle;	386
6° Elles permettent d'abaisser considérablement le prix des produits, surtout de ceux qui sont d'un usage commun;	387
7° Elles tendent à augmenter l'égalité et à amener une sorte d'uniformité de vie entre les hommes.	388
Conditions nécessaires à l'emploi des machines.	390
Les conditions générales et les conditions spéciales; celles propres à la société, au marché, aux matières premières, à l'homme lui-même.	391
L'esclavage fait dédaigner les machines, de même le bas prix de la main-d'œuvre.	394

CHAPITRE VII

LES REPROCHES FAITS AUX MACHINES. — LE RÉGIME SOCIAL ET LE MACHINISME

Caractères généraux des reproches adressés aux machines.	396
Première objection : Les machines exproprieraient de leur travail l'ouvrier et sa famille sans indemnité.	397
Les effets perturbateurs des machines pour l'ouvrier comparés aux compensations et aux gains qu'elles lui procurent.	399
Allégation que les machines agricoles n'augmentent pas la production, mais diminuent simplement la main-d'œuvre employée; réfutation de cette allégation.	405
Compensation générale que la plasticité sociale et l'extensibilité des besoins humains offrent à l'ouvrier évincé de son métier par les machines.	414
Exemples de compensations offertes par les machines à la main-d'œuvre.	420
Conditions nouvelles, très différentes de celles du commencement du siècle, des progrès du machinisme; facultés nouvelles d'adaptation.	423
Effets protecteurs des machines pour l'ouvrier.	426
Nécessité de diverses adaptations sociales pour parer à quelques inconvénients des machines.	429
Les abus du travail à domicile sont beaucoup plus criants et plus tenaces que ceux du travail dans de grands ateliers mécaniques; le <i>Sweating System</i>	431
De l'insalubrité des industries mécaniques et des progrès de l'hygiène dans les ateliers.	435
Les machines et les accidents.	437
Adaptation nécessaire du milieu social et des habitudes individuelles aux machines.	438

CHAPITRE VIII

DU CADRE A DONNER A LA PRODUCTION. — AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA PRODUCTION EN GRAND ET DE LA PRODUCTION EN PETIT

Le cadre à donner à la production et la structure industrielle.	440
Cadres restreints de la production dans l'ancien temps et dans les civilisations endormies.	444
Transition de la petite à la moyenne production. Origine des fortunes industrielles.	447

La production en grand; ses avantages. Ses inconvénients et ses dangers.	459
La concentration du commerce de détail. Les grands magasins.	465
La grande production dans l'agriculture.	469
Les domaines qui restent à la moyenne et à la petite industrie.	469
Les proportions actuelles de la grande et de la petite production comparées à celles du passé.	472
De la possibilité du retour de certaines industries concentrées à l'état de dispersion et de morcellement.	474

CHAPITRE IX

DU PROGRÈS DANS LA PRODUCTION, DE SON ALLURE VARIABLE
ET DE SES LIMITES ÉVENTUELLES. LES ILLUSIONS COURANTES SUR LE PROGRÈS
ÉCONOMIQUE; LES DÉDUCTIONS A FAIRE.

Le développement de la production n'a pas une allure régulière.	477
Des limites éventuelles à l'accroissement de la production. Examen à ce point de vue des trois facteurs : le travail, le capital et la nature.	480
Objections tirées de la loi de Ricardo à la théorie du développement indéfini de la production. Examen de ces objections.	487
Le progrès économique procède par bonds et par séries.	492
La limitation de l'accroissement de la production pourrait venir un jour de la préférence donnée par l'homme aux loisirs, et de son indifférence relative pour un nouveau surcroît de consommation. De même il pourrait se produire une lassitude d'épargner ou une répugnance à placer ses épargnes.	493
Le progrès économique est toujours beaucoup moindre en réalité qu'en apparence; l'éblouissement qu'il cause.	494
Exemples d'illusions sur l'importance réelle du progrès économique.	495
Une cause spéciale de déchets considérables dans la production contemporaine est la rapidité même des inventions et des découvertes, qui fait mettre au rebut des machines ou des outillages encore matériellement susceptibles de longs services.	501
Le développement de la production est loin en général d'être proportionnel à l'accroissement des recettes des voies ferrées ou du transit par les canaux, ou même à l'essor du commerce extérieur.	503

TROISIÈME PARTIE

Les conditions générales du développement des sociétés modernes.
Liberté, propriété, responsabilité, concurrence.

CHAPITRE PREMIER

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ DU PRODUCTEUR

La responsabilité du producteur.	507
La liberté économique et la propriété.	508
Le travail contraint est, d'une façon générale, inférieur en productivité au travail libre.	510
Examen de l'esclavage antique, du servage, des corvées et de l'esclavage moderne	513

Résultats de la suppression de l'esclavage dans les divers pays, du servage, des corvées, etc.	517
Causes qui ont longtemps maintenu ou qui maintiennent certains modes de contrainte.	526
De l'évolution de la liberté humaine.	528

CHAPITRE II.

LA PROPRIÉTÉ

Nature et caractère de la propriété. Nécessité du <i>jus abutendi</i> . — Force expansive de la propriété, son extension aux domaines les plus variés. Interdépendance de la liberté et de la propriété.	533
Genèse de la propriété. La propriété est un fait naturel et instinctif. La terre a toujours été propriété particulière.	538
Les diverses théories du droit de propriété.	544
Origine et évolution de la propriété foncière personnelle.	555
Ordre historique des propriétés.	563
La part sociale dans chaque propriété privée. La propriété n'est pas onéreuse à la société ni aux consommateurs dépourvus de biens.	566
La propriété privée peut être regardée comme une participation aux bénéfices établie par le cours naturel des choses.	571
Les charges spéciales à la propriété foncière compensent largement, en général, l'utilité primitive du sol pour la société avant les capitaux qui y furent incorporés par les propriétaires successifs.	574
La propriété privée est le fondement de l'existence nationale. La propriété des nations serait dépourvue de titres si ceux de la propriété personnelle n'étaient pas valables.	578
Raisons de la perpétuité de la propriété privée. Amoindrissement notable de la production et crises sociales profondes que susciterait toute limite de durée, si lointaine fût-elle, assignée à la propriété.	580

CHAPITRE III

L'HÉRITAGE. — EXAMEN DU DROIT A L'OISIVETÉ

L'héritage se rattache à la propriété et, comme elle, est sorti de l'instinct de l'homme.	591
L'héritage et la famille.	592
La structure sociale, reposant sur la propriété privée, exige le maintien de l'héritage.	594
Enorme déperdition économique qui résulterait de la suppression de l'héritage. En quelques générations ce régime ramènerait la production aux étroites limites des époques de barbarie.	597
Déboires immédiats qu'éprouverait l'État par la suppression de l'héritage. Recettes décroissantes qu'il encaisserait. Analyse des documents statistiques sur les successions en France.	600
La suppression de certaines catégories de successions auraient des résultats analogues, quoique atténués, à ceux de la suppression totale de l'héritage.	603
La guerre à l'héritage couvre une guerre analogue à la famille.	610
Objection que l'héritage produit des générations d'oisifs.	612
Causes naturelles qui empêchent la conservation indéfinie de fortunes dans les mains d'oisifs.	615

CHAPITRE IV

LA CONCURRENCE

Définition de la concurrence.	624
Les divers systèmes d'organisation du travail au point de vue légal.	625
Le monopole.	626
Le système de réglementation, de concessions et de tutelle. Les corporations. Les procédés pour atténuer les inconvénients de ce régime. Les « maîtres libres » ; les privilèges.	629
Etapes dans la voie de la liberté du travail au moyen âge et au début des temps modernes.	632
Le régime de libre concurrence.	636
Avantages divers de ce régime.	638
Les critiques adressées à la concurrence.	645
Prétendu <i>processus</i> par lequel la concurrence se détruirait elle-même et aboutirait au monopole.	656
Circonstances qui contrarient ce <i>processus</i>	657
La concurrence et les coalitions de producteurs.	659
Importance capitale et rôle prépondérant de la <i>loi de substitution</i> . Nouveaux détails au sujet de cette loi.	662
Dernière objection faite à la concurrence : les combinaisons dans les industries qui ne peuvent être accessibles à tous.	664
Supériorité alléguée du monopole pour ces industries ; réfutation de cette prétention.	669
Les monopoles les plus excusables, comme celui des postes et des télégraphes, ne peuvent échapper à de nombreux défauts : critiques de l'administration postale et télégraphique.	670
Le régime de la concurrence est le seul qui soit normal et doive être général.	674

QUATRIÈME PARTIE

La répartition des richesses. Les diverses catégories de copartageants. — Les lois naturelles qui déterminent le partage.

CHAPITRE PREMIER

LA PART DE LA NATURE ET DU MILIEU SOCIAL DANS CHAQUE PRODUIT
ET L'ATTRIBUTION DE CETTE PART

La part de la nature et la part de la société dans chaque produit.	675
De l'attribution de la part des dons exceptionnels de la nature. Les dons naturels personnels.	678
Les avantages appropriés résultant du milieu social. La société est un vaste et instinctif système de participation aux bénéfices.	682
Cas où un homme a la jouissance de dons de la nature extérieurs à lui.	687
La doctrine de la plus-value imméritée ou de <i>l'unearned increment</i> : les conséquences auxquelles elle conduirait. La Société s'approprierait toutes les bonnes chances des entreprises privées et en laisserait aux particuliers toutes les médiocres et toutes les mauvaises chances.	693

Cas où les avantages de la nature et du milieu social sont gratuits; cas, au contraire, où ils se font payer. 696

CHAPITRE II

EXPOSÉ DE LA LOI DE RICARDO SUR LA RENTE DU SOL

Place de la théorie de la rente du sol dans la science économique.	701
Les prédécesseurs de Ricardo. — L'école anglaise contemporaine et la théorie de la rente.	704
Exposé des divers cas de rente observés par Ricardo. — Les quatre cas de rente de la terre.	709
La rente du sol pour les terrains dans les villes.	719
La rente de la terre n'est pas une cause du prix des denrées. On peut confisquer ou déplacer la rente de la terre; on ne peut la supprimer.	721
Les terres qui ne paient aucune rente.	722
La rente de la terre, au sens scientifique du mot, n'est pas une richesse.	724
La rente de la terre peut s'élever sans accroissement parallèle de la population et sans augmentation du prix des denrées.	728
Conséquences tirées par l'école de Ricardo et par divers écrivains socialistes de la théorie de la rente du sol. — Les hypothèses de Stuart Mill.	733
Les idées de Stuart Mill sur la plus-value imméritée, l' <i>unearned increment</i> . — Conséquences pratiques de sa doctrine.	735

CHAPITRE III

LES CAUSES ANTAGONISTES DU DÉVELOPPEMENT DE LA RENTE DU SOL

Critiques adressées à la doctrine de Ricardo.	740
Conditions nécessaires pour que la loi de Ricardo produise son plein effet.	742
Les fluctuations de la rente de la terre dans l'histoire.	744
De l'ordre historique des cultures.	748
De la proportion des fermages et de la rente de la terre soit au prix des produits agricoles, soit à l'ensemble du revenu de la nation.	754
De la participation indirecte des ouvriers, dans beaucoup de cas, à la rente de la terre par la hausse des salaires.	764
Influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la rente de la terre.	765
De grandes et soudaines découvertes agronomiques et d'intenses progrès agricoles font baisser la rente de la terre: perspectives d'avenir à ce sujet.	766
De l'élimination graduelle et naturelle de la rente de la terre.	770
De l'appropriation des terres par l'État ou par la commune.	773
De quelques applications privées de la théorie de Ricardo.	775
Résumé de la théorie de Ricardo: perspectives prochaines du prix des produits agricoles et de la rente de la terre.	776

Appendice à la sixième édition : la baisse du revenu des terres en France depuis 1880 d'après les évaluations administratives. — Les lois ou projets de loi en Allemagne, en Angleterre et en France pour attribuer aux pouvoirs publics (État, provinces ou communes) une part importante de la « plus-value » dite « imméritée. » — Conséquences probables de ces lois. 779

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME